INNOCENT XI



LEOPOLDO PRIMO IMPERATORE DI AVSTRIA NATO A' 9 DI GIVGNO 164
PRESE L'ABBITO DEL TOSONE A' 9 MAG° 1655 CORONATO IN POSSONIA
RE D'VNGARIA A' 27 GIVGNO 1655 IN PRAGA RE DI BOEMIA A' 10. 7MBR
1656 ELETTO IMPERADORE IN FRANCFORT A' 18 LVG° 1658.
Petrus Miotte Burgun. Sculps

F. DE BOJANI

INNOCENT XI

SA CORRESPONDANCE AVEC SES NONCES

VOLUME III DE LA SÉRIE

1680-1684

PREMIÈRE PARTIE.

AFFAIRES POLITIQUES

ROULERS (Belgique)
Imprimerie polyglotte de JULES DE MEESTER
Rue St. Alphonse, 9 & 11.

ROME
Lib. LOESCHER & C. (W. Regenberg)
Via due Macelli, 88.

PARIS
ALPHONSE PICARD,
Rue Bonaparte, 82

VIENNE, B. HERDER, Wollzeile, 33.

1912.

Ce volume, le troisième sur le pontificat d'Innocent XI, ne vise que les affaires politiques ; le quatrième, qui est déjà sous presse, s'adresse aux affaires ecclésiastiques. Ils contiennent la correspondance du pape avec ses nonces durant la seconde partie de son glorieux pontificat, de l'année 1680 à l'année 1684. (1)

Pour mettre en lumière les véritables sentiments du pape, on a joint à cette correspondance des lettres adressées au Doge de Venise par le sénateur G. Lando, ministre de la République à Rome à la reprise des rapports diplomatiques entre les deux Cours. Ces lettres prouvent l'activité et la persévérance d'Innocent XI pour le service de l'Eglise et du bien public, quoiqu'en aient publié les détracteurs de ce pontife, qui ont prétendu appuyer leurs calomnies sur le témoignage du dit Lando.

---

(1) *On a suivi le même système que dans la publication des deux volumes (a) sur la première période du pontificat ; toutes les pièces sont tirées des Archives secrètes du Vatican et chaque nonciature forme une série à part ; celles de Lando se trouvent aux Archives d'Etat à Venise. (Senato Secreta-Filza n. 198).*

Etaient nonces : à Vienne, Bonvisi créé cardinal en 1686 de même que Mellini à Madrid ; à Paris, Ranuzzi Archevêque de Jano ayant Lauri comme auditeur ; à Varsovie, à Martelli succéda Pallavicini venant de Cologne où il fut remplacé par Visconti ; les nonces à Lisbonne, à Turin et à Bruxelles ne furent pas changés ; à Venise, l'abbé Jacobelli continue à avoir la régence de la nonciature.

(a) *Voir Innocent XI édité par Desclées à Rome en 1910.*

CHAPITRE I

Innocent XI et Léopold Ier.

La peste sévissant à Vienne, la Cour continuait à résider à Prague, et le nonce, Mgr Bonvisi, demeurait à Schwechet aux environs de Vienne. Il préférait ne pas se trouver près de la Cour, d'abord à cause de la discorde qui régnait entre les ministres et secondement pour la question, à lui personnelle, du cérémonial à l'endroit des ambassadeurs et des princes de l'empire.

Les négociations avec la Pologne, en vue d'une ligue contre les Turcs, étaient suspendues ; l'empereur avait bien accepté d'entrer dans une ligue défensive, mais à Varsovie on la voulait offensive. Bonvisi, du reste, se trouvait sous la mauvaise impression du refus que lui avait opposé la Cour d'intervenir en faveur de la reine d'Angleterre, en alléguant des motifs politiques.

Le 5 janvier 1680, Bonvisi répond à Cybo :

Il Padre Emerico hà fatto tutto quello, che conveniva ad un Capuccino, come V. E. vedrà anche dall' ultima lettera, che mi scrive, se poi sia per accompagnare i fatti alle parole, il tempo lo dimostrera, perche le dignità mutano alle volte gli huomini ; egli però credo, che speri molto più dalla S. Sede, e che però non lascierà di essere obbediente, e questa cosa che si prevede, suscita sempre più l'invidia contro di lui, e ne li accrescono l'amicitia del Maresciallo, e dell' Abele odiati da molti. Io hò procurato destramente d'insinuarli che stia tutto attento al servitio dell' Imp^{re}, proponendo gl'altri interessi, et egli mostra di voler in gran parte dipendere dai miei consigli, mà non sò se poi la farà ; certo è, però, che dovrebbe staccarsi da ogni uno, e colti-

var solo quelli che sono atti al servitio di S. Mtà Cesarea, perche cosí scemerebbe l'invidia, e le persecutioni, e servirebbe meglio S. Mtà.

Le 6, Cybo informe Bonvisi qu'il a été obligé de prendre des précautions en lui écrivant au sujet de ce monarque, (l'empereur) afin que si la lettre tombait entre ses mains, il n'eût pas à se plaindre, sachant combien il est facile de trouver des prétextes pour soulever des querelles et susciter des défiances. « S. S. est contente des nouvelles envoyées par V. S., elle attend de connaître les déclarations du marquis de Vitry, à propos des assurances que donne le très-chrétien pour la guerre contre les Turcs ». Et, le 7, Bonvisi lui répond de nouveau : je remercie encore V. Em. de la bonté qu'elle a eue de m'avertir qu'il est toujours bon de modérer sa plume, dans la crainte que mes lettres puissent tomber dans les mains des ministres. D'après ce qu'elle me fait connaître, je comprends qu'il faut abandonner des sujets qui peuvent donner lieu à des interprétations déplaisantes ; mais précisément dans l'intérêt public, ce moyen me paraissait le meilleur pour les décider à s'intéresser aux affaires de l'Angleterre, car ici on ne s'émeut pas aux stimulants légers. Ainsi, même parmi les religieux, on excuse l'usage abondant du vin, sous prétexte qu'ils ont besoin d'être excités par une chaleur factice. J'ai toujours jugé inutile de me valoir de la religion et de la cause de Dieu, non pas qu'ici on ne soit pas d'excellents catholiques, mais tous mettent en avant la nécessité de se défendre, ce qui doit excuser leur alliance avec les hérétiques. V. Em. aura déjà pu se rendre compte, dans ma réponse à Königsegg au sujet de l'Angleterre, que, ne voulant pas mécontenter le Parlement qui est puissant, et dans l'intérêt de la religion, j'ai cru bien faire en leur démontrant que la religion n'empiète pas sur les intérêts politiques. Par conséquent, même s'ils lisent mes lettres, je ne crains rien, car si l'on est attaché auprès d'une Cour il faut se conformer à son esprit, mais celui qui veut être un bon ecclésiastique doit être impartial. Toutefois la manière de S. S. et de V. Em. est la meilleure, parce que ce qui est bon par soi-même peut devenir mauvais à

cause des circonstances des temps, et cela n'arrive pas à celui qui est circonspect. V. Em. doit m'excuser, car ayant vécu durant dix ans chez des nations qui avaient toujours besoin d'être poussées, j'en ai contracté l'usage, et il se peut que j'aie dépassé les bornes, mais je ne suis pas incorrigible. Je peux assurer que pour ce qui regarde cette Cour, non seulement ma façon de parler net ne déplaît pas, mais une fois que je négligeai de le faire avec S. M., elle me fit demander si j'avais été mécontent de quelque chose et elle me dit ensuite que je devais parler clairement car elle savait que je le faisais pour son bien ; les ministres sont du même avis.

Le 11, Cybo lui répond qu'on voit bien qu'il n'y a rien à obtenir pour le cérémonial en écrivant au maréchal de la Cour ; et il l'engage, pour sa dignité, à s'abstenir d'écrire ; seulement, quand l'empereur rentrera à Vienne, il pourra lui parler afin que rien ne soit modifié à ses droits dans les cérémonies publiques. Toutefois, si S. M. prolonge son absence, il sera bon qu'il se rende à la Cour, mais à la condition de ne pas intervenir aux cérémonies publiques (1).

Le 21, Bonvisi écrit :

Mi stordi talmente la massima di quel ministro, che hà poi prodotto orrore in N. S^re^, che mi bisogna confessare à V. E., che fui tentato di mitigarla nel mandarne la copia, prevedendo la turbatione dell'animo di S. S^tà^, mà non potei disponer me stesso anche con buon fine di palliare il vero ; e forse Iddio volse che ciò pervenisse à notitia di S. B^e^ per metterli avanti gli occhi lo stato infelice della Christianità, mentre quegli stessi principi, che hanno ricevuto il principio, e l'augu-

(1) Le 21, Bonvisi informe qu'à Vienne il n'y a plus de maladies infectieuses, car on a fermé l'hôpital et ceux qui sont au Lazaret s'y trouvent pour d'autres genres de maladie. Les nouvelles de Bohême, ajoute Bonvisi, sont incertaines, mais il paraît que l'état sanitaire y est bon, car l'empereur a résolu de faire jouer un opéra dans le château, avant de se retirer dans un autre endroit du royaume. Mais, le 28, il écrit que les nouvelles sur la santé publique à Prague ne sont point bonnes, toutefois les plus graves sont répandues pour engager la Cour à partir, les nobles voulant être plus libres.

mento della grandezza dal farsi prottettori della Religion Cattolica, stimano adesso di essere obligati per difesa della Stato à correr dietro agli eretici, che sempre gli hanno ingannati, e ne fà ampia fede l'ingratitudine di Mauritio Elettore di Sassonia verso Carlo V, e quella delli Olandesi verso tutta la Casa d'Austria per portar solo due esempij, uno antico, et uno moderno. Queste cose l'hò esaggerate più volte, e mi hanno risposto, che la necessità non hà legge, e che quello, che si fà per pura difesa nelle guerre, che hanno per oggetto lo Stato, e non la Religione, non offendono Iddio, abbondando questo paese di teologi, che seminano tali propositioni, e sà bene il Sigr Cardinal Albritio quante persecutioni hebbe perchè si opponeva alla Lega con gli Olandesi ; e quando con me scusavano questa et altre simili, dicevano che ci erano stati forzati, perchè i due principi Cattolici, ch'erano armati, cioè Baviera et Hannover, erano del partito Francese, e che se havessero disprezzati gli eretici, sarebbe stata inevitabile la ruina, convenendo considerare, che gli eretici hanno tre voti nell'elettione, e che sono i più potenti nell'Imperio, e cercando io di convincerli con la fede mancata nel più bello delle operatione, che li ha forzati ad una pace tanto dannosa, mi hanno risposto che così si è perduto qualche cosa, e che in altra forma si sarebbe perduto tutto, non considerando che Iddio poteva far succedere le cose diversamente, se in lui si fosse havuta la confidenza, che ci hebbero i passati Imperatori, e particolarmente Ferdinando 2°, che stretto dagli eretici, e quasi loro prigioniero, racontano, che gettatosi à piedi di un Crocifisso, questo li dicesse : Confide Ferdinande, non te deseram, e dicono che in quel punto entrò inaspettatamente nel cortile del palarzo il Reggimento di Maradas, che messe in fuga gli eretici, e si conserva questo Crocifisso nel tesoro. Mà adesso vedo con mio dolore subentrare in alcuni ministri la politica in cambio della pietà ; et il buon Principe oppresso da tante angustie, e da tanti abbandonamenti ancora de suoi più congiunti, crede à religiosi, che li dicono potersi ciò fare per necessità ; e non è mancato chi per invalidare le mie rimostranze, hà detto che ero di genio Francese, perchè mettevo scrupoli, acciochè il Rè di Francia, trovasse minor resistenza, et hanno rinovato questo concetto nel vedere che con premura stimolavo alla guerra col Turco, che alcuni stimavano si promovesse per impegnar l'Impre, e lasciar libero il campo à Francesi di operare nell'Imperio, in modo che domenica passata fui obligato à rispondere ad un amico che mi avvisava esser io tenuto per Francese, che per questa causa godevo di non essere à

Praga, acciochè non dicessero, che informavo dello stato della Corte il Marchese di Vitry.

Hò fatta questa lunga mà necessaria digressione, acciochè N. S^re^ sia certo, che non hò mancato, nè mancherò di diligenza per nutrire nell' Imp^re^ i veri sentimenti, che hà di pietà, mà essendo solo e forastiero, non posso resistere alla piena, tanto più che in me non ci sono virtù tali da accreditare il mio detto ; tuttavia dò adesso qualche *tocco (sic)* per le generali, come V.E. mi comanda, al Sig^r^ Conte di Chineseg (1), e poi a suo tempo non transcurerò le congiunture, dando hora nuovi stimoli à favor della Regina d'Inghilterra, mostrando che il Parlamento, non ci habbia impegno per facilitare, senza parlare del Sig^r^ Duca d'Iorch, sebene sono un poco mutate le eose, sperandosi dalla Corte, che non si farà la Lega del Rè di Francia con quello d'Inghilterra, perche questo voleva, che oltre la sicurrezza della Fiandra, si prometesse quella dell' Indie di Spagna, e discorrono di mandare in Inghilterra un' Inviato, il che dimostra, che siano un poco diminuite le gelosie.

Et, le 28, il écrit encore :

Comincia quella crisi nella Corte dell' Imp^re^, che havevo già pre-

(1) Copie de la lettre de Bonvisi à Königsegg.

Hà N. S^re^ sentito con molto gusto, che S.M^tà^ Cesarea con tanta prontezza concedesse alla sue paterne istanze l'assistenza meritata dalla Regina d'Inghilterra, ordinando al suo Cesareo segretario di non partir da Londra per cooperare col mezo de' suoi amici ; accioche dalla malignità di alcuni non si procuri con false testimonianze di fare annullare il suo matrimonio dal Parlamento, che in ciò non è concorde, e solo viene stimolato da pochi seditiosi, e però sarà più facile coll'aiuto Cesareo d'impedire la risolutione, et in ciò grandemente preme, S. S^tà^ non solo perche è obligata à defendere una Principessa cattolica, et à sostenere la validità del matrimonio instituito da Dio per sacramento, et negato per tale dagli eretici, mà perche sono troppo funeste le memorie del discioglimento de matrimonij in Inghilterra, che portorno la sovversione della Religion Cattolica sotto Errico Ottavo. Confida dunque S. B^e^ di esser validamente aiutata dal nostro piissimo Imp^re^ in questo punto, tanto essentiale, e si professa infinitamente obligata à S. M^tà^ Cesarea per la prontezza che hà mostrata, e l'assicura che tutto quello che si farà in benefitio de *Cattolici* in conformità delle massime proprie di S. M^ta^ Cesarea, e di quelle de i suoi maggiori sarà ricompensato de Dio più di quello, che possino fare gli huomini, e particolarmente gli eretici,che hanno sempre abbandonato nel più bello dell' imprese.

veduta, e che mi persuadeva à starne lontano, accioche non sospettassero, che m'imbarazzassi nei partiti discordi ; e se finerà in bene sarà la salute dell' Impre, e se in male, li porterà l'ultima sua rovina. Già sono preparate le materie per processare il presidente della Camera di peculato, e suppongono gl'istigatori che ci siano cose grandi contro di lui ; Egli però ha offerta la sua figliuola al figliuolo del Principe Montecuccoli con cento mila fiorini di dote, e con questo si è guadagnato tutto il gran partito de i Dietristein, eccettuato il Burgravio, e combattono questi per sostenere il Presidente, quanto il Padre Emerico et altri lo facciano per atterrarlo. Se il Presidente si sostiene, le cose Camerali continueranno nell'antico disordine, et anderà l'Impre al precipitio, perche non pratticando l'ottima massima di supplire coll' economia à i bisogni dello Stato, è forza che S. Mtà Cesarea ricorra al mezo pericoloso di aggravare maggiormente i sudditi, et havendo perciò chiesto alla Boemia maggiori contributioni, si sono sollevati i sudditi di alcune signorie, et armati in gran numero, ricusano di pagare, e si sone mandate soldatesche per dissiparli, mà potrebb'essere che si accendesse maggiormente il fuoco, tanto più che da alcuni si sospetta che siano stati concitati dai padroni per haver giusto pretesto nella Dieta di negare à S. Mtà Cesarea l'augumento, che chiede. E veramente gli aggravii sono grandi sopra i poveri, et il male non procede dall'Impre, mà da i Sigri che dopo fatte le impositioni ne scaricano se stessi, e le addosano tutte ài villani. Il rimedio sarebbe facile, et portereble altre ottime conseguenze, mà il buon Principe non hà chi ne le ricordi perche tutti hanno interesse nel disordine e se pure ei pensasse de se stesso, l'attribuirebbero à me perche sanno, che parlo con libertà, e che S. Mtà m'interroga, e però è bene lo stare lontano finche se veda si questa crisi hà da essere mortale, ò vitale.

Le 4 février, Bonvisi ajoute :

Sperano à Praga, che la rivolta de'villani sia per sedarsi con facilità, non passando fin'hora il numero di m/4, ma se l'Imperatore non li defenderà dall'oppressione de' proprij padroni, è pericoloso, che si ostinino, e che il numero si accresca. Dicono, che quei miserabili si erano ridotti alla desperazione, perche, se nella Dieta s'impuoneva, per esempio, dieci fiorini di contribuzione per servizio di S. Mtà, i padroni n'esigevano altretanti per se ; e che in oltre si pigliavano per forza à villissimo prezzo la robba, e che l'istessa la mandavano poi à

vendere à Praga à carissimo prezzo, obligandoli al transporto à propria spesa, com'è il costume di quel Regno, e che però havessero mandati à Praga sei deputati per implorare la misericordia di S. M^{tà}, mà che prima di poterli parlare erano stati carcerati quattro di loro, e che i due, che erano fuggiti, havevano commossa la sedizione.

Si era cominciata la revisione dei conti, ma havendo il presidente della Camera gl'accennati protettori, si credeva, che si sarebbe posto qualche megliore ordine per l'avvenire, e non si sarebbe parlato più del passato.

Avvisano similmente, che i Francesi continuavano ad esigere contribuzioni dalla Brisgovia Cesarea, e da i paesi adiacenti, e che crescessero sempre i timori dell'attacco d'Argentina ; e però si è sospesa la Riforma che rimaneva da eseguirsi ; ma credo, che consista in poca cosa, e principalmente nelle truppe d'Ungheria, che per altro erano diminuite dalle frequenti percosse, che si ricevono da i ribelli ; et il Reggimento Massimi, che resta anche in piedi, potrebbe non riformarsi. (1)

---

(1) Et, le 11, il écrit : Non può hormai più celarsi l'augmento del male in Praga,e si discorre publicamente della ritirata della Corte in parte più sicura, mà perchè non si vogliono tralasciare i disegnati trattenimenti del Carnevale, puole esser chè questa necessaria risoluzione si differisca tanto, che portino l'infezione con se ovunque anderanno,come fecero quando partirno di Vienna.Già molti hanno scritto, chè se li proveda casa in Vienna, dicendosi che S. M^{tà}. non voglia con sè molta comitiva, et si aspettano tutti i cavalli di riserva di S. M^{tà}, che non sono necessarij per il servizio ordinario.

Aspettavano in Praga il terzogenito del Sig^{r}. Duca di Neoburgo destinato coadiutore al Gran Maestro de Teutonici, che doveva intervenire in un balletto chè doveva farsi dall'Imperatore, dall'Imperatrice e dall'Arciduchessa, e per non soggiacere alle distinzioni chè si farebbero à questo Prencipe, si ritiravano dalla Corte i Prencipi regnanti di Saxen Lauemburgo *(sic)*, e di Baden, chè di ragione doverebbero precederli.

La sedizione de Villani è sopita, con essersi ordinato da S. M. che i loro padroni, non possino impedirli l'andar à Praga à vendere per conto proprio quello che ad essi avanza, per supplire alle contribuzioni, mà essendo verisimile, che doppo l'allontanamento di S. M. li padroni, anco per vendetta, esercitino sopra di loro le solite angarie, si dubita di nuovi tumulti.

Il processo contro il presidente della Camera porterà poco remedio à i disordini, venendo egli sostenuto da una potente fazione, e gl'altri si placheranno con i soliti mezzi, che si praticano in questo paese di grossi donativi, e S. M. riçeverà maggior danno dall'haver tentato il remedio.

Le 10, Cybo lui répond :

La soave ammonitione, che la S. V. Illma ha fatta al Conte di Chiniseg per essersi dichiarato in una già scritta a lei ; convenir, che la Corte di Vienna tenga buona corrispondenza col Parlamento d'Inghilterra ; dovra servirle di regola nell' avvenire qualunque volta verranno à sua notitia confederationi, et intelligenze simili di S. Mtà Cesarea, con principi eretici, quantumque habbiano per oggetto interessi puramente politici, perche questi tirano poi in conseguenza la rovina dello spirituale, come insegna l'esperienza, mostrando Dio colle perdite, e colle sconfitte di non approvar tali congiuntione. Poco importa se viene interpretato sinistramente l'adempimento dell' officio apostolico, in quale camina francamenta per *infamiam et bonam famam.*

Et, le 17, il répond encore : Je me félicite que dans ces moments de troubles V. S. se tienne loin de la Cour ; toutefois, comme elle doit écrire, il y a le danger que ses lettres tombent entre les mains de ceux qui pourraient en interpréter le contenu selon leurs goûts. Je suis sûr, que V. S. à ce propos prendra ses précautions dans ses déclarations, lorsqu'elle devra faire allusion à des intérêts en dehors des limites et des buts peu justes et peu religieux de ce prince. Il est à espérer que la puissance et les adhérences du président aident à traverser la tempête et qu'en elle soient enveloppés le P. Emerik et d'autres... Le comte Morsztyn a été bien ingénu en écrivant à V. S. sur la situation de la Pologne et sur le courant des affaires de cette nation ; ses prévisions n'ont pas été une nouveauté. A présent, c'est le moment de voir les effets de la

---

Si tornava à parlare dell'esecuzione della riforma, non essendoci modo di mantenere la soldatesca.

Si parla della coadiutoria di Trento per un figliuolo del Sr Duca di Neuburgo, e si desidera ancora quella d'Vratislavia, e di Olmitz *(sic)*.

Si è detto che con articolo separato habbia l'Elettore di Baviera ceduto al Rè di Francia per parte di dote della sorella, il credito che pretende di havere col Gran Duca di Toscana, mà non se ne hà la certerza, et intanto la Delfina si preparava sollecitamente alla partenza, e non sapendosi per quale strada fossa per passar in Francia, stavano molti in gelosia per il numero delle soldatesche, che l'incontreranno, e l'accompagneranno.

ligue entre l'empereur et le roi ; mais on peut craindre que, sous les apparences, ne se cachent d'autres buts. Il faut prier Dieu pour qu'il y mette sa sainte main, et qu'il inspire aux princes de véritables sentiments en son honneur (1).

Le 3 mars, Bonvisi remercie Cybo de ce qu'il approuve l'admonestation douce au comte Königsegg, qui devrait suffire si ces ministres suivaient les anciens conseils grâce auxquels la Maison d'Autriche est devenue grande ; alors qu'ils voient que la France s'agrandit moyennant des ligues avec les hérétiques, ils se croient permis d'en tirer des conclusions pour leur défense, et il s'ensuit que les princes méprisés ici s'allient avec la France, qui ne cesse de les exciter. Je ne crois plus opportun d'en parler, parce qu'ici on croit toujours

(1) Bonvisi transmet la copie d'une lettre du 21 reçue de Prague :

Lunedi della presente settimana morse di peste un altro trabante dell' Imperatore, et altri contrastano con la sanità, che secō praticavano. Iddio conservi, e guardi la Mtà dell'Imperatore, chè nulla apprende sin hora un tanto pericolo, et alcuni gli fanno credere, chè in Praga si goda perfetta salute, come appare dall'anessa copia del nuovo editto l'altro giorno publicato, (a) e pure nascono giornalmente casi spaventosissimi, come fù quello segui la notte del sabato passato, nella quale in una sola casa morsero sette persone con segni evidentissimi di peste, confinante à quella del Sr Ambasciatore di Venezia, chè con tutta diligenza procura andarsene altrove, havendo veduto nel suo vicinato altre simili mortalità, chè non cessano, mà si avanzano sempre più. Similmente il palazzo dove habita il Sr Principe di Schwartzemberg é circondato da case serrate par causa del contagio, perciò non si serve della porta principale, mà di quella del giardino lontanissima dalla prima, et in altra strada.

Nel ghetto il male continua con maggior forza, et è concesso alli Ebrei di praticare per tutto, si chè altro non si può aspettare, che l'universal flagello, che Dio non voglia per sua infinitissima misericordia.

Mentre Iddio hà sin hora conservato questa regia città di Praga da ogni cattivo influsso, si comanda per ogn'altro meglior ordine, e governe per conservare la publica salute, et per prevenire à qualsivoglia male, di contagio, che ammalandosi qualsivoglia persona di qualunque si sia malatia, nessuno debba, ne possa cacciare tal persona fuori di casa, sotto pena della vita, sia di qualsivoglia stato, e conditione, mà che debba quanto prima insinuario al magistrato, et alle persone, che sono specialmente deputate per visitar gl'ammalati, e riconoscer il male.

(a) Copia dell' Editto imperiale del 17 Gennaro 1680 in Praga.

qu'on veuille faciliter à la France la monarchie universelle. Toutefois, V. Em. dit que N. S. ne s'occupe pas de ces soupçons ; qu'il agit en dehors des considérations mondaines et que, si ses efforts restent inutiles auprès des hommes, ils ne seront pas sans mérite auprès de Dieu... En attendant, on envoie un ministre à Brandebourg pour négocier une ligue, croyant que le très-chrétien a l'intention de donner au Dauphin tout ce que la France a gagné en Allemagne, et ce, avec l'espoir de le faire élire roi des Romains, et l'on craint que l'électeur de Bavière et celui de Cologne ne finissent par donner leur consentement. Ici on a la conviction de ne pouvoir résister avec la seule aide des princes ecclésiastiques ; d'autre part, on dit que l'empire étant composé de catholiques et d'hérétiques, l'empereur ne peut pas se séparer de ceux-ci sans détruire l'empire. » Et, le 10, il mande : « ce n'est pas le danger de mort qui m'empêche de me rendre à Prague, mais si je m'installais dans une auberge avec toute ma famille, (domesticité) que deviendraient les archives ? Elles tomberaient aux mains d'adversaires qui auraient intérêt à s'en emparer ; il s'agit de dix années de nonciature et d'affaires graves : comprenant la mission à Cologne, le commencement de la guerre en Pologne, les révolutions contre le roi, l'interrègne ; puis les affaires de Vienne connues de V. Em. ; si toutefois elle m'ordonne de partir, j'irai à Prague. J'ai bien, ajoute-t-il, modifié la vigueur de mon style pour suivre le conseil de V. Em. et aussi parce que les Polonais ne veulent pas de ligue défensive, mais offensive, peut-être, parce que l'empire se trouve menacé à l'extérieur et troublé à l'intérieur... Je vois que le Président de la Chambre, de pauvre qu'il était, est devenu riche ; quoiqu'il soit soutenu, plusieurs croient néanmoins qu'on peut le convaincre d'infidélité et d'entente avec la France ; mais là dessus je n'ai que quelques vagues indices... En attendant, il y a de la confusion à la Cour : on a appris que Montecuccoli avait donné sa démission de toutes ses charges, mais qu'elle n'a pas été acceptée ; le prince de Schwarzenberg est sur le point de se retirer, lui aussi. Quant au P. Emerik, le seul en qui l'empereur avait

confiance, le croyant sans passion, on met en doute qu'il puisse retourner à la Cour après avoir pris part au chapître de Linz ; S. M. aurait eu connaissance que ce religieux est aussi attaché à des ligues et à ses intérêts personnels, bien qu'il les ait toujours tenus cachés parce que *felicitate corrumpimur;* toutefois je crois qu'il reviendra, mais peut-être affaibli dans son crédit, car dernièrement il aurait eu le tort d'aller à l'audience de l'empereur après avoir dîné chez un ami, d'où il était sorti un peu échauffé. Il dit à S. M. que Dieu avait permis cela pour lui donner plus de force pour parler des affaires qu'il avait à traiter ce jour-là ; mais l'empereur lui aurait répondu qu'auprès de lui les raisons n'acquièrent pas de force par le vin. Je crois que tout cela n'est qu'un racontar ; mais toutefois le fait qu'on en parle à la Cour prouverait qu'on n'a plus en lui la même confiance que par le passé. Ce ne serait pas un grand mal s'il était en disgrâce ainsi que Schwarzenberg, parce que tous deux furent les principaux adversaires du duc de Neubourg ; et bien que réconciliés avec ce dernier, à présent qu'il prévaut, il peut se faire que l'empereur veuille jeter à la mer tous ceux qui s'opposèrent à la grandeur de son beau-père. A l'extérieur les choses ne vont pas mieux, car Neubourg est mal vu de tous les princes et spécialement des électeurs de Bavière, de Saxe et de Brandebourg : la Bavière, dans la crainte de l'éventualité que Neubourg devienne l'héritier du Palatinat ; la Saxe, parce qu'il empêcha la décision impériale sur les prétentions de cet électeur sur les Etats de Juliers, émises depuis 80 ans : avec Brandebourg, Neubourg est en de mauvais termes à la suite de querelles sur le partage de l'héritage du duc de Clèves. Du reste on m'a assuré que, de Paris, on a eu l'avis que la Saxe a offert d'entrer dans la ligue avec la France ; mais qu'on avait répondu, qu'elle y serait comprise si se concluait la ligue avec la Bavière, le Brandebourg et la Maison de Brunswick que l'on était en train de négocier. On dit que le consentement à l'entrée de troupes françaises à Casal a été donné ; et on parle toujours des grands projets du très-chrétien en Italie, en Allemagne etc. «Or, dans cette situation, comment pourrait-on

proposer à l'empereur une ligue contre les Turcs ? Même en lui en parlant, on laisse toujours croire davantage que les propositions du roi de Pologne n'ont d'autre but que de l'engager, afin que, abandonné des siens, il ne puisse pas résister aux français, comme le dit Picinardi ; celui-ci est un fou, mais quelquefois les fous sont des devins. Morsztyn, qui est un de mes anciens amis, m'écrit avec sincérité et j'ai cru de mon devoir d'en informer mon souverain. » (1)

Le 24, Bonvisi annonce qu'on craint que les hostilités ne recommencent en Hongrie parce que les hongrois demandent le rappel des troupes allemandes, et que l'on réduit les garnisons comme avant la révolution : moitié d'allemands et moitié de hongrois (2).

Le 21 avril, il annonce que vient d'être publié le décret qui

---

(1) Le 30, Cybo lui répète de se tenir loin de la Cour de Vienne, pleine de *sconcerti*, du moment qu'il peut négocier par lettre. « Et si V. S. trouve qu'on pourrait éveiller des soupçons en poussant César à une guerre offensive, elle pourra attendre, car S. M. a déjà fait beaucoup par la ligue défensive ».

(2) Le 31, il informe, qu'à Prague la peste augmente et gagne les maisons des nobles, que le fléau fait de grands ravages parmi les juifs et que l'on craint, si on les chassait de Prague, qu'ils répandent la peste partout. La Cour n'a pas décidé de partir ; peut être qu'elle en est empêchée par les mouvements des paysans de la Bohême, qui ne peuvent plus supporter la tyrannie de leurs maîtres et assiègent le comte Kaunitz dans son château ; ils demandent que l'on respecte leurs privilèges et l'on craint que les ministres s'y refusent car alors le soulèvement sera général dans le royaume. Mais, d'autre part, si on fait des concessions aux rebelles, les autres en prétendront à leur tour, comme il arriva en Hongrie, où ayant concédé cinq mois de solde à un régiment qui s'était soulevé, trois autres en demandèrent autant. A présent, on comprend l'erreur faite en se transférant à Prague : non seulement on s'est éloigné de la Hongrie, mais on a ruiné la Bohême, car les paysans étant obligés de transporter gratuitement sur leurs charriots les denrées de leurs maîtres, ils sont toujours en mouvement sans recevoir de salaire et ils se trouvent même contraints de vendre leurs produits à vil prix. Les impôts ont augmenté ; mais non pour les nobles, car ils ne veulent pas que leur classe soit imposée et ainsi tout retombe sur les paysans. Le 14 avril, il se réjouit de ne pas être allé à Prague, à

suspend de ses fonctions le président de la chambre, dont les intrigues pour garder sa charge lui ont nui auprès de S. M. et il ajoute : Le P. Emerik, à son retour, a eu de longues conversations avec l'empereur... Les paysans ne se tranquillisent pas, car leurs maîtres leur refusent toute satisfaction ; mais comme ils sont mal armés, ils finiront par se soumettre. En Hongrie rien de nouveau ; on négocie toujours un arrangement avec les révoltés, mais l'on n'arrive à aucune conclusion parce qu'ils sont aidés par les Turcs (1).

---

cause des questions des paysans, et tous ses dires à ce sujet auraient donné lieu à des jalousies. On attend l'arrivée à Prague du P. Emerik, qui n'a pas bougé soit à cause de la podagre qui l'a saisi, soit parce qu'il est convaincu que ses paroles n'auraient pas d'efficacité. En attendant on envoie des soldats contre les révoltés, auxquels se sont adjoints des officiers réformés ; ils ont imposé une contribution de 3 et demi flor. sur chaque feu pour acheter des armes, menaçant de tout incendier ; bien des terres restent ainsi sans culture.

(1) Le 28, il écrit que le Président s'est retiré chez les jésuites et que l'on dit qu'un matin il versa des larmes en protestant de son innocence, ce qui fait qu'il est soutenu par les Pères. Le baron Abele a été chargé de la Trésorerie. A la même date, Bonvisi annonce sa rentrée à Vienne où la santé publique est redevenue bonne... On a commencé à Prague le procès contre le comte Ludovic Zizindorff, Président de la chambre ; il y a 36 chefs d'accusation... En attendant, le baron Abele exerce ses fonctions avec cinq conseillers et il paraît qu'on veut abolir bien des abus... Les tumultes en Hongrie pour la question des Allemands semblent apaisés, à la suite de la promesse de cinq mois de solde ; dans la semaine 200,000 flo. ont été déjà envoyés ; c'est l'archevêque de Strygonie qui négocie l'arrangement avec les révoltés ; les chefs montrent de bonnes dispositions bien que déconseillés par le prince de Transylvanie... A Prague on croit pouvoir vaincre le mouvement des paysans, en concédant quelque exemption, mais ceux qui sont tombés entre les mains des soldats ont été pendus ; toutefois on dit que l'empereur veut promulguer un décret en faveur des paysans.

Le 12 mai, il ajoute que S. M. a plusieurs fois réuni des consulteurs pour résoudre la question des paysans, mais ils n'adoptèrent aucun dégrèvement, le seul moyen de faire renaître la tranquillité ; en attendant, tout se prépare pour un soulèvement général. Et, le 19, il mande que S. M. a décidé de quitter Prague à cause de la maladie de deux femmes de la Cour. L'empereur a ordonné que le procès de Zizindorff soit fini en quatre jours, et il veut que la noblesse bohême se rende dans ses châteaux pour apaiser les paysans, mais

Le 12 mai, Bonvisi informe que le général Caprara, arrivé au lieu de son commandement en Hongrie, a accordé aux révoltés une trêve de quatre semaines pour faciliter l'accord ; mais il est impossible de faire des prévisions parce que l'on change d'avis facilement dans ce royaume, les bonnes intentions des révoltés ne suffisant pas.... A Prague, on a arrêté le comte Sereni, fils du comte Pierre qui fut décapité ; il avait obtenu une compagnie au service de S. M. et maintenant on l'accuse d'avoir des rapports avec ses compatriotes et de traiter leur union avec les révoltés de Bohême... Abele marche bien et fait déjà des économies ; il a ordonné que l'on achetât tout au comptant... La peste sévit toujours à Prague.

Le 26, il annonce que l'archevêque de Strygonie a eu une attaque d'apoplexie ; toutefois il va mieux ; sa perte serait un grand désastre pour la Hongrie,et l'on aurait de la difficulté à le remplacer... Le card. de Hesse n'est pas hors de danger ; le médecin lui a conseillé d'arranger ses affaires. (1)

Le 21 juillet, il annonce que la Cour va à Linz où on l'aurait appelée, mais ce n'est point certain, parce qu'on dit que l'impératrice fait son possible pour que son père y aille également ; et cela a mis du froid entre L. L. M. M. car si l'on fait cette concession à Neubourg, il faudra aussi permettre à Lorraine de s'y rendre, et ce dernier voudra entretenir l'empereur des affaires du Tyrol et des dangers de la part de la

---

on a peur; toutefois il paraît que ceux-ci sont épouvantés parce que les soldats en ont coupé en morceaux plus de 200 sans compter 100 autres qui furent pendus aux arbres. Le 9 juin, il informe que la Cour s'est retirée à Pardubitz ; que la peste sévit fortement à Prague ; et qu'à la fin de la diète de Bohême, les nobles se chargèrent de 300 fl. pour dégrever d'autant les paysans.

(1) Le 16 juin,il informe que sur la place dell'Erba à Vienne il y a eu une grande fête à propos de l'érection de la colonne votive, que surmonte la statue de la madone, pour obtenir la cessation de la peste ; on érigera un grand kiosque en cristal où le nonce, assisté de deux évêques, célébrera la messe. Les portes de la ville sont fermées pour empêcher l'entrée des malades ; et on a publié un édit punissant de mort ceux qui ne dénoncent pas les effets de ceux qui sont morts de la peste...

Brisgovie. Or, Linz est une petite ville n'ayant qu'une unique place, de sorte qu'il est difficile d'éviter les rencontres avec les ambassadeurs ; la dépense y est forte et l'argent manque. « V. Em. m'ordonne de me tenir loin des occasions ; je suis prêt à partir et je veillerai, mais je demande ses instructions pour le cas où les princes y viendraient, d'autant plus que je pourrais être appelé pour le mariage du marquis de Baden avec la sœur de l'empereur (1).

Le 28, il écrit qu'en outre de sa lettre à S. S., Mgr de Strygonie lui fait savoir par Triulzio qu'il espère arriver à un accord avec les révoltés, car ceux-ci reconnaissent que tout ce qu'ils font est contraire au bien du pays. Pour vivre, ils sont obligés de voler, ce que ne font pas les Allemands. « Je crains, ajoute-t-il, que l'archevêque ne se laisse tromper par son bon cœur ; les faits ne justifient pas ses espérances, car on a découvert que les révoltés tâchent de pénétrer en Moravie et en Silésie pour faire des razzias. Il est difficile de savoir la vérité, parce qu'on veut obtenir de l'empereur de larges concessions. Il est très certain qu'on n'arrivera pas à se les concilier sans un décret sur la religion portant la restitution des églises qui leur furent prises lors de leur dernière rébellion, et qui auparavant appartenaient aux catholiques. Je crois que Mgr de Strygonie veut retenir les anciennes églises catholiques, et ne laisser aux révoltés que celles qui ont été

(1) Et, le même jour, il ajoute que S.M. a fait à cheval le voyage de Linz, parce que la route est très-mauvaise, et on dit que les appartements pour Neubourg et Lorraine sont retenus. Les troubles de Hongrie donnent de l'inquiétude aux ministres ; cette inquiétude est d'autant plus grande que le grand Vizir, qui se trouvait à Bude, est en marche avec des canons dans l'intention de se rendre maître de Presbourg et de s'y fortifier, isolant ainsi Leopolstadt et Comorne. On demande des secours, mais à la Cour on hésite à retirer les troupes de la Bohême. Le 28, Bonvisi prévient qu'à Linz on a reçu des messages du duc de Lorraine annonçant son arrivée, et il demande à S. Em. des instructions avant de se mettre lui aussi en voyage, car étant à Linz les autres ambassadeurs le chargeraient du rôle ingrat de parler au nom de tous, et il serait d'avis de les laisser seuls à se débrouiller.

bâties avec l'argent des hérétiques, et de leur concéder ainsi, avec la liberté de conscience, la faculté d'en bâtir de nouvelles avec leur argent. Du reste, je ne connais pas les véritables sentiments de l'archevêque et je ne cherche pas à les connaître, ne voulant pas lui dire les miens s'il me les demande. Je prie donc V. Em. de me communiquer ses instructions, car après avoir fait l'accord on demandera mon conseil » (1).

Le 4 août, Bonvisi annonce qu'il paraît que l'empereur veut tenir la diète en Hongrie au mois de novembre (2).

Le 8 septembre, Bonvisi envoie à Cybo deux lettres ; dans la première il dit que la peste continue, qu'à Linz les juges discutent sur la condamnation à mort du Président, qui est absent, et aussi sur la confiscation de ses biens, ou le remboursement de l'argent indûment perçu. On dit toutefois que l'empereur lui laissera 400.000 Fl. en calculant la dot de sa femme, les frais d'entretien personnel et de celui de ses enfants ; et que s'il est condamné à mort il sera grâcié !..... Aussitôt que l'évêque de Vienne a été décédé, les amis du chev. Valdstein ont envoyé à ce dernier des courriers pour qu'il concoure à la succession. Les princes, à Ratisbonne, semblent d'accord pour la sûreté de l'empire ; ils ont écrit au très-chrétien et il paraît que cet acte a induit le roi à sus-

(1) Dans sa réponse, en date du 26, à la communication de l'évêque de Strygonie, le nonce laisse comprendre que les révoltés hongrois, devront se persuader qu'en persistant dans la voie où ils sont entrés, ils amèneront la ruine du pays, le rendant un désert et une colonie des Turcs ; qu'ils feraient mieux de s'en rapporter à la clémence de leur prince, qui en a déjà donné des preuves et préfèrerait user de ce moyen que de recourir aux armes : il laisse ses troupes inactives dans les Etats héréditaires, afin de ne point trop charger la Hongrie. S'il reste quelques points à résoudre, ce sera la tâche de la prochaine Diète, à laquelle le nonce espère intervenir et proposer, au nom de S. S., les satisfactions possibles.

(2) Le 1[er] septembre, il écrit de nouveau que la peste augmente à Prague au point que l'on ne trouve personne pour ensevelir les morts... Les révoltés hongrois ont tenu en échec la grosse cavalerie impériale et ils ont occupé Calman, tué 60 soldats de la garnison et saccagé la ville... Il y a un grand incendie à Gratz.

pendre l'occupation d'Argentina, car selon ce qu'a mandé l'envoyé césarien qui y réside, les troupes françaises sont campées dans les environs de la ville et le roi est parti (1). Et, dans la seconde, il ajoute qu'il semble que S. M. rentrera en novembre à cause des affaires de Hongrie. Mgr de Strygonie espère toujours mais il est trop confiant, car il est à croire que, après l'attaque, les révoltés ne feront rien sans le consentement des Turcs, auxquels ils sont liés et dont ils veulent garder l'amitié pour le cas où l'on ne s'arrangerait pas. Les demandes des révoltés se résument : à la nomination d'un Palatin ; à la restitution des biens confisqués ; à l'entretien des rebelles ; à l'éloignement des allemands et à la question religieuse. L'archevêque se refuse à la nomination du Palatin, car la lieutenance héréditaire cesserait de ce fait ; la restitution des biens confisqués n'offrirait pas de difficulté ; l'argent manque pour l'entretien des rebelles qu'il faudrait enrôler dans les troupes de César ; quant à l'éloignement des troupes allemandes, à l'exception de quelques garnisons, cela serait dangereux tant que l'empereur ne sera pas sûr de la bonne foi des rebelles. Enfin, la question de religion ; à ce sujet, le nonce demande des instructions. « J'ai écrit, conclut-il, à Montecuccoli, au sujet du Transylvain qu'il faut gagner et dont il a parlé à l'empereur. »

Le 14, Cybo informe qu'en Espagne on avance toujours les mêmes prétentions pour l'exaction des dîmes en Italie au bénéfice de la Pologne ; mais les dangers augmentent en Hongrie et, si les Polonais finissent par se décider à la guerre contre les Turcs et que par le manque de subsides on soit obligé de signer une paix honteuse, le Turc aurait sa liberté d'action pour envahir entièrement la Hongrie. « Le pape veut que V. S. parle à S. M. pour qu'elle ordonne à son ambas-

(1) Le 22, il informe que sur les instances des princes auprès de l'empereur pour des armements, on a décidé d'enrôler vingt nouveaux régiments : 8 d'infanterie, 6 de dragons, 5 de cuirassiers et 3 croates ; quoiqu'on manque d'argent on offre des quartiers.

sadeur à Madrid qu'on en finisse avec leurs prétentions et que l'on envoie des ordres précis aux ministres en Italie de laisser exiger librement les dîmes » (1).

Le 22, Bonvisi écrit qu'à la Cour on craignait que le comte Valdestein fut élu évêque de Vienne, « mais j'ai reçu du maréchal de la Cour un billet m'annonçant que S. M., après s'être consultée avec Dieu, avait choisi comme évêque le P. Emerik, capucin, en considération de l'importance du diocèse, qui, bien qu'il ne s'étende pas beaucoup en dehors de la ville de Vienne, doit toutefois, comme résidence de la Cour, servir de modèle aux autres évêchés. Le maréchal ajoute que le religieux refuse la nomination, car dans son Ordre il n'y a pas d'exemple d'un évêque et aussi parce qu'il n'est pas maître de sa volonté. S. M., qui a besoin de ce capucin, prie S. S. de vouloir intervenir auprès du P. Emerik. J'ai répondu, ajoute Bonvisi, que N. S. voudra certainement faire une chose qui plairait à l'empereur, mais qu'il tient beaucoup à l'observance des règles monastiques, et que peut-être on aurait mieux négocié par l'intermédiaire du cardinal Pio à Rome ; qu'en tout cas si S. M. voulait que j'en écrivisse, elle devait me l'ordonner,afin aussi de me soustraire aux jalousies des prétendants à ce diocèse (2) ». Le 12 octobre, Cybo répond :

---

(1) Mais, le 5 octobre, il ajoute que Mellini a écrit que le marquis de Grana, ambassadeur césarien, lui a parlé des dîmes d'un ton bien indifférent et que, l'ayant pressé, S. Exc. répondit qu'il n'avait pas d'instructions.

(2) Le 29, il ajoute que tout le monde trouve extraordinaire la décision de l'empereur de rester à Linz durant l'hiver ; il y a été conseillé par les ministres qui habitent Vienne pour pouvoir être plus libres et aussi par ceux qui déplorent que Neubourg n'ait pas la permission de venir à Vienne ; on l'a reçu à Linz, parce que Lorraine y est venu. L'empereur se rend, de cette manière, impuissant parce que les armements restent en suspens à cause des grands frais qu'occasionne la demeure à Linz ; il y a pénurie de tout, même à cause de la peste qui trouble le commerce. On estime que la partie de la Hongrie au-delà de la Theiss est déjà perdue ; on aurait pu la sauver, en réunissant la Diète,que l'on désire tant afin de remédier à tout,et à présent qu'on se voit déçu on fait pire. Caprara a déjà averti que les Turcs et les Transylvains s'unissent aux révoltés, qui ont reçu de Pologne

S. Stà loda molto la cura, et il zelo di S. Mtà Cesarea nel procurar di proveder l'importante Chiesa di Vienna di soggetto riguardevole per l'habilità, e virtù. Loda però ugualmente la savia e circonspetta risposta data da V. S. Illma al Sigr Maresciallo quanto alla personna del Padre Emerico ; essendo cosa nuova, ò almeno non havendosi notitia che dell'Ordine di Cappuccini alcuno sia stato vescovo. È negotio assai arduo il voler hora cominciar ad aprir questa porte all'ambitione. Onde quando per parte di S. Mtà si facesse tale istanza bisognarebbe esaminarla maturamente. Fino à quest'hora però nè il Sigr Cardinal Pio, nè altri hà parlato di tal materia. Se parleranno S. Stà vedrà quello che si può fare per incontrar le sodisfationi, et il pio sentimento di S. Mtà (1).

20.000 ungheri d'or envoyés par l'évêque de Beauvais, avec la promesse de 30.000 autres, si on parvient à réunir encore sous les armes 15.000 hommes. La garnison de Zatmar est aussi sur le point de s'unir aux révoltés, si elle n'est pas payée, mais cela n'est plus possible, maintenant qu'on a envoyé les 40.000 fl. à Linz. Si on perd Zatmar tout est perdu au-delà de la Theiss. Le 6 octobre, il ajoute que l'impératrice Eléonore retarde aussi sa rentrée à Vienne parce que sa fille la reine, femme du duc de Lorraine, étant enceinte ne se hasarde pas à retourner en Tyrol ; l'électeur de Bavière ne lui permettant pas de prendre terre durant son voyage, elle devrait toujours rester dans la barque.

(1) Et, le 26, il l'avertit que dans le bref à S. M. le pape s'en remet à ce qu'il lui dira de vive voix. Et V. S. non seulement acceptera la nomination du P. Emerik comme évêque de Vienne, mais lui donnera l'assurance que S. S. l'oblige à accepter. Dans le bref on fait allusion aux difficultés qui se présentèrent à S. S., s'agissant d'un cas tout à fait nouveau dans la religion des capucins, car ce précédent peut ouvrir la porte à l'ambition dans son Ordre tout consacré à l'humilité et à l'éloignement des honneurs. Et, le 3 novembre, Bonvisi répond qu'au maréchal de la Cour il a mis en relief la tendresse de S. S. envers l'empereur, ajoutant que la nomination n'ayant pas de précédent, elle donnait lieu à beaucoup de réflexions. « De cette manière, j'ai cru laisser le champ entièrement libre aux décisions de V. S., faisant en tout cas mieux relever la grâce. » Et, le 24, il mande que S. M. lui a écrit qu'elle était très contente du bref ; et on a envoyé de suite la nomination au cardinal Pio ; je tâcherai de faire le procès à l'arrivée du précepte ; je crois utile à S. S. et au service de l'empereur qu'on fasse vite, car, quoique le P. Emerik dans la lettre ci-incluse pour S. S. exprime son humilité et prie d'être exonéré de ce poids, je le crois disposé à l'obéissance, protestant d'être toujours un fils dévoué et de faire tout ce que le pape lui ordonnera. Enfin, le 14 décembre, Cybo avertit le nonce que le P. Emerik a écrit au pape une lettre bien obséquieuse.

Le 20, Bonvisi (1) informe que Montecuccoli se trouve dans un état de santé bien grave à cause d'une grande perte de sang; on dit qu'il a envoyé à l'empereur un programme d'organisation de l'armée... On vient de publier la sentence contre le comte de Zizindorff, ex-Président de la Chambre ; en outre de la perte de sa charge, il est relégué dans une localité à désigner ; il doit restituer un million et 970 000 fl. des revenus de la Chambre, laissant au fisc la liberté de procéder au criminel pour d'autres chefs et d'après une nouvelle enquête à propos de grosses sommes dont on ne trouve pas les comptes. On attend l'arrivée de Borgomainero, nouvel ambassadeur d'Espagne, et celle d'un envoyé de France. Et, le même jour, il écrit : « Les Turcs ne manquent pas d'assister ouvertement les hongrois, ils veulent toutefois s'accorder avec les Polonais et les Moscovites, et en attendant ils tiennent ouvert le chemin pour s'en servir à leur aise. J'ai répété, jusqu'à en devenir ennuyeux, et les généraux partagent mon opinion car ils ont toujours protesté, qu'on ne peut rien gagner par la voie des armes parce que la cavalerie impériale est trop lourde et que celle des révoltés, étant plus légère, est plus agile ; les généraux demandent la pacification au moyen d'un accord, et S. M. y était bien disposée ayant déjà l'intention de convoquer la Diète en novembre. Mais si l'empereur s'est aperçu de l'inconvénient qu'il y aurait de permettre à Neubourg de venir à Vienne, doutant de pouvoir facilement s'en débarrasser, on lui a fait aussi entrevoir le danger de se rendre à la capitale à cause de la peste; les amis du duc ont fini par persuader César à rester à Linz, de cette manière on dépense, pour ce séjour très coûteux, l'ar-

(1) Le 13, il avait annoncé que la Cour avait fait faire de grands achats d'effets à Vienne, qui purent parvenir à Linz sans subir de quarantaine ; on déduit de ce fait que ce n'est pas la crainte de la peste qui retient la Cour loin de Vienne, mais le désir de l'impératrice d'avoir auprès d'elle son père, tandis que si l'on était à Vienne, la présence de Neubourg aurait créé des précédents pour chaque accouchement.

gent nécessaire à la Hongrie ; ainsi on a reçu l'avis qu'à cause du manque de solde le vaillant régiment de cavalerie légère magyar de Bargozzi, lequel avait toujours été fidèle, s'est dissous et que les soldats ont passé du côté des rebelles; le fait est grave... Le bruit court de la mort de Montecuccoli, le seul capable d'organiser une armée ; reste Lorraine. Tout est confusion, par suite d'un caprice à vouloir assister à un accouchement. Il n'y a que Dieu qui puisse éclairer, car toute prévision humaine est vaine ». Et, le 27, il répond qu'il garde pour une autre occasion les instructions reçues touchant la matière de la religion à la Diète de Hongrie, car Dieu sait quand elle sera convoquée, et quels troubles pourront se produire pour l'avoir différée. Si S. M. était de retour,elle se rendrait compte du besoin de la convoquer et de satisfaire les hongrois, afin de ne pas les jeter dans les bras des Turcs, et perdre ainsi les biens patrimoniaux après avoir perdu ce rempart (1).

Le 3 novembre, Bonvisi envoie deux lettres ; dans la première il écrit : « les dangers, qui de chaque côté menacent l'empereur, devraient le pousser à se servir de tous les remèdes possibles, surtout lorsqu'il s'agit d'écrire de simples lettres pour obtenir que l'Espagne accorde l'exaction des dîmes qui pourraient rendre les Polonais capables d'éloigner ces dangers ; mais on n'a pas encore répondu à ma lettre, toutefois j'ai répliqué par une autre, en ajoutant que le nonce, à Madrid, écrit que peut-être l'Espagne serait bien disposée. Je verrai s'ils se réveillent de la léthargie propre à cette nation, qui prodigue l'argent en mille dépenses inutiles et méprise ce qui vient du dehors, lorsqu'ils voient les dangers éloignés, mais

(1) Dans des Avis de Vienne, on répète que l'électeur de Brandebourg a l'intention de faire embrasser à son fils la religion catholique pour le rendre apte à la succession impériale si S. M. venait à perdre son héritier. Et, dans un autre du 27, on lit qu'on prévoit que, comme Lorraine aura le commandement militaire, la direction de la politique sera réservée à Neubourg.. On a donné les pleins pouvoirs à Lorraine touchant le Tyrol pour éloigner des ministres infidèles ; déjà on n'arrive pas à trouver les comptes pour une somme de cinq millions.

ils sollicitent les secours avec importunité, alors qu'il n'y a pas moyen de les satisfaire à cause qu'ils n'ont pas voulu d'abord coopérer pour les recueillir (1) ».

Et dans la seconde il mande : « on n'a pas de nouvelles de la Pologne ; ici la bonne volonté ne fait pas défaut, mais l'empereur se trouve empêché, étant menacé plus que jamais sur le Rhin ; on ne connaît pas de déclaration de l'évêque de Beauvais, ni Mansfeld à Paris n'en a reçu du roi très-chrétien ; les Polonais ne peuvent pas se faire l'illusion, qu'en concluant une fausse paix avec les Turcs, ils obtiendront de l'aide de l'empereur. En attendant, les révoltés hongrois étant d'accord avec le Transylvain pour continuer la rébellion avec de l'argent étranger et avec la possibilité de se réfugier sur le territoire turc, on finira par une guerre contre l'empereur. Je voudrais, conclut-il, coopérer à l'aplanissement de tant de discordes, mais mes forces sont trop faibles ». Et, le 13, il ajoute :

E cosa deplorata da tutti, il vedere che S. M. si soggetti à tanti pericoli della persona, à tante spese, et à tanti disastri dello Stato, e particolarmente dell' Ungaria, per seguitare l'interessato consiglio di alcuni, che li hanno rappresentato pericoloso il ritornare à Vienna, solo per facilitare la venuta di qualche Prencipe, che poteva farsi venir quà ; Mà molto più per smaltire a più caro prezzo le vetto voglie de i loro beni vicini ; e particolarmente il Capitano del Paese, che hà l'incumbenza de vigilare alla peste, per smaltire le proprie, e quelle che hà comprate per rivendere ; però appoggiato dà gl'altri occulta il male, che inevitabilmente soprasta, come facevano à Praga, che ingannorno talmente l'Imperatore, che l'indussero ad assicurare l'Elettore di Sassonia con lettera, e sotto la sua parola Cesarea, che in Praga non vi era male, in tempo che già grassava, talchè fidatosi l'Elettore, e non proibendo il commercio, hà poi veduto impestato miseramente il suo

(1) La veille, il avait annoncé que Zizindorff lui répondit que l'idée absolue de S. M. est de maintenir ce qui a été fixé pour les ambassadeurs : lorsque ceux-ci sont présents les princes seront incognito ; et le nonce administrera le baptême ou fera d'autres cérémonies ; Neubourg, pour le premier, désire avoir d'excellents rapports avec les ambassadeurs.

paese. Da questa facilità dell' Imperatore nel riportarsi à i pessimi consigli di alcuni interessati ministri, si teme, che siano per verificarsi gl'infelici pronostici fatti dal P. Marco da Viano Cappuccino stato ultimamente alla Corte, e chè fù stimato un buon servo di Dio, non solo da i cattolici, mà dalli eretici, che lo sentirno predicare, havendo detto nelle prediche, e confermatolo nell' audienze private, che hebbe da S. M^{ta} che se non havesse dato meglior ordine all' esercizio della giustizia, l'assicurava che la peste, che si era sofferta, e che tuttavia continuava, insieme con gl' altri flagelli, non erano altro che un piccolo preludio dell' ira Divina, la quale non haveva ancora sfodrata la spada, mà la teneva pronta per farlo, se non vedeva qualche emenda, e di questo non ci vedo speranza, si chè bisogna aspettare ogni male. Sia detto questo in conformazione del dispiacere sentito da S. B^{ae} per così impropria risoluzione di fermarsi à Lintz. Scrivono però dalla Corte, che avvicinandosi sempre più la peste, era stato da alcuni vivamente esortato l'Imperatore à non fermarsi, e chè S. M. haveva risposto, non credere che il pericolo fosse così grande ; Chè le barche non erano ancora ritornate, e chè egli haveva tempo à risolversi fino à S. Caterina, et anche più avanti, onde non è ancora del tutto perduta la speranza del suo ritorno.

Le 28 décembre, il annonce que le P. Emerik, le baron Abèle v. président de la Chambre et le gr. maréchal de la Cour sont liés ensemble et forment un parti s'appuyant sur Lorraine ; les autres sont pour Neubourg, tout en faisant des réserves, car ils craignent que celui-ci veuille faire occuper bien des places eccléslastiques et politiques par ses fils et ses parents. Abèle sera président malgré qu'il ait des adversaires parmi ceux qui craignent qu'il veuille voir les comptes anciens.

Le 5 janvier 1681, il répond à Cybo : « V. Em. verra par les lettres de l'empereur et du P. Emerik la résistance opposée par ce religieux, mais qui a fini par se plier à l'ordre de V. S. que je lui ai communiqué. Il a fait tout ce qui convenait à un humble religieux et cela laisse espérer qu'il se conduira comme tel aussi dans la prélature. Demain, je commencerai le procès et cela intéresse l'empereur, car l'église de Vienne se trouve dans un grand besoin, vu que durant la maladie de

l'autre évêque, le diocèse eut à souffrir bien des préjudices de la part du gouvernement local » (1). Le 12, Bonvisi confirme que le P. Emerik, tout en exprimant son humilité et le refus de l'évêché, se montra disposé à obéir, « et il m'a semblé, dit-il,qu'il n'y avait pas chez lui autant de répugnance qu'il en faisait paraître, mais j'ai feint d'y croire pour sa dignité et celle de sa Religion. Je me réjouis de voir, que dans le bref, S. S. ait fait quelque allusion. Il n'a pas beaucoup résisté à l'*umanità avida sempre di onori* et je crois que le conseil de le tirer du cloître était bon, du moment qu'il s'occupait déjà d'affaires ; de cette façon il ne portera pas de préjudice à la Religion et il réussira très-bien dans l'évêché. » Le 18, Cybo le félicite d'avoir persuadé le P. Emerik d'accepter l'évêché : il espère qu'il travaillera au service de Dieu en soutenant l'Immunité de l'Eglise, en réformant le clergé et en empêchant les scandales avec zèle et autorité (2) ». Et le 25, il l'approuve d'avoir conseillé au P. Emerik de se tenir loin des troubles des factions, de s'appliquer au service de César, car c'est le seul moyen de conserver l'autorité et la faveur comme il convient à un religieux capucin.

(1) Dans un avis de Vienne de la même date, on lit : outre le manque d'argent, il y a encore l'entrée de 6000 hommes à Fribourg comme renfort ; on y attend aussi 4000 chevaux et cela fait craindre que la France veuille en tirer prétexte pour faire une incursion en Brisgovie... La grande comète attira les regards de tout le monde les premiers soirs, mais ensuite le ciel étant toujours nuageux, on n'a pas pu faire les observations ordinaires ; il est toutefois vrai qu'elle a inspiré de la terreur à beaucoup de monde. Et dans un autre avis du 12, on lit : on voit encore la grande comète, mais moins brillante qu'au commencement, et toujours avec la grande queue ; on dit qu'il y en a une autre plus petite, mais ce n'est pas certain.

(2) Et, le 22, il répond que : « non seulement N. S. approuve, mais il est content que V. S. ait transmis les pièces à S. M. pour obliger le P. Emerik à accepter cet évêché, en les accompagnant de l'acte d'obligation, qui a été nécessaire pour vaincre sa répugnance. Le P. Emerik, sachant que S. S. lui donne la promotion uniquement par volonté de Dieu, travaillera certainement avec tout son zèle au service divin, à faire respecter l'Immunité ecclésiastique, en réformant le clergé, en mettant fin aux scandales avec vigueur et autorité selon les conseils de V. S... »

« La prudence de V.S., écrit-il, saura le maintenir dans la foi et l'affection envers le Saint-Siège, mais non dans les espérances car celles-ci aujourd'hui ne valent plus, étant contraires à la dignité du Siège Apostolique, de l'esprit de l'Eglise et surtout à l'humilité religieuse (1) ». Le 16 mars, Bonvisi écrit :

Il Padre Emerico mi hà fatte le più humili espressioni di obbligazioni, e di obbedienza verso Nostro Sig^{re}, e verso la S. Sede, che si potessero desiderare, e mi hà detto di essersi protestato con l'Imper^{re}, che con una mano terrebbe il pastorale, e dall'altra il bastoncello di Cappuccino, per ritornare alla sua cella, in caso che non li fosse permesso di esercitare liberamente la sua giurisdizione ; anzi desiderava di ritenere tutto quel più del suo abito Cappuccinesco, che fosse compatibile coll' episcopale, et io hò risposto, che mi sarebbe parso praticabile, che in cambio di sottana portasse la tonaca di materia decente, et in cambio di cinta, la corda, et anche le scarpe all'apostolica, usando poi tutto il rimanente, come gl'altri Vescovi, salvo il colore della sua religione ; Non sò quello, che risolverà, nè se dà V. Em^{za} fosse approvato, havendo io, stimato di non errare, coltivando i suoi ottimi pensieri, che veramente sono tali, che se vi persisterà, haveremo un'ottimo Vescovo capace di fare di gran bene, havendomi assicurato di volerso, staccare da ogni fazzione, e di voler solamente servire à Dio, alla S. Sede, et all'Imperatore ; Et à V. Em^{za} etc. (2).

---

(1) Et, le 16 février, Bonvisi lui répond : si le P. Emerik veut rester impartial, il sera l'arbitre en tout, mais s'il s'attache à des factions, il se fera du tort à lui-même et à l'empire ; son amitié avec le maréchal est odieuse à tout le monde, et à eux deux ils ne sont pas capables de gouverner cette monarchie. Je donnerai de bons conseils, mais je ne sais pas si on les mettra en pratique. Je ne ferai pas luire d'espérances n'aimant pas à tromper; je sais qu'on a fait des démarches auprès de Valdstein pour qu'il se désiste de sa nomination, mais je ne sais pas si c'est en faveur du P. Emerik ou d'un Neubourg ».

(2) Le 9 février, Bonvisi assure Cybo qu'il se prévaudra du feuillet contenant la liste des livres défendus, dont on ne connaît à Vienne que la *Décadence de l'empire ;* on voit que l'auteur n'a pas eu l'intention d'écrire l'histoire de faits déjà connus, mais d'en prendre prétexte pour conclure d'une manière contraire au Saint-Siège ; on dit qu'il y en a un autre, *l'Arianisme ;* celui-ci pourra produire de l'effet sur le groupe des Ardois établis à Altemburg et chassés de la Pologne. Tous les princes devraient

Le 30, il informe que l'empereur a retardé son retour à Vienne à cause de l'indisposition du petit archiduc... Il espère recevoir les instructions touchant la lettre du maréchal de la Cour pour en parler à S. M. « En attendant, écrit-il, le P. Vaix, carme déchaussé, est venu me voir ; c'est un homme très estimé que Neubourg tient auprès de sa fille l'impératrice pour l'assister de ses conseils ; il m'a dit que S. M. et S. A. ont reconnu l'erreur commise en mettant des obstacles au nonce dans l'exercice de ses prérogatives ; que cela avait eu lieu sur le conseil d'un grand personnage, mais que, ayant reconnu cette faute, on a déjà changé d'attitude envers l'ambassadeur d'Espagne, et bien plus le fera-t-on avec le nonce au retour à Vienne. Et il conclut : « j'ai bien fait de ne pas aller à Linz (1) ».

---

imiter N. S. lorsqu'il supprime ces semences pestifères, car on a toujours vu que l'hérésie offense Dieu d'abord, puis combat l'Eglise universelle et finalement se révolte contre ses princes mêmes. Le plus grand mal est que des religieux donnent occasion à ces scandales, ce qui les excite à s'arroger des droits même si ce n'est pas de leur ressort, comme il arrive dans le conflit à Olmutz entre les jésuites et l'évêque.

(1) Le même jour, il ajoute : que l'archiduc ayant la fièvre tierce double, qui doit durer vingt jours, l'empereur ne partira pour Vienne que le 9 avril, laissant l'héritier à Linz... (a) que sont de passage à Vienne les person-

(a) Voici ce que de cet archiduc Bonvisi écrivait le 6 juillet.

... Quest' Arciduchessa è notabilmente alzata di statura, e si fà ogni giorno più bella ; E l'Arciduca cresce di bellezza, e di spirito, et intervenne alla commedia con suo gran diletto, e poi mangiò in publico con il padre con gran serietà, e pulizia, servendosi da se stesso. Non piange mai, e conserva sempre il decoro di gran Principe, il che è considerabile in quella età, e fece stupire tutti nel vedersi, che havendoli io all' improviso pigliata la mano, e baciatala, egli s'inchinò subbito, e congiuntele ambedue mi chiese con gran riverenza la benedizzione. Vero è, che quando lo visitai nel ritorno da Lintz, l'aia mi disse, che mi chiedesse la benedizzione, con tuttociò fù mirabile, che doppo due mesi se ne ricordasse, e lo facesse di proprio motivo.

L'Imperatore giubilò à quell' atto, e quando poi mi licenziai dall' assistenza della cena, mi fece l'Arciduchino un' saluto particolare, piegandosi tutto, onde si possono fare vantaggiosi pronostici del suo grande spirito.

Le 13 avril, il annonce qu'il ne lui fut pas possible, dans la première audience qu'il eut de l'empereur, de lui parler du cérémonial, de façon à pouvoir aller ce jour-là à la chapelle. En effet, la conversation se borna aux félicitations pour mon retour et sur les justifications touchant mon absence. Mgr de Vienne, qui se montre toujours reconnaissant envers V. S. et le Saint-Siège, veut commencer lui-même les négociations. S. M. me témoigna sa bienveillance habituelle et, en causant des affaires du monde et de la Pologne, je saisis l'occasion pour lui faire observer en passant, le profit qu'il y aurait à ce que l'Espagne accordât l'exaction des dîmes. Elle m'assura qu'elle écrirait de nouveau (1).

Et, le 18 mai, il mande :

Il gran patimento che hebbi Domenica passata nel consagrare Monsig[r] Vescovo di Vienna con la febre addosso, mi hà soggettato questa settimana à continue alterazioni. Tuttavia mi sono sforzato di andar in giro à parlar à questi ministri restati quà doppo l'andata dell'Imperatore à Luxemburgo, per impedire che non si piglino impegni à favore degl'Eretici d'Ungaria, e la maggior parte di essi, mi ha detto sperarsi di poterli acquietare, che non pretendino la restituzione delle chiese, e de i beni di fondazione de Cattolici mà dubitare che siano

---

nes de la suite et les effets du feu duc de Radziwill, qui se rendent en Pologne... Et qu'on a appelé à Vienne les principaux magnats hongrois de la frontière du côté de l'Autriche, pour les consulter touchant la Diète... Le 6 avril, il annonce que le chev. Giustiniani, ambassadeur vénitien, va partir ; et le 13, que les princes protestants de Ratisbonne ont écrit à l'empereur pour qu'il traite avec bienveillance les protestants hongrois ; et par contre on assure qu'on est en train de publier un livre contre les catholiques.

(1) Le même jour, il ajoute que l'empereur lui a communiqué que son résident à Constantinople a écrit que l'on croyait que la paix était conclue entre les Turcs et les Moscovites, et qu'on y attendait l'ambassadeur du Czar pour la signer ; toutefois S. M. n'y croit pas, parceque cette nouvelle n'est pas conforme à celles venues de Pologne ; il peut se faire que les Moscovistes trompent les Polonais en faisant des propositions pour gagner du temps.

per far gran strepito per rihaver le chiese fabricate dà gl'Eretici, ò almeno la permissione di farne di nuove, con che se li restituischino i beni, che delle proprie sustanze havevano assegnati à i predicanti per loro mantenimento. E trovo che à molti par giusto che se li rendano, non essendo fondazioni ecclesiastiche. Io però hò resistito anche à questo per haver tempo di sentire il parere di V. E., poichè sè sopra questo si potesse usare qualche facilità, crederei che in parte si placherebbero gl'animi, e si verrebbe all'aggiustamento, stante il pericolo che sovrasta dalla parte de Turchi, stimandosi quà indubitata la pace de Moscoviti coi medesimi, et il Sigr Ambasciatore di Venezia l'altro giorno mi disse, che non la mettessi in dubbio, mentre il Bailo ne avissava le condizioni, ch'erano il permetter à i Moscoviti il pacifico possesso dell'Ucraina di là dal Boristene, e di Chiovia con dieci leghe di paese all'intorno. Tuttavia V. E. sarà meglio informata da Monsignr Nunzio di Polonia, al quale mi rimetto, con farle humilissima riverenza (1).

Le 15 juin, il informe que l'évêque de Vienne lui a communiqué avec regrets le refus de la congrégation des évêques de lui permettre de garder auprès de lui deux capucins, comme il le faisait jadis lorsqu'il était simple religieux. Il désire conserver en privé les règles de sa propre Religion, ne voulant se fier qu'à ses frères, d'autant plus que, bien souvent, il est

(1) Le 24, Cybo lui écrit : « à plusieurs égards, je me sens toujours obligé de considérer comme m'étant propres les satisfactions de quelques personnages qui me sont unis aussi bien par parenté que par affection, et voulant à présent en donner une preuve, par l'intermédiaire de N. S., je fais appel à l'autorité de César. Par l'entremise du duc de Modène, on a arrêté le mariage d'une fille du duc della Mirandola avec le prince de Bozzolo ; il y eut des discussions sur la dot, mais elles furent aplanies par le duc de Modène. Toutefois le prince, sous de nouveaux prétextes, renvoie la célébration du mariage, ce qui rend les ducs perplexes, parce qu'ils se trouvent ainsi empêchés de négocier une autre alliance. Je prie V. S. de prier à son tour l'empereur de voir s'il peut intervenir par son autorité auprès du prince, pour qu'il tienne sa parole. On craint que si cette alliance n'a pas lieu, le feu puisse s'allumer dans toute l'Italie. » Et, dans une feuille à part, Cybo ajoute : « afin que V. S. ait quelque éclaircissement sur les prétextes du prince, je l'informe qu'il est lié d'amour avec une certaine femme ; mais V. S. doit garder le secret, parce que si cette nouvelle était connue, l'accord pourrait de suite être rompu. »

affligé par la goutte, et dans l'impossibilité d'écrire lui-même ; S. M. même ne voudrait pas qu'il se fiât à d'autres qu'à ses anciens compagnons. « L'évêque me pria, écrit-il, de supplier pour obtenir cette grâce qui lui est effectivement nécessaire ; et je crois qu'il y a de l'intérêt de V. S., à satisfaire ce prélat, qui marche à grand pas pour devenir le premier des conseillers de l'empereur » (1).

Le 31 Août, Bonvisi informe que l'empereur à propos des dîmes, a avoué que les difficultés venaient de la part des Espagnols et qu'il a promis d'écrire de nouveau à Madrid, mais qu'il espérait recevoir quelque subside des autres princes italiens ; d'autant plus que son résident à Varsovie lui avait écrit que la Pologne avait obtenu un emprunt, tandis que lui n'en a pas moins besoin pour les affaires de Hongrie. S. M. a parlé avec résignation de la volonté du pape ; ajoutant que, quoique le roi de Pologne transmette la nouvelle des mauvaises intentions des Turcs, toutefois les dernières lettres de Constantinople font espérer qu'il n'y aura pas cette année de mouvements en Hongrie, mais on ne donne aucune assurance pour l'avenir, car le gr. Vizir pousse à la guerre contre l'Autriche et finira par vaincre la résistance du Sultan. Le comte Caprara se prépare à partir pour sa mission ».

Dès le commencement de juin Mgr Bonvisi se trouvait

(1) Le 21 décembre, Cybo lui écrit :

...Nel Breve che S. Stà serive al Padre Emerico in risposta della sua lettera, non si maravigli V. S. Illma che si presupponga una forte, et assoluta renitenza ad accettare il vescovato ; quantunque il buon religioso nel fine della medesima lettera, si mostri molto pieghevole agli ordini della Stà Sua. Hà giudicato S. Be convenire alla qualita del negotio, al credito dell'Ordine Capuccino, et à quello del medesimo Padre Emerico, che apparisca nel Breve Pontificio, una generosa, e costante resistenza di lui fino ad obligare il Papa a commandargli di cedere alla vocatione in virtù di santa obedienza V. S. Illma aiuterà questo intento mostrando con tutti, e col Padre medesimo Emerico d'esser cosi persuasa, lodando però l'umiltà e moderatione sua.

près de la Cour, à Edembourg où était réunie la Diète de Hongrie ; c'est dans cette ville qu'il reçut l'annonce de son élévation au cardinalat.

Le 1er septembre 1681, Cybo lui écrit : « dans le Consistoire de ce matin N. S. s'est plu à ajouter au Sacré Collège la personne de V. Em, et quinze autres sujets. S. S. a pris en considération les vertus singulières de V. Em. et son long service envers le S. Siège et avec grand profit. S. S. veut qu'on expédie à V. Em. un exprès, afin de lui faire parvenir la nouvelle le plus vite possible ». Et le cardinal Bonvisi, le 14, écrit au pape : que prosterné aux pieds de S. S. avec une profonde vénération, il vient lui faire humblement ses remercîments pour la bonté infinie qu'elle a eue de l'élever au cardinalat avec tant d'autres sujets très-dignes, qui par leurs vertus suppléeront à sa faiblesse (1).

La remise de la Barrette cardinalice, de la part de l'empereur, a subi un retard. Rentré à Vienne, le 28 décembre, Bonvisi écrivait à Cybo : qu'il était absolument nécessaire que l'on envoyât un bref autorisant l'empereur à imposer la Barrette ; il lui transmettait l'instruction que le maître de Chambre, Mgr Semanzio, avait remise à l'abbé Spada porteur de la Barrette ; je tâcherai, conclut-il, d'obtenir la Barrette sans le bref, toutefois il serait opportun de l'avoir. Le 9 janvier 1682, il ajoute : « S.M. m'a fait dire par le comte Valdstein, qu'elle ne désirait pas que je lui parle de la remise de la Barrette avant d'avoir fixé le cérémonial. On ne veut pas me la donner sans un bref spécial, ne se contentant pas de lire seulement le bref relatif à ma nomination, apporté ici par l'abbé Spada. On fait des recherches sur les précédents ». Mais, le 11, il écrit que S. M. a fini par lui remettre la Barrette

(1) Dans un Avis de Vienne du 18 janvier 1682, on lit : Dimanche dernier, l'empereur a donné la Barrette au nonce ; S. M. siégait sur son trône entouré des chevaliers de la Toison d'or, et les impératrices se trouvaient dans les tribunes ; après la cérémonie, S. M. fit don au cardinal d'un diamant de grande valeur... Le comte Albert Caprara est allé, en cavalcade à la turque, prendre congé de l'empereur.

trouvant suffisante la lecture du bref de nomination (1).

Le 18, Bonvisi écrit : que des difficultés surgissent touchant les visites entre lui et les ambassadeurs. « Celui d'Espagne étant venu chez moi (2), je l'ai reçu comme à l'ordinaire en soutane et mozzetta, en disant que je lui rendrais sa visite : il déclara qu'il me recevrait, mais qu'auparavant il désirait savoir de del Carpio quel était le cérémonial en usage à Rome. J'ai répondu que je pouvais le renseigner : que la première visite aux ambassadeurs se fait avec rochet couvert, mais qu'ici on pratique le cérémonial de Vienne, et qu'ont pratiqué les cardinaux de Hesse et Albrizio vis-à-vis des ambassadeurs; que du reste si on voulait le cérémonial de Rome pour une chose il faudrait l'adopter pour toutes. A Rome, les cardinaux et les ambassadeurs ne se trouvent pas sur le même banc. L'ambassadeur a fini par se contenter. Le 25, il ajoute que les difficultés continuent mais qu'il tient ferme (3). Le 21 février,

(1) En attendant, le 17, Cybo lui avait répondu que jamais on n'avait envoyé de tels brefs, et que le maître des cérémonies avait dû prendre une équivoque. V. Em. a bien fait de gagner du temps ; et si S. M. a toujours le même scrupule, V. E. pourra faire usage du bref ci-joint. Elle doit toutefois le garder et ne le produire qu'au cas de nécessité absolue. Et, le même jour, il ajoute que ce fut une erreur de Servantis d'appeler dans l'instruction à l'abbé Spada, bref de commission, celui qu'on a l'habitude de lire avant de donner la Barrette, tandis que ce n'est que le bref de nomination au candidat. Et, le 31, il lui répond aussi que N. S. a été satisfait d'apprendre que l'empereur s'est décidé à lui donner la Barrette sans le bref : « et V. Em. peut le renvoyer afin qu'il ne reste pas de trace pour l'avenir. »

(2) Le 11, il avait informé qu'il y avait eu un incident entre l'Ambassadeur d'Espagne et le duc de Lorraine ; celui-ci ayant dit à S. Exc. qu'il désirait lui parler dans un lieu neutre, l'ambassadeur demanda la raison de ce changement, que s'il voulait lui refuser la main il lui refuserait le titre d'Altesse partout où il le trouverait. P.S. le maréchal de Cour, d'ordre de l'empereur, dit à moi et aux ambassadeurs, que c'est par mégarde qu'on a mis le tapis devant la tribune du duc de Lorraine dans la chapelle impériale.

(3) Le 1er mars, il répète que tout en maintenant son droit touchant le costume pour les visites, il traite avec les ambassadeurs dans les chapelles ; celui de Venise attend les renseignements demandés par l'Espagnol à

Cybo approuve Bonvisi d'avoir parlé à l'empereur de la conduite du duc de Lorraine qui lui a refusé ce qu'il accorde aux ambassadeurs, agissant ainsi contre ce qui est dû au nonce sur les ambassadeurs (1). Et, le 21 mars, il lui répond (2) qu'il pourra dire à S. M. à propos de sa demande pour la nomination d'un cardinal national, qu'en son temps le pape aura égard à son désir.

Le 22, Bonvisi informe que l'impératrice Eléonore va en Tyrol ; on dit que c'est pour se rapprocher de la reine qui doit accoucher ; mais on croit que c'est plutôt pour veiller à ses intérêts en Italie et pour lesquels Vailardi est ici. On dit aussi qu'elle se rendra en pélerinage à Lorette, mais l'empereur ne le permet pas à cause des frais.

Le 5 avril, le cardinal Bonvisi écrit :

Sapendo, che i SSri Ambasciatori ricuseranno di pigliar la mano manca da me, se il Sigr Duca di Neoburgo seguita à l'esempio del Sigr Duca di Lorena, col pretesto dell' ugnaglianza coi principi, ancorche gli ambasciatori diano la mano ai consiglieri di Stato, et à i camerieri, non dandola i principi, il che dimostra che non procede in tutto la parità, stimai bene di rappresentare à S. Mtà, che mentre S. Be

---

Los Balbases. « Je tiens bon voyant que même en Espagne Mellini a des difficultés avec les ambassadeurs. » Et le 28, Cybo lui répond qu'il n'a rien à dire sur le cérémonial touchant le costume que les cardinaux portent habituellement dans les visites aux ambassadeurs ; quant aux autres points, Hocher et les ministres se seront convaincus qu'il ne s'agit pas de prétentions, mais des justes ordres de N. S. et dont il a demandé la reconniassance au card. Pio.

(1) Le 7, Cybo avait chargé Bonvisi des félicitations du pape pour la grossesse de l'impératrice, la conseillant de prendre des précautions en allant à la chasse, l'assurant de la paternelle affection de S. S.

(2) Le 1er mars, Bonvisi annonça à Cybo que S. M. lui avait parlé du comte de Valdstein comme futur cardinal allemand, à présent que de Hesse est mort, « mais j'ai répondu que quoique cette affaire ne soit pas de mon ressort, je ferais part à Rome du désir de S. M. ; toutefois j'ai observé que dans les circonstances actuelles l'empereur ne devait pas s'étonner si l'on devait attendre ».

s'interessava tanto nei vantaggi dei principi di Neoburgo, speravo che il S[r] Duca di Neoburgo non vorrebbe seguitare l'esempio del Sigr Duca di Lorena, e che haverebbe trattato con me conforme all' antico cerimoniale del Sacro Collegio, e S. M[tà] mi rispose, che quando anche S. A. non havesse trovato l'esempio, stimava, per i discorsi altre volte fattili da S. A., ehe non vorrebbe trovarsi con alcun Cardinale senza il trattamento pari, perche solo dai principi d'Italia si consentiva alla disuguaglianza, e che fuori non era ammesso questo stile ; risposi esser questa una novità troppo pregiuditiale al Sacro Collegio, e molto più à S. S[tà], che conferiva questa gran dignità ; non esser minori i principi d'Italia di quelli di Germania, e la dignità cardinalitia esser l'istessa in ogni luogo. Non costarmi che alcun Cardinale havesse ceduto à questo punto, nè introdotto cattivi esempij in Germania, e che se pure l'havessero fatto i nationali, questo forse haverebbe obligato ad andar più considerati nel promuoverli, se non ni fosse saputo come sarebbero trattati, per non pregiudicare à tutto l'ordine. Che questo era un toccare la pupilla delli occhi della S. Sede, e che non havrebbe giovato agl' interessi dei figlioli del Sig[r] Duca di Neoburgo, il mettersi egli ancora in questa pretentione.

Le 2 mai, Cybo informe que l'ambassadeur césarien de Venise ayant fait part du désir de S. M. de voir à Vienne le P. Marco d'Aviano avant qu'il aille à Madrid, comme il en a eu la permission, N. S. non seulement y a consenti, mais lui a encore accordé, au bénéfice du peuple de Vienne, de donner l'indulgence plénière à tous ceux qui prendront part à la communion générale que l'on fera, selon la pieuse habitude du dit religieux, en un jour à destiner ; et il lui transmet un bref pour qu'il soit conservé (1).

(1) Le 24, Bonvisi répond que l'empereur a été bien consolé en apprenant que S. S. a permis au P. Marco d'Aviano de venir à Vienne avant son départ pour Madrid ; « et aussi à propos du bref pour les indulgences, que je remettrai au Père à son arrivée. » Et, le 7 juin, il annonce :

Arrivò martedì sera il P. Marco d'Aviano, et hiermattina fù da me, e li diedi molte notizie, con le quali potesse esercitare il suo zelo nell' Audienze particolari, che haverà da S. M , egli le gradi, mà mi disse, che non bisognava pensare à quello che si doveva dire, mà lasciarsi guidare dalle inspirazioni

Le 30, Cybo mande à Bonvisi : « que Los Balbases soit convaincu ou non de l'inconsistance de ses observations, jamais V. Em. ne devra tolérer quelque préjudice à la dignité de son caractère et à sa prééminence ; et du moment que ce n'est pas l'habitude que les cardinaux portent le rochet, soit en recevant les ambassadeurs, soit en leur rendant visite, V. Em. ne doit rien changer à ce sujet. Si les ambassadeurs s'obstinent à ne pas vouloir se conformer à l'ancien usage, V. Em. ne cherchera pas de tempérament parce qu'aucun ne recevrait l'approbation de N. S. ; du reste il semble tellement décidé sur ce point que je crois inutile d'en écrire davantage » (1). Le 4 juillet, Cybo déplore que l'évêque de Vienne soit souvent affligé de souffrances, et qu'ainsi viennent à manquer les exhortations, de la part d'un sujet grandement zélé et écouté de S. M. Le 11, il transmet la circulaire à tous les nonces.

L'Assemblea del Clero hà publicato alle stampe un altra lettera sotto li 6 di Maggio passato, diretta a S. S., e vuol che si creda essersi veduta dalla Stà Sua Hà parimente divolgata una protesta fatta contro i Brevi Pontificij, volendo parimente, che si creda, esser questa stata intimata all' Abbate Lauri, Auditor della Nunziatura in Parigi.

È falsissima l'una, e l'altra, nè à N. Sre fu renduta mai detta lettera, anzi nè pur presentata ad alcun Ministro Apostolico, ò ad altri per rendersi à S. Bne Nè all' Abbate Lauri fù fatta mai, benchè tentata detta intimazione, di che il medesimo si è dichiarato, a l'hà fatto costare in Parigi.

---

dello Spirito Santo. Viddi in lui gran modestia, et humiltà, accompagnata da ottimi sentimenti, e spero gran bene dalla sua venuta ; Credo però che l'Indulgenza non si publicherà prima del ritorno di S. M., e rassegnando à V. E. la mia puntual obedienza, le bacio etc. Le 27 juin, Cybo lui répond que N. S. s'est réjoui de l'heureux voyage du P. Marco d'Aviano, ainsi que des nombreuses notices que la prudence de S. Em. lui a fournies et dont il pourra se valoir à la plus grande gloire de Dieu et à l'avantage de ces peuples et à la satisfaction de la Cour césarienne.

(1) Déjà, le 2 mai, Cybo avait écrit : « Le mérite du long et fidèle service dans la science militaire du comte Paolo Ceschi de Trente, peut contribuer, ainsi qu'il le désire, à l'obtention de quelque charge dans cette branche. Il désire une recommandation de ma part, par conséquent je mets en avant celle de V. Em. »

Divolgarono ancora, che S. S. havesse doppo il Breve responsivo alla lettera dell' Assemblea, scrittone un altro a S. M. Il che parimenti è falsissimo. Si vaglia V.E. di queste notitie secondo che giudicherà la sua prudenza.

Le 12, Bonvisi annonce que par la voie de la Silésie, est arrivée la nouvelle de la mort du czar, empoisonné par les palatins appelés boyards, qui étaient mécontents de lui ; qu'on a exclu de la succession le fils né il y a un an ; et que ayant refusé l'aîné des frères parce que sa vue est défectueuse, on a placé sur le trône le second frère âgé de 7 ans, sous la régence de sa mère et de l'Arteman qui fut premier ministre du czar père du défunt, et qui est homme de valeur. Je crois, écrit-il, qu'il est frère de la mère du nouveau czar, qui, elle, était belle-mère du czar décédé (1).

Le 19, Bonvisi mande à Cybo :

Il P. Marco d'Aviano hà dato molti salutevoli ricordi all' Imperatore, particolarmente circa l'amministrazione della giustizia, rappresentandoli gli sconcerti, che succedevano, et hà insistito, che si scielghino religiosi dotti, per formarne un Consiglio di coscienza per consultare quello, che spetti alla giurisdizione ecclesiastica, e laicale, acciòchè non si confondino con pregiudizio della coscienza di S. M., e che ancora invigilino à i torti, che si facessero à i populi nella giudicatura, rappresentando, che con questo S. M. caminerebbe più sul sicuro ; e questo fù il mezzo, che havevo già pensato, e chè fù approvato dal padre per divertire gl' impegni, e per rimediare all' ingiustizie. S. M. mostrò al padre di stimare il consiglio, e verisimilmente doverebbe darsici la mano da Monsig[r] Vescovo di Vienna, che ne sarebbe il presidente ; Mà gl' altri ministri osteranno, perchè con questo sol colpo si toglierebbero tutti gli abusi, e le venalità. Molt' altre

(1) Et, le 26, il ajoute que les affaires semblent mal tourner à Moscou, car il a été prouvé que la belle-mère a empoisonné le czar avec la connivence du patriarche, du Sénat et des 29 boyards, pour mettre son fils sur le trône, mais les prétoriens, au nombre de 50,000, se seraient soulevés en faveur du frère aîné, malgré sa mauvaise vue ; ils ont massacré 20 boyards et font le procès de la grande duchesse et du patriarche ; on craint une rébellion de la part des Tartares.

cose hà ricordate il Padre, piene di zelo ecclesiastico, e di prudenza temporale, approvate da S. M., mà essendo partito martedì, per liberarsi dallo strepito della Corte, dubito che tutto rimarrà senza esecuzione, com' è solito di quello che da S. M. è conosciuto espediente, mà non è confacente all' interesse dé' ministri, che solo stanno uniti in conservare la propria giurisdizione. Mi hà detto l'istesso Padre, che non anderà più in Spagna, perchè il Rè di Francia li hà negato il passo, et egli non può soffrire il mare, onde pensava di fermarsi nel suo solito convento, se dà i superieri non li sarà comandato in contrario. Molte udienze hà havute da queste MM., e da i Principi, et infinito è stato il concorso alle sue prediche, e benedizioni; e lo desideravano più longamente in questo paese, mà egli non hà voluto fermarsi, e con riverente devozione bacio à V. E. le mani.

Le même jour, Bonvisi ajoute que le père a chanté la messe le dimanche précédent et donné la communion à LL. MM, ; qu'il prêcha aussi devant une grande foule, le soir, sur la place delle Erbe, et donna la bénédiction. Il est parti pour l'Italie après avoir donné de nombreuses preuves de sa piété (1).

Le 25, Cybo répond à Bonvisi : « N. S. a désapprouvé la visite de V. Em. à la reine Eléonore de Pologne, trouvant qu'elle devait s'en abstenir, d'après des exemples récents et à cause de la manière dont fut traité Los Balbases, qui reçut ensuite de Madrid l'ordre de ne plus y retourner. Il est trop inconvenant qu'un ministre apostolique et cardinal soit laissé debout par S. M., alors que les reines régnantes de Pologne font asseoir le simple nonce. Jamais plus V. Em. ne doit retourner chez S. M., à moins qu'elle ne se décide à la traiter

(1) Cybo lui répondit le 8 août :
Non disgiunta da un particolar godimento è pervenuta à N. Sre la notitia, che V. E. mi hà recata, dé' savii, e zelanti consigli dati dal P. Marco d'Aviano all' Impre; l'esecutione de' quali porterebe certamente vantaggiose conseguenze al servizio de gl' affari publici, e gran quiete e sicurezza insieme alla coscienza di S. M. Vorrebbe S. B., che la pietà Cesarea superasse tutti quei rispetti, che à sì gran bene si oppongono; benedicendo nel resto la bontà Divina del frutto universale prodotto in coteste parti dall' apostolico spirito di sì fervoroso religioso. Et à V. E. etc.

comme il convient. Tels sont les ordres du pape. » Et, le 1er août, il ajoute que S. S. a aussi désapprouvé que S. Em. ait reçu le gentilhomme envoyé par le duc de Neubourg pour lui annoncer son arrivée, et plus encore que S. Em. lui ait mandé un des siens avant de s'assurer de quelle manière Elle serait reçue, d'autant plus que, il y a un an, le duc lui avait fait connaître quelles étaient ses prétentions à cet égard (1).

Le 22 août, Cybo écrit :

Quì annessa viene all' Emza Vostra una risposta per la M. delle' Imperatrice Eleonora, e l'ubbidienza insieme, di cui la M. S. mi hà fatta instanza, in persona del P. Marco d'Aviano, onde possa egli passarsene alle Corti di Mantova, e della Mirandola. E poichè è assai verisimile, che in tal caso intenda S. M. de valersi dell' opera del P. per affari politici non punto confacevoli all' instituto di esso ; ed alla

(1) Le 5, Bonvisi avait informé Cybo que pour ne pas avoir d'affaire au sujet des visites, il était allé chez la reine Eléonore, duchesse de Lorraine. S'étant rendu familièrement à la Favorita, voir l'impératrice Eléonore avec la simarre et un seul carrosse sans fiocchi, il alla ensuite chez la reine qui le laissa debout comme elle l'avait fait avec l'ambassadeur de Venise ; celui d'Espagne avait déjà protesté qu'il ne s'y rendrait pas, s'il ne pouvait s'asseoir « Je trouve que j'ai mal fait, mais j'y suis allé en privé, alors que, s'agissant d'une première visite, j'aurais dû avoir le rochet, » Et, le 12, il annonçait que le duc de Neubourg venait d'arriver et lui avait envoyé son gentilhomme pour le prévenir ; « je l'ai reçu en le laissant debout, mais, ainsi que l'avait fait l'ambassadeur d'Espagne je l'ai fait se couvrir et l'ai accompagné jusqu'à la salle. Il me fit part du désir du duc de trouver un moyen terme pour nos visites tout en persistant dans ses prétentions. J'ai fait restituer la politesse, mais le duc a laissé mon envoyé découvert, l'accompagnant jusqu'à l'antichambre séparée de la salle par un corridor. L'impératrice Eléonore a rompu l'accord ; dans sa chapelle, elle tient le duc dans une tribune à côté de la sienne, mais sans tapis ; pourtant elle lui fait donner la *pace* et l'encens, et par conséquent nous n'y allons plus. » Mais, le 16 août, il s'excuse d'avoir consenti à rester debout chez la reine Eléonore et déclare qu'il ne retournera peut-être plus chez l'impératrice-mère, qui est toujours l'initiatrice des nouveautés, si ce n'est pour lui annoncer la désapprobation du pape.

vita spirituale, ch' egli professa, si compiaccia V. E. nel render l'ubbidienza medesima alla M. S. di farle ponderare, che ciò potrebbe recar nel concetto del mondo notabil pregiudizio al P., e forse ritardare trattener' ancora la Divina mano dalla concessione di quelle grazie, che per altro in servizio de' fedeli, à quali fin hora è stato egli di molta edificazione gl' hà copiosamente compartite. Ond' è che S. M. potrebbe valersi d'ell' ubidienza medesima in quelle forme, e con quello moderazione, che più stimasse propria la sua singolare pietà, e prudenza ; E bacio all' E. V. humilmente le mani.

Le 23, Bonvisi informe que, si on lui permet d'insister — comme si c'était de son propre mouvement — auprès de Mgr de Vienne, il lui dira, que si l'empereur permet le manque d'égards dus à sa dignité cardinalice, S. S. sera obligée de réfléchir s'il convient de créer des cardinaux recommandés par S. M. Cette déclaration fera son effet, car l'évêque espère peut-être qu'on le recommandera ; le bref aurait son efficacité. Le 5 septembre, Cybo lui répond que ce qui l'a retenu par le passé de faire visite à la reine Eléonore, devait le retenir davantage, à présent qu'il a la dignité cardinalice ; et on comprend qu'il ait voulu la faire dans le but de s'épargner des questions, et de se soustraire à de nouveaux manques d'égards. Et, le 12, il ajoute que si on ne lui a pas envoyé d'instructions, touchant le tort à lui fait de la part de la reine, c'est parce qu'on a réfléchi qu'il a suffi de s'en plaindre. Et, le même jour, il écrit :

Dall' acclusa particola di lettera del Sigr Duca di Neoburgo et attestatione di un familiare di S. A. vedrà V. E. come detto Sigre si giustifica intorno al trattamento scambievole de gentilhuomini, che furono inviati hinc inde. E veramente se il Marescial Zindendorf havesse accordato il ceremoniale nella forma atcennata in dotta particola di lettera il negotio mutarebbe faccia. V. E. potrà farvi sopra le debite riflessioni ; E tratanto N. Sre si assecura, ch' ella porterà la cosa con tal prudenza, et avvedimento, che non si dia occasione à nuove scene ; che sarebbe disordine maggior d'ogn' altro.

Le 13, Bonvisi informe que l'évêque de Vienne lui a parlé

des graves préoccupations de l'empereur de se voir refuser les dîmes, accusant presque S. B. de ne pas vouloir l'assister, de sorte que l'on sera obligé de s'accorder avec la France. « Je lui ai répondu : qu'il se trompait, que ce furent les Espagnols qui refusèrent l'exaction des dîmes. Mais Monseigneur répliqua qu'il n'entendait pas parler du passé mais du présent, car si on n'aide pas l'empereur tout va péricliter ».

Le 4 octobre, Bonvisi répond : V. Em. dit bien que le différend avec Neubourg aurait changé d'aspect s'il disait la vérité ; mais les mensonges ont les jambes courtes et du reste le maréchal de la Cour, sur mon invitation, écrit tout le contraire « et j'envoie à V. Em. les lettres précédentes ; je crois que S. A. serait bien mortifiée si elle savait que sa parole inspire moins de confiance que la mienne, qui suis né pauvre gentilhomme mais qui ai toujours été véridique et honoré. V. Em. juge bien en m'ordonnant de ne plus m'occuper de cette affaire » (1).

Le 17, Cybo lui envoie la circulaire suivante aux nonces :

Ancorchè non si trovi esempio he siano state inviate le fascie per il primogenito del Delfino di Francia, ò d'altro Principe destinato à regnar doppo il padre, tra quei monarchi, che sono in possesso di questo honore, e che diverse ragioni di momento in ordine al ceremoniale dissuadessero questa missione ; Contuttociò la Stà di N. S. hà voluto, che prevaglia ad

(1) Le même jour, il mande qu'à présent, il fera voir le bref contenant la désapprobation de S. S. et sa défense de faire des visites à la reine, dans le cas où elle ne promettrait pas un traitement convenable. « Je doute qu'on change, écrit-il, car on est tenace dans les engagements pris ». Et le 11, il ajoute : « j'ai fait voir à l'impératrice Eléonore le bref dans l'espoir qu'elle aurait conseillé à sa fille de faire acte de réparation avant son départ ; mais S. M. dit que les archiduchesses avaient toujours eu ce système et qu'elles prétendaient invoquer des précédents. J'ai répondu que cela n'était pas exact et que l'archiduchesse Anna m'invitait à m'asseoir, faisant de même pour l'ambassadeur d'Espagne bien qu'elle n'usât pas de ce cérémonial vis-à-vis de sa sœur l'archiduchesse Marie Anna. Je crois que pour le moment je ne ferai plus de visites ».

ogn' altro rispetto, la brama che porta di fare ogni dimostrazione possibile di onore e di stima verso la real Casa in persona di S. M. Xmà, dove se ne presenta l'occasione, e dove giudica di poterlo fare senza carico della coscienza. Hà però fatto significare al Sr ambasciator di Francia, et al Sr Cardinale d'Estrees d'esser pronta ad inviar colà Nunzio straordinario con le fasce ; giachè per parte di S. M. è stata data intentione, che quella Nunziatura verrà reintegrata nelle sue antiche, e giuste prerogative, che per lo passato alcuno ha tentato di dimimire, di che ho voluto dar conto all' E. V. per sua notitia.

Le 24, Cybo répond qu'à la suite de la déclaration du maréchal, N. S. s'est persuadé que toutes les raisons étaient en faveur de V. Em. dans les différends avec Neubourg. On n'a pas voulu répondre pour ne pas augmenter les amertumes ; et V. Em. pourra faire de même. Elle a très-bien fait de remettre le bref à la reine (1). Le 12 décembre, il lui écrit, approuvant l'idée de faire visite à l'archiduchesse Maria-Antonia lorsqu'elle se trouve avec le petit archiduc, car comme celui-ci passe avant sa sœur et que, pour son âge tendre, il n'y a pas de cérémonial, ainsi toute question cesse ; « du reste V. Em. pourra mieux juger étant sur les lieux. »

La situation politique en Europe devenait toujours plus orageuse, surtout celle de l'empire, dont l'existence était menacée. Dans les négociations d'ordre général, on comprend mieux la nature des rapports existant entre le pape et l'empereur, et apparaissent l'habileté diplomatique et l'activité du cardinal Bonvisi (2).

(1) Et, le 15 novembre, Bonvisi lui avoue que s'il n'avait pas les déclarations du maréchal de la Cour, il serait exposé à bien des calomnies, d'autant plus qu'à présent ne voyant plus la reine, duchesse de Lorraine, il rencontrera les ires de l'impératrice Eléonore, comme les a encourues l'ambassadeur d'Espagne.

(2) Voir les chapitres IX et suivants.

CHAPITRE II.

Innocent XI et l'Espagne.

Innocent XI éprouvait une affection paternelle pour le roi Charles II ; il se réjouissait de sa piété et des sentiments religieux de la nation espagnole. Toutefois, la conduite du marquis del Carpio, ambassadeur d'Espagne à Rome, une tendance de la juridiction civile de Madrid à empiéter sur celle de l'Eglise, les bonnes paroles, au lieu des satisfactions que l'on donnait aux réclamations du Saint Siège, et aussi la répugnance des ministres espagnols à mettre en pratique ses conseils touchant la politique générale, inquiétaient le pape qui, malgré tout, faisait son possible pour rendre moins désastreux le sort de la Couronne (1).

Le 17 janvier 1680, Mellini écrit qu'en ces jours de fêtes continuelles pour l'entrée solennelle de la reine-épouse, il a été impossible de traiter les affaires à l'audience du roi, qui a renvoyé tous les Conseils « de cette manière je n'ai pu entretenir S. M. sur la libre exaction des dîmes pour la Pologne ;

---

(1) Ce chapitre, en outre des dépêches sur les affaires que l'on pourrait dire spéciales entre les deux Cours et en dehors des affaires politiques et religieuses, renferme des dépêches qui résument les différentes questions se rapportant aux droits de l'Eglise que l'on avait commencées à traiter dans la première période du pontificat ; et, pour en voir le développement, il faut recourir aux chapitres de la seconde partie de ce volume. (Dans les archives secrètes du Vatican manquent des volumes des dépêches chiffrées de Cybo).

toutefois j'en ai parlé à D. Pietro d'Aragon, à D. Pietro Colonna et à D. Gerolamo, mettant en relief l'urgence, dans l'intérêt de la Maison très-auguste, mais je n'ai pu en tirer que de bonnes intentions ; je me réserve donc pour la première audience royale. Quant à l'ordre de remettre à V. Em. l'argent de la nonciature, je peux dire qu'on est en train de régler les comptes, et qu'on attend que la *depositeria* fasse une autre remise de fonds avec l'entrée de l'argent delle *vacanze* et *spogli* de Burgos et Cuença » (1).

Dans un Avis de Madrid, de janvier, on lit :

Seguì finalmente l'entrata publica della Regina sposa nel giorno stabilito di sabbato li 15 del corrente, non ostante che offuscatasi la serenità del tempo il venerdi precedente (nel quale furono tutti i Consigli à baciar la mano à S. M.) da una densa nebbia che continuò il sabbato sin al mezzo giorno, e doppo si dissipò quasi affatto, havesse fatto dubitare à molti se fusse stato per eseguirsi la funzione, mà il giorno benchè annuvolato, fù così placido, che fu stimato miglior del sereno perche il sole havrebbe potuto nuocere. Fu tanta la gente, che occupava il camino, oltre quella ch'era nelle case, e sù i palchi, che si vedeva un continuo ondeggiamento di popolo per tutta la strada del Palarzo del ritiro sino à quel di Madrid, principalmente non essendovi l'imbarazzo delle carrozze, alle quali fu proibito l'entrare nella carriera sotto rigorose pene, oltre l'essersi chiuse tutte l' imboccature delle strade con palchi, barriere e fosse, onde non entrarono che cavaglieri à cavallo e sedie di dame.

La disposizione del camino fù nella forma seguente. Tutte le case che facevano facciata sù quella strada furono coperte di ricchissime tappezzarie, broccati e portiere dal tetto sin à terra con vaga e sontuosa vista.

La porta dell'uscita dal ritiro fù fatta nuovamente à perpetua memoria di pietra viva coll' armi di Spagna e di Francia, e coll' iscrizzione scolpita del Real matrimonio colla Principessa Maria Luisa di Borbon ; à questa succedeva un colonnato con nicchie grandi, ov'erano statue rappresentanti tutti i regni e provincie della monarchia coll' armi loro, e nello spazio, che

(1) Dans un Avis du 29 décembre 1679, on lisait qu'on ne peut rien assurer sur la grossesse de la nouvelle reine, mais on l'affirme au point de dire que l'entrée publique des souverains ne peut avoir lieu qu'à la fin de janvier prochain. Le magistrat de la ville a prié S. M. de vouloir l'avertir douze jours d'avance afin de pouvoir tout préparer.

correva tra quelle erano dipinte tutte le fontane più notabili, et artificiose dell' Europa. Questo colonnato si stendeva sin all'arce del ritiro, il quale era maestosissimo, come anche tutti gli altri, dopò seguiva quello degl' Italiani, poco distante dall' ospedale di essi. Dopò si passava quello della Porta del Sole, che tiene quattro facciate; indi s'incontrava il convento di S. Filippo degli Agostiniani un tavolato altissimo, e spazioso con pitture grandi, et iscrizioni rappresentanti molte particolarità et istorie dell' Indie; appresso tutto il tratto dei mercanti di sete, e panni reso vaghissimo con grotteschi, dentro ciascuno dei quali stava un moro in statua di rilievo con fruttiere, e sopra di loro l'effigie del Rè, e della Regina, e di tutti i generali, e gran capitani di Spagna. Dall' atra parte dov' erano le botteghe de pelicciari si osservavano curiosamente disposti tutti gli animali del mondo formati con tutte le sorti di pelli riempite, con varie iscrizioni burlesche. E di quì si passava immediatamente all' arco della Porta di Guadalaxara, il quale è dei più regolari, fabricato sù la forma de gli antichi Romani; à questo continuavano gli argentieri, che haveano fatte due gallerie corrispondenti, et eguali con certe scalinate in forma piramidale tutte coperte di argenti di ottimo lavoro, al piè delle quali era tirato un tavolato in forma di fascia distesa, dove stavano angioli di rilievo inargentati, et in mezzo di essi 26 targhe, 20 delle quali contenevano lettere grandi, chè formavano il nome del Re, e della Regina, alcune tutte di perle, et altre di diamanti, e rubini, altre di diamanti di gran valore, e d'altre sorti di gioie, delle quali era pieno tutto il corpo della targa spazioso di quattro palmi. L'altre sei formavano un Sole, et una Luna, l'arme di Castiglia, e di Francia con altre cifre. Che fu cosa veramente magnifica; dopo s'entrava nella piazza della villa, dove stava un tavolato in forma di mezzo teatro con pitture rappresentanti le fatiche d'Ercole colle sue iscrizioni, e nel mezzo un gran quadro col Rè e colla Regina, et un Ercole di rilievo genuflesso avanti di loro offerendogli le spoglie del leone in mezzo à due colonne col Plus ultra. Poco appresso seguiva l'arco di S. Maria dell' Almudena collocato in mezzo alla facciata d'avanti del Palazzo della Regina madre, da dove si passava finalmente alla piazza del palazzo reale, dove sopra le due gallerie, che l'adornano, erano collocate statue di mezzo rilievo colle sue iscrizioni rappresentanti tutti li fiumi di Spagna con due castelli di fuochi artificiosi in mezzo alla piazza, e due carri trionfali in forma di barchetta, posti sopra le rote, dove stavano musici e comedianti. Et in somma per tutto il camino ad ogni capo strada si vedeano palchi di comedie, e di danze, e di varie forze fatte in cadenza al suon d'instrumenti. Il principio poi della vista della disposizione alla funzione personale fù la comparsa di tutto il Magistrato della Villa in corpo à cavallo vestito di robbone di broccato bianco à fiorami d'oro, con trine simili, preceduto dagli Alguazili pur riccamente vestiti, e da quattro mazzieri. E questo giunto al Ritiro fece alla Regina la consegna delle chiavi della Villa.

Dopo esser passato questo, si vide comparire il Rè colla Regina madre in un cocchio col sopra cielo mezzo scoperto, che dava à tutti la comodità di veder le M. M. loro, le quali smontarono à Palazzo Reale e di là per altra strada si transferirono à veder la funzione in casa della S[ra] Contessa d'Ognate, in un balcone apertovi nuovamente. Vi entrorano *(sic)* per la parte di dietro, e vi desinarono, con vivande però e servizij di Palazzo. Cominciarono poi à vedersi alcune bande di guardie,che venivano per tener netto dal popolo il passo della Cavalcata. Uscirono poi quantità d'Alguazili à cavallo per il medesimo effetto, indi i tamburri e i trombetti, e depoi i cavaglieri d'abito, che furono sopro 200, appresso molti maggiordomi, gentilhuomini della Bocca, e cavallerizzi regij, dopò i Grandi circa 20, appresso la Regina sotto il baldacchino portata dai reggitori del Magistrato, che la seguitava à piedi, il S[r] Marchese di Villamarina primo cavallerizzo le teniva *(sic)* a piedi il palafreno, facendo l'officio di cavallerizzo maggiore in mancanza del S[r] Duca d'Ossuna, al quale non fù permesso d'intervenirvi, per il divicto di accostarsi à Palazzo, che tuttavia gli dura. Immediatamente fuori del balcdachino veniva sopra una mula la S[ra] Duchessa di Terranova Cameriera maggiore, alla quale sopra altra mula succedeva la S[ra] D. Laura d'Alagon Guarda Maggiore,indi le Dame d'honore sopra cavalli tutte messe in mezzo di due cavaglieri parenti, et in fine la carrozza d'honore della Regina, quella del S[r] Marchese d'Astorga, e due altro del medesimo; nella prima delle quali erano i suoi gentilhuomini, e l'altra vota. Il S[r] Marchese però non v'intervenne per star mal di gotta, ma vi mandò la sua livrea ricchissima di scarlatto coperta d'oro. Tutte le livree dei Grandi, oltro l'esser numerose erano velluti e felpe, ò panni finissimi coperti d'oro, disposto in varie forme; i cavaglieri di minor portata l'haveano pur simili, non distinguendosi che nel minor numero, et anche quei dell' ultima sfera haveano fatti i medisimi sforzi secondo la possibilità. I cavaglieri poi, et i cavalli erano si riccamente vestiti, et adornati, che ogni gala loro poteva meritar d'esser osservata sola, e tutti vestiti erano di colore coperti di riccami riportati ò lavorati sù i medesimi. La Regina brillava tutta di gioie, ma la migliore era ella medesima col brio e la vivacità, la grazia e la maestà naturale, colla quale andava,e colla disinvoltura,con cui osservava tutto,talmente che non sodisfa questa Corte di celebrarla. Le gale delle Dame se non giungevano al paragone di quella di S. M[tà] proco ne restavano lontane. In somma non è facile di veder altrove una comparsa più ricca. Vi mancarono 11 Grandi di quelli, che qui si trovavano, alcuni per assistere al Re, altri per esser freschi di scorruccio, et altri per trovarsi indisposti. Vi si desiderarono pur altri cavaglieri mancati per cause legitime, et alcuni per quella di non haver modo di comparire al par de gli altri, nè voler esser osservati in minor gala, Giunta la Regina avanti il balcone dové stavano il Rè, e la madre, si fermò un poco, et si salutarono reciprocamente, la Regina sposa col ventaglio, et il Rè, e la mardre col fazzoletto. Alla piazza

della Villa si formò un' altra volta à ricevere un complimento in breve orazione, et alla chiesa dell' Almudena smontò, e dentro di essa ricevette l'acqua benedetta dal Sr Cardinal Portocarrero, e vi si cantò il Te Deum. Rimontata a cavallo proseguì verso Palazzo, dove smontò nel cortile, nel quale scendono gli ambasciatori di cappella. Ivi fu incontrata dal Rè, e dalla Regina madre presala per là mano la condusse nell' appartamento, andando il Rè avanti seguitato dalle due Regine, stando la regnante à mano dritta ; non si fece per quella notte altra funzione, fuorchè d'alcuni fuochi di mano. La mattina seguente vi fù cappella reale, ove intervenne la Regina al suo solito luogo, e vi concorse moltitudine di gente, et i Grandi, e la nobiltà con gale mutate, havendone molti di essi nove diverse, per cambiarla tutti i giorni della novena di questo gran festeggio. In cappella fu cantanto il Te Deum in rendimento di grazie, con bellissima, et piena musica. Alle 3 dopò il mezzo giorno si portarono le M. M. regnanti alla chiesa d'Aroccia con grande accompagnamento per l'istesso camino dell' entrata, che rimase parato tutto quel giorno, e nel medesimo cocchio scoperto, con cui era com parso il Rè colla Regina madre il giorno avanti. Vi si cantò pure il Te Deum coll' istessa musica, e ritornarono per la strada d'Aroccia, la quale pur subito fù adobbata in tutte le case, come l'altra dell'entrata ; nè questa fù meno vistosa, perche ritornate le M.M. loro di notte fù illuminata da per tutto con due torcie per qualunque finestra, e balcone, che fù cosa degna da esser veduta, massime nela piazza maggiore che essendo per se stessa formata in figura di grandissimo teatro in quadro, teneva in cinque ordini di balconi continuati sù l'istessa simetria sopra 2/m torcie ardenti. Questo giorno che fù favorito da una purissima serenità si terminò coll' incendio d'un castello di fochi nella Piazza reale, essendo stato l'altro abbattuto da un vento gagliardo, che si levò la notte precedente.

Pre tre giorni si sono fatte luminarie e fochi. Lunedì il Rè fu alle cacce del pardo, e la Regina non uscì. Martedì le M. M. loro ricevettero il complimento de gli ambasciatori, e di tutta la corte sopra l'entrata, et il dopo pranso *(sic)* visitarono la Regina madre, la quale è stata complimentata sul medesimo proposito da publici rappresentanti, e da gli altri ministri e SSri. Questa mattina nella quale le M. M. regnanti si sono portate ai divertimenti della Sarzuela. Domani à notte si rappresenterà una comedia in musica in Palazzo. Sono determinati parimente giuochi di Canne, e corse di mascare, nelle quali vuol pur correre il Rè, mà non si sà il giorno preciso. La festa dei tori però si dice destinata per li 6 del futuro.

Madama Colonna uscì dal convento di S. Domenico il Reale poco prima che seguisse l'entrata della Regina, e si portò in casa del Sr Marchese de de los Balbazes, dove tuttavia si trattiene.

Le 17, Mellini répète qu'il a toujours insisté pour le payement des traites du vin de Naples pour le sacré Collège, mais

don Pietro Aragon a fini par lui avouer que, dans le Conseil d'Italie, on a décidé de répondre, par ordre de S. M., que la concession ou le refus de ces traites n'est qu'une simple grâce de la part du roi, et non un droit des cardinaux ; et que par conséquent, il devait modérer ses insistances parce que rien n'était arriéré, tout dépendant du bon vouloir de S. M. qui se réglait selon le mérite des sujets et la marche des affaires. « Je fus très étonné, écrit-il, d'apprendre une telle résolution, et j'ai répondu que je ne comprenais pas comment on niait des droits du sacré Collège en se heurtant contre les cardinaux, mais D. Pietro répliqua que non seulement on ne veut pas considérer cette grâce comme perpétuelle, mais seulement comme éventuelle et que S. M. peut l'accorder une année et la refuser à la suivante. Après ces déclarations, conclut le nonce, je demande à V. Em., cela afin de continuer mes démarches, de savoir si le sacré Collège peut prétendre à ces grâces par un droit positif. Toutefois j'ai été informé secrètement que les traites seront payées et qu'on a déjà expédié l'ordre au v. roi. »

Le même jour, il annonce qu'il a présenté à Portocarrero la lettre transmise par S. Em. au sujet de ce qu'a fait le cardinal pour le soutien des prérogatives du sacré Collège. L'archevêque en fut content, se proclama très obéissant aux cardinaux ses collègues, et déclara qu'en toute circonstance on peut être sûr de sa fidélité envers le sacré Collège (1).

---

(1) Le 7, Cybo avait écrit à Mellini :

Rivedendosi col Sig^r Card. Portocarrero, gli dirà che S. Sta sente quanto conviene il torto, che à S. Em^za rien fatto da cotesto ambasciatore in Francia, negando tuttavia di visitarla ; mà che non giungono nuove à S. Sta ne devono giungere all' Em^za sua quest' incontri, mentre hà potuto veder, quando si trovava in Roma, come veniva trattato da questo Sig^r. Duca d'Estrees il Sig^r Card^l Altieri, et i Cardinali sue creature in faccia del Papa, che tanto, e sì lungamente si era adoprato per rimediarvi : mà sempre invano. Non potersi però negare che il trattamento troppo liberale usatosi per i tempi passati da Sig^ri Cardinali Spagnuoli coi Grandi di Spagna, e con D. Gio. è stata la vera origine del male che hora si piange ;

Le 21, Cybo avait répondu à Mellini que c'est une excellente idée d'obliger les ministres à s'expliquer sur l'emplòi de l'argent confisqué aux juifs de Majorque, car les ministres ayant toujours affirmé qu'il était destiné autant que possible à l'armement des navires pour la défense de cette île, il est nécessaire de faire des invèstigations ou que l'on n'en donne plus, et surtout que maintenant on met en avant la question de l'Inquisition. « V. S. doit tâcher de s'informer et de faire en sorte que l'argent soit dépensé pour cette œuvre contre l'ennemi commun, tel étant l'intérêt du Saint Office et de toute la chrétienté » (1). Le 28 mars, Mellini informe que

---

havendo gli altri di là preso esempio, ò protesto. Haver parimenta S. Em^za^ veduto come fu trattato in Parigi il cadavere del Nunzio Varese, del quale affronto però non essersi mai havuta sodisfatione alcuna per quante doglianze de S. S^tà^ ne habbia fatte. In oltre esser noto à S. Em^za^ più che ad ogn' altro quante ne habbia dissimulate, et inghiottite la Spagna medesima in questi ultimi tempi dalla prospera fortuna della Francia. Che non lascerà con tutto ciò S. S^tà^ di pensar come deve, di preservare indenne nel caso occorrente la dignità di S. Em^za^, il cui giusto sentimento è un nuovo testimonio del suo gran zelo per le prerogative del Cardinalato, e S. B^e^ le ne dà copiose lodi.

Et, à la même date, il ajoute :

Rincontrandosi col Sig^r^ Marchese di Villars, e facendo cadere il discorso sopra la Nunziatura di Francia, hoggi vacante, ch'egli addusse per motivo degli ordini havuti dal Rè poco favorevoli alla visita del Sig^r^ Cardinale Portecarrero; gli dirà per modo di discorso, e come da se, che il Rè di Francia poco si cura d'havere il Nunzio in Parigi, poichè se se ne curasse, havrebbe operato che à quest' hora S. S^tà^ havesse riportate le dovute sodisfationi dell' affronto indegnissimo fatto già al cadavere del Nunzio Varese dall' Arcivescovo di Parigi, delle quali nè pur si parla.

Et, le 15 février, Mellini lui répond qu'il a dit à Villars, comme de son propre mouvement, que si son roi veut un nonce à Paris, il doit donner des satisfactions sur l'incident du cadavre du nonce Varese ; mais le marquis ne lui répondit pas et changea de conversation.

(1) Mais le 17, Mellini écrivait qu'on persiste à ne pas vouloir se déclarer pour un concours avec les armes contre les Turcs, ni à faire des démarches auprès des autres Cours à cet égard, si, avant tout, on n'a connaissance des noms des princes qui y concourent, du plan de l'entreprise et des forces qu'on peut

ayant appris que l'Inquisiteur avait consenti à permettre que 800 pièces des effets confisqués aux juifs fussent affectés au service du roi, il en parla à Medina montrant la nécessité de l'armement des 60 galères et l'exhortant à ne pas éparpiller l'argent de la Croisade. S. Exc. lui avoua qu'on n'avait pris d'engagement que pour l'armée de mer.

Le 21, Cybo lui observe qu'il a toujours écrit que les dîmes en Italie devaient servir pour la Pologne (1). « J'espère, écrit-il, que ce n'a été qu'une erreur de plume et non de

---

réunir. « J'ai fait observer entre autres choses, écrit-il, que dans une entreprise de ce genre on ne doit pas chercher les intérêts particuliers des princes, mais ceux de la chrétienté. Toutefois il me paraît que, malgré leurs déclarations, on tâche de faire des armements de terre et de mer pour la sûreté des possessions italiennes ; on a acheté des vaisseaux de manière que les navires armés soient au nombre de 26, et ayant appris que trois se trouvaient à Naples, on leur a envoyé l'ordre de rejoindre l'escadre des galères ; à Majorque aussi on a ordonné d'armer ceux qui s'y trouvent ; et pour cela, on a commencé à employer l'argent de la Croisade qui était disponible après la mort de D. Juan. A Majorque, on a sorti à cet effet 150 mille pièces d'effets qu'on avait confisqués aux juifs ; et à cette occasion j'ai eu l'explication de l'énigme que me présentaient quelques phrases obscures d'un billet de D. Pietro sur ce sujet, et touchant l'emploi des effets confisqués par l'Inquisition. Le roi prétend en être mis en possession, pour le motif que S.M. paye de son propre argent les frais de toutes les Inquisitions de l'Espagne ; et cela afin de couvrir ces dépenses. On avait décidé d'employer tout l'argent dans la construction des navires majorquains, mais parce qu'il y avait des dettes envers l'inquisition locale, Mgr l'Inquisiteur s'y opposa jusqu'à ce que celles-ci fussent soldées. A présent qu'on a tout réglé on dispose des effets. On a aussi ordonné le recrutement de 4000 espagnols à Milan, ainsi que celui des régiments, surtout l'allemand, en en créant un nouveau. » Et, le même jour, il répond qu'à ses remontrances pour l'armement des 60 galères dans la Méditerranée, on lui fit observer qu'on a donné des ordres, mais qu'il faut du temps, et que les revenus des Croisades sont déjà engagés.

(1) Le 7, il lui conseillait de saisir l'occasion de la généreuse disposition du Portugal envers la Pologne pour exciter dans le même but la piété de cette Cour. « V. S. pourra ajouter ce que j'ai écrit ; que lorsqu'on accordera l'exaction des dîmes il sera trop tard. Du reste on doit voir ce que fait N. S. malgré la mauvaise situation du Trésor. »

langue lorsque V. S. m'a écrit, avoir dit à la reine-mère qu'elles étaient pour César; de même les démarches que V. S. me dit avoir faites en faveur des catholiques et de la religion en Angleterre, devaient s'entendre en faveur de la reine qu'on tente d'accuser par de faux témoignages, afin qu'au moins les formes judiciaires soient gardées et que la reine puisse se défendre » (1). Le 1er février (2), Mellini répète qu'on s'oppose toujours à la libre exaction des dîmes en Italie; on demande l'exequatur royal et une partie des revenus... On voudrait aider la Pologne mais l'argent manque; on espère que peut-être par les pressantes instances de l'envoyé polonais, on finira par accorder quelque subside (3).

Le 4, Cybo lui écrit : « L'ambassadeur del Carpio a supplié le pape au nom du roi de vouloir renouveler la bulle de la Croisade ainsi que d'autres grâces, S. S. a répondu qu'elle

---

(1) Le 29 février, Mellini répond pour sa défense : S. Em., en lisant son rapport en clair, au sujet des dîmes, verra qu'il n'y a pas eu d'équivoque, en disant : qu'elles doivent servir pour la Pologne, mais que si cette nation ne faisait pas la guerre, les revenus des dîmes pourraient servir à l'empereur, s'il se décidait à la déclarer aux Turcs en Hongrie, ou si ceux-ci voulaient l'attaquer. « J'avoue, ajoute-t-il, d'avoir pris équivoque touchant les catholiques en Angleterre, en ne parlant pas du procès de la reine, j'ai fait erreur en lisant le chiffre prenant le 13 pour le 15; mais je présenterai un mémoire ».

(2) Le 24 janvier, Mellini avait recommandé à Cybo le P. G. des Clercs réguliers, ministres des Infirmes, lequel rentre à Rome. Il en fait beaucoup d'éloges, car, avec l'assistance du P. Giovanni Battista de Napies, provincial, il a remis la discipline parmi ses religieux, punissant les méchants et élevant les bons. Et, le même jour, il ajoute que le marquis de la Fuente, remplace le duc de Giovinazzo comme ambassadeur d'Espagne en France.

(3) Dans un Avis de Madrid du 7 on lit : aujourd'hui a eu lieu la fête du *Toros* avec une grande somptuosité et des acteurs pas habituels. Ont paru comme Toreadores : le duc de Medina Sidonia, et le marquis de Camarasa, Grands d'Espagne ; Don Felix de Cordóba, fils du duc de Sesa, le comte de Rivadabia frère du marquis, D. Fernando de Cea et D. Cristobal Moscoso, avec une suite de plus de 400 valets de pied.

voyait des difficultés à adhérer à la demande, soit parce que l'expérience a montré que l'argent a été employé à tout autre usage que celui pour lequel il avait été accordé, soit parce que le Siège Apostolique ne voit pas que l'Espagne lui fasse les concessions qui ne sont pas des grâces, mais des obligations de pure justice. Entre autres, S. S. cita : la punition du Président du Conseil royal ; l'humiliation de supplier pour qu'on demande l'absolution des censures que celui-ci et ses complices ont encourues ; le remède au tribunal de la force, qui est devenu tellement téméraire qu'il n'est plus possible de l'ignorer davantage ; l'exaction des dîmes pour la Pologne ; la réparation des offenses à l'Immunité ecclésiastique à l'égard du chev. Cusani à Milan ; l'affaire des capucins et de l'évêque de Solmona à Naples, et enfin les corrections nécessaires à la bulle *aurea* de l'investiture du royaume de Naples, qu'on n'a pas pu obtenir afin d'atténuer les dommages qui en viennent au Siège Apostolique et selon les autres bulles, au point que N. S. se trouvait presque forcé de refuser le tribut de la Haquenée, quoiqu'il l'ait laissé courir en considération de la jeunesse du roi. S.S. ajouta aussi le fait des Quartiers ; l'ambassadeur d'Espagne étant celui qui en a le plus abusé. Et le pape conclut que S. M. connaissant toutes ces circonstances, ne pourra faire autrement que de justifier la répugnance du Siège apostolique à renouveler la Bulle de la croisade. « V. S. Illme, écrit Cybo, doit parler dans les termes ci-dessus afin que la justice royale et la rectitude de S. M. fassent donner des ordres pouvant satisfaire S. S. et la délivre du remords de conscience qui la retient, quoique bien disposée, à concéder la grâce au roi. Pour ce qui concerne le tribunal de la force, V. S. doit se borner à des généralités, parce que si, d'une part, le temps ne semble pas mûr pour en demander l'abolition, de l'autre on ne veut pas avoir l'air de l'approuver, en demandant des modifications ; toutefois, et comme d'elle-même, dans les conversations, V. S. pourra observer qu'il est nécessaire d'y faire des réformes pour empêcher les plaintes du pape ; elle pourra aussi citer des auteurs qui en approuvent l'usage, mais à

des conditions telles, qui mettent en relief l'abus actuel : Feliciano Oliva en a écrit dans la question 25ème de la 1ère partie (forum ecclésiastique). Il paraît étrange que le P. confesseur ait trouvé que le Conseil royal a procédé légitimement en infligeant l'amende ; et que pour cela il n'a pas encouru les censures de la Bulle *in Coena domini* ; on ne comprend pas comment un religieux de tant de piété et si savant ait émis des idées qui pourraient tomber sous l'Inquisition ; ni personne peut oser douter qu'on puisse absoudre les coupables en vertu de la bulle de la Croisade, car si on lui donnait de la valeur, ce ne serait que *in foro conscientie,* mais S. S. veut que l'absolution ou au moins la demande pour l'avoir,soit publique et *in foro fori* ; ne pouvant pas réparer autrement une offense faite publiquement. Du reste, conclut-il, si V. S. ne croit pas convenable de répéter cela à S. M. et à D. Pietro, on laisse à sa prudence d'en parler au moins à D. Jerónimo ; en tout cas elle doit détromper le P. confesseur et le gagner, car plus que tout autre il peut être utile, s'agissant de matières qui regardent les devoirs de conscience. »

Le 14, Mellini informe qu'à Madrid la population était très agitée au bruit qu'on allait baisser la valeur des monnaies, qu'on ne trouvait plus rien au marché et que les pauvres en souffraient beaucoup. « On a fini, écrit-il, par publier un décret qui réduit : le doublon à 48 réaux au lieu de 111 prix auquel on l'avait élevé, et la pièce de 8 à 12 » (1).

---

(1) Et, dans une feuille à part, il mande :

Nella settimana passata cominciò a susurrarsi che fusse per uscir il bando dell'abbassamento della moneta, onde havea pur principiato à penuriarsi di alcune cose, et in specie d'oglio, non volendo i venditori caricarsi di viglione col discapito che glie ne poteva seguire col calo della moneta. Havendo però preso maggior corpo questa voce venerdì, scorso li 9, il sabbato seguente mancarono all'improviso nella piazza maggiore le provisioni del pane, e degli altri comestibili d'ogni genere serratisi i macelli, e le taverne di modo che vi fù una grandissima confusione, onde si trovarono in cattivo contingente anche molte case principali, dal che si può argomentare il patimento della povertà. Succeduto tal inconveniente fù la sera del medesimo sabbato imbandito l'abbassamento della moneta publicamente ridotta la doppia à

Le 15, Mellini annonce qu'il a informé Portocarrero sur les mauvaises intentions du Sénat et du gouverneur de Milan contre les Borromée (1) ; et que S. Em. lui répondit qu'il

48 reali di cento undeci, à quali si era alzata la pezza da otto à dodeci reali di 29 che già correa, e delle monete di rame quelle di due quarti ad un quarto, il quarto ad un ottavo, e i due quarti falsi à maravedis, mà essendosi ciò publicato solamente à voce dal banditore, senza affigersi i bandi sù le cantonate,nacque de ciò maggior disordine di prima,perche restata incerta la gente del vero prezzo dato alle monete basse vi fù diversità d'opinioni, dicendo alcuni, che tutte quelle da due quarti buone, ò false si erano ridotte ad un ottavo, et i quarti à maravedis, et oltre ciò era il tutto confuso per la difficoltà di discernere la moneta falsa dalla sincera ; et in tal verietà nè si sapeva come vendere nè come comprare, talmente che chi voleva haver qualche cosa era astretto à lasciare in pegno al venditore oro, ò argento, sinche uscisse dalla perplessità di qual fusse il calo legitimo delle dette monete. Questa confusione venne accresciuta dal non essersi stabilito nell' istesso tempo del calo delle monete l'abbassamento proporzionato dei comestibili, dimodo chè seguitando à correre li prezzi antichi ogni due libre di pane venivano à costare quasi due giulii, mezzo, et un arroba di vino che sono 8 boccali in circa poco meno d'una doppia, e così à proporzione di tutte l'altre cose.

Il peggio era che ne i ricchi potevano spendere il loro denaro, perche i venditori tenevano serrata la robba senza volerla dar fuori, et intanto ne risultava altro disordine, che tutta la gente usciva à comprare il pane à Caramansello, et à Vigliegas luoghi circonvicini di dove viene provista la piazza si che ne restava ella qui sproveduta con gran pregiudizio, e pericolo della povera gente, piangeva una tal miseria si publicò perciò domenica sera un altro bando, dove si proibiva à tutti d'uscir di Madrid à pigliar pane, sotto pene rigorose, e di provedersi in Madrid di più pane di quello che gli occorresse meramente par l'uso quotidiano al sostento della casa. Riconosciutosi lo sconcerto che derivava dall'incertezza del valore del denaro minuto per la confusione del falso dai buono, lumedi mattina si publicò che le monete da due quarti così buone, come false corressero per un ottavo indistintamente.

(1) Le 7 janvier, Cybo l'avait engagé à dire au cardinal que les prétentions du gouvernement de Milan contre la Maison de S. S., parce qu'on veut dépouiller les Borromée de leurs privilèges, ne sont pas des nouveautés, en ayant eu l'expérience depuis longtemps. « D. Pietro d'Arragon peut se rappeler que, lorsqu'il était ambassadeur à Rome, le pape, alors cardinal, se plaignit du tort qu'avait subi le sénateur Erba, son neveu, de la part de D. Luis Ponce de Leon, alors gouverneur de Milan, nonobstant que celui-ci durant son ambassade à Rome se soit montré ami de S. S. ; du reste

se prévaudra des renseignements donnés, manifestant sa dévotion envers S. S., et qu'il ne fallait pas s'occuper beaucoup du Sénat (1) car dans le conseil d'Etat il y a des dispositions différentes.

Le 24, il mande : que jeudi S. M. déclara premier ministre le duc de Medina Cœli. « Je lui ai présenté, écrit-il, les félicitations du pape et de V. Em., car voulant employer une certaine finesse, je lui ai dit que prévoyant la décision du roi, j'en avais déjà écrit à V. Em., qui m'avait répondu avec les félicitations de S. S., et j'ai ajouté qu'on espérait en lui pour voir refleurir la monarchie, sa valeur, son expérience et ses bons sentiments envers le Saint-Siège étant connus. S. Exc. me remercia, disant qu'elle était bien contente d'avoir des occasions de prouver son dévouement à S. S. et promit de me remettre les lettres annonçant à N. S. sa nomination » (2).

Le 14 mars, Mellini mande que depuis quelques jours on a ébruité que S.S. a refusé à del Carpio le renouvellement de la concession de la Croisade jusqu'à ce que le président de Castille ne soit destitué, et comme tout le peuple est irrité contre celui-ci, on est content de la décision du pape. « J'ai aussi appris, ajoute-t-il, que del Carpio prétend que la conces-

---

N. S. sait que de telles vexations ne partent pas du Sénat mais du chancelier et d'autres mal intentionnés. V. S. Illme pourra conclure son discours, affirmant que tout cela n'empêchera pas le pape de continuer à être le père affectueux de la Couronne d'Espagne, même il n'en fera pas un sujet de plaintes si les siens continuaient à recevoir des injustices et ne demandera jamais rien pour eux. »

(1) Malgré ces déclarations, le 19 octobre 1681, le card. Bonvisi informe que le prince de Schwarzemberg lui a répété que le comte Vitaliano Borromeo n'avait encore rien reçu.

(2) Le 31 mars, Cybo lui répond que N. S. connaît depuis longtemps et estime les grandes qualités du duc de Medina Coeli, et il se félicite de ce que le roi lui confère la charge de Premier ministre, car S. S. attend de lui un plus grand avantage pour la Couronne. V. S. a bien fait de le complimenter. Il lui transmet la lettre de réponse de S. B. au duc et aussi la sienne.

sion lui avait été d'abord promise, mais révoquée ensuite à cause de mes dernières lettres sur l'amende (1) et que N. S. ne l'aurait accordée qu'après la destitution du président. Des sept conseillers, quatre s'étaient déjà déclarés et ont demandé à S. M. de donner des satisfactions au pape, mais les trois autres, par contre, furent d'opinion qu'il ne faut rien changer, mais trouver quelque moyen terme pour ne pas porter atteinte à la régale. J'ai demandé audience au roi et dans la demi heure que je suis resté avec lui j'ai répété le contenu des instructions de V. Em., faisant ressortir que si S. M. ne voulait pas accorder des grâces à N. S. pour le délivrer du remords qu'il éprouve de tant d'offenses, S. S. ne pourrait jamais adhérer à la demande du roi. S. M. m'écouta avec attention et me répondit comme à l'ordinaire, qu'elle réfléchirait ; mais, si je ne me trompe, il me paraît que j'ai fait de l'effet. Je n'ai pas parlé de ce sujet avec les ministres pour ne pas éveiller leur jalousie, car on dit que le Saint-Siège veut la satisfaction pour l'offense de l'amende, afin d'arriver ensuite à l'abolition du tribunal de la force ; toutefois j'en ai parlé d'une manière indirecte selon le texte de Feliciano Oliva, que depuis longtemps j'ai toujours sur mon bureau, et j'ai tâché d'employer des termes courtois pour ne pas les irriter davantage, demandant d'abord la satisfaction à tout pour obtenir ensuite la Croisade. Il est vrai, comme observe V. Em., que le P. confesseur a annoncé des propositions qui tomberaient sous l'Inquisition ; j'ai tout fait pour le gagner, sans résultat, feignant même la dissimulation et la patience, mais après son changement je n'ai pu retirer aucun fruit ; toutefois par d'autres voies j'espère réussir dans l'affaire, malgré la guerre qu'on me fait, me fiant dans la justice de la cause et dans la miséricorde de Dieu » (2).

---

(1) Voir la page 318 du Chapitre III de la IIe Partie du volume publié, Ed. Desclée, Rome 1910.

(2) Et, le 28, il ajoute : que c'est Medina qui protège le président, et le duc, à son tour, y est poussé par D. Jerónimo et le confesseur du roi ; Los Balbases et Gonzaga suivent Medina par adulation et ces trois et Astorga furent

Le 25, Cybo écrit encore que dans l'audience d'hier, Carpio a supplié de nouveau N. S., au nom du roi, pour la concession de la Croisade et d'autres grâces analogues, et que S. S. a répété qu'elle devait bien y réfléchir parce que ces grâces ont été accordées pour offrir de l'argent à l'avantage et pour la défense de la chrétienté, ce qu'on n'avait pas fait ; et qu'il ne suffisait pas de dire que d'autres papes ont fait ces concessions, car d'autant plus on a laissé courir le mal, d'autant plus il faut y porter remède et revenir à la première institution, car en fermant les yeux sur ces concessions sacrées et temporaires on les réduirait à une espèce de revenus séculiers, excusant leur origine de temps en temps et continuant les abus. Le pape a dit, en outre, qu'il n'est pas raisonnable qu'il ait à concéder tant de grâces aussi importantes et contraires à la discipline de l'Eglise, si on ne lui accorde pas les satisfactions qui lui sont dues pour tant d'affaires et par pure justice, comme : au sujet de l'évêque de Solmona qui est obligé de rester loin de son diocèse, le Quartier, le sel, Cusani et l'exaction des dîmes etc. Malgré tout cela N. S. n'a pas dit qu'il refusait la grâce, mais qu'il lui semblait que l'Espagne aussi avait l'obligation de le satisfaire, ajoutant que l'exaction des dîmes était d'autant plus nécessaire que le duc de Radziwill se trouvant à Rome, on pouvait par cette concession décider la Pologne qui est tou-

---

jadis favorables au pape. Toutefois on prévoit que Medina finira par céder, car le peuple est très-droit et attribue aux péchés et à l'excommunication qu'a encourue le président De la Fuente les calamités dont souffre l'Espagne: la peste, la famine, le manque d'eau ; la reine se plaint de ce que le président reste au gouvernement et les conseillers favorables au pape regrettent qu'on ne les écoute pas. « Il me paraît, conclut Mellini, que cette affaire fatale dès le commencement, le sera même à sa fin ; je tâcherai d'agir selon la nécessité afin qu'il n'arrive pas de plus grands malheurs. On m'a dit toutefois qu'on aurait décidé d'envoyer à Rome Don Vyndcente Calatai pour qu'il tâche par des mémoires et des suppliques d'apaiser N. S. ; peut-être voudrait-on y envoyer un personnage plus important comme ambassadeur extraordinaire ; en attendant le président continue son hostilité envers le Siège apostolique et la juridiction du tribunal de la nonciature, menaçant même les religieux s'ils veulent s'y adresser. »

jours hésitante dans la crainte de n'avoir pas assez de secours pour décider la guerre contre les Turcs. Le pape exprima aussi ses sentiments de tendresse envers le roi et ses souhaits pour la prospérité des royaumes d'Espagne et, en conséquence, ses regrets de voir qu'on se détache des maximes chrétiennes qui ont été la gloire des prédécesseurs de S. M. ; toutefois il espère beaucoup à présent avec le concours du duc de Medina ; et il conclut en répétant ce qu'il dit au cardinal Portocarrero en le congédiant : qu'à la Cour il doit s'intéresser beaucoup d'entretenir une bonne correspondance avec Rome et de gagner l'affection des papes par les considérations que tout le monde peut évaluer; ajoutant qu'il ne disait pas cela, à propos de lui, qui jamais n'aurait modifié son affection, mais pour ses successeurs qui n'auraient peut-être pas tous les sentiments qu'il a envers l'Espagne. « Tout cela, écrit Cybo, est le résumé de la conversation du pape avec l'ambassadeur, et si V. S. Illme entend quelques informations autres, elle dira qu'on a mal renseigné. J'ajoute aussi que le pape n'a fait allusion qu'aux dîmes, que les allusions au Quartier et autres choses étaient de ma main et pour sa gouverne. »

Le 4 avril, Mellini informe que le nommé Cesareo Diaz, avec quatre ou cinq compagnons, présenta à Medina la proposition de prendre à son compte l'entreprise des octrois qui servent à l'administration de la ville, offrant une somme plus forte que celle que rend la ville actuellement ; il offrit aussi de baisser de moitié le prix des denrées. Cette proposition fut bien accueillie et présentée au roi. Le jour suivant de la présentation, Diaz a trouvé chez lui, sur son bureau, un billet anonyme qui le menaçait de mort s'il ne renonçait pas à son projet ; il le communiqua au ministre qui l'encouragea à n'avoir pas peur des méchants, mais que toutefois durant les négociations, il devait prendre des précautions. Diaz se retira à Alcala, comme c'est son habitude ; appelé par le duc à Madrid il s'y présenta mais bien malade, crachant le sang, de manière qu'on répandit le bruit qu'il venait d'être assailli durant le voyage par des individus masqués et *sachettato* ; toutefois on disait qu'il n'y avait rien de vrai, mais que seule-

ment il était indisposé ; et que la ville demandait d'obtenir l'entreprise offrant la même somme que Diaz. On n'a rien décidé et le retard peut donner lieu à bien des inconvénients, car l'abaissement de la monnaie a obligé tout le monde à restreindre ses dépenses, ainsi beaucoup de maçons et d'ouvriers cordonniers sont sans travail, sans nourriture et on craint des tumultes ; on dit déjà que bien des marchands reçurent des lettres de menaces de mort si on ne consigne pas d'argent. L'Inquisition a mis en prison plusieurs personnes, inculpées d'avoir pris part dans la maison, qu'on dit d'un juif, aux insultes à un crucifix sous le prétexte que ce serait l'origine de la baisse de la monnaie, et qu'il ne pleut pas depuis longtemps (1).

Le 12, Mellini informe... qu'enfin on a destitué de la Fuente et nommé à la place de Président de Castille, l'évêque d'Avila (2). Le 14, Cybo lui envoie deux lettres. Dans la première il écrit : « que le cardinal Caracciolo lui a fait part des démarches de V. S. pour qu'on ordonne au v. roi de Naples, que les gardes du Palais aient à présenter les armes au cardinal lorsqu'il s'y rend, comme on fait pour Portocarrero à Madrid et comme on fait ici lorsque les ambassadeurs vont au Palais. Le pape veut qu'on obtienne cet honneur par respect pour le sacré Collège ; » et dans la seconde, que, considérant les grandes dépenses faites à l'occasion du mariage du roi,

(1) Et, le 12, il ajoute que Diaz est mort et que cela donna lieu à une grande démonstration populaire en sa faveur ; sa maison, qui se trouvait sur la Plaza Mayor, fut bondée de public....

(2) Et, le même jour, il mande qu'il a bien des fois répété le contenu des chiffres de S. Em., touchant la nécessité d'accorder l'exaction des dîmes pour la Pologne, qui est le boulevard de la Hongrie et de la chrétienté, en laissant pleine liberté au pape. J'ai cité aussi l'affaire de Dinant qu'ils ont perdu pour ne pas avoir pris les mesures à temps. Jusqu'à présent le gouvernement a souffert « beaucoup d'irrégularités et il n'a pas été aisé de réussir dans les négociations avec le Conseil d'Italie, mais avec le premier ministre actuel, elles semblent prendre une autre tournure. Medina montre toujours une bonne disposition envers le Siège apostolique, quoiqu'il craigne de trop faire à cause des préjudices touchant les convenances royales ; toutefois je ne détourne pas mes regards des négociations, mais ici il faut obtenir toute solution avec le temps. »

S. S. qui regarde avec une paternelle affection les avantages de cette Cour, ne peut s'empêcher de lui ordonner, qu'en temps opportun et avec prudence, il ait à insinuer aux reines et à d'autres personnes combien il serait plus avantageux d'être plus modérés, tandis qu'il ne manque pas à la Couronne d'occasions de dépenser de l'argent (1).

Le 12 mai, Cybo informe Mellini (2) que del Carpio en annonçant au pape la destitution du président du Conseil royal, exalta le fait et ajouta que jamais il n'aurait pensé que la Cour se serait décidée à cette destitution ; mais N. S. lui répondit : *nous n'avons jamais douté que la piété et la justice du roi auraient fini par nous donner une satisfaction raisonnable et juste.* S. S. se tint ensuite dans la réserve, mais elle manifesta des expressions de son agrément, de manière que l'ambassadeur pouvait rester content. « En effet, écrit Cybo, lorsqu'il descendit dans mes chambres, il m'a dit : j'ai laissé le pape *muy gustado.* Mais le bruit court dans Rome que S. Exc. se plaint d'avoir été reçue avec froideur ; et cela ne surprend pas le pape, car on a toujours connu par preuves combien del Carpio facilement représente les choses de Rome non comme elles sont, mais de la manière qu'il les comprend lui-même ou comme elles sont en harmonie avec ses passions. S. S. m'a ordonné, que pour prévenir tout malentendu, je dois avertir de tout V. S. afin qu'elle puisse abonder dans les déclarations auprès de la reine mère, de Medina, de los Balbases, du prince Gonzales, du

(1) Le 9 mai, Mellini lui répond qu'il fera ces observations mais que, si on a dépensé beaucoup, ce n'est pas avec l'argent de la Cour, mais de la ville et des particuliers ; et après les frais de l'entrée, il n'y a plus eu de fête et la Cour vit avec économie.

(2) Le 9, Mellini avait annoncé que la pluie, tant désirée, est tombée en abondance et semble suffisante à faire revivre les campagnes... 600 cordonniers se sont réunis avec leurs officiers pour protester auprès du gouvernement contre la hausse du prix des cuirs, et le gouvernement fit un décret leur accordant d'élever aussi les prix... Le ministre de Savoie, de Gubernatis, a pris congé de S.M. en déclarant que son duc ne lui enverra pas de successeur parce qu'on a résolu de ne pas lui donner satisfaction ; toutefois le comte n'a pas pris congé de Medina et d'autres ministres.

P. Mende et de tout autre qui a pu être coopérateur, du contentement bien grand du pape. Quant au roi et au cardinal Portocarrero (1), les brefs leur font voir combien est faux ce que l'ambassadeur peut écrire ; à S. Em. on fait allusion au fait, seulement en passant, ayant eu l'occasion de répondre à une lettre par laquelle elle supplie pour l'union d'autres paroisses à l'Université de Tolède. Dans le bref au roi, S. S. s'en remet à ce que de vive voix lui dira V. S. Illme ; et en formulant les expressions de S. S. envers S. M., elle doit réfléchir à la manière dont s'est conduit le pape pour unir aux actes de courtoisie ceux de la convenance et d'une juste dignité. »

(1) Et, le même jour, il lui annonce que le pape se réserve d'étudier avec réflexion pour répondre à la demande du nouveau Président de Castille de pouvoir laisser Avila quitter son diocèse, quoique pour un certain temps, car il s'agit d'abandonner le soin des âmes pour un ministère profane. V. S. ne doit pas oublier de citer l'exemple de l'Inquisiteur général qui refusa d'abord, mais qui obligé ensuite, a voulu se libérer du lien de l'église de Plasencia. Et le 26, Cybo annonce qu'il a remis le bref à l'agent de Mgr d'Avila ; « j'en transmets une copie à V. S. et je l'engage de dire à monseigneur combien est hors de l'ordre le passage qu'il a fait à un emploi tout à fait profane ; et que ce n'est que l'avantage qui en peut venir à l'Eglise universelle, qui a décidé le pape à satisfaire le prélat dans les circonstances actuelles... Dans le bref il est dit que reste ouvert le rappel de reprendre le diocèse ou de laisser Avila pour toujours ». Le 6 juin, Mellini avait répondu que monseigneur accepte à regret la présidence ; et qu'à propos de l'Inquisiteur général, il y avait beaucoup de précédents. Le président n'est pas un ambitieux car il a déjà refusé l'archevêché de Burgos ; et le nonce prie qu'on lui laisse le soin d'en parler à l'évêque s'il veut abandonner ses nouvelles fonctions ou l'évêché. Mais le 4 juillet, il annonce que Mgr d'Avila, aussitôt qu'il reçut le bref lui envoya son secrétaire pour présenter ses remercîments pour la grâce que S. S. lui avait accordée, promettant de travailler toujours à prouver sa dévotion au Siège Apostolique. « J'ai saisi l'occasion, écrit-il, pour dire qu'en effet, le pape lui avait fait une grâce, car il n'aime pas que les évêques quittent leur diocèse, et j'ai cité aussi le cas de l'Inquisiteur qui, pour couvrir cette charge, renonça à son église de Plasencia ; j'ai fait répéter au prélat les mêmes considérations par mon gentilhomme lorsque le lendemain il a été rendre en mon nom les félicitations ; l'évêque lui répondit qu'il avait accepté la charge actuelle malgré lui, et qu'il lui tardait beaucoup de retourner à son diocèse, mais qu'en attendant il travaille pour l'Eglise ; comme il semble qu'il fasse. »

Le 22, il rend compte d'un incident qu'il a eu avec un officier de la Poste. Avant la baisse de la valeur de la monnaie, S. M. payait à la Poste, pour ses lettres, le même droit que les autres, à l'exception de quelques maravedis ; mais après la baisse, il ne paya que 4 réaux de place chaque once, tandis que les autres continuaient à en payer 6 comme auparavant. Voulant faire l'intérêt du Saint-Siège il demanda au lieutenant de la Poste pour l'Italie, d'avoir les mêmes conditions que le roi, mais il n'obtint qu'un refus, de manière qu'il s'adressa à Medina ; dès ce moment, le lieutenant se révolta contre lui, et lui montra son mauvais vouloir. Le 14 mars, le nonce étant en retard pour remettre ses lettres à la Poste, ayant dû attendre les communications de D. Pedro d'Aragon, le courrier partit sans sa correspondance, de manière qu'il fut obligé d'expédier une « cavalcante » exprès, qui coûta à la nonciature 17 doubles et il se plaignit auprès des ministres. En attendant se présenta le fiscal de la Poste pour régler les comptes, et le nonce lui fit dire qu'on devait en déduire les 17 doubles, mais le lieutenant refusa demandant même que la nonciature eût à régler les comptes à chaque arrivée et départ du courrier. Mellini protesta auprès de Navarra et d'Eguia, ne pouvant pas, par le mauvais vouloir du lieutenant, rendre la nonciature responsable de la dépense extraordinaire. « A présent, écrit le nonce, j'attends de voir ce qu'on fera mais j'en informe V.Em. pour qu'elle puisse en parler au Maître général de la Poste d'Espagne, si elle le croit nécessaire ; car je suis aussi conseillé, si on ne veut rien faire, de prendre la Poste de Navarre, qui part tous les 8 jours et dont se sert aussi l'ambassadeur de Venise, quoiqu'elle mette deux jours de plus. Je demande l'avis de V. Em., n'ayant rien voulu changer à ce que j'ai trouvé ». Et, le 23, il annonce que Navarra a bien regretté l'incident, que le roi n'y était pour rien, et qu'on allait tout arranger. « J'ai répondu, en remerciant et renouvelant mes doléances et que j'attendais ce que l'on ferait » (1).

(1) Le même jour, il annonce que le 30, fête de la S[t] Ferdinand, aura lieu sur la Plaza Mayor l'acte public de l'Inquisition, où on publie le nom de tous les coupables et leurs procès ; depuis 40 ans cela ne s'était plus fait.

Le 23 mai, Mellini informe que la reine est bien affligée ayant vu disparaître sa grossesse de deux mois, et le roi tâche de la consoler. On va publier une Pragmatique (1) générale pour la réforme des broderies, et des ornements des robes, en mettant la vente en rapport avec la baisse des monnaies. Sera déclarée fausse après deux mois la monnaie qu'on appelle de molino, la distinguant de la caldesiglia, introduite dernièrement dans ces royaumes par la France et on espère que chacun pourra se débarrasser de celle de molino, qui sera recueillie et payée à la valeur d'aujourd'hui pour le compte du roi. La charge en a été donnée à D. Domingo Grillo sous le nom d'un des ministres, qui déboursera à cet effet, de son argent, doublons et pièces de 8 pour s'en valoir auprès de S.M. en d'autres circonstances.

---

(1) En effet, le 19 décembre, il écrit :

Sabbato scorso li 14 si publicò la Prammatica, consistente in una fissa determinazione di prezzo di tutte le cose principalmente commerciabili, et appartinenti à quello, che ognuno deve pagare, e vendere le sete, i panni, le scarpe, i cappelli, et altre cose necessarie al vestito. Si stabiliscono pure le pigioni delle case à quello che si pagava nel 1660, et all' ingrosso si sono pur limitati alcuni vittuali senza specificarsi però per minuto, essendosi per esempio prefisso il prezzo d'un castrato intiero, mà non della libra la quale seguita à 13 quarti come prima, e così il vino, et altre cose simili che ancora non si sà se restaranno nel prezzo che ne corre presentemente, ò se questo ancora sarà riformato à positura più bassa. Si crede che si, argomentandosi per probabili congetture benche alcuni lo neghino ; si dice però che se sù ciò si farè novità, dovrà sentirsi verso principio dell' anno nuovo le robbe forastiere si sono ridotte à prezzo assai più basso di quelle del paese à fine che non ne vengano, e cessi l'occasione di estrarre il denaro fuori di questi regni. Intanto si camina con rigore contro i transgressori, e già se ne sono puniti alcuni.

Pare che su questi principii non mancherà d'esservi delle difficoltà.

Nella scorsa settimana essendo uscito il Rè un giorno al Pardo, le due Regine furono al giardino del Sr Almirante senza haverlo S. Ecc^a^ saputo, se non dopoi, e due giorni dopò vi fu anche il Rè medesimo.

Si è qui risoluto di mettere in pronto una grossa armata navale,e si stanno accumulando i mezzi à questa fine. Tutti i Consigli hanno offerte grosse somme.Quello d'Italia m/100 pezze, quel di Fiandra altrettante.Il Consiglio reale m/100 ducati, quel di Guerra dell' Indie, e gli somme consimili.

Al Sr Duca d'Alba S. M. hà fatto mercede di m/4 ducati di plazza annui.

Le 23 juin, Cybo informe que del Carpio est retourné à l'audience et a demandé au pape la grâce des millions, la période de la concession étant presque expirée ; S. S. lui répéta qu'elle avait besoin de réfléchir beaucoup, parce que l'on continue à lui refuser ce qu'on lui doit par justice. L'ambassadeur ne perdit pas courage : il rendit les ministres responsables du retard, l'innocence du roi faisant toujours espérer des satisfactions ; mais voyant que tout cela ne suffisait pas, il se jeta aux pieds du pape et tant il a fait et dit que S. S. n'a pas pu se contenir, étant donnée sa paternelle affection pour le roi, et a promis d'accorder la grâce, tout en protestant que, si bientôt S. M. ne donnait pas les satisfactions qu'elle doit au Siège Apostolique, il révoquerait toutes les grâces et ôterait l'espoir d'en obtenir. Il indiqua surtout l'affaire du Quartier, celle des dîmes, le sel et les autres qui sont toujours en suspens ; et Carpio promit d'écrire sur tout cela ; « mais comme on a recommandé le secret à propos du Quartier, écrit-il, V. S. n'en parlera pas, S. S. voulant voir ce que Carpio veut faire à ce sujet ; toutefois elle doit veiller, car si elle voit des difficultés elle renouvellera les protestations sur l'emploi de l'argent ; car si à propos du Quartier, on avance le prétexte qu'on ne veut pas un traitement différent de celui de la France, cela ne tournerait qu'au déshonneur de la Couronne d'Espagne, coopérant ainsi à la diminution de la juridiction du pape sur Rome. V. S. pourra répondre que, de cette manière, S. M. ne pourrait pas se plaindre si le pape et l'empereur occupaient des terres espagnoles pour ne pas être moins que la France qui, presque chaque jour, en occupe ; au sujet du sel elle dira que, voyant qu'on prend le chemin de la Vénétie plutôt que le Pô de Ferrare pour le transport du sel à Milan, l'Espagne, malgré cela, sera obligée de payer les droits dus à la Chambre Apostolique ; quant à l'alun, on peut ajouter que, même si le Saint Siège n'y avait pas des droits, toutefois il est monstrueux qu'on donne des avantages aux Turcs et aux corsaires de Barbarie plutôt qu'au pape, qui est le maître direct de Naples, et surtout que l'argent de l'alun serve à payer une dette de

la Chambre contractée pour la religion et pour la Maison d'Autriche, subvenue en Hongrie. V. S. fera aussi observer que Radziwill a renoncé au Quartier aussitôt que N. S. en a fait exprimer le désir. » Et, le même jour, il ajoute, que le pape s'est plaint aussi à Carpio de l'insolence des sbires à cerner la maison contiguë à celle du nonce dans le Barrio, et aussi de l'offense du ministre de la Poste, mais sans insistance (1).

Le 20 juin, il répond qu'il a remis la lettre, transmise par S. Em, du représentant de la Religion de Malte pour son collègue d'ici ; comme elle était cachetée, il n'en connaît pas la teneur, et ne prévoit pas que l'ambassadeur viendra lui en communiquer le contenu, car après la première visite il n'est plus venu chez lui, ayant été malade ; mais il ne s'est pas même dérangé lorsqu'il devait se rendre à la nonciature pour se mettre d'accord avec le nonce (2). «Mais, en attendant,

(1) Le 4 juillet, Mellini écrit qu'il a aussi parlé à D. Melchior de ce que S. S. avait dit à Carpio, touchant l'Indult de la Croisade et les subsides relatifs ; il paraît que cette dépêche a fait une grande impression et les ministres sont tous découragés des réponses de N. S. ; « je vois qu'il est toujours besoin des offices de V. Em. auprès du pape. Je continuerai en tout cas à représenter la résolution du pape, y ajoutant ce que V. Em. m'a écrit, en date du 9 d[r], que S. S. veut d'abord voir arranger les questions qui sont en suspens ; et je crois bien qu'à cette nouvelle leur douleur augmentera. »

(2) Le 17 janvier, Mellini avait dejà écrit que l'ambassadeur de Malte n'est pas revenu le voir, étant aussi malade, pour être aidé à propos du droit que prétend son Ordre pour la collation du Primat de Castille, vacant par la mort de D. Juan ; mais que malgré cela , en ayant parlé dans la soirée à D. Jeronimo d'Eguia et à d'autres ministres, on l'a assuré qu'il n'y avait aucune idée de mettre des entraves à la religion, pour l'usage de ses droits et qu'on croit que le Primat sera accordé à l'espagnol, D. Innigo Velandia qui se trouve à Milan, car si l'Ordre faisait des nouveautés le roi se trouverait obligé de s'opposer à pareil préjudice. Le 26 avril, il avait informé qu'il paraissait que l'Ordre de Malte voulût enlever au Gr. Prieur de Castille une partie des revenus pour créer des commendes ; cela fait mauvaise impression, car il s'agit d'une trop grande réforme qui nuirait au Gr. Prieur, qui est des Grands, et toujours un Infant lorsqu'il y en a ;

je me suis borné à faire considérer que ce n'est pas le Gr. Maître qui veut démembrer la commenderie, mais la Langue de Castille, considérant qu'elle serait d'avantage à d'autres qu'aux chevaliers sujets du roi, et que son Ordre sera toujours respectueux envers S. M. » (1)

Le 4 juillet, Mellini transmet l'avis suivant :

Sabbato passato li 29 del caduto si diede principio all' Atto Generale dell' Inquisitione col suono di tutte le campane a morto, che continuò per tutto il giorno seguente, e colla processione, che cominciò verso le 6 del dopo pranzo, è partita dal palazzo di Monsig[r] Inquisitore, passò avanti alla chiesa delle monache dell' Incarnatione, e di là incaminata avanti il palazzo reale continuò per S[ta] Maria dell' Almudena, e tenuta la strada diritta avanti la casa della Villa per la strada degli Argentieri, e per la Porta di Guadalaxjara, e per la strada maggiore entrò nella piazza dove stava il palco per la funtione. A questa processione precedettero con tamburro battente 14 file di mosquettierri di 5 soldati per fila col suo alfiere et insegna al fine ; indi seguitavano 9 file de picchieri di 6 per fila. Poco dopo comparvero gli orfanelli, e quei della Dottrina Cristiana del Colegio di S. Ildefonso ; appresso un numero de cavaglieri principali, e quasi tutti li Grandi che si trovavano nella Corte, colla Croce di famigliari dell' Inqui-

---

on prie S. S. d'intervenir auprès du Gr. Maître. Le revenu est presque entièrement en blés et varie de valeur.

(1) Le 14 juillet, il ajoute : l'ambassadeur de Malte est enfin venu me voir et, au sujet du projet du précédent Gr.Maître,de démembrer les revenus du Gr. Prieuré de Castille, il m'a dit ne pouvoir rien faire dans l'attente de la réponse du Gr. Maître à la lettre royale, qui désapprouve le projet priant toutefois de n'être pas mis dans l'obligation de s'y opposer, n'étant pas convenable de diminuer les revenus d'une charge aussi éminente et qu'on donne aux grands dignitaires de la Cour. Pourtant l'ambassadeur ajouta qu'il y a malentendu, car la Religion a résolu d'ôter du Prieuré quatre commenderies et, à leur place, d'y réunir trois autres dignités qu'il estime d'une plus grande importance que les quatre qui seraient enlevées ; pour cela, observa l'ambassadeur, il pourrait y avoir du dommage plutôt que de l'utilité ; en tout cas il m'informera quand la réponse arrivera. En attendant, conclut Mellini, c'est la Religion qui s'avantage car elle retient les revenus, quoique l'agent de feu D. Juan fasse valoir des prétentions pour des revenus arriérés et qui n'ont pas été perçus, et il est aidé par le Président de Castille qui voudrait être investi du Prieuré ; mais pour le moment l'ambassadeur sollicite la nomination de D. Innigo di Velandia. »

sitione sul ferrainolo, dopo i quali veniva il Sig^r^ Duca di Medina Celi collo stendardo, i cui pendoni erano tenuti a man destra dal Sig^r^ Marchese di Cogolludo suo figliuolo, et alla sinistra dal Sig^r^ D. Melchior di Guzman Marchese di Villamanrique suo genero, tutti coll' habito di famigliare dell' Inquisitione, per il quale così essi come tutti gli altri Grandi e Cavaglieri hanno fatto rigorose prove d'esser Cristiani vecchi. Succedevano le religioni, cominciando i fratelli che servono agli ospedali, i PP. di S. Gio. di Dio, i Cappuccini, i Trinitarii scalzi, i Recolletti Agostiniani, i PP. della Vittoria, i Mercenarii, i Trinitarii calzati, indi i Carmelitani, li Agostiniani calzati, i Francescani e Domenicani. Dopo venivano con una Croce bianca i famigliari dell' Inquisitione secolari in gran numero, seguitati dai comissarii ecclesiastici, e da varij religiosi consultori dell' Inquisitione, dopo i quali seguiva la Croce verde coperta di gramaglia, portata da un padre Domenicano, et accompagnata dalla musica della cappella reale ; et in fine veniva il fiscale dell' Inquisitione di Toledo coll' alguazil maggiore, e la guardia de gli Alabardieri di essa, vestita di bianco e nero ; tutti andavano à piedi, et i famigliari e comissarii colla Croce sul ferraiolo, et i consultori religiosi con una d'oro pendente al collo ; e tutte le religioni con candele, e torcie, il che faceva bella, e sontuosa vista ; et il popolo per tutte le strade era infinito. Entrarono nella piazza sul farsi notte, dove giunti, ciascuno se ne ritornò à casa, restando solamente sul palco i PP. Domenicani colla Croce verde, e portando i famigliari la Croce bianca dove si haveano da bruciare li pertinaci vivi, et i relassi convertiti morti. Il palco era grandissimo, pigliando per lunghezza tutta la facciata della piazza dove si entra per la porta di Guadalaxara, e stendendosi per larghezza sin' all' entrata di detta piazza per la parte della strada di Toledo. Era pure altissimo arri' vando il piano di esso ai primi balconi delle case sopra le loggie. Vi si entrava dalle due parti estreme per due scale grandi, e spaziose con scalinate di legno, simili à quelle dei maggiori e più regolati palazzi.

Congiunta a quella della parte destra, si inalzava una gran scalinata di 24 scalini, stesa dal piano del palco per lungo molti passi, e molt'altri per alto, et in cima vi era posto il baldacchino per Monsr Inquisitore ; ai piedi di essa in poca distanza stava un altar posticcio voltato contro il popolo, e verso la facciata della casa, a cui stava per lunghezza unito il palco. In drittura del corno sinistro dell'altare, correva un andito, che passava ad un' altra scalinata uguale, posta à man sinistra in faccia alla suddetta, nella quale doveano star tutti i rei inquisiti. Dalle parti dell'andito stavano due spazii voti in forma di cortili con tavolati poco rilevati da terra per ricetto di molta gente, e dalle parti di questi, si stendevano in uguaglianza all' andito di mezzo altri due, in uno dei quali della parte del Rè, stava la guardia degli Arcieri di S. M^tà^, e molta gente della Casa Reale, e nell' altro della parte del popolo, stavano i famigliari et altri ministri dell' Inqui-

sitione, e nel detto andito di mezzo stavano 3 pulpiti, uno al corno sinistro dell' altare, il quale stava un poco fuori dell' andito, e serviva per la predica delia fede; Gli altri due erano dentro del medesimo, dove haveano da montare i relatori del Consiglio Reale à leggere la sostanza dei processi à ciascuno dei inquisiti. In faccia di questi due pulpiti erano posti due gabbioni in forma di cattedra, dove haveano da montare ciascuno di essi inquisiti, a sentirsi leggere il processo, e la sentenza. Ai due capi del detto andito stavano due tavolini per due segretarij dell' Inquisitione di Toledo per dare ai relatori i processi da leggere. Ai balconi di mezzo della detta casa, poco più alto del palco stava il baldacchino del Rè, che veniva à restar in mezzo del palco in faccia al popolo, e sopra tutto il palco erano tirate le tele per riparo del Sole. Quivi dunque rimasero tutta la notte i PP. Domenicani; prima dell' alba della domenica seguente si principiarono le messe al detto altare per commodità del popolo, che in gran quantità era rimasto nelle case, e nella piazza tutta quella notte, preoccupando i luoghi per veder la funzione. Furono ripartiti i balconi ai principali rappresentanti della Corte, come agli ambasciatori di cappella, che lo tenevano sopra quello del Rè, e delle Regine; à tutte le dame e cavaglieri di Corte, et à tutti i Grandi; per gl'altri ministri dei principi, non essendovi luogo determinato secondo l'etichetta ordinaria fu resoluto di assegnar loro 3 balconi, dove intervenissero, non come ministri, mà come cavaglieri particolari alla rinfusa, e senza ordine di precedenza. Al alba cominciarono pur le messe per tutte le chiese, perchè il popolo potesse sodisfare al precetto d'udirla, e da tutte le parti concorreva numerosissimo à veder la processione della mattina più curiosa della precedente, perchè vi si conducevano i rei, dimodo ch'era difficilissimo il passar per il camino per dove havea da venir questa processione.

Intanto verso le 9 hore venne il Re colle due Regine al suo luogo nella piazza, e tutti gl'altri fecero l'istesso, et alle 7 incirca cominciò à partire la processione dal palazzo dell'Inquisitione passando per l'Incarnatione, per la piazetta della Priora, per Sta Catterina de los Donados, per S. Martino, e avanti la chiesa delle Scalze Reali, e fatto il giro di quella piazza, continuò per la strada chiamata di San Gines, e giunta nella strada maggiore entrò per la strada de los Boteros nella piazza della funzione dall'ultima imboccatura per cui vi si entra da quella parte, e si avanzò al palco per camino serrato di quà e di là da tavolati in forma di steccato dell'altezza d'un huomo, i quali terminavano in forma di mezza Luna, che serviva di recinto all'istesso palco. Questa processione cominciò come la prima colla soldatesca medesima, dopo la quale seguiva la Croce della parrochia di S. Martino con alcuni chierici con candele, et alcuni famigliari à piedi, e dopo questi venivano molte statue di cartone portate sopra pertiche grandi, le quali si haveano da bruciare in luogo delle persone inquisite, che erano ò fuggite, ò morte. Ciascuna di queste statue havea nel petto un cartello,

col nome scritto del reo fugitivo, ò morto, colla differenra che quelli dei morti portano in petto una cassetta coll'ossa, e colle ceneri loro da bruciarsi insieme, e coll'iscrizione parimente del nome loro. A queste successero i penitenziati à castigo di semplice mortificatione, ò di frusta, ò altre simili pene publiche.

Tutti questi, ch' erano sopra 50 erano sanbenitati, ciò è con un habito composto d'una baietta gialla con due traverse rosse incrociate come quelle della Croce di Borgogna, e quest' habito che chiamano Sanbenito, gli copriva le spalle et il petto sin alla cintola, essendo senza maniche. Quelli che doveano esser frustrati, di più à quest' habito portavano una corda al collo con alcuni nodi in essa che indicavano le centinara delle frustate che doveano essergli date, cioè se era un nodo, significava cento frustate ; se due, ducento. Tutti erano condotti in mezzo a due famigliari del S. Officio. Appresso seguivano i condannati al fuoco, ò vivi, ò morti, et erano in numero di *21*. Quei da bruciarsi vivi erano i pertinaci, e i morti erano quelli, che rilassi 3 volte, in ultimo pure si convertivano, e questi prima si doveano strangolare, e poi bruciarsi ; Li pertina ci furono 6 huomini, et una donna, gli altri tutti si ripentirono. Tutto questi 21 venivano accompagnati da due famigliari, ch' erano, ò Grandi, ò cavaglieri principali, et inoltre da due religiosi, che si affaticavano per convertirgli, et i segni dei convertiti, era ch' essi medesimi portavano nelle mani una Croce verde presa da quelle dei religiosi e dei pertinaci, era il non haver voluto pigliar tal Croce che di continuo i religiosi gli stavano offerendo, e mostrando, et un morso di legno che portavano in bocca, per le bestemie che dicevano ; e ben si vedeva, che di questi si era affatto impossessato il Demonio, perchè lo portavano espresso negl' occhi, e nel sembiante, et in specie la donna, che nel color palido, et annegrito, e nella ferocità del volto e dei gesti pareva un Demonio in carne. Tutti questi, così statue, come persone condannate al fuoco, et alcuni penitenziati, cioè i maliardi, et i bigami, portavano in testa una corozza, ch' è un cartoccio dipinto dell' altezza d'un mezzo braccio incirca, tutto però uguale di cima in fondo, et ai penitenziati dove la corozza li cengea la fronte era scritto il loro delitto, e consistevano altri in bigamie, altri in superstitioni, altri in fattucchierie, e ipocresie, adulterij e simili.

Terminava quest' accompagnamento dei rei coll'alguazil maggiore di Toledo ; dopo questi rei, che andavano a piedi insieme cogl' accompagnatori, cominciava la cavalcata dell' Inquisitione, i primi erano gli alguazili della villa e di Corte, dopo i famigliari dell' Inquisitione colle bacchette della giustitia, e poi i consultori qualificati, e commissarij del S[to] Officio, appresso il magistrato della villa. Dopo questo veniva l'Alguazil maggiore dell' Inquisitione Generale solo, et immediatamente il fiscale del' Inquisitione di Toledo col stendardo del S. Officio portato da Toledo, i cui pendoni erano tenuti da due fiscali del Consiglio Reale, et d'Aragona. Segui-

vano il tribunale di Toledo et il Consiglio dell' Inquisitione suprema, accompagnati dai consiglieri reali, e dagl' Alcadi di Corte, che davano la mano ai suddetti dell' Inquisitione. Seguivano appresso Monsr Presidente di Castiglia, e Monsr Inquisitore alla sua man destra con buon numero de palafrenieri, che lo precedevano, vestiti di pavonazzo, e per ultimo il Sigr Marchese di Fovar, con guardie e gran seguito di livree come protettore dell' Inquisitione del Regno di Toledo, prerogativa hereditaria della sua casa, come della linea retta dei Marchesi di Malpica, che l'hanno da principio goduta. Chiusa così la processione, seguiva immediatamente la sedia sola di Monsr Inquisitore tutta coperta pure di pavonazzo. Con quest'ordine salirono sul palco, e Monsr Vescovo d'Avila presidente di Castiglia, havendo accompagnato sin alla scala Monsr Inquisitare, ivi lo lasciò con una reverenza, e montato in sedia se ne ritornò a casa. Monsr Inquisitore andò al suo luogo sotto il baldachino, ove cominciò à vestirsi pontificalmente, et intanto presero i Consigli pur il luogo loro, conforme toccava à ciascheduno su le scalinate, che faceano piede al baldachino di Monsr Inquisitore ; li primi gradini furono occupati dal Consiglio supremo dell'Inquisitione, e dal Tribunale di Toledo, uniti in un sol corpo. Il Consiglio Reale colla sala degli alcadi a man destra, et il Consiglio d'Aragona all'altra parte à man sinistra, posero in mezzo dell'Inquisitove ; Dopo più abbasso sedettero gl'altri Consigli d'Italia, di Fiandra, e dell'Indie, e sotto quelli il Magistrato della villa, e più basso i qualificatori, consultori e commissarij del S. Officio con altri titoli, e cavaglieri. Su la prima scalinata à man destra ai piedi di Monsr Inquisitore sedette il Sigr Marchese di Fovar suddetto, alla sinistra il fiscale di Toledo collo stendardo, che tenne durante tutta la funtione, e più abbasso l'alguazil maggiore dell'Inquisitione suprema. Accompagnato poi Monsr Inquisitore dal padre confessore di S. Mtà, e da uno de' più antichi ministri del Consiglio dell' Inquisitione, portando il padre confessore una Croce, e l'altro un messale, scese à pigliare il giuramento della fede da S. Mtà, la quale all'arrivo del prelato, che le fece il solito inchino, si levò in piedi insieme colle Regine, e si cavò il cappello, et havendo S. Mtà posta la mano sopra la Croce, le disse Monsr Inquisitore se S. Mià giurava, e prometteva sopra la sua fede, e parola reale, come Rè vero, e Cattolico di difendere con tutte le sue forze la fede Cattolica, che tiene, e crede la Sta Madre Chiesa Apostolica Romana, con quello che segue nella formula di tal giuramento. Rispose S. Mtà che così giurava, e prometteva sopra la sua fede, e parola reale, et havendo replicato Monsr Inquisitore, che adempiendola cosi, S. Mtà sarebbe stata in tutto prosperata da Dio. Finita questa cerimonia tornò Monsr Inquisitore ad inchinar S. Mtà, la quale stette sempre in piedi, e scoperta sinchè egli hebbe finito da scendere la scaletta,per cui s'andava al balcone reale. Partito di là se ne ritorno sotto il suo baldachino,che restava molto più alto di quello di S. Mtà, la quale havea, il suo poco più rilevato dal piano del palco Quindi si

diede principio alla predica, dopò la quale montato nell'istesso pulpito un segretario di Toledo lesse la formula del giuramento che fanno tutti i ministri, et officiali della giustitia, di osservare, e far osservare la fede Cattolica Romana, e di pigliare, e castigare gli eretici, e i diffamati, e sospetti d'eresia, ò di apostasia, di accusargli, e denunziargli alla Chiesa, et alli inquisitori, e simili. Ciò finito si cominciò la lettura dei processi, e seguì in questa forma. Uno dei segretarii di Toledo tirava fuori un processo e lo consegnava al relatore, accennando all'Alguazil maggiore di Toledo, che sedeva al principio dell'andito di mezzo, il nome del processato. Passava l'Alguazil al luogo dove stavano i rei, e chiamava quello, a cui si devea leggere la sentenza. Questo subito scendeva dallo scalino dove si trovava, accompagnato da due famigliari che, l'haveano condotto nella processione, e questi lo lasciavano poi solo nel palchetto dove stava il loro pulpito,et in questo modo se gli leggeva la sentenza. Si cominciò questa funzione dai penitenziati, venendosi poi ai relassati, cioè à quelli che si doveano consegnare alla giustitia secolare per essere bruciati. Scesero due tenenti della villa, e lo scrivano maggiore, e ricevettero in forma la consegna dei 21 condannati al fuoco; i quali subito furono sentenziati, et inviati al luogo del supplizio, accompagnati dalla soldatesca, e dai due famigliari, e religiosi che gli haveano assistiti in processione. Si fecero poi venire i penitenziati ad abiurare i loro errori, come fecero inginocchiati avanti l'altare, ove si dissero molte orationi, e Mon[r] Inquisitore in fine diede loro l'assolutione, dopo la quale si ripigliò la messa, dove era lasciata, e si terminò alle otto e mezza della sera insieme con tutto l'atto Generale dell'Inquisitione, li condannati al fuoco furono giustitiati dopo mezza notte, et agli altri si sono date le publiche penitenze nei giorni seguenti.

Si manda altra relatione in stampa dell'atto che si celebrò nel'anno di *(sic)* 1672, per maggior notizia.

Le même jour, Mellini transmet la supplique de D. Pietro d'Aragon pour la dispense de parenté au mariage (1) qu'il doit contracter avec Donna Catalina de la Zeida, fille du duc de Medina Celi ; ils sont parents par différents liens, et Don

---

(1) Le 28 avril,Cybo avait écrit à Mellini « qu'ayant appris qu'à l'occasion de mariage entre les Grands, on peut inclure des accords de nommer, ou pour mieux dire, de recommander quelque parent pour le cardinalat, V. S. Illme doit faire entendre à D. Pedro d'Aragon que si un tel fait se vérifie le pape n'admettra d'aucune manière ces recommandations, sinon comme effet de traités simoniaques. Et, le 6 juin, Mellini répondait que D. Pietro l'a rassuré, qu'il n'y avait pas de danger au sujet des contrats de mariage, car ici on y prête les attentions nécessaires.

Pietro est le dernier descendant des rois d'Aragon (1). Le 18 août, Cybo répond que S.S. hésitait beaucoup à concéder la dispense. Il s'agit d'abord de la dispense de premier degré, et jamais on n'en a concédé durant ce pontificat. En outre, elle est bien différente de celle du mariage de Monteleone, qui était en des termes plus longs, c'est-à-dire dans le 1er et le 4e degré, et V. S. se rappellera le scandale qui en est résulté, car tandis que del Carpio déclarait que pour cette dispense il avait reçu des ordres de la Cour, ni V. S. ni D. Pietro n'en avaient eu connaissance, tellement qu'on était sur le point de la refuser, indigné qu'on était de voir maintenu ici celui qui donne toujours occasion à des scandales, etc. Toutefois, le pape considérant les mérites anciens de la maison d'Aragon et du cardinal décédé, et en outre ceux du duc de Medina, a fini par la concéder ; il a voulu que ces considérations passent outre aux difficultés juridiques. Toutefois, eu égard à la très-mauvaise conduite de del Carpio, il a voulu qu'elle lui fut cachée afin qu'elle ne passât pas par ses mains » (2).

---

(1) Et, le 15 août, le nonce ajoute que dans le contrat de mariage D. Pietro constitue un majorat de 20,000 ducats en faveur de l'épouse, qu'elle gardera en devenant veuve le laissant aussi aux fils si elle en a d'un autre mariage, sinon à des legs pieux auxquels il laisse le reste, 100,000 écus. Il reçoit la dot de 100,000, mais en laisse les intérêts à sa femme comme cadeau, y joignant 2000 de sa fortune... Du moment que le card. de Norfolk s'est déclaré du parti anglais, on croit que le voi lui accordera l'abbaye qu'avait D. Jean, de 14,000 ducats de revenu, avec la pension d'un tiers au cardinal Savelli.

(2) Et, le 1er, il lui transmet le bref pour D. Pietro en réponse à la lettre qu'il adressa au pape, avec la dispense. « V. S., écrit-il, expliquera à S. Exc. les motifs du retard de la grâce et qu'elle a été cachée à Carpio. La dépense de la dispense est de 15,000 écus, qu'on n'a pas l'habitude de faire don, car il s'agit d'argent, qui, comme V. S. le sait, est destiné, par ancien usage, à être converti en aumônes. Mais S.S., même à ce sujet, a voulu prendre en considération les mérites de D. Pedro, ne doutant pas que par sa grande piété il voudra faire la distribution aux pauvres de Madrid, de la somme qui aurait dû être donnée à ceux de Rome ; suivant l'opportunité, V.S. communiquera au duc les considérations du pape ». Et, le même jour, il l'engage à parler même au roi de la concession de la dispense, mettant en relief qu'on l'a concédée aussi parce qu'il s'agissait de ses

Le 21, Cybo écrit : la course, la chasse des taureaux est un des spectacles du paganisme des plus réprouvés par Tertullien et St Augustin. Le bienheureux Pie les défendit par une bulle, avec des censures ; Grégoire XIII réduisit les censures aux ecclésiastiques et Clément VIII, voyant que l'engouement national l'emportait sur les censures, s'en tint aux réguliers, invoquant des mesures de précaution contre les malheurs. On espérait que la bulle de Clément aurait eu force de loi, mais les malheurs qui eurent lieu dans la dernière course avec un mort et plusieurs blessés, engagent S. S. d'ordonner, comme il résulte du bref ci-joint pour V. S., de s'abstenir d'y paraître ainsi que le cardinal Portocarrero comme ordinaire du diocèse. Toutefois, avant de remettre le bref à S. Em., elle doit tâter le terrain, s'il est favorable à l'idée du pape et, dans le cas affirmatif, le lui donner. V. S. en parlera aux ministres et au confesseur du roi, faisant aussi noter les malheurs qu'a éprouvés la monarchie et le fléau de la peste qui est proche, afin que par le repentir on puisse apaiser Dieu justement irrité par tant de fautes » (1). Le 15 août, Mellini accuse réception des brefs : « un pour Portocarrero et l'autre pour lui touchant *il gioco ossia caccia de tori*, et il assure qu'il tâchera de s'entendre avec le cardinal selon les intentions de N. S. (2). Le 29, il écrit, qu'avant de remet-

---

premiers ministres. Et il ajoute que, quant à la somme, il ne paraît pas convenable qu'il en déclare le chiffre, qu'il suffit de dire qu'elle se monte à plusieurs milliers. Toutefois si D. Pietro ou d'autres insistent pour en connaître le montant, il pourra le dire comme si cela lui échappait par hasard.

(1) Le 20 juin, Mellini mandait qu'un courrier annonce que les Maures ont occupé 4 châteaux de Tanger et qu'on a fait une suspension d'armes de 4 mois... Dimanche 16, il y a eu la réunion de Mme Colonna avec le connétable tous les deux habitant la même maison.

(2) Et il ajoute : E non lascerò d'usare ogni efficacia per conseguire l'intento di N. Sre benchè io stimi che sarà molto difficile, per non dire impossibile. In tanto per quello che tocca à me in ordine all'essere intervenuto à questo giuoco, devo rappresentare à V. E., che sin dal principio tenni qualche scrupolo d'intervenirvi ; m'informai però se dall' astenermene potesse qui osservarsi alcuna novità insolita, e se il Rè et i ministri fussero per farvi qualche riparo particolare, et in oltre presi notizia esatta dello

tre le bref au cardinal, il a voulu parler aux ministres des courses des taureaux et des précautions à prendre pour empêcher des malheurs. « J'ai trouvé, que, à Navarra l'idée ne déplait pas ; je lui ai laissé un écrit à ce sujet, qu'il porta au Conseil d'Etat et il paraît que les conseillers, eux aussi, ont jugé bon de prendre des précautions. Alors, j'en ai parlé à Portocarrero, qui se montra reconnaissant envers le pape, après avoir lu le bref. Nous avons été d'accord d'en parler à Medina, en établissant la conduite à tenir. Notre projet fut réduit à trois points. En premier lieu, S. Em. tâche-

---

stile tenuto dai SS^ri^ Nunzij miei predecessori ; et havendo trovato, che quì si sarebbe potuto stimar strana questa mia astinenza, massime che gli altri SS^ri^ Nunzij vi erano intervenuti col risguardo del gusto, e del compiacimento di queste MM^tà^, e d'intervenirvi il Sr Presidente di Castiglia anche quando fusse Cardinale, e Monsr Inquisitore ; mi lasciai persuadere ad assistervi io ancora ; però assicuro V. E. d'havervi assistito colla persona mà non coll' animo, havendo sempre cercato di divertirlo dalla vista di tal giuoco ò con discorsi da quello totalmente alieni ò con recitare l'offizio quando non stavo con personne di soggezione. Io dunque godo d'haver ricevato dalla somma benignità di N. S^re^ questo divicto, perché con esso potrò esimermi da qualsivoglia obiezione di novità. Rispondo riverentemente al Breve di S. S^tà^, come l'E. V. si degnerà vedere dall' annessa lettera, la quale potrà servirsi di porgere alla S^tà^ Sua, ò di ritenerla secondo che stimerà più à proposito, et adattato allo stile. Et à V. E. etc.

Placuit Sanctitati Vestrae per apostolicas litteras die 21 Julii nuper lapsi datas mihi mandare, ut a ludi taurorum conspectu imposterum abstineam.

Hunc ego mandatorum Sanctitatis Vestrae honorem amplissimum, summa obsequiorum meorum religione effuse veneratus, brevi hoc pro animi mei reverentia responso, id a Sanctitate Vestra humiliter peto, sibi persuadere velit, me ab huiusmodi ludorum genere, semper aborruisse, atque obedientiam quam de illorum conspectu declinando Sanctitatis Vestrae imperiis debeo at pollico omni prorsus innati mihi ingenii consensu et iucunditate cumulare.

Cetera quae ad hoc argumentum pertinent cum reliquis negociis ad Sanctitatis Vestrae primarium Status administrum scribenda duxi. Et ad Sanctitatis Vestrae Beatissimos Pedes provolutus supremam eius Maiestatem demisissime me recolo ac veneror.

Matriti 15 Aug^ti^ 1680 Sanctitatis Vestrae.

Hu^mus^ Devot^mus^ et Obed^s^ Sr S. Archiep^s^ Cesarien.

rait d'obtenir la suppression des courses, mais doutant d'y réussir car c'est un spectacle ancien et cher au peuple,demanderait qu'on entoure la chasse de précautions afin d'empêcher des malheurs ; et à cela on pourrait arriver en liant autour des taureaux des cordes longues dont les bouts seraient tenus par des hommes qui, ainsi, arrêteraient les animaux s'ils voulaient se jeter sur les personnes ; ce système est déjà pratiqué en quelques localités d'Espagne les jours de fête, où on est obligé de tenir les taureaux ; il était aussi en vigueur à Madrid dans les chasses particulières, qui avaient lieu les jours de fête avec des animaux jeunes ; et c'est pour cela que les chasses générales où assistent le roi, les conseillers et la Cour, se célèbrent les jours non fériés pour n'être pas obligé de retenir les taureaux par les cordes ; et S. Em. tentera d'obtenir qu'on les emploie, même dans les chasses générales. En second lieu, le cardinal usera de toute son autorité sur les ecclésiastiques afin de les empêcher d'y assister, tandis que moi je ferai de même envers les religieux qui sont sous ma juridiction directe. Ainsi nous restâmes d'accord de travailler sur ces trois points. Je me suis rendu ensuite chez Medina et, lui parlant de l'ordre reçu de V. Em., je lui ai répété ses instructions et dit que, si le roi adhérait au désir du pape, il donnerait preuve de sa piété filiale et ferait aussi un acte qui serait agréé de Dieu alors que la monarchie avait tant besoin de se rendre propice la bonté divine, à présent surtout que la peste faisait des ravages en Andalucia... Le duc me répondit qu'il était impossible de supprimer la chasse, mais qu'on fera ce qu'on peut pour empêcher des malheurs, que l'argent que dépensait le roi en cette occasion n'était pas perdu, mais à l'avantage du public car l'argent qu'on recevait de la vente des tribunes était donné à des œuvres pies, aux nonces et aux monastères et, qu'enfin, les malheurs qui arrivaient n'étaient pas bien graves ; on ne comptait qu'un mort sur cent chasses. Quant à l'intervention des ecclésiastiques à la fête, Medina observa que le nonce, les inquisiteurs, le président du Conseil royal, qui est un ecclésiastique, n'y viennent que pour accompagner le roi,

chose qu'ils font dans les chapelles et en d'autres occasions et, par conséquent, ils ne peuvent pas refuser de paraître. A ce propos, j'ai observé que,pour mon compte, après les ordres du pape, il m'était impossible d'y assister. J'avais résolu d'en parler au président de Castille,mais Portocarrero m'a dit qu'il faut d'abord qu'il lui en parle ; quant au confesseur il n'y aura plus le temps, car la fête est prochaine » (1).

Le 1er août, Mellini écrit : « D. Melchor vint me porter les billets de réponse aux miens touchant le sel, le vin au S. Collège et les dîmes, mais j'ai vu que tout en est au même point. S. Exc. dit qu'elles a fait son possible ; mais dans les deux conseils on met en évidence les raisons pour ne pas préjuger les droits du roi, on trouve que pour les dîmes l'exequatur est nécessaire et qu'on doit l'avoir à Naples. J'ai su ensuite, en confidence, que les ministres ayant discuté sur les dépêches du 1661 on a refusé de les prendre en considération, soit comme concédées par pure grâce, soit parce qu'en ce moment on fait établir un état normal, ayant considéré que N. S. veut avec vigueur détruire la régale. Toutefois, mettant en relief l'urgence du moment, j'ai de nouveau insisté pour que le roi

(1) Et, le 12 septembre, il ajoute que Portocarrero prépare l'édit pour l'abstention du clergé séculier aux courses, et ensuite, écrit-il, j'en ferai un pour le régulier. J'ai parlé aussi avec le confesseur et le Président pour l'abolition de la fête ou pour qu'au moins on y prît des précautions. Le second croit que l'abolition est impossible, il promet de faire prendre des précautions ; et touchant la défense d'y assister, il déclara que ses efforts ont été inutiles devant l'opposition du clergé et que le roi même n'a pas voulu s'en occuper, toutefois monseigneur promit à la première occasion de renouveler ses démarches pour plaire à S. S. Le confesseur approuva l'idée des édits, assurant qu'il fera son possible pour les appuyer, mais que déjà une partie du clergé s'abstient, et que peut-être avec le temps ces courses disparaîtront, mais qu'il est impossible de les abolir parce que le peuple les veut, que l'abolition causerait du tumulte. Toutefois, le 7 novembre,il ajoute que la course a été suspendue ; Portocarrero et lui y ont travaillé, mais le Conseil d'Etat s'y opposait et, comme trois membres seulement y sont intervenus, tout a été renvoyé et l'on a suspendu aussi la publication des édits. Mais je doute qu'il en soit de même à l'avenir.

décide ici de son autorité, afin d'ôter tout obstacle à la concession des grâces de la part du pape, comme S. S. l'a déjà déclaré à del Carpio, au sujet des indults pour les missions » (1).

Le 29, Mellini informe que D. Diego de Bracamonte, ambassadeur de Malte, est venu lui dire qu'il avait remis au roi une lettre du Gr. Maître pour l'encourager à satisfaire les désirs de S. S. et s'unir par les armes contre les Turcs, offrant même de servir sous ses ordres comme capitaine ou soldat, et qu'il avait fait parvenir une lettre analogue au très-chrétien ; « je me suis rendu chez Medina pour appuyer la demande du Gr. Maître, faisant aussi voir que les Turcs continuaient leurs préparatifs d'invasion, mais le duc me répondit qu'il avait d'autres nouvelles bien moins menaçantes, mais que du reste le seul moyen de réussir, c'était de faire une ligue entre les princes italiens pour se défendre contre quiconque voudrait troubler la paix ; que, en tout cas, on ferait quelque chose, mais sachant d'abord les noms des princes et le but qu'ils se proposent » (2).

(1) Le 24 novembre, Cybo lui écrit : « V.S. dans les informations touchant le sel, aura trouvé que dans le bref le pape dispense les princes de l'incompatibilité de garder le royaume de Naples et le duché de Milan, tandis que les rois s'obligent de maintenir les capitulations anciennes et renouvelées entre le duc milanais et le Siège Apostolique. Par conséquent, si le roi refuse de payer les droits, le pape pourrait révoquer la dispense, S. M. ne tenant pas ce qu'il a souscrit ; et on en laisse considérer les conséquences. V. S. opportunément insinuera ces réflexions. » Et, à la même date, il ajoute que les accidents de l'horrible tremblement de terre à Malaga ont donné bien occasion à S. B. de réfléchir que tant de désastres, qui ont frappé en différentes localités la monarchie, tant par les injures des hommes que par les éléments, sont des indices de la colère de Dieu pour tant d'offenses à S. M. divine ; parmi lesquelles une des principales est le Quartier, nid et asile de mauvais sujets et de criminels de toute espèce. V. S. parlera de tout cela au P. Confesseur et au nom de S. S., elle le priera de représenter au roi tout ce désordre ».

(2) Le même jour, il transmet un avis dans lequel on lit qu'un ressortissant de Valence offrait à des chevaliers de la Cour des titres et des charges à condition de signer l'obligation de payer des sommes au roi, p. ex. 10,000 doubles. Le gouverneur l'a trouvé déjà en possession de plusieurs obligations, il l'a fait emprisonner et ensuite envoyer en exil à vie.

Le 15 septembre, Cybo engage Mellini à appeler l'attention des ministres sur les déclarations faites au Sénat de Venise par Morosini, qui fut Bailo à Constantinople ; « on y voit que les Turcs ne cachent pas leurs projets d'envahir l'Italie et la Sicile. Et dans ce but ils cherchent chaque jour la place des villes dans les volumes de l'Atlas dont l'ambassadeur de Hollande leur a fait cadeau ; ils marquent les entreprises et les conquêtes. Cette nouvelle unie aux autres impose à la Cour l'obligation de penser sérieusement à la défense sans perdre de temps ; que V. S. agisse fortement car ces messieurs sont habitués à ne se rendre aux conseils que lorsqu'ils ont l'eau jusqu'au cou » (1).

Le 29, Cybo informe Mellini, qu'il y a quelques jours, Carpio demanda une audience extraordinaire, car il n'y en avait pas eu d'ordinaire depuis des semaines à cause des grandes chaleurs. Toute la Cour était dans l'attente et S. Exc. même doutait d'être reçue, tout le monde connaissant ses insolences récentes ; mais S. S. a voulu la concéder eu égard à sa qualité. L'audience a été brève, et N. S., après avoir entendu la narration des affaires que l'ambassadeur devait communiquer, lui demanda s'il n'avait autre chose à dire et, sur sa réponse négative, lui donna sa bénédiction et le congédia. Toutefois,

---

(1) Et,le 29, il lui annonce que S. S. approuve le contenu du rapport de la nonciature en ce qui touche la daterie et les bénéfices ; on admet aussi qu'on accepte les démissions des bénéfices. « Toutefois, écrit-il, pour ce qui a trait aux facultés particulières dont V. S. écrit avoir reçu la concession par lettre avec la permission d'user de toutes celles mises en pratique par ses prédécesseurs, le pape entend que celles-ci à l'heure actuelle sont périmées, et que, par conséquent, V. S. ne peut se prévaloir que de celles qui sont contenues dans les brefs ». Et,le 8 décembre, il l'assure que le pape est complètement convaincu qu'il emploie tout le zèle pour vérifier la valeur des bénéfices que S. S. lui a donné la faculté de concéder ; mais pour ce qui concerne les autres facultés que V. S. dit avoir eues, par lettre, la concession comme ses prédécesseurs, on trouve nécessaire qu'elle transmette ici copie de cette lettre, spécifiant distinctement les facultés, afin que S. S. les connaissant, puisse bien distinguer ce qui est nécessaire à V. S. pour la délivrer des scrupules dont elle est quelquefois accablée ».

durant la conversation, il lui avait répondu touchant la Croisade, qu'il s'en rapportait à ce qu'il avait dit autrefois : que cette concession avait été faite par ses prédécesseurs pour une courte période et pour des usages bien différents de ceux auxquels on emploie à présent l'argent, et que celui qui veut obtenir des grâces du Siège Apostolique doit d'abord donner des satisfactions de justice. «Il est à croire, conclut-il, que le marquis, peu satisfait de l'audience,écrira bien des faussetés à ce sujet comme à l'ordinaire, afin de semer de nouveau la zizanie. Et, à la même date, il ajoute : « que depuis quelque temps le bruit court qu'on veut nommer del Carpio vice-roi de Naples. S. S. n'a pas une aussi mauvaise idée de ceux qui gouvernent la monarchie pour croire : que connaissant d'une part la turbulence des temps actuels, le besoin de confier les Etats d'Italie à des ministres sages et diligents, et d'autre part ayant touché du doigt ce que fut la conduite de l'ambassadeur et comme il est incapable dans l'art de gouverner, on veuille le choisir pour tout bouleverser. Dans le cas où cela aurait lieu, V. S. Illme fera ses protestations, déclarant avec vigueur qu'à la première insolence contre Rome, il sera excommunié et qu'on pourra même arriver à un Interdit, dont on laisse prévoir les conséquences. Dans ces derniers jours, le nommé Cavicchioni, lieutenant *camerale* de la Chambre Apostolique, après de longs procès avait obtenu des juges de pouvoir bâtir une maison dans le prétendu Quartier d'Espagne, mais son adversaire a recouru à del Carpio qui a aussitôt obligé Cavicchioni à se désister de l'exécution de son projet et, de cette manière, on a empêché le cours de la justice ». Et, le 27 octobre, Cybo revient sur cet incident et avertit que si Carpio veut écrire la vérité,il doit avouer qu'il a réussi à annuler trois sentences favorables à Cavicchioni et que tout Rome voit la démolition de la maison que selon ces sentences il avait élevée, et cela sous les yeux du pape ; on veut faire croire que Cavicchioni a consenti volontairement à la démolition, mais il faut ajouter qu'il a dû y consentir pour éviter l'accomplissement de menaces bien plus fortes. Du reste, comme Carpio n'écrit que des mensonges et qu'on croit plus à lui qu'au nonce, doré-

navant N. S. ne présentera plus de plaintes contre lui, voyant qu'on n'obtient aucun résultat ; S. S. tâchera elle-même d'en finir avec les désordres comme elle croira selon la justice et sa dignité et à cela V. S. peut s'en tenir dans ses conversations ». Le 13 octobre, Cybo répond qu'on n'a plus écrit à Bonvisi de presser l'empereur à ordonner à son ambassadeur à Madrid d'insister au sujet des dîmes. Mais pour ce qui touche à l'idée que César puisse abandonner une partie des créances qu'il a envers la Cour, pour une somme équivalente de ce que celle-ci prétendrait recevoir des dîmes, S. S. ne veut pas s'en occuper (1).

Le 24, Mellini informe qu'après l'audience de LL. MM. à l'Escorial, où il s'était rendu pour féliciter la reine de la guérison d'une légère indisposition, il est allé voir Medina et lui déclara que les dernières mesures adoptées par S. M. touchant les différentes demandes du pape, ne pouvaient pas satisfaire N. S. mais plutôt le rendre toujours plus contraire à concéder les grâces que S. M. désire. « Medina, me répondit avec beaucoup de courtoisie et des phrases de grand respect envers S.S.; que le roi fait ce qu'il peut dans les choses qui dépendent de lui ; et les ministres, après tant de preuves de leur dévotion au pape, ne pouvaient pas croire que S. S. traiterait S. M. d'autre manière que les autres rois, en diminuant les prérogatives de la Couronne à propos de l'exequatur pour les dîmes ; que quant au Quartier le roi avait toujours dit d'être prêt à l'abolir dès que les autres y auraient renoncé, car on ne pouvait pas prétendre que l'Espagne fût la seule à l'abolir ; au sujet des excès de del Carpio, peut-être que S. S. se laissait influencer par ceux qui voulaient exagérer, car le marquis écrit de s'être toujours conduit avec le respect dû au pape,mais qu'on agit envers lui avec plus de rigueur qu'envers les autres ; que pour Cusani, on avait fait le possible,le remettant en liberté,uniquement par respect à l'Immunité ecclésias-

(1) Le 11, Mellini avait informé Cybo que le comte Orsi, son auditeur, a été frappé d'apoplexie et il demandait des instructions.

tique, en faisant des remontranccs aux ministres de Milan ; quant au sel, malgré les recherches, on ne trouva rien qui oblige S. M. d'observer les concordats avec les ducs de Milan sur l'obligation de faire prendre tel chemin aux entrepreneurs, pour le transport ; pour la traite des vins aux cardinaux on avait déjà répondu et qu'au sujet de l'alun il fallait traiter à Naples. Enfin le duc conclut sa défense en répétant qu'on a beaucoup étudié et discuté pour réussir à satisfaire S. S. Il ajouta que le marquis d'Astorga était chargé de traiter avec le nonce, « J'ai été le voir, écrit-il, pour le féliciter et lui exprimer mes espérances de voir nos rapports couronnés de succès. Notre conversation dura une heure et demie ; et après les compliments, j'ai répété avec plus de détails ce que j'avais dit à Medina, et surtout le point que le pape ne pouvait pas répandre les grâces à pleines mains, en voyant la résistance qu'on mettait à faire droit à ses réclamations. Le marquis me donna les mêmes réponses que le duc ; seulement, à propos du refus du pape sur la concession des grâces au roi, il a dit qu'il ne savait pas en quoi S. M. les avait déméritées, après tant de démonstrations filiales — mais que si on arrivait à ce point, il aurait mieux valu donner de la tête contre le mur,— et il voulut dire qu'il fallait rompre tout engagement ; me disant cela en ami plutôt qu'en ministre. Nous nous sommes quittés en très-bons termes et avec des promesses réciproques de parvenir le plus possible à l'arrangement de toutes les affaires » (1).

(1) Et, le 21, il annonçait avoir reçu la visite du marquis d'Astorga qui lui parla avec beaucoup d'emphase de son contentement d'avoir des rapports avec lui, et, au nom de S. M. dit que le roi avait été bien peiné en lisant le rapport de Carpio, qui lui annonce que S. S. veut lui nier la grâce de la Croisade et le traiter autrement que ses prédécesseurs, qu'en ce moment la monarchie, et par conséquent la chrétienté, est obligée de quitter les présides d'Afrique. « A cela j'ai répondu, après l'échange des compliments, qu'il est vrai que la monarchie a de grands besoins, mais que S. S. aussi doit se prévaloir de ses droits auxquels on veut créer des préjudices ; que depuis deux ans, j'avais manifesté la désapprobation de N. S. sur l'emploi qu'on faisait de l'argent de la Croisade avec lequel on devait armer les galères ; et que je ne manquais pas de répéter que S. S. aurait suspendu les grâces voyant

Durant l'année 1680, jusqu'à la liquidation des questions agitées dans la première période du Pontificat d'Innocent, il est plus opportun d'en faire mention ici.

Le 1[er] février, Mellini écrit que peu de jours avant l'entrée de la reine, M[me] Colonna s'étant enfuie du couvent de S[te] Dominique el Real est allée chez le marquis de Los Balbazes. Elle voulait y rester quelques jours, soit pour rentrer ensuite au couvent, soit pour aller à Saragosse, dans la supposition que désirant voir la grande fête de l'entrée, le connétable lui aurait permis de sortir et de se rendre chez des parents. « Se voyant désapprouvée par le marquis, elle se rendit chez l'ambassadeur de France, qui vint me prier, même au nom de Madame, de l'amener dans quelque monastère ; j'ai opposé un refus, ignorant la volonté du roi, et elle retourna chez Los Balbazes. Mais aussitôt lui arriva un ordre du roi de se rendre à Cieu Pozinlos à 5 lieues de Madrid,dans un couvent de Franciscaines. On lui a envoyé une voiture de Cour, et dans une de l'archevêque il y eut un visiteur de ce couvent,étant sujet à sa juridiction. La décision royale a fait beaucoup de bruit et on croit que Madame retournera bientôt et peut-être avant l'arrivée du connétable, qui aura licence de venir pour finir la question et remédier à ces discordes fréquentes. » (1) Le 3 mars, Cybo répond que d'après ce qu'il a écrit on « voit que N. S. n'a pas voulu, par prudence, se mêler des affaires de M[me] Colonna.Il est à espérer que par le retour du connétable à la Cour, toute discorde sera aplanie. » Et,le 28, Mellini informe que Madame est rentrée à Madrid et s'est retirée dans le couvent de Vagliegas ; que dans son voyage elle avait été ren-

---

qu'on lui niait la justice et j'ai résumé toutes les affaires en suspens. Le marquis répliqua qu'on tâchait de faire le possible pour plaire au pape et il cita l'affaire des Clercs mineurs réguliers et l'incident de Carpio le jour de la Saint Roch,car tout en ayant justifié l'accidentalité, il congédia ses domestiques, fut réprimandé et approuva les démonstrations que fit le pape contre ces domestiques ; il cita aussi le fait de Veraguaz concluant que lorsqu'il y a des questions légales, la décision est plus difficile car le Conseil d'État ne s'en occupe pas ».

(1) Le 29, il annonce que le connétable vient d'arriver de Saragosse.


Mr. SIMON ARNAULD
Marquis de Pompone Ministre d'Etat pour
les affaires Etrangeres, il mourut le 27 7bre
1699. âgé de 81. ans.
Au sein de la Vertu Pompone prit naissance;
Au dedans, au dehors nécessaire a la france,
Quitta tout pour le Ciel mais l'ordre de son Roy
Rappella ce ministre a son premier Employ.

contrée par son mari et le marquis de Los Balbases. Mais le 9 juin, Cybo l'informe qu'il arrive une lettre de Mme Colonna que se plaint du couvent de las Vagliegas où l'a placée le connétable et prie S. S. de lui permettre de passer dans celui des Jeromines. « Je serais bien content de pouvoir toujours rencontrer la satisfaction de cette dame pour des motifs nombreux et sérieux, mais à ce sujet je manque de toute lumière sur ce que peuvent le roi et le connétable pour lesquels je dois avoir des égards. Je désire que V. S. m'informe à ce sujet. » Le 24 octobre, Mellini informe que dans la nuit, vers 6 heures, D. Garzia de Mediano a notifié à Mme Colonna l'ordre royal de se rendre à l'Alcazar de Ségovie ; elle a obéi après avoir dit que le roi ne donnait pas de tels ordres à une dame de son rang dans une heure aussi importune. Vers 11 heures, elle partit pour Ségovie dans un carrosse avec ses donzelles. D. Ferdinand Colonna D. Odoardo attenant du connétable et 4 algazils qu'elle a demandés pour sa sûreté avec d'autres personnes l'ont accompagnée. A présent, on attend qu'on publie le mariage entre la Medina et l'aîné du connétable. ... Le tremblement de terre du 9 a fait bien des dégâts à Saragosse.

Le 5 janvier 1681, Cybo transmet à Mellini une lettre reçue de Mme Colonna, et contenant deux demandes : elle veut d'abord être transférée d'ordre de S. S. dans un des couvents de Madrid, et, en second lieu, pouvoir introduire le procès de divorce. Celui-ci dépend de la volonté de S. Exc. ; V. S. Illme tient ouvert le tribunal apostolique et elle n'a qu'à s'y adresser. S. S. étant certaine que V. S. rend la justice à tout le monde, et sans partialité : mais quant à être reconduite à Madrid, cela dépend de la volonté du roi, car c'est par son ordre qu'elle en est maintenant éloignée. V. S. aura la complaisance de signifier tout cela à Madame afin qu'elle n'ait pas à se plaindre de n'avoir pas reçu de réponse à sa lettre ».

Le 18 février, Cybo engage Mellini à insister pour la consignation du bandit Resta ; et il compte d'autant plus sur la réalisation de la demande, qu'on a vérifié qu'il a été l'auteur

des crimes. Le 18 mars, Mellini répond que Medina ayant voulu d'abord en parler au connétable, il ne doutait pas que Resta serait bientôt parti ; et que lui ayant répété qu'il devait être expulsé de tous les États espagnols, le duc répliqua : qu'il tâcherait que S. S. soit satisfaite le plus possible, quoique Resta prétend pouvoir prouver son innocence. « Je l'ai détrompé à cet égard, écrit-il, mais je ne sais pas quand Resta partira car Medina ne veut pas déplaire au connétable ». Et, le 26 avril, il ajoute que Medina lui a répété qu'il espère que par le prochain courrier il pourra annoncer le départ de Resta. Et, le 5 juin, il écrit :

Pochi dì sono strinsi il Sig[r] Duca di Medina per la risolutione finale della partenza del Resta. Sopra di che mi rispose S. Ecc[a] in certo modo dandomi quasi ad intendere di premer io troppo in questo negotio, dicendomi che pendeva do molto tempo in quà, senza essersi mai terminato, e che erano solo poche settimane che lui stava nel (*sic*) ministerio che tiene ; esser le materia molto difficultosa, e non saper egli, che vi fossero esempii di casi simili, che un Rè havesse consegnato, ò scacciato da suoi regni i proprii vassalli, e che molto meno poteva esser questo, quando quelli servivano, e stavano attualmente in casa de Grandi ; che haveva creduto ben si S. Ecc[a] di persuadere li Sig[ri] Marchese de los Balbases, e Sig[r] Contestabile Colonna, *accioche* spontaneamente allontanassero et inviassero fuori di questi regni detto Resta, mà che ciò non gli era potuto riuscire per essersi detti SS[ri] mostrati renitentissimi, e risoluti di voler difendere detto huomo, quando il Rè faccia discutere nei *consigli* l'affare, ò in altra parte, supponendo che così convenga al credito del Sig[r] Contestabile per esser suo servitore attuale, è supposto innocente ; che quello che haveva potuto ricavare S. Ecc[a], era stata una quasi promessa fattali, che partendo il Sig[r] Contestabile di quà, non vi havrebbe lasciato il Resta, me che l'havrebbe condotto seco, ò inviato in altra parte. Passò poi il Sig[r] Duca ad insinuarmi destramente che mi potevo appagare delle dette ragioni, e che dovendo in breve tempo partir di quà, senza fallo il Sig[r] Contestabile si poteva aspettare questo poco tempo di più, giache si era aspettato tanto, per non entrar in un impegno che poteva esser per le suddette circostanze scabroso. Io risposi che S. B[e] haveva sommamente sentito la lunga dilatione de sin'hora di questo affare, per il quale non sapeva conoscere, che vi fosse bisogno d'altri esempii, e che questi in ogni caso credevo che con facilità si sarebbero trovati ; che non mi pareva che havesse

così grandi difficoltà la materia ; che haverei rappresentato il tutto à S. S^{tà} alla quale non dubitavo sarebbe dispiaciuta questa gran dilatione mentre aspettava la nuova della esecutione della detta partenza. Da tutto ciò riconoscerà V. Em^{za} la poca speranza che vi è di spuntare questo negotio, perche non mi par controvertibile, che il Sig^{r} Duca non vuol disgustare detti SS^{ri}, quando non si voglia credere, che sia più tosto per favorirli, e proteggerli, par la nuova parentela contratta col Sig^{r} Contestabile, e per questa che forse contrarrà col Sig^{r} Marchese per il suo figlio. Se poi mai si havesse da discutere nel Consiglio di Stato, per li molti parenti che vi hanno detti SS^{ri}, e per l'interventione di detto Sig^{r} Marchese, e forse per altro, non si puol sperare à mio credere niente di buono ; onde io tralasciarò di far altra istanza sino à nuovo ordine di V.Emin^{a}, perche dubito di dar disgusto positivo al detto Sig^{r} Duca, e di pregiudicarmi negli altri affari.

Et, le 15 août, il annonce qu'on l'a assuré que Resta partira, car le connétable a ainsi résolu à la suite de ce qu'a écrit Carpio sur les demandes du pape. Mais, le 10 octobre, il écrit encore :

Dal viglietto scrittomi sopra tutti i negotii, riconoscera V. Em^{a} espressato l'ordine dato al Resta di partir da Spagna, per il che sospetto che non s'intenda de tutti i dominii di S. M^{tà} cerne S. B^{e} desiderava, onde potrà sopra ciò risolvere la S^{tà} Sua quello giudicherà più convenevole riportandomi allo scritto colle passate. Il Resta però continova à trattenersi quì, benche vada dicendo da molte settimane in quà, che parte il giorno seguente. Per quello che hò potuto penetrare, credo che la dilatione proceda dall'haver desiderato il Sig^{r} Contestabile per minor suo descredito, e per dar ad intendere, che partiva di suo ordine e di propria volontà che andasse accompagnando Madama per maggior sicurezza ancora della medesima, la quale è certo, che doveva uscire di questi regni molti giorni sono per li reiterati ordini havuti dà S.M^{tà} li quali poi si sono sospesi per li gran ricorsi fatti da lei, e per haver la Regina regnante presa la sua protezzione per il torto pretende se li facci, in usarli tali violenze quando restava assicurata sotto la protezione di S. M^{tà}, per il che si tratta hora di comporre questo affare con sodisfatione d'ambe le parti. Se non riuscirà di far uscir Madama da questi regni come si dubita, si stima che il Sig^{r} Contestabile aggiustato che haverà il matrimonio del figlio collo sposalitio del medesimo, se ne partirà subito per Italia, e per la causa suddetta condurrà, per quello si crede, il Resta con lui sin fuora dei regni per salvar l'apparenza del suo

credito. Lo sposalitio si doveva celebrare in questo mese, e secondo li trattati fatti, dovevano restar già firmati li capitoli, mà si è sospeso il tutto per li torbidi di Madama, e per essersi dichiarata la medesima, che vuol lasciare heredi della sua ricca dote li hospidali di......... *(sic)*, si stima però che si rimetterà, e che con li buoni partiti, che li farranno, si aggiusteranno tutte le cose frà pochi giorni, con l'effettuatione anco del matrimonio, per esser il suo trattato stabilito da qualche tempo in quà.

Per l'altro ordine che V. E. mi dà colla sua cifra de 15 passato sopra il continuarli i ragguagli di ciò che si discorre sopra la Regalia di Francia, non hò che saggiungere alle passate, se non che si è venduto publicamente dai *Ciechi (sic)* il forte Breve che scrisse S. B[e] al Rè di Francia, tradotto in Spagnuolo, che à parso molto bello à tutti, et è stato sommamente applaudito, aspettandosi hora con curiosità generale l'esito di questo scabroso affare, stimandosi che S. B[e] terrà forte, e che riceverà perciò S. M[tà] X[pmâ] grandi disgusti, e travagli ; tuttavia non è uscito tradotto in Spagnuolo, come si credeva, il trattato del Vescovo di Pamiers contro detta Regalia. Di tutto ciò che sopraverrà avvisarò V. Emin[za].

Le 27 février, Mellini écrit :

Mi comanda V. E. in fine di una sua cifra de 21 gennaro che le avvisi che figura fanno li confessori delle due Regine, e come se l'intendano frà loro, e con il confessore del Rè ; Sopra di che posso dirle, che sono molto stimati, e tenuti in gran consideratione per ragione del loro posto, ch'è assai riguardevole, et stimato da tutti i Sig[ri], e Grandi. Il loro posto è eguale à quello del confessore del Ré, e secondo le contingenze de tempi, è stimato più uno, che l'altro, che in buon linguaggio, si rende più riguardevole quello che hà più mani nel governo. Hora di presente quel del Rè trionfa, e poi quello della Regina madre, perche anco questo per la parte, che hà la Regina nel governo, puol disporre molto del medesimo. L'altro poi della Regina regnante non s'intromette in còsa alcuna, perche la sua padrona sin'hora non si è ingerita in niente, si anco perche egli è francese, non prattico di cosa alcuna, nè intende la lingua Spagnuola. Passano con buona corrispondenza frà di loro di due padri Giesuiti, mà non fanno lega alcuna col confessore del Re (1).

(1) Le même jour, il lui transmet une supplique de la duchesse de Terranova à S. S. pour la nomination au diocèse de Melitto, du P. D. Francesco

Le 26 mars 1682, Mellini informe :

Subito che fu morto il Padre Maestro Baiona confessore del re, fu spedito un Espresso con lettera del Sig. Duca di Medina Celi, e del Sig. D. Girolamo d'Eguia a Mons. Carbonella vescovo di Siguenza, colle quali veniva chiamato alla corte in nome regio, senza essergli stata altra specificazione, se non che Sua Maestà lo desiderave subito per suo rilevante servizio. Venne alla chiamata il detto prelato lunedi notte li 23, e fu alloggiato dal Sig. Duca di Medina Celi ne suoi appartamenti. Al suo arrivo ebbe l'insinuazione d'haverlo Sua Maestà eletto per suo confessore in luogo del defunto. Egli però non si determinò subito ad accettar l'impiego, e Sua Maestà gli concedette tempo a pensarvi. Havendo poi Sua Sig^{ria} Illma riverito il re e le regine, si portò immediatamente, a visitarmi, il che segui martedi sera li 24. Io mi rallegrai seco della sera venuta, e dell'assistenza che dovea prestare a Sua Maestà per due principali motivi ; l'uno delle buone conseguenze, che si doveano sperare per la Corona dal' ottime disposizioni, e dettami, che darebbe a Sua Maestà ; l'altro dè vantaggi che doveano attenderne gl'interessi apostolici, e Sua Santità, con che introdussi seco largo ragionamento sopra i negozii pendenti, et in specie sopra i contenuti nelle cifre di V. E., sepra quello ch'io le rispondo colle mie ; e poi per le cose di Fiandra, e finalmente per la necessità che tiene qui lo stato ecclesiatico di sollievo dalle gravezze grandi che patisce, e che havendote, Sua Sig^{ria} Illma provate nella sua diocesi, tanto più era in obligo di cooperare a tal sollievo. Mi rispose con ogni espressione d'ossequio, e di riverenza verso la S. Sede, verso Sua Santità, e verso il mio ministerio, e disse che per sua parte havrebbe dati a Sua Maestà sempre quei consigli che havesse giudicati migliori, e per l'indirizzo della coscienza, e della Maestà Sua, e per gl'interressi della corona, e per le sodisfazioni di Sua Santità, e della Chiesa, quando veramente fusse restato in questa carica, dicendo di volervi pensare con un poco più di

---

Pignatelli, théatin qui se trouve en cette Cour ; ce choix donnera la tranquillité de l'évêque avec ses diocésains car, se trouvant parmi ceux-ci les Monteleoni vassaux du duc son gendre, de nature inquiète, superbe, bien souvent ils nuisent à l'accord entre l'évêque et le duc et donnent lieu à des litiges fréquents. Les désordres disparaîtraient, Pignatelli étant de la Maison du duc, ces populations le considéreraient comme proche parent de leur seigneur, et des deux côtés, il n'y aurait plus de question. La duchesse observe aussi que cette nomination serait agréée par le duc de l'Infantado qui est le seigneur de Melito. Le P. Pignatelli a de bonnes mœurs et professe suffisante doctrine.

maturità prima di risolvere circa l'accettarla, o nò. Io stimai d'animarlo all'accettazione, perchè non vedo che vi possa esser più proprio di lui per metter le cose di qua in buon stato, e perciò lo persuasi ancora a domandar la dispensa a Sua Santità per potersi trattener assente dalla sua residenza ; e con questo finì la visita. Hier mattina dopo la cappella fui a vederlo, e gli replicai le mie premure sopra i negozij coll'altre insinuazioni suddette, e può essere ch'egli scriva in quest'ordinario supplicando Sua Santità per la detta dispensa, ancorché tuttavia resti irresoluto circa l'accettazione dell'Impiego. Et a V. E. bacio etc.

Le 9 avril, Mellini avertit que Mgr Carbonella lui a dit qu'à la suite de ses observations il accepte la charge, espérant d'être utile à l'Eglise. « J'ai répondu que par ces sentiments S. S. serait disposée à lui accorder la dispense de résidence et que j'espérais d'en voir les fruits. Je lui ai recommandé de coopérer à ce qu'on fit justice aux droits de l'Eglise. Et, le 9 juin, il annonce qu'il a remis à Mgr de Siquenza la réponse et le bref de S. S. (1) Le 13 août, il prévient d'avoir annoncé à Mgr Carbonella, la dispense de N. S. de résider dans son diocèse, touchant les avantages qu'il pourrait donner à l'Eglise par son assistance à S. M. ; il me répondit que sa volonté était conforme à celle de N. S, ; il avoua que le roi

(1) Un Avis de Rome du 30 mai publie que le duc de Giovinazzo est arrivé ; on dit qu'il est très-protégé par don Livio à cause de l'amitié de celui-ci avec le frère Mgr de Giudici. L'étoile du card. de Luca semble pâlir, et il paraît que le card. d'Estrées veut le perdre dans la grâce du pape, tout en se montrant son ami. Dans un Avis du 16, on lisait que de Luca avançait tellement dans l'estime du pape que Cybo en avait ombrage. Du reste, le card. de Luca, promu le 1er septembre 1681, mourut deux ans après. Dans un autre Avis du 27 juin on lit : le duc de Giovinazzio a quitté l'incognito et a été reçu par le pape en audienee solennelle. S. S. a appris avec plaisir que le roi catholique a ordonné au v. roi de Sicile de se faire absoudre publiquement des censures contre l'Immunité, par l'archevêque de Palerme. L'avis dit aussi qu'après une audience de trois heures du pape avec le card. d'Estrées, on fit l'accord de suspendre toute nouveauté au sujet de l'assemblée du clergé de France. Et, dans l'Avis du 4 juillet, on lit que le jour de la S. Pierre, le duc a présenté au pape, avec grande pompe, la haquenée et que la veille la foudre était tombée dans l'appartement pontifical.

et le duc sollicitaient cette dispense pour leur satisfaction, et que Medina trouvait étrange que S. B. ait voulu la tenir en suspens. Il déclara qu'il y était indifférent parce qu'il n'aimait pas rester à la Cour, que même il engageait ses diocésains à prier pour son retour parmi eux ; et à l'égard de son assistance il dit aussi d'avoir fait quelque chose, afin que le roi s'occupât avec Medina d'affaires, et de lui-même dans les choses non graves, espérant qu'avec le temps S. M. sera plus inspirée à travailler seule, déduisant de la nature angélique et docile de S. M. de pouvoir vaincre sa timidité et manque de confiance en soi-même ; peu habitué à gouverner il remettait tout aux autres. J'ai répondu en l'engageant à persuader le roi à gouverner dans l'espoir que les choses iraient mieux ; j'ai ajouté qu'à mon tour j'étais surpris de la surprise du duc au retard de N. S. à donner la dispense, parce que s'agissant de chose bien grave et de conscience S. S. voulait se consulter, d'autant plus qu'il s'agissait d'une pure grâce ; qu'au contraire étaient bien justes les plaintes de N. S. contre la conduite du duc dans les affaires pendantes de pure justice, citant entre autres les nouvelles exigences du Quartier et qu'il y avait la censure proclamée dans la bulle *In Coena Domini*, et pour cela je le priais de faire réfléchir le duc sur les faits du Quartier, de Mgr de Palerme, le rappel de del Carpio etc. Le prélat répondit que le roi avait souvent écrit au marquis de tenir bien purgé son Quartier ; étant disposé à l'abolir si les autres aussi l'abolissent ; il me dit enfin qu'on était en train de se mettre d'accord pour la condamnation des propositions du clergé français. » Mais, le 10 septembre, il ajoute que Mgr le confesseur, les derniers jours, était décidé à renoncer à sa charge voyant qu'on ne suit pas ses conseils, car on a nommé del Carpio v.-roi de Naples, tandis que le roi se montrait disposé à décider sans entendre le Conseil d'Etat, et ainsi il demanda à S. M. la permission de rentrer dans son diocèse ; on ne la lui a pas concédée, le traitant avec de bonnes paroles mettant en avant les raisons d'Etat (1).

(1) Le 11 octobre, Cybo répond qu'il approuve l'idée de Mgr Carbonella

Le 29 février, Mellini informe qu'un alcade avec bon nombre d'alguazils, était à la recherche d'un certain Vamic pour le conduire en prison ; on supposait qu'il devait passer dans le voisinage du Barrio de l'ambassadeur de Venise, et quelques alguazils, pour abréger le chemin, entrèrent dans le Barrio. C'était minuit et ils comptaient de n'être pas aperçus. Mais, au contraire, trois valets de S. Exc. se trouvaient à la porte du palais de l'ambassadeur, et les ayant découverts ils demandèrent s'ils savaient se trouver dans la juridiction de l'ambassadeur ; les alguazils répondirent affirmativement, mais ne croyant pas lui porter atteinte, ils n'avaient fait que passer pour rejoindre plus vite leurs compagnons. Les valets n'acceptèrent pas les excuses et voulurent les conduire prisonniers dans le palais ; et s'y refusant, les alguazils, pour se défendre, tirèrent des coups de pistolet, un des valets fut tué sur le coup, un autre fut blessé mais mourut aussi,un seul ne fut pas atteint. Aux coups sortirent du palais, armés, au moins une trentaine de serviteurs, mais les alguazils avaient disparu. A présent l'ambassadeur demande une satisfaction, et il a présenté déjà la demande au roi. Au commencement on se défendit, montrant un décret de la reine-mère de 1671 dans lequel était défendu à tout ambassadeur d'avoir la juridiction du Barrio, à l'exception du nonce en réciprocité de celle dont jouissait l'ambassadeur d'Espagne à Rome. L'ambassadeur a

---

de rentrer dans son diocèse, voyant qu'il ne peut pas retirer un grand fruit à la Cour, mais il le conseille à ne pas désespérer. Et, le 25, il ajoute :

Dirà V. E. à Monsr Carbonella, che S. S^{tà} hà gradita molto la dimostratione fatta da lui di volersene tornare alla sua chiesa, per le inutili, et eccessive spese, che fà il Rè come seguì coll' occasione dell' andata all' Escuriale contro il consiglio suo. Desidera S. S^{tà} che continovi ad insistere, et ad esclamare contro un tale scialacquamento tanto pregiuditiale agl' interessi della Corona, essendo la pecunia il nervo del governo, e della difesa, e sicurezza de' regni. Che se si fossero risparmiate quelle gran spese, le quali si fecero vanamente per occasione delle nozze, S. M^{tà} non si sarebbe trovata poi nelle grandi occorrenze, che son venute, in quelle angustie che hà provate. Il paterno amore, col quale N. S^{re} rimira la persona, et i regni di S. M^{tà} fà prorompere la S^{tà} Sua in queste espressioni.

demandé mon intervention et aussi celle de l'ambassadeur d'Espagne et parla de faire un procès ; je n'ai pas voulu agir d'une manière découverte, mais j'ai conseillé à l'ambassadeur de s'abstenir et de se contenter d'obtenir des satisfactions. En ce moment on cherche les alguazils qui ont commis le crime, pour les emprisonner. Et, le 14 mars, il ajoute, qu'en outre d'un des alguazils qui est en prison, on a cité à comparaître aussi les autres complices, et si on ne réussit pas à les saisir on procèdera par une sentence de mort, confisquant en attendant leurs biens ; on doute que ces satisfactions pour les homicides soient données à la justice plutôt qu'à l'ambassadeur. Et, le 28, il écrit encore : les alguazils qui ont tué les deux valets ont été privés de leurs fonctions ; on dit même qu'on veut envoyer l'alcade de Madrid à Saragosse, mais, peut-être, il finira par avoir une promotion. Voilà les promesses qu'on donne pour satisfaire l'ambassadeur ; toutefois il continue à protester pour qu'on mette en prison les délinquants, mais on lui répond d'ignorer où ils se trouvent. Et, le 11 avril, il informe que l'ambassadeur de France vient de recevoir des ordres de Paris pour solliciter la restitution du Quartier qu'on lui a enlevé, ne comprenant pas la raison pour laquelle on fait une nouveauté à l'égard de la France. Le roi très-chrétien ne tolère pas qu'on ait à diminuer la dignité de son représentant en comparaison des autres ; et il menace de prendre des mesures si on ne lui fait pas la concession. « Ayant appris cela, écrit-il, j'ai proposé aux ministres, afin de ne pas reculer et faire voir qu'on a peur, d'abolir tous les Quartiers, m'offrant d'être le premier à y renoncer si leur ambassadeur à Rome renonçait au sien, mais on n'accepta pas et on se prépare à la prétendue réintégration à Villars ».

Le 29 février, Mellini transmet à Cybo un rapport pour se défendre des observations du Trésorier de la Chambre Apostolique au sujet de la comptabilité de la nonciature (1).

(1) Déjà, le 15, il en avait transmis un autre en réponse à la lettre de S. Em. touchant les observations sur la comptabilité de la nonciature ; il se plaint du fiscal Pellicanti ; car celui-ci a tâché de lui nuire en donnant de

Il rappelle que, en quittant Rome pour venir à Madrid, on lui donna l'ordre de veiller surtout à la comptabilité de la nonciature ; et que dès son arrivée il y appliqua toute son attention. Que des différentes méthodes pour le service de la trésorerie il y en avait deux dont s'étaient servis ses prédécesseurs : celle d'ouvrir l'enchère publique, mais il l'abandonna parce que les concurrents se mettaient d'accord pour ne pas élever la somme offerte, précisément comme font les juifs à Rome, les honnêtes refusaient la publicité ; et bien souvent l'enchère donnait lieu à des rixes et tumultes. Il avait adopté l'autre système : celui que les concurrents déposassent des offres en pli cacheté, et on accepte celui dont la somme offerte est convenable ; mais cette méthode ne plut pas au fiscal Pellicanti, prétendant que c'était à lui de choisir les collecteurs, car en lui enlevant ce droit il perdait *i guanti* (les pourboires) de la part des prétendants. De cela arrivèrent des ruptures déjà avec Marescotti, mais il a voulu maintenir le système ; et il déclare pouvoir fournir les preuves de l'habitude de Pellicanti d'extorquer les pourboires. Le 12 avril, Mellini remercie Cybo des assurances qu'il lui a données, que la malignité au sujet de la comptabilité de la nonciature ne lui a pas nui dans l'estime auprès de N. S. et de S. Em. et il espère qu'on voudra continuer à la lui accorder (1). Mais, dans une autre lettre, il défend de nouveau la comptabilité de sa nonciature. « Je ne sais pas, écrit-il, si les erreurs des ministres de la Camera, à propos de mes comptes

---

fausses indications. En effet, le 7 janvier, Cybo lui annonçait : qu'on a remis au Trésorier général la lettre de change des 10,000 écus d'or. V. S. lira dans le rapport de Mgr le Trésorier que, selon le compte qu'il a fait et selon les nouvelles reçues et les intérêts du dépôt de la nonciature, dans celle-ci doit se trouver une somme plus forte que les 14,000 écus annoncée par V. S. ; et trouvant ce résultat après une vérification des comptes elle en fera la remise, pouvant suffire aux dépenses courantes avec les encaissements journaliers ».

(1) Le 31 mars, Cybo lui avait répondu : « J'ai tout communiqué au Trésorier général ; je peux seulement dire à V. S. que son zèle ardent pour l'indemnité et les avantages de la Chambre est bien pris en considération par S. B. avec la plus grande bienveillance ».

soient l'effet d'omission ou de mauvaise intention, parce qu'ils sont bien en opposition aux comptes que j'ai envoyés... Le sujet est très-important non seulement pour ma bourse, mais plus encore pour ma réputation... S'il y a mauvaise intention contre moi, je prie Mgr le Trésorier de ne se fier à personne et de les examiner lui-même. Après mes explications et les remises d'argent que j'ai déjà faites, il ne reste comme dépôt que 6011 écus d'or, et m'écrivant que je dois tout envoyer, je fais encore noter les inconvénients auxquels on s'expose, car il faut laisser à la Chancellerie de quoi faire face aux charges sur les évêchés vacants et, en ayant discuté dans la dernière réunion, tous ces ministres, et spécialement le fiscal, ont protesté déclarant que sans la ponctualité dans les payements on perdrait la juridiction apostolique, et on diminuerait les bénéfices dans les vacances comme il arriva dans les *Spogli* dont on ne peut améliorer le rendement comme on pourrait l'obtenir, s'il n'y avait pas à dépendre du Conseil royal. Mellini déclare aussi : « que jamais la nonciature n'a été si limitée dans ses dépôts ; toutefois si on considère les fluctuations et le rabais de la monnaie, le revenu durant ma nonciature est toujours supérieur à 2000 doubles ». Et il conclut en priant S. S. de donner des ordres pour qu'on examine mieux ses comptes à la Chambre Apostolique, Et, le 26, il ajoute encore :

Mi accenna V. E. in questo ordinario haver S. B[ne] fatto particolar riparo sù la gran differenza osservata trà gli utili, e frutti pinguissimi, che nei tempi addietro entravano in questa Depositaria, e trà i molti tenui, che vi entrano nei tempi presenti. Io se bene hò date le ragioni di questa differenza à Mon[r] Tesoriere colle lettere prossime passate, et hò già inviati tutti i miei conti del 1679, e parte dell'80 e le giustificazioni di essi, dai quali si può riconoscere, e consta tutto il frutto; nondimeno hò stimato di doverle précisamente ripetere anche à V.E., perche possa esser S. B[ne] meglio sodisfatta nel dubbio che sopra ciò le è nato. Primieramente havendomi significato Mons[r] Tesoriere coll'ordinario scorso, che i ministri camerali haveano trovato notabile svario trà quello, che si calcolava haver rimesso annualmente il S[r] Cardinal Marescotti, e quello ch'era stato rimesso da me, facendo il conto che il primo consistesse in m/14 scudi, et il secondo in m/8 in circa, io gli rispossi con un calcolo tirato quì, che dimostrava haver io rimesso à ragione di

ciascun anno nei quattro, e mezzo, che mi trovo in questa Nunziatura circa à m/13 scudi, che tuttavia non arrivava il mio tempo à quello di S. Em[a], e restar ancora alcune partite da esigere, alle quali però non si sarebbe potuto astringere i debitori se non dopo spirato il termine di quattro mesi disposta in una moratoria conceduta à tutti generalmente da S. M. atteso l'abbassamento della moneta.

Feci poi considerare à Mons[r] Tesoriere che i frutti, che entrano in questa Depositaria non sono fondati sopra rendita fissa, mà consistono in utili accidentali, che provengono dalle vacanze delle chiese, e dalla morte dei Vescovi, e di queste succeder talvolta molte, alle volte poche et in qualche anno potersi dar il caso non ne segua alcuna. Inoltre doversi riflettere che il maggior, ò minor utile dipende ancora molto dalla più lunga, ò più breve durazione delle vacanze la quale in tempo mio à stata sempre si hora molto corta, siccome si può riconoscere dai conti suddetti, e dall'esser convenuto restituire sopra tre miglioni *(sic)* di Maravedis d'argento di frutti anticipati per la vacanza ultima di Toledo ; E quindi potersi dedur facilmente qual sia la cagione, che si esperimenta sì gran differenza dalla quantità dei frutti antichi ai moderni perche prima duravano le vacanze un anno, e più, e la causa di ciò era il non essersi tuttavia qui introdotto il corso regolare delle poste, nè gli agenti regii in questa ; e cotesta Corte, i quali poi si destinarono per provedere ai pregiudizii che si riconobbe risultar alle dette chiese, et alla cura dell'anime da sì lunghe vacanza, e questa maggior, e quasi certa durata dava luogo ai nunzii di tener ben alti gli arrendamenti. E poteva darsi il caso, che in una sola vacanza si ricavasse più allora, che hora in dieci, perchè vacando per esempio la Chiesa di Toledo, et essendovi una certezza quasi assicurata della durazione d'un'anno, si poteva arrendare per poco meno della sua di m/300 Ducati.

Per terzo ponderai che non si doveva costi far i conti à doppie, mà à reali di Viglione, secundo il quale era necessario qui contrattare ; e dipendere dai cambiamenti di esso secondo i tempi ; perche quando la doppia correva a molti reali, sarebbe riuscito costì scarso il conto delle doppie, e correndo à pochi sarebbe cresciuto molto còme appunto si vedrà esser seguito nell'occasione presente dell'abbassamento della moneta.

In ultimo rappresentai sul fondamento di tutte le cose sopraccennate che l'abilità, vigilanza e zelo del nunzio per i vantaggi della Camera non si dovea giudicare della quantità dei frutti che provenivano, mentre questi haveano necessaria dipendenza da gli accidenti ; mà solo

doveano osservarsi nelle convenienze avvantaggiate nè gli arrendamenti. E queste spero si rincontreranno in quelli che da me sono stati fatti, se si confronteranno gli altri de miei ultimi SS[ri] predecessori. Quest'è quello, che in sostanza posso dire in dimonstrazione delle cause, dalle quali risulta la differenza, che hà motivati à N. S[re] i ripari da V. E. accennatimi. E le fò etc. (1).

Le 10 avril 1681, Mellini annonce de s'être plaint à Medina et à d'autres ministres des affaires pendantes avec Rome et touchant le Quartier ; que tous se montrèrent bien disposés, demandant toutefois de faire des démarches pour persuader S. S. à accorder la Croisade et l'Escusado. Le 13, Cybo écrit :

Fù hier l'altro all'audienza di S. S[tà] il Sig[r] Ambasciatore di Spagna. Due cose principalmente richiese. L'una che la S[tà] Sua, si degnasse d'interporre i suoi paterni ufficii presso il Rè Christianissimo per fermare il corso alle violenze, le quali da regii ministri s'inferiscono in Fiandra agli Stati del Rè Cattolico. L'altra che volesse conceder le gratie per le quali tante altre volte hanno supplicato, attesa l'urgente necessità, et i gravi pericoli della monarchia.

Al primo punto rispose N. S[re] di non haver adito presentemente all'interpositione di tali ufficii, come ognuno può chiaramente conoscere, che quando megliorassero i tempi, e si aprisse tale adito, non lascerebbe di far tutte le parti di vero padre per esimer S. M[tà] dal travaglio, il quale veniva partecipato da S. B[e] in virtù, et à misura del paterno affetto, col quale rimira i vantaggi, e la quiete del Rè Cattolico e suoi regni.

Circa al 2° punto mostrò di non veder cosa nuova per la quale dovesse rimuoversi dalle determinationi di prima di non voler dar gl'indulti desiderati ; atteso che il denaro non s'impiega negli usi, per i quali è destinato dagl'indulti medesimi, e non è ragionevole che S. S[tà] conceda gratie sì rilevanti à chi nega alla S[tà] Sua gli atti di pura giustitia, come altre volte si è detto.

---

(1) Enfin, le 4 juillet, il annonce l'arrivée de l'abbé Buccalleni qui lui a montré le bref de sa nomination de fiscal auprès de la nonciature. Déjà, le 6 juin, il avait transmis ses remercîments au pape d'avoir remplacé Pellicanti par ce gentilhomme anconitain, considérant ce fait comme un acte de clémence envers lui et de réponse aux observations de la Chambre.

Hò voluto, che V. S. Illma sia di tutto ciò informata per sua notitia, occorrendole di parlar di tali materie.

Et, le 27, il répète que jamais S. S. n'a donné à del Carpio une réponse favorable pour ces concessions ; le pape s'est borné à dire qu'on devait employer l'argent obtenu par ces grâces, aux usages pour lesquels il a été destiné, et qu'il ne convient pas que le pape accorde ses grâces à ceux qui lui refusent des actes de pure justice. N. S. répondra toujours en ces termes jusqu'à ce qu'on change de système » (1). Et, le 23 mai, Mellini informe qu'ayant répété aux ministres ce qui touche à l'emploi de l'argent, on répondit : le roi dépense plus que ce qu'il reçoit, pour le maintien des navires en Afrique, et que pour le reste, s'agissant de prérogatives dont jouissaient les rois catholiques, il n'était pas facile de résoudre les incidents aussi vite que S. S. désire. Medina aussi bien qu'Astorga se plaignent du refus des grâces surtout dans les moments actuels.

Le 30 mars, Cybo engage Mellini à travailler pour dissiper les troubles qui menacent de désunir la famille royale (2), con-

(1) En effet, le 2 mars, Cybo avait écrit :

Nell'audienza che hebbe hier mattina da S. Stà il Sig^r Marchese del Carpio, supplicò per la gratia dell'Escusado, essendo vicino à terminar l'Indulto dell'ultima concessione ; et aggiunse che non premeva hora per la gratia della Cruciata per essere ancora lontano il termine di essa. S. Stà non rispose all'istanza, mà ricevette semplicemente il memoriale. Non inclina per hora à concedere nè pur l'Escusado per i due motivi altre volte accennati. Cioè perchè le rendite di simili concessioni non s'impiegano negli usi, per i quali sono destinate, e che soli le giustificano, e per chè non pare à S. Stà nè espediente, ne ragionevole, che mentre la Spagna nega alla Sede Apostolica gli atti di pura, e conosciuta giustitia, riceva da essa quelli di mera e singolarissima gratia.

Vagliasi V. S. Illma della notitia secondo il bisogno, e con le regole della solita sua prudenza.

(2) Le 8 décembre 1681, Cybo avait annoncé à Mellini l'expédition d'un reliquaire où se trouvent décemment enfermées, deux dents ; une de l'apôtre St Jacques, et l'autre de St Laurent. « V. S. en fera la remise à la reine épouse pour la grande église de l'Escurial, faisant observer que le premier saint est vénéré de toute l'Espagne et que l'autre est le patron particu-

tribuant à en tenir unis les membres ; cette union intéresse beaucoup N. S. pour l'affection avec laquelle il regarde cette Couronne. Et, le même jour, il ajoute que déjà au feu card. Mihardo, quelques jours avant sa mort, S. S. conseilla d'écrire à la reine-mère d'exhorter le roi à se plaire à traiter les affaires d'État et de s'appliquer avec tous les soins à celles de la monarchie, étant le seul moyen pour parer à tant de désordres. On ne sait pas si le cardinal a eu le temps d'écrire comme il l'avait promis ; mais voyant que le roi de France a admis le Dauphin dans le Conseil et l'initie aux affaires, S. S. croit que cet exemple peut décider le roi d'autant plus qu'il n'a personne pour lui, tandis que le Dauphin a le roi. Selon l'opportunité V. S. en parlera à la reine-mère (1).

---

lier de la Maison d'Autriche ; et le même jour il avertit que le fils du connétable de Castille n'étant âgé que de 14 ans, S. S. refuse la dispense demandée.

(1) Le 9 mai, Mellini lui répond que les troubles qu'on craignait à la Cour ont été dissipés. « Je fais, écrit-il, mon possible pour les éloigner et tenir unis les membres de la Maison royale; je le ferai davantage dans l'avenir par les ordres de V. Em., et avec l'intimité que je tiens avec le marquis de France je peux avoir les notices nécessaires, marchant d'accord avec lui pour l'union qui lui est bien à cœur, de la part de l'empereur et de la reine-mère.

Lorsque je me suis rendu à Haranguez le marquis m'informa que le card. Pio lui avait écrit touchant les dîmes et du danger que la reine-mère fut éloignée, et que le pape l'avait chargé d'en écrire ici. Il ajouta que Medina aussi avait connaissance de ces bruits, et qu'il en était dégoûté par leur fausseté, de manière que le marquis me pria de ne pas en parler pour ne pas donner d'amertumes et qu'à toute éventualité il m'avertirait. Et, le même jour, il répond encore : qu'ayant été chez la reine-mère pour lui rendre compte de sa visite à Haranguez, et lui demandant si elle n'avait rien à lui dire pour LL. MM., il déclara que N. S. avait grande confiance en elle pour obtenir les satisfactions qu'il demande touchant les dîmes, le quartier et le sel, car les dîmes sont nécessaires pour la Hongrie. Je l'ai aussi engagée, selon les instructions de V.Em., à exhorter son fils à s'occuper d'affaires ; S. M. m'a entendu avec beaucoup d'amabilité et me répondit que N. S. pouvait être sûr de sa bonne volonté et qu'elle représentera à son fils la nécessité de s'occuper comme avait écrit Nitardo. Je l'ai remerciée et assurée de la bienveillance de V. S. » (a).

(a) Dès le 2 octobre 1680, Airoldi, nonce à Venise mais séjournant à Milan,

Le 27 avril, Cybo écrit à Mellini :

Quando alcuno biassimasse la risolutione d'haver inviato à Lisbona ambasciatore straordinario il Duca di Giovenazzo, e la altre cose che costi si sono fatte per ovviare alla rottura con Portogallo, hà S. S^{tà} significato al Sig^{r} Marchese del Carpio, consentir la S^{tà} Sua che costì si dica, essersi in ciò havuto riguardo alle istanze, e premure del Nunzio Apostolico, et al desiderio d'incontrar le sodisfazioni di S. S^{tà} à cui è noto quanto sia à cura la concordia frà principi christiani.

Hò voluto, che V. S. Illma sappia questo particolare perche non le giunga nuovo quando vedesse costì praticarsi tal ripiego.

Nel rimanente se proponessero di rimetter le differenze all'arbitrio di S. S^{tà}, V. S. Illma gli assicuri che il Papa non ricuserà alcuna di quelle brighe, che possono cooperare all'aggiustamento. Non hà dubbio, che trattandosi d'interpretar la costitutione d'Allessandro VI che pose la linea divisiva fra i due monarchi, ne appartiene al Papa les cognitione. Ma non è espediente che per parte di S. S. si faccia per ora alcuna mossa (1).

(1) Et, le 9 mai, Mellini lui avait écrit :

Nel discorsi, che mi fece il Sig^{r} Duca di Medina, et un'altro Gran Ministro ben informato sopra la differenza di Buenos Aires, hò compreso che si aggiusterà il tutto senza dubbio con alcuna limitatione del proietto, ò secondo il proietto medesimo, quando i Portoghesi persistino in sua opinione di non retrocedere in niente del medesimo, stante che il proietto è stato firmato dal Sig^{r} Duca di Giovenazzo, ancorche si negasse qui sul principio tal firma, e perche non si vuol per tal causa la guerra dal Sig^{r} Duca di Medina, non ostante che molti de consiglieri di Stato siano stati di parere di accettar la guerra più tosto, che di cedere al proietto. Mi pare si attribuirà ogn'atto di cessione à contemplatione di dar gusto a N. S^{re}, e perche si vuole, e si desidera da questa parte per unico arbitro della final decisione S. S^{tà}, si è giudicato acoltivarla con la rimostranza di aderire alli offitii da me interposti per la conservazione della pace. (Voir le Chapitre IV.)

avait informé Cybo que dans cette ville circule le bruit que Medina à Madrid travaille pour être exonéré de ses fonctions et que le comte de Monterey intrigue pour lui succéder, mais que les amis de cet ambassadeur d'Espagne lui coupent le chemin malgré qu'entre les frères il n'y ait pas une bonne intelligence. On dit aussi que la reine-mère va reprendre le gouvernement et que Valenzuela, quoiqu'il lui est défendu d'entrer à Madrid, pourrait être réintégré dans les honneurs. Le gr. chancelier d'ici s'est réconcilié avec le comte-gouverneur, mais plus apparemment qu'en réalité.

Le 9 novembre, Cybo écrit au card. Mellini (1) : « on fait courir le bruit que S.M. veuille recommander divers sujets comme cardinaux, dans la Promotion qui en son temps devra se faire en considération des princes ; et que parmi eux il y en aurait de condition purement séculière. N. S. désire que V. E. en parle au roi, mais avec un secret religieux pour qu'aucun des personnages candidats n'ait à se plaindre de Rome, et de ce qu'elle entretient S. M. en lui insinuant, de la part du pape, de ne pas consentir à ce que l'on propose d'élever à une dignité aussi haute et très-sainte, des hommes séculiers quoique de haute condition ; mais des ecclésiastiques, qui depuis quelque temps aient été dans les ordres et aient donné le bon exemple. Et S. B. désire cela pour deux motifs, premièrement pour satisfaire à ses devoirs envers Dieu, qui lui dictent de ne promouvoir à la pourpre sacrée que des personnes bien dignes et de grande habileté pour le service de l'Eglise ; ensuite pour l'obligation que donne à N. S. l'affection paternelle envers la personne et les intérêts de S. M., à laquelle il convient d'avoir des cardinaux de sa nation pleins de vertus et d'esprit ecclésiastique, et par cela plus aptes à promouvoir et à définir les droits de la monarchie dans les limites de l'*onesto*. S. S. voudrait aussi exclure le cas de déplaire à S. M. lorsque les qualités des sujets proposés, obligeraient son zèle à ne pas les accepter. Il faut, par conséquent, élire avec grande réflexion la personne que S. M. décide de recommander pour le cardinalat, faisant appel à sa grande piété royale et aux hommes qui par zèle de la gloire de Dieu et du roi sont dignes de foi et capables de le conseiller. S. S. a voulu anticiper parce que, quoique cette affaire ne soit pas pressée, il est pourtant bon de prévenir les engagements, qu'il est ensuite difficile de rompre ». Le 20, le card. Mellini annonce :

Domenica mattina ricevetti dalle mani de Sig. Card[al] Portocarrero nelle solite forme la Berretta Cardinalizia (1) nella sua cappella di casa, dopo diavergli prestato il giuramento che Sua Santità mi comandava in

(1) Mgr. Mellini fut créé cardinal dans le Consistoire du 1er septembre 1681.

uno dei suoi Brevi. Io era giò stato in pensiero di far la funzione il sabbato precedente nella chiesa della Madonna d'Aroccia, ma stimai poi di farla nella sud[a] cappella per alcuni rispetti che si offersero. Terminata la funzione, e ritornato a casa mandai a pigliar l'ora dal Re, e dalle regine per andar a far publica riverenza alle Maestà loro. Mi fu assegnata per il giorno seguente, nel quale mi portai a palazzo, e trovai le guardie a mezza la seconda scala coll'armi alzate, secondo il Decreto regio ottenuto dal Sig. Cardinal Portocarrero a favor dè cardinali per la prima volta che vanno à visitar Sua Maestà, la quale venne ad incontrarmi alla porta del camerino, che chiamano del cubiglio, è dì là mì condusse per un'altra stanza à quella della visita, che è quella dove Sua Maestà mangià in publico, e dove dà l'udienze segrete agli ambasciatori. Ivi stava una sedia senza baldacchino nè predella per il Re, et a me ne fu portata un'altra uguale in tutto a quella di Sua Maestà con frange d'oro, e posta in faccia a quella della Maestà Sua, al cenno della quale mi posi subito a sedere in pochissima distanza da Sua Maestà. Sodisfatto il mio complimento, e corrisposto dal Re con benigne espressioni di stima, ne partii accompagnato da Sua Maestà sin'alla porta dell'istessa camera della visita. Indi le guardie si posero per tutto l'intervallo per cui si passa dall'appartamento del Re a quello della Regina regnante, alla cui visita mi portai immediatamente. Stava Sua Maestà sedendo sotto il baldacchino sopra una predella colla Cameriera maggiore, et tutte le sue dame all'intorno, non però in mezzo, ma ai lati della stanza a canto alla muraglia. All'entrare ch'io vi feci, si alzò Sua Maestà in piedi, e poco a poco si avanzò ad incontrarmi sin'al fine di detta predella, e non tornò a sedere sin ch'io non sedetti sopra un'altra sedia portatami dietro, e collocata sotto il medesimo baldacchino, e sopra l'istessa predella. Postomi a sedere feci il complimento, il quale terminato cominciò Sua Maestà a discorrere meco, e continuò per lo spazio di più di un quarto d'ora, dopo il quale alzatasi di nuovo mi diede luogo di partire accompagnandomi sin al fine della predella nell'istessa forma dell'incontro. Fattale da me la riverenza si ripose a sedere aspettando ch'io complimentassi pure la Cameriera maggiore, e l'altre dame una ad una, come è lo stile, e come feci brevemente, e finito questo adempimento tornò Sua Maestrà ad alzarsi, e fatale nuova riverenza da me da lontano uscii dalla stanza. Mi portai dopo subito al palazzo della Regina Madre, la quale mi accolse nell'istessa forma senz'altra differenza che d'havermi trattenuto circa 3 quarti d'ora in varii ragionamenti, essendo entrata Sua Maestà negli affari correnti di Germania, d'Ungheria, e di Fiandra, e d'Italia, de quali io

non lasciai d'approffitarmi per gl'interessi della Santa Sede. Chiusi le visite di quel giorno con quella che feci appresso al Sig.Cardinal Portocarrero, non essendo stato a visitare il Sig. Duca di Medina Celi (1) per aspettare sù ciò gli ordini di Sua Beatitudine. Il Sig. conte d'Adda fu presente a tutte queste funzioni, e potrà al suo ritorno più a minuto ragguagliar Sua Santità, e V. Em^za^ dè benigni accoglimenti usatimi da queste Maestà intal occasione, e perciò non mi stendo di vantaggio in individualità non rilevanti. Et, a V. Em^za^ bacio etc.

Le 1er juin 1682, Mellini répond qu'avant de mettre en avant l'idée de S. B. de faire imposer sur le gr. Prieuré de Castille une pension forte en faveur de l'empereur ou de l'Ordre de Malte pour la guerre contre les Turcs, il doit informer S. Em. qu'il y a qui voudrait, avec le consentement pontifical, accorder le gr. Prieuré au fils de l'empereur, l'obligeant de venir ici pour toute éventualité afin qu'il puisse succéder au roi si S. M. n'avait pas d'enfants (2).

Le 30 août, Cybo informe qu'il y a quelques jours le général des jésuites a parlé au pape des incertitudes dans lesquelles il se trouve parce que chacun des ambassadeurs veut avoir sa première visite, avec des menaces de représailles contre la Compagnie ; il se montra décidé à renoncer à sa charge et voulut même remettre les sceaux au pape. Mais S. S. refusa, car une telle décision ne trancherait pas la question et avec un nouveau général elle renaîtrait sans tarder. Le général ne sut que répliquer ; et tout continue avec le

(1) A Madrid il y a eu des difficultés de cérémonial à la suite de la promotion du nonce au cardinalat, et, le 9, Cybo ordonne à S. Em. de rester ferme à nier la main au duc de Medina, « car c'est la volonté du pape de ne pas déroger à la dignité cardinalice ».

(2) Le 13 septembre, Cybo informe que le nonce à Lisbonne a dit que le Portugal veut aider les Espagnols à reprendre Mamora (a) comme avait demandé le duc de Giovinazzo, mais il se plaint que les Espagnols ne font rien ; d'autant plus que les Portugais sont libres cette année mais non dans l'avenir, car ils doivent envoyer leurs vaisseaux prendre le duc de Savoie.

(a) Voir le Chapitre IV.

danger que d'une part ou d'une autre on ne vienne à quelque menace. « Que V. S. tâche de trouver en s'aidant de D. Vincenzo Gonzaga quelque moyen terme, dans l'intérêt d'un Ordre tant devoué au Saint-Siège, mais jusqu'à présent on n'a rien trouvé. Ici on ne sait comment sortir de cet embarras, mais on espère qu'il ne sera pas difficile de gagner la piété du roi et qu'il fasse prévaloir, à ses convenances, l'affection qu'il porte à la Compagnie de Jésus ; le monde applaudirait à la piété autrichienne » (1). Le 10 octobre, Mellini répond que pour satisfaire aux ordres de S. Em. il s'est rendu chez Don Vincenzo et lui a dit que, quoique ce ne soit plus le cas d'en parler à cause du départ de del Carpio, de Rome, pouvant considérer l'incident comme fini, toutefois pour ne pas le frauder d'une preuve de confiance de S. S. — « je me suis servi, écrit-il, de ce préambule afin de m'assurer le bon résultat de mes démarches en ne mettant pas en doute le départ de l'ambassadeur — S. Exc. en fut contente et me pria de rassurer N. S. de sa filiale et respectueuse obéissance, et elle ajouta d'avoir fait son possible pour préserver de tout préjudice le général et la Compagnie et qu'elle continuerait à faire tous les efforts afin que S. M. déclare ouvertement qu'elle se considère bien servie par le général, mais que toutefois il n'est plus question d'en parler car l'incident est fini insensiblement par le départ de del Carpio de Rome et que, ensuite, le général pourra faire visite à l'ambassadeur de France, et l'on a fait connaître la même chose à celui de Malte. Don Vincenzo blâma ensuite les engagements pris par le marquis, et me pria de signifier au pape sa douleur pour la nomination de del Carpio v.-roi de Naples, car il s'y était opposé, mais qu'il espérait que grâce à ses remontrances à Medina il se serait modéré vis-à-vis du Saint-Siège. En remerciant S. Exc. j'ai saisi l'occasion de l'assurer qu'elle gagnerait davantage

(1) Le 13 septembre, il ajoute que del Carpio se montre peu satisfait du général, mais que ce bon religieux n'a voulu rien faire qui pût offenser une des parties ; il n'a visité l'ambassadeur de France qu'après que l'espagnol déclara ne faire aucun cas des visites des religieux pour régler la préséance.

tant auprès du Saint-Siège que de la chrétienté, en se faisant auteur de la défense de l'autorité pontificale contre les propositions françaises. Don Vincenzo me répondit que déjà il s'en occupait mais qu'il redoutait la grande irrésolution de Medina. J'ai conseillé Don Vincenzo à le presser, faisant savoir secrètement aux évêques que ce serait faire chose agréable à S. M. ; et j'ai dit cela parce que Mgr le confesseur m'a averti que, sans le consentement du roi, on ne pouvait rien faire et qu'il doutait que ni S.M. ni Medina prennent une décision sans l'avis du Conseil d'Etat, et que celui-ci n'agissait que par des motifs politiques et par crainte de déplaire à la France. J'ai ajouté aussi qu'il était utile à S. M. que tout le monde fut d'accord afin de faire taire ceux qui professent une mauvaise doctrine, provoquant leur union aux autres, car du reste le roi ne se compromettrait jamais en laissant au clergé le soin de s'occuper de choses ecclésiastiques. Le marquis se montra ébranlé et promit de travailler tout en doutant du résultat du côté de Medina, car tandis qu'il n'écoute pas ses conseils, le roi se laisse gouverner par le duc. J'en parlerais au jésuite Tirso Gonzales qui est de mon avis, mais je crains ces discussions à la Cour surtout parce qu'on dit que Medina cherche à faire rentrer Mgr Carbonella dans son diocèse. Je trouve superflu de répondre au chiffre du 23 sept. » (1). Le 8 novembre, Cybo le charge de remercier

(1) Mais, le 1er novembre, il fait savoir qu'il a remis à Don Vincenzo le rapport touchant les visites du général aux ambassadeurs et la déclaration de del Carpio. S. Exc. tout en promettant de bien considérer le rapport, ne cacha pas ses regrets de ce que le général avait précipité sa visite, alors qu'il pouvait attendre ; mais j'ai répondu qu'il avait été pressé par la France et ne pouvait pas espérer un moment plus favorable, surtout après les déclarations de del Carpio. A son retour de l'Escurial, écrit-il, il lui sembla trouver Don Vincenzo Gonzaga mieux impressionné car on lui avait dit qu'au Conseil d'Etat il en a été parlé différemment ; del Carpio ayant écrit qu'il n'a donné aucune liberté au général, et que quelques jésuites affirment que cette visite a eu lieu à l'insu des espagnols et des napolitains, mais avec le consentement des portugais et des français, par conséquent on trouva faux le rapport du général ; et le Conseil vota qu'on devait présenter des remontrances à S. M., rappelant les

don Vincenzo pour avoir travaillé selon les désirs de S. S. à l'égard du général. Le 19, Mellini l'informe qu'on ne parle plus de l'incident et que tout paraît tombé dans l'oubli. Mais, le 6 décembre, Cybo lui répond que c'est faux que dans la réunion tenue par le général soient intervenus les assistants d'Italie, d'Allemagne et du Portugal avec le procureur général et un père italien, et également faux ce qu'on a écrit à la Cour, que les français soient intervenus comme aussi que le pape ait donné l'ordre de faire la première visite à la France. Et, le 20, il l'engage à empêcher la résolution que pourra prendre la Cour contre les jésuites à cause de cette visite ; « à présent il faudra attendre, veiller et V. Em. en informera ici.»

Le 14 janvier 1683, Mellini écrit que ses renseignements sur le Conseil touchant le général, lui ont servi bien peu, car on y avait résolu d'interdir au général toute correspondance avec S. M. et ses ministres, expédiant même un courrier pour avertir ceux-ci à n'avoir aucun rapport avec lui. Toutefois on laisse libre la Compagnie de correspondre par les procureurs, et on y maintient les privilèges royaux. Don Vincenzo Gonzaga, tout en regrettant de n'avoir pas réussi dans son opposition, trouve que pour le moment il n'y a rien à faire, mais attendre du temps. Et, le 18, il répète : « que malgré que tout soit fini à l'égard de Malte touchant la prétention de la visite du P. général, on a fait un décret royal aux conseillers et aux

---

vassaux et leur défendant l'obéissance envers le général, qui ne devait pas être reconnu dans les Etats de l'Espagne ; mais d'autres conseillers,ne croyant pas à la sincérité de del Carpio, votèrent pour que S. M. afin de sauver les apparences, eut à montrer pour quelque temps de la froideur envers le général, ne répondant pas même à ses lettres. « J'en ai parlé à Don Vincenzo, qui m'a dit n'être pas certain de la conduite du roi, alors je me suis chargé d'en parler moi-même. En effet, j'ai tout dit à S. M. me plaignant de ce que del Carpio rend responsable le pape d'avoir conseillé le général, tandis que N. S. n'a eu connaissance de la visite qu'après qu'elle a eu lieu ; j'ai prié S. M. de ne pas douter de l'affection de N. S. et d'user de sa clémence envers une religion et un général aussi bien méritant. J'ai ajouté qu'il était faux aussi qu'après la chapelle cardinalice, par un accord préventif et le consentement de S. S., on ait chanté un *Te Deum* à S[t] Louis. Le roi me sembla satisfait et me dit qu'il réfléchirait sur tout ».

ministres pour qu'ils n'aient pas à traiter ni avec le général ni avec ses parents. On n'a pas pu y porter remède à cause des contrariétés qu'a ici le général, parmi lesquelles sont nombreuses celles des jésuites espagnols qui ont saisi cette occasion pour se soustraire à l'obéissance du général et se faire un corps à part avec un vicaire général, tâchant de se sauver eux-mêmes ; et les conseillers m'ont dit cela pour se disculper. Don Vincenzo a protesté pour ce qui regarde les parents, qui sont parmi les meilleurs et bien méritants de la Flandre ; il a tenté de faire révoquer le décret ; Medina s'est décidé à écrire au marquis de Grana qu'on ne doit pas compter parmi les parents, à propos du décret, le comte Noiel, frère du général, parce qu'il est gouverneur de Malines ; pour le reste il faut attendre les bénéfices du temps » (1).

Le 16 janvier 1684, Cybo écrit à Mellini qu'à Rome court le bruit que la Cour veuille proposer au cardinalat l'Almirante de Castille. V. Em. doit se renseigner, et trouvant que le bruit a fondement, elle fera considérer aux ministres que le cardinalat étant une des plus importantes et sublimes dignités de l'Eglise, demande du promu, piété, vertu, doctrine et d'autres qualités qui difficilement se trouvent en celui qui a toujours vécu en s'occupant des faits du siècle; et que si le roi s'engage dans cette voie il rencontrera à Rome bien des difficultés (2).

(1) Le 14 février, Cybo lui répond qu'il sera bon que S. Em. s'abstienne de faire de nouvelles démarches en faveur du général ; il suffira que revoyant Don Vincenzo elle le remercie des nouvelles qu'il a données à ce sujet, tout en le priant de continuer ses faveurs au général des jésuites sur lequel ne s'arrête pas seulement le ressentiment car il frappe toute la Compagnie. Et, le 25, il ajoute qu'on trouve bien étrange que le ressentiment contre le général, qui mérite plutôt compassion que d'être puni, s'étende aussi à ses parents et N. S. veut qu'à toute opportunité V. Em. présente les considérations les plus propres. Et, le 28 mars, il lui répond que S. S. approuve les démarches de S. Em. pour la réintégration du général et de ses parents dans les grâces du roi ; au pape il ne répugnera pas d'en faire la demande lorsqu'il aura la certitude de l'obtenir.

(2) Le 24 février, Mellini lui répond : « en général ici on veut tenir tout secret. Le Conseil propose les candidats au roi, et S. M. fait son choix ;

Le 26 mars, Cybo écrit : « à ce qu'on dit à V. Em. touchant l'Almirante, on répond que pour promouvoir au cardinalat les sujets recommandés par les princes, on ne doit pas examiner s'ils possèdent les qualités qui s'accordent aux exigences des princes, mais voir s'ils ont les vertus requises pour le service de Dieu et de l'Eglise. »

Le 30 janvier, Cybo approuve Mellini d'avoir dit à Mgr le confesseur, à propos du bruit que l'on allait céder la Gueldre espagnole pour quatre millions à la Hollande, que cela ne pouvait se faire sans un grand dommage pour la religion catholique. Mais, le 23 avril, il lui écrit :

È stato introdotto qualche Trattato di matrimonio trà il Prencipe di Polonia, e la sorella del Sig^r Elettor di Baviera, e pare che la maggior difficoltà, che possa impedirne la conclusione, si riduca al non esser detto Prencipe sicuro della successione à quella Corona, et al non haver un stato proprio. Onde non ritrovandosi presentemente in Alemagna alcun principato considerabile, di cui possa dal Rè di Polonia sperarsene la compra per il figliuolo, e sapendosi dall'altro canto, che cotesta Corte hà havuto già qualche pensiero e forse anco trattato d'impegnar per una certa somma di denaro agli Olandesi la provincia di Gheldria, hà S. M^tà creduto di poter pensar all' acquisto di detta provincia. Hà desiderato però S. M^tà di saper le dispositioni di cotesta Corte, facendo istanza che se ne procurasse la notizia. E N. S^re per compiacerla hà giudicato, che V. E. debba con la sua consueta destrezza, e prudenza muoverne discorso à qualcuno di cotesti ministri,

---

on met le nom dans une enveloppe avec une lettre à S. B. ; on l'expédie à Rome et on ne la remet que si le pape la demande. La lettre qui existait recommandait le patriarche Benavides ; après je n'ai rien su, et depuis le conseil d'Etat ne s'est plus occupé de ces candidatures. A présent quelque bruit fait supposer qu'on veuille recommander l'Almirante afin de le récompenser de sa renonciation à la charge d'Ecuyer majeur ; depuis des années il s'est retiré de la vie licencieuse du siècle ; il est considéré comme très-pieux, habile et intelligent. Ces politiciens veulent que le sujet à nommer cardinal soit habile et pratique des affaires de l'Espagne, afin de conserver le décor de la monarchie et gouverner en cas de besoin ; on préfère la personne d'Almirante ou d'autre séculier de son rang, à des ecclésiastiques prêcheurs qui sont faibles et trop inhabiles au service de la Couronne ».

non meno per conoscere le dispositioni in cui sono, che per insinuare opportunamente la convenienza di dar detta provincia (quando pure si habbia più costì il medesimo pensiero) per qualche cosa di meno ad un Principe Cattolico che ad una Republica eretica per prezzo maggiore, anco col motivo di obligar sempre più un Rè così grande, che hà operato tanto nella campagna passata, e può operare nelle future per l'Impre, e per la sicurezza publica, rendendogli facile un matrimonio così splendido, e sommamente da lui desiderato.

Et, le 1er juin, Mellini lui répond qu'ayant parlé avec plusieurs ministres touchant la Gueldre, tous sont d'accord, que voulant la vendre on aurait préféré le polonais, prenant bien en considération le conseil de N. S. ; le césarien aurait manifesté le même désir ; « toutefois prévoyant que serait de préjudice au roi et à la Couronne le démembrement d'une province aussi étendue, je crois difficile qu'on l'accorde. J'avoue qu'on en a parlé il y a quelques mois en Conseil à la suite de l'offre secrète de la Hollande de l'acheter ou de la prendre à gages ; mais le duc de Medina déclara avec colère que le roi d'Espagne ne pouvait ni devait l'aliéner. Et l'ambassadeur césarien a écrit à l'empereur en lui faisant part de la nouvelle que le duc de Mecklembourg, depuis des années demeurant à Paris, désirait vendre son duché à la France, d'où l'empereur pourrait réfléchir si, à cause des frontières ou autre raison, il ne serait pas plus avantageux de conclure avec ce duc la vente comme fief impérial. En attendant, le nonce parla au roi de l'affaire afin que l'on ne fît aucun contrat avec la Hollande. Et, le 17 août, Cybo répond que : « N. S. a proposé un prince catholique pour la Gueldre de préférence à une république protestante ; mais dès que V. Em. trouve tant d'opposition à quelque vente que ce soit, on ne doit plus en parler ».

CHAPITRE III.

Innocent XI et Louis XIV.

Après la mort de Mgr Varese le pape n'eut plus de nonce en France jusqu'au mois de juin 1683. Le duc d'Estrées était toujours ambassadeur du roi Louis XIV à Rome, et l'abbé Lauri, ancien auditeur de la nonciature, en continuait la gérence ; s'il n'eut jamais d'audience du roi, il négocia néanmoins les affaires du Saint-Siège, d'abord avec le marquis de Pomponne, ensuite avec Colbert durant les quelques mois que celui-ci garda les fonctions de ministre secrétaire d'Etat, en attendant que son frère, le marquis Colbert de Croissy, eut pris définitivement possession de la place ; mais avec ce dernier, le rôle de l'abbé Lauri resta plus que jamais effacé.

Le 1er janvier 1680, Lauri informe que sont aplanies les questions qui avaient surgi en Bavière, à cause de la dot de la princesse fiancée au Dauphin ; pour un million elle a cédé tous ses droits à son frère l'électeur et aux autres membres mâles de la famille ; le roi a accepté la renonciation ; et la princesse a écrit à la reine des lettres qui furent trouvées bien spirituelles (1). Et, le 12, il annonce : « hier, le Parlement, sur l'ordre du roi, a déclaré princes de Bourbon et capables de se succéder

(1) Le 5 février, il mande que le 27 on a célébré le mariage du Dauphin avec la princesse de Bavière et que la rencontre des deux fiancés avait eu lieu à Vitry. Et, le 19, il raconte que le voyage de la princesse a duré plus longtemps qu'on ne le croyait ; au lieu de parcourir 9 lieues par jour elle n'en a pu faire que trois.

l'un à l'autre et à quelque sexe qu'ils appartiennent, les enfants naturels de S. M. » (1).

Le 19, Lauri promet à Cybo que, aussitôt que le marquis Colbert de Croissy sera installé comme secrétaire d'Etat, il lui fera les déclarations de S. Em. en l'assurant de l'estime et des sentiments bienveillants de S. S. envers lui.

Le 8, il explique à Cybo la raison pour laquelle il n'a pas demandé audience au roi. « Au temps de Varese, écrit-il, j'ai entendu dire, surtout à M. Giraud, sous-introducteur des ambassadeurs, que l'auditeur, en l'absence du nonce, n'était pas admis chez le roi, mais simplement chez le secrétaire d'État. Après la mort de Varese on m'a répété la même chose, et, j'y ai cru d'autant plus que,lorsque j'ai été à Venise,l'abbé Borghi m'a dit plusieurs fois que le ministre qui reste à la nonciature après le départ du nonce, n'est pas admis à l'audience du doge ni à celle de ces messieurs du Sénat. Après le décès de Varese, et suivant ces idées, je me suis borné à attendre les ordres de V. Em., d'autant plus que, dans les nombreuses lettres, jamais on ne me chargeait de communications au roi mais toujours au secrétaire d'État. Dans les archives, on pourra voir si mes prédécesseurs Montani et Ferratini ont été admis chez le roi ; à moi, il revient qu'à Vibò seulement il fut permis, au moment où le roi se rendait d'une salle à l'autre, de présenter à S. M. une lettre du sacré Collège durant le Siège vacant »(2).

(1) Et, le 29, il écrit que, à St. Germain, on a célébré le mariage du prince de Conty avec Melle de Blois ; que dans la soirée, au dîner, les princesses eurent l'épouse à leur table, mais que le prince fit table à part ; le banquet a coûté 12.000 écus de France équivalant à 9.200 de Rome. Et, le 22, il mande que le roi,comme étrenne de la nouvelle année, a donné 100.000 écus au duc d'Orléans et 2000 doubles à la duchesse.

(2) Le 31, Cybo lui répond que, comme ses prédécesseurs, il devait être admis aux audiences du roi pour des communications du pape, de la manière que cela se pratique dans les autres Cours, sans présenter de nouvelles lettres de créance, et que sa qualité d'auditeur pendant la vacance du titulaire pouvait suffire. « Mais du moment que V. S. y voit des difficultés, je ne peux lui dire autre chose sinon que de continuer comme elle a fait, puisque V. S. ne croit pas pouvoir tenter avec succès d'obtenir les audiences du roi ».

Le 9 février, Lauri annonce à Cybo l'arrivée de Colbert de Croissy, qui a pris la place de ministre (1) ; et, le 16, il informe que dans la première audience, Croissy l'assura qu'il ne mettrait jamais en oubli l'obligation qu'il avait de contribuer de toutes ses forces au service du Saint-Siège non moins qu'à celui du roi, aux avantages de la religion, afin de mériter les grâces considérables que lui a faites N. S. Et, le même jour, il ajoute qu'ayant parlé à Croissy touchant le rétablissement de la religion catholique dans les Etats restitués par Brandebourg à la Suède, il lui a répondu que le roi était bien disposé à faire les démarches, mais qu'il serait bon d'avoir un rapport sur l'état de choses qui existait en 1624, afin d'en demander le rétablissement. Mais, le 12, Lauri annonce qu'on dit que le remplacement de Pomponne aura quelque influence dans les rapports de cette Cour avec le Saint-Siège, et que Croissy aura l'ordre de parler plus fortement. Et, le 19, il écrit : « mardi, lorsque Croissy commença les audiences, il donna la main droite aux ambassadeurs et aux envoyés des têtes couronnées, mais pas aux autres, la refusant ainsi aux envoyés des princes d'Allemagne, particulièrement à celui de l'électeur de Cologne, à ceux du grand duc de Toscane et du duc de Mantoue ; mais il l'accorda à Mgr d'Aconia à cause de sa qualité d'évêque. Il me la refusa aussi, peut-être parce que

(1) Le 5, il écrit que le nouvel ambassadeur de Venise a fait son entrée officielle avec un grand luxe : le maréchal de Grancé est allé le prendre au couvent de Picpus avec deux carrosses à six chevaux du roi et de la reine ; l'ambassadeur se trouvait dans le premier suivi de celui des princes et des princesses ; venaient ensuite quatre voitures de l'ambassadeur et une d'un gentilhomme son compatriote ; le cortège était splendide et la livrée a beaucoup plu ; le lendemain matin, l'ambassadeur eut sa première audience publique chez le roi à St Germain. Le 9, il informe que la Cour a permis la sortie du blé pour Avignon ; et, le 12, que l'on dit qu'à la fin du mois se produira quelque événement en Flandre ; tous les gouverneurs ont reçu l'ordre de se trouver à leur poste ; il y a toujours grande difficulté avec l'Espagne touchant la remise de Charlemont, et si, pour le 26, on n'a pas réglé également la question de Liège, Dinant restera à la France... à St Germain on a représenté l'opéra Proserpine avec succès.

je n'ai aucun caractère officiel. Il y en eut un qui présenta des plaintes, mais ce ne fut pas moi ; j'ai dit seulement que c'était une nouveauté et que je réfléchirais sur ce que je devais faire » (1). Et, le 1er mars, il ajoute que Croissy avant de partir avec la Cour, donna la main à l'envoyé du grand duc, en s'excusant de ne pas l'avoir fait d'abord. « Je suis d'avis qu'elle devrait être accordée à moi aussi, ayant droit à ce cérémonial de même que le Toscan ; je tâcherai d'en avoir la certitude »(2). Le 13, Cybo lui répond que le refus

---

(1) Le 16, il prévient qu'il s'est arrêté la nuit à Saint-Germain pour parler au prince G. de Fürstenberg, évêque de Strasbourg, qui se trouve à la Cour. Monseigneur a dit, qu'en ce qui touche Mgr de Paris, il n'avait rien pu savoir de Rose au sujet des 1000 fr. qu'on prétend pour le transport du cadavre du nonce Varese. Pour ce qui regarde la guerre contre les Turcs, le prince ne montre aucune volonté d'en parler au roi. Et, le 23, il informe que le P. La Chaise l'a assuré que l'on prendra des renseignements sur une mascarade contre le pape, que l'on aurait faite à Belégnac près de Toulouse.

(2) Le même jour, il annonce que la Bastille est bondée de prisonniers pour l'affaire des poisons. Et, à propos de cette affaire, le 26 janvier, il avait mandé que la comtesse de Soissons ayant reçu de son beau-frère, le duc de Bouillon, l'avis qu'elle serait arrêtée, avait quitté Paris pour Bruxelles... Qu'il y a aussi prise de corps contre le maréchal, duc de Luxembourg et la comtesse de Polignac ; le duc s'est constitué lui-même à la Bastille aussitôt qu'il a appris la volonté du roi. Il paraît qu'on veut faire mourir la Voisin, mais on croit que les preuves sont insuffisantes pour instruire un procès contre d'autres personnes. Le 16 février, il informe que la duchesse de Bouillon, par une lettre de cachet, avait été obligée de se retirer à Henach, terre de son mari, pour avoir mis en ridicule la Chambre des mises en accusation pour l'affaire des poisons ; et enfin, le 23 : que la veille on avait exécuté la sentence contre la Voisin ; on lui a coupé les mains et ensuite elle a été brûlée ; elle était accusée de plusieurs empoisonnements d'enfants et d'en avoir brûlé les cadavres. La Voisin était la complice de la Vigoureuse déjà justiciée; maintenant reste encore Le Sage, son confident(a). Le 10 mai, il dit qu'on a envoyé aux galères un témoin pour faux témoignage contre le maréchal, mais que l'on suppose qu'on ne fera plus de procès et qu'il sera acquitté. En effet, le 30, il ajoute qu'il l'a été, mais obligé d'aller demeurer à 30 lieues de Paris. Le maréchal de Nivonne

de Croissy de lui donner la main, traitement dont il a joui auprès de deux secrétaires d'Etat : que le ravaler au rang de ministre des princes inférieurs, est au préjudice de son ministère. « Les raisons qu'on donne sont frivoles ; l'on ne peut dire que V. S. n'a pas de caractère particulier, du moment que depuis plus d'un an elle négocie pour le Saint-Siège afin qu'on puisse la considérer comme étant de même rang que tant d'autres ministres. Et pour arriver au fait, j'espère que V. S. a été surprise dans la première audience, et qu'elle ne s'y sera plus rendue une seconde fois, car dans ce cas elle aurait mal fait. V. S. doit s'abstenir à l'avenir. Après qu'elle aura reçu la présente, elle se rendra chez Paschaut ou autre ministre de Colbert et déclarera avoir reçu l'ordre de ne plus se présenter à l'audience ; que S. S. avait une tout autre opinion de Colbert et espérait que S. Exc. répondrait à son affection paternelle, surtout après son attitude à Nimègue. V. S. m'informera de la réponse de Colbert et je lui donnerai mes instructions. En attendant, elle ne doit parler de cet incident qu'avec d'Estrées. J'ai envoyé les brefs au roi, à la reine, etc., pour les félicitations du mariage. Si on dit que V. S. traite sans lettres

---

est sorti du port de Marseille avec 16 galères ; on croit qu'il en réunira d'autres sur les côtes de Catalogne et qu'il ira jusqu'à Naples.

(a) L'affaire de la Voisin intéressait le Saint-Siège, car, le 2 février, Lauri écrivait à Cybo : on dit qu'il y a l'ordre d'emprisonner certains évêques pour l'affaire des poisons. Et, le 5, il ajoute qu'il s'agirait de l'évêque de Langres, qui serait allé chez la Voisin alors qu'il n'était encore que simple abbé de Gordé. Cette femme exerçait aussi l'art de devineresse, et il peut se faire que l'évêque soit allé chez elle par légèreté, sans se mêler de crimes punissables. On a fait courir le même bruit sur le cardinal Bonsi, mais on le croit faux et, ce qui a pu y donner naissance, c'est qu'autrefois S. Em. prit la défense d'un certain Penothier, compromis dans l'affaire des poisons et qui fut acquitté par le Parlement. Mais, le 28, Cybo écrivait : « comme le bruit court que quelque évêque pourrait être compromis dans le procès et mis sous accusation, V. S. doit se rendre de suite chez Colbert pour lui dire que l'instruction d'un tel procès appartient au pape et que, dans le choix des juges, S. S. tâchera qu'ils jouissent de la pleine confiance du roi. V. S. doit veiller et référer ».

de créance, elle répondra qu'on peut remédier à tout, mais qu'il fallait l'avertir avant de lui infliger l'offense ».

Le 1er avril (1) Lauri lui répond :

Con occasione d'informar V. E. di ciò che mi è accaduto col Sigr Colbert di Croissij in proposito della mano dopo il ritorno della Corte, le soggiungo hora riverentemente tutto ciò che devo significarle in questo proposito in risposta della cifra di V. E. scritta in data de 13 del caduto, che mi giunse coll' ordinario di hieri. Due soli giorni di audienza vi sono stati dopo il ritorno della Corte ; intendo per giorni d'audienza i martedì, poìche negli altri giorni, havendo S. Ecc^za molte occupationi, più di raro i ministri vanno à trattar seco. Il primo martedì il Sigr di Croissij non si trovò à S. Germano, in modo che niuno ministro potè vederlo. Io che desiderava di attendere da V. E. qualche risposta sù la materia, mi sarei valuto di questa congiuntura per non andar all' audienza, mà perche da più lettere di Monsr Vice Legato d'Avignione, viddi l'apprensione, in cui giustamente si trovava, che non seguisse qualche disturbo considerabile per le turbative, che i sudditi dell' uno e dell' altro Stato havevano già cominciato à pratticare per la controversia de' datij, non senza minaccie di risentimento, fatte da i regij, mi portai perciò alla Corte il mercoledi à trattar con S. Ecc^za ma con pensiero di condur la cosa in maniera che non mi succedesse pregiuditio come pur io havea fatto prima che la Corte partisse, e così appunto seguì, poiche mentre io stava in anticamera informando il Sigr Parere suo commesso dell' affare sopragiunse il Sigr di Croissij, e dopo di havergli parlato à bastanza, mi licentiai. Eravamo vicini alla porta che per non esservi sala, risponde immediatamente alla scala. Onde me gli posi avanti pregandolo di restare. Volle accompagnarmi S. Ecc^za in ogni modo, et io continuando a far complimenti, me gli tenni sempre avanti, e fu il primo ad uscire dalla porta, la quale essendo stretta secondo l'uso di quà, non vi può passare che una persona per volta. Due, ò tre passi fuori di questa porta, si trovano le scale, ove ci dividessimo, e così partii. Il martedì seguente,

(1) Et, à la même date, il lui raconte que vers minuit il eut la visite de l'ambassadeur de Venise, qui venait l'informer qu'il avait reçu une lettre lui annonçant une création de cardinaux, et il en donnait la liste. J'ai dit que je l'ignorais et doutais de sa véracité. S. Ex. montra du regret de l'avoir divulguée, mais assura qu'elle lui venait de Valaresso, podestat de Padoue, qui en avait été informé par un courrier de Rome qui se rendait en Allemagne.

che fu quello della passato settimana, non vi fu che dire, perche il Sig[re] di Crossy *(sic)* guardava il letto à causa della gotta, che l'incommodava. Tanto dunque mi è succedato fin hora, che non sapendo l'intentione di V. E., sono andato temporeggiando senza far querela, ma preservandomi da ogni nuovo pregiuditio, ò per meglio dire rimettendomi quanto hò potuto nell' antico possesso. Hora che so l'intentione di V. E. mi regolerò secondo i suoi comandamenti. Mà se fosse vero ciò che la Corte, anzi che il Re medesimo habbiano disapprovata questa novità, spererei che tutto potesse accommodarsi senza nè pure farne motto alcuno.

Una cosa devo soggiungere à V. E., et è che qualunque diligenza usata con gl'introduttori degli ambasciatori, col mezo però di altra persona, non ho potuto scoprire chiaramente l'intentione del Sig[r] di Croissy se voleva reintegrar tutti al possesso della cortesia, come hà già fatto con il Residente di Fiorenza perchè gl'introduttori hanno sfuggito di aprirsi, si crede per ordine del medesimo Sig[r] di Croissy, il quale quando sentì le querele del Residente suddetto dopo essersi scusato con dire che non sapeva l'uso pratticato in questa Corte, soggiunse, per quello che ne dicono, che havrebbe resa la mano al Residente, ma che non se ne facessero discorsi.

Le 5, il informe qu'étant à St. Germain pour voir s'il y avait quelque nouvelle touchant la main, il alla chez le cardinal d'Estrées et lui rendit compte de tout, avouant qu'il en avait reçu l'ordre de Rome. « Le cardinal, écrit-il, après avoir déclaré qu'il avait toujours travaillé pour mériter cette confiance, dit qu'à Châlons il avait parlé (sans dire à qui) non pour moi seulement, mais pour tous les ministres inférieurs et que déjà il en avait écrit à son frère ; mais il me pria de garder le silence. S. Em. ajouta que Paschaut étant malade, je pouvais parler à Croissy par Bonneuil, introducteur des ambassadeurs ; mais lui ayant dit que je préférais Furmont qui remplace Paschaut, le cardinal me laissa libre». Le 8 (1), il ajoute : « je suis retourné à St. Germain pour informer Furmont des ordres de Rome de m'abstenir de l'audience et je le priai d'en avertir S. Exc., qu'à Rome on avait été mécontent de cette

(1) Le 12, il écrit que la marquise de Coulanges a été créée duchesse avec 24.000 écus d'apanage pour elle et ses fils et un don de 100.000 ; elle a quitté la Cour pour se retirer dans un couvent avec ses deux sœurs.

nouveauté à mon égard, de me refuser la main, que Pomponne m'avait toujours accordée aussi bien que son successeur Colbert, et la chose était d'autant plus extraordinaire qu'entre Colbert et S.S. existaient de bons rapports. Fourmont fit semblant de réfléchir et dit qu'en effet Pomponne me l'accordait ; qu'il doutait que Croissy eût pu alléguer que je n'avais pas caractère spécial comme si cela ôtait de la considération à mon ministère. J'ai répondu que Pomponne m'avait accompagné mille fois, sauf quelque rare exception et sur ma prière, comme il arrive entre personnes qui se voient souvent en confidence ; que tout le monde me reconnaît comme internonce, alors qu'il me suffit d'être ministre de S.B. et reconnu comme tel par les secrétaires d'Etat de S. M. Que j'étais donc supérieur à tout résident ou envoyé de princes, étant donnée la qualité de la personne que je représente ; Fourmont se réserva d'en parler à S. Exc... Plus tard, il m'informa que Croissy lui ayant demandé si j'avais eu la main de Pomponne, il lui avait répondu affirmativement, que quelquefois seulement par exception, il ne m'avait pas accompagné, et que son frère en usait de même à mon égard. Sur ce, S. Exc. lui dit qu'elle voulait en parler au roi parce qu'il fallait un règlement sur ce sujet. J'ai ensuite fait observer à Fourmont que mon cas ne pouvait en aucune manière nuire aux ministres de princes inférieurs, parce qu'on ne peut pas mettre en doute que je représente une tête couronnée. Il s'agissait seulement de voir si mon caractère d'envoyé, que m'accordait mon souverain depuis un an et demi, n'était point suffisant. J'ai cité le fait qu'un jour Pomponne ayant accompagné un ambassadeur, à son retour dans l'antichambre, il m'appela, bien qu'il y eut le ministre de Suède, et il s'excusa en disant : « c'est le ministre du pape ». Mr Silierot ne se plaignit pas. » Mais, le 12, il ajoute que Fourmont lui a dit que Croissy avait parlé au roi et que S. M. avait répondu qu'il fallait régler le traitement : que l'on continuait à donner la main uniquement aux envoyés et résidents des têtes couronnées, et non aux envoyés ou résidents des princes inférieurs ; de la refuser

aussi aux ministres de caractère inférieur bien que représentant des têtes couronnées. « En ce qui me touche, quoique le roi se déclare plein de respect envers S. B. et que depuis un an les rapports aient été en première ligne, dorénavant on me refusera la main ; n'ayant pas présenté de lettres de créance on me considère tout au plus comme un secrétaire d'ambassade ; tandis que si j'avais des lettres ou un bref m'accréditant comme nonce, on me traiterait à l'égal des autres envoyés ou résidents de tête couronnée. Et on m'a fait dire qu'en attendant les lettres on me recevrait comme simple particulier, mais me permettant de parler au nom du Saint-Siège. J'ai répondu que j'écrirais au sujet des sentiments respectueux de S. M. envers le pape, que je demanderais le bref ou les lettres de créance à l'égal des envoyés de têtes couronnées ; mais que je ne croyais pas pouvoir, en attendant, aller chez Croissy comme un simple privé et me dépouiller ainsi de mon caractère de ministre de S. B. J'ai demandé pourquoi on ne me reconnaissait plus ce dont j'avais été en possession jusque là, et j'ai cité le cas du résident du grand duc de Florence auquel on accordait la main. Fourmont me conseilla de traiter avec Croissy, en alléguant qu'il était malade de la goutte ; mais j'ai refusé jusqu'à ce qu'on ait pris une résolution ».

Le 15, Lauri informe que l'abbé Colbert est venu le voir et lui a dit que : le roi l'avait nommé coadjuteur de Rohan, et qu'il demande à S. S. d'être dispensé des 10 mois qui lui manquent pour accomplir les 27 ans exigés par le concordat ; secondement d'être admis à la coadjutorerie, d'avoir la bulle *gratis* ; et enfin que S. S. même en fasse la proposition dans le consistoire. L'abbé ajouta que, quoique l'ambassadeur en ait été chargé, il voulait toutefois faire acte de respect envers S. B. « J'ai répondu que N. S. nourrit une affection particulière pour Colbert son père et pour son oncle Croissy, et que je ne manquerai pas d'en écrire à Rome » (1).

(1) Le 24 mai 80, Lauri répond qu'il a remis à Colbert le bref de son fils, archevêque de Carthage, nommé coadjuteur de Rohan. Le père et

Si V. Em. se décide à m'envoyer un bref, je prie S. S. qu'elle veuille bien m'informer si je dois le présenter seulement après avoir eu la certitude d'être traité de même que les envoyés des rois et admis aux audiences de S. M. (1) ».

Le 19, Lauri annonce qu'à la suite de l'ordre du roi, personne ne s'est plus rendu chez Croissy à l'audience du mardi ; l'envoyé du grand duc aussi s'est abstenu, craignant peut-être quelque mauvais tour de la part du ministre. « Malgré tout, écrit-il, il est certain que, au dernier mardi, Croissy a donné la main aux envoyés des électeurs de l'empire ; et que le ministre du duc d'Holstein-Gothorp, étant entré dans la salle d'audience, invité par Croissy, il en est sorti sans accompagnement par une petite porte ; et, on dit que la résolution du roi est prise, mais qu'on attend la présence de l'envoyé de Bavière pour la mettre à exécution. Et, le 22, il écrit : « Croissy a fait répondre par Boneuil que le roi ne voulait pas que les ministres, pour des négociations, s'adressent à d'autres qu'à Croissy, mais que, pour mon cas, il demandera

---

le fils se sont déclarés obéissants au pape et reconnaissants. Le même jour, il avertit que Mointel vient de rentrer de l'ambassade de Constantinople. Et, le 12 août, il annonce qu'il a reçu la visite de ce marquis qui le prie d'intervenir pour que S. S. lui accorde la grâce que son fils porte-enseigne et bientôt lieutenant, ne soit pas obligé de se rendre à Malte pour prononcer ses vœux en février prochain, lorsqu'il accomplira les 25 ans ; de le dispenser de résider ensuite à Malte durant 5 ans, après qu'il aura prononcé ses vœux et d'obtenir le bénéfice de l'Ordre de S. B. qui donne 1000 livres de revenu.

(1) Le 15, il annonce que Croissy avait déclaré avoir congédié trois de ses commis parce qu'ils avaient trop de familiarité avec les ministres étrangers, et ordonné aux nouveaux de n'avoir pas de rapport avec eux. Et, le même jour, il ajoute que le roi a décidé en Conseil, que les secrétaires d'Etat n'aient pas à donner la main chez eux à moins qu'aux ambassadeurs, envoyés et résidents de têtes couronnées, excluant les autres ; et ordonnant en même temps que les envoyés de la république de Venise et ceux du duc de Savoie soient traités comme égaux à ceux des têtes couronnées. « L'envoyé du grand duc, écrit-il, m'a dit qu'il attend de Florence la réponse à ses lettres à ce sujet... Depuis le départ de Fourmont je suis privé du ministre informateur ».

l'avis à S. M. Il me paraît de voir, conclut-il, qu'on fait le possible pour ne pas recevoir le bref, mais si cela arrive quelqu'un en portera plainte » (1). Le 24, Cybo lui mande « qu'il ne suffit pas et qu'il ne convient non plus de mendier des combinaisons pour se soustraire à un refus de Colbert de Croissy touchant la main ; mais il est nécessaire que V. S. parle clairement et fasse parvenir à S. Exc. l'opinion de S. S. ; et si Colbert ne lui rend pas la main, elle ne doit plus lui parler et se servir de quelque secrétaire » (2). Et, le 8 mai, il lui transmet deux brefs, un pour le roi et l'autre pour Croissy dans la forme qu'on lui a demandée pour avoir de nouveau la main, et être admis aux audiences du roi comme les autres envoyés. « Mais avant de les remettre, V. S. doit s'assurer que le traitement lui sera reconnu ; que si Croissy lui a déjà tout accordé, elle gardera les brefs et n'en parlera à personne. On n'a pas employé la parole internonce pour ne pas créer une nouveauté, ne la mettant pas dans les lettres apostoliques même pour le ministre en Flandre ; mais les paroles : *donec aliquem cum Apostolici Nuntii mittamus* ont la même signification. V. S. le présentera au roi avec les instructions que lui donnera Croissy ou un de ses commis. Lorsqu'on a dit à V. S. qu'on ne pouvait pas lui donner la main, parce qu'on ne la donne pas au secrétaire d'Espagne, V. S. pouvait répondre que le cas est différent, car celui-là suit l'ambassadeur ou va en son nom, tandis que V. S. dépend seulement du pape ».

(1) Le 26, il annonce que l'on commente beaucoup le fait que Louvois a pris près de lui, Fourmont, qui avait été congédié par Croissy, sans demander avis de celui-ci.

(2) Le 6 mai, Lauri écrit : qu'on lui a dit que Croissy ne voyant pas aux audiences l'envoyé du grand duc, demanda à Mgr de Beauvais s'il était malade, car il devait lui parler au sujet de la grande duchesse, mais l'évêque répondit qu'il s'abstient à cause de la main, et le ministre n'a rien répliqué. Toutefois, mardi, il a continué à donner la main aux envoyés des princes de l'empire, mais celui de Zell est sorti par la petite porte sans accompagnement, ainsi que l'envoyé de Gothorp ; les autres résidents italiens s'abstiennent d'aller chez Croissy ; le nouveau résident de Parme reste dans l'expectative ; il n'y a que l'évêque d'Aconia qui y aille, mais il est hors de question, car aucun évêque n'a la main.

Le 15, Cybo informe Lauri que, cédant aux différentes sollicitations du duc d'Estrées visant la grâce demandée par Louvois en faveur de son petit-fils pour le rendre capable, bien qu'il n'ait que 8 ans, d'être appelé aux bénéfices simples, mais aussi aux abbayes et prieurés qui demandent l'âge de 20 ans au moins, et pour qu'il puisse les conserver même après avoir fait la profession de Malte, le pape a fini par accorder cette grâce, bien que ce genre de concessions lui répugne beaucoup. « N. S. y a consenti, ayant su que le frère du marquis montre, en toutes choses, du zèle pour l'honneur de Dieu ; et aussi dans l'espoir que cela l'engagera, ainsi que le marquis, à le servir davantage. V. S. en donnera avis à Mgr de Reims et lui expliquera les motifs de la concession de la grâce et les désirs de S. S. en faveur de sa Maison et de sa personne » (1).

Le 20, Lauri annonce : « que Mr Pellisson, président de Rohan (2), espérant obtenir de S. S. la grâce de donner en commanderie certaines terres de la valeur de 12 à 15 mille frs. pour l'avantage qu'il y aurait à les enlever au duc de La Force, qui est huguenot, il avait appris que le roi y étant favorable, en aurait parlé à Croissy pour qu'il m'en fit part. Le

(1) Le 22, Cybo lui recommande de faire parvenir au roi le bref pour Cluny. L'affaire de la Régale mérite toute l'attention, écrit-il, afin de connaître ce qu'on pense faire. Et, il est à espérer que les grâces accordées à l'abbé Colbert et au fils du marquis de Louvois pousseront ces ministres, qui jouissent d'une grande autorité, à appuyer une cause qui est juste. A la même date, il l'engage à dire à Mr Stoppa que, même en ces derniers jours, le pape a fait des démarches auprès du roi en faveur des Urbanistes de Toulouse ; « que S. S. déplore leur cas et ne néglige rien pour qu'elles puissent retrouver leur ancienne tranquillité. Mr Stoppa aura sans doute l'occasion de communiquer tout cela aux Urbanistes ».

(2) Et, le 29, Cybo annonce à Lauri que « eu égard à la présente situation, il est plus que nécessaire de saisir toutes les occasions de se concilier les personnes les plus remarquables de la Cour ; et pour ce motif N. S. a traité d'une manière toute confidentielle et courtoise l'abbé Paul Pellisson ; ainsi V. S. pourra tirer profit de l'opportunité en lui remettant son bref. »

président alla chez le ministre, qui lui répondit qu'il ne savait pas s'il aurait l'occasion de m'en parler à cause du différend de la main ou que je n'avais qu'un caractère privé. Voilà ce que m'a dit le président, au désespoir pour son fils, parent de Croissy par sa femme, qui est de la Maison Colbert ; je lui ai tout raconté et aussi ce que m'avait dit Fourmont. Le président retourna chez Croissy et le pria de remettre les choses dans l'état où elles étaient du temps de son frère Colbert ; mais le ministre lui répondit de ne pouvoir le faire parce que je n'avais pas le caractère, ni lettres de créance,ni l'audience du roi comme les envoyés,que par conséquent je n'étais considéré que comme un secrétaire d'ambassade et que ceux-ci n'ont pas le traitement de la main ; que Pomponne avait mal fait en me l'accordant ; quant au bref de créance dont m'avait parlé Fourmont, Croissy lui dit de n'avoir jamais donné l'ordre de le demander, parce que jamais il n'y eut d'internonces auprès des Cours. Ayant entendu tout cela j'ai répliqué au président que le Saint-Siège n'a pas de secrétaires comme en ont les ministres ; que j'ai eu le titre d'auditeur d'abord à Venise et ensuite ici, ce qui est un grade plus élevé parce que les auditeurs exercent la juridiction et jugent les procès du tribunal en appel sur les sentences des Ordinaires et Métropolites ; et bien que ce tribunal ne fonctionne pas en France, il n'est pas au-dessous de ses collègues des autres nonciatures ; on peut donc s'étonner que je ne puisse pas avoir la main, alors qu'on ne la refuse à tout gentilhomme français, droit dont j'étais en possession au temps de Varese ; qu'enfin, en ce qui a trait à Fourmont, je n'avais aucun moyen de contrôle, l'ayant toujours connu homme très-prudent et rompu aux affaires... Pour ces raisons, conclut-il, si le bref vient je n'en dirai mot à qui que ce soit et je le garderai près de moi jusqu'à nouvel ordre de V. Em. » (1).

---

(1) Le 21 juin, Lauri répond à Cybo : « Les brefs de créance ont été inutiles, ne pouvant pas admettre d'erreur dans ce que m'a dit Fourmont ; je crois ou que Croissy est allé trop loin sans connaître la volonté du roi, ou qu'après l'autre bref de la Régale il a changé de ton. »

Le 3 juin, Lauri écrit :

Subito giunto a Fontanablò, stimai di non potermi indirizzare ad altri per trattare dell' affare della mano, che à quelli à quali appartengono simili materie, per ragione dell' offitio, che sono gl'introduttori degli ambasciatori ; tanto maggiormente, che trovai alla Corte il Sig^r Girò, huomo prattico, destro, e di buona intentione, della cui opera credetti perciò di dovermi valere. Mi abboccai adunque seco, e dopo haverlo informato secondo il bisogno delle cose passate nella materia fino à quel giorno, gli significai l'intentione, che io haveva di valermi dell' opera sua, à fine di trattar col Sig^r di Croissy per ultimar questo affare. Egli che havea forse qualche notitia delle cose accadute, e dell' intentione della Corte, doppo havermi bene ascoltato, mi disse due cose ; la prima che io non sarei a suo credere riconosciuto mai per internuntio ; la seconda esser verisimile, che questa Corte potesse hora mai voler un nuntio, e per ciò fosse talvolta per ricusare ogn' altro partito, che fosse opposito à questo fine ; ma se doveva dirmi il suo parere in tutta confidenza, non sapeva vedere come il Papa potesse mandar un nuntio, se qui si vuol pretendere che debba star sotto posto al curato, concetto, che l'hà detto encora altre volte. Io gli risposi, che se quì non mi volevano col carattere d'internuntio, si poteva questo nome lasciar da parte, tanto maggiormente che nè pure Roma pareva che vi concorresse.

Nel resto avvertisse bene, che non era S. B^e che voleva far mutationi intorno alla mia persona ; perche anzi io dichiarava espressamente, che l'ordine che io teneva, era d'insistere per rihavere il trattamento della mano da Monsù di Croissy, senza punto cambiar le cose, che riguardano il mio carattere da quello che sono state per tutto il tempo che ho trattato con gli altri segretarii di Stato. Ma quando poi S. Ecc^a persistesse in ricusarmi la mano, io domandava se *si (sic)* voleva stare all' espediente propostomi dal Sig^r Tourmond, de ordine, come disse, del Sig^r di Croissij, con levarne solamente quella qualità d'internuntio, che qui non si voleva, e così io desiderava sapere se venendomi da Roma un Breve credentiale, nel quale io non fossi qualificato con carattere alcuno particolare, se in tal caso mi si sarebbono osservate le cose promesse dal Sig^r Tourmondo à nome del Sig^r di Croissij, cioè che io sarei stato reintegrato al possesso della mano, e trattato in tutte le altre cose come quì si trattano gl'inviati regij, anzi datomi il primo luogo sopra di loro. Il Sig^r Girò sentito il tutto, mostrò desiderio che io ammettessi à questo discorso anche il Sig^r de Bonevil, introduttore, al che io non hebbi ripugnanza, ancora in riguardo delle conve-

nienze che passano trà di loro ; tanto maggiormente che se bene Bonevil, il padre, che morì ultimamente, era disapplicatissimo dal negotio, il giovane si mostra assai differente. Chiamato adunque il Sig^r di Bonevil, replicai le istesse cose, et aggiunsi solamente in fine, che pregassero il Sig^r di Croissij di farmi sapere tutto ciò che si fosse potuto fare nella materia, perchè io potessi darne parte à V. Em^za, e ricever da essa la risolutione finale. Gl'introduttori si caricarono di andar unitamente dal Sig^r di Croissij, di rappresentargli tutto in buona maniera, e di rendermi poi la risposta. Queste cose seguirono nei giorni di giovedì, e venerdì passati.

Da questa relatione V. E. si degnerà vedere, che io non mi sono dichiarato in niun conto di haver ricevuti i due Brevi credentiali, che tengo tuttavia con sommo segreto fino à suoi comandamenti.

Un altra diligenza feci l'istesso giorno di giovedì, e fù, che mi portai dal Sig^r abbate Colbert nuovo coadiutore di Roano, à titolo di comunicargli la benignissima lettera di V. E. che lo riguarda, scritta in data degli 8 del caduto, e con tal occasione informatolo quanto faceva bisogno dell' occorrenza,lo pregai di passar offitio col Sig^r di Croissij, à fin chè facilitasse questo aggiustamento, nel che il Sig^r abbate mi mostrò ogni prontezza.

Sabato poi vennero unitamente a trovarmi gl'introduttori, e mi dissero in risposta, che il Sig^r di Croissij havea loro ordinato di significarmi, che gli dispiaceva di non poter prendere alcuno de partiti propositi, perche S. M^tà havea già risoluto, che egli non desse la mano ad altro ministro della S. Sede, che ad un nuntio e che ad ogn'altro che potesse restar quì in mancanza del nuntio, non si desse la mano. Io domandai agl'introduttori se dunque era intentione del Re che non si ammettesse alcun temperamento, per qual ragione il Sig^r di Croissij mi havea fatto proporre quell'espediente riferitomi dal Sig^r Tourmond; mi rispose che il Sig^r di Croissij havea detto, che non havea mai dato tal ordine al Sig^r Tourmond di significarmi quello espediente, il quale quì non si voleva abbracciare, perchè non si volevano novità. Replicai che io conosceva il Sig^r Tourmond troppo accorto per non far un errore così grande, che nel rimanente io non sapeva come potesse dirsi, che quì non si vogliono novità. Non era dunque una novità il togliermi la mano, che havevamo goduta io et tutti i miei antecessori da tutti i segretarii, e ministri de Stato antecessori di S. Ecc^za ; rispose il Sig^r di Bonevil, che il Sig^r di Croissij havea detto, che questo era stato un errore ; replicai che il Sig^r di Lione, il Sig^r di Louvoij, il Sig^r di Pomponne e poi il Sig^r di Colbert fratello del Sig^r di Croissij,

che haveano tutto esercitata questa carica, e data la mano, non erano ministri da far errori, nè si poteva chiamar errore il dar la mano ad un ministro del Papa, che è il primo principe della Christianità, ancórchè tal ministro non habbia carattere di nuntio, che quì all' hora si voleva dar la mano ad ogni ministro anche di piccoli principi. Disse il Sig^r di Bonevil, che si sarebbe data solamente agl'inviati, perche mostravano le lettere credentiali ; et i residenti dissi io non mostrano le lettere credentiali ? e pure non gli volete dar la mano, se verrà un inviato del Duca della Mirandola gli darete la mano, e non la darete ad un ministro del Papa se non è un nuntio ? Dicemmo altre cose che per esser di minor momento non le riferisco à V. E.

Hier mattina poi havendo riveduto l'abbate Colbert nella camera del Re, mentre sua M^tà si vestiva, mi si accostò, e mi disse di haver passato l'officio col Sig^r di Croissij, il quale havea mostrato rammarico di non poter condescendere alle mie istanze, attesa la dichiarata volontà del Rè, che non glielo permetteva ; che però havrebbe potuto S. B^e mandar un nuntio, senza il quale non pareva hora mai più ragionevole di lasciare un monarca così grande, quale è il Rè. Risposi, che io non poteva sapere intorno à ciò le intentioni di S. B^e, ma io sapeva però, come pure poteva sapere esso Sig^re abbate, le ragioni che potevano talvolta dissuader S. B^e dal mandarlo finche Monsr Arciv^o di Parigi non havesse sodisfatto alle parti, delle quali è debitore per le cose accadute con Monsr Varese, alla qual risposta l'abbate non replicò cosa alcuna.

Anche col Sig^r Card^l Bonsij sento che il Sig^r di Croissij habbia detto sarebbe dovere di mandar quà un nuntio, e che S. Emin^a gli habbia risposto, quasi le cose medesime che io hò dette al Sig^r abbate Colbert.

Le 12, Cybo approuve Lauri d'avoir fait consulter Colbert par le président de Rohan pour savoir s'il lui donnera la main, après la présentation des lettres de créance qui le déclarent ministre. On voit bien qu'on manque à la parole donnée : « de lui accorder la main et l'audience du roi, après la présentation des lettres de créance. V. S. doit donc garder chez elle les brefs, sans répondre au refus, et ne plus en parler. Tout le monde sait que V. S. n'est pas le premier représentant que le Saint-Siège tient de cette manière. L'abbé Vibò resta ainsi

jusqu'au retour du cardinal Roberti et, après lui, Mgr Borgellini ; de même les abbés Ferratini et Montani, après les cardinaux Merli et Spada ; enfin il en fut ainsi à chaque changement de nonce. V. S. pourra toutefois ne pas demeurer inutilement à Paris, mais envoyer des informations sur des choses courantes, telles que arrêtés, livres, et servir d'intermédiaire à ceux qui, par zèle de la religion ou pour convenances personnelles, ont besoin de recourir à S. S. Peut-être arrivera-t-il une occasion de remettre les choses comme jadis » (1).

Le 28, Lauri écrit : « Pellisson,en recevant le bref,a offert de m'aider, lorsqu'il s'agit d'affaires ecclésiastiques, auprès de l'archevêque de Paris et du P. La Chaise, étant toujours en rapport par ses fonctions avec eux, et plus avec Monseigneur qu'avec le père, car avec celui-ci il n'est pas souvent d'accord. Je l'ai remercié : tout en louant ce que fait l'archevêque pour la religion, j'ai déploré toutefois l'incident du cadavre de Varese, et je lui ai dit que j'espérais que, voyant souvent Mgr de Paris, il arriverait à le persuader à mieux conseiller le roi et La Chaise. Il me répondit qu'il fut présent les deux fois que je parlai à l'archevêque au sujet de Varese, que, lui, aurait agi différemment et il promit d'en parler. Il me demanda ce qu'il pouvait faire pour arranger la chose, mais n'ayant pas d'ordres, je me suis borné à dire que je voyais la nécessité de la désapprobation du passé et d'avoir l'assurance pour l'avenir. Pellisson répliqua que tout dépendait des principes, parce qu'en France on n'admet chez le nonce que le

(1) Enfin, le 12 juillet,il lui répète « qu'il ne faut plus parler de la question de la main, car on voit que c'est une affaire finie... V. S. doit tourner son attention vers les projets de la cour touchant la Régale ; et sur ce qu'on prétend obtenir à Rome par la mission du cardinal d'Estrées. Selon l'occasion opportune, V. S. communiquera à l'archevêque de Reims la concession de l'Abbaye de St Remi et lui fera part de l'estime et de la considération spéciale de N. S. pour sa personne ; et comme S. S. espère retirer quelque profit de lui ainsi que des autres évêques, bien inclinés vers Rome, je désire aussi savoir si l'archevêque de Paris jouit toujours du même crédit auprès du roi ».

caractère d'ambassadeur et non celui de juge, cela étant contraire aux libertés gallicanes, tandis que Rome veut que le nonce ait la juridiction sur les évêques ; il faut donc trouver le moyen que S. S. puisse atteindre le but sans toucher au point principal de l'autorité et de la juridiction. J'ai répondu que je ne voyais pas ce qu'on pourrait faire, que pourtant il fallait préparer l'ambiance à une définition de l'affaire, que de son côté il devait travailler mais de sa propre initiative et de m'en référer le résultat » (1).

Le 7 octobre, Lauri annonce qu'ayant interrogé d'Estrées sur le résultat de son entrevue avec Mgr de Paris, le cardinal ne lui donna pas de réponse catégorique, se bornant à exposer les raisons des deux partis au sujet du nonce et sembla approuver celles du prélat. Le même jour, il ajoute : « Comme le bruit courait que d'Estrées en se rendant à Rome passerait par Venise, je lui demandai si c'était vrai et s'il y séjournerait; le cardinal, après réflexion, répondit : oui, cinq à sept jours. Je me souviens que l'ambassadeur de Venise m'avait raconté que Croissy lui dit un jour : le pape envoie bien des brefs en France. Cela me fait douter que l'ambassadeur aura prié le roi, au nom de la république, de faire passer le cardinal par Venise, pour qu'il négociât l'accommodement entre le pape et la république » (2). Le 14, il prévient d'avoir réussi à parler longuement avec le Vénitien « parce que, écrit-il, S. Exc. est entrée dans ma voiture, revenant d'une visite à l'abbé Siri, à

---

(1) Le 15 septembre, il avertit qu'un courrier du Portugal, en quittant Lyon, aurait dit que le pape a fait une promotion de 16 cardinaux et que 10 seraient réservés *in petto*. Le roi aussi a répété la nouvelle ; et Mansfeld l'ayant apprise en étant chez Croissy, il lui demanda s'il connaissait les noms des nouveaux cardinaux ; le secrétaire d'Etat lui répondit seulement que la Maison d'Autriche comptait huit sujets (il s'agissait d'un canard).

(2) Et, à la même date, il ajoute : il paraît que le désaccord entre d'Estrées et l'ambassadeur de Savoie est tellement accentué que celui-ci accusa même le cardinal auprès du roi, d'être rentré en France la dernière fois sur l'invitation de Pomponne et d'Arnauld pour se faire ici le chef des jansénistes. Pour justifier l'accusation, l'abbé de Verrua montra au roi certaines lettres, dont on n'a pu connaître les auteurs.

une petite distance de Paris (1). Je lui ai alors demandé s'il avait contribué à ce que d'Estrées allât à Venise ; il me répondit que non et il ajouta même que le cardinal croit peut-être qu'en allant à Venise, il se mêlera des affaires entre la république et Rome avec l'aide du card. Delfino, mais qu'il ne réussira pas parce que si la république voulait négocier à Rome elle y a ses cardinaux nationaux. On peut supposer qu'en se rendant à Venise sans que la république l'eût demandé, d'Estrées a reçu l'ordre d'arriver à Rome le plus tard possible pour traîner les choses en longueur. Ceux qui prétendent qu'il n'y ira pas disent des absurdités ». En effet, le 1er novembre, Lauri annonce que d'Estrées est parti, mais qu'il s'arrêtera longuement en route, et ne sera à Rome que pour Noël afin de tirer l'affaire en longueur. Et, le 21, il ajoute que le cardinal s'arrêtera à Bologne et à Modène pour traiter du mariage du duc avec la veuve duchesse de Hanovre, sœur de la duchesse d'Enghien (2).

Le 1er janvier 1681, Cybo engage Lauri à le renseigner d'une manière plus précise sur la maladie du Dauphin et sur l'opinion des médecins, car les informations de la Gazette ne suffisent pas (3).

(1) Le 24 septembre, Lauri avait annoncé que le Dauphin était malade à Versailles, et que tout le monde se plaignait du mauvais air de cette année, dû en grande partie aux mouvements de terre pour les travaux. Et, le 9 décembre, il ajoute que le Dauphin est de nouveau malade ; que son premier mal a commencé lors de son voyage à Fontainebleau pendant l'été, et lui-même avoua que le nombre de citrons, aubergines et autres fruits qu'il avait mangés pouvait se monter à 4000 ; il en fut si malade qu'on dût faire certaine installation dans son carrosse lorsqu'il est allé à Dunkerque.

(2) Le 8, il avait informé qu'on avait tranché la tête au marquis de St. Privat, sur l'accusation de son domestique et convaincu d'avoir toisé des louis d'or ; il avait un revenu de 5000 écus, mais il avait la passion du jeu.

Le 13 décembre, il annonce que la maladie du Dauphin inspire des inquiétudes à tout le monde.

(3) Et, le 27, Lauri lui répond :

E' così vero l'avvertimento datomi da V. E. del debito, che mi correva di avisar distintamente i discorsi fatti sì da medici che da politici sopra l'indispositione del Delfino, che io stesso più volte hò havuta fatica per

Le 17, Lauri répond à Cybo qu'il a parlé à Bourlemont comme S. Em. le lui avait ordonné, touchant l'annonce que Croissy était disposé à lui donner la main ; et il l'assure qu'il se tiendra loin des affaires, selon le chiffre reçu.

Le 19 février, Cybo lui répète que l'on ne doit pas lui faire perdre les moyens d'envoyer des nouvelles touchant la maladie du Dauphin, dans la crainte de donner lieu à des plaintes si on lit les lettres.« Si V.S., écrit-il, rapporte le jugement des médecins, les conséquences qu'en tirent les politiciens, sans donner son propre jugement, ne peut pas donner lieu à des soupçons,

---

astenermi dal sodisfare à una tal parte. La ragione però che mi hà persuaso à comportarmi nella maniera, che hò fatto, qual' ella si sia non tralascerò di riferirla à V.E., anche perchè le recherà qualche notitia sopra la materia. Il Rè non hà mai mostrato di haver apprensione alcuna del male del Delfino ancorchè grave. Con i Sigri che lo corteggiano non ne hà tenuto discorso, se non raramente ; et in privato. Non si sono mai fatte orationi publiche per S. Alta Reale ; et nella gazzetta stampata non si è fatta mentione del male se non di tempo in tempo quando appariva il miglioramento. Queste et altre simili osservationi hanno fatto credere, ehe S. Mtà non havesse gusto, che altri giudicasse del male diversamente da quello ch'ella mostrava di giudicarne, e si è havuto sospetto che si apprissero le lettere per veder ciò che di quà si scriveva in altre parti. Di fatto la Regina si è poi doluta con questo ambasciatore di Spagna, perchè fosse stato scritto in Madrid, che il male del Delfino era pericoloso. E perche l'ambasciatore rispose, ch'egli non haveva dipinto il male così grave, replicò S. Mtà che si sapeva bene ch'egli havea scritto castigatamente ; ma l'avviso da esso accennato era stato dato da Monsieur, che vuol dire il Sigr Duca d'Orliens, il quale havea mandata la lettera non per la via ordinaria, mà per quella di Baiona. Hora se per le considerationi accennate altri ancora cre dettero di far bene à scrivere come disprezzando questo male, io stimai di essere più di ogn' altro in obligo di comportarmi nella forma medesima poichè non sono mancate genti che han detto, che la Corte di Roma non havea disgusto dell' indispositione del Delfino per veder verificate le minaccie (con il qual nome essi chiamano gli avvertimenti paterni di N. Sre) contenute nel terzo Breve della Regalia. Queste sono le ragioni della mia passata condotta, le quali però io non posso credere buone, se non quando venissero ammesse per tali da V. E.

Ne i giorni passati il Delfino fù ritoccato dal male ; andò alla seggetta fino à 12 volte in un giorno ; e perchè negli escrementi non si vidde mescolato

car on doit bien savoir que c'est une des obligations des ministres des princes.» Et,le 12 mars, il ajoute que n'entendant plus parler de la santé du Dauphin il en déduit qu'elle est bonne, et il l'engage de tâcher d'avoir en main le mémoire politique de Melani ; « comme il est vaniteux, il est impossible qu'il ne l'ait fait voir à quelqu'un » (1).

Le 14 mai, Mgr Muzio, nonce à Turin, informe Cybo que le comte Provana ayant écrit à la duchesse que le card. Rospigliosi lui a demandé ses bons offices auprès du pape, afin que S. S. choisisse un cardinal avec lequel le card. d'Estrées puisse traiter, la duchesse lui a répondu qu'elle s'en remet à sa prudence pour en parler au pape, mais elle lui recommande de ne pas s'engager à quoi que ce soit qui puisse déplaire à S. S. « Je crois, écrit-il, que cette réponse est bien vraisemblable, car la duchesse a toujours désapprouvé la conduite du Parlement et des ministres de France, me disant que la majorité des ressortissants du royaume ne suivaient pas la conduite des adula-

---

sangue mà un poco di marcia, si à dubitato che nelle viscere vi sia qualche ulcera. I medici tuttavia sospendono à darne il giuditio sino à tanto che S. Alta Reale prenda le acque di Viscì, ò come altri le chiamano di Borbone. Vi è encora chi dubita, che non sia bene constituitto di corpo, e che la sua vita non possa andare più avanti, che per dieci ò dodeci altri anni ; promettono contuttociò i medici dopo le acque di Viscì, che il Delfino sarà in stato di poter fare figlioli.

Il Rè dopo l'infermità del Delfino si è accostato alla Regina più del solito e poiche non si vede fin hora segno alcuno di gravidanza, vien detto che i medici habbiano consigliato di far purgare anche la Regina con le det te acque di Viscì, il che si farà verso il principio della prossima primavera, come già si è scritto,la qual Regina si trova hora nell' anno 42 della sua età. Altro per hora non hò che significare à V. E. in questa materia, solo che in avvenire non lascerò di riferirle quel di più che potesse occorrere in questo proposito secondo i comandamenti, che si è degnata di farmene.

(1) Le 4 août, Lauri écrit que la santé de la Dauphine donne aussi des inquiétudes ; d'autant plus que le Dauphin, qui n'a pas encore 20 ans, engraisse de manière à faire craindre qu'il ne devienne incapable de la succession.

teurs de la Cour, mais que la crainte faisait taire tout le monde.» Le 4 juin, Cybo répond que S.S. a été bien contente de ce qu'il a écrit sur les sentiments de la duchesse touchant les affaires de France et le Siège Apostolique, qui sont le seul sujet de toutes les pensées de N. S. « V. S. dira au secrétaire d'Etat, comme venant d'elle-même, qu'il pourrait conseiller à la duchesse que, comme elle est en confidence avec le très-chrétien, elle devrait amener S. M. à des réflexions opportunes, car le différend actuel ne s'agite pas avec des hommes mais avec Dieu, que la cause intéresse. L'envoyé de Savoie a dit à S. S. que Madame, pour montrer sa filiale dévotion envers le Siège Apostolique, interviendrait auprès du roi, et qu'elle était prête à faire davantage si tel est l'avis du pape. N. S. en a été reconnaissant envers Madame et s'est exprimé dans ce sens avec le résident. » Le 2 juillet, Muzio annonce : « que l'archevêque lui a dit d'avoir conseillé à la duchesse d'écrire au très-chrétien, lui faisant considérer l'approbation générale qui en résulterait, si S.M. satisfaisait les intentions d'un Pontife aussi saint. » Et, le même jour, Cybo lui écrivait :

Nella passata settimana prese questo Sig^r^ Residente di Savoia una particolare audienza da S. S^tà^ nella quale fra le altre cose tornò ad offerire l'opera, e la mediatione di Madama per l'aggiustamento delle pendenze con Francia. S. S^tà^ mostrò sicome havea mostrato in altra simile occasione, che accennai à V. S. Illma un singolar gradimento di tale esilitione. Lodando il zelo, e la pieta di Madama. Mà che essendo manifesta la giustitia della causa difesa dalla S^tà^ Sua, non sapeva vedere qual altra forma di aggiustamento vi fosse che di sodisfare alla Chiesa e di rivocar gii attentati contro di essa, e desistere dalla vessatione di quelli che procurano di difenderne le ragioni, e la libertà. Esser perciò l'unica via di comporre le differenze, il far conoscere al Rè la verità, poiche quando S. M^tà^ venisse illuminata per conoscerla, non dubitarsi della sua grande equità, e giustitia, ch'egli non fosse per rimediare à tutto prontamente. Che potrebbe Madama per la confidenza che hà col Rè, e per esser lontana da i rispetti particolari, che hanno gli altri intraprendere *(sic)* quest'opera, e col mezo del suo ministro in Parigi passar quegli ufficii, che potessero svelare alla M^tà^ Sua la verità, et indurla à rimettersi come figlio ubbidiente nelle mani di S. S^tà^ la quale hà più d'ogn'altro à cuore la felicità, e la

vera gloria di S. M^tà^, nè ha in questo negotio altro oggetto che di sodisfare alla giustitia, et al debito del suo offitio, e di liberar la coscienza del Rè. V. S. Illma potrà rappresentare opportunamente à Madama questi sentimenti di S. S^tà^ e che gradirebbe molto che S. A. gl'insinuasse nell'animo di S. M^tà^ nella forma che giudicasse più opportuna, essendo verisimile che il Rè deferisse molto agli ufficii dell'A. S. come quella che non può haverci altro interesse che dell'honore, e della salute di S. M^tà^.

Et, le 16, il l'engage à s'informer de ce que répond l'ambassadeur de Savoie, si la duchesse l'a chargé de le renseigner au sujet de la Régale, attendant que Madame lui en parle elle-même. « S.B. a aussi loué l'activité de V. S. au sujet de l'immunité de l'église de Mondovi, et s'il y a quelque offense V. S. saura y apporter remède sans donner à Rome occasion de plaintes ».

Mais, à la même date, Muzio répond : « ayant communiqué à Madame les sentiments de N.S. pour ses exhortations au très-chrétien, S. A. répondit qu'elle se sacrifierait elle-même pour satisfaire S. S. et qu'elle en avait écrit à son ambassadeur. D'après cette conversation je me suis convaincu que la duchesse n'ose ni écrire au roi pour le détromper de ses ministres, ni ne veut s'attirer la haine de ces derniers, qui ont toujours dans l'idée que le roi ne montre de l'estime envers Madame que pour la flatter et l'attirer à son parti, car avant de nourrir de projets sur l'Italie, il la méprisait » (1).

Le 10 décembre, Cybo écrit à Lauri qu'il a dû recevoir du nonce à Lisbonne, le rapport sur l'incident qui eut lieu chez lui, entre le duc de Giovinazzo, ambassadeur d'Espagne, et le marquis d'Oppède ambassadeur de France ; il désire savoir

(1) Le 30, Cybo l'avertit que S. S. ne veut pas que Madame fasse de démarches auprès du très-chrétien, autres que celles dont on lui a écrit. Et, le 13 août, il ajoute « que quoiqu'il ne soit pas vrai que S. S. ait député quelqu'un pour la Régale en France, V.S. doit tâcher de savoir ce qu'a fait à Paris l'ambassadeur de Savoie, d'ordre de Madame. »

si on l'a su et l'effet produit, comptant sur sa prudence pour ne pas prononcer de jugement (1).

Le 12, Lauri annonce :

Essendomi accaduto martedi sera di veder casualmente il Sig[r] Maresciallo d'Estrees, mi domandò che nuove vi fossero di Roma (2), risposi che non vi era niente di consideratione, mi soggiunse, che havea sentito qualche cosa circa la competenza dell'ambasciatore di Spagna ne'corteggi tra le carrozze del Sig[r] Ambasciatore suo fratello, e quelle del Sig[r] Ambasciatore di Spagna. Io dissi, che ancora io havevo veduto nei rapporti publici, che vi seguivano de contrasti trà le suddette carrozze, à tal segno, che poteva succederne qualche grande inconveniente. Mà il Papa, disse il Sig[r] Maresciallo, non ci provede ? io risposi ridendo che ci haverebbe facilmente proveduto, purchè i

(1) Et, le 2 janvier 1682, Lauri lui répond:

Hò già riverentemente partecipato à V. E. che il Rè hà disapprovate le procedure del Sig[r] di Oppede suo ambasciatore in Portogallo, così quelle che fece la sera che il Duca di Giovenazzo ambasciatore di Spagna si tratteneva in casa di Mons[r] Nunzio, come pure tutte le altre fatte per occasione della precedenza da lui pretesa sopra il suddetto Duca ; poiche se bene vi è opinione che di quà fosse stato dato qualche ordine al Sig[r] d'Oppede in questa materia, la sua condotta però in eseguirlo è stata intieramente disapprovata.

Anche il rimanente della Corte, come pure la città han parlato in disavantaggio del suddetto ministro ; e dopo l'ultimo ordinario di Spagna si sono rinovati tali discorsi perche questo inviato di Portogallo hà publicato che il Sig[r] di Oppede ultimamente in pieno giorno era andato per Lisbona sonando la chitarra. Queste voci recano grandissimo pregiuditio alla sua riputatione, à tal segno, che qualcuno hà voluto dire che verrà richiamato da quel posto. In questi discorsi io non hò presa, nè prendo altra parte, che quella che soglio prendere nelle materie indifferenti, che punto non mi riguardano. Quanto più è stata qui disapprovata la condotta del Sig[r] d'Oppede in questo rincontro, tanto maggiormente è stata lodata quella tenuta dal Duca di Giovenazzo.

(2) Le 24 décembre Mgr Airoldi, de Milan, informe Cybo que Mgr Bardet croit proche l'accord de la France avec Rome par l'intermédiaire de l'évêque de Grenoble que N. S. apprécie beaucoup. Il a même ajouté que S. M. était bien disposée envers Rome et ne voulait pas que l'Assemblée eut à faire des nouveautés, mais de tâcher de gagner du temps.

Sig[ri] Ambasciatori non vi prendessero parte, perchè con mandare in galera due, ò trè di questi cocchieri insolenti, tutto si sarebbe acquietato. Io non dico per questo mezzo, ripigliò il Sig[r] Maresciallo, mà non è dovuta la precedenza all'Ambasciatore di Francia ? Circa i luoghi delle carrozze, io replicai, non si usa in Roma la precedenza, onde resta ciò alla discretione de cocchieri, *et (sic)* abusandosi della bontà de padroni, commettono tali insolenze. Il Sig[r] Maresciallo si mostrò sodisfatto, e si passò ad altro ragionamento (1).

---

(1) Le 17 avril, Cybo mande à Lauri :

Dopo che seguì l'impegno frà questi SS[ri] Ambasciatori di Francia, e Spagna per la precedenza delle carrozze nell'ingresso del Cardinal Gallio, et in occasione del corteggio dell'Ambasciatore di Malta, che doveva visitare i tre Cardinali nuovi Gallio, Farsia et Ricci; N.S[re] andò pensando la maniera di ovviare agli sconcerti, che da tali impegni potevano nascere nell'avvenire. Fece trattenere à questo effetto la visita, che pur voleva fare à medesimi Cardinali l'Ambasciatore di Portogallo, et hà lasciato da quel tempo di dare agli Ambasciatori le udienze ordinarie per conoscere apertamente, che impegnandosi l'uno, e l'altro Ambasciatore à sostenere il proprio vantaggio sarebbero occorsi evidenti tumulti nella città per le aderenze dell' una, e l'altra natione, non senza pericolì maggiori. In questo tempo, mentre si è andato trattando per trovar qualche temperamento adequato per rimediare alli sconcerti, che sarebbero stati irrimediabili, niuno hà potuto riuscir di gusto dell'una parte, e dell'altra, persistendo quello di Francia in voler il primo luogo alle sue carrozze ne i corteggi, già che per l'accidente seguito, e per le dichiarationi fatte da quello di Spagna, venivano à significar precedenza i corteggi ancora ; se ben questo non è vero perchè non può mai dirsi precedenza, dove è stata sempre la confusione, e così fù dichiarato da Clemente IX, et à questa dichiaratione si quietorno l'uno, e l'altro Ambasciatore, mà questo di Francia presentemente dice non potervi aderire per le dichiarationi fatte da quello di Spagna ; e non volendo quello di Spagna cedere in conto alcuno per gli ordini precisi, et indispensabili, com'egli dice, venuti dal suo Rè.

Continovando pur tuttavia l'Ambasciatore di Francia à far instanza che si rimettessero le udienze ordinarie, parendogli che corra à carico suo il differirle ; S. S[tà] si contentava di sodisfarlo pur che l'una parte, e l'altra promettesse di non mandare al corteggio con armi, mà di lasciare il contrasto alli soli cocchieri, come sempre si è stilato, senza interessarsi li padroni, e punir li cocchieri che havessero errato. Ripiego che fù preso, e patricato utilmente à tempo di Clemente IX frà gli Ambasciatori parimente di Francia e Spagna ; mà vedendosi l'Ambasciatore di Spagna facile bensì in promettere di non mandar persone armate al corteggio, come anche pro-

Le 14 janvier 1682, Cybo répond à Lauri : « d'après ce que V. S. m'écrit que le roi parlant à l'ambassadeur du Portugal au sujet de l'attitude de son représentant en ce royaume, aurait fait mention d'elle, la qualifiant d'internonce, on a approuvé ce que V. S. a répondu au P. La Chaise : c'est-à-dire qu'elle croyait que le roi est convaincu de la modération de sa conduite dans les affaires de France. On est toutefois d'opinion que les déclarations de V. S. suffisent ; et il est opportun

---

metteva quello di Francia ; mà costanti in dichiararsi, che niuno di loro voleva che li fusse contrastato il luogo dal compagno ; S. Stà stimò necessario di soprasedere, e di udir trà tanto il parere di diversi Cardinali. Raunatisi questi hier l'altro, furono concordi in approvare il modo tenutosi fino à quì dalla Stà S. che non ha mai negate le audienze ordinarie, e date sempre le straordinarie, mà che essendosi gli Ambasciatori dichiarati nella forma sopradetta, non s'assicurava la città di Roma da qualche gran disordine con l'andar disarmate al corteggio le persone mandate dagli Ambasciatori, potendosi facilmente prender queste dall' una parte e dall' altra subito che frà cocchieri cominciassero le risse, e li contrasti. Essere obligata S. Stà à provedere in ogni maniera alla quiete di Roma, e di non esporla à pericolo certo d'ogni maggior disastro, seguendo in ciò gli esempij degli altri principi, che non vogliono ne' stati loro questi imminenti pericoli ; onde S. Stà hà giudicato necessario di differir l'udienza ordinaria, la quale per altro havea destinata nel giorno d'hoggi, e così anderà continuando à fare fino che si trovi forma di comporre queste controversie.

V. S. si vaglia di queste notitie per poter darne conto, quando fosse interrogata da persone, alle quali giudicasse espediente il significarle, nel modo però, e con le precautioni che la prudenza giudicherà convenire.

Aggiungo à quanto hò accennato circa il corteggio dell'Ambasciatore di Malta (del quale perchè V. S. sia pienamente informata, le invio la relatione, che allhora ne fù trasmessa in Spagna) che alla Corte di Spagna si sono doluti altamente, come S. Stà habbia fatto un gran torto alle prerogative di quella corona, ordinando all'Ambasciatore di Spagna che non mandasse le sue carrozze à quel corteggio, senza ordinare l'istesso all'Ambasciatore di Francia, ò con ordinare a quello di Malta di non uscire Le quali querele hanno rinovate più volte, e si chiamano molto gravati, ove dall'altro canto l'Ambasciatore di Francia ne hà professata particolare obligatione à S. Stà e ringratiatala amplamente.

Adi detto. Fù mandata al Sr Abbate Lauri una cifra al Sigr Cardl Millini sopra l'istessa materia in data de' 7.

qu'elle n'en parle plus, à moins qu'elle ne soit réintégrée dans ses droits » (1).

Le 11 mai, Cybo presse Lauri de le renseigner sur Masserano et les intérêts de Val di Taro. Et, le même jour, il lui envoie la relation touchant la barque française, assurant que cette relation est la seule vraie. « Probablement l'ambassadeur en enverra une toute différente, rejetant toute la faute sur les *Buffalari*, pour prouver qu'on accuse à tort les français. V. S. doit tâcher de faire connaître la vérité, si l'on se plaint de la justice, mais avec la prudence qui lui convient pour le rôle qu'elle joue en ce moment à Paris, et en considération des divergences qui existent entre les deux Cours » (2).

---

(1) Et, le 16 février, Lauri informe :

Qualcheduno ha detto, che il Re si sia espresso in proposito del Sig[r] di Oppeda sua Ambasciatore in Portogallo, che se bene non si poteva apprevar la condotta di esso Ambre per le cose passate col Duca di Giovenazzo, con tutta ciò si era conseguito l'intento di far allontanar da quella Corte il d[o] Duca, il quale con i suoi modi hanea già cominciato a guadagnar molti Ministri Portoghesi. Nel resto S. M[tà] non poteva se non godere di sentir hora il detto Duca alla Corte di Spagna, dove vorrebbe che andassero tutti i suoi nemici, perche subito che capitavano in quella Corte, prendevano le hore Spagnole e venivano a perder tutta la capacità di Alemanni, et danno.

(2) Tutto lo scritto di rincontro si asserisce nel foglio transmesso dal Patron Pietro Baume d'Arles. Mà carcerati li marinari delle barche Genevese, e Corsa e del navicello Romano, e formatone processo con le loro depositioni, mentre non si è potuta haver notitia, che intervenisse al fatto alcun' testimonio, si ha dalle medeme la serie del seguito discordante in parte, ò non à pieno uniforme come quì sotto.

Il Patron Pietro Baume di Arles con la sua barca caricata con 112 casse di marmi per sua Maestà Xpma, partì dal porto di Roma li 6 Marzo verso le 15 hora, e fra altri passeggieri vi era una guardia della Marina del Re da Tolone ; due miglia lontano dalla città, la barca s'arrenò, et havendola sollevata dalla rena, perche non si buttasse di nuovo la fermò con attaccare un canipo in un legno, che à quella dirittura stava in terra ferma. In quel tempo sopra giunsero due barche Genovese, e Corsica che venivano verso Roma tirate da bufali, e benche li mari-

Le 12, Jacobelli, auditeur de la nonciature à Venise, informe Cybo que se trouvant avec l'abbé Gondi, arrivé de Paris, on parla de la Cour et il lui dit que positivement le ministre d'Angleterre avait félicité Mgr de Paris, dans l'antichambre du roi, de son succès à l'assemblée du clergé, que l'arche-

---

A Li carcerati non depongono tali preghiere.

B Li medemi dicono esser vero chè il Patron Francese abbassò il canapo, mà perche non era abbassato à bastanza, da un marinaro della barca Genovese fusse sciolto, e poi passate le barche fusse rilegato, e dicono che il timone del navicello Romano, quale era attaccato con la barca Genovese havesse acchiappato detto canapo, e che perciò fu sciolto.

C In ordine à ciò dicono detti carcerati, che monterno i marinari della barca Franzese nello schifo con bastoni, et altre armi, e smontati in terra ricercorno il bufalaro della 3a barca delle bufale per scagliar la barca arrenata, mà non volendola quello dare, perche non pericolasse la barca levorno di forza ad un ragazzo la barbetta delle bufale, e volendo il bufalaro difendersi con la cerrata diede non sò che colpi ad uno che cade in terra, et anco ad un altro, et accorsi gli altri bufalari senza che questi ope-

nari di esse fussero A pregati dal patron Francese di fermarsi un momento per aspettare che la sua sua barca fusse in sicuro, in vece di contentarsene tanto essi, quanto li conduttieri delle bufale passorno sopra il canapo della barca Francese che fu subito abbassato per facilitargliene il modo, B e per non ricevere maggior pregiuditio; et in oltre un' marinaro della barca Genovese, dopò che questa fù passata, ritornato in dietro staccò malitiosamente il canepo, che sosteneva la barca Francese, la quale immediatamente s'arrenò di nuovo. Ciò veduto dalli marinari, et officiali del Re, si posero dentro un schifo per andare in terra, così per portare un altro canepo, come per lamentarsi con li Genovesi, e bufalari C, e per fargli sapere ch'era barca caricata di robba spettante à Sua Mtà; e come veniva una terza barca per passare, volendo l'offitiale sudetto fermare per un momento, li bufalari, uno di essi della detta terza barca diede con una pertica sì fieramente in testa ad un marinaro del padron Francese, che lo gettò in terra, il che veduto dall' officiale accorse prontamente, e nel tempo, che voleva parlare, il medemo bufalaro gli diede cinque, ò sei colpi di perticate, uno de quali colto

vêque d'abord se troubla, mais qu'ensuite il se montra content; il avoua que ce prélat est un esprit turbulent et ambitieux ; que bien volontiers il voudrait devenir le patriarche de la France, ayant pour principe que, lorsqu'un évêque a été élu et confirmé par le pape, cela lui suffit pour gouverner son église indépendamment de Rome ; mais les primats (1) ne le permettent pas. Mgr a comme confident le confesseur du roi, le P. La Chaise, et par leurs mains passe toute affaire ecclésiastique. Monseigneur, pour ses mœurs, n'est pas bien vu par le peuple, qui bon catholique n'aime pas cet esprit de combattivité contre l'autorité pontificale. Le général des carmes déchaussés, qui depuis quelque temps ne s'est pas absenté de France, a les mêmes idées et répète que La Chaise jouit d'une grande autorité pour les ecclésiastiques et la provision des bénéfices : son antichambre est toujours bondée d'évêques

---

rassero cos' alcuna li marinari Franzesi si retirorno nello schifo per tornarsene verso la barca.

D Nel processo fatto quà non si hà che veruno de' bufalari cavasse arme bianca, mà si bene corressero con le cerrate.

E Ne meno si hà, che li marinari delle barche Genovesa *(sic)*, Corsa e navicello Romano si ponessero nello schifo per offendere li marinari Francesi.

in testa lo gettò parimente à terra sentendo gran dolore nel braccio, e nel medemo tempo vennero due altri, che conducevano li bufali della prima barca con una storta sfodrata alla mano, D e se li marinari del Padron Francese con l'officiale suddetto non si fussero ben presto retirati potevano essere facilmente ammazzati, poichè li marinari delle barche Genovese non contenti d'havere impulsati li bufalari, che stavano in terra di batter il detto officiale, si posero nel loro schifo per andare in terra E, e per maltrattarlo di nuovo, mà come lo viddero rimesso nello schifo del Padron Francese per ritornare alla barca, si fermorno, e questa è la vera relatione del successo, venuta sotto scritta dal detto padrone, e marinare Francesi.

(1) A cette époque, en France, en outre du primat des Gaules (Lyon) les évêques de Bourges, Toulouse etc. se donnaient aussi le titre de primat.

et d'abbés, que le roi a réellement des sentiments justes et croit satisfaire sa conscience en agissant selon les conseils de l'archevêque et de La Chaise, son confesseur ; et il ajoute que s'il y avait auprès du roi une personne de Rome qui l'éclaire sur les erreurs auxquelles l'entraînent ces doctrines, il serait facile de le persuader d'en venir à la concorde avec le Saint Siège.

Le 15, Lauri annonce que l'accouchement de M[me] la Dauphine approche et déjà, dans l'espoir d'avoir un prince, on parle de la probabilité de recevoir les langes de Rome, quoiqu'il ne s'agisse pas d'un fils du roi, ni de l'héritier direct ; il sera pourtant héritier présomptif. On cite le précédent de François II, né le 2 janvier 1543 de Henri II, alors dauphin, et vivant toujours François I[er], son aïeul. « Je n'ai pas su, ajoute-t-il, qu'en semblable occasion, un nonce extraordinaire puisse venir ici » (1). Le 24 août, il annonce que pour la naissance du fils du Dauphin, durant trois soirées, lui aussi a illuminé les fenêtres avec des torches comme c'est l'habitude à Rome ; *et con altri lumi e fuochi di botti*. Mais qu'on l'a averti que dans la Gazette il ne sera pas nommé avec les autres ministres, bien qu'ils aient fait moins que lui. « L'ami qui m'en informa m'a assuré qu'il en avait parlé au roi, et le duc de Montorsier m'a dit en avoir parlé au Dauphin ; je les ai remerciés » (2).

(1) Le 6 juin, Jacobelli annonce de Venise que Foscarini, ambassadeur de la république, a écrit de Paris au sénat que le roi continue à être mélancolique ; on dit que la cause en est aussi le manque d'argent, qui l'empêche de faire face à de nombreux engagements ; l'argent faisant défaut pour la solde des dernières levées, on a ordonné d'y suppléer moyennant la révision des comptes relatifs aux ministres révoqués. Des lettres publiques de Constantinople disent que Duquesne a écrit à la Porte pour obtenir une décision à propos de l'affaire de Sofar ; mais que, au contraire, on aurait ordonné à tous les commandants de navires de s'unir pour chasser Duquesne du port. On ajoute que la France a offert 40 bourses pour les affaires de Chio mais que le gr[d] vizir en prétend 400,000.

(2) Le 7 août, il informe qu'à Paris on a eu connaissance d'une lettre qu'un certain Elfridio de Benedetti a annoncée de Rome à Melani : dans cette lettre il raconte qu'ayant écrit un éloge du roi, le « Maestro di Palazzo » le remit au pape. S. S., apprenant qu'il y avait un chapitre louant la piété du roi, aurait dit : « quelle piété ? quelle piété ? il faut publier ça ailleurs ».

Le 21 septembre, Lauri écrit : « un ami qui voit souvent Croissy, le Dauphin et le duc de Montorsier m'a parlé longuement du bruit de l'envoi des langes ; il m'a fait voir une feuille pour avoir des conseils et des explications, et de son ingénuité j'ai compris qu'il connaissait les intentions du roi et que S.M. avait approuvé la feuille (1). J'ai répondu que tout était bien, mais que la question de l'offense au cadavre de Varese durait toujours ; que quelqu'un, par intérêt personnel, empêchait l'envoi d'un nonce ; il me répliqua que le pape peut ne pas envoyer un nonce, mais simplement un laïque ou un camérier secret, ce qui satisfera également le roi. Et l'ami, qui est un homme sérieux, ajouta : que le roi aime beaucoup les honneurs et qu'il serait bien sensible à une telle marque de courtoisie de la part de S.B. ». Lauri dit qu'il se permet d'ajouter, que si S. S. juge bon de satisfaire le roi en cette occasion, et que si les négociations se font par son entremise, il espère réussir plus facilement à avoir le traitement de la part de Croissy sans présenter de bref de créance (2).

Le 16 octobre, Cybo ajoute : « En annonçant à V. S. l'envoi d'un nonce pour les langes du nouveau-né du Dauphin, je ne laisse pas de dire à V. S. que N. S. y a consenti sans faire d'autre demande de satisfactions pour l'attentat contre le cadavre de Varese, comme S. S. l'avait fait comprendre jadis au cardinal d'Estrées, parce que le pape espère que cette façon généreuse de traiter rencontrera la satisfaction du roi et

(1) Toutefois, le 18, Lauri avait informé Cybo que sa maison était surveillée ainsi que celle d'un de ses amis et que, en ayant fait parler au roi, S. M. avait répondu que c'était un ordre général. Et, le même jour, il informe encore que l'ambassadeur de Venise, contrairement aux autres résidents, sera peu content d'un accord du roi avec le pape, car S.Exc. trouve qu'alors il sera plus difficile à N. S. de s'accorder avec la république, ainsi qu'on le désire à Venise.

(2) Le 16, Cybo avait loué le marquis de la Fuente qui se conduit avec générosité à l'égard des malheureux Messinois. « Quant à Martelli, ni moi ni S. S. n'avons jamais parlé ni offert un emploi, toutefois s'il vient à Rome, on trouvera dans le cœur de N. S. les témoignages de pitié qu'y trouvent les hommes affligés par la mauvaise fortune et qui se réfugient à Rome ».

éveillera en lui des sentiments d'équité ; cette espérance s'appuie aussi sur ce qu'a dit cet ami à V. S. J'en ai donné avis au duc d'Estrées qui en écrira au roi » (1). Le 2 novembre, Lauri annonce de Fontainebleau à Cybo : « j'ai communiqué à la Cour le texte de la lettre du 16, touchant l'envoi du nonce et tout le monde en est dans la joie, d'autant plus que S. S. n'y était pas obligée. La Cour y voit la preuve des bonnes intentions de N. S. touchant les demandes des satisfactions du roi, avec correspondance de sa part. Il serait bon toutefois, écrit-il, que l'arrivée du nonce eût lieu avant que puissent surgir d'autres nouveautés ; et si le prélat comprend le français, cela vaudrait mieux parce qu'ainsi il pourra parler seul à seul avec S. M. Le roi comprend l'italien mais il ne le parle pas. Du fait de l'envoi d'un nonce le pape pourra prétendre à quelque satisfaction à propos du cadavre de Varese et à la garantie que de nouveaux attentats ne se produiront plus à l'avenir. Sur ce dernier point personne ne doute que N. S. puisse se dispenser de l'exiger, et en effet V. Em. me dit que le roi l'a déjà donnée. Quant à la première prétention beaucoup étaient convaincus que N. S. en aurait facilité la réalisation par l'envoi d'un nonce ; et à présent que les négociations ont abouti je ne sais quelle attitude tiendra le roi ; peut-être fera-t-il présenter quelque excuse avant ou après l'arrivée du nonce !... On remarque que Mgr de Paris n'est plus venu à Fontainebleau depuis que la Cour s'y trouve ; de même Mgr de Reims ; quant à celui-ci, le roi lui avait fait dire de rentrer dans son diocèse, déjà lorsqu'il parlait mal du confesseur du roi ». Et, le 9, il informe qu'un personnage de la Cour lui a dit que le roi se montre indifférent à l'annonce de l'arrivée du nonce porteur des langes, et on attribue cela au refus du pape de confirmer la nomination des deux évêques. « Malgré tout, écrit-il, il n'y

(1) Le 26, Lauri informe que dans des lettres de Rome on lit qu'on a rompu les négociations parce que S. S. a été dégoûtée des pressions qu'on faisait sur Ottoboni. Le pape aurait averti le cardinal que si, dans quelques jours, il ne recevait pas pleine satisfaction, tout serait rompu et qu'on passerait aux censures. Le roi en serait bien fâché et on croit qu'il convoquera l'assemblée du clergé.

a pas à douter du plaisir de S. M., car il me revient qu'elle le désirait beaucoup et voulait en faire parler à S. S., mais qu'elle craignait son refus. Malagola fut accompagné par un valet de S. M. à la frontière d'Italie et avec une lettre de cachet » (1).

Le 4 janvier 1683, Lauri informa Cybo qu'un ami causant de Rome avec Mgr de Paris,il lui dit que pour rétablir les bons rapports entre les deux Cours, il fallait faire qu'un nonce résidât à Paris, mais que cela ne suffisait pas encore, si on ne rétablissait pas la bonne intelligence entre ce nonce et l'archevêque, de manière qu'étant d'accord, ils pussent éliminer les obstacles. On parla ensuite de la mort de Varese et de la prétention de Mgr de Paris d'avoir la main ; et l'archevêque, tout en défendant sa conduite dans cette occasion, écouta volontiers les raisons contraires. Ils se sont revus et l'ami croit que Monseigneur est ébranlé dans ses anciennes idées et indécis... Et Lauri conclut,que si Monseigneur veut changer de conduite il commencera par sacrifier au bien public ses satisfactions personnelles touchant l'affaire du nonce (2). Et, le 20, il écrit : que jusqu'à présent il avait cru que l'archevêque a été toujours de l'avis de se tenir écarté de Rome à cause de la main au nonce, « toutefois on vient de m'assurer qu'il y a quelques années, dans une conversation avec le roi, il se montrait tellement favorable à Rome, que S. M. lui demanda s'il parlait de cette manière espérant des faveurs de Rome. Cette observation royale aurait persuadé le prélat de se montrer contraire à Rome pour mieux s'attirer les faveurs du roi ; je crois que ce fait peut être vrai » (3).

(1) Le 6, il avait écrit qu'on ne s'était pas contenté de la déclaration de Malagola pour ne plus l'ennuyer, mais qu'on le tenait prisonnier dans sa chambre, et que refusant de signer une rétractation, un valet de S. M. est venu le prendre. (Voir IIe Partie, ch. Défense de la foi).

(2) Mais, le 8, il ajoute que l'ami l'a averti que l'archevêque semble ne pas vouloir d'accommodement ; il est déjà disposé à ne pas prétendre à la juridiction sur le nonce, mais il hésite au sujet de la main..., La Chaise aussi se montre persuadé de l'arrivée d'un nonce.

(3) Le 4, il avait annoncé à Cybo : que de l'Angleterre était venu l'avis que l'ambassadeur de Hollande a proposé un congrès général pour la paix

Le 15 mars, Lauri informe que le choix de Mgr Ranucci a été bien accueilli ; mais il avertit que si le nonce arrive vers la fin d'avril il trouvera la Cour absente (1). Et, le 26, il écrit : que les amis du cardinal d'Estrées disent qu'aussitôt que Mgr Ranucci aura présenté les langes il rentrera en Italie... Comme le roi va partir bientôt, il serait plus opportun que le nonce vint à son retour. Et, le 2 avril, il ajoute que si le nonce arrive avant le départ du roi il ne sera pas même reçu en privé.

Le 20, Cybo annonce à Lauri que N. S. a béni les langes pour le petit duc de Bourgogne et que Mgr Ranucci se prépare à partir après Pâques. Et, le même jour, il ajoute que le nonce partira dans la semaine de Civitavecchia, sur une galère pontificale qui doit le débarquer à Marseille, et, par voie de terre, le prélat se rendra à la Cour.

Le 26, Lauri écrit :

Havutosi quì avviso del seguito in Milano nella morte di Mons[r] Nunzio Airoldi, hò sentito che da tal successo si voglia quì prendere argomento di dire, che gli Arcivescovi nelle proprie loro residenze siano sopra i Nunzii apostolici. E sebene il caso di Mons[r] Airoldi, che si trovava fuori della provincia alla quale era destinato Nunzio, sia molto diverso da quello di Mons[r] Varese, che mori in Provincia ; nondimeno quì credono di toglier la differenza, con dire, che sicome Mons[r] Airoldi fuori dello Stato della Republica di Venetia non perdeva il carattere di Nunzio, mà solamente gli mancava la giurisdizione,

---

avec les princes de l'empire, et que l'Angleterre en aurait la médiation... que le gr. chancelier du Parlement procède contre le marquis de Richelieu pour le rapt de M[elle] Mazzarin ; que le 11, le comte Vescin, âgé de 20 ans, fils naturel du roi est décédé... que l'on a publié un arrêt qui ordonne la démolition de trois temples huguenots ; et enfin, le 15, qu'était mort Rossignol, célèbre pour déchiffrer les dépêches ; et le même jour il ajoute qu'à la Poste on ouvre ses dépêches.

(1) Le 12, il écrivait qu'il croyait opportun que Mgr Ranucci fut pourvu de chiffres différents, composés avec plus de soin afin de pouvoir les changer alternativement, car ici, disait-il, les précautions sont plus nécessaires qu'ailleurs.

così non sia punto differente da un Nunzio in Francia, il quale non hà, dicono essi, alcuna sorte di giurisdizione ; mà solamente un carattere come Amb[re]. Hò creduto di dover informar V. E. di ciò che qui hò sentito discorrere, particolarmente in ordine à ciò, che tal volta potesse costì di chiararsi per le cose hora accadute in Milano (1).

Le 10 mai, Mgr Ranucci annonce son arrivée à Tropez. Et, le 15, il écrit de Marseille que sa traversée sur mer a été longue, à cause du mauvais temps ; la flotte en route pour Alger a subi bien des dégâts par la tempête : cinq vaisseaux sont rentrés à Toulon avec les mâts brisés et on a perdu deux barques chargées de bombes. « Lauri m'a prévenu, ajoute-t-il, que vers le 26 le roi partira pour la Bourgogne et que je ne pourrai le voir qu'à Paris. » Le 24, il écrit de Lyon, venant d'Aix où il avait vu le cardinal Grimaldi, et raconte avoir aussi visité Avignon (2).

(1) Mais, le 18 mai, Cybo lui répond que les difficultés surgies à Milan, à propos des funérailles du nonce Airoldi, sont bien différentes de celles qui ont eu lieu jadis à Paris à propos du cadavre de Mgr Varese. A Milan, la question touchait le catafalque qui n'était point conforme à ce que l'on avait décidé entre les parents du défunt et le cardinal archevêque ; tandis qu'à Paris fut mise en question la juridiction. Jamais du reste le cardinal Visconti n'aurait osé, après tant de bénéfices reçus de S. S., faire un acte qui eut été une offense à lui-même, comme cardinal.

(2) Le 3 juin, d'Orléans, il informe : qu'arrivé à Nevers il reçut un courrier porteur de deux lettres de Croissy, lui annonçant que deux commis du ministre étaient en route à sa recherche. « Je me suis arrêté, écrit-il, et deux jours après d'Iberville, commis de Croissy, vint me voir et m'annonça que, du moment que je n'étais pas arrivé en France avant le départ du roi, S. M. désirait que je m'arrêtasse à Nevers. J'ai répondu qu'ayant dépassé cette ville, je n'avais aucune envie de refaire le chemin ; que je préférais aller à Paris, y demeurer incognito en attendant les ordres de S. M. ; qu'en tout cas, je m'arrêterais à Orléans, endroit plus commode. Iberville insista pour me faire rebrousser chemin, mais, sur mon refus, il avoua qu'il était chargé de m'accompagner et finit par se contenter que je restasse à Orléans. Etant près d'Auxerre où se trouvait la Cour, j'y envoyai mon auditeur avec une lettre pour Croissy, lui demandant de pouvoir aller à Paris y attendre le roi, ou de suivre la Cour dans son voyage. Mon auditeur s'acquitta de la commission. Croissy lui déclara que le roi avait retardé son départ de Paris pour me recevoir, mais apprenant que j'avais pris la voie de mer, il partit

Le 13 juin, il dément le contenu d'un feuillet rapportant qu'il avait écrit à Mgr de Paris une lettre de compliments ; non seulement il affirme ne pas l'avoir écrite, mais encore qu'il n'a fait aucune démarche auprès de ce prélat (1). Le 20, en informant qu'Iberville vient le voir chaque jour, il ajoute : « je me conduis avec lui de façon à lui faire comprendre que je n'approuve pas la consigne qu'il dit avoir de retarder mon départ pour Paris, sans toutefois laisser voir que j'en suis fâché. En attendant de recevoir les ordres de V. Em., je pratique la dissimulation afin d'être prêt à prendre la résolution qu'il plaira à S. S. (2) ». Et, le même jour, il ajoute que : « Iberville ayant lu dans des feuilles de Bruxelles qu'il est ici avec un autre commis pour me surveiller, il m'a dit que cela doit avoir été écrit par Lauri ; il sait que l'abbé en a parlé à un de ses amis, et il me déclara être resté quelques jours sans venir me voir, pour ne pas éveiller de soupçons, car il ne demeurait à Orléans que pour me rendre honneur. J'ai remarqué que ces jours-ci les visiteurs ont été plus nombreux. J'ai

---

aussi après m'avoir dépêché une lettre disant de m'arrêter à Avignon où je recevrais l'ordre de continuer mon voyage ; mais le courrier étant arrivé après mon passage, on avait expédié d'Iberville avec un message. Croissy évita de parler d'Orléans comme le lieu où je pouvais rester, mais il écarta l'idée que j'avais exprimée de suivre la Cour, car bien que le roi eut voulu me voir plus tôt, il désirait m'épargner les désagréments d'un voyage. Et, le jour suivant, Iberville me répéta tout ce qu'il avait dit la veille, ajoutant qu'on ne voulait absolument pas que j'arrivasse à Paris avant la Cour, et que je pouvais me reposer ici. D'Iberville a fini par me dire qu'à Paris il y avait toujours des esprits turbulents et, qu'à mon arrivée, on aurait inventé des cabales, troublant davantage les choses. Par conséquent je reste ici». Et, le 7, il ajoute qu'Iberville séjourne toujours à Orléans sous le prétexte de veiller à ce que tout le monde le traite avec respect.

(1) Le 7, Lauri avertit Cybo que l'on dit que Mgr. Ranucci a été invité par un commis de Croissy de se tenir loin de Paris ; et que l'archevêque déclare n'y être pour rien. Le même jour, l'abbé écrit que le bruit court que N. S. fait faire des démarches pour qu'un Neubourg épouse l'Infante de Portugal, tandis qu'ici on voudrait la marier au prince de La Roche.

(2) Le 15, Cybo félicite Ranucci de son voyage et de son arrivée à Lyon ; et lui exprime l'espoir de recevoir de bonnes nouvelles des préparatifs de Lauri pour son arrivée à Paris.

répondu à Iberville que, le fait qu'il était obligé de rester ici, ne pouvait manquer de donner lieu à des racontars ». Le 21, Lauri informe Cybo qu'il a loué une maison pour Mgr. Ranucci pour 300 livres de location ; que dans le contrat il est stipulé que le nonce pourra la quitter au bout de 6 mois, s'il le veut, et ensuite par trimestre. La maison a belle apparence et est très commode (1).

Le 29, Cybo approuve Ranucci d'avoir suivi le conseil de Croissy d'attendre le retour du roi, quoique S. S. eut désiré que S. M. reçut plus tôt le bref relatif à la Hongrie.

Le 5 juillet, Ranucci écrit de nouveau qu'il attend toujours la rentrée du roi ; et, le même jour, il se défend de ce qu'on aura pu dire sur son retard et sa décision de ne pas agir contre la volonté du roi. Mais, le 6, Cybo l'assure qu'à Rome on ne sait rien de la prétendue lettre à Mgr de Paris (2).

Enfin, le 12, Ranucci annonce de Paris qu'il vient d'arriver ; que le 16 juin il avait reçu une lettre de Croissy qui l'avertissait que, le 20, le roi serait à Versailles ; et que S. M. désirait le voir au plus tôt, d'autant plus que par sa sagesse durant son séjour en France, il avait beaucoup gagné dans l'estime de S. M. (3) Le 19, il ajoute qu'un des ministres est venu le voir

(1) Le 5 juillet, il lui mande encore :

Viene asserito, che Mons[r] Arcivescovo di Parigi habbia detto, che il Rè non haveva voluto permettere di entrare in questa città durante l'assenza della M[tà] Sua per dubbio che non si prevalesse di tal congiuntura per far pratiche con Vescovi, et altri ecclesiastici contro il servitio di S. M[tà] Forse per questi sospetti medesimi viene tuttavia osservata la mia casa, benchè non con quella assiduità, che si è praticata ne primi 12 giorni. Io non sò con qual fine le persone si muovano ad istillare nell'animo del Rè sospetti così lontani dal vero.

(2) Et, le 6 août, Cybo lui déclare que ce ne sont pas seulement des feuilles de Bruxelles qui ont annoncé qu'il était surveillé par deux commis de Croissy.

(3) De son côté, le même jour Lauri écrit que, hier sur les 22 heures, Mgr Ranucci est arrivé à Paris. « Il a été rencontré par plusieurs carrosses, où je me trouvais en compagnie de deux chevaliers bolognais de la maison Marsili, l'un, cousin de Silvio Marsili et l'autre, neveu du marquis ; il ajoute qu'il sera bien content de servir le nonce ».

et l'a informé que des courriers de Vienne disent que la situation est très-mauvaise et que cette ville sera perdue dans cinq jours ; toutefois, s'étant rendu chez l'ambassadeur du roi catholique, il a appris que celui-ci savait par le duc d'Orléans que l'empereur s'est rendu à Linz, qu'il ira peut-être à Ratisbonne ; que le duc de Lorraine se retirait sur Vienne et que les troupes sont en train de passer le Danube.

Le 23, Ranucci rend compte dans deux lettres de sa première conversation avec Croissy : l'une regarde la demande du pape de secours pour l'empereur (1), et la seconde les différends entre Rome et Paris ; et à cet égard le nonce écrit : « le ministre parla aussi de la Régale et me dit que le roi était en situation de faire de grandes choses pour la religion et que, uni à un pape aussi saint, ils pourraient ensemble accomplir les actions les plus importantes ; mais que toutefois la bonne disposition du roi était paralysée par le peu de satisfactions qu'il recevait de N. S. dans les affaires et spécialement à propos de la Régale, comme aussi pour pourvoir de titulaires les églises vacantes. Touchant la Régale, Croissy dit que le roi avait abandonné beaucoup de ce qu'on lui devait et qu'il avait le droit de garder, comme tous ses prédécesseurs ; que quant aux églises, voyant qu'il ne peut pas obtenir de pasteurs pour tant de fidèles qui en manquent, S. M. doit chercher les remèdes selon l'église gallicane et les droits de son royaume. Qu'il n'était pas juste d'imputer, comme crime, à des prélats de s'être trouvés réunis dans l'assemblée du clergé, convoqué avec le consentement du roi, et qui avait approuvé tout ce qui avait été fait, donnant preuve d'une grande dévotion pour S. M... A tout cela, j'ai répondu, écrit Ranucci, que le pape avait toujours une grande affection pour S. M. ; qu'en différentes occasions il en avait donné les preuves, n'étant capable d'agir que selon la justice, la conscience et le zèle pour la conservation de la discipline ecclésiastique ; qu'à l'égard de

(1) Voir le chapitre XIV.

la Régale, N. S. ne pouvait pas se soustraire à l'obligation qu'il a d'avoir soin du salut du roi, et S. S. étant convaincue qu'il n'a pas pu signer le décret de l'extension de la Régale sans grever sa conscience, par cette considération, elle trouve que le roi devrait se montrer condescendant aux conseils du pape et reconnaître que, de cette manière, on finira par altérer les bons rapports existants entre eux ; et du reste S. M. devait plutôt, dans les affaires qui sont en suspens, faire montre de cette grande prudence qui n'aurait jamais permis de contrevenir à des choses si délicates... Croissy répliqua que le royaume conserverait toujours une foi inébranlable dans les dogmes et que, pour la conserver, le roi était tout disposé d'en finir avec les Huguenots ; du reste, tandis que le roi estime juste ce qu'il fait, et que le pape ne veut pas le reconnaître, que peut décider le ministre, à moins qu'il n'arrive un ange du ciel ? Il ajouta aussi que le roi avait reçu bien plus de satisfactions des autres pontifes, bien que S. S. ait eu plus d'occasions d'admirer les actions du roi pour le bien qu'il a fait durant son pontificat. J'ai répondu en affirmant les sentiments paternels de N. S., mais ne croyant pas devoir continuer la conversation, sans l'ordre de négocier, j'ai pris congé de Croissy. »

Le même jour, il annonce que le cardinal de Bouillon lui a longuement parlé des brefs aux archevêques de Paris et de Reims ; S. Em. dit, que d'après la manière dont les prélats se sont conduits envers l'Eglise et S. S., ils ne méritaient pas tant d'honneur, qu'il n'y a pas de différence entre eux et les autres évêques de France, et cet honneur pouvait plutôt revenir à l'archevêque de Lyon qui a tenu une conduite toute autre. Et le cardinal ajouta que ces brefs ne serviront à rien, car leur objectif ne les regarde pas ; tout au plus ils diront au roi de les avoir reçus, les lui feront voir et les mettront en ridicule. « Je n'ai pas répondu si j'avais ou non ces brefs, seulement j'ai fait observer que peut-être S. S., malgré leur conduite et dans le cas où les archevêques auraient pu avoir de l'influence, le pape a voulu passer outre toute considération sur le passé, afin d'atteindre son but... Quel que soit le motif

qui a poussé le cardinal à parler de cette manière, je dois avouer, conclut le nonce, que j'ai entendu dire par d'autres, que le roi ne donne pas d'occasion de faire parler des affaires de l'Etat, à l'exception des ministres ; et qu'il ne supporte pas que d'autres s'en mêlent. Toutefois, je ne sais pas me décider à parler des brefs et je tâcherai de temporiser en attendant de nouveaux ordres ». (1)

Et, dans une quatrième, il écrit que, comme d'habitude, il demanda une audience privée ; on la lui accorda et S. M. fut très aimable ; elle lui permit de se couvrir, ce qu'on ne permet pas aux autres prélats, et fit de fortes déclarations d'estime et de respect envers S. S. « Je n'ai pas parlé d'affaires, d'autant plus que Croissy m'avait écrit qu'il ne pouvait pas être présent parce que la goutte l'empêche de rester debout » (1). Le 2 août, il annonce que Croissy est venu le voir et lui a dit que les dernières nouvelles de l'Allemagne sont bien mauvaises pour l'empereur, car les Turcs ont occupé les îles du Danube près de Vienne, et commencé le siège de cette ville ayant planté déjà deux batteries ; que le duc de Lorraine s'est retiré vers Linz et qu'enfin le roi a chargé Vergius, son ministre à Ratisbonne, de redemander la paix, comptant sur le concours de tous les électeurs, et espérant détourner le danger d'une guerre entre l'empire et la France... A ce sujet, Croissy parla du grand mal qu'il y a à ce que le pape et le roi ne soient pas unis, et ensuite il aborda la question de la Régale. Le ministre déclara que le roi avait tellement fait abandon de ses raisons dans la collation des bénéfices, qu'il en était resté bien peu, de manière que si lui, Croissy, avait été Président du Parlement il aurait fait de l'opposition à S. M. ; qu'il est dérivé un grand mal de ce que le roi ait arrangé tout cela avec les

(1) Le 26, Lauri informe que la première présentation de Mgr le nonce à la Cour a été avantageuse ; on a parlé de lui avec estime et aimablement de ses manières ; toute appréhension pour son arrivée à Paris a été dissipée. Hier l'archevêque lui a fait présenter ses compliments, et le P. La Chaise est venu le voir.

évêques et non avec le nonce, mais de nonce il ne s'en trouvait pas à la Cour ; et de cela les *buttafuochi* (comme les appela Croissy) ont eu le champ libre pour faire du mal, ce dont le roi s'est déjà aperçu. — « J'ai compris qu'il voulait faire allusion aux troubles causés par l'Assemblée du clergé. Cela m'a été répété par d'autres personnes que je ne nomme pas, pour ne point les compromettre, n'ayant pas une grande confiance même dans les chiffres, à moins que N. S. me l'ordonne ; et mes informateurs m'ont dit, à ce propos, que les personnes qui ont entraîné le souverain, ont déjà perdu dans son estime, mais que S. M. dissimule tout comme maxime de gouvernement et pour qu'on ne lui fasse pas la réputation de ne pas soutenir les engagements. — J'ai répondu à Croissy ce que j'avais dit autrefois touchant des secours et la nécessité de dissiper les jalousies ; mais, ici, on maintient l'idée d'obtenir, moyennant la paix avec l'empereur, la reconnaissance des acquisitions faites sur le Rhin, et de rendre impossibles des ligues contre la France et améliorer ainsi ses rapports avec l'Espagne ; par conséquent je n'ai rien pu tirer de positif du ministre, sauf quelque espérance de secours, si l'empereur ne fait pas de difficulté de recevoir un corps de soldats après avoir conclu la paix avec lui. Toutefois, rien n'est positif, car Croissy n'a pas fait de déclarations explicites... Pour ce qui regarde les autres sujets, je me suis borné à dire à Croissy qu'il y a motif de réfléchir combien est contraire au service du roi la nouveauté des Propositions du clergé, à cause des troubles auxquels elles peuvent donner lieu dans une matière aussi délicate, et nuire ainsi à la tranquillité du royaume : le pape, ai-je ajouté et on a pu le constater, est toujours disposé à marcher en parfaite union et intelligence avec le roi, ce qui aurait dû persuader S. M. de prendre en bonne part ce qui vient du saint zèle de N. S. et de considérer ces nouveautés sous un point de vue bien différent que celui des affaires politiques ... du reste je n'ai pas voulu, conclut-il, dire davantage, n'ayant pas d'instructions pour négocier au sujet de la Régale, sujet sur lequel on discute souvent, de manière qu'on peut en

déduire que l'on cherche un accommodement et que le roi y est enclin » (1).

A la même date, Ranucci annonce que, mardi 27, la reine se sentit mal sous le bras gauche, on y trouva une tumeur qu'on crut être un *cecolino*. Le jour suivant, la tumeur s'élargit et la douleur engendra la fièvre ; on lui pratiqua une saignée et le jeudi, le mal continuant, on lui en fit une autre à l'autre bras ; la douleur paraissait diminuer, mais la reine se plaignait de certaines vapeurs qui lui montaient à la tête. Vendredi matin, on la saigna pour la troisième fois, au pied, et une demi heure après, on lui donna du vin à l'émétique qui ne produisit aucun effet. Vers 3 heures, elle rendit son âme à Dieu après avoir reçu le viatique de Mgr de Paris, qui par hasard se trouvait à la Cour. Cette mort est pleurée de tout le monde à cause des belles qualités de la reine ; et le roi même se montre inconsolable. De Versailles il s'est rendu à St Cloud

---

(1) Le même jour, il informe :

Monsr Arcivescovo di Parigi hà mandato à complimentarmi sopra il mio arrivo in questa Corte il suo Gran Vicario, hà procurato di farmi pervenire à notitia di haver animo di corrispondersi e passar meco ogni buona intelligenza, e si è dichiarato di essere à visitarmi subito che io mi sarò posto in publico, con aggiungere qualche espressione di pentimento della sua passata condotta. A gli atti di civiltà sudetti hò corrisposto ne soliti termini,mi sono espresso di attendere ch'egli coll'uso della prudenza mi dia il modo di servirlo bene appresso N. Sre, e mi sono astenuto dal darmi per inteso che la visita ch'egli deve farmi, e la cessione alla pretensione della mano siano atti di necessità più che di elettione per non esacerbarlo, e per ritrarne secondo l'opportunità qualche vantaggio al servitio di S. Stà. Ne porto à V.E. questo avviso in adempimento del mio debito, nel mentre che attendo di poterle rappresentare à suo tempo che così sia seguito (a).

(a) Mais, dès le 7 septembre, Cybo lui avait écrit : « on attend de lire si l'archevêque de Paris a satisfait à son obligation envers V.S. Illme. Elle doit tâcher de se trouver avec lui, pour lui exprimer les désirs ardents de S. S., qu'à cause de la place qu'il occupe dans l'Eglise et auprès du roi, il doit persuader S. M. de donner son secours dans les dangers que court la sûreté publique ; ou du moins de ne pas distraire ceux qui voudraient le faire ».

auprès du duc d'Orléans et ensuite il ira à Fontainebleau (1).

Le 6, il annonce que sa réception solennelle est renvoyée à cause de la mort de la reine ; et de cette manière il aura le temps de faire des changements dans les préparatifs car la voiture doit être de deuil (2).

---

(1) Relation de l'ouverture du corps de la Reine faite à Versailles : le samedi 31 Juillet 1683 sur cinq heures du soir.

Nous avons trouvé à l'ouverture du ventre, les boyaux, l'épiploon entièrement sains et l'estomac tant à l'extérieur qu'à sa membrane intérieure.

Il est sorti du ventre environ une chopine de sérosité roussâtre.

Le foie s'est trouvé pâle, et un peu corrompu dans la partie extérieure. La vésicule du fiel fort grande et pleine excédant la longueur du foie. La rate et les reins dans leur naturel.

Nous avons trouvé à la découverte des muscles de la poitrine vers laisselle gauche, directement sous la tumeur, toutes les glandes et toute la cavité de laisselle remplie d'une same purulente très fétide, et tous les muscles pouris dans le voisinage de la tumeur.

Après avoir ouvert la poitrine, nous avons trouvé le poulmon des deux costes tout noir et gangrené dans le costé gauche de la poitrine répondant à la tumeur. Il y avoit près d'une chopine de samé purulente pareille à celle qui remplissait la cavité des glandes, et qui avait pénétré dans la poitrine au travers des muscles, et de la pleure pouris.

Le cœur étoit tout flétry et abbreuvé d'une sérosité puante, ses vaisseaux étaient remplis d'une matière noire et durcie ressemblante à la poudre à canon broyée, dont les vaisseaux de poulmon étaient aussi farcis.

Nous avons trouvé, après avoir ouvert la teste, le cerveau fort sain sans aucune sérosité. — Signé Fagon, D'Aquin, Bonnet Médec. ord. — Gervais, Dionis Canée, Chirurgien du Roy.

(2) Et il ajoute, que dans un Avis de Paris du 6, on lit :

Correndo alla caccia del cervo la Maestà del Re, giovedì del corrente, le cadde sotto il cavallo, e dato il braccio sinistro in terra, si dubitò, che potesse esser rotto ; ma fattasi poi dai periti la dovuta ispezione, si trovò, che l'osso era solamente dislogato al cubito. Onde rimessolo al suo luogo, si trova ora la M^{tà} sua in buono stato di salute. Per tal accidente resta sospesa la sua partenza di Fontanablò, che se bene si era publicata per Sciambor, si è poi saputo, che doveva seguire per Compiegne, e forse ancora più avanti, se così avessero richiesto gli affari di Flandra.

Il serenissimo Delfino venne da Fontanablò a Parigi fin da martedì sera, e vi si è trattenuto fino a sabato dopo pranzo, per assistere, come ha fatto, alle solenni esequie celebrate per la Regina, mercoledì p^{o} del corrente

Le 9, il informe :

Ne' giorni passati venne à visitarmi il Padre de la Chaise, e mi fece una larga espressione della sua divotione verso la Santità di N. S., e della mira che hà d'essercitarla in ogni occasione. Io corrisposi con insinuarli il mio desiderio, che col uso di questa sua buona intentione egli mi dasse campo di poterla rappresentare à S. Santità, che se la riprometteva ben uniforme allo stato religioso, et alla vita che lui professa, la quale deve tanto più animarlo à promuovere il servitio di Dio e della sua Chiesa, quanto maggiore è la commodità ch'egli n'hà dalla direttione della conscienza del Rè. Egli poi. senz'entrare in alcun discorso degl'affari pendenti con la S[ta] Sede, mi replicò con molte lodi della pieta del Re, e col racconto di molte opere pie fatte da S. M. nel suo ultimo viaggio, consistenti in reparationi di chiese & altari, e provisioni di supelettili sacre, e nell' erettione di nuove cure d'anime n'ha trovato il bisogno con spesa molto considerabile. Ond'io ancora, oltre al dare le dovute lodi à quest'attioni di S. M., non entrai con esso in altro discorso più particolare. Il che hò stimato bene di partecipare à V. Em[za]. Et le faccio humilissimo ecc.

Le même jour, Ranucci écrit que de Boneuil vint lui dire que la réception publique aurait lieu le 22 ; et que la Cour le logerait durant trois jours. Et, il ajoute, qu'en attendant, il demandera une audience privée pour parler à S. M. des secours à envoyer à Vienne (1). Et, le 16, il informe que dans

---

nella chiesa di S. Dionigi, dove è sepolta ; e sabato in questa chiesa di Nostra Dama. Tali solennità sono comparse ripiene non meno di pietà, che di magnificenza ; e vi sono intervenuti con il Delfino tutti i principi, e principesse del sangue, i vescovi, il Parlamento, e tutti gli altri magistrati più conspicui della città. Monsig[r] Nunzio però e gli ambasciatori, et altri ministri de' prencipi, non vi hanno assistito, a cagione di qualche difficoltà incontratasi nel cerimoniale.

(1) Le 10, Cybo l'avertit que N. S. a voulu demander aussi les bons offices de la reine et d'autres personnages de la Cour auxquels il envoie des brefs ; « toutefois V. S. doit d'abord en parler au roi, car il pourrait se faire que la généreuse piété de S. M. désapprouve ces excitements. » Et, à la même date, il lui annonce « que le pape a été satisfait d'apprendre que Croissy a invité V. S. à se rendre immédiatement à Paris pour voir le roi. Il approuve que, à l'annonce des progrès des armées turques, V. S. n'ait pas attendu pour faire des démarches en faveur des chrétiens. »

l'audience qu'il a eue, il commença par dire au roi que S. Em. était disposée à servir S. M. dans la mesure de ses forces ; le roi le remercia, ajoutant qu'il le savait déjà et en avait eu des preuves ; qu'il en savait gré au cardinal et le priait de lui conserver sa protection (1). Le 17, Cybo lui exprime la satisfaction de N. S. pour l'audience du roi, du bon accueil et des déclarations de respect filial envers le pape, et aussi que le petit duc se porte bien. Et, à la même date, il lui annonce que N. S. pour implorer les secours divins contre les Turcs a ordonné un jubilé universel ; et l'engage à se renseigner auprès de Lauri sur la manière dont on s'est pris pour faire la publication du dernier jubilé.

Le 17 août, Cybo lui répond :

Hà grandemente comendato S. Stà il zelo dimostrato dal Sigr Cardinal di Buglione nel riferirle i discorsi, e le considerationi fatte sopra i due Brevi consegnati à V. S. Illma per gli Arcivescovi di Reims, e di Parigi. In scrivere più à questi che à gli altri Vescovi del regno non si è fatto altro che osservar lo stile sempre praticato nelle missioni di nuovo nunzio, riguardandosi i detti Arcivescovi non come superiori di grado à gli altri, mà come più vicini à S. Mtà et à questo conto più atti à secondare le zelanti intenzioni di N. Sre Nè deve per altro parere strano che la Stà Sua senza considerare gli accidenti passati, habbia voluto onorare in forma così particolare detti Arcivescovi, mentre la carità, con la quale viene da S. Be desiderata, e procurata la sicurezza, e la salute comune, hà voluto passar sopra ad ogni rispetto per non lasciare alcun mezo intentato in una cosa tanto importante, com' è la difesa del Christianesimo dall' invasione del Turco.

Nel dar fuori il Giubileo, che le si invia questa sera, V. S. Illma habbia riguardo di non communicarlo à Monsr Arcivo di Tolosa.

Le 20, Ranucci mande ;

Mentre io n'e dì passati mi trattenevo à Fontanablò,fù di nuovo à visi tarmi il Padre La Chaise, et in tale occasione mi fece un discorso in lode

(1) Le même jour,il avait annoncé qu'il y avait eu des mouvements de la part des hérétiques dans les montagnes du Dauphiné ; que le roi y envoya des troupes et que l'on prétendait qu'ils avaient des accords avec Orange et le marquis de Gana, gouverneur de Flandre.

della vita presente del Rè, delle pie, e buone inclinationi in ciò, che riguarda il culto divino, et il mantenimento, e propagatione della Religion Cattolica, asserendomi che la dove tempo fà v'era pena di ridurlo à confessarsi una volta l'anno, si è andato con il tempo tanto avanzando nel bene, che hora si communica, vive nel timore di Dio, e fà ogni giorno oratione. Passando poi al particolare della morte della Regina, et al dolore, che il Rè hà, il medesimo Padre La Chaise ne deplorò grandemente la perdita per la gran bontà, e pietà di essa, con aggiungere, che havendo egli havuta occasione di trovarsi da lei poco dopo che io havevo havuta audienza, gli haveva dette queste precise parole : Fate in modo che siano finite quanto prima queste broglierie col Papa, e quindi prese egli motivo di dirmi essere gran cosa, e come fatale, che frà un Papa così santo, et un Rè così inclinato à promuovere il bene della Religion Cattolica non habbia da passare quella perfetta intelligenza che sarebbe tanto utile alla Chiesa, mentre S. M^{tà} sarebbe in stato di fare opere insigni, e non intese da lungo tempo contro gli eretici, et infideli. In questo proposito mi disse due cose particolari, l'una che à S. M^{tà} non haveva potuto piacere quella radunanza dell' Assemblea del Clero, nè tampoco quello che si fece in essa, mà che l'hà tollerato, et ancora hà mostrato di favorire le loro operationi per essere le cose all' hora ridotte nello Stato, nel quale si trovavano, essendo ben poi potuto osservare con quanta resolutione S. M^{tà} troncò il corso alle conferenze senza prestare orecchio alle replicate istanze et à gli artificii usati dagli Mons^{ri} Arcivescovo di Reims,et Arcivescovo di Parigi per tirarla avanti, e passare, come havevano in animo, ad altre novità nelle materie de' regolari, e della morale, che il Rè sempre loro costantemente ricusò col far seguire il discioglimento dell' Assemblea in quel medesimo giorno, che gli haveva prefisso, e col non permettere, che si radunassero più. L'altra è che il Rè potesse risolversi all' espugnatione di Genevra per ristabilirvi la Religion Cattolica ogni volta che N.S^{re} ne mostrasse desiderio, e fosse per dare animo al Rè, che di costà viene anzi distolto da simili applicationi per i concetti che n'escono, come era seguito in occasione della presa di Strasburgo, e che haveva portato seco così gran vantaggio alla Religione Cattolica, nella quale occasione S. M^{tà} si aspettava gran comendatione, e gradimento di quello, che haveva fatto, e S. S^{tà} non haveva detto altro se non che il Rè haveva fatto quello che era tornato conto. Qualunque fusse il fine di questo discorso, io lodai la pietà del Rè, e la parte, che lui vi contribuisce come direttore della coscienza di S. M^{tà}. Lo esortai à promuovere l'avanzamento di S. M^{tà} negli esercitii di pietà, et in particolare

nella difesa delle ragioni della Chiesa, et alla conservatione della purità della buona dottrina, che sono i punti per i quali preme il zelo di N. S^{re} astratto da ogni humana consideratione et intento solo alle parti che gli sono proprie, e contenendomi su i termini generali, non entrai più particolarmente negli affari correnti, come con il Sig^{r} di Croissy, il quale ancora in questa occasione di vedermi seco, mi hà replicato parole di displicenza del concetto che possa havere il Mondo che il Rè passi mala intelligenza con S. S^{tà} e rinovate le dimostrationi di desiderio di veder*le* *(sic)* terminate le differenze.

Et, le 23, il écrit encore :

Essendo, come hò con altre significato à V. Em^{za}, destinata la giornota d'hieri per il mio solenne ingresso, mi condussi sabbato à moretto luogo distante di quà due leghe, dov' è destinato il quartiero à gl'ambasciatori, per il tempo della dimora della Corte qui in Fontanablò, e andai ad alloggiare nel quartiero che mi fù assegnato. Hieri poi all' hora destinata comparvero con la carrozza del Rè il Prencipe del Isle bonne della casa di Lorena co l'introduttore, e sott' introduttore degl' ambasciatori de Principi à levarmi di là, e condurmi nell' allogiamento, che quì m'era stato preparato, come seguì con l'accompagnamento delle carrozze de' Prencipi della casa reale, e d'altri SS^{ri} e ministri della corte, che mandarono à favorirmi conforme al solito ; e pervenuto qui fui immediatamente complimentato à nome del Rè dal Marchese di Gevres primo gentilhuomo della camera di S. M., et indi da altri che furono mandati dalla Delfina, da Monsieur e Madama d'Orleans, non havendo mandato il Delfino, perche non si è stata sin hora formata la corte, e il tutto seguì senz' alteratione del solito cerimoniale. Di mattina havrò l'udienza publica, ed intanto vengo qui trattenuto, e spesato à nome del Rè, in una nobil casa fattami preparare da S. M., la qual dimostrazione non hò io potuto ricusare in riguardo alla distanza da Parigi, che obligandomi à fare l'entrate quì, e à dimorare questi giorni alla corte, non haverei potuto senza nota esimermi da questo trattamento, col prendere altra casa per questi pochi giorni. Ne porto à V. Em^{za} questa riverente notitia in adempimento del mio debito. E le faccio humilissimoecc.

Cybo lui répond le 24 :

Hà grandemente commendata S. S^{tà} la maniera circospetta, e prudente, con cui V. S. Illma hà risposto al Sig^{r} di Croissy nel discorso da lui fattole intorno alle differenze correnti. Le è parso solamente,

ch'ella potesse aggiungere per il cenno da lui datole degli accidenti nati dal non ritrovarsi un Nunzio in cotesta Corte che tal mancanza non era proceduta dal non essere in S^{tà} desiderio di haver un ministro appresso di S. M^{tà} . che le rappresentasse continuamente il paterno amor suo, mà bensì dalle dimostrationi di poco rispetto usate dall' Arcivescovo di Parigi al cadavere di Monsr Nunzio Varese, et al di lui confessore, senza che queste fossero mai state riparate.

N. S^{re} non hà mai mancato con tutto le cose occorse di dar continui segni al Re della sua grande affezione e non mancherà di dargliene in avvenire. Ma la coscienza non gli permette di consentire alle novità introdotte, dalle quali quando S. M^{tà} voglia farle esaminare, come S. S^{tà} lo prega, da persone disappassionate, e che rappresentino la nuda verità, sarà facil cosa il recedere, essendo magnanimità propria della M^{tà} Sua l'abbandonar gl'impegni mal presi. S. S^{tà} non approva, nè disapprova le novità tollerate, ò permesse da' suoi predecessori in pregiudicio della libertà, e de dritti della Chiesa, ma non crede di poter tollerare le presenti. Di questi sentimenti di S. S^{tà} potrà V. S. Illma opportunamente servirsi con il Sig^{re} di Croissy, e col Rè medesimo senza però entrar con lui nel punto di abbandonar l'impegno mal preso. Non occorre, ch'ella nomini quelli, che le hanno accennata la mala sodisfatione di S. M^{tà} verso le persone, che hanno inaspriti gli affari, e che il Sig^{r} di Croissy chiama buttafuochi, non volendo S. S^{tà} ch'ella esponga à pericolo alcuno (1).

Le 25, il mande :

Eguale alla gravissima perdita, che si è fatta nell' immatura morte della Regina che sia in gloria, è stato il paterno cordoglio sentito da N. S. che amava in S. M. teneramente quei pregi di virtù singolari, le quali rendevano ammirabile il Çristianesimo. Io corrispondo al debito della mia umilissima servità colla M^{tà} del Rè, rappresentandogli coll' annessa lettera il dolor mio per sì funesto successo, come pur fò col Delfino, per cui trasmetto pure un altra mia qui congiunta à V. S. Ill^{mà}, che si contenterà di recapitarle nelle convenevoli maniere. Duolmi ancora dell' accidente per la necessità che portava di differire il suo

(1) Mais, le 28 septembre, il ajoute : qu'il espère qu'il n'aura pas manqué d'expliquer à Croissy le motif pour lequel il n'est pas intervenu au service funèbre de la reine ; et que son absence n'a pas été occasionnée de son plein gré mais par nécessité, ne pouvant pas se régler contrairement aux sentiments des autres ministres publics.

publico ingresso, il quale poi mi confido, che sarà seguito con decoro : E le bacio ecc. (1)

Le 27, Ranucci expédie trois lettres. Dans la première, il écrit : « que, déplorant la mort de la reine, il fit observer au roi, qu'en ce jour tombait la fête de S. Louis et que N. S. désirait voir renouvelé chez S. M. le zèle de ce saint roi contre les Infidèles ; et j'en ai rapporté les expressions habituelles du grand désir de complaire à S. S. Le dauphin et le duc d'Orléans exprimèrent les mêmes sentiments. Croissy, toutefois, ajouta, à ce qu'il m'avait répété d'autres fois, qu'il est impossible de persuader le roi à tenir une conduite différente de celle qu'il tient ou à donner les secours demandés tant qu'il n'y aura trève ou paix avec l'empereur aussi bien qu'avec l'Espagne ; que pourtant l'empereur, comme ses ministres, disent de n'avoir pas besoin de secours ; le résident impérial en Angleterre dit même que l'empereur pourra bientôt être en état de faire la guerre au roi... Enfin, écrit-il, tous concluent que c'est à N. S. à faire mouvoir César, le stimulant à établir la paix afin que le roi puisse entreprendre de grandes choses pour la chrétienté » ; dans la seconde, il rend compte de l'audience publique et des nombreux remercîments pour les langes qui furent exposées dans la galerie précédant la salle du roi. Et,dans la troisième,le nonce ajoute : S. M., après avoir terminé le discours principal d'occasion, « m'a dit que, quoique le moment ne fût pas propice à cette affaire, cependant elle désirait me parler de la promotion au cardinalat des candidats des princes, ainsi que les papes ont l'habitude de le faire ; que, bien que S. S. ait déjà créé des cardinaux, il restait encore plusieurs chapeaux vacants ; elle m'exprima le désir que le chapeau fût donné à Mgr de Beauvais et me recommanda d'en écrire à V. Em... Hier matin, Croissy me répéta la chose d'ordre de S. M., ajoutant que de la

(1) Et, le 30, il lui transmet le bref au roi pour les condoléances du pape en réponse à la participation royale de la mort de la reine.

Pologne l'annonce est arrivée du refus du pape à ce roi » (1).

Et le 3 septembre, il dit n'être pas allé au service pour la reine, non plus les ambassadeurs, parce qu'on prétendait que ceux-ci dussent recevoir le salut après les évêques ; en ayant parlé à Croissy, il me répondit qu'il le regrettait ; toutefois j'ai fait remarquer que ma présence aurait été encore plus difficile parce que le clergé me doit obéissance. » Et, le même jour, il annonce que l'archevêque de Paris, aussitôt rentré de la Cour, vint le voir, mais n'ayant pu le recevoir, se trouvant indisposé, monseigneur retourna le lendemain. « Je l'ai reçu, écrit-il, à la porte de la salle et je l'ai accompagné à son départ tout le long de la première rampe de l'escalier, gardant toujours la main droite, comme j'avais fait quand nous étions assis et comme j'ai pratiqué avec les autres archevêques du royaume. Durant toute notre conversation, Monseigneur a exprimé son désir d'accomplir ce devoir, parlant avec grand respect de N. S., ajoutant qu'il avait renoncé de bon gré à toutes ses prétentions par égard à la volonté d'un pape aussi grand que S. B. et, en termes généraux, il montra ses regrets que N. S. ait pu être mécontent de sa conduite passée ».

Le 7, Cybo écrit : « N. S. est satisfait non seulement de l'accueil que V. S. a reçu du roi, mais aussi de celui des ministres » (2).

---

(1) Et, le 31, Lauri informe qu'il a une lettre de Burattino lui annonçant qu'à Lyon il a perdu sa valise et qu'on l'a retrouvée chez des paysans mais sans les lettres qu'elle contenait. Lauri promet d'envoyer des duplicatas.

(2) Et, le même jour, il informe Ranucci que le pape a été prié de s'interposer auprès du duc de Mazzarin pour qu'il donne son consentement au mariage déjà célébré de la princesse sa fille ; qu'il a même écrit à l'internonce à Bruxelles et à l'évêque de Grenoble pour qu'ils en parlent à la duchesse de Modène afin, qu'au nom de N. S., on conseille au duc d'y consentir. Le 1er octobre, Ranucci lui répond que le duc étant absent, il parla avec le duc de Richelieu, oncle du marquis qui épousa la Mazzarin ; il en a été très-reconnaissant et me dit que le duc est excentrique, obstiné dans ses idées et que le roi même ne peut le changer ; que par conséquent il craint qu'en lui parlant il s'obstine davantage, et trouve plus opportun de le laisser tranquille ; toutefois il a promis de le voir à Chantilly. Enfin, le 14 février 1684, il annonce qu'il s'est rendu chez le duc de Mazzarin, qui a fini par lui

Le 10, Ranucci informe qu'il a pu voir le roi pendant qu'il dînait, et il félicita S. M. d'avoir échappé à l'incident de la chasse, mettant en relief le plaisir de S. S. Et, le 13, il annonce :

La morte di Monsù Colbert hà notabilmente pregiudicato al Sig^r^ di Croissy, non solamente per la perdita, ch'egli hà fatta dell' appoggio del fratello assai stimato, et amato del Rè, mà ancora perche le cariche che haveva Monsù Colbert, sono passate in parte nel Sig^r^ di Louvoy, e la principale che è quella delle finanze nel Sig^r^ Pelotier parente dipendente, e beneficato dalla Casa di Monsù Le Tellier, emola di quella di Monsù di Colbert. Questa mutatione della Corte non è per essere favorevole agli affari, che hora pendono della S. Sede, perchè viene ad accrescersi il partito di Monsr Arciv^o^ di Reims, et egli à riceverne fomento à maneggiarvisi più fervidamente secondo la sua inclinatione.

Le même jour, Lauri mande à Cybo :

In qualche discorso tenuto con Monsr Nunzio mi hà confidato, che egli non solo non tiene ordine di promuovere alcun trattato d'aggiustamento sopra le controversie pendenti con questa Corte, mà ne pure di valersi à tal effetto delle congiunture et opportunità che di quà gli si potessero dare. Con tal supposto ardisco di suggerire umilmente à V. E. che questa nazione è così volubile, che quello che in un giorno vuole, nell'altro non lo vuol più. Così pare che non sia se non bene, che altri stia sempre pronto à prenderla quando si mostri disposta à darsi. Nè deve far difficoltà che il Sig^r^ Cardinal d'Estres si trovi espressamente in Roma per questi affari, poi chè si sà bene, e l'esperienza pur troppo l'hà fatto conoscere che per quanta buona volontà habbia *V. E. (sic)* di accommodar le cose, già mai hà potuto avanzare un passo. Anzi dopo ch'ella si trova in Roma, le difficoltà si sono accresciute non per altro se non perche dovendo S. Em^za^ operare secondo gl'ordini di questa Corte, nulla può fare se *le le (sic)* buone dispositioni non cominciano di quà. Se N. S^re^ dovesse dar sodisfatione al Rè, non si dovrebbe negotiare se non in Roma, e toccherebbe à i ministri del Rè di persuadervi S. S^tà^ M^à^ per le sodisfationi che S. B^ne^ desidera dal Rè non vi è chi

---

promettre d'agir en faveur du marquis de Richelieu ; il se montra disposé à pardonner le passé, justifiant sa répugnance envers lui et sa maison à cause de la dot de mademoiselle de 550,000 livres qu'on n'était pas à même de garantir ; à présent c'est l'évêque de Grenoble qui s'en occupe.

possa meglio persuader S. M^tà ò i suoi ministri, e consiglieri, quanto la viva voce di un Nunzio. Le ragioni che vengono portate à S. M^tà per il canale de suoi ministri vi giungono per lo più accompagnate da tante riflessioni, che i Ministri medesimi vi fanno per mostrare il zelo, e talento, che nulla più vagliono à persuadere, onde non può essere altri che il Nunzio, che le rappresenti al Rè con forza, et efficacia atta à persuadere e convincere. Io scrivo à V. E. questi miei umilissimi sentimenti con timore per dubbio di eccedere i limiti della mia carica, mà V. E. mi hà mostrata sempre tanta benignità, che spero sia per condonarmi anche questo eccesso quando vi sia, tanto più che procede da puro zelo del maggior servitio di N. S^re e della S. Sede.

Le 17, Ranucci informe :

Quando io restituii la visita à Monsr Arcivescovo di Parigi, egli che havea notitia, che mi fossero stati consegnati Brevi per lui, e per Monsr Arcivescovo di Reims, in riguardo à quello che altre volte hò accennato à V. E., che s'era letto nei publici avvisi, me ne diede qualche cenno, e nostrò di non haverne piacere come che questa cosa non fosse per esser di sodisfatione al Rè, dicendomi che n'era stato discorso dal Gran Cancelliere. Io senza darmi per inteso d'havere, ò nò i sudetti Brevi risposi à Monsr Arcivescovo, che portando questi una dimostratione di stima particolare, che li riceve se ne deve honorare, e che non potevo credere che S. M^tà havesse sentimento diverso, et in riguardo à questo motivo, ch'egli mi fece, hebbi per bene, prima di presentargli il Breve di assicurarmi ch'egli fosse per riceverlo con tutto il rispetto dovuto, e però ne parlai con persona sua confidente, alla quale posi in considerazione i doveri di Monsr Arcivesc^o in questo proposito, e la sicurezza che il Rè non fosse per trovar dispiacevole quest'atto, et essendocene egli reso persuaso gli ricapitai dopo ciò il Breve medesimo. Hò havuta notitia che questa repugnanza fosse stata eccitata nel medesimo Monsr Arcivescovo da Monsr Arcivesc^o di Reims, e che questo come di genio inclinato à interpretare sinistramente tutto quello, che viene di costà, n'habbia parlato con simile sentimento ; onde hò sospeso il ricapito di quello che tengo per lui per sintanto che mi riesca di farlo avvertire da suoi amici, ch'egli deve riputare grand'honore, e non gravarsi, che N. S^re gli scriva, e per eccitare in lui desiderio di havere il Breve, come è seguito con Monsr Arciv^o di Parigi, ancorche per la *(sic)* differenza nel genio e nel discernimento sia per essere più difficoltoso l'introdurre questa cognitione nell' animo di Monsr Arcivesc^o di Reims.

Et, le 14, Cybo écrit à Ranucci :

E riuscito di somma consolatione all' animo paterno di N. S^re^ il discorso tenuto dal Padre La Chaise con V. S. Illma intorno al progresso fatto dal Rè nella pietà, et hà la S^tà^ Sua commendata grandemente l'opera che vi hà contribuita, e che continua à contribuirvi detto Padre, sperando che l'animo regio debba ogni dì più infervorarsi nell' amor verso Dio, e nel zelo della Religione, pregando S. B^e^ à questo fine ardentemente la Divina bontà che voglia assisterlo con la sua santa grazia, e sparger sopra di lui sempre maggiori le sue benedizioni ; le quali col santificar il cuore di S. M^tà^ ; verranno à produrre il bene, e la felicità publica della Chiesa ; non havendo questa più saldo appoggio dell' invitto braccio della M^tà^ sua. Sù questo desiderio e considerazione di S. B^e^ potrà facilmente comprendere il Padre La Chaise quanto dal canto suo si sia sempre stimato, e si stimi da lei il passare un' ottima intelligenza con un Rè così pio, e così grande, e con quanto godimento habbia ella intesi, e sia per intendere tutti i vantaggi e tutte le prosperità della M. S. massime quando queste saranno congiunte con quelle della religione Cattolica, come appunto sarebbe l'espugnatione di Ginevra nido, et asilo miserabile della perfidia de Calvinisti. Potrà ancora detto Padre comprendere non essere alcuna mancanza della S^tà^ Sua in non haver palesato al Rè simil godimento nell' acquisto da lui fatto della città d'Argentina, quando rifletta, che tale acquisto è assai diverso da quello della Rocella, per il quale ne fù dato dal Rè defonto padre di S. M^tà^ un expresso conto alla san. me di Urbano 8°, e sappia che simil convenienza non fù praticata nè in voce, nè in scritto con S. S^tà^ in quello di Argentina, si come potrà V. S. Illma esser pienamente informata dal Sig^r^ Lauri, à cui in congiuntura della querela, che allhora da qualcuno ne fù fatta, fù scritto lungamente in tal proposito.

Le 27, Ranucci écrit de nouveau :

In occasione di essermi veduto col Sig^r^ di Croissy, si è entrato in discorso della risolutione presa da S. M^tà^ di ricevere in gratia il Sig^r^ Cardinale Altieri, e sua Casa, et havendo io lodata l'attione suddetta, et aggionto che era stata intesa con applauso da tutta cotesta Corte, mi valsi ancora dell' opportunità di accennare che costì si stava in aspettatione di vedere un simile effetto della bontà di Sua M^tà^ in persona del Sig^r^ Cardinal Azzolini, et egli se la passò con dire, che S. M^tà^, informata de buoni sentimenti del Sr Cardinal Altieri, si era persuasa à crederli tali, e che secondo il naturale Francese, facile à scordarsi, haveva messa da parte la memoria delle cose passate, mà che in

quanto al Sig[r] Cardinal Azzolini, che era troppo presto il parlarne. Il Rè poi mi disse che haveva fatto questo passo con suo piacere, e che sperava che il Sig[r] Cardinal Altieri si sarebbe portato seco per l'avvenire in modo, che S. M[tà] non havesse da pentirsi di quello che hà fatto, mà quanto al Sig[r] Cardinal Azzolini non passò più oltre, che à dirmi, che questo è altro affare, et havendo io voluto replicare qualche cosa in espressione della devotione di S. Em[za] verso S. M[tà], m'interruppe con dire che non era tempo di parlarne; onde io non mi avanzai più oltre (1).

Le 28, Cybo envoie encore quatre lettres : dans la première il lui écrit : que « N. S. a été très satisfait d'apprendre que Mgr de Paris a acquitté sa dette, en faisant la visite à V. S. Illme de la manière qu'il y était obligé, et qu'elle ait maintenu les prérogatives dues à son caractère. S. B. sera aussi bien contente de savoir que ce prélat correspond aux expressions qu'il a énoncées à V. S. » Dans la seconde, il ajoute que le pape a éprouvé bien du plaisir de savoir que l'incident de la chasse n'a pas été grave pour le roi ; car le bras a été déjà remis en place. Par la troisième, il répond :

Intorno alle istanze fattele dal Rè per la promozione, N. S[re] risponde, che si raccomanderà à Dio, che l'ispiri à farla quando sarà maggior servizio suo, e della Sede Apostolica ; e che la promozione già fatta non fù intiera. Che i principi raccomandano, e non nominano al cardinalato, e devono farlo di soggetti degni, e de più meritevoli de loro regni, e d'intiera sodisfatione del Papa, il quale è tenuto à render conto al Sig[re] Dio dell'elettione de soggetti, che da lui si promuovono. Che i principi devono raccomandare soggetti de suoi regni, e nazionali perche questi possano assistere à Sommi Pontefici con sicure, e veridiche informationi per le occorrenze de medesimi regni, e proteggere appresso i Rè gl'interessi della Sede Apostolica, e l'immunità della

(1) A la même date il envoie encore deux lettres ; dans la première il annonce d'avoir illuminé la nonciature avec des torches, durant trois soirées, pour la délivrance de Vienne. Et, dans la seconde, il informe qu'on est en train de faire le portrait de la fille du duc d'Orléans, sœur de la reine d'Espagne ; l'ambassadeur de Savoie le portera à son duc, à Turin, qui semble avoir quelque inclination pour elle... Le peuple est très content du succès de Vienne ; le maréchal de la Feuillade avait parié 100 doublons que Vienne tomberait.

Chiesa. E che quando la Stà Sua inclini à sodisfare il Rè di Polonia, stimerà di non poterlo fare se non di soggetto polacco, per le ragioni, e considerazioni accennate di sopra, e singolarmente secondo l'intenzione del Concilio di Trento, che vuole, che siano assonti al cardinalato soggetti di tutte le nazioni. A tutto questo S. Stà aggiunge, che V. S. Illma assecuri S. Mtà che non si è data licenza alcuna al Nunzio di Polonia di procurare di esser raccomandato da quel Rè, e che ciò che può esser stato detto in questo genere, non hà fondamento di sorte alcuna.

Dans la quatrième, Cybo félicite le nonce.

Ben conformi, et alla congiontura, et al tempo furono le insinuazioni, che V. S. Illma fece alla M. del Rè nel condolersi seco della morte della Regina ; peroche rammentando tal' accidente, per se medesimo à S. M. l'inevitabile fine dell' umana condizione, e risvegliandogli nel cuore il giorno, che era festivo à S. Luigi i stimoli d'imitarne le virtù ; opportunissimamente V. S. Illma tra le altre propose alla M. S. quell' invitto zelo e fervore, con che impegnò quel santo le armi contra gl' infedeli, eccitando con ciò la M. S. ad acquistarsi in Cielo, et in terra con simili azioni una gloriosa immortalità. Prega Dio S. B., e ben vivamente che tali sensi nel pio, e generoso cuore di S. M. mettano profonde radici, onde poi germogliano frutti di benedizioni per il Cristianesimo.

Le 1er octobre, Ranucci informe qu'il a remis le bref à Mgr de Paris, mais qu'il ne croit pas opportun de remettre l'autre à l'archevêque de Reims,parce que celui-ci ne semble pas bien disposé à le recevoir avec des sentiments de révérence envers S. B. ; journellement il se laisse porter, par son caractère impétueux, à des actions contraires au respect et aux grâces reçues ; et non seulement il parle avec mépris, mais il met toute sa vigueur à faire voir son aversion, mettant son activité à l'exécution de l'ordre touchant l'enseignement des Propositions. Il a été le plus ardent à promouvoir la censure contre l'archevêque de Strygonie, après avoir essayé inutilement de faire déclarer nulle, par défaut d'autorité, la dispense du comte de Marsan. « Par conséquent, conclut-il, je retarderai la remise du bref à Mgr de Reims jusqu'à ce que je sache qu'il est disposé à le recevoir avec respect ». Et,le 8, il ajoute : «que bien du monde parle du fait que, ayant le bref, je ne le remette

pas. L'évêque de Beauvais, entre autres, à qui j'ai raconté que, après les visites de compliment, Mgr de Reims ne s'est plus fait voir en ville et que je ne l'ai pas cherché, ayant appris qu'il disait ne pas avoir des sentiments conformes à ceux que N. S. espérait ; l'évêque me demanda la permission de communiquer notre entretien à Mgr de Reims ; il revint me dire qu'il y avait un malentendu : que l'archevêque avait cru que le bref ne lui avait pas été remis, par suite des intrigues de son rival Mgr de Paris avec lequel il n'est pas en bonne harmonie et qui n'aurait pas voulu le voir partager cet honneur, mais qu'à la suite de mes déclarations, il était revenu de son erreur. Par conséquent je lui remettrai le bref, en l'engageant à faire des démarches auprès du roi en faveur de la chrétienté » (1).

Le 5, Cybo mande au nonce : « V. S. Illme ne doit pas laisser échapper l'occasion, en parlant au roi, de lui dire qu'il a été injuste tant à propos de la Régale que pour les Propositions de l'Assemblée ; qu'il est obligé d'abolir ces nouveautés et de tout remettre en *pristinum* pour tranquilliser sa conscience et correspondre à la réputation qu'a S. M. d'être ami de la justice et de la rectitude. V. S. doit aussi lui insinuer que la suspension consentie touchant ces matières, sur la demande du cardinal d'Estrées et suivant le désir de V. S., a été particu-

(1) En attendant, Cybo, le 12, lui avait répondu : « il semble inutile à S.S. de répéter à V. S. que les brefs aux deux prélats ne contiennent qu'un appel à conseiller au roi de laisser en paix la chrétienté ; et V. S. prévoyant les difficultés que présentent ces prélats fait bien de s'abstenir de les leur remettre. » Mais, le 2 novembre, il ajoute : « suivant les lettres de V. S. touchant les termes impropres dont s'était servi Mgr de Reims, S. S. avait défendu de remettre le bref, mais à présent que ce prélat semble avoir changé de style, montrant tout le respect pour la grâce faite, le Pape approuve que V. S. lui remette le bref tout en l'exhortant à conseiller au roi de faire la paix. Tel a été le plus grand motif qui a agi sur l'esprit de charité du pontife et l'a fait passer outre toute considération et d'écrire aux deux prélats, malgré qu'ils se fussent montrés si peu révérencieux et pleins d'aversion envers le Siège Apostolique. »

lièrement notée à Rome, mais non en France, où on agit comme si la suspension n'existait pas et contre la volonté du pape. Quoique S. S. se soit plainte à d'Estrées cela n'a produit aucun effet, de manière qu'on voit combien peu de fond on peut faire sur tout accord avec ces ministres, et toutefois on ne doute pas des bonnes intentions de S. M. (1) ».

Le 26, Cybo engage Ranucci à s'intéresser à la question qui existe entre le chapitre de St. Jean de Latran et Jean Gaboud, ex-fermier de l'Abbaye de Clérac. Et, le 9 novembre, il approuve les démarches qu'il a faites afin que la poste d'Avignon puisse librement passer par le royaume.

Le 7 décembre, Lauri informe Cybo :

Fin dall' hora che quì seguì la morte del Sigr di Colbert, quì si sparsero molte voci poco favorevoli per il Sigr di Croissy suo fratello, e per il Sigr di Senelè suo figliuolo ; tanto maggiormente, che i talenti dell' uno, e dell' altro di loro vien creduto che non eccedano la mediocrità. Fù dunque discorso che con qualche tratto di tempo il Sigr di Senelè potrebbe perdere la carica, et al Sigr di Croissy ordinarsi di la sciare ò la carica di segretario di Stato, ò quella di presidente à Mortier, la quale sebene non è di tanto lustro, come la prima, molti nondimeno la preferiscono all' altra per esser più durabile, e per qualche privilegio; che gode chi la possiede, di non potere esser giudicato da altri giudici, che dal Parlamento. Simili voci si sono rinuovate ultimamente dopo la carceratione del Bellinsani, e l'esilio dato al Sigr di Marè. Tanto più che comunemente si discorre che Madama Colbert possa haver havuta qualche parte nei regali, e pensioni che si suppongono pagate da i Fermieri, et altri partitanti interessati nelle finanze regie, dei quali si parla nel foglio di avvisi.

Le 3 janvier 1684, Ranucci écrit que l'ambassadeur d'Espagne, après l'audience privée du roi et avoir reçu le cadeau

---

(1) Le 22, Ranucci annonce avoir dit à Croissy que N. S., tout en faisant des difficultés à promouvoir au cardinalat des sujets non nationaux recommandés par les rois, il est bien disposé à faire une exception pour Strasbourg, mais que pour Beauvais il ne croit pas que le pape dérogera à ses principes.

habituel, est parti pour l'Espagne (1). « Il m'a donné la relation de l'audience, l'ayant pris pour quelque temps dans mon carrosse au retour à Paris ; il me pria de pousser à une suspension d'armes pour deux mois au moins, se proposant d'accélérer sa rentrée à Madrid pour obtenir un arrangement. J'en ai parlé à Croissy, qui ne savait comment s'y prendre avec le roi pour le persuader à suspendre la marche de ses armées au moment même où il a été provoqué par l'Espagne, alors que d'ici on offrait à Madrid les facilités pour arriver à un accord. Malgré toutes mes exhortations je ne vois pas qu'on veuille se persuader » (2).

A la même date il annonce « que le card. Mellini l'a averti que le roi d'Espagne s'est plaint à l'ambassadeur impérial que, par mon entremise, on négociait ici un traité entre l'empereur et la France. Jamais je ne me suis occupé d'une telle chose, et j'ai répondu au nonce que, au contraire, j'ai

---

(1) Le 11, Cybo l'avait engagé à continuer, malgré le départ de l'ambassadeur d'Espagne, à travailler pour la concorde entre les deux Couronnes, tant nécessaire à la chrétienté, surtout si à Madrid on se décide à prendre part à la trêve ; «V. S., qui est sur les lieux, a l'intelligence et la prudence pour veiller. »

(2) Dans un Avis, il est écrit que le cadeau que le marquis della Fuente a reçu de S. M. est un bijou en diamants, avec le portrait du roi, de la valeur de 1500 doubles. On craint qu'à cause des mauvais chemins et de la rigueur de la saison l'ambassadeur ne puisse atteindre la frontière que dans 40 jours. Foscarini, ambassadeur de Venise, part aussi pour Madrid. Le roi a, comme cadeau, nommé à la charge d'intendant de la maison de Mme la Dauphine Mr d'Aguin, son premier médecin, qui probablement la vendra, avec le consentement du roi, pour 150,000 écus. Le chev. Ballati, envoyé de Hanovre, se rend en Espagne pour obtenir le payement d'une somme dont son duc est créancier. Le comte Negrelli, envoyé de Modène, pour porter les condoléances à propros de la mort de la reine, est arrivé. Dans un Avis du 23 novembre on lit qu'à l'arsenal de Naples on construit 4 galères, et que pour leur équipage on a acheté à Vienne environ 1000 esclaves turcs pour 40 écus chacun ; et dans un autre Avis de Rome il est dit que le v. roi de Naples a envoyé à Linz, en présent à l'empereur, vingt chevaux, de la part du roi d'Espagne, quatre à l'électeur de Bavière, quatre au prince Charles de Lorraine et deux à l'ambassadeur d'Espagne.

toujours dit à Croissy qu'on ne pouvait négocier qu'un traité général » (1).

Le 11 Cybo (2) lui mande que tous les Avis sur la guerre en Flandre parlent des excès commis par les troupes françaises, qui brûlent les villes, maltraitent les populations et ne respectent ni les églises ni les personnes sacrées ; « ces faits sont très douloureux pour S. S. et quoiqu'on sache qu'ils ont lieu contrairement aux ordres du roi, le pape veut que V. S. Illme en parle à Croissy et même à S. M., afin que l'on ordonne aux officiers de maintenir la discipline, ce qui serait conforme à la piété naturelle du roi, servirait à sa gloire et serait à l'honneur de la nation». Et, le même jour, il l'invite à en parler aussi, au nom de S. B., au P. La Chaise, bien que ce fut contre les ordres du roi, afin de mettre un terme à ces excès. Le père, qui dirige la conscience du roi, s'y prendra de la manière qu'il croira la meilleure (3).

Le 21, Ranucci écrit : « qu'ayant rencontré Béthunes, il a démenti les bruits de sa mission en Pologne en vue de concilier les deux Cours ; au contraire, il est bien décidé à retarder son départ, afin de ne pas éveiller de soupçons à la Cour de Vienne et aux ministres, connaissant cette nation comme très-

(1) Et, le 4, Bonvisi informait Cybo que les plaintes contre Mgr Ranucci ne viennent pas de l'empereur, mais de l'ambassadeur espagnol qui voudrait voir tout le monde en guerre ; il « m'accusa aussi d'être devenu français lorsque j'ai proposé le projet pour la trêve. Toutefois l'empereur approuve l'idée de la trêve et le marquis de Grana, auquel j'en ai écrit, en serait content pourvu qu'il fût établi que, durant la durée de la trêve, la place de Luxembourg ne serait pas bloquée ; si N. S. parvenait à persuader le très-chrétien, l'empereur y consentirait et Grana aiderait N. S. à Madrid, où la Cour s'est déjà bien avancée en des engagements dangereux. L'Europe serait tranquillisée pour quelque temps et la guerre contre les Turcs serait certaine. »

(2) Le 4, il priait Ranucci de remercier le marquis de Béthunes de son offre d'enrôler des soldats, lui faisant observer que si S. S. y contribue de son argent, elle en laisse l'emploi à l'empereur et au roi.

(3) A la même date, Cybo le charge de présenter les félicitations du pape et également les siennes pour l'accouchement de la Dauphine.

ombrageuse. Il déclara toutefois qu'il était prêt à s'y rendre avec l'espoir d'être utile à la cause commune, tant que son déplacement ne donnerait pas lieu à de fâcheux commentaires. Le marquis m'encouragea à prendre en main la réconciliation des deux rois, ajoutant que peut-être on m'en écrira de la part de S. S. ; je me suis borné à des termes généraux, me disant prêt à exécuter les ordres qui me seraient donnés » (1).

Le 7 février, il informe Cybo (2) :

Rinovai Giovedì le diligenze col Signor di Crossy intorno alla violazione della sospensione accordata costì col Sig. Card. d'Estres, replicando le cose altre volte dettegli, e querelandomi del poco caso che qui si fa d'un' appuntamento preso per evitare altri sconcerti, e tanto religiosamente costi osservato ; ma non avvanzai niente più di quello, che m'hâbbia fatto l'altre volte, e solo ne riportai una aperta dichiarazione che qui non si è in queste materie per fare alcun passo indietro se reciprocamente di costà non si riceve soddisfazione intorno

(1) Mais, le 24 avril, il informe que la nouvelle du départ de Béthunes a donné lieu aux mêmes commentaires que ceux du mois de janvier. J'ai tâché de savoir si, avec la licence de partir, le marquis a été aussi chargé d'une mission ; j'ai appris de lui-même que le roi ne lui a rien dit autre que de donner la main, mais comme de son initiative, sans entreprendre aucune négociation au nom de S. M. car on continue la guerre contre les Turcs ; et Béthunes attribue cela au désir qu'on a ici de voir la diversion des armées impériales, pour ne pas porter préjudice aux projets de cette Cour. Le marquis ne paraît pas être satisfait de la Cour, car sa femme est obligée de s'en tenir éloignée parce qu'on lui nie le traitement auquel elle prétend comme sœur de la reine de Pologne ; et le marquis est sans emploi, avec beaucoup de dettes. « Et, à la même date, il ajoute que Béthunes lui a dit d'avoir obtenu du roi la licence d'aller en Pologne pour assister son beau-frère dans la guerre ; « je l'ai remercié de la communication. »

(2) Et Cybo, le 26 janvier, lui avait écrit : « dès le 17 sept. d[r] N. S. a écrit que Loudovic Gou et Marie de Chaudeville, liés au premier et second degré de consanguinité, avaient recouru à N. S. pour avoir la dispense au mariage et que,ne l'ayant pas obtenue, ils imploraient le patronage de N. S. offrant 30,000 écus pour la guerre contre les Turcs. Je voudrais que V. S., s'informe si leur obligation a du fondement et j'attendrai une réponse. Les dépenses du pape en secours à l'empereur et à la Pologne et aussi aux Vénitiens augmentent toujours, et dans le cas affirmatif par l'entremise de l'expéditeur ils pourront renouveler l'instance. »

alla provista delle Chiese, della quale, e particolarmente per quella di Pamiers, si suppone da lui che costi sia stata data tempo fa speranza tale a detto Cardinale d'Estrees che si haveva qui il negotio per aggiustato, e che poi non se n'era fatto niente, e che il medesimo era seguito in altri casi, ne quali si è trattato di cose concernente la soddisfatione del Re ; onde ne parlai pure alla Maestà Sua, ponendogli in considerazione con la giusta occasione di dolersi delle contravenzioni sudette il pericolo, che può portare di maggiori sconcerti il fomento, che si da alle dottrine reprovate, malsane e scandalose, la forza che si fa agli intelletti acciochè le seguano, e la convenienza che la Maestà Sua eserciti la propria pietà col far cessare questo male. Ma ne meno dalla Maestà sua potei havere alcuna speranza di rimedio, perchè dopo di havermi detto de Bovay è cosi ben suo Regno, come gli altri luoghi del medesimo, e che ivi devono esservarsi i suoi ordini, come si fa negli altri, e di haver fatte le dichiarazioni, che sempre suole del suo desiderio di piacere a Sua Santità, mi accennò con parole interrotte, e senza chiaramente esprimersi il suo proprio dispiacere di non essere, come si pretende, corrisposto costi nelle cose d'interesse, et soddisfatione della Maestà Sua, et in fatti io non vedo apparenza alcuna, che possa far sperare che le cose prendano qui miglior piega, anzi è probabile che la prendano sempre peggiore a misura che con la vacanza delle Chiese crescono le occasioni de sconcerti, et i pretesti a questa Corte di farne querele. Oltre a ciò che io riferii a V.E. del Sig^r Principe di Condé, molti sono quelli che me ne hanno discorso ne medesimi termini, ed io ho risposto loro del medesimo tuono, che feci a S. A. Ma i più di questi mi hanno replicato che per buone che siano le mie risposte, non resta che l'affare non habbia bisogno di rimedio perchè la continuazione nella lettura delle proposizioni fa radicare giornalmente negli animi la dottrina, che s'insegna, e che col tempo sarà tanto più difficile a svellersi : che nelle Chiese vacanti lo star senza Vescovo cagiona moltissimi disordini, e corrompe co i costumi del Clero la disciplina ecclesiastica ; che la negativa di spedire le gratie per i nominati, aliena da cotesta Corte gli animi di Signori di condizione, i quali parlando degli interessi della S. Sede con sentimenti proporzionati alla loro mala sodisfatione, non fanno che giornalmente qualche cattivo effetto negli animi del Re e dei Ministri : che il tempo serve per stabilire con la Regalia, tutti gli abusi, con i quali si è dilatata, molto più considerabili della Regalia medesima, e che essi suppongono probabile, che fossero per levarsi con un' aggiustamento, e con questi, e simili concetti mostrano un gran desiderio che il Signore

pensi per provedere à questi mali, i quali essendo pur troppo veri, io altro non hò replicato se non che havendo Sua Santità rimostrato al Re quali debbano essere in questo proposito le parti della giustitia, e della pietà Regia, et soddisfatto all' offitio Pontificio, conviene di attenderne il rimedio da Dio, che haverà in protezione le ragioni della sua Chiesa (1).

Le 7 mars, Cybo écrit à Ranucci :

La missione costà di V. S. Illma senza haver ricevuta alcuna reparazione degli aggravii fatti al cadavere di Monsignor Nunzio Varese, e la dimostrazione delle fasce inviate al Duca di Borgogna contro lo stile di questa S. Sede, dichiarano bastantemente quanto siano poco giusti coloro, che vogliono credere l'animo di Sua Santità avverso alla Francia. Tutto quello, che non opera Nostro Signore per compiacere al Re Cristianissimo, viene impedito alla S. S. dal debito di coscienza, la quale non le permette di abbandonare all' oppressione, et alla usurpatione di alcuno i diritti, e la libertà delle Chiese. Le innovazioni sono state fatte da i Ministri Regii ; è però necessario, che queste siano tolte di mezo per dar poi luogo a pensare a quello, che sarà espediente di fare.

Et, le même jour, il lui répond que la conscience du roi doit être réglée par son confesseur et non par des ministres politiques. Comment ces ministres se justifieront-ils dans l'autre vie des incendies et des dévastations dans les Pays-Bas ? alors que nous serons dans le royaume de la vérité, combien ces faits pourront aider S. S., en rendant compte à Dieu ! (2)

Le 8 juillet, Cybo lui écrit : «V. S. a bien répondu à Croissy à l'égard des différends entre cette Cour et celle de Rome. On ne peut pas dire que le pape agisse avec dureté, tandis qu'il ne désire que le juste et le raisonnable ; la dureté vient de la part de celui qui veut qu'on fasse des choses qu'on ne peut ni

(1) Le 29, Cybo lui écrit : « à ce que le roi et Croissy ont dit de la suspension qu'on maintient si mal, V. S. peut répondre que c'est la France qui fait des nouveautés ; et que c'est à S. M. de les empêcher. Lorsque l'église de Pamiers se trouvera dans la situtión normale, S. S. en fera la provision comme aux autres diocèses vacants, si toutefois on nomme des sujets bien doués. »

(2) Le 14, il l'engage à cultiver la bonne disposition de cette Cour pour l'accommodement, en se prévalant de l'opportunité que pouvait donner la conférence des ministres des princes à la Haye.

ne doit faire et qui répugnent directement à la conscience » (1). Le 18 août, il lui répond :

E stata intesa con piacere da Nostro Signore la dispositione in cui era il Padre La Chaise di soddisfare alle parti del suo debito con avvertire il Re delle censure incorse per l'incendio di Genova. Quando tale ammonizione riuscisse infruttuosa per la massima che potrebbe esser inspirata a Sua Maestà da huomini politici, che sia lecito risentirsi contro chi offende, e manca al rispetto, che deve, potrà sempre detto Padre vivere con il contento, e con la sicurezza di haver parlato con quella libertà che si conviene ; massime dopo che ha esso fatto considerare alla Maestà Sua, che quando ancora le offese, che si pretendono fatte da quella Republica fossero intieramente giustificate, non per questo si verrebbe ad esser fuor di colpa della desolazione delle Chiese, de Conventi di Monache, e di Religiosi, e di tante povere famiglie, che non hanno alcuna parte nel governo, e per conseguenza non sono complici delle medesime offese (2).

Le 13 septembre, Ranucci annonce l'arrivée du baron del Val, envoyé par le marquis de Grana pour traiter à propos de contributions pour le maintien des troupes en Flandre, et qu'il lui a aussi apporté une lettre. « J'ai tâché, dit-il, de

(1) Le 17, Ranucci l'informe que le P. La Chaise lui avait dit que,parlant au roi du désastre de Gênes, il avait conseillé à S. M. de laisser que les évêques nommés par S. M. fassent, comme d'usage, les instances au pape pour avoir les bulles, mais qu'il n'a pu le persuader, parce que le roi ne veut pas que les évêques présentent les lettres de nomination, tant que l'on ne se sera pas mis d'accord avec la Cour sur les autres questions. Le religieux m'a même laissé entendre qu'il craignait que le différend s'accentuât encore par les décisions de l'assemblée du clergé.

(2) Le 28 octobre, Cybo lui mande :

Giacchè il Maimburgo continua nella sua solita perfidia, et astio ad imprimere impunemente nuovi libelli famosi contro i diritti della Sede Apostolica, sicome ella accenna con la sua cifra de 24 del passato Luglio, è mente di Nostro Signore che V. S. Illma in congiuntura di vedersi con Monsignor Arcivescovo di Parigi, faccia appello al suo zelo, sicome si mostrò già con lei disposto di parlare al Re contro i libri di Vigorio, cosi dovrebbe hora impiegarsi per reprimere tante altre stampe non meno perniciose, che si vedono, e si fanno correre per Parigi con quella medesima libertà, e sicurezza, che vien praticata in Ginevra etc.

l'aider, mais le roi m'a répondu qu'il avait déjà diminué la quote de contribution de 3,400,000 livres et d'un quart celle des localités incendiées ; il m'assura avoir donné des ordres pour la discipline, mais que si les soldats ne sont pas servis spontanément on ne devait pas se plaindre de leur mauvaise conduite. »

Le 16 décembre, Cybo charge le nonce de demander des explications au sujet d'une caravelle turque, dans les eaux de Civitavecchia ; cette caravelle, armée par le très-chrétien, avec 150 hommes d'équipage et 20 pièces de canon, se livre à des actes d'hostilité envers les navires de N. S. (1). Et, le 30, il lui écrit qu'il a pris acte de la présentation, au nom du pape, des félicitations au Dauphin pour sa guérison; il l'engage à faire part au duc d'Orléans que S. S. a accordé, à lui et à sa femme, de pouvoir faire dire la messe à une heure et demie après-midi.

En attendant, des troupes françaises occupaient déjà des pays en Flandre, et la Cour de Rome en était préoccupée.

Le 8 février 1684, Cybo regrette le départ du roi pour Compiègnes, prévoyant de nouveaux obstacles à la conclusion de la trêve si le roi s'engage en de nouvelles entreprises. « S. B. engage V. S. à veiller toujours plus sur les ouvertures qui pourraient être faites à cet égard. » Le 15, il ajoute : « le pape, apprenant qu'augmentent les atrocités des Français en Flandre, — les incendies, les dévastations et les cruautés envers les personnes et les églises — il en parla à l'ambassadeur en faisant des remontrances. V. S. doit aussi en parler au roi, ajoutant que le card. Rospigliosi en mourant fut bien affligé à la pensée de n'avoir pas fait tout le bien qu'il aurait dû faire ; quels remords doivent éprouver ceux qui ont commandé ces meurtres barbares! (2) »

(1) Le 14, il l'avait informé que le pape, qui s'était rétabli, était de nouveau obligé de garder le lit, à cause du *scirocco*.

(2) Le même jour il l'informe que depuis cinq jours le pape est alité pour n'avoir pas soigné un léger catarrhe, mais qu'aujoud'hui la fièvre ne lui est pas revenue. Et, le 22, il l'avertit que N. S. s'est levé et est guéri.

Le 2 mai, il lui répond que, d'après sa lettre, on comprend que le P. La Chaise n'a pas encore parlé à S. M. « S. S. veut, par conséquent, que V. S. représente au roi la douleur qu'elle éprouve en apprenant de telles cruautés, commises dans des guerres entre chrétiens ; et que sa douleur est d'autant plus grande qu'elles ont lieu sous un roi aussi pieux ; que cette guerre n'est pas nécessitée dans un but de défense, car elle fut commencée avant que les espagnols eussent fait leur intimation. V. S. signifiera ensuite au P. La Chaise que se trompent ceux qui disent qu'il ne doit pas se mêler de ces matières, car du moment qu'on lui a confié le soin de la conscience du roi, c'est sur le confesseur que retombe la responsabilité et non sur ceux qui conseillent d'après des considérations purement politiques ; c'est à lui qu'incombe le devoir d'avertir S. M. de ne point grever son âme. Ici on n'a aucune nouvelle de l'ordre que l'on dit avoir été donné, de respecter les églises et les choses sacrées » (1).

Le 24, Cybo écrit : « si la déclaration du roi touchant Luxembourg donne lieu à quelque ouverture pour arriver à un accord, N. S. espère que V. S. en profitera ». Le même jour, il répond que la prétention de l'ambassadeur de Malte n'a aucun fondement, et qu'il doit remplir sa dette envers N. S. et se conformer au cérémonial. Et il l'avertit qu'il a déjà invité l'ambassadeur résident à Rome d'en écrire au Grand Maître. A la même date il annonce que le pape a appelé l'ambassadeur de France et lui a exprimé dans une forme très vive sa douleur pour les faits de Gênes (2).

(1) Le 24 avril, Ranucci avait annoncé que samedi le roi avec le Dauphin et la Dauphine, accompagnés de toute la Cour, sont partis pour Valenciennes. «S.M. a laissé leur pleine liberté aux ministres étrangers, mais j'ai décidé de suivre la Cour. » Et, le 1er mai, il annonçait à Cybo que l'ambassadeur de Malte n'avait jamais rempli ses devoirs envers lui, prétendant avoir la main comme ambassadeur extraordinaire. « J'ai répondu que cette affaire regardait ses collègues de l'Ordre, et que, vu mon caractère, je ne croyais pas déroger aux usages suivis avec ses prédécesseurs. »

(2) Le 18, de Valenciennes, Ranucci lui annonce qu'il a remis à Croissy le bref du pape et la lettre de S. Em. communiquant la grâce accordée à son

Entre le roi très-chrétien et la Cour de Pologne il y avait rupture. C'est Innocent qui fut prié, de Varsovie, d'être intermédiaire d'une pacification. Et durant ces négociations il fut encore question de Mgr de Beauvais pour la pourpre. Le 28, Ranucci (1) annonce que, à l'audience, le roi lui fit de grands éloges de Mgr de Beauvais et le chargea d'informer S. S. qu'il en fait beaucoup de cas et qu'il y aurait avantage à ce qu'il fût promu au cardinalat. « Croissy m'a répété les mêmes choses, ajoutant qu'à tort on avait dit à S. S. qu'il a rompu la diète à Varsovie, dans laquelle on devait décider la guerre contre les Turcs; mais ce sont des calomnies venant de mal intentionnés; que le roi de Pologne s'est aperçu de l'erreur et que jamais le très-chrétien n'avait donné d'ordres à ce prélat. J'ai répondu comme en août que les princes ne peuvent recommander que des nationaux » (2).

Le 19 juin, Ranucci répond (3) : « Ayant compris d'après les discours de Croissy, que serait agréée la reprise des bons rapports entre le roi et la Cour de Pologne, sans soulever de

fils par N. S., en lui concédant l'abbaye demandée ; qu'il a fait relever à Croissy qu'ayant bénéficié de la paternelle bénignité de S. S., il doit tâcher d'y correspondre.

(1) Le 22, Cybo écrivait que le pape était content des fiançailles du duc de Savoie avec la fille du duc d'Orléans ; mais il notait que personne n'avait demandé la dispense.

(2) Le 21 mars, Cybo l'approuve de s'être conformé aux idées de N. S. en répondant au roi et à Croissy à l'égard de Mgr de Beauvais. Et, le 28, il déplore de nouveau les dévastations dans les Pays-Bas, mettant en relief les nouveaux préparatifs des Turcs qui menacent la chrétienté.

(3) Le 22 mai, Cybo lui avait transmis la réponse du roi et de la reine de Pologne, aux plaintes du très-chrétien. LL. MM. désirent reprendre les bons rapports avec le roi et par l'intermédiaire de N.S. « Le pape a accepté ce rôle pour complaire au désir des souverains Polonais, qui ont de si grands mérites envers la religion, aussi par le devoir de procurer la paix et la bonne harmonie entre chrétiens, N. S. veut que V. S. représente à S. M. la consolation qu'éprouverait S. S., si on rétablissait l'ancienne et parfaite amitié entre le très-chrétien et le roi et la reine ; toutefois V.S., en présentant ces justifications et leurs désirs, doit s'y prendre de façon à ne pas préjuger la dignité de LL. MM. »

prétentions offensantes pour la dignité des Polonais, j'en ai parlé au roi, lui manifestant le désir de S. B. et le bien qu'elle en espère pour tous les deux et pour la chrétienté, sachant que des rapports non sincères sur les incidents du passé n'ont pas refroidi l'amitié de LL. MM. envers le très-chrétien, ajoutant que, moi aussi, vu le temps que j'ai passé en Pologne comme nonce, je pouvais en rendre témoignage. Mais le roi m'interrompit, disant que, comme j'étais bien renseigné sur la bonne amitié qui avait toujours existée entre eux, d'autres paroles étaient superflues ; que S. S. s'étant entremise et en considération de ses bons offices, il retournerait à cette union à condition que le roi de Pologne en montre le désir. Après cette réponse j'ai négocié avec Croissy sur les détails, disant qu'il me semblait que, du moment que S. S. s'était interposée, le plus que l'on pouvait demander était que le roi envoyât ici un ministre qui, dès la première audience, pourra par ses déclarations mettre en évidence la bonne volonté de son maître. Croissy en fut persuadé et promit d'en parler au roi ; et plus tard il me donna la réponse. Mais, en outre des plaintes énoncées, il me rappela aussi le fait que, durant un entretien du roi Jean avec l'ambassadeur de France, fut introduit, avec le consentement de S. M., le ministre impérial qui venait se plaindre de l'ambassadeur. J'ai dit de suite à Croissy qu'il n'y avait plus à revenir sur la conduite du roi par le passé, et que tout doit être attribué aux ombrages et aux soupçons de l'ancien ambassadeur ou à des malveillants ; mais que le roi et la reine auraient droit de se fâcher à leur tour, en se voyant mal jugés sans avoir été entendus, et qu'enfin en reparlant encore de ces questions on ne ferait qu'augmenter les amertumes. Croissy m'approuva et j'espère que l'affaire aura une bonne solution ».

Le 10 Juillet, Cybo lui écrit :

Il Signor Ambasciatore di Francia, che nell'ultima audienza, che hebbe da N. S. lunedi, tornò a parlargli della promozione, S. S. rispose ne medesimi termini, ne quali gli haveva risposto altre volte : cioè che si raccomanderà a Dio acciò gl'inspiri il tempo per farla, che sia di maggior servitio di S. D. M., e della Chiesa : e che quanto alla promo-

zione di Mons. di Bové (1) non essersi dalla S. S. risposto alli nuovi officii passati dal Re di Polonia diversamente da quello, che haveva fatto per il passato : dispiacerle però di non poter incontrare le soddisfazioni di S. M. Cristianissima per l'obligo che le incombe di soddisfare in primo luogo alla propria coscienza.

Le 15, il informe Ranucci que le marquis de Béthunes est arrivé en Pologne ; et il l'engage à connaître la mission qu'il peut avoir et les intrigues qu'il peut initier (2).

Le même jour, il annonce que de la Pologne on mande que le gr. chancelier doit passer ici, se rendant aux bains de Bourbon. E, à la même date : que Croissy lui a dit que le roi de Pologne ayant affirmé au pape que Beauvais n'eut aucune part dans la rupture de la diète, on ne pouvait l'exclure de la promotion, le prélat étant français, sans faire offense au roi et à la nation ; j'ai répondu, en outre de ce que j'ai toujours répété, que S. B. estime beaucoup cette nation, mais que le pape veut aussi satisfaire sa propre conscience. Croissy m'assura qu'on avait envoyé de nouveaux ordres à l'ambas-

---

(1) Dès le 26 mai, Ranucci avait annoncé que le roi recommandait de nouveau Mgr de Beauvais pour la promotion, en mettant en relief que le roi de Pologne l'a recommandé aussi en rappelant les bienfaits du prélat.

(2) Le 7 août, Ranucci répond que Béthunes, malgré son dire de n'avoir pas de mission conciliatrice, vient d'envoyer à la marquise une personne de confiance avec des lettres du roi et de la reine pour S. M., contenant leur justification. La marquise, selon les ordres de son mari, m'a tout communiqué et m'a laissé les lettres royales ; mais j'ai refusé de les transmettre, n'ayant reçu aucune demande du roi de Pologne, d'autant plus que ce serait contraire à ma proposition de ne plus parler du passé. En ayant parlé incidemment à Croissy, il dit que si le très-chrétien connaissait cela, le marquis tomberait encore en disgrâce, S. M. ne voulant pas que personne se mêle sans ses ordres d'affaires d'Etat. Croissy ajouta que si on donnait cours à ce que voulait le marquis, se trouverait justifiée l'opinion générale qu'il a eu une mission, ce qui serait contraire aux intentions du très-chrétien, qui veut que le roi de Pologne fasse les premiers pas. Croissy, qui est ami du marquis, me dit qu'il avait décidé de ne pas en parler au roi.« Et, le 6 septembre, il déclare n'avoir rien appris davantage sur la mission probable de Béthunes ; il paraît qu'il doit aussi solliciter auprès du roi en faveur de Mgr de Beauvais. »

sadeur en faveur du prélat, car cette affaire tient bien à cœur au roi (1). Et. le 16, Cybo lui écrit :

Oltre quello che è stato scritto a V. S. Illma in piano circa la persona di Monsignor Vescovo di Bové, Nostro Signore rispose a questo Signor Ambasciatore di Francia, che quelli, che ambivano con forme così pressanti le dignità ecclesiastiche, si mostravano poco degni delle medesime, e che l'ambito veniva riprovato non solo dalle leggi canoniche, ma ancora dalle civili.

Le 19 juin, Ranucci informe :

Il Sig. di Croissy m'ha detto che havendo il Re inteso che Mons. Nunzio in Colonia haveva fatto significare a Mons. Vescovo di Argentina, che se non tralasciava que' maneggi, che presemente fa, e non tornava quanto prima alla sua residenza, il N. S. l'havrebbe fatto interdire e scommunicare, haveva la Maestà Sua ordinato al suo Ambasciatore costi di portarne doglianze a S. S. con dirle, che il suddetto Prelato assiste col suo consiglio all'Arcivescovo dí Colonia nelle presenti contingenze per essere soggetto molto habile, e capace di ogni grand'affare. Che i maneggi che ha, sono tutti indrizzati alla Pace, et al bene publico, come si quò vedere dagli effetti, havendo procurato con la sua condotta di distor gli Olandesi da i pensier di guerra. E tutto quello, che ha fatto, e fa ; è stato, et è ordine di S. M. la quale operando secondo il fine di S. B. che è la Pace, haveva trovato strana la significatione fatta all'istesso Monsignor Vescovo d'Argentina Prelato zelante, e che non manca punta al servitio della sua Chiesa, molto ben governata, non essendo in fine che pochi mesi ch'egli n'è absente. Agguingendo che molto maggior bisogno d'assistenza, e governo hanno tante Diocesi di questo Regno sprovviste di Vescovi, che non ha quella di Argentina. Io risposi che non ero punto informato di quello, che Mons. Nunzio in Colonia havesse detto in questo proposito, nè che ordine egli tenesse da Nostro Signore. E quanto à queste Chiese sproviste, havergli detto altre volte, che il male non procede da N. S. (2).

(1) Le 27, il ajoute « il est entendu que le grand chancelier de Pologne viendra aux bains de Bourbon, mais je crains que s'il n'a pas les documents nécessaires pour prendre ensuite le caractère d'ambassadeur, il ne rencontre des difficultés, son arrivée comme privé ne lui donnant aucune valeur. « On m'assure que Croissy a déjà dit quelques mots à ce sujet. »

(2) Et,le 20 juillet,Cybo lui écrit : « le nonce de Cologne, d'ordre de S. S., a insisté auprès de Mgr d'Argentina pour qu'il rentre en son diocèse,

Le 20 septembre (1), Ranucci écrit :

Si discorre per la Corte che essendo ultimamente venuto costà il Sig[r] di Berteville, già inviato del Re appresso il Duca di Mantova, dovendo portarsi a baciare i piedi a S. B. gli si fosse insinuato dal Sig[r] Cardinal d'Estrees che in occasione di discorso si diffondesse con S. S. in rappresentare il zelo del Re per la conversione degli Ugonotti, et in altre cose di vantaggio della Religione, e che stasse attento a' ciò che gli havesse risposto Sua Beatitudine, e che dopo essere stato all' Udienza, egli riferisse al Cardinale di haver ciò eseguito, e che S. S. stasse ad udir tutto, ma nulla rispondesse, ne' havesse dato alcun segno di godimento, ne' di lodi al Re per questa sua attentione, onde ne deducono concetto che S. B. sia di animo avverso alla persona del Re, e che non rimiri volentieri alcuna cosa di quelle che gli appartengono. Con quelli che me ne hanno parlato io ho fatto le parti che mi convengono per disingannargli di questa loro falsa opinione, e per far comprendere il torto che qui si ha di imputare à mala volontà la taciturnità di S. B. quando vi sia stata, mentre da tante altre cose si può ben chiaramente comprendere quanto S. S. stimi il Re, et habbia desiderio di sodisfarlo in tutto quanto quello che li è permesso. Io però nell' ultima udienza havuta dal Re gli ho fatta istanza per la demolitione dei tempii, che gli Ugonotti hanno fabricato di la dalla sommità de Monti

---

faisant observer que depuis longtemps cette église n'a plus vu la figure de son évêque, et que cette ville étant maintenant aux mains du très-chrétien, l'œuvre de l'évêque peut donner plus de profit ; et cette insistance n'a pas été faite en termes de menaces comme l'ont dit Croissy et l'ambassadeur ici, car le nonce le nie et, du reste, il n'était pas autorisé à en faire. Il est vrai que le service de Dieu et de l'Eglise doit passer avant celui du roi, car celui-ci peut être servi par d'autres, tandis que l'église ne peut l'être que par son évêque ; les engagements en matières politiques ne conviennent pas à des ecclésiastiques, et encore moins à un évêque, parce que contraires à son caractère. Rome désire la paix, mais qu'elle soit la conséquence d'accords et non de la guerre ; c'est dans ces termes que je répondis à l'ambassadeur lorsqu'il m'en parla. Si aux vacances des églises on ne pourvoit pas, la faute en est au roi, qui n'y nomme pas des *idonei*. C'est donc à S. M. à rendre compte à Dieu non seulement du retard, mais aussi des mauvaises doctrines, qui, par suite de ses ordres, sont répandues dans les pays qui lui sont sujets. »

(1) Le 6, il avait informé qu'on annonce que le roi a signé un décret qui diminue de deux millions l'impôt, voulant réduire l'armée.

contro l'Articolo 14° dell' Editto di Nantes, e di qui presa l'occasione di raccomandargli a' nome di S. B. la propagatione della Religion Cattolica nel Regno, del che S. M. ha mostrato godimento et insieme applicatione ad ordinare la demolitione suddetta (1).

A Paris se trouvait toujours l'Abbé Atto Melani, qui semblait n'avoir autre but que de travailler contre le pape. Le 2 septembre 1680, Lauri mande : « il paraît que c'est Melani l'auteur du mémorial au roi ; il a tâché de se rendre favorable Croissy et Bergeret, son commis. Il est furieux contre le pape pour le refus de la commende Robec, d'autant plus qu'il a su qu'on fait la grâce à Rose ; comme il parlait mal du gouvernement de Rome j'ai dû l'admonester et aussi au sujet de Rose, parce qu'il voulait conseiller au roi de ne plus s'adresser à Rome pour avoir des grâces. Melani s'est rendu hostile tout le monde et il y en a qui l'accusent de coparticiper à des affaires avec un commis du secrétaire d'Etat. » Le 25, Cybo l'engage : de tâcher d'avoir en ses mains la preuve que c'est bien Melani qui a tenté de persuader le roi d'envoyer ses troupes dans l'Etat de l'Eglise, et d'arrêter les dépêches de Rome, afin d'être fixé sur ce que ce malheureux a été capable de faire. Le 14 octobre, Lauri informe que Melani a couru un gros danger, mais il a eu la chance de s'en tirer : Croissy, au nom du roi, lui avait donné l'ordre de quitter Paris et de se rendre à l'Abbaye de Robec en Normandie et de ne pas en sortir sans l'ordre de S. M., pour avoir tenu commerce avec la secrétairerie d'Etat et de l'avoir subornée avec de l'argent... Il joua d'audace : en sortant de chez Croissy il se rendit auprès du roi, à qui il avoua d'avoir

(1) Le 14 octobre, Cybo lui répond : « Lorsque Mgr de Berteville est venu aux pieds du pape, il a reçu de S.S. un accueil courtois et honorable, ainsi qu'il l'a dit lui-même en venant prendre congé de moi. N. S. lui a seulement refusé de pouvoir tenir des bénéfices ecclésiastiques en portant l'habit laïque. C'est peut-être à cause de ce refus qu'il a dit que S. S. garda le silence sur le récit qu'il prétend avoir fait sur l'action du roi pour la conversion des calvinistes. Le pape n'en a aucune souvenance, mais dit que le cardinal d'Estrées et l'ambassadeur peuvent témoigner avec quelles louanges et complaisance il a toujours parlé du zèle de S. M. pour arriver à gagner les huguenots à la communion catholique. »

traité avec un marchand pour recevoir de lui un cadeau de 500 doublons d'Espagne afin de l'aider auprès de la secrétairerie d'Etat ; il ajouta qu'il avait négocié pour son compte et non pour le compte des commis. S. M. le renvoya sans faire de déclarations, mais ensuite Melani ayant parlé à l'archevêque de Paris, il obtint de rester moyennant la promesse de ne plus faire de commerce. Le 21, il répète que Melani se trouvait à Fontainebleau où était la Cour et qu'il envoya le mémorial au roi ; qu'il l'a appris par un ami de Melani et d'un abbé qui connaît le texte de ses écrits à S. M. Mais, le 4 décembre, Cybo l'engage à ne plus s'occuper des écrits de Melani, du moment qu'il est difficile de connaître la vérité.

Le 21 mai 1681, Cybo mande à Lauri : « Les écrits de Melani contiennent des matières au-dessus de son intelligence. Il n'est pas vraisemblable que le roi donne son approbation à des projets aussi fous et venant d'un individu aussi léger et lâche ; si V. S. connaît d'autres écrits, elle pourra les transmettre. »

Le 23 juin, Lauri écrit : « on dit que Melani a fait un accord avec le P. Gérardin, frère du lieutenant civil du Châtelet de Paris et a remis entre les mains du roi le brevet de sa nomination,et que S. M. donnera la commende au dit Gérardin sous la réserve d'une pension de 3000 livres en faveur de Melani ; mais ce projet ne pourra causer que des ennuis et des dépenses bien supérieures à ce qu'il croit. Prignani, abbé régulier, qui avait le titre de l'abbaye et qui démissionna entre les mains du roi, sans que cette démission fut acceptée, vient de mourir. On se demande si l'abbaye est vacante par suite de démission ou par suite de la mort de l'abbé, afin de savoir comment faire l'expédition. » Le 16 juillet, Cybo l'engage à obtenir une copie exacte de l'accord de Melani avec Gérardin.

CHAPITRE IV.

Le pape et le Portugal.

Les rapports entre les deux Cours étaient encore troublés par la suspension de l'Inquisition en Portugal ordonnée par le pape.

Le roi Alphonse vivait toujours relégué dans le duché de Bragance, et son frère Pierre gouvernait comme régent avec sa femme qui conservait le titre de reine, ayant été mariée précédemment avec le roi Alphonse. On s'occupait à Lisbonne du mariage de l'Infante avec le duc de Savoie, afin d'assurer la succession au trône.

En cette période, le pape fut choisi comme médiateur entre le Portugal et l'Espagne à propos d'un incident survenu à Buenos-Ayres.

Le 1er Janvier 1680. — Mgr Durazzo écrit à Cybo que, S. A. ayant demandé aux Cortès un million de *crociati* pour le mariage de l'Infante avec le duc de Savoie (1), on vint à discuter sur l'impôt à établir et on se fixa sur le tabac, en partageant cet impôt sur chaque commune. Les évêques, invités par le régent, ont fait une liste à part pour leur diocèse. Et, le 29, il ajoute que le Secrétaire d'Etat l'a informé que les Ordres du royaume étaient trop pauvres pour donner un secours à l'Empereur contre les Turcs. Le 21 février, Cybo lui écrit :

---

(1) Voir le chapitre V.

Quando sì faccia motto a V. S. Illma circa il desiderio del principe, che Sua Santità imponga le decime sopra il clero di cotesto regno per soccorrer la Polonia, potrà mostrar di credere, che si possa sperare in ciò da Nostro Signore ogni facilità. Sarà necessario però di cautelar la concessione in maniera, che non passi facilmente in esempio, e che i ministri di Sua Altezza non s'ingeriscano nelle riscossioni, o nel deposito della moneta, ma si rimetta tutta in mano di lei, etc.

Mais, le 11 mars, Durazzo informe : « depuis la délibération du clergé de contribuer par 120,000 crociati et 10 millions demandés aux Cortès par S. A., l'idée d'un secours aux Polonais s'est refroidie, et si la proposition des dîmes ne vient pas de nous, je ne crois pas que le prince la demande. En attendant, je resterai dans les généralités surtout pour qu'ils ne pensent pas qu'on ne tient pas compte de leur secours. Le confesseur de S. A. m'a dit que, en lui concédant *gli spogli,* elle aurait pu contribuer un peu à la Pologne ; mais on comprend que s'ils veulent donner, ils veulent aussi prendre » (1).

Le 4 août 1681, Durazzo répond à Cybo qu'ayant dit au prince que le roi catholique désire la coopération du Portugal pour récupérer Mamora en Afrique, reprise par le roi de Fez, S. A. lui répondit qu'elle avait déjà dit à Giovinazzo, que le Portugal était disposé à y envoyer six navires armés si le roi catholique y expédiait des troupes choisies, mais que personne n'en parla plus ; toutefois S. A. ajouta que si, cette année, on aurait pu envoyer ces navires, l'année prochaine, la chose serait impossible. Et, le 25, il prévient d'avoir remis le bref touchant le secours de S. A. pour Larache, mais qu'elle

(1) Le 14 juin 1683, il répond que, ayant répété la demande au prince pour un subside pour l'empereur, S. A. a répondu que le fermage du tabac qui était de 800 crociati a été élevé de 120,000. « Mgr de Lisbonne a adhéré à ma demande et il a fait faire des prières dans toutes les églises pour les armées chrétiennes. » Mais, le 21, il annonce que le Secrétaire d'Etat lui a promis 100,000 *crociati,* malgré les grandes dépenses qu'on a eues ; S. A. les offre au pape pour en faire ce qu'il veut pour la guerre, désirant toutefois que personne ne le sache.

lui répéta les mêmes déclarations, avouant aussi que dans l'année elle a perdu un navire (1).

Le 26 août 1680, Durazzo écrit que par des navires provenant de Rio de Gennaro, on a l'avis que des Portugais envoyés par Manuel Lobo, gouverneur de cette localité, ont élevé une forteresse vis-à-vis de Buenos-Ayres, la croyant nécessaire à la communication avec les Indes espagnoles ; mais que le gouverneur de Buenos-Ayres, mécontent de ce fait, avait envoyé une protestation dont les Portugais n'ont pas tenu compte, continuant à bâtir la forteresse qu'ils appelèrent « du Sacrement », et prétendant travailler sur leur propre territoire (2).

(1) A la même date, il informe que le navire *La Madre di Dio*, parti du Brésil, après deux années de voyage ayant été à la côte de Guinée, et ayant perdu 150 hommes, arriva chargé de sucre, mais que n'ayant pas fait attention à la quantité de la cargaison, ce navire s'inclina tellement que l'artillerie de 40 pièces roula de ce côté et tomba à la mer ; à présent un étranger croit pouvoir la sauver.

(2) Le 10 mars 1681, il envoie le rapport suivant :

Possiede questa Corona nell'America meridionale quel paese, che si chiama il Brasile, posto nella costa Orientale della medesima America. Questo paese fù scoperto del 1500 da Fernando Cabral, che andando per ordine del Rè D. Emmanuele all'India Orientale scoperta un' anno prima da D. Vasco da Gama per tempi contrarij e tempesti *(sic)* di Mare, avanti di poter voltare il Capo di buona Speranza fù trasportato con la sua flotta à quella parte del Brasile, che se chiama Porto Seguro in 17 gradi della parte del mezo giorno. Doppo scoperto questo paese li Portoghesi vi hanno fatto varie colonie delle quali le più celebri sono il Maraguano, posto quasi sotto la linea Equinotiale, Pernambucco in 7 gradi dalla parte di mezzo giorno la Bahia di tutti li SS[ti] o sia la città di S. Salvatore in 13 gradi, et il Rio di Gennaro, o sia la città di S. Sebastiano in 23 gradi. Pertendono *(sic)* i Portoghesi che questo paese per la parte di Tramontana confini col Rio dell' Amazoni o sia gran Parà, e della parte del mezzo giorno con il Rio della Platta, dentro il quale 40 leghe in circa nel margine meridionale li Spagnoli hanno la città chiamata Buenos Ayres, in modo che il margine meridionale spetti à Spagnoli, et il margine settentrionale appartenga a loro. E' distante l'imboccatura di questo fiume dalla Città di S. Sebastiano già nominata trecento leghe in circa, perche trovandossi *(sic)* la detta città in 23 gradi, e l'imboccatura in 35 vi sono 12 gradi de differenza, ma perche la costa non

Le 24 mars 1681, il ajoute qu'il s'est rendu chez S. A. et que, parlant de Buenos-Ayres,il dit que N. S. regrettait beaucoup l'incident non seulement à l'égard du Portugal, mais aussi parce qu'il peut troubler la paix entre les deux Couronnes. « Le régent me remercia, disant qu'aucun prince n'est plus obséquieux que lui envers le pape ; et il se montra sérieux touchant l'incident, ajoutant que la Couronne ne peut rester

---

corre diretamente da Tramontana a mezzo giorno, mà declina più di 20 gradi a ponente viene a farsi la detta distanza e fossi *(sic)* maggiore. Li Portoghesi in queste trecento leghe di costa non si sono curati sin' hora di fare molte populationi *(sic)* perche solo sin' all' Isola detta della Cananēa posta in 25 gradi e 2/3 si trovano qualche populationi. Vero è che molta parte di detto paese verso il Rio della Platta che è habitato da gentili che chiamano Patos, et è di terre fertilissime, fu conceduto già dal Rè di Portogallo a Martino Alfonso di Souza che però non adempí l'obligo di popolarlo, e farvi colonie.

Havendo S. A. due anni sono, mandato per governatore al Rio di Gennaro D. Manoel Lobo le diede ordine di fare una fortezza nel margine settentrionale del Rio della Platta nella terra spettante a Portogallo in quel posto, che le paresse più à proposito. E seguendo D. Manoel l'ordine del suo Prencipe fù con alcuni vascelli a proposito per entrare nel Rio della Platta, accompagnato da conveniente gente di guerra, e nel mese di Febraro dell' anno passato prese terra di fronte l'Isole di S. Gabriele, che stano *(sic)* ben di fronte della città di Buenos Ayres in distanza di trè o quatro leghe, e comincio la fortezza. Li Spagnoli havendo notissia *(sic)* di ciò mandarono un auditore con altri ministri di giustissa *(sic)*, e di guerra a richiedere a D. Manuel che non facesse tal fortezza perche era in paese appartenente al Rè di Spagna, ma non ostante questa richiesta, e protesti col supposto che la fortezza si facesse nel paese di Portogallo non desistesse, anzi la condusse a perfezione.

Di fresco s'è saputo che i Spagnoli in sette d'agosto di questo anno accompagnati da quatromila di quei nationali per sorpresa entrarono nella fortezza di notte et uscisi *(sic)* quelli che volsero resistere, che furono da cento cinquanta, fecero prigione il governatore D. Manuel Lobo, che ancora si trova in essa con gl'altri che sarebbero da cento persone, e demolirono la fortezza.

D. Manuel Lobo hà datto *(sic)* aviso di questo successo a chi restò in suo luogo nel Rio di Gennaro ; e la copia della detta lettera, che fu mandata alla Bahia è venuta qui ultimamente con vascello gionto da quella parte alla città del Porto accompagnata da lettera del governatore della Bahia per S. A., et in detta lettera scrive il suddetto D. Manuel Lobo che si trova

sans la réparation nécessaire ». Le 27, Mgr Mellini,de Madrid annonce à Cybo que l'incident avec le Portugal a fait une grande impression et on a craint une guerre ; mais ayant eu l'accord de 20 jours on a repris haleine et l'on espère de s'arranger, remettant tout aux arbitres,et attendant leur décision pour savoir qui doit jouir du terrain ; on peut même laisser les choses comme elles se trouvent sans dire à qui appartient le terrain. Ici on voudrait que S. S. en fût l'arbitre

prigione, ma tratatto *(sic)* con molto regallo *(sic)* in casa del governatore di Buenos Ayres, e che gl'altri prigionieri pure erano tratatti con molta cortesia. Più anche che doppo demolita la fortezza entrasse nel suddetto Rio della Platta qualche vascello Portoghese con gente e monitioni da bocca per la istessa fortezza, e che da Spagnoli non li fosse fatto atto nissuno d'hostilità, obligandoli solo a partire. Pure avanti che venisse l'aviso della demolitione della fortezza essendosi saputo la construzione d'essa, questo inviato di Spagna ne fece dogliense *(sic)* a S. A. per ordine del suo Rè, lamentandosi che si fosse eretto tal fortezza nel paese spettante alla Spagna, e fondava la sua raggione sopra la linea imaginaria meridiana, che determinò la Sta Ma di Allessandro VI si butasse trecento, e tante leghe più a ponente dell'Isole di S. Antonio, una, e la più forana del Capo Verde, e che tutto quel paese, che fosse della linea verso ponente appertenesse *(sic)* alla conquista del Re di Castiglia, e l'altro che fosse verso levante appartenesse a quella del Rè di Portogallo supponeva che con questa divisione non solo il sitto *(sic)*, dove fu la fortezza spetasse alla Spagna, ma che non meno a molte leghe potessero accostarsi li Portoghesi all'imboccatura del Rio della Platta ; e sopra queste raggioni diede una scrittura a S. A. pregandolo a volere ordinare a suoi di sloggiare da quel luogo, sin' a tanto che si conoscesse veramente in che parte restava il sitto suddetto. All'incontro per parte de Portoghesi con l'auttorità *(sic)* di molti auttori si pertendeva *(sic)*, che non solo il sitto restasse dentro la portione a loro spettante per la determinatione d'Allo 6o, ma che la loro conquista entrasse più à dentro, il che S. A. non recusava, che s'essaminasse, ma voleva farlo senza far sloggiare a suoi.

Doppo venuto l'aviso della demolitione l'inviato di Spagna è andato due volte a Palazzo, mà S. A. non l'hà voluto sentire, si sono tenuti varij consigli di Stato, et uno in particolare avante S. A. e la Regina, ma sin'hora non si penetrano le resolutioni, facendossi *(sic)* il calcolo di tempi ne quali seguì la construtione, e demolitione della fortezza, pare che si possa credere che il secondo successo sia stato intrapreso dal governatore Spagnolo di quelli parti senza ordine preciso della corte, ma non si può affirmare di certo, ne si sà che rincontre, ne habbia S. A. per una parte, o per l'altra.

et on espère que le Portugal acceptera aussi ; s'il accepte et que l'on regarde comme impréjugée la possession, il y a espoir d'accommodement. On pourra s'arranger sur les autres points : la restitution des prisonniers, des effets, des munitions qu'on a enlevés et la punition du gouverneur. Le duc de Giovinazzo va à Lisbonne pour obtenir ces satisfactions et avec l'ordre de procéder en tout d'accord avec Mgr Durazzo à l'égard de S. S. « J'ai écrit au nonce qu'ici on attend beaucoup de son zèle et de sa prudence pour le maintien de la tranquillité et pour aller d'accord avec Giovinazzo. L'envoyé portugais a été content de ce choix,mais plusieurs l'ont désapprouvé, trouvant que l'on manquerait de dignité en envoyant la mission ; toutefois, il n'y a pas de doute que l'envoi de cette mission fera de l'effet. » Et,le 24 avril,il ajoute que cet incident semble être sur la voie d'arrangement, que de chaque côté on ne veut pas de guerre. On est content de Giovinazzo, car après des entrevues avec les commissaires il a rédigé le projet que la place ou localité de l'île de S[t] Gabriel reste au Portugal avec l'artillerie et ce qui s'y trouve, permettant aux Portugais d'élever un peu de mur de terre pour y mettre l'artillerie ; et, après cette restitution, le Portugal doit tout remettre dans les mains des arbitres jusqu'à la décision de la cause ; les Portugais à leur tour donneront secrètement la parole que leur dignité étant ainsi sauvée, leurs ministres abandonneront cette localité,et, de cette manière, s'aplanira d'elle-même la controverse sans qu'il y ait besoin d'autre décision ; ils offrent aussi de laisser aux Espagnols le droit qu'ils ont de couper le bois, de chasser et d'abriter leurs vaisseaux près de cette île. Ici on critique beaucoup cet accord, trouvant qu'on pouvait consentir à tout sans envoyer un ambassadeur, parce que l'envoyé portugais l'avait déjà demandé ; « mais j'ai répondu que non, écrit-il, car il fallait donner satisfaction à la vanité des Portugais, vu l'appui que leur donne la France contre l'Espagne, ajoutant qu'il fallait accorder des marques de générosité apparente, sans préjuger la substance car il *puntiglio* des princes consiste en ce qu'on pourrait

modérer la forme, la restreindre à la localité seulement, accordant l'artillerie sans l'entrée ou avec la permission d'y mettre peu de monde, et à la condition de tout démolir, laissant la localité nue à disposition des arbitres ; on satisfait ainsi les pointilleux Portugais sans préjudice à S. M. Cela a plu aux ministres ainsi qu'à l'envoyé,qui est venu me remercier, disant que si on ne fait pas la guerre c'est pour plaire à S. B. »

Le 7 avril, Durazzo écrit : le duc Giovinazzo est arrivé ici pour négocier au nom de l'Espagne ; et, le 14, il annonce que le duc est venu le voir ; qu'il a été à la Cour et a fait bonne impression « Il m'a demandé mes offices auprès du prince ». Le 27, Cybo l'informe « que si l'on parle de vouloir N. S. pour arbitre de l'incident avec l'Espagne ainsi qu'on l'a dit à Madrid, V. S. dira que S. S. ne refuse rien de ce qui peut aider à un accommodement, d'autant plus que le pape ne peut pas se soustraire à l'obligation de connaître un article d'interprétation d'une Constitution faite par un de ses prédécesseurs, qui fixa les limites de chacune des deux Couronnes. » Le 25 mai, il écrit à Mellini : « S. S. a de nouveau poussé Mgr de Braga à écrire à Lisbonne pour qu'on travaillât le plus possible à l'accommodement avec l'Espagne, car il est nécessaire, même pour le Portugal, de mettre fin tout de suite à toute sorte de trouble. L'ambassadeur a promis d'écrire ; V. S. travaillera dans le but de vaincre les difficultés et tout ce qui est futile et entêté, car la monarchie est assez angoissée sans de nouveaux embarras. Si V. S. trouve nécessaire de dissiper quelque répugnance, elle peut en faire auteur S. S. L'affaire est très importante pour l'Espagne et aussi pour la tranquillité de l'Europe ; du reste, elle se mettra d'accord avec Mgr Durazzo à Lisbonne » (1).

---

(1) Le 26, Durazzo transmet le résultat des négociations :

Summario delle capitolazioni dell' aggiustamento concluzo *(sic)* trà la Spagna, e Portogallo sopra le differenze insorte per l'ultima espulsione che i Spagnuoli fecero de Portoghesi dalla nuovo colonia construita di

Le 30 juin, Durazzo se défend au sujet de ce qu'a écrit Mgr Mellini, qu'en Espagne on doute de lui pour l'incident de Buenos-Ayres. « Déjà avant de recevoir des instructions j'en ai parlé au prince, offrant ma médiation et celle de N. S. et j'en ai averti Mellini ; il est vrai qu'ayant offert au duc de

---

fronte dell' isole di S. Gabriele dentro il Rio della Plata incontro Buenos Ayres.

S'aggiustò che in riguardo d'havere il Governatore di Buenos Ayres ecceduto immoderatamente in una attione recuperatoria e defensiva S. M. Cattca facesse contro di esso qualche dimostrazione.

Che restituisca l'artiglieria, le armi e monitioni con il Govre et altra gente che prese, e cavò da detta Colonia. Che questa medema gente, o in suo luogo altra tanta Portoghese, e non più possa restare, et habitare dentro la colonia sino alla determinazione della controversia, con dichiarazione, che non restando in piedi cos' alcuna della sua fabrica antica, non potranno i Portoghesi far di nuovo altra cosa, che repari di terra, quanto basti per coprire l'artiglieria, et alcun coperto per loro persona, però non potranno fare niuna fortificazione, nè case di pietra nè di tapia, che possa essere di permanenza, come tanpoco accrescere gente, nè armi, nè artiglieria, nè monitioni, nè portare mercantie al medemo luogo, restandoli prohibito ogni sorte di comercio in Buenos Ayres per mare e per terra, quel comercio resterà prohibito parimente in tutte le altre parti dell' Indie Occidentali, e con li Indiani sudditi della ubidienza di S. M. Cattca di sorte, che resti provisionalmente rimossa la novità cassata di fatto, mentre in conferenza amichevole si tratavano *(sic)* questo ponti *(sic)*. E per le medeme raggioni resterà reservato agl' habitanti di Buenos Ayres il diritto del possesso, che havevano, e l'uso e profitto del medemo paese godendo de frutti, e bestiame di esso, senza differenza alcuna, come se i Portoghesi non vi fussero, e per i vasceili di S. M. resterà il porto franco e libero, come soleva esserlo senza dipendenza, ne consentimento di veruna persona. Che si reservava al Govre di Buenos di poter dimolire *(sic)* e distruggere qualsi voglia fortificazione ò popolatione che in detto sito havesse fatto di nuovo.

Che per compimento di tutto si passarebbero gl'ordini reciprochi.

Che dentro di due mesi doppo la ratificatione si nominieriano *(sic)* giudici arbitri in ugual numero per le parti che gionti nella forma che si fece nell' anno 1524 determinarebbero la questione dentro trè mesi, e non accordandosi d'adesso per all' hora restava compromessa in S. Sde, perchè dentro un' anno da cominciarsi da quel giorno la determinasse obligandose *(sic)* le parti a compire ciò che da S. Stà fosse determinato.

E che tutto il sudetto s'intendeva accordato per modo di provisione e temporalmente senza pregiuidzio del diritto delle parti.

Giovinazzo de l'aider, celui-ci a cru de se valoir d'un espagnol intime de Cadoval et par cette voie on a fini très-vite. J'ignore qui a pu parler mal de moi, tandis que le roi catholique m'a fait remercier. Je dois toutefois déclarer que cet espagnol, qui est déjà mort, avait écrit que le Portugal se préparait à envahir l'Espagne, tandis qu'à l'exception d'un courrier expédié à Madrid, ici on n'a pas depensé un *baiocco*. J'espère que V. Em. aura approuvé ma conduite. » Et, le 14 juillet, il ajoute que le prince l'a remercié, déclarant que pour cette affaire il a voulu rendre hommage à S. S., sachant combien N. S. aurait regretté une rupture avec l'Espagne. « S. A. m'a demandé en échange mon consentement pour que le clergé continue de payer le subside de 500,000 *crociati* que les Cortès ont consenti de donner au prince. » Mais Durazzo avertit que si N. S. fait cette concession, il devrait mettre pour condition que S. A. permette aux capucins l'institution des trois hospices que demande la Propagande pour les missions d'Angola : à Madeira, à Bahia pour la convalescence des malades. Il est difficile que les ministres donnent leur consentement ; et il ne faut pas perdre l'opportunité.

Le 28 octobre 1682, Cybo écrit au nonce à Turin :

Facendosi continove, e premurose istanze dagli Spagnuoli perche si venga da S. Stà alla divisione della controversia intorno all'Isola di S. Gabrielle *(sic)*,et avvicinandosi il termine prefisso,è venuto in pensiero alla Stà Sua di sollecitar col mezo di V. S. Illma l'inviato Portoghese che si è fermato costì per lasciar assicurar l'aria di Roma.Potrà dunque significarli la giusta sollecitudine che porta N. Sre di vederlo qui quanto prima affinche si possa discutere la materia, e togliere agli Spagnuoli che sono fuor di possesso l'occasione di querelarsi delle lunghezze ; con accertarlo della salubrità dell'aria, essendo imminente il novembre, et essendo più d'un mese,che soffiano le tramontane, oltre una larga pioggia, che hà finito di levare ogni scrupolo. Calchi pur la mano, facendoli apprendere che cosi conviene per ogni conto (1).

(1) Mais, dès le 11 septembre, Durazzo lui transmettait l'adhésion du prince pour que fût prorogé le temps, fixé dans le traité pour la sentence sur la nouvelle colonie del Rio della Plata, se remettant en tout à l'arbitrage de N. S.

Le 15 septembre 1681, Durazzo annonce qu'au card. Mellini, qui lui avait demandé des informations sur les rapports entre l'ambassadeur de France et le duc de Giovinazzo, il a répondu que ces rapports lui avaient semblé excellents, car ils se visitaient fréquemment ; et le duc allant chez la marquise d'Oppede, femme de l'ambassadeur, jouait avec elle à la mode française. « Toutefois, l'envoyé de Savoie m'ayant averti qu'il y avait des dissentiments entre les deux ambassadeurs, je lui ai dit de ne pas s'en mêler mais qu'il pouvait en informer la reine. En attendant, l'ambassadeur de France vint chez moi se plaindre du duc et me demanda si j'avais entendu dire que Giovinazzo prétendait la préséance dans un endroit tiers, et qu'il répandait le bruit que lui, ambassadeur de France, voulait dans la rue arrêter les voitures des hidalgos pour faire passer la sienne ; j'ai répondu que j'ignorais tout, mais que le duc m'avait toujours parlé bien de lui, toutefois Oppede se montra furibond et a dit qu'il ira toujours à sa recherche dans les rues plus étroites, avec sa famille armée de pistolets. Toutefois Cadoval se rendit à une réunion du Conseil d'Etat et parla du devoir qu'avait le prince de protéger tous les ambassadeurs. Je suis allé à l'ambassade d'Espagne et, ayant demandé si les accusations étaient vraies, le duc me dit que non, m'autorisant même à le répéter au français. Je me réserve d'en parler mais le duc est prudent et sort bien peu de chez lui » (1).

(1) Mais, le 30 octobre, il raconte : « que le soir du 25 Giovinazzo vint le trouver avec une létigue et deux laquais, que peu après arriva le secrétaire d'Etat ; je le reçus dans une pièce à part et il me pria de garder le duc jusqu'à nouvel avis ; en effet, je l'ai gardé jusqu'à minuit, lorsque vint Cadoval, lieutenant général de S.A. qui dit à Giovinazzo que le prince ayant appris que dans le voisinage se trouvait Oppede avec des gens armés, et que comme il a la responsabilité de ses ambassadeurs, il l'avait envoyé avec de la cavalerie qui attend dans la cour pour l'accompagner, ayant déjà fait rentrer Oppede à sa demeure. Giovinazzo répondit qu'il savait bien que Oppede allait toujours armé, mais sachant de n'avoir de différend avec personne le fait lui était incompréhensible, que toutefois il priait que la cavalerie se retirât, mais Cadoval voulut l'accompagner. J'ai appris ensuite

Et, le 16 novembre, il écrit encore :

Giovedi della passata settimana giorno 12 del corrente essendo entrato questo sign[r] Ambasciatore di Francia con la sua carrozza in una strada assai longa, e stretta, molto frequentata, e che non dà luogo in molte parti, che possino passare due carrozze ; le venne incontro il marchese di Tavora con altra carrozza, e non potendo ambi passare, ricusò il marchese, non ostante che l'ambasciatore ne lo facesse cortescemente pregare, di darli luogo di passare, onde restarono per molte hore in quel sito senza muoversi, et in questo tempo si giontò molta gente tanto plebea, come nobile, la prima per curiosità, e la nobile senza far atto veruno incivile all'ambasciatore, se pure per atto incivile non si volesse chiamare il passarle avanti la sua carrozza senza dirle cosa veruna, con tutto che fossero persone con la quali costumava trattare, ma semplicemente salutandolo di cappello, mostrò d'unirsi al marchese, perchè alcuni entrarono seco nella carrozza, et altri stettero ivi tratando con esso nel tempo che durava l'impegno.

Saputosi detto impegno da S. A. mandò reiterati ordini al marchese, perchè facesse luogo all' ambasciatore, e perchè parve che a detti ordini non ubidisse incontinente, mandò corrigidori che facessero ritirare la carrozza, come seguì ; ma prima che i corrigidori potessero far ciò il marchese con altri, che s'erano accompagnati seco, uscirono dalla carrozza, et a piedi sen'andarono al suo camino. Fattosi luogo all'ambasciatore se ne andò esso a sua casa, e mentre stava meditando quello dovesse fare in questo negozio, fu da lui il segretario di Stato a dirle, che S. A. haveva così disapprovato l'azzione del marchese, che haveva ordinato fosse posto priggione nel castello di Belem, come la mattina seguente fu esseguito ; ma l'ambasciatore, oltre haver fatto significare a S. A. quella stessa sera per il Segretario di stato, che lo pregava a non volere far esseguire quel castigo contro il marchese, che era un hidalgo giovane, e poco prattico, perchè era

---

que le marquis d'Oppede avec des matelots, en outre de sa famille, s'était arrêté à environ 50 pas de ma maison ; et que comme c'était fête sur la place de Cordoavia, jusqu'à une heure après minuit, il en est parti à la suite d'une lettre du secrétaire d'Etat. Devant ma maison se réunirent plus de 500 personnes, en grande partie des nobles, s'offrant de me défendre. Le lendemain, vint le gentilhomme du marquis pour me dire que son ambassadeur n'avait que du respect envers moi ; il paraît que S. Exc. a répondu au Conseil d'Etat, qu'il suivait les ordres de son roi ». Et, le 12 janvier 1682, il affirme qu'à la Cour de France on n'a pas approuvé mais blâmé la conduite de son ambassadeur dans la nuit du 25 octobre, « lorsque dans le voisinage de mon habitation il attendit, accompagné d'individus armés, son collègue d'Espagne ; S. Exc. avoua à la reine d'avoir eu tort, mais à moi il n'a rien dit, quoique nous nous soyons vus souvent ».

esso Ambasciatore troppo amico de' parenti del detto marchese, fu la mattina seguente da S. A. personalmente a richiederle in grazia, che lo volesse far scarcerare, e perchè S. A. mostrava renitenza a farlo, le disse l'ambasciatore, che non partirebbe dalla sua presenza sino a tanto, che non ne ottenesse la grazia, che S. A. parve la accordasse ; ma perchè quel giorno non se ne vidde l'effetto, l'ambasciatore ricordò questo negozio al segretario di stato con suo biglietto pregandolo a volerlo nuovamente rapportare a S. A. ; e però sabbato usci dal castello il marchese. Mi disse l'ambasciatore, che mentre stava fermato in detta strado vennero alla sua carrozza alcune sassate, che non si potè scorgere da chi fossero tirate, ma mostrò d'essere certo che non venissero dalla parte del marchese, nè da quei cavaglieri [sic], o sia fidalghi che s'unirono con esso, però non ha tenuto conto di cosa veruna, nè ha fatto veruna doglianza, nè per le sassate, nè per l'unione dè fidalghi al marchese nel tempo accennato, ma s'è contentato della sodisfazzione che gl'è stata data ultroneamente, anzi ha pregato per vedere abbreviate le molestie del marchese, che, per quello sento, non ha fatto con lui verun complimento, nè pare che l'ambasciatore l'aspetti, nè lo pretenda. Vero è che venerdi mattina andando l'ambasciatore a parlare a S. A. et havendo incontrato in palazzo il marchese d'Arronches suocero del Tavora, e l'arcivescovo di Lisbona fratello d'Arronches, e per conseguenza zio dello stesso Tavora, le disse l'offizio, che andava a passare con S. A. et essi li dissero che sariano a sua casa a renderle le grazie, come furono la stessa mattina.

Il caso segui tanto verso la notte, che la stessa [*sera*] non potei complimentar l'ambasciatore, e volendo andare la mattina seguente mi fece dire, che era obligato d'andare all'hora a Palazzo, e ritornando da palazzo fu a mia casa. Al doppo pranzo fui a visitare la Sig^ra^ ambasciatrice, e nello stesso tempo feci complimento seco. Ho stimato mio debito di significare a V. Em^za^ etc (1).

Le 11 avril 1680, Durazzo répond à Cybo qu'il a réclamé au prince pour que le card. d'Estrées ne reçoive pas ses pensions sur les évêchés du Portugal ; et, le 15, il ajoute :

Il dirsi da Sua Altezza, e dal P. confessore, come si rifere nella lettera in piano, che S. A., e la Regina havevano trascurato l'affare del Sig^r^ Card. d'Estrees, per non accender più fuoco di quello accendesse la materia del S. Offitio, è pretesa, perchè non ha che fare una cosa con l'altra, ma in realtà credo, che si sia trascurato da S. A. per la

(1) Du reste, il ne paraît pas que le marquis était bien populaire à Lisbonne. Le 9 février 1682, Durazzo écrit que le cocher de l'ambassadeur de France ayant voulu traverser la procession des jeunes gens des jésuites, il y a du tumulte et qu'on a jeté des pierres contre le carrosse.

somma renitenza che ha di dar un minimo disgusto a questi fidalghi più poderosi, e particolarmente all'arcivescovo di Lisbona, che pare habbi incantata Sua Altezza; e la Regina credo si sii ritenuta per il negotio del matrimonio dell'Infanta col duca di Savoja, desiderato da S. M. al maggior segno, e del quale pare che non si tenga sicura se non dopo che sarà seguito il detto matrimonio in faccia della chiesa, e però sino a quel tempo non credo, che possiamo sperare che gl'impulsi della Regina superino la renitenza di S. A. La minaccia di ritener le Bolle non la credo molto efficace per disporre S. A., et i ministri a dar sodisfatione a S. B.; ma la minaccia di non voler riservare la quarta parte dei frutti per pensioni da nominarsi da S. A. se non si dà esecutione alle già riservate, mi pare possa esser più efficace, e però se ancora non fossero passate le Bolle per il vescovo dell'Algarve, sopra il quale vescovato si domanda la riserva di 5 mila crociati, si potrebbe difficoltare la detta riserva, perchè questo credo che farebbe correr più di pressa nel negotio del Sig[r] Card. d'Estrees.

Le 3 juin 1680, Durazzo écrit :

Sono qualche mesi, che venne a questa corte un figlio del conte di Sionsberg, a titolo di procurare la sodisfatione al detto conte suo padre, di un annua pensione, che gli paga questo Regno in riguardo de servitii resi nelle guerre passate, che *non* [sic] qualche anni non gli era stata pagata. Ultimamente poi ha preteso d'esser fatto conte di Mertola, sopra che è stato fatto ultimamente una Giunta per vedere se Sua Altezza poteva compiacerlo, nascendo la difficoltà dall'esser questo cavaliere, cretico.

Qui in Portogallo l'esser conte, è titolo che dà honore, e preeminenza, e niuno si usurpa questo titolo, se non gli è dato dal Re, il quale quando dà questi titoli, costuma costituirglieli in qualche terra del suo regno, senza però dargliene la giurisditione.

Quando il conte di Sciombergh [sic] serviva di maestro di campo generale in questo regno, fu dal Re Don Alfonso fatto conte di Mertola, che è una villa dell' Alenteggio, e questa concessione fu fatta solamente alla sua persona. Il principe poi gliel' ha estesa à suoi descendenti primogeniti. Questo che hora pretende, è secondogenito, et il primogenito col padre consentono che si trasmuti da loro in quest' altro il sudetto titolo di conte di Mertola. Sin hora Sua Altezza gliel' ha negato, facendogli dire, che se si facesse cattolico, non solo questo, ma altri honori gli faria, ma ultimamente gli sono stati dati de' pareri, che, salva conscientia, lo può fare, et altri hanno aggionto, che lo debe

fare, e però Sua Altezza sta alquando combattuta. Mi è parso bene significarlo a V. Em. per sapere in ciò quali siano i sensi di N. S. (1).

Le 7 avril 1682, Durazzo écrit qu'on a célébré les fiançailles de l'Infante par procuration ; que le marquis de Dronero a présenté un riche collier de perles à l'Infante au nom de son duc. Le 20, il informe qu'on discute si l'on doit faire le mariage aussi par procuration à Nice, lorsque le duc de Savoie s'embarquera, ou à bord en vue de Lisbonne, ou plutôt à la Cour ; et, le 1er juin, il annonce le départ de l'armée navale pour l'Italie et, le 15, l'arrivée par terre des carrosses du duc avec 84 chevaux de chasse et de voiture et de 18 mulets pour les létigues (2). Le 22 juillet, il avertit que vient d'arriver un courrier de Turin expédié par le duc de Cadoval, qui demande des instructions au sujet de la maladie du duc de Savoie, qu'il visite chaque jour ; on lui a répondu que l'armée navale doit rester à la disposition du duc. S. A. a dit au résident de Savoie qu'il ne doit pas se préoccuper du séjour de l'armée à Villefranche, car on en enverrait maint autre, voulant servir le duc (3). Mais, le 3 septembre (4), il écrit :

---

(1) Le 21 juillet, Cybo lui répond louant la constance du prince à refuser la concession du titre. Si S. A., écrit-il, cède, elle serait à blâmer d'avoir changé d'opinion et aussi pour le mauvais exemple qu'on donnerait, du moment que les autres princes catholiques privent les hérétiques des prérogatives dont ils jouissaient, les rendant inhabiles à participer au gouvernement et aux honneurs. V. S. tâchera de maintenir S.A. dans son opinion, l'avertissant contre la doctrine erronée de ceux qui le conseillent autrement pour de motifs plus politiques que chrétiens.

(2) Déjà, le 11 mars 1680, il avait annoncé l'arrivée à Lisbonne pour visiter le royaume, du fils du marquis de Voghera, turinais, et de l'abbé della Torre, savoyard ; ils ont été fêtés par Cadoval et Frontieres, qui leur offrirent des banquets.

(3) Le 12, Durazzo avait écrit que la santé de la reine s'améliore avec l'air de la campagne.

(4) Le 23 Août, il avait répondu à Cybo qu'il répétera les plaintes au sujet des navires, qui sous le pavillon portugais continuent à faire des dommages aux catholiques déjà malheureux sous le joug des Turcs.

La risolutione, che si è presa nel consiglio di stato è scrivere al duca di Cadaval Aio, se all'arrivo del corriero, che si rispedisce non si troverà il Sig[r] duca di Savoia in stato di potersi imbarcare tra pochi giorni senza pericolo di ricadere nel male, e di giungere qua inhabile per poter far vita con la Sig[ra] Infanta, se ne torni dicendo al Sig[r] duca di Savoia che visto non poter viaggiare senza pericolo, e che l'armata tardando di vantaggio puó correr risigo *et* [sic] haveva Sua Altezza ordinato che partisse, e che nell' anno venturo non haveria mancato di procurare il suo trasporto a questo regno con tutto commodo, e decoro dovuto, di sorte che si lascia all' arbitrio del medesimo duca di Cadaval il dilatare pochi giorni la partenza e riconoscere se quel principe sarà in stato di potersi imbarcare senza pericolo di ricaduta, e di poter far vita con la Sig[ra] Infanta. Conforme a questa resolutione suppongo che si daranno gli ordini.

Alcuni di questi signori sono entrati in sospetto, che il male del Sig[r] duca di Savoia sii di etisia, che non possi essere capace di matrimonio ancorche risani, o che possino nascere i figli di debole complessione *e* [sic] qual si fa l'avvertenza, che si vede, al duca di Cadaval, et è difficile, che questo si vogli incaricare di un evento tanto considerabile, onde è probabile che parta subito all' arrivo del corriero.

Del resto qui tutti li fidalghi sentono comunemente con dispiacere malat, questatia del duca di Savoia per il di cui ricevimento tutto si era preparato con magnificenza.

Le 7, il ajoute qu'on a écrit à Cadoval que si le duc de Savoie n'est pas en état de s'embarquer cette année sans danger de maladie, il doit entrer avec l'armée dans ce port pour y hiverner avec l'approbation de Madame Royale. Mais le 29 octobre, il informe que la flotte portugaise a quitté Villefranche : et on l'attend avec plaisir (1).

Le 8 novembre, il écrit encore :

Dopo giunta l'armata si fece un Consiglio di Stato, nel quale si dice asseverantemente, che il duca di Cadaval dasse a' Consiglieri di Stato conto della disposizione, che havea trovata nel Sig[r] duca di Savoia in ordine ad esser capace o nò di matrimonio. Da quello che il duca dice publicamente, et ha detto a me in presenza di molte persone, può cre-

(1) Le 2 Novembre, il annonce le naufrage, sur la côte de Pernambuco, de quelques navires venant des Indes orientales ; on évalue la perte à un demi million de crociati.

dersi, che dicesse *di lo* [sic] havea lasciato risanato dall'infermità attuale, ma che gli restava una indispositione abituale di distillatione, che gli discendeva agli occhi, *alle* [sic], e nel ventre, e non sò se anche nelle parti della generatione, perchè spiegandosi sopra le parti offese dalla distillatione, col gesto parve che additasse quelle parti. Disse pure che questa indispositione era abituale dalla nascita, e che potrebbe ben si liberarsene ma che haveva bisogno di molti anni di cura ; aggiongeva in oltre, che quando si trattò di questo matrimonio non si sapeva cos'alcuna di detta infirmità, anzi che si supponeva tutto il contrario ; ad altri, e forse anche all'Inviato di Savoia, sento habbi detto, che se il duca di Savoia si mariterà, non gli dà sei mesi di vita ; Tutta questa relatione del duca di Cadaval si fece ai Consiglieri di Stato per chè riflettendo sopra la materia fossero hieri sabato in presenza di Sua Altezza, e della Regina a dire le loro pareri. Hieri si tenne il Consiglio di Stato, quello che si sia concluso non è a mia notitia, nè l'haveva hoggi detto l'inviato, col quale mi sono incontrato, ma perchè può esser che prima che si spedisca il corriero penetri detta risoluzione, *da segue chi do* [sic] non mancherò d'avvisarla a V. Em.

Le 23, il répète que malgré les nombreuses réunions du Conseil d'Etat sur la faiblesse du duc de Savoie, on n'a pas encore pris de résolution ; on croit qu'entre les deux reines tout doute s'éclaircira. Et, le 28 décembre, il annonce :

Con tutte le nuove, che vengono della buona salute del Sig[r] duca di Savoia, non si vede risorgere la speranza di che si debba effettuare il matrimonio concertato, anzi qui s'aspetta ogni giorno per corriere aviso di che quella corte si dii per sodisfatta delle ragioni, che qui si pretendono havere per ritirarsi, per potersi di proposito applicare ad altro trattato, et *in questo caso* [sic] non sarebbe fuori del probabile, che si procurasse uno de' prencipi di Neoburg, verso ì quali pare che siino rivolte l'inclinazioni, e forse ì voti de' conseglieri di stato, parendo che trà essi si possa scegliere qualcheduno molto a proposito per ì talenti personali, che concorrano in loro natali illustri, e sarà facile concertarsi con il prencipe, che verrà ad essere marito della Sig[ra] Infanta, che non conduca seco seguito di persone, che possino dar gelosia à Portoghesi nella consecuzione delle beneficenze, e posti, che ì Re di Portogallo distribuiscono trà ì loro vassalli. L'ambasciatore di Francia però ha offerto ultimamente a Sua Altezza per ordine del suo

Re l'armata navale della Maestà sua per condurre qui il sig[r] duca di Savoia, e ne' suoì discorsi mostra di credere, che il matrimonio si debba effettuare. Alla detta offerta sua Altezza ha corrisposto con parole dì ringraziamento, senza entrare più avanti nel negozio.

Le 18 janvier 1683, Durazzo annonce qu'il est arrivé de Turin un courrier pour la reine, portant une lettre de Madame Royale ; on annonce que le duc de Savoie a consenti à la rupture du mariage (1), et, le 22 février, il ajoute que le comte

(1) Voici la copie de la lettre de M[me] royale :

J'ay leu à S. A. R. Monsieur mon filz vostre dernière lettre par la quelle vous m'avez fait connoistre, que l'accomplissement du mariage de nos enfants estoit impossible, et je luy ay demandé selon vos desirs son consentement pour le rompre : Il me l'a donné avec peine extremement surpris du procedé irregulier qu'on tient à son egard, qui luy paroist bien opposé a la sincerité de ses intentions et à celle qu'il se promettoit des autres. Le duc de Cadoval après nous avoir asseuré tous deux en qualité d'ambassadeur extraordinaire qu'on ne prendroit aucune resolution jusques au printemps, et que la flotte viendroit alors infailliblement, si S. A. R. se portoit bien, apres nous avoir remis des lettres de M[r] le Prince Regent, qui nous confirmoient les mesmes asseurances, devoit se souvenir de sa parole, et de celle de son maistre, lors qu'il a formé le dessein de precipiter toutes choses, et de decrier publiquement et d'une maniere injurieuse la complexion d'un jeune Prince, de qui il a recue toutes sortes de bons traittemens, et qu'il a luy même reconnu pour son souverain. Le temps detruira aisement les fausses suppositions, et decouvrira les raisons secrettes, qui font agir ceux qui ont peut estre des interets separés de ceux de l'estat. S. A. R. et moy avons fait remettre au S[r] Barreiro la responce au memoire, qu'il nous avoit presenté, et le Gubernatis est chargé d'y repondre encore, et ensuite prendre congé, pour se rendre aupres de nous, après avoir fait embarquer l'esquirie de S. A. R., et retiré tout ce qui luy appartient. En quoy je ne doute pas qu'on ne se regle sur ce qui se pratique tousjours en ces sortes d'engagemens, et qu'on ne mette les sujets de S. A. R. à couvert des insultes, dont on semble les avoir menacés, et qu'on ne scauroit tolerer sans violer le droit des gens. Voyla, ma chere soeur, ce que j'ay la force de vous dire sur la cruelle disgrace, qui empeche nostre plus parfaite union, et qui me penetre de la plus vive de toutes les douleurs. Je plains nostre malheur commun. Je plains M[r] le Prince Regent, ma niece, et vostre Royaume : Tous y perdent egalement. L'un un filz capable de le consoler, de n'en avoir point l'autre un mary digne d'elle, et le Portugal un Prince dont les ayents ont veu naistre plusieurs monarchies, et qui par ses qualités person-

de Sermonetta est arrivé pour offrir à l'infante la main de l'aîné du duc de Parme ; il est plus que probable que le véritable candidat au mariage sera le fils du G. duc de Toscane.

Le 13 septembre (1), il annonce la mort par suite d'apoplexie du roi Alphonse dans le château de Centra où il était exilé. Et, le 4 octobre, il écrit qu'il a été féliciter le prince d'être devenu roi.

Le 22 novembre, il avertit qu'il a été à Paglianam, à la villa de la reine pour lui donner la bénédiction apostolique ; et, le 27 décembre, il en annonce la mort. Le 1er janvier 1684, il informe que la reine, dans son testament, a nommé héritière l'Infante d'un million de crociati et en outre des bijoux pour 150,000 ; S. M. en a aussi légué 80,000 pour des œuvres pies. Et, le 17 avril, il informe qu'il a remis au roi les félicitations de S. S. et de S. Em. Pour le moment S. M. ne pense pas à se remarier, mais le peuple et les Ordres l'y poussent désirant avoir un roi national (2). Le 26 juin, il informe qu'on dit que tous les conseillers d'Etat ont exprimé la convenance du mariage du roi et de celui de l'Infante. On croit que S. M. est favorable à une princesse de Toscane, mais les conseillers

---

nelles jointes au rang qu'il tient dans le monde, auroit peu porter la grandeur Portugaise plus loin, qu'elle n'a jamais esté. Je me soumets, ma chere sœur comme vous, aux secrets impenetrables de la Providence, qui laisse triompher en cette occasion la malice des hommes, pour la confondre en un autre temps, et mesme pour nostre plus grand bien : Je suis seure de vostre cœur : Ne doutez pas du mien, qui ne cessera jamais d'estre à vous.

(1) Le 5 avril 84, il prévient que D. J. Bazaro, envoyé d'Espagne, a été obligé de s'en aller parce qu'on l'a refusé ; les Hidalgos lui sont contraires pour des questions d'il y a dix ans ; il succédait à Haro agréé de tout le monde.

(2) Le 15 mai, il répond qu'il répètera les désirs de S. S. pour des secours à l'empereur. Toutefois, il observe qu'entre les deux souverains on n'a pas oublié la prison de Don Juan, frère du roi D. Giov. IV, durant son service en Allemagne, sur les instigations des Espagnols. S. M. n'a pas annoncé sa proclamation comme roi, parce qu'on dit que l'empereur ne reconnait que le titre de Sérénité.

insistent aussi pour celui de l'Infante avec un prince qui reste ici jusqu'à ce que la succession soit assurée. Le 10 juillet, il accuse réception du bref au roi lui conseillant les secondes noces ; toutefois on ignore encore le résultat de la votation des conseillers. Et, le 14, il ajoute qu'en remettant à S. M. le bref, il parla de la nécessité de ne pas perdre de temps à assurer la succession. S. M. a remercié le pape de sa bienveillance. Les Hidalgos ont été bien contents, car il semblait qu'on ne voulait plus entendre parler de mariage. Et, le 21 août, il écrit : « le roi m'a envoyé un secrétaire d'Etat pour m'informer qu'il mûrissait la réponse au bref de S. S. »

CHAPITRE V.

Innocent et la Savoie.

Victor Amédée II était duc de la Savoie, sous la régence de Madame Royale, la princesse Marie de Nemours, sœur de la reine du Portugal, et on négociait le mariage du duc avec l'Infante portugaise ; mais ce mariage ayant été rompu, le duc épousa la fille du duc d'Orléans.

Les rapports entre le Saint Siège et Madame Royale étaient empreints de dévotion et de charité filiale. Et le duché, par sa situation topographique et pour la politique du roi Louis XV, attirait particulièrement l'attention du pape.

Le 22 janvier 1680, Lauri, auditeur de la nonciature à Paris, informe Cybo qu'il paraît que la question du duc de Mantoue s'éclaircit et que le roi, en outre de Casal, veuille avoir Crème. On note que l'ambassadeur de Savoie s'entretient fréquemment avec les ministres et même avec le roi ; ainsi, l'autre jour, Colbert s'est rendu chez l'ambassadeur, mais celui-ci, qui prévoyait cette visite, ne se fit pas trouver à la maison. On croit qu'il s'agit de la demande du roi d'obtenir de la duchesse régente le passage et les vivres pour ses troupes, et que Madame ne veut pas y consentir. Et Lauri ajoute qu'il a appris que, pour mieux réusir, on traite d'ici avec l'abbé Amovelt, confesseur de la duchesse, personnage très-connu ; et que déjà tout serait conclu à l'égard du passage des troupes françaises, sans que la duchesse le sache ; de Lyon, du reste, on écrit que des provisions destinées à Pignerol passent par cette ville ».

Le 28 février, Cybo écrit à Mgr Muzio, nonce à Turin, qu'il s'étonne de voir combien il est avare de nouvelles, tandis que sa nonciature aujourd'hui se trouve au milieu des événements; il l'engage à informer, car il ne s'agit pas de savoir les nouvelles par curiosité, mais afin d'avoir des données pour se régler (1) :

Le 20 mars, Muzio informe qu'il est impossible de connaître ce qu'a apporté le courrier de Paris ; l'ambassadeur a donné seulement à Madame l'avis du mariage du Dauphin ; elle a envoyé à l'ambassadeur, sous un prétexte quelconque, le marquis de S. Tomaso, qui lui aussi n'a rien pu savoir. On sait seulement qu'après avoir reçu la lettre, l'ambassadeur a fait partir quelqu'un, mais on ignore où il devait aller. Le marquis de Pianezza (2) doit être au courant de tout, car lui aussi a reçu des lettres et il est parti pour Paris en passant d'abord par Pignerol ; tout le monde veut faire des suppositions, mais les plus prudents ne croient pas qu'il y ait des choses graves en Italie, cette année. Et, le 3 avril, il ajoute que l'on craint beaucoup la descente des Français et l'arrivée du roi à Pignerol ; on dit qu'il ne vient pas seulement pour occuper Casal que le duc de Mantoue lui a déjà cédée par traité, mais pour d'autres entreprises ; après tout, on ne

(1) Le 3 mars, Muzio se défend de ne pas écrire parce qu'à Turin on croyait que le très-chrétien avait abandonné l'idée de Casal, se trouvant bien occupé ailleurs ; ni l'ambassadeur de France n'en a parlé à la duchesse, sinon familièrement, approuvant la présence des Français à Casal. « On avait peur de la demeure de Mgr de Gourmond à Mantoue d'après des lettres de France, bien qu'il n'y eût rien de vrai au sujet de la descente des Français. Mais à présent les choses ont changé et on craint de nouveau ; du reste on pourrait avoir peu de confiance dans la France, non seulement parce que tout progrès de sa part se réduit à augmenter pour elle le joug du servage, mais aussi parce que la Savoie croit avoir été la première à avertir les Cours du traité de Casal ».

(2) Le 13 mars, il écrivait que le marquis de Pianezza se trouve à la Cour et a de fréquentes conversations avec Madame ; il se montre très favorable au mariage de l'Infante de Portugal ; on croit qu'il travaille pour s'établir en Piémont et avoir les charges de son père. Il prend pour prétexte les soins à donner à sa femme ; mais celle-ci n'est pas malade du tout.

signale pas la présence de beaucoup de troupes ni dans le Dauphiné ni à Lyon. Ce qui préoccupe davantage c'est l'arrivée à Gênes d'un certain Ancour, qui a servi le marquis de Villars lors de son ambassade auprès de cette Cour ; il se trouve à Gênes avec une cargaison de blé, mais sans marchands pour le recevoir et le vendre, de là on craint qu'il n'attende l'armée navale française. Plusieurs disent que Madame est la seule qui sache tout, étant avertie par Pianezza ; on donne pour certain que celui-ci a expédié de Pignerol un courrier à l'ambassadeur de France qui, ensuite, resta deux heures avec la duchesse ; peut-être que tout se saura dans quatre semaines (1). Le 10, il écrit :

Si sente che Madama continuerà a governare ancora dopo che il Sig[r] Duca sarà fuori di minorità, dicendosi che già sieno stese due Patenti, colle quali si permette a Sua Altezza di trattare, e risolvere tanto nello Stato, quanto fuori ogni interesse et affare, benchè di stato, come di poter prendere dal Generale delle finanze qual si sia somma di denaro, senza esser tenuta a render conto dove l'haverà spesa.

Le 15 mai, il informe qu'on célèbre la 15[me] année du duc, et en ce moment on ne parle pas de choses étrangères. Et, le 22, il annonce que le duc a ordonné que Madame continuât à commander comme auparavant ; seulement à différence du temps de M[me] Christine, on doit obéir à Madame sans que les ordres soient signés par S. A., le duc a fait cette concession malgré lui et persuadé par le marquis Morozzi. On dit aussi que Madame espère que le duc ratifiera le contrat de mariage ; Ribera vient du Portugal pour s'assurer de tout, tandis que le marquis de Dronero, de la Maison d'Este, partira pour Lisbonne pour faire la demande de la main de l'Infante. Et, le 29, il ajoute qu'on a employé toute la semaine pour obtenir la

(1) Et, le même jour, il informe qu'on a expédié une forte somme à l'abbé de Verrua à Paris pour qu'il suive la Cour, mais on ignore où elle ira. On confirme le bruit que Pianezza se soit accordé avec Madame pour faire partir le duc pour le Portugal ; le marquis espère devenir ainsi commandant de la cavalerie. A Pignerol on achète beaucoup de blé.

signature du contrat, mais le duc s'y refusa tant à Morozzi qu'au gr. chancelier ; toutefois il céda à Don Gabriel, mettant comme condition à la signature de ne partir pour le Portugal qu'à l'âge de 19 ou 20 ans et, avec cette autre, qu'après trois ou quatre ans de mariage il ait la faculté de rentrer dans ses Etats même s'il n'avait pas d'enfants. Le P. Valfré, confesseur de S. A. et Pietro Gioffredo, le précepteur, sont tombés en disgrâce ; ce sont des hommes d'une grande intégrité. Le peuple et les mécontents se récrient contre Don Gabriel. (1)

Le 12 juin, Muzio annonce que la duchesse est mécontente du refus du Sénat à la reconnaître dans le gouvernement du duché, si elle ne prête d'abord le serment que l'on prétend être obligatoire selon la loi ; on ignore quelle résolution prendra S. A. On a reçu des propositions pour marier le duc à la fille de l'empereur, laissant prévoir de grandes concessions de fiefs impériaux en Italie et dans le duché de Milan si le roi catholique n'avait pas d'enfants ; l'archevêque voulait en faire la proposition dans le Conseil, mais il s'en est abstenu pour ne pas froisser la France. Il paraît que tout cela est le projet d'un moine. Chaque jour arrivent des individus chez l'ambassadeur de France pour des achats de provisions à Milan et même à Gênes (2).

Le 25 septembre, il écrit :

Quasi tutte le lettere di Parigi che si sono ricevute da particolari in quest'ordinario, portano che debbano calare delle truppe Francesi, parte per ingrossare il presidio di Pinerolo, et altre per prendere i quartieri d'inverno nel Delfinato ; e perche questa corte non ne ha verun avviso, ha fatto venire il prefetto di detta città suo confidente, da cui, per quanto si dice, è stata assicurata non esservi colà verun riscontro di tal nuova.

(1) Don Gabriel, comte de Savoie et général de cavalerie, était fils de Charles-Emmanuel Ier et de Donna Marguerite Chatelard.

(2) Et, le 17 juillet, il écrit que la duchesse est bien mélancolique de l'arrivée de Paris de Mgr Giardini pour aider le marquis de S. Tomaso malade ; il paraît qu'il a rapporté que le très-chrétien insiste pour avoir des déclarations explicites pour son parti ; annonçant aussi le prochain passage du card. d'Estrées.

Madama ha chiamato da Milano il conte Pietro Paolo Landriani nipote del conte Porri suo Presidente per ordinargli di scoprire con qual'animo í ministri Spagnuoli in quello stato sentino, che quì non si vogli ricevere un Inviato Spagnuolo, che vi si doveva spedire da Madrid, per tema di non disgustare la Francia, che minaccia, caso che si accettasse; (1) e non vi manca chi dica che Madama habbia altri rispetti, cio è di contentare il Re di Francia, acciò sforzi il Sig[r] Duca a passare in Portogallo ; anzi viene da molti creduto, che Madama sia già intesa con Sua Maestà christianissima ; e che le persuasioni o minaccie per tal viaggio, saranno portate dal Sig[r] card. d'Estrées nel passaggio che farà in Italia. Argomentano questo accordo frà il Re, e Madama dalla voce, che corre, che l'abbate di Verrua sia stato richiamato, contro il solito, non finito il triennio della sua ambasciata per haver Sua Maestà christianissima fatto sapere a Madama, che il prenominato Abbate gli havesse detto in un discorso, che questo Sig[r] Duca non era in stato di passare in Portogallo così presto stante la sua debile complessione, e la sua tenera età, che dovevano ritrahere ogn'uno dal consigliarlo ad un così lungo, e pericoloso viaggio. I nemici del Marchese di Pianezza vogliono, ch'egli sia il maneggiatore di tutto questo intrigo.

---

(1) Le 7 janvier 1680, Mgr Airoldi, nonce à Venise, mais demeurant à Milan, informait Cybo :

Lettera particolare di Torino dice che il Re di Francia maltratta alquanto Madama di Savoia, e che all' Ambasciatore della medesima in Parigi, Sua Maestà un giorno con sprezzante ironia gli dimandasse, che fa la Regina di Savoia vostra padrona ? ella vuol giuocar di capriccio, ma può esser che se ne penta ; il che risaputosi da Madama, questa habbia havuto a dire con un ministro suo confidente, può anche esser, che il Re un giorno pur habbia a pentirsi dell'ingiuste molestie che mi cagiona colle sue irragionevoli pretentioni. Questo Governo ha gran fede nella prudenza, e condotta di Madama, ma dall' altro canto riflette all' impossibilità della medesima per attraversare in tutto ai voleri di Francia. Intanto ogn'uno si stupisce dell'indugio, che si pratica per la destinatione in quella corte di un Ministro Spagnuolo, quando nelle presenti congiunture è tanto necessaria l'assistenza del medesimo ; ma come quà nulla si risolve, e devonsi attendere gl'ordini di Spagna, perciò ne derivano quelle lunghezze che si esperimentano tanto pregiudítiali al servitio regio, specialmente in ciò che concerne la misera costitutione di questo stato.

Intendo che buona quantità de grani, che comprano i Francesi per Pinerolo,esca dal Milanese per la parte dell' Alessandrino ; onde datasi questa

Le 6 septembre, Lauri informe que l'abbé Verrua sera remplacé par le comte Ferrero qui déjà a été à Paris comme ambassadeur... Le comte de Mansfeld, envoyé impérial, est aussi arrivé (1).

Le 16 octobre, Cybo écrit : « il est nécessaire que V. S. s'informe touchant le départ du duc pour le Portugal, les rapports de la duchesse avec les autres princes, et quels sont les ministres plus agréés du duc et constants à vouloir le bien de l'Etat. Le card. d'Estrées sera déjà arrivé et V. S. doit avertir sur les intentions qu'a S. Em. en venant à Rome. » Le 30, Muzio mande :

Non si mette in dubbio che il Sig[r] Duca sia per andare in Portogallo, appoggiando la Francia il matrimonio di S. A., che dicesi esser uno de' maggiori desiderii di Madama per restar sola nel comando, e che per conseguirlo sia per gettarsi totalmente nelle braccia del Re di Francia, con il quale solo è l'intelligenza maggiore che habbi S. A. con altri principi. Si crede che il marchese di Pianezza sia quello in Parigi a cui è appoggiato più particolarmente questo affare, e che detto marchese col Sig[r] cardinal d'Estrees habbino precipitato l'abbate di Verrua, il quale ne parlava più da Piemontese, che da ministro di Madama. Fuori del Gran cancelliere impegnato in sostener tal matrimonio, non solo gl'altri ministri, ma tutto lo disapprova, e l'abborrisce. Il presidente Trucchi però, solo ha parlato con libertà, havendo il Sig[r] D. Gabrielle, mons[r] Arcivescovo, et il Marchese

---

notitia al Conte Governatore, se gli sia unitamente suggerito non esservi altro espediente per impedirne l'estrazzione, che il far mettere i rastrelli a' confini, a titolo della peste, perchè in questa guisa non vi sarà passaggio di persona et altro che non si risappia, e ciò servirà anche per cautela del transito dé Francesi, che dicesi passarne alcuni per varie parti alla sfilata verso Casale. Piacque a Sua Ecc[za] il ripiego, ma non si sà se sarà messo in pratica.

(1) Et, le 27, il raconte : qu'il y a une grande intimité entre d'Estrées et l'abbé Scoglia de Verrua, actuellement ambassadeur de Savoie, de sorte que, Verrua voulant venir à Rome et y acheter une place de clerc de la chambre, d'Estrées l'a déconseillé, l'exhortant à ne pas perdre l'ambassade. Or il arriva que, parlant ensemble du mariage du duc, Verrua le désapprouva, le trouvant plus avantageux à la mère qu'au fils, et d'Estrées en donna avis à la duchesse qui veut son rappel ; mais l'abbé s'est plaint au roi de la conduite du cardinal.

Morozzi, contro il loro sentimento, adulato il genio della Padrona. Il Sig^r Duca ha un' avversione particolare per detto matrimonio, cagionata dalla dissuasione di certi suoi piccoli servitori, non fidandosi quelli di conditione di approssimarlo in secreto, per esser troppo osservati di ordine di Madame. Il duca ama più di tutti i ministri il Sig^r D. Gabriel, et Presidente Trucchi ; ma sino ad hora non ha che l'ombra del comando, e non credesi che sia per assumerlo assolutamente così presto.

In questa corte è familiare l'adulatione, e vien da ministri giudicato più utile dello stato quello che è di maggior sodisfatione del Padrone, e di ordinario, fuori del Presidente Trucchi, il quale hoggi non comanda più assolutamente, non vi è chi parli con la dovuta sincerità.

Il Sig^r Cardinal d'Estrees non è per anche giunto. Le lettere di quest' ordinario di Parigi dicono che doveva partire alli 27 del cadente, essendosi prolungata la sua partenza per sentir prima come fosse inteso costì l'Arresto del Parlamento contro l'esecutione del Breve di Sua Beatitudine nel particolare delle Monache di Charonne. Stimasi che starà qualche tempo quì, e che poi si porterà a Venetia, et a Mantova, e che non sia per essere in Roma che a quaresima. Subito che sarà giunto, non si mancherà alle diligenze possibili per sapere ciò che tratterà in questa corte, che [*sic*] le commissioni che haverà per cotesta, etc.

Le 20 novembre, Muzio annonce que le marquis de Dronero est parti pour Nice et le Portugal avec la simple procuration de faire les fiançailles *de futuro*. On s'est hâté de les conclure parce que le duc ne veut pas fixer la date de son départ. Le card. d'Estrées (1) est arrivé, et il resta cinq heures en conférence avec la duchesse. Il a fait de grands éloges du pape et compte réussir à le persuader peu à peu ; on dit qu'il partira la semaine prochaine, mais on croit que ce sera après Noël ; il se

(1) Le 10 juillet, il avait écrit que le card. d'Estrées retardait son arrivée parce que le roi le gardait près de lui ; du reste, ici on est mécontent de son arrivée, croyant qu'il renouvellera ses instances pour une ligue avec la France ; et, le 13 novembre, il ajoutait qu'on attend d'un moment à l'autre le cardinal; il logera chez le bailly de Cadrosso, mais en secret et aux frais de Madame ; on espère qu'il réussira à décider le duc au mariage dont S. A. ne veut pas entendre parler.

rendra par eau à Venise et à Mantoue pour l'affaire de Casal. « J'ai appris de l'abbé Cagnoli que sa mission est de tranquilliser S. B. touchant la Régale et précisément de la persuader d'accorder les satisfactions à son roi, tout en faisant connaître d'être bon ecclésiastique et bon serviteur aussi du très-chrétien. Le P. Peira, dominicain, qui voyage avec S. Em., m'a répété les mêmes choses, ajoutant qu'elle craint de ne pouvoir réussir dans la solution des questions, mais que le but de la France est de gagner du temps pour pouvoir trouver le juste remède. Le cardinal a dit aussi au marquis Moroni qu'il ne pourra jamais marcher d'accord avec le comte Provana ; il montra même d'en désirer le rappel ; cela pourrait rendre le comte Secrétaire d'Etat, car le marquis de S. Tomaso est mourant. » Et, le 27, il ajoute :

Con occasione, che io fui a riverire il Sig^r Cardinal d'Estrees, sua Em^za con parole premeditate si dichiarò meco, che la sua missione non riguardava verun' interesse temporale d'Italia, come ne correva la voce, ma solo la controversia della Regalia, nella quale si sarebbe fatto conoscere rispettosissimo verso Nostro Signore, et appassionato della gloria della S. Sede, nel medesimo tempo che haverebbe portate l'istanze del suo Re con quella fedeltà, a cui era obligato, e per nascita, e per corrispondere alla confidenza, che Sua Maestà christianissima haveva havuta in lui. Intendo che parli con tutti in simil tenore ; il che viene stimato fatto a bello studio, acciò arrivi costì la notitia di questi suoi giusti sentimenti, et acciò, non riuscendole di comporre le differenze, veruno possa dubitare ch'egli non l'habbi desiderato. Mi dimandò se havevo notitia di tal materia, et io le risposi di non sapere se non quello che havevo letto in Pietro di Marca nel suo Libro « de concordia sacerdotii et imperii » Mi ricercò parimente sua Em^za in che stato si trovavano le differenze di cotesta corte con la Republica di Venetia. Gli risposi, che tal materia non havendo connessione con i negotii di questa nunziatura, io non ne havevo altra notitia se non quella che havevo veduto nè publici rapporti.

Ho inteso da qualcheduno che Sua Em^za habbi desiderio di mescolarsi in questo affare per l'aggiustamento, poiche se prevedendo scabroso quello della Regalia, sia per abbracciare ogni altro maneggio per non haver sempre a parlare di questo solo.

Sino ad hora non si scopre ciò che Sua Em^za tratti in longhissime conferenze con Madama ; ogn'uno però crede che i discorsi siano per

l'andata del Sig^{r}. Duca in Portogallo, tanto più ch'esso Sig^{r}. Duca v'interviene, et in presenza di sua Altezza si danno da Sua Em^{za} lodi infinite a quel Regno.

Si dice che Sua Em^{za} sia per partire sabbato o Domenica prossima per Venetia, ma non si crede, tanto più che havendo spedito un corriero a Parigi senza ancora sapersene il soggetto, è probabile che prima della partenza di quà, ne vogli aspettare il ritorno.

Le 3 décembre, il ajoute que d'Estrées est parti pour Venise, par eau, passant par Parme et Modène, pour proposer des mariages à ces ducs, et pour demander au grand duc de Toscane sa fille pour le fils du roi de Pologne ; mais il déclara à la duchesse qu'il faisait ce voyage par curiosité, n'ayant d'autre mission que l'affaire de la Régale, et, à la demande de Madame, il dit qu'il espérait réussir, le très-chrétien ne voulant pas rompre avec la Cour de Rome. Le P. Peira est parti aussi avec S. Em. et il m'a dit que le cardinal doute de sa réussite, et que la France, par ces négociations, n'a d'autre intention que de retenir S. B. de prendre des résolutions qu'elle aurait décidées contre ce qu'elle croit mauvais ; que toutefois ne pouvant pas réussir on ferait appel au Concile etc. Je me suis douté que le P. Peira m'avait dit cela afin que de telles menaces pussent arriver à Rome par d'autres bouches que celles des ministres français,et j'ai répondu que c'était des choses plus faciles à dire qu'à exécuter et du ressort du nonce à Paris, et cela dans la conviction que le religieux était chargé de me le dire. Le cardinal a assuré à Madame que, pour cette année, le roi ne ferait rien pour troubler la tranquillité et que tout dépendait du parlement anglais (1) ».

Le 11, Muzio informe que, d'après les courriers de France,

(1) Le 11 décembre, Cybo lui répond : « si V. S. trouvera qui lui parle comme le P. Peira, menaçant conciles etc. elle répondra qu'à Rome on n'a pas peur de telles menaces ; que c'est le pape qui réunit les conciles pour obliger les princes à désister de tant d'usurpations des choses sacrées et de juridiction spirituelle ; et que les décisions des conciles ne peuvent que servir à l'avantage de l'autorité du Siège Apostolique, qui par droit divin et humain doit être réintégrée en tant de prérogatives usurpées. »

il paraît que le marquis de Pianezza retourne ici, par l'intercession du cardinal. Hier, l'ambassadeur du Portugal est arrivé mais on ne sait pas quel accueil il recevra, car le duc persiste à ne partir que selon son gré ; S. A. est appuyée par les conseils de Verrua, qui craignant de perdre son souverain se méfie de tout, même des ombres. L'ambassadeur de France, de lui-même, désapprouva la duchesse de garder un envoyé en Angleterre, trouvant la chose inutile ; d'où l'on déduit que la France veut que Madame soit toute à sa disposition, car avec l'espérance de la protection anglaise elle persiste à garder la neutralité avec la France.

Le 25, il mande :

La Sig^ra^ Contessa di Soisons haveva con due sue *lettere* dato qualchè motivo al Sign^r^ Cavalier di Savoia suo figlio dì portarsi a Brusselles a trovarla ; al che egli non si era voluto disporre, non dimeno al terzo avviso col quale la detta contessa gli faceva sperar di ottener dal principe di Parena qualche carica militare in Fiandra, si risolse di portarsi colà ; ma perche questo Ambasciatore di Francia haveva ciò presentito, principiava a far delle doglianze, e forse delle minaccie, Madama ha fatto suggerire al detto cavaliere di fingere che vogli far un viaggio dopo haver veduto ìl carnevale dì Venetia. Onde il cavaliere partì domenica a quella volta, e Sua Altezza gli ha dato un buon regalo in denari, accioche non perda l'occasione di esser impiegato, mentre ne ha bisogno, essendo un povero principe ; ma è più probabile che ciò si sii fatto per allontanarlo di qui dove non si vede volontieri, non solo chì parla lìberamente al Sig^r^ Duca, ma nemeno chì lo può fare, benchè taccia, etc.

Le 1er janvier 1681, Muzio informe : qu'il n'y a rien à craindre au sujet des français ; qu'un ministre de France a été à Gênes pour acheter des créances vers le duc de Mantoue et une autre vers le duc Victor Amédée ; mais le créancier a opposé un refus ; du reste, si la France veut faire quelque chose, c'est Pianezza qui en sera chargé, le marquis prendra la place de général de cavalerie qui est occupée par D. Gabriel, lequel deviendrait généralissime. L'abbé de Verrua est toujours en disgrâce et habite son abbaye de Suse ; on dit que c'est parce qu'il avait promis au très-chrétien que jamais un envoyé

espagnol ne serait venu à Turin, tandis que, depuis longtemps, Madame lui avait ordonné de faire cette déclaration ; mais on croit que c'est plutôt la conséquence de son blâme au sujet du mariage. Madame au fond est une bonne princesse italienne ; mais elle tient tellement à ce mariage qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si elle fait des excès pour y réussir ;ceux qui l'entourent sont plutôt des adulateurs que des conseillers, comme on en a une preuve, car on a laissé aller le chev. de Savoie en Flandre, croyant que s'il réussissait à y prendre service, Madame serait obligée par la France de le faire revenir.

Le 15, il écrit que Pianezza suscite de grandes jalousies ; et voulant avoir quelque prétexte pour justifier sa présence, on tâche de le mettre à la tête d'une société pour le commerce avec le Portugal ; Madame surveille avec rigueur l'entourage du duc. Et, le 22, il annonce qu'enfin après bien des assauts, S. A. a consenti à signer la supplique au pape pour les dispenses matrimoniales. Le chev. Balbiano, jeune homme jovial, bien vu du duc, ayant tenu en sa présence un discours quelque peu libre touchant le mariage d'une demoiselle de la Cour, fut réprimandé par le comte de Magliano ; Balbiano en appela au duc qui à son tour malmena le comte par de vives paroles. Madame, apprenant l'incident, ordonna que Balbiano fut renvoyé de la Cour, mais le duc furibond refusa de voir sa mère ; et ce ne fut que plus tard qu'il se présenta chez elle. Alors Madame lui fit de grands reproches, le menaçant de le perdre avec ses Etats et de reléguer ses partisans à Pignerol ; à ces menaces S. A. ne répondit pas ; il mit son chapeau et, rentré dans son appartement, voulut appeler Trucchi, premier président ; mais le marquis Morozzi réussit à le tranquilliser ; toutefois, le lendemain la Cour au complet assistait à la fête dans l'église, et la mère et le fils se parlèrent à peine ; à présent, l'incident semble clos et Balbiano ne part plus pour Malte ; mais la duchesse le déteste (1).

(1) Et, le 29, il ajoute que tout fait prévoir que si le duc devient davantage maître de sa volonté, on aura plus de difficulté à le décider à partir et

Le 19 février, Cybo répond à Muzio :

Per l'ultimo corriero di Francia hò ricevuta la sua cifra coll'avviso delle diligenze che si fanno per disporre il duca al viaggio per Portogallo. Questo è negotio molto degno da star con attentione à saper tutte le particolarità. Mà è degno parimente della premura che hà S. S[tà] della salute del Delfino, e della quiete d'Italia, il saper lo stato di lui per quanto se ne può costì penetrare ; e quai disegni, e preparamenti vi siano per Casale, ò per altra impresa di quà da monti. V. S. J. non manchi d'investigare, e farmi giungere le più fedeli notitie dell' uno, e dell'altro (1).

Le 22 mars, Muzio écrit : on n'est pas bien satisfait des lettres du marquis de Dronero ; il a écrit qu'on l'a bien reçu ;

---

laisser à sa mère l'autorité de gouverner ; on emploie tous les moyens, mais au contraire, le duc ne fait aucune politesse à l'ambassadeur du Portugal et n'a plus de confiance en qui l'a induit à signer la procuration au mariage. Et, le 5 février, il répète que Madame continue à être inquiète de l'opposition du duc ; elle trouve que même le très-chrétien n'appuie plus le mariage comme il le faisait lorsqu'on proposa de lui faire épouser la fille de l'empereur, promise au prince bavarois. Toutefois, on espère que S. A. pourra s'embarquer au printemps. Et, le 12, il écrit que le duc, excité par tous les ministres, a promis de partir au printemps de l'année prochaine. Que si à présent S. A. montre d'avoir grande hâte de ce mariage, le peuple blâme son peu de fermeté et lance des reproches contre le gr. chancelier et D. Gabriel.

(1) Le 26, le nonce informe Cybo qu'il n'y a pas de doute que la décision du duc ne soit la conséquence de la crainte, que les ministres lui ont inspirée, de voir le grand duc de Toscane passer devant lui, au cas où à sa place il aurait épousé l'Infante. La duchesse est toujours mélancolique ; sur son bureau elle a trouvé une lettre non signée, dans laquelle en termes impropres on blâmait le mariage du fils ; le sénat de Savoie lui a écrit une lettre la priant de retarder le mariage, à cause de la crainte qu'a la population de perdre son souverain. De cette manière la duchesse connaît les plaintes de ses sujets, qui ne se souciant pas que le duc acquière une nouvelle couronne, ne veulent pas perdre leur maître ; la noblesse aussi maudit qui imagine cette combinaison ; toutefois les prudents croient que tout se tranquillisera, et on pense d'aller à Nice en automne afin de préparer le dûc à de courts voyages, laissant ici D. Gabriel, comme gouverneur, quoique le prince de Carignan prétende avoir cette charge comme il l'a eue lorsque le défun duc s'est rendu à Lyon avec Mme Christine pour voir le roi.

mais on attend les courriers d'Espagne pour avoir des nouvelles précises et connaître le fond de l'opposition au mariage du duc, et on ouvre les lettres des particuliers. Et, le 29, il envoie deux lettres ; dans la première il informe que tout le monde répète que le duc est incapable de contracter le mariage ; et dans l'autre il écrit :

Il Marchese di Pianezza sarà Luogotenente Generale della Cavalleria, e del Consiglio di Stato, e dopo il ritorno del corriere spedito in Francia sopra tal particolare, se ne farà la dichiaratione, et è opinione comune, che frà poco tempo debba occupare il posto di primo ministro, come lo riempi il suo padre. Don Gabrielle è stato quello che à requisitione del detto Marchese ne hà fatta la propositione non accorgendosi se non dopo il fatto che di già il tutto si operava di concerto con *essa (sic)*, et era di già stabilito con il consenso del Rè. Dicesi che il medesimo Marchese habbia volsuto con tal confidenza impegnar D. Gabrielle a non dissuaderne Madama, e che habbi havuta intentione con finir di renderlo essoso *(sic)* allo Stato, come di già hà cominciato ad esserlo per la parte che se gli è fatta prendere nel matrimonio del Sig[r] Duca, di ridurlo senza autorità, e seguito, et in conseguenza incapace di opporsi alla sua dichiaratione di primo ministro.

Si dice parimente che l'istesso Marchese per il medesimo fine tenti ogni strada per screditare il presidente Trucchi appresso Madama ; per il che vengono processati alcuni dipendenti da esso, e si procura di far credere à S. Alt[a] che non vi sii quella difficoltà di trovar denari, che dice il Presidente, e si propongono de modi da cavarne, quali saranno abbracciati, benche di grande aggravio allo Stato.

Stimano pure molti che il detto Marchese accoppii il desiderio di esser primo ministro à quello che hà di vendicarsi di Don Gabrielle e del Presidente Trucchi suoi poco amorevoli, et argomentano ciò dal sentirsi che si vorrebbe fare reo di corrispondenze secrete con il Governatore di Milano il Marchese di Parella parimente inimico del Marchese di Pianezza ; per lo che se gli è fatto catturare il segretario sotto altro pretesto, benche il Parella si stimi innocente, e prattichi liberamente ancorche sii stato avvisato di quanto se gli trama.

Tali modi di procedere generano grande apprensione à i principali della Corte, et à i ministri di stato, dubitando per quello che loro riguarda di dover havere un secondo Duca, e per quello che riguarda il publico sia il Marchese di Pianezza per sacrificare questo Stato a

benefitio della Francia e che Madama habbia da pentirsi di essersi fidata troppo facilmente di uno che è stato così aspramente offeso con titolo di traditore, e dal marito, e da lei.

Questo attaccamento à i consigli del Marchese di Pianezza fà che i ministri dubitano se Madama senti nell'animo quello, che à loro vuol far credere ne consigli (1).

Le 2 avril, Cybo engage Muzio à envoyer des nouvelles sur les inclinaisons de la Cour et sur celle de France au sujet des convenances qu'elles ont ensemble et surtout en ce qui regarde la tranquillité de l'Italie (2).

Le même jour, le nonce l'informe que de Lisbonne arrivent des lettres exagérant l'accueil qu'y reçoit Dronero ; mais la vérité est que le roi ne l'a pas encore reçu et que la population se montre hostile ; la duchesse en est bien triste. Elle craint d'abord que cette affaire se gâte et qu'un parti contraire au duc se forme en Portugal ; ensuite elle doute de l'approbation de l'étranger, ayant déjà reçu une lettre du Sénat annonçant qu'on fait de l'opposition à ce mariage ; enfin, S. A. prévoit

(1) Le 26, il informe que malgré que les duchesses, après leur régence finie, se soient abstenues de paraître aux chapelles des Palmes et de la Chandeleur. Madame, qui aime le faste des fêtes publiques, a continué à y intervenir ; mais, l'autre jour, le duc a voulu y aller tout seul, et c'est à grand' peine qu'on a pu obtenir qu'il l'invitât et avec la promesse qu'elle n'y paraitrait plus ; la duchesse en est furieuse. Et il ajoute qu'il paraît certain que Pianezza fera partie du Conseil d'Etat.

(2) Le 16, Muzio répond au chiffre du 2, que lorsque la duchesse est au Conseil elle regrette que les français troublent la paix, et proteste vouloir continuer dans la voie ancienne ; mais lorsqu'elle se trouve avec Pianezza on doute qu'elle dise tout le contraire, et par le mariage elle tâche de rester maîtresse absolue. On ne croit pas que les français, durant cette année, fassent quelque chose en deçà des monts, toutefois les soupçons qu'on a sur l'intelligence secrète de Madame avec Pianezza, en faveur de la France, affligent les ministres qui se voient exclus de la confidence et ils se plaignent en voyant que la duchesse entraine l'Etat à sa ruine. Et, le 23, il écrit que la duchesse est bien abattue, car elle prévoit qu'elle ne sera qu'une simple gouverneresse ; elle s'est repentie du mariage et est détestée par ses sujets ; du reste, elle ne trouve pas l'argent pour le voyage du duc et non plus pour un séjour en Portugal,

que, même si cette union se fait, elle ne lui donnera pas les satisfactions espérées. On a écrit du Portugal que, après le mariage, on lui enverra les ordres de Lisbonne et qu'on lui réserve le même rôle que joue le v. roi à Naples.« Il est certain, écrit-il, que tout cela est bien vraisemblable, surtout parce que ceux qui sont d'opinion que la duchesse a arrangé ce mariage pour rester toute sa vie maîtresse absolue, craignent qu'elle finisse par être obligée de s'abandonner à la France ; on fait même allusion à quelques projets qui ne seraient connus que d'elle et de Pianezza. J'ai appris par un confident du marquis que, lorsqu'il quitta la France, on avait décidé de ne rien changer jusqu'au départ du duc. Le peuple pleure aussi ce départ vu les nouvelles taxes qu'on lui impose et dont les édits sont déjà sous presse. » Et, le 16, il écrit :

Giunse hieri sul mezzo giorno il sospirato corriero da Lisbona, con l'avviso, che li sponsali di quell' Infanta furono celebrati li 25 del passato con grandissima pompa, e con non minor applauso di quella nobiltà. Per il corriero medesimo s'intendono le stravaganti pretentioni che hanno i Portoghesi contro i Spagnuoli, circa la riparatione de danni patiti per la sorpresa del forte di S. Gabriel nell' Isola di Bonosaires *(sic)* verso il Brasile, fatta da un comandante di Spagna, onde si teme la guerra frà queste due corone, tanto più che il Ministro di Francia in Lisbona instiga il Principe D. Pietro alla rottura, offerendo denari, e gente se vorrà attaccare la guerra con la Spagna à confini della quale, da una parte si è incaminato il Duca di Cadaval con grosso numero di soldatesche, e da un altra il Marchese di Frontiera.

Altre lettere però di persone più prudenti danno speranza di aggiustamento all' arrivo del Duca di Giovenazzo in Lisbona, che è stato ritrovato non più lontano di tre giornate da quella città, particolarmente non havendo il Principe regnante volsuto prestarne orecchie all' instigationi del sopradetto ministro di Francia.

Le 4 juin, Muzio annonce qu'on attend la rentrée du marquis de Dronero, celui-ci devant apporter la nouvelle informant que le Portugal voudrait, (aussitôt que le duc aura quitté Nice), y mettre une garnison portugaise, selon ce que permet un des chapitres secrets que la duchesse croyait déjà aban-

donné. Ici on désire que la nouvelle soit vraie, non seulement parce qu'on se réjouit de toute complication, mais aussi de tout ce qui peut être désagréable à la duchesse, à cause de sa rigueur et des impôts ; c'est une bonne princesse ; mais tout cela vient de ceux qui la conseillent, tels que Mgr de la Sirena, Pianezza et l'Abbé della Torre (1). Et, le 18, Cybo lui répond que ce serait une grande nouveauté que d'introduire les présides portugais à Nice ; cela pourra bien changer les choses, et ne pas satisfaire ceux qui ont tant travaillé au mariage. V. S. doit être attentive et veiller sur les événements militaires se rapportant à l'Italie et à Pignerol surtout ».

Le 30 juillet, Muzio informe que les préparatifs de voyage du duc continuent, malgré qu'il ne le veuille pas ; la France prétend arranger elle-même les exigences du Portugal ; et, le 6 août, il annonce que le duc a dit qu'il partira l'année suivante. Madame espère vaincre les difficultés touchant l'occupation des places, avec l'aide du très-chrétien, mais on ne le croit pas car la France pousse sous main le Portugal à limiter son occupation à Nice d'où elle espère en quelque manière de l'éloigner. Le roi a déjà ordonné à son ambassadeur de réunir tous les renseignements qu'on pourra trouver ici, touchant les droits de la France sur le comté de Nice. Et, le 20, il informe que le duc s'est enfin décidé à écrire à la reine du Portugal : qu'au mois de mai il sera à Nice et qu'au mois

(1) Et, le 16 juillet, il ajoute que les Portugais, en outre de Nice, veulent occuper Turin, Vernone, Verceil, le château de Montémeliant et que, dans le Conseil, siège un Portugais. Ces prétentions tirent leur origine d'une lettre de Madame à sa sœur, la reine de Portugal. Madame s'est cru obligée d'écrire cette lettre pour obtenir le concours du royaume, mais avec l'idée que la reine l'oublierait. Dronero en a demandé la restitution, mais la reine allégua des prétextes tels qu'il y a probabilité de tumultes ou autre ; les Français en ont éprouvé de la jalousie, mais Madame croit que c'est une intrigue du duc de Giovinazzo, qui aurait dit à Lisbonne que Nice et la Savoie tomberaient entre les mains des Français. On craint que le duc sache tout cela, tandis qu'il assure toujours qu'il partira au printemps.

d'août il s'embarquera pour Lisbonne. Le 3 septembre, il écrit :

Domenica scorsa questo ambasciatore di Francia si accostò nella camera di parata, al Marchese dì Drcnero, et alla presenza di una quantità di cavalieri, gli disse che il suo Rè gli haveva ordinato di dichiarargli in publico, che era estremamente mal sodisfatto, che egli havesse con una vergognosa relatione cercato di disturbare il matrimonio frà questo Sig^{r} Duca, e l'Infanta di Portogallo, che havesse parlato male di Sua M^{tà}, e de suoi ministri residenti in Lisbona, e che havesse voluto far credere che i Portoghesi habbino maggior antipatia con i Francesi, che con i Spagnuoli e che S. M^{tà} sapeva esser tuttociò seguito ad instigatione del Duca di Giovenazzo, col quale haveva tenuto nel tempo che è stato in Lisbona, continovi colloquii in secreto, benche havesse finto in publico di non trattar con lui, et in fine l'ambasciatore soggiunse che il medesimo suo Rè gli haveva proibito dî tener da qui avanti verun commercio con esso lui. Si suppone che questo affronto sia provenuto al Marchese sudetto dalla contesa seguita frà lui, e l'abbate della Torre alcune settimane sono, come avvisai à V. E., e molti credono che Madama non sia consapevole ; il che non piace ai più prudenti della Corte, come dispiace ad ogn'uno, che dentro i limiti del rispetto dovuto ad un gran Rè, il Marchese non habbi risposto adeguatamente, mà che in vece di farlo, si sii lasciato sorprendere da un svenimento, seguito da una febre, che l'obliga presentemente à guardare il letto.

Le 17 octobre, l'abbé Lauri écrit de Paris d'avoir quelques données sur ce que — après la déclaration du roi d'Angleterre de vouloir accorder à l'ambassadeur de Savoie le traitement qu'on a pour les rois — l'on a représenté à S. M. que cela ferait du tort au grand-duc de Toscane si on ne lui accordait pas ce traitement, mais que le roi n'aurait pas répondu. Et, le 24, il ajoute :

Ancora l'Elettore Palatino, sento, che habbia fatto passar ufficii col Rè d'Inghilterra per ottenere che non *(sic)* si faccia differenza negli honori trà l'Ambasciatore di Savoia, e quello di S. A. Elettorale potesse talvolta inviar à quella Corte, et à fine che il Rè conoscesse maggiormente la giustitia della sua domanda, sento, che gli habbia fatto vedere l'accordo altre volte seguito trà il Duca di Savoia, e gli Elettori, nel quale si convenne, che questi darebbono al Duca il titolo d'Alezza Reale, mà il Duca all' in contro prometteva di cedere il

luogo agli elettori. Questi ufficii sono stati passati col Rè d'Inghilterra dal Principe Roberto e si pretende che habbino guadagnato l'animo del Rè. Contuttociò è certo che il Conte Pertenghi hà già inviate le carrozze, e parte del suo equipaggio, con dar voce, che ancora egli sia per partire in breve à quella volta, e pure non *(sic)* è credibile, che egli sia per andare, in caso che non sia securo di havere i trattamenti regii. Tanto maggiormente che questo è l'unico oggetto della sua missione.

Le 30 octobre, Muzio informe qu'on l'assure que sous peu la duchesse nommera premier ministre le marquis de Pianezza. Cette décision surprend ceux qui l'ont entendue dire qu'elle ne l'aurait jamais appelé à cette charge, car il est réconcilié avec la Cour depuis peu de temps et attaché à la France ; ses émules le craignent et le peuple le déteste (1). Le 10 décembre, il écrit :

Le continove dimostrationi di affetto, che il Sig[r] Duca fà al Cavalier di Savoia (2), insospettiscono al maggior segno Madama, e la rendono sollecita nell' investigare qual materia trattino questi principi nei loro continui, e segreti colloquij. Il Duca interrogato da qualcheduno destramente per ordine della madre, hà risposto, che discorrono della caccia, et il Cavaliere hà detto à qualche suo confidente, che non parla con S. A., che di bagattelle, mà che ostenta di dirgliele in segreto per accrescere il fastidio à chi se lo piglia. Si vorrebbe da Madama, che il Cavaliero facesse un altra peregrinatione, e se gli somministrarebbe il denaro, il che sarebbe riuscito facilmente, se ciò fosse stato proposto prima di fargli conoscere il sospetto, che si hà di lui, essendosi egli hora fatto un punto di honore di non partire, perche Madama lo desidera. Si dubita dagli appassionati per le sodisfationi della Casa del Sig[r] Principe di Carignano, che non si pigli la strada della Francia, e che non si facci al Cavaliero qualche cabala, che oblighi il zio à farlo assentare.

Gli huomini della montagna del Mondovi ritornano à minacciare di

(1) Et, le 5 novembre, il écrit : que le bruit court de la rupture du mariage et, par contre, que le duc épousera la fille du duc d'Orléans. Toutefois, les préparatifs pour le départ continuent... Les magasins de Pignerol font des provisions.

(2) Le chevalier de Savoie était le second fils du comte de Soissons et de Marie Mancini.

sollevarsi. Si studia ogni arte per impedirlo ; e per levar di là i più sospetti vi si è mandato un offitiale di soldo per comporre cinque compagnie d'Infanteria de più armigeri, che siano in quelle montagne, per metter le di presidio in Verrua, et in Vercelli ; mà si dubita che siano per ricusare di farlo, e si sente, che quelli, i quali erano ricchi *dichino*, che non sanno come vivere per essergli stato levato il loro, e quelli che sono poveri, faccino le medesime querele per non saper dove rubbare.

Et, le 17, il ajoute qu'on affirme que le roi de France engage Madame à ne pas demander l'investiture à l'empereur de la partie du Monferrat acquise par la Savoie, mais à la France qui possède le reste du Monferrat ; tout cela trouble la duchesse qui,depuis quelques jours,est aussi malade; elle craint que laissant écouler le temps l'empereur ne lui refuse l'investiture. On trouve que Madame finit par ruiner l'Etat à force de taxes pour faire de l'argent et une levée de soldats ; elle paraît aussi regretter de ne pas trouver le moyen de faire partir le chev. de Savoie, voyant que son oncle, le prince de Carignan, n'a pas eu de succès ; toutefois, personne n'a encore osé lui en parler,dans la crainte du chevalier. Il informe aussi qu'en Portugal on annonce qu'il y a eu des tumultes contre le mariage ; enfin on répète que pour réunir de l'argent on a vendu à l'abbé Amoretti deux ou trois terres des plus belles du Piémont (1).

Le 14 janvier 1682, Cybo écrit qu'on désire savoir s'il est vrai que la reine du Portugal soit malade de phtisie, car de Lisbonne on n'a pas de nouvelles (2), Et, le 28, Muzio lui

(1) Le 31, il ajoute que le malaise de la duchesse vient de la maladie de sa sœur, la reine du Portugal, et aussi de la médisance d'une feuille qu'on publie en Hollande contre le mariage du duc ; on a tâché de la faire taire avec de l'or, mais on en demande toujours. Et, à la même date, il dit qu'on espère avoir réussi à ce que le chevalier aille à Malte commander les galères de la Religion ; la duchesse fournira l'argent pour le voyage.

(2) Dans un Avis du 21 de Turin, on lit que le duc de Savoie a commandé beaucoup de ses portraits enrichis de diamants pour en donner aux dames portugaises à propos de son mariage ; et il a remis aussi à la ville 10,000 écus d'or.

répond que l'on continue à dire que la reine est malade de phtisie ; qu'une personne de confiance de la duchesse dit qu'il n'y a pas de danger mais que si les pertes de sang continuent on ne peut pas savoir si la reine vivra longtemps ; ici on hâte le départ du duc, craignant qu'à la mort de la reine on puisse présenter une déclaration préjudicielle sur la naissance de l'Infante (1).

---

(1) Le 18 mars, il informe que depuis quelques jours le chev. de Savoie prépare ses bagages pour partir ; l'oncle l'ignore et Madame laisse croire qu'elle ne sait rien, craignant l'opposition de la France qui ne veut pas que le chevalier aille en Allemagne ou en Flandre. Et,le 25,il annonce qu'il est parti sans prendre congé de son oncle, le prince de Carignan ; il a dit à tous et à Madame aussi qu'il va à Venise ; on croit que la duchesse lui a fait présent de 1000 doubles, et qu'elle lui en enverra d'autres plus tard afin qu'il ne revienne pas, car par ses manières violentes et son langage libre il donne du trouble ici ; mais il semble plutôt qu'il va chez son cousin le prince de Bade, qui lui aurait déjà trouvé une place dans l'armée impériale,et l'ambassadeur de France,qui a toujours fait des menaces contre ce projet, a envoyé, après le départ du chevalier, un courrier à Paris. Le 1er avril, il ajoute :

Pare che questo Ambasciatore di Francia si sia persuaso, che la partenza del Sigr Cavaliere di Savoia sia seguita senza la saputa del Principe di Carignano suo zio, per lo che cessa di minacciare, e tanto più che havendo il detto Cavaliero fatta una grossa perdita in Milano, serà constretto di ritornare in Torino, non havendo altro denaro per proseguire il suo viaggio. Questo povero signore, che hà più spirito, che condotta, hà scritto una bellissima lettera a Madame, in cui non solo li chiedeva perdono d'haver risoluto di portarsi in Germania senza haverlene dimandata la permissione, scusando il suo trascorso sù la notitia haveva,che S.Alta non gliel' haverebbe potuta concedere, in riguardo de Francesi, mà ancora la pregava stante la perdita fatta di volerlo soccorrere di denaro. Le di lui suppliche non sono state punto essaudite, essendoseli risposto seccamente, e questo solo era bastante di fargli comprendere, che si disapprovava, e la sua risolutione, e la sua poca prudenza. Prima che fosse qui arrivato l'avviso della leggerezza fatta à Milano dal detto Cavaliero, sento che tanto Madama, quanto il Principe di Carignano, havevano rissoluto di fargli somministrare in Germania aiuti sufficienti sotto mano, accioche vi potesse sussistere *(sic)* ogni qual volta fosse vero che ad istanza del Principe di Baden l'Imperatore gl'havesse promesso un regimento di Cavalleria, del che non vé ne è altra notitia, che dalla di lui lettera. Il Principe di Carignano si rammarica molto di tal successo, e stà in una continua inquietudine per il vivere poco regolato

Le 11 mars, le nonce écrit :

Dicesi che l'Inviato di Portogallo habbi parlato à Madama sopra le contingenze del Mondovì, rappresentandogli che il non acquietare i torbidi nel proprio stato poteva non permettergli senza taccia di una poca savia condotta, il lasciar partire il Sr Duca, e che il continovare questo impegno con portar quei sollevati alle estremità, poteva per mancanza di forze obligarla à chiamare aiuti stranieri, il che saputosi in Portogallo, non solo havrebbe potuto prolongare l'effettuatione del matrimonio, mà sarebbe stato capace di farlo svanire ; aggiungendogli che egli sarebbe stato di sentimento che essa ne scrivesse alla Regina sua sorella, accioche fatta matura riflessione sopra tali emergenti, potesse risolvere se doveva partir la flotta al tempo destinato, se pur il suo moto dovesse dependere dall' avviso, che le cose del Piemonte fossero acquietate. S. Alta si irritò di tal discorso, e proruppe contro l'Inviato, con dirgli che era un buon huomo, credendo facilmente quello che gli era rappresentato, che il torbido del Mondovì non era di consideratione, e che haverebbe castigati quei ribelli. Fatta dopo da lei riflessione ad una simile parlata, che più che ad essa è dispiaciuta all' Abbate della Torre, et al Marchese Pallavicino, et al Marchese di Pianezza, hà per quanto si sente ordinato al Marchese Morossi di portarsi al Mondovi col pretesto de suoi privati interessi, con facoltà di poter accommodare questa faccenda nella maniera che potrà ; e S. Alta si è risoluta di far questo passo perche il Sigr Duca haveva detto di non voler partire dal suo stato senza lasciarlo in quiete.

Dio voglia, che il Marchese Morossi ne sorta con honore, essendo tutto il mandamento del Mondovi mal sodisfatto, benche à torto, di lui, perche non hà volsuto, se bene è di quel paese, interessarsi nelle loro vessationi, perche ne intentavano il rimedio con modi improprij.

Le 29 avril, Mgr Muzio annonce qu'on a été surpris

---

de suoi nepoti ; e presentemente Madama apprende la venuta del Conte di Soisons, che si dice debba portarsi quì in breve. A lui è ignoto il motivo di questa mossa, come pure à Madama. Chi ha veduto una lettera della Principessa di Carignano, che biasimava nelle congionture presenti l'andata à Malta del Cavaliero di Savoia, quando vi si voleva mandare, argomenta che il detto Conte venghi qui per sostegno del dritto di succesione di suo zio, e del proprio, se mai ò per un viaggio si lungo come è quello di Portogallo, ò per la mutatione del clima accadesse la mancanza di questo Sr Duca.

d'apprendre qu'avant de se rendre à la Venaria, la duchesse a expédié à Lisbonne une procuration signée par le duc pour le mariage avec l'Infante ; ce mandat était accompagné d'une lettre du duc pour la reine, priant S. M. d'envoyer la flotte en Italie et voulant partir en juillet. « Toutefois, écrit-il, on croit que tout cela n'est qu'un racontar pour dissiper les cabales des adversaires au sujet du mariage » (1). Et, le 13 mai, il ajoute que Madame a prié le prince de Carignan de lui prêter la patente de régent que lui donna Marie Christine lorsqu'elle se rendit à Lyon, car elle voudrait lui laisser le gouvernement au départ du duc. On croit que, de cette manière, la duchesse veut empêcher les tumultes qu'occasionnera le voyage du duc, car le prince est aimé de tout le monde.

Le même jour, il annonce qu'on a décidé de tenir une consultation pour le mal qui afflige le duc et de l'expédier en Portugal afin d'empêcher le départ de la flotte. Il y a beaucoup de monde qui compte sur cette maladie pour que le mariage n'ait pas lieu ; l'abbé Della Torre est le seul à l'approuver et à le conseiller à S. A. Mais, le 20, il ajoute qu'on a renoncé à l'envoi du courrier à Lisbonne dans la crainte qu'il soit mal interprété. Et, à la même date, il écrit :

Questo Ambasciatore di Francia dopo haver ricevuto un corriero di Parigi, che gli arrivò hiermattina, addimandò à questi soveranì una udienza publica, alla quale è stato ammesso questa sera alle due hore di notte. Tanto à Madama nella camera di parata, quanto al Sig[r] Duca al letto, hà esposto che il suo Rè essibiva alle Altezze loro, non solo le sue truppe che haveva in Casale, Pinerolo, Delfinato, Lionese e Provenza le quali havevano ordine di passare in Piemonte ad ogni cenno loro sotto il comando di questi Generali, mà ancora tutte le forze del suo regno quando quelle non bastassero per difesa de loro Stati contro chi sia, e particolarmente per reprimere, se ve ne fosse il bisogno, l'orgoglio dei loro sudditi malintentionati ; in oltre gli hà essibito dei vascelli, e delle galere, e del denaro per il viaggio di Portogallo. Il complimento fatto à Madama è stato il medesimo, che il

(1) Et, le même jour, il informe qu'on attend l'arrivée du duc de Giovinazzo qui se rend à Rome pour parler du différend touchant l'île de St Gabriel, mais aussi pour négocier la ligue entre les princes italiens.

Sig^r Ambasciatore hà fatto al Sig^r Duca, fuori che hà detto di più a questo che il suo Rè si stimarebbe glorioso di poter impiegare quanto di forze Iddio gli hà dato per un Principe suo stretto parente, il di cui merito era l'ammiratione dell' universo.

Non si è potuto sentire per anco ciò che si sa dire sopra questa speciosa esibitione. Potrebbe essere, che fosse stata mendicata da Madama per intimorire i malcontenti, che la mettono in apprensione con le loro minaccie, ò che la Francia pretenda con tale offerta d'indurre Madama per gratitudine à dichiararsi del suo partito ò ad introdurre presidio Francese in qualcheduna di queste piazze. Il tempo scoprirà il vero motivo di questa inaspettata generosità, che sarà sempre dannosa à S. Alt^a, à questo Stato, e forse all'Italia tutta.

Et, le 23, il mande :

Il miglioramento del Sig^r Duca non mette in riposo l'animo nè delli medici, nè di chi desidera la sua guarigione, non essendosi mai temuto del mal presente, mà che questo possi finire in un' etica, alla quale sempre è esposto sino che dura la febre. In questi giorni passati che il male vi si aggravò qualche poco sento che Madama intimorita principiasse à pensare à quello che doveva esser di lei se S. A. perisse ; e che la di lei risolutione fosse di procurar, quando si vedesse il caso del Sig^r Duca disperato, che il Sig^r Principe di Carignano successore legitimo in questi Stati la sposasse, supponendone la riuscita facile, mentre con tal matrimonio cessarebbono al Principe suddetto le oppositioni della Francia, che non l'ama, stimandolo appassionato per la Spagna, dove egli si è allevato, e che quando il Conte di Soissons si maritò con la nipote del fù Cardinal Mazzarrino *(sic)* diede un arresto col quale dichiara che il detto Principe come muto, e sordo era incapace di succedere ai feudi, il che se bene non puol comprendere che quello che presentemente gode la Principessa di Carignano in Francia, potrebbe nondimeno dare una apparente giustificatione agli stimoli, et aiuti che si dassero al giovane Conte di Soissons per pretendere alla successione ad esclusione del zio per più rispetti. Sento che Madama si figuri, che il Rè di Francia dovesse applaudire à questo suo matrimonio, mà più particolarmente stante la potente protezzione di Monsu di Louvoy che vi sarebbe interessato, perche essendo moralmente impossibile attesa qualche secreta indispositione di Madama che ella possi più concepire restarebbe assicurata la successione dopo la morte del Principe di Carignano, al Conte di Soissons, il quale è in un stretto trattato di Matrimonio con la figlia del detto Louvoy, approvato, e sollecitato da Madama medesima. La maledicenza che vuole che

Madama habbi promesso alla Francia molte cose in pregiuditio della libertà di questo Stato, publica ancora che succedendo la morte del Sig^r Duca, e non potendo ella restar padrona col Matrimonio del Principe di Carignano, il che si stima difficile, potesse per atto di ultima disperatione riempir tutte queste piazze di guarnigione Francese per riceverne dal Rè di Francia una generosa ricompensa per suo sostentamento, al quale la sua dote non potrebbe bastare.

Le 27, Muzio ajoute : bien que le duc quitte le lit après le dîner, et cela depuis quelques jours, toutefois il a toujours la fièvre ; Madame ne veut pas qu'on le dise ; mais elle prétend qu'il aille à Moncalieri, puis à Racconigi, et qu'il s'embarque à Nice croyant qu'aussitôt que le duc sera sur le vaisseau il guérira. Mais, le 3 juin, il annonce que la maladie devient plus grave ; que le duc a été saigné et qu'on a fait venir de Nice un médecin de valeur ; que dans les églises on expose le Sacrement, mais que, quoique la population soit dévote, bien peu de monde y va implorer la guérison du duc. Madame en est très affligée, d'autant plus que S. A. montre davantage d'aversion pour sa mère ; ainsi, celle-ci lui ayant recommandé de n'être pas mélancolique, le duc lui aurait répondu : « V. A. m'a fait de cette manière ; elle doit me laisser tel que et je ne me soucie pas de guérir. » Bien du monde est d'opinion que le mal vient de la crainte de devoir partir, et le duc manque de courage pour se décider à ne pas partir.

Le 17, Muzio écrit qu'on ignore si le duc de Cadoval restera à Nice ou s'il viendra ici. Le comte de Savoie est allé le voir pour l'inviter à venir à Turin. Et, le 25, il annonce que Cadoval est débarqué et qu'il vient avec un camarade et un médecin pour constater l'état du duc ; cela déplait à la duchesse car le médecin trouvera le duc plus malade qu'elle ne veut le laisser croire ; on a envoyé des carrosses à Côni. Le 1er juillet, il ajoute que Cadoval est arrivé ; il en donna avis aux ambassadeurs et fit sa visite à la duchesse et au duc qui le traita froidement ; c'est l'abbé Della Torre et un gentilhomme portugais qui servent d'interprètes. On dit que Cadoval demande

les présides portugais à Nice et autres places, comme on l'a promis pour obtenir l'abrogation de la loi de Lamego sur la succession ; et on dit aussi qu'il déclare ne pas pouvoir rester longtemps absent du Portugal. On a envoyé un courrier à Lisbonne, mais on croit que la duchesse refuse les présides pour ne pas exciter les jalousies de la France (1). Et, le 8, il continue : les médecins ne désespèrent pas de la guérison du duc mais son état les alarme ; Madame se montre affligée voyant ses projets contrecarrés et l'incertitude de son avenir si le duc mourait. Dans cette éventualité, voulant conserver le commandement, elle n'y voit que deux remèdes: ou installer les français dans le duché, et ce serait un mal qui causerait la ruine de toute l'Italie, et de la Trousse se trouve ici exprès ; ou son mariage avec le prince de Carignan. La France l'approuverait ne pouvant pas mettre le comte de Soissons contre son oncle, car le prince étant malade il est impossible qu'il ait des descendants, et alors le comte aura la certitude de lui succéder ; la difficulté sera de persuader le prince. « Don Gabriel m'a fait dire qu'il voudrait m'en parler, croyant que j'ai de l'influence sur Carignan, pour le pousser à ce mariage au cas où l'état du duc soit désespéré. Je ne sais pas ce que le prince pourra me répondre, car ses conseillers sont de bon cœur plutôt que doués d'intelligence ; le prince est obstiné et ses incommodités rendent la chose difficile, car il n'est pas aisé de se faire comprendre surtout sur des choses auxquelles il n'est pas habitué ou qui lui inspirent de la répugnance ; en tout cas, avec D. Gabriel je me bornerai à rester sur les généralités,

(1) Le même jour, il annonce aussi l'arrivée du marquis de la Trousse, qui doit commander les troupes françaises en Italie ; il se présenta chez la duchesse pour lui offrir, au nom de son roi, ses services et l'aide de ses troupes. Il a loué un palais, de façon que tout le monde pense que, soit que le duc parte ou que la maladie menace de la mort, les Français doivent entrer à Verceil et peut-être dans quelque autre place. «Une personne de confiance de la duchesse m'a dit, écrit-il, que S. A. se plaint de ce que tout le monde répète ces nouvelles ; qu'elle n'a fait aucune promesse et que le monde s'apercevra qu'elle ne consentira jamais. Il faut voir si Madame parlait avec sincérité. »

d'autant plus que si un malheur doit arriver, s'agissant de phtisie la maladie traînera pendant longtemps ». (1) Et, le 13, il envoie trois lettres : dans la première il écrit :

Il Duca di Cadoval si rammarica del male del Sig[r] Duca di Savoia, e dubita che studiosamente si facci prolongare da medici. Hà detto per marca di questo suo sospetto, che compatirebbe li Piemontesi, se con le reti procurassero d'impedire la partenza di S. A., mà non già con dargli un palo sù la testa ; et essendogli stato risposto, che veruno di quì haveva un così barbaro sentimento, replicò che ragionevolmente lo doveva supporre, mentre vedeva che se il Sig[r] Duca era senza febre non si nutriva à sufficienza, e si faceva marcire nel letto, e che per lo contrario se haveva del male non veniva medicato per guarirlo.

Dans la seconde, il annonce que le marquis de Pianezza n'est pas content du très-chrétien, d'abord à cause de la présence de la Trousse qui ne dépend de personne, ensuite parce que le roi aurait dit de lui qu'il est habile, mais qu'on ne pouvait pas avoir confiance en lui, étant trop politicien et ne s'occupant que de son propre avantage. Enfin, dans la troisième, il dit s'être exprimé avec Don Gabriel en termes généraux, « et que lui ayant demandé s'il parlait dans l'intérêt de la duchesse, le comte s'embarrassa et répondit qu'il m'en reparlerait; mais à présent il est malade de la goutte et le duc va mieux. Toutefois, j'ai tâché de connaître l'avis de Carignan, mais ses intimes ne me laissent pas approcher de lui ; cependant chacun d'eux exprime l'avis que le seul moyen de se défaire des Français est de satisfaire la duchesse et qu'on doit faire le possible pour entrer pacifiquement en possession de

---

(1) Le 22, Cybo lui répond :

Quando sia fatta istanza à V. S. Ill[ma] per parte di Madama di trattar col Principe di Carignano affine d'indurlo al matrimonio con S. A. è mente di S. S[tà] che accetti il partito, e si s'impieghi prontamente, e coll'efficacia, che giudicherà opportuna ; si per incontrar il gusto di Madama, si per ovviare agli scandali, che altrimente com'ella osserva potrebbon nascere. Avverta però di non intraprendere tal negotiato, se non quando si vedesse intieramente disperata la salute del Duca.

l'Etat, si Dieu rappelle le duc à lui » (1). Mais,le 29, il informe qu'à la Cour on a bien des craintes sur le sort du duc ; son état a empiré et on craint sa mort. La duchesse est désolée et se reproche d'avoir adhéré au transport du duc, l'ayant fait persuader par l'abbé Della Torre ; en attendant on voudrait l'envoyer à Nice pour changer d'air (2).

Le 5 août, il annonce que sont descendus à Pignerol les soldats qu'on dit destinés pour l'Italie sous le commandement du général Stoppa, qui a aussi loué un palais. Le marquis de la Trousse dit qu'ils ne sortiront pas de Pignerol sans son ordre ; et on a la conviction qu'ils s'y trouvent parce que Madame en a fait voir la nécessité pour la tranquillité du duché ; du reste, l'on en a la preuve dans certaines paroles que le marquis a laissé échapper, à savoir : que la duchesse profite de son séjour en Piémont bien plus que lui-même éprouve de satisfaction d'y demeurer. Les groupes des soldats qui vont de Pignerol à Casal, passent par ici ; on dit aussi qu'il viendra d'autres officiers pour résider à Turin ; enfin tout cela augmente les soupçons de ceux qui disent qu'à Verceil on mettra une garnison française.

Le 12, il écrit : Cadoval est venu me dire qu'il a reçu de Lisbonne l'ordre de rester jusqu'à ce que le duc puisse partir ;

---

(1) Le 22, il ajoute qu'on expédie les voitures pour Nice, voie de Gênes ; cela fait murmurer le peuple, qui craint que la duchesse veuille faire partir le duc, quoique malade ; mais au contraire, Cadoval n'admet pas que le roi parte à cause de sa maladie. Du reste, la duchesse, désormais convaincue de la maladie de son fils, voudrait que Cadoval s'en aille de lui-même ; les médecins ont décidé que S. A. doit changer d'air, mais pour obtenir son assentiment ils ont dû dire que Madame ne l'approuve pas, et qu'il doit montrer qu'il est le maître. Demain, le duc partira pour Moncalieri ; à ce point est arrivée l'aversion du duc envers sa mère.

(2) Le 5 août, il déclare que le duc a toujours la fièvre quoique très-légère ; il a le ventre enflé ; mais malgré cela on parle de lui faire faire le voyage et on assure que le gr. chancelier est allé à Moncalieri afin de préparer les patentes pour la duchesse au sujet du gouvernement ; mais, écrit-il, tout cela n'est qu'invention ; l'aversion du duc envers sa mère augmente.

toutefois, on doute qu'il ait aussi l'ordre de faire partir l'escadre, à l'exception de deux vaisseaux qui resteraient à la disposition de S. A., car si on a besoin d'en avoir d'autres, la France les donnera. A présent, le duc semble enclin au départ, mais n'ayant pas encore le jugement d'un homme sinon que pour la dissimulation qui lui est naturelle, la répugnance le saisira lorsque quelqu'un tâchera de le dissuader. Mais, à la même date, il ajoute que le duc va mieux, qu'on pense de le faire passer à Racconigi et puis à Nice ; toutefois on a écrit de Lisbonne qu'il ne doit point s'embarquer s'il n'est entièrement guéri. Durant la maladie il est tellement à charge qu'il dégoûte même ses gentilhommes, et le marquis Morozzi a dit qu'il n'ira pas en Portugal.

Le 19, il informe que le marquis de Parella était soupçonné de méditer d'empêcher le départ du duc, d'être en rapport avec Medina Celi et d'autres. En conséquence, on avait engagé des Suisses, et on a envoyé le chev. Gromis à Milan pour vérifier le complot. Le marquis s'étant rendu à Moncalieri, il a eu le soupçon d'être découvert en se voyant traité avec beaucoup de politesse par la duchesse ; en effet, voulant sortir il fit la remarque que toutes les issues du palais étaient gardées. Alors il tâcha de s'en assurer, parlant avec des façons joyeuses et sans gêne avec le marquis Gromis, officier des Gardes, qui à son tour était devenu aimable, de manière que Parella en profita pour aller saluer la marquise Villa, sa tante ; il réussit à prendre un petit escalier de service et, par une porte qui sert au transport des immondices, il sortit du château et se sauva sur son cheval. Le gr. chancelier a été content de sa fuite, craignant des tumultes si on l'avait arrêté, car il est très-populaire ; du reste il ne le croit pas coupable. On accuse de cette confusion l'abbé Della Torre, qui, après avoir empiété sur les fonctions du président Trucchi, tente aussi d'enlever la secrétairerie d'Etat au marquis de S. Tomaso. Et, le 26, il annonce que le duc va mieux ; qu'on a ordonné à Parella d'aller à Rome, coupable ou non, car il n'y a pas d'action contre lui ;

il jouit de la faveur populaire et a des parents très importants ; sa femme va à Ferrare auprès de l'oncle Villa.

Le 2 septembre, Muzio annonce qu'après une rechute du duc et la consultation des médecins, Cadoval a écrit à Lisbonne qu'il rentrera en Portugal avec l'escadre (1) ; et il exprime l'opinion que le duc ne pourra partir que dans le cours d'une année et ne se marier qu'après quatre ans. La duchesse perd toute espérance du mariage, car Cadoval dit que le peuple portugais désire le mariage de l'Infante et qu'elle ait des enfants bien vite. Toutefois, le 30, il écrit que la santé de S. A. s'améliore, et que la duchesse a écrit en Portugal de ne pas précipiter une décision (2).

---

(1) Le 23, il ajoute que désormais Cadoval a reçu l'ordre de partir avec la flotte ; et que ses officiers disent que le duc ne pourra plus être le mari de l'Infante ; l'envoyé portugais part aussi. La duchesse semble espérer que son fils puisse se trouver à Nice pour Noël, et que dans ce cas il pourra se servir de navires français pour se rendre en Portugal. « J'ai vu le duc bien changé ». Il y a eu une scène entre le fils et la mère et celle-ci est sortie de l'appartement du duc en pleurant ; on croit que c'est à cause du mariage et que le duc aurait dit à Madame qu'elle a bien peu d'affection pour lui.

(2) L'abbé Della Torre fut aussi expédié à Nice pour informer de cette amélioration le duc de Cadoval ; et voici ce que Muzio écrit le 14 octobre sur cette mission :

Fù corto il soggiorno dell'abbate della Torre in Nizza, nè lungo fù il negotiato frà lui, et il Duca di Cadaval. Le espositioni, che egli fece da parte di Madama, consisterono che era stata costretta ad accordare al Rè di Francia li quartieri per trè mila cavalli, e di sottoscriversi alla Lega difensiva con lui ; come pure il pensiero che haveva di far' intraprendere al S[r] Duca di Savoia il viaggio per terra sino al primo porto della Francia sù l'Oceano, et in fine nel pregarlo à voler ricaricar sopra la flotta il treno del Sig[r] Duca, che era stato scaricato subito che si seppe che S. A. non era in stato d'imbarcarsi per adesso. Non si sanno le risposte precise che diede il Duca di Cadaval all' abbate suddetto ; universalmente però si dice, che rispondesse al primo, che egli ringratiava Madama di tal avviso, sopra il quale non gli era permesso di parlare come di materia, che non riguardava l'interesse del suo principe, e del regno di Portogallo, non essendo ancora fatto il matrimonio del Sig[r] Duca coll'Infanta, e che però non poteva, che

Le 7, le nonce écrit encore qu'on a fait le projet d'envoyer le duc en Portugal par la voie de terre jusqu'à Bayonne; et de là par mer à Lisbonne. Il faut voir, dit-il, si les Portugais ne le refusent pas, mais ici aucune considération humaine ne peut faire renoncer au désir d'éloigner le duc. Et, le 28, il mande que la duchesse a obligé Tonini, le protomédecin, à retirer son premier rapport sur la santé du duc ; on a expédié par courrier à Lisbonne cette rétractation. Mais, le 2 décembre. il annonce que voyant que le mariage avec l'Infante ne va guère, on pense aux fiançailles du duc avec la fille du duc d'Orléans (1).

Le 1er octobre, Muzio avait annoncé :

Poca sodisfatione hà ricevuto Madama nel passaggio delle truppe Francesi verso Casale, perche già conforme si, dice, erano entrate in questo Stato quando gli fù presentata la lettera del Rè, che gli avvisava solamente il passaggio, mà non ne dimandava la permissione. Tal lettera, che era di Segreteria, per quanto intendo, era distesa in simili termini. Havendo fatto acquisto della cittadella di Casale, crediamo che ne haverete sodisfatione, perche restando in mezzo al nostro, lo Stato del Sigr Duca di Savoia vostro figlio, potrete esser sicura della nostra protezzione, et potrete non haver più timore de Spagnuoli. Le mie truppe passeranno per cotesto Stato senza prender alcuna cosa, e prendendone, la pagheranno à denaro contante.

Qui non si crede che ritorni in dietro la Cavalleria *(sic)* come gli

---

riferire quanto da lui se gli diceva, al suo principe subito giunto in Lisbona. Circa alla seconda, replicò, che non poteva dire altro se non che l'haverebbe come l'altro, significato al suo sovrano ; e quanto all'ultimo, ricusando di ricaricare il sopradetto Treno, si protestò di essersi portato in Piemonte per imbarcare, e servire il Sigr Duca sino in Portogallo, mà non già per trasportarvi li suoi mobili senza la di lui persona. E con questa determinatione partì da Villa Franca martedì della scorsa settimana.

(1) Et, le 12, il mande que l'envoyé de Savoie à Lisbonne prévient, que l'affaire du mariage a manqué tant à cause de la ligue avec la France que de l'introduction des troupes françaises dans le duché, de sorte que tout le monde en Portugal renonce au projet du mariage. Et, le 19, il annonce l'arrivée de Pelegrino, aide de la chambre, annonçant la rupture du mariage; la duchesse s'en plaint beaucoup.

offitiali Francesi hanno detto particolarmente. Se fosse vero ciò che si vocifera, che i Francesi voglino fortificare Moncalvo ; e si stà sottosopra per il timore che non si verifichi la voce precorsa, che ne i capitoli segreti dell' accordo con il Sig[r] Duca di Mantova, habbia S. A. ceduto alla Francia tutte le sue pretentioni à cagione del Monferrato, e sue dipendenze, e per ogni altra ragione, ò che i Francesi gli habbino promesso di fargliene far giustitia ; il che metterebbe in angustie questa Corte, sì per le terre che possiede del Monferrato in vigor della pace di Cherasco, sì per il credito, che pretende contro la Casa di Savoia di un millione di oro, della quale si fà creditore come erede dell'Infanta Margherita. Per quest' anno però si spera che non sia per innovarsi cos' alcuna, mà nel futuro ogn' uno dubita probabilmente, che vi siano per esser delle novità in queste parti, senza potersi giudicare dove precisamente debba scoppiare il fulmine, benche il volgo dica che si habbi mira sopra Savona, col pretesto di dipendenza del Monferrato, col quale confina, ad effetto di haver la communicatione di Casale per via del Mare, senza passar per lo Stato di altro Principe. Il certo però è, che qui non vi è nè forza da resistere, nè condotta da sapersi schermire con le arti praticate da passati Duchi di Savoia.

Corre voce che il Duca di Mantova habbi havuto dalla Francia $\frac{m}{100}$ doppie in contanti, e che gli sia stata promessa una pensione annua di $\frac{m}{80}$ Lire.

Dicesi che con dette truppe vi fosse una gran somma di denaro, il che fà credere che in Casale si debbano fare i maganzeni per le imprese che si meditaranno d'intraprendere in Italia. Si intende ancora che siasi chiusa la porta per la quale la fortezza haveva comunicatione con la città di Casale, e che da qui avanti la porta del Soccorso servirà per porta principale della fortezza (1).

---

(1) Et, le 3, il informait :

Acciò pervenghi più presto à V. E. l'avviso di quello, che quì è arrivato in questi ultimi giorni, mi dò l'honore di scriver glielo per l'ordinario di Milano.

Giovedì scorso giunse un corriero à questo ambasciatore di Francia con ordine di significare a Madama, che il suo Rè sapeva di certo, che si machinava contro le piazze di Casale, e di Pinerolo, che però bramava, che ella sotto scrivesse una lega difensiva con lui, protestandosi, che non l'haverebbe mai impegnata, che per la difesa di dette piazze, e che voleva li quartieri à proprie spese però per tre mila cavalli. Fatta questa richiesta à Madama, ella convocò il medesimo giorno un consiglio straordinario, nel

En ce moment, comme conséquence des intrigues de la Cour et de l'autorité de Madame Royale, a eu lieu un incident qui a bien ému la population du duché : le marquis de Pianezza, très en faveur à la Cour et un des instigateurs de la politique de Louis XIV en Savoie, a été arrêté. Voici ce qu'en écrit Mgr Muzio, le 23 décembre :

La cattura del Marchese di Pianezza, e del Conte di Druento, è derivata dall'haver questi due accordato col Sig^{r} Duca, che egli assumesse il comando, e rivocasse ogni facoltà à Madama di governare. Dicesi che il Sig^{r} Duca, conforme al concerto, dovesse hieri esser' in Torino, e di qui scrivere alla madre che le rendeva gratie del peso che haveva portato di governare il di lui Stato sino ad hora, pregandola à non ingerirsene più. È costante la voce che il Sig^{r} Duca habbi scoperto questo intrigo alla madre, mà non si sà bene se sia stato sorpreso, ò che l'habbi fatto liberamente, ò pure se sia stato indotto à dar' orecchie à questa intrapresa con premeditatione di rovinare il Marchese di Pianezza. Dopo ordinato l'arresto del Marchese di Dogliani, e del Conte di Druento al Maggior Carlini, Madama chiamò il Consiglio, nel quale il Sig^{r}Duca per giustificatione di quello che haveva rivelato à Madama,

---

quale si risolvè di dar la negativa à tutte le dette dimande. L'ambasciatore sentita tal cosa, si portò alle due hore di notte in posta à Moncaglieri, e rappresentò che oltre li tremila cavalli haveva il sua Rè nel Delfinato altri otto mila fanti, che sarebbono entrati à prendersi li quartieri per forza, onde l'esortava à sottoscrivere la lega difensiva, et à dar gli quartieri per li tre mila d'accordo, se non voleva soggiacere à veder nel suo stato tutti gli $\frac{m}{11}$. Sentite queste minaccie S. A. richiamò il consiglio, in cui fu stimato meglio di cedere volontariamente alla forza, giache non si era in stato da potervisi opporre. Onde dentro la futura settimana si sottoscriverà la lega, e calerà la detta Cavalleria, essendosi hoggi in un consiglio di guerra discorsi de i luoghi aperti da consignarsi *(sic)* à detti cavalli per quartieri, che credesi sarà nelle terre del Monferrato restate à questa Corte nella pace di Cherasco. Qualcheduno ciarla, che se ne possino mettere à quartiere in Messerano ancora, mà non sò sin hora con qual fondamento. Sento che si sia spedito subito l'Abbate della Torre in poste à Nizza per ragguagliare il Duca di Cadaval di questo emergente, quale speditione il volgo crede, che sii stata fatta per far trattenere il detto Duca nel Porto di Villa Franca con speranza, che il Sig^{r} Duca di Savoia si porterà frà pochi giorni colà per imbarcarsi, stante che continova à star bene.

essibì le lettere composite per inviarle à ministri, che erano scritte, per quello si dice, di mano del detto Conte, e dettate dal detto Marchese,con le quali s'imponeva loro di non più riconoscerla per regente.

Il fine di questa faccenda dipende dal modo che l'intenderà la Francia, alla quale Madama ne diede subito avviso per un corriero, e se quella approva l'arresto, li poveri carcerati sospireranno la libertà lungo tempo. Si sono visitate le scritture che li due prigioni havevano in Casa, nelle quali non si è trovato cosa alcuna che à poterti pregiudicare ; e meno quello, che si cercava, che era di scoprire se il Marchese di Pianezza havesse dato avviso in Francia di questa sua meditata intrapresa.

Et, le 30, il ajoute :

Madama racconta nella forma seguente il fatto,che li hà dato motivo di far' arrestare il Marchese di Pianezza, et il Conte di Druento. Dice che questo instigato d'all' altro habbi proposto al Sig^r Duca, che non gliene haveva dato veruna apertura, di assumere il comando, e che gl'habbi essibito l'assistenza del Pianezza, promettendo egli di rispondere della sua testa per la di lui fedeltà ; che S. A. accorgendosi che li sopradetti non si movevano da buon zelo, gli revelasse spontaneamente il tutto, et particolarmente che il Marchese di Pianezza, senza verun invito, se gli era offerto per questa proposta intrapresa ; aggiunge haver' ella ordinato al Sig^r Duca di coltivar la pratica con i sogradetti per meglio seguire li loro fini, e che nella risolutione presa non si era servita del Consiglio di veruno. Altri vogliono che il Sig^r Duca habbi dato motivo al Druento di esortarlo ad assumere il comando, con le continove doglianze che gli faceva di esser tenuto dalla madre in schiavitudine, e che se bene Druento gl'offri l'assistenza del Pianezza, nondimeno il Sig^r Duca habbi il primo parlato à questo per haverla. Vogliono parimente che Madama insospettita da qualche risposta inconsiderata datale dal figlio, habbi per mezzo dell' Abbate della Torre tirato dalla bocca di S. A. la notitia di questo trattato e che col suo consiglio si sia venuto alla risolutione del noto arresto. Qualcheduno crede che il Marchese di San Tomaso habbi saputo quanto occorreva in questo particolare, e che egli sia stato quello che ha fatto prolungare la risolutione presa, accioche si scoprisse prima di metterla in essecutione. Si suppone ancora che il Sig^r Duca, essendosi veduto fuor di bisogno dell' assistenza del Marchese di Pianezza dopo la rottura del suo matrimonio con l'Infanta di Portogallo da lui abborrito, e riflettendo che il Marchese medesimo con l'appoggio della Francia non meno di Madama haverebbe volsuto governare il suo stato, aggion-

tavi l'antipatia naturale che haveva verso di lui, si sia reso alle persuasioni del suddetto abbate di revelare il tutto à Madama benche internamente desideri di comandar solo.

Il Marchese di Pianezza era talmente odiato, che più tosto ogn' uno gode della di lui disgratia, che ne habbi compassione. Mostrò egli gran costanza, e nell' atto della cattura, e tutta la notte che fù custodito à vista nell' appartamento che haveva nel Castello di Moncaglieri ; mà gl'obbrobrii fattigli dai luoghi dove passava, dicesi che l'hanno ridotto all' estrema costernatione di animo. Corre universalmente una voce non creduta però da tutti, che egli habbi tentato di gettarsi in una chiesa sotto il Moncenis, e che impedito dalle guardie, dalle medesime gli siano state ligate le mani, et i piedi ; il che l'habbi maggiormente afflitto. Si attende con curiosità il ritorno dei corrieri spediti in Francia, per saper come il Rè sentirà l'arresto del detto Marchese. Molti vogliono contro quello che doverebbe essere, che S. M[tà] Cristianissima sia per proteggerlo.

Benche venghi *biasimata* l'azzione del Marchese di Pianezza, che era beneficato al ultimo segno da Madama non si loda qui quella del Sig[r] Duca, e non si approva la condotta di Madama, nè meno da suoi partiali, li quali temono che ella habbi indicata la strada al figlio di assumere il comando quando vorrà (1).

Le 6 janvier 1683, Cybo écrit à Muzio : « les chiffres du mois dernier ne demandaient pas de réponse, mais contenaient des louanges pour la diligence de V. S. à envoyer des nouvelles. Il suffira qu'elle observe, avec son attention habituelle, ce qui arrivera touchant la dissolution du mariage et les autres incidents qui peuvent être en relation avec la tranquillité du duché et de l'Italie. » A la même date, Muzio annonce :

L'avviso giunto quà, che il conte di Soyssons, sortito fuori della minoritâ, habbì publicato il suo matrimonio fatto molti anni sono con Madama di Bové, ha cagionato un'afflittione grandissima al principe di Carignano suo zio. La principessa di Carignano madre di questo

(1) Le 6 janvier 1683, il informe qu'un courrier de Paris annonce que le très-chrétien a dit que si le fait de Pianezza est positif, il ne le protègera pas et que la duchesse doit lui faire un procès.Le duc en semble bien préoccupé et on dit que la duchesse veut laisser le duc disposer à son gré des affaires simples, se réservant à elle-même l'autorité suprême sur les autres.

ultimo fa tutti i sforzi per indurre lui ancora a maritarsi, e potrebbe essere, che ne sortisse l'intento, se l'inclinatione del detto principe al celibato, e l'amore dei suoi cortegiani per il loro proprio interesse, non ve la dissuaderanno.

Le 13, Muzio envoie trois lettres ; dans la première, il annonce :

Lunedi sera tornò qua il Sig. Duca con tutta la corte, incontrato da tutte le carrozze dei principi, delle Dame, e de' cavalierì, e da infinito concorso di popolo, e col Reggimento delle Guardie in parata. E perche sua Altezza Reale trascorse velocemente a cavallo, sì che molti languivano di desiderio di vederlo, e havevano percio riempita Piazza Castello, e facevano risuonar l'aria di grida festive, egli comparve sù la Loggia del Castello con Madama Reale, e con Madama la principessa Ludovica sua zia, ricevuto con tante acclamazioni, e contento de sudditi, che fu cosa mirabile. La sera poi si fecero fuochi d'allegrezza, e i mercanti della Dora grossa illuminarono tutta quella lunga strada con innumerabili lampadari, e fecero una bellissima serenata di trombe, pifferi, e violini, et altri strumenti musicali alla porta del castello, e lungo la Dora grossa, non potendosi infatti esprimere il giubilo di questi popoli per il ritorno de Sua Altezza Reale, e per la sicurezza di non esser privi del suo governo.

Dans la seconde, il informe :

Quando fu arrestato il marchese di Piannezza, gli retrovarono addosso un Biglietto scritto, o sottoscritto dal padre Agostino Provana Giesuita suo confessore, che conteneva due capi. Nel primo lo esortava a farsi far un' ordine in scritto dal Sig^{r} Duca di doverlo secondare nella disunione che voleva intentare con la madre. Nel secondo diceva quasi le precise parole ; non *hae* [sic] inverisimile, che li capi de magistrati, e particolarmente il vecchio (vuol dire il *principe* gr. cancelliere) resteranno attoniti a prima vista, e parleranno in favor della Parte (vuol dir Madama) e dissuaderanno la disunione. Si haverebbe dovuto prevenire il Personaggio (vuol dire il Sig^{r} Duca) et imboccarlo del modo di difendersi da simili persuasioni.

Era essortata Madama ad occultare il detto Biglietto, accioche l'approvatione del detto Padre non sminuisse il biasimo che incontrara universalmente l'azzione del marchese di Pianezza ; ma essendosi trovato un altro Biglietto che si supponeva della marchesa di Pianezza, col quale si pregava il medesimo marchese ad abbrugiare il primo, Sua Altezza ha bramato, e di slontanare questo Consigliero della

sopradetta Dama di cui è pure confessore, e darli una sensibile mortificatione, supponendola consapevole dei trattati del marito. Fu però venerdi della scorsa settimana dal marchese di S. Tomaso scritto a questo Rettore de Giesuiti di condurre a Moncaglieri il detto padre, o d'inviarvelo col padre Granerio se egli per le sue indispositioni non ve lo havesse potuto accompagnare. Giunti questi due ultimi colà, il marchese di S. Tomaso lesse al Padre Provana una copia del suo asserto Biglietto, e domandatogli se era sua dettatura, e qual motivo haveva havuto di scriverlo, lo ricercò di confessarli tuttociò che sapeva dei trattati del marchese di Pianezza col Sig^r Duca, per li quali era stato arrestato, aggiungendogli di metter tutto in iscritto. Il Padre Provana rispose in questo tenore. Il sabbato che precedè la cattura del Sig^r Marchese di Pianezza, mi raccontò Sua Ecc^za che il Sig^r Duca gli faceva continove instanza di assisterlo, volendò egli levare il governo del suo stato a Madama, et assumerlo a se medesimo, et mi dimandò se egli poteva cooperarvi in coscienza. Gli risposi di si purchè non fosse egli che inspirasse questi sentimenti a Sua Altezza, e che non vi havesse qual che suo particolar fine, ma perchè riflettendo al consiglio da me dato mi pareva di haver mancato nel non haver gli insinuato che io m'intendevo purchè non si esponesse a qualche grave pericolo, mi parve di scrivergli quel biglietto, copia del quale V. S. mi ha mostrato.

Ricevutasi dal marchese di S. Tomaso questa risposta in scritto, fu da lui medesimo portata a Madama, la quale a prima vista credendo che il Padre havesse notitia dell'intrigo del marchese di Pianezza, prima del tempo che egli diceva, ordinò che fosse arrestato, Il marchese di S. Tomaso la pregò a non caricarlo di tal commissione, e si protestò di non voler haver parte in simili risolutioni, particolarmente per tema della scomunica. Madama gli replicò che ella s'intendeva che l'arresto seguisse d'ordine del Padre Granerio, che haveva le facoltà dél Rettore, ma giacchè egli non l'approvava, che si contentava che fosse il detto Padre mandato da suoi superiori nel loro collegio di Ciamberij di famiglia, accompagnato però da sei soldati delle Guardie, senza armi, per sicurezza che obedisse, e che non parlasse a veruno della casa del marchese di Pianezza. Il marchese di S. Tomaso suggerì a Sua Altezza che era bene che ella medesima spiegasse questo suo sentimento al Padre Granerio, il quale portatosi da lei, e con destrezza, e con fermezza schivò l'accompagnamento delle Guardie, et indusse Madama a contentarsi che il giorno seguente il Padre Provana fosse mandato dal loro Rettore a Ciambery libero da ogni accompagnamento, come è seguito.

Sente la marchesa di Pianezza molto più lo slontanamento di questo Padre, che la cattura del marito, quale spera di tirar fuori dalla prigione, fondata sù le promesse fattegli dal marchese di Lovvoy per mezzo del marchese della Trousse, et qualcheduno dice ancora con una lettera di lui, e vi è chi asseverantemente afferma haver il marchese di Pianezza nel principio di questo suo trattato notificato quanto era sul tavoliere al detto marchese di Lovvoy.

Non è sola la marchesa suddetta a piangere l'accidente del padre Provana, incontrando il dispiacere universale per le grandi fatiche che faceva in profitto delle anime,e per il gran concetto di bontà di vita che gli correva. etc. (1).

Le même jour, dans la troisième, il écrit que l'ambassadeur de France a reçu l'ordre de son roi de faire en sorte que la duchesse écrive à la reine de Portugal, que tout en désirant le mariage du duc, et au cas qu'il ne puisse pas avoir lieu, elle veuille conseiller sa sœur de rompre toute négociation avec Neubourg ou un prince de la Toscane, lui proposant un prince français ; on croit qu'il s'agit du frère du prince de Conti, duc de la Roche (2). Et, le 17 février (3), il informe qu'il vient d'arriver un courrier de la part du comte de Gubernatis, de Lisbonne, portant le collier de perles, don des nonces, et annonçant que le mariage est considéré comme rompu ; que l'on ne veut pas d'un prince français et que le préféré

(1) Et, le 20, il écrit que c'est une illusion de la marquise de Pianezza de croire que le très-chrétien s'intéresse au sort de son mari ; celui-ci a travaillé contre les désirs du roi de France, qui désire que l'autorité de la duchesse se révèle toujours devantage.

(2) Mais,le 27, il annonce que la reine du Portugal a écrit à sa sœur pour se plaindre qu'à cause du mariage manqué elle avait perdu de son prestige auprès de la population du royaume. Cette lettre a bien affligé la duchesse qui voit aussi que le duc veut devenir chaque jour plus indépendant. Toutefois, on croit que ce soit le résultat des inspirations de l'abbé della Torre qui le pousse à démentir le duc de Cadoval, qui aurait dit que dans le duc il n'y avait aucun sentiment de prince.

(3) Le 10, il informe que sous peu partira un courrier pour Paris afin de négocier la vente du duché d'Aumale — propriété de Madame — au roi en faveur d'un de ses fils naturels.

serait un Toscan, voulant que l'Infante reste souveraine (1). Et, le 10 mars, il écrit que les mécontents prétendent qu'il y a discorde entre le duc et sa mère, mais ils se trompent ; on ne voit pas ce qui peut justifier cette désunion. La duchesse tâche de lui laisser une certaine liberté, tandis que le duc, timide et irrésolu, n'oserait arriver à des résolutions extrêmes car Madame aurait l'appui du roi très-chrétien.

Le 11, il annonce que le ministre de France a reçu l'ordre de son roi de travailler auprès de Madame en faveur de Pianezza, et de dire aussi à la duchesse que S. M. enverra un officier pour commander les troupes. Le 17, il dit qu'il se vérifie que Louvois a écrit qu'il ne trouve pas dans le fait de Pianezza un délit méritant une telle rigueur, que S. M. en a besoin et que s'il ne peut pas rester en Piémont qu'on l'expédie en France. On envoie un commandant des troupes parce qu'il est impossible d'en trouver d'habiles : D. Gabriel est vieux, Brichanteau inapte pour cet emploi. On dit que pour ne pas accepter les propositions de la France on appellera comme lieutenant général le comte de Rovelle, fils du feu comte Broglio ; un brave soldat du Piémont (2).

(1) Le 10, Cybo avait écrit ; « plus sont exactes les nouvelles touchant les affaires de la Cour, desquelles en ce moment dépend la tranquillité de l'Italie, d'autant plus elles sont agréées. V. S. doit donc mettre en œuvre son attention habituelle, avec la certitude d'en recevoir des louanges. »

(2) Le 24, il informe qu'on dit que la France presse toujours Madame pour qu'elle accorde la garnison de Verceil, la trouvant insuffisante à la défense ; et on ne croit pas au démenti de l'ambassadeur de France ; au contraire on craint qu'elle y consente ; elle a besoin de l'appui de la Couronne et il paraît difficile qu'elle puisse maintenir l'autorité dont elle jouit, car à tout moment il y a des questions avec le duc, qui pourraient dégénérer en rupture complète ; c'est cette situation qui fait qu'on laisse les Français être plus maîtres que le duc même ; on l'a vu tout à l'heure lorsque de la Trousse a obligé Madame à expédier un courrier au chev. de Savoie pour lui défendre de venir comme il l'avait décidé ; et ce marquis ne permet pas non plus qu'on fasse grâce à Parella sans son consentement, lui reprochant d'être partial envers les Espagnols.

Le 31, Muzio informe que le prince de Carignan s'est rendu au Sanctuaire d'Oropa pour implorer le secours divin et se décider à suivre les exhortations de sa mère, qui de Paris lui conseille le mariage. Il hésite toujours, et il ne paraît pas que la duchesse le pousse ; on craint aussi que la France ne l'empêche. Et, le 14 avril, il continue :

Dicesi che il Sig[r] principe di Carignano sia risoluto di maritarsi, e che habbia già scritto alla madre, che prevenghi il Re di Francia, accio che non solo non si opponghi a questa sua determinatione, ma che di più l'approvi. Non ha di tutto ciò fatto motto a questa corte, e per quello che mi vien detto, non le ne parlerà prima, che la principessa di Carignano habbia parlato al Re, temendo egli che il consenso datogli da Madama di maritarsi sii stato sul supposto, ch'esso non si portasse giamai ad una tale risolutione, e che in conseguenza potesse ella fargli fare delle oppositioni in Francia, dove a mio credere ne troverà di molte, havendo io medesimo sentito da questo Sig[r] Ambasciatore di Francia, che il suo Re non sii mai per approvare, che il detto principe si mariti, perchè renderebbe miserabile la casa del conte di Soyssons, già stabilita nel suo regno.

Le 28, le nonce écrit, qu'à l'improviste, le chev. de Savoie est arrivé malgré la défense de la France ; mais le chevalier prétend n'avoir pas reçu de lettres, et être venu pour supplier Madame de lui remettre la pension qu'elle payait au comte de Soissons, laquelle pension avait été suspendue, depuis quelques jours. Il paraît qu'on s'est tranquillisé, d'autant plus qu'il dit partir pour l'Allemagne (1).

---

(1) Le chevalier de Savoie repartit bien vite pour l'Allemagne; engagé sous le commandement du duc de Lorraine chef de l'armée impériale; il commanda un régiment, mourut d'une blessure après un fait d'armes sur le Danube quelques jours avant la délivrance de Vienne, et fut remplacé au commandement par son jeune frère Eugène, qui devint plus tard le prince Eugène, le fameux général de l'empire. C'est de ce jeune prince, que parle la dépêche du nonce en date du 30 juin 1683.

Non ostante che Madama all'hora quando fu qui la contessa di Soissons promettesse di nominare per la prima vacanza dell'Abbadia di Casanuova che non si controverte di Juspatronato, il principe Eugenio ultimo figlio di

Le 26 mai, Muzio écrit : dans la semaine il y a eu une forte question entre le duc et la duchesse ; le fils se plaint que la mère ne l'aime pas et que rien ne montre qu'il est le souverain, de sorte qu'il voulait ordonner que dorénavant tout fût présenté à sa signature et que la garde des archers devait passer dans son appartement ; par contre, la duchesse dit que son fils ne lui montre que de l'aversion, voulant toujours la priver du commandement avant le temps. Grâce à l'intercession du gr. chancelier, du marquis Morozzi et du comte Mercessasco, la paix a été conclue ; on a réfléchi que le duc eut dû avoir un Conseil. lequel aurait décidé contre ou en faveur de la France ; le premier cas pouvait entraîner une rupture ou des ennuis. Le marquis de la Trousse a coopéré à l'accord même avec des menaces, laissant comprendre que son roi ne veut pas que le duc exclue sa mère du gouvernement, car, au moins en apparence, elle se montre favorable à la France bien que, dans son cœur, elle ne le soit pas, tandis que le duc y est contraire. On dit que ces discordes peuvent causer la chute de l'abbé della Torre (1).

Le 2 juin, il avertit que le nonce en Pologne lui a remis deux lettres du roi pour Madame et pour le duc, dans lesquelles S. M. demande le régiment des dragons promis jadis à Lubomirski ; mais qu'il est bien difficile que dans l'état

---

detta contessa, Sua Altezza ha presentemente, forse havendo questo lasciato l'abito clericale, fatto il biglietto di nominatione per la prima vacanza all'Abbate Pallavicino, purche acconsenta alla pensione di due mila lire di Piemonte a favore dell'Abbate Duchi, l'uno, e l'altro di merito, e l'ultimo di maggior esemplarità di vita. Tutto ciò sino ad hora non si è publicato ; et io ne sono stato avvisato da persona sicura. L'abbate Amoretti che gode di presente detta Abbadia vivendo fra Capuccini, per la medesima astinenza, pensa di vivere tanto tempo, che forse potranno non haver effetto le nominationi di Madama etc.

(1) Le 29 juin, Cybo lui répond : « N. S. serait bien content d'apprendre qu'il y a une bonne entente entre le duc et la duchesse, non seulement dans l'intérêt du duché, mais aussi de cette Cour Sérénissime. »

actuel des finances, et pour ne pas déplaire à la France, on veuille l'accorder (1). Et, le 23, il informe :

Questo Sig[r] Ambasciatore di Francia disgustato di non essere stato invitato alla villeggiatura di Raconigi, mi vien riferto che habbi detto ad un suo confidente, esser vero che egli, et il marchese della Trovise hanno ordine di far quanto ponno accioche Madama continovi nel comando, purche ciò possi seguire senza rendere avverso il Sig[r] Duca alla Francia ; onde caso che Sua Altezza pigliasse la risolutione di assumere il comando independentemente dalla madre, al che le apparenze mostrano essersi poco lontano, credesi che non si interesseranno molto per impedirlo, tanto più che l'uno, e l'altro di detti Signori sono piccati che da questa corte si cerchino tutto le strade per disunirgli trà di loro ; il che più tosto gli rende maggiormente uniti. etc.

Le 7 juillet, il annonce qu'on aurait décidé de faire un campement à la Madonna de Campagna selon le désir du duc ; mais cela déplaît à la duchesse, car elle craint que ceux qui en ont donné l'idée à son fils travaillent à lui inspirer le courage qu'il n'a pas contre sa mère (2). Et, le 14, il ajoute que de la Trousse aussi voulait en faire un de troupes françaises, mais on l'a déconseillé pour ne pas créer de jalousies (3).

---

(1) Et, le 16, il ajoute : que c'est aussi pour ne pas déplaire à la France qu'on refuse au comte Martinitz le secours qu'il a demandé. Toutefois, on aurait voulu lui céder la créance de 50,000 ducats que la Savoie a sur l'Espagne et pour laquelle on donna en garantie les douanes de Foggia, mais on suppose qu'elle ne sera pas acceptée car on doute qu'on ait complété cette somme.

(2) Et, le 13, Cybo lui répète qu'il doit renseigner sur les incidents de la Cour, car il a la certitude qu'il rencontre l'agrément de S. S. Et, le 2, il lui fait renouveler la même recommandation.

(3) Le 23 juin, Muzio avait annoncé que le très-chrétien ayant eu quelques craintes d'une brève maladie de Pianezza, prisonnier à Montmélian, avait fait des remontrances en sa faveur, et que la duchesse répondit qu'on ne nuisait pas au marquis même par justice, mais qu'elle ne promettait pas sa mise en liberté tant qu'elle commanderait dans l'Etat de son fils. Et, le 18 août, il ajoute que sont bien vaines les espérances de la mise en liberté de Pianezza, car Cagnolo étant mort, on envoya comme géolier le major Carlini, homme âpre et bien peu ami du marquis.

Le 22 septembre, il annonce que l'abbé della Torre est parti pour la Savoie ; il y a des personnes qui disent que c'est pour intérêts privés mais d'autres affirment que Madame a voulu l'éloigner du duc ; on ajoute même qu'au moment où il se présenta pour se congédier, elle lui parla hautement, mais que l'abbé lui répondit, avec franchise, que l'aversion du duc envers elle et quelque autre était la véritable raison de la désunion entre L L. A A. ; mais que la duchesse aurait répliqué : que c'était lui l'instigateur de la désunion et que celle-ci finira avec son départ. Le duc n'a voulu accorder à l'abbé qu'un congé de quinze jours ; on verra s'il revient au cas que la duchesse l'ait obligé de partir, ou s'il arrivera comme bien des fois que le duc oublie celui qui est parti (1).

A la même date, il informe :

Benche questo ambasciatore di Francia habbia parlato sempre con gran circospettione dell'assedio di Vienna, e che habbi preso il Giubileo con gran divotione, non ha gradite le dimostrationi fatte da tutto questo popolo, e da questa corte per l'avviso che arrivò quà che detta città fosse liberata, forse per tema del marchese della Trousse di maggior credito di lui nella corte di Francia, che si è tirato l'odio universale per li discorsi tenuti sopra l'assedio sudetto. L'istesso marchese non potendo impedire, che questa corte facesse cantare il Te Deum, e che vi assistesse, ha detto che si è fatta una festa di gioia fondata sopra semplici presunzioni.

Da tal discorso qualcheduno fa il prognostico, che possi riceversi qualche rimprovero.

Le 29, il informe que le comte Porro, résident de Savoie à Milan, écrit qu'il vient d'arriver un ordre de l'empereur de réunir une certaine somme, pour les besoins de l'empire, dans les fiefs qui relèvent de l'Etat de Milan et qu'on donnera le soin

(1) Le même jour, il ajoute que les ministres de France obligent, presque avec violence, de publier un édit ordonnant à tout le monde de déclarer les fourrages et les animaux que l'on possède, défendant de vendre les produits aux étrangers. Les ministres s'y montrent contraires voyant en cela la ruine du commerce.

de la réunir au duc en sa qualité de vicaire impérial (1). Si la chose est vraie, écrit le nonce, peut-être que S. A. ne voudra pas s'en mêler à cause de la France ; mais il est probable aussi que quelqu'un du gr. chancelier et, en secret, prenne note de ces fiefs. Mais, le 6 octobre, il rectifie la nouvelle et écrit qu'il ne s'agit pas d'un ordre impérial, mais seulement de faire une vérification des fiefs ; et ici on en est content, trouvant que cette vérification peut mieux se faire à Milan où se trouvent les archives : on croit qu'on veuille plutôt connaître indirectement ce que cette Cour a occupé, en accaparant en sa faveur, par des récompenses, plusieurs vassaux.

Le même jour, il annonce que la Cour est partie pour Moncalieri, mais que la discorde s'accentue toujours davantage entre le fils et sa mère. Le duc ayant dit, qu'à sa rentrée à Turin, il veut habiter seul un des deux palais et que les archers ne soient plus à la garde de l'appartement de sa mère, la duchesse s'en est plainte bien âprement ; et c'est cette âpreté qu'on reproche souvent à Madame (2).

Et, le 20, il écrit qu'on a diminué chaque compagnie de 10 soldats,qu'on a ordonné à l'escadron de Savoie de repartir, l'état des finances ne pouvant pas suffire à son entretien. De cette manière on évite le manque de fourrages dans ces localités, ce qui donne l'occasion aux Français de se plaindre des paysans d'ici (3).

---

(1) A la même date, il écrit qu'on fait des commentaires au sujet du départ de l'abbé della Torre ; mais le duc dit qu'il reviendra bientôt, tandis que les Français disent que non. En attendant, durant son absence il y a une amélioration dans les rapports entre le duc et la duchesse.

(2) Et, le 27, il ajoute que l'abbé della Torre demanda une prolongation de congé, mais que le duc veut qu'il vienne ; toutefois on dit que l'abbé, craignant la duchesse et les Français, veut faire un voyage à l'étranger. « Les nominations aux charges donnent aussi occasion à des querelles, car le duc voudrait les donner aux siens ».

(3) Et, le même jour, il informe que des lettres du Portugal disent qu'à la suite du décès de la reine de France, M. Romano avait reçu d'autres instructions touchant le mariage de l'Infante, pour entamer des négocia-

Le 10 novembre, il informe (1) qu'on parle beaucoup de la conclusion du mariage de la fille du marquis de la Trousse avec le marquis de Voghera, aîné du prince de la Cortena. On a discuté à la Cour croyant qu'il y ait là-dessous quelque projet. La jeune mariée est riche, fille unique, et c'est de la Trousse même qui arrangea le mariage; on dit qu'on a tâché de gagner davantage le duc, car il aime beaucoup Voghera (2).

Le 17, il répète que les différends entre le fils et la mère s'accentuent toujours plus, mais le duc la tolère dans le gouvernement, craignant les Français. A présent, il dit qu'il veut se marier et avec une Française ; et cette idée rend plus triste Madame,qui voudrait qu'il choisisse une bavaroise même à cause du cérémonial (3). Et, le 15 décembre, il ajoute que la duchesse est mélancolique, car la France la presse pour qu'on fasse le mariage du duc avec la fille du duc d'Orléans, sœur de la reine d'Espagne ; il paraît que de la Trousse y a contribué. Le 5 janvier 1684, Muzio écrit qu'on prévoit que le mariage aura lieu plutôt que Madame ne le voudrait ; on désire que le roi très-chrétien proclame l'épousée fille effective de France, mais la duchesse est troublée à l'idée d'être obligée de lui céder le pas. Elle fera son possible pour qu'on ne discute pas sur ce

---

tions avec le très-chrétien. En tout cas, on attend l'issue de la maladie de la reine, car le roi Pierre pourra se remarier et par conséquent marier l'Infante à un souverain.

(1) Le 30, il avisait que près de Lyon on avait assailli le courrier impérial qui venait de Madrid, où il avait annoncé la délivrance de Vienne : en outre des dépêches, on lui a pris même l'argent qu'il avait pour mieux simuler le vol ; on croit que c'est par ordre de Louvois.

(2) Et, le même jour, il informe que la prison de Pianezza est toujours rigoureuse ; et cela par ordre de la duchesse qui le déteste ; le duc le déteste encore plus que sa mère.

(3) A la même date, il annonce qu'il y a question avec le Comté de Nice parce qu'il refuse le donatif de 150,000 livres qu'il paye tous les trois ans, sans y être obligé. La duchesse a fait séquestrer tout ce qui appartient au Comté, et les Niçois lui ont adressé une supplique pour ne pas perdre leurs privilèges ; on craint que les ministres n'entrent dans de nouveaux embarras.

sujet, mais on trouve que cela ne serait pas à son avantage, car en laissant au duc la décision, son fils ne lui sera pas favorable (1). Et, le 26, il ajoute :

Per riferire a Vostra Em^{za} più chiaramente quello che recarono di persona li due corrieri, che si avvisò nell' ordinario passato, mi convien pigliar la materia pìu da lontano.

Quando questo ambasciatore di Francia ricevè l'ordine del Suo Re di parlare per il matrimonio del Sig^{r} Duca con la nipote di S. M., credè egli che non dovendo ciò piacere a Madama convenisse servirsi di qualche maniera obligante per persuadervela, come fece, rappresentandogli, che il re usava una gran generosità con S. A. e col Sig^{r} Duca, offerendogli di moto proprio la nipote in moglie. Fu portata in questi termini la propositione in Consiglio, e si voleva comunemente, che si mostrasse una sincera, e pronta dispositione per le sudette nozze, senza dimandare cosa veruna di speciale ; ma perche ciò non piacque ai sovrani, fu risoluto il dimandare con una memoria, che si sarebbe data a questo ambasciatore di Francia, che si sarebbe inviata a quello di questa corte a Parigi, qualche prolungo di tempo, et il tratamento, dote, e pensione per la sposa, come S. M. ha praticate con la di lei sorella Regina di Spagna.

Nello stendere tal memoria qualche consigliero fece difficoltà sopra il modo, che si concepiva, il quale indicava l'offerta precedente di S. M.; all' ambasciator di Savoia poi in particolare, e senza saputa del Consiglio, fu ordinato di domandare che la sposa, o dovesse trattare le ambasciatrici di Francia nella forma che Madama è stata stretta di fare, o che questa non debba loro far differenza di trattamento dell' altra, supponendosi aggiustata la difficoltà della precedenza frà di loro, e che tanto in Parigi da quella corte, quanto in ogni altro luogo da suoi Ambasciatori debbino [sic] quelli di Savoia ricevere il trattamento regio. Arrivate in Parigi tali risoluzioni, et havendone quell' Ambasciatore tenuto propositio col Sig^{r} di Lovvoij, e di Croissij, questi lo dissuaderono di parlarne a S. M., che ne era già informata da questo suo ambasciatore ; e dopo il Sig^{r} di Croissij portossi dal detto ambasciatore di Savoia havendogli rimostrato l'équivoco presosi qui che il Re offerisse la nipote, gli disse che non solo Sua Maestà non voleva che se gli parlasse più di simili nozze, ma che in oltre si chiamava

(1) Et, le 2 février, il annonce que la duchesse a été bien affligée de la mort de la reine du Portugal ; en outre de l'affection d'une sœur, elle a perdu un appui.

offeso del modo di procedere di questa Corte. Nel licentiarsi però da lui si lasciò intendere fra' denti, che una cieca obedienza ai voleri di Sua Maestà havrebbe medicata questa piaga. Questo è quello che portò il corriero venuto a Madama ; e l'altro gionto a questo ambasciatore di Francia, non recò di più, che un miramur del modo col quale egli haveva portato questo negotio, e che havesse accettata la memoria concepita con una maniera così impropria. Si tenne Consiglio sopra tali emergenti, e fu risoluto di spedir subito, come segui giovedi notte, un corriero a Parigi con foglio bianco per tutto ciò che S. M. vorrà accordare.

Una lettera mostrata dal marchese della Trousse a Madame, che si suppone di Monsieur di Lauvoy,*in cui decesi* che lo avvisa non pensar più il Re alle nozze della nipote col Sig^r Duca, ma bensi che potrebbe Sua Maestà fissar l'occhio sopra il principe di Toscana, è quello che ha maggiormente inquietato questa corte per l'àntica emulatione et antipatia che passa con quella di Fiorenza. etc.

Et, le 9 février, il mande :

La sera di oggi a otto passato [sic], il Sig^r Duca publicò il suo matrimonio con la figlia del Sig^r Duca di Orleans, come accennai a V. E. con lettera a parte nel punto medesimo che partiva l'ordinario scorso. Il corriero arrivò circa le otto hore dopo il mezzo giorno, e Sua Altezza prima di licentiare la camera di parada, lo publicò, e ne ricevè le congratulationi. Dopo le funzioni fatte, sicome si avvisa nel foglio piano, si spedì lunedì passato il Pellerini Aiutante di camera sù le poste a Parigi, con li ricapiti necessarii per stipolarne il contratto, et in breve partirà il conte di Magliano a portare il Presente ordinario alla Sposa. Il Sig^r Duca è in una allegria incredibile ; il paese giubilarebbe più delle nozze del suo sovrano, se si fossero fatte fuori della Francia. Madama ne mostra quella indifferenza, che conviene, et ho saputo da buon luogo, che la sola forma con la quale sono state concluse queste nozze, e la poca buona fede che in tal particolare la Francia ha usato con lei, è quello che le dispiace. Li mali affetti però all' A. S. fanno sinistre insinuationi al Sig^r Duca contro di lei, non solo in questo particolare, ma in ogni altro ; e pur troppo vengono creduti, vedendosi egli mendicare le congionture di far tutto ciò che la madre non desidera, anzi quello che abborisce ; e chi brama la quiete nella corte, et e l'utile dello stato, dubita che Sua Altezza non sia per assumere in tutto bruscamente il comando ben dice sin hora nel voler comandare indipendentemente in molte occasioni habbi quanto alle apparenze usato le convenienze ordinarie. etc.

Et, le 23, il ajoute qu'il n'y a plus de jour qu'il n'y ait des différends entre le fils et la mère ; le duc commande presque absolument, et il dispose tout pour vivre seul avec sa femme ; on prévoit qu'il restera bien peu de commandement à Madame; et cela ne serait pas à désirer car le duc est encore jeune, et les bons voudraient que, s'il veut commander, il doit marcher en parfait accord avec sa mère (1).

---

(1) Et, le 8 mars, il écrit :

Il figlio dell'ambasciatore di Savoia in Parigi non recò che due lettere della sposa del Sigr Duca,una per S. A. e l'altra per Madama la principessa. Il non ne haver portato per Madama, et il sapersi che il Duca d'Orleans non è contento di lei per molti capi, e particolarmente perche supponeva, che ella cercasse, se non di rompere, almeno dì far differire il matrimonio, ha fatto dire ad alcuni, che il sopradetto figlio dell'ambasciatore sia venuto quà per dir qualche cosa a bocca a Madama, che suo padre non ha voluto confidare alla carta, per tema del Sigr Ducca.

È però più verisimile che sia venuto per ottenere al marchese suo padre, desideroso di ripatriare, la permissione di accompagnare la sposa in Piemonte ; e così mi vien detto, che si discorra in sua casa. Arrivò sabato sera l'Aiutante di Camera Pellerini, che fu spedito a Parigi, e recò, per quello che intendo, che tutto fosse concluso, e che già li capitoli del matrimonio fossero sottoscritti,riservandosi il determinare il giorno dello sposalitio, o della partenza della sposa all'arrivo del conte di Magliano, che dimani partirà alla volta di Parigi, e si crede che il matrimonio si farà dentro le feste di Pasqua, e che Madamigella partirà alli 10 del futuro mese per essere ai 20 in Savoia, verso dove s'incaminerà il Sigr Duca ai 15.

La dote è di 400 mila scudi, 300 mila in contanti, e gl'altri parte in gioie, e parte in crediti che il padre ha con l'Inghilterra per la dote della madre della sposa. Non si è voluto dichiararla figlia di Francia, e per questo capo sortirà di Parigi il giorno medesimo dello sposalitio par sfuggire qualche differenza di trattamenti. Sento da buon luogo che l'ambasciatore scrive havergli il Re detto di haver richiamate le truppe che teneva in Piemonte, acciò che il Sigr Duca principiasse a conoscere da questo avantaggio, che portava al di lui stato, quanto potesse sperare da esso in ogni altra occasione. Il che contradice a quello hanno detto sino a me questi ministri di Francia, che le dette truppe fossero state richiamate per incontrare le sodisfationi di Sua Beatitudine.

Il Signore è tutto allegro che il contratto si sia terminato felicemente, più per poter levare il comando alla Madre, che per il matrimonio medesimo ; e Madama è in una estrema afflizzione, benche procuri di non larla conoscere. Si accorge, ma tardi, di essere stata burlata dalla Francia,

Le 1er mars, il annonce que, le 8 du mois, le régt du marquis de Guillon, le dernier des troupes françaises qui restent en Piémont doit partir pour la Catalogne ; et en Flandre ira de la Trousse avec les autres officiers. Ces ministres de France disent que leur roi a rappelé ces officiers pour complaire S. S., car il ne veut pas donner lieu à des soupçons ni à des inquiétudes à l'Italie. « Mais le véritable motif, écrit il, c'est que la France a besoin de ses troupes ailleurs. En tout cas, le Piémont en jouit, et on affirme que le duc a dit que s'ils partent on ne permettra plus leur retour ; toutefois si la France le veut, elle aura de la peine à se défendre » (1).

Le 6, Mgr Ranucci de Paris écrit à Cybo :

Tutto si và disponendo per lo scritto sponsalizio di Madamigella, col Sigr Duca di Savoia ; e successivamente per la partenza di S. A. R. verso Torino. I capitoli matrimoniali furono già sottoscritti, come si disse con le passate ; e la dote consiste in $\frac{m}{100}$ lire di gioie, parte delle quali darà il Re, e parte il Sigr Duca d'Orleans suo padre ; et in $\frac{m}{400}$ scudi, de' quali ne pagherà $\frac{m}{300}$ il Re medesimo, e per li restanti $\frac{m}{100}$ si

---

e che non ha colà quel credito, che li veniva fatto credere ; e quì principia a vedersi destituta di ogni sorte di autorità, et abbandonata sino da quelli, a' quali ella ha fatto molti benefitii, con soffrire ogni giorno dal figlio delle dimostrationi di poco affetto, e di minor stima ; e niente meno di tutto ciò le reca afflizzione il non haver potuto ricuperare, o far brugiare le lettere da essa scritte alla fu Regina di Portogallo sopra i trattati del noto matrimonio, e che siano cadute nelle mani del Duca di Cadoval, che questo disgustato da lei, possi farne arrivare il contenuto alla notitia del Sigr Duca, che potrebbe inasprirlo più di quello che è contro di lei etc.

(1) Et, le 15, il informe que le duc veut emmener avec lui, de la Savoie, l'abbé della Torre, auquel il écrit toutes les semaines, et il voudrait l'avoir dans le gouvernement. «Hier, la duchesse m'a dit qu'elle était résignée à le quitter voyant qu'elle ne pouvait plus le garder;elle s'est plainte des insinuations qu'on fait sur son compte:qu'elle ait introduit les français pour intimider le duc, protestant que leur arrivée lui a été imprévue et qu'elle avait été impuissante à en repousser la demande. Du reste, ceux-là sont nombreux qui ne voudraient pas que le duc refuse d'une manière absolue d'entendre sa mère qui a de l'expérience ; et que si elle accepta la ligue, et les officiers français, ce fut d'après le mauvais conseil de ministres qui lui ont montré qu'il n'y avait d'autre moyen pour conserver le duché à son fils, qui tâcherait de le lui enlever.»

assegna un credito di simil somma dovuto a Madamigella dal Re d'Inghilterra suo zio, per la sua porzione della dote materna. Detti capitoli sono stati sottoscritti a nome dal Sig^{r} Duca di Savoia da questo Sig^{r} Marchese Ferrero suo ambasciatore, che dicesi averli mandati a Torino per l'ordinario passato : Onde si attende in breve il Conte di Maiano, che deve venire a portar le gioie alla sposa ; et all' ora si saprà il personaggio eletto dal Sig^{r} Duca per far la funzione dello sponsalizio, come suo procuratore. Tra tanto ha il Re nominata la Principessa di Lillebona della Casa di Lorena, per andare ad accompagnare la Duchessa sposa fino a Torino. Et in luogo di Madama d'Effiat, ch'è morta pochi giorni sono, è stata dichiarata Mad^{ma} la Marescialla di Gransè per governatrice di Madamigella medesima, e di Madamigella di Sciartres sua sorella. La qual governatrice sarà perciò anch' essa del viaggio. La partenza poi di S. A. R. non si sà, se potrà seguire avanti, o dopo Pasqua, dovendo ciò dipendere dalla spedizione de' preparativi, che si vanno facendo con ogni sollecitudine.

Non si tiene avviso dall' Haya fin' ora, che l'ambasciator di Francia abbia avuta risposta da gli Stati Generali sopra la proposizione fatta à nome di S. M^{tà} Xpma per la pace, o tregua, e sospension d'armi con la Spagna ; solamente si è sentito, che detti Stati aveano mostrato esser di parere di adoperarsi con gli Spagnoli, a fine di persuaderli ad accetare qualche accomodamento ; Ma se tra tanto non trova modo di far seguire una pronta sospension d'armi, vi è grande occasione di temere, che le cose in fine si portino ad un' intiera rottura....

Le 18, Muzio écrit : « je suis averti que le duc a reçu de sa mère une lettre de quatre pages. La duchesse, après avoir justifié sa conduite dans le gouvernement, avec une généreuse tendresse a volontairement déclaré à S. A. de le lui remettre. Le duc lui a fait répondre par le marquis Morozzi de continuer à gouverner jusqu'au retour du duc de la Savoie. Il est plus que probable, écrit-il, que la duchesse ait pris cette décision, ayant découvert la volonté du duc et prévoyant que son fils aurait demandé l'intervention du roi très-chrétien par l'entremise du comte de Magliano. » Et, le 22, il ajoute que la duchesse lui a tout fait confirmer par le P. Ormea. On publiera la lettre au

retour du duc ; Madame n'a rien demandé ni pour elle ni pour d'autres (1).

Le 29, Muzio informe qu'un courrier du comte de Magliano, de Paris, annonce que le très-chrétien ne l'avait pas encore reçu, mais qu'il a voulu que le marquis Ferrero écrivît que, dans l'instrument de mariage, le duc d'Orléans aurait la précédence sur le duc de Savoie. On a répondu que le duc s'en remettait à la volonté du roi. Et, le 12 avril, il écrit que de Paris on mande que, le jeudi de Pâques, on doit stipuler le contrat et samedi célébrer les noces, que le lundi l'épouse partira et qu'en 25 jours elle sera en Savoie par Lyon et, le 5 du mois prochain, à Turin. « L'arrivée de cette princesse, écrit le nonce, au lieu de réjouir la Cour, y apportera la mélancolie ; on craint des tiraillements car on ne saurait croire combien sont grands les différends parmi ces souverains. »

Le 10 mai 1684, Muzio informe que mercredi arriva de Chambéry un courrier du duc avec une lettre pour Madame, contenant la copie d'une autre du roi très-chrétien afin qu'elle la fît voir au prince de Carignan. La lettre royale disait que S. M. n'avait pu refuser au comte de Soissons, qui se rendait au Pont Bonvicino, de s'interposer pour qu'il rentrât en grâce auprès du duc ; et le roi remerciait d'avance S. A. d'avoir adhéré à sa demande, ne doutant pas de sa réponse affirmative. Mais le prince de Carignan, qui peut-être avait été déjà averti de cette missive, répondit au duc qu'il ne voulait pas dicter la loi à son souverain, mais qu'il le priait de ne pas l'obliger de voir le neveu, à cause du respect qu'il portait à la princesse sa mère et que, par conséquent, il n'aurait pris aucune décision si, d'abord, il n'avait obtenu le pardon de sa mère. Samedi, le duc répéta à Madame de faire son possible pour faire changer d'opinion le prince, mais celui-ci menaça

(1) Le 28, Cybo écrit que N. S. a appris avec regret qu'à la Cour se trouve qui entraîne le duc contre la duchesse, le pape ayant toujours eu l'opinion qu'elle a gardé le gouvernement dans le seul but du bien de l'Etat, rendant ainsi le plus grand service au duc.

de se retirer à Racconigi et de ne plus paraître à la Cour si le comte venait à Turin. La duchesse, craignant des désordres, avec sa prudence conseilla à son fils de faire que le comte retournât à Paris.

Le 24, il annonce :

Madama con quella medesima intrepidezza, con la quale offerse al Sig[r] Duca prima che andasse in Savoia di disfarsi del governo, ne ha eseguita la risolutione, havendo sabbato scorso fatto chiamar tutti i capi de magistrati, a quali dopo un polito discorso ordinò, che in avvenire si portassero da Sua Altezza per le occorrenze del governo. Subito che ritornò il marchese di S. Tomaso lo mandò da me, e dall'ambasciatore di Francia a darci parte di questa sua risolutione, et a dirci, che potevamo indrizzarci al Sig[r] Duca per esporgli le nostre rapprensentationi. In adempimento di tutto cio Sua Altezza ha di già principiato a comandare independentemente : et Madama non solo riguarda con indifferenza, e costanza la privatione dell'autorità, ma con disinvoltura ancora mostra di non far caso di certi puntigli del cerimoniale nè quali si crede pregiudicata, e particolarmente nel numero delle guardie, e nella qualità degli officiali, che devono assistere alla sua persona.

Il Sig[r] Duca ha prefisse le hore, et i giorni per il consiglio, e per le udienze, acciò che il peso del governo gli riesca meno penoso, e non vi manchi di applicatione. Sin hora non si sà chi sia per essere il confidente. Il presidente Trucchi si è scusato con Sua Altezza medesima sul pretesto dell'età di non potersi caricare di maggiori occupazioni. I parziali dell'abbate della Torre publicano il di lui ritorno alla fine di Agosto : ma l'universale non lo crede, et il Sig[r] Duca è così cupo,che non si possono penetrare i suoi sentimenti, li quali saranno sempre differenti da quello, che farà cognetturare [si ·] dall'apparenza.

Il consiglio si è principiato a tenere nel palazzo, che qui chiamano Reale, nel quale habita il Sig[r] Duca,senza che vi habbia assistito,nè vi sia stata chiamata Madama. etc.

Le 8 juillet, il écrit qu'ayant demandé au duc des secours pour l'empereur contre les Turcs, S. A. lui répondit qu'elle regrettait de ne pouvoir en donner, car ayant été obligée de faire de grandes dépenses elle n'a pas d'argent, s'agissant d'une guerre pour laquelle il donnerait son propre sang. « J'en ai parlé aux ministres ; peut-être, y a-t-il à espérer qu'après la conclusion de la trêve on pourra envoyer quelque

chose, les troupes n'étant pas nécessaires pour la défense de l'Etat » (1).

Le 15, Muzio annonce que Madame a répondu à N. S. pour le remercier des paternelles expressions contenues à son égard dans la lettre de S. Em. ; et qu'ayant manifesté le désir de se retirer en Savoie, le duc le lui a défendu. On croit que, pour longtemps encore, elle trouvera une grande opposition en son fils dans tout ce qu'elle peut désirer ; de même que le roi ayant rappelé au duc l'obligation de contenter sa mère, S. A. en fut mécontente. Il y a eu aussi quelque mésintelligence entre le duc et sa femme, parce qu'il a fait retourner à Paris deux dames qui l'avaient accompagnée ici. Toutefois, la princesse s'est aussitôt tranquillisée, se persuadant que la langue et leurs lettres à Paris avaient été de justes motifs pour les faire partir (2). Et, le 16 août, il écrit : que s'étant rendu chez le duc pour le saluer avant son départ pour le camp militaire, S. A. l'a chargé d'assurer S. S. que cette institution de factions militaires n'a d'autre but que de réduire à l'obéissance quelques sujets de *Ceva*, qui se sont révoltés, alléguant des prétentions de privilèges (3). Et, le 6 septembre, il ajoute qu'on a

(1) Et le même jour, il répond à Cybo qu'il a trouvé plus prudent de ne pas parler au duc de Madame selon les ordres de S. Em. afin que S. A. ne puisse croire que sa mère s'est fait recommander au pape par le card. d'Estrées, ce qui exciterait encore sa jalousie, car il craint qu'elle veuille reprendre le commandement ; j'ai trouvé plus prudent de laisser au temps de lui faire comprendre qu'il est son fils ; mais il assure qu'en parlant au duc, il a manifesté que S. S. estime beaucoup la duchesse pour son talent et sa prudence.

(2) Et, le 29, Cybo lui répond : « N. S. a bien agréé la lettre de Madame, pleine de sentiments de reconnaissance et de respect pour ceux d'affection paternelle annoncés par V. S. à N. S. ; on mande à Madame un bref par l'entremise de Provana. En attendant, V. S. peut assurer S. A. de la bienveillante disposition de S. S. à l'assister de ses offices paternels en ce qui peut lui être nécessaire. »

(3) Le 2, Muzio avait informé que les parents de Pianezza et de Druento insistent toujours pour leur mise en liberté ; peut-être que le duc serait favorable au second, mais il craint qu'on lui reproche d'être partial et injuste envers le premier, dont les ennemis insistent pour qu'il reste prisonnier. Et, à ce sujet, le 23 décembre, il ajoute que l'ambassadeur de

tout arrangé pacifiquement ; et que le duc se rend à Mondov où les citoyens ont présenté les actes de leur soumission.

Le 7, il écrit encore que le bruit court que le duc aurait offert au très-chrétien ses offices et ses troupes contre les Génois, et cela à l'instigation de Soissons et d'autres jeunes gens en compagnie desquels vit S. A., provoquant le mécontentement des ministres. Une personne digne de foi m'assure que le roi n'a fait aucune instance au duc pour que S. A. doive maintenir le campement militaire, et on croit que l'ambassadeur de France ne ment pas lorsqu'il dit ignorer que son roi prenne part à ce campement ; on dit même que S. M. le désapprouve. Mais, le 14 octobre, il annonce qu'on attend la rentrée du duc et qu'on ne met pas en doute que S. A. n'ait offert son action et ses troupes sans spécifier contre qui et aussi avec la certitude morale que le roi n'acceptait pas l'offre, parce que le marquis Ferrero ambassadeur à Paris écrit que S. M. désapprouve la résolution du roi touchant le campement. Chacun assure que le courrier de Paris apporte non seulement la désapprobation royale pour tout ce qu'on a fait, mais quelques lazzis d'officiers à ce sujet. Par suite de tout cela ses ennemis sont devenus plus vigilants, car ils ont dit que le duc voulait introduire ses troupes à Mantoue ; à Milan on a arrêté son courrier, en costume de batelier, porteur de dépêches à ce sujet. Et, le 28 octobre, il ajoute :

Questo ambasciatore di Francia in esecutione degli ordini del Suo Re ha parlato con premura al Sig[r] Duca, et ai ministri accio che S. A. si trattenghi con la moglie più di quello, che fa, che si diporti con Madama con maggior amore, che dismetta la risolutione di andare a Venetia questo carnevale, et in fine accioche levi il consenso dato al principe di Carignano di maritarsi ogni qual volta non lo voglia eseguire in Francia. Sopra l'andata a Venetia mi vien detto, che l'ambasciatore tenghi ordine di parlargli bruscamente, caso che non si rendi alle prime insinuazioni, che gliene facesse ; e quanto al principe di Carignano fu

France plaide les demandes des parents, mais en son propre nom ; et que le duc et Madame sont indifférents, mais que les ministres s'opposent parce que si Druento est inoffensif, Pianezza intrigue toujours et il faut trouver un moyen pour se préserver.

hieri spedito da S. A. il marchese Morossi a ritrovarlo a Raconigi per eseguire gli ordini di S.M christianissima. Si stà con curiosità dell'esito della negotiatione del marchese sudetto, figurandosi ogn'uno, che piccola non debba essera la pena di lui in persuadere quel signore di natura inflessibile, e che per l'imperfettione della lingua, e più dell'udito, rende malagevole, anche a quelli che lo pratticano di continuo, di negotiare con esso particolarmente sopra materia, ove vi habbia della prevenzione, e della passione ; quali considerazioni fanno stare in dubbio se egli sia per arrendersi, o pure sia proseguire la presa risolutione di maritarsi in Italia, dove qualcheduno dice ; che habbia già presi impegni tali da non potersene liberare senza scapito della riputatione ; ma non ho potuto sapere se quest'ultimo sia vero etc. (1)

Le 16 décembre, Cybo lui écrit que si N. S. désire que S. A. cède ses troupes à la république de Venise, ce n'est pas pour faire augmenter les dépenses du trésor ducal, mais plutôt pour les diminuer (2). Et, le 27, il ajoute, que la trêve étant conclue entre les deux Couronnes, S. A. n'a plus besoin de maintenir des troupes sous les armes.

C'est à cette époque qu'eut lieu le mariage du prince Emanuel Philibert de Carignan avec la princesse sœur du duc de Modène. C'est un mariage qui eut une grande importance soit par l'hostilité de Louis XIV, soit parce que de cette

(1) Et, le 11 novembre, il écrit qu'on dit que le roi très-chrétien est mécontent du duc et qu'il le menace d'une manière couverte de vouloir que la mère soit de nouveau informée du gouvernement ; mais Madame veut rester étrangère à tout, quoique son fils se montre plus *déférent* envers elle.

(2) Et, à la même date, Muzio l'informait que le marquis de S. Tomaso est venu lui donner la réponse touchant l'aide militaire à Venise, et S. A. ne peut encore rien décider sans être sûre de la tranquillité de la chrétienté. « Le marquis, ajoute-t-il, ne m'a pas dit que c'est la question de Gênes qui embarrasse, mais c'est la vérité. J'ai demandé aussi si le bruit de la descente de français en Italie a du fondement, mais je n'ai rien pu savoir, sinon que dans le Dauphiné il y a 14,000 soldats.» Et, le 30, il répond que ce n'est pas pour la question d'argent qu'on ne prend pas une décision, car on voulait même envoyer de la cavalerie en Allemagne, mais c'est seulement à cause des inquiétudes.

manière la Maison de Savoie a continué à avoir des descendants.

Le duc Charles Emanuel I, mort en 1630, eut trois fils : Victor Amédée I dont les descendants ont maintenu la Couronne jusqu'à Carlo Felice en 1831, le prince Maurice qui fut cardinal et le prince Tomaso qui prit le nom de prince de Carignan et épousa la princesse comtesse de Soissons ; le prince eut deux fils : Emanuel Philibert prince de Carignan et Eugène Maurice qui porta le titre de comte de Soissons ; il épousa Olimpia Mancini qui lui donna trois fils : le comte de Soissons, le chevalier de Savoie, mort jeune à Vienne et le fameux prince Eugène ; et l'aîné, le seul marié des trois n'eut pas de descendants mâles. Ce furent donc les descendants d'Emanuel Philibert, par Charles Albert, qui continuèrent la descendance de la Maison. Voici les détails de ce mariage.

Dès le 6 mars 1683, Mgr Muzio informe Cybo que la princesse de Carignan a écrit de Paris à Madame, l'engageant à insister auprès de son fils le prince, pour qu'il se marie ; et qu'il remit les lettres au prince qui lui répondit qu'il prie toujours Dieu pour qu'il l'inspire sur ce qu'il a à faire ; il a pris temps jusqu'à Pâques. La duchesse ne veut pas trop insister afin de ne pas se faire ennemis, lui et Soissons aussi, qui pourrait lui succéder.

Le 29 juillet 1884, Muzio écrit à Cybo :

Il prencipe di Carignano persistendo nella volontà di volersi maritare, scrisse la lettera avvisata con le passate, e la consignò al Marchese Morossi, e conte di Magliano per presentarla al Sig^{r} Duca. Conteneva questa, che volendo egli riparare l'affronto, che il conte di Soissons suo nipote haveva fatto a tutta la casa di Savoia con nozze così improprie, e volendo obedire alla principessa di Carignano sua madre, che premurosamente lo sollecitava ad accasarsi, haveva rissoluto di farlo, ogni qualvolta Sua Altezza gl'havesse dato il suo consentimento. Il Sig^{r} Duca parimente con una lettera gli ha risposto, che lo lasciava in piena libertà di far quello che voleva, pregandolo solo di avvisargli, prima di concludere, la persona con la quale le nozze dovranno seguire. La difficoltà è, che trovi la moglie a suo modo, e che la Francia non vi si opponghi, come probabilmente si teme che farà. etc.

Le 2 août, il annonce que l'ambassadeur de France a été mécontent de la permission donnée par le duc au prince de Carignan de se marier et il en a écrit à son roi ; on attend la réponse de Paris. Mais, le 7, il ajoute que le duc presse le prince de lui donner le nom de la princesse qu'il a choisie, afin de pouvoir répondre au roi s'il en écrit. Et, le 12, il continue :

Mi vien detto che la premura, che mostra il Sig[r] Duca. che il Sig[r] principe di Carignano si mariti, provenghi totalmente dall'haver scoperto che il conte di Soijssons, e dopo lui il principe Filippo suo fratello,bambino, circa due anni sono, ceduto al Re di Francia tutte le ragioni, che potessero a loro spettare per la successione di questo stato in mancanza del Sig[r] Duca di Savoija senza figlioli. Restò sorpresa questa corte quando *Sua Maestà christianisima* riconobbe con le honoranze costumate per contessa di Soijsson la di lui moglie, ma non si potè persuadere che detti prencipi, e particolarmente l'ultimo, si fossero portati ad una tal'estremità. Hora si tiene per certo, e si spera di haver in breve, copia del contratto medesimo, supponendosi che l'ambasciatore di Venetia in Parigi, che ha scoperto tal fatto, l'habbi per le mani.Il detto prencipe di Carignano ha dato al Sig[r] Duca la nota delle principesse, con le quali aspirarebbe di accasarsi ; e sono una figlia del Sig[r] Duca di Parma, una figlia del fu prencipe Borso di Este, et una delle figlie del Sig[r] Duca della Mirandola. etc.

Le 19, il informe qu'à la suite de l'approbation du duc le prince a décidé d'envoyer son ami le P. Magliavacca, milanais cistercien, abbé de Caronna, aux Cours de Parme, Modène et Mirandola pour lui choisir la princesse à marier ; toutefois tout peut être dérangé par l'arrivée inattendue du comte de Soissons à Novalesa, où on a envoyé des chirurgiens car il s'est blessé à la tête en tombant de cheval. Le prince de Carignan est fâché et ne veut pas le loger, de manière qu'il demeurera à la Cour ; on dit qu'il est porteur de lettres royales pour empêcher le mariage. Le 26, il annonce que le cistercien est parti ; mais qu'on craint que le roi s'oppose au projet de toute manière ; se servant aussi des domestiques du prince, malgré le travail de la princesse de Carignan.

Le 20 septembre, Muzio informe que l'ambassadeur de France transmit au duc, au camp, la lettre du roi, en don-

nant aussi une copie au secrétaire du prince. Et, le lendemain, il reçut la réponse que le prince n'a rien fait sans le consentement de son duc et que, dans l'avenir, il continuera à faire de même. « On m'assure, écrit-il, que le prince a déjà écrit à sa mère, à Paris, de prier le roi de lui laisser la liberté du choix » (1). Le 23, il ajoute :

Mi è stata mostrata una lettera scritta dal Re di Francia a questo suo ambasciatore, nella quale gli dice di non pretendere d'impedire al principe di Carignano il maritarsi : ma che considerandolo come erede presuntivo della Savoia, e Piemonte, e potendo dubitare, che chi lo consiglia non lo attacchi al partito Austriaco con il matrimonio, vuole che pigli in moglie una Francese, dichiarandosi di haver per sospetto [sic] ogn'altra principessa che pigliasse fuori del suo Regno. Ordina di più al detto ambasciatore di portare questi suoi sentimenti al Sig[r] Duca, di fargli sapere al principe di Carignano, ai suoi domestici, et a' ministri di Sua Altezza, con minaccie di far pentire il medesimo principe se farà altrimente. Dalla data di detta lettera si conosce essere stata mendicata di qui dopo che vi è giunto il conte di Soysson : e comunemente si crede che in Francia se gli difficultereb-bono le nozze quando egli si risolvesse di farle trattare con qualche principessa in quel regno.

Le 30 octobre, Mgr Ranucci, nonce à Paris, informe Cybo qu'une personne bien renseignée l'a assuré que l'envoyé de Modène, en quittant Paris, est allé en Angleterre d'accord avec les ministres du roi, en vue d'obtenir du duc d'York qu'il conseille l'expulsion de Modène du prince César, pour satisfaire le très-chrétien qui craint que le prince puisse être renseigné sur le projet de mariage, que S. M. désirait, du prince de Carignan avec une princesse française : et qu'en tout cas le prince Philibert n'eût pas à contracter ce mariage avant d'en donner participation à S. M. (1).

Le 4 novembre, Muzio écrit que le marquis Morozzi a été envoyé chez le prince de Carignan ; il le trouva très agité et ne put obtenir d'autre réponse sinon qu'il avertirait sa mère

(1) Le 21, Muzio avertit Cybo que la princesse n'a rien obtenu du roi, et elle engage son fils à ne pas se laisser intimider, et de donner cours à son projet d'épouser une princesse de Modène.

de tout, et déciderait ce qu'elle lui ordonnerait, se remettant en tout ce qui le touche entre les mains de Dieu. « Il y a qui dit, écrit-il, que le prince a déjà envoyé le Père abbé avec une procuration à Modène pour épouser la princesse ». Enfin le 11, il annonce :

Il principe di Carignano incontro hier l'altro la principessa di Este sua sposa in Magliano terra del Piemonte, diocesi di Alba, dove ratificò con essa il matrimonio celebrato in Modena in suo nome con mandato di procura, e questa sera doveva giungere con essa in Raconigi. Il conte di Soisson strepita, e non meno di lui l'ambasciatore di Francia. Il Sig[r] Duca internamente gode, che ciò sia seguito, ma nell' esteriore è costretto a regolarsi in modo da non irritare il Re di Francia. Domani si deve tenere un consiglio straordinario sopra questo particolare per risolver quello si debba fare in tal contingenza.

Le 18, il avertit que dimanche est arrivé à Racconigi le prince de Carignan avec sa femme ; S. A. en a envoyé aussitôt l'avis à la Cour, mais le duc n'a pas voulu lui donner audience. On a expédié immédiatement un courrier en France pour avertir S. M. que le duc n'y avait pas coopéré, et on envoya à Racconigi Don Gabriel (1) dire au prince de ne pas paraître à la Cour. « On voit, écrit le nonce, que tout cela est fait pour tranquilliser le roi, mais les Piémontais sont tous

(1) Le 25, il ajoute que Don Gabriel avait trouvé le prince prêt à obéir de ne pas se présenter à la Cour. Hier, après l'arrivée des courriers de Paris, le duc tint deux conseils. On dit que le roi très-chrétien, à la suite de l'annonce du mariage, a relégué à Nantes la princesse de Bade, sœur du Carignan, renvoyé le résident de Modène, et ordonné à la princesse de Carignan de ne plus paraître à la Cour; et il demande au duc d'exiler de ses Etats le prince et de déclarer son mariage nul. S. A. aurait répondu à l'ambassadeur qu'il était tout disposé à exiler le prince, mais que la nullité du mariage était une affaire de l'Eglise. Hier soir, on a envoyé à Racconigi l'abbé de Verua, malgré sa répugnance à communiquer l'exil au prince, lui conseillant de se retirer dans les Etats du pape afin que la France ne puisse soupçonner que tout cela est l'œuvre des autrichiens, quoique l'opinion publique soit qu'il existe un contrat entre le roi très-chrétien et Soissons. Il n'est pas invraisemblable que le roi s'aigrisse lorsqu'il saura que le comte Melgar a offert au prince la demeure à Milan. Et, le lendemain, il ajoute que le prince se retirera à Bologne.

contents et même la duchesse régnante s'en réjouit, car elle croit que Soissons s'en ira et qu'il ne tiendra plus son mari loin d'elle. Tous ceux qui ne voient pas de but politique dans l'opposition du très-chrétien disent que le roi agit pour empêcher la misère dans la situation des Soissons.

Le 20, Ranucci informe Cybo :

Il matrimonio seguito fra il Principe Filiberto di Savoia, e la Principessa d'Este è stato inteso dal Re con sommo dispiacere, pretendendo che il Duca di Savoia fosse in parola con S. M. che quel Principe in caso di ammogliarsi haverebbe presa una Principessa Francese, et oltre alle dimostrazioni che si sono fatte contro la Principessa di Baden, et l'inviato di Modena, del cui Padrone questa corte acremente si duole che abbia mal corrisposto alla propensione, che da lungo tempo S. M. ha dimostrata verso quella Casa, m'ha detto il Sig^r Duca di Orleans, che si medita di procurarne l'annullazione, ma non ha saputo dirmi quali siano i fondamenti, che si hanno.

Et, le 22, il ajoute :

Stante il Matrimonio, che alcuni mesi sono, dichiarò il Sig^r Conte di Soissons di aver contratto con Dama meno qualificata di lui, si chiamò grandemente irritata la Sig^ra Principessa di Carignano sua nonna ; e si cominciò à sussurrare, che il Principe di Carignano avrebbe potuto pensare ad ammogliarsi. Di fatto egli ne domandò la permissione al Sig^r Duca di Savoia, che dopo aver sentito intorno a ciò il parere del suo Consiglio, gliela concesse. Ma Sua M^tà Xpma tenendo sotto la sua protezione il Conte suddetto, mostrò prima di aver grato detto suo matrimonio, e poi fece anche passare ufficio col Sig^r Duca di Savoia, perche non volesse permettere al Principe di Carignano di ammogliarsi ; Ma essendosi intorno à ciò scusato il Sig^r Duca, con dire, che avea già accordata detta licenza, anche in scritto, e che non sapeva come poterla ritrattare ; Le fu perciò fatta instanza in nome di Sua M^à , perche volesse almeno passar uffizio col Principe, affinche desistesse dal detto pensiero di accasarsi. Il Sig^r Duca si mostrò disposto di far questa parte, che Sua M^tà desiderava, e l'hà fatta in effetto ; Ma perche il Principe mostrava di persistere nella risoluzione già presa, Sua M^tà fece fare instanza al Sig^r Duca di rinuovare gli ufficii col Principe, e quando pure lo trovasse risoluto di accasarsi, lo persuadesse almeno a prendere una Principessa Francese. Il Sig^r Duca fece tale instanza al Principe, il quale si sente che rispose, che voleva in ciò sapere li sentimenti della Principessa sua

madre. Perciò il Sig[r] Duca scrisse a Parigi al suo ambasciatore, per far fare la medesima instanza alla Principessa di Carignano et alla Principessa di Bade sorella di detto Principe, affinche lo disponessero, quando pur si volesse ammogliare, di prendere una Principessa Francese. La Principessa di Carignano vien detto, che rispondesse, che non s'ingeriva di questo affare, ma poi soggiungesse, che il Principe era già maritato. Una simile risposta fece la Principessa di Bade, che all'ora non fu ben capita, perchè non si aveva nuova di Torino dell' effettuazione di alcun Matrimonio ; Ma quattro giorni dopo sono giunti li corrieri, che hanno portato avviso, che il Matrimonio del Principe, con la Principessa sorella del Principe D. Cesare d'Este, era fatto, e consumato. Un tale avviso è dispiaciuto infinitamenta a S. M[tà], che ha cominciato a farne dimostrazioni, con far sapere alla Principessa di Carignano di non accostarsi alla Corte ; Et alla Principessa di Bade ha fatto dar ordine di portarsi a Rennes in Bertagna ; Et all'Inviato di Modena di uscir prontamente dal Regno. Si era quì avuto avviso, che si trattava detto Matrimonio con la Principessa di Modena ; Et il Sig[r] di Croissy ne aveva parlato a detto Inviato, perche scrivesse al Duca, per fargli sapere, che Sua M[tà] non avrebbe approvato tal Matrimonio. Ma la lettera dell'Inviato non è giunta in tempo.

Le 2 décembre (1), Muzio annonce que le prince est parti ; mais que tout le monde en est mécontent ; et le duc aussi parce qu'il a de l'affection pour lui,en outre qu'il trouve qu'on a attaqué ses droits de souverain et il regrette beaucoup d'avoir reconnu le mariage Soissons, bien que le prince de Carignan y fût contraire. Le prince a écrit au duc, lui demandant pardon de s'être marié ; bien du monde croit que tout s'arrangera ; cependant on prévoit que S. A. ne rentrera qu'après que la duchesse régnante aura des enfants. Ici on espère dans le changement ordinaire des choses du monde, content que quelque contrat que ce soit avec les Soissons n'aura plus d'effet. Le duc et les ministres veulent travailler de toute manière en faveur du duc, y intéressant le roi d'Angleterre et la république de Venise. On a tenu déjà des Conseils sous la présidence

(1) A la même date, Cybo écrit à Muzio que la fluxion dont a souffert en ces jours S. S. l'a empêché d'informer N. S. de la lettre par laquelle le prince de Carignan fait part de son mariage.

de l'archevêque pour décider si,manquant au mariage l'assentiment du souverain, le mariage est nul et si un prince laïque peut invalider un mariage. Les théologiens ont répondu négativement sur les deux points. Toutefois on assure que le résident de Savoie à Paris a écrit que le roi avait demandé une chose seule : l'exil ou la nullité du mariage (1).

Le 14, Cybo annonce à Ranucci, qu'à Bologne on attend le prince Philibert de Savoie, avec son épouse, venant du Piémont, et que le marquis Campori, ministre du duc de Modène, lui a trouvé le logement.

---

(1) Le 9, le nonce continue : le prince a écrit au duc qu'il se trouve hors du Piémont en route pour les Etats de l'Eglise. On a présenté à l'ambassadeur de France la délibération des théologiens;il s'est plaint de ce qu'on n'a cité ni S. Augustin ni S.Bernard. L'ambassadeur dit aussi que son roi avait demandé que le prince de Carignan fût déclaré incapable de succéder; qu'il soit privé ou suspendu de recevoir son apanage. Mais le duc a été instruit par le gr. Chancelier,qui a été toujours favorable à ce mariage,de répondre au roi, si S. M. lui répète cette demande, par l'exemple du prince Maurice auquel on a restitué l'apanage après la consultation des théologiens, lorsque son frère le lui a séquestré pour avoir comme cardinal accepté la protection de l'empire ; et aussi parce qu'au fond ce serait l'affaire de l'empereur, duquel relèvent en grande partie ses Etats comme fiefs, et on donnerait au prince le motif pour en prendre l'investiture de l'empereur et à S.M. de la concéder lorsqu'il croirait qu'on ne procède pas régulièrement. On a envoyé le comte de Partengo à Paris ; il a été bien accueilli par le roi et on attendait la réponse de S. M., toutefois on a noté que le duc d'Orléans a fait visite à la princesse de Carignan avec la permission du roi.

CHAPITRE VI.

La République de Venise.

A la suite de l'incident causé à Rome par le chev. Zeno, ambassadeur de la République, et du refus du pape de lui donner audience, les rapports diplomatiques entre Rome et Venise furent interrompus. A Rome le cardinal Ottoboni s'occupait des affaires de la République, et, à Venise, c'était l'abbé Jacobelli, auditeur, qui gérait la nonciature, mais ne pouvait ni parler ni agir en public, mode, à Venise, de communications pour les ministres étrangers.

Au refus de la République de renoncer au Quartier, comme le voulait le pape, Mgr Airoldi, nonce, s'était retiré à Milan. La République usait de représailles, se refusant à installer les évêques que le pape avait nommés et se livrant à des actes d'hostilité envers les ressortissants des Etats de l'Eglise, tant sur terre que sur mer. Ce n'est qu'après la gravité que prit la situation politique générale que les rapports furent repris.

En attendant, le duc de Radzivill, ambassadeur polonais, qui se rendait à Rome pour rendre obédience au pape, avait été arrêté avec sa nombreuse suite à Pontebba, la République lui défendant de traverser son territoire à cause de la peste.

A ce sujet, le 6 janvier 1680, Cybo écrit à Jacobelli que le pape serait content si on trouvait le moyen d'obtenir le passage au duc. Il l'engage aussi à avertir le duc de ce désir du pape, et de tâcher de savoir de lui si sont confirmées les nouvelles disant que le Moscovite cherche à s'unir aux Polonais et

que le très-chrétien veuille laisser tranquille l'Italie durant la guerre contre les Turcs.

Mais le 13, Jacobelli l'informe que tout espoir semble perdu que le duc Radzivill puisse entrer sur le territoire de la République, car aucun *Savio* n'en a fait la proposition au Sénat ; on n'a même pas répondu au duc, de manière que Bassani, son agent ici, s'en est plaint au Doge. « On m'a dit que le Savio Morosini aurait déclaré que l'on offrirait au duc le passage par le Golfe de la manière qu'il choisira et aux frais de la République, mais sans lui accorder de pouvoir faire la quarantaine sur son territoire, le Sénat se refusant à avoir des rapports avec lui. Nicolo Micheli a dit à Bassani que Venise ne veut pas se mettre mal avec les Turcs, mais qu'on fera le possible pour que Radzivill arrive à Rome » (1).

Le 2 mars, Jacobelli répond que le duc de Radzivill lui a dit : que tout laissait espérer l'union de la Moscovie avec la Pologne, et que par suite le Conseil général de Pologne s'en était remis à S. M. pour toute décision touchant la guerre ; que le roi la déciderait s'il était certain de recevoir des subsides du pape et vu la conclusion de la ligue offensive avec l'empereur ainsi que César l'avait déjà promis au duc ; que par conséquent il était nécessaire à S. M. de savoir quel secours S. B. pourrait lui donner avec les dîmes. « Le duc m'engagea aussi d'avertir V. Em. qu'à Malte on est bien disposé à laisser imposer les commenderies des chevaliers, et qu'il priait en conséquence S. S. d'ordonner des démarches

(1) Après maintes sollicitations pour vaincre la résistance de la République, le 24, Cybo écrit à Jacobelli que : « ayant obtenu la déclaration que si le duc faisait la quarantaine dans l'Etat ecclésiastique, celui-ci, par ce fait, ne serait pas considéré comme infecté, S. S. a destiné la villa de Wandergdis, près d'Ancône, comme lazaret. Toutefois, le duc ayant beaucoup d'effets, et que dans cette villa on ne pourra faire la désinfection, V. S. doit proposer à l'agent du duc de les expédier à Trieste et, de là, à Venise, où on en fera la désinfection. Après cela, elle fera parvenir ma lettre au duc, si V. S. est sûre qu'il la recevra. Elle peut ajouter au duc que le pape consent à ce que S. Ex. vienne, mais avec 20 personnes seulement pour le moment ».

auprès du Grand-Maître. Il avoua qu'il n'avait aucun espoir dans le concours du roi de France, car l'envoyé polonais à Paris a écrit que le très-chrétien agira d'après ce que le pape fera ; et même sur ce sujet il me pria d'en informer V. Em. Il finit par me dire qu'il écrira lui-même en Perse pour qu'on attaque les Turcs de ce côté » (1).

Le 9, Cybo engage Jacobelli de faire naître une occasion pour s'aboucher avec Radzivill, et parlant des ennuis de S. S. à cause des Quartiers, de lui annoncer la ferme volonté du pape de ne pas recevoir un nouvel ambassadeur s'il ne renonce à cette prétention ; et que S. S. en a déjà averti la France, l'Espagne et le Portugal lorsqu'on prévoyait un changement des titulaires. « V. S. pourra donc conseiller au duc, qu'en se rendant à Rome rendre hommage à S. S., il veuille ne pas lui être désagréable et prétendre au Quartier, sachant combien cette prétention déplait au pape ; de cette façon la conduite du duc serait mieux agréée. Mais, V. S. fera cette démarche, ajoute Cybo, comme de son initiative, et dans son désir que le duc reçoive bon accueil, d'autant plus que cela pourra faire augmenter la sympathie du pape envers la Pologne, bien mieux que si le duc se trouvait forcé de renoncer au Quartier ; de tout cela V. S. ne doit en parler à personne » (2). Le 16, Jacobelli répond que dans la conversation avec Radzivill on parla des difficultés d'un accord entre Rome et la République à cause du Quartier. « Je l'ai informé des résolutions de S. B., dès les premiers temps du pontificat, de ne pas vouloir le Quar-

(1) Le 10 février, il avait annoncé que le Doge et le Savio de la semaine avaient conseillé à Bassani, agent de Pologne, de présenter un mémorial au Collège afin que le duc put, sur un navire convenable, être transporté à Ancône. Il ajoutait que l'on disait que le duc de Mantoue se rendrait à Bologne pour toucher une grosse somme comme acompte sur Casal ; et qu'il pourra être nommé lieutenant général des armées de France et d'Italie, avec des appointements considérables.

(2) Et, le 13, il répond qu'il est content que Radzivill soit satisfait de ce qu'on a fait ; on espère qu'il pourra passer par la Vénétie pour se rendre à Ancône. S. S. regrette beaucoup que, du moment que l'empereur avait accepté la ligue défensive, le roi de Pologne veuille remettre toute décision après la rentrée du duc auprès de César.

tier, à cause des continuelles questions qu'il suscite avec les ambassadeurs et que l'on a écrit à ce sujet en France, en Espagne et en Portugal, afin qu'aucun nouvel ambassadeur ait à le maintenir. J'ai résumé, dit-il, les démarches du nonce et des cardinaux vénitiens auprès du Sénat, et j'ai déclaré à Radzivill que si la République était hésitante, c'est qu'elle ne voulait pas être la première à y renoncer, bien que le Sénat eut trouvée justifiée la volonté de N. S. ; j'ai saisi l'occasion pour dire au duc qu'étant le premier à se rendre à Rome sous cette loi, il pourrait s'informer afin de ne pas causer de trouble au pape dont les intentions à l'égard de la Pologne sont bienveillantes. Le duc me répondit qu'il ne voulait pas même donner l'ombre d'un déplaisir à S. S., trouvant très justifiée sa volonté. Voyant sa bonne disposition, j'ai ajouté qu'il pouvait s'attirer une plus grande bienveillance en faisant parvenir cette assurance à V. Em. Il me demanda alors comment l'on pratiquait à l'égard des ambassadeurs résidents. Je lui répondis que l'on dissimulait parce qu'ils se trouvaient à Rome avant la nouvelle loi, et que celle-ci était faite pour ceux qui devaient venir après sa promulgation. Le duc conclut qu'il en écrirait à son roi en lui exposant les raisons militant en faveur de la décision du pape. Le duc a ajouté que S. M., à la suite de l'autorisation de la République de lui accorder le passage, l'avait engagé à rédiger un manifeste à tout le monde sur l'incident, et de se rendre à Prague pour conclure la ligue offensive. Mais je lui ai fait observer qu'en cette ville se trouve le comte Platter, résident polonais, qui pourra tout faire, qu'il valait mieux continuer sa route vers Rome, parce que l'amitié de N. S. était nécessaire » (1).

Et, le 30, il écrit : Radzivill craint que les Vénitiens mettent des obstacles à sa liberté, pour ne pas déplaire aux Turcs, qui

(1) Le 23, Cybo lui répond qu'il eut pu se dispenser de dire au duc que la République ne veut pas être la première à renoncer au Quartier, car le duc pouvait en tirer la même conséquence ; toutefois on voit qu'il a pris la chose du bon côté. « V. S. ne doit pas omettre de lui insinuer la convenance qu'il y aurait à donner cette satisfaction au pape, d'autant plus que la Pologne, depuis 40 ans, n'a pas envoyé de mission d'obédience à Rome. »

sont furieux contre lui. Ils ont mis sa tête à prix et ont envoyé des felouques qui s'étaient cachées dans des anses de la côte pour l'enlever s'il se rendait par mer à Ancône ; elles partirent lorsque le duc entra au lazaret. « Le duc me déclara que si dans le Pregadi de jeudi on ne prenait pas de décision sur son départ, il protesterait auprès des ambassadeurs. Il me parla ensuite de la ligue offensive, et me dit que l'indécision de César venait de la crainte d'être troublé par la France. Il trouve aussi qu'on aurait très bien pu inquiéter les Turcs avec une escadre dans la Mer Noire et empêcher le transport des troupes. Il termina en me prévenant qu'il avait écrit à S. M. touchant le Quartier, ne voulant en aucune manière perdre les bonnes grâces de S. S., d'autant plus que les prétentions des ambassadeurs résidents à Rome ne le touchent pas du moment qu'il est simplement de passage » (1).

Le 6 janvier 1680, Cybo presse Mgr Airoldi demeurant à Milan, d'envoyer les nouvelles qu'il pourra avoir de Venise touchant les conséquences de la conduite de la République envers le Saint-Siège et l'honneur de Dieu. Et, le 27, il répond à Jacobelli que si à Venise on parle peu de Rome, à Rome on ne parle pas du tout de Venise ; « cette règle doit suffire à V. S. qui se bornera à veiller et à informer » (2). Le 3 février, Cybo dément encore que le pape, après avoir obtenu une satisfaction, en demande une autre par l'entremise du card.

(1) Le 13 avril, Cybo lui répond qu'il est content que le duc, après tant d'insistances, est laissé libre de sortir du lazaret.

(2) A la même date, Jacobelli lui répondait qu'à Venise on ne dit rien de Rome parce que personne n'en écrit au Sénat. Le Procureur Angelo Morosini a dit au président de l'Inquisition qu'il ne convenait pas de maintenir la désunion entre la République et le pape ; que le Sénat avait fait bien des pas, qu'il était disposé à restituer même les barques avec les huiles, mais avec la certitude d'arriver à l'accord, ce qui n'avait pas eu lieu, même après la mise en liberté du P. Macedo. « Ce matin, ajoute-t-il, j'ai appris que Erizzo, inquisiteur d'Etat, est d'opinion qu'on doit laisser de côté les affaires de Rome, et qu'aucun Savio n'en parle, parce que la conviction est que Rome veut obtenir ce qu'elle veut sans donner aucune satisfaction à la République ».

Ottoboni. « S. S. a toujours répété, déjà au temps de Zeno, qu'un nouvel ambassadeur ne doit pas penser à user du Quartier ; c'est pourquoi la République ne peut prétendre à avoir à Rome ce qu'ont les ambassadeurs de France et d'Espagne. On ne doit pas continuer à dire à Venise que N. S. a peu envie d'arriver à un accommodement ; c'est au contraire S. S. qui peut dire que les Vénitiens ne veulent pas concéder des choses justes ; la restitution des huiles, des droits perçus et de la tartane française ; et, quant au Quartier, V. S. trouvera dans les Archives que le pape non seulement ne voulait pas Zeno, mais tout ambassadeur prétendant au Quartier » (1). Mais, le 24, Jacobelli annonce que, parlant avec le patriarche, il lui a fait part du désir de Rome que l'ambassadeur de Venise y ait une situation analogue à celle que le nonce a à Venise, mais lui faisant observer que la difficulté était la prétention de la République au Quartier et que, même si l'on envoyait un ministre inférieur en grade, il serait accepté ; mais Monseigneur répondit que subsistera toujours la question des ambassadeurs de France et d'Espagne.

Le 9 mars, Cybo engage Jacobelli à ne pas croire au bruit qu'entre Rome et Venise existent des difficultés dans les rapports actuels (2).

---

(1) Le 31 janvier, Airoli informait Cybo que le comte gouverneur, en plusieurs conversations, a exposé au résident vénitien les dangers des temps actuels et la nécessité d'une ligue entre les princes pour leur défense réciproque ; le résident a répondu qu'il comprenait la valeur des conseils, mais que d'abord il est nécessaire que, à Milan, on mette les choses en situation de pouvoir prétendre aux secours et à les accepter. Et, le 7 février, il ajoute qu'on dit que de Madrid est arrivé l'ordre au gouverneur d'enrôler, mais on croit que les espagnols prendront peut-être quelque mesure, mais ce ne sera que pour pousser les princes voisins à former la ligue ; et quelque ministre a dit au comte Mélégar de faire du bruit, en amplifiant les espérances de Madrid.

(2) Et, le 13 avril, il lui écrit qu'il verra, d'après le feuillet qu'il lui a transmis, la vérité à propos de ce qui est arrivé au palais de S. Marc et si sont mensongers les rapports sur le card. Ottoboni et les procédés de

Le 2 mars, Jacobelli informe que dimanche le comte Della Torre, ambassadeur impérial,lui a dit avoir reçu l'avis que des barques chargées de sel ont été arrêtées dans le golfe et que l'empereur lui avait ordonné de faire des démarches pour obtenir leur mise en liberté, agissant d'accord avec les ministres du pape. « J'ai répondu que c'est une des questions toujours ouvertes, et le comte répliqua que peut-être Radzivill par l'entremise de son roi pourrait obtenir l'accord, et il me demanda une copie du Concordat ; mais n'en n'ayant pas, j'ai indiqué la relation détaillée qu'en fait le P. Oderico Rinaldi dans ses Annales ; je prie même V. Em. de m'envoyer une copie du Concordat... Ce matin, ayant revu le comte à S[t] Marc, il m'annonça qu'il avait reçu l'avis que l'on avait relâché les barques » (1). Mais, le 30, Cybo lui annonce qu'on lui a fait savoir que les Vénitiens ont imposé un droit de 12 % sur toutes les marchandises qui passeront par le golfe et ne se dirigent pas directement à Venise ; et que l'ordre a été

---

cette Cour. Le 20, il ajoute que c'est un malheur pour Ottoboni que ces Messieurs ajoutent si facilement foi à ces rapports. Il est vrai qu'on a arrêté un domestique (scoppatore) de S. Exc. mais c'est par son ordre, et le cardinal dans l'incident du tabac et dans les autres choses qui le regardent, n'en a jamais fait part aux ministres de S. S., par conséquent on ne peut pas dire qu'il y a eu atteinte au prétendu Quartier. Mais, à la même date, Jacobelli lui annonçait que dans le Pregadi on avait donné lecture des informations d'Ottoboni. On trouva que tout s'était passé régulièrement, et le Doge a dit que le cardinal est rétabli dans l'estime publique dont il a toujours joui, quoiqu'il ait des émules. « Le duc de Radzivill écrit-il, m'a dit qu'il espère beaucoup dans une alliance avec les Moscovites, et que, si elle se conclut, à son retour de Rome il compte réussir à en conclure une avec Venise, bien que des sénateurs aient soulevé des doutes, car de précédentes tentatives n'ont pas abouti, mais le duc a répondu que cela eut lieu, au temps du roi Casimir, parce que l'accord fut stipulé sans le consentement de la diète, qui le rompit, mais à présent la chose serait différente ».

(1) Le 23, Cybo lui répond que pour différentes raisons on a résolu de ne pas livrer la copie du Concordat de Jules II ; « et V.S. doit se désengager vis-à-vis du résident impérial. Du reste, le P. Oderico, dans ses histoires, y a reproduit le texte du Concordat, qui se trouvait dans les Archives du château Saint-Ange et, pour mieux convaincre le lecteur, il cite Guicciardini ».

donné aux navires de guerre non seulement de séquestrer les marchandises (soieries et lainages) qui se trouvent à bord, mais encore de brûler les barques. V. S. doit se renseigner ».

La République avait des différends avec la Porte, à cause de l'avarice du Gr. Vizir. En ce moment elle tenait Ciurani, comme Bailo à Constantinople. Le 23, Jacobelli écrit :

Il denaro sborsato alla Porta per l'aggiustamento delle pretensioni del Gran Visir per le mercantie introdotte coll'andata del nuovo Bailo è stato di 42 mila pezze, 15 mila delle quali ha pagato di denari proprii il Bailo Ciurani, e 27 mila li mercanti, e cosi restò terminata una tal pendenza; ma colle lettere venute in Senato sabato passato, si hebbe avviso di un nuovo accidente, per il quale qui si sta con grandissima apprensione; et è che essendo fuggitti da diversi particolari centocinquanta schiavi, 75 di essi sono stati nascosti dentro due vascelli Venetiani, ch'erano di partenza col Morosini, il che penetra tosi dà Turchi, fecero ricorso al Gran Visir, che fattene passar risentite doglianze con li Baili, questi l'assicurassero, ch'era falso il rapporto, e perciò esifissero la perquisitione in essi vascelli, essendo stati prima assicurati dà capitani delle navi, che erano coperti in maniera, che per qualsivoglia visita non sarebbero stati ritrovati. Andativi li straordinarij, ne ritrovorno uno nascosto sotto una Gomena, il quale a viva forza, e con qualche contrasto portarono via, e da questo poi hebbero la certezza che ve n'erano anche altri nascosti, e benchè con denari dà Baili si operasse che questo schiavo poi si disdicesse, e che dagli altri mandati dal Visir per nuova visita si riferisse se nelli vascelli non vi erano altri schiavi rifuggiati, nondimeno per lo strepito de padroni de schiavi, e per altro rincontro havuto dal Visir delle manifatture fatte dà Baili per coprire questo eccesso, parendoli essere stato deluso, s'imbarcasse improvisamente in una Galera rinforzata per andare dal Gran Signore per ricevere gli ordini di ciò che dovesse fare per tale attentato. Qui si dubita grandemente di qualche risolutione precipitosa, onde questo negotio tiene immerso tutto il senato, essendosi fatti in questa settimana diversi Pregadi straordinarii, et in quello di hiersera si credeva dovesse prendersi la risolutione, ma non fu concluso cosa alcuna perchè il collegio fu di parere aspettar nuova di quello si fosse risoluto dal Gran Signore ; et il Senato voleva, che scrivesse con diligenza per far apparire la disapprovatione publica; e proposta la parte, se si dovevano attender nuove lettere, quasi tutte le balle furono non sincere, dopo di

che nacque qualche commotione nel medesimo Pregadi, perche si voleva, che la consulta si ritirasse in quel punto a formare una parte di sodisfatione del Senato da potersi subito proporre, promise però il Savio di settimana, che questa sera havrebbe proposta altra parte con la quale il Senato si sarebbe appagato. Mi si dice che la maggior parte concorra, che si debba spedire un Inviato, che a nome publico faccia alla Porta dichiarationi della disapprovatione del fàtto, quale Inviato sia habile a sostenere il posto di Bailo, pensandosi di richiamare il Ciurani, mentre si crede non possa essere più di sodisfatione, stante il discredito e poco concetto, che si ha di lui dà Ministri del Gran Signore, e di più si debba mandare anche un Inquisitore in Armata per formar processo sopra il fatto, acciòche poi col castigo dè delinquenti, maggiormente apparisca la disaprovatione dell'eccesso. (1)

Le 18 mai, Jacobelli informe que l'ambassadeur césarien lui a dit, qu'ayant écrit à S. M. qu'ici circulait le bruit que l'empereur serait l'intermédiaire d'un rapprochement entre la République et le pape,qu'il croyait,d'après les réponses reçues, pouvoir assurer que l'empereur accepterait si on le lui demandait. « J'ai répondu de ne pouvoir rien dire à ce sujet ; mais qu'il me paraissait bien difficile que S. B. en fasse la demande, étant dans la plénitude de ses droits. S. Exc. m'a dit d'en avoir

(1) Et, le 13 avril, il ajoute :

Giunsero Sabbato sera lettere di Constantinopoli, alcune del mese di Febraro, colle quali si dava avviso in Senato che si fosse composto l'affare de Schiavi con il Gran Visir in settantacinque Corse di 500 pezze l'una ; altre poi posteriori del mese di Marzo portano, ch'essendo stato fatto penetrare al Gran Signore dagli emoli del Gran Visir il fatto e l'aggiustamento, fusse venuto ordine al Visir di non innovar cosa alcuna senza sua partecipatione ; onde qui si sta sempre con apprensione, mentre essendo hora negotio proprio del Gran Signore, dubitano questi del Governo che forse non si sodisfarà nè meno con lo sborso di altri denari, benchè qui si sia sparsa la voce che il Gran Signore voglia altre cento Corse. Il Sig. Duca di Radzivil mi disse, ch'egli haveva qualche avviso, che il Gran Signore non solo pretenda altri denari, ma voglia la confiscatione delle navi, e la perdita di tutta la robba, e dubita che maggiormente si difficulterà l'aggiustamento quando si saprà alla Porta il recevimento, e la liberatione di esso Sig^r Duca, perchè, haveva ragguagli certi che alla Porta si era fatta istanza alli Baili, acciòche qui s'impedisse il suo passaggio, e l'effettuatione de' suoi negotiati.

parlé ici mais sans résultat, peut-être parce que personne n'en a écrit au Sénat » (1).

Le 25, Jacobelli annonce que dimanche le gr. Conseil a élu Giov. Batt. Donati *Bailo* à Constantinople par deux voix de majorité sur le chev. Micheli ; cette nomination fait perdre dans le Sénat la meilleure voix en faveur de Rome, car Donati est un homme juste, hardi à promouvoir ce qui est utile à la République. Lundi a débarqué au lazaret le *Bailo* Morosini; en apprenant que la voix publique l'accusait, il a écrit pour avoir des juges (2), mais il n'a pas eu de réponse ; quelques -uns disent que l'on ne répond pas à ceux qui sont présents, mais d'autres disent que le Sénat a formulé trois chefs d'accusation contre lui : les partisans de Ciurani accusent Morosini du fait des esclaves, car c'est à sa direction que Ciurani, à son départ, laissa les navires ; que Morosini ayant débarqué à Candie pour remettre au pacha et en recevoir les hommages, deux canons de la part du gr. Vizir, il quitta sa galère, tandis que selon les ordres publics il ne devait en aucune façon quitter les navires en pays étranger ; et enfin d'avoir amené 84 esclaves à Corfou, au risque de provoquer les plaintes de la Porte. « On me dit qu'ordre a été donné à Corfou de garder les esclaves pour les expédier à Naples. Les Inquisiteurs d'Etat s'occupent d'un grand procès contre des juges de la *Quarentia*, à propos d'une fraude sur les sels au détriment du public et cela d'après une dénonciation mise dans la boîte des Inquisiteurs ; Cavalli, secrétaire du Pregadi serait compromis, pour avoir soustrait des registres de Constantinople, et que l'on a retrouvés ensuite ».

---

(1) Le 25, Cybo lui répond :

Oltre quello che V. S. ha significato a cotesto ambasciatore Cesareo, potrà dirli che Sua Santità ha soprabbondato con la Republica in atti di benignità, come è noto, mentre i Sig[ri] Veneti si sono mostrati sempre più renitenti in far gli atti di pura e manifesta giustitia. E che quando era tempo, che finalmente sodisfacesse alla S. Sede, hanno data mano all'apertura di nuova strada per levare il commercio allo stato di Ferrara contro le espresse capitolationi antiche.

(2) Donati aussi a été destitué de ses fonctions ; voir la fin de ce chapitre.

Le 13 juillet, il informe que Foscarini, ambassadeur vénitien à Paris, ayant transmis au Sénat la copie des trois brefs du pape au très-chrétien, on les a lus aux Pregadi et qu'ils furent approuvés par les principaux sénateurs, surtout le troisième pour les expressions d'estime envers le roi et du zèle de N. S. pour l'humanité. « On m'a rapporté que Michele Foscarini aurait dit que, voyant le pape peu disposé à pourvoir aux églises dans la crainte qu'on n'en donne pas la possession aux élus et, voyant que les deux évêques attendent, on pourrait lui donner l'assurance qu'il n'y aurait pas cette difficulté pour Brescia et Vicence si on choisissait des candidats de l'ordre patricien, car le Sénat serait content d'avoir une occasion de sortir de la situation actuelle ».

Le 27, il mande que l'ambassadeur a écrit de Paris que d'Estrées retarde son départ ; on croit que son envoi à Rome n'a d'autre but que de gagner du temps, le roi ne voulant en rien modifier ses résolutions (1). Le 31 août, il informe que le comte Della Torre, parlant de la situation, lui a dit : « que le cardinal d'Estrées se rendant à Rome, aurait négocié l'accord avec Venise, mais qu'il eut été plus opportun que l'empereur en fut l'intermédiaire comme aussi du Saint Siège, j'ai répondu

(1) Mais, le 11 septembre, Airoldi écrit de Milan : On dit que le cardinal se rend à Venise pour arranger un accord avec Rome, mais le résident vénitien laisse voir que sa médiation ne sera pas agréée par la République qui préfèrerait que S. S. lui fasse des ouvertures afin de ne pas donner lieu à une méditation. A Paris et à Turin on met aussi en doute le voyage du cardinal, parce qu'aucun évêque, après la mort de Mgr de Pamiers, n'ayant fait d'opposition au roi on prévoit que toute difficulté avec Rome tombera d'elle-même. On dit aussi que le très-chrétien n'est pas satisfait de l'abbé d'Estrades, le trouvant trop soumis à la duchesse de Savoie, et que le duc semble toujours plus s'éloigner de sa mère qui tâche de cacher son amertume. On prétend que l'abbé Maurel travaille à définir le traité pour Casal, mais sans résultat ; et que les quatre ministres députés par le duc de Mantoue pour cette affaire auraient dit que, au cas de non réussite, ils enrôleraient 3000 suisses pour les mettre en garnison à Casal moyennant les subsides des princes voisins. Le duc paraît guéri de sa chute, mais il a mauvaise mine à cause de sa vie déréglée.

au comte que S. S. ne demande pas d'intermédiaires, car elle se trouve dans son droit, qu'il est du devoir de la République de le reconnaître ; j'ai aussi exprimé le doute que le cardinal s'en occupe » (1).

Le 19 octobre, après avoir informé que Foscarini écrit de Paris que les évêques contraires à la Régale se réunissaient pour en délivrer leurs églises, Jacobelli ajoute que l'ambassadeur de France lui parla du voyage du cardinal d'Estrées, qui n'arriverait ici qu'à la fin de novembre, parce qu'il voyagerait par étapes de quatre jours en s'arrêtant à Lyon, Turin, Milan et Venise, où il serait en public les premiers quatre jours et autant incognito à l'ambassade. « Ici court le bruit qu'il négociera un accord entre la République et Rome, mais à cet égard je n'ai rien appris de Paris ; si S. Em. fait quelque démarche il sera aidé, car les Savi actuels sont tous favorables : Soranzo va au gouvernement de Padoue et Marcello sort du Collège ; en général les sénateurs voient la nécessité de l'accord et on me dit que Pietro Valiero, dernier général en Dalmatie et qui en décembre sera Inquisiteur, aurait déclaré qu'aussitôt en fonctions il mettra la main à cette affaire » (2).

(1) Le 7 septembre, Cybo lui répond :

All' ambasciatore dell' imperatore ch' entrò con V. S. nell' aggiustamento fra Roma, e Venetia, rispose ella opportunamente con dire che a Sua Santità non tocca di muovere un passo, ma a cotesti signori che sono debitori di molto alla Santità Sua ; tanto più hora, che si è dichiarata di non voler nuovi ambasciatori regii colla pretentione de' quartieri, il qual ordine già si vede messo in pratica dal Sig[r] duca di Radzivil.

Convien però che V. S. abboccandosi in buona opportunità col medesimo ambasciatore cesareo gli faccia apprendere, che per parte di Sua Santità non si farà motto alcuno al Sig, cardinale d'Estrées circa l'aggiustamento sud[o], e quando havesse voluto intraprenderne il trattato, non havrebbe havuta confidenza in alcuno più che in sua Ecc[za].

(2) Et, le 26, il annonce que Foscarini a écrit au Sénat que d'Estrées étant venu le voir, il lui a annoncé son voyage à Venise et qu'il a décidé de s'offrir en public afin de négocier un accord entre Rome et Venise ; qu'il comptait en parler d'abord au card. Delfino. Il peut se faire que d'Estrées ait écrit à Delfino, car celui-ci, à chaque ordinaire de France, envoie à l'ambassade pour avoir des nouvelles du cardinal, et c'est lui qui s'occupe de l'incident des gens de l'ambassadeur à Malamoco.

Le 20 novembre, de Milan, Airoldi écrit à Cybo :

Prima d'invitare il Sig. Cardinal d'Estrées in questa mia casa, stimai convenienza per gli riguardi, che V. E. può considerare, far confidentemente significare al Sig. Conte Governatore questo mio pensiero, allegandogli il debito che mi corre, come a Ministro della S. Sede, di non trascurare si fatto complimento ; però che avanti di prenderne l'impegno desideravo haverne i sensi di Sua Ecc[za] ; la quale mi fece rispondere, che gradiva molto la mia attentione, e che non haveva cosa alcuna in contrario. Si crede che il Sig. Card[le] non passerà di quà, ma sia per imbarcarsi sul Pò, dicendosi vada a Mantova per trattar con quel Duca, di cui tutto il mondo resta ammirato, che si sia portato a Venetia alli suoi soliti divertimenti, pendendo ancora le male sodisfationi, che ha ricevute dalla Republica negli incontri seguiti al suo Residente, e specialmente nella prigionia di quel Barcarolo preso con la livrea del Residente medesimo, e con patente propria del Duca, e poi strozzato segretamente ne Camerotti (1).

Le 23, Jacobelli mande qu'on attend d'Estrées et qu'en outre de l'accord avec Rome il voudra s'occuper de Casal ; mais on a décidé de ne l'entendre ni pour l'une ni pour l'autre affaire (2).

---

(1) Mais, le 11 décembre, il lui écrit : « d'Estrées m'a dit de n'avoir aucune mission, qu'il est très dévoué au pape et que s'il trouve un terrain favorable il est sûr que son roi sera content s'il a du succès ; qu'il tient beaucoup aux conseils que lui donnera le Card. Delfino ; que S. M. aurait pu choisir une personne plus intelligente, mais non une ayant une plus grande affection envers le pape ; ajoutant qu'il connait déjà, d'après le passé, l'utilité de bons rapports entre le pape et la France et qu'il veut y contribuer. Le cardinal annonça enfin que sa tournée en Italie est provoquée par la curiosité.Il a avec lui le P.Peira, dominicain de Nice, qui m'a dit qu'il est envoyé à Rome par la duchesse de Savoie pour des affaires particulières ; il a été le théologien du card. Marescotti ; c'est un homme hardi et très écouté par d'Estrées ».

(2) Et, le 21 décembre, il annonce que le cardinal au cours de son voyage a vu,à Plaisance, le duc de Parme qui s'y était rendu exprès; on en ignore le motif, n'admettant pas qu'il s'agisse du palais Farnese habité par son frère le duc.L'Ambassadeur impérial a dit que dans une localité près de Brescello S. Em. s'est rencontrée avec le prince Rinaldo de Modène, quelle s'est randue ensuite à Mantoue pour voir l'archiduchesse mère et la duchesse régnante ; le cardinal a été logé aux frais de l'Etat et régalé souvent de rafraîchissements. Toutefois, on note que tout en se trouvant à Venise

Le 1[er] janvier 1681, Jacobelli écrit encore que l'objet des entrevues de d'Estrées avec l'archiduchesse de Mantoue, a été le bâtard du duc, auquel elle s'intéresse beaucoup. Et, le 4, il ajoute que samedi est arrivé le prince César de Modène; mais il est reparti le soir même du jour du départ de S. Em. Toutefois, lundi, dès l'aube, il est allé au Lido, au monastère des Bénédictins, où peu après il fut rejoint par le cardinal d'Estrées ; ils causèrent ensemble durant deux heures dans une chambre ; après l'entretien, le cardinal alla entendre la messe, mais encore à la sortie de l'église il eut de nouveau un entretien avec le prince sur la porte. Mardi, le prince est allé à la Madonne dell'Orto et, quoique d'Estrées se trouvât alors en visite chez le cardinal Delfino, malade, il attendit son retour ; ils eurent encore une conversation qui dura une heure. De toutes ces entrevues et de la brièveté du séjour du prince César à Venise, on en déduit qu'on a signé un traité dont la négociation fut entamée à Bresciello, avec le duc Rinaldo. « J'ai rapporté cela à l'ambassadeur impérial, qui se propose de tout découvrir ; il exclut qu'il s'agisse de mariage et suppose que ces intrigues tendent à inquiéter le pape en conseillant aux princes de renouveler leurs anciennes prétentions auprès de la Chambre Apostolique, ou bien de combiner quelque mouvement que voudrait faire le très-chrétien en Italie » (1).

---

depuis quelques jours, S. Em. n'a pas vu le duc de Mantoue ; l'ambassadeur de César et celui d'Espagne sont bien attentifs. Le 28, il écrit qu'on a appris que, dimanche, le cardinal d'Estrées a envoyé présenter ses compliments au duc ; ensuite on est convenu de se trouver au couvent de S. Stefano, le second jour de la fête ; l'entrevue a eu lieu mais on en ignore l'objet. L'ambassadeur dit que l'on n'a pas discuté d'affaires, toutefois, aujourd'hui arrive le comte Vialardi. L'ambassadeur espagnol censure l'entrevue dans cette église à cause de la fête ; il dit que le voyage de d'Estrées n'a pas de but positif, et que le cardinal Delfino l'a déconseillé de parler au sujet d'un accord entre Rome et Venise.

(1) Le 25, il avertit que le comte Della Torre lui a déclaré que d'Estrées a été à Modène sous le prétexte de ne pas vouloir faire une différence avec les autres Cours amies de la France. S.Exc. croit qu'il s'agit de la prétention

Le 21 juin, Jacobelli informe que vient d'arriver un courrier du cardinal légat à Ferrare, avertissant de la saisie d'une *Marsigliana* chargée d'huile, à la pointe du port de Goro, et que l'on demande de faire instance afin qu'elle soit libérée. M. Borghi s'est rendu aux portes du Collège pour en parler à M. Bianchi ; celui-ci refusa de le recevoir sous le prétexte que ce jour-là ne siégeait pas le Collège mais le Pregadi ; et Borghi ayant répliqué qu'il retournerait lundi, Bianchi haussa les épaules faisant voir que c'était inutile (1).

Le 26 juillet, Jacobelli rapporte qu'on lui annonce qu'une personne de Rome a écrit aux Inquisiteurs que S. B., en faisant allusion aux préparatifs turcs et aux malheurs qui pourraient en dériver pour l'Italie, (2) aurait dit que c'était

du duc de Modène sur Comacchio et aussi de son mariage avec une des filles du prince Borghese ; et même il m'engagea à prier V. Em. d'appuyer ce projet afin d'empêcher le duc de contracter une autre union dans l'intérêt de la France.

(1) Le 25, Airoldi exprime à Cybo son regret du refus du mémorial contre le capitaine du Golfe et pour la Marsigliana ; « on eut dû se servir du card. Delfino, de Cosmi, de Mocenigo ou d'autre ecclésiastique mais non aller aux portes du Collège, car on refuse de recevoir toute démarche ayant le caractère de venir de Rome. Et, le 28, Jacobelli annonce que le card. Delfino a expliqué que Bianchi n'a pas reçu Borghi parce que le Collège ne siégeait pas et que manquait le Doge ; mais il a dit aussi que l'on voulait régler l'affaire sans paraître y avoir été poussé par le cardinal légat. En effet, on a décidé de mettre en liberté la barque sous la condition de payer double droit : celui de l'entrée et celui de la sortie ; mais on a tardé d'expédier la lettre à cause de l'absence de l'Inquisiteur des douanes. Comme on avait mis l'huile dans les magasins, le card. légat a écrit de nouveau et, sur le conseil du card. Delfino, Borghi s'étant rendu aux portes du Collège, Bianchi a refusé de recevoir le mémorial. Et, le 5 juillet, il annonce que la *Marsigliana* fut renvoyée avec l'ordre de payement et que la lettre d'Ottoboni ne peut plus servir à rien.

(2) Le même jour, il informe qu'on lui a dit que le Podestat de Crema a écrit qu'il est bien difficile de mettre en état les fortifications, faute d'argent il propose d'y allouer le capital accumulé des revenus du siège épiscopal vacant. Les Savi n'ont pas répondu à ce sujet ; mais il y en a qui disent que s'il s'était agi des 20,000 ducats accumulés à Vienne, que l'on aurait peut-être décidé différemment ; à Crema le revenu est bien peu de chose.

bien regrettable que ne régnât pas une bonne intelligence entre le Saint Siège et la République. On a lu cette lettre et, après discussion, on a répondu que toutes les personnes de bon sens voient le danger et que l'on espérait de Rome des ouvertures qui décideraient le Sénat à rétablir l'ancienne correspondance (1). Et, le 1er septembre, Lauri écrit que : comme il assistait à la messe dans la sacristie des Théatins, l'ambassadeur de Venise y alla aussi et la conversation roula sur les bruits de l'occupation de Casal.S. Exc. parla beaucoup de la nécessité qu'ont les princes italiens et,particulièrement le pape,de réfléchir sur leurs propres Etats (2).«Je l'ai laissé dire, écrit-il, répondant toutefois que j'ignorais les intentions de N. S , très-occupé dans les affaires spirituelles.. Il me demanda ensuite s'il y avait du nouveau touchant l'accommodement avec Venise, et s'il était vrai que le pape aurait déclaré que la pension réservée sur Spalatro n'était que temporaire et non perpétuelle.A ce sujet,j'ai exprimé mon étonnement que la République ne fut pas contente, car je savais que ce n'était pas une chose nouvelle que le saint Siège mette la réserve de telles pensions sur les évêchés de la République : ainsi, Clément IX avait réservé, sur l'évêché de Vérone, 800 ducats en faveur d'une personne à nommer selon la volonté de S.S. ; mais, à la mort du pape, la personne à pensionner n'ayant pas été

(1) Le 2 août, il annonce que dans le Pregadi on a décidé d'écrire à Garzoni, capitaine du Golfe, en des termes rigoureux pour son peu de vigilance au sujet de la police sur mer, qui suscite l'indignation publique contre lui ; on lui reproche l'insuccès de la barque armée contre les corsaires, près de Pesaro, alors, que lui, chef, se trouvait pour un plaisir à Liesina.

(2) Le 24, Cybo lui répond : « S. S. approuve ce que V. S. a répliqué à l'ambassadeur de Venise touchant les différends entre Rome et la République ; mais s'il lui arrive une autre occasion de rencontrer S. Exc., V. S. doit être prudente en parlant de choses étrangères à la nonciature, à moins d'en avoir reçu des instructions ; en tout cas, en répondant, elle doit laisser croire qu'elle en est informée par la voix publique, car peut-être V. S. pourrait faire erreur, et qui l'entendrait pourrait donner de l'importance à l'erreur, l'attribuer à Rome et croire à des intrigues».

choisie, on douta si l'arbitre avait cessé ; on fit une transaction par l'entremise d'Ottoboni et l'évêque Pisani consentit à payer 400 ducats. L'ambassadeur alors s'est plaint de ce que le pape commence les réformes chez les plus faibles ; j'ai répliqué que le pape n'est contraire à personne, mais défend les droits de l'Eglise sans distinction de forts et de faibles et que s'il s'est réservé une pension sur Spalatro, c'est qu'il en avait le droit ».

Le 22 octobre, Jacobelli informe que l'ambassadeur Césarien lui a montré une lettre de S. M. lui ordonnant d'employer ses fonctions et son autorité auprès du Doge pour arriver à un accommodement avec N. S., afin de mettre un terme aux inquiétudes qu'inspire la situation en Italie ; et qu'il doit se rendre au Collège pour offrir sa médiation. « Le comte a demandé des instructions plus précises, et il me pria d'en avertir V. Em. pour savoir si le pape agréait cette médiation» (1). Le 1[er] novembre, il annonce que le comte Della Torre

(1) Le 25, il raconte qu'il a communiqué au comte l'agrément de S. B. touchant l'intervention de l'empereur ; « je l'ai engagé à faire des démarches auprès de la République, il répondit qu'il en serait bien content et qu'il a déjà la parole de quelques sénateurs plus sages, qui reconnaissent la nécessité du rétablissement des bons rapports et qu'il n'y aurait pas de meilleur médiateur que S. M., mais dans la crainte que les français puissent croire qu'il s'agit d'organiser une ligue contre eux, on ne peut accepter l'offre. Alors S. Exc. répliqua que, ainsi qu'il l'avait dit à d'autres, S. M. ne désirait que le rétablissement d'une véritable correspondance avec Rome au bénéfice de toute l'Italie ; que toutefois on pouvait atteindre ce résultat, en faisant tout eux-mêmes sans moi, car les difficultés n'étaient pas grandes et que, comme dans l'affaire du Quartier sont aussi intéressées les autres Couronnes, on pouvait la laisser de côté et tâcher de faire retourner le nonce de Milan à sa résidence. Et ce matin l'ambassadeur m'a dit, qu'ayant envoyé une personne chez le Procureur Giov. Morosini, il vint en ville pour en parler au Collège et avec le Doge et que tous s'accordèrent à attendre la réunion du Pregadi, afin de pas avoir l'air d'enlever par surprise au Sénat l'autorisation aux évêques touchant la prise de possession de leurs Sièges de Cosmi et Zoilo, car Micheli a dit de s'opposer jusqu'à ce que Rome promette de correspondre à l'avance qui sera faite. L'ambassadeur dit alors que si on voulait la parole de l'empereur comme gage que la pension de Spalatro ne sera pas perpétuelle et qu'ensuite le pape fera la

lui a dit que l'on travaille toujours davantage pour que, dans le prochain Pregadi, on décide de donner la possession de leurs sièges aux deux évêques préconisés par le pape, sans y mettre de condition. En outre de l'ambassadeur impérial, son collègue d'Espagne en parla également au chev. Giustiniani, lui faisant comprendre qu'il était de l'intérêt de la République comme aussi de toute l'Italie d'en finir avec de semblables minuties. Le chevalier rapporta ce discours en public et produisit beaucoup d'effet. « On me dit, écrit-il, que Della Torre se sert du comte Marsili, venu de Rome et ami de plusieurs sénateurs. Il vient d'arriver une lettre d'Ottoboni disant que S. S. a décidé d'accorder la provision aux sièges vacants, et qu'elle attend seulement qu'on accorde la possession aux élus. Cette lettre a réveillé le désir chez les Savi de s'occuper de l'affaire, mais comme on a fait sortir de la réunion les *papalini* on ne s'est plus trouvé en nombre suffisant et la discussion fut renvoyée à un autre jour. L'ambassadeur me remit des avis de Mantoue, que je transmets à V. Em. » Et, le 2, il assure de n'avoir jamais dit à l'ambassadeur que S. S. accorderait la provision après que Cosmi et Zoilo seraient installés dans leurs églises ; « en effet, aussitôt reçu le chiffre de V. Em. je me suis rendu chez le comte della Torre pour lui dire de ne pas aller trop loin. S. Exc. me répondit qu'il en avait parlé d'après ce que lui avait dit une personne venue de Rome et d'autres d'ici, et qu'il savait que S. S. suspendait toute décision jusqu'à l'acceptation des deux évêques et que je devais rassurer V. Em., parcequ'il n'agissait qu'avec circonspection et en vue de l'avantage de N. S. J'ai appris qu'en public il y a des lettres de l'ambassadeur de Venise à Vienne, où au nom de l'empereur et de l'impératrice Eléonore S. Ex. recommande l'arrangement avec le pape. On m'a dit aussi que Zoilo, par ordre public, est en train de préparer la présentation de ses bulles parce qu'on veut commencer par lui ;

provision des autres églises, l'empereur la donnerait. On verrait alors l'intérêt que S.S. porte à la République ; mais on n'a répondu que par des remerciements ».

et j'ai appris que N. Micheli, ayant fait des recherches dans les archives de la Secrète, il lui est résulté des négociations de Sagredo avec Innocent X, que quatre évêques ont été préconisés par Ottoboni et un par S. S. même ». Et, le 15, il ajoute que de différents côtés on lui assure que dans quinze jours le P. Valiero fera la proposition ; on l'estime le plus habile, et comme Giustiniani est devenu favorable et que Micheli manque d'appui, on espère que tout réussira. Toutefois, d'après des nouvelles de Rome de mal intentionnés, les Inquisiteurs seraient hésitants. On écrit qu'un cardinal important ayant exposé au pape le danger que les Français pourraient lui demander de relâcher Castro et encourager le duc de Modène dans ses prétentions sur Comacchio, et que par conséquent il serait bon de s'arranger avec Venise, N. S. aurait répondu à ce cardinal : « Que pouvons-nous faire du moment que l'union de tant de princes d'Allemagne n'a pu empêcher les acquisitions de la France ? Nous ne pouvons donc que nous en remettre à Dieu » (1). Le 22, il informe que jeudi il y a eu la première bataille : les Savi s'étaient entendus avec des conseillers, et dans le Pregadi du soir le Procureur Giov. Morosini et Pietro Valiero déclarèrent tenir de Rome un projet d'accommodement. « On a promis de m'en donner les détails, mais on ne l'a pas fait. N. Micheli se montra contraire à l'accommodement, voulant bien un accord mais dans d'autres conditions. Toutefois on proposera de charger les deux Savi de suivre les négociations ; le vote donna 106 voix favorables, 13 contraires et 30 non explicites. On croit que dans la semaine on accueillera les deux évêques. Le bruit court que Zeno sera avec Micheli, car il voudrait retourner comme ambassadeur à Rome pour y faire sa réception et ensuite s'en aller comme a fait Cornaro à Madrid ; mais on croit que ce sera Federico Cornaro qui y ira, ayant fait

(1) Le 22, Cybo lui répond :

Le notitie che s'inviano da Roma costà per fraporre ostacoli all'aggiustamento, sono inventioni, o almeno caricature. Sua Santità non ha parlato certamente nella forma che di qua è Stata rappresentata a cotesti Signori

preuve d'une grande prudence en Espagne ». Le 29, il déclare que c'est le comte Marsili qui traite l'accord avec Rome ; il vint ici par commission du card. De Luca et les Savi lui ayant demandé de faire voir ses pouvoirs, il répondit qu'il n'avait que des lettres privées, qu'il ne pouvait faire voir parce qu'elles parlaient d'autres affaires non publiques, mais que sur sa tête il pouvait donner l'assurance que Rome accepterait ses propositions. Les Savi dans le Pregadi de samedi ont exposé ces réponses au Sénat, ajoutant que Marsili avait expédié un courrier extraordinaire à Rome pour avoir la ratification de tout ; et malgré l'opposition de Micheli et de Giustiniani on passa au vote sur l'expédition du courrier, qui fut approuvée avec seulement 7 voix contraires. Vu ce résultat, les deux opposants ont conseillé au Sénat de ne pas s'engager avec Rome, se réservant de parler sur le fond de la question. Le courrier est parti, mais n'est pas revenu à temps et tout a été remis à la semaine prochaine ; toutefois on m'a assuré, en secret, qu'il se trouve à Venise depuis hier, mais on le tient caché, les Savi espérant arranger l'affaire, car on dit que Rome n'a pas approuvé que l'on ait mis en avant la question de l'ambassadeur. Morosini est alité à cause de la goutte et on ignore qui le remplacera. On m'a dit aussi qu'Ottoboni a écrit que V. Em. a déclaré qu'il faut faire l'accord ; lui-même semble vouloir le conclure».(1) Et, le

circa il pensiero di procurar la quiete, e la sicurezza d'Italia, nelle quali la Santità Sua è più di ogni altro interessata. E se cotesti Signori vogliono credere alle ciarle, che vengon da Roma prenderanno di molti sbagli. Sto attendendo l'avviso di quanto sarà succeduto intorno à possessi di Spalatro, e di Crema.

(1) Le 13, il écrit que les Savi voulaient faire un rapport sur l'incident, mais le Doge et les plus sages les en ont déconseillés afin de ne pas préjuger la cause,car on pourrait supposer qu'ils ont agi ainsi pour tromper le Sénat. L'ambassadeur de France et l'Abbé Maurel sont bien contents du résultat. Et, le 20, il ajoute que malgré la désapprobation du Doge,on a lu le rapport des deux Savi ; et Micheli a de nouveau parlé contre, faisant observer que comme le card. De Luca a déclaré n'y avoir pris aucune part ni donné commission à Marsili,on pouvait donc croire que tout n'a été qu'une intrigue des intéressés en faveur de quelque candidat à un évêché... On voit que pour le moment il est impossible de reprendre l'affaire.

6 décembre, il ajoute que le rejet du projet Marsili a produit une grande impression, et il sera difficile de trouver autre chose. On lui reproche sa vanité, qui lui a fait avancer des choses sans fondement ; on me dit que les Inquisiteurs ont reçu des lettres des cardinaux vénitiens. Le Bailo de Constantinople écrit aussi que l'ambassadeur de France s'est arrangé avec le gr. Vizir en lui promettant une somme considérable à verser à différentes époques.

Le 13, Cybo lui mande :

Sua Santità non farà altri passi se cotesti Signori non sono i primi a muoversi, come ogni ragione di giustitia, e di convenienza richiede. Non vi era dubbio, che l'accidente mal regolato della speditione del corriero haverà peggiorato lo stato del negotio, dando nuove armi in mano a chi procura di attraversare l'aggiustamento. Ma è certo che se costi si cominciasse a mostrare in fatti resipiscenza, Sua Santità non mancherebbe alle parti del suo offitio, e del paterno affetto, col quale non lascerà mai di mirar la Republica.

Le 3 janvier 1182, Cybo approuve Jacobelli de tâcher d'avoir le plus possible des nouvelles de la part du comte della Torre. « C'est une chose bien grave que, tout en comprenant le prochain et sérieux danger que court l'Italie pour sa liberté, on ne cherche pas à être en bonne intelligence avec le pape et qu'on refuse de lui donner satisfaction pour des choses justes, et qu'on ne veuille pas réparer les offenses faites à l'Immunité ecclésiastique et à l'autorité pontificale. »

Le 10, Jacobelli écrit que, d'après ce que l'on entend dire, « il paraît que les nouveaux Savi sont d'avis de reprendre les négociations et que Donato Rubini écrive à Ottoboni pour qu'il demande à V. Em. ce que l'on pourrait faire pour arriver à un accord. Le comte della Torre a dit aussi que manque seulement le négociateur, car la majorité du Sénat désire l'accord ; et il déclare d'en avoir écrit au card. Pio ». (1)

---

(1) Le 17 janvier, Jacobelli annonçait qu'Ottoboni avait écrit que del Carpio voulant rentrer en Espagne, N. S. avait fait savoir à Madrid qu'à son successeur à l'ambassade on n'accorderait plus les franchises. « Ici, écrit-il, les fauteurs de franchises du Quartier en prennent occasion pour

Le 31, il écrit : « Ottoboni a rendu compte au Collège d'une conversation avec V.Em., que S.S. lui a exprimé aussi ses sentiments d'estime et d'affection envers la République et que le Sénat en aurait toujours vu les effets, mais qu'il y a justice et nécessité de lui donner satisfaction au sujet de l'installation des deux évêques ; ajoutant que la République, pour ne pas avoir de préjudice touchant le Quartier, pourrait suivre l'exemple de l'Espagne, car sous peu elle enverra un nouvel ambassadeur. On m'assure que cette lettre a été agréée, mais que le Sénat voudrait attendre et voir quelle attitude on prendra vis-à-vis de l'Espagnol touchant le Quartier. »

Le 14 février, Cybo lui répond : que si Marsili entreprend des négociations, « il faut dire qu'il est fou ; ce qui vient d'arriver devrait apprendre à tout le monde que l'on ne doit pas se mêler d'affaires sans y être appelé ».

Le 21, Jacobelli (1) lui annonce que le Doge a déclaré en plein Collège qu'il ne convenait pas de rester désunis avec le Saint Siège soit comme ses fils soit pour la situation actuelle ; Michele Foscarini lui a répondu que ce sentiment était général, mais que quelque motif était nécessaire pour entraîner le Sénat et sauvegarder la dignité de la République. « Un confident de Dom. Rubini m'a engagé, de la part de celui-ci, à écrire à V. Em. que : si Ottoboni écrit que V. Em., d'ordre de S. S., l'a assuré que la pension retenue sur le revenu de Spalatro ne sera pas perpétuelle, en y joignant quelque ex-

---

dire que toute entente est impossible avec le pape à cause du Quartier, tandis que d'autres disent que la République pourrait suivre l'exemple des Espagnols. »

(1) Le 24 janvier, il avait écrit : « il y a des lettres, en public, du résident vénitien à Milan, où il dit que le comte Borromée lui a tenu un long discours en déplorant les différends avec Rome, et que, tandis que S. S. est bien disposée envers la République, celle-ci lui refuse tout, même la reconnaissance de deux évêques ; qu'il l'avait engagé à en écrire au Sénat et que la République en verrait les bons effets. Il ne paraît pas qu'on y répondra car il y en aura qui demanderont sur quel fondement le comte parle de cette manière ».

pression de bienveillance de S. S., l'effet en sera excellent et l'on accordera la possession des églises, car tout le monde est bien disposé. J'écris cela aussi, parce que V. Em. m'a ordonné de tout lui communiquer ».

Le 18 mai, Jacobelli annonce à Cybo d'avoir appris que le Savio de la mer, d'accord avec les Inquisiteurs, a enjoint au capitaine du Golfe d'éviter toute rencontre avec les barques des Etats de l'Eglise, chargées d'huile ou d'autres marchandises, fermant même les yeux s'il en trouve, afin de ne pas donner occasion à des plaintes du pape, car on espère arriver à un accord ; il paraît que les Inquisiteurs et le Collège veulent en finir avec la situation actuelle (1).

Le 4 juillet, Jacobelli écrit qu'au Pregadi la crainte de la peste donna occasion au Procureur Ant. Grimani de louer l'autorité de l'Etat, mais il dit aussi que cela ne suffisait pas, qu'il fallait apaiser la colère de Dieu pour tant de péchés, dont le plus grand d'obliger le pape de priver plus d'un million d'âmes de leur pasteur, que par conséquent il fallait donner les églises aux évêques élus, afin que les autres diocèses vacants puissent également être pourvus, et le Savio de la semaine, Ger. Asc. Giustiniani, lui répondit que le Collège était de ce même senti-

(1) La République prétendait être la maîtresse du Golfe, d'imposer des droits de navigation et également à l'exclusivité du commerce. Elle obligeait toutes les barques venant des ports de la Dalmatie ou d'ailleurs, de passer d'abord par Venise et, les barques et les marchandises qui allaient directement à d'autres ports sans passer par Venise, étaient séquestrées. En outre des réclamations pour la liberté du commerce, le pape protestait aussi contre le capitaine du Golfe, l'accusant de ne pas faire la police de la mer contre les corsaires. Il fit présenter un mémorial au Doge à ce sujet, et, le 6 juin 1681, Jacobelli lui répond : « Sa Sérénité ne m'ayant pas permis de lui remettre moi-même le mémorial de S. Em., par son ordre je le lui fis parvenir par le vicaire de St Marc et Sa Sérénité a répondu qu'elle et la République ont grand intérêt à maintenir la sûreté sur la mer contre les barbaresques ; que toutefois on a envoyé de nouveaux ordres au capitaine du Golfe et, qu'en tout cas, je pourrais me rendre aux portes du Collège pour réclamer ».

ment,mais que les tentatives faites auprès du Sénat n'avaient pas abouti et que l'on attendait quelque ouverture ou lumière de Rome pour prendre une décision. And. Valiero se propose de parler la semaine prochaine dans l'espoir d'arriver à un résultat, si de Rome vient quelque chose de clair (1).

Le 1er août, Jacobelli mande que dans le Pregadi on a lu le projet de la lettre à Ottoboni ; que le Sénat a appris avec reconnaissance le transfert de Mgr Gradenigo à Brescia et que l'on apprendrait avec non moins de satisfaction qu'il soit pourvu à d'autres églises vacantes. Nic. Micheli demanda l'exclusion des *papalini* et proposa ensuite de donner l'ordre aux deux cardinaux vénitiens de dire au pape que le Sénat ne veut pas installer Cosmi à Spalatro si on ne désigne d'abord le pensionné afin d'enlever au pape tout espoir, autrement il ne fera pas de préconisation, ajoutant que c'est aux cardinaux à en faire les propositions ; Micheli conclut en disant qu'il avait pleine

(1) Le 25, il mande que le Pregadi de jeudi dura cinq heures pour l'affaire de Spalatro. And. Valiero a beaucoup parlé, mais sans résultat n'ayant eu dans le premier ballotage que 105 voix en faveur contre 42 négatives et 28 non-sincères ; et, dans le second, 107 en faveur contre 34 négatives et 33 non-sincères ; Micheli s'est opposé et a prononcé un discours artificieux et venimeux, auquel ont répondu le Savio Buzini et le Proc. Grimani ; ce dernier a dit, en pleurant presque toujours, que les raisons de Micheli se reposaient sur des bases artificieuses et diaboliques ; le Proc. Sagredo, Savio, a parlé aussi contre Micheli. Le lendemain, le Doge ayant poussé Valiero à reprendre l'affaire, il lui répondit de n'en avoir pas le courage car les 70 voix semblaient être fixes et qu'il craignait de tout faire tomber. En public,on dit du mal de ceux qui voteront contre ; on les appelle abjects, méchants et ignorants, et on répète que le Sénat est composé de 105 bons, de 34 mauvais drôles, ceux qui refuseront et de 33 ignorants, les non-sincères. Tout l'espoir est dans l'autorité du Proc. Gen. As Giustiniani durant sa semaine, car Mgr Cosmi a trouvé trois exemples de suppression des *ristrettezze* (à l'obligation de ne point dépasser un certain laps de temps pour la présentation d'une affaire et avoir une décision) à savoir : la dérogation pour le retour des jésuites, par le cadeau à Mgr Villa, et enfin pour l'agrégation de certains nobles après la guerre de Candie. Aujourd'hui, ajoute-t-il, est venu le P. Inquisiteur me présenter les sentiments de plusieurs des bons sénateurs, qui supplient le pape d'être un véritable père et de ne point laisser souffrir les bons.

confiance dans le zèle et la justice de S. S. Le savio Ruzini lui répondit qu'il n'était pas juste de demander au pape la nomination aux églises, du moment que l'on n'accorde pas celle de Spalatro ; et moins encore de faire allusion au refus du Sénat, car les ballottages prouvaient le contraire. La proposition Micheli ayant été mise aux voix elle n'en a obtenu qu'une favorable ; 50 furent non sincères, et toutes les autres négatives. Les Savi toutefois veulent que dans l'assemblée on décide d'écrire à Ottoboni en demandant que l'on enlève aux moines la direction des monastères de femmes pour la donner aux évêques, afin de donner au cardinal l'occasion d'obtenir de S. S. quelque déclaration qui permît de reprendre la question. Jacobelli ajoute, au sujet des ballottages, qu'il y a des exemples qu'après le troisième ou le quatrième, les voix non sincères ne doivent plus être comptées; que l'on fait des recherches dans la *Segreta*. Lando se prépare pour la prise de possession des évêques.

Le 8, il ajoute : « j'ai exécuté les ordres de V.Em. auprès de l'Inquisiteur, mais l'avis qui parvint plus tard d'Ottoboni au Sénat fut public dans toute la ville et provoqua une joie universelle. Il est impossible de dire combien on a loué la magnanime résolution de S. S. et ses bénédictions au peuple et à la noblesse; le chev. Micheli, qui était le Savio de semaine, a dit dans le Conseil que c'est lui qui présentera la mise en possession ; sa proposition passa sans opposition à l'exception de quatre voix non sincères et une négative. Après la lecture de la lettre au Pregadi le Procureur Sagredo dit publiquement : le pape a fait une action grande et généreuse et il a dix fois plus de cervelle que nous tous. On a fait bien des propositions, mais on décida de renvoyer toute décision à la semaine prochaine sur l'avis du Savio Valiero. Dans le Pregadi de ce soir on a décidé d'écrire à Ottoboni afin qu'il demande une audience à S. S. pour le remercier de la faveur accordée au Sénat, en employant les expressions les plus respectueuses ». Et, le 15, il écrit que A. Valiero a proposé l'envoi de la lettre de remerciment pour la promesse de la pension, mais comme il y a beau-

coup d'absents pour cause de maladie, on a écrit aux cardinaux de répéter dans la lettre les mêmes expressions qui ont été faites le soir dans le Pregadi. « Le confesseur du Doge m'a dit, écrit-il, que Sa Sérénité se plaint de ce que Zoilo n'ait pas encore présenté ses bulles ; on ne comprend pas ce retard car on ne peut rien décider s'il ne les présente pas ».

Le 15 août, Cybo, lui écrit :

V. S. non parla cosa alcuna del foglio, che le fu trasmesso sotto il primo di questo mese, circa le bugie dette nell' arringa del Micheli, e tra le altre, che per non haver Sua Santità soccorsa la Polonia era convenuto a questa di far la pace vergognosa col Turco. Ne invio con questa il duplicato perche ella possa spargerne opportunamente le notitie, e smentire l'arringatore.

E anche da avvertirsi che fu giá esposto in Senato da persone astute, e maligne, subornate, per quanto si congettura, da gente che pratica questa corte, usare il Papa grande ingiustitia alla Republica ricusando di trasferire a preghiere di lei mons. Zollio ad altra chiesa, mentre per incontrar le sodisfationi del duca di Parma non hebbe difficoltà di trasferire da Parma a Genova mons. Gentile. L'inganno è palpabile. Gentile era semplicemente destinato a Parma. Nel rimanente non era nè pure esaminato per esser vescovo, e viveva in stato di semplice frate, ove all'incontro mons. Zollio è stato proposto in concistoro, e consecrato vescovo di Crema. Si vaglia V.S. delle notitie,se occorrerà.

Et, le 22, Cybo écrit encore :

La presa poco fa seguita di una barca d'oglio, e l'esattione del datio fatta da Venetiani, con esempio non più udito, dentro il porto d'Ancona contro le galeotte Ragusee, hanno recato qua gran stupore. V. S. ritrovi il padre Inquisitore, e gli ordini che riconvenga quei Signori ad istanza dè quali egli impetrò per mezzo di V. S. da Sua Santità l'abolitione della pensione di Spalatro, interrogandoli, qual legge, e qual usanza di gratitudine sia questa, dopo di haver riportata una gratia così segnalata, pagarla con una si grave ingiuria.

Le 29, Jacobelli annonce que les deux cardinaux ont transmis les plaintes du pape contre la prise de la barque et on espère qu'elle sera restituée (1). Et, le 5 septembre, il annonce

(1) Et, le même jour, il informe qu'à la suite des réclamations d'Ottoboni, on voulait lui envoyer un rapport sur les contrebandes de Trevisono, mais

que, au sujet du fait d'Ancône, on a écrit énergiquement au capitaine du Golfe ; et on a même voté de l'envoyer à Peschiera, ce qui serait une punition. Et, le 24 octobre, Cybo informe qu'Ottoboni a annoncé qu'on a ordonné la restitution des droits sur les barques de Raguse, payés dans le port d'Ancône au capitaine du Golfe ; et S. Em. a ajouté qu'il est question d'infliger une notable mortification au capitaine (1).

Le 2 janvier 1683, Jacobelli écrit : « une personne de la confiance du Doge m'a dit que Sa Sérénité veut faire quelque tentative pour se rapprocher de Rome, à présent que dans le Collège tout le monde a de bonnes intentions ; les adversaires en sont sortis et restent Pietro Valiero, Federigo Cornaro et le Proviseur Veniero ; les trois nouveaux sont : le Procureur Da Mosto, Michele Foscarini et Paolo Morosini animés de sentiments droits. Ici on traite en secret la mission du prince d'Este ». Et, le 23, il ajoute que le confesseur du Doge lui a dit que Sa Sérénité se plaint de voir qu'il y a des personnes qui lui sont contraires à Rome, parce que S. S. a l'idée fixe de ne pas concéder la préconisation des évêques aux cardinaux vénitiens. Il conclut que peut-être S. S. pour-

---

comme la restitution des barques avait été proposée, il a été décidé de ne pas l'octroyer sans une demande de restitution, car ce serait porter atteinte à la domination de la République sur le Golfe. A tous égards on a désapprouvé le fait d'Ancône, quelques sénateurs ont traité le capitaine du Golfe de fanfaron, disant qu'il veut mettre la discorde entre le pape et la République. Le capitaine prétend que le fait a eu lieu près d'Ancône, mais non dans le port. Et, le 17, Jacobelli ajoute que le capitaine pour justifier la saisie des barques de Raguse, dit que les matelots sans opposition, offrirent de payer les droits. Ici tout le monde est absent et l'on ne pourra pas prendre de décision.

(1) Le 26 septembre, Jacobelli écrit : « dans le Pregadi on avait lu le rapport du général en Dalmatie au sujet du fait de Zemonigo, et les raisons des Morlacques pour empêcher les Turcs de se mettre en possession des biens qui sont en question, faisant ressortir que les Morlacques sont provoqués par les Turcs. On a écrit au Bailo à Constantinople, de dire que ces populations sont indomptables, et en l'engageant à arranger l'affaire même avec de l'argent, de crainte que le gr. vizir en prenne prétexte pour ses prétentions sur Clissa ».

rait faire cette autre concession à la République, bien que le pape l'ait aussi refusée à la reine de Suède (1).

Le 13 mars, il informe Cybo, qu'étant allé au S[t] Office le Proc. Grimani lui a dit : « n'arrivera-t-on pas à s'accorder » ? « J'ai répondu que c'était la République qui mettait des obstacles bien que S. B. eût offert des ouvertures ; que même dernièrement on n'a pas répondu à l'offre de l'empereur. Grimani s'est approché et m'a dit à l'oreille,afin de ne pas être entendu par d'autres : cette affaire doit s'arranger en privé, car on craint d'exciter les soupçons de la France. Il m'a fait dire ensuite par ses amis, d'en écrire à V. Em. pour que Rome procure quelque motif, ce qui permettrait aux Savi, qui sont déjà bien disposés, d'avoir un prétexte pour reprendre l'affaire ».

Le 10 avril, Jacobelli ne doute pas que la nouvelle de la mort de Mgr Airoldi sera parvenue à S. Em. et il informe qu'il en a donné de suite l'annonce aux portes du Sénat ; qu'aussitôt par un des secrétaires on lui a fait part d'expressions de regrets non ordinaires. Mais il fait observer à Cybo que, par suite du décès du nonce, cessent toutes les facultés qu'il tient et que le nonce lui délégua à son départ; « j'ai suspendu, écrit-il, de faire acte de grâce et de justice, mais comme en ces jours sont nombreux ceux qui se présentent pour l'absolution de censures, je demande de quelle manière je dois me régler. Il y a eu deux précédents : celui de Mgr Aguccia mort en 1632 et de Mgr Cesi décédé en 1646 ; on expédia un brevet à l'auditeur et je remets la copie d'un de ces actes (2). Ici, il y

(1) Mais, le 30, Cybo lui répond :

Il pretender che fanno alcuni di cotesti Sig[ri] che la preconizazione de vescovati dello Stato sia una prerogativa dovuta à i soli cardinali Venetiani, è senza alcun fondamento, mentre in ogni tempo tal funzione è stata dai Papi commessa à chi è loro piaciuto. Sù questa pratica de suoi antecessori vuole S. S[tà] che restino le cose per non privar se, et i successori di una libertà così giusta, e non lasciarsi prescrivere la legge in un affare che deve unicamente dipendere dal suo arbitrio.

(2) Informatione di tutto ciò che successe nella vacanza della Nunziaturo per la morte di Mons. Agucchia del 1632.

en a qui mettent en doute la validité de mes actes, et comme j'ai accordé quelques grâces je prie de vouloir les sanctionner afin de dissiper tout scrupule ».

Le 17, Jacobelli informe qu'aussitôt reçu les lettres de S. Em. il en a fait parler à Grimani, qui lui fit répondre de ne pouvoir assurer positivement, qu'après l'accomplissement de la préconisation des deux églises, le Sénat accordera les satisfactions dues, que je devais connaître la constitution de la République, mais que, moralement, il le croyait et que du reste il ferait son possible. « Il m'a fait dire qu'il parlera aux autres Savi touchant le Quartier, surtout après le succès obtenu du côté de l'Espagne, toutefois sous la condition que, si le Quartier

Morse l'anno 1632, p° Gennaro Mons. Agucchia nunzio di Venezia nella Terra della Motta, dove s'era ritirato per causa della peste, che crassava in questa città, per non esservi all' hora nella Nunciatura Auditore, ma solo Antonio Massani Segretario : a questo dalla S. mem. d'Urbano VIII fu spedito un Breve di potere essercitare tutte le facoltà di Mons. Nunzio in data delli X Gennaro del detto anno, come dalla copia di esso Breve segnato lettera B. In vigore del quale, senza che fosse mai licentiato dall' Ecc^mo^ Collegio, egli essercitò sempre le facoltà di Nunzio nelle materie gratiose. Ma perchè esso Antonio Massani non era capace di essercitare le materie contentiose, forse per non essere dottore, nel fine del detto mese di Gennario 1632, fo spedito altro Breve dalla S. mem. di Urbano, nel quale si commisero a Mons. Savio Vescovo di Feltre le sole materie contentiose, qual Breve apparisce licentiato nel mese di Giugno 1632. Doppo qual tempo Mons. Savio principiò ad essercitare la Giudicatura perche forse per causa della peste sino a quel tempo non si tenne il Tribunale aperto, e si trova dà libri delle speditioni, e degl' atti, che doppo ambidue essi Delegati, uno nelle materie gratiose, e l'altro in quelle contentiose, sino alla venuta di Mons. Nunzio Vitellio che fu del mese di Settembre et il suo Breve apparisce spedito in Roma li 31 Suglio di detto anno.

Del 1646 seguì la morte qui in Venezia di Mons. Nunzio Cesio, et il suo Auditore, che era Silvio de Archangelis, parimente essercitò sempre tutte le facoltà di Mons. Nunzio, come specialmente Delegato per Breve Apostolico, quale però non si trova registrato nè libri, della cancelleria, ma necessariamente vi dovette essere, perchè egli in tutto il tempo della vacanza si intitolò = Sylvius de Archangelis ad munus Nuncii Apostolici in civitate, et toto Ser^mo^ DD. Venetorum Dominio Interim a SS^mo^ D^no^ Nostro Papa specialiter Deputatus.

se rétablissait, la République l'aurait aussi. Il ajoute, à ce propos, que S. B. pourrait faire la déclaration que l'ambassadeur de la République jouira en tout temps des mêmes prérogatives que ses collègues. Touchant Zoilo, Grimani croit que son installation pourrait passer en se servant du moyen terme : d'écrire à Ottòboni que le Sénat a mis fin à cette affaire pour satisfaire S. S., bien que Zoilo n'ait pas été préconisé par les vénitiens. Comme pour les autres évêques, on croit que, sauf quelques exceptions, la préconisation a été toujours faite par des cardinaux vénitiens ; on espère que S. B. pourra accorder la même grâce à l'avenir, cela serait le plus opportun pour vaincre toute difficulté. Quant aux barques et aux huiles Grimani ne doute pas que l'on donne satisfaction au pape. Enfin, Grimani a dit en terminant que, ces derniers jours, il a toujours trouvé les meilleures dispositions ; il m'a aussi donné sa parole de me tenir au courant » (1).

Le 24, il remercie de l'envoi du bref par lequel on lui concède l'administration de la nonciature ; il en fit parler au Doge qui en fut content et lui fit dire de le présenter au secrétaire Cavanis. J'ai suivi le conseil ; le bref fut porté à la Consulta et les Savi l'ont remis au Collège. On s'attendait à ce qu'il fût de suite licencié, mais Nicolo Micheli parla contre. Tout en se déclarant favorable à la personne de l'auditeur il s'y opposa, dans la crainte que, de cette manière, le pape renonçât à la nomination d'un nonce, et, dans la discussion, il allégua un précédent qui n'existe pas. La crainte de n'avoir pas un nonce paralysa un peu l'assemblée,

(1) Et, le 24, il écrit que, touchant les plaintes du card. Légat de Ferrare, on répond, qu'au contraire, c'est la République qui a motif de se plaindre, car les nouveautés viennent de Ferrare ; entre autres on cite le fait que l'on y donne refuge à un bandit de la République, ce qui l'oblige à tenir armée une barque pour empêcher les incursions de ce bandit ; et enfin qu'on a brûlé la barque de *cannelle* parce que l'on savait quelle tenait cachée en contrebande de l'huile du juif ferrarais Vita et d'un certain Trotti, métayers de terres aux frontières. « Afin de pouvoir réfuter tout cela avec fondement, j'en ai écrit au cardinal Légat. »

et tout fut suspendu,même la licence que demandait le patriarche pour publier l'Indulgence, selon la lettre que j'avais reçue du cardinal Carpegna ; j'écris en chiffre » (1). Et, le même jour, il écrit : « Grimani m'a fait savoir que ce qui est arrivé hier soir n'est pas un malheur et qu'il espérait vaincre l'obstacle soulevé par Micheli touchant l'envoi d'un nonce ; si N. S. le nommait cela ferait bon effet, car on le désire beaucoup. C'est Soranzo qui veut proposer la licence du bref et de l'Indulgence ; et le P. Emo m'a fait demander si j'ai des précédents à citer, car il a été chargé par les Savi d'écrire que le bref doit être accepté. On m'a dit, conclut-il, que l'on n'écrira pas à Ottoboni à propos du bref, mais seulement de l'incendie de la barque des *cannelle* et comme d'un incident qui peut arriver dans toute localité de frontière ».

A la même date, Cybo lui répond que « N. S. a bien apprécié le bon désir du procureur Grimani touchant les affaires avec Rome, mais il faut avertir que dans le chiffre à V. S. on n'a pas dit de pourvoir à deux églises, mais seulement à une ou deux selon la volonté de S. S. On doit enlever au Procureur tout espoir à propos du Quartier, qui n'est qu'une pure usurpation introduite depuis 20 ans environ. Le pape n'en tolèrera l'usage à n'importe quel représentant qui viendra à Rome. Au sujet des présentations aux églises, Grimani se trompe en croyant qu'elles ont toujours été faites par des cardinaux nationaux ; N. S. ne pourrait donner ce droit à la République, voulant se conformer à ce qu'ont fait ses prédécesseurs. S. B. a dit tout cela à Ottoboni, afin qu'il en écrive au Sénat » (2).

(1) Le 24, il avertit Cybo que le card.Carpegna lui ordonna d'envoyer une circulaire aux évêques de la nonciature les invitant à publier l'Indulgence plénière. Après la mort du nonce, j'en ai porté une copie au patriarche, qui croyait qu'elle ne rencontrerait pas de l'opposition, et, dès l'arrivée de mon bref, il en fit instance auprès du Proviseur da Mosto, Savio de la semaine, mais, remise au Pregadi, l'instance fut considérée comme dépendant du bref et aussi suspendue.

(2) Le 1er mai, Jacobelli répond que l'on a bien précisé à Grimani : préconisation d'une ou deux églises mais selon la volonté de N. S., et lorsque V. Em. aurait l'assurance que le Sénat accordera Crema. Quant à la préco-

Le 1er mai, Cybo répond que S. S. a trouvé étrange qu'à Venise on veuille tarder à reconnaître ce que N. S. a gracieusement concédé au bénéfice des âmes de cet Etat, d'autant plus que le bref qui donne cette concession est conçu dans les mêmes termes que ceux expédiés après le décès des nonces Azucchia et Cesi, et que la République a admis sans difficulté (1). Et, le 8, il déclare ne pouvoir que répéter qu'Ottoboni a été averti du bref et qu'on ne le lui a pas remis pour ne pas l'importuner. « A V. S. il ne reste qu'à connaître ce que fera le Sénat ».

---

nisation, j'ai dit que S. S. voulait suivre le style de ses prédécesseurs. Du reste Grimani, plus tard, m'a fait répondre qu'Ottoboni avait écrit dans les mêmes termes ; que tout le monde avait été content de cette lettre et qu'on lui répondait de s'insinuer pour l'accord ; le Procureur a ajouté qu'il écrivait au cardinal en privé pour l'encourager à continuer ses démarches. Le Doge m'a répété les mêmes choses, et, lui ayant fait demander si je pouvais me présenter aux portes du Collège, il m'a fait répondre que cela n'était pas nécessaire car il avait remis mon écrit aux consulteurs pour avoir leur avis comme d'habitude ; qu'enfin il espérait en Dieu que tout s'arrangerait, surtout si par l'ordinaire arrive une lettre d'Ottoboni aussi agréée que la dernière. Il paraît que sa Sérénité a trouvé qu'à Rome on avait manqué en n'avertissant pas Ottoboni de l'expédition du bref et remis à moi avec la concession de l'indulgence ».

(1) Mais, le même jour, Jacobelli lui expédie deux lettres : la première annonce que dimanche sera publiée l'Indulgence et, dans la seconde, il prévient que son bref a été présenté au Pregadi et a eu 50 voix favorables, 9 pour la suspensive de Micheli et 70 non sincères. Micheli a exprimé de nouveau la crainte que, comme le bref accorde toutes facultés à l'auditeur, on ne nommât pas le nonce ; mais Lando a répliqué avec énergie ; il déclara qu'il était nécessaire pour Venise que la nonciature fut ouverte, étant impossible de recourir toujours à Rome. Il sera donc bien difficile de refuser la licence. « Le comte Della Torre m'ayant dit que le Doge aussi trouvait que le bref n'était pas rédigé dans les termes ordinaires, j'ai fait voir l'équivoque en citant ce qui se fit en 1632. J'ai demandé ensuite si je devais en présenter un mémoire aux portes du Collège ; l'ambassadeur me dit que le Doge avait fini par se déclarer satisfait et lui avait assuré que tout sera repris. On a réuni les consulteurs ; on y appela le Primicerio de St Marc pour avoir des explications touchant les facultés accordées dans le bref ; et on a fini par licencier l'Indulgence sans parler du bref.

Le 8, Jacobelli informe que l'Indulgence a été ouverte dans l'église de St Marc durant trois jours; que le Doge y a pris part avec le Collège et un grand concours de peuple pour implorer l'aide divine contre les Turcs (1).

Le même jour, il répond qu'on ne parle plus du bref, que toutefois le Collège a discuté sur la manière d'en obtenir l'acceptation par le Sénat. On espère dans les réponses d'Ottoboni, car on l'a chargé, d'ordre public, de rapporter à N. S. les expressions de respect de la République et de son désir de reprendre les anciens rapports. Le Sénat, satisfait de la déclaration touchant le nonce, a décidé ce soir qu'il sera reçu dans la manière habituelle. « Le Savio Giustiniani m'a fait dire, écrit-il, que, même si la lettre du cardinal ne contient pas la désignation du nonce, mais que l'on ait la certitude que S. B. le nommera, il espère que le Sénat acceptera le bref, quoiqu'on ait décidé d'attendre la semaine du Savio Lando pour qu'il puisse répondre à Nicolò Micheli si celui-ci renouvelle son opposition ; on équivoque sur le bref tandis qu'il est pareil à celui qui fut envoyé après la mort de Mgr Cesi. Grimani m'a fait dire d'assurer à S. S. que tout le monde ici veut l'accord ; mais qu'il serait opportun que la République eût une déclaration positive du pape que l'ambassadeur vénitien jouira de toutes les prérogatives des ambassadeurs royaux qui viennent à Rome ; on ne se contente pas de ce qu'a écrit Ottoboni touchant les pontifes futurs, car si ceux-ci permettent le Quartier aux ambassadeurs qui n'y ont pas renoncé, la République devrait avoir le même traitement, d'autant plus qu'ici on dit que l'Espagne n'accepte pas l'abolition du sien si la France n'y renonce aussi » (2). Le 15, Jaco-

(1) Le 22, l'abbé Borghi remercie S. Em. de ce qu'on lui a alloué 17 écus par mois pour son entretien comme secrétaire de la nonciature.

(2) Le 15, Cybo lui ordonne de s'abstenir de parler du bref, n'étant pas de la dignité d'insister sur cette demande. « Ottoboni n'a présenté ici à S. S. aucune des expressions de respect envers N. S. que V. S. dit que le Sénat aurait chargé S. Em. de faire part. Le pape a toujours désiré de reprendre l'ancienne correspondance avec la République, et n'a demandé que la pure justice. S. S. ne parlera plus du Quartier ; elle s'étonne que l'on s'obstine à appeler prérogative ce qui n'a aucun fondement. »

belli continue : « Grimani m'a fait dire que l'on a suspendu la licence du bref jusqu'à ce que le nonce soit désigné ; car on ne trouve pas de traces que le Sénat ait licencié un bref de ce genre et que celui de l'Auditeur de Mgr Cesi ait été transmis après la mort du nonce ; il ne fut licencié qu'après la nomination du successeur. L'attitude du Sénat n'a au fond d'autre raison, écrit-il, que la crainte que la nonciature puisse rester sans titulaire, et d'autant plus que la République n'est pas éloignée de se liguer avec l'empire, si N. S. s'en faisait le chef ainsi que le fit Pie V. Le Primicerio m'a parlé dans ce sens ; et le Doge m'a fait dire, par son confesseur, qu'il était nécessaire de dissiper même cette ombre que S. S. ne veuille pas nommer un nonce, ajoutant que N. S. pouvait bien faire cette grâce à tant de sénateurs, qui ne désirent autre que d'avoir l'occasion de licencier le bref. Ottoboni écrit seulement qu'il se réserve de faire savoir à S. S. ce dont le Sénat le chargera, avec l'espoir de recevoir de la clémence de N. S. un nouveau témoignage de son affection envers la République ».

Et, le 22, il ajoute : « un envoyé du Savio Giustiniani est venu me dire qu'à la Consulta on trouve deux points de contestation avec Rome ; celui du Quartier, qui est commun aux autres princes et l'autre, particulier à la République, consistant dans le retard mis à la reconnaissance de Zoilo. Quant au Quartier, la République, tout en approuvant S. S. de ne pas le vouloir, ne voudrait pas être traitée différemment que les autres, et on désirerait attendre l'arrivée à Rome de quelque nouvel ambassadeur ; quant aux églises, Giustiniani déclare avec d'autres sénateurs qu'il n'y a aucun motif de soutenir le point de la préconisation, parce qu'au moment où fut soulevée cette question on ne connaissait pas encore l'acte concernant l'évêque de Crema, d'où on conclut qu'on donnera la possession de ce siège à Zoilo, comme si le pape même en avait fait la proposition. Monseigneur sera transféré à un autre diocèse. Mais l'on ne doit pas en parler, afin de ne pas donner occasion à l'opposition, et Giustiniani m'a fait dire que, pour que les *Savi* accordent à Zoilo l'église de Crema, il serait d'avis que S. S. envoyât un bref à la République l'engageant à s'unir contre

les Turcs ; par la même occasion le pape pourrait aussi exprimer sa satisfaction pour la Galeotta, y ajoutant quelques phrases d'estime ainsi que l'a rapporté Ottoboni en public. Le Sénat répondra au bref avec des remercîments, suppliera l'envoi du nonce, licenciera mon bref, accordera Crema à Zoilo et on me permettra d'exercer mes fonctions » (1).

Le 29, Jacobelli déclare qu'après en avoir reçu l'ordre il ne parla plus de son bref, se bornant à rapporter ce qu'il apprenait. On n'a pas encore lu au Sénat le bref expédié par Ottoboni ; à cause de la fête de l'Ascension on n'a pas tenu le Pregadi ; mais les Savi en ont été contents et préparent la réponse de simple agrément sans autre conclusion, voulant réfléchir touchant la ligue contre les Turcs et attendre les nouvelles de Vienne ; bien que l'on désire l'union on veut aussi savoir ce qui a été conclu avec les Moscovites. L'ambassadeur de Venise auprès de l'empereur a écrit que le duc de Lorraine veut rester sur la défensive. Foscarini, de son côté, a mandé de Paris qu'à la Cour on dit que la ligue est sur le point de se dissoudre ; que les Polonais s'arrangent avec les Turcs et que toute la guerre sera dirigée contre l'empereur ; et il ajoute que Duquesne partira avec quatre vaissaux pour Constantinople, sous le prétexte d'y prendre l'ambassadeur, mais qu'en réalité il portera plusieurs bourses au gr. Vizir. A ce sujet, la Consulta, ici, désapprouve que le Bailo ait payé tant d'argent. Mais, le 5 juin, il écrit : que le Procureur Grimani lui a fait annoncer qu'à sa grande douleur il voit que l'on

(1) Le 29, Cybo lui répond que la République pour l'abandon du prétendu Quartier, ne doit pas attendre l'exemple d'aucun ambassadeur. Elle a déjà celui du duc de Radziwill, beau-frère de son roi, qui, il y a deux mois, laissa passer tout le monde devant son palais. Le bref que désire la République a été écrit en termes d'affection paternelle, l'excitant à secourir bien vite l'empereur contre l'invasion de la Hongrie par les Turcs. Le comte Martinitz, envoyé césarien, en portera un autre pour le Sénat. P. S. « V. S. ne doit plus parler du bref qui le concerne, ainsi qu'on le lui a déjà écrit trois fois ».

retarde l'union avec Rome (1) ; bien que la grande majorité des sénateurs y soit favorable, on craint toutefois que la minorité puisse faire avorter toute bonne proposition. Les Savi n'osent pas encore présenter la solution de l'affaire Zoilo ; et cette situation montre l'imperfection du régime républicain en comparaison du régime absolu. Il invoque par conséquent la bonté de N. S. afin qu'il donne à tous la consolation de se voir réconciliés avec le Saint-Siège. « Le Savio Giustiniani, écrit-il, m'a fait savoir que le bref transmis par Ottoboni n'a pas eu l'effet espéré, car on a appris par des lettres de Rome qu'il est identique à celui que doit porter Martinitz ; il en est qui le trouvent sec. Mais le Doge, qui désire beaucoup l'union pour le bien public, m'a fait dire, pour V. Em., que toute la Consulta désire l'union avec Rome, afin d'arriver ensuite à celle contre les Turcs. Sa Sérénité est d'opinion qu'avant tout il faut reprendre la correspondance et, par conséquent, elle prie V. Em. de conseiller à N. S. les moyens termes pour atteindre ce but. On m'a assuré que durant la lecture du bref on a noté la différence d'opinion, car la plus grande partie est restée tête découverte ».

Le 10 juillet, Cybo lui répond : « N. S. a été pleinement persuadé des bonnes et révérencieuses intentions du Procureur Grimani ainsi que de celles des autres ; il a entendu aussi avec plaisir les expressions de filiale affection envers sa personne, mais il n'a pu s'expliquer que le Sénat ait dû tant se consulter touchant la licence du bref de V. S., car elle ne devait pas comparaître comme une nouvelle personnalité mais uniquement dans les fonctions à remplir durant l'absence de Mgr Airoldi. Pour ce qui a trait aux provisions des églises dans le

(1) Le 12, Cybo lui répond qu'à Rome on apprécie beaucoup le zèle et les excellentes intentions du Procureur Grimani et du Savio Giustiniani ; et on a appris avec plaisir le respect montré par la partie la plus saine du Sénateur envers le bref pontifical. S. S., à la première demande d'Ottoboni, a décidé d'écrire un autre bref pour l'assurer de la confiance que N. S. a dans V. S. en des moments aussi graves pour la chrétienté et, par conséquent, si ces messieurs désirent sincèrement une parfaite correspondance avec Rome, S. S. leur offre une nouvelle ouverture.

consistoire, point qui n'a pas été pris en considération par Lando, on propose que les seuls à les faire soient les cardinaux vénitiens. N. S. ne comprend pas non plus que l'on puisse persister dans cette prétention, car, en l'accordant à la République, le Saint-Siège devrait l'accorder également aux Espagnols, à Milan ecc. Nani dans son histoire, à la page 369, ne cache pas que la proposition de nombreuses églises vacantes était laissée à la volonté d'Innocent X ».

Le même jour, Jacobelli écrit à Cybo que l'envoi de ses lettres a été très opportun et qu'elles ont effacé le mauvais effet produit par celles d'Ottoboni. « Me trouvant en effet chez le patriarche avec Lando, je leur ai annoncé le contenu des chiffres de V. Em. ; ils en furent contents et émirent l'avis d'en donner connaissance aux Savi, parce qu'Ottoboni, en écrivant que S. S. avait bien agréé la ducale et d'autres expressions de révérence, avait ajouté qu'il avait aussi demandé la nomination des évêques et du nonce ; que le pape aurait répondu avec bienveillance et d'une manière que l'on pouvait en espérer bientôt les effets. Toutefois, le Procureur Grimani, en entendant la lecture de la lettre du cardinal aurait dit : nous sommes volés, car on ne cite que de bonnes paroles. Mais, plus tard, lui ayant fait voir le texte de V. Em. il en fut satisfait et dit que l'on devait le rendre public par l'intermédiaire de son fils, qui est Savio de terre-ferme à la Consulta. Après le saint office par l'abbé Belloni, j'ai tout fait savoir au Savio Giustiniani qui me conseilla d'en avertir le Doge. J'ai chargé de cette commission l'abbé Priuli, dont le père est conseiller du Doge. Par l'entremise de Nicolosi je l'ai fait connaître aux Inquisiteurs et ainsi tout a été divulgué dans le *Broglio* et béni de tous. Toutefois, Zeno avec les opposants dit à tout le monde, qu'avant de recevoir le nonce, il est de la dignité de la République d'obtenir de Rome la rétractation du bref au cardinal Barbarigo et l'abolition du *bando* contre les familiers de Zeno, mais le *Savio* Giustiniani a répondu que jamais on n'a éclairci ce bref ; que bien à raison le bando a été publié a Rome et qu'ici on a eu tort de ne pas le reconnaître, car à cause des deux individus qu'il a

condamnés, on a eu une foule de désagréments et qu'en tout cas ce sera l'affaire de l'ambassadeur à Rome. Giustiniani m'a fait dire ensuite par l'abbé que, malgré qu'à la Consulta siègent Zeno, le chev. Micheli, frère de Nicolò et Soranzo, tous unis dans l'opposition, il espère pouvoir faire du bien, surtout durant sa semaine, et que le moment ne pouvait pas être meilleur, car ayant de mauvaises nouvelles de la Hongrie il faut penser à se défendre et on veut même enrôler 5000 hommes ; mais que tout doit se faire avec la participation de S. B., que l'on ne croit pas bien renseignée, tellement que l'on voudrait lui mander un secrétaire pour l'instruire des intentions du Turc et qu'elle sache que, sur tout le territoire ottoman, on travaille à rassembler l'armée que le gr. vizir compte faire passer en Croatie pour arriver à Gratz et à Goritz ; et qu'il y a nécessité d'agir aussi sur mer ».

Et le 17, Cybo lui répond :

Hà V. S. operato prudentemente in seguitare il consiglio del Sig^{r} Procuratore Grimani, e di cotesti altri Sig^{ri} bene intenzionati col render publica l'ottima dispositione di N. S^{re} par la dichiarazione del nunzio, e per la provisione di qualche chiesa. Il che viene questa sera adempito com'ella vedrà nelle lettere in piano anco più amplamente di quello, che portava l'intenzion data ; in maniera che i buoni sapranno consolarsi in non veder punto defraudata la fiducia, che hanno havuta nel paterno amore di S. S^{tà} verso la Rep^{ca}, et quelli che davano un maligno lume alla rettissima mente della S^{tà} Sua, resteranno confusi di veder così vergognosamente smentite le loro imposture. Nè lascerà hora di pensar S. S^{tà} anche alla provisione delle altre chiese per sodisfare pienamente alle parti della sna carità. Hà goduto frà tanto sommamente in sentire l'applicatione del Senato à munirsi contro i vicini pericoli del Turco, et hà dimostrato un particolar gradimento verso il zelo dimostrato dal Sig^{r} Andrea Valiero in ordine al cooperare allo stabilimento nella buona intelligenza del Senato con questa san a Sede.

Le 17, Jacobelli explique que, si en 1632, le Sénat cessa d'insister pour que les évêques vénitiens fussent présentés par les cardinaux nationaux, c'est parce qu'on n'obéissait pas aux ordres de veiller à ce que l'on eut à suivre ce système, qui du

reste n'a été appliqué qu'en 1601 (1). Et, le 24, il écrit, que l'annonce des provisions aux églises a été approuvée par tout le monde ; Sanudo a reçu des félicitations de tous côtés ; et pour la place de Primicerio de St Marc, dont le choix appartient au Doge, on parle de l'abbé Priuli et de Badoero, neveu du card. Basadona.

Le 24, Jacobelli informe Cybo que dans la Consulta Zeno a fait une forte opposition touchant la réponse que l'on proposait d'envoyer à Ottoboni sur la nomination du nonce Cantelmi, avec des remercîments pour la préconisation des églises. Micheli et Zeno ont demandé que l'on fasse des reproches au cardinal, pour avoir supplié et accepté la désignation du nonce sans obtenir d'abord du pape la satisfaction aux prétentions de la République ; ils ont rappelé que dans la lettre du 1er mai on déclarait que l'on recevrait le nonce après avoir obtenu les satisfactions touchant l'abolition des bandi et le bref promis à ce sujet à Barbarigo. Le Savio Soranzo, à son tour, a dit qu'il était inutile d'insister à propos de ceux-ci, car il y a bien des précédents que d'autres bandi sont tombés d'eux-mêmes, mais que l'on devait insister pour le bref et écrire à Ottoboni, que le nonce ne sera pas reçu s'il n'est précédé du bref, autrement il y aura de l'opposition au Sénat. Mais les Savi Giustiniani et Andrea Valiero ont tenté d'écarter cet obstacle en disant que d'après les lettres de Barbarigo

(1) Le 3, il avait informé que des militaires de Souda s'étant révoltés parce que le proviseur Benzoni tardait à payer leur solde, le Sénat ordonna à Foscari de s'y rendre et d'instruire un procès contre le proviseur s'il le reconnaissait coupable. Et, le 10, il informe que l'on a reçu un rapport sur la situation dans lequel se trouve Vienne ; que la Cour s'est enfuie ; que dans le fait d'armes de Pencel des régiments ont beaucoup souffert et que le prince de Savoie y a été blessé. Le 17, il écrit que le chevalier est mort des suites de ses blessures, mais le 27 il annonce que l'on dément la mort. Le même jour, il informe qu'un courrier apporte la nouvelle que le gr. Vizir est déjà près de Vienne avec 120.000 soldats ; que dans la ville on a préparé la défense sous le commandement du baron Staremberg avec 22,000 hommes.

on ne peut pas savoir si c'est S. B. ou V. Em. qui a promis ce bref, et que Mgr Favoriti seul a traité cette affaire avec le cardinal Barbarigo. Ils ont ajouté que même le bruit courut que Favoriti avait promis de persuader le pape à envoyer le bref, si le Sénat se contentait du brouillon remis à Barbarigo, mais il a été impossible de convaincre Soranzo, de sorte que Giustiniani a fini par dire : nous nous disputerons au Sénat. Giustiniani et Valiero espèrent avoir le temps de décider le Sénat à nommer un ambassadeur ; Valiero se réserve de proposer dans sa semaine Zoilo, mais compte sur la réponse d'Ottoboni donnant l'assurance que ce prélat passera à une autre église. « On me dit que les Inquisiteurs d'Etat ont écrit à Rome pour avoir des informations sur la personne et les principes de Mgr Cantelmi, et aussi sur les personnes qu'il amène (1). Et, le même jour, il ajoute que dans la nuit il a reçu l'avis de la teneur de la lettre à Ottoboni. On charge S. Em. de remercier pour les excellentes nominations des évêques, et en des termes qui engagent presque le Sénat à recevoir le nonce, car la lettre porte l'agrément de la nomination de Mgr Cantelmi ; on a fait de cette façon pour tranquilliser Soranzo, qui ne voulait pas la mention : destiné à notre République. Nicolo Cornaro a dit ensuite qu'il est nécessaire de correspondre aux grâces de S. S. par des marques de respect filial ; qu'il faut inaugurer une politique de bonne intelligence avec Rome, car si les Turcs sont battus il sera nécessaire de se liguer avec l'empereur ; que si au contraire les Turcs sont victorieux il faudra quand même recourir au pape. Cornaro se réserve d'en parler à propos de Zoilo. Le chev. Micheli a proposé de ne plus demander le bref, mais que dans les lettres de créance du nonce il y eut les expressions que l'on prétend avoir été promises à Barbarigo ; mais Giusti-

(1) Mais, le 31, Cybo écrit que dans l'attente des résolutions de ces messieurs S. S. agrée beaucoup les efforts des Savi Giustiniani et Andrea Valiero et d'autres bien intentionnés, afin qu'une décision meilleure triomphe au Sénat.

niani déclara ne vouloir rien ajouter dans les lettres, et les adversaires gardèrent le silence (1).

Le 7 août, Jacobelli annonce :

Questa sera deve proporsi la parte di aggregar nuovamente dodici famiglie alla nobiltà per far danari con conditione debbano pagare effettivi $\frac{m}{70}$ ducati, e $\frac{m}{30}$ in crediti, e questa si crede passerà, perchè nella Consulta non vi è stata oppositione, come si è penetrato vi sia stata circa l'altra parte di creare altri dodici procuratori, alla quale si è opposto il Savio di Terra ferma Mozenigo *(sic)*, con il discorso, che in questo modo si levano dal corpo della nobiltà tutte le famiglie benestanti, e denarose, le quali potrebbero spendere nei regimenti, et ambasciate, et poco utile si ricava, mentre se seguirà, come è verisimile, nelle famiglie di nobiltà vecchia, non pagarebbono che $\frac{m}{25}$ ducati per qualsivoglia, à distintione delle case nuove, quali hanno pagato in tempo della guerra $\frac{m}{70}$. Si pensa anche di erigere un reddito vitalitio di tre per cento con la sopravivenza nel frutto, come quello eresse in Roma il Sig^{r} Card^{l} Azzolino per la S. Casa di Loreto, e mi si dice che il governo già habbia permesso à chi l'ha'raccordato di stampare la forma per publicarla, et invitarvi le persone, dovendo ascendere à $\frac{m}{600}$ ducati.

È stato ancora raccordato alla Consulta dal Sig^{r} Pietro Valiero, che almeno si doverebbe stringere qualche collegatione con li Croati, et altri confinanti somministrando alli medesimi danaro per tenerli in fede, e si discorreva che si pensasse mandare à Croati $\frac{m}{27}$ zecchini per via del Generale di Dalmatia, mà da altra parte sento che nella Consulta sia affatto caduto questo proietto, come à caduta l'insinuatione fatta dal Sig^{r} Ambasciatore dell' Imp^{re} al quale sono state date belle parole, come accennai, e meglio si degnerà vedere dalla risposta medesima che si fece al Sig^{r} Ambasciatore, quale mi honorò comunicarmi domenica, se bene questi SS^{ri} dicono che la risposta non è

(1) Le 7 août, Cybo répond qu'il serait convenable que ces messieurs accordassent l'installation de Zoilo, surtout maintenant que l'on a reconnu non fondées les exceptions : qu'il fût ressortissant de Crémone et ex-jésuite. Comme un examen précède les préconisations, cet examen ne peut se faire pour le seul Polcenigo, du moment que le P. Bianchi et l'archiprêtre des Schiavoni ont décliné leur nomination.

esclusiva per le ultime parole, e cosi disse il Sig[r] Michele Foscarini (1).

Le même jour, il informe que dans le Pregadi on a décidé la restitution des barques d'huile, et que dans le Sénat il n'y a eu que Domenico Mocenigo qui s'y opposa, mais le Savio Soranzo déclara que cette restitution était nécessaire pour donner satisfaction au pape, et que la moitié des voix suffirait à l'approuver ; c'est ce qui eut lieu. On espère que dans la semaine sera présentée l'affaire Zoilo, quoique les Savi aient dit qu'il faudrait la faire précéder de quelque préconisation de la part des cardinaux vénitiens ; Andrea Valiero s'est réservé cette affaire durant sa semaine, mais il voudrait aussi une lettre d'Ottoboni annonçant la préconisation de quelques évêques par des cardinaux nationaux (2).

Enfin, le 21, Jacobelli annonce que, pour en finir avec toutes les difficultés, on a décidé l'envoi d'un secrétaire à Rome, qui

(1) Le même jour, il annonce qu'on a parlé aussi de créer, en outre des 9 Procureurs ordinaires de S[t] Marc, 6 surnuméraires moyennant le payement de 25.000 ducats ainsi qu'il fut fait durant la guerre de Candie ; et d'agréger à la noblesse encore 10 familles payant 100,000 ducats comme l'autre fois, et d'augmenter aussi le prix du sel pour avoir de l'argent en cas de besoin. Mais, le 14, il ajoute que s'étant ébruitée la nouvelle que les Turcs avaient été délogés de Vienne, on a suspendu de discuter pour le moment ces innovations. Jacobelli rectifie sa lettre du 7 touchant l'agrégation de nouvelles familles à la noblesse ; il s'agissait non de 10, mais de 21 familles, dont chacune eut dû payer 7000 ducats et en outre en prêter 30,000 à intérêt de 3 pour cent.

(2) Le 14, Cybo répète que l'on ne peut prétendre, par justice, à la présentation des évêques par les cardinaux vénitiens. Mais, à la même date, Jacobelli informait que l'affaire Zoilo semblait enterrée pour toujours, car il est arrivé une lettre de Rome annonçant que S. B. veut absolument se réserver pleine liberté sur cette matière, en laissant aux cardinaux, à tour de rôle, la présentation au Consistoire, ne voulant en aucune manière porter atteinte aux droits du Sacré-Collège. Andrea Valiero croit donc que pour le moment il est opportun d'attendre, d'autant plus qu'on vient de publier que dès 1400 et durant un siècle ce furent les cardinaux vénitiens qui préconisèrent les évêques de la République.

n'habiterait pas le palais de S[t] Marc et n'arborerait les armoiries afin d'éviter toute question ; on n'est pas satisfait de la conduite des cardinaux vénitiens (1).

Le même jour, Jacobelli informe :

Capitarono Lunedi lettere publiche di Constantinopoli, con le quali avvisa il Sartorio Segretario della Republica che il sig. Bailo Donati haveva deposte l'Insegne, et Habiti della Rappresentenza, et haveva con memoriale fatto instanza al Kaim kano per la licenza di poter partire, ma da esso con atti di disprezzo fosse in faccia del Sartorio lacerato il memoriale, e senza darli altra risposta gli havesse voltato le spalle, e che doppo facesse subito sequestrare le navi tutte di ragione dè Veneziani con fare arrestare tutti quelli mercanti, che havevano promesso, che per tutto il mese di Agosto sarebbe sodisfatta l'intiera somma delli consaputi 100 mila Zecchini. Si sente però che poi le navi siano state rilasciate per la sicurezza data dal medemo Sartorio allo stesso Kaimekano, che già il denaro per l'intiera sodisfatione era in viaggio con il sig. Cappello, quale pocchi giorni poteva tardare a giongere. Soggiunge, che il Bailo pensava spedire al Gran Visire perla predetta licenza, premendogli grandemente venire all'obedienza dè commandi publici per giustificare delle sue operationi.

Le 29, Jacobelli, après avoir annoncé qu'Ottoboni a dû communiquer à S. Em. que le nonce sera reçu et que son arrivée est même désirée, rend compte de la séance du Pregadi : la discussion, dit-il, dura trois heures à cause de l'opposition de

(1) Toutefois, à la même date, Cybo lui avait répondu : « N. S. trouve bien extraordinaire qu'après les démonstrations bienveillantes qu'il a faites à la République, sans aucune compensation, l'on continuât à prétendre à la préconisation des églises, qui depuis l'an 1500 a toujours été laissée à l'arbitre des papes. Cette situation, durant depuis près de deux siècles, s'est conservée par le pape, et l'on ne peut s'appuyer sur des mémoires obscurs et douteux remontant à 1400. Et comme les raisons écrites n'arrivent pas à persuader le Sénat, il ne convient plus de négocier, et à l'avenir V. S. s'abstiendra de discuter sur cette matière. » Et, le 28, il ajoute que le pape trouve aussi contraire au respect qu'on lui doit, le doute soulevé touchant l'acceptation de Mgr Cantelmi, après tant de difficultés à propos du bref, les instances du cardinal Ottoboni et enfin la réponse du Sénat au même Mgr Cantelmi.

Mocenigo, Savio de terre-ferme ; le Savio Emo l'a bien rédargué. Un des Savi proposa l'envoi d'un secrétaire à Rome, mais Soranzo lui opposa de fortes raisons et la proposition fut exclue. Au dernier moment Giovanni Lando se présenta au tribunal et demanda la parole, qui lui fut octroyée ; il dit qu'en justice et conscience le Sénat devait donner une preuve de respect envers S. S. ; que, du moment que la proposition de l'envoi d'un secrétaire à Rome avait été écartée, on devait recevoir le nonce non seulement à cause du respect que le Sénat devait au Saint Siège, mais encore parce que le moment est venu de négocier, car l'on ne pouvait se fier que fort peu aux cardinaux nationaux, qui se laissent guider par leurs intérêts personnels plutôt que par ceux de l'Etat. Soranzo fit opposition sous le prétexte que Lando n'avait pas voix dans l'assemblée générale, mais Giustiniani déclara qu'il faisait sienne la proposition et celle-ci fut adoptée à la presque unanimité (1).

Le 4 septembre, Jacobelli annonce :

La Bolla del Giubileo publicata in questa città ha dato motivo di gran devotione a tutto questo popolo ; mentre nel termine prescritto delli quindici giorni vi è stato concorso continuo dì Processione, non solo di Religiosi, Schole pie, suffragii, che di tutte le parochie della medesima città, quali oltre la speciosa pompa di torcie, e candelle [sic] si sono portate in numero grande dè nobili, e di tutte le altre genti con molta essemplarità, e devotione a visitare le tre chiese destinate da Mons. Patriarcha. In dette Processioni si sono veduti molti huomini, et molte donne a piedi nudi, e Battuti in buon numero, si che ognuno è restato edificato di tanta pietà, nè in altrì Giubilei mai

(1) Le 4 septembre, Cybo avertit qu'Ottoboni a participé à S. S. que le nonce sera reçu avec des marques de respect. Il lui semble étrange qu'il en fût autrement après avoir déjà accordé la nomination du nonce et la provision aux deux églises. Et,le 11, il ajoute que N. S. est content de la décision du Sénat ; et qu'il loue beaucoup la part prise par Lando et Giustiniani, pour persuader le Sénat. « Le pape veut que V. S. participe à l'un et à l'autre qu'ici on les a en haute estime pour leur action de justice et en même temps d'utilité pour leur patrie ».

più è stata veduta tanta frequenza di popolo con distintione di tanti atti di penitenza (1).

Le 27, Jacobelli informe que Pietro Valiero a parlé au Sénat durant une heure pour le décider à envoyer un ambassadeur extraordinaire à Rome, afin de négocier la ligue, s'appuyant sur le fait qu'il a été trouvé une lettre du Gr. Seigneur au gr. Vizir dans laquelle, à la suite de la défaite de l'armée, il l'engageait à occuper la Croatie et le Frioul. Et Valiero, touchant la question du Quartier, a dit que l'ambassadeur pourra s'engager envers S. S. de faire lui-même la police du Franco. Toutefois Morosini, le Savio de la semaine, objecta que l'envoi d'un ambassadeur était superflu, du moment que le nonce devait arriver sous peu ; qu'en tout cas il fallait bien réfléchir et attendre le cours des événements ; que l'on pourrait ensuite envoyer un ambassadeur extraordinaire à l'empereur et faire des démarches auprès du roi de Pologne (2).

(1) Le 20, il mande que dans le rapport au comte della Torre sur la délivrance de Vienne, il est dit que les Polonais ont trouvé dans le logement du gr. Vizir deux millions, mais que les allemands ont eu bien peu, car ils avaient l'ordre de ne rien toucher sous peine de mort.

(2) Copia di lettera Scritta dal Re di Polonia al Doge di Venezia.

Serenissimo Principe, e fratello carissimo.

Son più che certo, che la Serenità Vostra essendo così zelante del bene del christianesimo sarà anco per godere dell'avviso, che le porgo, della segnalatissima vittoria concessa dal Signor Iddio con otto hore di continuo combattimento, contro un essercito di 180 mila combattenti, essendomi riuscito nel medemo spatio di tempo liberare dall'Assedio Vienna, con infinità de' captivi, distrugger la maggior parte di quei barbari, rendermi padrone del Cannone, e delle più principali bandiere con le proprie del Gran Signore, suoi cavalli, addobbi, et tende. In somma doppo una sanguinosissima battaglia di 8 hore continue con la fuga del Gran Visire, il resto dell'essercito restò in nostro potere e tutto il suo campo, che si estendeva più di una legha da questo paese. Troppo havrei da significare, se volessi partecipare dè successima, perchè mi accingo a prosequire il resto dell'inimico fuggitivo, solo le confermo la mia dispositione alla Serenità Vostra per nuove prove della mia fraterna corrispondenza ; gli anguro dal Signore Iddio le contentezze. Vienna 14 Settembre 1683.

Affmo fratello
Gio. Re di Polonia.

Le 2 octobre, Cybo écrit :

Il Sig[r] Cardinal Ottoboni fù hieri da N. S[re] nè portò altro negotio che una lettera della Republica di complimento per la liberatione di Vienna S. S[tà] parlò bensi delle cose di Ferrara con quel sentimento, che richiede un' insolenza, e temerità tale,et una invasione così iniqua, et ingiusta, eseguita nel tempo istesso che Vienna si trovava nelle maggiori pressure, et agonizzante, in vece di somministrar aiuti per la liberatione di quella tanto importante piazza, come la Rep[ca] era tenuta di fare per più titoli ; et essendosi S. S[tà] lasciato à bastanza intendere col Card[le], non occorre, ch'ella parli, ò faccia altro se non rappresentare secondo le occasioni, e con le forme accenate di sopra i giusti sentimenti della S[tà] Sua.

Nostro Sig[re] hà somministrati all'Imp[re] et al Rè di Polonia (1) tutti gli aiuti possibili senza entrar in lega. L'istesso fecero i suoi predecessori nelle occorrenze, e guerra di Candia, et il medesimo farà S. S[tà] nell'avvenire quando si continovi dall'Imp[re], e Rè di Polonia la guerra col Turco.Potrà ella valersi di queste notitie, quando di nuovo le venga di questa materia.

Le 13 novembre, Jacobelli informe que de Constantinople on annonce (2) l'arrivée de Capello porteur de l'argent et que l'on a remboursé les marchands qui l'avaient prêté ; mais que le Bailo Donati voulant rentrer avec les navires qui avaient amené Capello, celui-ci a répondu de ne pouvoir l'accorder sans la permission de la Porte, promettant que dans quinze jours on aurait la réponse, mais 20 jours s'écoulèrent sans qu'elle vint ; il semblait même que l'on voulait attendre l'arrivée du nouveau Bailo. Donati est parti seul, car sa famille se trouve déjà ici au lazaret. Au départ des navires de Constantinople on préparait des fêtes, dans la persuasion que les

(1) Et le 9 octobre, il répond : on a écrit à Bonvisi pour qu'il engage l'empereur à permettre au Ban de la Croatie de prendre Canissa, mais on n'a pas grand espoir, car dans l'attente de la décision de la Cour, en cessera l'opportunité.

(2) Dès le 21 août, il avait annoncé l'arrivée de lettres publiques du secrétaire Sartorio informant que le Bailo Donati avait déposé les insignes et le costume de représentant et demandé de pouvoir partir.

Turcs s'empareraient de Vienne, mais au contraire, dans la soirée, arriva la nouvelle de leur déroute. Il règne une tristesse générale et on a défendu de parler de Vienne ; personne ne veut s'enrôler parmi les jannissaires (1). Le 20, il explique que l'on a été mécontent de la lettre d'Ottoboni, parce que le cardinal, rapportant la conversation qu'il a eue avec S. S., écrit que le pape s'est plaint du retard mis à l'installation de l'évêque de Crema et a ajouté : ces messieurs ne doivent pas compter que les évêques vénitiens doivent être préconisés uniquement par des cardinaux nationaux ; que si quelque Pontife a laissé faire de ces préconisations à ses neveux ou à des cardinaux protecteurs, ce fut par exception ; ce sont les cardinaux qui doivent les faire à tour de rôle. L'observation du pape a déplu à Valiero (2).

Le 1er janvier 1684, Jacobelli annonce que dans le Pregadi de vendredi, Lando a fait demande de la licence pour venir à Rome ; il y arrivera par Florence, mais voyageant incognito pour ne pas perdre de temps (3).

---

(1) Le 6, il avait annoncé l'arrivée de Mgr Cosmi de Spalatro ; voyant qu'il y a probabilité de convertir des Turcs qui se trouvent à la frontière, le prélat est venu pour s'entendre avec l'institut des cathécumènes ; il espère recueillir des secours du public sans devoir en demander à l'Etat.

(2) Et, le 2 janvier 1684, il ajoute que le gr. Vizir avait donné le passeport à Donati pour partir, mais ayant appris les mouvements des Morlacques, il aurait voulu que la République les désavouât.

(3) A la fin de l'année était arrivé un incident : des ressortissants vénétiens s'étaient fait justice eux-mêmes, saisissant à main armée du bétail de sujets du pape. Le 2 octobre, Jacobelli informe Cybo qu'il n'y a encore rien de positif au sujet de l'incident d'Ariano et du bétail saisi ; que le card. Delfino lui a écrit que le gouvernement le considère comme un acte privé et qu'il serait opportun qu'Ottoboni en écrive en termes énergiques au Sénat, afin que l'on ne s'endorme pas. Le 9, Cybo lui répond : « Il n'est pas nécessaire que V. S. parle de cet incident, car le pape s'en occupera avec Ottoboni. Le 20 novembre, Jacobelli écrit : « on dit que cet incident est aplani : les intéressés s'étant mis d'accord. Le magistrat *delle acque* s'est présenté au Collège et a annoncé l'arrivée d'un envoyé de Ferrare avec la proposition d'un arrangement ; il en a donné communication à S. Sérénité pour avoir des ordres, et le Sénat a répondu au magistrat de conclure et

Le 15, il informe que le Doge Luigi Contarini est mort après douze ans de fonctions ; il fut un homme de vie exemplaire et tout au service de sa patrie. Le 22, il dit que la veille on lui a fait des funérailles à S. Giov. et Protasio, et que demain matin commenceront les réunions des Conseils pour en constituer un des 41 membres pour l'élection du Doge ; le 25, que la plus grande partie des suffrages y sont pour le chev. Giustiniani, frère de Mgr de Bergame et très-aimé du peuple. Et, le 29, il en annonce l'élection et que le jour suivant a eu lieu le couronnement ; hier à S[t] Marc a été célébrée la messe solennelle. Ses parents l'ont déjà pressé de nommer, dans le cas de vacance, un de ses neveux Primicerio de S[t] Marc, tandis que ceux qui ont voté pour son élection recommandent l'abbé Sagredo, mais le nouveau Doge répondit que Badoero avait été nommé par son prédécesseur et qu'il n'avait aucune intention d'en nommer un autre. Le chev. Marcantonio Giustiniani est âgé de 67 ans (1).

Le 29 avril, Jacobelli écrit que durant le banquet donné par le Doge à la noblesse, arriva de Vienne le gentilhomme de Contarini avec la ratification de la Ligue ; on a bu à la santé de l'empereur et du roi de Pologne. Avant de la publier il y aura un service divin, d'accord avec le P. Marco d'Aviano

d'en référer. J'ignore quelles sont les conditions, écrit Jacobelli, je sais seulement que le magistrat a expédié un courrier au cardinal légat pour qu'il ratifie le traité ; c'est un capucin, venu à Venise avec le consentement du cardinal de Ferrare qui a été l'intermédiaire ». Le 27, Cybo lui répond que l'on n'a aucune idée sur l'arrangement, et l'on se demande avec quel mandat a pu agir le capucin ; les personnes intéressées dans cette affaire ne pouvant rien conclure sans la permission de S.S. Le pape a parlé de cet incident à Ottoboni.

(1) Le 18 mars, il mande qu'on a nommé le Proveditore Fr. Morosini capitaine général, avec les mêmes attributions qu'il avait durant la guerre de Candie ; c'est celui qui a le plus d'expérience et il est très-aimé des milices.

avec communion générale ; toutefois on est discord sur la manière de proclamer la Ligue (1).Et,le même jour, il informe qu'on a été très-content du bref expédié par Lando touchant les subsides ; on dit que les revenus des évêchés et des abbayes peuvent produire jusqu'à 40,000 ducats ; en attendant, on demande des informations (2).

. Le 13 mai, il écrit que l'on s'occupe du départ de Morosini qui va à Varsovie ; en outre de 40 personnes en livrée de velours cramoisi et galons d'or, il y aura, pour l'accompagner, 16 pages gentilhommes vénitiens dont cinq du patriciat de Venise et les autres de terre-ferme (3).

---

(1) Le 22, il avait annoncé l'arrivée, avec une felouque de Spalatro, du comte S. Marsili, bolonais, qui s'étant rendu à Vienne au commencement de la guerre et envoyé comme ingénieur dans les fortifications, fut pris et emmené comme esclave par les Turcs. Durant 10 mois il endura toute sorte de sévices, fut vendu plusieurs fois et enfin put payer sa rançon moyennant 700 zecchini.

(2) Le 12 février, Cybo lui répond : « parmi les plaintes qu'on a rapportées que N. S. aurait faites à Lando, on a oublié celle visant le transport du sel par le territoire de Mantoue et cela contre les dispositions du concordat ; si donc les réponses de Lando à ces plaintes ont satisfait le Sénat, elles n'ont pas eu le même accueil auprès du pape ». Le 8 avril, il annonce que N. S. pour aider l'expédition de la République, a ordonné à ses galères, conjointement aves celles de Malte et de Toscane, de s'unir aux galères vénitiennes. S. S. concède aussi à la République les revenus des évêchés et des abbayes vacantes du domaine vénitien, ainsi que les dîmes sur le clergé. « On transmettra à V. S. la bulle relative ». Mais, le 15, il ajoute qu'à la suite de la demande de l'envoyé vénitien N. S. a accordé, en place des dîmes, comme le fit Pie V, 100.000 écus d'or sur les revenus ecclésiastiques, par conséquent on retire la bulle. Le pape a permis aussi au marquis Tassari de lever des recrues dans l'Etat pontifical pour son régiment et il a fait la grâce au capitaine Pandolfini, que le card. Légat à Bologne avait mis en prison parce que sans permission il enrôlait du monde. Mais, le 22, il avertit qu'on a remis à Lando le bref pour les 100,000 écus. Reste également ferme la concession des revenus des sièges vacants.

(3) Et, le 20, il ajoute que le Sénat a voté 5000 ducats de bonne monnaie (qui font 6000 vénitiens) pour les cadeaux en Pologne : au roi un habillement de brocart d'or, *saprarizzo*, de la valeur de 1500 duc. ; deux de brocart de 2000 pour le prince, une robe de 500 avec dentelles, de la valeur de 1500

Le 20, Jacobelli annonce que le gr. vizir ayant demandé à Cappello si la Ligue était vraie, le secrétaire répondit qu'il l'ignorait et le gr. vizir lui fit des menaces (1). Et, le 21 août, ayant d'abord annoncé la prise de Ste Maura après 17 jours de siège ; que l'on y trouva 100 canons et 200 esclaves qui furent mis en liberté —, il informe que l'ambassadeur de France a participé au Doge qu'à Constantinople son collègue avait donné refuge à Cappello, avec ses effets, à l'ambassade ; qu'il le fit ensuite partir, d'une manière sûre (2).

Le 12 août, Jacobelli informe que le Sénat a déclaré que le Bailo Donati est innocent, et, à la même date, que dans le Pregadi on a accueilli la demande de Morosini de pouvoir quitter Varsovie ; le secrétaire Alberti y restera comme résident (3).

Le 30 septembre, il annonce que Pietro Valiero a été élu Provéditeur extraordinaire en Dalmatie à la place de Domenico Mocenigo ; celui-ci a été nommé Châtelain de Vérone, il en est content parce que c'est une place bien ambitionnée ; toutefois on lui reproche de n'avoir rien fait après tant de promesses ; il a beaucoup dépensé sans aucun résultat (4).

---

pour la reine ; le tout sera mis dans une boîte en argent de la valeur de 50 ducats.

(1) Le 10 juin, Cybo le prévient que les galères pontificales sont parties et qu'elles doivent rejoindre celle de Malte à Messine.

(2) Le 17, il avait écrit que le Bailo Donati affirmait que l'expédition avait été bien plus considérable que celle de Soliman ; il avait emporté tout ce qui se trouvait dans les arsenaux et, de 100.000 soldats de l'Asie, aucun n'est revenu.

(3) Le 5, il avait annoncé le décès à Padoue d'Eleonore Cornaro, doctoresse, âgée de 40 ans.

(4) Le 7 octobre, Cybo écrit à Jacobelli. « Hò esposti pienamente a N. S^re i filiali, e devoti sensi, che par mezo di V. S. hà fatti pervenire a S. B^ne il Signor Pietro Valiero in consequenza che è stato eletto Proveditore straordinario in Dalmazia ; e S. B^ne gli hà uditi, et accolti con abbondanza di paterno gradimento; godendo fuor di modo, che una carica tanto importante nelle presunti occorranze sia stata prudentissimamente appoggieta ad un Signor di zelo, e di valore si accreditato. Spera però giustamente S. B^ne, che la sua spedizione, e condotta produrrà felicissimi progressi nella causa publica, a con pienezza di volontà Paterna gli concede par tal' effetto

Le transport du sel de la République dans l'Etat de Milan préoccupait la Cour de Rome, car la Légation de Ferrare, qui prélevait un droit sur la navigation du Pô, y était intéressée. Le nouvel entrepreneur tenta de transporter le sel par la voie de terre, par Legnago, mais sans résultat ; toutefois cette tentative donna lieu à une correspondance diplomatique. Rome y voyait une violation de la Convention entre la légation de Ferrare et la République, mais à Venise on ne tenait pas compte des réclamations réitérées du pape. Aussi, le 25 mai 1680, Jacobelli répond-il à Cybo que le patriarche lui a dit d'avoir parlé à des sénateurs au sujet du nouveau parcours du sel, et qu'ils lui répondirent que dans les Pregadi on n'en a jamais parlé et qu'il n'avait aucune connaissance de la Convention entre la République et Ferrare ; il faudrait présenter des doléances au Sénat pour donner lieu à une discussion. Il ne paraît pas qu'Ottoboni ait transmis la copie du concordat, car, dans le Pregadi de samedi, on n'a pas exclu de la séance les *papalini*. « Le comte Della Torre m'a dit que le card. Pio, d'ordre de l'empereur, doit toujours rester aux pieds du pape pour les affaires d'Italie. » Le 1er juin, il répond qu'il a parlé au card. Delfino touchant la route de Legnago, «mais S. Em. avoua que ni moi ni le patriarche nous pouvions arriver à quelque chose, du moment qu'au Sénat on ne parle pas de la Convention, et que, si même Ottoboni en écrivait, on ne lui répondrait pas, car par le rappel de Rome de l'ambassadeur et du secrétaire, la République a voulu rompre tout rapport avec le Saint-Siège, tant que l'on ne reprendra pas une bonne correspondance par l'envoi d'un ambassadeur et le retour du nonce. Je remettrai à ce cardinal la copie de la

---

l'Apostolica sua Benedizione à tutta l'armata, pregando Dio che gli doni i più prosperi successi, come anche la sua gran virtù, a pietà glieli concilia dalla bontà, et assistenza divina. Gli esprima V. S. in ampla forma questi benignissimi sentimenti di S. Bne, nè lasci di unirvi le significazioni dell' animo mio, col mo di rispetto verso il suo merito. ecc.

Convention » (1). Le 22, Cybo avertit Jacobelli que, d'autre part, il est informé que l'on travaille à la route par Legnago : « V. S. ne doit faire autre chose qu'envoyer des nouvelles et rapporter les sentiments et les projets de la République » (2). Mais, le 24 novembre, il écrit à Airoldi à Milan : « d'après les informations qu'on lui transmet au sujet du sel, V. S. verra que les papes dans le bref d'investiture ont dispensé les rois d'Espagne de la prohibition d'occuper en même temps Milan et Naples, à la condition de respecter les capitulations stipulées entre les ducs de Milan et la Chambre Apostolique, qui contiennent un règlement pour le sel. Si donc l'Espagne persiste à refuser les justes satisfactions, S. S. pourrait y trouver un remède en déclarant nulle la dispense contenue dans l'investiture. V. S. en parlera comme de sa propre initiative ».

Le 18 janvier 1681, Jacobelli écrit que l'ambassadeur impérial l'a informé que Vialardi lui a dit que, si S. S. accordait au sel de Mantoue des facilités pour le droit de navigation sur le Pô, sans créer un précédent pour ses successeurs, on obligerait les entrepreneurs à abandonner la route de Legnago pour

(1) Le 8, l'auditeur écrit que lundi on commença le transport du sel par Legnago, que furent chargés sur trois *burchi*, 120 *moggia* en 1500 sacs ; que l'on continuera car les entrepreneurs ont envoyé de Milan 3000 sacs. L'ancien entrepreneur Grassi prétend qu'on ne pourra pas, par cette voie, faire de grandes expéditions à cause des grands frais et surtout en hiver ; si une tentative fut faite,par la voie de Mantoue, c'est que la navigation du Pô était impossible. Le comte Della Torre déplore que ces Messieurs veuillent tout empirer en aidant l'entrepreneur, bien que la tentative ne puisse avoir de succès. « Il m'a dit aussi que le jour de l'Ascension il en parla longuement au Doge, lui représentant les sentiments de l'empereur pour les malheurs qui dérivent, pour l'Italie et la religion, de la discorde entre la République et le pape, et que Sa Sérénité l'écouta sans lui donner de réponse ».

(2) Le 30 novembre, Jacobelli écrit : « Guaruasconi m'a dit qu'il y a espoir que les réclamations auront leur effet, parce que les entrepreneurs renoncent à la route de Legnago pour reprendre celle du Pô ; que l'on a écrit au résident du duc de Mantoue à Milan que S. A. ne peut plus permettre le transit par Legnago, afin de ne pas donner occasion au pape de se plaindre ».

celle du Pô. J'ai répondu « que j'en avais déjà averti V. Em. mais sans avoir encore obtenu de réponse, car les ministres de la Chambre Apostolique n'ont pas encore pris de décision ; que je trouve trop forte la concession de 600 écus pour chaque mille *moggia* nécessaires à Mantoue, tandis qu'un millier de moggia de Venise, réduites à la mesure de Ferrare, en feraient au moins 1500, pour lesquelles il est d'usage de ne pas payer plus de 15 *giulii*, ajoutant, qu'à mon avis, sans autre concession, on reviendra à la route du Pô, voie naturelle. S. Exc. fut du même avis, disant toutefois qu'il croyait que cet arrangement était encore le meilleur moyen pour la reprise de la route du Pô » (1).

(1) Et, le 1er février, Cybo répond : « si le ministre du duc de Mantoue lui parle encore au sujet du sel, V. S. lui dira qu'ici on ne craint pas la route que veulent tenter les entrepreneurs, soit que dans les essais on y a toujours trouvé des difficultés techniques, soit parce qu'à la Chambre Apostolique on devra quand même payer les droits ; dans la convention entre la République et la ville de Ferrare, confirmée par Clément V, Venise s'oblige à ne pas permettre qu'on prenne une autre route que celle du Pô. Malgré tout, pour mieux fixer les parties, si le duc de Mantoue se contentait de quelque rédaction honnête du droit sur le sel pour son duché, V. S. l'écoutera et m'en informera. On dit ici qu'à Mantoue on a compris mieux que nous-mêmes qu'une nouvelle route a trop d'inconvénients ; le duc veut se faire honneur et se procurer un avantage auprès du pape, en offrant d'interdire la route proposée ».

CHAPITRE VII.

La France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

1680-1682.

Les nations de l'orient de l'Europe se préparaient à se défendre contre les Turcs ; en même temps, celles de l'occident étaient inquiètes à cause de l'attitude belliqueuse de Louis XIV.

L'œuvre du congrès de Nimègue semblait n'avoir donné à l'Europe qu'une paix apparente, car l'application des traités provoqua d'autres contestations de la part de la France vis-à-vis de l'Espagne et de l'empire allemand ; et le très-chrétien, fort de son armée, les trancha par la force. Devant les envahissements de la France, l'Allemagne, l'Espagne et les Etats Unis de la Hollande et même l'Italie vivaient dans l'inquiétude ; on tenta de former des ligues contre Louis XIV, mais il parvint à les dénouer.

A l'Espagne le roi demandait l'accomplissement de son obligation de lui céder le château et la ville de Dinant, autrement le catholique devait lui donner Charlemont ; ensuite l'Espagne se refusant de céder Alost, la France occupa le Luxembourg. On tint une conférence à Courtray, mais sans résultat en faveur de l'Espagne.

En Allemagne, en outre de la cession de la haute et basse Alsace, Louis XIV prétendit encore aux hommages des princes qui tenaient dix villes dites impériales, mais ensuite, par l'institution des chambres à Metz et à Brissac, il exigea la com-

plète soumission des mêmes villes. La Diète de Ratisbonne protesta en faveur des princes allemands, mais Louis XIV n'y répondit qu'au bout de trois mois et après l'occupation d'Argentina (Strasbourg).

Les princes italiens n'étaient pas sans crainte, non pas tout pour eux-mêmes, directement, que pour l'Espagne possédant Milan et les deux Siciles ; la France pouvait en prendre occasion pour troubler la paix en Italie. Louis XIV s'assura le passage en Italie par son alliance avec la duchesse de Savoie et par l'acquisition de Casal.

Tous, mais surtout l'Espagne menacée en Flandre, chez elle et en Italie, recouraient au pape.

Le 15 janvier 1680, Lauri, auditeur de la nonciature à Paris, informe Cybo que l'évêque d'Aconia, représentant du duc de Mantoue, a eu une longue conférence avec Colbert, lequel a pris la place du marquis de Pomponne, ministre d'Etat, en l'absence du frère Colbert, marquis de Croissy ; on ne doute pas que la Cour veuille absolument à avoir Casal ; on soupçonne aussi que le roi pense acheter au duc les droits qu'il prétend avoir du duc de Savoie ; mais sur cela on est incertain (1). Et, le 2 février, il écrit que tout le monde voit que Colbert traite avec douceur l'abbé Verrua, ambassadeur de Savoie. On l'attribue à ce que la Hollande refuse l'alliance avec la France, et que les catholiques suisses ont

(1) Le 29, il annonce, que c'est Mgr d'Aconia, qui en causant laissa échapper que le roi veut aussi Creme, en outre de Casal, mais, réellement, on ne sait pas si cela est la vérité ou un simple désir du prélat qui n'est pas fort habile dans les négociations. On répète toujours que le roi demande au Piémont le passage et les vivres pour les troupes, mais que l'ambassadeur s'y oppose suivant l'ordre de la régente ; celle-ci refuse aussi de faire une ligue avec la France, et par conséquent l'action militaire peut se retarder. Et, à la même date, il l'assure qu'il parlera du subside du pape à la Pologne, et que l'on note que du moment que ces secours sont donnés pour la guerre contre les Turcs, la Pologne ne peut pas les dépenser en Hongrie et, par conséquent, l'empereur est libre d'envoyer des troupes en Italie.

déclaré de défendre Milan si les français l'attaquent (1). Et, le 26, il ajoute que l'abbé a eu une longue conférence aussi avec Louvois ; on suppose que les Génois en ont été l'objet, à cause des différends entre la Savoie et cette République. Et le soupçon s'accentue, parce que l'ambassadeur de Savoie est le seul qui soit autorisé à suivre la Cour dans un voyage, tandis que la parenté de la Bavière avec la Savoie aurait dû faire supposer autrement (2).

Le 17 janvier, Mellini, nonce à Madrid, écrit à Cybo :

Mi sono portato dal S[r] Principe Gonzaga per sentir il suo parere sopra gli uffici, che N. S[re] bramerebbe di far qui reiterare appresso il Re, si per l'indulgenza da usarsi verso i Messinesi, come per l'abolimento della Monarchia di Sicilia, e de gli abusi che ne resultano. S. Ecc[za] havendo intese tutte le ragioni da me ponderatele à tenor della lettera di V. E., mi hà mostrata inclinazione conforme à quella di S. B[ne], tanto per la piacevolezza verso i Messinesi, come contro gli abusi della Monarchia di Sicilia. Mà hà però detto che per hora non consiglierebbe S. S[tà] à far motivo alcuno sopra questi due particolari ; no sopra il primo, perchè gli animi dei ministri sono quì tutti mal impressionati di quella gente, e non si fidano di quei che sono rimasti ; e quei, che tengono lontani della lor patria, stimano talmente infetti, che credono piena d'evidente pericolo la permissione del loro ritorno. Non sopra il secondo, perchè essendo questo un tasto delicatissimo, bisogna toccarlo à tempo, e con singolar riguardo ; e toccato intempestivamente, e senza la necessaria attenzione, potrebbe più tosto

(1) Le 5, il écrit que le roi a augmenté la pension des frères Caffari, messinois,de 4000 à 6000 livres. On dit qu'il a pris cette décision parce qu'il vise d'autres projets. Et,le même jour, il ajoute que le bruit court que sous peu, des troupes françaises vont entrer dans les localités ouvertes de la Flandre espagnole, qu'on peut occuper sans combat. Peut-être est-ce pour obliger l'Espagne à céder à la France Charlemont, au cas où l'Eglise et l'empire n'aient pas concouru à la cession de Dinant.

(2) Le 16, il informe : « quoiqu'ici le désir d'avoir Casal soit toujours vif et qu'on continue à traiter avec le duc de Mantoue, toutefois le refus de la Hollande pourrait faire que, si le duc ne veut pas livrer cette place volontairement, on renonce à la prendre par la force et qu'on renvoie cette entreprise pour d'autre temps. En attendant, à Lyon on réquisitionne tous les mulets pour transporter des munitions dans les magasins de Verceil.

produrre sconcerti che buone consonanze. Mi hà dunque promesso di voler far egli stesso questi tentativi in buona congiontura, e darmi poi la risposta categorica di quello, che stimerà potersi adempire secondo le disposizioni, che havrà discoperte. Et io mi persuado che l'eseguirà con tutto il suo discreto zelo, essendo veramente un personaggio molto pio e giusto. Et à V. E. etc.

Le 18 février, Cybo lui répond : «on connaît bien la piété du prince Gonzaga dans l'accueil des prières de S. S. en faveur des messinois, et il est sage d'attendre ses actes. Pourtant, afin que soit clair le bien fondé du désir de S. S., qu'on prenne une décision à ce sujet pour la tranquillité de la Couronne et la sûreté des Etats de S. M. catholique, plus peut-être que par simple compassion envers ces rebelles, je transmets à V. S. la feuille annexée, laquelle vient d'une personne bien renseignée et qui montre dans quels précipices le désespoir peut les entraîner ; pour y remédier S. B. a jugé plus utile d'user de clémence plutôt que de rigueur » (1). Le 29, Mellini ajoute que D. Vincenzo Gonzaga l'a prié d'écrire en son nom et en secret à N. S., qu'il ne convient en aucune manière que S. S. interpose ses offices en faveur des messinois, et que S. Exc. faisait cette démarche par zèle envers le pape. « Il m'a été impossible, écrit-il, d'obtenir de sa bouche autre chose ; peut-être que del Carpio avait déjà rapporté quelque

(1) Le 28 mars, Mellini répond que le prince Gonzaga n'a jamais douté que les paternels avertissements de S. B. seraient un témoignage de sa clémence envers les messinois, mais ici on est toujours mal disposé à leur égard, tellement que le prince croit que ces instances resteront sans résultat. S. Exc. a été déjà avertie de leurs intrigues auprès du roi de Tunis. Le 31, Cybo le charge de dire à D. Vincenzo que le pape a agréé la confiance de S. Exc. envers lui touchant les messinois. Il lui ordonne de répéter que N. S. n'a eu d'autre but que d'exciter la charité du roi en faveur de ces malheureux, croyant que cela serait à l'avantage des intérêts de la Couronne ; mais que du reste on tiendra compte des déclarations de S. Exc. Et, le 28 avril, il ajoute que S. S. vient d'apprendre par une voie sûre que les messinois traitent avec le Pacha de Tunis pour surprendre Messine ou mettre pied en quelque localité de la Sicile, et que les Turcs ont approuvé les négociations. On a déjà, par le nonce, averti le v. roi de Naples.

conversation de S. S. à ce sujet, et que le Conseil ne l'a pas bien accueillie ».

Le 1er février, Mellini écrivait à Cybo que Don Pietro d'Arragon était venu le voir et, au nom de S. M., lui avait exposé la situation de l'Italie, fort inquiète à cause des grands préparatifs de guerre que fait le très-chrétien ; ses violences envers S. M. catholique pour les salves aux galères ; ses menaces à la République de Gênes afin d'obtenir la darse pour ses navires ; son attitude impérieuse vis-à-vis du grand duc de Toscane ; qu'enfin tout laissait prévoir que le très-chrétien aspirait à devenir le monarque universel. Don Pietro a déclaré que son roi voulait se défendre et recourait au zèle paternel de S. S. pour obtenir le maintien de la paix ; que le moyen d'y arriver serait de faire voir au très-chrétien que tous les princes se coalisent. Le pape, dit-il, étant le père de tous, est le seul qui puisse les réunir. Et Don Pietro ajouta qu'en Espagne on était en train de rassembler de grandes forces de terre et de mer ; que l'on armait 28 galères en outre de trois nouvelles, 17 vaisseaux et que l'on en achètera 9 autres ; qu'on faisait une levée de 4,000 hommes à Milan et que l'on créait aussi un troisième corps d'Allemands. « J'ai répondu que j'en réfèrerais à Rome, mais sans prendre aucun engagement à ce sujet » (1). Et, le 18, Cybo lui annonçait : « que le marquis del Carpio, ambassadeur espagnol, avait parlé au pape de la ligue pour la défense de l'Italie, et que N. S. lui répondit, comme d'autres fois, d'abord que le Trésor étant dépourvu, il ne pouvait rien faire et que, d'autre part, il ne convenait pas à son autorité Apostolique d'intervenir dans une lutte entre des princes catholiques autrement que par des conseils paternels, bien qu'il n'en pré-

(1) Le 29, il informe que les Hollandais acceptent de céder Maestricht, se contentant d'un payement. Il assure qu'il recommandera à Portocarrero et aux ministres, l'envoyé de Raguse. Qu'il a remis à S. M. la lettre du card. Omodei annonçant qu'il a assisté à la messe solennelle à St Charles des Milanais pour le mariage du roi... Enfin il promet de communiquer à Portocarrero les assurances bienveillantes du pape à son égard.

voit pas de grands résultats, car les princes catholiques, comme s'ils s'entendraient entre eux, ont traité et traitent avec si peu de respect le Saint-Siège, qu'en quelque sorte ils lui ont fait perdre l'unique force qui donnait valeur à son action : c'est la vénération qui seule donne de la valeur à l'intervention du Pontife. Le pape n'est pas considéré pour sa puissance temporelle, mais pour la suprême autorité de Vicaire du Christ, dans l'Eglise catholique ; par conséquent si, à présent, les démarches de N. S. ont peu de succès, les princes qui lui en font la demande ne doivent s'en prendre qu'à eux mêmes. Et l'ambassadeur ayant dit que V. S. devait en écrire, N. S. a répondu qu'elle n'avait pas écrit à ce sujet, mais que souvent elle y avait fait allusion. V. S., conclut Cybo, pourra insinuer ces sentiments du pape, qui craint que del Carpio, soit parce qu'il est *sordastro* (demi-sourd), soit qu'il connaisse peu la langue italienne a pu ne pas le comprendre clairement ; toutefois il semble à S. B. qu'à Madrid également on ne veut pas comprendre, ce que l'on a tant de fois écrit : de l'opportunité de rappeler cet homme » (1).

Le 17, Cybo écrivait à Mgr Pallavicino, nonce à Cologne : Vedutosi l'Articolo 13° della Pace di Nimega, dove la Spagna promette di ottenere il consenso per la membratione di Dinant dalla Chiesa di Liegi fu significato à Monsr Arcivescovo di Colonia per parte di S. S^tà che non doveva consentirvi ; ma bensi fare istanza per la reintegratione della medesima Chiesa nel possesso di quella Città, e nell' istesso tempo si passarono ufficii alle Corti di Spagna e di Francia per la restitutione. Hora perchè gli Spagnuoli si dichiarano di voler ricompensar la Chiesa con l'équivalente in forma vantaggiosa la S^tà Sua vuol che V. S. rappresenti à Monsr Arcivescovo non esser sua intentione d'impedir la membratione sud^a quando la ricompensa sia certa et utile alla Chiesa. Però in tal caso il Sig^r Elettore et il Capitolo

(1) Mais, le 28 mars, Mellini lui mande que l'on ne veut pas se rendre aux arguments contre la ligue ; ils disent que celle-ci devrait être générale, comprenant aussi le très-chrétien, de manière que si S. M. refuse d'entrer dans la ligue, elle laissera voir ses mauvaises intentions, et il en résulterait une plus forte nécessité de la conclure pour la défense réciproque. Ici ils sont toujours plus échauffés pour la formation de cette ligue.

di Liegi potranno prestare il consenso loro, il quale però non basta senza l'approvatione Pontificia. Di che parimenti gli farò avvertiti (1).

Et, le 1er mars Lauri répond à Cybo, que Colbert n'a reçu que Mgr d'Aconia ; on ignore le sujet de l'entrevue mais des lettres de Mantoue annoncent que le duc, avant de partir pour Venise, a parlé à Gomond et on croit aussi que l'évêque ayant reçu une lettre s'est rendu à Saint-Germain. On ne sait rien, mais le prélat qui annonçait son départ en carême pour l'Italie, ne dit plus rien à présent. Et, le 8, il ajoute : « j'ai eu une conversation avec Monseigneur et le résident de Mantoue dans le cloître des Théatins, et j'ai compris que jusqu'à présent il n'y a rien de fixé. Casal ne peut pas être prise facilement par les armes, et il faudrait alors s'assurer la Hollande ; or, le prince d'Orange a écrit à l'ambassadeur d'ici qu'il est sûr que l'Angleterre assistera les Etats généraux contre la France » (2).

---

(1) La ville de Dinant appartenait à l'évêché de Liège et le territoire de celui-ci faisant partie de l'électorat de l'archevêque de Cologne, c'était au Saint Siège à s'en occuper. On a donc réuni la correspondance sur cette question dans le chapitre « de la défense des droits de l'Eglise » (voir la IIe partie du volume).

(2) Le 13, Jacobelli, auditeur de la nonciature à Venise, informe que le résident de Mantoue répète qu'il n'y aura pas de nouveautés touchant Casal, car le duc a obtenu de l'argent des Vénitiens; mais ce ministre a peu de crédit et on ne croit pas beaucoup à ce qu'il dit ; et le doute subsiste toujours que la France doive troubler la tranquillité d'Italie. Et, le 16, il ajoute que Toscarini mande de Paris que la guerre est inévitable en Italie ; du moment que le très-chrétien a obtenu la neutralité de la Hollande, il peut envoyer ses troupes en Italie ; que l'acquisition de Casal est stipulée pour un demi-million d'écus, le duc ayant abandonné la prétention de ne céder qu'à la force pour ne pas devenir odieux au monde ; que les Génois seront les premiers à être attaqués et que le résident de leur République louait en Angleterre des vaisseaux de guerre ; on soumet des projets à la duchesse de Savoie, qui refuse, voulant rester neutre quoiqu'elle permette le passage des troupes. « Ayant parlé de tout cela, écrit-il, au Comte Della Torre, il me dit qu'il en avait quelques indices et il éclata contre le duc. Toutefois on dit que le Sénat suspend tout jugement, attendant d'autres lettres ».

Le 13, Lauri informe :

Si fanno molti discorsi, che i Francesi siano per calar quanto prima in Italia, con disegno, come alcuni dicono, d'impadronirsi prima di Casale per forza, già che il Duca di Mantova par che persista di non volerlo cedere di accordo, e di voltarsi poi contro la città di Genova. Questa voce prendere corpo dalle seguenti ragioni. 1° dal vedere la premura grande che ha la Francia di collegarsi coll'Olanda in tempo che non hà di chi temere. 2° dal sapersi, che l'abbate di Estrades impiega ogn'opera à Torino per indurre Madama Reggente ad unir le armi con quelle del Re. 3° dal vedere che l'ambasciatore di Savoia hà seguitata la Corte in questo breve viaggio invitatovi dal S^r di Colbert (sic) in tempo che il Re si era dichiarato che non accadeva, che i ministri de principi lo seguitassero. 4° Per un corriero che in questi giorni è passato per questa città spedito da questa Corte à quella di Torino. 5° dal sentirsi che i Francesi habbino preso al soldo diversi Alemanni in Francofort, in Alsatia, et altrove, quando già si trovavano un corpo di truppe, oltre i presidij, atte à tentare ogni grande impresa. Sesto dalle continove reclute di soldati, che si fanno giornalmente in questa città et altrove. 7° Dall' armamento maritimo, che si prepara ne i porti del Regno, e particolarmente in Tolone, ove à tale effetto si trova hora Monsieur Dù Quenè. 8° Da i continovi transporti di munitioni, che da tanto tempo in quà si fanno di Francia in Pinerolo. Dalla premura, colla quale si tratta l'affare di Casale ; Le quali due ultime ragioni unite alla seconda detta di sopra par, che persuadano che tutti i disegni precedenti, sieno diretti centro l'Italia, e più particolarmente contro Casale e Genova, tanto più che non si sà vedere in qual altra parte possano voltarsi le armi senza dar gelosia all'Olanda et all'Inghilterra. Sebene non si può negare, che anche il porto di Genova non potesse far danno grande alle suddette nazioni per il commercio quando venisse nelle mani de' Francesi. Diversi signori della Corte già cominciano à credere che il gran viaggio, che ha detto il Re di voler intraprendere nel mese di maggio prossimo, sia diretto à far qualche impresa ; tanto maggiormente che le truppe, quali erano nelle frontiere di Fiandra, si sono già mosse verso la Lorena potendo di là passar facilmente per la Franca Contea, e Delfinato in Italia.

Le 18, il informe qu'à Paris on ne fait plus de mystère au sujet de Casal ; on dit que déjà les troupes sont en marche pour en prendre possession. Le roi, à son lever à Châlons, aurait dit que le duc de Mantoue refusait de donner exécution au

contrat du comte Mattioli, il ajouta que si le duc avait eu le comte dans ses mains, il l'aurait livré à la justice, et par conséquent S. M. n'espère plus rien du duc. Ici, du reste, on doute de sa sincérité car on l'a vu à Venise avec d'Estrades dans la maison d'une femme ; il n'a demandé aucune aide aux princes et a récusé les offres de la République. Le duc a envoyé ici Mgr d'Aconia, brave homme mais peu habile, et peut-être plutôt pour l'apparence que pour négocier véritablement... Tout le monde doute des intentions du duc, quoiqu'il reste sur la négative. On ne parle pas des affaires de Gênes pour le moment.

Le 20, Airoldi, nonce à Venise mais en congé à Milan, écrit que le gouverneur voudrait se préparer aux éventualités d'une guerre mais que les moyens ne viennent pas de l'Espagne. «On lui a proposé de céder quelques effets de l'Etat de Milan, mais les procurations n'arrivent pas ; on proposa de vendre le *jus redimendi* car on en retirerait une grosse somme, mais à Madrid on en fut étonné, trouvant que ce *jus* est une régale de la haute souveraineté. «Ici on est tellement faible qu'au premier choc on peut tomber, de manière qu'on inspire bien peu de courage aux voisins. A Venise on fait des préparatifs et ici le résident conseille d'en faire autant. Le gr. chancelier m'a dit que sur les huit galères françaises appareillées à Gênes, il y a des messinois,dont l'un devait débarquer déguisé en moine; on ne sait pas pourquoi, mais il paraît qu'il devait négocier avec les amis de la France » (1).

Et, le 23, Jacobelli, de Venise annonce que Foscarini écrit de Paris que le bruit circule de la vente de Casal et du voyage du roi en Italie ; mais avec tout cela, il ne peut rassurer S. Sérénité. Et, le 27, il mande que le duc de Mantoue est sur le point de partir furieux, pour n'avoir pas pu faire sa régate, n'en ayant pas obtenu la permission dans la crainte de querelles entre Nicolotti et Castellani. S. A. a déclaré n'avoir aucun engagement avec la France, pour Casal ; mais dans sa bouche la vérité même est douteuse. Une lettre de Paris dit que le bruit court que le roi viendra en Italie, demandera le passage par la Savoie pour aller à Gênes et que c'est l'envoyé de Savoie qui le pousse contre la République, à cause des différends entre celle-ci et la Savoie.

Le 25, Lauri annonce qu'on fait de gros achats de blé par ordre de la Cour et, à Neûchatel, des mulets comme si on devait faire des transports au delà des Alpes. Les troupes sont pour la plupart en voyage, aussi ne sait-on donner aucune explication (1).

Le 3 avril, Airoldi informe que le résident vénitien lui confia qu'il avait l'ordre de vérifier si le grand duc de Toscane est en négociations avec la France pour la cession de Portoferraio (2). « Jusqu'à présent rien ne le fait croire ; je me rappelle même que son résident, parlant des besoins d'argent des Espagnols, me confia que le grand duc leur aurait donné un demi-million pour la cession de Portercole et d'autres lieux que l'Espagne possède sur ces côtes, mais son offre est restée sans résultat. Le vénitien, tout en avouant que par la perte de Portoferraio la Toscane et toute l'Italie resteraient à la merci de la France, dit que toutefois à cause de la cession faite à la France par l'électeur de Bavière, comme dot de la Dauphine, de la créance de 500,000 écus sur la Maison des Médicis, le grand duc l'aurait payée avec la vente de Portoferraio ; et il ajouta que le duc de Mantoue aurait fait cadeau

(1) Mais, le 29, il écrit que vu le retard apporté au long voyage du roi on croit à des difficultés en Italie, et on donne pour justification la jalousie de l'Angleterre, craignant que dans la session du Parlement qui va s'ouvrir le 25 on ne prenne une résolution contre la France, d'autant plus que les Etats Généraux de la Hollande refusent finalement de signer la ligue écrite que réclame la France, préférant rester libres et attendre pour le parti meilleur... On est toujours peu sûr au sujet de Casal... Le roi se montre très-gentil envers Condé ; et on a peur du voyage que doit entreprendre Louvois. Et, le 1er avril, il ajoute qu'il est certain que les E. U. G. ont repoussé par cinq voix la souscription à la ligue avec la France, voulant toutefois maintenir son amitié.

(2) Mais,le 22 mai, il écrit que le résident du grand duc ayant eu connaissances de ce bruit en demanda des explications à son collègue de Paris, qui a nié en avoir parlé à l'ambassadeur vénitien et qu'il lui a dit seulement, que la Gazette d'Amsterdam avait lancé la nouvelle ; et qu'interrogé par l'ambassadeur de Pologne il avait nié que son grand-duc ait pensé à vendre Portoferraio.

d'un bijou précieux à l'ambassadrice de France comme remercîment de la cession de 100,000 écus que les Medicis lui auraient payés pour le compte du très-chrétien ; bien qu'on manque de preuve, toutefois on sait que le grand duc cherchait à contracter un emprunt de 100,000 écus sur quelques objets ; cette somme a été expédiée au duc de Mantoue qui n'en reçoit pas assez de sa Cour. Mais, le 10, le nonce déclare qu'il n'y a pas de preuve, ni du payement du grand duc ni du bijou à l'ambassadrice, mais on ne doute pas du contrat pour Casal avec la promesse que le roi ne gardera pas la place, sauf pour empêcher une occupation autrichienne et pour assurer la succession du bâtard du duc. Il est vrai qu'à Casal on fait l'inventaire de tout, mais on dit que c'est pour le changement de gouverneur ; on croit aussi que Goumont a gagné par des promesses l'archiduchesse, mère du duc. Le 13, Jacobelli mande qu'on lui a dit que l'ambassadeur Foscarini a écrit au Sénat que les ministres à Paris parlent de l'achat de Casal et que les princes italiens peuvent être contents que la France ait un pied en Italie et puisse tenir en respect les espagnols (1).

Le 13 mai, Lauri informe qu'on a reçu l'avis de l'arrivée prochaine du comte Mansfeld comme ambassadeur impérial, pour se plaindre au nom de l'empereur et des princes de l'empire de l'application du traité de Nimègue ; et aussitôt on a ordonné dans toutes les villes de l'Alsace de ne pas recevoir le comte sans qu'il fasse la quarantaine, car il vient de Vienne où il y a la peste. Mais comme jusqu'à présent les frontières ont

(1) Et, le 27, il écrit que l'ambassadeur impérial lui a dit par contre que l'affaire de Casal n'est plus dans le précipice, parce que le duc s'était convaincu du labyrinthe dans lequel il se serait fourré par la vente ; qu'il a donné des assurances à Vienne et que le roi de France ne s'en rendrait jamais maître par la force. « L'ambassadeur m'a même dit qu'on priera N. S. d'y veiller comme un père, sans toutefois nommer qui présentera ces prières. J'ai répliqué qu'on pourrait croire tout cela si les paroles étaient accompagnées de secours au cas où le roi voudrait employer la force, mais l'ambassadeur répondit qu'il faut faire un pas après l'autre ».

été ouvertes à tout le monde, on voit bien que ce n'est qu'un prétexte pour avoir le temps de travailler à la diète de Ratisbonne ou de s'avancer dans quelque entreprise, et l'envoyé se trouvera devant un fait accompli (1).

Le 22, Mgr Muzio, nonce à Turin, écrit qu'à la Cour on est d'avis que le duc de Mantoue accorde Casal au très-chrétien. L'ambassadeur de France a fait venir ici un certain Camillo Badoero de Venise, pour appuyer le témoignage du comte Mattioli ; il s'y trouve aussi un attaché des Vénitiens (1)

(1) Le 11, Jacobelli écrivait qu'il croyait que le card. Pio a déjà la lettre de l'empereur, dont l'ambassadeur lui a fait voir la copie. S. M. au sujet du duc de Mantoue déclare que, pour éteindre ce feu et empêcher qu'il ne se rallume, il est nécessaire de conclure la ligue entre les princes d'Italie, L'empereur trouve que le grand obstacle est dans la situation des rapports entre le pape et Venise.

(1) Et, le 29, il annonce que cet attaché c'est l'abbé Luporini, agent de l'abbé Grimani dans l'abbaye de Lucedio. «Il m'a dit, écrit-il, qu'à Venise on a découvert un complot contre le duc de Mantoue, et que Badoero même lui montra une lettre, sans signature, mais écrite par D. Benedetto Orsati de Miribello, prisonnier depuis quelque temps pour l'affaire de Casal, dans laquelle il est dit : « que le colis arrivera à la douane comme on espère ; que les amis sont en ordre ». Le sens de ces paroles serait, dit l'abbé, que si le duc allait à Venise les sicaires étaient prêts ; toutefois l'abbé n'étant pas bien sincère on pourrait douter de ce qu'il dit : d'autant plus que Badoero peut lui avoir dit cela pour effrayer le duc qui l'a maltraité pendant le carnaval ; en tout cas, l'abbé espère de concilier le duc en lui consignant Badoero ». Et, le 9 juin, il ajoute qu'ayant pressé de questions Luporini, celui-ci avoua que c'est Don Vincenzo Gonzaga, beau-frère du duc, qui a organisé la conspiration, avec le concours du ministre espagnol. « Cette invraisemblance, écrit-il, me fait douter de Luporini, mais je crois que Badoero peut l'avoir trompé avec le concours de l'ambassadeur de France qui tâche d'exciter le duc contre les Espagnols et de le décider à introduire les Français à Casal. Luporini m'a dit aussi que l'abbé Maurel, qui est auprès du duc, a l'ordre de lui offrir d'assurer la succession à son bâtard en excluant les légitimes». Et, le 3 juillet, Cybo l'engage à bien vérifier ce qu'il y a de vrai dans ce que dit l'abbé contre ce gentilhomme s'il se rendait à Venise. Mais, le 31, Muzio annonce que Badoero a été à Mantoue et qu'après avoir tout raconté au duc, il alla à Milan pour négocier au sujet de certains tableaux, mais qu'on l'a emprisonné. On trouva sur lui plusieurs

qui travaille à faire à rentrer à Venise Badoero pour l'arrêter dans son passage sur les territoires du duc de Mantoue.

Le 27, Lauri annonce que le duc de Giovinazzo et Mgr d'Aconia ont eu une conversation dans le jardin des PP. Chartreux, rendez-vous qu'on avait déjà préparé. L'évêque aurait dit que le duc son maître, n'ayant pas d'enfants, voudrait fixer la succession sur un prince qui n'inspire pas la défiance ; et que les princes d'Italie et l'Espagne devaient coopérer pour que la succession écheie à une personne éloignée des partis et agréée du duc, afin de ne pas donner occasion à une intervention étrangère ; que don Venanzio Gonzaga qui prétend être le plus proche n'est aimé de personne; il a contre lui les Français et, comme Nevers, l'Autriche aussi, tandis que pour Don Vincenzo il n'y a pas de difficultés. Monseigneur a dit aussi qu'il y a toujours des questions pour les frontières soit du côté du Montferrat soit du côté de Milan. Giovinazzo prit note de tout et promit d'en référer à Madrid (1).

Le 21 juin, il informe que l'évêque d'Aconia a reçu du roi une croix en brillants de la valeur de 1000 écus ; le prélat rentre en Italie (2). Le 13 juillet, Jacobelli avertit Cybo que le Collège a refusé l'audience au résident de Mantoue, répondant qu'on ne pouvait pas l'admettre sans un décret positif du Sénat; on a prié le duc par l'intermédiaire du résident de Milan de le rappeler, le Sénat ne voulant plus entendre parler de lui, qui a protégé un bandit en lui concédant même sa livrée

---

écrits sur Casal et autres localités d'Italie ; il est probable, si l'on considère le peu de caractère de l'individu, qu'on découvre des intrigues et que cet ambassadeur de France puisse avoir des ennuis.

(1) Et, le 1er juillet, il écrit que, d'après le nonce de Turin, il apprend que vient d'y passer un courrier envoyé à Milan par Giovinazzo et que, selon la conversation avec Mgr d'Aconia, le duc conseille au gouverneur de Milan de faciliter les rapports avec Mantoue et de payer au duc les subsides pour le préside de Casal.

(2) Le 24, il ajoute que l'abbé, qui s'est enfui de l'Angleterre au moment des persécutions contre les catholiques, est venu à cette Cour avec le titre d'envoyé du défunt duc de Hanovre, portant un costume clérical ; mais à présent qu'il est au service du duc d'Osnabruck, hérétique, il s'habille en laïque ; il n'a pas de bénéfice et il est venu me faire sa visite de congé.

pour qu'il pût vivre tranquille à Venise ; et aussi pour des fraudes de douane et autres prépotences (1). Et, le 14 septembre, il annonce que l'ambassadeur d'Espagne a présenté au Sénat les propositions de Milan pour avoir des secours dans une guerre contre la France, en espérant une déclaration d'engagement de la République ; mais on a répondu à S. Exc. par des phrases générales. «Et l'ambassadeur impérial m'a dit, écrit-il, que son collègue avait fait cette démarche sans ordres de Madrid et seulement dans l'espoir que,si la République s'engageait, sa Cour se serait aussi préparée ; et il ajouta que toutefois la réponse, dans sa substance, contenait l'assurance que la République veillait sur la tranquillité de l'Italie et que, pour la conserver, elle ne négligerait aucun moyen ».

Le 13 octobre, Cybo écrit au nonce Mellini :

Hebbe iere l'ordinaria udienza da S. Stà il Marchese del Carpio poco più lunga dell' antecedente. Parlò de' Messinesi, e disse di haver qualche rincontro che machinassero appresso i Turchi, e Barbari d'Affrica ; della Lega, e della Cruciata. S. Stà rispose d'haver già date notitie per mezo di V. S. Illma à S. Mtà Cattca delle machine de Missinesi (*sis*) ; mà che professandosi costi d'haver notitie diverse, la Stà Sua goderebbe grandemente di essersi ingannata. Quanto alla Lega, che quando vedesse il bisogno, non lascerebbe di far le sue parti, e di concorrere con ogni sforzo possibile alla comune difesa. Per conto poi della Cruciata, si rimetteva à quanto haveva detto altre volte. E gli diede la benedittione apostolica.

Et,le 21 novembre, Mellini l'informe que : malheureusement à présent on s'aperçoit des démarches des Messinois auprès des Turcs pour les inviter à occuper le royaume de Sicile. « V. Em par le billet annexe lira les réponses d'Astorga touchant ce qu'on a fait pour mettre ce pays en état de défense ». Et, le 5 décembre, il écrit encore :

Le notitie, che io hò rinovate con la presentatione del foglio venuto da Malta, e trasmessomi da V. E. con la cifra de 27 ottobre, sopra le

(1) Le 7 août, il mande qu'à Milan on est très troublé au sujet de la santé du duc de Mantoue,qui est tombé de cheval, et qu'on voulait même envoyer à Casal l'ambassadeur impérial avec des troupes.

machine de' Messinesi per l'invasione del regno di Sicilia sono hora credute, e temute, e per sottrarsi dal pericolo, pensano di fare una grossa armata navale, e rinforzare in tanto di presente quelli legni, e galere, che tengona e si valgono hora di questa necessità per render più efficaci le loro istanze per la consecutione della Cruciata, e d'altre gratie simili, che sperano ottenere dalla clemenza di N. S[re], havendo sin' hora sentito molto la dilatione della loro concessione senza essere appagati delle ragioni e repliche da me dategli etc.

Le 3 juin, Lauri avait écrit : « hier les ambassadeurs hollandais sont allés chez le roi pour le prier d'intimer au roi catholique la défense de ne plus porter dorénavant le titre de duc de Bourgogne, car autrement le 15 on suspendrait le congrès de Courtray, et les troupes françaises entreraient en Espagne. L'anglais aurait fait la même démarche auprès du roi mais sans résultat». Et, le 12 juillet, il ajoute que toutefois on espère arriver à un accord avec le roi catholique touchant ce titre; S. M. s'engagerait à ne pas s'en servir dans des actes avec le très-chrétien (1).

Le 3 janvier 1681, Jacobelli informe Cybo que le comte Della Torre est venu lui dire que bientôt les français vont attaquer Gênes, et que 800 fantassins descendront des Alpes pour aller à Casal, parce que la France ne veut plus tolérer le gouverneur actuel ; que le duc de Mantoue quitte Venise ce soir pour mettre obstacle à ces nouveautés, et exprime le regret d'avoir résolu d'introduire les français à Casal ; mais on craint qu'il veuille se rendre en France et que déjà on a fixé la manière de le recevoir. « L'ambassadeur m'a dit aussi que dans l'Etat de Milan se trouvent 20,000 soldats dont 3000 tyroliens et 4000 espagnols ; ici il y en aura 14,000 et le palatin de Salzbach sera le général de la République ». Le 5 février, Airoldi écrit : on parle de la ratification de la vente de Casal ;

(1) Mais, le 24 janvier 1683, il informe que l'ambassadeur d'Espagne en félicitant le roi pour la naissance du duc de Bourgogne n'a jamais prononcé ce nom ; mais S. M. l'a dit trois fois, ajoutant qu'il voudrait qu'il fut toujours fidèle à son roi.

que le très-chrétien vient en prendre possession et qu'en Argentina on est inquiet. On croit tout, dit-il, si l'on considère la force et la chance de la France qui profite des discordes intérieures de l'Angleterre (1). Et, le 26, il annonce que don Titta Orinetti, capitaine des gardes du gouverneur,faisant croire qu'il se rendait à Novare, est allé à Turbico et a parlé à deux étrangers, qu'on a jugés piémontais ou français d'après leurs costumes, et qu'à la suite d'une conférence bien secrète il était rentré à Milan (2).

Le 1r mars, Jacobelli annonce que Foscarini a écrit de Paris avoir reçu le maréchal d'Estrades à son retour de Nimègue, et qu'après s'être plaint de S. M., il a dit que le très-chrétien se rendant en Italie, il aurait été plus sage que la République s'accordât avec lui et partageât ses conquêtes ; et que si elle opposait un refus à cause de la pauvreté du trésor et du manque d'un capitaine, il trouvait que la République a bien

(1) Le 25, il écrit qu'à Gênes ou trouve le ministère d'Espagne tellement avare, qu'on refuse de traiter avec lui, de sorte que le gouverneur a envoyé de Milan une autre personne pour négocier sur les affaires présentes ; c'est D. Titta Orinetti qui y est allé. Le comte Rossi s'est rendu à Parme pour les différends entre l'Etat de Milan et le duc, en touchant une partie du territoire de Crémone. Le 4 mars, il se plaint de ce qu'à Milan on manque de nouvelles ; ou on en a de fausses, parce qu'on ne veut pas entretenir d'espions.

(2) Et, le 5 mars, il écrit qu'on ignore le véritable motif qui a valu de la prison au comte Sarazzano dans le château de Casal, mais on a su que c'est avec son frère que Don Titta a eu la conférence, car il a pu échapper au moment d'être emprisonné lui aussi ; on croit qu'ils étaient d'accord en secret avec les Espagnols. Ici on tâche de gagner l'amitié des ministres du duc de Mantoue, comme Vialardi et le marquis Cavriani,qui a déjà reçu du gouverneur de Milan un commandement de cavalerie. Le 26, il écrit encore que Sarazzano voulait gagner l'amitié du gouverneur, à cause de sa parenté avec le comte de Valenzana, devant lui succéder dans le fief ; il craignait qu'on ne lui fasse de l'opposition en sa qualité d'étranger. A Casal arrivaient des lettres à un nom inconnu que retirait un homme de la maison Sarazzano, on a même découvert un chiffraire ; mais on assure qu'il n'y avait rien de grave, seulement des questions de droits et on dit que le duc va le reprendre en grâce.

des sujets dévoués et qu'en tout cas les troupes auraient vécu aux frais des pays étrangers. Le maréchal s'offrait lui-même à servir la République dans la situation où l'a servie M[r] d'Aubrun, avec le titre de général des armées de terre-ferme. L'ambassadeur a répondu en termes généraux (1). Le 15, de Milan, Airoldi annonce que le résident vénitien a écrit au Sénat que le bruit s'accentue de la descente prochaine des Français en Italie ; que Cornaro, en route pour l'ambassade à Madrid, ayant fait une visite au gouverneur, celui-ci lui parla de la nécessité pour la République de faire des armements et de s'unir contre la France ; d'autant plus, a-t-il dit, alors que jadis la République s'agitait à chaque bruit des descentes d'allemands, qu'à présent elle se tait. Il paraît que le Sénat vénitien ne répondra pas pour ne pas se compromettre, mais fera des préparatifs. Et, le 23 avril, il mande que le résident de Venise lui a dit que le gouverneur à chaque audience lui parle des malheurs qui attendent l'Italie à cause des projets de la France et que la République devrait penser à l'union entre les princes ; mais que le ministre lui répond que les Vénitiens, seuls, ne peuvent rien faire, et que si les Espagnols ne bougent pas, la République finirait par avoir la France contre elle. Un particulier de Turin écrit qu'on croit que le marquis de Pianezza a gagné au roi la duchesse, et que la population est mécontente à l'idée du mariage du duc avec la Portugaise.

Le 26, Jacobelli informe Cybo :

Questo Sig. Ambasciatore di Francia fu in Collegio Sabbato passato, che poi si è penetrato che di ordine del Re fosse stato a dar parte delle risolutioni di S. M. di mandare li suoi vascelli contro li Barbareschi, e perche haveva relatione, che da legni dè christiani fossero portate a Corsari armi e munitioni, S. M. haveva anche risoluto di fare visitar tutti li legni che sí fossero incontrati.

(1) Le 8, il informe que le comte Vialardi, à peine arrivé, demanda au Collège de désigner quelque sénateur pour traiter ; on lui donna Lando, Savio de terre-ferme ; il paraît qu'il s'agissait de question de frontière. Le comte demanda aussi que le résident du duc fut reçu une seule fois et qu'aussitôt il serait rappelé : mais le Sénat a refusé et Vialardi a quitté Venise.

Questa seconda parte ha posto in apprensione questi Signori, e con tutto che dal Doge gli fosse subito risposto, che S. M. era degna di molta lode per l'applicatione, e zelo che mostra nel voler tener netti li mari da corsari, e Sua Ecc[za] potera assicurare S. M., che in ciò la Republica non mancherebbe di cooperare con le proprie Navi, ma che in quanto al visitare li legni di questo dominio,non vi era necessità,perche l'istituto di questa Republica era d'invigilare a questo disordine, non dimeno qui si dubita, che con tal pretesto voglia il Re di Francia porsi in istato di essere riconosciuto per signore Sovrano del mare, e perche dal loro Ambasciatore in Francia sopra questo non hanno alcun avviso, mi si dice, che poco siano state gradite le lettere di Sua Ecc[za] di questo ordinario ; tanto più che non accenna nè meno cosa alcuna sopra la materia della Regalia, et unione dè vescovi, e sopra la remotione di Monsieur Villars Ambasciatore di Francia in Madrid, havendo tale avviso da altre parti, e questo Sig. Ambasciatore di Spagna mi ha onorato dirmi che ciò sia seguito perche questo signore voleva intromettersi nelle materie del governo, e perciò, il suo Re si sia dichiarato non volerlo nella sua Corte.

Le 31 mai, Cybo lui répond :

Risuona da tutte le parti l'insolenza delle fuste Barbaresche le quali infestano i nostri mari, et in particolare l'Adriatico con danno gravissimo del commercio, e dè popoli, che habitano alle spiaggie. V. S. ne farà parola al Doge, incaricando in nome di Sua Santità, il suo zelo di dar gli ordini opportuni per tener guardati i lidi dell' Adriatico come richiede il bisogno, e l'obligatione delle Republica. Quando non le riesca di trattarne col Doge, potrà fargli pervenire queste notitie per mezzo d'altri ; e passerà l'istesso ufficio con chiunque giudicherà a proposito. Io ne ho parlato qui col Sig. Card. Ottoboni, il quale ha promesso di scriverne efficacemente questa sera etc.

Le 26 juillet, l'abbé Tanara, internonce à Bruxelles, informe à son tour Cybo, que, d'après des avis privés, on prévoit l'entrée des troupes françaises dans les meilleures et plus riches provinces du domaine espagnol. « Qu'il plaise à Dieu d'empêcher la guerre et la ruine de tant de familles Le gouverneur, duc de Parme, ne cède pas les localités prétendues par le très-chrétien, n'ayant pas d'ordre de Madrid et espérant aussi avoir des secours des coalisés effrayés de l'action violente de

la France (1) ; mais ici les choses sont en bien mauvais état, les forteresses surtout ; toute l'armée se réduit à 15,000 hommes et avec ce nombre on ne peut pas s'opposer et faire la guerre ». Et, le 9 août, il confirme que le prince a été obligé de retirer ses troupes devant les français, gardant seulement la ville de Luxembourg ; à présent les français demandent 500 écus par jour pour les fourrages nécessaires à l'entretien de la cavalerie, à partir du jour qu'ils avaient fixé à la retraite des Espagnols des localités contractées ; et craignant que les paysans transportent les blés dans les villes murées, ils ont défendu sous peine de coups de bâton de couper le blé.

A la même date, Jacobelli expédie à Cybo deux lettres ; dans la première, il écrit ; « le Procureur Grimani, nommé de nouveau assistant du S[t] Office en l'absence du patriarche, me parla déplorant qu'on ne réussisse pas à un arrangement entre Venise et Rome ; j'ai dit que c'était la faute de la Répu-

(1) Et, le 2 août, il ajoute que les prévisions se sont réalisées ; les Français ont envahi les pays espagnols et le duc de Parme avec l'armée s'est retiré des terres et des villages prétendus dans le Luxembourg ; toute cette province, excepté 17 villages et la capitale, sont au pouvoir des Français. La ville de Luxembourg est une place importante par sa forteresse et la localité, mais étant mal armée, sans vivres et ne pouvant pas en recevoir on craint qu'elle ne doive capituler à la fin de l'année. Peut-être que les Espagnols, avec bien des difficultés, pourraient en empêcher la perte ; ce qui est très-grave, c'est la retraite du duc, car la province lui avait promis d'entretenir à ses frais 4000 soldats et 500 chevaux. L'on saisit le prétexte que le roi d'Espagne avait ordonné de défendre le pays, et on le fait pour solliciter les alliés ; mais l'Angleterre et la Hollande, dans la situation des choses, veulent maintenir la tranquillité à quelque prix que ce soit, jusqu'à ce que l'Espagne se trouve en situation de réagir avec l'aide des coalisés pour sa défense. On dit aussi qu'à Madrid quelque ministre espagnol a dit que son pays n'est pas en état tout seul de garder la Flandre ; et que si elle n'est pas secourue par les coalisés, qui devraient dans leur propres intérêts la défendre, elle est obligée de faire des cessions pour prendre sa compensation autre part. Cette idée est confirmée par le départ précipité du prince d'Orange pour Londres et parce que, de Madrid, il ne vient plus d'argent au prince de Parme qui en a tant besoin, tandis qu'on le lui avait promis en remettant l'arrivée toujours au courrier prochain.

blique car S. B. a déjà fait des concessions. Grimani en est convenu, ajoutant que même les plus sérieux des Savi déploraient toujours les délibérations du Sénat, qui est aveugle et ne comprend pas ce qui est juste ; il cita la conduite vis-à-vis de Radzivill qu'on garda ici très longtemps et que les Turcs en avaient profité pour conclure la paix avec les Moscovites. Il fit allusion à la crainte de troubles en Italie,et quel malheur, dit-il, c'est pour la chrétienté que le manque d'amitié entre le pape et la République ! qu'il n'y a que des picoteries, des pointilleries sophistiques ; la majorité du Sénat ne va pas à fond dans les affaires et, par ignorance, se laisse conduire à ce qui n'est pas opportun montrant peu de prudence ; que N. S. peut-être, comme un bon père envers un fils récalcitrant, pourrait déclarer à qui va la pension sur les revenus de l'église de Spalatro, se valant de la faculté de la réserve, sans avoir été obligé par personne ; on détruirait ainsi toute pointillerie pour laquelle 2 millions d'âmes sont sans pasteurs, car pour Crema on trouvera des accommodements après en avoir fini avec Spalatro. Grimani m'a ensuite envoyé le P. Inquisiteur pour me recommander le secret et de ne pas le nommer ». Et, par la seconde, il l'informe : que dans la nuit est arrivé un courrier de Naples pour avertir qu'à Zante il est arrivé un incident entre le Provéditeur de la forteresse et le commandant des vaisseaux français ; celui-ci prétendait avoir le premier le salut, tandis que le Provéditeur soutient le contraire et que la forteresse n'a qu'à répondre avec 9 tirs s'il s'agit d'anglais, et 7 avec les français. Le commandant se plaint aussi qu'on l'a fait attendre une heure avant d'être reçu en audience et que les rafraîchissements ont été bien mesquins, ajoutant que c'est une chance que l'habitation du Provéditeur ne fût pas en bas, car il l'aurait fait bombarder. On a envoyé des courriers aux ambassadeurs et le Sénat a écrit à Foscarini à Paris (1).

(1) Le 6 septembre, il écrit : aujourd'hui on lira la réponse touchant le salut qu'on a fait distribuer à Paris ; les forteresses de Zante, Corfou, Céphalonie et Souda doivent être saluées les premières, tandis que celles de

Le 11, Lauri rend compte des démarches de l'envoyé de Mantoue, avec la réserve, toutefois, qu'il était impossible de connaître la vérité parmi tant d'intrigues ; mais que, cependant, la marche des troupes dans le Dauphiné était impossible en ce moment à cause des jalousies à propos de Casal, d'autant plus que du côté de la Flandre on est faible ; qu'il y a rupture entre l'Espagne et ses alliés, et que l'Allemagne est menacée par les Turcs (1). Et, le 1er septembre, il informe que Louvois a demandé à l'ambassadeur de Savoie s'il était vrai qu'en Piémont les grandes pluies d'automne empêchent la cavalerie de marcher, et si le Pô occupe un lit très large et

---

moindre importance devront saluer. Ici on se montra content de la décision. Et, le même jour, il informe que dans un imprimé publié à Naples on a lu une instruction touchant le salut des navires ; on y exclut la Hollande et Venise des prérogatives dites pour les têtes couronnées. Lundi on appela au Collège l'ambassadeur d'Espagne pour lui faire des plaintes, mais il répondit qu'il n'en avait pas de nouvelles et qu'il écrirait à Madrid pour qu'on ne fasse pas de nouveautés. Et il écrit aussi que la République continue à préparer ses troupes, mais veut rester neutre et restaurer ses forteresses, tout en refusant des ligues. On veut même mettre de côté un million pour toute éventualité.

(1) Mais, le 18, il avoue qu'on ne peut pas dire avec certitude pourquoi tant de troupes sont concentrées dans le Dauphiné ; toutefois on croit que c'est pour Casal, voulant d'abord entrer dans le Montferrat, demander Casal au duc et s'il le faut occuper la localité par la force. — Pourtant on dit aussi que d'abord on menacerait Gênes, car son port peut être bien utile à la France. Et, le 5 septembre, Airoldi écrit de Milan que, quoiqu'on ne sache rien touchant les troupes du Dauphiné, on craint l'occupation de Casal ; le résident de Mantoue a dit au gouverneur que les français servent toujours plus son duc pour avoir Casal, mais que S. A. se serait mise à la tête de 6000 soldats pour défendre cette ville ; « mais, ajoute Airoldi, je ne vois pas que le résident ait demandé de secours à Milan. S. Exc. doute de la foi du duc, et d'autre part jamais ce résident ne dit la vérité ni ne tient compte de ses dires, car en sortant de l'audience, dans l'antichambre il a déclaré : que si le duc n'est pas assisté par Venise ou l'Espagne, il devra céder à la force ; du reste rien ne ressort du procédé de l'abbé Maurel qui est auprès du duc ».

que par suite des pluies il charrie des arbres qui pourraient renverser les ponts faits pour le passage des troupes (1).

Le 20, Jacobelli annonce que l'ambassadeur impérial s'est rendu au Collège où il présenta un mémorial sur la nécessité pour les princes italiens de s'unir pour s'oppcser aux français, et il demanda la délégation de deux sénateurs pour traiter avec lui. On lui répondit que la République n'a pas l'habitude de cette procédure et qu'il pouvait parler, tout en avouant que le Sénat avait fait des délégations pour d'autres ligues, mais après qu'il eût pris la décision d'en conclure. Le résident de Milan a averti aussi le Sénat que son gouvernement l'a chargé de parler de la nécessité d'une ligue. « Mais pour tout ce que je sais, à Venise on ne veut pas en entendre parler, craignant de se mettre mal avec la France ».

Le 27, il écrit : l'ambassadeur impérial a remis au card. Pio les copies des traités que S. Exc. a signés avec le duc de Mantoue, dans lesquels S. A. avait toujours promis de ne pas adhérer à quelque projet que ce soit touchant Casal, se disant même prête à le défendre avec l'épée ; de ces copies on peut voir que l'empereur n'a rien négligé pour engager le duc. Toutefois, craignant toujours l'insistance de la France, l'ambassadeur ordonna à son secrétaire de se rendre à Mantoue pour rappeler au duc ses engagements et, de là, de se rendre ensuite à Milan chez le gouverneur. S. A. l'a congédié aussitôt après l'avoir vu tout en lui disant qu'il ferait savoir directement à l'ambassadeur ses réponses. Mais le lendemain de cette visite le duc souscrivit la vente de la ville de Casal à la France, à la condition que le roi n'y tiendrait que 2000 soldats de garnison et qu'il devrait en faire la restitution si le duc avait une descendance ; que restent en vigueur les raisons de l'impératrice Eléonore et du duc de Lorraine sur Casal ; que

(1) Et, le 16, il avertit qu'on a ordonné d'augmenter de 6000 soldats la garnison de Pignerol car on est inquiet de la santé du duc de Mantoue et aussi des préparatifs de guerre qu'on fait à Milan.

le duc actuel reste maître de la ville et de la forteresse de Casal ; et enfin, qu'au cas de restitution, le roi n'aurait aucun droit d'être remboursé des améliorations faites. Hier est arrivé l'envoyé du duc de Mantoue ; il exposa à l'ambassadeur les motifs qui ont obligé son maître à souscrire au traité. Tout se réduit à la crainte d'une invasion des troupes françaises, tandis que celles impériales se trouvent loin ; et par conséquent,pour éviter un plus grand malheur, il a cédé la ville qui est un bien allodial de sa Maison. Cet envoyé se réservait d'en donner communication au Collège, mais l'ambassadeur le déconseilla, fit ressortir l'invraisemblance des prétextes en rappelant le contenu des lettres du duc, qui montrent comment ce prince a toujours agi avec hypocrisie.

Le 1[er] octobre,Airoldi aussi écrit qu'à Milan on n'admet pas la vérité de ce que dit le duc. Et, le 4, Jacobelli informe que le matin est arrivé de Milan un avis aux ambassadeurs impérial et espagnol que, le dernier jour de septembre, 800 dragons français sont entrés dans Casal et que le jour suivant de l'infanterie devait aussi y arriver et on n'en sait pas davantage. « Ici on croit que S. A. ne recevra que 20,000 doubles et le comte Della Torre est de cet avis, mais quelqu'un dit que S. A. a des *cedole* pour 100,000 doubles » (1). Et, le 25, il ajoute que le duc vint à Venise pour dire à l'ambassadeur impérial qu'il regrette d'avoir précipité sa résolution, mais qu'il y a été forcé et qu'à l'avenir il voulait suivre ses conseils, priant S. Ex. de ne pas l'abandonner.

---

(1) Le 17, Tanara informe Cybo qu'on dit que la guerre est imminente avec la France, que le très-chrétien veut, le 4 novembre, entrer en possession d'Alost et des terres avoisinantes de Gand, si on ne lui offre pas un équivalent. De Madrid est arrivé l'ordre de ne pas céder Alost, cette ville étant considérée le centre des possessions et sa perte pourrait entraver tout le commerce ; toutefois ni les forteresses ni l'armée ne se trouvent dans un état qui permette d'espérer de vaincre en guerre. Depuis qu'Argentina s'est rendue à la France, les Hollandais sont plus difficiles pour s'unir à l'Espagne et défendre la Flandre, tandis qu'il ne manque pas de personnes qui, par désir de tranquillité, écoutent les offres de la France et refusent la ligue avec l'Angleterre.

Le 3 novembre, Lauri mande qu'à Paris le bruit circule que le pape a été très affligé de l'entrée des français à Casal ; et que, en conséquence, Rome s'arrange avec Venise (1). «J'ai donné un démenti... » On dit aussi que l'évêque d'Argentina, en recevant le roi à la porte de la cathédrale, lui donna le pastoral que S. M. lui rendit aussitôt ; quelqu'un prétend que cet usage est en vigueur en Allemagne comme reste des anciennes investitures. Et, le 24, il écrit encore :

Nel tempo, che il Rè era à Metz portatosi un giorno à veder gli esercitii dè bombardieri, che tirarono molti colpi di bombe, e di carcasse, sènto che il Maresciallo di Crequy dicesse à S. M[tà] che tali bombe operarebbono à maraviglia nella città di Genova (2), particolarmente per chè ha le strade strette, e che il Rè l'avvertisse con dire,non vedete che è qui vicino l'ambasciatore di Venetia ? (3)

Et le 8 décembre, Lauri ajoute :

Mi vien asserito, che il Sig[r] Cardinal d'Estrees habbia scritto quà che qualche ministro Austriaco habbia proposto à N. Sig[re] di far una

(1) Le 26, Cybo lui répond : « c'est l'œuvre d'un désœuvré de dire que S. S. a donné des marques de regret pour ce qui est arrivé à Casal. » Et, le 20 décembre, il informe Bonvisi à Vienne, que le card. Pio a remis au pape une lettre de l'impératrice Eléonore, priant N. S. d'intervenir en faveur de ses intérêts à Mantoue et à Montferrat, mais S. S. a répondu à S. Em. avec des expressions de gratitude, plutôt que de se charger de ces demandes, en considération des temps et de la situation du Saint-Siège.

(2) Le 28, Lauri annonce que Croissy parlant de la déclaration de guerre contre les Algériens, a dit que ceux-ci sont poussés par l'argent et les intrigues des Génois... L'ambassadeur de Venise ayant complimenté le roi de l'acquisition de Casal et de la ville de Strasbourg, et ajouté que son collègue de France à Venise avait déclaré au Collège que ces conquêtes ne servaient qu'à consolider la paix en Europe, S. M. lui répondit, qu'ayant Casal, on empêche les ligues qu'on voudrait faire contre la France. Il y a, conclut Lauri, ceux qui croient que la guerre s'approche en Italie et particulièrement à Gênes,si les choses en Flandre et en Allemagne n'obligent pas à une diversion.

(3) Le 29, Jacobelli écrit qu'à Venise chaque jour on étudie quelque moyen de faire de l'argent pour enrôler du monde ; en outre des 2000 fantassins, on a proposé au Pregadi de créer un dépôt sur le sel au 4 %, mais le Doge s'y est opposé, disant que d'abord il faut s'assurer s'il y aura qui déboursera l'argent ; on a écrit à Gênes.

lega per la difesa d'Italia, e che ciò sia stato poco ben sentito da questa Corte.

Un tale che si fà chiamar Monsù di Sant' Andrea, et hà detto di essere da Pinerolo, e che veniva in Parigi per trattar col Sig[r] di Louvoij, essendosi accompagnato nel viaggio da Lione in quà, con due cavalieri Bolognesi, cioè un Marsilij, et un Zambeccari, fece loro grande instanza perchè gli dessero una corrispondenza al Ponte del Lago Scuro, e perche i suddetti gli risposero, che non haveano in quel luogo alcuna conoscenza, mà che à lui sarebbe stato facile di acquistarla per via de mercanti di Lione, che haveranno corrispondenti in quelle parti, l'accennato Monsù di Sant' Andrea, replicò, che haverebbe voluta la corrispondenza di un cavaliere, e non di mercanti, mà gli altri, per quello che sento, continovarono à dire, che non potevano sodisfarlo, perche n n haveano tal conoscenza. Questo Monsù di S. Andrea anco dopo, che è in Parigi, sento che andò à visitare i suddetti Sig[ri] Bolognesi, e che rinovò l'instanza, mà senza profitto, perchè gli dessero una conoscenza al Ponte del Lago Scuro, e che poi disse loro, che doveva partir di quà per Casale. Mi vien' asserito che sia giovane alto di statura, magro, et habbia il naso grande : Non hò potuto penetrarne altre particolarità. Non sò se egli possa haver ricercata questa corrispondenza per tirar provisioni dallo Stato di Ferrara, mà quel desiderar l'amicitia di un cavaliere, par che voglia die qualche cosa di più. Forse pensa di far contrabandi, ò altro simile.

Qui tuttavia si parla publicamente dell' impresa di Genova, et alcuni credono, che si comincierà da Savona.

Le 13, Jacobelli annonce avoir appris du comte della Torre que l'abbé Maurel a reçu un courrier de Paris, lui ordonnant d'insister auprès du duc pour qu'il consigne aussi la forteresse de Casal ; et que S. A. est furieuse voyant que chaque jour on a de nouvelles exigences (1).

Le 26, de Bruxelles, Tanara écrit : il paraît qu'on ne veut plus tolérer que Luxembourg reste cerné et manquant de vivres ; on cherche tous les moyens pour y rouvrir le com-

(1) Au sujet de l'abbé Maurel, le 5 mai 1680, Jacobelli avait écrit que cet abbé se trouvait à Venise pour assister le duc de Mantoue, dont il partage le goût pour le plaisir. On prétend que le roi très-chrétien lui a donné cette destination pour suivre la maxime du monde : qu'on a de l'avantage à envoyer auprès d'un prince un ministre qui a les mêmes habitudes que lui.

merce et ne pas perdre cette place, faisant même la guerre espérant avoir l'aide des coalisés (1). Et, le 27 février 1682, il annonce que de Madrid est venu l'ordre d'introduire coûte que coûte des vivres dans la ville. Le duc de Parme, gouverneur, tente toute démarche auprès de coalisés pour qu'ils donnent les troupes promises en cas de guerre, considérant celle-ci comme virtuellement commencée par le siège de Luxembourg ; mais jusqu'à présent les localités ne montrent pas une bonne disposition. On prévoit qu'on ne fera rien, d'abord, parce que la communication avec des localités si éloignées est difficile, et aussi parce que la France augmente toujours ses troupes.

Le 27, décembreJacobelli écrit : Foscarini mande de Paris que S. M. vise à l'Italie ; que l'armée navale se dirigera sur Gênes, le roi se plaignant que cette République a donné de l'argent à Milan pour s'assurer ; qu'elle a agi en faveur de Tripoli contre les Français,et enfin à cause des prétentions de Fieschi... « L'ambassadeur impérial, m'a dit, écrit-il, que ces Messieurs sont bien inquiets car de Gênes les Français peuvent passer à Milan ; ici on s'arme et on accumule de l'argent, ayant ouvert un emprunt sur le sel de 200,000 écus avec l'intention d'arriver à 400,000 ; on tâche même de satisfaire le duc de Mantoue afin qu'il ne précipite pas les choses ; ainsi, par l'intermédiaire de l'ambassadeur,S. A. a obtenu d'envoyer à Vienne un secrétaire pour se défendre. Et, le 29, Lauri informe que l'ordre de concentrer dans les ports de France les recrues que l'on fait, inspire la crainte de la rupture de la

(1) Le 12 janvier 1682, Lauri informe Cybo que les ministres d'Angleterre et de la Hollande se préparent à se présenter au roi pour parler au sujet de Luxembourg. « Je prévois qu'ils ne seront pas reçus ensemble, mais bien séparément : il n'y a eu qu'un précédent et au temps de Mazarin lorsque l'ambassadeur de Venise et le nonce sont allés à l'audience comme médiateurs de la paix. Toutefois, les deux ministres ont rédigé ensemble une protestation».Et, le 19, il ajoute que les ministres ont refusé l'audience voulant être reçus ensemble. Cependant, l'ambassadeur d'Espagne ayant demandé à Croissy de lever de suite le blocus de Luxembourg, le ministre répondit négativement, tant qu'on ne donnerait pas à la France les satisfactions demandées par le très-chrétien.

paix ; on n'a pourtant que 10.000 chevaux, mais d'habitude la cavalerie n'est réunie qu'à la fin de l'hiver. L'armement naval est considérable surtout après l'accord avec Tripoli ; et l'on dit que tout est préparé contre Gênes dont on parle comme au temps de Casal (1).

Le 16 janvier 1682, il annonce qu'ayant dit à l'ambassadeur de Venise que le roi semble disposé à s'accorder avec le pape, peut-être pour quelque projet sur l'Italie, S. Exc. montra d'en faire grand cas... « J'ignore si la nouvelle est vraie, mais tout le monde dit que le roi veut un accommodement avec le pape, sachant que S. B. a refusé d'entrer en ligue contre lui... On assure qu'il existe une alliance entre Gênes et la Hollande pour faire entrer dans le port de Gênes et en vue de sa sûreté, huit ou dix vaisseaux hollandais, d'autant plus qu'on voit bien difficile que la France fasse des conquêtes en Flandre à cause des ligues pour en assurer la défense et aussi des armements de l'empereur ; par conséquent à Paris on pense plutôt à s'emparer de Gênes ».

Le 19, Jacobelli annonce que Foscarini écrit que les Français demandent au duc de Mantoue de mettre garnison aussi dans sa capitale même. Ce bruit vient de Gênes et ici on hâte les préparatifs de guerre (2) en enrôlant, pour le moment, les étrangers, réservant les indigènes pour plus tard ; on parle d'augmenter les droits sur le sel et le blé... Le duc de Mantoue résiste et ne veut pas se rendre à Paris ; il a envoyé le frère de Vialardi à Vienne pour se justifier (3). On dit que le

(1) Dans un avis de la fin de l'année on lit : que le pape a ordonné que les cardinaux de la dernière promotion visitassent incognito don Livio, n'ayant pas voulu qu'il fût visité en cérémonie.

(2) Le 19, il annonce qu'on attend la publication de deux décrets, dont un impose la taxe de 22 1/4 % c'est-à-dire le huitième denier, des 8, un sur les biens qui ont été achetés depuis 30 ans.

(3) Le 20, Airoldi écrit : le chev. Cornaro, de passage à Milan, a dit au résident de Venise que le très-chrétien dispose de la volonté de la duchesse de Savoie car elle lui est dévouée et qu'on verra des nouveautés au départ du duc pour le Portugal ; il ajouta aussi que d'Estrades agit à Turin avec une autorité despotique.

roi très-chrétien, pour agir en Italie, aurait même tâché d'avoir à son service le marquis Porroni, mais celui-ci a répondu que, quoiqu'exilé de Milan, il ne voulait pas être rebelle à son pays. Et l'auditeur conclut que le Procureur Contarini, de retour de Paris, l'informa que le roi lui a dit qu'il désire et peut-être bientôt visiter ces pays. Probablement Foscarini sera confirmé dans sa charge d'ambassadeur, étant bien vu du roi et au courant des nouvelles (1). A la même date, il ajoute : que les Fieschi réclament les fiefs dont ils prétendent avoir été dépossédés par les Génois. Il mande un avis de Gênes du 9 février où on lit que 11 galères de France entrèrent dans ce port et en partirent après quelques jours, ayant reçu le salut ordinaire... En Provence arrivent bon nombre d'esclaves achetés par le consul de France pour les galères... A Turin on prépare le départ pour Lisbonne du service d'écurie avec les beaux carrosses qu'on a fabriqués exprès. Le 18 mars, il avertit que le 12 sont partis 90 chevaux et 22 mulets pour Lisbonne ; et on dit que l'escadre portugaise sera en juin à Villefranche (2). Le 16 février, il annonce que Saint Olon est parti pour Gênes comme envoyé. Et il transmet aussi à Cybo un sommaire des réclamations des Fieschi contre la République. Mais, le même jour, il déclare que le dossier n'est qu'un recueil d'écrits anciens par lesquels on prétend justifier, en faveur des demandeurs, la possession de biens, qu'on a fait dessiner sur une carte géographique. Le recueil a été publié, mais on en a retiré les exemplaires afin que les princes ou autres intéressés n'en eussent connaissance. Il tâchera d'en avoir un exemplaire pour y copier ce qui touche Borgo Val di Taro et la principauté de Masserano,

(1) Le 12 octobre 1680, Cybo lui avait écrit à ce sujet : « quoique les lettres de Foscarini contiennent de graves équivoques, il est utile de les connaître ».

(2) Le 7, Jacobelli avoue que la nouvelle de la mort du roi de Pologne était fausse ; mais qu'on lui a dit aussi que le comte de Soissons sera appelé par les sujets du duc de Savoie, au cas que le duc aille en Portugal, se refusant d'obéir à la duchesse, qui à ce que l'on prétend aurait consenti de donner Asti à la France.

fiefs de l'Eglise. Le 18, Airoldi informe que le prince Doria a quitté Milan, sans avoir été satisfait ni touchant le traitement ni pour ses affaires ; il renonça même à y rester pour le Carnaval. Le duc de Parme a envoyé son carrosse prendre le comte Rossi son résident, pour lui parler touchant les affaires de Doria et les siennes.

Le 21, Jacobelli informe qu'on l'a assuré que le duc de Mantoue va à Paris et que l'envoi de Vialardi à Vienne a eu lieu par le conseil de l'abbé Maurel pour couvrir le voyage en France, et que le duc a enrôlé les 500 fantassins avec l'argent français, et le comte Della Torre dit que les ministres du duc nient le fait quoique l'argent soit sorti de Casal. Une personne qui est dans la confidence du *Savio della Scrittura* affirme qu'on a 10,000 soldats, dont la moitié se trouve dans les présides de terre-ferme, 3000 on a enrôlés peu à peu pour compléter les compagnies dont chacune est à présent de 150 hommes, et 2000 seront enrôlés à présent, comptant réunir au besoin 17,000 soldats en en faisant venir 3000 de la Dalmatie et autant de l'armée navale. Cette personne a aussi ajouté que ces messieurs maintiennent le projet de faire naître des tumultes en Piémont et en Savoie, afin de persuader le duc à ne pas abandonner ses sujets et on est d'accord avec d'autres italiens qui ont intérêt à ne pas voir des armées françaises en Italie.

Le 1er mars, Cybo déclare à Mellini que les ministres peuvent écrire touchant la ligue ce qu'ils veulent, mais le pape ne change pas d'opinion à cet égard.

Le 16, Lauri informe Cybo que la République de Gênes ayant renouvelé aux nobles, la défense de traiter avec les ministres étrangers, Saint Olon a reçu l'ordre de présenter une réclamation contre cet édit aussitôt qu'il arrivera comme ministre à Gênes (1).

(1) Et, le 17 juin, il écrit qu'ayant paru dans la Gazette l'avis que Saint Olon a fait son entrée à Gênes avec 200 nobles, après avoir invité aussi ceux qui possèdent des fiefs dans la partie du Montferrat qui appartient à S. M., l'envoyé de Mantoue protesta auprès de Croissy contre le texte de la

Et, le 17, Airoldi ajoute qu'il a appris du comte Rossi que la question avec le prince Doria s'arrange touchant les fiefs de Bardi, Campiano et Valditaro : le prince cède ces fiefs au duc de Parme en capitalisant le revenu à quatre pour cent, et cela dépasse le capital de 100,000 doubles. Cet accord ayant été conclu sous les auspices du roi d'Espagne, le fisc royal en aura un bénéfice. Touchant la tranchée du Pô sous Crema la négociation est remise entre le sénateur Erba et le comte Rossi (1).

Le 4 avril, Jacobelli annonce que l'ambassadeur de France, aux dernières chapelles, a dit au Doge qu'il pouvait assurer à Sa Sérénité que son roi ne donnera aucun désagrément aux princes d'Italie, et qu'il avait appris avec regret que la République pour laquelle il a toujours eu de l'amitié, s'est engagée dans des dépenses par des craintes basées sur de faux rapports. Sa Sérénité ayant rapporté ce discours au Collège, on y a ordonné une plus grande vigilance dans les préparatifs militaires, trouvant que le langage de l'ambassadeur est habituel pour endormir les princes afin qu'ils ne s'occupent pas de leur propre défense (2).

Le 29 mai, Tanara écrit que les rapports entre le duc de Parme et le prince d'Orange ayant été toujours bons, on a confiance dans la Hollande mais non dans l'Angleterre,pour la situation troublée de ce royaume.

Gazette, mais le ministre lui répondit qu'il avait laissé passer cette information parce qu'elle était conforme aux ordres du roi.

(1) Le même jour, il informe qu'il paraît qu'entre les deux Couronnes on négocie l'échange de Casal contre Luxembourg et Namur.On ajoute que de Paris est venu l'ordre de suspendre les travaux à Casal. « Je ne sais rien, mais il me semble que le roi renonce à Casal pour deux places qui sont bien près de tomber dans ses mains à d'autres titres ».

(2) Et, le 2 mai, il informe que le comte Della Torre lui a lu les instructions données aux plénipotentiaires impériaux pour traiter avec la France. On y dit en substance que S. M. accepte de traiter la paix, mais à la condition que d'abord le très-chrétien restitue ce qu'il a occupé après le départ des ministres de Paris, et ainsi seraient inclus Casal et Argentina ; et ensuite on négociera sur les occupations faites après la paix de Nimègue, mais la France n'a pas été satisfaite de ces réponses.

Le 30, Jacobelli écrit : on emploie tous les moyens pour empêcher le départ du duc de Savoie et on a engagé celui qui négocie ici pour Gênes à s'opposer et à écrire pour qu'on veuille s'unir, afin que par des négociations et même de l'argent s'il le faut le départ du duc soit empêché. On sait bien que le très-chrétien uni à la duchesse voudrait occuper Savoie par terre avec des soldats de la Savoie et par mer avec son escadre. Et, le 8 juin, Lauri écrit :

Questo Ambasciatore di Spagna, come pure l'Inviato, che qui risiede di Portogallo, si sono adombrati della voce, che corre, che le armi francesi sieno per entrare in Vercelli ; per la qual cosa l'uno, e l'altro di loro ne scrissero *(sic)* a i loro sovrani coll'ordinario, che parti hieri verso Spagna. L'Ambasciatore hà suggerito di piu di far passar caldi offitii in Portogallo per muovere quel principe regnante ad interessarsinelle cose, che riguardano la conservatione del Piemonte (1).

Le 15, il informe qu'Ottoboni a écrit qu'on a résolu que les marchandises arrivées de Venise et destinées en ville ou de passage pour Naples doivent entrer en douane ; et qu'on ne veut pas faire d'exceptions comme par le passé. Il paraît que cela a produit des amertumes auprès de ces messieurs, et qu'on veuille en donner quelque représaille (2).

---

(1) A la même date, Jacobelli écrit qu'on vient d'expédier à Casal 30.000 doubles, promettant qu'on y enverra jusqu'à 2 millions de lires, équivalant à 570.000 écus romains... on dit aussi que passeront en Italie 4000 suisses avec 5 bataillons d'infanterie française et on ajoute qu'on a traité avec Madame royale pour mettre garnison à Verceil. Et, le 20, il prévient que Foscarini a écrit au Collège que les Français entreront sous peu à Verceil d'accord avec la duchesse. A Paris on dit aussi que le roi suspend la réunion de l'Assemblée du clergé et que les questions avec Rome vont s'aplanir.

(2) Mais, le 27, il répond qu'il a averti tout le monde, qu'il n'y a rien de nouveau touchant la douane car on doit y porter tout paquet qui arrive de chaque côté pour la ville et pour Naples. Et il ajoute que de Paris l'ambassadeur a écrit qu'ayant parlé à son collègue du Portugal et au résident de Savoie du bruit que des troupes françaises entrent à Verceil, le résident a répondu de tout ignorer et que ce n'est que d'Estrades qui doit le savoir, et le Portugais trouva qu'il est bien inopportun qu'on cède des places du duc, et il en écrivit à sa Cour pour qu'on défende cela à la duchesse.

Le 11 juillet, Jacobelli annonce que M[r] Berteuil, envoyé de France auprès du duc de Mantoue, après avoir reçu un courrier de Paris s'est rendu chez S. A. pour lui dire que son roi veut faire passer 12,000 soldats à la disposition du duc ; et celui-ci, le soir même, en fit donner avis aux portes du Collège pour l'assurer que cela n'était point contre lui, déclarant n'y avoir donné aucun motif ; mais tout cela augmente les soupçons de ces messieurs tant au sujet des intentions du très-chrétien que de la foi du duc, car on croit qu'il s'agit d'occuper Savone, y employant aussi les soldats qu'on dit être dans l'escadre du Portugal, et le roi aurait en récompense Verceil.

Le 30 août, Airoldi écrit que le marquis Parella qui demeure dans ses fiefs, près de l'Etat de Milan, a fait dire par un exprès de confiance au gouverneur, qu'il a abandonné la Cour de Turin par opposition au départ du duc pour le Portugal ; et que les princes du sang et le duc même sont de cet avis : qu'il tient à sa disposition sur la montagne 3000 hommes qui bougeront selon sa volonté ; que la duchesse lui a envoyé le comte Masini pour qu'il rentre à la Cour, mais qu'il lui a répondu qu'il ne peut pas concourir à l'extermination de sa patrie si le duc partait pour le Portugal. Le marquis voudrait faire quelque chose d'utile à l'Italie s'il avait quelque subside en argent et dit que le Piémont serait avec lui pour enlever le duc des mains de la duchesse. « Je ne vois ici, conclut-il, aucune disposition à prêter l'oreille au marquis ; on me dit qu'il s'adressera aussi à Gênes et à Venise sur la supposition que c'est l'intérêt de l'Italie que le duc ne parte pas » (1).

(1) Et, le même jour, il annonce l'arrivée d'un certain Cassini, expédié par la population de Masserano pour avertir le gouverneur, que le prince est en train de vendre sa principauté à la France et afin qu'on prenne les mesures nécessaires pour empêcher cette vente ; « après avoir été chez S. Exc. il vint me voir, d'autant plus qu'il y a une semaine on en a informé V. Em. Il paraît que le prince pour se soustraire à la condamnation d'indemniser ses sujets, français de sentiments, ayant élevé son fils en France, vient de l'y renvoyer pour négocier le traité. Il me dit que le gouverneur a promis d'écrire à Del Carpio et il ajoute que ces populations sont de bons

Le 31, Lauri écrit que, tandis que cessent les craintes d'une guerre en Allemagne, les soupçons continuent pour l'Italie et surtout à l'égard de Gênes ; que toutefois on veut faire croire que l'armée française est prête à entrer dans une ou plusieurs places du Piémont, d'accord avec la duchesse de Savoie et on explique ainsi le va et vient continuel des courriers entre Paris et Turin. Et, le 12 septembre, Jacobelli informe que l'ambassadeur impérial et celui d'Espagne sont allés au Collège faire instance pour que Venise veuille s'unir à la ligue pour la défense de l'Italie. Dans la réponse on a dit que la République a toujours coopéré à la tranquillité et à la liberté de l'Italie. Il y a des sénateurs qui refusaient le mot *coopérer,* considérant qu'il pouvait impliquer une obligation, mais la phrase est passée entièrement.

Le 11 octobre, Airoldi mande que le résident de Savoie, par lettre ostensible de la Duchesse, a participé au gouverneur la conclusion de la ligue défensive entre la France et la Savoie pour les places de Casal, Pignerol et les états du duc ; S. Exc. appela le résident de Venise (1) pour l'avertir ; on dit que les Français sont arrivés près d'Asti (2).

---

sujets de V. Em. ». Le 23 septembre, il répond qu'il ne sait plus rien du prince, tandis que le gouverneur est averti qu'à Turin on en parle et que cette duchesse a envoyé quatre compagnies à Masserano.

(1) Le 24, Jacobelli informe que dans la semaine, par ordre public, on a appelé en ville plusieurs sénateurs afin de tenir le *Pregadi* au sujet de la ligue entre la France et la Savoie. Le marquis Parella vient d'arriver sous le nom de Calisto Cavalieri ; il veut négocier avec les ambassadeurs de l'empire, de l'Espagne et la République pour délivrer le duc de l'esclavage dont le menace la France ; mais trouvant tout le monde absent il est parti pour Ferrare et reviendra plus tard.

(2) Le 28, Airoldi mande que la duchesse a envoyé 700 soldats à Andorno, fief de Parella, pour le punir. Et, le 31, Jacobelli annonce que le marquis a parlé dans le Frioul avec l'ambassadeur impérial et avec le Provéditeur Morosini, qui a été général à Candie; déjà il avait commencé à négocier avec Della Torre autrefois par l'entremise du P. Ercolani, camaldule, qui de Vienne était venu à Venise. On a appris que le Doge dans ses salles, s'est plaint avec des Savi et des sénateurs sur le sort de l'Italie et du peu d'application du gouvernement à se délivrer de l'esclavage qui la menace ; il montra la nécessité d'une ligue avec les princes et avec le pape surtout. Et enfin, le 19 novembre, il écrit que Parella n'est plus revenu et on dit qu'il

Le 28, il écrit que le gouverneur a fait des démarches auprès du duc de Mantoue pour qu'il ne prenne pas d'autres accords avec la France au préjudice de l'Italie ; S. A. a répondu que lui aussi tient en considération le bien public et qu'il pourrait s'y opposer s'il avait un préside à Mantoue. Cette réponse ambiguë laisse perplexe car le duc paraît disposé à toutes les volontés de la France.

Le 7 décembre, Lauri écrit qu'un ami du comte Anguissola, envoyé de Parme, lui a confié qu'ayant reçu une visite de Melani et demandé s'il venait pour la restitution de Castro, il lui répondit que non et seulement pour les félicitations au sujet de la naissance du duc de Bourgogne ; mais que Melani l'ayant assuré que s'il parlait de cette affaire à la Cour il serait bien accueilli, Anguissola répliqua de ne pas vouloir dépasser ses instructions, bien que Croissy lui ait dit que si le duc voulait remettre cette affaire en discussion il aurait la protection du roi (1).

---

négocie par lettres avec Della Torre ; on ignore s'il a parlé à quelqu'un, mais il paraît qu'il a demandé des choses difficiles, voulant assaillir Pignerol. Nicolò Micheli est rentré d'un voyage à Turin, Modène, Parme et Florence ; on croit qu'il n'a pas voyagé pour son plaisir, d'autant plus qu'il est parti deux jours après le discours du Doge. Et, le 3 décembre, il ajoute qu'on a envoyé en voyage aussi Grimani, Savio de terre-ferme, pour surveiller les préparatifs et les milices à Mantoue, Casal et Milan.

(1) Et, le 14, il informe que sous peu doit arriver l'envoyé d'Espagne pour les félicitations au sujet de la naissance du fils du Dauphin; on dit que le titre de Bourgogne qu'on donne au nouveau-né sonne mal aux oreilles des Espagnols, car il leur rappelle la perte de la Franche-Comté. Mais le roi leur prépare une surprise plus amère : on fait passer dans les mains des ministres étrangers une feuille qui contiendrait, à ce que l'on prétend, le résumé des articles de la ligue conclue entre la France et la Savoie. « Je crois, écrit-il, que c'est un document factice surtout aux endroits où l'on parle d'une ligue offensive ainsi que d'autres articles contre Gênes et Milan... » Il vient de paraître une critique du livre le « Calvinisme » de Mayembourg, « mais je n'ose pas la transmettre à V. Em. parce que depuis quelque temps ceux qui introduisent de semblables livres dans le royaume, sont punis avec beaucoup de rigueur, et on ne trouve plus qui veuille se charger de les transmettre ; du reste, ayant été publié en Hollande et en Flandre V. Em. pourra le recevoir d'autre part. »

CHAPITRE VIII

L'empire et la Pologne

1680

Les rapports entre l'empereur et la Pologne s'étaient améliorés ; les insistances du pape auprès du roi Jean Sobieski avaient obtenu le résultat que la Pologne ne prêtât plus d'aide aux révoltés hongrois ; et l'influence française à Varsovie semblait diminuer. L'idée de former une ligue entre l'empereur et le roi et de la conjonction des armées moscovite et polonaise, était entrée dans la conviction de tout le monde ; seulement on n'était pas d'accord sur le caractère à donner à la ligue : à Vienne on la voulait défensive, tandis qu'à Varsovie on la voulait offensive. Malheureusement, les jalousies et les intrigues des Cours empêchaient des discussions sereines de la question. Si l'action constante du pape soutenue par celles des nonces Mgr Bonvisi à Vienne et Mgr Martelli à Varsovie — ce dernier pour cause de maladie fut remplacé par Mgr Pallavicino — durant cette année n'arriva pas à la solution désirée, elle eut pour effet, toutefois, de tenir vive l'idée de la ligue.

Le 3 janvier 1680, Mgr Martelli, de Varsovie transmet à Cybo (1) deux lettres; dans la première, il écrit : « Mgr Bonvisi,

(1) A la même date, Cybo écrit à l'abbé Lauri à Paris que, d'après ce que l'ambassadeur de Pologne lui a dit au sujet de la bonne disposition du

de Vienne, m'informe qu'à la Cour impériale les choses ne sont pas mûres pour une ligue offensive ; mais il avoue que César est toujours prêt pour la conclusion de la défensive, toutefois celle-ci, ajoute Martelli, rencontre ici des adversaires ; dans le gr. Conseil qui va se réunir il y aura des opposants. Ils disent que le duc de Radzivill, lorsqu'il se rendit à Vienne, n'était autorisé qu'à négocier l'offensive ; mais d'autres estiment que, s'agissant d'affaire d'une utilité évidente, le roi pourrait, avec le consentement des sénateurs résidents auprès de lui, promouvoir le traité qui serait conclu par le gr. Conseil. Le référendaire de Lithuanie est de retour de Moscou : on ne croit pas que la paix soit bien prochaine entre les Moscovites et les Turcs. Des lettres de lui disent que le grand duc serait décidé à la conjonction de son armée avec celle de la Pologne, pourvu que la République renonçât à vouloir un subside en argent, et que lui, ayant répondu que c'était au gr. Conseil à décider, on l'assura que de Moscou on aurait envoyé à Varsovie des plénipotentiaires pour obtenir qu'on renonce à cette demande. Par conséquent, déclare le nonce, si le gr. Conseil y consent, le traité pourra se conclure ; quoiqu'on dise que, si l'empereur n'entre pas dans la ligue, la République ne pourra pas seule se lier avec Moscou » (1). Et, dans la

---

très-chrétien à conseiller son roi à la guerre contre les Turcs, il peut trouver l'occasion d'en parler dans d'autres occasions ; mais que, cependant, il doit rester sur ses gardes, car cet ambassadeur est considéré comme un homme très habile et en grande confidence avec la Cour; il peut se faire qu'il veuille l'exciter à son tour à lui faire des confidences, soit pour des affaires de la Pologne soit même pour celles qui touchent la France. . Et, le même jour, il lui annonce le subside donné par N. S. à la Pologne, l'autorisant à en parler à Colbert et à Morsztyn car on avait dit qu'on se serait réglé sur l'exemple qu'aurait donné le pape.

(1) Le 7, Bonvisi informe Cybo qu'on tient, comme nécessaire, la ligue défensive avec la Pologne, ne sachant pas où ira finir la tempête et que l'offensive devient toujours plus impossible car les circonstances actuelles augmentent les jalousies. On craint : la ligue entre la France et l'Angleterre; la probabilité du mariage entre Melle de Blois avec le fils du duc Ernest de Brunswick pour gagner cette Maison ; on regrette aussi le mariage du Dauphin avec la princesse de Bavière, car, bien que le prince Maximilien

seconde, que Mgr de Chiovia est venu, chargé par le roi, l'informer que le duc de Radzivill (1) tient l'ordre par lettre, de se rendre à Vienne à son retour de Rome, et d'y négocier avec le marquis de Vitry, pour que le roi de France donne l'assurance à l'empereur de ne pas troubler l'empire au cas de la conclusion d'une ligue offensive de la Pologne avec César. En attendant, le résident impérial ici recevra la plénipotence pour traiter avec le gr. Conseil au sujet de la défensive. « Et ce ministre m'a dit qu'il envoyait un exprès à ce sujet à Prague où réside la Çour » (2).

Le 6, Cybo écrit à Martelli :

In buona opportunità V. S. Ill[ma] farà col Rè, e con i personaggi più riguardevoli, cadere il discorso sopra i Moscoviti, e come per facetia, mà per dare una seria ammonitione ricorderà ciò che dissero l'anno passato in Vienna à Mons[r] Buonvisi gli ambasciatori Moscoviti in proposito della guerra di Polonia, cioè che cotesta natione hà forze bastanti per se medesima di opporsi alla potenza Turchesca e di vincere; mà

---

n'ait pas consenti à ce que son neveu l'électeur épouse la seconde fille du duc d'Orléans, croyant plus convenable le parti de l'archiduchesse fille de l'empereur, on redoute que l'influence de sa sœur décide l'électeur à épouser en août la française, aussitôt qu'il sortira de minorité. On est fâché aussi de ce que les français exigent par les armes les contributions des villes, des campagnes de la Brisgovie, et aussi des dix villes libres de l'Alsace. En présence de cette situation les ministres ne trouvent pas possible de s'unir contre les Turcs et, par conséquent, ils ne veulent pas de ligues offensives, tandis que la Pologne ne se contente pas de la défensive.

(1) Le duc de Radzivill se trouvait en Italie en route pour Rome, mais il avait été arrêté aux frontières, la République de Venise ne voulant pas lui accorder libre passage à cause de la peste. Et, à ce sujet, il y a eu des remontrances de la Pologne au pape. Entre autres, le 3, Martelli répondait à Cybo qu'il avait donné des explications à cet égard selon les instructions de S. Em.

(2) Le 6, Cybo lui écrivait : que quant aux subsides que le pape a décidé de donner à la Pologne, il s'en remet à ce qu'il a mandé au duc ; et il est superflu d'envoyer un courrier extraordinaire pour répéter le contenu de la lettre au duc.

che i Sig[ri] Polacchi si danno troppo bel tempo, e spendono profusamente nelle loro private delitie (1).

Le 10, Martelli annonce que l'envoyé césarien a reçu la plénipotence pour la ligue défensive. Et, à la même date, il écrit qu'il n'a pas encore pu aller chez LL. MM. qui viennent de rentrer à Varsovie, « mais qu'ayant reçu les évêques membres du gr. Conseil, ils lui ont demandé quels subsides donnera le pape. Je leur ai répondu que N. S. avait donné l'ordre aux nonces de mettre ensemble le plus possible de sommes ; mais qu'avec celles-ci et les subsides directs du pape on ne pouvait espérer faire la guerre. Toutefois j'ai ajouté que l'on voit que Dieu veut aider la Pologne si elle montre la ferme volonté d'aller contre les Turcs, et que César est prêt également à l'aider. On ne sait encore rien des idées des membres du gr. Conseil ». Et, le 24, il informe qu'il a eu l'audience et qu'il a dit à S. M. que, quoique le moment ne soit pas propice pour l'offensive, il se réjouissait que le résident césarien avait reçu les pouvoirs pour la défensive. « Le roi m'a répondu qu'il en reconnaissait la nécessité, mais que les sénateurs n'avaient pas une idée claire ni de la défensive ni de l'offensive, car ils disent qu'il est possible de conclure la première sans préjudice de la seconde (2). S. M. montra aussi un grand désir

(1) Et, le 7 février, le nonce lui répond que bien souvent il a répété ce que les Moscovites ont dit au sujet des grandes dépenses des Polonais en banquets et autres fêtes ; « et que même il en parla à S. M. à Javarowna, en se promenant dans le jardin, tout en plaisantant, selon le chiffre de V. Em. Et le roi, qui pour lui même est ami de la frugalité comme bien d'autres grands personnages, blâma ces habitudes dépensières en ces moments de besoins, et me répondit que ce sont des mœurs anciennes de la nation et qu'il n'est pas aisé de les corriger ».

(2) Le 24 février, Cybo approuve que, suivant les instructions de N. S. il ait insinué au roi de faire la ligue défensive avec César contre les Turcs. Et, le même jour, il écrit : « le pape a appris avec regret les déclarations du roi qui, tout en se disant disposé à conclure la ligue, s'empresse de mettre en relief les idées des sénateurs qui, peut-être, ne la veulent pas, justifiant leur opinion en ce qu'ils ne comprennent pas les conséquences qu'entraîne chacune des ligues trouvant indifférente l'une ou l'autre. Or, la première,

de la conjonction des armées avec les Moscovites, concluant que du moment que César refuse l'offensive on devait faire la défensive. Le Conseil garde un strict secret ; mais l'opposition à la ligue doit être forte, d'après les discours que tiennent les membres en particulier. La reine aussi m'a dit que le roi voudrait la défensive, mais que presque tous les autres lui sont contraires ».

Le même jour, il ajoute que S. M. l'a informé que le gr. Trésorier (1) lui avait écrit de Paris que le très-chrétien déconseillait la guerre aux Turcs ; que les français en Pologne s'opposaient à la ligue avec l'empereur ; et enfin le roi avait répondu à son gr. Trésorier qu'il avait demandé au roi de

---

la défensive,est le prélude de la seconde et, dans les circonstances actuelles, chacun voit que pour le bien commun la conclusion des deux est bien nécessaire ; V. S. ne doit rien négliger pour obtenir le résultat ».

(1) Le 28, Bonvisi transmet à Cybo les copies de ses lettres à Martelli pour pousser à conclure la défensive et vaincre l'opposition, du moment que le roi est sincère ; ainsi que la copie d'une lettre reçue du comte de Morsztyn de Paris touchant les intentions du roi de France et celle que peut avoir le roi de Pologne. « Et comme les ministres impériaux croient que le roi Jean n'est pas bien décidé à avoir leur amitié, j'ai tâché de dissiper les méfiances et j'espère avoir réussi à les persuader d'avoir confiance dans le roi. Si on retarde la ligue défensive, comme on en a retardé le traité, l'empereur se raffermirait dans l'idée qu'on a proposé l'offensive parce qu'on savait que celle-ci n'aurait pas été acceptée à Vienne, et pour cela on n'a plus de confiance dans les ministres polonais. V. Em. verra aussi que, d'après le Trésorier, il n'est plus question de la surêté de l'empire, que toutefois à Varsovie on semble disposé à agir avec vigueur si l'empereur et les moscovites se déclarent favorables à l'union, comme l'on espère ; mais César ne peut rien décider s'il n'est sûr de la Pologne. Du reste Morsztyn est d'opinion que le roi de France donne de bonnes paroles mais sans aucun engagement, afin d'induire César à se déclarer contre les Turcs et pouvoir ainsi agir librement dans d'autres localités. Toutes ces négociations sont délicates et importantes pour la chrétienté ; elles m'agitent, car il peut se faire qu'on manque en quelque partie de sincérité, qu'on fasse défaut au moment opportun ouvrant ainsi le chemin à l'invasion des Turcs. Je ne connais, conclut-il, l'intérieur des consciences et je ne voudrais pas réussir à être l'instrument de la ruine de quelqu'un ; c'est pour cela que quelquefois j'ai écrit avec liberté pour sauver la bonne foi avec laquelle S. S. a toujours traité avec les princes ».

France de l'argent et non des conseils. « J'ai répliqué, écrit-il, qu'au contraire je croyais ce roi très disposé à aider l'empereur, selon les informations de jadis du même comte et qu'on m'avait transmises par des lettres du secrétaire italien du v. chancelier et que, du reste, depuis que le résident césarien avait bien déclaré que cette ligue ne devait servir que contre les Turcs, les autres princes n'avaient aucune raison d'en être jaloux ». Et il ajoute de n'avoir pas pu s'expliquer les motifs qui conseillaient le roi à l'entretenir sur ces particularités, d'autant plus que S. M. lui demanda s'il pouvait expliquer pourquoi les français étaient des adversaires de la ligue, et qu'il lui avait répondu de n'avoir pas assez d'intelligence pour donner des explications à ce sujet (1). Le 31, il écrit que dans la dernière audience le roi lui parla beaucoup sur l'opportunité de faire la conjonction des armes avec les Moscovites, surtout en ce moment que les Turcs sont affaiblis ; que pour cela la République devait abandonner l'idée d'avoir de l'argent, se contentant des soldats ; qu'on attend les Moscovites et que dans le gr. Conseil on n'a plus de répugnance à la défensive avec César...« Toutefois S. M. m'a dit aussi que comme on ne craint plus la paix entre la Moscovie et les Turcs il faut accepter la défensive, mais que l'empereur devait s'obliger à secourir la Pologne au cas où celle-ci, unie aux Moscovites,serait engagée dans la guerre.J'ai répondu, louant les idées généreuses de S. M. à prendre les armes, qu'il serait excellent que César fît la ligue avec cette condition, mais qu'il n'avait parlé que de la ligue défensive; et j'ai ajouté qu'il fallait attendre la teneur des instructions à l'envoyé impérial ; mais le roi répliqua qu'on ne pouvait faire autrement la ligue. J'ai conclu, mettant en relief la conve-

(1) A cette lettre, le 24 février, Cybo lui répond : « lorsque le roi a demandé à V. S. le motif qui pousse d'autres à désapprouver la guerre, il eut été bon de dissiper les doutes de S. M., si toutefois elle puisse en avoir au sujet d'une chose dont personne ne doute. Le roi a voulu plutôt sonder V. S., et quoiqu'il semble que ce fut un acte prudent de ne pas s'en occuper, V. S. pouvait toutefois détromper S. M., en faisant ressortir combien il serait désastreux de faire la paix avec les Turcs ».

nance de la ligue, en conseillant de l'accepter pour le moment. La reine m'a répété les mêmes choses que le roi ; et les ayant dites aussi à l'envoyé impérial, il répondit de n'avoir que des instructions pour la défensive ».

Le même jour, il informe que l'envoyé polonais, qui est allé en Angleterre demander des secours pour faire la guerre, aurait conclu, comme on suppose, un accord avec les hérétiques ; « l'ayant appris, écrit-il, j'en ai fait avertir les évêques, me trouvant souffrant, et tous le réprouvèrent ; aussitôt rétabli j'en ai parlé au roi, qui m'a répondu qu'il ne s'agissait que d'une conversation et non de traité ; toutefois, ne me fiant pas à la déclaration que l'on n'en ferait pas le sujet d'une discussion au gr. Conseil, j'ai rédigé une protestation, afin que mon silence ne fût pas interprêté comme un consentement ; mais le roi n'a pas voulu en permettre l'enregistrement dans les chancelleries, pour ne point amoindrir la renommée de son ablégat, et disant qu'il n'avait pris aucun accord. On croit que l'on avait promis un subside de guerre de 40.000 *ungheri* et, que l'on aurait encaissé la somme, sans cependant faire droit aux prétentions des hérétiques de voir amplifiés leurs privilèges déjà accordés par les rois ; toutefois je ne renonce pas à pousser les évêques à s'y opposer si l'on veut en parler en Conseil (1).

---

(1) Mais, le 2 mars, Cybo lui répond :

E detestabilissimo, s'è vero, il patto, che si presuppone fatto in Inghilterra dall'Inviato polacco,in pregiudizio enorme della Religione Cattolica, e però con biasimo immenso dell'autore, e della nazione. Ov' anche il fattto medesimo non fosse vero, per provocar li reclami, e i più solenni protesti di V. S. Ill[ma] bastava senz'alcun dubbio la voce divulgatane, la qual non permetteva, ch'ella tacesse, à finche il suo silenzio non fosse interpretato sinistramente, e dannato anche da N. S[re] Hà perciò udito volontieri S. B[e], che V. S. Ill[ma] col dovuto zelo habbia biasimata la predetta convenzione, di cui mi ha comunicato il tenore, e ciò mediante una publica protesta, pur mandatami in copia, e di cui dovrà restar eterna memoria in cotesta Cancellaria. Sua Santità però si persuade, che havra poi ella insistito, perche assolutamente venga riprovata, a dal Rè, e dal gran Consiglio, come ogni ragione strettamente richiede ; E le auguro da, etc. etc.

Le 1er février, de Scheveschet, Bonvisi répond à Morsztyn, envoyé à Paris, que s'il ne va pas à Prague pourtant il a travaillé par lettre en faveur de la Pologne ; et en négociant par écrit, tout reste plus positif. Il a obtenu non seulement ce qu'a demandé Radzivill, l'envoi des pouvoirs au résident césarien en Pologne pour la ligue défensive, mais il a préparé aussi le terrain pour l'offensive. Sur les trois points traités : la sûreté de l'empire, l'union avec les Moscovites, et l'aide d'autres princes à la Pologne pour la rendre plus forte, les deux derniers paraissent déjà arrêtés, car les Moscovites entrent dans l'union mais sans donner d'argent et le roi et la République en sont contents, et quant aux aides, « V. Exc , écrit-il, connaît déjà que le pape a été le premier à donner l'exemple en envoyant 500 mille flor. à Radzivill par l'intermédiaire de l'internonce de Venise, et ce pour servir à une guerre offensive. N. S. ne pouvait pas être plus généreux ; V. Em., durant son séjour à Rome, aura pu se convaincre de la mauvaise situation du Trésor pontifical. Il reste toutefois le premier point : rassurer l'empereur. V. Exc. me dit que le très-chrétien ne consentira à ne pas troubler le commerce avec le Levant que moyennant un avantage considérable pour la Pologne et d'en retirer de la gloire pour lui-même. En cela on relève la prudence de S. M., qui ne voulant pas exposer la Pologne amie, attend qu'elle soit aidée par des secours efficaces, et je suis sûr que S. M. fera des choses dignes de sa magnificence » (1).

Et, le 6, Cybo informe Lauri que l'Angleterre aussi a offert une grosse somme à la Pologne pour guerroyer contre les Turcs ; quoique très lointaine elle a compris les malheurs qui pourraient arriver à l'Europe ; « V. S. doit faire réfléchir à cela le cardinal d'Estrées ».

(1) A la même date, Lauri mande à Cybo que l'ambassadeur polonais est venu le voir ; qu'il lui a exprimé la reconnaissance de son roi et de la République pour le secours du pape ; qu'ayant sollicité le très-chrétien de lui dire positivement ce que S. M. fera, sur l'exemple de S. S., le roi lui répondit que jamais il ne conseillerait à la Pologne de déclarer la guerre

Le 3, Martelli annonce à Cybo que dans le gr. Conseil Mgr de Posnanie, par ses invectives contre le roi, a été l'occasion de la clôture de la séance. S. M. déclara plus tard que le Conseil était suspendu pour le moment, se réservant, selon l'opportunité, de le convoquer avant la date de la prochaine Diète. Le roi conclut en disant que l'on ne devait plus insister auprès des Moscovites touchant un secours en argent, mais négocier seulement en vue de la jonction des armées et que,en attendant,on devait continuer les négociations avec l'empereur pour la défensive et l'offensive contre les Turcs. » Les mêmes choses le roi me les a répétées, me promettant de m'envoyer un mémorial sur les négociations avec les Moscovites (1) ».

---

au Turc; au contraire,trouvant insuffisants les secours offerts par le Portugal il l'engageait plutôt à signer la paix ; mais que si les Turcs l'attaquaient, il n'abandonnerait pas le royaume. Et l'ambassadeur ayant répliqué que la Pologne espérait toujours dans l'aide du roi et d'autres princes unis au Portugal, le roi répéta que rien n'était suffisant pour soutenir une guerre aussi forte. Alors le comte Morsztyn finit par demander à S. M. ce qu'elle donnerait au cas d'une attaque des Turcs, afin que la Diète pût savoir comment se régler. Le roi répondit de ne pouvoir rien préciser en ce moment, mais que d'abord il voulait voir si les Turcs l'attaquent réellement.

(1) Le 7, il ajoute :

I punti che propose Monsr Vescovo di Posnania contro il Rè furono ingiuriosisstimi e gli portò anche con vehemenza, come si sente e come mi riferirono la sera medesima Monsr Vice Cancelliere, Monsr Vescovo di Chiovia e l'abbate Zeluschi e discendendo à diversi casi particolari volle mostrare che il Re con stratagemmi procurava di opprimere la libertà della Republica con vilipendio delle leggi e de Senatori, che vendeva la giustitia e cose simili ; aggiungendo che havrebbe provato quello che diceva allor che da alcun altri Senatori fu in fine ripreso et ammonito come calunniatore, benche nell' istesso tempo chiedesse perdono al Rè.

Dicono che S. Mtà stesse per un pezzo ad ascoltare con patienza ; ma poi si rizzò dalla sedia, chiamò Dio in testimonio che era calumniato et oppresso, e disse à Senatori che vendicassero l'ingiuria. I vescovi parlarono tutti à favore del Re come alcuni altri Senatori, altri tacquero altri dissero che il vescovo di Posnania haveva ecceduto nel modo, ma che secondo le leggi

Le 7, il écrit : « que le soir du jeudi, à la suite du scandale de Mgr de Posnanie, l'évêque de Kiovia avec celui de Kulm, vice-chancelier, sont venus le voir et lui

---

del regno ogn'uno ha la voce libera, e si disuolse la sessione essendo partito il Re lacrimando dopo haver fatto parlare al Gran Concelliere il quale con poche parole mostrò l'offesa ch'era stata fatta alla Maestà Reale e che il Senato doveva vendicarla.

Il Vescovo di Posnania si trovava esacerbato. perche havendo domandato à S. M^ta^ il Vescovato di Craccovia non haveva riportata risposta favorevole.

La corte crede che sia stato stimolato et istrutto da altri malcontenti à parlare in quella forma benchè naturalmente il suo genio la porti a simili stravaganze, raccontandosi che altre volte hà parlato in publico ardentemente, tal volta movendo à riso l'audienza e tal volta producendo confusioni con mostrare un zelo indiscreto come hà fatto questa volta.

La mattina seguente in parlare io al Vescovo lo trovai impressionato d'haver fatta una buona attione in servitio publico et in bene privato del Re che haveva detta la verità et aperta una ferita, che hora il Re havrebbe potuta medicare più facilmente ma non seppe celarmi la passione per la negativa havuta circa il vescovato di Craccovia. Procurai di farli conoscere che quelle cose non si dovevano dire in publico che molte non si sarebbero da lui potute provare, se il Rè, come mi era stato accennato havesse premuto che N^ro^ Sig^re^ deputasse i Commissarii per formar giuditio sopra la pretesa calunnia : che se haveva qual cosa di sussistenza da avvertire à S. M^tà^ come primo vescovo in servitio di S. M^tà^ e della Republica come diceva doveva farlo privatamente da solo à solo. Che il modo col quale egli haveva parlato era atto à concitare seditioni più tosto che rimediare à i disordini ; Che il Re pensava hora alla difesa publica et alla guerra sacra e doveva essere animato all' impresa particolarmente da Vescovi ; e mi dolsi che S. S^ria^ Illma havesse votato contro la lega coll' Imperatore. In fine restò che havrebbe data sodisfatione e domandato perdono al Rè come scrivo in piano. Quanto alla lega coll'Imperatore mi rispose che haveva detto che non si poteva fare senza il consenso degli altri Principi vicini, cioè del Re di Svetia di Danimarca dell' Elettore di Brandemburg et anco del Re di Francia. Gli risposi che si ricordasse di quello che gli havevo detto altro volte che la lega si doveva far solamente contro il Turco e che non poteva dar gelosia ad alcuno altro Principe ; ma viddi ch'egli haveva confuse le specie et era impressionato che hora non si poteva pensare a far leghe per non irritare altri Principi cose che sono state disseminate da quelli che sono contrarli alla guerra contro il Turco, e che vedendo il Re ben disposto pro-

ont dit que les sénateurs étaient fort excités contre les évêques bien que ceux-ci fussent en faveur du roi, mais parce que l'un d'eux avait soulevé cet incident juste au moment où l'on discutait au sujet de la guerre selon les instructions du pape. « Mgr de Kulm me déclara qu'il voulait intenter un procès à son collègue pour calomnie et que S. M. faisait instance pour que N S. ait à juger Mgr de Posnanie, et il m'a prié de censurer moi-même le prélat. J'ai manifesté mes regrets, me trouvant alité et souffrant de la goutte, mais que le lendemain je sortirais. Mgr de Kiovia est venu me dire que S. M. pardonnerait au prélat s'il faisait rétractation publique. J'ai vu ensuite Mgr de Posnanie et l'ai décidé à donner au roi les satisfactions demandées et j'en ai informé Mgr de Kiovia ; le lendemain de la fête de la Purification il y a eu séance et le gr. chancelier a prononcé un discours pour réfuter les calomnies de Mgr de Posnanie ; aussitôt après on leva la séance si subitement, que j'eus la crainte que le prélat avait changé d'idée ; mais on m'a dit que le roi a voulu faire parler publiquement le gr. chancelier, afin que ces calomnies ne pussent produire une mauvaise impression dans la noblesse et se répandre dans les Palatinats. D'autres fois déjà Mgr de Posnanie s'est laissé entraîner à de pareilles invectives, et le roi tenait à ce qu'il fût convaincu de calomnie. Dans la soirée j'ai trouvé le roi affligé, non pas tant pour lui que parce que la discussion a été ainsi interrompue et que l'évêque avait déjà mis la confusion dans les Palatinats ; la reine aussi m'a remercié ; et l'on dit que le discours du gr. chancelier sera

---

curano fare di sturbare e di rovinare il negotio anche con concitare gli animi contro S. Mtà.

Monsr vescovo di Chiovia e Monsr V. Cancelliero, mi hanno mostrato che il Rè facilmente havrebbe perdonato al Vescovo di Posnania, se questo havesse fatte le debite humiliationi e retrattationi come già si era disposto a farle e forse sarebbe stato meglio finire e seppellire nel suo principio questa turbolenza ; perchè il vescovo è stravagante e facile a condiscendere alle istigationi de malcontenti ; e di poi ha mandato ordine à tutti i predicatori di Varsavia e di tutta la sua Diocesi che in fine della predica faccino fare orationi per una persona che hà recevuto un' affronto.

publié afin de détruire l'effet de celui de l'évêque » (1). Et, le même jour, il ajoute que Mgr de Kiovia vint lui communiquer la déclaration du roi au gr. Conseil touchant la délibération de la guerre ; « et on y voit que S. M. s'est montrée très-satisfaite de mes communications de la part de N. S. ; » et à la même date : que le résident césarien lui a dit que de Prague on l'informe que les ministres ayant demandé au marquis de Vitry s'il tenait quelque instruction de son roi touchant la sûreté de l'empire, il a répondu qu'il n'avait aucun ordre de Paris. Le gr. Conseil a été clôturé et déjà bien des sénateurs quittent Varsovie (2).

Le 14, Martelli informe que le nonce en Portugal lui a écrit que ce prince veut se valoir, pour la navigation aux Indes, d'une partie des contributions imposées par le pape au clergé portugais en faveur de la Pologne. « Je n'ai pas eu l'occasion d'en prévenir le roi, afin qu'il ne fasse pas un grand fondement sur ces dîmes, surtout là où l'on ne s'intéresse que des ligues. »

A la même date, il annonce qu'un certain Piccinardi, italien, demeurant depuis quelque temps en Pologne, est en correspon-

(1) Le 4, Bonvisi avait écrit à Cybo :

Tutto ciò che poteva conseguirsi dalla Corte Cesarea intorno alla Lega con i Polacchi, si è già ottenuto, come V. E. haverà veduto dalle mie precedenti, dependendo adesso dalle risoluzioni del Gran Consiglio di Polonia l'accettare la defensiva, et il facilitare l'offensiva. E già Monsig[r] Nunzio mi hà scritto sotto li 17 del passato, che da S. M. si sarebbero dichiarati i commissarij per trattarne ; e che i Moscoviti, si erano alla fine dichiarati pronti à fare la congiunzione dell'armi, ogni volta che la Polonia recedesse dalla pretensione di soccorsi in denari ; sichè da Varsavia bisogna aspettare le risoluzioni, et intanto è certo chè il Sig. Prencipe Montecuccoli opera di coronare le sue gloriose operazioni con la guerra del Turco, et io corrispondo continuamente con S.Ecc[za], e con altri ministri secondo l'occorrenze, e mando à V. E. lettera trasmessami dal Generale Naiaus, baciandole ecc.

(2) Le 21, il annonce qu'il a fait faire la paix entre S. M. et Mgr de Posnanie; qu'il l'accompagna lui-même chez le souverain en le faisant entrer par une porte secrète, « après quelques paroles d'excuse que je présentais au nom de l'évêque, qui en ajouta d'autres en polonais, le roi l'embrassa et la paix fut faite ; la reine était présente ».

dance avec un baron Zefiri de la Cour impériale. On croit que Coletti (1), qui dirige à Vienne la poste de la Pologne, a averti le roi de cette correspondance ; Piccinardi (2) a été empri-

(1) Le 2, Bonvisi avait écrit à Cybo, après avoir fait l'éloge du roi de Pologne, que lui aussi a appris que S. M. s'est trouvée offensée de quelques reportages faits à la Cour impériale et ici on cherche qui peut en être l'auteur. Je crois, dit-il, que c'est l'œuvre de Coletti, employé de la poste polonaise ici, déjà d'autres fois il a écrit en Pologne mille mensonges ; et je sais en effet que pour se rendre favorable le roi il lui a fait savoir qu'il avait des choses importantes à lui dire ; on lui remit un chiffraire, mais il répondit que cela ne suffisait pas, qu'il devait parler de vive voix et il se rendit à Varsovie. Or, ceux qui connaissent Coletti, savent ce qu'il peut savoir ; et le roi le connaît très bien.

(2) A ce sujet, le 3 mars, Bonvisi répond à Martelli :

Odo la prigionia del Piccinardi, soggetto à me noto, e sperimentato da me con mio danno, e che una volta fù fatto venir quà dal suo corrispondente, per indurlo per testimonio contro di me, per provare, che nel tempo dell' elezzione fossi stato contrario à gl'interessi della Regina Eleonora, e pure ogn'uno sapeva con quanta circospezione caminai in quel tempo, non solo per gl'ordini, che havevo, ma perche il posto di ministro apostolico m'obligava ad esser' imparziale, et à lasciare alla Republica la cura dell' elezione ; con tutto ciò venne il Piccinardi chiamato dal corrispondente per depuonere contro di me, e presumendo di visitarmi lo scacciai di casa con minaccie, e venuto il corrispondente per scusarlo, li parlai assai alto, dicendoli, ch'haverei fatto pentire il Piccinardi, e chi lo fomentava, dell' imposture, che m'havessero fatte, e sapendo il Piccinardi il pessimo concetto, ch'havevo di lui, procurò nel passato Natale di scusarsi con me, et io, che mi dimentico facilmente dell'ingiurie, e mai de' benefizij li rispuosi, ch'havevo perduta la memoria del passato, et haveranno forse trovata la mia lettera fra le sue scritture ; et havendo egli replicato ringraziando non li rispuosi, perche non voglio commercio con simil gente. Non mi maraviglio però di quella, che con tanto scandalo, e con tante imposture ha havuto ardire di scrivere, perche conosco il Piccinardi pazzo, e bisognoso d'avvisare spropositi per vivere, come fanno i maligni fogliettanti di Roma, e conosco insieme l'imprudente ambizione del suo corrispondente, ch'essendo huomo basso, e di niuna stima nella Corte, procura di farsi credere huomo di negozio, e non è immaginabile il danno, che produce co' suoi falsi rapporti. È stato però un effetto della prudenza Divina, ch'in questo caso il Coletti habbia violato la fede publica con aprire le sue lettere, perche così s'è scoperto, di dove havevano origine l'imposture, delle quali giustamente si doleva il Re, perche dolendosi fra l'altre cose, ch'à Roma fosse

sonné et, dans la perquisition faite chez lui, on a saisi le chiffre dont il se servait avec l'empereur. « L'abbé Zaluski est venu

---

stato scritto sinistramente delle sue regie intenzioni, sarebbe forse potuto cadere nella mente di S. M^tà^, che da V. S. Illma, ò da me si fossero dati falsi ragguagli. Mà scoperto il colpevole, non è poi dovero *(sic)*, ch'il Coletti continui l'apertura, e la ritenzione delle lettere, com' hà fatto della mia delli 5 di Novembre, perche il commercio, che doviamo *(sic)* havere insieme per ì correnti trattati, obliga à discorrere de' fini d'altri Prencipi grandi, e non è dovere, che le nostre lettere si publichino ; onde prego V. S. Illma di rappresentare à S. M^tà^, che quando non si raffreni l'audacia del Coletti, io non potrò più scrivere à V. S. Illma per cooperare all' interesse publico, non volendo precipitare me stesso con la certezza, ch'hò della violazione della fede publica. Insieme poi mi favorisca V. S. Illma di rappresentare à S. M^tà^ le reverenti obligazioni, che li professo per la permissione datali di communicarmi la sua regia proposizione al Gran Consiglio tenuta per altro secreta,non solo perche da questo rimango assicurato della piena conoscenza, ch'hà S. M^tà^ della mia fede, e della somma venerazione, ch'ho, verso la sua real persona ; ma ancora perche questa mi s'accresce in infinito, vedendo una scrittura piena di sentimenti magnanimi, e prudenti, che non potevano procedere da altra mente, che da quella di S. M^tà^, illuminata sopra tutto, e particolarmente circa le materie della Polonia, e della Turchia, dalle quali depende la salute di tutto il mondo. Solo m'è dispiacciuto, che non mi si permetta di communicarla con vincolo di segreto all' Imperatore, acciò che S. M^tà^ Ces^a^ veda, che si tratta di collegarsi con un Re bravo, e prudente, che conosce l'importanza di stare unito eon la M^tà^ Sua Ces^a^ ; e sebene vi è qualche cosa che potrebbe pregiudicare à S. M^tà^ con altri Prencipi, hò tale esperienza del religioso secreto dell' Imperatore, che m'assicuro, che piglierebbe quello, che tocca à lui, per fidarsi interamente, e tacerebbe quello, che potesse nuocere al Re di Polonia. Tuttavia non mi sono voluto pigliare arbitrij, perche sò, con qual probità devono caminare i ministri del Padre commune ; onde non la participarò senza espressa permissione di S. M^tà^, alla quale intanto con profondo respetto m'inchino per il favore, che m'hà fatto, supplicandolo humilmente à non prestar fede al detto d'huomini vili, mentre vede (come V. S. Illma hà fatto ponderare) che non ostanti quei sediziosi concetti insta l'Imperatore per collegarsi con S. M^tà^. Nel resto attenderò di sentire, che cosa si sarà risoluto nel Gran Consiglio,dispiacendomi intanto, che non habbiano decretata la necessaria provisione del denaro, e l'agumento della milizia, perche queste prevenzioni, quando non dovessero servire per la guerra, gioverebbero per lo stabilimento della pace, giache con i barbari non giovano le preghiere, ne la giustizia della causa, ma solo il mostrarsi capace di resisterli. Hò scritto molto in piano, perche le cause

me chercher ainsi que le résident césarien pour aller chez le roi. On a lu la lettre de Piccinardi à César, et S. M. s'est

---

della carcerazione del Piccinardi sono publiche in Vienna, e non m'importa, che quello, che scrivo, si veda.

Et, le même iour, Bonvisi ajoute :

Il Barone *Zeffiri è un* Romanesco di bassa conditione, et è bracciero delle Dame dell'Imperatrice vedova, è huomo sommamente ambitioso, e desideroso di passare per politico, et à questo fine nutrisce molte corrispondenze nella Corte et fuori, e produce infiniti mali con le sue relationi agli stessi padroni, e però non l'ho mai voluto attorno, ancorche molti nunzij l'habbiano coltivato, et egli offeso di ciò hà procurato di farmi del male in ogni occasione. Invitava il Piccinardi a scrivere cose orribili contro la Polonia come egli ha confessato perche forse supponeva di dar gusto alla padrona, che stimava offesa d'all'affronto fatto alla Regina sua figliuola; Mà per verità hò sempre trovato nell'Imperatrice sentimenti moderati, e S. M^tà^ non s'intriga nel politico tuttavia perche ne i negotij di Statola cautela degenera alle volte in sospetto, hò veduto alle volte adombrata la Corte per varij supposti, come hò accennato à V. S. Illma molte volte, et ancora non molto tempo fà, e non riuscendomi di persuadere che il Rè di Polonia amasse veramente l'Imp^re^, tanto più che lo vedevano sempre circondato dall'ambasciatore di Francia, cognato del Rè di Polonia, ad ogni modo mi e riuscito di fare conoscere che i principi non si governano coll'amore, ma coll'interresse, e che essendo questo evidente, et che obligava alla sincera unione fra questo due nationi quando anche ci fosse stato il contragenio naturale accresciuto dall' ingiurie fatte e ricevute in ordine alla Regina Eleonora (come V. S. Illma hà veduto, et ella hà espresso) si e indotto l'Imp^re^ à consentire alla Lega defensiva per passare ancora all'offensiva quando si superino le difficoltà estrinseche, che non riguardano la Polonia, onde come V. S. R^ma^ prudentissimamente hà detto, se si difficultasse la conclusione della Lega, verrebbe ad autenticarsi lo scritto del Piccinardi, à favore di cui non mi pare che il Residente habbia fatto bene d'intercedere perche sebene l'hà fatto con molta riserva, tuttavia in qualche parte ha mostrato che il reo sia corrispondente dell'Imp^re^, e mi parrebbe che per via di esplicatione potesse levare S. M^tà^ Cesarea da ogni impegno, e conseguire la salvezza del reo, dicendo che non hà parlato per favorire uno che non è corrispondente dell'Imp^re^ mà un gazzettante, e che solo si è messo perche apparendo che costui habbia scritto a dirittura a S. M^tà^ Cesarea la gente forse interpreterebbe che si punisse un ministro di S. M^tà^ Cesarea ancor che non lo sia e da questo falso supposto ne potrebbe nascere l'ingiuria, overo interpretarsi per tale dal volgo.

Nel resto vede V. S. Illma quali vilissimi istrumenti hanno tanto difficul-

beaucoup plainte de cet homme, qui tâchait de pousser à la discorde en écrivant des faussetés ; dans la lettre il est dit qu'il ne faut pas se fier au roi, car malgré ses négociations avec l'empereur et les Moscovites pour une ligue, S. M. ne voulait rien autre que la paix avec les Turcs ; que les armements que l'on faisait étaient destinés contre les Moscovites ; que l'on poussait les Turcs à aider les révoltés contre l'empereur ; que tout était le fait des intrigues des français, l'ambassadeur de France ayant toujours des rapports avec les révoltés et avec le Transylvain ; annonçant enfin que tout ce qu'il écrivait était parole d'Évangile. A cette lecture, j'ai répondu qu'il ne fallait pas donner de l'importance à un écrit de telle qualité ; qu'il s'agissait de nouvelles anciennes et que le résident césarien était ici pour contrôler tout cela et que l'on en voyait le résultat dans les bons sentiments de César envers le roi, du moment qu'il avait envoyé les pleins pouvoirs pour conclure la ligue ; enfin, que pour enlever tout semblant de vérité à ces faussetés, il fallait hâter la conclusion de la ligue défensive comme le seul moyen de dissiper toute jalousie. Zaluski ayant dit que Piccinardi devait être condamné à mort, l'envoyé impérial objecta que ce serait donner une publicité qui déplairait à son souverain, et que du reste dans toutes les Cours il y a de ces intrigants. Piccinardi avoua être l'auteur de la lettre ; appelé devant le roi, à ses interrogations il répondit qu'il avait eu ces informations de gens de la Cour royale et du bas personnel ; qu'il avait écrit de cette façon parce que son correspondant l'avait assuré que c'était le meilleur moyen de plaire à S. M. Le roi fut bien inquiet durant plusieurs jours. Peut-être, conclut le nonce, qu'il eût mieux valu ne pas faire tant de bruit ». Et, le 17 avril,

---

tati i nostri negotiati, havendole sempre scritto che la ragione di Stato persuadeva incontrastabilmente l'unione, mà che la diffidenza la ritardava, et hora ne troviamo l'origine e potremo forse rimediarvi, il che per altro sarebbe stato difficile perche mentre l'Imp[re] diffidava, il Rè di Polonia si offendeva, et il male andava in infinito. Ringratiamo dunque Dio che la malizia scoperta di due uomini vili, giustifichi tutti.

Martelli annonce à Cybo que les abbés Zaluski et Kordwanowsky sont venus de la part de LL. MM. lui amener le prisonnier Piccinardi, remis en liberté avec l'obligation de quitter le royaume dans les huit jours. « Je leur ai répondu que j'appréciais la générosité du roi, mais que je n'aurais jamais intercédé en sa faveur ; que j'avais seulement dit que je ne trouvais pas sa mort opportune, afin de ne pas causer d'amertumes à César. Zaluski me dit que le roi agissait de cette manière, s'agissant d'un italien. A Piccinardi, qui était resté dans mon antichambre, j'ai dit de partir dans le temps qui lui avait été fixé... Il y a quelques jours on a chassé du royaume le nommé Balus, français, qui avait écrit contre cette Cour ».

Le 18, Bonvisi répond à Martelli qu'il voit qu'à présent on trouve inutile la ligue défensive, que l'on venait de demander avec tant d'insistance ; il espère toutefois que le roi finira par y adhérer, par la considération que le fait de secourir les Polonais au cas où ils seraient les premiers à attaquer les Turcs avec les Moscovites, rendrait la ligue offensive ; mais l'empereur n'est pas disposé en ce moment à signer celle-ci. « Il me paraît, écrit Bonvisi, qu'aux considérations que présentera le résident césarien, V. S. pourra ajouter, que si l'empereur voit se rompre le traité de la ligue défensive, il pourrait soupçonner qu'un accommodement est survenu entre les Polonais et les Moscovites avec les Turcs, qui augmentent leurs armements en Hongrie, et alors César, délié de ses engagements avec les Polonais, serait libre de conclure la paix avec la Porte. tandis que la ligue défensive restant maintenue, l'empereur sera l'obligé de la Pologne ; même si celle-ci veut prendre les armes, il sera toujours avantageux pour le roi d'être tranquille du côté de l'empire. Il peut se faire aussi que l'empereur s'accorde avec les Turcs pour avoir la tranquillité dans la partie de la Hongrie qu'ils détiennent encore. Les grands traités se mûrissent peu à peu. Et le nonce conclut : je n'en écrirai rien à Prague, afin de ne pas paraître approuver un changement au traité. Je prie Dieu qu'ayant en vue des chan-

gements, la Cour n'ait point conclu d'accords avec les révoltés ».

Le 21 février, Martelli mandait que Mgr de Kiovia, au sujet de l'incident de l'évêque de Posnanie, lui dit que S. M. désire que N.S., de *motu proprio*, écrive à ce prélat, en désapprouvant sa conduite, que S. M. doit être aidée par les évêques pour la guerre sainte. Et il ajoute : il n'y a pas de doute que l'évêque a mal agi et que le roi s'est montré généreux dans le pardon (1).

Le même jour, il informe qu'après la clôture du gr. Conseil on a tenu des réunions pour discuter les moyens de négocier

(1) Le 9 mars, Cybo déplore le grand désagrément causé au roi par l'évêque et approuve le nonce d'avoir aidé S. M. par ses bons offices. La dignité royale étant respectée et réfutées les accusations, il n'est point mauvais qu'à la suite de ce regrettable incident ait été hâtée la clôture du gr. Conseil, pourvu que ne soit pas empêchée ni retardée la conclusion des ligues proposées, qui sont tant nécessaires. Le souhait de S. M. a été bien agréé par le pape ; S. S. espère qu'il sera suivi par les faits « Et, à la même date, il ajoute : « V. S. doit présenter au roi les doléances de N. S., qui loue la générosité royale. Le pape a d'autant plus regretté ce qui s'est passé, qu'il connait les sentiments de droiture, de candeur de l'évêque et son zèle envers sa patrie et la religion ; il est à craindre qu'il ait été poussé, par des gens intéressés, à déranger toute délibération touchant la guerre. V. S. fera d'abord voir au roi le bref transmis pour l'évêque ; et ensuite, en le présentant à celui-ci, V. S. doit lui faire connaître la paternelle admonestation du pape et, s'il n'a pas encore donné satisfaction au roi, V. S. l'engagera à remplir son devoir, lui recommandant d'être plus prudent à l'avenir, car de pareils faits peuvent augmenter la désunion et amener la ruine de la Pologne ; si celle-ci tombait dans les mains des barbares, les ecclésiastiques, plus que tous autres, y perdraient et particulièrement l'ordre épiscopal, qui n'aurait plus ni autorité ni fortune ; tandis que les laïcs, même sous les Turcs, garderaient quelque partie de leur situation primitive. V. S. doit chercher à convaincre aussi les autres évêques de la nécessité de déclarer la guerre, donnant comme exemple l'évêque de Kaminetz ; on voit dans quel état les Turcs l'ont réduit. Mais, le 10 avril, Martelli annonce à Cybo, qu'ayant dit au roi qu'il avait reçu le bref pour Mgr de Posnanie, S. M. tout en remerciant S. S., répéta *Male positum ne moveare* (sic) du moment que l'affaire est arrangée ».

les ligues avec César et les Moscovites. J'ai toujours tâché, écrit-il, que les choses ne traînent pas en longueur, afin que les Moscovites ne finissent par se fatiguer et à conclure la paix avec les Turcs. J'ai aussi conseillé la défensive avec César, mais les contradicteurs sont nombreux, et le gr. chancelier a dit au résident que Radzivill retournerait à Vienne pour décider l'empereur à l'offensive, ajoutant toutefois que, lui, n'est pas contraire à la défensive. Je me suis rendu ensuite chez le roi ; il m'a dit de nouveau dans quelles incertitudes il se trouve et que, personnellement, il aurait signé la défensive ; alors je lui ai fait observer que, si à présent, on s'y refusait, l'empereur finirait par s'en offenser. S. M. ordonna que Mgr de Kiovia se trouvât chez moi avec le résident césarien pour faire à celui-ci des déclarations en faveur de l'empereur. Le 28, il transmet à Cybo la copie d'une lettre qu'il a écrite à Bonvisi, pour l'informer que la reine a dit au résident césarien qu'il serait opportun que l'empereur envoyât à Varsovie un ambassadeur, afin que par son intelligence et son activité il puisse gagner des amis à l'empire ; que l'envoi est d'autant plus nécessaire pour arriver à la stipulation de la ligue. S. M. a même cité Schiafare, qui fut déjà en Pologne et connait très bien le pays. Et Martelli prie Bonsivi de s'en intéresser, car après avoir gagné la Cour il faut l'aider à éliminer les obstacles (1). Mais, le 2 mars, Cybo lui écrit : « j'ai été étonné que V. S. n'ait pas répondu au roi, lorsqu'il a dit que l'empereur devait aussi accepter la ligue offensive, que César craint bien à raison d'être troublé par la France ainsi que Bonvisi l'a souvent écrit à V. S., l'engageant à pousser S. M. à obtenir du très chrétien des assurances à ce sujet. Et le gr. Trésorier ayant dit dernièrement au nonce à Paris, que le roi n'était pas disposé à donner cette assurance, il

(1) Le 17 mars, Bonvisi informe Cybo qu'il a répondu à Martelli : « V. S. dit très bien que nous ne pouvons pas voir le cœur des hommes ; quoique la proposition de la reine au résident césarien montre son désir de s'unir à l'empereur afin d'en obtenir la coopération, cela signifierait qu'elle veut se séparer de la France. Je ne peux pas en persuader l'empereur, car il peut se faire que le résident se trompe ; du reste c'est à lui à en juger ».

n'est pas possible que le roi de Pologne l'ignore, et V. S. peut l'engager de nouveau à faire des démarches à Paris. Le duc de Bavière est disposé à concourir au secours de la Pologne ; on sait ce qu'a dit le Portugal ; en Espagne le nonce travaille pour l'exaction des dîmes à Naples et en Sicile. V. S. doit représenter tout cela à S. M. comme preuve des espérances qu'elle peut avoir du côté de Rome ».

Le 3, Martelli annonce l'arrivée d'un moscovite qui précède les ambassadeurs ; et qu'il a déclaré au résident césarien que c'est faux que de Moscou on ait envoyé au Transylvain un message pour conclure la paix avec lui.

Le 5, il informe qu'à l'occasion des noces qui ont eu lieu, est surgie à la Cour la question (1) du cérémonial touchant les

(1) Le même jour, il écrit que le *starota* Gembicki est venu l'inviter à ses noces avec la fille du Palatin de Posnanie, maréchal de la reine, et la fiancée étant demoiselle de Cour, les noces se seraient célébrées à la Cour. Mais comme devait y avoir lieu aussi le mariage entre Krasinski, référendaire du royaume avec la fille du palatin de Russie, celui de Gembicki ne pouvait se faire qu'aujourd'hui. « La coutume est que le lendemain des noces LL. MM. accompagnent l'épouse à la maison du mari,et qu'ils y assistent à un banquet, tout cela ne pouvait avoir lieu que le premier jour de carême. Gembicki, vu la circonstance, me pria de lui donner la dispense touchant le jour de la fête et de lui donner la bénédiction pour la félicité de son union. J'ai répondu, que si quelquefois on a permis de contracter mariage dans les temps défendus, restait toujours défendu le commerce entre les époux et que la mariée fut ramenée à la maison du mari ; le starota sembla être convaincu, mais, plus tard, il revint me dire qu'ayant consulté des évêques, et qu'il existait des précédents contraires à mes dires, d'autant plus que le roi y intervenait avec la Cour et qu'après le banquet il n'y aurait pas de bal, il renouvelait sa demande. Toutefois j'ai maintenu mon refus, estimant que les quelques exemples peuvent être attribués à une certaine facilité de convivance, qui, dans ces contrées, est trop grande touchant la matière des mariages : tant pour les publications, l'absence du curé que pour les divorces. Je trouve, par conséquent, que la nonciature doit maintenir de la rigueur. J'ai désapprouvé l'acte quoique fait du consentement de Mgr de Posnanie : toutefois, je me suis absenté et je suis allé passer quelques jours chez les Camaldules, qui sont dans les environs ». Et, le 13, il écrit que le roi était aussi de l'opinion qu'on ne pouvait pas faire

places à la table royale, car la reine voulait donner la prééminence à son père, le marquis d'Arquien, et à ses sœurs, la duchesse de Radzivill l'ayant sur moi et sur l'ambassadeur de France. « J'ai protesté, tout en l'admettant pour la duchesse, sœur du roi, selon les instructions de V. Em. et de N. S., qui lui reconnut le titre d'Altesse lorsqu'elle vint à Rome ; en conséquence, moi et l'ambassadeur nous nous sommes abstenus de prendre part aux banquets. S. Exc. a l'ordre de se régler d'après moi. »

Le 10, Bonvisi assure Cybo qu'il ne laisse aucune occasion de faciliter la ligue défensive avec la Pologne, « Mais V. Em. aura compris, tant de la part de Martelli que de l'évêque de Kiovia, que l'empêchement vient de plusieurs sénateurs ; que ce roi, malgré sa bonne volonté, a été obligé de dire qu'il ne peut pas imposer sa volonté à la République. Il admet bien l'utilité de la ligue, mais la nation est tellement jalouse de ses propres droits, qu'elle ne veut pas reconnaître au roi une autorité plus étendue. Je crains bien qu'ici, ayant éprouvé une désillusion, l'on ne veuille toujours pas traiter avec la Pologne, et que les pouvoirs de ses envoyés n'aient point de valeur, ainsi qu'il est arrivé pour le duc de Radzivill ; s'il revient à Vienne quelle confiance pourra-t-il inspirer ? L'évêque de Kiovia a déclaré que le gr. Chancelier du royaume refusera de

---

de fêtes les jours défendus ; que Mgr de Kiovia niait même qu'il y eût des exemples ; mais que sur les instances de l'évêque de Posnanie et pour ne pas le fâcher, S. M. avait fini par donner son adhésion bien qu'elle s'ennuie beaucoup aux banquets... « J'ai dit, en cette audience, au roi que, comme les envoyés moscovites approchaient de Varsovie, il fallait faire dire des prières afin que Dieu inspirât de bons conseils, et S. M. me répondit qu'il en parlerait aux évêques ; et il est bien nécessaire de recourir à Dieu au milieu de tant d'opinions différentes». Le 6 avril, Cybo loue les résolutions du nonce touchant le cérémonial à l'occasion du mariage de Gembicki et en d'autres occasions à propos des places à la table royale. Et, le 13, il lui fait part de l'approbation du pape de n'avoir pas participé au banquet nuptial le premier jour du carême ; et à présent qu'il a reçu des renseignements plus détaillés, il le loue d'avoir tenu haut le décor et le prestige de sa représentance.

mettre sa signature et le grand sceau sur la plénipotence ; on y mettra le petit sceau avec la signature du vice-Chancelier ; celui-ci est bien le beau-frère du roi, mais le gr. Chancelier, dans son refus, a l'approbation de beaucoup de monde. Par conséquent, ici, peut-être refusera-t-on de s'obliger à une ligue qui n'aura pas d'effet, mais serait une déclaration désobligeante envers les Turcs ; et pour ces considérations ils décidèrent de faire négocier la ligue directement en Pologne par le résident césarien ; et si je donnais d'autres conseils on pourrait m'accuser d'y mettre trop de passion. »

Le 13, Martelli envoie à Cybo trois lettres : dans la première il annonce que le père de la reine n'a pu obtenir du très-chrétien d'autre charge que celle de capitaine de la Garde du duc d'Orléans ; la nomination comme duc et pair de France lui a été refusée, de manière qu'il ne serait pas possible d'obtenir ici la préséance sur les ambassadeurs... Il transmet aussi la copie d'une lettre de la reine au cardinal Vidoni, protecteur de la Pologne, afin qu'il appuie ses instances auprès de N. S. en faveur du marquis d'Arquien (1).

---

(1) Copia literarum Sermae Reginae Poloniae. Dat. Varsaviae die 8 Martii 1680 ad D. Cardinalem Vidonum.

Maria Casimira Dei gratia Regina Poloniae, Magna Dux Lithuaniae, Russiae, Prussiae, Masoviae, Samogitiae, Livoniae, Kyioviae, Volhijniae, Podoliae, Podlachiae, Smolensciae, Seneriae, Czernichoviaeque. Illmo et Revmo Dño Petro Sac. Rom. Ecclesiae Cardinali Vidono Regni nostri Protectori salutem, et omnis felicitatis incrementum.

Illme et Revme Imposuit patrius hanc legem amor Illmo Marchioni d'Arquien, genitori nostro charissimo, ut relicta patria, quâ humanis rebus nullum dulcius nomen, in Regnum nostrum transiret, in quod omnia vitae illius solatia, in nobis liberis suis, sors non iniqua transcripsit. Quem adeo insignem affectum aemula pietas nostra, cum omnibus officiis percolere in voto habeat, tum potissimum in id incumbit, ne honoris in Regno hoc, cui Reginam progenuit, unquam indigeat. Et quidem non alicui curae nostrae, sed soli amori, in nos, ac reverentiae datum id certatim, ut omnes ante procerum Regni curules honori eius designaretur statio. Filium quoque nostrum, cui secundus a Maiestatibus nostris semper debetur locus, summovere placuit ne quidquam prius sancta parentis suspiceremus facie, utque viciniorem nobis habere, illiusque propiore adspectu frui liceret. Obest pio huic voto

Dans la seconde il écrit : S. M. se montre disposée à l'union avec les Moscovites, désirant toutefois que l'empereur entrât dans la ligue, ayant la conviction que la paix ne sera pas troublée, malgré les avis qui arrivent ici sur les probabilités de la guerre à propos de Casal ; « j'ai mis en évidence en parlant au roi les peines de N. S. pour arranger ces ligues ; mais qu'ici on manque de résolution et que l'on veut gagner du temps » (1).

---

nostro Ill^{mus} Sedis Apostolicae Nuntius, praeiudiciosum id suae authoritati ducens sed non crudo inusitatoque exemplo id agere voluimus, volumusque Illma Ducissa Radzivilia soror germana Serenissimi coniugis nostri, indulgentia paterna Sanctissimi obtinuit, ut loco praefato Ill^{mum} Nuncium anteiret. Quod itaque dispendium Ill^{mi} Nuntii subitura authoritas, dum avus nepotis sui locum occupabit. Idemque parens noster, cui, ipso nostri intuitu, et legis naturalis favore locus id debetur, omnes antecedat non aegre itaque sanctissimum crediderimus huic assensurum, si Illustritas vestra eidem nostro nomine supplicare dignabitur ; cuius erga nos benevolentissimi affectus tot argumenta id certo eventurum spondet. Qua in re Ill^{mus} Dux Radivilius legatus Regni nostri extraordinarius conferet cum Illustritate vestra. Quidquid vero boni affectus hoc in passu praestiterit nobis, gratitudine nostra regia rependere non intermittemus. Optime interim Illustritatem vestram valere cupimus, et felicitatis omnis exoptamus incrementum.

(1) Et il ajoute aussi qu'au banquet nuptial du premier dimanche de carême à la Cour, a paru une mascarade de l'ambassadeur de France avec des cavaliers amis polonais. On a dit que S. Exc. et d'autres étaient costumés avec des robes rouges à larges manches et des barrettes comme celles des cardinaux. On a dit que c'était le costume officiel des conseillers du Parlement en France, mais à Varsovie beaucoup ont cru que l'on a voulu se costumer en cardinal. « Il m'a paru convenable de ne pas en parler, s'agissant de l'ambassadeur de France et ne pouvant en prévoir les conséquences ». Mais, le 13 avril, Cybo l'avertissait qu'à Rome on parlait de cette mascarade comme d'une dérision de l'Ordre cardinalice. « Si cela avait eu lieu, écrit-il, en Angleterre, en Hollande ou dans un autre pays hérétique on le croirait, mais non en Pologne avec un roi catholique si pieux. V. S. aurait dû en informer. S. S. m'a ordonné d'en écrire à V. S. et que, si le fait est vrai, de dire au roi que le pape l'a bien regretté ». Et dans une autre lettre Cybo ajoute : « J'ai écrit en chiffre sur le silence de V. S. touchant la mascarade afin de ne pas l'exposer à la haine qui pourrait re-

Et, dans la troisième, il informe que le résident césarien l'a averti que l'ambassadeur de France a envoyé l'abbé de Reveran, son gentilhomme, en Transylvanie pour obtenir que le prince aide les rebelles hongrois à faire une diversion au cas d'une guerre entre l'empereur et la France ; qu'un autre ministre est parti pour la Suède, chargé d'une mission analogue auprès de ce roi. On craint aussi que Reveran ait agi pour que le Transylvain conseille aux Turcs de ne pas troubler la Pologne. On fait courir le bruit de la conclusion d'une ligue entre l'empereur et le pape pour la défense de l'Italie contre la France, et de cette nouvelle se prévalent les adversaires de la ligue avec la Pologne. Un sénateur aurait dit au roi, parlant des ligues et aussi de celle avec les Moscovites, qu'il faut agir loyalement (1).

Le 16, Cybo écrit à Martelli : « si les délibérations de la Cour, sur la manière de traiter avec le résident césarien la ligue défensive, et, avec les Moscovites, l'union des armes, sont conformes à celles du gr. Conseil, on pourra dire que tout est l'effet de l'intervention divine, à l'avantage commun

tomber sur elle ». Et, le 29 mai, Martelli lui répond : qu'aux remontrances qu'il a faites au roi à ce sujet, S. M. se montra indignée contre ceux qui ont écrit de telles faussetés à Rome, car seul l'ambassadeur avec deux amis de même taille, afin de n'être pas reconnu, portaient le costume des Conseillers du Parlement, mais les autres de la mascarade avaient d'autres costumes et l'on n'a pas eu l'idée d'offenser les cardinaux. « Toutefois j'ai répondu qu'à Varsovie on en parlait. »

(1) Le 31, Bonvisi écrit à Martelli : « on doit bien louer le sénateur qui a persuadé ses collègues et le roi de Pologne de négocier avec bonne foi ; les temps sont passés où avec l'astuce on trompait les princes ; même à présent les défiances sont tellement fortes qu'on ne réussit pas à faire croire ce qui est vrai. L'empereur et les Moscovites ont à leur disposition bien des forces, mais la Pologne, qui a besoin de tout le monde, si elle n'agit pas avec sincérité sera abandonnée de tous. Ici on connait très-bien ses envois par le Transylvain aux rebelles et, par le même intermédiaire, ses rapports avec les Turcs. Si on ne détruit pas les méfiances, le roi peut bien dire qu'il est étranger à tout, mais on sait le rôle qu'il joue dans les intrigues, car la Pologne est le chemin par où tout passe.

de ces peuples... V. S. tâchera que l'on hâte la conclusion suivant les désirs de N. S. et aussi pour le mérite qu'en acquerra V. S. à laquelle je souhaite les bonheurs qu'elle désire » (1).

Le 20, Martelli écrit à Cybo :

È stato da me in questi giorni il Sig[r] Gran Cancelliere di Lituania (2) e mi hà detto che dovendosi spedire di quà una nuova ambasce-

(1) Le 17, Bonvisi lui transmet la copie d'une lettre envoyée à Martelli et dans laquelle il lui répond : que si on a envoyé à Radzivill la plénipotence pour négocier la défensive et l'offensive, toutefois le duc se trouve encore sur la voie de Rome, tandis que l'empereur est sur le point de quitter Prague à cause de la peste et de se retirer dans un château isolé, en attendant de voir où il pourra se diriger, et pour ces raisons il sera difficile que Radzivill revienne ici. « V. S. m'annonce que la plénipotence est signée par le vice-chancelier et non par le gr. chancelier ; mais celui-ci a un grand parti et cela peut produire mauvais effet, laissant indécise la ratification, car on sait que le roi ne peut pas s'engager, mais seulement promettre ses démarches et que la ratification soit arrachée aux plus obstinés. Les Moscovites semblent abandonner la Pologne et traiter la paix avec les Turcs par un envoyé spécial ; or, V. S. peut juger s'il sera facile que l'empereur s'engage envers une nation abandonnée de tout le monde et d'elle-même, en n'ayant pas suivi les conseils de son roi qui voulait à temps la défensive alors qu'était encore incertaine la conduite des Turcs ; il est probable aussi que ceux-ci, sachant que la ligue a été conclue et que la trêve avec les polonais subsiste toujours, n'auront pas congé ; que si au contraire les Turcs se fussent déclarés contre la Pologne tout aurait changé de face et forcément la défensive serait devenue offensive. Je répète tout cela, conclut Bonvisi, pour que V. S. facilite la défensive ».

(2) Le 20 avril Cybo lui mande :

Al S. G. Cancelliere di Lituania, potrà ella risponder, che ciò S. B[e] rimette nella libera disposizione di S. M[tà] ben vedendo per altro la M[tà] Sua, che in un Trattato, ove tanti principi eretici havran parte, non poter ingerirsi in alcun modo la mediatione pontificia. In tal congiuntura non dovrà però lasciar V. S. Ill[ma] di far conoscere à S. Ecc[za] il pieno gradimento di S. S[tà] per l'ossequiosa memoria tenutasi dalla M[tà] Sua nell' accennata opportunità ; e à V. S. Ill[ma] auguro etc.

Et, à cette lettre, Martelli répond, le 22 mai :

Ho communicato al Sig[r] Gran Cancelliere di Lituania quanto V. E. m'hà comandato con la sua benignissima de' 20 caduto in risposta al quesito fattomi già da S. Ecc. per parte del Rè, se fusse piaciuto à Nostro Sig[re] d'esser

ria in Moscovia e rispondere alle lettere di quel Gran Duca, il quale fà instanza che da questa parte si nominino i mediatori per il Trattato della pace perpetua trà queste due nazioni, S. M. desiderava d'intendere da me se à Nostro Sig[re] piaceva d'esser nominato dalla Polonia doppò che i Moscoviti havevano mostrato repugnanza d'accettare la Santità Sua per la lor parte, come già mi fu accennato. Hò risposto al Sig[r] Gran Cancelliere, che io non sapevo sopra di ciò la mente di Sua Beat[ne] perche se bene havevo communicato costì quello che alcuni mesi sono m'accennò S. M[tà] con una sua lettera della suddetta repugnanza de' Moscoviti, non havendomi all' hora la M. S. fatto saper altro della sua regia intenzione, non m'era noto ne potevo significare à Nostro Sig[re] se la M. S. pensasse di nominare Sua Santità per la sua parte non ostante la durezza trovatasi nei Moscoviti. Stimavo pertanto che sicome il Sig[r] Duca Radzivil haveva richiesto la M[tà] dell'Imp[re] per tal mediatione, così l'istesso Sig[r] Duca, overo il Sig[r] Card[e] Vidoni fussero per parlare e fare in questo proposito à Sua Beat[ne] le instanze opportune in nome del Re. Non poter io sopra tal materia dire al Sig[r] Gran Cancell[e] più di quello che già gli dissi circa tre anni sono in risposta al quesito che mi fece S. Ecc[za], cioè se Nostro Sig[re] fusse per gradire d'esser nominato, quando si fussero insieme coll'Imp[re] e con il Rè di Francia nominati altri principi eretici ; al qual quesito si rispose che ciò non havrebbe impedita la mediazione di Nostro Sig[re] purche il Ministro pontificio havesse havuta la preeminenza dovutagli conforme le note che io ne diedi all' hora à Sua Ecc[za] che sono quelle istesse, che già m'inviò V. E. col suo spaccio de' 24 Luglio 1677, in risposta ai dubbii proposti dal medesimo Sig[r] Gran Cancelliere che mi dimostrò di tenerne viva la memoria, supponendomi ancora che di quà si sarebbe hora ordinato al Sig[r] Duca Radzivil, et in sua essenza al Sig[r] Card[l] Vidoni che parlassero costì dell' affare per intendere più precisamente quale sia la mente di Sua Santità.

Il Congresso, overo come quà dicono la Commissione per il Trattato della pace perpetua trà la Polonia e la Moscovia dovrà in cominciarsi alla fine di giugno in Andrusoio su i confini tra questo Regno e quel

---

nominato da S. M. per uno de' mediatori al Trattato di pace col Moscovita ; nel quale dovendo haver parte tanti principi eretici, non poteva ingerirsi la mediazione pontificia, esprimendo nel medesimo tempo il gradimento di Sua Beat[ne] per la memoria ossequiosa tenutasi sopra di ciò dalla M. S. Come à punto mi commetteva l'E. V. et il Sig[r] Gran Cancelliere mi disse che havrebbe referito il tutto à S. M. Et à V. E. profondamente etc.

Gran Ducato. Per la parte de' Moscoviti sono stati nominati et hanno accettato d'esser mediatori l'Imp[re], il Rè di Danimarca, et l'Elettore di Brandemburgo. Per quella di Polonia si nominano, et hanno pure accettato l'Imp[re], il Rè di Francia, et il Rè di Svezia. Sono anche stati invitati il Rè d'Inghilterra, e li Stati d'Ollanda, ma questi due non si sono ancora dichiarati d'accettar la mediazione. Gl'altri manderanno i loro ministri in Andrusoio con carattere d'ambasciatori. Non si sà pero ancora che la qualità di persone manderanno ; solo il Rè di Svezia hà dichiarato che darà questo carico al suo residente, che tiene in Moscovia. Tanto m'hà detto il Sig[r] Gran Cancelliere di Lituania, et io lo referisco reverentemente à V. E. à finche tutto sia noto alla S[tà] di Nostro Sig[re] Mentre all' E. V. etc. etc.

Le 23, Cybo, à propos de l'affaire Piccinardi, répond à Martelli : que du moment qu'on a découvert l'origine des différends entre l'empereur et le roi, il est facile de dissiper les ombres et de conclure la ligue. Le point est de constater si ce qu'a écrit Piccinardi sur le manque de bonnes intentions de la Pologne a été une invention. « Mais la lenteur avec laquelle agit la Pologne, malgré la situation et le concours des Moscovites, fait craindre qu'on veuille plutôt paraître qu'agir ». Et à la même date, (1) il lui mande :

Assai strana, ed inaspettata è quà giunta à N. S[re] la risoluzione presasi costì di rimettere al Sig[r] Duca Radzvil la trattazione della Lega con Cesare, per quando il medesimo Sig[r] Duca fà ritorno à quella Corte, non sapendosi veder per qual ragione il Rè dopo haverne fatte premutissime istanze à Cesare, il quale hà prontamente corrisposto alla M[tà] Sua, mandandone ampla plenipotenza in persona del suo residente à cotesta Corte, se ne tolga à questo il comodo se non fosse ad oggetto di procrastinarne fino ad altra campagna la conclusione. Quanto pernicioso al bene, ed alla sicurezza del regno sia per riuscire questo ritardamento, potra ella da se stessa ben congetturarlo, senza che io le ne faccia altre dichiarazioni, dolendo anche alla S[tà] Sua non poco, benche delle rette intenzioni del Rè sia pienamente persuasa S. B[e], che nell' animo di quei, i quali dice S. M[tà], che sinistramente interpretano le operazioni sue, possa rimaner per gli effetti autenticata l'opinion, che ne han formata e dal Sig[r] Iddio auguro etc. (1).

---

(1) Et, le même jour, il ajoute :

I mesi passati fù scritto alle Corti di Vienna, di Francia, di Spagna e di

Le 27, Martelli se justifie auprès de Cybo à propos des termes dont il s'est servi en parlant à S. M., car le roi, dans sa perspicacité, est le premier à connaître les causes et les intérêts de ceux qui s'opposent à l'accord de la Pologne avec

---

Portogallo, come à quelle che tengono, ò soglion tener quà ambasciatore, che N. S^re^ non voleva ammetter nell' avvenire alcun, che venisse di nuovo à questa Corte con tal carattere, se non deponesse anticipatamente al suo ingresso ogni pretensione di quartiere.

Il Ministro Ap^co^ residente in Venetia con occasione di trattar col Sig^r^ Duca Radzvil, entrò opportunamente come da se i giorni passati in questo particolare, et avverti il Sig^r^ Duca in forma di amichevol ricordo, che desse sopra di ciò gli ordini necessarii alla sua famiglia, acciocchè in vece di portare à S. S^tà^ materia di consolatione com'era l'intento suo, e del suo Rè, non la portasse d'amarezza, essendo i quartieri un'occasione continova di disgusti trà S. S^tà^ e gli ambasciatori per l'incommodo, e lo sconcerto, che portano al governo di Roma, et all'amministratione della giustitia, onde erano da ogni huomo savio, e discreto sommamente detestati. E sortò il Sig^r^ Duca à farsi honore in questa opportunità, toccando à lui d'essere il primo à dare il buon esempio, col quale anche potrà molto obligar S. S^tà^ già che egli non può havere in contrario alcuno di quei rispetti (che pur son frivoli, e di niun momento) che forse haverebbono i nuovi ambasciatori degli altri Rè, atteso il lungo possesso, nel qual si trovano i presenti dell' abuso de' quartieri : e per venire egli à Roma con titolo d'ambasciatore straordinario per farvi breve dimora, e con fine di rendere ubbidienza à S. S^tà^ in nome del Rè, e del regno, e di recarle argomenti di sodisfatione, ed atti di rispetto per obligarla tanto più ad assistere colla sua paterna generosità alle ocorrenze della Polonia tanto urgenti.

Potere il Sig^r^ Duca darsi per non inteso della dichiaratione già fatta alle suddette Corti ; poiche in Polonia non si era trasmessa tal notitia per non esser qui da mezo secolo in quà ambasciatore Polacco ; onde potea come per impulso di propria generosità, e per desiderio d'incontrar le sodisfationi della S^tà^ Sua, di moto proprio, e non perche fosse informato di detta dichiaratione farsi intendere quanto prima ch'egli non voleva in patto alcuno pratticar l'abuso de quartieri per tutto il tempo che si tratterrebbe in Roma.

Parve al Sig^r^ Duca ragionevole la proposta è mostrò d'inclinarvi : mà disse di volerne prima havere il placet dal suo Rè. Per tanto hò giudicato espediente d'informar V. S. Illma di quanto passa, accioche stia costì attenta, e dandosele apertura possa consigliar le medesime cose, e levare ogni scrupolo. E quando vedesse stare il Rè dubbioso avvertir S. M^tà^ che N. S^re^ è risolutissimo di eseguire la dichiaratione già fatta, che però tornerebbe conto al Sig^r^ Duca di non portarsi quà, quando venisse con pensieri diversi etc.

l'empereur ; « du reste, écrit-il, dans cette audience j'ai fait ressortir combien il était pernicieux d'avoir plus de confiance dans les Turcs plutôt que dans l'empereur. Et V. Em. aura lu que le roi avoue la nécessité de la guerre et de l'union avec les Moscovites, et comme au contraire on n'a pu conclure même la ligue défensive proposée par lui, il a fini par dire que ce n'est pas en son pouvoir de faire ce qu'il estime le meilleur et le plus utile pour la République, lorsqu'il y a de l'opposition. Ici, on rencontre toujours les mêmes difficultés dans les négociations ; elles sont la conséquence de la forme du gouvernement, où chacun peut empêcher une délibération, quelle qu'elle soit ; il y a en outre des difficultés qui dérivent des intérêts de puissances étrangères, qui jouent ici un grand rôle. La paix de Nimègue, source de tant de jalousies, et les ambitions déçues existant toujours, finit par empêcher les ligues et les bonnes résolutions contre l'ennemi commun, tout autant qu'une guerre vive. J'ai toujours soutenu que les obstacles à la conclusion de la ligue défensive seraient même plus forts pour la ligue avec les Moscovites. Dieu veuille que je n'aie pas été prophète, car d'après ce que j'ai pu comprendre ici on n'est pas content que les Moscovites se soient acheminés vers la Pologne, car tandis qu'eux veulent la conclusion d'un accord, les Polonais tâchent de le retarder et de gagner du temps. Ainsi, à Varsovie, on a résolu d'envoyer un ambassadeur à Moscou, et cette mission sera superflue (1) du moment que le grand duc a fait savoir que ses plénipotentiaires sont munis de tous les pouvoirs nécessaires. On tient fréquemment des Conseils ; on m'a dit qu'on veut demander aux Moscovites un subside pécuniaire, mais que le roi s'y est opposé parce que déjà le gr. Conseil en avait écarté l'idée. Nous verrons ce qu'on décidera, car cette

(1) Et, à ce sujet, Cybo, le 4 mai, écrit à Martelli qu'il trouve étrange l'idée de S. M. d'envoyer une nouvelle plénipotence à son ambassadeur en Moscovie en outre de celle qu'il tient déjà, du moment que les Moscovites viennent à Varsovie pour la ratification de ce qu'on a conclu ; « cela n'est pas compris des amis du bien et de la sûreté du royaume ; il faut mettre fin à toute longueur et décider la guerre ».

année la Pologne ne peut pas bouger et il faut voir si les Moscovites voudront attendre à l'année prochaine, ou si plutôt ils ne feront pas la paix avec les Turcs. La façon dont on procède ici laisse toujours douter de la sincérité, car le roi a toujours l'excuse que le Conseil ne veut pas ; toutefois les choses sont à un tel point que difficilement la Pologne peut se dérober. N. S. a déjà dit le chiffre des subsides qu'il donnera ; les Moscovites sont prêts à s'unir aux Polonais ; l'empereur était disposé à la ligue défensive et même le roi avait des assurances de la neutralité de la France ; par conséquent les Polonais pourront voir qu'ils n'auront dû leur perte qu'à eux-mêmes ».

Le 30, Cybo écrit à Martelli :

Pare, che il Rè non habbia mancato al suo debito in procurar l'unione coll' Imp[re], e la rottura col Turco. Et hanno V. S. Ill[ma] per cotesta parte, e Mons[r] Buonvisi per l'altra operato tanto al medesimo fine, che ogn' altra diligenza può giudicarsi soverchia, e riuscir forse molesta, se non sospetta. Onde è ben necessario di tener viva la pratica, mà par conveniente di caminar con molta cautela (1).

Le 3 avril, Martelli (2) répond à Bonvisi : qu'il apprécie les motifs qui le conseillent à surseoir aux démarches à faire pour

(1) Et, le même jour, il ajoute : je vois d'après la copie de la lettre de V S. à Bonvisi, que le roi a l'idée de transmettre au duc de Radziwill les pleins pouvoirs pour traiter avec l'empereur ; S. S. regrette que l'on perde du temps alors que, comme je l'ai déjà écrit, il faut que l'entrée en campagne ait lieu de suite, du moment que les Turcs sont mal armés et qu'ils sont toujours en guerre avec les Moscovites »

(2) A la même date, il écrit à Cybo :« Je n'ai pas cessé d'insister pour que le roi ordonne au gr. Trésorier à Paris d'obtenir du très-chrétien l'assurance de la neutralité que demande l'empereur, et déjà S. M. m'a fait écrire par son secrétaire que le marquis de Vitry se rendait à la Cour impériale avec les instructions de donner à l'empereur l'assurance que le roi de France ne lui donnerait pas d'inquiétudes. » Et, le 24, il ajoute que le roi ayant demandé à l'ambassadeur de France de lui faire voir les lettres de Vitry avec les instructions, l'ambassadeur s'excusa en disant que c'était une affaire entre Vitry et lui pour tâcher de rendre service à la Pologne, mais il avoua que le marquis n'avait aucun ordre de son roi ».

l'envoi d'un ambassadeur à Varsovie. « Il est certain, écrit-il, que la réussite de cette mission est bien problématique ; toutefois, vu les difficultés soulevées pour la ligue défensive et la proposition de la reine, il faudrait aider cette Cour qui demande de l'appui. Nous avons l'ordre de tâcher d'établir de bons rapports entre les deux Cours, et il ne me paraît pas que l'ambassadeur de France puisse prendre ombrage des démarches de V. S. Illme, du moment qu'il voit que je travaille ouvertement pour cette ligue. Il sera difficile à un ambassadeur de réussir, car nous ne voyons pas l'intérieur des cœurs pour juger de leur sincérité ; du reste, le résident n'a fait qu'exprimer un désir de la reine. J'ai toujours travaillé pour que le roi et la reine eussent confiance dans le résident césarien ; du reste il m'a dit que depuis un mois il est très-bien reçu et a eu de longues audiences. Il est vrai pourtant que l'on dit qu'il s'agirait de créer prince de l'empire le père de la reine avec une large pension ; quoique le résident se montre satisfait des déclarations et des serments du roi de vouloir à tout prix de bons rapports avec l'empereur, pourtant il est inquiet à propos de la mission de l'abbé Reveran en Transylvanie, ou en Hongrie, d'autant plus qu'il est porteur de 10,000 *ungheri* et qu'il a un carrosse pour en faire cadeau. Le ministre français, Acachia, devait aussi se rendre en Transylvanie mais le roi ne lui accorda pas le passeport et lui défendit le passage sur ses biens de Stry, ainsi que l'a fait la duchesse de Radzivill pour ses domaines. Toutefois, le résident ayant vu que dans la grande Pologne les français font des enrôlements pour la Hongrie, j'en ai parlé au roi et S. M. m'a répondu qu'elle avait donné des ordres pour contrôler cette nouvelle et fait faire des remontrances à Lubomirsky par sa cousine, la Palatine de Cracovie, en le menaçant de sa disgrâce et d'avoir contre lui la Diète. Et le roi ajouta qu'à la suite des communications de la Palatine, Lubomirsky s'était présenté et lui avait promis de ne pas faire d'enrôlements ; qu'à ce propos, il fit observer à Lubomirsky qu'il avait déjà donné sa parole à l'empereur d'empêcher ces enrôlements, citant même le refus opposé à Acachia. Piccinardi, dans sa lettre, écrivait

qu'Acachia devait aller en Transylvanie avec 10,000 ungheri ; ces deux assertions se sont réalisées, il faut prier Dieu que le reste ne se vérifie pas. S. M. a dit aussi que l'ambassadeur de France l'a assurée que son roi ne s'oppose plus à la ligue défensive ; la crainte de déplaire au très-chrétien était le véritable obstacle... Je ne peux pas empêcher le retour de Radzivill à Vienne, comme N. S. m'écrit, parce qu'ici on veut le contenter, d'autant plus que le duc est bien critique par des sénateurs à cause que ses ambassades sont très-coûteuses ; mais le roi, qui aime beaucoup sa sœur, défend son beau-frère ».(1) Et, le 6, Cybo, à son tour, répond à Bonvisi :

Non credo chi si potesse errare, significando all'Impre la dichiaratione fatta dalla Regina di Polonia del desiderarsi in quella Corte un ambasciatore di S. Mtà Cesarea per stringer maggiormente l'unione fra le due nationi ; poiche la detta dichiaratione non si contraverte ; ne in riferirla all' Impre era necessario d'accompagnarla con l'attestatione d'una sincera intentione in che la fece, lasciando che S. Mtà Cesarea ne formi essa il giuditio, et prenda le sue misure. Questa volta mi pare che Monsr Martelli l'habbia veramente assottigliata troppo. E se si volesse ogni volta penetrare i fini intimi delle propositioni, che si fanno dalle parti, e le quali stà à carico del mediatore di comunicare hora all'una, et hora all'altra poco frutto potrebbe sperarsi dalle mediationi.

Il fatto stà che mentre si và di proposte in risposte, di difficoltà in difficoltà, passa la stagione, e la congiuntura propitia all'impresa, et un' altr'anno il Turco si troverà in buona difesa, et in stato d'invadere esso chi hora tratta d'invaderlo. Nel rimanente V. S. Illma si è tanto adoperata, et con tanta efficacia, et assiduità per il passato affine di conciliar queste leghe, e di levar le ombre, che non par necessario, anzi nè pure espediente l'inoltrarvisi di vantaggio, bastando, di tener vivo il trattato, e mostrandosi pronto ad ogni assistenza, dove lo richieda il bisogno.

Le 8, Martelli annonce à Cybo qu'il s'est rendu à l'audience du roi et l'a informé que N. S. (2), en outre des 100,000 fl. de b.

(1) Le 26 avril, Martelli transmet à Cybo une lettre de Mgr de Kiovia, qui assure que Radzivill doit se conformer aux volontés du pape.

(2) Le 2 mars, Cybo l'avait engagé à persuader au roi de conclure la ligue

m. espère y joindre d'autres sommes avec les dîmes et aussi par le concours de princes catholiques et que le Portugal a déjà fait des promesses. « Je lui ai fait observer que de Moscou on s'empresse d'envoyer des ambassadeurs, que tout, donc, faisait voir que Dieu offre sa miséricorde pour aider la Pologne, mais qu'elle ne faisait rien pour se préparer, que dira le pape et aussi les princes, lorsqu'au printemps ils verront que rien n'est prêt ? Le roi répondit qu'il espérait beaucoup dans l'arrivée des Moscovites, et comme il ajoutait qu'à son tour il enverrait un ministre à Moscou, je lui ai fait observer que cet envoi serait superflu et ferait perdre du temps du moment que les Moscovites viennent ici ; alors S. M. dit que ce serait pour dissiper les difficultés qui pourraient surgir ; que si les propositions des Moscovites étaient acceptables, on convoquerait de suite la Diète pour les contributions et l'on ne s'occuperait plus que de la guerre. J'ai répondu que la Diète était un danger à cause des discussions, tandis qu'avec le gr. Conseil on pouvait obtenir le même résultat. Et, ayant demandé la liberté de parole, j'ai ajouté que je craignais que les adversaires de la ligue défensive, dans le gr. Conseil, pussent à présent s'opposer à l'union avec les Moscovites et j'ai rappelé les artifices mis en œuvre à Grodna pour répandre la discorde. Le roi partagea mes craintes, mais me fit cette remarque que maintenant on négocierait d'une autre façon, et que l'on recommanderait aux ministres de ne pas se laisser prendre aux intrigues. J'ai fait comprendre à S. M. que N. S. serait bien peiné si la fermeture du gr. Conseil avait lieu sans avoir rien décidé. Le roi répliqua qu'il était toujours favorable à la défensive, qu'il ne l'avait pas rejetée puisqu'on continuait à la négocier ; mais j'ai objecté qu'il était opportun de la conclure avant l'union

---

defensive, qui ensuite peut devenir offensive si S. M. voit combien N. S. travaille à Malte et en Portugal pour aider la République. « Les 500,000 fl. sont de bonne monnaie, et S. S. se réserve d'envoyer encore d'autres secours. C'est à la Pologne, à présent, d'agir après tout ce qu'on fait pour elle. V. S. doit en parler avec les ecclésiastiques ».

avec les Moscovites, car si l'on attend le retour de Radziwill à Vienne l'empereur hésitera, en face de l'hostilité déclarée des turcs ; par crainte de la France il en est autrement, car il peut arriver, comme le prévoyait déjà S. M., que l'empereur, laissé seul, se résigne à provoquer la trêve avec les Turcs, tandis qu'uni à la Pologne il pourrait résister. Le roi répéta qu'on a parlé de Radziwill dans la supposition qu'il serait allé à Prague, mais comme il prolonge trop son séjour en Italie, on pourra négocier avec le résident césarien aussitôt qu'il en aura fait la demande... J'ai interrogé ensuite le résident ; il me répondit qu'il pouvait continuer les négociations, et il ajouta qu'ayant écrit à Prague au sujet des difficultés et du projet de Radziwill, on lui a répondu que l'on réfléchirait, mais sans lui retirer la plénipotence. J'ai dit aussi au roi que lui-même devait travailler à ce que le très-chrétien donne l'assurance de laisser tranquille l'empereur ; il me répondit que le résident en ayant déjà parlé il avait prié à son tour l'ambassadeur de France, qui expédia un allemand d'ici à son collège de Vitry à Prague ; l'allemand revint à Varsovie, porteur d'une lettre du marquis où il était dit que les ministres impériaux exigeaient l'assurance pour tous les coalisés de l'empire et que le très-chrétien avait déclaré de la donner seulement pour l'empereur ; mais j'ai répliqué à S. M. que le césarien avait fait voir deux lettres impériales, dans lesquelles on dit que Vitry, interrogé par les ministres de César à ce sujet, avait répondu de n'avoir pas d'ordres de son roi. Il faudrait, par conséquent, ai-je conclu, que le comte Platter, qui se trouve à Prague pour préparer le terrain à la mission de Radziwill, mette ce point au clair. Toutefois, on voit bien qu'il sera difficile que l'empereur accueille l'offensive ». (1)

(1) Et, le 10, il ajoute qu'ayant parlé longuement avec le gr. chancelier du royaume sur les négociations pour la défensive, il s'y montra contraire et dit que le roi n'avait pas la faculté de conclure de tels traités sans d'abord l'avoir reçue de la Diète, malgré le dire de certains sénateurs que le roi peut le faire par un *senatus-consultus* à présenter ensuite à la Diète pour la ratification.« Ne pouvant donc faire plier le gr. chancelier, premier ministre du royaume, beau-frère du roi, il est mieux de ne pas exposer l'empereur

Le 13, Cybo répond à Martelli : « N. S. regrette de lire la manière dont on procède vis-à-vis de la ligue avec César et l'union des armes avec les Moscovites ; car on voit bien qu'il y a peu d'entrain à conclure. Malgré tout cela le pape désire que V. S. continue à travailler avec son zèle, afin qu'il en reste un témoignage, pour le monde et pour la Pologne, des soins et des pressions exercées jusqu'au dernier moment par S. S. ».(1) Et, le 14, Bonvisi lui écrit : V. Em. aura connaissance, de la part du nonce à Varsovie, des motifs qui poussent les Polonais à agir contre leur propre intérêt ; mais les apparences ne sont pas bonnes et il se cache quelque mal occulte. Lorsque S. B. ne s'était pas encore prononcée sur les secours on se dérobait, prétextant ce retard, mais à présent que S. S. a pourvu avec largesse, on réclame contre l'empereur de ce qu'il ne fait pas une ligue défensive, vu que les difficultés pour l'obtenir sont aplanies ; la ligue reste chose inutile si on veut négocier sans donner la sûreté que la République approuvera. Le nonce pourra expliquer ces énigmes, mais en attendant tout cela donne du crédit à ce qu'a dit Piccinardi et, s'il s'agit de calomnies, l'auteur sera découvert ; si on ne remédie pas

---

à un refus. Je dirai au roi de se mettre d'accord d'abord avec son ministre, car on perd une occasion de grande utilité pour la République. J'ai compris que le gr. chancelier est aussi contraire à l'union des armes avec les Moscovites si l'empereur n'y adhère pas. Par conséquent, il arrivera ce que j'ai toujours dit : que ceux qui refusent la ligue défensive avec César, consentiront encore bien moins à l'offensive avec les Moscovites, car on croit pouvoir se fier aux Turcs plutôt qu'aux princes chrétiens. Comme j'en parlais à quelques-uns, il me fut répondu que les Turcs ne sont pas à craindre pour cette année ; mais j'ai répliqué que les Moscovites peuvent se fatiguer et conclure la paix avec les Turcs, et l'on m'a objecté que la pauvreté du royaume ne permet pas de faire des préparatifs de guerre. Les Moscovites sont attendus d'un moment à l'autre ».

(1) Et, le même jour, il l'avertit :

S. Stà non solamente non hà trattate, nè tratta leghe con alcun principe procurando con ogni studio di esser neutrale in ogni sua attione, e di non dare occasione ad alcuno di credere altrimente. Il che sia detto à V. S. Illma perche occorrendo possa smentir la gazzetta stampata in Regismonte, la qual presuppone la Lega trà S. Stà e l'Impre ecc.

les soupçons augmenteront, quoique celui qui a mis au jour le fond des affaires soit détesté. En tout cas, il est inutile d'attendre Radzivill car on peut négocier à Varsovie avec d'autres. Le 17, Martelli informe Cybo que, parlant avec bon nombre de sénateurs, il trouva qu'ils avaient modéré leurs idées, se séparant du gr. chancelier. Ils disent que tout en stipulant la conjonction des armes avec les Moscovites, durant la guerre actuelle de ceux-ci contre les Turcs, on pourrait juger inutile la ligue défensive avec César, mais on ne peut pas dire qu'elle occasionnerait du préjudice à la République, trouvant juste que l'empereur ne s'oblige pas à l'offensive lorsqu'il n'est pas sûr de la tranquillité dans l'empire.« Je tâche de tenir les sénateurs unis au roi, car S. M. m'a laissé voir son désir à ce sujet. En lui rendant compte de mes démarches, je lui ai conseillé de bien préparer l'opinion afin que l'empereur n'ait pas à souffrir un refus, et S. M. m'a promis de suivre mon conseil. Le césarien ayant reçu une lettre impériale dans laquelle son maître répète qu'il est préparé à signer même la ligue offensive s'il est assuré de l'intégrité de l'empire,le roi m'a dit qu'il en avait parlé avec le résident, qui lui montra la lettre impériale dans laquelle il résulte que César ne demande pas la sûreté des coalisés, mais seulement de l'empire et de ses Etats patrimoniaux ; et le roi avait décidé d'envoyer un exprès au très-chrétien pour le prier de donner cette assurance à Vienne afin de pouvoir conclure la ligue. Je l'ai approuvé, ajoutant qu'en attendant on devait négocier la défensive, car ainsi on augmenterait la confiance mutuelle tout en s'assurant la défense si la paix était rompue. Le roi m'a promis de tenir Conseil ; il a remis en confiance le résident, et il est clair qu'il a écouté mes conseils, car il s'est convaincu que ceux qui ne veulent pas la défensive ne veulent non plus l'offensive. J'ai répliqué qu'il fallait faire vite avec le gr. Conseil et soumettre tout ensuite à la Diète sans attendre, car le Palatin de Kulm m'avait informé : que dans la commission de Léopol, les deux *quartali* des contributions fixés à la diète de Grodna pour augmenter les milices de soldats, ont été divisés en cinq, ne devant servir qu'à la solde de 12,000 hommes destinés à garder les frontières, toute-

fois le gr. Conseil pouvait ordonner d'anticiper le paiement des sommes restantes pour mettre sur pied toute l'armée décidée à Grodna et, lorsqu'on aurait conclu l'union des armes avec les Moscovites, partir en guerre en automne ; ajoutant que le gr. chancelier de Lithuanie m'avait dit qu'en trois ou quatre semaines, ayant résolu la guerre, on aurait recruté les régiments formant ainsi un contingent de 12,000 hommes. Le roi me répondit que j'avais raison et que les adversaires ne sont poussés que par pure avarice ; que si les riches voulaient contribuer en proportion de leur fortune, les forces ne manqueraient pas à ce royaume, car en vérité la République n'a pas de dette perpétuelle dont elle ait à payer les intérêts comme d'autres princes; selon les besoins, de Diète en Diète,on élève les contributions de manière que, la guerre finie, cessent les impôts et le pays redevienne florissant. A ce propos, j'ai expliqué à S. M. que les princes italiens, ayant besoin d'une somme, contractent des dettes publiques, créent des *Monti* comme l'Etat ecclésiastique où les contributions sont plus fortes qu'en Pologne, et que malgré cela S. M. voyait que le pape était préparé à donner des secours pour la cause publique ; que pour la Pologne, en outre des 500.000 fl. pour le commencement de la guerre, N. S. pense déjà à d'autres secours. Mais j'ai dit aussi que S. S. peut se refroidir lorsqu'elle voit la Pologne incertaine, tandis qu'il faut qu'elle prenne une résolution. Le roi accueillit très bien mes paroles et dit qu'avec un impôt insensible sur les liqueurs (et ici on appelle de cette manière aussi les bières, les vins, les eaux-de vie et les *medoni)* la République peut mettre ensemble 20 millions de florins ; il déplora qu'au milieu de tant de dangers il y a des gens qui répètent qu'il faut attendre. Parlant ensuite de la ligue défensive, S. M. m'a dit que si la Pologne,unie à la Moscovie, faisait une guerre et reprenait Kamenitz, signant une paix victorieuse avec les Turcs au cas où ceux-ci se retourneraient contre César en Hongrie,les Polonais devraient partir à son secours du fait de la ligue défensive, donc l'empereur devrait aussi aider par des secours en argent, sinon au commencement de la guerre, au moins lorsque la Pologne

serait à bout de ressources. J'ai répondu, qu'en ce cas, la guerre de la Pologne serait offensive et celle de César défensive ; pour l'offensive l'empereur dit qu'il ne peut provoquer les Turcs sans être sûr de la France, tandis que pour la défensive, alors, il serait prêt à signer sans demander aucune assurance au très-chrétien ; il est à craindre qu'un secours pécuniaire serait dangereux à tous les deux dans les négociations actuelles. Le roi trouva juste que l'empereur ne veuille pas provoquer les Turcs sans avoir l'assurance demandée, mais qu'on pourrait signer un acte secret et sous main ; j'ai répondu que je serais content si S. M. obtenait cette promesse, mais qu'en attendant il ne fallait pas pour cela rompre les négociations ; le roi promit qu'au Conseil on en discuterait »... Hier, au Palais, a eu lieu une conférence entre le résident césarien et plusieurs sénateurs députés, mais le gr. chancelier n'y est pas intervenu. « Le résident m'a dit qu'il avait trouvé l'opinion portée à la défensive ; et Mgr de Kiovia venu chez moi, par ordre du roi, déclara, en présence du résident, que S. M. ayant reconnu la nécessité et l'utilité de la défensive, a ordonné de hâter les négociations avec ce dernier ; mais qu'en même temps elle voulait négocier l'offensive avec César et les Moscovites. A cet effet, elle avait décidé d'expédier une lettre au très-chrétien, dont le prélat en montra le contenu : le roi y exprime l'opportunité d'une ligue offensive ; passe en revue ce qui est advenu en France avec le gr. Trésorier, à Vienne avec Vitry et ici avec Béthunes au sujet de l'assurance demandée par l'empereur et de l'espérance dans les secours du très-chrétien ; il demandait une réponse catégorique sur tous les points. Toutefois, à la fin il y avait un appendice dans lequel il paraît que le roi de Pologne s'engageait à surseoir à la conclusion de la défensive jusqu'à la réponse du roi de France et que, si on pouvait conclure l'offensive avec les Moscovites et avec César, on ne signerait pas la défensive. J'ai prié le prélat de remercier le roi de la preuve de confiance qu'il m'y accordait ; et j'ai trouvé très-opportune la lettre, observant cependant que l'appendice pourrait troubler les négociations en cours pour la défensive, car

celle-ci doit être maintenue même au cas de la conclusion de l'offensive. J'ai ajouté que N. S. ne pouvait pas comprendre pourquoi le gr. Conseil n'avait pas décidé la défensive, d'autant plus que, dans la dernière audience, S. M. m'en avait laissé espérer la conclusion immédiate. Après moi, c'est le résident qui parla et dit que jamais l'empereur ne se déciderait pour l'offensive si d'abord on ne faisait pas la défensive ; ajoutant que celle-ci ne doit dépendre que de César et du roi. L'évêque nous répondit que les négociations devaient continuer ici et que lui aussi était du même avis. J'ai répété que cet appendice laissait supposer qu'on attendait une réponse, tandis qu'on devait agir vite pour la défense devant les préparatifs des Turcs, ainsi qu'on peut le voir par les lettres du cosaque Chmielnicki... J'ignore le résultat de notre conversation ».

Le 21, Bonvisi écrit : « les intrigues à la Cour de Prague sont à l'excès : il y a qui croit que le prince Montecuccoli est peu sûr, mais je n'en ai pas une connaissance positive ; d'autres voient leur crédit diminué surtout ceux qui ont conseillé la dernière paix et à terminer la guerre. Il faut avoir de la prudence en conseillant la ligue offensive, car les circonstances ne la permettant pas, on serait assuré de lancer l'empereur dans une guerre dangereuse, et on prétend que les Polonais refusent la défensive dans l'espoir d'y engager l'empereur et que le roi de Pologne, en offrant son action, avoue qu'il ne peut vaincre les obstacles des siens ; en attendant en Pologne on mûrit la ruine de la Hongrie. En vérité la contradiction entre les paroles et les faits y est bien grande » (1).

(1) Et, à la même date, il répond à Martelli : que lorsqu'il a appris l'opposition du gr. Conseil contre la défensive, et sachant de qui celui-ci dépend, il a compris de suite d'où venait l'opposition ; mais du moment que N. S. informe que l'on répète clairement qu'on a changé d'avis, le gr. Conseil pourra signer la plénipotence, dissipant les soupçons qu'on veuille faire un traité pour l'invalider de suite. Ce parti est tellement fort que le roi ne peut pas le contrecarrer, et la reine demande l'aide d'un ambassadeur césarien, par conséquent on peut craindre que ce parti pourra ensuite combattre la ligue si on l'a faite, et l'empereur ne sera jamais sûr d'être aidé. « Je ne pouvais pas conseiller l'envoi d'un ambassadeur pour la

Le 22, Lauri écrit de Paris à Cybo : l'ambassadeur de Pologne a renouvelé au roi la demande des secours si la République entre en guerre ; S. M. les lui a promis mais en termes vagues ; d'où le gr. Trésorier compte répéter au roi ses instances.

Le 24 Martelli répond à Cybo :

Le ragioni per le quali, come V. E. m'hà suggerito col suo spaccio de' 9 marzo, devono i Vescovi e gl'ecclesiastici di questo regno esser più de' gl'altri solleciti e pronti alla guerra contro il Turco, et à contribuire le loro facoltà ; furono considerate e proposte fino nella Dieta di Grodna particolarmente da Vescovi della Russia, et in specie da quello di Premislia, che sono i più vicini al pericolo, e si repetono spesso nei discorsi che si fanno sopra la materia. Ben è vero esservi alcuni i quali pare che poco curino le cose publiche, e l'Arc° di Gnesna non è mai fin hora comparso in Varsavia doppo la venuta del Rè (1) valendosi del pretesto che non haveva ancora havuto il pallio, e di quello delle sue indisposizioni, con che si tiene lontano da ogni sorte d'applicazione, benche senta contro di se le querele della Corte, e di alcuni altri Vescovi per questa sua ritiratezza. Quelli stessi che si mostrano alieni dalla guerra e alla Lega anco defensiva coll' Imperatore non lasciano di confessare l'estremo pericolo in cui si

---

raison donnée par la reine de contrecarrer le parti d'opposition, car j'aurais dû le faire par écrit et S.S. ne veut pas que je mette plume sur papier, et de voix je ne le peux pas ; j'ai toutefois insinué de s'unir aux Moscovites mais on ne m'a pas encore répondu. On comprend d'autre part que le résident césarien ne veuille pas prendre sur soi-même la responsabilité ; on ignore ce qu'il écrit et s'il semble qu'on promette beaucoup en empêchant qu'Achaia ne passe en Transylvanie et en Hongrie pour encourager le prince et les rebelles ; le résident finira par voir qu'on se moque de lui du moment qu'ils ont permis le passage à l'abbé Reveran avec 10,000 ungheri ; et il est vraisemblable que l'empereur comprendra qu'on a refusé le passage d'Achaia parce que Piccinardi l'a prévu, et il n'y a eu qu'échange de personne : Reveran au lieu d'Achaia. Toutefois nous devons travailler pour le maintien de la bonne correspondance entre les princes. »

(1) Toutefois, le 22 mai, il répond qu'il fera la communication à Mgr de Leccoria, qui cette année n'a jamais paru à Varsovie; de même l'archevêque de Gnesen, lequel, à l'étonnement de tout le monde vit retiré et se soustrait à toute affaire, à l'exception de celles qui lui sont utiles n'ayant d'autre préoccupation que d'accumuler des richesses.

trova il Regno, mà dicono che il far le leghe tanto offensive quanto defensive sarebbe un provocare il Turco per accelerarsi la morte, se bene si risponde et il Rè lo propose ultimamente nel suo voto, che l'andar procrastinando torrà poi col tempo il modo di resistere e di difendersi. I più zelanti però non cessano di parlare e d'insinuare l'urgenza di prepararsi. Nella maggior Polonia che è più lontana dal pericolo si fanno forti quelli che disuadono la guerra, e le leghe, si che si prevedono le dificoltà le quali hora s'incontreranno nelle negoziazioni con gl'ambasciatori di Moscovia, perche molti osteranno alla Lega offensiva con i soli Moscoviti, quando non vi concorra anco per terzo l'Imp[re], e questo non può concorrervi senza la sicurezza richiesta dalla Francia, della quale paiono lontane le speranze secondo gl' avvisi che capitano da più parti. Nondimeno non si omettono le diligenze per isvegliare la Nobiltà nei Palatinati, e far loro conoscere il pericolo ; et à questo fine alcune settimane sono Mons[r] Vesc[o] di Kijovia con partecipazione et approvazione del Rè publicò alle stampe benche non sotto suo nome la scrittura che V. E. riceverà in questo piego in lingua Polacca con la traduzione, che io ne hò poi fatta fare in lingua Latina, la quale servirà anco per far comprendere costì i disordini del Regno, e quanto sarebbero valide le forze di esso, se si potesse introdurre il buon ordine, e se la Polonia si sapesse liberare dall' impedimenti e dalle partialità nelle quali la tengono involta gl' interessi dei paesi stranieri. Et all' Em. V. (1) ecc.

Le 29, Bonvisi félicite Martelli de lui avoir appris qu'il y a de meilleures dispositions pour les négociations. « On voit, écrit-il, que le gr. chancelier ou n'a pas la liberté d'action ou ne veut pas s'en servir, gardant toujours une grande réserve. Le roi travaille avec vigueur et prudence, et cela devrait lui faire gagner la vénération ; mais chez les princes électifs on craint plus la vertu que le vice, celui-ci excluant la succession que l'on craint ; Bonvisi maintient qu'il faut d'abord conclure la ligue défensive pour passer ensuite à l'offensive ; que l'empereur fera facilement ce passage aussitôt qu'il sera rassuré ; du reste, le roi dit très bien que si les Polonais voulaient se

(1) Le 27, Cybo lui répond : « le pape regrette d'apprendre que V. S. souffre de la goutte aussi souvent ; mais en entendant qu'il y a amélioration, il fait des vœux pour sa guérison. »

déclarer pour la guerre il trouverait facilement de l'argent moyennant le concours des nobles, car il y a de grandes fortunes parmi les particuliers ; la République est pauvre parce que les charges ne pèsent que sur les pauvres, et ceux-ci seraient même disposés à les tolérer si on imposait aussi les riches. Il est certain qu'aucun Etat n'est moins grevé de contributions que la Pologne, et personne ne veut faire de plus grands efforts car, cessant le besoin, manque l'imposition ; les Polonais font comme celui qui, pouvant vivre avec sa propre industrie, demande l'aumône, et pour ne pas perdre quelque chose perd tout ». Mais, le 1er mai, Martelli informe Cybo que voyant que Morsztyn n'écrit plus de Paris, est parti en courrier un familier de la maison de la reine, avec la lettre du roi pour le très-chétien ; on assure qu'on a changé en quelque partie le texte de manière à ne pas entraver les négociations pour la défensive ; depuis le 17 avril on n'a plus tenu de conférences. « J'en ai parlé à Mgr de Kiovia, qui m'avoua que le gr. chancelier maintient son opposition ; et il me paraît qu'on tâche de tirer à la longue les négociations ; on prévoit qu'on tiendra le même système avec les Moscovites, d'autant plus que le résident polonais à Constantinople a écrit qu'ils y tiennent vives les négociations pour la paix avec les Turcs, et ici on veut savoir ce qu'y aura fait l'ablégat près des Ottomans.

Le 4, Cybo lui répond ;

Opportunamente insinuò V. S. Illma il pensiero di secolarizzare alcuni beni ecclesiastici per sussidio della guerra Turchesca, onde tanto piu si tolga il pretesto di non far la guerra per non havere ogni assistenza dal Papa ; Mà vedendosi il Rè così freddo, e rimesso in abbracciar simili partiti, si ha gran fondamento anche per ciò di temere che non ci sia una gran voglia di rompere col Turco. Contuttociò conviene à S. Sta, et à ministri apostolici di premer fino all'ultimo in questo affare, qualunque sia per esserne l'evento.

Si attende quà di giorno in giorno il Duca Radzvil, dal quale si caveranno lumi più certi di quanto si possa sperare.

Poteva Monsr Buonvisi lasciar, che fosse costà spedito un'ambasciatore Cesareo per le ragioni che V. S. Illma gli addusse. E l'assicuro che S. Sta è intieramente sodisfatta della condotta de lei in questo gravissimo affare.

Le 8, Martelli ajoute que s'étant rendu chez le roi pour le féliciter de l'heureux accouchement de la reine (1), S. M. lui demanda s'il avait des nouvelles de Rome. « J'ai dit que N. S. s'était réjoui d'entendre la prochaine arrivée des envoyés moscovites avec les plus larges facultés, d'où il espère que bien vite on arrivera à la conclusion de l'union, car d'après des avis il paraît qu'ils ne font pas la paix avec les Turcs. S. M. répondit être disposée et d'attendre leurs conditions. Elle observa ensuite d'avoir de mauvaises nouvelles et craindre que la paix soit troublée entre les princes chrétiens. J'ai parlé encore de la défensive dont depuis deux semaines on ne dit rien ; S. M. répliqua qu'on reprendrait les négociations, voulant aussi connaître les propositions des Moscovites... Aujourd'hui, fête de St Stanislas Kostka, on a fait des prières publiques, comme j'avais conseillé pour implorer la grâce divine sur les négociations .. Le gr. chancelier de Lithuanie m'a dit que depuis 25 ans qu'il traite avec les Moscovites, jamais il n'avait lu une plénipotence aussi libre, d'où il ne doute pas de la sincérité du grand duc ; et que les ambassa-

---

(1) Le 1r, il avait annoncé à Cybo :

Con giubilo universale la Mtà della Regina hà questa mattina dato felicemente alla luce un principino, e si ritrova la Mtà sua in buono stato di salute.

Hoggi gli ambasciatori di Moscovia hanno fatto il loro publico ingresso, trasportati da una gondola regia à questa riva, dove à nome di S. M. sono stati incontrati dal Sigr Tresoriere di Corte e Sigr Generale Denhoff, stando intanto squadronate sù la medesima riva le regie guardie e tutta questa citta dinanza armata parte à piedi e parte a cavallo. Montati poi in carrozza con detti Sigri con tutto l'accompagnamento suddetto e preceduti da una numerosissima comitiva di Nobiltà à cavallo, si sono portati traversando tutta la città al quartiere loro destinato, che è uno di questi borghi. La funzione è riuscita molto vaga non tanto per il numero, quanto per la varietà degli habiti, et armature e per la rarità de' cavalli su li quali erano montati i cavalieri che vi sono intervenuti.

Lunedì sul mezzo giorno alzatosi all'improviso un turbine impetuosissimo, ha nel breve passaggio che ha fatto danneggiato notabilmente molti edifizii et alcuni affatto atterrati.

deurs l'ont assuré qu'on ne devait pas avoir de jalousie du nouvel ablégat envoyé à Constantinople, car il n'a pas cette qualité : c'est une personne de basse condition, écrivain de la chancellerie et chargé de traiter l'échange d'un esclave de considération, et qu'en attendant il doit aussi s'informer des projets des Turcs pour la campagne de cette année... S. M. a suivi la procession du T. S. Sacrement et est restée une heure à genoux en prière dans l'église de Ste Marie. Il faut espérer dans la grâce divine » (1).

Le 11, Cybo écrit à Martelli :

Quando il Gran Cancellier del regno, ministro sì principale, di tanto seguito in cotesta Republica, e sì strettamente congiunto colla Mtà del Rè dichiara con tanta publicità non esser nè vantaggiosa, nè buona la Lega defensiva con Cesare, e l'union delle armi del Moscovita contro il Turco, può senza dubbio credersi, ch'egli habbia alcun altro motivo da non propalarsi ; tanto più che secondo quel ch'ella mi accenna niega egli i primi principii, e le costituzioni fondamentali della Republica istessa, onde non solo non è bene, ma non si deve in alcun modo indurre il Residente Cesareo à ripigliarne la negoziazione per non esporlo, sicome ella dice à nuove ripulse,

---

(1) Le 1er mai, il avait écrit : Conforme mi comanda V. Ema colla sua cifra de' 30 Marzo procurerò di tener viva la prattica della lega coll'Imperatore con ogni cautela, accioche li miei offitii e le diligenze non riescano moleste e forse sospette ; e se bene può essere che quello che ho operato fin hora non sia piaciuto à chi procura il contrario, non mi pare però che alcuno possa con ragione adombrarsi perchè ben si sà esser massima antica della S. Sede il procurare l'unione de' Principi Christiani confinanti contro il Turco et in cio ogn'uno dovrebbe commendare il zelo di S. Bre E' ben vero che se non gioverà quello che si è fatto sin qui à questo fine poco si può sperar con altri offitii et esortationi. Il Re come V. Ema ha veduto, gia da tanto tempo parla sempre benissimo, et approva le ragione che si addurono, ma non si può per ancora incominciare à vedere gl'effetti : e quando pare che le cose siano bene incaminate, si vedono mutarsi overo raffreddarsi in un subito, come V. E. havrà osservato piú volte dalle mie relationi, onde per non giudicar sinistramente bisogna dire che S. Mta non possa tutto quello che vorrebbe, se bene alcuni Senatori dicono che sarebbe già fatto se S. Mtà havesse voluto efficacemente.

se prima non si guadagnasse, ò dal Rè, ô da altri il Gran Cancellier medesimo à recedere dalla sua opinione, et a rendersi persuaso della ragione, ch' egli forse non vuol conoscere. Ne sara hora fuor di proposito, che pur V. S. Illma vada con più circospezione nell' insistervi anche per far lor vedere, che qui parimente ben si comprendono i fini diversi, che vi son dentro. Confesso à V. S. Illma, che la Santità sua non potea mai indursi à veder che la virtù eroica di tanti grandi non dovesse muoversi à così grave urgenza del Regno, e del Christianesimo, perciò non lasciò ella di affaticarsi, e con gli ufficij, e colle opere, che à lei sono ben note, per contribuirvi dal suo canto nelle forme più generose, e più proprie del pontificio zelo ; ma hora che gli effetti mostrano il contrario, con può la Santità Sua non amareggiarsene, e raccomandarne la causa alla Bontà divina, da cui auguro à V. S. ecc. (1).

Le 22, Martelli transmet à Cybo le rapport de ce que font les Moscovites (2) et il annonce que, ayant manifesté

(1) Le 15, Martelli l'avertit qu'on a tenu conseil des sénateurs pour voir si on pouvait concéder le passage par la Pologne en Transylvanie, de Achaia ministre de France, et on l'a concédée ne refusant pas le passage à des envoyés de princes. On dit qu'il y va pour arranger la prétention du prince à un crédit envers la France.

(2) Varsavia, 22 maggio 1680. Gli ambasciatori de Moscovia sono venuti quà conforme si sono dichiarati con presupposto di trovarvi i plenipotenziarii dell'Imperatore et del Rè di Francia per doversi trattare con questi due principi con la Polonia e con loro stessi una quadrupla Lega contro il Turco, e che cosi erano stati intenzionati dal referendario di Lituania che fù ultimamente spedito di quà ambasciatore a loro Gran Duca. E stato loro risposto nelle conferenze dà questi ministri e senatori che qui non si trovavano tali plenipotenziarii. Che quanto all' Imp^{re} non si dispera che possa entrar nella Lega, ogni volta che habbia bene assicurata la pace nell' Imperio, perche confinando S. M. Ces^{a} coi Turchi è commune il suo interesse con quello della Polonia, e della Moscovia ; ma che rispetto al Rè di Francia il quale hà li suoi stati così lontani, e non teme della potenza Ottomana. I Moscoviti havevano preso equivoco in credere che S. M. Xpma fusse per entrare in questa Lega, mà che bensi la M. S. s'era dichiarata di dar validi soccorsi alla Polonia all' hor che questa insieme con i Moscoviti medesimi havesse intrapresa la guerra. In questo mentre gl'ambasciatori havevano fatte alcune proposizioni secondo l'instruzione che tenevano dal loro principe col supposto della suddetta quadrupla

au gr. chancelier de Lithuanie, chargé de négocier avec eux, le désir de leur parler comme a fait jadis Bonvisi à Vienne, ajoutant, si S. M. le voyait opportun, qu'il préparerait

Lega, e non volevano passar più avanti nelle loro negoziazioni se prima non havevano in scritto dall' ambasciatore di Francia e dal Residente Cesareo una dichiarazione che essi non tenevano sopra di ciò plenipotenza ne ordine alcuno, asserendo che tal dichiarazione era necessaria per loro giustificazione appresso il loro *Zar* per poter passare ad altri trattati. Fu loro risposto che non sperassero tale dichiarazione in scritto, perche cio non s'usava ne si praticava dai rappresentanti di tali principi. Fecero poi instanza che l'ambasciator di Francia et il Residente Cesareo fussero chiamati alle conferenze insieme con loro, quasi che non s'appagassero di quello che veniva loro referito da ministri e senatori Polacchi ancorche il Residente fusse prima stato da loro, et havesse dichiarato di non tenere la supposta plenipotenza. A questo fù parimente loro risposto che nemeno sarebbero intervenuti alle conferenze, mentre non havevano perciò alcuna commissione. Mà finalmente fù accordato che essi s'abboccassero coll' ambasciatore e col Residente in una stanza di palazzo intermedia all'anticamera regia, e quella ove si facevano le conferenze alla presenza di quattro senatori e tale abboccamento fù fatto lunedi 30 del corrente. Il Sig[r] Ambasciatore di Francia per quanto s'è detto dichiarò che il suo Rè non intendeva di far lega contro il Turco, mà che havrebbe dati validi aiuti alla Polonia se fusse seguita l'unione con i Moscoviti. Il Sig[r] Residente Cesareo disse che non haveva plenipotenza, rimettendosi nel resto à quello che s'era negoziato in Vienna con gl'ambasciatori Moscoviti che furono ultimamente à quella Corte.

Hoggi si tengono di nuovo le conferenze trà i deputati e gl'ambasciatori Moscoviti, et appresso si dovrà sentire come habbiano mutate le loro proposizioni, perche secondo che m'hanno detto due di questi senatori quelle che havevano fatte sin hora erano assai confuse, e pareva che i Moscoviti non volessero promettere d'uscire col loro esercito fuore de' proprii Stati, ne attaccare i Tartari come qui si vorrebbe, quando i Polacchi si movessero contro il Turco, mà forse si vedranno appresso in scritto i punti delle proposizione già fatte, e di quelle che si faranno in avenire per poterne dare più distinta relazione.

Le 25, Cybo mande :

Se unite à i sensi della scrittura, che V. S. Ill. mi hà quà transmessa, e mi accenna a essersi mandata alle stampe da Mons[r] Vesc[o] di Kiovia, fossero le operazioni de Senatori, e di chi più può, et hà maggior seguito in cotesto Regno, senza dubbio restarebbero superate le difficoltà, che hora s'incontrano, e per la lega difensiva con Cesare, et per l'union dell' armi col Mos-

l'entrevue, fixant le cérémonial, quoique le Référendaire de Lithuanie ait dit que le grand duc n'était pas disposé au commerce avec Rome. « Le chancelier vint ensuite m'informer qu'en ayant parlé aux ambassadeurs il les trouva hésitants, répondant qu'ils n'avaient pas d'ordres pour faire des visites ; et le premier d'eux aurait même ajouté qu'il est goutteux et peut à peine se faire transporter au lieu des conférences. Je vois donc qu'il sera difficile de m'aboucher avec eux, quoique le chancelier m'ait dit qu'il en parlerait lui-même à nouveau ».

Le 27, Lauri écrit à Cybo : « peut-être V. Em. sait-elle qu'ici court le bruit que Croissy aurait dit à l'ambassadeur de Pologne que le roi donnera autant de secours qu'en donnent tous les princes, or, je dois avertir qu'en ayant interpellé l'ambassadeur, il m'a répondu que le discours de Croissy était vrai, mais qu'il n'en faisait aucun compte et pensait même à demander au roi de bien préciser ». (1)

covita. Ma poiche le operazioni medesime sono assai varie dal grido, e non corrispondenti al fine, al quale per la maggior sicurezza del Regno istesso doverebbero essere indirizzate, non è da maravigliarsi, se sempre più lontane se ne vegga la trattazione e l'effetto. Sopra di che havendole in con più spacci antecedenti espressi assai distintamente i sensi di N. S[re], altro in ciò non mi occorre, se non che di riferirmi al tenor de' medesimi ; E auguro ecc.

(1) Le 3 juin, il mande que l'ambassadeur polonais l'a informé que l'empereur s'est déclaré dispcsé à conclure avec la République non seulement la ligue défensive, mais aussi l'offensive, toutes les fois que le très-chrétien aurait écrit soit au pape soit à son roi que, durant la guerre contre les Turcs, il n'attaquera pas les Etats de l'empire ; qu'ayant dit cela au très-chrétien il n'a reçu aucune réponse favorable ; mais seulement que ces déclarations n'étaient pas nécessaires si on concluait la paix, et que plutôt la demande est une injure pour la France ; que déjà par ces soupçons on envoie Mansfeld tandis que le roi ne faisait que des choses très justes et selon les traités. Toutefois, l'ambassadeur veut répéter la demande faite par le roi sous Clément IX envers l'Espagne, afin qu'elle pût aider Venise contre les Turcs (a). Mais, le 24, il annonce que l'ambassadeur ayant répété

(a) Le 26, Cybo engage Lauri d'être bien prudent dans ses rapports avec

Le 29, Martelli écrit : « les négociations avec les Moscovites n'avancent pas ; le roi m'a dit qu'ils font des propositions tellement inacceptables qu'il est difficile de les croire : ou ils sont fourbes et veulent faire la guerre à la Pologne espérant une paix prochaine avec les Turcs, ou ils ignorent ce qu'est une ligue défensive et l'offensive ; toutefois S. M. a ajouté que les Moscovites ont l'habitude de faire au commencement des propositions inacceptables. La reine s'est plainte aussi du gr. Trésorier qui s'arrête dans son *beau* pays et, depuis deux semaines, n'écrit plus. Et, le même jour, il annonce que le gr. chancelier a dit aux Moscovites qu'il est nécessaire d'agir ensemble contre l'ennemi ; qu'ils sont obligés, par les anciens traités, à se mettre en action avec toute leur armée et partie de leur milice et à s'unir à la Pologne. On attend leurs réponses, mais on dit que si on ne conclut pas ici, on enverra à Moscou Tomiski, qui y a déjà été. On assure aussi que le pacha de Kamenitz et le khan des Tartares ont fait des demandes au Palatin de Russie, général champêtre, pour avoir des explications sur ces voyages entre Varsovie et Moscou comme si on méditait une rupture avec les Turcs ; mais qu'on leur a répondu qu'on est en train de négocier un traité de paix perpétuelle ».

---

au roi la demande de la lettre pour sa neutralité ; S. M. a répondu que cette insistance l'offense, montrant de la méfiance envers elle et ajouta qu'elle est sûre que l'empereur, malgré sa lettre, ne fera pas la ligue et que par conséquent elle lui a prêté la main à un acte qui lui est offensif sans aider la Pologne ; et enfin le roi déclara que si l'empereur ne lui donnait pas l'occasion, il maintiendrait la paix... On est en train de préparer un cadeau de douze chevaux anglais avec des harnais de grande valeur à expédier à l'électeur de Bavière.

---

l'ambassadeur de Pologne touchant la certitude que son roi aurait demandée, à propos des subsides, afin de ne pas exciter les jalousies de la part de l'empereur au sujet de la guerre. « On voit bien d'après la réponse de S. M. qu'elle prend l'instance en mauvaise part, toutefois V. S. ne doit pas se lasser de tenir ouvertes les oreilles. »

Le 1er juin, Cybo écrit à Martelli :

Dalla copia, che lasciò à S. Stà il Duca Radzvil d'una lettera scritta dal Rè di Polonia al Rè di Francia pregandolo de sussidii promessi, e di assicurar l'Impre, e l'Imperio dalle molestie per indur S. Mtà Cesarea à contrar la Lega offensiva, si fà il medesimo Rè conoscere per molto inclinato, e disposto à romper la guerra col Turco. Mà non vedendosi fino à quest'hora, come V. S. Illma ancora osserva effetti conformi à tali dichiarationi, e più tosto provandosene in contrario ; bisogna lasciar decidere al tempo la sincerità delle intentioni ; E per parte di S. Stà convien trà tanto l'interpretare ogni cosa in buona parte, e con tal principio continovar nelle solite premure, et ufficij per la Lega almeno difensiva e per la buona corrispondenza trà Cesare, e cotesto Rè. Nel che non si può prendere errore : con maggior moderatione però come già scrissi (1).

Le 5, Martelli continue :

Alle proposizioni fatte già dalli ambasciatori di Moscovia che mandai à V. E. le 7na passata furono per parte del Rè date le risposte secondo l'annessa nota che m'è di poi pervenuta alle mani, e che però qui si tiene ancora secreta (2).

---

(1) Et, le 8, il mande à Martelli et à Bonvisi ; « quoiqu'il soit bien clair que la Pologne ne dit pas la vérité touchant la guerre et qu'elle mette en scène une fable pour servir plutôt à la cupidité d'autrui qu'à sa propre sûreté, il convient de dissimuler et de montrer la bonne foi, de continuer, même en termes plus prudents, les démarches et les offices pour conclure les ligues et maintenir la bonne correspondance entre la Cour de Varsovie et la césarienne » (a).

(2) Et il ajoute : Nella conferenza tenutasi con i suddetti ambasciatori mercordi della passata, questi s'estesero à promettere fino à 20m soldati, mà nel resto stetero nelle loro prime proposizioni. Il giovedi io viddi il Sigr Gran Cancelliere di Lituania il quale m'informò di quello che passava, mostrando che all' hora sarebbero stati opportuni i miei uffizii coi medesimi ambasciatori, mà perche non c'era modo che frà di noi si potessero praticare le visite conforme altre volte accennai à V. E. io dissi al Sigr Cancelliere che non havrei havuto dificoltà di parlare in qualche giardino col secondo ambasciatore, poiche il primo è podagroso et à pena può farsi

---

(a) Le 30, Bonvisi répond que des intentions de la Pologne il ne sait davantage que ce qu'écrit le nonce ; mais le résident impérial a toutes les plénipotences permises dans l'état des choses.

Le 12, il écrit que des difficultés ont surgi avec les Moscovites : 1° on demande qu'avec les auxiliaires que donnerait la Pologne ils envahissent la Crimée afin que les Tartares

portare al luogo delle conferenze. Il venerdi mattina la Mtà del Rè mandò dà me il canonico Kordwanowski il quale per parte della Mtà. Sua mi pregò di volermi trovare quell' istessa mattina nel giardino del Sigr Gran Tesoriere dove si sarebbe trovato anche il suddetto secondo ambasciatore Moscovita, e così fù fatto. Io nel principio dissi all' ambasciatore che tutta la Christianità s'era rallegrata in sentire questa loro ambascieria, perche s'erano concepite ferme speranze, che fusse per stabilirsi la congiunzion dell' armi con la Polonia, e che queste due gran potenze fussero per invadere unitamente il commune nemico, mà che recherebbe grand' ammirazione à tutto il Mondo, se l'inclita nazion Moscovitica che hà tante gran forze, e che tiene oltre $\frac{m}{300}$ huomini armati si volesse contenere nella sola difesa, come sentivo che havevano proposto i Sigri ambasciatori. Fu lungo oltre due hore il colloquio che havessimo insieme, e l'ambasciatore mi referì diligentemente tutto quello, che havevano proposto per parte del loro Czar che concordava con la scrittura già transmessa à V. E. Mi disse che parlava meco confidentemente essendo io il legato del sacratissimo sommo Pontefice Romano, il quale più d'ogn' altro deve premere nella difesa della Christianità, che bene sapeva gl'aiuti che il Sacratissimo Papa Romano haveva promessi alla Polonia, e quelli che procurava dà gl'altri principi à lui soggetti per la guerra contro l'inimici della Stà Croce ; mà sempre insisteva che io persuadessi al Rè et alla Republica di Polonia che volessero accettare le loro proposizioni : et io gl' andavo sempre persuadendo esser necessario che tanto i SSri Moscoviti, quanto i SSri Polacchi dovessero invadere l'inimico con tutte le lor forze, perche sarebbe stata certa la vittoria, e che l'aspettarlo in casa propria non era buon consiglio. Molte furono le risposte e le reppliche, che io non posso referire à V. E. perche quel giorno istesso del venerdi ott' hore doppo il colloquio col suddetto ambasciatore mi sopragiunse una febre molto gagliarda, che poi hà preso il tipo di terzana con dolori di testa, i quali m'impediscono affatto l'applicare, e lo scrivere, e non hò potuto esser all'audienza del Rè benche l'havessi dimandata prima che mi sopragiungesse la febre ; onde S. M. mandò da me l'istesso Canonico Kordwanowski à cui referii nel miglior modo che potei tutto ciò ch'havevo ritratto dall'ambasciatore : mà havendo i Moscoviti gran confidenza con questo Residente Cesareo, egli fà bene le parti sue benche secretamente, e tratta con essi e col Rè, e se potrò havere da lui una nota delle sue negoziazioni la trasmetterò qui inclusa all' E. V. L'ambasciatore Moscovita adduceva principalmente che la traduzione del loro grande esercito ne' paesi del Turco essendo così lungo il viaggio

n'attaquent pas la République ; 2° sans cela les Polonais n'accepteraient pas de faire la guerre pour les 200 000 *ungheri* promis par les Moscovites. Il y a discorde aussi touchant

---

riusciva troppo pericolosa, perche in molti luoghi mancavano l'acque : à questa dificoltà risposi che i Turchi erano venuti dà più lontani paesi fino sotto Czehrin, e pure i loro soldati sono molto più delicati, e non così asuefatti à tollerare i disaggi e le fatiche come i Moscoviti, che hanno una militia fortissima : che sicome i Turchi mandano avanti il loro esercito à scavare i pozzi per trovar l'acqua, così lo possono fare i Moscoviti : E doppo haver risposto alle dificoltà che m'haveva proposte l'ambasciatore dissi : *Nihil difficile volentibus*. A queste parole sorridendo l'ambasciatore repplicò, fin tanto che noi stiamo sul difendere il nostro, noi speriamo che Dio prospererà le nostre armi, mà quando noi volessimo invadere li stati altrui, noi non possiamo sapere quale potesse esser il Divino giudizio : repplicai doversi confidare che Iddio all'hora assisterà col suo santo aiuto l'armi christiane, quando vedrà che queste siano risolute generosamente per liberare dal giogo tanti paesi occupati dal Turco, e tante anime che gemono sotto la tirannide di quel barbaro; ma che se i SS^ri^ Moscoviti, et i SS^ri^ Polacchi non havanno questo zelo, e vorranno star aspetando l'inimico in casa propria, cresceranno sempre le loro disgratie, oltre che è più vantaggioso il portar la guerra ne paesi del nemico, che sostenerla ne' proprii. A queste ragioni l'ambasciatore mi repplicò che io lo premevo troppo, e non sapeva che rispondere, e trattò sempre meco con somma humanità e con sommo rispetto, e poi hà detto al Residente Cesareo che era restato sodisfattissimo di me.

Mi chiese poi licenza di passar meco ad un altro negozio, e mi disse che dai Greci di questo Regno della loro religione gl'era stato referito, che il Rè e la Republica gli volevano constringere all'unione con la Chiesa Romana in certo colloquio che si doveva fare, e si dolse che i scismatici per ciò erano maltrattati. Io gli risposi che stesse sicuro che non si voleva indurre alcuno per forza alla nostra religione, mà che volentieri s'abbracciavano tutti quelli che di buon animo venivano sotto l'obbedienza pontifizia, e Dio volesse che si potesse vedere tutta la Christianità un solo ovile sotto un solo pastore : Che già nel Concilio Fiorentino Isidoro loro Metropolita era venuto alla santa unione, mà che poi la loro nazione s'era segregata : à questo egli mi rispose, che il loro Metropolita s'era unito alla Chiesa Romana senza licenza del loro Czar.

Mi disse ancora che nelle conferenze questi SS[ri] Senatori gl'havevano detto che l'Imp[re] sarebbe entrato nella Lega contro il Turco, se il Rè di Francia havesse dato à S. M. Ces[a] la sicurezza della pace, e che perciò bisognerebbe che il Sacratissimo Pontefice Romano operasse che la M[tà] del

cette somme, car si les Moscovites la trouvent suffisante à l'entretien de 20.000 soldats, on estime ici qu'il faut dépenser davantage pour enrôler de la cavalerie pesante, et que les soldats polonais ont un équipement considérable tandis que les milices Moscovites ne sont que de simples piétons ; par conséquent on demande une augmentation d'argent et, malgré que les ambassadeurs en reconnaissent la nécessité, ils veulent avoir de nouvelles instructions ; d'où on croit que peut-être on pourra s'arranger et l'on attend les réponses de Moscou, toutefois ici on a cru opportun d'y envoyer Tomiski, châtelain de Vielun, avec Daugnunt, secrétaire de l'ambassade... Dans la dernière conférence les ambassadeurs ne parlèrent plus de ces questions, mais seulement demandèrent que les ruthènes schismatiques ne fussent plus obligés à l'union, doutant que le congrès de Lubin ait eu ce but, mais le roi répondit que ce n'était pas vrai. Les Moscovites ont demandé ensuite de provoquer la convocation de la commission des médiateurs à Andrusovia, qui devait se réunir dans l'année courante pour négocier la paix perpétuelle, trouvant que le grandduc avait été averti trop tard du choix des arbitres polonais ; on la leur accorda espérant avoir plus de facilité pour faire l'union contre les Turcs.

Et, le 19, il écrit encore :

Monsr Vescovo di Kijovia m'hà mandato per parte del Rè l'annesa scrittura latina (1) concernente le negoziazioni con le quali sono stati licenziati gl'ambasciatori di Moscovia.

Rè di Francia non molestasse l'Imp^re Risposi che non mancava in ciò alle sue parti con ogni premura, e che non si deve disperare della desiderata sicurezza, mà che intanto la Polonia e la Moscovia se vorranno operare vigorosamente sono bastanti dà per se sole à debellare il Turco : Et all' Em. V. ecc.

(1) Varsaviae die 13 Iunii 1680. Relatio exitus conferentiarum ablegatorum Moscoviticorum ab Illmo et Rev^mo Episcopo Chioviensi nomine S. R. Maiestatis Nuntio Apostolico tradita.

Paradoxa charta haec fert nuntia ; certa tamen, et ipso experimento probata. Turcico gravari bello Moschi, imo et afflicti integro triennio, ut series rei actae testatur, credebantur generosas Polonis ferre propositiones: quibus adeo si alia arma sumenda, communique hosti bellum inferendum

I ducento milla rubli, che offeriscono i Moscoviti in vece di 20^{m} soldati, si computano à ragione di cinque fiorini l'uno di buona moneta senza l'agio, e così 200^{m} rubli constituiscono un millione di fiorini

---

induci possent, et praesertim Beati Principe sub quo omnia feliciter aggredi et audere potest Poloniâ, alias sub nullo ausura : Attamen nihil praeter segnem, et pavidam defensivi belli conditionem tulere, preposuere. Primo quindecim armatorum hominum millia, postremo viginti, aut pro his decies centena millia florenorum Polonorum, Polonis se velle suppeditare, hac conditione declararunt. Si reciproco nexu obligare se vellent, aut parem hominum numerum, aut pecuniarum vicissim daturos Moschis, et hoc pro bello defensivo tantum. Quoties totis viribus, aut Polonos aut Moschos fuerint agressi hostes. Quod si parte tantum virium alterutrum accessiverint, tum lacessitis propriis exercitibus, non requisito auxilio propulsabit periculo a finibus suis. Interea ut ex nunc Poloni tractatus Turcicus abrumperent flagitarunt. Risum ne an bilem moverit tam ignava propositio, si quaeras ? Dicam utrunque. Responsum proinde Poloniam ut recuperandarum provinciarum incertae pacis cum Turcis impatientem, genuine et cordicitus optare eam belli gerendi societatem, quam invasorem suum, priusquam is res ceptas stabiliat animose oppidi, et ultra Danubium exturbare possit ; ita non adeo prudentiam humanam destitutam esse, ut sine ullo praetio, quod in recuperationem ablatorum consistit; iam secunda pacis ruptura irreconciliabilem imposterum provocet hostem ; talem qualem pacis securitatem spernendo, se Oceano bellorum, sumptuum et periculorum ab ipsis, et res suos committat, desidioso belli defensivi sub titulo. Maximo vero dum recentibus experta sit casibus male sibi suscepisse Andrusioviensibus pactis conclusam defensivi belli societatem : quo amplioribus, quam ad praesens conditionibus spoponderat Moschi vigintiquinque millia hominum contra rebelles Cosaccos, se daturos Polonis : Contra Turcas vero totam potentiam toties Magnus Dux obligavit se iturum, quoties Rex Poloniae idem fecisse, cum autem neque haec promissa quamvis iurerurando ab utrinque ter comprobatam, nec his similia ad implere voluerint Moschi, destituta in eum modum Polonia, tot provinciarum dolendum luens iacturam : tandem praegravantem belli molem pactis Turcicis sistere coacta in vindicias tamen malae servatae fidei non exarsit contra Moschoviam, quae non gratis promissae, sed pro decem millionibus anni reditus (quos Poloni ad tresdecim annos cessere eidem) comprobata negavit subsidia : potius opimas conditiones, quibus Turcae ad societatem belli Moschovitici invitant, sprevit. Et quod magis mirabitur orbis expirantibus tredecennalibus induciis eo tempore quo Polonia pacem, Moschovia bellum Turcicum haberet, sine ulla necessitate, ex charitate Xptana in tresdecim alios annos idem armistitium prorogavit, iuramento regio firmavit. Promittentibus Legatis Moschoviticis illico se magnalia Polonis

Polacchi di buona moneta ; mà aggiuntovi l'agio si calcula che possino ascendere à due millioni in circa di fiorini di moneta corrente che quà dicono di scielonghi.

Fù hier l'altro dà me il Sig^r Torninski castellano di Vielun, che và

---

posituros, quamprimum haec prorogatio iuramento firmaretur. At nihil horum subsequutum misit Polonia legatos in Moschoviam generosa, et utilia suadens, nec amplius obtinuit, quam ut in Poloniam Moschorum legali mitterentur qui ea quae supra memorantur proposuerunt. Unde S R. M. cum Senatu, et deputatis proposuit legatis Moschoviticis societatem belli offensivam, cuius gratia prudenter potest abrumpi pax infida, possunt recuperari ablata, quae pro muro aheneo non solum Polonis, sed et Moschovitico erunt imperio. Darent Moschi viginti millia armatorum regiis castris iungenda, et cum centenis armatorum millibus martios impleant campos, mittant iustum exercitum Crimeam versus, tum itura Maiestas Regia animose in hostes sibi gloriam Polonis et Moschis paratura securitatem ; Turcis auspice Deo illatura cladem : Ad ea responderunt Legati, peccaminosum esse de aggressione hostium meditari priusquam de defensione sui, nolle, nec posse se tractare offensivum bellum, quod Polonis recuperatione provinciarum esset utile. Responsum a nostris, cum per nostrum latus Turca hactenus petierit Moschos, nostrarum provinciarum recuperatio esset illis pro muro. Secundo quia bellum offensivum in discrimen coniicere Poloniam Turcis viciniorem, et ob geminatam rupturam invisam magis eximere a bello Moschoviam remotam, nullo tamen gentis Polonae praemio. certo autem damno. Tertio obligare se ad eam subsidiorum reciprocationem, quam Moschus petit esse subtrahere sustentationi publicae columnam ferream, et eius loco supponere arundinem. Polonis dare viginti millia hominum est dare magnam partem exercitus a Moschis, quorum exercitus trecentis, et amplius millibus constat : accipere viginti millia est nescire, et qualitatis et quantitatis proportionem ; propulsare defensivo modo, et propriis viribus, invasione, numero et robore inferiores est ratio in dissentaneum, cum vel maxime debilis sternendus est hostis, in parte, et debilitatur in toto. Itaque denuo proposuit S. M^tas ut ad bellum offensivum viginti millibus, et diversionem in Crimeam nobis presto essent ; ad defensivum autem utrique populi se integris in omnibus tuebuntur ad invicem. Verum hac surdis audita auribus, allegantibus legatis non sibi ad haec tractanda adesse potestatem. In rei veritate autem erat quod Moschis non alia fuerit intentio (quae ex toto tractatus successu patuit) quam ut pro viginti millibus hominum nulla promissarum certitudine firmatis, vel pro uno millione florenorum rumpat Polonus pacem, belle molem in se divertat. Moschus vero e longinquo alieni periculi sit spectator ociosus, et gaudeat alio suum convertisse malum. Petierunt tandem, ut tractatus qui in Iulio imminebat, mediantibus principibus, ad sequentem annum differrentur, ob

ambasciatore in Moscovia, mi dimandò la benedizione, e per il buon viaggio, e per il prospero successo de' suoi negoziati, e mi disse che tiene ordine dà S. M. di far tutto il possibile per indurre i Moscoviti alle condizioni ultimamente accennate, e che si contengono nell' annessa scritura latina, altrimenti di partirsene con protesta.

Per quanto si dice vennero poi di Francia le lettere del Sig^r Gran Tesoriere, che s'aspettavano con gran ansietà, le quali portino le solite promesse di generosissimi soccorsi per la guerra offensiva, mà senza alcuna dichiarazione cathegorica. S'aspetta adesso in ogni ordinario di sentire l'arrivo alla Corte di S. M. Xpma di quello Francese Gentilhuomo della Camera della regina detto Monsieur de Viliers, che fù già di quà spedito in diligenza come s'accennò.

Questo residente Cesareo frà pochi giorni pensa di partire di quà per portarsi à trovare la M^tà dell'Imp^re ad effetto di trattare in voce con la M^tà sua sopra gl'affari correnti.

Le 22, Cybo lui répond :

E dal foglio, e dalla lettera di V. S. I , che l'accompagna assai ben si raccolgono sì lo stato in cui trovasi la negoziazione costì cogl'ambasciatori Moscoviti, si le difficultà, che s'incontravano per la consecuzione del fine, che tanto importa. V. S. I. non lasci però di contribuirvi

---

defectuum principum mediatorum ex parte Moschovitica. Cui petitioni post multa ratiocinia, et si ex parte nostra tam mediatorum principum legati, quam commissarii nostri essent in praecinctu, et si hic tractatus tam pacem perpetuam, quam reditionem provinciarum per Moschos detentarum, tum etiam decisionem iniurarium nobis per subsidia non submissa factarum contineat.

Nihilhominus *(sic)* tamen Suae M^ti placuit, et senatui etiam in hoc passu condescendere, et Deum P. Maximum cordium scrutatorem, orbemque Xptianum testari, quantis illiciis gentem hanc et generosiora consilia ad mutuam nostri amorem pertrahere censuerit Regia M^tas, quam necdum deponit animum. Sed denuo mittit magnum legatum in Moschoviam, qui feliciori sidere, quam hactenus reincipiat, et finiat desideratum offensivi belli opus. Iam hic tuae prudentiae constabit, quo modo hoc tractatu nihil quaesiverint Moschi, quem sine ullo in publicum commodo belli Turcici nos denuo onere gravare, se ipsos exonerare, etiam tam exiguorum promissorum nulla securitate, Nam et obsides ab utrinque dari volunt, et stipulationem, seu guarantiam Principum tenuunt (?), sed omnia soli iuramento quod tamen intra quindecim annos ternis vicibus irritatum sensimus. Et probavimus, commissum volunt, et haec pauca pro certis et realibus, et ab homine tam ingenuo, quam rerum tractatarum gnaro, velim habeto.

tutte le diligenze sue, e colla M. del Rè, e coi Senatori ancora per superarle ; E faccia insieme qualunque altr'opera, che la sua prudenza stimerà propria del suo ministero, e del suo zelo à tale oggetto ; onde nelle savie negoziazioni del ministro apostolico si riconoscano in affare di tanto peso la sollecitudine pontificia di vederne tratta ad effetto la conclusione. Et à V. S. Ill. ecc. (1).

Le 6 juillet, Cybo lui mande :

Nell' abbracciarsi costì da V. S. I. tutte le opportunità di tener rammentata al Rè, e à senatori la precisa necessità, che hanno d'unirsi celeremente à i Moscoviti, ed à Cesare, affinche il pio, e generoso animo del Rè habbia stimolo, e di quanto prima disporvisi, e di procurar insieme, che altri ancora faccian lo stesso, rimangono da lei eseguite le parti proprie del zelo, ch'è richiesto all'importanza d'un tal affare. Parendo impossibile, che finalmente la virtù eroica del Rè, e la prontezza, che si è trovata sempre in cotesta bellicosa nazione à gl'acquisti di gloria, non debban muoversi à cosi grave urgenza de lor regni. Ottime, ben fondate, e savie sono state le ragioni, che nel colloquio havutosi da lei co' gl'ambasciatori Moscoviti, hà ella loro addotte per eccitarli allo stabilimento d'una lega, che non può, non esser proficua, e vantaggiosissima per ogni conto à ciascuna delle parti sopra il comune nemico. Non desista V. S. Illma. per tanto dalle sue diligenze coi Moscoviti, e col Rè, e con chi bisogni, onde se ne ritragga finalmente l'effetto, che tanto valerebbe anche per la publica sicurezza del Christianesimo, et le auguvo ecc. (2).

Le 9, Marteni lui annonce le départ des Moscovites, et celui de LL. MM. pour Villanova (3).

---

(1) Et, le même jour, il lui mande : « V. S. sait bien que l'archevêque de Gnesen est le Primat de royaume ; son autorité a une grande importance dans les affaires de la République et ses prédécesseurs ont toujours maintenu hautes leurs pérogatives. S. S. trouve étrange que ce prélat reste étranger dans des circonstances de *summa rerum.* V. S. doit l'admonester et l'exciter de la manière la plus chaude et ferme à l'accomplissement de ses devoirs. »

(2) Le 27, Cybo l'avertit qu'on lui a transmis par Rezzonico 100,000 flor. en acompte du demi million promis ; et il lui ordonne de les garder en attendant les ordres du pape.

(3) Et, le 28, Bonvisi, à son tour, écrit à Cybo :

« La partenza da Varsaria delli ambasciatori Moscoviti senza alcuna conclusione di trattati ; l'opposizione di alcuni Polacchi alla lega defensiva

Le 15, Lauri informe Cybo qu'à Paris on dit que le but du voyage de Mgr de Beauvais à Varsovie (1) est de détourner le roi de la guerre contre les Turcs, désirant plutôt que ceux-

---

dell' Imperatore ; il non saper io le risposte di S. M. Christianissima sopra la sicurezza richiesta ; e l'avvicinarsi i Turchi alla Polonia per forzarla alla rattificazione della pace, rende gl'affari talmente dubbiosi, che per obedire à N. S^re^. nello sciegliere significazioni, e tempo opportuno, non saprei qual mezzo, e quali argomenti dovessi adoprare, se da V. E. ò da Monseig^r^ Nunzio in Polonia non mi sono suggeriti, perchè quello che io pensassi, potrebbe non esser confacente, e credo che bisogni aspettar di vedere sè al Rè di Polonia riuscirà di guadagnar tempo, finchè habbia le risposte dal suo ambasciatore spedito in Moscovia, e dall' altro che tiene in Parigi, perchè se intanto li convenisse cedere alla violenza de Turchi, sarebbe stato superfluo tutto quello, che havessi trattato con l'Imperatore; Sopra di chè dal Rè di Polonia non mi vien fatta alcuna istanza, forse perchè conosce, che sarebbe fuori di tempo. Se poi S. M. non cederà alla violenza de Turchi, e se di Francia, e di Moscovia veniranno, risposte favorevoli, credo che quà si proseguirà nella buona intenzione non solo della Defensiva, mà ancora dell' offensiva. Mà sono grandi gl'impegni della Francia di sotto mettere tutto quello, che è compreso negl' antichi confini dell' Alsazia, e del Vescovato di Metz, e continuamente si và impossessando di dette dependenze, stimando che ciò li sia permesso dalla Pace di Munster, senza che in quella di Nimega si sia formato sopra di ciò alcun articolo ; E dall' altra parte qui stimano, che la Pace di Munster non concedesse altro à i Francesi che quello era posseduto attualmente dalli Austriaci, e non le ragioni sopra il rimanente, ò dubbie, ò antiquate ; onde credono che le presenti occupazioni siano con manifesto rompimento di Pace, e però dubiterei, che quand' anche il Rè di Francia promettesse di non molestar l'Imperio, non si sodisfacessero, se non si restituisse quello, che è stato occupato doppo la Pace di Nimega, come conceduto in quella di Munster, sopra di che seguirono già molti contrasti, e fù fatto un compromesso, che adesso non si osserva. Da queste riverenti notizie vedrà V. E. lo stato di quest' affare, e con la sua prudenza potrà dirigere le mie negoziazioni, e degl' altri ministri pontificij, e con i rincontri che haverà dà gl'istessi, metterà più in chiaro, ciò che da mè non si sapesse. Et all' E. V. ec. ec.

P. S. Parteciperò domani à Monsr Nunzio di Polonia gl'avvisi che habbiamo da Costantinopoli, acciochè ragguagliandone S. M. possa inanimarlo à non precipitare i suoi Trattati con i Turchi, come sua S^ria^. Illma. mostra di temere nell' ultima sua delli 17 del corrente, e per maggior sollicitudine lo farò io stesso, scrivendo a dirittura ad uno dei segretari del Re.

(1) Le 5, Lauri, annonçant le départ prochain de l'évêque pour la Pologne

ci, avec la Pologne, aident les révoltés en Hongrie. « Mais l'évêque est venu me voir et m'a dit qu'il avait des ordres secrets pour assurer au roi de Pologne qu'il aura de gros secours s'il entre en guerre contre les Turcs, que le très-chrétien ne publie pas cela pour ne pas troubler le commerce de ses sujets avec les pays ottomans ; que ce ne serait pas à un évêque que l'on confierait le rôle d'unir la Pologne aux Turcs contre les Hongrois, car si cela était vrai Vitry suffirait » (1).

Le 17, Martelli annonce l'arrivée du *chiaus*, envoyé par le Pacha de Kamenietz ; on le dit chargé de demander la nouvelle limitation des frontières, et on prévoit qu'il la voudra à l'avantage des Turcs dont l'armée n'est pas loin.. L'ambassadeur de France est parti à l'improviste pour Pilaszkiewiez, où se trouve la Cour. Le nonce ajoute qu'il ne peut en ce moment exécuter les ordres de S. Em., étant pris de la goutte (2).

---

ajoutait que : Béthunes est rappelé parce qu'on l'accuse d'avoir employé beaucoup d'argent à acheter des biens au lieu de s'en servir en faveur des Hongrois. Et, le 31, Martelli, à son tour, annonce le rappel de Béthunes, qu'on attend l'évêque et que Vitry viendra ensuite.

(1) Et, le 19, il lui répond qu'il a parlé à l'ambassadeur de Pologne par hasard, l'ayant rencontré à Fontainebleau dans la galerie où se trouve la noblesse qui sort des salles du roi ; on en vint tout naturellement à causer et à traiter d'affaires. S. Exc. m'a fait les déclarations sans que je les demande ; et, dimanche, le voyant encore dans la sacristie des théatins, il m'a dit qu'un des motifs de l'envoi de Mgr de Beauvais en Pologne c'est de regagner la bienveillance de la reine qui paraissait se tourner vers Vienne. Il est probable, conclut Lauri, que ce changement de la reine vient du rejet de sa demande au très-chrétien de faire duc et pair de France le marquis d'Arquin, son père.

(2) Le 20, Cybo lui écrit :

Anche nell'ordinario passato scrissi à V. S. Ill. sopra l'affare del Ducato d'Ostrog, che presuppone la religion di Malta, esserle stato lasciato in fidecommisso da quel Duca ultimamente morto, affinch'ella, ove, quando, e con chi l'havesse stimato opportuno, s'impiegasse à prò della religione istessa. Hora havendo questo ambasciatore della medesima rinovate à N. S^re^ altre istanze, perche se ne scriva anche al Rè, la S. S. non hà voluto lasciar di compiacerlo, mà in termini assai generali, e rimessivi alla viva

Le 3 août, Cybo lui répond : « N. S. prenant en considération ce que V. S. écrit sur sa santé et, poussé par l'estime paternelle envers elle, lui accorde la permission de rentrer en Italie, si l'air natal peut lui faire du bien ; et jusqu'à l'arrivée du nouveau nonce V. S. pourra présenter son auditeur pour la gérence de la nonciature » (1). Et, le 10, il l'informe qu'on a nommé son successeur, Mgr Pallavicino, évêque d'Ephèse, nonce à Cologne ; « peut-être les deux nonces pourront-ils se rencontrer dans leur voyage et N. S. en serait content pour les éclaircissements que V. S. pourrait donner à Pallavicino sur la Pologne » (2).

Le 7, Martelli (3) informe Cybo que, quoique sa longue mala-

---

voce di lei ; poche essendo *(sic)* questa materia di lui non può trattarsi, che in Dieta generale, ad havendo il Rè i suoi particolari rispetti di non mostrarsi più inclinato ad una, che all'altra parte, ambedue potenti nella Dieta, e nel regno, et ugualmente, e strettamente congiunte in parentela colla M. S. saprà V. S. Ill. regolar i suoi ufficii in forma valevole à non porre in angustie il Rè, e à non pregiudicar nel tempo istesso al publico servizio colla rottura della Dieta, che certo seguirebbe come a lei parimente può esser ben noto, quando alcuna delle parti accennate vedesse la Dieta medesima disposta à formarle il Decreto contrario. E però rimettendosi la Stà S. al prudente avvedimento di lei in proposito, io resto con pregarle ecc.

(1) Et, le 24, il lui transmet deux lettres de change pour 72,000 fl. à payer par la duchesse de Radzivill pour autant que Giov. Aut. et Philippe Paravicini, dépositaires généraux de S. S. et sur son ordre, ont payés jadis au feu duc. V. S. en encaissera le montant, et en donnera avis ici pour recevoir les ordres à employer cette somme.

(2) Le 21, Martelli remercie S. S. de l'intérêt qu'elle prend à sa maladie. Et, le 28, il ajoute qu'il a besoin de profiter de la permission concédée de rentrer en Italie, mais que tous les chemins de l'Allemagne étant fermés à cause de la peste, il est obligé de rester encore à Varsovie. Et, le même jour, il demande des instructions précises au sujet du moment où il devra débourser les 100,000 fl. et de la manière dont il doit se régler, afin qu'il n'arrive des *disguidi* comme d'autres fois et que l'argent soit dépensé avec profit. Et il répète que, pour éviter des jalousies et des difficultés, il serait opportun que N. S. ait ici un payeur auprès de l'armée.

(3) Et, le 14, il mande :

Dopo la controversia che nàcque nel fine del Carnevale passato per la

die l'ait empêché de répondre à la lettre chiffrée du 8 juin, il n'a jamais mis en doute la bonne disposition du roi pour la guerre contre les Turcs ; et il ajoute qu'après les déclara-

pretentione della Regina che li suoi Padre e sorelle precedessero al Nuntio et alli Ambasciatori, come all'hora significai à V. E. non si era qui più parlato, nè fatto altro in questa materia. Nelli ultimi giorni del mese di Giugno mentre io stavo infermo in occasione di certe nozze alle quali intervennero le Persone Reali ; l'Ambasciatrice di Francia sorella della Regina sedette alla Tavola Regia appresso la Duchessa Radzivil nell'istessa riga ove sedevano il Re la Regina et il Prencipe primogenito ; e l'Ambasciatore di Francia tenne il luogo solito degli Ambasciatori nella parte laterale. Pochi giorni dopo essendo queste Maestà intervenute nella Chiesa Colleggiata, ove sentirono la messa, il Padre della Regina, che per il passato non si era mai veduto à simili funzioni nelle Chiese. si messe nell' luogo degli Ambasciatori sopra li Vescovi, i quali non gli fecero alcuna oppositione. L'Ambasciatore di Francia che haveva servito la Regina di braccio in sino al Trono, secondo il solito non andò quella mattina al suo luogo ; ma si trattenne per un poco di tempo in piedi appresso il Trono Regio ; fù veduto parlare col Rè, e poi si ritirò in una Cappella appartata della Chiesa, et finita la messa che sentivano le Maestà loro comparve di nuovo à servire di braccio la Regina all'hor che S. M[tà] parti dal soglio. Dicono che quella mattina si vedesse l'Ambasciatore molto turbato ; egli però non mi hà detto, nè fatto dire cosa alcuna di questo fatto benchè l'altra volta mostrasse meco ogni maggior confidenza ; anzi in tempo della mia malatia non è mai stato à vedermi, nè ha fatto passare meco alcun atto di civiltà contro il solito, che si pratticava fra di noi quando per il passato l'uno ò l'altro stava indisposto. Jo non ne posso penetrare per ancora la cagione, se bene non mi affaticherò in cercarla, e mi basterà di non haver per la parte mia pregiudicato alle prerogative della mia rappresentanza.

Dissì già à Mons[r] vescovo di Chiovia che S. B[e] haveva approvato il modo col quale io mi ero contenuto nel Carnevale passato intorno alla sud[a] controversia, et egli mi confermò che il Re conosceva che io havevo ragione, ma in tanto i fatti non corrispondono alle parole, vedendosi che si permette al Padre et alle sorelle della Regina prendere queì posti che non hanno tenuto per il passato ; non sò come intenderà questa materia il Vescovo di Bové che vien quà nuovo Ambasciatore di Francia, mà se il Rè non dichiara à favore degli Ambasciatori, il Nuntio non potrà per l'avvenire intervenire più alle funtioni publiche, perchè sarebbe troppo pregiuditio il cedere. Non si crede che la Corte sia per tornare in Varsavia prima che nel prossimo inverno, onde basterà abbondantemente il tempo per aspettare di ciò gl'ordini precisi di S. B[e] e saper come regolarsi.

Mais, le 4 septembre, Cybo l'engage à dire que la Cour de Rome n'entre

tions du roi aux ambassadeurs moscovites, avec tout le monde il a loué S. M. de ses propositions généreuses... De la France on n'a pas de nouvelles et ici on regrette que rien ne se soit conclu avec les Moscovites l'année dernière à Grodna, car des Avis annoncent qu'ils ont signé la trêve avec les Turcs. Le 11, Bonvisi écrit à Cybo que se prolongeant la longue maladie de Martelli, qui l'empêche de renseigner Rome, il annonce à S. Em. d'avoir reçu de Constantinople une lettre

---

pour rien dans le cas dont il est question dans la dépêche du 14 dr touchant le cérémonial du duc de Radziwill ici. Et, le 14, il ajoute : lorsque, il y a deux ans, le duc vint à Rome avec la duchesse, il prétendit au titre d'Altesse, mais S. S. ne l'accorda qu'à sa femme comme sœur du roi, et traita le duc à la troisième personne, d'autant plus qu'il se trouvait incognito. A son voyage à Vienne le duc avait soulevé la même question, mais les ministres et les ambassadeurs s'étant ralliés à l'avis de Mgr Bonvisi comme le plus haut en dignité et en autorité, ils traitèrent le duc de la même façon qu'à Rome. A présent, le duc y étant venu comme ambassadeur, le Palais lui a continué le même traitement qui a été suivi par cinq ou six cardinaux ; les ambassadeurs des rois ont pris ombrage de cette nouveauté et déclarèrent qu'ils ne voulaient pas la suivre, que si toutefois le sacré Collège l'adoptait ils la suivraient ; ainsi ils se sont abstenus de prendre part à l'audience solennelle, mais à l'entrée à Rome de l'ambassadeur ils envoyèrent des carrosses, à l'exception de l'ambassadeur de France. A la suite des déclarations des ministres, le sacré Collège, craignant des discussions, s'adressa au pape afin que le Palais eût à intervenir et à persuader le duc à se contenter du titre d'Excellence, et S. S. n'a pas manqué de le persuader à y adhérer afin qu'à toute éventualité il ne fut privé de tous les honneurs. Le duc se déclara prêt à obéir aux ordres du pape pourvu que S. S. lui fît communiquer sa volonté par une lettre de Cybo ; mais S. S. refusa d'ordonner telle démarche, plus rigoureuse que la parole, envers un personnage de cette qualité qui a si bien mérité de l'Eglise. Le duc aurait fini par consentir, mais ayant appris que quelque cardinal, avec trop de véhémence, avait fait des démarches contre lui, il n'a pas été possible de le persuader à consentir à la demande du pape. Le duc, par un de ses gentilhommes, a remis les lettres du roi aux cardinaux auxquels il n'avait pas encore fait visite, s'excusant de son court séjour. Ce qui précède, conclut Cybo, est la vérité sur ce qui s'est passé à Rome. Aussi en informe-t-il le nonce pour sa gouverne. Et, le même jour, il lui écrit aussi : V. S. doit continuer à veiller sur les nouveautés introduites à cette Cour à l'égard des conjoints de la Maison royale, au préjudice de sa représentance.

qui assure que les Turcs sont affaiblis et qu'ils n'ont pas passé le Danube ; les ministres n'ont pas l'habitude d'user de civilités, lorsqu'ils sont forts, ainsi l'envoyé qu'on avait expédié en France pour sonder les résolutions du très-chrétien, n'est pas encore de retour. Et, le 25, il ajoute qu'en Pologne il est difficile de vaincre l'opposition du gr. chancelier, car celui-ci est non seulement le beau-frère du roi mais aussi de Béthunes, avec lequel il a plus d'intimité. Il est probable qu'ici on s'arrange avec les Turcs du moment que les Moscovites n'aident pas, car on craint que les Turcs se retournent contre.

Le 28, Martelli écrit : « au commencement de la semaine ayant appris que la signature de l'acte de la limitation des frontières de la Murafa à la suite de la paix de Zarovno était imminente, selon les ordres de V. Em j'ai rédigé la protestation qui a été enregistrée non seulement dans ma la chancellerie, mais aussi dans celle de l'évêque de Posnanie, et je crois qu'elle a été aussi admise dans la chancellerie royale (1).

Le 4 septembre, Martelli écrit :

Arrivò quì domenica primo del corrente Monsr Vescovo di Beauvais ambasciatore di Francia, il quale mi disse, che deve trattenersi per poco tempo e che aspetta in breve il Sig^r Marchese di Vitrij, che resterà in luogo del Sig^r Marchese di Bethunes. Il predetto Monsr Vescovo tanto nella visita ch'io gli feci, quanto poi nel restituirmela, sempre egli stesso è entrato à parlarmi della guerra contro il Turco, s'è espresso largamente di tenere dal suo Rè commissioni in tutto conformi al gusto, et al desiderio di Nostro Sig^re (2) in ordine alla guerra sud-

(1) Le 19 octobre, Cybo lui répond qu'en plus de la copie de la protestation, il a reçu aussi l'instrument de l'enregistrement à la chancellerie royale, et il l'assure de la reconnaissance de N. S.

(2) Le 12 octobre, Cybo lui répond :

Si è consolato sommamente N. S^re, udendo quel che hà riferito à V. S. Illma Monsr Vescovo di Boves cio è che le commissioni dategli *(sic)* dal Rè Xmo sono in tutto conformi al gusto, et al desiderio di S. B., il che essendo non può S. S^tà non attenderne ben presto qualche rilevante frutto in sollievo, e beneficio di cotesto Regno. Brama S. B^ne di veder tali le operazioni di lui, che siano prove manifeste del suo zelo per un'impresa di utile al Chri-

detta, se la Polonia veramente si risolverà ad intraprenderla : che sua Mtà Xpma somministrerà aiuti generosissimi, benche le convenga di proceder in ciò con cautela e segretamente per evitare i prigiudizii et i danni di tanti Francesi suoi sudditi che si trovano ne' paesi sotto posti al dominio del Turco. M'hà anche soggiunto reiteramente che bisogna tener per certo, che il suo Rè vuole inviolabilmente mantenere la pace frà tutti i Principi Christiani secondo i Trattati di Nimega, e che non hanno fondamento veruno i sospetti, che si sono sparsi in contrario per l'Europa, che la richiesta la quale si fà da questa parte d'assicurare per lettere l'Impre di non molestare S. M. Cesa durante la guerra ch'ella intraprendesse col Turco insieme con la Polonia ; pare impropria, e che una tal lettera non puole haver maggior forza di quella s'habbiano i Trattati stessi di Nimega. S'è pure espresso meco ch'egli opererà con tutto il zelo e con tutta l'attenzione per bene incaminare un tanto affare, et in fine mi disse che io potevo di tutto ciò assicurare francamente Sua Beatne Risposi nelle forme che mi parvero più convenienti per animarlo ad adoperare con efficacia, e che non si doveva ne poteva giudicare altrimenti della grandezza dell'animo e della generosità di S. M. Xma : che niuna cosa poteva giovare alla buona condotta di questa sant'opera quanto il consiglio, l'esortazioni, et i soccorsi d'un Rè sì grande e si potente, e tanto stimato e reverito nella Polonia. Vedeva il Sigr Ambasciatore il pericolo in cui questa si trovava, e che vi era bisogno di celerità, per premunirsi contro gl'attentati de' Turchi. Et all' E. V. ecc.

Le 15, Bonvisi écrit à Cybo :

Il Giroschi Residente dell' Imperatore in Polonia venuto da Lintz per il Danubio, proseguendo il suo viaggio per la posta, venne ad ogni modo subito da me à ragguagliarmi de suoi negoziati, e de suoi ordini di star nell' istesso propuonimento circa la Lega Defensiva, e di passare all'offensiva in caso che i Polacchi si unissero con i Moscoviti, e che i Francesi promettessero la sicurezza dell'Imperio, sopra di che

---

stianesimo, et alla salvezza della Polonia, e sentirebbe incredibil cordoglio, se questa tralasciasse di muover guerra effettiva al Turco ; perche le mancasse l'unione di Cesare, il che vale à dire, perche non volesse farsi dal Rè Xmo una dichiarazione di non molestar l'Imperio, e che à giudizio publico del mondo è forse creduta necessaria, e il farlo non nuoce à niuno, e sommamente rilieva alla causa publica. Non lasci V.S. Illma di usar gl'eccitamenti più conformi al bisogno, per muovere ogn'uno a far quel che riconoscerà espediente per conseguire un fine di tanta importanzà e la prego ecc.

non si erano mai dichiarati, e non havevano risposto alla lettera del Rè di Polonia, mandatali per un espresso, dicendo che haverebbe risposto in voce Monsig[r] Vescovo di Boves ; Mi soggiunse che l'Imperatore per mettersi in megliore stato userebbe ogni facilità con gl'Ungari, e che di sicuro si farebbe la Dieta à Novembre in quel luogo, che sarà più sicuro dalla peste ; Compresi dal discorso tenuto con lui, che l'Imperatore era sodisfattissimo de i procedimenti del Rè di Polonia, e solo dubitava, chè il sopradetto Monsig[r] Vescovo turbasse la buona corrispondenza già introdutta *(sic)*. All'incontro io li communicai le proposizioni fatte dalli Hospodari di Moldavia, e di Valacchia, e li lessi la mia risposta, che mando à V. E., pregandolo à promuovere la pace con i Moscoviti, et il Trattato con gl' Hospodari, che sarebbe tanto utile alla Christianità, e mi promesse di farlo ; E molto si affliggeva della partenza di Monsig[r] Martelli nelle presenti cogiunture, dicendomi che l'Imperatore se ne rammaricava assai, e che almeno haverebbe voluto che tardasse tanto à partire, che fossero conclusi, ò sconclusi i Trattati con S. M. Ces[a], e con i Moscoviti, perchè non era possibile che il nuovo Nunzio s'impossessassse subito della materia, e mi pregava di scriverne, mà replicai che il fare queste istanze toccava à S. M., e non à mè, tuttavia non hò voluto lasciare di dar à V. E. questa notizia, e le bacio ecc. (1).

Le 17, Cybo approuve Martelli d'avoir dit au roi que le Por-

(1) Et, le même jour, il ajoute en chiffre :

Il Giroschi mi hà assicurato del vivo desiderio, che hà l'Imp[re] di congiungersi colla Polonia per operar contro il Turco, fidandosi del Rè, non solo circa la buona fede, mà circa la bravura, e la prudenza, mà ricevendo continui lamenti dai principi dell'Imperio, che lo stimolano ad unirsi per la libertà comune, non può risolversi se non vede stabilita la sicurezza dell' Imperio. Dice che fin hora non si sono concluse leghe, mà che è grande la dispositione, e che il Sig[r] Elettor di Baviera non piglierà impegni colla Francia, nè di leghe, nè di nuovi matrimonii, mà non per questo ci è dispositione di pigliar l'Arciduchessa, ò perche questa sia troppo tenera, ò perche l'elettore sia molto inamorato di una damigella che serviva sua madre.

Il contenuto della lettera scritta dalla Dieta di Ratisbona al Re di Francia per pregarlo à non molestare i principi dell' Imperio, et à mantener la pace, mi hà detto esser molto rispettoso ; tuttavia haveva dato apprensione, e dissuaso forse dall' attacco di Argentina, perche stante la buona unione che si scorge, si potrebbe con facilità passare dalle preghiere alle armi, e però si lusinga il detto Residente che non sia impossibile di concludere qualche cosa contro il Turco.

tugal ne peut plus venir en aide à la Pologne, car, au moins, S. M. aura une preuve de l'intérêt du pape pour le royaume(1).

Le 18, Martelli l'informe que le châtelain de Vielm lui a écrit de Smolensk que le grand duc a choisi comme épouse une jeune fille polonaise, eu égard à sa beauté et à son éducation, et il espère que de cette alliance il y aura une plus forte amitié entre les deux nations. Et, le même jour, il ajoute :

Continua l'atto della Dislimitazione con li Turchi, che se bene procede fin hora con ogni quiete, e con la medesima si spera debba terminarsi ; tuttavia dimostrano essi troppo rigore nel mantenere le loro pretenzioni, usando anche qualche forza nell' astringere i villani al cavamento de fossi, che distinguono i limiti, piantando colonne con teste e turbanti, per dinotare la parte del loro dominio, e dà questa inalberandosi le Croci. Si sentirà in breve la distinzione precisa de' luoghi, che saranno stati giudicati doversi comprendere nella provincia di Podolia.

La Corte doveva circa gli otto partire per Jaroslavia, Sambor e Strii, rimanendo incerto se sarebbe ritornata à Jaworowa ò andata à Zolkiero.

Dal Sig[r] Castellano di Vielun ambasiatore in Moscovia si sono ricevute lettere in data di Smolensko delli X caduto, con le quali avvisa di proseguire felicemente il suo viaggio, e che quel Gran Duca si fusse eletto per sposa una giovine pupilla di nazione Polacca col riguardo della di lei bellerza, e buona educazione, da che si concepivano speranze d'una miglior convenienza tra le due nazioni.

Li sospetti di peste insorti in Cracovia, e che appariva andassero diminuendo sono poi cresciuti à tal segno, che vi si numerano trà li borghi et la città tredici case infette, essendo la cittadinanza già disposta alla fuga sù l'apprensione del augmento che mostra l'esperienza prenda il male notabilmente ne presenti tempi equinozziali ecc.

Le 24, Bonvisi transmet à Cybo la copie d'une lettre qu'il a reçue de la Cour de Pologne :

Giunsero le Mtà loro fin sabbato in questa Economia di Samborn, ove si

---

(1) Et, le 22, il lui transmet les brefs pour le roi, la reine, Mgr de Gnesen, et le gr. chancelier du royaume leur annonçant la nomination de Mgr Pallavicino. Et, le 19 octobre, il en transmet d'autres pour les sénateurs et 9 en blanc à remettre selon l'avis de Mgr Martelli.

crede che sarà per trattenersi da otto giorni in circa. Di quà passeranno al Starostato di Strya sul confine dell' Ungaria, e poi forse à Slocciova, poche leghe lontano de Camenietz. Intanto S. M. si và divertendo à queste caccie, et ultimamente li riuscì in poco tempo prendere nove grossi luppi.

La Corte alloggia in Castello, ove pure è alloggiato Monsig^r^. Vescovo di Bonneis *(sic)*, Madama la Duchessà Radziville, Madama la Marchesa di Bethune li SS^ri^ Marchese d'Arquin, Conte di Maligny, et altri.

Si sono dati *(sic)* fuori le deliberationi à i SS^ri^ Senatori per destinar il tempo alla prossima Dieta, quale si crede sarà per tenersi in Decembre.

Resta per anche limitata per cinque settimane la Commissione al confine, essendosi ritirati à qualche lega gl'uni, e gl'altri commissarij per attender le risposte dalla Porta circa le pretentioni che hanno li Turchi sopra una cittadella, la quale secondo i patti passati non gl'appartiene.

Scrivono che il Gran Duca di Moscovia habbia sponsata una Polacca, nata però in Russia, senza il parere, ne saputa di quei senatori. Se questa Dama conservasse qualche affetto alla patria, e se sapesse cattivarsi quello del marito, potrebbe di molto giovare à gl'interessi del Regno.

Il Sig^r^. Gran Tesoriero del Regno con l'ultime lettere già era partito di Parigi, onde si puol sperar quà in breve, e sè bene varij sono i discorsi che contro il medesimo si tengono circa la compra fatta di così considerabili sostanze in Francia, i più savij credono che la sua presenza, e la sua generosa maniera di trattare confonderà quelli che si preparano ad esserli contrarij. Per anche non si sà che cosa porta Monsig^r^ de Bonvés.

Credo che ben presto uscirà la regia dichiarazione à favore di Monsig^r^. Malachoski Vicecancelliero per il vescovato vacante di Cracovia. E l'abbazia di Lubna è stata conferita à Monsig^r^ Woyenski vescovo di Caminietz.

Le 28, Cybo informe Martelli que le duc de Radziwill a présenté (1) une demande au pape au nom du roi, pour qu'on

---

(1) S. M^tà^ supplica la S. S^tà^ accioche reprimendo tante calunnie passionatamente introdotte dal Monsr Vescovo (*sic*) con torto irrecompensabile in causa honoris, e che si deve considerar più, che semina discordie, e disunioni frà il popolo e prencipe mettendo facem incendiariam, che non solamente deve essere abominabile dalli secolari, mà tanto maggiormente dalli spirituali, dà quali si hà da prendere gli esempii non scandali perche questo accende il tumulto, e poi causa in privato, et nel publico mille disavantaggi, pericoli et incommodi.

Accioche S. S^tà^ della sua bontà non solamente facci rendere à Monsr Nuntio il Breve passato, mà per amor delle nuove discoperte tante malicie, facci mandar l'altro Breve tanto al Monsr Nuncio che gli facci admonitione, quanto al stesso Monsr Vescovo coll' espressione particolare delle sue

remette le bref de S. S. à Mgr de Posnanie, transmis déjà depuis quelques mois à la nonciature, afin de l'admonester de sa trop grande liberté de parole contre le roi ; la remise du bref a été suspendue, en son temps, sur le conseil de S. M. « Il paraît que l'évêque a repris sa licence de parole, et on trouve opportun de lui remettre le premier bref et même celui où l'on se réfère à ce que V. S. lui dira de vive voix. Elle pourra lui faire observer la nécessité de la modération pour son bien à lui, du roi et du royaume. Si V. S. n'est pas à même, vu l'état de sa santé, de faire cette commission, elle pourra charger de tout Mgr Pallavicino, qui doit être arrivé à Varsovie ». (1)

---

passioni scoperte alle quali non si può applicar la fede, stante che alle sue raggioni contrariano le leggi del regno, l'uso della Republica, e l'istessa giustitia, tanto magiormente quando la persona di S. M^{tà} discredita publicamente con tanta diffamatione scandalosa, e che con rigore della conscienza tenetur ad restitutionem qual è difficilissima in causa lesi et diffamati honoris.

Sarebbe bene che prendesse la misure dalla sua propria scienza, quando vedendo appresso l'altro la paglia nell'occhio, non vuol vedere in suo il trave, quando voleva far la simonia come S. Mtà scrive concorrendo per il vescovato di Cracovia, quando quella submissione debita facendo à S. Mtà in presenza del Monsr Nuncio nel Consiglio grande di Varsavia, l'hà coperto con una malicia intrinseca, e colorata, non havendo quel risguardo della coscienza quod humanum est labi, diabolicum perseverare. Quando frà le altre calunnie scrive anco del padre della Serma Regina che S. Mtà gli vuol dare il Vescovato di Cracovia, di qual ne anco gl'hà sonniato *(sic)* essendo primo senza vogla *(sic)* d'esser secolare, poi non essendo indigeno del regno non puol godere nissuna dignità ; terzo che avendo la moglie come può esser Vescovo, o spirituale ?

Le altre cose espresse nelle lettere del detto come sono à S. Eza note, così rimetto l'altra più distinta espressione all'arbitrio di S. Eza, e se occorre per maggior informatione son pronto di mandar quelle due lettere del Monsr Vescovo.

(1) Le 30 octobre, Martelli répond qu'avant de remettre les brefs à Mgr de Posnanie et lui parler au nom du pape, il en informe Mgr de Kiovia car c'est celui-ci qui lui en parla d'abord au nom du roi. Il assure S. Em. que déjà durant l'été, malgré sa maladie il avait fait des remontrances au prélat au sujet de sa conduite envers le roi. Et, le 20 novembre, il informe que le roi lui a fait exprimer le désir que l'évêque ait le bref avant la réunion des

Le 23 octobre Martelli l'informe :

Quì si crede che à quest'hora sia seguita, ò almeno sia per seguire in breve l'ultimazione totale della dislimitazione della Podolia, con la cessione ai Turchi di Czortkoro, con la quale vengono compresi alcuni villaggi situati veramente,come si sente,nella Russia, e non nella Podolia, giache essendo la Republica disarmata, non hà potuto resistere all'esorbitanti pretenzioni della Porta Ottomana. La dislimitazione dell'Ukraina si riserverà ad altro tempo, ma si teme che i Turchi prenderanno la congiuntura che parerà loro più vantaggiosa, e che essendo à medesimi riuscito il regolar à lor modo i confini della Podolia, così vorranno estenderli anche nell'Ukraina, se da questa parte non si metteranno in stato da poter far resistenza, e perciò in parlar quì di questa materia io non lascio d'insinuare il pericolo evidente, che le cose siano per andare di male in peggio, se non si prendono risoluzioni generose, e forse nella regia instruzione per le Dietine Sua M[tà] rimostrerà alle medesime quest'isso pericolo ; e già si tiene per certo che quanto prima uscirà l'intimazione della Dieta generale per li *7*, à per li *15* di Gennaro.

Vienne qui inclusa (1) originalmente una lettera con una relazione

diétines afin qu'il ne puisse prononcer d'autres discours hostiles. Le bref a été remis sans aucune allusion au roi, faisant passer l'écrit du pape comme un acte spontané de S. S. après les informations de Radziwill ; le bref n'a pas été publié sur la demande même de l'évêque pour ne pas donner prétexte à des discussions.

(1) Illustrissime et Excellentissime Dne, Dne et Patrone observandissime.

Accepi venerabundus Excellentiae Vrae epistolam Varsavia die 19 Augusti ad me directam, ex cuius tenore mensuram votorum Sanctissimi Domini mei clementissimi, simulque insignis in me affectus Excellentiae Vrae cognovi. Fecissent Superi, ut quantum Sanctissimi pia voluere desideria, quantum paterna sua disposuit benedictio, quantum industria mea, quam pro viribus meis tòtam intendi curavit, tantum lucri res Christiana hac mea legatione coepisset ; Sed nondum stetit in fatis totalem inter nos Moschoviticamque gentem fieri concordiam Processere Tractatus mei suavibus optatisque initiis. Offensivum Moschi non aegre arripuerunt bellum. Diversionem Crimeorum Patavorum post multa hinc inde rationum certamina in suas recepere vires. Decem millia instructi exercitus sine receprocatione militis nostri in subsidium aciebus nostris submittere annuerant iamque pauculus restabat labor iuxta instructionem decem millia insu-

scritami dall'ambasciatore del Re, di Moscovia il quale secondo mi vien detto dà altri, haveva già havute alcune conferenze coi ministri di quel Gran Duca, mà che fin all'hora se l'erano passata sù i generali ; erano però poco prima della data delle lettere arrivate in Moscua di ritorno gl'ambasciatori che furono ultimamente in Varsavia, e si sperava che appresso si dovessero stringere le negoziazioni, onde presto si dovrebbe sentire quelle che sia da sperarsene.

Non si sente ancora cosa alcuna, di rilievo intorno ai negoziati di Mons[r] Vescovo di Beauvais con questa Corte ; et essendo di già partito di qui à quella volta il Sig[r] Marchese di Vitrij, si dice che Mons[r] Vescovo sia per tornarsene quanto prima in Francia,con eseguire nel viaggio alcune commissioni del suo Rè con talluno *(sic)* de' principi della Germania, e particolarmente con Mons[r] Vescovo di Munster.

Il Sig[r] Residente Cesareo partì di quà parimente due giorni sono per portarsi à questa Corte.

Le 26, Cybo répond à Martelli : « quoique j'ignore si Mgr Pallavicino a quitté Cologne (1), toutefois V. S. peut laisser Varsovie ; mais avant de partir elle n'aura qu'à faire remise de

---

per ab iis exigendi subsidiariorum, quod totaliter coronasset opus. Cum velocissimis allati nuntiis ex Ukraina rumores, totum miscuerunt negotium. Inde gens haec, quae nostris assueta pasci semper fuit malis, obstinatius nobiscum agere, reciprocationem militis pro milite flagrantius urgere. Indeque totum opus irritum reddere coepit. Inter plures huius vicissitudinis causas hanc potissimam deprehendi. Videntes scilicet Moschos necessitatis nostrae inevitabile telum, velle eosdem perpetuam lucrari pacem, quae involvit secum aeternum de avulsis per illam silentium. Inde Dux magnus mihi expeditione 30 7bris data, iisdem fere vestigiis ad Regem serenissimum remque publicam nostram, legatos suos submittit, qui utinam optatum Christiano Orbi hoc tandem aliquando terminent opus. His strictim Excellentiae Vrae denuntiatis spero enim si felicem Deus annuerit reditum me uberius haec omnia oretenus relaturum. Pronus in cultum Excellentiae Vrae acclino caput maneoque. Excellentiae Vestrae — Alletissimus Servitor Constantinus Tomichi Castelanus Vielunensis Legatus Magnus ad Çarum Moschoviae — Datum in Mozaisk die 12 octobris 1680.

(1) Mais le nouveau nonce en Pologne écrivait le 21, de Steinheim : Era già opinione che nel viaggio che fò avanzandomi verso Polonia sento confermarsi che Mons[r] Vescovo di Bove negoti l'elettione del figlio del Re di Polonia in suo successore, che sii per trattarsi di ciò nella prossima Dieta. Mons[r] Vescovo di Munster è pure di questo senso.

payements, au nom de monseigneur, des 100,000 fl. qu'elle recevra de MM. Luchinie et Menoni de Cracovie, ainsi que le transfert de l'argent Radzivill ».

Le 4 novembre, Lauri mande : on dit à Paris que Béthunes retournera à Varsovie mais sans sa femme. Et, le 6, Bonvisi envoie la lettre suivante de la Cour de Pologne (1).

Le 9, Cybo écrit à Pallavicino :

N. S^{re} viene avvisato, che Monsr Vesc^{o} di Bovè N^{o} straordinario di Francia al Rè Giovanni, ne viaggi che hà fatti ultimamenta con la

(1) È morto il Circho valoroso Capitano trà Cosacchi di Zaporovia il che sommamente è dispiaciuto.

Scrivono che il Kan de Tartari con considerabil potenza si sia mosso dalla Crimea, con ordine di portarsi in vicinanza di Chiovia per dar gelosia non solo, mà per dannificare quel paese, pensando il Gran Sig^{re} la prossima campagna di portarvisi di persona ad attaccare quella piazza, la quale si dubita che si possa difendere in riguardo che li Moscoviti pensano ad includere la Chiesa Rutena ove sono gl'antichi catecumeni, che è in distanza d'una lega, e vogliono fare un grosso argine per unitamente difenderla.

Hanno pure spedito in Zaporovia per esortar quei Cosacchi à non dar assistenza alcuna al Moscovito.

Se bene si sono di nuovo rotti li trattati col Moscovita. Con tutto ciò convien pensare à prepararsi alla guerra col Turco per non perdere tutta l'Uchrayna, come seguirebbe se si venisse la campagna prossima alla limitazione, e divisione del confine.

A dirla in confidenza à V. S. Illma vèdo che Francia più non pensa à spendere in Ungaria, e sà Dio come sarà ricevuto in Francia Bethunes per quello hà fin qui gettato, et tutti gl'offiziali non hanno havuto il pagamento.

Circa à Monsig^{r} de Bouveis, e sua venuta in Polonia dirò à V. S. Illma che si è dichiarato meco che in caso di guerra col Turco, i soccorsi del suo Rè per la Polonia saranno di gran longa maggiori che quelli del Pontifice, e se fin qui non se n'è dichiarato, e se non se ne dichiarerà per qualche tempo ciò, procede alla consideratione, che ritrovandosi in Turchia sopra 20 milioni di sostanze trà particolari Francesi, venendosi colà à sapere qualche cosa di ciò, si correrebbe fortuna di perdere il tutto. Credo che Monsig^{r} de Bouveis partirà di quà avanti la Dieta, e resterà il S$_{r}$ Marchese di Vitry, il quale fin quì non mostra troppa generosità, e vive con tutti i suoi sopra le spese del primo.

Corte per le vaste campagne di cotesto Regno, hà trovata grandissima ignoranza delle cose di Dio frà cattolici, non meno che frà gl'eretici, e scismatici : che però haveva seriamente rappresentato à quei prelati, e specialmente al Vescovo di Culma, il quale hà molta parte ne gli affari della Polonia, la necessità di provedersi d'operarii per confermare i cattolici, e guadagnar' gl'altri ; il che spera egli possa riuscir facilmente. Aggiunge l'avviso, che il medesimo Vescovo di Bovè aveva insinuata l'introduttione in quelle provincie della Congregazione de preti, che vivono in commune, eretta molti anni sono, e stabilita ultimamente con l'approvatione apostolica nella Germania, stimando, che ne potrebbe derivare un gran frutto alla Religione. Che anche di questo il Vescovo di Culma si mostrava pesuaso, et inclinato à promuovere l'opera : et essersi già indotto à ratticar nella sua diocesi le massime di S. Carlo. Che di tutte queste cose voleva trattarne con gli altri Vescovi del Regno, e particolarmente coll' Arc°. de Leopoli, dalla cui autorità, e dal cui zelo et esempio si prometteva molto. Ma che la maggior sua fiducia in ordine al buon successo, la riponeva nella cooperatione di V. S. Illma, il cui arrivo aspettava perciò con impazienza.

Hà grandemente rallegrata S. S^{tà} un tale avviso : e spera che dall' opra, e dal consiglio di Monsr di Bove (1) possa la Polonia riportare

(1) Le nonce, ayant communiqué à l'évêque les sentiments de N. S., Mgr de Beauvais, de Zolkieuf, le 14 décembre, lui écrit :

Col riconoscimento maggiore, che devo hò ricevuto la benignissima lettera di V. S. Illma, che mi porta segni si particolari della sua bontà verso di me. Io sono in estremo obligato alla S^{tà} di N° S^{re}, che si degna far si clemente riflesso alle mie debolezze. Per quel che riguarda la salvezza di questo Regno, io farò tutto ciò, che potrà dispender da me, e m'unirò con V. S. Illma, con la quale conferirò a Varsavia sopra tutto quello, che possa concerner questo soggetto. Quanto alla disciplina ecclesiastica, vedo che ne sono quà molto lontani mancando la cura, e l'applicazione, che si deve ; vi sono però molti Vescovi zelanti, e disposti ad abbracciar i mezzi per ristabilirla, e come ho viaggiato molto in questo Regno, e visto nel modo, che le cose passano, ne discorrerò con V.S. Illma, e de'remedii, che possono apportarsi, assicurandola, che non haverò mai sodisfatione maggiore, che d'incontrar quella di S. B^{ne}, e di conformarmi ai suoi santi, e pii sentimenti, e che desidero ardentemente di meritarmi il benigno affetto di V. S.

La morte del Sr Prencipe di Radzivil hà grandemente afflite queste MM^{tà}, e la S^{ra} Principessa, a cui ne fù data l'altr'hieri la nuova è in un'estrema afflizione. Io sospiro sempre l'honore di render i miei personali ossequii a V. S. Illma, e d'assicurarla con la viva voce, che sono con ogni maggior osservanza. Di V. S. Illma e R^{ma}. Dei^{mo} et oblig^{mo} Serr^{e}. I. Vescovo etc.

in queste materie gran vantaggio, ben conoscendo per fama il zelo, e la virtù del prelato. Mà perche egli non starà forse molto à tornarsene in Francia ; è mente della Stà Sua, che V. S. l. subita giunta costà si abbocchi con esso lui, e significatoli il gradimento singolare di S. Bre di quanto hà operato, e promosso à favor della Religion Cattca e del buon governo delle diocesi ; lo preghi à continovare nell'istesso proposito, et ad unire gl'ufficij, e la diligenza sue proprie à quelle di lei per lasciar le cose bene incaminate prima della sua partenza con accertarlo del merito, ch'è per riportarne ben grande appresso S. Stà. Vede V. S. Ill. la qualità dell'affare. Da questa può far conseguenza della premura di S. Stà Ond'io senza aggiungere altro le auguro ecc.

Et, le même jour, il ajoute : « Mgr de Beauvais a écrit de nouveau pour annoncer que le roi de Pologne est disposé à la guerre contre les Turcs et qu'il encourage S. M. l'assurant de forts secours de la part du très-chrétien. Tout le monde n'est pas de cet avis, écrit Cybo, connaissant les intentions de la France. V. S. avec sa prudence et son habileté pourra savoir la vérité sur ce que le prélat a écrit, car N. S. est anxieux de la connaître. V. S. pourra aussi faire voir à Monseigneur ma lettre en clair, touchant les affaires de la religion, car sur cette matière on ne peut pas faire erreur. Au cas où l'évêque aurait déjà quitté Varsovie, V. S. pourra prendre quelque mesure comme je le lui ai écrit ». (1)

Le 13, Pallavicino annonce à Cybo son arrivée à Varsovie et se félicite de l'accueil que lui a fait Martelli, qui est venu à sa rencontre et lui donne des conseils et des renseignements sur la nonciature.

Et, le 20, Martelli transmet à Cybo le rapport impersonnel suivant :

Peu de jours avant l'arrivée de Pallavicino est arrivé aussi le bref de N. S. pour Mgr de Posnanie, dans lequel N. S. conseille l'évêque d'être plus obéissant envers le roi, se référant toujours au discours

---

(1) Et, le 16, il lui écrit : « l'avis que V. S. dit avoir reçu à Steirchein annonçant que la prochaine Diète générale est convoquée pour délibérer sur la succession au trône, intéresse beaucoup N. S. ; V. S. devra informer touchant les négociations et les coopérateurs. »

que le prélat avait fait au Sénat en janvier. Après une consultation entre les deux archevêques, il fut décidé que Martelli présenterait le bref à Mgr de Posnanie ; il le lui remit en effet, mais l'évêque en fut tellement fâché que le nonce a dû lui conseiller de ne pas le lire en ce moment mais plus tard avec réflexion, lui faisant savoir ce que la nonciature devait répondre à N. S., mais après quelques jours on apprit que Monseigneur était parti pour Guri, lieu de sa résidence, peu loin de Varsovie. Les nonces, inquiets, à cause des diétines qui devaient s'ouvrir sous peu, décidèrent que Pallavicino (1) devait aller à Guri sous prétexte d'une politesse à rendre au prélat. En attendant, le doyen de Varsovie vint à la nonciature et remit à Martelli une lettre de l'évêque dans laquelle il déclare vouloir publier le bref avant l'ouverture des diétines et ensuite dans la Diète ; d'où il en résulterait que ce que N. S. offrait comme un remède à la concorde deviendrait dangereux si on interprétait le bref comme une défense à dire hautement ce qu'on considère nécessaire à la chose publique. Mgr Martelli répondit au doyen que Mgr Pallavicino se rendrait, dans quelques jours, chez l'évêque et que de vive voix ils traiteraient ensemble sur ce sujet ; mais que, en tout cas, il ne convenait pas de publier un bref privé, rédigé avec affection paternelle dans un but bien différent de celui pour lequel on en voudrait faire la publication. En effet, dimanche, Pallavicino s'est rendu à Guri et descendit chez les *zoccolanti* ; mais en ayant fait informer l'évêque, celui-ci vint le prendre et l'amena au palais ; et s'étant ensemble rendus dans le jardin, le nonce s'efforça de déconseiller la publication du bref l'engageant à parler d'abord avec le roi. . Le résultat en fut que Mgr de Posnanie promit de ne pas publier le bref, et de n'intervenir ni aux diétines ni à la Diète. Il promit si on venait à parler du bref, de ne rien faire sans se mettre d'accord avec le nonce. Il invoqua, pour sa défense, qu'au sénat les sénateurs ont pleine liberté de parole de même que dans les diétines et dans la Diète,

---

(1) Le 21 décembre, Cybo répond à Pallavicino, le félicitant d'avoir si bien débuté par la correction à Mgr de Posnanie, espérant qu'elle aura un bon résultat, si le prélat maintient ce qu'il a promis. Il ne faut pas croire que N. S. veuille restreindre ou interdire la liberté de parole lorsqu'elle est au bénéfice du royaume ; mais S. B. désire qu'on n'oublie pas le respect envers la personne du roi partout et, spécialement, dans des réunions publiques, car on peut parler librement sans blesser la dévotion au roi. »

qu'ainsi ils peuvent toujours exposer les maux qu'ils voient ; mais que dans le fond on finit par leur supprimer cette liberté (1).

Le même jour, Pallavicino annonce que la Diète est convoquée pour le 14 janvier, et qu'une ambassade moscovite arrivera pour négocier la paix perpétuelle. A la même date, il prie S. Em. de vouloir lui répéter ce que S. S. croit pouvoir donner en secours à la Pologne en outre des 170,000 fl. en ajoutant des détails aussi sur les dîmes. Et, le 15, Cybo répond à Martelli : « le pape a été content d'apprendre que V. S. a réussi à ce que S. M. charge son ambassadeur à Moscou de négocier aussi les préliminaires d'un traité des rapports entre le Saint-Siège et la Moscovie. »

Le 23, il informe Pallavicino qu'on a appris avec bien des regrets la mort du duc de Radzivill à Bologne ; il en fait l'éloge pour sa dévotion au Saint-Siège et au roi, et ordonne au nonce de présenter à S. M. les condoléances de N. S. pour la perte d'un si fidèle officier ; et il l'engage aussi à en présenter à la duchesse. Et, le même jour, il lui ordonne d'insinuer aux héritiers du duc, qu'étant resté débiteur envers la Chambre apostolique, il serait opportun pour tout le monde d'en faire le remboursement avec l'argent qu'il laisse et qui se trouve déposé chez le cardinal légat à Bologne, quoiqu'on ne croit pas qu'il soit suffisant pour combler la dette, car on doit en employer aussi beaucoup pour le rapatriement de la famille. Au Mont de Piété il y a beaucoup d'objets engagés qu'on a ordonné de ne restituer qu'aux héritiers (2).

(1) Le 21 décembre, Cybo ajoute à Pallavicino : ceux qui lisent attentivement le bref à Mgr de Posnanie voient qu'il n'y a pas d'atteinte à la liberté de parole dans le Sénat lorsqu'il s'agit de mettre en relief le mal et la nécessité des remèdes. Entre parler de liberté et manquer de respect au roi il y a une différence : c'est le manque de respect qui déplaît au roi surtout le trouvant chose peu convenable à la gravité d'un sage et d'un évêque, que du reste N. S. concède bien l'usage de parler librement au Sénat si la chose publique le requiert.

(2) Le 24 décembre, Pallavicino conseille à Cybo « d'écrire au cardinal légat à Bologne pour que S. Em. garde le plus d'argent possible du feu duc, prétextant que les héritiers doivent rembourser la *Camera Apostolica* ; on

Le 11 décembre, Pallavicino informe Cybo par un feuillet : « le ministre polonais à Constantinople écrit que le gr. Vizir s'est plaint de la visite des envoyés polonais aux Cours des princes chrétiens ; il accusa la Pologne de ne pas maintenir la foi et de violer les traités et il déclara posséder un diario des négociations de Radziwill à Vienne. Or, on voit que les perfides qui ont fait les journaux les ont remplis de grandes machines pour vendre plus chers les mensonges et avoir l'air de révéler des secrets plus importants ; de tout cela on conclut que les Turcs veulent attaquer et qu'il est nécessaire de se garantir .. S. M. a aussi reçu de quelques missionnaires apostoliques l'avis que la Porte veut substituer l'hospodar de Moldavie et peut-être celui de Valachie par des Pachas afin de réduire plus en servitude ces provinces... Le gr. maréchal de Lithuanie à quitté à l'improviste la Cour sans donner aucune raison ; mais on croit qu'il y a eu une querelle entre lui et le frère de la reine à cause de la princesse de Radziwill, calviniste, qu'on élève chez l'électeur de Brandebourg son tuteur ; le maréchal aspirerait à la main de cette princesse et craint d'avoir pour rival, en outre du prince Ludovic de Brandebourg, aussi le frère de la reine ; et cela et la mort du duc de Radziwill peuvent bien nuire aux intérêts du roi en Lithuanie. On dit que les diétines de ces provinces demandent au roi la ligue défensive avec César (1). Et, le 18, il annonce :

doit faire cela même pour ce qui regarde le Mont de Piété ; ici on dit que le duc a laissé beaucoup de dettes. »

(1) Le 15, Bonvisi mande qu'il a bien peu de nouvelles de la Pologne, mais que Pallavicino en écrira. La République a été sacrifiée dans le règlement des frontières de la Podolie, et on peut craindre que les polonais négligeront de tirer profit de la portion qui leur reste en Ukraine ; il y a des doutes aussi sur le résultat de la Diète, pleine de discordes domestiques. Le mal principal est le peu d'affection des Polonais envers leur patrie, suivant les passions des étrangers, voulant épargner les contributions nationales en se valant de l'argent étranger. Caprara écrit qu'il n'espère pas beaucoup de la trêve parce que les rebelles hongrois recevaient aide des Turcs et de la Pologne. « Je répète, que si les polonais fermaient véritablement la porte tout changerait ; mais ils ont besoin de tous. » Le même jour, il ajoute qu'on dit que le dernier président de la Chambre non content de la réduc-

Un personaggio, che merita molta credenza, vien di dirmi adesso, che il Principe Ludovico figlio dell' Elettore di Brandemburgo, passata la Vistola, se n'è andato à Konigsbergh, per contrahere nozze colla Principessa Ratzivil, colla quale occultamente era convenuto di far così, e che à quest'hora puol' essere il matrimonio consumato. Che l'Elettore deliberava d'inviar qui alla Dieta il detto Principe suo figlio, à fine di dimandare il privilegio dell' Incolato, senza il quale non può possedere gl'amplissimi Stati della suddetta Principessa.

Se ciò è vero, come deve temersi, ecco un emergente dè più gravi, che può turbare sommamente, e la Dieta, et il Regno, e portare grandi in convenienti in ordine alle cose della religione.

Quanto alla Dieta, la venuta di questo Principe, et il trattarsi dell' Incolato, non può fare che non cagioni divisioni, e moti d'animi; quelle per il partito, che hà l'Elettore, e per la contrarietà, che se le farà da chi conosce, quanto importi il non lasciare à quel Principe, per oltre sì potente, sì prossimo, e formidabile à questo Regno, fare acquisti sì grandi, come faria, conseguendo i beni della suddetta Principessa. Non può poi non cagionnar ansietà et apprensione, ò che il Principe acquisti i beni, ò che se le recusi il possesso, havendo l'Ellettore forze tali, da dare à pensare alla Republica, specialmente in questi tempi che non è libera, da altri sospetti, e timori.

Quanto poi alla Religione, oltre che cesseria la speranza di poter redurre alla fede i vassalli della Principessa, che sono in gran numero, l'eresia prenderia vigore con un tal protettor, et appoggio.

Bisogna presupporre qui esser grande il paese, che spetta alla detta Principessa, nella Lituania, Prussia et altrove ; sendo unite nella sua persona l'heredità, e successione di molti.

Quando si verifichi questo matrimonio, il timore d'un vicino potente, che facilmente può inimicarsi, e che quando ben' anco non si disgusti, deve riuscir sospetto, può difficultare, se non impedire le buone risoluzioni, che si fossero potute prendere nella Dieta.

Moltissime Dietine (1) si sono rotte, tanto nella Polonia minore,

---

tion de la condamnation à payer un million et demi de fl. a fait parvenir par les jésuites un mémorial à S. M. : mais on ne croit pas qu'il aura une grâce plus considérable parce qu'il lui reste encore 800,000 fl. de terres, des seigneuries, argenterie et objets sans compter l'argent caché ». On fera une revison de la vente des seigneuries, car on a aliéné tout le patrimoine de la Chambre d'Autriche et de celle de la Bohème.

(1) L'istruttione per le Dietine mandata in copia la posta passata dà

quanto Russia ; E però vero, che ciò è seguito solo per contese private, e non sopra le materie contenute nell' Instruttione. Doveran queste riadunarsi, ma la cosa anderà un poco à lungo, e Dio sà, con qual'

---

molte notitie, e contiene molti lumi degni d'esser' osservati attentamente ; Che perciò qui s'anderanno brevemente riferendo assieme con qualche riflessione con illustrare anco i lumi maggiormente ove si stimerà bisogno.

Nel § Declarata etc, doppo d'essersi parlato con il dovuto decoro, e rispetto di quel che hà operato S. Stà, non si nomina l'Impre, ma la Corte di Vienna, perche pare più conforme alla sua dignità, e grandezza, non far mentione di lui, trattandosi di pericoli ; ò più tosto, perche questi non toccano immediatamente S. Mtà Imperiale, se non in riguardo de Stati hereditarii.

Leggesi in appresso, come la Corona di Francia hà fatto in generale generose promesse, il che autentica ciò, che haveva significato un ministro di quella Corona ad alcuni ministri apostolici ; mà qui resta à sapere, perche non si sii venuto al particolare, peròche se la Francia non vuol certamente offendere, e disgustare il Turco, in caso di guerra, dubbio pareva, che dovesse astenersi da qualunque dichiaratione somigliante,anco in genere ; per il che non dovendosi credere, che per tal motivo non sii venuto al particolare, resta oggetto della curiosità, il sapere il vero motivo.

Nel § Etiam etc. doppo d'essersi riferita la necessità nella dislimitatione della Podolia, di cedere Czorthovia, e Lierkovia, mentre il nemico era armato, e la Polonia disarmata, parlasi della pretensione de Turchi di dislimitar l'Ukrainia, e si aggiunge, come nel trattato di Pace non s'è convenuto specificatamente di far tal dislimitatione ; mà più tosto il contrario, circa il che conviene avvertire : Come si sà non è certo quali siano i patti fra la Polonia, et il G. Turco stabilitisi nell' ultima guerra ; i più verisimili havutisi da monsigr Arcivescovo di Corinto per la via di Vienna, e di Venetia, contengono sopra questa materia i capitoli seguenti, che sono fra se discordanti, il che procede da quel che si riferirà in appresso.

Il superbo, e sprezzante nemico non permette, che altri si sottoscriva al foglio de' Trattati, che segnano i suoi ministri ; anzi quel ch'è più, ricusa di ricevere i capitoli sottoscritti dal nemico, quasi, che non sii conventione, ma legge, che lui dà al suo avversario. Hor di giù viene la discrepanza, à pena concordando nella sostaza, ò più tosto nel più principale, disponendo nell' altro à suo capriccio. E quest'à punto pare, che sii successo nell' articolo 3o, dicendosi nella scrittura consegnata à plenipotentiarii Polacchi ; che questi non s'ingeriranno più nell' Ukraina, e solo rimarranno ad essi le due fortezze di Bialacerkro, e Pavolozzo con i loro confini ; ove nel foglio, che si suppone formato da Polacchi per consegnare à Turchi, dicesi che l'Ukraina con i suoi antichi limiti resti à Cosacchi ; E che le due dette piazze siino incorporate al Regno di Polonia, e quel che siegue.

Come vedesi non è accordata specificatamente à Turchi tal dislimita-

effetto. Vedesi, che tuttavia in molti, poco è il zelo del ben publico, e che sono quasi tutti intenti al privato.

S'intende ch'il Turco facci un considerabil preparamento d'armi;

---

tione; ma essi la pretendano *(sic)*, quasi, che venga virtualmente, mentre dicesi, che l'Ukraina resti à Cosacchi, quali sendo sotto la protettione del Turco (che questo barbaro superbo converte in dominatione) quindi è, che sendo al possessore lecito il voler la determinatione de confini, pretende il Turco, che dovendo rimaner l'Ukraina à Cosacchi; si debba venire, volendolo, al stabilimento de termini.

Ma lasciando da parte il Ius; è chiaro, che i Turchi vogliano la dislimitatione nella primavera ventura; E se la Republica la recusa, ò non consente alle loro vaste, et insatiabili pretensioni; è imminente il pericolo, che dalla lor parte si verrà all' ostilita; onde (come credesi) sovrastano gravi mali, ne altra speranza v'è di salute, che nell' armi.

Grand' è il male della invasione, se la Republica ricusa; grande, se acconsentisse alla pretensione del Tiranno, pretendendo lui, che i confini de Cosacchi s'estendino sino al fiume Horin onde per confessione d'alcuni senatori di gran lume, et intendimento, si cederia à Turchi il paese, nel quale contansi 40,000 archibugieri; perdita gravissima, ma che potria esser madre di maggiori, convertendosi le armi contro la Polonia.

Come vedesi sulla fine di questo §, S. Mtà rimette nelle mani della Republica l'autorità datale, di venire alla dislimitatione; onde si libera dalla nota, che potria venirle, ò facendola, ò riscusandola. Hor questo doverà render la Republica tanto più sollecita, mentre se ne scarica S. Mtà, sulla prudenza, e providenza della quale poteva già quietarsi.

Nel § Et licet etc. tocca l'istruttione, un' artificio, et astutia che potriano havere i Moscoviti ne Trattati, che mantengan vivi con questo Regno, cioè, che gl'affettino, e li manifestino, perche il Turco, per prevenire la Lega si pacifichi con essi, facendole migliori conditioni. Sospetto, che (à quel che parmi) hà più tosto origine dalla cognitione della natura, e massime di quella gente, che per essersi osservato infedeltà, e frode nel presente negotiato.

Nel § Si itaque etc. par che si dinoti esservi solo animo d'intraprender la guerra unite le forze del Regno con quelle de Moscoviti; Ed invero lo stato presente del Regno è tale, che molti credano esser ciò necessario. ne convenire altrimente intraprender la guerra, mentre non s'hà certezza de sussidii stranieri; Credan bene, che ordinate le cose domestiche, potria esser pari; ma questa è un' opera lunga, e piena d'arduità.

La Istruttione parto della grande, e provida mente del Rè, và mettendo sotto gl'occhi i sconcerti, e disordini, con i rimedii. E se sortisse, che si volessero, e si sacrificassero i privati commodi al publico, e l'amor di questo prevalesse al proprio, la futura Dieta seria memorabile alla posterità.

mà questa voce, che doveva porger stimolo di pensare alla publica salvezza, dà ad alcuno occasione di addormentarsi, dicendo, questa essere una delle voci solite à spargersi, quando sono imminenti le Diete, per cavare grosse contributioni.

Corre per le mani d'alcuni una pessima scrittura, nella quale, doppo essersi riferito, come per la dismilitatione della Podolia ogni cosa è in pace, et i timori di rottura sono sogni dicesi, che devesi pensare alle cose interne ; lodati in apresso certi spiriti libertini, concludesi il dover tratarsi di riformar qualche cosa, occorsa per abuso della potestà regia, intorno al che dicesi, che à fine di poter parlar liberamente nella Dieta, devesi pregare il Rè, di non intervenire à qualche sessione, cosa contro il costume, se non anco contro le leggi del Regno ; mà di tali scritture non è da farsi maggior conto, che come di contrasegni della torbidezza d'alcuni spiriti.

Pare, che qualche Dietina della minor Polonia possa anco essa pregare il Rè à voler fare la lega difensiva con Cesare contro il Turco.

Le 24, il déclare que le roi dit ouvertement qu'il ne consen-

---

Nel § Et quia etc. trattasi di togliere al Tribunale del Regno la potestà di conoscere delle constitutioni delle Diete, circa il che è da sapersi, come fra le constitutioni della Dieta di Grodna ne sono stata inserite, e supposte alcune, contro l'immunità ecclesiastica, quali il Tribunale del Regno hà dichiarato esser false. Hor se questo § concerne il caso presente in particolare, converrà invigilare, che sotto questo pretesto, non vengasi ad approvare, dette costitutioni.

Anco l'affare di Curlandia, che riguarda il Vescovato Pilsinense quale si deve ricuperare, come à V. E. è ben noto, richiede particolare attentione, perche ciò si mandi una volta ad effetto ; ò almeno non si faccia alcun pregiuditio.

Il § Hac ad finem instr^ne^ deducta, etc conferma, e porge nuovi rincontri, che la lega col Moscovita pare non possa farsi, se non precede la pace perpetua, vantaggio, che vuol cavare il Moscovita dalla necessità della Polonia, per il che S. M^tà^ providamente ricorda, che à Nuntii terrestri diansi le facoltà necessarie, per concludere la pace perpetua difficultuosa ma non impossibile, credendosi, che la Republica destituta dalla speranza di ricuperare il suo, possa contentarsi di ricever qualche cosa, e cedere al rimanente.

Alcuni hanno osservato, che nell' Istruttione non si dice, che i Nuntii terrestri vengano con facoltà di conchiuder leghe defensive, ma sendo soliti i Palatinati darle piena autorità di farle come necessarie, et opportune in ordine, e circa ciò che se le commette, van questi credendo, che nondimeno debba trattarsene, come di quello, che riguarda l'incolumità, e salvezza del Regno, che dovrà esser l'intento principale delle Dietine.

tira pas que le prince Ludovic obtienne les droits de citoyen polonais. Et, le même jour, il ajoute : que S. M. ordonna aussi d'en rédiger un mémorial, et le fit envoyer sous main aux diétines. « On m'a fait observer que peut-être le roi pourrait obtenir par l'entremise de la France que l'électeur renonce à cette demande parce que le très-chrétien a une grande influence sur Brandebourg ; et il paraît même que Béthunes, passant par Berlin, a excité l'électeur sans avoir des ordres du roi ». « Je sais aussi que le roi tâche de persuader à la princesse à ne pas fixer les fiançailles si d'abord le prince n'a pas obtenu l'indigénat.· Et, le lendemain, il annonce que le prince s'est rendu à Kœnisberg pour y prendre la princesse de Radzivill et l'amener à Berlin ; mais on ignore si le mariage aura lieu en cette ville ; il paraît que d'ici ses partisans déconseillent au prince de le conclure clandestinement, car, des co-tuteurs de la princesse, le duc de Radzivill est mort ; le gr. Trésorier se trouve occupé pour des affaires graves de ses enfants, et le gr. maréchal de Lithuanie qui prétendait à sa main est, à ce qu'on dit, malade d'aliénation mentale. On ne craint pas seulement que le prince se présente à la Diète pour avoir l'indigénat, mais qu'il veuille réveiller autre chose : que, en 1676, on a décidé que l'indigénat et les lettres de noblesse ne peuvent être accordés par le roi que sur la demande adressée aux diétines et à la Diète, mais en 1525 le roi Sigismond 1er a créé, duc de Prusse, Albert, marquis de Brandebourg, lui concédant la première voix dans le Sénat, quoique ensuite cette concession a été récusée ; on craint qu'à présent le marquis, arrivé à la puissance actuelle, ne veuille mettre en avant l'ancienne concession. Le gr. chancelier de Lithuanie est très malade ; au cas de son décès et par la mort du duc de Radzivill le roi aura l'occasion de faire des nominations à des charges très importantes ». (1)

(1) Le 22 janvier 1681, Pallavicino écrit : « Mgr de Beauvais vint me dire de ne pas laisser croire au pape que le roi est pour quelque chose dans le mariage du prince Ludovic avec la princesse de Radzivill, n'ayant pas été interpellé à ce sujet ; que S. M. reconnaît que c'est un grand malheur pour la religion et la République si l'électeur entre en possession des biens de sa

Le 24, Pallavicino informe que l'ambassadeur polonais vient d'arriver de Moscou et s'est rendu de suite chez le roi. « D'après ce que j'ai entendu, écrit-il, il y a peu d'espoir que les Moscovites aident les polonais, car ils se méfient mutuellement ; il paraît, toutefois, qu'on voudrait signer la paix perpétuelle et empêcher les polonais de traiter de même avec les Turcs ; néanmoins j'insiste car le printemps approche et les Turcs pourraient attaquer le royaume. Pour le moment, je ne trouve pas autre chose que d'exciter l'émulation entre l'empereur et le très-chrétien, afin de prévaloir en Pologne d'où on pourrait avoir de forts secours pour faire la guerre. En causant avec le résident césarien je lui ai fait avouer que, si les Turcs voulaient forcer la Pologne à la délimitation de la Moravie, le royaume serait offensé et, par la défensive, l'empereur serait obligé de le défendre ; il ajouta aussi que son maître enverrait 8000 soldats auxquels on ne devrait donner que le pain, seulement en entrant en campagne ; mais je l'ai exhorté à être plus généreux. Les français veulent empêcher la défensive comme inutile, et conseillent plutôt de faire la guerre ; on dit que le très chrétien ne veut de ligue à aucun prix et que pour cela il rappelle Béthunes qui depuis longtemps ne voit plus la reine, et il envoie deux ambassadeurs : depuis le refus de créer duc et pair le père de la reine, il est en disgrâce ici ». (1)

---

femme. Et le nonce conclut que le roi ne fera pas d'opposition, au cas où le gouvernement des Lithuaniens, s'il donne la main au prince, mettrait des garnisons et que celles-ci prêtent serment de fidélité aux tuteurs. Mgr de Beauvais m'a assuré aussi qu'il fera son possible pour que la Diète actuelle prenne des décisions sans les renvoyer à une autre ».

(1) Le 21, Cybo mandait à Martelli :

L'ambasciator Polacco in Moscovia nella risposta resa à V. S. Ill. fà vedere, ch'egli havea condotti assai avanti i suoi negoziati per la sicurezza di cotesto Regno ; mà che le nuove capitate colà dall' Ukaina *(sic)* gli havevan poi molto intorbidati. Ognun mostra buon zelo, e si vuol credere, che vi sia nel Rè, e nè regii ministri. Mà N. S^re^ vorrebbe, che al gran movimento precorso d'intraprese rilevanti contra il Turco, corrispondessero adeguati gl'effetti. Ne lasci V. S. I. di rappresentarne sempre più al vivo la passione, e la premura de S. B^ne^ E le auguro ecc.

CHAPITRE IX.

La Diète d'Edembourg.

1681, 1682.

L'empereur Léopold avait été couronné roi de Hongrie, mais à la suite de la révolution les privilèges auxquels avait droit la nation avaient été suspendus, et de Vienne on dictait la loi. Entre le gouvernement allemand et Tököli, chef des révoltés alliés aux Turcs, couraient toujours des négociations, mais sans résultats. Et l'empereur décida de convoquer la Diète à Edembourg, poussé aussi par les instances du pape qui conseillait la clémence plutôt que la force.

Le 16 février 1681, Mgr Bonvisi annonce à Cybo que, de Presbourg sont arrivés les commissaires impériaux qui y étaient allés pour traiter avec Mgr de Strygonie et les magnats touchant la Diète et la localité des réunions à Edembourg, près de Neustadt, où pourra séjourner l'empereur et se rendre facilement à la Diète (1). Le 22, Cybo loue le discours que Bonvisi a tenu à LL. MM. comme le plus propre en la matière, vu les dangers bien grands dont est menacée la Pologne par les armements des Turcs. « Il est permis d'espérer que la Diète actuelle prendra une décision sans la renvoyer à la future ».

(1) Et, le 23, il ajoute : on affirme, qu'après un banquet Tököli échauffé par le vin aurait dit : qu'on fera l'accord avec les Hongrois si l'empereur

Le 18 mai, Bonvisi écrit (1) que, se trouvant toujours souffant, l'empereur a consenti à ce qu'il n'aille pas à Edembourg pour l'ouverture de la Diète, du moment que le nonce n'a aucune part dans les cérémonies ; il y aura l'évêque de Vienne, très aimé des hongrois. On peut espérer que le danger aura pour effet d'unir les catholiques entre eux, car on apprend que les Turcs font des provisions du côté de Belgrade et qu'ils veulent bâtir deux châteaux dans les environs de Mailis. Et, dans un feuillet du 25, il annonce que l'entrevue de l'empereur avec l'évêque de Giavarino, qui est allé complimenter le roi au nom de la Hongrie, a été très cordiale. Le souverain s'est montré tellement paternel que tout le monde a été ému jusqu'aux larmes ; cela donne bon espoir de la Diète. Tököli a écrit à Mgr de Vienne, le priant d'intercéder pour lui obtenir la grâce césarienne, l'assurant qu'il voulait être un sujet fidèle ; et l'évêque, avec le constentement de S. M., lui a répondu que l'empereur l'aime et l'estime et qu'avec le temps lui fera connaître le fond qu'il fait de sa personne, le réservant pour de grandes choses. En vérité, poursuit Bonvisi, on a des rapports tels, sur les grandes qualités de ce sujet, que si l'empereur réussit à le gagner, il pourra devenir un grand capitaine et il n'est pas éloigné de se faire catholique. Les hongrois ont une grande confiance dans l'évêque de Vienne qui part demain pour Edembourg (2), dans le but de fixer les négociations de la

---

adhère à tout ce qu'on demande, mais que, s'il refuse la moindre chose, ils ne manquent pas de protecteurs pour les soutenir ; Tököli fit voir aussi qu'il portait à son cou le portrait d'un grand roi. Le général Caprara a écrit que depuis des semaines Tököli est intraitable ; il veut tout à sa volonté et, au sujet des articles, il insiste sur la liberté de religion et la restitution des églises... Le prince de Dietrichstein, rentré après le mariage de sa fille avec le fils de Lichtenstein, a reçu l'ordre d'acheter beaucoup de bijoux... Dans un Avis de Vienne du 2 on lit qu'on avait transmis, à Linz, à la Cour 400,000 fl ; d'où on peut déduire ce que coûte son séjour en cette ville.

(1) Le 18, il avait informé que des lettres de Berlin, en date du 16 avril, ont annoncé le passage de Mgr Martelli, qui revient de la Pologne et par la voie de France rentre en Italie.

(2) Dans un feuillet à part du 25 on lit :

Quelli che sono ritornati dà Edemburgo referiscono esser seguito giovedì

Diète, et surtout pour ce qui se rattache à la religion. On prévoit une grande opposition contre les jésuites, la Diète voulant leur faire abandonner les abbayes et les paroisses où il se sont installés. Le 1[er] juin, il annonce que le lendemain il partira pour Edembourg, car l'évêque de Vienne lui a fait savoir que l'empereur désire sa présence à la Cour. Le nonce

---

l'ingresso di S. M. con grandissima pompa, incontrato da circa $\frac{m}{5}$ Ungari à cavallo superbamente vestiti, e col seguito di 1500 Corazzieri molto ben' in ordine, e con 2500 fanti squadronati, che cempre devono assistere di guardia à S. M. Monsig[re] Arcivescovo di Strigonia lo ricevve con un'elegante orazione Latina in nome di tutta la Dieta, e S. M. rispuose nell'istessa forma con più eloquente discorso pieno di decoro, e di affetto, ch'inteneri tutta quella nazione. Venerdi doveva dar udienza à tutti i magnati, e hieri fare la proposizione.

Il Tekeli haveva spedito il suo segretario, e doppo haver negoziato con i magnati prima dell' arrivo di S. M. era ritornato al suo padrone per le poste, e sarebbe di nuovo venuto in queste feste con le sue pretenzioni, mostrandosi ben inclinato all'aggiustamento. S. M. tornera à Naistat circa la festa della SS[ma] Trinità, et in Edimburgo farà il suo ingresso il nuovo Ambasciator di Spagna, essendossi l'altro già licenziato.

Giovedì ritornò quà Monsig[r] Vescoco di Vienna per fare nella sua chiesa le funzioni di Pentecoste, e poi anderà alla Corte, come farà Monsig[r] Nunzio per servire S. M. in tutto il tempo della Dieta, che si crede durerà più di 4 mesi, per la multiplicità delle materie, et intanto si è prorogata la tregua con i ribelli.

Il Conte Berka, doppo haver negoziato in diverse Corti, e principalmente in quella di Brunsvich, haveva ritrovato in Glüstat il Rè di Danimarca, e lo seguirebbe nel viaggio che vuol fare verso il Contado di Oldemburgo.

Dalla Dieta di Ratisbona non si hà alcuna novità più di quelle, che si accennorno con le passate, continuandosi negl'istessi trattati d'unione, e del Congresso con i Francesi, senza che vi sia alcuna cosa di risoluto.

L'abondanti pioggie doppo una gran siccità hanno tanto ristorato la campagna, che hanno fatto scemare un poco il prezzo delle vettovaglie, ch'era salito eccessivamente ; e di sanita si stà benissimo, toltone alcune terzane semplici, che regnano.

Le Diete di Boemia, e d'Austria, non sono ancora terminate, e si spera che seguirà in breve.

La quantità della gente concorsa in questa città cagiona molti furti con modi straordinarij, e frà gl'altri sono stato rubbati al nuovo Ambasciator di Spagna 3400 fiorini, et alla Pagatoria di guerra 10600, non havendo potuto i ladri caricarsi di maggior somma, che vi trovorno.

présentera les brefs à S. M. et à l'impératrice. Et, le 7, d'Edembourg il informe qu'il a déjà parlé à S. M. de la situation en Hongrie et qu'elle lui confirma les nouvelles contenues dans les feuilles à part (1). L'empereur lui avoua qu'il y avait des difficultés à faire accepter la nomination d'un Conseil à *latere* du Palatin, mais qu'il espérait que tout s'arrangerait. Quant à la question religieuse les hérétiques n'étant pas nombreux à la Diète, ne pourront pas forcer une résolution ; toutefois, il est probable que les révoltés s'obstineront à vouloir obtenir satisfaction, se basant sur les secours des princes

(1) Voici les nouvelles : La Diète ne s'est occupée que des négociations touchant la nomination d'un Palatin. C'était la première affaire qu'elle devait traiter parce que les magnats désiraient cette élection pour avoir un intermédiaire auprès du roi. Les fonctions de cette charge sont maintenant remplies par l'archevêque de Strygonie en sa qualité de Lieutenant, mais les laïques y mettent opposition et craignent que pour les conserver il ne fasse des difficultés à la Diète. L'empereur a accepté qu'on fasse cette élection, mais il veut modérer les pouvoirs du Palatin, ayant eu beaucoup à se plaindre de la conduite du dernier, Vasseleni, qui allait presque d'accord avec les révoltés et n'a pas éteint le feu qui s'alluma partout. On a aussi l'idée qu'en choisissant l'un on mécontente les autres et, par conséquent, on veut lui donner un Conseil de quatre ou six hongrois parmi ceux qui ont les plus hautes charges afin que le Palatin ne puisse pas agir despotiquement. Ce projet plait à beaucoup de monde et a déjà été appliqué d'autres fois. On a aussi appris que le prince de Transylvanie vient d'avertir Tököli par un message, de ne pas conclure un accommodement sans sa participation et celle des Turcs, lui rappelant les promesses qu'il a faites et lui offrant des secours, mais le menaçant aussi de la confiscation de ses biens en Transylvanie. Tököli aurait envoyé au prince des réponses prudentes et pleines de malignité, se plaignant de ce que les promesses qu'on lui avait faites n'ont pas été tenues, et que, par conséquent, il ne doit pas précipiter ses résolutions. Toutefois, ajoute Bonvisi, on est d'avis que Tököli a fait des accords avec le Transylvain, car il a écrit à Caprara qu'il ne voulait pas maintenir la trêve plus de six semaines ; mais on voit que même cette déclaration est un prétexte pour voir comment les affaires marchent, d'autant plus qu'il est douteux que le Transylvain désire une rupture, étant peu sûr que les Turcs ne lui enlèvent la principauté ; tout cela n'arriverait pas si l'empereur était maître de toute la Hongrie. Et le nonce conclut : on n'a pas abordé les questions religieuses ; on tâchera de les réserver pour la fin, car à la Diète de 1647, sous Ferdinand III, on a concédé aux hérétiques non seulement les églises, mais encore d'autres satisfactions.

étrangers, des Turcs et des Transylvains. Et ce sujet pouvant troubler la situation, bon nombre de conseillers sont disposés à céder pour éviter un plus grand malheur. Bonvisi conclut qu'il fera son possible à cet égard, attendant des instructions de S. Em.

Le 15, (1) il informe que l'élection du Palatin a donné lieu à bien des contrastes dans la Diète : Mgr de Strygonie voulait conserver la dignité de Lieutenant dont il avait été investi après la rébellion des magnats qu'on a décapités et la mort de Vesseleni, à la place duquel S. M. renomma gouverneur du royaume le gr. Maître des Teutons et son lieutenant, l'archevêque. Mais la noblesse jalouse de ses privilèges s'opposait à cette continuation aussi bien qu'au choix du Conseil adjoint. « Un ecclésiastique, écrit-il, est venu pour me décider à soutenir l'archevêque, mais je lui ai répondu qu'au contraire, voyant que cette lieutenance troublerait davantage la situation, je serai le premier à prier Mgr de Stygonie à y renoncer, afin de ne pas rendre les ecclésiastiques plus odieux à la Diète, facilitant l'entente des catholiques avec les hérétiques, comme il est arrivé à Palfi à la Diète de 1647 par l'opposition des ecclésiastiques unis à d'autres ; Palfi, pour devenir Palatin, s'engagea tellement avec les hérétiques, qu'ayant été élu, il leur fit obtenir ensuite la remise de 90 églises et d'autres privilèges Du reste, ai-je ajouté, nous ne sommes pas sûrs d'avoir tous les ecclésiastiques pour nous, car il y a discorde entre Mgr de Strygonie et l'archevêque de Colocza qui est en même temps évêque de Chiavarino. L'empereur est d'avis que la Diète ne peut pas bien commencer ses travaux sans la libre et indépendante élection du Palatin, (2) et le

(1) Dans un avis du 4 on lit : que vient de naître un archiduc, que le nonce a célébré le baptême, que les parrains furent l'impératrice Eléonore et le duc de Neubourg, que l'enfant n'a jamais pleuré et que l'impératrice a accouché après une promenade d'une heure dans le parc au moment où on allait partir pour Vienne.

(2) Et, le même jour, dans un feuillet à part : il ajoute : quoique l'empereur ait, pour raison de dignité, présenté comme premier candidat le Ban de Croatie, toutefois ses sentiments étaient en faveur du comte Esterhazy,

comte Paul Esterhazy, très zélé pour la religion catholique, fondateur de plusieurs œuvres pies, étant candidat, doit être préféré d'autant plus qu'il a promis de s'unir aux ecclésiastiques pour le soutien de la religion. En conséquence, je n'ai

à cause des grandes propriétés qu'il a à la frontière autrichienne, lesquelles sont un gage de sa foi, et aussi à cause de ses manières très-douces qui le font aimer de tout le monde. Le Ban même a fini par se retirer d'autant plus qu'il ne parle pas hongrois. Les deux autres candidats n'étaient pas catholiques. S. M. tâche actuellement de placer les principaux de la Hongrie dans les places qui n'ont pas de titulaires ; mais le respect des hongrois envers le roi est aussi fort que l'affection de celui-ci pour eux, de sorte qu'on espère arriver à bonne fin surtout parce que les allemands se sont apprivoisés avec les hongrois. Esterhazy s'est aussitôt rendu chez l'évêque de Vienne qui a été son promoteur ; on voit que ce prélat devient l'arbitre des affaires et montre une grande habileté ; il a toute la considération de l'empereur qui l'estime beaucoup, de sorte que l'on regarde comme certain qu'il dirigera le Palatin. En ces jours-ci on a présenté à la Diète des lettres de Tököli, mais personne ne les a ouvertes attendant le Palatin ; et celui-ci après son élection ne voulut pas les ouvrir mais les porta cachetées à l'empereur. « Cette façon d'agir a tellement touché S. M. qu'elle se réjouit d'être au milieu des hongrois, qui à leur tour mettent de l'émulation à la servir ; il est certain qu'ils font des efforts pour réduire les révoltés à l'obéissance. On gagne cette nation par la courtoisie, autant qu'on l'éloigne par la rigueur ». Et, le 22, il continue : la lettre cachetée n'était signée ni par Tököli ni par Vesseleni, son chef général, les deux chefs n'ayant pas voulu s'engager ; toutefois c'est le secrétaire de Tököli qui la présenta à la Diète, et par conséquent elle a un assentiment tacite. Cette lettre contient trois points principaux : La ratification des derniers diplômes royaux qui entraînent des conséquences préjudiciables au roi ; la restitution aux hérétiques des églises dont ils jouissaient avant la révolution ; et enfin que pour tenir les Turcs tranquilles, on demande pour lui le payement d'un tribut. Il y avait du monde qui trouvait que l'on ne devait entendre cette lecture qu'avec des sentiments de dégoût, toutefois on est resté tranquille et on a décidé que le Palatin devait répondre : que ces prétentions sont exorbitantes, conseillant de les modérer et d'envoyer des plénipotentiaires pour négocier. On décida aussi d'expédier une personne de confiance à Tököli, pour l'exhorter à la paix et à renoncer à l'idée du tribut comme ignominieuse pour le roi. Mais Tököli a promis aux Turcs de ne pas faire accord sans cette clause et leur a donné aussi des ôtages ; il est donc difficile qu'il y renonce. «Toutefois, le Palatin m'a dit que l'avis de Tököli n'est pas qu'on paye un tribut, mais qu'une fois seulement on fasse un cadeau au gr. Vizir et aux autres ministres de la Porte afin de les amadouer et de leur faire rendre les ôtages ; que les

pas voulu compromettre la dignité du Saint-Siège dans des négociations qui ne peuvent pas réussir, et à l'archevêque qui, en tout cas, n'inspire aucune confiance. Vendredi, en effet, le comte a été librement élu Palatin. Aussitôt je me suis rendu chez lui pour lui recommander les intérêts religieux ; il m'a protesté de son zèle, promettant de continuer. Et je l'ai félicité d'autant plus que je ne me suis pas laissé entraîner par de fausses apparences et que j'ai toujours eu confiance en sa bonté en aidant à son élévation. J'avoue, pourtant, à V. Em., conclut-il, que je me trouve bien embarrassé pour distinguer

---

hongrois peuvent débourser l'argent sans que l'empereur et la Diète s'en occupent, Tököli faisant tout. Cela, au fond, serait tolérable, car on fait souvent des cadeaux à la Porte ; mais les hérétiques insistent pour le tribut afin d'obtenir des facilités sur la question religieuse. Nous avons, ajoute Bonvisi, quitté la Diète en cette situation y laissant trois commissaires royaux ; il n'a pas été possible d'empêcher le départ de la Cour parce que l'empereur s'ennuyait sans divertissement et l'impératrice l'engagait aussi à partir. Pourtant les six semaines de trêve vont finir, après lesquelles Tököli veut rompre la paix et, pour cette raison, il y a un mouvement des troupes de Caprara, Taff et Staremberg pour entrer dans la Hongrie supérieure, prévoyant que les Turcs et les Transylvains veulent secourir les révoltés avec des soldats et d'autres moyens ; mais pour le mouvement des troupes il faut de l'argent et, comme il n'y en a pas, on peut craindre des désordres. Le Palatin vient d'écrire d'Edembourg que les ecclésiastiques comptent racheter, avec leur argent, le comité de Scepurio cédé anciennement aux Polonais, pour en affecter les revenus au maintien des troupes hongroises aux frontières. » Et le nonce en louant ce projet trouve qu'il pourrait servir d'exemple à d'autres Ordres du royaume, car ce serait le seul moyen de se défendre des incursions des Turcs et de détruire les révoltés.

Et, le 29, il écrit dans une feuille à part, que d'après des lettres Tököli serait sorti des comités que le roi lui avait assignés, se rendant dans les environs de Varadine, pays turc, afin de reprendre les ôtages qu'il y avait laissés ; que si on est disposé à lui concéder les satisfactions il plierait les rebelles, autrement le Transylvain avait l'ordre de la Porte d'appeler les Moldaves et les Valaques pour les assister avec un Pacha ; que les Français lui ont offert 200,000 *ungari* et le mariage avec la fille de Lubomirski, héritière de sa mère. Tököli, conclut Bonvisi, veut un acommodement mais ses menaces ne plaisent pas, et il exige trop, car en outre de la constitution de ses biens particuliers, il veut le généralat de Cassovie. On discute surtout cela mais sans prendre de résolution.

ce qui est véritablement utile à la religion de ce qui est passion particulière, car tout se couvre du même manteau ».

Le 22, Bonvisi écrit encore à Cybo : « c'est avec regret que j'ai quitté Edembourg avec la Cour, car s'il est vrai que durant quelques semaines la Diète sera occupée à formuler toutes les demandes, et qu'il faudra du temps pour que les réponses des révoltés arrivent, toutefois la présence de S. M. aurait raffermi les esprits ; l'aide de Mgr de Vienne et aussi de l'ambassadeur d'Espagne qui, par ses belles manières sait gagner le monde, auraient pu exercer une bonne influence ; moi aussi, dans les conversations, je me suis efforcé de dire des choses que les commissaires césariens ne pouvaient pas dire. La fatalité a voulu que les affaires les plus importantes doivent venir après les divertissements. J'ai dit, toutefois, à l'empereur qu'il est nécessaire de penser sérieusement à l'accommodement, sans offenser Dieu, en adhérant aux prétentions des hérétiques, car si des révoltés restent debout, ils attireraient la guerre des Turcs et cela rendrait les princes allemands craintifs, car la plaie hongroise restant ouverte S. M. serait entraînée à les abandonner si les Turcs bougeaient, et, par conséquent, il faut accorder des satisfactions de manière à avoir l'union dans les questions religieuses, les catholiques fidèles étant en majorité. Je ne suis pas parti avec la Cour, mais je suis resté, écrit-il, un jour de plus à Edembourg ayant appris qu'il y avait désaccord entre Mggs. de Strygonie et de Colocza à propos de certains droits ; que le clergé était aussi divisé, et que quelques magnats étaient bien tièdes au sujet de la religion ; j'espère avoir réussi à mettre d'accord l'archevêque et l'évêque. J'ai parlé longuement au Palatin, lui laissant comprendre que sa charge ne serait pas d'utilité, mais d'ignominie s'il consentait aux trois points : diplôme, restitution des églises et tribut ; qu'il devait faire son possible pour que les catholiques soient unis, et je l'ai persuadé d'écrire à Tököli, en outre de ce que lui avait dit l'empereur, que s'il le forçait à présenter des propositions ignominieuses, cela lui ôterait tout crédit auprès de S. M. et du royau-

me, rendant aussi lui, le Palatin, impuissant à l'aider dans ses demandes personnelles et enfin qu'il devait se désister de ses demandes et qu'il serait aidé. J'ai fait aussi observer que la paix conclue entre les Moscovites et les Turcs rendrait les révoltés plus entreprenants par l'espoir des secours, et je l'ai conseillé de pousser la Diète à placer aux fontières des présides hongrois capables de pouvoir résister aux incursions des révoltés et des Turcs. Le comte approuva tout et promit de faire son possible pour la religion, mais mon absence me fait craindre, car ces nations n'agissent que si on les stimule continuellement. Ne voulant pas ennuyer l'empereur sachant qu'il veut s'amuser, j'attends Mgr de Vienne avec lequel je suis d'accord ; car c'est l'habitude, qu'après lui avoir parlé d'un sujet, il appuie mes dires à son tour auprès de l'empereur ; s'il n'y avait pas ceux qui aiment le mal, on ferait davantage ». Et, le 13 juillet, il écrit : l'empereur restera tout le mois à Neustadt, quoique sa présence à Edembourg serait nécessaire, du fait que les résidents des princes hérétiques d'Allemagne et l'envoyé de Hollande s'y rendent fréquemment afin de stimuler les fauteurs de leurs sectes, les confirmant dans leur résistance pour obtenir des concessions. « J'ai déjà fait, dit-il, des remontrances contre cette tolérance, et on me répond qu'il est impossible de l'empêcher, que la ville d'Edembourg est laissée à l'exercice de leur culte, que du reste il ne résultait pas que les ministres fassent ces démarches. Toutefois, à présent on en a la preuve, car l'envoyé de Hollande s'est installé tout près du palais et il n'aurait pas fait cela si l'empereur résidait en ville ; quelques-uns de ces ministres se moquent, lorsque je déclare que la sûreté publique doit avoir pour base la défense de la véritable religion ; ils me répondent que trop de subtilités peut faire courir le risque de perdre un royaume menacé par les Turcs, les Transylvains et les révoltés étant aidés par des catholiques. Si j'étais à Edembourg je montrerais aux Hongrois leurs véritables intérêts ; mais je crains, qu'en attendant, les affaires prennent mauvaise tournure ; car dans l'audience il m'a paru que S. M. commence à se douter de mouvements des Turcs et des Transylvains, et du changement

de Tököli ; j'ai engagé S. M. à retourner à Edembourg immédiatement ». Et le nonce conclut : « en attendant, je me recommande à Dieu pour qu'il m'assiste en cette dangereuse affaire » (1).

Le 20, de Neustadt, Bonvisi écrit à Cybo : « les ministres césariens sont persuadés que les troubles en Hongrie ne peuvent cesser que si on ne satisfait les hérétiques. Je comprends leurs grandes inquiétudes, et je tâche prudemment de m'opposer. Je voudrais savoir comment je dois me contenir afin de ne pas faire erreur en prenant l'un des deux chemins : celui de la rigueur qui peut être inutile ou l'autre de la connivence, vu la nécessité du moment et la perspective de plus grands malheurs envisagés par les canonistes et qui leur ont servi de base dans les instructions du card. Ginetti, reportées par Pallavicino et Carafa et auxquelles adhèrent ces théologiens » (2).

---

(1) Le 20, il annonce que le comte Könisegg est venu par ordre de S. M. l'engager à écrire pour les dîmes. L'empereur, craignant une invasion, voudrait mettre certaines places en état de défense, autrement il y aurait danger de perdre des localités importantes, car si on réussissait à mettre en défense la frontière, les Turcs pourraient entrer plus difficilement. «A cette communication j'ai répondu que j'en écrirais à N. S., qui pourtant avait concédé les dîmes à la Pologne pour la guerre vive. J'ai ajouté que, ayant appris par un sénateur polonais que son roi avait demandé au pape un emprunt d'argent pour fortifier des places de frontière, et que si S. S. le lui concède elle n'agira peut-être pas différemment avec l'empereur, car les dangers de la Hongrie sont plus mortels pour l'Italie que ceux de la Pologne, en raison du plus grand voisinage. Et assurant de nouveau Könisegg que j'écrirai, comme l'a demandé S. M., j'ai fait observer que de son côté l'empereur devait aussi montrer sa reconnaissance filiale envers N. S. pour tant de grâces, en rendant justice à S. S. spécialement pour *l'arrachement* du bref. Et S. Exc. répliqua qu'on ne pouvait pas la refuser et qu'il y pourvoirait. Cette semaine, conclut-il, je ne me suis pas rendu à l'audience pour voir ce qu'ont fait ceux qui sont d'accord avec moi et s'ils ont donné quelque poussée. »

(2) Le même jour, il annonce qu'un abbé polonais, cistercien, vient de passer par Vienne, se rendant en Italie pour dégager plusieurs objets laissés en gage par le décédé duc de Radzivill ; il porte avec lui l'argent nécessaire. On a découvert la peste dans des localités de la Hongrie à 5 lieues d'Edembourg, et on ignore quand la Cour y retournera.

Le 27 (1), il annonce qu'ayant communiqué à S. M. les félicitations du pape pour la nomination du Palatin ; constatant qu'il a été élu a l'unanimité, l'empereur répondit que lui aussi

---

(1) Et, à la même date, il ajoute :

Martedì giorno della Madalena per solennirzare il nome dell'Imperatrice regnante, doppo essersi tenuta cappella in palazzo, intervenne al pranzo anche l'Imperatrice Eleonora, e dopoi queste MM. servite dalli ambasciatori e da infinito numero di nobiltà Alemanna, et Ungara, si portorno al bellissimo giardino del Conte di Hoyos distante poco più d'un' hora di camino, et in nobilissimo teatro, parte boscareccio, e parte ornato di pitture, et arazzi, fù cominciata una sinfonia d'80 istrumenti, che servì d'introduzione all'operetta in lode dell'Imperatrice, con bizzarra inventione del poeta, e con musica perfetta, accompagnata dà numerose comparse, si divertirno poi le MM. loro passeggiando per i gran viali del giardino, mentre in una loggia coperta, dal padrone del giardino si preparava una spaziosa tavola per la cena, con nobili trionfi, et abondanza di vivande, e confetture, e doppo che le persone Cesaree hebbero cenato si ritirorno in una parte della loggia, per dar comodità alle Dame, e Cavalieri di mangiar ancor essi, e si ritornò à Naistat verso la mezza notte.

Giovedì andò l'Imperatrice Eleonora à Manersdorff suo luogo in Ungaria, et il giorno seguente vi andorno l'Imperatore, e l'Imperatrice per far il giorno di S. Anna nell'Eremo de PP. Carmelitani Scalzi, e vi si rappresentò poi un'operetta in musica, e domani devono fare una caccia, e la sera le MM. regnanti torneranno à Naistat, e l'Imperatrice Eleonora anderà à Vienna.

Sono stati dichiarati consiglieri di Stato il Marchese Ermanno di Baden presidente di Guerra, il General Capeliers Vicepresidente dell'istesso Consiglio, et il Conte Abele Presidente della Camera, et hanno pigliato possesso di questa nuova dignità.

Si suppuone che S. M. con tutta la Corte ritornerà fra 10 giorni à Edemburgo, per proseguire i trattati della Dieta, havendosi migliori nuove di quel luogo 5 leghe lontano, nel quale erano seguiti alcuni casi di peste, che non proseguivano per le diligenze fatte in separare le persone toccate dal male, ch'erano poche, e dà alcuni giorni in quà non ci è seguito altro.

Anche dalla Stiria si hebbero giovedì migliori nuove, essendosi del tutto estinta la contagione in sette villaggi, e negl'altri nove, ch'erano toccati, guarivano gl'infetti, et altri non s'ammalavano, ond' in breve si spera la totale liberazione di quella provincia, perchè si vede ch'il male è stato introdotto con robbe portate, ò col disotterramento di quel cadavere, ma non si propaga, perchè non ci è l'influenza cattiva.

La peste di Stiria è penetrata ancora nella Croatia.

avait conçu des espérances, mais que celles-ci s'évanouissent parce que les hérétiques ne le reconnaissent pas du moment qu'ils n'ont pas pris part à l'élection ; ils demandent toujours les résolutions touchant la religion que l'on pensait réserver pour la fin de la Diète, dans l'espoir de réunir un congrès de religion pour discuter les moyens à mettre en pratique. « J'ai mis en garde S. M. pour qu'en ce cas elle n'accorde pas à cette députation la faculté de conclure, car on perdrait l'avantage que donne la majorité des voix de la Diète au complet, et j'espère que tout cela n'a été que le sujet d'une simple conversation. Il est vrai toutefois que, si nous avons l'avantage du nombre, il y a le malheur qu'entraîne l'obstination des révoltés qui déclarent vouloir vivre plutôt sous les Turcs, du moment qu'ils ne peuvent avoir la tranquillité de la propre conscience et une liberté complète de l'exercice de leur culte. Ces ministres sont d'avis que les Hongrois se contenteraient d'avoir seulement la restitution des églises qu'ils ont bâties et dotées à leurs frais. La majorité est d'avis que l'on fasse ces concessions, craignant que le refus puisse provoquer les Turcs à intervenir en faveur des révoltés, et que l'on soit peut-être obligé plus tard à de plus grandes concessions, pour ne pas perdre le royaume. J'écoute tout le monde, conclut Bonvisi, et je ne réponds à personne, espérant toujours recevoir quelque lumière de V. Em. ; et en vérité je vois que la prolongation de la Diète sera préjudiciable aux affaires religieuses et politiques, car elle ne peut que les faire empirer plutôt que les améliorer » (1).

---

(1) Et, le 3 août, il ajoute : les ministres sont aussi d'opinion qu'il faut hâter un accommodement avec les Hongrois même touchant la religion, poussés par la crainte des princes allemands, lesquels voyant qu'ils ne peuvent pas compter sur l'assistance de l'empereur, prendront un autre parti qui sera préjudiciable à l'autorité césarienne ; p. ex. les maisons de Brunswick et de Hesse offrent leur secours au prince Palatin, s'accordant ainsi avec les hérétiques et s'imposant à l'empereur. On a tenu à ce sujet un Conseil d'Etat avec l'intervention des chanceliers des pays héréditaires ; le Conseil dura cinq heures et on décida l'appel sous les armes de 12,000 soldats. Et, le même jour, il ajoute :

Insieme con le lettere della Segretario di Stato delli 12 del passato, hò

Le 9 août, Cybo mande à Bonvisi : « si dans la Diète de Hongrie il s'agit de faire des nouveautés touchant la religion, V. S. doit s'y opposer afin que son silence ne soit pas plus tard interprété comme un consentement de N. S., mais elle doit user de prudence et de circonspection comme il convient à sa représentance ; et V. S. informera de tout ».

Le 17, Bonvisi lui déclare que la voix de Mgr de Segna ne pouvait rien changer parce que les catholiques se trouvaient en grande majorité, toutefois le clergé s'étant uni pour refuser aux hérétiques toute satisfaction, il est à craindre que la Diète ne finisse par se dissoudre ; ce qui amènera une grande confusion. « On aurait voulu que je m'interposasse auprès des ecclésiastiques pour quelque combinaison, mais j'ai répondu que je devais plutôt encourager leur zèle et insister pour que l'on représente cet état de choses à N. S., n'ayant pas faculté d'arbitrer ; et je supplie V.Em.de vouloir m'indiquer ce que je dois empêcher comme positivement préjudiciable, car ces ministres croient qu'il suffit de ne rien céder des biens ecclésiastiques repris aux hérétiques, tout en leur laissant les fondations qu'ils ont instituées et les temples qu'ils ont bâtis même s'ils ont été affectés ensuite au culte catholique ; toutefois, on voudrait tenter de ne pas renoncer à ceux-ci si c'est possible, en leur laissant la liberté de conscience bien souvent promise, avec la permission d'édifier quelques nouveaux temples à leurs frais ; on ajoute même que si j'avais, dès le commencement, accordé cela, la Diète serait déjà finie, tandis qu'à présent il y a les jalousies et on ne peut pas prévoir où l'on ira. La conscience très délicate de S. M.,conclut le nonce,

---

ricevuto con l'istessa data quella della S[a] Congregazione del S. Offizio, alla quale rispondo con piego à parte, et hò stimato bene il diffondermi in ragguagliare i discorsi, che si fanno, conoscendo, che la mia contradizione non arresterà il corso delle negoziazioni, perchè stimano troppo pericoloso il tirarsi addosso la guerra del Turco,e S. M. è chiamata al Reno, dall'istanze di quasi tutto l'Imperio. L'infalibil prudenza di N. S[re] distinguerà sè entri il caso di quella necessità, con la quale pensano di scusarsi, e sè sia bene ch'io protesti, ò mi assenti, in caso che non ci fosse modo di resistere, et à V. Em. ecc.

est tellement en lutte que souvent je m'aperçois qu'on me cache des choses pour fuir ma résistance. Je répète avec révérence à V. Em. que j'ai besoin de lumières pour éloigner un plus grand mal, craignant de plus en plus que si l'accommodement ne suit pas on aura à souffrir de grands préjudices de la part des hérétiques d'Allemagne » (1).

Le 16, de Venise Jacobelli informait Cybo :

Si hebbero mercoledi lettere di Constantinopoli dell'ultimo di Giugno, con le quali il Sig. Bailo avvisa in publico, che nel consiglio di Guerra alla Porta fosse stato stabilito l'assedio di Giavarino dopo l'acquisto del contado di Sakmar in Transilvania, che si era stimato di facile riuscita. Si dice che anche vi sia l'avviso, che li Messinesi fossero all'audienza del Gran Visir per animarlo a far l'impresa di Messina col supposto di buone intelligenze in detta città ; interrogati dal medesimo Visir in quali mani stassero le fortezze, gli risposero che erano in quelle de Spagnuoli ; dicono che all'hora il Visir con un sorriso gli volgesse le spalle, e dicesse : Oh che bestie sono costoro ! Dicesi ancora esservi avviso, che si sia dato l'ordine per l'armamento di altre 40 Galere, ma ambedue queste ultime notitie non ho possuto ricavare se si scrivino in Senato dal Bailo, o pure si ricavino da lettere private.

Da Parigi scrive il Sig. Ambasciatore Foscarini che si stima resteranno presto composte le differenze, che vertono tra la Santa Sede, e quella Corte, e che si crede che in Roma se ne faciliteranno li mezzi con celeri risolutioni, per ovviare all'unione dell'Assemblea del Clero, essendo prossimo il tempo stabilito per la convocatione di essa.

Le 24, Bonvisi écrit que rentré à Edembourg (2) il a trouvé

---

(1) A la même date, il mande qu'on a décidé que le comte Albert Caprara, frère du prélat et qui sert en cette Cour, ira à Constantinople. C'est un chevalier de profonde vertu, habitué aux affaires ; il doit obtenir que les Turcs n'aident pas les révoltés ; si l'on conclut l'arrangement on tâchera de proroger la trève qui expire dans trois ans, et d'obtenir la restitution des lieux saints à Jérusalem. » S'agissant, écrit-il, d'un sujet du Saint-Siège, je crois convenable que V. Em. m'envoie des instructions pour les donner à Caprara, qui m'a promis de s'intéresser à tout. Il ne partira pas, probablement, avant deux mois. »

(2) A cette date il informe :

Nel portarsi S. M. da Naistat à Edemburgo passò à vedere il sontuoso

qu'on était très irrité contre le clergé, vu son opposition à donner des satisfactions et que, comme représaille et pour l'abaisser, on voulait proposer : que jamais on ne puisse nommer un religieux à la charge de Lieutenant, au cas de vacance du Palatin ; d'empêcher de voter à la Diète ceux qui seraient seulement nommés aux évêchés et, qu'enfin, on n'ait pas à

---

palazzo di Eysenstat fabricato dal Palatino con spesa immensa, e fermatavisi S. M. à pranzo fù trattata con regia magnificenza, et oltre la tavola di S. M. ci era quella degl'ambasciatori con 72 de principali SS^ri nella gran sala del palazzo tutta ornata di stucchi, e di pitture ; Ci erano poi innumerabili tavole per Dame, Cavalieri, e per tutto il seguito della Corte, in modo che fù un trattamento che forse non si sarà mai veduto il maggiore, per il gran concorso della gente nel seguito della Corte, e di altri che ci haveva tirato la curiosità, oltre tutti i magnati Ungari ch'intervengono nella Dieta, con le loro mogli e figliuole.

La sera S. M. arrivò quà con grand'applauso, sperandosi, che faciliterà la conclusione della Dieta, la quale però tirerà in longo qualche altro mese, per la multiplicità delle materie che si devono discutere, e ciò seguirà con grand'incommodo, scarzeggiandosi d'ogni cosa per il gran consumo che si è fatto, non essendoci fiume che aiuti al trasporto delle provisioni.

L'Arciduca e l'Arciduchessa sono rimosti à Naistat per fermarvisi fiinchè durerà il buon tempo, e quando comincieranno le nebbie torneranno à Vienna.

Si solennizzò mercordì la festa di S. Stefano primo Rè d'Ungaria, cantando la messa Monsr Arciv^o di Strigonia.

S. M. doppo haver date per due giorni continue audienze andò giovedì à caccia e tornò venerdì sera, lasciando che Monsr Vescovo di Vienna, che tornò quà mercordì vada dispuonendo gl'Ungari à differire ad un'altra Dieta la discussione di molti gravami, perchè essendocisi consumato più di due mesi di tempo per compilarli, ne ricercherebbero molti di più per aggiustarli, con pregiudizio degl'affari publici, che hanno bisogno di pronta spedizione ; e fin hora non si puol formare giudizio del successo, stando le parti fisse nelle loro pretenzioni, e non smontando punto gl'eretici, et i ribelli dalle loro proprie.

La peste di Stiria non cresce, e pare che non sia di cattiva qualità. In Boemia è totalmente estinta, e mitigata nella Sassonia. La Baviera non hà serrato i passì dell'Austria perchè quà si gode ottima sanità.

Scrivono di Vienna ch'il Conte di Lamberg Maggiordomo maggiore di S. M. stava moribondo.

Le differenze circa il modo di trattare nel Congresso di Francfort non sono terminate.

procéder par voix en matières religieuses. « J'ai fait remarquer à l'empereur, écrit-il, que les deux premières propositions mettent des limites à son autorité, puisqu'on veut le priver du droit d'élire un ecclésiastique ; alors que les magnats interviennent à la Diète par leur droit de naissance et ceux des comités par élection, lui, le roi, n'avait que le clergé qui était nommé par lui ; et que du reste on ne devait pas tolérer l'exclusion du clergé au vote parce que, du moment que, en 1647, le clergé eut à supporter bien des préjudices à cause de la majorité des héritiques, il était équitable qu'actuellement les ecclésiastiques pussent jouir du bénéfice sur tant de magnats hérétiques qui se trouvaient à la Diète ; j'ai ajouté aussi que ceux-ci ne comptaient pas vingt voix, qu'il n'y en avait pas de puissant mais seulement deux nobles pauvres, et le reste était des députés des villes et des comités, qui se rendaient forts par les armes des révoltés et les secours des Turcs ; et qu'enfin c'était une erreur de vouloir traiter en même temps l'organisation intérieure du royaume et la pacification des rebelles, car de cette manière on troublait le cours des travaux de la Diète. S. M., au contraire, devrait insister pour la séparation des deux matières, laissant aux rebelles la porte ouverte à l'accord, sans retard,pour la conclusion de la Diète, car si la totalité du royaume recouvrait ses privilèges elle s'unirait au roi pour un accommodement avec les révoltés ou pour les combattre, s'ils étaient trop exigeants ; mais jusqu'à ce qu'on arrive à la réintégration des privilèges, les intérêts resteront compliqués et bien des catholiques soutiendront les hérétiques, et tous ensemble feront ainsi le jeu des révoltés. Il fallait en conséquence faire le premier pas, en affaiblissant même ceux-ci, offrant à Tököli des conditions honorables et nommant de suite quatre ou cinq colonels parmi les magnats les plus fidèles et les plus puissants, les chargeant de recruter avec de l'argent des milices hongroises, car bon nombre de révoltés attirés par la paie s'enrôleraient, préférant être payés plutôt que de faire un service incertain de rapines et de saccages. J'ai cité l'exemple de ce qui est arrivé dans les dernières guerres ; quand la Hollande se retira tout le

monde s'empressa de conclure des accords. Ainsi, si S. M. obtient la pacification intérieure du royaume, elle pourra traiter l'arrangement avec Tököli et enrôler ses partisans. La crainte que ceux-ci auraient d'être trahis par leurs chefs et de même ces derniers d'être abandonnés par leurs soldats, ferait que chacun tâcherait d'être le premier à s'arranger avec le souverain ; il faut dénouer ce *fascio di verghe* parce que restant lié il devient trop fort. Par conséquent, si S. M. s'efforçait de trouver de l'argent pour faire des recrutements parmi les hongrois, dans les localités qui sont dans le voisinage de l'armée des révoltés, on finirait par la diminuer, tout en offrant des conditions à Tököli. J'ai dit aussi à S. M., poursuit-il, qu'il n'était pas digne d'elle de laisser dépendre la réussite de la Diète de la volonté des rebelles, qui sont liés aux Turcs par des promesses, leur ayant donné même des ôtages, et qui ne se soumettraient jamais sans le payement du tribut aux infidèles ou en laissant à ces barbares plusieurs villages qu'ils ont occupés après la dernière paix ; tout donc fait voir qu'il était avant tout nécessaire de traiter l'organisation du royaume, laissant aux révoltés l'occasion de se repacifier ; et en attendant on devait les affaiblir en semant parmi eux la défiance, et en attirant à l'obéissance le plus grand nombre d'entre-eux avec habileté et par *mercedi* particulières. S. M. m'écouta, et me félicita ; mais mes dires ne profiteront pas si les ministres ne les appuient pas, car, malgré l'affection qu'ils ont pour leur pays, ils craignent qu'un étranger puisse trop prévaloir et, par conséquent, je dois agir avec prudence afin de ne pas empirer les choses. Je tâcherai de faire parmi les ecclésiastiques de la propagande pour une collecte au profit du recrutement des milices ; mais tous les évêques sont pauvres à l'exception de ceux de Strygonie et de Colocza et ces deux tiennent beaucoup à l'argent ; pourtant si N. S. voulait envoyer quelque somme à ce propos, cela servirait aux ecclésiastiques d'exemple qui pourrait être suivi par les magnats ; et ainsi en affaiblissant les révoltés, la religion serait assurée ». Et, dans un P. S., il écrit : « Mgr de Vienne m'a communiqué que S. M. vient d'ordonner qu'on mette en

pratique ce que j'ai dit en divisant les matières ; séparant dans les travaux de la Diète ce qui touche l'organisation du royaume de l'accommodement avec les rebelles, voulant affaiblir ceux-ci et provoquer la division parmi eux ». Le même jour il ajoute :

Molto strepitosa fù la sessione di hiermattina con grandi invettive contro il Clero, perche volesse perdere la Nobiltà, et il Regno coll' oppositione, che faceva alle sodisfationi delli eretici, i quali pigliano animo dal vedere che ancora i Cattolici vogliono l'aggiustamento à qualsivoglia partito, e quasi tutti i ministri di S. M[tà] Cesarea s'inclinano, e l'ambasciatore di Spagna, se bene favorisce gli ecclesiastici, sollecita l'aggiustamento, conoscendo che in altra forma si perderà la Fiandra, e Casale e con esso lo Stato di Milano. Il Palatino, benche zelante, riesce debole, e per le piccature che à coll' Arcivescovo di Strigonia, non fà tutto quello che potrebbe, e l'Arcivescovo per la vecchiaia hà perduto gran parte del vigore. Sono dunque quasi solo à resistere, et hò proposti i partiti, che V. E. vedrà nella lettera in piano, per divertire il colpo, che sovrasta ; e l'Imp[re] et il Vescovo di Vienna gli hanno approvati, mà altri giudicano, che non ci sia tempo da tentare altro mezo, che quello di un sollecito aggiustamento à qualsivoglia partito.

Le 31, il écrit :

Gl'eretici fecero il sabbato della passata settimana grande strepito per le loro sodisfazioni, et il lunedì seguente si astennero di comparire alla sessione, e porsero un longo memoriale à S. M[tà] (1), supplicandola con gran sommissione di volerli sodisfare con l'intera osservanza del suo regio diploma, e li fù risposto col mezzo del Palatino, che si sarebbe procurato di fare per loro tutto il possibile, ma che intanto ordinatamente procedessero alla discussione delle materie publiche ; et essendosi fatto, e deliberatosi di provedere alla difesa del Regno, giache

---

(1) Gravamina publica per Regnicolas Hongariae proponenda :

Palatinalis et Banalis authoritas. — Militaris nativi auctio. — Contributionis sublatio. — Offitiorum nativis distributio. — Camerae Hungariae reformatio. — Militaris extranei superflui eductio. — Bonorum fiscalium restitutio. — Religionis accomodatio. — Amnistia generalis. — Dieta suo modo proxime publicanda. — Iustitiae administratio — Fideiussorum, et reversalium relaxatio. — Actorum modernorum Dietalium privatorum in Capitulo sub sygillo conservatio.

Gravaminum Croatiae publicorum planatio. — Contra Turcas defensio.

S. M[tà] si è compiacciuta di levare la contribuzione impostasi doppo la ribellione, senza però specificarsi il quanto, nè il modo ; onde finalmente si è arrivato al punto dè li pretesi gravami, che adesso si discutono. Si procura intanto d'intrepidire la loro forte unione, acciò che non pregiudichi alli affari publici, rappresentando à i deputati de' sette comitati verso la Transilvania, che essi non hanno alcuna cosa da pretendere, perchè possedono tutto quello, che in altri tempi li è stato promesso, senza alcuna innovazione, restando più tosto gravati quei pochi Cattolici, che stanno mescolati frà di loro. Che nelli altri Comitati non si puol' far' violenza à i nobili, che promiscuamente hanno l'arbitrio di regolare le cose à loro modo : e circa le città libere si procurerà di darli una competente sodisfazzione. Hanno stimato alcuni di questi ministri, che questa sia la strada più facile, perche quel poco che si scapitasse in queste parti vicine, dove si è fatta la riforma,si ricupererebbe in breve, perche quattro in tutto sono i Magnati eretici,compreso il Teckely, trè de' quali sono decrepiti, e due senza figliuoli, et i loro beni ricadono alla Camera, et uno, che ne hà, è della famiglia Colonitz, e restano i figliuoli sotto la tutela di Mons[re] Vescovo di Naistat, che è il loro più stretto parente, che si promette di convertirli, stante la loro buona disposizione ; e molti sperano che il Teckely farà l'istesso, se si aggiusterà, perchè è ambizioso, et aspira à gran comandi, et al matrimonio della Principessa Ragozzi Cattolica ; onde sapendo, che i comandi non li haverà, se non si converte, e che similmente per questa causa li sarà difficultato l'ottenere la desiderata sposa, credono, che col tempo cambierà la sua religione, per la quale non si è mai riscaldato ; E però dicono, che non tollerare presentemente qualche cosa ne i Comitati vicini, si ridurranno frà poco tempo totalmente Cattolici : e che non scapitandosi nè i lontani più di quello,che fin' hora si è fatto, si promuoverà col tempo la Religione Cattolica con la suavità, e col profitto, che da molti anni in quà si è fatto in quasi tutti i Magnati, che tirano poi i proprii sudditi alla Religione, ch' essi professano. Ridotta poi la nobiltà, et i Comitati, esser' facile di regolare le città libere, deboli in se stesse, onde più si guadagnerà con la dolcezza, che col rigore, che getterebbe tutti nelle mani del Turco, e faciliterebbe il disegno, che mostrano di havere quei barbari di erigere li sette Comitati in un Principato per darlo à godere al Teckely, e che per ciò bisogna pacificare il Regno, per toglierli questa speranza, fondata sopra i presenti disturbi, poiche quando egli veda il Regno pacificato, conoscerà, esser impossibile la sopradetta dismembrazione, che riuscì tanto dannosa à tutto il Regno, quando si fece à favore di Betlem Gabor

Prencipe di Transilvania, e ne godè poi il Ragozzi fino alla morte, e però perdendo il Teckely questa speranza abbraccierà gl'abbondanti partiti, che se li fanno col mezzo accennato à V. Emza ecc. ecc.

Le 7 septembre, Bonvisi (1) écrit : qu'il serait à désirer que cette Cour mette en pratique la maxime : qu'il faut s'occuper des intérêts politiques après ceux de la religion ; car, si les miracles obtenus jadis par cette Maison ne se répètent pas, au moins les fléaux de la guerre et de la peste seraient diminués ; mais on a tellement peur des Français pour l'Italie, l'Allemagne et la Flandre, et des Turcs dans la Hongrie, que toutes mes exhortations à se rapporter à la Providence divine bien plus quà l'aide trompeuse des protestants, ne suffisent pas. On s'excuse en disant que l'union avec les protestants est une action réprouvable lorsqu'il s'agit d'une guerre offensive, mais non s'il s'agit d'une guerre défensive ; ainsi ils répètent que négligeant l'Angleterre, pour vouloir aider les religieux catholiques anglais, il arriverait comme jadis aux Espagnols qui, refusant une ligue avec Cromwel, subirent le guet-apens de la Flandre et la perte de la Jamaïque. Il vaudrait mieux que ces catholiques ne se mêlent pas des affaires politiques, prenant un parti plutôt qu'un autre. Et à propos de l'évêque de

(1) Le 31 août, il annonçait que l'envoyé de la Hollande avait remis aux députés hérétiques une lettre cachetée, mais que ceux-ci l'ont remise à l'empereur. Dans cet écrit, les Etats généraux recommandent leurs intérêts, engagent les députés à ne pas être trop rigoureux mais à se contenter de ce qui est possible pour les besoins de tout l'empire, afin que S. M. puisse arranger cette affaire. On a trouvé la note bien discrète et S. M. l'a fait restituer aux députés des hérétiques, lesquels cependant veulent la liberté de conscience, le libre exercice avec la restitution des églises qu'ils ont bâties, insistant aussi pour qu'on leur rende les 93 catholiques que jadis on leur avait consignées. Il paraît toutefois qu'ils abandonneraient cette dernière demande, s'ils obtenaient les premières, quoique les princes allemands les poussent à exiger l'exécution entière du diplôme juré jadis par S. M. Ces princes espèrent peut-être que, si l'empereur est occupé en Hongrie, il leur sera aisé de tenter tout ce qu'ils voudront contre les biens ecclésiastiques d'Allemagne, en en faisant les visées spéciales des électeurs de Saxe et de Brandebourg ; de manière que les catholiques connaissant leurs désirs, souhaitent l'accommodement de l'empereur avec la Hongrie.

Kildarience (1) on maintient la même réponse, ajoutant qu'il a été complice dans la conspiration de Nadasti et de Serino, étant confesseur du premier ; on a promis toutefois de l'aider en Flandre. « Je ne manquerai pas d'insister en faveur de ces réfugiés anglais, toutefois il faut qu'ils se conduisent avec prudence. » Et, le même jour, il ajoute que les vivres commencent à manquer ; et voyant trop de discussions à la Diète, on a résolu de choisir les sujets à traiter, en réduisant les principaux à 12, réservant pour une autre Diète les sujets particuliers. En attendant que Schwarzemberg, les chanceliers de Bohême et d'Autriche préparent la matière pour les réunions de la Diète, l'empereur est parti pour Ebersdorff, à la chasse, mais il retournera dans une semaine (2).

Le 14, Bonvisi informe de Vienne que dans la brève audience qu'il a eue de l'empereur, avant son départ d'Edembourg, S. M. lui annonça qu'elle avait lu avec attention le bref (3) qu'il lui avait communiqué en grand secret. « L'empereur m'a dit, écrit-il, qu'il avait trouvé que le Pontife s'était montré vraiment lui-même dans ce bref ; il loua l'œuvre de S. S. dans une

(1) Dans la chronologie des évêques de Kildare, aux archives du Vatican on trouve que le 8 février 1694, à la suite de la mort d'un nommé Weslii, est nommé évêque Joannes Dempsii. (Voir aussi dans la II partie ce qui touche l'Angleterre dans le chapitre de la défense de la foi.)

(2) Le 14, Bonvisi, devenu cardinal, raconte que jeudi il est arrivé un incident qui a fait rire toute la Cour : « Le marquis de Falses, ancien ambassadeur d'Espagne, est venu me faire une visite, mais voyant que je ne lui donnais pas la main, il s'en alla, disant qu'il ne pouvait pas traiter avec moi parce qu'on doit donner la main aux Grands, et que, lui, l'avait eue du cardinal Moncada ; j'ai répondu que j'étais renseigné sur le mal fondé de la prétention des Grands à Madrid vis-à-vis des cardinaux nationaux, car elle a été totalement abolie par Portocarrero et qu'il n'y avait ni prince, ni Grand, ni ambassadeur qui eût eu la main sur un cardinal ; toutefois le marquis persistant dans sa prétention, je l'ai laissé partir. Plus tard vint le marquis de Borgomainero, ambassadeur catholique, qui m'exposa ses regrets et m'assura qu'il en écrirait au roi. »

(3) C'était le bref pour l'électeur de Bavière au sujet de son projet de mariage avec la Saxonne. (Voir dans la IIe Partie, le chapitre de la défense de la foi).

matière aussi grave et se montra bien reconnaissant du passage le concernant à propos des dangers des Turcs ; S. M. loua aussi les démarches de N. S. au sujet du projet du mariage, mais celui-ci ne s'étant pas conclu, elle croit qu'il n'y a plus de danger à craindre. Quant à moi, à ce sujet, je ne peux donner de nouvelles à V. Em., à cause de l'absence du ministre de l'électeur de Bavière. S. M. ajouta qu'elle rentrera à Edembourg mercredi ; je m'y trouverai, n'étant ici que pour me préparer au cas où l'on me donnerait la barrette à Edembourg, dans le but de la faire voir aux hongrois. L'ambassadeur d'Espagne est venu me faire visite et m'a dit que les dangers au sujet de Casale augmentent ; que S. M. avait offert au duc de Mantoue de lui envoyer 3.000 soldats du Tyrol pour renforcer la place, afin qu'il n'ait pas le prétexte de la céder à causé de sa faiblesse à la défendre ».

Et, le même jour, il répond à Cybo :

Havevo già registata nell' Archivio della Nunziatura la Protesta di Monsig[r] Patriarca Bevilacqua, della quale V. E. mi hà mandato copia, et à similitudine di questa regolerò la mia, quando il bisogno lo richieda. Spero tuttavia che le mie continue contradizioni ridurranno le sodisfazioni, (che la necessità obligherà di dare à gl'eretici), à tal moderazione, che potrò mostrarmene non informato, avanti il fatto, e sè doppo haverne ragguagliato V. E. stimerà che convenga protestare, non solo credo che non dispiacerà à S. M., mà che più tosto ne haverà gusto' poichè le proteste passate del Clero, hanno adesso somministrato il pretesto di correggere le concessioni del Diploma giurato dà S. M. la quale essendo piena di pietà, e di zelo, haverà gusto di poter col fondamento della protesta operar con più frutto in tempi megliori. Et à V. E. ecc. ecc.

Le 28, Bonvisi informe que depuis hier matin il a l'espoir de voir bien clore la Diète, et qu'on finisse par le couronnement de l'impératrice et du petit archiduc. Les magnats se sont calmés pour ce qui regarde le refus de S. M. touchant la restitution des biens aux fils des révoltés qui ont été décapités et qui sont unis de parenté avec les familles principales du royaume ; l'empereur a répondu que sur cet argument il n'entend pas qu'on puisse discuter, tout étant prescrit par la loi, ayant agi justement contre des crimes énormes — mais, par contre, les

magnats savent que S. M. veut, après la clôture de la Diète, faire agir sa clémence habituelle, accordant quelques faveurs à ce sujet. L'empereur n'accepte pas non plus qu'on lui impose aucune loi touchant un accommodement avec les Turcs, bien que de cet accord dépende la pacification des révoltés, qui déclarent ne pouvoir se soumettre sans la permission de la Porte ; or, S. M. se réserve de négocier avec les Turcs par Caprara à Constantinople. On croit pouvoir se contenter aussi de ce genre de déclarations au sujet de la religion, se fiant à S. M. : Les hérétiques s'étaient énorgueillis, au commencement, des succès obtenus par les rebelles au delà de la Theiss, avec la prise de Boszormeny et maintenant celle de Callo (sic) ; mais ensuite ils se sont aperçus que cela, au contraire, nuit à leurs intérêts, car si d'abord on était disposé à leur faire des concessions pour les gagner, ce motif cesse du moment qu'ils ont déclaré ne pouvoir s'accommoder sans le concours des Turcs, ce qui fait qu'il n'y a aucun profit à faire des concessions aux hérétiques. Toutefois, la majorité des ministres est d'opinion qu'il faut concéder quelque chose à ceux-ci, afin de ne pas trop exaspérer ces populations et aussi de les détourner d'aider sous main les rebelles, leur laissant au moins l'espérance d'une amélioration de leur sort. « Je compte, dans l'audience de ce soir, engager l'empereur à agir à ce sujet avec zèle et vigueur d'âme, l'expérience m'ayant appris que, dans les articles principaux, la manière impérative a mieux servi que la courtoisie dont on a fait preuve jusqu'à présent. Je réserve par d'autres lettres d'envoyer à V.Em. des nouvelles plus positives, car cette nation est bien instable, spécialement ceux qui appartiennent au troisième ou quatrième ordre et ont moins à attendre de la clémence césarienne, comme le clergé et les magnats ». (1)

(1) A la même date, dans une feuille à part, il informe que la prise de Boszormeny a eu lieu sans résistance, par le mauvais vouloir du préside car on n'avait jamais payé les *Aiduchi* hérétiques, et les 200 allemands étaient créanciers de leur solde ; tous se sont enrôlés de suite chez les rebelles. Ce fait a donné lieu à de fortes discussions entre le Président de la guerre et celui de la Camera. Le premier demande qu'il y ait une caisse

Le 31, il écrit encore : « J'ai toujours considéré comme un devoir de mon ministère de m'opposer aux satisfactions qu'on voudrait donner aux hérétiques ; d'agir de manière à ce que les rapports avec ceux-ci ne puissent pas être interprétés comme conséquence du consentement tacite de N. S. ; j'ai inspiré ces maximes au clergé, afin qu'il proteste toujours et se ménage une voie pour défaire ce qu'on aurait concédé par nécessité. Si nous n'avions pas le clergé et quelques magnats catholiques, entre autres le prince Palatin, on ne pourrait pas faire de l'opposition au diplôme accordé sous serment par S. M. et qui concède beaucoup aux hérétiques. Aux ministres qui s'appuient sur ce diplôme, je réponds qu'il n'est pas valide, car il est en contradiction avec tant d'autres serments prononcés en faveur du catholicisme. Et j'ai fait aussi cette observation à l'empereur, qui m'a avoué se trouver embarrassé par cette contradiction dans ses serments. Toutefois, il sera impossible de ne pas donner quelque satisfaction aux hérétiques, afin de pacifier le royaume ; bon nombre de membres du clergé le reconnaissent, mais, de mon côté, je ne ferai rien, sachant qu'ils protesteront toujours. Je ne vois pas la nécessité d'expédier des courriers à Rome, car il ne s'agit pas de points de foi, mais seulement de transiger suivant le diplôme, concédant des satisfactions où on a enlevé les églises aux hérétiques, situées dans des localités avoisinantes, car dans les lointaines tout se trouve à leur avantage, et ce serait nous plutôt qui aurions le plus besoin de satisfactions. On ne pourra pas nier la liberté de conscience qui a été mise en

---

spéciale pour la guerre indépendante de celle de la Camera, afin que, par des résistances hors de propos à payer les soldats, on ne donne l'occasion à quelque soulèvement militaire ; par contre le président de la Camera proteste et menace de démissionner plutôt que de consentir à une séparation des caisses. Cette discorde affaiblit beaucoup le parti de l'évêque de Vienne et du maréchal de Cour, car leurs adversaires en profitent en exagérant le différend. Et le nonce ajoute que l'union des Turcs aux Transylvains a fait voir la ferme intention des premiers d'envahir la Hongrie et, pour ne pas se découvrir, ils ont fait agir le canon transylvain. On attend toujours des nouvelles de Casal.

pratique plusieurs fois et encore présentement à Edembourg avec le libre exercice ; par conséquent, je ne prévois pas que cela causera de grands préjudices ; cependant je leur ferai de l'opposition, quoique ceux-ci ne peuvent pas avoir une grande importance si l'on considère la situation créée par la force des armes ; mais en tout cas les hérétiques auront des avantages en comparaison de l'état où ils se trouvaient avant la rébellion ; et pour obtenir la pacification S. M. doit abandonner quelque chose. Du reste, S. M. a mis en pratique mes conseils : à présent elle négocie séparément avec la Diète, préparant les instructions pour Constantinople à donner au comte Albert Caprara, qu'on veut envoyer négocier avec Tököli ; on réunit de l'argent pour enrôler la milice hongroise afin d'affaiblir Tököli ». Le 5 octobre, il annonce que dans la dernière audience il a dit à l'empereur qu'il n'était pas opportun de suivre ceux qui conseillent la largesse dans les concessions aux hérétiques, dans l'espoir de gagner ainsi les rebelles et considérant que toute concession est chose juste quand on évite un grand mal et provoque un grand bien. Mais à présent que l'on a la certitude que les rebelles n'ont plus la liberté de leur volonté et sont esclaves des Turcs, ce n'est plus le cas de conseiller de prostituer la religion, quand on n'a plus l'espoir d'obtenir aucun bien. « Mes considérations ont fait de l'effet sur l'empereur ; et les ayant répétées aux ministres, ils ne nient pas que tout sera inutile auprès des révoltés actuels, mais ils craignent que d'autres hongrois se révoltent et s'unissent aux anciens rebelles, facilitant ainsi aux Turcs la conquête de tout le royaume. Tous mes efforts pour leur faire changer d'avis à cet égard n'ont pas réussi, car la crainte n'est pas sans fondement, voyant la rage dont les hérétiques ont été saisis après la lecture de la réponse de S. M. à leurs propositions, trouvant qu'à chaque demande on a donné quelque satisfaction et seulement, pour ce qui touche la religion, l'empereur déclare qu'il décidera après la clôture de la Diète. Sans doute, les députés hérétiques ne sont pas des personnages d'autorité, ni en situation de parler résolument, mais ils sont protégés par des magnats catholiques qui

veulent s'en servir pour leurs propres intérêts ; et si ceux-ci se montrent assez tranquillisés quant au refus des biens confisqués, toutefois ils gardent toujours rancune et méditent des représailles contre le clergé, tâchant de lui enlever quelque charge. J'ai mis les ministres sur leurs gardes afin qu'ils ne se laissent pas tromper par la sagacité de cette nation, laquelle demande beaucoup mais n'offre rien pour la sûreté du royaume, au point que l'on consentirait à payer le tribut à la Porte et à lui donner toutes les satisfactions, afin de jouir pacifiquement de leurs biens sans payer de contributions. Le clergé voit le danger et résiste ; mais cela ne suffit pas parce qu'étant composé de personnes de naissance vulgaire il n'est pas suivi, et la richesse de quelques-uns est enviée par les autres ». (1)

Le 12, il écrit encore : « les pertes qu'on a faites au delà de la Theiss empirent la situation de la Hongrie, car quoique Böszovmeny et Collà soient de petites localités, toutefois elles dominent le pays et fournissent beaucoup de vivres, et les Turcs, par leurs menaces continuelles, réveillent des jalousies, d'autant plus que celles-ci ont augmenté dans l'empire après l'occupation d'Argentina de la part des Français, car la Souabe reste découverte jusqu'à Ulm. Les ministres, pour empêcher que la Diète puisse être dissoute et que les hérétiques s'unissent aux révoltés, ont résolu de faire la déclaration dont j'envoie la copie, avec l'article de la pacification de Vienne (2), et l'autre du roi Ladislas afin que V. Em. puisse

---

(1) Le 7, il mande : que le couronnement ayant été fixé pour bientôt, on a envoyé prendre la couronne à Presbourg et, vendredi, on la portera à Edembourg en une cavalcade solennelle.

(2) Benignissima S. Ces^{ae} Regiaeque Maiestatis Dñi Dñi nostri Clementissimi resolutio in negotio Religionis medio Exc^{mo} Dño Comite Palatino facta, ac die 8a praesentis mensis Octobris per Dñum Vice Palatinum spectabili at magnifico Dño personali praesentiae Regiae consequenterque universis inclytis Statibus, ac Ordinibus Regni in domo regnicolarum repraesentata.

P^{mo} Omnes, et singuli Status, et ordines, intra Regni ambitum existentes,

m'envoyer des instructions. Je peux dissimuler jusqu'à ce qu'il m'arrive des ordres, car rien d'exceptionnel ne m'oblige à protester de suite, concédant toutes les églises qu'on a récupérés à la dernière révolte, et aussi la liberté de conscience, qu'on ne peut supprimer, avec un exercice modéré du culte.

---

in sua Religione, et confessione, sive sint magnates, et nobiles, liberae etiam civitates, et oppida privilegiata immediate ad coronam spectantia permaneant.

2° Eadem libertate religionis gaudeant Milites Hungari in confiniis Regni.

3° Non solum libertas, uti modo dictum in Religione, sed et insuper liberum suae Religionis exercitium, et usus permittatur, salvo tamen dominorum terrestrium iure.

4° Neutri parti liceat in posterum Ecclesiae pastores propter Religionem amovere, et exturbare a locis, ubi exercitium Religionis viget.

5° Nullae ultra occupationes templorum fiant.

6° Templa vero, que novissimo disturbiorum tempore ab anno 1670 huc usque occupata fuerunt, possessoribus permaneant.

7° In unoquoque Comitatu permittatur Augustanae Confessionis addictis, necnon illis, qui sub horum nomine comprehenduntur facultas aedificandi Templum, et in eo exercitium Religionis, si hi in dicto Comitatu non haberent, unum Templum.

8° Quod si vero ibi iam haberent, ipsis relinquantur, et proventus parochiarum talium ad eosdem pertineant.

9° Magnatibus quoque, et nobilibus in dictis Comitatibus permissum sit, in illorum arcibus pro exercitio suae Religionis, oratoria et sacella erigere et dotare.

10° Pacificatio Viennensis in primo articulo in omnibus repetatur.

11° In universo Regno Romano-Catholicis permittatur suae Religionis usus, et exercitium.

12° Peculiariter concedatur Posoniensibus Augustanae Confessionis aedificare in loco commodo, et determinando unum Templum sicut et civitas Soproniensis in possessione exercitii quod modo habet, imperturbata relinquatur.

13° Gravamina futuris temporibus in negotio Religionis emergentia nunquam armis, sed per Regem auditis partibus determinentur, et articulus octavus Decreti sexti Wladislai Regis renovetur, et observetur.

14° Sub gravi Regiae Maiestatis indignatione abstineant omnes status et ordines, et omnes Regnicolae, ne quis alterius partis Religionem, aut eius sequaces conviciis, aut scommatibus proscindat.

Pacificationis Viennensis Articulus primus.

Quantum itaque ad Religionis attinet non obstantibus prioribus pro tem-

Toutefois, j'ai fait comprendre à l'archevêque que le clergé ait à protester sans interrompre la continuation des séances, afin de ne pas mettre le royaume en confusion. Il peut toutefois surgir une difficulté : ce serait si les hérétiques deman-

---

pore constitutionibus publicis, sed neque articulo postremo anni 1604, (cum is extra Dietam, et sine regnicolarum assensu adiectus fuerit, et propterea etiam tollitur :) Deliberatum est ut iuxta S. Caes^ae^ Regiae Mtis priorem resolutionem, ad quam se regnicolae in sua replicatione referunt : nimirum, quod omnes et singulos Status et Ordines intra ambitum Regni Hungariae solum existentes, tam Magnates, Nobiles, quam liberas civitates et oppida privilegiata immediate ad coronam spectantia : item in confiniis quoque Regni Hungariae milites Hungaros in sua Religione, et confessione nusquam,et nunquam turbabit, nec per alios turbari, aut impediri sinet. Verum omnibus praedictis Statibus et Ordinibus liber Religionis ipsorum usus, et exercitium permittetur : absque tamen praeiudicio Catholicae Romanae Religionis, et, ut Clerus templa, et ecclesiae Catholicorum Romanorum intacta, et libera permaneant, atque ea quae hoc disturbiorum tempore utrinque occupata fuere rursum eisdem restituantur.

Wladislai Regis Decreti sexti articulus 8us.

Quicunque contra Statuta, Decretaque Regni, palam et aperte egerit, Decretaque huiusmodi temerario ausu violare de caetero praesumpserit, prout hactenus per plerosque potentes fieri solitum erat : talis si fuerit praelatus, aut altera persona ecclesiastica, in amissione praelaturae, vel alterius dignitatis et beneficii ; si vero Baro, vel Nobilis in amissione universorum bonorum, et iurium suorum, possessionariorum, convincatur eo facto, et perpetuus Regiae Mtis, ac Regni infidelis, et exul habeatur. Et talium praelaturas, beneficia seu dignitates, vel iura possessionaria, Regia Mtas cui maluerit, liberam donandi, et conferendi habeat facultatem ; quod si Mtas Sua hoc modo punire, praelaturasque seu beneficia, aut dignitates, vel iura possessionaria auferre, et alteri conferre, donareque recusaret, ex tunc si mediocris persona spiritualis, aut saecularis id facere tentaverit, per comites vel vicecomites, ac gentes, et universitatem nobilium eiusdem Comitatus, ubi talis residentiam habet, iuxta eorum libitum puniatur, universaque bona, et res eiusdem in publicam praedam convertantur. Si vero potens quisquiam fuerit, ad huius proterviam rebellionemque domandam, nec non bonorum, et iurium possessionariorum, dignitatumque et beneficiorum ablatione, praefati Dñus Palatinus, ac Index Curiae Regiae, vel supremus capitaneus per Universitatem nobilium illius Comitatus, ubi talis aperta Decretorum violatio facta fuerit, requisitus, levatis praemisso modo suis, ac aliorum dominorum, et Comitatuum gentibus, insurgere, ac sub praemissa dignitatis, et officiorum suorum amissione, admittere teneantur.

daient que ces propositions soient contenues dans un diplôme, portant le sceau du royaume et celui du chancelier, qui est un évêque, tandis que le clergé a protesté. Il y a le précédent du diplôme de l'empereur, contre lequel on a aussi protesté, mais il porte la signature de l'archevêque qui alors était chancelier, par conséquent j'ai fini par dire, que ne pouvant pas faire autrement, l'évêque devait protester sur tout, déclarant qu'il a signé par obédience et comme officier de la couronne. Ayant parlé sur ce sujet à Mgr de Vienne, il laissa voir que je pourrais déjà exprimer mon opinion clairement car on avait renseigné le pape ; mais j'ai répondu que je devais me conduire avec respect envers mes supérieurs et attendre les ordres, l'évêque ne m'a pas contredit, et je continue à me tenir à l'écart sans troubler les négociations ; et avec l'empereur même je me suis borné à désapprouver le fait. Je vois pourtant, ajoute-t-il, que le clergé, dans son intérieur, se montre content des limitations des concessions, tandis qu'il n'est pas certain que les hérétiques en soient satisfaits ; malgré tout, bon nombre est content de sauver des précipices la patrie. Les négociations pour gagner Tököli et d'autres chefs, par l'argent et des charges, ne pouvant plus avoir d'effet par la lenteur qu'on a mise à leur répondre, les révoltés sont obligés de se jeter dans les bras des Turcs, mais il reste encore un espoir de les conquérir, si le royaume arrive à être repacifié à l'intérieur et si la religion y gagne beaucoup de terrain après la mort des trois magnats de la Hongrie inférieure qui soutiennent l'hérésie. Dans une matière aussi délicate il m'a fallu gagner du temps, afin de ne pas nuire aux intérêts ecclésiastiques et politiques. V. Em. aura le temps de résoudre, et pouvant toujours protester, alléguant le motif d'avoir ignoré ce qu'aura conclu la Diète au cas de l'expédition du diplôme, et que le pape désaprouvât les articles, que j'envoie, auxquels peut être on ajoutera encore quelque chose; en tout cas je pourrai avancer mon retour à Vienne pour ne pas m'y trouver présent (1)».

(1) Et il ajoute : « on déplore l'occupation d'Argentina car elle contenait le plus important Arsenal de l'Allemagne : 500 pièces de canons et des armes

Le 26, Bonvisi écrit : « l'empereur m'a avoué qu'il n'y a d'autre remède pour finir la Diète que de suivre mon conseil : de ne plus accepter de recours contre les déclarations qu'il fera après la présentation des réponses de la Diète, parce que les séances de celle-ci étant toujours tumultueuses, on en aurait encore pour six mois, si on n'y mettait pas fin. En attendant, j'ai négocié efficacement avec les ministres et le Palatin. J'ai fait observer à celui-ci combien étaient plus modestes les prétentions de la dernière Diète et que, malgré cela, il avait protesté contre celle-ci ; tandis que depuis qu'il est Palatin, il laisse tout aller sans chercher à ce que les magnats catholiques s'unissent aux ecclésiastiques pour soutenir les raisons de la religion, et protester à leur tour ; de manière que les hérétiques finissent par céder, voyant tant d'opposition contre eux ; et j'ai ajouté qu'on pourrait ainsi douter que S. Exc. avait changé de sentiments après avoir reçu les honneurs ; le Palatin sembla se réveiller à ces expressions et promit d'obtenir que d'autres protestent. J'ai abordé avec lui aussi le point le plus scabreux, celui de la restitution des biens confisqués, montrant que la demande était excessive s'agissant des révoltés, convaincus et compromis par les déclarations d'Abaffi, l'exhortant à faire remettre ce point à une autre Diète, l'assurant que S. M. donnerait preuve de sa clémence envers les fils des rebelles morts, et qu'elle aurait été plus généreuse si elle n'y avait pas été forcée. Le Palatin me promit d'employer son influence aussi à ce sujet, mais il manifesta sa mauvaise humeur contre l'évêque de Neustadt, Président de la Camera, trouvant que ce prélat exerce ses fonctions contre les lois et qu'il s'est rendu

pour 80.000 soldats. Après l'entrée des Français dans la ville on y a chanté le *Te Deum*. Ici on trouve que cette occupation est contraire à la parole donnée, de ne rien changer durant le congrès de Francfort, mais les Français répondent que celui-ci n'est pas encore réuni, tandis que les députés sont toujours à disputer sur qui doit entrer le premier dans la ville ; durant ces questions les Français ont fait la plus considérable des acquisitions. »

odieux par son âpreté (1). A mon tour, ne pouvant pas nier le fondement de ces accusations, j'ai répondu qu'il était bien dur que S. M. dût se priver d'un ministre qui lui avait donné tant de preuves de sa fidélité, pour charger de l'exaction des revenus des personnes qui ne jouissaient pas de la pleine confiance royale.Et je lui ai proposé l'expédient -- si on ne trouvait pas une autre personne de la même valeur que l'évêque — de séparer des revenus qu'on retire du royaume ceux pour la Mense royale, en en laissant l'administration à l'évêque et confiant l'exaction des autres revenus pour les besoins du royaume à un président laïque, qui en rendrait compte au roi et au royaume. Mon projet n'a pas déplu au Palatin, ni plus tard à l'empereur auquel j'en ai donné connaissance, mais d'autres s'y opposèrent dans l'intérêt de l'évêque et sous le prétexte que ce serait cause de dommage et de honte pour S. M. A ces arguments j'ai répondu : que d'abord il n'y a jamais de honte lorsqu'il y a la loi. et ensuite que S. M. n'aurait pas eu de préjudice du moment que de ses revenus serait administrateur l'évêque ; et enfin j'ai ajouté qu'à présent en mêlant tout ce qu'on recevait de la nation pour le roi et aussi le royaume, on voyait qu'il y en avait assez pour suffire à la défense nationale, mais qu'en faisant la division on verrait combien peu on donnait pour le royaume et ce que S. M. dépensait de son propre argent pour le défendre ; ce raisonnement sembla avoir obtenu du succès. J'ai fini ma conversation avec le Palatin, l'exhortant à modérer les dernières prétentions de la Diète, car, si on a pour but la sûreté du royaume et de ses ressortissants, on doit réfléchir que, par contre, on en produit la ruine soit que S. M. les accepte ou les repousse. En ce dernier cas, la Diète se dissout sans résultat et on en revient à gouverner le royaume par la force des armes et non par les lois ; que si S. M. admet ces prétentions, les Turcs auraient une preuve de notre faiblesse ; on devait se préparer à avaler tout ce qu'ils voudront imposer, et

(1) C'était le comte Kollonitz, qui devint archevêque de Strygonie et plus tard cardinal.

que jusqu'à présent ils n'ont pas été retenus par sentiment amical envers nous, mais dans la crainte de trouver une forte résistance ; par conséquent, si les hongrois voulaient la prostitution totale de leur roi ils pouvaient l'obtenir ou par le défaut des forces du roi même ou par la pression de la crainte des dangers ; ils forceraient ainsi S. M. à faire la paix avec les Turcs.Le Palatin n'a su que répondre au dilemme et se montra disposé à faire son possible pour la tranquillité... La gravité du sujet, conclut le nonce, m'a rendu prolixe; toutefois j'espère que N. S. sera content d'apprendre les particularités pour corriger ma faiblesse et augmenter ses paternels souvenirs » (1).

Le 2 novembre, Bonvisi écrit à Cybo : le chancelier Hocher est venu s'excuser de n'avoir pas encore préparé la formule au sujet du déchirement du bref, et de n'avoir pas aplani les difficultés pour l'affront à la nonciature (2) et tout cela à cause de la Diète... « Il me paraît qu'il n'y a aucune raison de hâter la remise de la barrette avant d'avoir eu les réparations, attendant de la recevoir à Vienne surtout si ici on augmente les concessions aux hérétiques. Ayant même appris qu'on était disposé à leur restituer trois églises, qui ont vraiment été bâties par eux mais qui sont actuellement en possession des catholiques, j'en ai parlé vigoureusement à S. M., relevant le scandale qui en résulte-

(1) C'est le Transylvain, mande Bonvisi le même jour dans une feuille à part, qui indirectement a fait maintenir l'empereur dans sa décision de répondre catégoriquement à la Diète, accordant ce qui est possible sauf ce qui touche la religion et sa dignité. Il n'est pas honorable de continuer à traiter avec la Diète, vu les offres que lui peut faire le Turc par l'entremise du Transylvain. Celui-ci a expédié à la Diète une proclamation très offensive contre la Maison d'Autriche, l'accusant d'avoir gouverné toujours en tyran ; que s'il a pris les armes c'était pour donner la liberté aux hongrois ses compatriotes, les délivrant de l'oppression ; il les engage à se mettre sous la *paisible* protection des Turcs, les assurant qu'ils jouiront de la plus complète liberté ; Abaffi affirme qu'il a déjà en main un diplôme à ce sujet.

(2) Voir dans la IIe Partie le chapitre sur les droits de l'Eglise.

rait si ces autels sur lesquels a été célébré le grand sacrifice de la Messe, étaient de nouveau contaminés ; l'empereur me répondit qu'on n'arrivera pas à ce point. Toutefois je crains qu'on ne finisse par autoriser à bâtir des temples à conciliabules dans les comitats éloignés et dans les villes franches. L'archevêque et le clergé sont avec moi, mais cela ne suffira pas parce que bien d'autres sont alarmés par les désordres qui peuvent naître. En vérité, le moment est bien mauvais à cause des complications qui viennent de tous côtés, et de la faiblesse qui est très grande ; on craint aussi que les princes de l'Allemagne en profitent aux dépens de la religion et des biens ecclésiastiques. Je tâche de me régler de manière à résister sans rendre plus fort le préjudice, bien que je voie que les concessions aux hérétiques ne donnent pas une grande tranquillité dans le royaume, car les Turcs n'ont pas de partialité pour une religion plutôt que pour une autre. Jusqu'à présent, on n'envoie pas le comte Caprara à Constantinople pour toucher le fond de cette plaie ; tout procède avec lenteur, et même ceux qui le constatent ne peuvent le croire. Je regrette que l'empereur s'abatte d'esprit et de corps ; actuellement il souffre des souffrances de l'impératrice qui, pour vouloir le suivre partout, a eu une fausse couche tellement grave que, si elle ne fait pas une cure énergique, on craint qu'elle ne puisse plus avoir d'enfants » (1). Le 9, il informe qu'on croyait que les héré-

(1) Le 9, il écrit :

Era sperabile un competente buon fine della Dieta, se i fautori di Monsig^r Vescovo di Naistat non si fossero ostinati in volerlo sostenere nella carica di presidente della Camera d'Ungaria, perchè sodisfatti i magnati in questo punto, haverebbero fatto piegare gl'eretici à contentarsi delle condizioni già offerteli, mà più tosto hanno inclinato i commissarii Cesarei, à dar nuove permissioni di fabricare chiese, e questo verisimilmente neanche basterà. Io sè bene sono amico del sopradetto Vescovo, per chè è un prelato molto zelante, hò vivamente rappresentato, che più tosto conveniva sodisfare la multitudine con levarlo, et non pregiudicare alla Religione, et egli ancora doveva sacrificarsi per l'istessa, mà i suoi parziali, che hanno pigliato l'impegno, non ne vogliono recedere, e l'Imperatore si rimette anche in quelle cose, che conosce contrarie al suo servizio, come hà fatto nel recedere dà quelle, che S. M. mi haveva detto, di volere nelle repliche, che

tiques se seraient contentés des concessions des commissaires césariens, parce qu'ils ont eu l'énergie de leur refuser la restitution de quelques églises, même de celles qui ont été bâties par eux, leur ayant toutefois concédé l'érection de nouvelles dans les comitats lointains et dans les villes franches où les catholiques sont en minorité ; mais il faut encore donner la satisfaction d'éloigner Mgr Kolonnitz de la présidence de la Camera. Les amis de l'évêque continuent à le soutenir, promettant seulement qu'à la première occasion où le prélat sera pourvu d'une autre charge, il pourra être substitué par un président laïque. On craint toujours qu'on ne trouve des prétextes pour prolonger la Diète. En attendant, bien des affaires importantes restent en suspens, surtout dans l'empire. Tököli et Vasseleni font de nouvelles propositions, mais on trouve qu'ils persistent dans leur système qui consiste à profiter de l'hiver pour gagner du temps et se préparer pour le printemps; du reste, on n'y attache pas d'importance sachant qu'ils ne peuvent rien conclure sans le consentement de la Porte. Pourtant le comte Albert Caprara ne part pas, parce que le Président de la Camera ne donne pas de fonds et empêche même le

farebbe, prefiggere un termine, per accettarle, et in cambio di questo si pregano gl'Ungari d'acquietarsi à queste, ciò li renderà più animosi ; allegando di non potersi fidare di Monsig[r] Vescovo di Naistat, che eseguisca quello che sarà risoluto, havendo molt'altre volte ricusato di farlo. Mi replicano i ministri di havere positive promesse dà alcuni de principali di consentire à i punti che si propuongono, et io li hò risposto, che ogn'uno dà sè vuol mostrarsi obbediente à S. M., mà poi nelle sessioni fanno muovere da altri la difficultà, et essi ò non vogliono, ò non possono superarla. Sè pure si accomodassero à soffrire per qualche tempo Monsig[r] Vescovo di Naistat, saranno poi duri nel consentire alla Coronazione dell'Imperatrice (non parlandosi più di quella dell'Arciduca) per haver questo modo, dà forzare l'Imperatore ad una nuova Dieta, e però pare che S. M. raffreddi, et non voglia propuonere la Coronazione dell'Imperatrice, mà può mutarsi, perchè questa ardentemente lo desidera. A mè pareva, che si dovesse rispondere, che se si fossero acquietati sul punto della Religione, si sarebbero contentati circa la remozione del Vescovo, mà non hò potuto ottenerlo, e ne stò afflittisimo, considerando che alla Religione poco si pensa, ancorchè l'Imperatore sia piissimo, mà troppo rimesso al voler de suoi;E confermando à V.E. ecc.

départ d'envoyés à d'autres Cours. Le roi très-chrétien et le Dauphin sont allés, à cheval, visiter Argentina ; le roi est descendu à la cathédrale et a interdit l'entrée de l'église à tout hérétique ; il annonça qu'il respectera les privilèges de la ville, mais que la population sera obligée de payer la garnison ; on croit qu'il s'achemine à la conquête du Luxembourg. Les Suisses se préparent à défendre Genève, Constance et Bâle en réunissant 80.000 hommes... Les députés français sont entrés les premiers à Francfort et il paraît qu'ils ont voulu engager le magistrat à se mettre sous la protection de la France... Les hongrois de Bargozzi ont battu les rebelles et Tököli se retire vers la Theiss,poursuivi par Strasoldo et Caprara ; l'Abaffi de Transylvanie s'est aussi retiré. (1) Et, le 16, il continue : dans les réponses des commissaires on a ajouté, en faveur des hérétiques la concession d'une localité, s'il n'y en a pas déjà, pour leurs exercices dans dix villes, savoir : cinq dans la Hongrie inférieure et autant dans la supérieure où ils sont en majorité — la première en ayant déjà trois, n'en aura que deux nouvelles — : on leur concède aussi des localités dans des comitats étendus et habités presque exclusivement par des hérétiques. Bien qu'il y a encore la question de l'évêque, soutenu par beaucoup de monde, on veut tenir ferme à cause du vif désir de l'impératrice d'être couronnée, en leur accordant quelque chose de ce qu'ils demandent. On voit que Tököli ne considère pas que, si l'on s'arrange avec les Turcs, il ne sera pas nécessaire de lui faire d'autres avantages (2).

---

(1) Le 15,Cybo met en garde Bonvisi contre le comte Marsili de Bologne, qui a beaucoup voyagé au Levant et se vante de connaître des princes d'Allemagne. Il se trouve à cette Cour lié d'amitié avec Caprara. A Venise, il se mêla aux négociations entre les nobles et le Saint-Siège, comme si N. S. lui en eût donné l'autorisation. Cybo en avertit le cardinal pour sa gouverne car le comte pourrait répéter le jeu à Vienne.

(2) Et il ajoute : On dit qu'il y a eu plusieurs cas de peste dans le régiment Palfi, et un à Edembourg ; mais il est difficile de connaître la vérité. Il avertit que le duc de Bavière a refusé de se rendre à Fribourg, selon le désir du roi de France pour voir la Dauphine ; car le duc veut rester uni à l'empereur. La Hollande et la Suède sont du reste mécontentes de l'empe-

Le même jour, il écrit : « m'attendant à ce que S. M. m'aurait donné la barrette hier, fête de S[t] Léopold, du moment que les concessions faites aux hérétiques n'étaient pas assez graves pour empêcher cette consigne — j'ai été chez l'empereur pour lui demander s'il compte faire des concessions plus importantes, ajoutant que moi, nonce, je m'étais opposé à celles qu'on a accordées et que S. S. avait pris du temps à répondre. Je me suis ensuite fait remettre, par l'abbé Spada, le bref qu'il avait apporté avec la barrette afin de tout arrêter avec les maîtres des cérémonies, mais je n'ai pas trouvé le document principal : le bref qui charge l'empereur de me la remettre et dont on doit donner lecture, comme on le fait lorsque S. M. donne la Toison d'or au nom du roi d'Espagne. Je supplie V. Em. de me le faire transmettre quoique la cérémonie de la barrette n'ait pas une grande importance, car je vais quand même à l'audience ; seulement je ne pourrai pas intervenir au couronnement, comme on désire et selon le rite » (1).

Et à la même date :

Vedrà V. E. nel foglio à parte lo stato di questi Trattati, e parmi cosa insoffribile, che per sostenere il Vescovo di Naistat contro l'articolo della pacificazione di Vienna, si voglia sempre accrescere il pregiudizio della Religione, dicendosi che gl'eretici si contenterebbero dell'ultime concessioni, se fosse remosso il Vescovo dalla presidenza. Io rappresento esser più giusto sodisfare sopra la persona d'un privato, che può ricompensarsi in altro modo, che prostituire la Religione, mà il Prencipe di Swarzemberg, l'Hocher, et i Gesuiti sostentano talmente il Vescovo, che hanno impresso nell'animo dell'Imperatore, che non deva in alcun modo abbandonarlo, e trovai l'altro giorno S. M. cosi fisso in questo punto, che non potei persuaderlo in contrario, perchè li hanno detto che sarà maggiore il benefizio della Religione, il sostenere

---

reur parce qu'll ne s'unit pas à elles. On dit aussi que le très-chrétien veut occuper Luxembourg comme compensation d'Alost.

(1) Et, le même jour, il prie S. Em. de remercier le pape de ce que son agent lui a écrit que S. S. a voulu le comprendre, quoique absent, dans la distribution qu'elle a fait faire de toute la promotion ; je me trouve, ajoute-t-il, rempli de tant d'obligations, et je prie V. Em. d'humilier aux pieds de N. S. mes remercîments etc.

il Vescovo zelantissimo per l'istessa, che non sarebbe il negare la fabrica di alcune chiese ; Così mi riferiscono i contrarii del Vescovo, nè posso per l'arrabbiate passioni che regnano distinguere le cause ei motivi ma bensì ne vedo l'effetto.

Non sono veramente grandi le nuove concessioni fatte à gl'eretici, perchè sarebbe stato impossibile il negare l'esercizio nelle città, mà sè ne facessero di nuove, stimerei necessario di farmi intendere, che partirei dalla Dieta per metter qualche freno, et l'eseguirlo in effetto, sè le mie esortazioni non giovassero, per far costare la mia disapprovazione. Mi raccomando però à Dio, che m'ispiri al meglio ; Et all'E. V. ecc.

Le 23, il répète que si d'une part il y a l'obstination des Hongrois à vouloir tout, de l'autre les ministres soutiennent Mgr de Neustadt ; on croit que si l'on donnait satisfaction sur ce point, tout le monde serait tranquille ; l'évêque de Vienne est aussi de cet avis. «En lui parlant, je me suis plaint des théologiens qui ont toléré non seulement les premières concessions aux hérétiques, mais aussi les secondes ; Monseigneur me répondant qu'il y avait nécessité urgente, j'ai répliqué que je ne la voyais pas et, qu'en tout cas, elle ne forçait pas S. M. à donner aussi la satisfaction touchant le président de la Chambre et à s'engager dans les deux questions ; qu'il convenait, au moins, de céder au sujet de l'évêque plutôt que sur la question religieuse et, voyant le prélat très embarrassé de me répondre, j'en ai parlé à S. M. lui déclarant que j'avais l'ordre de protester contre tout, et de le faire toutefois sans la mécontenter. J'ai fait cette déclaration pour montrer à l'empereur qu'il y a nécessité à ne pas laisser courir ces préjudices à la religion et aussi pour donner à S. M. une raison juste de ne pas faire de plus grandes concessions ; du reste ma protestation pourra lui servir pour défaire ce qu'elle a fait, arrivant des temps meilleurs. S. M. approuva et promit qu'elle en resterait là et n'accorderait rien de plus aux hérétiques. J'attendrai cependant les lettres de V. Em. pour rédiger ma protestation afin de voir ce qu'elle pourra m'ordonner de plus, du moment que l'empereur assure qu'on n'ira pas plus loin ». Ét Bonvisi conclut, que si l'impératrice n'était pas obstinée pour son couronnement, il y aurait bien moins d'obstacles ; mais il est

impossible de la persuader des dommages qu'elle occasionne, sans aucune utilité, car tout se réduit à une simple formalité et les deux dernières impératrices ne furent pas couronnées.

Le 30, il mande :

... Io havevo sempre sostenuto, che per terminare una volta la Dieta, bisognava venire à qualche temperamento, perchè derogando le Diete susseguenti, alle precedenti, haverebbero voluto gl'Ungari discutere rigorosamente tutti i punti per non pregiudicarsi, e questo haverebbe tirato in longo sette altri mesi di tempo, e però doveva S. M. dichiarare, che non potendosi più protraere la Dieta, per l'inclemenza del tempo, e per la penuria di tutte le cose, e molto più per l'urgenza di altri negozii, che lo richiamavano à Vienna, intendeva che tutto quello, che haveva conceduto, e quello che si tralasciava non pregiudicasse à i privilegii del Regno, rimettendone la total discussione ad un'altra Dieta da convocarsi subito, che le congiunture lo permettessero ; Et essendosi risoluto in questa forma si spera che gl'Ungari se ne contenteranno ; e hier mattina nel consesso universale degl'Ungari, nè fù fatta la proposizione dal Cancelliero di Corte, assistito dà quello di Boemia, deputati commissarii dà S. M., con parole molto affettuose, e di grande stima verso questa nazione, e fù ricevuta con grand'applauso, e spero avanti di serrar questa lettera, di poter per proscritto dare à V. E. la certezza, che tutto resterà terminato con sodisfazione scambievole, e che per li 9 del futuro sia per farsi la Coronazione dell'Imperatrice ; Confermo intanto à V. E. ecc.

P. S. Il modo chè fù tenuto hieri dal Palatino, non piacque à i Regnicoli, perchè partiti i Deputati Cesarei, disse che si doveva ringraziare S. M. dell'espressioni fatte, con supplicarlo della Coronazione dell'Imperatrice, et alcuni che haveva praticati antecedentemente applaudirno, et il Clero consentì, mà i Regnicoli rimasero sorpresi, e non rispuosero, et il Palatino pigliando il silenzio per approvazione, fece suonar le trombe in segno d'allegrezza, et andò à fare l'istanza all'Imperatore. I Regnicoli dicono che non contradiranno, mà vogliono esser ricercati con le forme solite. Spero però che non porterà disturbo, tuttavia ci è sempre dà temere di questi cervelli, e che cercheranno di ottenere qualche altra sodisfazione.

Le même jour, il dit que la protestation à présenter aux chanceliers de Hongrie et d'Autriche est prête et qu'il s'est basé pour la rédiger sur le texte de Mgr Bevilacqua, envoyé

par S. Em. « Mais, du moment, écrit-il, que V. Em. m'a recommandé de la présenter sans bruit, afin de ne pas exaspérer le peuple et la Cour, j'ai annoncé à S. M. que j'avais l'ordre de protester, mais qu'afin de ne pas porter préjudice à ses intérêts, je voulais prendre sur moi la responsabilité, espérant que le pape n'en saurait rien, d'apprendre de S. M. le moment où elle croit opportun de publier la protestation. L'empereur parut être bien content de ma démarche ; or en annonçant à S. M. l'intention de N. S., de s'opposer à tout, je crois avoir réussi à ne pas créer de confusion, prenant sur moi le reproche de quelque négligence à servir V. Em. Me trouvant le soir même avec Mgr de Vienne et le Palatin, je leur ai déclaré que j'étais décidé à protester, mais le Palatin me pria de retarder de deux ou trois jours ; j'ai adhéré à sa demande laissant croire que j'ignorais ce qu'on allait proposer à la Diète pour fixer un accommodement temporaire ; S. M. du reste m'en avait déjà donné l'avis. Et Bonvisi conclut que, de cette manière, les Hongrois croiront négligence de ma part ce qui n'a été qu'un artifice, d'autant plus qu'il y a quelques jours j'en ai averti Mgr de Strygonie. »

Le 7 décembre, Bonvisi écrit : j'ai employé toutes les diligences à raccommoder les affaires de la Hongrie, et j'avoue que jamais dans d'autres négociations je n'ai trouvé autant de difficultés. Le sujet de la religion est si délicat, qu'il doit le traiter sans diminuer sa propre autorité et aussi sans causer la rupture de la Diète, ce qui serait une perte pour toute la chrétienté ; il a fallu travailler, tandis qu'il y a discorde parmi les conseillers allemands dont chacun détruit ce qu'un autre d'eux avait fait. La proposition du Palatin à la Diète a été mal conseillée, et Hocher m'avoua que si après la publication du couronnement (1), la Hongrie s'était obstinée,

(1) Le même jour il informe :

Restando stabilita, come si scrisse, la Coronazione dell'Imperatrice per li 9 del corrente, si mandò à Presburgo à pigliar la corona reale, e venerdì fù introdotta in Edemburgo con solenne cavalcata. Precedevano 200

il fallait prostituer l'autorité royale et faire rester S. M. sous une grave offense. Je me suis rendu chez Mgr de Vienne et je lui ai dit franchement qu'on ne devait pas penser à réparer l'erreur commise en faisant des concessions religieuses, car je me plaindrais hautement ; mais le prélat m'ayant promis de résister, je l'ai quitté, tout en lui répétant ; de bien considérer l'importance de l'affaire, car si l'on portait de nouvelles atteintes à la religion ce serait une honte pour moi, cardinal et nonce, mais bien plus encore pour lui évêque et capucin, de cette manière je lui ai rendu sa dette très évidente. Je me suis assuré Hocher qui a promis de m'assister ; et nous nous sommes entendus pour que je fasse la protestation devant lui et le chancelier de Hongrie. Je ne sais si la Diète finira cette semaine ; tout dépend des déclarations des regnicoles à la réplique impériale ; mais il ne reste pas beaucoup d'espoir, le Palatin ayant perdu tout crédit par son imprudence, et ainsi on ne peut pas faire fond sur lui. Toutefois, il faudra

---

Cavalli Alemanni, seguitavano 100 Cavalli Ungari con lancie, e longhe bandierole, e 6 cavalli à mano del Palatino con ricche bardature, con scudi attaccati al pomo, et altre armi proprie della nazione, e dietro di essi la nobiltà del Regno, dopoi i camerieri della Chiave di S. M. mescolati con i magnati, e dopoi il Palatino, messo in mezzo da due de principali. Veniva dietro un carro tirato dà 6 cavalli, coperto di velluto cremisi, dove dalla parte di dietro sedevano il Conte Waldstein, et il Conte Capelliers consiglieri di Stato, mandati dà S. M. per incontrarla, e dall'altra parte de cavalli due magnati Ungari, et in mezzo posava la cassa con la corona, e finivano la cavalcata 300 altri cavalli Alemanni, e fù poi depositata nella Casa de' Regnicoli, che ne hanno la custodia.

La funzione si farà nella chiesa de Francescani, e dopoi S. M. banchetterà il Corpo della Dieta, e saranno 22 tavole, oltre quella di S. M., alla quale oltre l'Archiduchesse interverranno gl'Ambasciatori di Spagna e di Venezia (stando tuttavia incognito il Card[e] Nunzio) l'Arcivescovo di Strigonia et il Palatino, e si spera che nell'entrante settimana finirà la Dieta, lasciando indecisi per un' altra Dieta alcuni punti, che non si sono potuti aggiustare, e S. M. anderà à Naistat per trattenervisi un giorno, et poi tornerà à Vienna.

L'Ambasciatore di Venezia per trovarsi alla funzione venne venerdì passato.

s'arranger comme l'on peut parce que l'empereur n'entend pas rester ici davantage ; les souffrances aussi sont trop grandes pour tout le monde à cause de la saison, du manque de vivres et de la crainte de maladies.Je crois que l'on concédera beaucoup aux Turcs pour obtenir l'accommodement de la Hongrie,afin de pourvoir aux affaires de l'empire,contre lequel les conquêtes françaises augmenteront et pour s'opposer aux ligues avec les protestants, lesquelles sacrifient des évêchés et des biens ecclésiastiques » (1).

Le 14, il annonce :

Credevo con queste lettere di poter avvisare à V. E. la pacifica terminazione della Dieta, perchè quelli, che ne mageggiano i Trattati davano per spianati tutti i punti, mà in effetto si è trovato, che lusingavano sè stessi, ò facevano credere à gl'altri la facilità, che non ci era, sperando di procurarla con la loro destrezza, e sè bene si presentiva che gl'eretici non erano sodisfatti, affermorno, che inducendosi l'Imperatore à concederli alcune poche chiese, che se li erano levate dalle fabricate dà loro, che servono in usi profani, si sarebbero pienamente

(1) Et il ajoute : la proposition du couronnement a produit une grande confusion, car il n'y avait eu aucune préparation préalable dans le cours de la Diète ; après quelques disputes, les regnicoles finirent par trouver qu'il n'y avait rien à contredire, car l'impératrice est la femme du roi qui est déjà couronné, que cela n'entraînait pas à conséquence ni à préjudice. Ainsi ils allèrent chez l'impératrice la suppliant d'appuyer l'entière application du diplôme, et S. M. leur répondit avec courtoisie mais sans s'engager. Hier on a présenté la réplique de S. M. dans les mêmes termes que la précédente, mais avec la promesse positive d'une autre Diète pour compléter l'actuelle ; si on se tranquillise, la Diète sera finie dans la semaine et l'empereur partira samedi prochain. Ses plus sages ont reconnu que ceux qui persuadèrent au Palatin de lancer la surprise ont tout risqué, car, si après la publication du couronnement et après avoir envoyé prendre la couronne, les regnicoles se fussent obstinés dans l'opposition, on aurait dû consentir à leurs demandes ou remettre le couronnement avec offense à la dignité royale. Les Transylvains ont eu si peur que le général Caprara, après avoir repris Callò les poursuivit et incendia leur pays ; ils ont mis leurs effets sur des chars, prêts à s'enfuir ; d'Abaffi, leur chef, a écrit à Caprara en demandant pardon et en s'excusant car ils sont obligés d'obéir aux Turcs ; mais le général n'a pu continuer sa marche à cause du manque de vivres.

sodisfatti, et in ciò non ci era nuovo pregiudizio della Religione, mà si è poi conosciuto che l'iniquità delli eretici animata dalla facilità di alcuni ministri vuol tutto ; e hiermattina strepitosamente se ne dichiarorno, e non volsero intervenire nella sessione, nella quale dovevano stendersi gl'Articoli. Io non lasciandomi addormentare dalle belle apparenze, feci martedi passato un' efficace esortazione à Monsig[r] Vescovo di Vienna, che stesse forte in non passar più oltre, e non appagandomi di questa diligenza, andai venerdi all' Audienza dell' Imperatore, e li rappresentai esser non solo necessario che S. M. resistesse per non prostituire la Religione, mà ancora per non avvilire l'autorità reale, altrimente haverebbe insegnata la disubbidienza, col mostrarsi timoroso, e pieghevole alle loro insolenze. Essersi à bastanza sodisfatto à i punti principali, con le concessioni già fatte à favore delli eretici, haver già S. M. promessa la restituzione di molti beni, che non sono già alienati, à i figliuoli de morti ribelli ; essersi già promessa la remozione del Vescovo di Naistat, dalla presidenza della Camera subbito chè venisse l'occasione di provederlo altrove, con fare intanto un Vice Presidente con la futura successione, onde non rimaneva altro per sodisfar gl'eretici, che sacrificarli la nostra Religione, e donare à gl'altri tutte le prerogative reali. Dover S. M. considerare che puol più Iddio, che gl' huomini, perchè nisi Dominus custodierit civitatem frustra vigilat, qui custodit eam, et essendo cominciata la Monarchia Austriaca con la pietà di Ridolfo primo, si sarebbe conservata, e propagata con la sua. Dover tanto più credere S. M. alle mie sincere esortazioni, mentre più tosto mi haveva veduto tepido nelle materie, che fin' hora si erano trattate, e concluse, mà non potersi poi lasciare di armarsi di vivo zelo, quando le cose andavano all'eccesso ; aggiunsi molt' altri motivi, che tralascio per non tediare V. E., e S. M. mi ringraziò con efficacissime parole, e mi promesse di star forte. Fù inspirazione di Dio, che mi mosse à parlare con tanto fervore, perchè per altro venerdì non pareva che ci fosse questo bisogno, e che all' hora fosse la piaga hormai curata ; mà il giorno seguente si scoperse il male occulto, e fù bene ch'io havessi usata questa prevenzione Non mi sono però acquietato alle ottime intenzioni di S. M., et hò procurato di far conoscere à quelli, che lo vorrebbero disimpegnare dall'Ungaria per altri fini, che questo non è un disimpegnarlo, mà un' implicarlo in lacci inestricabili, non potendosi governare i Regni, che perdono l'obbedienza al Prencipe, e ne concepiscono disprezzo per la troppa facilità. Hoggi si aspetta che S. M. dichiari il giorno della partenza, il che se seguirà, spero che tutto si calmerà, perchè gl'eretici non

formano uno stato particolare, che possa protestare, e romper la Dieta, e gl'altri si guarderanno dal fare questo sproposito,perchè rompendo la Dieta,il Palatino non lo sarebbe più ; non si dichiarerebbero gl'offiziali perpetui del Regno, che tanto desiderano ; resterebbe confermato il Vescovo di Naistat nella presidenza rientrerebbe l'Arcivescovo di Strigonia nella luogotenenza ; non si parlerebbe più della restituzione de beni ; si rimetterebbe la repetizione di $\frac{m}{200}$ fiorini, e forse si accrescerebbe e tornerebbe il Regno à quelle miserie, dalle quali hà tanto desiderato di liberarsi ; si chè sè S. M. stabilira la partenza, spero che questo sarà stato l'ultimo sforzo dell' iniquità, e che si acquieteranno ; et io starò attento acciò la malizia di alcuni ministri non imbrogli, tuttavia sempre temo finchè non veda il fine, havendo sperimentato la varietà di questi Trattati. Et à V. E. ecc. (1).

(1) Et il ajoute :

Si fece martedì la Coronazione dell'Imperatrice con grandissima solennità, e concorso di gente, e se bene la chiesa de Francescani è assai angusta, ci havevano fatti molti palchi, et ogn'uno rimase sodisfatto, e frà tanta moltitudine non si sentì ne pur un piccolo rumore.

Entrò l'Imperatore in chiesa vestito con l'abito imperiale, con peviale di ricchissimo broccato, con scettro e corona gioiellate ; seguitava l'Imperatrice con abito alla Spagnola, e guardinfante di broccato bianco, riccamato, e ricoperto di gioie. L'Imperatore stava sotto il baldacchino dal corno dell'Evangelio, e l'Imperatrice sopra una ricca sedia con scalinata incontro all' altare con baldacchino sospeso in aria. Non potè Monsr Arciv^{o} di Strigonia cantar la Messa, essendo afflitto dalla podagra, e la cantò Monsr Arciv^{o} di Colossa, stando l'altro à sedere vicino all' altare sopra il quale si fece poi portare quando venne il tempo di fare la funzione sedendo in mezzo sul faldistorio, et all' hora l'Imperatore si spiccò dal suo trono, et andò à far l'istanza all'Arcivescovo che coronasse l'Imperatrice in Regina, S. M. fece l'instanza in piedi sedendo l'Arcivescovo. Unta che fù la Regina, e postale la corona sù la spalla, fù posta questa corona (ch'è quella con la quale fù coronato S. Stefano primo Rè d'Ungaria) sopra un cuscino, et in testa à S. M. fù messa un'altra corona ricchissima. Finita la funzione si fece il banchetto sedendo in capo di tavola le due MM. e l'Arciduchessa dalla parte destra, e doppo certo spazio di tempo, sedevano i due ambasciatori di Spagna, e di Venezia. Alla parte manca della tavola incontro à gl'ambasciatori sedeva l'Arcivescovo di Strigonia, poi il Palatino, e dopo di lui l'Arciv^{o} di Colossa. A tutte queste funzioni è intervenuto incognito il Sig^{r} Card. Nunzio, non havendo S. E. ancor presa la berretta. Furno poi banchettati gl'Ungari distribuiti in 22 tavole secondo la loro qualità.

Le 21, Bonvisi écrit : les affaires vont mieux ; les catholiques laïques se sont unis aux ecclésiastiques contre les hérétiques qui refusaient de se tranquilliser s'ils ne recevaient pas d'autres concessions ; mais on a décidé de ne pas traiter d'articles touchant la religion, ainsi ils doivent accepter ce qu'on leur offre remettant la question à la prochaine Diète. « Etant devenu prudent, écrit-il, après tant de changements j'en ai parlé vendredi avec vigueur à l'empereur ; il m'a répété la promesse de ne plus rien concéder et, pour mieux le raffermir, lui ayant demandé la permission de communiquer au pape sa décision, il m'en donna l'autorisation. S. M. ordonna de suite au Palatin que, dans la Diète, on n'ait plus à revenir sur ce sujet. Nous en verrons l'effet,poursuit Bonvisi, et si on s'arrange aussi avec les magnats touchant la restitution des biens confisqués, on ôtera tout fondement aux plaintes des

---

È poi stata complimentata l'Imperatrice dà tutti i ministri de' Prencipi, e l'ambasciatore di Venezia che era venuto per questa funzione ritornò venerdi à Vienna.

Si sono poi proseguite le negoziazioni per la terminazione della Dieta, e si sono trovati tali' espedienti, che si spera che S. M. potrà partire al fine della settimana, rimanendo tutti tolerabilmente contenti.

Al General Caprara si manda la licenza di poter ritornare à curarsi, lasciando buoni ordini per la distribuzione delle truppe, approvandosi la tregua ch'egli hà fatta, mà per più breve tempo, nel quale sperano che possa concludersi l'aggiustamento de ribelli, doppo che sentiranno la felice terminazione della Dieta, e le buone condizioni, che S. M. inclina di farli, e per trattare anderà il Palatino à Tirnavia, e forse più avanti.

Alla Coronazione sono intervenuti molti cavalieri Francesi di gran qualità, e furno benissimo accomodati, et hora ogn'uno si dispuone alla partenza rimanendo solo i più necessari.

La peste ne i confini di Stiria, e dalla Croatia non è affatto cessata, rimanendovi qualche piccolo residuo.

Gl'eretici non si mostrano quieti, e hiermattina fecero strepito per haver nuove concessioni, mà si spera che saranno rigettate, e che S. M. persisterà nella risoluzione di partire venerdì ò sabato.

Dalle parti dell'Imperio non si hà cosa considerabile.

È morta la Duchessa di Saxen Lavemburg, ch'era prima stata promessa all'Arciduca Sigismondo d'Insprugg.

hérétiques. La restitution des biens qui sont entre les mains du turc est difficile, parce que Mgr de Neustadt suppose que ce sera une grande perte pour S. M. Il est venu me voir, écrit le cardinal, je lui ai fait considérer que les pertes aussi étaient considérables, si on calcule ce qu'on doit restituer aux rebelles qui ont les armes à la main, car S. M. leur a promis la restitution de tout s'ils revenaient à l'obéissance, et sur ce point il n'y avait pas à discuter. Mais la dispute au contraire peut avoir lieu sur l'héritage des morts ; l'évêque m'ayant dit que les biens de Serini et de Naasti se montent à un million de florins, j'ai démontré qu'il fallait en déduire au moins la moitié pour les liquidations prétendues des dots maternelles et des biens transversaux, qui selon les lois hongroises ne sont pas sujets à la confiscation ; et comme on doit en restituer moitié par justice il convient de restituer tout le reste par grâce, important davantage la pacification du royaume car on épargne des dépenses de la guerre contre les rebelles, observant en outre que ces biens ne rendent à la Camera que 20,000 florins. J'ai ajouté que lui, évêque, avait aussi un intérêt personnel à se montrer favorable à cette restitution, parce que s'il adoucissait les hongrois à son égard il pourrait garder sa charge et obtenir, avec le temps, un des plus importants évêchés du royaume, ce qu'il n'atteindrait pas ayant contre lui les hongrois. Plus tard, j'ai répété les mêmes choses à S. M. lui mettant en relief que, si elle gardait ces biens, elle n'aurait jamais que de quoi faire face à deux mois au plus de dépenses pour l'armée. L'empereur partagea mon opinion, mais observa qu'on demandait la restitution de tout par justice et non par grâce, et qu'en faisant ainsi la restitution il offenserait la dignité royale, admettant que la confiscation a été injuste et non selon les lois. Mais j'ai répliqué qu'en accordant la restitution il était à supposer qu'elle se fît de la manière la plus honorable pour S. M., mettant en relief la clémence royale, et que par la fin heureuse de la Diète on pouvait espérer l'accommodement

avec les rebelles ». (1) Le 28, il continue : dans la Diète on a fini la lecture des articles, mais voyant que les hérétiques s'obstinaient toujours à vouloir l'application entière du diplôme, «j'ai craint, écrit-il, que quelque nouvelle concession soit accordée et je me suis rendu chez l'empereur, lui rappelant sa promesse. S. M. me répondit qu'elle était résolue à la tenir ; que jamais on ne restituerait une des 93 églises catholiques qui, dans le diplôme, ont été concédées et ensuite retirées ; qu'on ne rendrait pas même celles qu'ils avaient bâties à leur frais et ensuite converties à l'usage des catholiques. De cette déclaration j'ai conclu qu'on accordait la faculté d'en bâtir de nouvelles et, ne pouvant l'empêcher, j'ai fait, par mon auditeur, porter ma protestation, dont je transmets la copie (2) à V. Em., au chancelier de Hongrie et à

(1) A la même date toutefois Bonvisi écrit : malheureusement on craint que la Diète ne se prolonge jusqu'à l'année prochaine ; ici il y a pénurie de tout, et il est presque impossible de trouver des fourrages pour nourrir les chevaux.

(2) Ego Franciscus S[tae] R[manae] Eccl. Presbyter Cardinalis Bonvisius SS[mi] D[ni] N[ri] Innocentii divina providentia Papae XI., et S[ae] Sedis Apostolicae apud Sac. Caes. M[tem] Leopoldum in Imperatorem electum, nec non per Germaniam, Hungariam, Bohemiam, Austriam, Styriam, Carinthiam, Carnioliam, Croatiam, Goritiam, Tyrolim, universumque Romani Imperii Districtum cum facultate Legati de latere Nuntii munere fungens Per hanc publicam protestationis, seu declarationis scripturam, notum, ac manifestum facio, qualiter, cum evulgatum fuerit aliquos in Comitiis Regni Hungariae in hac Soproniensi civitate congregatis, de Religione, sive eius exercitio moveri, aut haberi tractatus, sicuti pastoralis officii Sanctitatis Suae solicitudo postulat, eiusdem, ac Sanctae Sedis nomine ipsam Sacram Caesaream Regiam M[tem], Clerum ac saeculares Catholicos dicti Regni Hungariae saepius rogavi, requisivi et hortatus fui, ut ad animarum omnium aeternam salutem, Regnique Hungarici concordiam, ac prosperitatem prospicientes, maiorum suorum piis sanctisque vestigiis inhaerent, incolumitatem, et integritatem avitae Religionis Catholicae promoverent, ac Sanctae Romanae Ecclesiae, aliarumque inferiorum ecclesiarum fundationum, et personarum Catholicarum indemnitatem tuerentur, nec permitterent, aut consentirent ullo modo secus quid fieri, Omnipotenti Deo cordium scrutatori rationes strictissimas redditurî. Sed ne cuiquam unquam videar huiusmodi de Religione, eiusque exercitio varios discursus intellexisse, et tacuisse, huius scripturae vigore omnibus melioribus, modo, via, iure, causa

celui de la Cour, demandant un reçu qui atteste qu'on l'a mise aux archives. Le chancelier de Hongrie l'approuva, me donna le reçu en me remerciant d'avoir pourvu ainsi le clergé d'un important appui pour l'avenir, avouant toutefois que ni lui ni personne du clergé à la suite de ma calme résistance n'espéraient voir ma protestation ; Hocher aussi l'a lue tout de suite

---

et forma, quibus pro officii mei ratione possum, et debeo, eiusdem Beatmi Patris Nostri Innocentii XI ac Sedis Aplicae nomine praefatas requisitiones, seu remonstrationes a me factas renovo, ac replico, et solemniter declaro, et protestor quod quibuscunque contra Catholicam Religionem discursibus, tractatibus, punctis, articulis et concessionibus, ac cuicunque vel minimo Religionis Catholicae, et Sedis Aplicae, ac ecclesiarum inferiorum, et fundationum, personarumque Catholicarum praeiudicio, damno ac detrimento hactenus tentato, sive illato in ante actis aliorum temporum Comitiis, vel in praesentibus forsan inferendo, nullatenus consentio, immo potius repugno, et resisto, meque semper repugnare, et resistere velle profiteor, et quodumque factum esset, vel fieret favore contrariorum Catholicae Religioni, seu fieri, aut concedi promitteretur, vel ante hac promissum fuerit, etiam iuramento firmatum, quocunque modo esset praeiudiciale Catholicae Religioni, seu esset diversum ab eadem Religione Catholica, ac Decretis SS. Patrum Oecumenicorum Conciliorum generalium, et Summorum Pôntificum, tanquam invalidum, nullum et irritum reprobo et impugno, iuraque *(sic)* tam Sae Sedis, quam ecclesiarum, et beneficiorum ac fundationum Catholicarum salva, et illaesa non obstantibus, verum annullatis omnibus, et quibuscunque actibus, pactionibus, articulis seu concessionibus in contrarium facientibus fore, et esse protestor ; talesque protestationes, requisitiones ac declarationes meas, de praesenti, et continue usque ad praefatorum Comitiorum, seu Dietae conclusionem, et finem, ac etiam postea pro qualibet die, et quocunque actu facto, vel faciendo renovatas, replicatas, seu repetitas, nomine, ut supra SSmi Patris Nostri, ac Sae Sedis Aplicae, haberi volo, ac intendo, sive praesens, sive absens fuero, ita ut nullo unquam tempore, aliqua mea acquiescentia, aut consensus aliquis allegari, seu praesumi valeat quocunque modo. Ad quorum omnium et singulorum ampliorem, diuturnioremque notitiam, atque evidentiam apud absentes quoque et posteros adstruendam has praesentes literas manu mea subscriptas ac sygillo meo consueto munitas extare volui. Actum Sopronii in aedibus praesentis habitationis nostrae die vigesima septima mensis Decembris anno Domini millesimo sexcentesimo octuagesimo primo, Indictione Romana quarta, pontificatus autem eiusdem SSmi Dni nostri anno sexto. —

Franciscus Cardlis Bonvisius Nuntius Apostolicus. Loco † sigilli.

et l'approuva ; seulement il se réserva de la faire lire d'abord à S. M., ajoutant qu'elle aussi l'approuverait. Ainsi malgré les querelles des hérétiques cette longue et tumultueuse Diète sera finie, dans laquelle travaillèrent beaucoup les envoyés des princes hérétiques en faveur de leur parti et d'autres personnes pour y produire la confusion. Il est aussi à noter la pusillanimité de quelques ministres qui m'ont accusé de dureté ; mais S. M., au contraire, en a été très contente et m'en remercia même jeudi. A présent, à son retour à Vienne, elle prendra une décision sur les autres points et, si les espérances de Mgr de Strygonie pouvaient se réaliser, on gagnerait aussi les révoltés ; mais je trouve la réussite bien difficile, si Dieu n'y met pas sa sainte main, à la suite des fréquentes prières de N. S. » (1).

Le 28, il écrit encore :

Hoggi da S. M[tà] si sottoscriveranno gl'articoli, con che resterà terminata la Dieta, e si presente che alli eretici si concederanno cinque, ò sei altri luoghi per fabricarci tempii alla loro usanza, e sebene protestano di non essere sodisfatti, s'acquieteranno, e sopra la restituzione de' beni si sono trovati espedienti di commune sodisfazione.

S. M[tà] partirà martedi alla volta di Vienna, e passando da Eisenstatt, bellissimo luogo del Palatino, interverrà al vestiario di una monaca, e poi vi pranzerà con l'intervento di tutti i magnati, et il giorno seguente sarà à Vienna.

Si tratterà poi dal Palatino l'aggiustamento con i rebelli, sopra di che ci sono diverse opinioni, temendo alcuni, che tutto riuscirà vano.

Si è mandato con espresso la licenza al Generale Caprara di venirsi à curare, lasciando prima le milizie disposte de' quartieri sotto il governo delli Generali Rabatta e Strasoldo.

---

(1) Le même jour, Bonvisi annonce qu'il a répondu à Pallavicini, à propos de la Pologne qui veut toujours une ligue offensive, que l'empereur au contraire ne veut que la défensive, car l'autre est impossible pour le moment. La trêve qu'il a conclue avec les Turcs durera encore trois ans, il serait dangereux de les provoquer par une ligue offensive. Il est plus que probable que les Turcs, au lieu d'attaquer la Hongrie où il y a tant de places fortes, envahiront la Pologne qui est un pays ouvert, et la République par une ligue défensive serait certaine d'être défendue. La ligue offensive doit venir après la défensive.

Si restituisce all'Ellettore di Sassonia il Reggimento, che S. Alt[a] comandava prima in servizio di S. M[tà] detratta la gente Cesarea, che vi era aggregata. Il Conte Venceslao d'Altan và inviato straordinario in Svezia.

Si vocifera, che sia per maritarsi ta seconda sorella dell'Imperatrice col Duca di Saxe Lavemburgo, e che à questo si darà un Reggimento di Cavalleria, et il posto di maresciallo di Campo, per dare poi la terza sorella al Marchese Luigi di Baden,ne pote del Presidente di Guerra.

Al Sig[r] Duca di Lorena si è spedita una staffetta con ordine, che parta il secondo giorno dell' anno, per intervenire alle consulte, che si hanno da fare sopra le concernenze dell'Imperio.

Le 3 janvier 1682, Cybo lui écrit : « dans le contenu des dépêches de V. Em. touchant les affaires de la Diète de Hongrie, S. S. se plaît d'y trouver le fondement qui fasse espérer que la conclusion de la Diète aura lieu à la satisfaction de tous les partis, soit par les raisons qu'elle écrit, soit par son intervention ».

Le 4, le cardinal Bonvisi mande de Vienne :

Certo che se S. M. havesse sodisfatto à gl' Ungari con la remozione di Monsig[r] Vescovo di Naistat della presidenza, si sarebbe più presto terminata la Dieta, e con maggior vantaggio della Religione, perchè i Magnati Cattolici non haverebbero appoggiato gl'Eretici, mà egli oltre il genio di S. M., guadagnatosi con i suoi buoni, e fedeli servizii, hà havuto potenti fautori, che l'hanno sostenuto, rappresentando à S. M. il discapito della sua reputazione, sè l'havesse totalmente abbandonato ; hanno però pigliato un mezzo termine, com' è necessario di fare quando due partiti eguali contrastano, e si è dichiarato un Vice Presidente Ungaro con la futura successione, e con la positiva intenzione di levarlo totalmente, quando venga la congiuntura di accomodarlo altrimente e doppo questo i Magnati lasciorno di fomentar gl'Eretici, e però hà bisognato che si contentino di concessioni assai moderate, che non accenno particolarmente per non errare, non havendo ancor veduti gl'articoli, che si stampano. Il Clero però si è stimato molto bene assistito da me, confessandomi, che non havevano mai sperato, che la Dieta finisse con danno così leggiero per la Religione. Tuttavia approvai il pensiero di Monsig[r] Arciv[o] di Strigonia di non intervenire alla sottoscrizione degl'articoli, per mostrare la sua displicenza, coerente

alla mia protesta, che si registrerà non solo nella Cancelleria d'Austria, e del Regno, mà in tutte quelle de' Vescovi. Stimo dunque di potermi rallegrare con V. E., che siamo usciti da questa tempesta, col gettito di poche cose ; e con riverente devozione bacio à V. E. ecc.

Le 9, il informe que la Diète a clôturé lundi ; que S. M. a souscrit à tous les articles, qui lui furent présentés avec les formalités et cérémonies habituelles. On a distribué les charges du royaume entre les magnats à vie, tandis qu'on les donnait avant par commission ; de sorte que le clergé et les hérétiques voulaient protester, mais S. M. le défendit afin d'éviter toute confusion. Toutefois, les hérétiques ont présenté, d'une manière privée, un mémorial sans en obtenir aucun résultat. S. M. par son discours de clôture de la Diète a obtenu un succès qui attendrit tout le monde jusqu'aux larmes. Et, le même jour, il ajoute qu'à présent on espère pouvoir arriver à un accommodement avec Tököli. La Cour se prépare à pousser les armements afin d'astreindre les Turcs à accepter la prolongation de la trêve, du moment que les princes de l'empire se montrent disposés aux ligues. Le point le plus important, c'est de trouver l'argent ; les provinces ne peuvent pas en donner, mais on dit que l'empereur pourrait engager des Seigneuries et des principautés en Silésie et ailleurs pour trois ou quatre millions; avec une belle hypothèque on trouverait de l'argent à 5 °/₀, même à moins, et le montant de l'intérêt serait payé par les provinces. Il est probable que cette proposition sera accueillie. (1)

Le 10, Cybo écrit à Bonvisi :

Sempre più accetta, e gradita à N. S. riesce l'opera, che l'E. V. mi significa d'andar impiegando costì per la felice terminazione della Dieta d'Ungheria, riflettendo principalmente S. B. al gran vantaggio, che porterebbe à gl'affari della Religione, e del Christianesimo, se questa seguisse, sicome V. E. fà quà sperare celeremente. Nel che

(1) Et, le 11, il ajoute que le premier article de la Diète se rapporte aux concessions accordées aux hérétiques de bâtir des églises ; au dernier moment ils prétendirent que ce droit leur fût concédé partout, mais S. M. ne l'a accordé que pour les localités où il y en avait jadis.

desiderando la Stà Sua, ch'ella si compiaccia di non lasciar d'adoperarsi con ogni maggior efficacia, e con tutti i gradi del suo potere, l'assicuro io, che gl'effetti in ciò della sua diligenza non rimarranno appresso S. S. senza il dovuto riconoscimento, che lor convenga. E bacio all'E. V. ecc.

Et, le 17, il lui mande encore trois dépêches : Dans la première, il répond : « le pape a été bien content de ce que malgré le grand bruit fait par les hérétiques, la Diète soit sur le point de finir ; et que V. Em. afin de se garantir de la construction d'autres églises, — concession à laquelle les hérétiques poussent S. M., — ait, par son auditeur, présenté la protestation pour faire comprendre, au moins, qu'il n'y a pas le consentement de l'Eglise. L'approbation de tout le monde pour cet acte, prouve qu'il a été rédigé avec la prudence habituelle de V. Em., partout où sont en jeu les sentiments du Siège Apostolique ».

Dans la seconde, il écrit :

Vedendosi che i Polacchi non hanno in sostanza voglia della lega coll' Impre benche ne parlino, hebbe per bene S. Stà di ordinare replicatamente à Monsr Pallavicini di non affaticarsi più sopra questo punto, nè in ordine à Moscoviti, nè in ordine à S. Mtà Cesarea. L'istesso mi comanda hora d'insinuare à V. E. per non consumare inutilmente e forse con discapito almen di riputatione, le diligenze ; benche V. E. si mostri già persuasa di questa verità, e convenienza.

Et, par la troisième, il lui répond qu'il a sagement répliqué au nonce en Pologne à propos du projet de la ligue qu'il conseilla au roi contre les Turcs ; V. Em. lui a énuméré les difficultés qui peuvent surgir ; et d'ici on lui a écrit d'une manière peut-être plus claire de ne plus s'avancer sans ordre précis du pape.

Le 22 février, Bonvisi espère pouvoir transmettre les articles de la Diète de Hongrie ; en attendant il vient d'apprendre par l'évêque de Vaccia, qui doit passer à l'église d'Agria, que les hérétiques et les catholiques sont contents des satisfactions reçues et que, ensemble, ils désirent la pacification du royaume : « mais j'ignore, écrit-il, le motif qui a fait retarder le départ de Saponara qui devait aller chez Tököli :

peut-être a-t-on voulu donner le temps pour que les négociations entre Mgr de Strygonie et la princesse Bargozzi avancent. Toutefois, si les engagements de Tököli avec les Turcs sont aussi forts qu'on le dit, son amour pour la princesse, qui a déclaré ne pas le vouloir comme mari s'il ne se convertissait pas au catholicisme et ne se maintenait pas toujours fidèle à son prince, ne suffira pas pour le persuader... On espère que la nouvelle que les Turcs sont détournés par les Persans et les Moscovites, est vraie ». Le 1er mars, Bonvisi transmet les articles de la Diète, disant que le retour eût lieu parce que les princes protestants de l'Allemagne avaient demandé quelques additions aux articles 25 et 26, l'électeur de Saxe avait même écrit à ce sujet : « mais, ajoute Bonvisi, j'ai exhorté l'empereur à ne rien changer, car autrement on n'en finirait plus (1).

Le 14, Cybo lui répond que sont fort bien fondées et prudentes les considérations de S. Em. sur les affaires de Hongrie et sur les négociations de Mgr de Strygonie avec la princesse Bargozzi, que Tököli voudrait épouser, car si les engagements de celui-ci avec les Turcs sont considérables il y a peu à espérer des dispositions qu'on annonce (2). Le 17, Bonvisi répond :

Se bastasse il prevedere, et avvisare i pericoli che si corrono, se ne

---

(1) Le comte Paul Esterhazy de Galantha, élu à l'unanimité Palatin du royaume, vient de recevoir la Toison d'or ; il a donné un grand banquet.

(2) Et, à son tour, le 5 avril, Bonvisi lui écrit : qu'il n'a jamais fait un grand fondement sur les négociations Bargozzi et Tököli, car celui-ci est trop lié aux Turcs et la princesse est bien laide et peu riche par elle-même. J'ai toujours pensé que Tököli par ce mariage n'avait d'autre but que de se rendre maître des richesses des fils mineurs de la princesse et des forteresses qu'ils possèdent, afin de pouvoir nuire davantage à l'empereur. J'ai averti S. M., qu'il serait prudent de ne pas se laisser tromper ; et je lui répète toujours qu'il faut être large avec Tököli sur le chapitre des honneurs, de l'argent et des titres, mais qu'on doit refuser de lui donner des localités importantes jusqu'à ce qu'on soit sûr de sa foi et qu'il se soit détaché des Turcs ».

sarebbero evitati molti, mà S. M. crede totalmente ad alcuni, e gl'avvertimenti degl'altri li gradisce, mà non li eseguisce, e però si lasciorno passare troppo avanti i Trattati di Matrimonio della Principessa Ragozzi col Tekeli, che porteranno pessime conseguenze contro la Religione, e contro lo stato, perchè al certo s'impossesserà delle fortezze de pupilli, e poi a favor loro farà istanza di recuperar l'altre, che li furono confiscate ; e poi insterà fortemente per la restituzione delle chiese alli Eretici, per guadagnar aura appresso di loro, già chè li è mancato lo specioso pretesto di continuare le ribellione per riacquistare i privilegii del Regno, già restituiti nella Dieta ; et è stata troppa bontà il fidarsi tanto di quella Principessa, e darli commodità di stringersi tanto col Tekeli, del quale poi si è innamorata, et egli aspira non solo à formarsi un principato in Ungaria, mà ancora à quello di Transilvania, abondando di destrezza per guadagnarsi l'intera confidenza de Turchi, con la quale sarà capace di far molto male, e dà questa parte per scarsezza di denaro sono sprovedute tutte le fortezze. Userò perciò tutte le diligenze per reparare à i mali quanto sarà possibile, et à V. E. bacio ecc. (1).

Le 14 juin, Bonvisi annonce que Tököli a envoyé son secrétaire à S. M. pour lui annoncer son mariage (2), lui

(1) Le même jour, il ajoute : les Turcs estiment tant Tököli qu'on dit qu'ils le nommeront, peut-être, prince de Transylvanie : mais d'autre part Tököli continue à manifester à l'empereur ses bonnes intentions de travailler pour lui, en même temps qu'il dit aux hérétiques qu'il ne se reposera que quand toutes les églises leur seront restituées...Bonvisi transmet encore deux Avis du 3 ; dans l'un on lit que la Bargozzi semble décidée à épouser Tököli, sans lui remettre les forteresses de ses enfants ; et dans l'autre il y a : que la Bargozzi n'insiste plus sur la conversion de Tököli car elle a été séduite par lui ; et on ajoute que pour excuser sa faiblesse elle a voulu que Tököli prît la protection de son fils, et qu'afin d'obtenir la liberté de celui-ci elle lui a promis le mariage. On a envoyé le comte Serini, son frère, pour la faire changer d'idée, ou au moins pour empêcher la remise des forteresses à Tököli.

(2) Et, le 5 juillet, il écrit que, d'après des lettres de Lenssonia du 24 juin, le mariage du comte Tököli avec la Bargozzi a été célébré le 14 à Munkacz par son prédicant, en présence d'un Chiaus envoyé par le Vizir de Bude ; et qu'ensuite Tököli a transporté ses effets dans ce château, le mettant comme les autres à la disposition des enfants de la princesse dont elle est tutrice... Tököli a fait notifier aux comtes Huniaji et Forgacs, sous peine

promettant en outre de l'aider pour de bons accords avec les Turcs. On a dit que ceux-ci resteraient tranquilles moyennant une grosse somme, considérant l'avarice du gr. Vizir... L'empereur est entré dans sa 43me année.

---

d'être dépouillés de leurs terres, de se préparer à le suivre en campagne pour s'unir au Transylvain, mais ils ont refusé ; il a fait les mêmes intimations à tous ses adhérents.

CHAPITRE X.

La Diète à Varsovie.

1681.

L'attention du pape était alors tout particulièrement tournée vers la Pologne ; le rapprochement entre cette Cour et l'empereur s'était accompli, mais pour la réalisation du programme d'Innocent XI, visant la guerre contre les Turcs, il y avait encore de grosses difficultés.

Le roi et de même tous les polonais étaient persuadés de la nécessité de défendre la République contre les Turcs, mais la Pologne, seule, était trop faible et l'on cherchait des alliances. Il fallait donc que le roi fut investi du pouvoir de signer les ligues et qu'encore il eut les moyens de faire la guerre. C'est à cette fin que l'on tint la Diète à Varsovie, mais dès son ouverture le résultat en apparut douteux, à cause des rivalités entre les principaux polonais et surtout des intrigues de la part d'éléments du dehors.

Le 1er janvier 1681, Pallavicini annonce (1) que S. M.

(1) Le 25, Cybo approuve sa décision de ne point se prêter à la prétention à l'indigénat en faveur du prince de Brandebourg ; il l'engage à travailler à resserrer l'union défensive entre polonais et allemands, car ceux qui proposent l'offensive n'ont peut-être d'autre but que de rendre impossible la défensive et, cela obtenu, on ne parlerait plus de l'offensive ; moyen spécieux pour eux de cacher leurs secrètes intentions d'augmenter les troubles en Hongrie. Et, le 1er février, il ajoute, qu'il veillera à ce qu'on

au sujet du mariage du prince de Brandebourg, qu'on dit célébré, mais dont on n'a pas la certitude, l'a fait appeler et lui a demandé son concours pour deux choses : d'abord, afin que Rome n'expédie pas la dispense, les deux conjoints étant parents et vu que la constitution polonaise exige la dispense ; et ensuite qu'il en parle aux sénateurs et députés de la Diète afin qu'ils s'opposent au mariage et à l'indigénat, « sur le premier point j'ai dit que j'en écrirais, bien que pour tous les princes la clause de la dispense ne comporte pas la différence de religion ; et, sur le second, que je ne voyais pas l'opportunité d'exciter le sénat contre l'électeur, dans les Etats du quel vivent bien des catholiques avec la liberté du culte, d'autant plus qu'il ne me paraissait pas que les démarches pussent être fructueuses » (1).

Le 8, il informe que l'empereur n'envoie pas d'ambassadeur à la Diète, mais de nouvelles instructions au résident lui ordonnant : d'être prudent, de ne pas entamer de négociations de guerre offensive contre les Turcs, mais d'observer ce que font les Moscovites et les Polonais, trouvant que les Moscovites étant déjà en guerre avec les Turcs et que les Polonais ayant à la craindre, ils doivent être les premiers à se liguer. Quant à la défensive, si on lui en parle il devra dire que l'em-

---

n'expédie pas la dispense si elle est demandée ; que S. S. prendra bien en considération le zèle de S. M. ; il convient que V. S. se rende au désir du roi et qu'elle parle aux sénateurs afin que l'on ne concède pas l'indigénat ».

(1) Et, le même jour, il annonce l'arrivée d'un personnage persan, accompagné de quatre personnes, envoyé, dit-on, par son roi avec des lettres pour S. M. qu'il a remises au gr. maréchal de la Cour ; il est bon d'attendre d'être renseigné sur le personnage et sur l'objet de sa mission. Il prétend que depuis un an il a quitté sa Cour, et qu'à son passage à Moscou, il a laissé les ambassadeurs des tzars sur le point de partir pour la Pologne. Et il informe aussi que le roi a consenti d'écrire à son résident, afin qu'on ne chasse pas de Galatz les catholiques et ceux qui desservent l'église.

pereur est toujours disposé, mais qu'il ne doit pas aborder ce sujet si on ne l'interroge pas (1).

Le 11, Cybo mande à Pallavicini :

Per la morte del Card[l] Vidoni vaca la protettione di Polonia, et importa molto che sia conferita à soggetto di spirito moderato, e discreto, di retta intentione, e non occupato da passioni ; havendosi non rimote esperienze, che quando la protezione suddetta si è incontrata in huomini di diversa qualità, è riuscita alla S. Sede una materia continova di vessationi, e d'inquietudini. È però mente di S. S[tà] che V. S. Ill[ma] osservi con particolare attentione gli andamenti di cotesta Corte in ordine à deputare il nuovo protettore, e me ne porti con diligenza l'avviso senza fare alcuna dichiaratione costì per non dar pretesto di querele, e di liti, ecc. (2).

Le 15, Pallavicini informe que la Cour étant rentrée à Varsovie, il a eu la réception solennelle du roi ; qu'il lui a seulement parlé des vacances des évêchés,de la nécessité d'y nommer des personnes dignes, et que S. M. lui promit de faire tout son possible (3).

---

(1) Le 15, il annonce que la veille a été ouverte la Diète et que, contre l'opinion générale et la coutume, les nonces terrestres ont élu de suite, comme leur maréchal, le chev. Lubomirsky. Et, le même jour, il ajoute : Qualche dietina fa istanza che gli ambasciatori di Francia se ne partino in vigore di una legge del Regno la quale dispone che gli Ambasciatori non vi dimorino più di sei settimane.

Li sudetti Ambasciatori oltre l'habitatione che hanno ne' Borghi hanno preso ambedue stanze vicine al Palazzo Regio per ritirarvisi quando la notte uscissero dalla Corte in hora molto tarda ; il che potrà seguire spesso, se vorranno abboccarsi con S. M[tà] finite le sessioni della Dieta.

(2) A son tour, le 5 février, le nonce lui écrit qu'est arrivé l'avis de la mort du cardinal Vidoni et qu'il verra par qui le roi veut le remplacer. Et, le 12, il ajoute qu'il a été question de Rospigliosi comme protecteur ; « j'en ai fait l'éloge sans laisser voir l'exclusion de tout autre ; on lui reproche de ne pas être bien actif ».

(3) Le 22, il écrit qu'étant tombé malade en assistant à la messe du Saint Esprit pour l'ouverture de la Diète, il n'a été reçu qu'hier par la reine, qui, contre l'ordinaire, l'a fait chercher par son carrossé escorté de gardes. Il se rendit ensuite chez le roi et lui parla de la situation, des dangers des Turcs, de la nécessité de l'union et que l'on ne devait pas clôturer la Diète sans avoir pris une résolution catégorique. « S. M. écoutant attenti-

Le même jour, Pallavicini annonçait qu'il avait parlé longuement avec Mgr de Beauvais, qui lui a dit que son roi veut secourir la Pologne si elle est attaquée, mais qu'il ne peut pas faire de plus grandes déclarations dans la crainte de nuire au commerce de ses sujets dans le Levant. « L'évêque est d'avis qu'il y a nécessité d'attaquer les Turcs, mais je n'ai pu savoir autre chose » (1).

---

vement sembla m'approuver, mais me fit observer que déjà se présentaient des difficultés, à cause des discordes intestines et de la part des nobles au sujet des contributions, me laissant toutefois comprendre que sans cela il eut pu faire la guerre tout seul. Il conclut en disant qu'il fallait attendre l'arrivée des Moscovites, et en m'engageant à travailler en vue de l'union des membres de la Diète afin que l'on décide la guerre. En attendant, je prie V. Em. de m'envoyer des brefs pour les généraux des armées de Lithuanie et de Pologne, en termes *soavi* conseillant l'accord ».

(1) Et, le 29, il ajoute que l'évêque est venu se plaindre d'avoir été calomnié à Rome, comme si la nouvelle de la délimitation de la Podolie fut de son invention ; il jure de n'y avoir eu aucune part. « Je le crois, car ici même ses adversaires ne l'accusent pas. » Et, le même jour, il écrit que tout le monde est entraîné à la guerre, mais l'Ordre équestre ne se montre pas disposé à payer. Les dissentiments entre le roi et les deux grands généraux, pour des sentiments de jalousie, sont un grand obstacle. «S. M. elle-même me l'avoua et m'enagagea à parler aux généraux, mais ils sont absents ; à leur retour je tâcherai de les tranquilliser. Beaucoup qui ne voudraient pas voir la Pologne s'engager seule dans une guerre, demandent toutefois qu'on réunisse 30,000 soldats, afin de ne pas se trouver sans défense en cas d'attaque, et avec cette troupe on pourrait, en hiver lorsque les Turcs s'en vont à cause du froid, tenter la reprise de Kamenitz. A ce propos, Beauvais m'a dit que si le roi, pour cette entreprise, demandait au très-chrétien 100,000 écus, celui-ci les lui donnerait ; mais ce projet est également impossible à se réaliser à cause des jalousies. Ayant tâché de connaître le motif qui retient les français à ne pas indiquer le montant des secours qu'ils donneraient en cas de guerre, il m'a semblé qu'ils ne veulent pas donner plus que S. B. et étant d'avis que, dans de telles limites, l'aide ne correspond pas aux espérances des polonais, ils trouvent plus prudent de s'en tenir aux généralités. Toutefois les français déclarent ne pas s'opposer à une guerre, mais à la conclusion des ligues, toujours suspectes et pouvant faire tourner les Turcs contre la France. Pour les rassurer, j'ai dit que j'avais toujours parlé d'une ligue générale, la France comprise ».

Le 5 février, Pallavicini écrit : « qu'il a parlé au gr. général de Lithuanie, mais que c'est bien difficile de le persuader ; toutefois je tâcherai que personne n'entrave l'exécution de ce qu'on voudrait faire pour la surêté générale ; et le roi me recommande toujours de rallier le général avant la clôture de la Diète ; je le stimule en faisant ressortir les avantages qui en résulteraient pour sa gloire».Et,le même jour, il dément le bruit de la mort du grand duc de Moscovie ; il annonce que les ambassadeurs Moscovites sont déjà en Lithuanie. L'un d'eux est Joannes Atcanarides Zelaborsky et, l'autre, Simeon Protopopane ; celui-ci a déjà été en Pologne et ne s'est pas montré favorable aux Polonais ; ils seront ici dans cinq semaines, en conséquence la Diète sera prolongée... On dit aussi que la ville de Bialacerquievo, une des places qui restent à la Pologne dans l'Ukraine avec une bonne forteresse, appelle les Turcs ; mais on en ignore les raisons (1).

Le 8, Cybo écrit au nonce :

Se la Polonia non ha assistenza dall'Imp[re], nè dalla Francia com'è credibile, essendo l'uno costretto di pensare à sè, e l'altra desiderosa, che i Turchi portin la guerra altrove, poco si può sperare ò nella Lega

(1) Le même jour, il raconte que dans la nuit du 31 dernier, alors que les ambassadeurs de France, à leur sortie de la Cour, rentraient chez eux, un page de leur suite, qui se trouvait en arrière de quelques pas, fut assailli par des dragons ; à ses cris quelques gentilhommes descendirent des carrosses l'épée à la main ; alors, à l'appel d'un des dragons, sortirent 200 hommes de la garde du palais du Palatin de Plosco et, dans la mêlée, il y a eu deux morts et des blessés,entre autres le neveu de Mgr de Beauvais. Les ambassadeurs et leurs carrosses n'ont pas été touchés. Le lendemain, le Palatin, avec le gr. trésorier de Lithuanie son frère, alla chez les ambassadeurs exprimer ses regrets de l'incident et il offrit de donner toutes les satisfactions. Ensuite il leur envoya le capitaine de ses gardes avec tous les soldats et les dragons pour que les ambassadeurs aient à les punir. LL. EE. remercièrent le Palatin et lui renvoyèrent tout le monde, laissant à lui le soin de les punir comme ils le méritaient. On croit que le Palatin prononcera la peine de mort contre les délinquants ; S. M. lui a ordonné de donner toutes les satisfactions, mais on ne doute pas de son innocence car le Palatin est entièrement du parti de la France.

con Moscovia, ò nelle forze proprie del regno debole, et esausto, e per estremo de' mali, diviso in fattioni.

Convien con tutto ciò a S. Stà et al ministro apostolico il non disperare, et adoprarsi con ogni spirito per soccorrere nel modo possibile, cotesto propugnacolo della Christianità. V. S. Illma saprà far questa parte egreggiamente, e senza incorrere nella querele, ò negli odii di alcuna delle parti. Pero non le soggiungo altro sopra questo particolare. Saprà ancora come governarsi con Monsr Vescovo di Bovè, secondo le cautele altro volte accenate (1).

Le 12, il se plaint des lenteurs de la Diète où les passions semblent prédominer, au détriment de la chose publique. On perd du temps, dit-il, sur des affaires toute secondaires, en attendant l'arrivée des Moscovites. Il paraît même que l'on veuille faire des changements à propos des nonces terrestres en les séparant en différente district. On semble aussi disposé à augmenter l'armée en vue de la conjonction avec les Moscovites et de la défense du royaume, car les Turcs, irrités à cause des négociations avec Moscou, s'approchent des frontières, mais on ne pense pas au plus nécessaire. Bien des généraux sont absents ; et ceux qui sont présents disent qu'il faut porter l'armée de 16,000 hommes, comme elle l'est actuellement, à 36,000, les faire camper aux environs de Léopol, pour empêcher les Turcs d'attaquer Kiovia. Le gr. général de Lithuanie, doué d'un grand esprit militaire, dit qu'en outre des Turcs il faut aussi craindre les Tartares, surtout si la Pologne entre en campagne : les Polonais ne tiennent pas de magasins, et leurs soldats ne portent pas de victuailles ; ils les cherchent dans le voisinage du camp ; alors les Tartares, qui montent des chevaux agiles les assaillent lorsqu'ils vont fourrageant ; ils pillent les villages lorsque la milice est dehors, les incendient et emmè-

(1) Le même jour, il informe quê l'argent et les bijoux du défunt Radziwill ont été emportés par ses familiers, on attendra de savoir de quels moyens on se prévaudra pour la restitution au Saint Siège de l'argent reçu; et, le 15 avril, il accuse réception de la réponse donnée par la duchesse, qu'elle payera les 120.000 fl. dans une mois et demi, et Cybo autorise le nonce à accorder un plus long délai si la duchesse le demande.

nent les gens en esclavage. La Pologne, épuisée à la suite de la dernière invasion suédoise, ne peut pas maintenir d'armée, doit s'accorder avec les Moscovites, qui pourront attaquer la Crimée et alors les Tartares seront obligés de la secourir. La crainte semble persister que Brandebourg veuille prendre par les armes les forteresses et les biens de la princesse de Radzivill, sa belle-fille... Après avoir discuté sur le protectorat de la Pologne, il paraît que l'on s'accorde sur le choix du card. Giacomo Rospigliosi ; « en attendant on le priera de s'occuper des affaires du royaume,et on demandera au card. d'Estrées d'être l'intermédiaire de la Pologne auprès de V. Em. »

Le 19,il annonce l'arrivée d'Overbeck,ambassadeur deBrandebourg, personne très-experte et qui a déjà demeuré en Pologne. Il a été reçu en audience par le roi, entouré de sénateurs. S. M. se plaignit du mariage du prince Ludovic, fait sans son consentement ; et l'ambassadeur lui a répondu que non seulement son consentement avait été obtenu, mais encore son agrément par l'intermédiaire de la France, car Béthunes, à son passage à Berlin, aurait dit à l'électeur que le très-chrétien avait fait agréer ce mariage au roi de Pologne. Les ambassadeurs de France pensant aux difficultés qui pourraient surgir de la part des polonais, en voyant le très-chrétien favoriser Brandebourg dans une affaire aussi antipathique à la République, demandèrent à Overbeck s'il était bien sûr de ce qu'il avançait ; il leur répondit qu'il n'a pas parlé comme d'une chose certaine, mais parce qu'on lui avait rapporté que Béthunes l'avait dit. Les ambassadeurs ont fait publier cette réponse. . La charge de v. chancelier de Lithuanie a été donnée à Radzivill, frère du défunt : mais les lithuaniens ne sont pas contents, ne le trouvant pas capable, et qu'à cause de la maladie du gr. chancelier il aura plus à faire... Le résident césarien s'est plaint devant le roi, qui était assis sur son trône, entouré de sénateurs, des mauvais traitements dont sont l'objet les sujets de l'empire en Pologne, mais le roi s'est plaint à son tour de ceux dont les gens de l'empire usent

envers les polonais, ajoutant que s'il ne pouvait avoir satisfaction il emploierait la *ratio ultima regum*. On n'a pas donné importance à ces paroles... On ignore où sont les Moscovites, car tous les passages de la Russie sont fermés et on entend dire qu'il y a des changements (1).

Le 22, Cybo lui répond :

S'inviano à V.S. Illma si due Brevi à generali degli eserciti di Polonia, e di Lituania in conformità del suo avviso. Per non dare occasione ad alcuno di loro di dolersi che S, S^tà^ metta in dubbio la fede, e la rassegnatione ch'essi devono al Rè, si sono scritti con generalità rimessivi alla viva voce di lei, la qual saprà come governarsi nell'esprimere più copiosamente, et individualmente i sensi di S. S^tà^, che sono veramente di vedere unitissima la natione Polacca, e congiunti in volere quegli ehe hanno la sovranità del dominio e delle armi, senza le quali unioni non possono proceder bene le cose.

Et, le même jour, il l'engage à faire part à Mgr de Beauvais que N. S. a fort agréé ses avis confidentiels touchant le mariage de Brandebourg et les autres ; « V. S. tâchera de lui faire comprendre que S. S. a une bonne opinion de son zèle

(1) Le 26, le nonce assure que, du moment que la Diète s'approche de la clôture, il ne se lasse de présenter tous les arguments possibles pour entraîner à la guerre, mais que les opposants veulent d'abord l'union avec les Moscovites. « Je mets en évidence les armements des Turcs, les dangers d'avoir comme voisin un ennemi aussi féroce. Beaucoup n'admettent pas que le Turc déclarera la guerre, et disent que les Moscovites ne s'uniront qu'au cas où la Pologne soit fortement armée. J'ai relevé aussi la convenance de la ligue avec César et qu'afin de ne pas éveiller de jalousies, on pouvait la tenir ouverte pour y faire entrer la France ; j'ai aussi parlé de cette ligue avec les ambassadeurs, car ils furent les premiers à entamer ce sujet. Je leur assurai qu'il n'y a rien dans la ligue contre le très-chrétien, mais ils déclarèrent avoir pour instructions de s'y opposer. » Et, au sujet de la guerre, tous sont persuadés que sans étendre les frontières jusqu'à quelque grand fleuve ou place forte, ou la reprise de Kamenitz, on sera toujours en danger, car la Pologne ne peut pas avoir une défense stable, vu l'impossibilité pour elle de maintenir sur pied une armée à cause de la dépense, et parce que le Polonais est naturellement habile pour ce qui se fait par impulsion, et non pour ce qui demande beaucoup de temps et de patience. Il y a aussi la difficulté de trouver l'argent ; les Grands devraient consentir aux contributions, mais il suffit que quelque avare s'y oppose pour que surgisse un empêchement.

et du respect qu'il montre pour elle. Mais que toutefois on désire en voir les effets dans les circonstances actuelles » (1).

Le 26, Pallavicini informe que les ambassadeurs de France ont reçu l'ordre de faire des déclarations visant les secours du très-chrétien au cas d'une attaque de la part des Turcs ; ils demandèrent au roi de déléguer des députés pour les entendre. S. M. nomma l'archevêque de Gnesen et le gr. chancelier du royaume ; ceux-ci, s'ils sont contents de ce qu'auront dit les ambassadeurs, devront attester devant la Diète que le très-chrétien offre des secours considérables. On a adopté cette procédure afin de ne pas trop irriter les Turcs. Hier a eu lieu la première conférence... Absolme, qui a été ministre en Transylvanie, est arrivé ici venant de Paris. On croit qu'il est porteur de fonds pour le prince...Un envoyé de Tököli s'est présenté, demandant pour celui-ci l'indigénat, laissant supposer qu'il s'est mis d'accord avec César. La Diète a failli se dissoudre à la suite de dissentiment entre l'Ordre équestre et les évêques touchant les contributions que les ecclésiastiques refusent s'ils n'ont pas l'indult Apostolique, et aussi parce qu'ils déclarent fausses ou supposées certaines constitutions de Grodna... En attendant est arrivé également un message du commissaire royal, qui a reçu les ambassadeurs Moscovites à la frontière et a pourvu à leurs dépenses ; ils voyagent à grandes journées.

Et le même jour il annonce :

Gli Francesi furono unitamente à trovarmi i dì passati e quasi in forma di protesta dissero che se si parlasse della lega contro il Turco fra Cesare e questo Re si sarebbero gagliardamente opposti. Parlarono con molto ardore premura et insistenza. Per ragioni recarono molte di quelle avvisate da me nel foglio à parte del 24 Decembre e quelle che riferisco in piano. Io ribattei tali ragioni e per qualche confidenza che hò con loro, soggiunsi in una forma affettuosa come mi spiaceva

---

(1) Le 1er mars, il ajoute que,« d'ordre de S.S., j'ai fait connaître à l'ambassadeur de France les bons rapports que V. S. transmet continuellement sur les démarches de Mgr de Beauvais, je ne laisserai pas de profiter des occasions de le répéter ; toutefois il est bon de marcher avec prudence et précaution ».

di udir ciò perchè desidero ogni maggior gloria e fama al Rè di Francia.

Mons[r] vescovo di Bovè, che bene vidde quello che volevo dire, rispose che per impedir lo scandalo de pusilli forse haveriano fatto sotto mano ma però con ogni vigore adoprando vi tutti i loro amici.

Perchè dissero che la Polonia niente perdeva, non facendo la lega con Cesare per i soccorsi che il loro Re le haveria dati in tal caso, le dissi se questi soccorsi di Francia sariano stati tali quali haveria dalla lega ; hora qui Mons[r] vescovo replicò solo in generale che il Rè l'haveria soccorsa in questo caso. Concludendo il discorso, dissi che per hora non si trattava di Lega, ma di mettere il Regno in Stato di buona difesa e li pregai à cooperarvi facendole pensare che così si potria evitare il caso di trattarsi di quella, e Mons[r] vescovo l'abbracciò volentieri et à quello che hà promesso e dice porge ajuto perchè si armi validamente ; il che se si ottiene, è quello più che nel presente stato delle cose può sperarsi però se i Francesi non vogliano la lega, questa non si farà tanto più che l'Imperatore non ne vuol parlare nè ajutarcesi per timore che non siegua, e che i suoi nemici anteponghino alla Porta il tentativo fattone, e così la concitino contre di lui.

Il Rè nell' ultima udienza entrò meco da sè medesimo sul proposito della Lega, sapendo facilmente il discorso fattomi da Francesi ; hora esaminando meco la cosa, disse come non vedeva che i Francesi se vi opponessero con ragione.

Procurai in questa udienza di tirare il Rè à dichiararsi com egli è di opinione che si raddoppi l'essercito essendovi molti dependenti da sua M[tà] che non parlano per parlare secondo la sua volontà, nè lasciai motivo alcuno per metterlo al punto, mà il Rè schivò dicendo esservi molti che criticano le sue azzioni, e molti maligni che interpretano simistramente la sua volontà, quasi che havesse disegno di muovere la Polonia à Brandemburgo, il che facilmente disse perchè in verità si è operato talmente da cagionarne gran sospetto. Odo però che la sera istessa dopo la mia udienza si spiegasse con qualche nuntio assai favorevolmente, e conforme le mie istanze.

Parlai anche à S. M[tà] perchè non favorisse nel punto dell' indigenato il Techeli Eretico e ribelle attualmente di Cesare, e che sempre potrà turbare le cose di Ungheria, et il Regno, mostrò di trovar buono ciò almeno sinchè il Techeli fosse ribelle, mà quando questo si aggiustasse coll' Imperatore lo viddi inclinato quanto a sè alla concessione. Ma l'Imperatore hà qui tal partito da poterlo impedire.

Le 29, il écrit encore que, malgré les différends entre le roi et les gr. généraux, S. M. pourrait très-bien commander l'armée, car les soldats l'aiment et les officiers sont ses créatures. Le 5 mars (1), il annonce que les ambassadeurs France ont dit au roi que le très-chrétien a été prié par l'électeur de Brandebourg d'interposer ses bons offices, afin que S. M. ne prît pas en mauvaise part le mariage du prince. Il paraît que le roi de France voudrait d'abord connaître ce qu'en pense la Diète. Overbeck continue à parler d'une manière équivoque, comme si le très-chrétien savait déjà tout touchant le marriage, tandis que les ambassadeurs le nient. L'envoyé de Tököli est en train d'être entendu par la Diète, et le roi a fait savoir au résident césarien qu'on ne refusera pas l'indigénat, suspendant toutefois la remise de la patente jusqu'à ce qu'il se soit réconcilié avec César afin de ne pas le laisser seul et que par désespoir il ne se mette à la merci des Turcs. Le résident n'a pas été content et il a mis en avant la convention entre les deux rois de Pologne et de Hongrie, d'après laquelle l'un ne doit pas accepter les révoltés de l'autre, mais S. M. lui répondit, qu'elle n'avait pas demandé son consentement, mais simplement avoir voulu lui en donner connaissance (2).

A la même date, il déclare que le roi dans l'affaire de

(1) Et, le même jour, il informe qu'il a fait des démarches auprès de la duchesse de Radziwil pour le remboursement des 70,000 fl. ; « elle a payé 10,000 tha., que j'ai adjoints aux 100,000 fl. déposés dans la caisse des jésuites. Je crois que pour le reste de la somme il faudra attendre, car on me dit qu'on compte en faire le payement moyennant la vente d'un palais. »

(2) Et il ajoute que les Moscovites ont fait leur entrée avec le cérémonial et les honneurs habituels. A l'audience du roi ils ont dit que le grand duc les avait envoyés parce que le ministre polonais à Moscou n'avait pas les pouvoirs nécessaires ; ils se sont plaints de la dureté de cet ambassadeur dans les négociations, mais qu'ils espéraient les faire aboutir, étant porteurs d'instructions dont peut bénéficier toute la chrétienté. Aujourd'hui a eu lieu la première conférence ; les ambassadeurs semblent plus commodes que par le passé ; Beauvais m'a fait cette observation et d'autres aussi ; ils se montrent favorables à la ligue offensive, et jurent sur tous les tons que le bruit de leur paix avec les Turcs est faux.

l'Immunité ecclésiastique s'est conduit froidement ; il y en a qui croient que c'est parce qu'il aime la désunion dans les Ordres, et d'autres parce qu'il doute du résultat ; «je suspends tout jugement, mais il est certain qu'on n'a pas eu d'aide. Le Primat n'a pas de crédit ; il a la réputation d'être avare et, ayant été frappé d'une contribution dès le commencement, il n'ose plus parler. Il ne croit pas opportun de convoquer les évêques à des congrès particuliers, afin qu'ils n'agissent pas d'accord et s'attirent ainsi la haine des laïcs. Le poids donc me reste, et je dois travailler en sous main, afin d'éviter les préjudices et pour qu'on fasse le moins de mal possible ; c'est tout ce que l'on peut faire.»

Le 12, il informe qu'est parvenu l'avis de l'arrivée imprévue à la frontière d'un Chiauss, porteur de dépêches de la Porte, on y a expédié un commissaire pour l'amener ici ; on ne sait autre chose sinon qu'il vient de Kamenitz, où est arrivé un courrier du gr. Seigneur avec des dépêches pour le pacha, qui a mandé le Chiauss avec des lettres pour le roi. Les uns disent qu'il est venu plutôt pour espionner les négociations des Moscovites ; d'autres affirment que c'est pour demander la délimitation de l'Ukraine et l'on dit combien il serait malheureux si les Turcs réussissaient dans leur projet de s'en emparer ; occupant déjà une partie du pays des cosaques, ils pourraient bâtir quelque forteresse pour y tenir garnison, ce qui leur permettrait des incursions en Lithuanie, de tenir en servage la République et de se rendre maîtres aussi des Cosaques au-dela du Borysthène. Le gr. Seigneur aurait ainsi en peu de temps bon nombre de soldats braves et forts dont il manque,car la milice des jannissaires est corrompue et le gros des soldats ottomans est composé d'asiatiques peu habiles à la guerre et peu aptes à résister aux fatigues. Les Turcs mettraient dehors les cosaques auxquels ils ne se fient pas à cause de leur nature turbulente et inconstante. La Cour met tous les soins à ce que les Moscovites ne parlent à personne en dehors des députés, chargés de négocier avec eux, et du nonce apostolique ; connaissant leur naturel soupçonneux, on les

entoure de gardes et ils ne s'en fâchent pas, étant habitués à ce système... Un des nonces de la grande Pologne a proposé à la Diète d'en convoquer déjà une nouvelle de deux semaines, uniquement pour discuter au sujet des exorbitances du roi hors des limites des lois et des usages nationaux. Le roi a fait répondre par le v. chancelier que, devant se rendre plus tard auprès de l'armée,il se trouvera dans l'impossibilité de venir à Varsovie pour répondre et que l'on pouvait dès à présent faire ces remontrances ; mais la majorité a décidé de ne pas donner cours à la demande du nonce, qui n'était suivi que de quelques députés (1).

Et, le même jour, Pallavicini écrit :

Proseguirono per tutto il giorno di Sabbato i contrasti, ò più tosto le vessationi fatte all' ecclesiastici, simili à quelle, che rappresentai colle passate, volendo questi la cassatione di quelle constitutioni inscrite nel volume delle fatte in Grodna, e contrarie all' Immunità, libertà è giurisditione ecclesiastica, al che si opponevano con non minor ostinatione, pertinacia i laici. Haveva la M. S. fatto fare il mercordi sera una dichiaratione assai favorevole, dicendo in sua presenza, et in suo nome il V. Cancelliere del Regno : esser molesti à S. M. questi contrasti, e desiderare, che le parti convenissero fra loro. Che ricordava alla Rep. la riverenza, e rispetto dovuto alla Chiesa, spécialmente sotto un Sommo Pontefice tanto benemerito della Polonia, alla notitia del quale era certo, che seria stata portata ogni cosa dal suo Nuntio. Non perciò s'ammollirono i cuori indurati, e durò il contrasto sino al sab-

(1) A la même date, il annonce que les français sont venus chez lui, pour se défendre contre l'accusation de mettre obstacle à la conjonction des armes de la Pologne à celles de la Moscovie, trouvant, au contraire, que l'union serait avantageuse pour la République. «J'ai répondu que j'étais très content de cette déclaration, mais que, par amitié pour eux, je devais cependant dire que, tout ayant loué l'union, ils ont mis en évidence qu'elle pourrait être nuisible si elle donnait lieu à une rupture avec les Turcs. Beauvais me prit ensuite à part et me jura que la nouvelle n'avait aucun fondement ; le résident césarien, homme fin et pratique, n'a pu rien découvrir en dehors de ce qu'ils ont dit. S. M. ne montre plus l'entrain que nécessiterait cette négociation et ne déclare pas assez catégoriquement s'il veut ou non la guerre ; et ses paroles aux Moscovites donnent lieu à différentes interprétations. Je tâche de mon côté de ne perdre aucune occasion ».

bato sulla sera, che spirava la Dieta, et per il termine prefissole (non sendosi in l'hora per anco prorogata) e perchè già qualche vescovo se n'era partito con protesta ; hor per le circostanze avvisate, per ovviare lo scandalo, et odio, che ne seria venuto agl'ecclesiastici, e per prevenire i mali della convocatione militare, minacciata come scrissi ; dopo haver tentati tutti i mezzi, e proposti diversi temperamenti; non si puotè ottenere da i laici altro, se non che si formasse la Costitutione del tenore seguente, sotto il titolo : De Tribunali regni. Quandoquidem concordata de Tribunali hisce in comitiis fieri non poterant ob ingentia negotia Reipublicae, ideo ea ad alia reiicimus comitia.

Questo è un rimedio assai infermo, e defettuoso. Infermo perche non sospende, defettuoso, perche non abbraccia tutto quello, ch'è lesivo. Se si venisse successivamente all'essame delle Costitutioni, potria à suo luogo tentarsi quel che riuscisse, per sanar quei mali, che le seguenti inferiscano, ma i secolari esclamano, che le Costitutioni una volta fatte, devano rimaner salde, e ferme, ne vogliano ammettere, che siin false, sendo sottoscritte da ministri publici, e singolarmente da monsig^r^ Vescovo di Culma per il Clero, qual prelato era anco V. Cancelliere del Regno, fremendo perciò molti, che si sii permesso il disputarne, e siasi preso il temperamento accennato. La malitia in questo è cresciuta in sommo, et à quel che pare vi è quasi una cospiratione della maggior parte de' laici centro essi, non valendo à rimuoverli dalla loro ostinatione le ragioni, et ufficii passati seco, da i loro più amici, e confidenti.

Riusciria tedioso il riferire varij ripieghi proposti, che sono riusciti vani, ne posso anco dire quel che si pensa di fare in appresso, per guarire, se pur si possa, questa piaga ; Accennerò quì solo due cose, una è, che trovo molti vescovi rissoluti di fare come prima, senza haver riguardo à queste Costitutioni di Grodna, e di forzare con i rimedii canonici, i privati contradittori. La 2ª cosa è, che non sendo stata ricevuta sin' hora la Costitutione de Tribunalitia potestate si vuole por studio, che non si riceva provisione in altre parti quasi temerarie, mà qui vi è una libertà sregolata, più tosto animosa, che audace ; mà di questo sarà tempo à trattare, e risolvere, e però anco ad avvisare, finita la Dieta.

Quanto poi alle contributioni già qualche vescovo hà sotto scritto all' obligo estorto di pagare, e far pagare le contributioni di Grodna, et il residuo delle vecchie ; dicendo quanto à quelle de Grodna sub spe beneplaciti obtinendi. Si rinuova perciò la contesa con i laici, ma non

ne dispero affatto. Se riuscirà questo, sarà qualche risarcimento dello scapito, che è stato inevitabile.

I monsig[ri] vescovi sono stati da me avvertiti à supplicare in tempo, e sò ch' hanno deputato quel di Chiovia per formare le lettere per N. S[re], che secondo il solito vengono scritte da Monsig[r] Primate ; Ma la moltitudine de negotij, l'ostacoti, che pone la passione d'alcuni rubbano il tempo, onde non può farsi quel che si vorria, e doveria. Et all' E. V. mo ec. ec.

Le 19, il informe que le roi l'a prié de communiquer à N. S. que, si la guerre se fait, il voudrait avec une partie de l'argent pontifical enrôler 6000 cosaques ; ajoutant que pour s'assurer que l'argent est bien employé S. S. pourrait envoyer un payeur à l'armée. « Je crois, écrit-il, opportun d'en avertir V. Em., en vue des éventualités ; il suffit pour le moment de répondre que l'idée a plu » (1).

A la même date, il mande :

Ridottosi con i Moscoviti le cose à quei termini, che V. E. vedrà dal ristretto di quello, che si tratta nelle conferenze, e giudicatosi (2),

(1) Et, le même jour, il écrit qu'au couvent des Bernardins, où loge le gr. général de Lithuanie, se sont réunis les généraux et qu'ils se sont mis d'accord sur trois points : qu'il faut accepter la proposition des Moscovites, éviter toute rupture avec Brandebourg, dissimuler et tâcher que les affaires n'empirent pas dans les forteresses de la princesse Radziwill ; et enfin mettre la République en état de se défendre, augmenter l'armée pour avoir des forces à la frontière. Ils se sont obligés sous serment au secret... Hier, le portier du palais de la Diète, supposant que la séance durerait plus longtemps, s'est absenté en emportant la clef de la porte ; le peuple, voyant celle-ci fermée a cru un moment que la Diète avait été fermée à cause de quelque tumulte intérieur et en violation de la liberté... Mgr de Posnanie a parlé à la Diète contre le roi, affirmant, entre autres, que S. M. négociait avec le très-chrétien pour se faire concéder la Lorraine en fief; il a prononcé son discours en face du roi, qui a paru être bien peiné, mais on l'a engagé à ne pas faire répondre, s'agissant d'un discours sans suite.

(2) Et il écrit encore :

Fui martedì à visitare gl'Ambasciatori Moscoviti, havendo condisceso, che siino à rendermi la visita all' hor, che saran per partire, e con prender congedo, come io l'hò fatto, per la loro venuta. Temono, che ogni cosa possa pregiudicar à loro negotiati, benche non habbi connessione alcuna, non che contrarietà con essi, onde è, che s'astengano da tutto, non usendo nemeno dalla loro casa, che per andare alle conferenze ; hor' io hò stimato

che veramente gl'ambasciatori non habbino maggiore facolta di quella, che hanno messo in uso, e che professano, si è posto in deliberatione finale il punto della guerra, se debba farsi, o no, se defensiva, o offensiva, et in questo caso, se debba concludersi la Lega con i Moscoviti nella forma, alla quale hora é ridotta. Sono tre giorni che si ventila la

---

bene di condonar questo al loro timore. Fù mancato qualche poco nell' incontro, il che penso seguisse per non esser stati ben avvisati; mà à ciò si rimedierà à suo tempo, con farle egual trattamento; l'altre cose del cerimoniale passorno tutte bene, e secondo il solito.

Incominciai il discorso dalle lodi del loro padrone, dalla gloria, e fama, che si acquistava per un desiderio cosi fervente, e costante d'abbattere l'inimico della Croce di Christo, e le dissi, come il Santissmo Pontefice massimo, mio principe e Sig^{re}, amava Sua Serenità, le desiderava felicità, e gloria, e perciò io suo ministro havevo stimato conveniente d'essere à vederli, congratularmi della loro venuta, efferirle quel che potessi fare così in servitio della causa della loro venuta, come delle persone loro. Dissi tutto ciò per interprete, non havendo noi alcuna lingua commune. Hor essi risposero, che à S. M. Czarea era ben noto il zelo del Santissimo Papa per la conservatione, e la cura,e sollecitudine,della religione cristiana che n'haveva. Aggiunsero poi un'ampia significatione della stima, che facevano dell' honore, che le rendevo, soggiungendo, come l'haveriano rappresentato al Czar. Questo passò in publico, sendovi presente la mia, e loro corte, e scrivendo tutto un loro notaro, che mostrava gran velocità in capire, e molta diligenza nello scrivere. Hor sendosi ritirati gl'astanti, secondo il cenno, che le fù dato, rimasto però il notaro, che ne loro negotiati é inseparabile, si cominciò à trattare.

Come V. E. vedrà, eransi nel Congresso del giorno de 17 con i ministri regy, ridotte le cose ad un termine, che l'operatione fruttuosa consisteva per hora in procurare, che i Moscoviti ricedessero dal numero de cavalli, che pretendono da Polacchi in contracambio dell' Infanteria, che l'offeriscano, cioè dai $\frac{m}{10}$, se non dai $\frac{m}{7}$, per il qual numero, et à finche il Czar se ne contentasse, s'eran caricati di scriverne al loro Sig^{re} sul finire del Congresso ultimo, dicendo, che volevan dare questo nuovo segno della volontà sincera dell' unione, benche non n'havessero facoltà, il che tutto dissero con sensibile timore, il che giunto ad altri contrasegni, fà credere l'asserito da loro, e che la loro istruttione porti, che debbin dimandare in Cavalleria la metà de quello, che si vorria dal Czar d'Infanteria, come mostrano le dimande fatte per avanti, nelle quali può osservarsi essersi tenuta questa proportione. Dunque vedendo, come per operare utilmente, quando fosse stato possibile, deveva essere il mio scopo il persuaderli à diminuire il numero, che pretendano da Polacchi in contracambio. In questo versò il mio maggior studio.

materia, e giá ia maggiore e minore Polonia (perchè le provincie si sono separate nella gran sala) hanno votato per l'offensiva, e per la lega con i Moscoviti, anco secondo, che l'offeriscano, cio é con darle i cavalli. La Lituania era per dare il suo voto, che congetturo fosse simile, quando una differenza, nata della precedenza fra essa e la

---

Dissi in primo luogo, che i Sig[ri] Ambasciatori potevanó persuadersi, che io desideravo il bene del loro padrone e che conseguisse quel fine ch'é commune al mio. Potersi percio essi dare à credere, che non le haverei detto cosa, che non stimassi proficua all'intentione che si ha d'abbassare la potenza Ottomanna. Esser per cio cosi collegati, e concatenati insieme l'interessi della Polonia e della Moscovia, ch'io dovevo portarmi egualmente verso l'una et l'altra. Non doversi dalla Polonia dimandare alla Moscovia quel che non é necessario a se, e senza il quale gl'affari della guerra per parte della Moscovia non succederiano felicemente, et al contrario non doversi domandare dalla Moscovia alla Polonia quel che non le fa di mestiere, e senza il che la Polonia non puo sperare di riuscire felicemente. Osservar'io, come ne colloquij havuti essi Moscoviti, sempre hanno preso regola del sussidio, che scambievolmente hanno sii la meta della Fantaria, che vicendevolmente offeriscano à Polacchi. Ne queste, se non erravo esser la regola propria, ma ben si, quando sii necessario per il lor fine particolare, che e di contenere, e vincere i Tartari nella Crimea. Per questo haver' essi stessi, come ministri dotti, e saggi stimato esser bastante un minor numero havendo demandato gia cinque mila cavalli. Hor' dover dunque ridurre il numero, che chiedono, regolandosi dal bisogno. Haver essi un degno concetto dei valore, et arte militare de Polacchi, questi reputare il bisogno minore, e creder, che il numero di tre mila seria bastante per mettersi alla testa delle lor truppe et animarle. Entrare i Polacchi in parte del pericolo, anzi esporsi i primi ; hor non esser' essi cosi temerarij, che se stimassero non bastar quel numero, volessero esporlo ad un tanto pericolo. In oltre saper bene i Polacchi, che se cadesse l'Essercito Moscovita, tutti i Tartari verrian sopra di essi percio potersi bene persuadere, che se riputassero necessario maggior numero, lo somministrariano ; Per altro sovvrastare à Polacchi un grand'inimico, onde non bisogna sminuirle le forze. I Tartari nen esser soldati, ma ladroni, e predatori, l'essército Ottomanno conteney la militia de Giannizzeri, celebri per la disciplina, i Spaij, et un nummero innumerabile di gente, il G. Sig[r] puô raccogliere, da varij regni, che possiede nell'Europa, nell'Asia e nell'Affrica ; In fine gl'ho'pregati à non voler differir piû à lungo quel che possano accordare. Éssere imminente la Primavera, richiedersi tempo per gl'apparecchi militari, minacciare il Turco Chiovia, e perduta una fortezza tale, esser tutto in gran pericolo, ove facendosi la Lega à tempo, si puô oviri are a tanto male.

Prussia ha interrotto un cosi bel corso. Domani credo, che si prenderà la determinatione. Se è prudenza l'astenersi da giudicij, qui è necessità, ove un solo può impedire, et ove rimane anco a superare una cosa cosi ardua, come il convenire delle contributioni. Molti argomenti vi sono

---

Finii dicendo, che se il Turco vedrà unite queste potenze, non oserà inoltrarsi per timore, che dai Polacchi le sii tagliata la ritirata, e per ciò esser questo un modo certo di salvar Chiovia, ma convenire applicare il rimedio à tempo.

Queste ragioni le apportaii (*sic*) ; hor' essi usando una strana arte nel rispondere (però che precedeva sempre qualche interrogatione disparata, se non dalla materia, almen da quel punto, che si trattava in l'hora, come per' essempio, se S. S[tà] haveria dato aiuti, se vi era speranza, che l'Imperatore entrasse nella lega ; Che facessero i Principi Christiani ? il che penso facessero per haver maggior tempo di considerar la risposta) dissero ; essere à Polacchi superfluo i 20,000 fanti, che dimandano, sendosi il Rè già espresso, che la Polonia saria stata sufficiente per far la guerra al Turco, quando non le fossero congiunti i Tartari ; Che se ben questi non son gran soldati, tuttavia esser cosa fastidiosissima quella, che prendevano sopra di se, dovendoli assaltare nella patria, perseguitarli nelle lor selve, e guardare, e la Moscovia, e la Polonia dalle loro scorrerie. Che i Turchi serian passati nella Crimea per salvar quel paese, fortificato il Danubio, onde i Polacchi non potessero passarlo, e però esser providenza del lor Sig[re] il voler pensare, et esser ben forte per quel caso. Quanto poi al tempo, ch'io dicevo, che tanto urgeva, non esser la Polonia in stato di poter far la guerra quest'anno ; esser loro forti, et atti à resistere per questo tempo ; Lascio qualche altra cosa, che dissero, che hà specie di pietà, ma che penetrandosi intimamente, è un tentare Iddio ; Cioè dare Dio i regni e toglierli, esser le cose in sua mano ; Che abbatterà, volendo la potenza Ottomanna, e cose tali. Hor' io replicai, che la Polonia è ben' atta per far la guerra al Turco, ma haver bisogno d'aiuti, e per ciò il Rè, ch'è gran guerriero, e provido, haver sempre voluto il sussidio. Questo almeno assicurar più la cosa, et esser loro interesse, perche se fosse battuto il Polacco caderia sopra i Moscoviti tutto il peso della guerra. Quanto poi al timore, che il Turco passasse in Crimea, li dicevo parermi vano. Che non lasceria il G. Sig[re] tanto paese soggetto à se esposto all'armi Polacche. Essere al contrario verisimile, che havesse chiamato à se i Tartari, non solendo, secondo la confessione fatta prima dal secondo ambasciatore, andar mai l'armate Ottomanne, senza l'haver questi in aiuto ; Insegnarci la natura il diffender se prima, che le cose sue, et andare non il padrone dal servo, ma il servo dal padrone. Dunque essere in pericolo che riposte in Crimea le

da sperare bene, ma al contrario qualche cosa, che no:o mi da grave fastidio. Io sarò domatina dal Rè per fare l'ultimi miei sforzi, come siamo nell'ultimo periodo dell'affare. Temo che si vogli spedire al Czar, perche si rilasci in qualche parte dei cavalli, il che seria pre-

---

cose più care, i Tartari andassero ad unirsi col Turco, e così sovrastassero à Polacchi, mà à queste cose potersi provedere con particolari articoli, come quelli, che non repugnano alla sostanza della cosa, ch'è l'esser' utile alle due nationi la congiuntione, o pure esser tali che se vi remedierà successivamente quando s'operi con buona fede ; però che stante una sincera collegatione, uno farà quel che richiederà il bene dell'altro, et anco più dl quello, che sarà tenuto per i patti, prevalendo à questi, la consideratione del commune interesse, e dell'amore. Quanto poi al tempo, dicevo esser d'infinita importanza, che la lega si facci subito ; e quanto prima si prepari quel ch'è necessario alla guerra. Non esser facili le ricuperationi, e risarcirsi con gran pena le perdite. Ogni ragione volere, che il nemico si prevenga, senza aspettare d'essere attaccato. Poter la Polonia fare à tempo, se si concludon le cose à tempo.

Mostravan gl'ambasciatori d'esser convinti da molte di queste ragioni, quando mi dissero, che le loro istruttioni non li permettevano far più ; m'aggiunsero però sul fine, come speravano, che dandosele tempo di scriverne al Czar, egli l'haveria ampliate, onde seria potuta seguire la congiuntione, tanto desiderata. Hor qui doppo un colloquio di quasi due hore, parve bene à me di por fine à questa materia.

Passai dunque ad un'altra, sopra la quale ho trovato qui ordini di V. E., che se ben non son dati per questo caso, tuttavia hò stimato, che debbano haver luogo molto più, e di dovere interpretare, che tal seria la mente di S. Stà, se sapresse le circostanze presenti.

Sotto li 24 Luglio dell' 1677 (*sic*) fù data à monsigr mio predecessore un' ampia istruttione di quel che egli dovesse operare per mezzo degl' ambasciatori Polacchi presso il Czar, per ripigliare, ò piú tosto introdurre communicatione fra la Corte Romana, e quella di Moscovia. Hor gl'ambasciatori Polacchi, ò per negligenza, ò perche non la desiderassero non operorno cosa alcuna, ò almeno non si è veduto effetto veruno delle loro operationi. Io considerando per una parte il vantaggio, che vi è, che il ministro istesso di S. Stà tratti il negotio, e per altra parte, sapendo quanto difficil sii trattare colà, non esendovi chi sappi, ò voglia farlo, hò stimato di dover metter in essecutione quello, che si contiene nell'istruttione in forma di risposta ad alcuni quesiti fatti dal G. Cancelliere di Lituania, é nelle lettere scritte intorno à questa materia sotto li 24, e 31 luglio, et 14 agosto 1677.

Introdussi dunque questa materia, mostrando quanto vigore poteva aggiungere alla lega l'autorità, et il potere del Sommo Pontefice, e con

giudicialissimo, e per la giattura grande del tempo, e perché se si rimetterà intanto il fervore presente, si porra la cosa in maggiore pericolo. Che quanto m'occore referire à V. E. E le fo ec. ec.

---

somministrar l'aiuti alla Polonia per se stesso, e con procurargli dagl'altri Principi Christiani, e con esortare, et infervorire il Rè, sendo in lega. E quì dissi oh quanto seria bene, che potessero cominciare insieme S. Stà, et il lor Principe. Essere in questo un' impedimento, ch'era d'ostaculo à ciò, come lo era stato al proseguimento de negotiati progiettati sotto Clemente decimo dal Sigr Paolo Meneses; Che però S. Stà haveva in animo di ripigliarli, quando si emendi quel che fecesi male in l'hora.

Qui io dissi qual titolo era stato dato à S. Stà e mostrai quanto questi fosse alieno dall'uso degl'altri Principi, e dal dovere. Aggiunsi, come gl'Imperatori dell'oriente, della setta commune à quella di Moscovia, havevano usati i titoli di gran lunga diversi. In ultimo feci toccar con mano quanto esiguo, e basso fosse il titolo di dottore; aggiunsi haver io commissione da S. Stà di trattare opportunamente, perche segua la communicatione nè vedere occasione migliore della presente, che però lo significavo ad essi Sigri Ambasciatori, perche lo rappresentassero al loro padrone, al quale quando fosse piaciuto una cosa di tanta importanza, et utilità, haveria potuto dare à loro commissione di farne negotio meco, ch'io saputo, che essi n'havessero gl'ordini, haverei parlato sulla materia più particularmente. Risposero à questo gl'ambasciatori, che non eran consapevoli di quel che fosse succeduto in l'hora, ma che le pareva strano che il Santissimo Papa fosse stato trattato in forma, che potesse dolersi. Esser la lor Corte tenacissima de usi, e diligentissima, nè poter' essersi scritto, che colle formole solite, registrate nella Cancelleria. Poter' esser stato qualche errore nell' interpretatione, quando vi fosse qualche diversità col solito; e conchiusero, che ne haveriano scritto, ma che dubitavano, se l'ordine potesse giungerle, credendo, che non si tratterriano qui tanto tempo.

Io confesso, che la risposta mi diede fastidio, perche ero memore d'haver visto, come nella continuatione del Bolando de Santi del mese di maggio dicesi, che à Clemente settimo (se non erro) fù scritto nell' istessa forma, che al decimo; tuttavia risposi à loro, che mi dicevano, che si facesse confronto; come rare sono state le lettere, onde non sapevo, se si conservassero, oltre il che, non quì, ma in Roma doveriano essere; che in ogni caso questo titolo non si poteva giudicare decente, come fra l'altro mostrava l'uso accennato dell' Imperatori Greci; ma à quel che viddi, questo poco muoveva, per il fasto della natione, per l'ignoranza dell' istorie, onde non le era ben noto qual fosse la loro grandezza, et in ultimo, perche come disse l'ambasciatore più vecchio, si devon in queste materie seguitare li stili proprii, e non l'altrui. Hor giudico, che se si troverà in quella Corte

Le 22, Cybo déclare à Pallavicini que S.S. espère beaucoup de son zèle et de sa prudence, en vue de la paix et de l'union du roi avec les généraux ; et pour que la nation se persuade qu'une guerre, même difficile et dangereuse, est préférable à une paix honteuse et ruineuse. «Que Dieu veuille que ceux qui affirment qu'ils travaillent dans ce but, n'agissent pas, au contraire, dans un autre. V. S. s'en sera déjà aperçue et devra m'éclairer à ce sujet, car de ses nouvelles dépendent de graves décisions touchant Rome » (1). Le 26, le nonce écrit :

---

memoria de trattamenti vecchi, si vorranno seguire, nè si potranno rimuovere da ciò ì Moscoviti.

Motivai all' ambasciatori che modo stimavano buono per il trattare per quel caso, che essi non fossero stati quì in tempo, che si potessero haver le risposte del loro padrone, e non rinvenendone essi alcuno, motivai, se fosse piaciuto, che scrivessi al Meneses, et gli riferisse lo scritto da me à quel Principe, e mi rescrivesse quel che rispondeva. Piacque ciò agl' ambasciatori. Intanto se le farà vedere quì ne Concilii il trattamento degl' Imperatori Schismatici, e quel ch'è nel Vittorelli, se pure si troverà ; E nel Possevino, come Giovanni Basilio scrivendo al medesimo Possevino lo chiama Nuntio del Pontefice massimo. Potriasi mostrarle una lettera registrata in esso Possevino, e scritta al Papa con l'intitulatione : Pontifici Maximo magnus Moscoviae Dux, ma non hò per bene di metterla à mezzo, perchè stimo sii ciò posto dall' autore, per denotare chi scrive, et à chi, non iscrittione del Czar.

Si prepara una memoria da darsi agl' ambasciatori per inviarla col primo corriere à Mosca, qual memoria si forma con tutti i riguardi dell' istruttione, e lettere suddette. Hor' in questa non si porrà quel che si pretende, ma i suddetti essempi. Questa memoria si farà quì voltare in quella lingua, e tutto questo è stato stimato meglio per il fine, non potendo essere à meno, che non si faccian gravi errori, ove le persone non ritengano, ne sono perspicaci, e stassi alle note fatte da quel tale, che devono essere piene d'errori. Che è quanto m'occorre dire à V. E. E le fò etc.

(1) Le 16 avril, Pallavicini informe : « je réponds au chiffre du 22 touchant les individus qui en paroles disent travailler à la conservation du royaume et à la guerre, tandis qu'ils agissent contrairement. A dire la vérité j'ai surveillé les personnes que l'on m'a désignées comme suspectes et sur lesquelles planent encore des soupçons, toutefois, j'aurais cru être accusé de légèreté si j'en avais écrit à V. Em. Ce qui provoque particulièrement ces soupçons, c'est la croyance que l'on a, qu'il plait à la France que

In trè Ordini di persone possono dividersi quelli che hanno voto nella Dieta ; alcuni di buona mente, certi invidiosi della gloria del Rè e del bene della sua Casa, et altri sottoposti à sospetti vani da quali sono mossi. Li secondi considerano come qualche bella impresa colmeria il Re di gloria et assicuraria la Corona nella sua Casa, e perciò si oppongono alla guerra come anche li terzi.

Quanto à questi temono essi, che il Rè trovandosi coll'Armi in mano sforzi la Republica ad eleggere il figlio, che volti l'armi contro Brandemburgo al che è parso sempre più portato, hora Brandemburgo hà molti pensionarii e seguaci suoi ; che se morisse S. M[tà] in Campo, il Palatino di Russia piccolo Generale del Regno personaggio di molta autorità e seguito si faria eleggere per forza.

La Regina era già simile à questi sospettosi anche negli effetti, ma hora pare guadagnata per la guerra. Temeva per la lontananza grande del Rè in caso di guerra di scapitar della potenza et autorità che gode et apprendeva la poca speranza di vedere eletto il figlio caso che il Rè mancasse di vita in questa espeditione, conoscendo che osteria non poco l'età tenera del figlio che per ciò saria obligato à lasciare la maggior parte del governo nelle mani della madre comunemente non molto amata. Onde molti si alienariano da lui forse per la poca inclinatione che hanno verso essa, quale ostacolo verria à diminuirsi molto quando il Rè sopravivesse tanto che il figlio fosse in età da poter governar da se. Hora spera meglio e di godere dopo la guerra il marito con grande aumento di riputatione fama et honore.

Il Rè che prima pareva freddo sembra hora riscaldatò, si dichiara come desideravo che facesse, e parmi di poter giudicare che voglia veramente la guerra. Disse li giorni passati à chi contrariava à questa, come doveria provedersi se il Turco che viene armato in queste parti volesse attaccare il Regno, come s'impediria la dislimitatione dell' Ucrania ; come si tratterriano li Moscoviti dal concludere la Pace col Turco, mentre non vogliano fare la lega tanto importante per l'una e l'altra Nazione, se la Polonia non rompe col Turco.

Hiersera S. M[tà] mi mostrò il voto che vuol leggere nella Dieta, et è assolutamente per la guerra, pieno di ragioni potenti ma con consi-

---

l'empereur vive dans l'inquiétude touchant une attaque en Hongrie, mais cela n'autorise pas à dire que l'on veuille s'opposer à la guerre. Le césarien même ne trouve rien d'anormal et les apparences indiqueraient plutôt une tendance à partager les idées du pape pour la guerre ».

derazioni prudenti provide, non essendovi cosa in contrario alla quale non pensi e non proponga rimedii (1).

---

(1) Le même jour, il ajoute que, voyant que la Diète va se clore et, dans la crainte que surgisse de nouvelles difficultés, il se rendit chez le roi et l'entretint au sujet de la guerre ; mais S. M. déplora de ne pouvoir réunir le Conseil de guerre, parce que des généraux, sous différents prétextes, refusaient de venir au palais. « J'ai pris, écrit-il, sur moi d'arranger les choses. A cet effet, je me suis rendu chez les généraux et leur ai remis les brefs, et j'ai fini par les persuader à se réunir chez le roi. La réunion a eu lieu ; ils sont restés en conférence avec S. M. depuis midi jusqu'au soir tard. Tout s'est bien passé ; on y a décidé la guerre ; que la Pologne donnerait 30,000 (a) hommes, la Lithuanie, 12,000 et que l'on en recruterait d'autres ailleurs. Ce Conseil a eu du succès et le nombre des adhérents à la guerre offensive augmente. Dans la Diète pour la Prusse parla Mgr de Varmia, pour la Lithuanie le duc de Radziwill, v. chancelier et les autres Palatinats ont été représentés par leurs palatins et, parmi ceux-ci, il y en eut qui offrirent leur sang et leur fortune pour suivre S. M. Une seule voix s'éleva discorde, et l'on a craint que tout aille en fumée, mais l'orateur se retira. Le roi, voyant la bonne tournure de la discussion fixa au lendemain la conférence finale avec les Moscovites en ordonnant le secret. On a tenu la conférence, dont je donne à part le résumé ; on espérait que la Diète, après avoir entendu le rapport, aurait pris une décision définitive ; mais voilà que le notaire de la Couronne, qui est un des premiers officiers de l'armée et qui avait fait opposition à la séance précédente, parla de nouveau contre la guerre offensive, de sorte qu'on leva la séance en la renvoyant au lendemain ; la situation semblait vouloir s'aggraver et je résolus d'en parler au notaire. Il vint en effet chez Mgr de Posnanie et notre confé-

---

(a) Memoire instructive pour scavoir, ce que peut couster une armée de trente mil hommes composée comme sensuit.

3000	Hussars ou Lanciers à raison de 60 par quartier faict par an.	720000. »
120000	Chevaux à raison de 50 par quartier faict par année . .	2400000. »
10000	Fantassins à raison de 36 par quartier faict par année. .	1440000. »
3000	Dragons à raison de 40 par quartier faict par année . .	800000. »
30000	Hommes cousteront cinque millions.	360000. »
	Pour habiller les soldats tous les ans dixmil fantassins, exceptés les officiers à raison de 40 pour chasque habit . .	388000. »
	Pour habiller cinque mil Dragons à raison de 50. » par habit fait	244000. »
	Tous ces hommes font cinque millions neuf cens, nonante deux mil livres	5992000. »

Le 29, Cybo lui répond qu'il lui enverra des instructions au sujet de ce que disent les ambassadeurs de France à Varsovie, contre la ligue ; mais en attendant il l'engage à gagner des aides en faveur de la Pologne afin qu'elle se décide à entreprendre la guerre et à se rendre capable de la soutenir.

Le 2 avril (1), Pallavicini écrit encore que la situation semble s'améliorer : « le notaire ne parle plus à la Diète et le gr. chancelier cesse maintenant son opposition, ne voulant se mettre contre tout le monde. Toutefois on a voulu savoir jusqu'où peuvent aller les secours des princes : Mgr de Posnanie, le palatin de Cracovie et le général champêtre de Lithuanie avec des nonces vinrent chez moi et je leur ai dit que S.S. avait mis, pour le moment où la Pologne entrerait en campagne, 500.000 fl. à sa disposition ajoutant que N. S. travaille pour lui faire donner les dîmes de l'Italie et d'autres aides dans l'avenir ; les députés sont partis très-contents Mgr de Vamia avec les deux palatins de Trochi et Leceovia :

---

rence dura quelques heures. Toute son opposition se basait sur l'opinion que la Diète devait d'abord connaître sur quels subsides on pouvait compter et durant toute la guerre ; mais j'ai répondu qu'il ne s'agissait pas de la faire de suite, mais seulement de la préparer ; du moment que les Turcs s'avancent il y a bien le prétexte à se défendre ; que du reste la question des subsides n'avait pas une importance absolue ; l'entretien de 4000 hussards, autant de dragons, 20,000 chevaux et 8000 fantassins n'exige que 20 millions de florins et la Pologne peut bien donner cette somme ; qu'en outre on peut compter aussi sur l'affection paternelle de N. S. Le notaire sembla se convaincre. De l'évêché je me suis rendu chez le Palatin de Lublin et ensuite chez le gr. chancelier du royaume, mais celui-ci me sembla encore hésitant. A la séance de la Diète, le notaire reprit son discours et parla de notre conversation ; sa manière de dire et sa condition, plus que la force des raisons, firent impression sur quelques membres, mais toute décision fut renvoyée au lendemain. Le lundi, la partie semblait gagnée, mais si le notaire se tut, le gr. chancelier, qui jusque là était resté silencieux, prit la parole et se découvrit ; en attendant on a donné l'ordre de suspendre le départ des courriers pour Moscou ».

(1) A la même date, Martelli annonce à Cybo son départ définitif, ajoutant que les Vénitiens, tenant fermés les passages en Italie, il est obligé de prendre la voie du septentrion.

allèrent chez les ambassadeurs de France, ceux-ci s'excusèrent, comme à l'ordinaire, d'être obligés d'en venir aux particularités, alléguant le dommage que subiraient les français qui habitent ou font le commerce au Levant, donnant toutefois aux députés des phrases générales. Aucun évêque n'est allé chez l'envoyé de Brandebourg, mais on sait qu'il a dit que l'électeur s'en tient aux accords de la dernière paix, qui l'obligent à donner 2500 soldats. Avec le césarien se sont trouvés dans l'antichambre de la reine, Mgr de Leceovia et deux Palatins ; ils ne lui ont pas demandé de préciser les subsides, mais si César avait tâché de détourner les forces des Turcs ; toutefois le résident répondit qu'il n'avait des instructions que touchant la ligue défensive, tout en se disant prêt à en écrire à la Cour si la République le voulait. Après que ces députés eurent fait leurs rapports au Sénat, il a été décidé de conclure l'union avec les Moscovites, même s'ils n'acceptent pas la diminution de 10,000 chevaux qu'ils demandent pour combattre les Tartares : il a été décidé aussi que pour la guerre il suffit d'une armée de 60,000 h. dont : 36,000 du royaume, 12,000 Lithuaniens, 2500 du Brandebourg, 6000 cosaques et 4000 de la milice qu'on appelle des esclaves. De cette armée il faut enlever 10,000 chevaux pour les Moscovites, mais par contre 20,000 de ceux-ci doivent aller avec les Polonais ; on a la certitude que le nombre des guerriers s'augmentera parce que la noblesse qui va sous les armes apporte d'autre monde et il y a aussi bien des gens qui grossissent une armée sans charger le Trésor public. Ces détails doivent bien plaire à N. S. On ne peut pas, cependant assurer qu'ils ne subissent des variations ; et la plus considérable sera touchant les contributions car chacun veut s'y dérober ; peut-être que les Diétines s'y refuseront ; et aussi la Diète peut se rompre ; on voit combien il est difficile d'amener au port le navire ». (1)

(1) Le 9, il continue : on n'a pas fait grand chose pendant ces jours saints qui sont dédiés aux exercices de piété. Ici, c'est l'habitude que le Seigneur reste dans le sépulcre du vendredi au samedi à minuit ; le roi

Le 12, Cybo lui écrit :

Prenderà V. S. Illma opportunità con gli ambasciatori di Francia di rientrar nell' affare della Lega con il Rè di Polonia, e l'Imperatore, contro la quale essi mostrarono sentimento, e dirà loro. Che il Papa nel pericolo, il qual sovrasta alla Polonia et in essa alla Christianità tutta dagli acquisti, e dagli apparecchi del Turco presenti, e passati, hà esortati secondo il suo debito pastorale, et ad immitatione de' suoi predecessori tutti i Principi Christiani à soccorrere i Polacchi, et ad unirsi con essi alla comune difesa contro si poderoso, et implacabile nemico. E che se hà procurato d'eccitare all' istessa unione i Moscoviti benchè scismatici, e ciò parimente sul lodevole esempio di diversi Pontefici ; molto più deve premere e desiderare, che si colleghi col Rè di Polonia l'Imperatore, il quale oltre i titoli comuni agli altri Principi Christiani, ne hà uno specialissimo dell' esser egli più vicino d'ogn'altro al pericolo, e d'esser per la vicinanza degli stati più pronto d'ogn'altro à sovvenir la Polonia. Sperar S. S^{tà}, che il Rè Christianissimo vorrà anche in questa occasione, collegandosi ancor esso esser simile à suoi gloriosi predecessori, anzi à se stesso, sicome l'hà pregato già più volte. E che trà tanto la S^{tà} Sua continoverà di far questa parte con tutti i Principi Christiani, come per ogni conto è tenuta ; mentre vede che il Turco è animato più che mai à distruggere la Christianità ecc.

Et, le même jour, il mande encore :

L'ultima cifra di V. S. Illma hà dato occasione di dubitare sopra il vero senso delle parole, *dettomi che assicurassi S. B. della falsità* ecc. se la falsità si riferisca al primo, ò al secondo membro del discorso con Bovè, cioè se sia falso che gli ambasciatori Francesi dissuadessero la congiuntione de Moscoviti coi Polacchi, ò pure che rappresentassero il male, che verrebbe alla Polonia dal romper la guerra col Turco, ò

---

passa le jour de Pâques à la campagne et le lendemain LL. MM. ont pris une légère médecine ; toutefois, en ce jour, il y a eu une conférence entre les députés et les Moscovites. Dans cette réunion on reprit l'idée de la conclusion de la paix entre Moscou et les Turcs, mais les ambassadeurs tout en ne la niant pas comme à leur arrivée, répondirent que depuis longtemps ils n'avaient plus de nouvelles de Moscou. On a décidé de ne pas laisser partir de courriers pour la Moscovie, mais d'y envoyer un ablégat pour qu'il tâche d'obtenir la diminution du nombre des 10.000 cavaliers polonais tout en maintenant celui des 20.000 fantassins moscovites, et pour recevoir le serment du Czar ; et aussi que dorénavant il y ait un résident respectif dans chaque Cour.

anche se la falsità comprenda l'uno, e l'altro insieme. Si compiaccia di spiegarmi il vero sentimento.

Desidero anche di sapere qual fondamento havesse V. S. Illma di credere che detti ambasciatori havessero pronosticati mali successi dalla rottura col Turco ecc.

Le 19, Cybo répond au nonce, approuvant sa visite et son discours aux Moscovites. « Une seule chose, écrit-il, a été oubliée par V. S. : c'est que N. S. est disposé à donner au grand duc le titre de Czar, nié par Clément X, — c'est ce qui fait que Menesio était parti fâché de Rome — et cela afin d'ôter aux Moscovites l'occasion de s'opposer à entamer des négociations avec Rome, et au cas où les ambassadeurs ne seraient pas encore partis, V. S. pourra s'en prévaloir, cherchant une autre occasion de parler avec eux » (1). Le 23, le nonce Pallavicini informe que dans une nouvelle conférence avec les Moscovites, on leur demanda de jurer l'union, renvoyant à plus tard la répartition des soldats, mais les Moscovites refusèrent, attendant les ordres du Czar. Ils ont dit ensuite qu'il était plus opportun que la paix perpétuelle ait à précéder la ligue, car tant qu'entre les deux pays existeront des prétentions, la ligue aussi pourrait en souffrir. Mais les Polonais connaissant le naturel des Moscovites, devinrent furieux et se plaignirent très fort des ambassadeurs, ajoutant

(1) Le 14 mai, Pallavicini se justifie de l'omission dont Cybo lui avait fait la remarque ; « dans les instructions de V. Em. à Martelli du 14 juillet 1677 il y a qu'on aurait accordé le titre de Czar si le grand duc concédait dans ses Etats le libre exercice de la religion catholique et le séjour des Missions ; or, j'ai appris que cette condition aurait interrompu de suite toute négociation ; et par conséquent j'ai cru opportun d'attendre que Ménésio m'envoie l'avis que je pourrais négocier. En second lieu j'ai aussi trouvé plus avantageux d'attendre que les Moscovites demandassent en compensation du titre de *Pontifex maximus* au pape celui de Czar au grand duc, craignant que si j'avais fait ma déclaration au commencement, elle perdrait son effet. Enfin, comme dans la conversation avec les Moscovites j'ai toujours désigné le grand duc avec le mot de Czar, il me semblait les avoir rassurés. A présent j'attends la réponse que les ambassadeurs recevront de Moscou ».

qu'ils voulaient écrire à Moscou contre eux. Et les Moscovites effrayés avouèrent que le czar désirait conclure la paix, mais qu'il ne fallait pas pour cela suspendre l'union ; ils ajoutèrent qu'ils auraient juré si on leur en avait fait la demande quand les accords ont été fixés, mais pas à présent, car ayant tout écrit au czar,ils n'avaient autre chose à faire qu'à attendre les ordres. Dans le fond, écrit-il, les Moscovites ont raison ; mais il peut se faire que, ayant relâchés les gardes auprès d'eux, ils ont pu entendre les discours du peuple, qui sont de nature à donner des soupçons aux ambassadeurs ; on croit aussi que le ministre du Brandebourg peut avoir eu de l'influence car l'électeur voit de mauvais œil que la Pologne soit aidée. Il n'y a donc qu'à conclure la paix, tenant en suspens l'union dont on a déjà arrêté les points essentiels. On doutait de l'accueil que la Diète réservait au rapport du v. chancelier sur ces conférences, mais après les avoir entendus, elle déclara, à l'unanimité, qu'il fallait persévérer dans les premières résolutions et que le royaume devait même opérer seul. La Diète a repris ensuite la discussion sur les contributions, entremêlée de questions privées et personnelles,— une d'elles, la querelle entre le gr. général et le gr. Trésorier de Lithuanie sur les comptes à rendre fut assouvie aussitôt. — Parmi les contributions discutées, la *fumaria* (celle des feux) semble la moins antipathique... On dit que les Turcs veulent substituer par un Vizir, le pacha de Kamenitz, et avec la Podolie et la Valachie lui créer un État remplaçant l'hospodar par un pacha (1).

Le 26, Cybo l'assure que N. S. ne doute pas qu'il travaille pour tenir ferme le roi dans la décision de rompre en guerre contre les Turcs, qui est le seul remède pour préserver la

(1) Le 30, il annonce qu'il a communiqué à des évêques qu'il tient déjà la faculté d'approuver les subsides que les ecclésiastiques pourront accepter. Il paraît que les prélats ont décidé d'élever à 500,000 fl. la contribution de 300,000 qu'ils payent pour les quartiers d'hiver. Et, le même jour, il ajoute que la Diète procède bien lentement en ennuyant tout le monde ; un des nonces touchant les contributions, aurait dit qu'il y avait besoin des conseils et de l'argent du roi et cela a déplu à S. M. qui ne veut pas être considérée comme quelqu'un qui accumule de l'argent.

Pologne de la ruine et de rendre possible aux descendants de S. M. la succession au trône. Malheureusement les obstacles seront nombreux à empêcher une œuvre aussi sainte comme peu opportune à leurs intérêts ; « mais V. S. saura découvrir les intrigues. Elle, mieux que tout autre, voit combien intéresse la tranquillité et le salut de l'Europe et de la chrétienté la rupture des Polonais avec les Turcs et combien doit s'y intéresser le zèle pastoral de S. S. ». Le même jour, il lui répond :

Sopra l'importantissimo affare della guerra contro il Turco, io non saprei per hora altro, che aggiungere à V. S. Illa, se non che di riferirmi allo scrittole colle passate, e di più strettamente incaricarle hora la continuazione di quelle parti, ch'ella con pari zelo, e premura hà ben incominciate costì per l'effetto. Questo desidera di veder quanto prima N. S., e se dalle risoluzioni ò sospese, ò contrarie della Dieta, che à quest'hora dovrebbe esser conclusa, verrà ritardato più oltre, voglia Iddio, che possa essersi à tempo à far le necessarie provisioni, che si richiedono per un impresa di tanta conseguenza e di tanta sicurezza del regno. Non lasci dunque V. S. I. di rinuovarne le sue diligenze, mentr'io la prego etc. (1).

Le 7 mai, Pallavicini annonce à Cybo que dans la Diète il arrive toujours des faits de nature à compromettre le cours des négociations ; ainsi, jeudi, dans l'assemblée particulière de la Lithuanie, il y a eu une dispute entre le gr. général Pac et le gr. trésorier du duché touchant la solde des milices et le général insulta le trésorier ; celui-ci le provoqua en duel mais Pac refusa parce qu'il est supérieur au trésorier qui n'est que colonel. Le nonce tâcha de les reconcilier mais ne réussissant pas et afin d'empêcher le départ du général il traîna les négociations. La lutte entre eux serait un grand malheur, parce que le duché de Lithuanie est partagé entre les deux familles :

(1) Et, le 10 mars, Cybo regrette d'entendre que les disputes qui ont lieu continuellement dans la Diète entre Polonais et Lithuaniens, retardent le cours des affaires et nuisent à la sûreté du royaume ; « toutefois V. S., malgré les difficultés qu'elle rencontre, doit continuer dans ses démarches. »

Pac et Sapiea, à laquelle appartient le trésorier... S. M. a fait déclarer à la Diète par le gr. chancelier du royaume — et cette déclaration pour avoir toute son efficacité aurait dû être faite avant — « quoique la conduite du gouvernement eût pu faire voir la vérité, on a répandu le bruit que S. M. était réfractaire à la guerre et qu'elle devait se déclarer. Or, le roi veut la guerre comme nécessaire à la conservation du royaume et, ne pouvant pas l'entreprendre avec les seules forces de la République,il voudrait la faire uni aux Moscovites; très partisan de la ligue il serait tout prêt à la jurer lorsque le czar consentirait aux conditions fixées par ses ambassadeurs ». Le gr. chancelier déclara aussi qu'au cas où les Moscovites changeraient d'idée il conseillait de préparer une valide défense,en mettant sur pied une armée de 32,000 hommes afin d'empêcher la délimitation de l'Ukraine, ajoutant toutefois que la guerre finie S. M. n'entendait pas tenir sur pied l'armée. Il déclara que le roi ne gardait rancune ni à César ni à l'électeur, qu'il leur pardonnait, même bien que l'électeur l'ait outragé ainsi que la République ; qu'il ne se vengera d'aucun d'eux et que dans l'avenir il réglerait sa conduite envers Brandebourg de manière que des sentiments hostiles de maintenant, s'ils existent dans l'avenir, on n'en admettra pas l'existence ; et il conclut qu'après avoir ainsi entendu les intentions royales la Diète devait continuer à travailler. Les paroles royales eurent un accueil enthousiaste, et plusieurs offrirent ce qu'ils possédaient ; on imposa le secret le plus absolu. S'il n'y avait pas l'incident des Lithuaniens on pourrait déjà clore la Diète. Un rescrit a été rédigé pour le royaume où on dit que les Turcs n'étant pas fidèles à la paix on veut s'unir aux Moscovites etc selon les paroles royales (1).

(1) Le 9,il ajoute que la résolution de la Diète touchant la guerre dépend des négociations avec les Moscovites dont la ligue, qui semblait certaine, à présent devient douteuse. «Les ministres de Brandebourg ont de fréquentes conversations avec les Moscovites et on me rapporte qu'ils ont dit que la ligue entre la Pologne et la Moscovie n'aura pas lieu. Je crois que les ministres de l'électeur ont mis dans la tête des Moscovites de ne pas conclure

Le 14, Pallavicini répond à Cybo qu'il a déjà représenté aux français la nécessité de la ligue entre l'empire et la Pologne et que S.B. voulant que tous les princes chrétiens y prennent part, s'était déjà adressée à leur roi ; « toutefois je ne crois pas opportun d'insister sur ce sujet afin que les français n'aient pas à suspecter qu'on veuille traiter de nouveau la ligue avec l'empereur à laquelle ils s'opposent et cela pourrait troubler le courant actuel tout porté à la guerre .. Ici on ne parle plus de ligue avec César et peu de monde la désire. Je tâcherai toutefois d'en parler, l'occasion aidant, faisant ressortir que le pape la désire avec le concours de la France » (1). Et, le même jour, se référant à ce qu'il a écrit sur son entrevue avec Mgr de Beauvais, touchant la ligue avec les Moscovites, il dément le bruit que les ambassadeurs français fussent contraires, car ils ont dit que leur roi la considère comme la sûreté du royaume ; et que dans l'éventualité d'une rupture avec les Turcs, les français ne voulaient pas faire de grandes promesses ni prévoir un résultat heureux, car à quoi servent les promesses quand il y a si peu d'union parmi les principaux du pays et quand chaque Ordre essaye d'esquiver

---

une ligue avant que la paix perpétuelle fut signée, parce qu'à la suite de la ligue, les polonais après quelque avantage obtenus sur les Turcs, pouvaient faire la paix avec ceux-ci et aller contre la Moscovie. Il paraît même qu'ils auraient dit aux Moscovites de ne pas se fier au roi, le peignant comme un homme faux et leur adversaire. Toutefois, ceux-ci en quittant Moscou eurent l'ordre du czar de ne pas jurer les accords qu'ils auraient pu conclure, parce qu'à Constantinople les Moscovites négociaient aussi ; or il est à craindre que si le traité d'union ne se conclut pas, pour les Polonais existant toujours les motifs pour lesquels ils l'ont demandé ils ne pourront plus donner suite à l'idée de repousser les exigences des Turcs dans la délimitation de la Podolie. On sera obligé ou d'accepter leur volonté ou de faire la guerre ; peut-être celle-ci pourra induire les Turcs à la modération, mais pour cela il faut une année et il est douteux qu'on prenne les résolutions à temps vu la négligence habituelle lorsqu'il s'agit de la défense; difficilement on prend des précautions et tout empire sans remède ».

(1) A la même date, Cybo l'engage à surveiller les intrigues de ceux qui regardent de mauvais œil les accords pour engager la guerre contre les Turcs ; « V. S. doit tâcher de les découvrir et d'y faire opposition »

les contributions ? « Je crois aussi que les ambassadeurs ont ajouté : que si la France faisait des promesses, on finirait, au cas où la réussite ne serait pas heureuse, par l'inculper de n'avoir pas aidé la nation » (1). Et le 21 il écrit : « pour faire la guerre il faut une aide étrangère ; et la Moscovie est la plus propre. Si le Czar accepte les accords stipulés ici il n'y a plus rien à demander ; mais s'il les refuse on est décidé à conclure la paix perpétuelle avec les Moscovites ; ils ne le dirent pas ouvertement afin qu'on ne le sache pas à Moscou. Avec finesse et, presque sans que la Diète s'en soit aperçue, on a fait donner à quelques sénateurs et nonces la faculté de décider; et à présent ceux-ci sous le serment du secret, se sont engagés à conclure la paix perpétuelle avec le Czar, s'il refuse les accords, quatre feuillets ont été rédigés ; chacun de ceux-ci contient des instructions qui vont de crescendo jusqu'au quatrième qui traite de la paix perpétuelle. Si cette méthode a été suivie c'est parce que les Moscovites veulent voir les instructions particulières des négociateurs et que l'on ne veut pas que, dès le commencement, ils sachent jusqu'à quelle limite on peut aller. J'espère pouvoir transmettre à V. Em. la copie de ces feuillets. A mon avis c'est la chose la plus utile et la plus importante en ce moment. »

(1) Et, dans un feuillet à part, il annonce que la conciliation a eu lieu entre le gr. général et le gr. trésorier, en présence de la reine, le nonce apostolique étant intermédiaire, que seulement le général ne voulant pas qu'on l'accuse d'avoir refusé le défie, il demandait qu'à la première guerre il eût à faire partie avec son rival d'un des avant-postes les plus dangereux, mais le nonce déclara que sur ce sujet il ne répliquait pas... Dans la Diète on discuta à qui devait revenir le commandement de l'armée lithuanienne et on finit par tomber d'accord ; du reste, la Diète tire à sa fin ; on en craint la rupture et plusieurs, renonçant à tout égard pour les intérêts de la République, ne travaillent que pour obtenir des faveurs et donner cours à leurs passions ; tellement que le nonce apostolique, mandé par le roi, travaille en même temps que la reine à y mettre ordre...Il y a eu aussi discussion sur les subsides des princes car les Lithuaniens en réclamaient le tiers. Le gr. général a dit aussi en public que son armée ne sera prête qu'au printemps prochain, tandis que le roi voudrait entrer en campagne en hiver car c'est la saison la moins propice aux Turcs.

Le 27, il informe que Mgr de Kiovia vint lui dire, que vu l'impossibilité d'obtenir de la Diète, en peu de temps, les contributions pour mettre sous les armes un corps suffisant à résister aux Turcs, au cas où ils voudraient la délimitation de l'Ukraine, S. M. prie N. S. de vouloir, dans sa paternelle bienfaisance, permettre, de prélever sur les subsides qu'il a accordés pour la sûreté du royaume, de quoi enrôler 12,000 Cosaques qui seraient payés par un ministre, que le nonce désignerait. S. M. se mettra à la tête de ces hommes, unis aux soldats du royaume et de la Lithuanie, et se rendra aux frontières pour résister à une invasion. Le roi ne voit pas d'autre moyen d'empêcher ce désastre, ne voulant pas être responsable devant la chrétienté et le royaume. S. M. reconnaît que l'opposition de la noblesse aux contributions a fait commettre des erreurs à la Diète, mais il en repousse la responsabilité, étant prêt à donner sa vie et à sacrifier sa Maison. « J'ai répondu que les lenteurs de la Diète rendaient la République bien inquiète et que moi, qui n'ai jamais manqué de reprocher à la Diète ses lenteurs, je ne pourrais l'excuser, alors qu'elle mérite tant de blâmes pour son obstination devant les dangers de la patrie. J'ai loué la générosité du roi ; quant à la demande de subsides je n'avais pas de pouvoirs me permettant d'en décider. Comme le prélat semblait laisser croire dans la conversation, que je doutais du consentement du pape, sachant que sa volonté était de ne donner les subsides que lorsque la guerre serait déclarée, je lui ai dit qu'il fallait donc trouver d'autres remèdes, en obligeant les plus riches à faire un prêt à la République, en prenant pour exemple le roi. Mgr de Kiovia répliqua qu'un emprunt était impossible car il fallait consulter tout le monde, et que le pays n'avait personne qui pût faire des prêts à la République ; il dit encore que si même le roi avait de l'argent il devait penser à ses enfants, et qu'en outre la République n'avait pas assez de crédit au dehors parce qu'on savait qu'elle ne payait pas ses dettes ; et qu'enfin il n'y avait qu'à compter sur l'argent du pape. Voyant toutefois que je n'avais pas de pouvoirs, l'évêque déclara que

le roi veut expédier à S. S. un courrier porteur d'une lettre royale à ce sujet. Alors j'ai trouvé opportun de lui faire observer que, si l'on s'adressait au pape, on devrait aussi s'adresser au roi de France, qui avait offert de donner des secours pour une guerre défensive, tandis que l'offre de N. S. regardait l'offensive ; et sur cela a fini notre conversation » (1).

Mais, à la même date, il écrit :

Porto à V. E. una notitia, quale sò che riceverà con molto disgusto, e dispiacerà grandemente à N. Sr. Quando si sperava un fine prospero di questa Dieta, e ehe il vascello sin' hora tanto agitato fosse condotto in porto. Ecco improvisamente perduto il tutto, et insieme tante, e tante fatiche, sendosi la Dieta rotta, et in conseguenza svanito quanto si è fatto sin' hora, onde le cose son ridotte nel stato, nel quale erano avanti quest'anno, se non che sono deteriorate, sendosi perso inutilmente tanto tempo necessario per porsi all'ordine, irritato l'inimico, che spira vendetta ; allettandolo all'invasione col mostrarle li sconcerti, e discordie iuterne ; et il Moscovita resta bruttamente deluso, sendosi patteggiato seco una lega, che hora non può più concludersi,

---

(1) Le 16 juin, il ajoute : « je me suis efforcé de déconseiller le roi et les ministres de faire la demande à N. S., laquelle du reste se réduit à un emprunt de 20,000 *ungheri*, mais je n'ai pas réussi car la nécessité est bien grande. Je les ai déconseillés parce que la restitution ne se fera jamais, le royaume devant avoir toujours plus de besoins, et l'on finira par ne plus tenir compte du respect envers S. S. ; mais, d'autre part, j'ai réfléchi qu'un refus rendrait odieux N. S. Entre la difficulté de recouvrer ce qu'on prêterait et les conséquences d'un refus, je propose que le pape envoie un bref au roi,s'en remettant à ce que lui dira le nonce et chargeant celui-ci de représenter à S. M. que pour le zèle du bien public et par affection paternelle, le pape donne l'ordre de prendre sur l'argent pontifical qui se trouve ici, la somme de 100,000 fl. de m. cour. qui représente presque 8335 *ungheri*, afin de mettre la place de Bialacierquievo en état de défense,de la fournir de vivres, de munitions etc. en vue d'une attaque des Turcs, et d'employer le reste au profit de la République selon les besoins les plus urgents et d'après les ordres du roi. De cette manière, poursuit-il, de l'avis d'une personne qui connaît bien les besoins, je pourrai remettre l'argent pour fortifier la place qui court un grand danger, et S. S. ferait un acte généreux et de grande charité en sauvant ainsi de l'esclavage tant de sujets de ce royaume, tout en étant assuré que l'argent ne sera pas dépensé autrement. »

per mancanza di potere sufficiente, non sendovi chi possa rappresentar la Republica, la di cui determinattione và per terra, risolvendosi tutto in niente per l'accennata rottura. Hor dirò particolarmente come la cosa sii passata.

Giovedì verso la sera il Nuntio terrestre di Posnania Przìemski diede segni aperti di voler far seguir la rottura. S. Mtà fra qualche altre provisioni prese, inviò subito a me un suo gentilhuomo à significarmelo, perche operassi in quelle forme, che stimavo più proprie, ad impedire l'intento temuto. Hor io considerando, come non poteva adoperarsi mezzo più efficace, che il Palatino di Posnania infermo, procurai, che questo scrivesse, come fece subito, e con ogni maggior fervore, perche il Przìemski tralasciasse di venire à quest' atto, ma la lettera non arrivò in tempo, sendo egli prima di giunger questa in Dieta, partito, e fatta precedentemente una protesta, nella forma solita, et atta à romper la Dieta. Fù tutta la notte travagliato per ritrovarlo, sendosi egli nascosto, anzi secondo l'opinione commune, partito anco di Varsavia. Hor' alla mattina, havendo io trovato un suo amico, che mi persuadevo sapesse ove egli fosse, introdussi con esso discorso, e dalle risposte datemi, congietturai, che veramente ciò le fosse noto, e scopersi, che modi valessero per farlo ritornare, et essendomi portato da S. Mtà, le significai quel che havevo scoperto, onde il Rè fece subito chiamare il medesimo, e trattò con esso, e cosí il giorno istesso di venerdi, verso le 3 hore doppo il mezzo di comparve il Przìemski con gran sodisfatione publica, corrispondenti alla quale furono le lodi,e gratie rese à me, per il lavoro, e cura adoperatavi.Sembrava quest'huomo,come un' ossesso, tanto era agitato dalle sue passioni, o più tosto da quei mali sensi, che haveva nell' animo, onde quell' istessa sera fù due volte in punto di venire à nuova rottura, e la matina del di seguente diede nuovi segni di voler far lo stesso, onde io ricordai che si avvertisse, in caso, ch'egli uscisse dalla Dieta, di farlo seguire da alcuni, che haveriano potuto avvisare ove andasse, e con chi trattasse, lumi, che potevan giovar molto, come apparisce adesso, che per' essere affatto oscuro con chi communicasse, e che sii di lui, non si sà che fare. Hor' sabbato la sera, presa licenza di parlare disse, che vedendo andar la Dieta tanto in lungo, con gran detrimento privato, e publico, spirando la proroga futta per quel dì, non intendeva, che più si prolongasse, anzi che si dovesse finire prima del tramontar del sole, e se così si fosse fatto, aggiunse, che si era ritornato, altrimente si protestava della rottura, e detto ciò si alzò per uscrire dalla sessione. Si era già previsto, come si voleva, che quel dì fosse l'ultimo della Dieta, onde si era travagliato,

perche si abbreviassero le cose, anzi molte se ne troncassero, et io quella mattina istessa havevo vivamente operato à questo fine presso i Lituani, ma con tutto ciò, era quasi impossibile, che si potesse terminare in cosi breve spatio, onde il Rè chiamato à se il Prziemski gravemente, ma anco amorosamente l'ammoni, come egli operando in tal forma, faceva un gran torto alla sua famiglia, et à se, à quella ch'è insigne nella Republica, et à se, che haveria potuto sperare i gradi, goduti già da suoi maggiori. Che in questa guisa metteva in gran pericolo la patria, attente le circostanze nelle quali si era ; e si portava si malamente verso la madre che meritava d'esser corrisposta in altra forma; Lo richiese in ultimo,à voler considerare meglio una risolutione tanto importante, et à non precipitare se, et altri in un baratro di calamità, e disse ch'era anco tempo, ne essersi passato il Rubicone ; Esser meglio, che ritornasse al suo luogo, et ivi attendesse il fine, che sollecitamente si saria posto alla Dieta. Ma vane riuscirono le gravi, et amorose essortationi Regie, perche il Prziemski, à pena riverito il Rè, dicendo esser meglio romper la Dieta, che far perir la Nobiltà, et il popolo, se ne parti immediatamente dalla sessione. Fù seguito lui da Monsig^r Vescovo di Posnonia, che si studiò di ricondurlo, ne voleva lasciarlo, ma sendo stato deluso colla speranza data dal Prziemski di voler ritornare Monsig^r lo lasciò, e rientrò nel consesso, assentandosi intanto il Prziemski ; Hor nel consesso, vedendosi non esservi altro modo di salvar la Dieta, che terminar le risolutioni nel tempo, che voleva il Prziemski, perche così non vi saria stata contradittione, si affrettò cotanto, che in breve tempo si fece quello, che per altro haveria consumato settimane, e la Polonia quasi fini tutte le sue cose. Ma la Lituania, che si ritrovava assai da capo, per le discordie particolari, che l'han travagliata in questa Dieta, cominciò à mettere in dubio, se la Dieta fosse rotta, sendo già tramontato il Sole, ne vedendosi comparire il Prziemski, il che diede occasione ad alcuni nuntii, che opinavano per la rottura il dire, che hormai si violava il jus fondamentale della libertà, che la contraditione d'uno impedisse l'attività cosa, che dal notaro campestre del regno Ciarneski fù così abbracciata, che dicendosele, come si metteva in pericolo la Republica, rispose, che voleva più tosto morir libero, che viver servo. E qui à gran pena si puotè ottenere che i Lituani proponessero, sotto conditione del ritorno del Prziemski, le loro materie, e così si determinassero, et in questa guisa si travagliò sino à mezza notte, facendo io intanto le mie parti presso gl'amici del Prziemski, perche indicassero ove fosse, e ne procurassero il ritorno.

Il giorno di Pentecoste la mattina fù usato ogni studio per venire in

cognitione ove egli fosse ; fù inviata gente fuora per rintracciare la via da lui tenuta, ma tutto riuscì vano, passando quel di, e parte del seguente fra la speranza, et il timore. Ma vedendo io le cose ridotte à questi termini, stimai bene di procurare, che i Lituani si dichiarassero, come per la conditione apposta del ritorno del Prziemski, non intendevano di porre una conditione nuova, e solo intendevano d'insistere in quella, che riputavan necessaria, e secondo la natura della cosa, onde se la Republica stimasse, che la partenza del Prziemski non portasse la rottura, non intendevano, che non ritornando lui, la Dieta dovesse haversi per rotta, per la conditione apposta da loro del di lui ritorno ; il che procurai, credendo che non il non ritorno del Prziemski, ma la conditione de Lituani, che non poteva verificarsi, annullasse la Dieta.

Bisognava, per sostenere che la partenza del Prziemski non rompesse la Dieta, interpretar la sua volontà, cioè che il doversi finir tutto prima del tramontar del sole s'intendesse così, che non si dovesse far' altra sessione, benche quella durasse oltre il tramontar del sole, et il suo ritorno, che disse seguiria,non fosse conditione, ma quasi un modo. Hor l'ordine equestre, che si persuade, che la sua libertà consista in mantenere questa potestà, che ciascheduno in particolare possa gettar à terra la Dieta con qualsivoglia segno di contrarietà, et in qualunque modo questa apparisca, non hà voluto ammettere l'interpretatione sudetta, poco valendo il dire, che almeno in queste circostanze bisogna prendere ogni senso più favorevole per la conservatione della patria, senza la quale la libertà perisce, e che non è libertà, ma dura schiavitudine l'esser soggietto *(sic)* al capriccio di ciascheduno.

È sospetto, che quest'huomo possa esser stato corrotto dall'Elettore di Brandemburgo, che non ostante tante di chiarationi fatte dal Rè, teme, che prese una volta le armi in mano, queste si voltino contro di lui, ricordandosi bene dell' offese fatte à questo regno. Un de nuntii terrestri disse sabbato, come era stato tentato per rompere, accennando Brandemburgo, e soggiungendo, che bisognava cacciare i suoi ministri, e che se alla Republica fosse piaciuto il suo consiglio, si offeriva d'esserne essecutore. Vi è anco rincontro, che l'Elettore habbi detto, che questa Dieta si romperia, e ben si sà, che il suo ambasciatore hà questo principio ; cioè essere errore che chi teme della Polonia si armi, il che non può farsi senza gran dispendio, et il vero modo di precaversi, essere il rompere i suoi designi colla rottura della Dieta, cosa che si crede sii stata fatta fare altre voltre da quel Principe. Io penso, che quando ciò sii vero, sii stato fatto hora, perche le cose si

vedevan disposte in modo, che era inevitabile l'armamento della Polonia, sendosi messo ogni studio, perche si prendessero risolutioni assolute, e senza rimettersi ad arbitrio d'alcuno, sendosi chiuse anco tutte quelle uscite, onde poteva evitarsi l'ademprimento, et essendosi provisto quasi à tutto.

Rimane hora per quest' infelice rottura la Republica in stato assai misero. Che farà se i Moscoviti insisteranno per la conclusione della lega, di che crescono ogni di l'apparenze ? Questi si stimeranno burlati, quando se le dirà, che ogni cosa e' svanita per la rottura della Dieta, onde può credersi, che faran la pace col Turco, che non puol' essere, se non esitiale alla Polonia. Che irrisione ne farà il mondo, dicendo essersi chiesti l'aiuti stranieri per la guerra, prima d'accordarsi internamente fra loro ? Qual fede presteranno à Polacchi, quando dimanderanno nuovi aiuti ? Che farà il Turco (che hora non è determinato ove volti le sue armi, e si trova irritato da Polacchi) udendoli discordi, con poca gente, e senza danaro, non sendo stabilite le contributioni ? per il meno, e stenderà molt' oltre la sua pretensione de limiti. Questi sono i mali, che a prima fronte appariscano essere per derivare dalla rottura di questa Dieta. Et all' E. V. ecc. ecc.

Le même jour, il ajoute : « c'est Dieu peut-être qui a permis la rupture de la Diète, à cause des résolutions iniques qu'elle allait prendre contre l'Eglise et sa liberté, et contre lesquelles il y eut opposition à la Diète de 1631, la pire de toutes et quand, comme à présent, il paraissait que l'enfer fut déchaîné pour pousser ces populations contre l'Eglise ; on y décida que les ecclésiastiques ne pouvaient plus posséder d'immeubles. Aujourd'hui quelque Grand a tenté de faire répéter cette constitution — dans le but peut-être de pouvoir récupérer quelques gros biens laissés par un testateur — où l'on disait : *Ideo nos omnes fundationes cassamus annullamus volumusque ut a successoribus summae pecuniariae personis ecclesiasticis numerentur et exolvantur, fundationes vero, utpote proprie Bona terrestria ad Heredes sanguinisque successores redeantur.* Ces constitutions sont provoquées, avec mauvaise foi, par l'Ordre équestre et par certaines passions ; toutefois quelques évêques y firent opposition. Ayant été averti, j'ai fait des remontrances aux promoteurs et j'espérais avoir réussi, lorsqu'on restreignit la proposition contre les Réguliers, et, en dernier lieu, contre les

biens laissés par un évêque à différents ordres religieux ; j'ai répété mes démarches mettant en évidence le fait que la situation des Réguliers serait plus mauvaise que celle des séculiers, ne pouvant pas posséder d'immeubles ; ajoutant que, s'agissant du patrimoine de Jésus-Christ, Seigneur de l'Univers, on arrivait à lui ôter en effet ce domaine. J'ai réussi, ayant promis au Grand, qui en avait fait la proposition, de l'aider en justice auprès de l'ordre religieux qui possède les biens qu'il voulait récupérer ayant encore quelque droit particulier en dehors de celui qu'il espérait à la suite de la constitution proposée. Je ne sais pas combien durera la tranquillité dans la Diète car celle-ci semble réunie plutôt contre l'Eglise que contre les Turcs » (1).

---

(1) Le 28, il ajoute : « l'opinion est que si le palatin de Vilna n'avait pas voulu, la rupture de la Diète n'aurait pas eu lieu, car tous ses amis sont d'opinion que le fait du départ de Przjemski n'en entraînait pas la rupture, mais il a été inflexible. En outre de Brandebourg, le palatin susdit et celui de Posnanie inspirent des soupçons ; on doute aussi du gr. chancelier du royaume et, plus spécialement, pour des raisons particulières, du chancelier de Vilna. Il est bien difficile de trouver des remèdes à la situation. Certains disent que le roi pourra faire approuver dans les Diétines les résolutions qu'on a prises ici ; mais la réussite en est bien douteuse. Deux choses sont nécessaires : que si la Moscovie n'a pas encore signé la paix avec les Turcs, comme hier en courait le bruit, elle n'en précipite pas la conclusion, mais qu'elle garde la foi aux articles arrêtés, même si la Diète est rompue, et ensuite empêcher la délimitation de l'Ukraine. S. M. a expédié un message à Moscou pour expliquer que seulement par l'iniquité d'un seul la Diète n'a pas donné de résultat, mais que le désir de l'union est tellement universel que dans une autre Diète elle sera signée sans aucun doute ; on croit qu'après cela, si le Czar voulait signer la paix avec la Porte, il serait dans son tort. Pour remédier au second point, qui est d'empêcher la délimitation, il n'y aurait qu'à envoyer à la frontière l'armée et, si celle-ci n'est pas assez nombreuse, faire appel à la noblesse, mais le roi n'aime pas cette combinaison car il y voit des dangers ; l'armée des Lithuaniens, du reste, peut-être ne bougera pas, car elle demande encore sa solde arriérée. On propose aussi d'envoyer à la Porte un ministre pour négocier la mise en traité de la délimitation, cela pour gagner du temps. Demain, en tout cas se réunira le gr. Conseil, appelé *post-comitale*, afin de discuter sur les moyens de pourvoir au salut public ».

Le 28, il ajoute qu'à Kiovia on parlait déjà de la conclusion de la paix entre les Moscovites et les Turcs,disant que, depuis le 12 mars, le bailo de Venise auprès de la Porte l'annonçait à son Sénat.Ce fait montrerait bien la fourberie du Czar.Dans la nuit on a dévalisé le courrier de Brandebourg ; l'ambassadeur en inculpe la Cour, mais on ne le croit pas ; pourtant la douleur de S. Exc. laisserait supposer qu'elle avait écrit des choses qui pouvaient la compromettre.La marquise de Béthune est partie pour la France parce que le très-chrétien ne trouvait pas opportun qu'elle restât ici... S. M. s'est rendue à Villanova pour se reposer(1).

(1) Et, le 4 juin, il écrit qu'on croyait que la valise de Brandebourg contenait des lettres des polonais, et avoir ainsi quelque lumière, mais rien d'important n'a été trouvé ; peut-être l'ambassadeur prévoyait-t-il à l'avance que le courrier serait dévalisé. La Cour dissimule la croyance que l'électeur a été la raison principale de la rupture de la Diète. Le discours que je transmets à V. Em. prononcé par le roi au Conseil, en polonais, a eu un grand succès (a).

(a) Conclusio Senatus Consilii post rupta Comitia instituti prolata ore Serenissimi Poloniae Regis.

Mihi plane in hoc ferali casu competit illud Poetae carmen : Quis me super auras curro praecipitem vehet ? atraque nube involvet ; tantum, ut nefas eripiat oculis ? dum cerno consumatam malitiam, Comitiorium molem pulcherrimam tot laboribus, sudoribus, imo, et sanitatis dispendio comparatam, prostravisse, evertisse publicae vitae filium abrupisse.Cogor hic dicere exemplo re et nomine Augusti post amissos exercitus ingeminantis Quintili Vare redde legiones : Cogor ad unum vel aliquos dicere reddite mihi designatos exercitus : reddite salutifera consilia : reddite partam ante, et eam quae iam iam parabatur gloriam. Sed quomodo reddetis ? cum iam opportunissime recuperandi Caminecii hocce cum autumno effluant occasiones, cum iam praeterlabatur tempus, spem indubiam ferens recuperandi amissa ab hoste pro hoc anno minus parato.

Eam in spem crudele commissum scelus, quod indicenda denuo Comitia subsequente cum Vere praesentem deberent sarcire iacturam,sed toto Caelo erratur. Cum serula parem non sint datura rerum gerendarum occasionem. Toties iam monitus de intentionibus nostris Turca, et provocatus, quid aliud primo Vere faciet, nisi ut ingentibus succintus viribus imparatas, et improportionatas res nostras adoriatur, facilis exinde eventuum coniectura, si in memoriam revocaverimus primo Chocimensi bello habuisse antecessores nostros quadraginta millia Cosaccorum, sexaginta millia Polo-

Le 7 juin, Cybo écrit : « si, en déclarant vouloir la guerre, S. M. est sincère, elle fait une œuvre utile et mérite l'applaudissement de S. S. ; mais les étrangers qui se mêlent des affaires publiques font craindre beaucoup. En attendant, V. S. doit continuer à dissiper les discordes entre le général et le gr. Trésorier de Lithuanie ; on n'a que du mal à craindre de Brandebourg et que Dieu veuille qu'il n'aille pas de concert avec d'autres étrangers ».

Le 10, Pallavicini informe que, dans la nuit de samedi, avec le courrier polonais que le roi avait envoyé au Czar, est arrivé celui destiné aux ambassadeurs moscovites. Le polonais a déclaré que, quoique à Moscou il fut tenu sous gardes, cependant il comprit qu'on avait conclu la paix avec les Turcs

---

nae Lithuanae quae militiae : attamen minus decoris conditionibus, et duorum districtuum iacturae bellum illud finitum ; quamvis Rex cum tota Regni nobilitate tantis exercitibus opem laturus non procul abesset.

Deo itaque in tremendo eius iudicio ille, et illi quicumque abruptis per nefas Comitiis tot votis expetitas bene gerendarum rerum praeciderunt occasiones reddituri sunt rationes. Nos interea consilium, cui ad praesens impares sumus, fatis permittemus, non ethnicis, sed christianis per quae nihil aliud nisi providentiam Divinam intelligimus. Haec si nos vult salvos fieri, salvabimur ; sine secus, sine murmure acceptandum erit, quod desuper veniet.

Cun autem praeter praesentes exercitus, aliae non suppetunt vires universam Nobilitatem ad arma nobiscum sumenda evocabimus, quoties ipsa exiget necessitas. Tolerabilior mihi erit, bellis enutrito equus, quam prolixe, et integro semestri continuatae in throno sessiones.

In Lithuania commissionem in ordine ad satisfactionem militum reassumi volo. Ubi miles accepta mercede, vel dimittatur, vel actuali obsequio applicetur. Exonero conscientiam meam hac in parte ; ne amplius spiritualium, et regalium bonorum subditi sub hac exitiosa militis sustentatione penitus deficiant. Ut enim ab hac oppressione iam liberari Poloniam, ita cupio, et Lithuaniam.

Ad Christianos Principes pro subsidiis denuo mittere, ludibrium esset post abrupte Comitia ; Dicerent utique, estote domi uniti, rebus propriis primo providete, tum demum sperate esternam opem.

Summae Neapolitanae vindicatio necessaria est, et legitima u. u. i. *(sic)*.

et que sous peu on attendait à Moscou l'envoyé du gr. Khan des Tartares avec un Chiaus ; il ajoute qu'après sept jours on lui avait remis les lettres, mais qu'il fut contraint de retarder son départ de quatre jours ; et qu'enfin à Smolensk il avait appris la rupture de la Diète. La lettre du Czar au roi contient un résumé, comme c'est l'habitude de cette nation, de ce qu'on a fait jusqu'à présent touchant l'union. Le Czar finit par se rapporter à ce que de vive voix diront ses ambassadeurs, priant le roi de les entendre avec bienveillance et de les renvoyer en Moscovie. Cette lettre a fait mauvaise impression. Le lendemain les députés polonais se réunirent avec les moscovites et à leurs demandes ceux-ci répondirent : que le Czar pendant longtemps avait soutenu la guerre contre les Turcs, refusant la paix, et désirant l'union avec la Pologne, et que des négociations avaient eu lieu à se sujet, mais sans résultat. En attendant, bien des chrétiens sont devenus esclaves des Turcs et, le Czar ayant envoyé en Tartarie le ministre Tiapkin, celui-ci fut d'abord très mal accueilli et ensuite on lui a fait comprendre, qu'avant tout, il fallait faire la paix avec les Turcs ; et qu'alors Tiapkin, sans demander des ordres, s'est permis de traiter avec les Turcs une trêve de 20 ans, et ainsi les chrétiens purent être libérés, notamment le général Cheremetief et le jeune Romadavsky, très-estimés du Czar ; toutefois la trêve n'avait pas encore été ratifiée, mais le grand duc voulait en informer le roi et la République. Les Polonais demandèrent ensuite si le grand duc ratifiera la trêve et s'il a accepté les traités qu'on a discutés. Les Moscovites répondirent qu'ils ne savaient rien car le grand duc ne les avait chargés que de donner la nouvelle, de prendre congé et de partir. Les Polonais furent indignés de se voir traités de cette manière barbare et se plaignirent fortement de tant de malice. Le roi, aussitôt informé de tout, ordonna aux députés de dire aux ambassadeurs, en son propre nom, qu'ils ne peuvent pas ignorer que, pour consentir au traité de l'union, la Pologne avait accepté la prolongation de la trêve et de traiter la paix perpétuelle ; qu'ils devaient donc bien réfléchir sur la situation, car la République

peut considérer la trève comme finie, et toute négociation pour la paix rompue ; les ambassadeurs ont entendu cette déclaration avec des manifestations de regret ; car ils voient que si, pour être tranquilles, ils ont fait la paix avec les Turcs, ils n'ont peut-être fait que changer d'adversaire... Toutefois les discordes de la Pologne pourraient rassurer les Moscovites s'ils n'étaient pas aussi timides ; et, touchant le traité de paix, ils ont ajouté que le Czar s'en remettait au plaisir du roi tant pour changer des arbitres que pour l'époque de la réunion des médiateurs ; et de cette manière ont fini les conférences, augmentant la tristesse générale ». Et le 11, il informe :

Fù hieri tenuto avanti il Rè un lungo consiglio sopra la conferenza ultima havutasi da deputati Polacchi con gl'ambasciatori Moscoviti. Varii furono i pareri, come convenisse comportarsi con loro, hor fù seguito il più mite, che e' a punto quello, che il Nuntio apostolico consigliò al S[r] V. Cancelliere, ministro il più essercitato, e forse più accreditato in queste materie, che primo del consiglio, volse vedersi et udire il senso del medesimo Nuntio.

Disse il Nuntio, che il voler trattar aspramente gl'ambasciatori non giovava, che ad una vana sodisfatione, et ad sfogo inutile, se non anco dannoso. Che ciò haveria accresciuto sommamente l'odio delle due nationi, onde si renderiano sempre più diffidenti, et irreconciliabili. Che lasciandosi partire, e trattandosi civilmente gl'ambasciatori, e conosciuta da Moscoviti la buona volontà de Polacchi, cessando le cagione delle gelosie, e sospetti col farsi una volta la pace perpetua, era da credere, che potesse effettuarsi un giorno ciò, che non era riuscito hora per diffetto forse della pace. Che fra poco tempo i Moscoviti si pentiranno della tregua fatta col Turco, onde in l'hora penseranno forse à far quello, che non hanno voluto adesso, e dal quale depende la commune sicurezza. Doversi pensare alla propria salvezza, e conservare à questa l'odio, e l'ira benche giusti. Bisognar lasciar luogo al Trattato della pace perpetua, che fattasi una volta aprire la strada all' unione maggiore degl'animi, dalla quale può anco un giorno seguire quella delle forze.

La risolutione dunque fù che si licentiassero gl'ambasciatori con ogni modo e civiltà. Che doppo qualche tempo si mandasse anco al Czar un inviato per fare modeste doglianze, e più tosto in forma di dispiacere, che di risentimento per non essersi conclusa la Lega offen-

siva. Che intanto non si rompa il Trattato della pace perpetua, nella quale però quest' anno non si lavorerà.

In essecutione di questo si è fatto intendere agl' ambasciatori, che domani siino à prendre congedo dal Rè, e così faranno.

Fu considerata anco nel Consiglio la necessità di procurare di mitigare i Turchi, et i Tartari molto irritati per l'animo dimostrato da Polacchi per i soccorsi demandati da principi Christiani, e per i Trattati con i Moscoviti. Hor' à quest' effetto si invierà all' inviato, ch'è alla Porta una piena istruttione, nella quale se le suggerirà quel di più che può dire per coprire in qualche modo quel ch'è si è *(sic)* fatto qui, ò almeno per vedere di raddolcire l'animo del G. Turco. Nell' istesso tempo s'invierà al Cham con titolo del riscatto delle prede fatte nel regno da Tartari, ma in effetto per far con esso simil ufficio, e per udire quel che proponesse, sendo lui sommamente informato dell' intentione del G. Sig^r^.

Ma per provedere più solidamente alla propria salute, il che non può seguire senza una valida difesa, si parlò di fortificare maggiormente Bialacerquien, ove vedesi che tendono le mire de Turchi. Parlossi anco d'erigere alcune fortezze reali à confini bastanti à fare longa resistenza al nemico, e che però consumeria molto tempo, e gente intorno à quelle, onde la Polonia non potria essere attaccata alla sprovista, e così con mantenere in piedi un numero di gente minore à quel che hà al presente, sufficiente però à presidiare le piazze sudette, verria à porre un argine al Turco, et à difficultar molto le scorrerie de Tartari. Ma la mancanza del danaro, sendo il regno esausto, ne potendosi per difetto d'autorità cavarne quel che può dare, senza la Dieta sono cagione, che così speciosi, e necessarii pensieri abortiscano, ò moiono à pena nati.

In proposito dunque della difesa, oltre la risolutione, che leggesi nel voto regio conclusivo de Postcomitii, altro non vi è determinato, che l'accennato di sopra, cioè tentare di mitigare il G. Sig^r^, et il Cham, e si può farle apprendere non havere havuto i Polacchi tal' animo, quale hà fatto credere la fama.

Dicesi che l'accordo de Moscoviti con i Turchi contenga le conditioni seguenti, ma la notitia però è molto in certa.

Che debbansi mettere in libertà scambievolmente i prigioni. Che da Moscoviti si cedano al Turco le terre de Siecz, che sono l'isole del Borestine, ove habitano i Cosacchi Zapporoviensi. Che i Cosacchi di quà dal Borestine, che sono passati ad habitar di là nel paese soggetto al Czar, doverà mandarsi à ripatriare. Che durante la tregua di 20

anni, il Moscovita pagherà annualmente al Cham de Tartari 20 mille Ungheri, e che nell' eseguirsi questo Trattato, le farà un regalo degno della sua grandezza, e delle fatiche impiegate dal Cham.

Le 14, Cybo lui avait mandé :

Hà V. S. Ill[ma] tolta ogn'ombra all'equivoco circa la mente e cooperatione de Francesi nel concorrere alla Lega coi Moscoviti, et alla rottura col Turco. Sarà difficile, che quà si creda, ò che Mons[r] Vescovo di Bovè habbia commissioni favorevoli alla rottura, ò ch'egli voglia uscire un puntino de limiti delle commissioni medesime. È però atto di gran prudenza il mostrar tal hora di credere ciò che altri hà gusto che si creda.

Le 16, Pallavicini envoie trois lettres à Cybo. Dans la première il écrit : « Les Moscovites s'étant excusés de ce qu'ils n'avaient pu venir me voir avant leur départ, arguant que leur interprète, après la visite de congé chez le roi, était tombé malade, je leur ai envoyé le doyen de Varsovie qui connaît bien leur langue et je transmets le rapport que celui-ci m'a fait après sa visite aux ambassadeurs » (1). Dans la seconde

(1) Contenta colloquii cum Legatis Moschoviticis nomine Ill[mi] et Rev[mi] Dñi Nuntii Apostolici per Nicolaum Poptaroski Decanum Varsavien.

Primo praemissa officiorum, et benevolentiae Ill[mi] D. Nuntii in Legatos Moschoviticos contestatione exposuit praenominatus Decanus zelum, ac ingens desiderium eiusdem Ill[mi] pro communi bono, et conservatione totius Christianitatis magna ex parte nunc Otthomanicae sub iugo potentiae gementis. Quare non absque acerbioris doloris sensu percipere insperatum Nuntium de inito cum Turcis per Moschos foedere. Maxime cum per hoc optatissimae coniunctionis armorum cum Polonis spes omnino praecisa fuerit, et praeterea quod haec pax ipsimet Moschoviticae genti non possit esse, nisi perniciosissima, ruinamque ac vix eluctabile fatum allatura. Turca enim inimicus Crucis Christi infensissimus Religionis Christianae, ubi Moschorum gentem bellis nunc exercitam pacis dulcedine ac otii diuturnitate debilitatam, militemque arma deposuisse, ac ferrum rubigine obtritum, adverterit. Nihil minus quam insperatos aggredi, dominiaque ipsorum sub iugum suum mittere conabitur. Quare si quis sensus Christianitatis, religionis avitae, viderint DD. Legati quid de hoc cum hoste foedére cogitent, sciantque ubi ad aulam Ser[mi] Czairi redierint representare damna initae pacis, neglectae cum Ser[mo] Poloniarum Rege ; bellicosissimo heroe, et hosti huic vere formidando, armorum coniunctionis, aliaque.

2° Quod in commissis habuit, representavit idem Decanus ingentem neces-

il ajoute qu'il attendait la réponse de Menesio à sa lettre confiée au courrier de Moscou; « mais celui-ci n'a pu la remettre se trouvant toujours entouré de gardes dont il ignorait la langue tandis qu'ils ne savaient ni lire ni parler latin et il me la rapporta ; il vaudra mieux attendre un envoyé polonais qui por-

---

sitatem innovandae cum Curia Romana ex parte Aulae Moschoviticae correspondentiae, quae a tempore Clementis Xi interrupta hucusque est, ob non adhibitos congruentes titulos usitatos olim Summis Pontificibus a Graecis Imperatoribus, tum, et Serenissimus ipsorum Czairii adhiberi. Necessitas autem huius correspondentiae si quando, nunc certe hoc calamitoso rerum Christianitatis statu per quam evidens est, et re, et commodo ipsimet nationi Moschorum sine dubio cessura. Casu namque quo Turca ditiones Moschoviticas pace nunc delinitas, ut supra insinuatum armis invadere tentabit Pontifex Romanus, qui summum in Christianis Principibus obtinet locum, facile in auxilium illorum Christianorum vires conciliare poterit. Et praeterea honorificum satis fore Sermo Czaire cum Pontifice Romano super quaecumque alia negotia tractatus innovare, cum quo et olim Orientis Imperatores per literas, uti videre est in scriptura Illmi Nuntii, et in libro antiquae editionis Possevini e Societate Iesu ; Et nunc potentissimi regnorum, dominiorumque monarchae suae incessanter communicant consilia.

Ad haec duo propositionis puncta responderunt DD. Legati, Ad primum. Nec sibimetipsis probari initam haec cum Turcis pacem per ablegatos suae gentis. Videri idipsismet hanc omnia quae imminent ab inimico Crucis Christianis pericula. Proinde gratissimo animo excipere vota, et desideria Illmi Dni Nuntii Apostolici pro gentis suae, totiusque Christianitatis conservatione. Vobis spiritualibus (inquit) maxime incumbit haec cura, fovere et promovere inter Christianos pacem, unionem animorum, et armorum. Vobis interest Dnum Deum rogare, ut inter Christianos Principes sit cor unum et anima una, armaque communia. Dolendum, siquidem est hostem Crucis Christi, Sanctissimae Deiparae, tot Christianorum possidere regna, et dominia. Quare sciat, et sibi certo persuadeat Illmus Dnus Legatus, eaque de re certiorem faciat Pontificem suum maximum, nos serio ubi pervenerimus ad aulam nostri Imperatoris improbaturos initum foedus, suasuros coniunctionem armorum cum Polonis, aliaque.

Quoad 2m punctum responderunt ; nequaquam ambigendum esse cordi quoque sibi, et suo Sermo Czario futuram correspondentiam cum Papa. Det Pontifex Romanus debitos titulos nostro Czario ; non dubitandum daturum quoque Sermum Czairum titulum huiusmodi Sanctmo, qui eius dignitatem decet, et congruit. Quod autem nobis repraesentet per vos Illmus D.Nuntius titulos datos olim Pontificibus a Gaecis Imperatoribus, hoc pro rationibus

tera tout à Moscou. Le référendaire de Lithuanie, qui connaît bien la Cour, m'a fait observer que, mettant la lettre adressée à Manesio à la poste, elle finirait à la chancellerie du Czar et que là, après en avoir pris connaissance, si on a envie de traiter, on la remettrait au destinataire, autrement on la détruirait. J'attendrai l'ordre de V. Em. pour savoir si je dois écrire.

Papae militat. Interim non ostenditur exinde quibus vicissim titulis a Pontifice honorari debeat noster Imperator. Utrumque ex recentioribus correspondentiis demonstrandum esset, proferator, scilicet aliqua copia literarum a nostro Ser[mo] Czairo ad Summum Pontificem ex Cancellaria Romana, quandoquidem nostra scripta multa deperdita, multa igne absumpta. Caeterum noster Czairius certo certius non recipiet scripturam a Papa, nisi congruis cum titulis, quales dantur aliis Regibus et monarchis, cum iam amplius non debeant appellari Duces sed Caesares.

Instante autem Decano qualis nam iste titulus sit quem pretendunt dandum suo Dno, et utrum hac in materia quemadmodum ab Ill[me]. Nuntio rogati fuerant, et se facturos promiserint ad Seren[mum] Czairum suum, et quale nam hoc in puncto responsum habeant. Non convenire namque Summum Pontificem ex parte sua primo Ser[mum] Czairum titulis competentibus honorare, nisi prius assecuratio praecedat ex parte Czairi de titulo Sanct[ti]. Suae convenienti. Responderunt illi se pro certo super hac re scripsisse, sed nullum responsum accepisse : rationem hanc dederunt ; non pervenisse scilicet has literas. Siquidem neque ad hor punctum neque ad alia in eadem scriptura expressa ullam declarationem receperunt. Tum ulterius procedendo instetit D. Decanus de modo complanandorum titulorum ab utrimque pro correspondentia cum Curia Romana ; petiitque DD. Legatos nomine Ill[mi] D. Nuntii velint ipsi suscipere hanc in se provinciam, asportata secum nimirum hac scriptura, quae de titulis Summo Pontifici datis edocet, iuxta eam informent Ser[mum] Czairum. Caeterum illi ubi prius legerunt totam scripturam initis secum tacite consiliis scripturam minime se recipere, neque ad aulam Czairi transportare, neque suscepturos in se eam provinciam tractandi hor negotium, metuentes ne scilicet, illis obiiceretur. Loco tractatus de coniunctione armorum attulistis nobis materiam titulorum. Cum denique urgerentur velint ipsi proponere medium adequatum. Haec proposuerunt Papae Romani Pontificis est continuo residens ad latus Ser[mus] Regis Poloniarum Nuntius. Ser[mus] frequentes habet legationes ad Czairum nostrum. Ponatur inter alia puncta legationis haec quoque cum Summo Pontifice correspondentia, tum et titulorum competentia ; Nos idem nego' tium promovebimus, et sit habebitur intentum ; Cui negotio definiendo multum momenti addet, et copiae titulorum si qui ibidem habentur, ex Cancellaria Romana transmissio. 13 Juni 1681.

Il sera sans doute opportun, pour que le Czar donne à N. S. le titre de Pontifex Maximus, que l'on envoie des copies authentiques des lettres originales dont parle Andrea Vettorelli dans l'Appendice du Giaccone dans la vie de Clément VIII, ainsi que de celles du grand-duc au P. Possevino, qu'on trouvera facilement dans les archives des jésuites : dans ces lettres, ce religieux est appelé nonce du Pontifex Maximus, et, lorsqu'on y nomme le pape, le Czar le désigne de même ».

Dans la troisième, il écrit que, d'après la lettre de l'envoyé polonais à Constantinople (1) il paraît que la malice

---

(1) Versio ex Polonicò idiomate in Latinum literarum ad S. R. M. à suo residente apud Portam ex Urbe Constantinopolitana.

Legatus ex Moscovia hucusque nullus fuit ad Portam, pax tamen stetit mediante Chamo Krijmensi his conditionibus. Legatus Moscoviae Krijma, quo fuerat expeditus ad statuendos nonnullos soltanos in commutationem loco, Seeremetii, et filii Ramadanososkij scripserat ad Vezirium in haec verba : Ad effectuationem Cami vestri scripsimus ad Serenissimum Czarum intercedentes pro vobis siquidem pacem petitis accepimus responsum tale, quod si nostrae Chioviae adiunxeritis Tripolim, Staijterum, et Wasilkorsam velut ab antiquo pertinentes ad districtum Chioviensem, nec ex hac parte Tijrae a supra nominatis locis Zaporozam usque, incipiendo quae in suo esse manere debet, sicut et ante fuerat, colonias deducetis civitatis nullas me fortilitia exstruetis, sed ut illa pars deserta maneat, sicut, et pro nunc est. Tunc fortassis inclinabitur magnus Czarus noster ad unionem vobiscum, quod si hoc denegabitis, certo pax minime est futura.

Grato animo excepit has litteras Porta, et quidem universis his conditionibus consensit. Vezirius misit Adrianopoli plurimum adulatoriam epistolam ad Czarum Moscorum in qua titulos illi satis eminentes tribuit Serenissimum Messiae Gubernatorem, et ipsum solum dignum purpura nominans ac commendans mutuam unionem confirmando nomine Imperatoris omnia haec, quae per suos legatos Krijmae existentes desiderarat, insuperque rogando Legatum magnum pro pactorum perpetuorum confirmatione.

Ad quam epistolam ex Moscovia responsum est Legatum se alium non habere in animo mittendi, nisi alter à semialtero anno detentus eum responso ab ipso Imperatore Turcico redierit. Quod ipsum Porta libenter, ed adeo solenniter ad Scandalum usque Turcarum fecit, ut non tantum dati sint ipsi Thoraces decem, sed etiam ipsi Czausii, seu Cursores illum comitantes Thoraces illos portare debuerint, cum nonnisi cum altera in aula fuisset. Portabantur hi publice tamquam in processione, cum etiam variae Attalicae materiae pro Thoracibus, ac etiam tot panni pro vestibus supe-

du Czar n'a pas été aussi grande qu'on le croyait ; on lui a fait de bonnes conditions ; et le roi, par conséquent, a congédié les ambassadeurs d'une manière courtoise. Au référendaire le second ambassadeur a dit, d'un ton sincère : qu'à leur

---

rioribus, et vestis, Turcica ingentis praetii, tum octo pecuniae sacci, in quibus tamen vix duo millia Imperialium fuerunt, nam ita subtiles apparebant. Tam insolita, et insperata unius Cursoris tractatio, cum aliis duobus exceptio suspicionem nonnullis movit, quod haec sint illecebra ad invitandum magnum Legatum, aliisque oculos aperuit, ad quem finem potentia Ottomanica devenerit, ut pacem petierit. et adeo erubescendis conditionibus fuerit contenta, tum medietatem Imperii sui ruinaverit, praeter volam cineris exustae Czeherinam,

Et quamvis haec alii excusent ob metum unionis nostrae cum Mosco fecisse id, de qua undique certior reddebatur, praesertim a Chamo Chmelnicrenko, Cameneco ex Ungharia, Germania, Krijmia, etiam Roma impressa haec nova hic per metropolim spargebantur. Multi tamen contro hoc querebantur, quod binis vicibus sine ullo effectu praetium rerum fuerit elevatum, et contributio expressa cum magna partium illarum desolatione, quae universa ministerium solitis suis artibus colorat per sua instrumeuta, seu creaturas victorias exinde magnas promittens atque ideo splendide tractabat Legatum quem antea vilipendebat, ut populo persuaderet quantum valeat unio cum Mosco, et quam sit Portae necessaria cum solitudinem fecerint pacem appellat.

Et quia sine bello Vexirius stare nequit ex illis rationibus, quas praeterlapso anno deduxi pro futuro vere parat se in Unghariam, et iterum pro hieme Adrianopolim, et inde Bellogradum. Hoc octobri sequenti habet voluntatem exeundi. Ipse vero Imperator residet Constantinopoli, et si Germani non fecerint modo aliquid circa prolongationem armistitii hoc propositum non mutabitur, suis tamen illi rebus bene provident. Frequenter secretas habet apud Vexirium audientias Residens Germanicus, et novum Internuntium an non etiam Legatum magnum Viennenses Constantinopolim pollicentur.

Hoc anno Porta est undique in altissima pace. Ex Asia nihil novi habemus Gurdiione tantum inter se tricas habent, sed absque notabili danno (*sic*). Ad mare nigrum non nisi tres galerae cum nostris hominibus missae sunt ex Beglik ad Suchoram quae etiam in Ozoviam victualia vehent. In Archipelagum etiam non multi cum Kalpan Cassà exiverunt. Domi quoque privatae inter illos dissentiones, quae hieme intervenerant modo quieverunt, et nonnisi de Conviviis auditur, quibus praesertim voluptatibus pro more suo affluens Imperator per regias suas vagatur novas aedificat, at modo ad metropolim in sublimi monte novam extruit. — die 23 mai 1681.

rentrée à Moscou ils espéraient trouver la situation bien changée et que le czar, voyant la bonne disposition de la Pologne pour la guerre, ne ratifierait pas la paix avec les Turcs... Toutefois ce qui donne quelque espérance c'est l'observation du roi qui juge très bien la conduite de la Porte. S. M. a dit que le gr. Vizir a fait des concessions au grand-duc pour l'entraîner à envoyer une ambassade au gr. Seigneur et lorsque celle-ci sera à Constantinople, il ne signera pas les articles de la paix, du moment que les Turcs ne craignent plus l'union de la Moscovie avec les Polonais ; la saison sera déjà avancée et les choses changeront. On peut donc croire que le czar, se voyant trompé, reviendra à l'union. Le roi, en parlant aux ambassadeurs, s'arrêta bien sur l'astuce des Turcs ; les Moscovites partent avec ces idées et le roi désire envoyer un ambassadeur à Moscou. En attendant, comme par cette paix les Turcs ne gagnent rien, on ne pouvait faire la guerre même si la Diète ne s'était pas rompue... On a dévalisé la poste qui allait à Léopol, on croit que c'est par ordre du pacha de Kamenitz qui aurait voulu connaître des nouvelles sur les négociations avec les Moscovites.

Le 21, Cybo répond à Pallavicini. « Ce qu'a dit V. S. touchant les attentats de la Diète contre l'Immunité de l'Eglise, est digne de son intelligence et de sa réflexion ; ces attentats provoquent la vengeance divine dont, peut-être, on a vu l'effet dans la rupture de la Diète avec tant de mal pour le royaume. V. S. fera considérer cela avec la douleur paternelle de S. S. pour de telles choses, et la colère de Dieu pourra permettre aux Turcs, ne trouvant pas d'obstacles de défense, de se rendre maîtres de la Pologne ». Et, le même jour, il ajoute :

Quanto è commendabile il singolar zelo, e la somma pietà del Rè, che hà ricusato di acconsentire à costituzioni sì perniciose, e sì distruttive dell'Immunità, e dell'autorità della Chiesa, come sarebbero state le due, che volevano stabilirsi ultimamente nella Dieta generale ; altretanto detestabile è il pensiero di quei, che hebbero cuore di porle in campo.

Della pietà e premura, con cui hà mostrato d'opporvisi la M. S., faccia V. S. Ill. alla medesima ogni più ampla significazione di gradimento per parte di N. Sre, il quale non dubita, che non sia per far lo stesso in ogn'altra Dieta, quando à proposizioni sì scandalose, e sì improprie volesse passarsi. Molto prudente è stata la maniera di V. S. Illma per farne concepir orrore à cotesti SSri facendo lor ponderare, e irritata la divina giustizia, e imminente il gastigo *(sic)* colla rottura della Dieta.

Per questo inaspettato discioglimento, non può essere maggiore il cordoglio di S. B., tanto più riflettendosi dalla S. S. essersi ciò potuto originar ancora per l'interne discordie, che regnano frà cotesti SSri E benche creda S. Stà, che non si sarà lasciato dal Rè di tener subito i Senati Consulti, ed il Post Comitiale per esaminar ciò che sia più espediente à risolversi per la sicurezza del regno, e per appigliarsi à quei rimedii, e più pronti e più forti, evalevoli à far argine ad ogni torrente, che dalla parte del Turco potesse venir ad inondar la Polonia tutta, e come può facilmente seguire con una violenta dislimitatione dell'Ukraina, secondo la pretensione costì assai ben nota del Turco istesso, vuol nondimeno la Stà S. che da V. S. Ill. sia insinuato non solo il mandar subito à confini verso quella parte i due eserciti, che hoggi si trovano in piedi del regno, e del G. Ducato; mà anche, deposto qualunque rispetto, ò timore, se fosse espediente, come certo lo sarebbe, se si persistesse dal Turco di voler venir alla dislimitazione predetta di far la chiamata della nobiltà, ò sià la pospolita Ruscenia com' essi dicono. Tratanto mentre le accennata forze saranno di gran lunga inferiori à quelle, che vi hà, e forse vi spingerà ancora il Turco medesimo, volendo questo far la dislimitazione che si è datta. Tratanto desidera S. Stà, che il Rè colla sua regia autorità, e prudente destrezza non lasci di adoperarsi per la riunion de gli animi de' medesimi SSri sicome pur dovrà far V. S. I., e per conformarsi à se stessa, e per secondar ad un tempo la grave sollecitudine di N. S., il quale anche per la dubbietà dell'evento, ne apprende più d'ogn'altro assai maggiore, e imminente il pericolo. E le auguro ecc. (1).

---

(1) Le 25, le nonce écrit que le roi a accordé bien des grâces aux évêques de Premisilia et de Leopol lorsqu'ils entrèrent dans la religion catholique; mais à présent que la Diète est rompue il est difficile de donner des récompenses; il propose que N. S. envoie trois brefs dont un au roi pour l'encourager au bien afin que son royaume devienne une seule bergerie; un autre à Jablanowski, palatin de Russie, qui a fait beaucoup pour la religion,

Et, le 28, Cybo écrit encore :

Tutti gl'espedienti, che V. S. I. mi accenna andarsi costì considerando per porger adeguato provedimento à gl'imminenti pericoli, che dalla parte del Turco col mezo della violenta dislimitazione dell'Ukraina da lui pretesa sovrastano alla Polonia, sarebbero assai opportuni, e proprii del bisogno, mà quello, al quale forse si appiglieranno costì di venire alla deputazione de commissarii, e di mandargli sù luogo celeramente per assistere alla dislimitazione istessa, ed in caso di violenze non consentirvi in concorso de gl'altri, non è à proposito. L'insolenza de Turchi contro i Polacchi è troppo avvanzata, onde se da essi non si passa à risoluzioni più forti per reprimerla, saran perduti. V. S. I. continui pur le sue diligenze incessantemente, onde si apprenda questa verità, e si faccia dal canto loro le parti, che si richie donoper sicurezza del Regno, e della Religione ; e le prego dal S^re^ Dio ecc.

Le 2 juillet, Pallavicini mande :

Io non trovo alieno il Rè di procurar che la Republica condescenda che si tenti la ricuperatione di Caminietz in caso che il Turco si trovasse impegnato contro l'Ungheria. E' notorio di quanta importanza sii quella Piazza e come ritenendola i Turchi, questo Regno sarà in continovo pericolo. Considera anco S. M^tà^ quanta gloria e lode gliene verria, e quanto gioveria alla sua Casa non solo per i molti beni Patrimoniali che hà in quelle parti e che in tal guisa verriano à mettersi in sicuro ; mà anco per l'avanzamento del figlio.

Io spererei che ciò riuscisse più della lega defensiva et è certo che recheria maggior sollievo all'Ungheria, qual potria sperar assai poco da Polacchi colleghi in caso di bisogno, attesa la strana forma di questo governo. Dall'altro canto se la Polonia fosse attaccata, credo che l'Imperatore potendo la soccorreria. In tanto converria pensare à due cose : l'una è di mettere fuori di queste parti la casa di Brandemburgo, comprando i beni che hà acquistati per mezzo del matrimonio del Principe Ludovico con la Principessa di Radzivil, al quale temperamente Brândemburgo da orecchie, essendo la sua corte un abisso e voragine del denaro : l'altra è di allettare i Polacchi all' impresa con una fondata speranza di considerabili sussidii, perchè in verità uno de' maggiori ostacoli è la penuria del danaro.

Io consideravo se mostrandosi hora la Spagna ben disposta per non

---

et veut bâtir sur ses terres un monastère de Basiliens pour convertir les habitants plus aisément ; et le troisième à André Potocki, palatin de Cracovie.

impedire l'estrazzione delle Decime che S. B[e] pensava imporre per benefitio di questo Regno fosse bene di non perdere di mira l'affare e vedere se la cosa riuscisse à titolo di dar sussidii al Regno per la fabrica di alcune fortezze alli Confini, come saria necessario per salvarlo quando non si ricuperasse Caminietz. Hora potriasi in tanto raccogliere questa moneta per servirsene ò all'uno ò all'altro effetto, secondo che lo stato delle cose nell' anno futuro mostrasse più opportuno e certamente l'uno ò l'altro è necessario per la conservatione del Regno.

Le 9, il informe : on a reporté au 15 les Diétines dans le Palatinat pour signifier à la noblesse que la Diète est rompue. En attendant, dans la Pologne majeure un *scultetto*, trésorier provincial de Brandebourg, qui a été à Varsovie durant la Diète et qu'on dit avoir déboursé de l'argent, fait une tournée. Il semble travailler à gagner des suffrages dans cette province qui pourrait réagir contre l'auteur de la rupture de la Diète, auquel il ne serait pas improbable qu'il arrive comme à d'autres d'être tués par la noblesse pour avoir consenti à des choses au préjudice de la République... Il y a l'opinion que bientôt une autre Diète se réunira pour préparer la défense contre les Turcs qui se montrent très-irrités. On voudrait aussi, afin de ne pas préjudicier à toute Diète, mettre Brandebourg hors du royaume ; on en parle mais on ne trouve d'autre moyen que l'achat des biens de la princesse de Radziwill, et l'électeur ne serait pas contraire à la vente, mais les acheteurs font défaut ; toutefois ne pouvant pas obtenir la dispense, la princesse n'est pas unie en mariage mais en *incesto*, et ses enfants ne pourront pas hériter ; ce point faciliterait la vente (1).

Le 12, Cybo lui répond :

Le notitie in materia di tanto rilievo, e che recano infinita amarezza al paterno animo di N. S[re], come quelle che V. S. I. mi hà comunicate, anche coi due spacci ultimamente trasmessimi sopra i mali, che possono originarsi dalla rottura della Dieta, dalla violenta dislimita-

(1) Le 10, il annonce que le roi a remis la patente d'envoyé extraordinaire au ministre qu'il tient à Constantinople, afin qu'il puisse négocier, car autrement on refuserait de le reconnaître.

zion de confini in Ukraina minacciata dal Turco, e dalla sospensione delle armi di questo col Moscovita ; verrebbero in qualche parte raddolcite à S. B. colla circostanza delle savie riflessioni fattesi costi, se queste potessero haver effetto, cioè che i Turchi per l'accennata sospension d'armi non acquistano cos' alcuna, che se bene la Dieta non si fosse disciolta contuttociò per questo emergente della Moscovia non si sarebbe potuta far la guerra, offensiva, ch'era il frutto, e 'l fine principale, che si attendeva dalla Dieta istessa. E per ultimo, che succedendo d'impedire la dislimitazione pretesa da Turchi, il mal, che si temeva non può esser nè si grande, nè si estremo. E sentendo S. B. dalle lettere di V. S. Illma, e da quelle del Rè medesimo la pronta risoluzione di S. M., di voler accorrere al riparo del commun danno col zelo, col valore e colla celerità richiesta in quella parte, si confida S. B., che gl'ufficij di V. S. Ill., la prudenza di cotesti principali SS^{ri}, e molto più la generosità del Rè medesimo sieno per cospirare in questa grave occorrenza alla conservazione del riposo, e della sicurezza publica del Regno ; mà trattandosi del maggior negozio, che possa occupar la mente della S^{tà} Sua, vuol la medesima contribuirvi, non ostante la scarsezza del denaro, in cui truovasi l'erario Pontificio tutta quella somma appunto, che le hà richiesta il Rè, e che dice la M. S. esser necessaria, sì per accrescer il presidio in Bialacerquiew, e fornir ben quella piazza di monitioni da bocca, e da guerra, sì per sodisfare al piccol corpo dè Cosacchi Zaporoviensi, che per difetto delle sue paghe minaccia hora d'ammutinarsi. Le condizioni però colle quali, e non altrimente vuol la S^{tà} Sua, che da V. S. Ill. venga sborsato il denaro predetto le saranno da me espresse colla lettera particolare, che le trasmetto unita à questo spaccio istesso. Aggiungendole solo colla presente, che ben considerando N. S., che il maggior male del regno proviene dalle discordie interne di esso, delle quali con più sicurezza si approfittano à danni di cotesta nazione i nemici della Religione e del regno istesso ; mi comanda la S^{tà} S. di significarle esser bene, che il Rè non lasci per mezo de' suoi autorevoli ufficii, e della sua efficace maniera di far tutti gli sforzi possibili per comporle, al cui fine anch'ella porga gl'eccitamenti più proprij non meno alla M. S., che à quei senatori, et ad altri à quali stimerà convenirsi la sua prudenza massimamente al G. Generale di Lituania, con cui si dovrà ella studiare di far apparir più forti le insinuazioni sue in tal proposito. Ed attendendo S. B. con istraordinaria impazienza di sentir sì di questa riunion d'animi tanto necessaria al bene del Regno, sì dell'opportuno provedimento all'accennata piazza di Bialacerquiew, e della sodis-

fazione dovuta alle soldatesche Zaporoviensi, resto io con pregarle ecc. (1).

Et, à la même date, il lui écrit encore :

È corsa quì qualche voce, che il Rè de Polonia sia intento à stabilire la Corona in un suo figliolo, e che da ciò possono esser nate le differenze che hanno recato tanto disordine in cotesto regno (2), come

(1) Le même jour, Cybo ajoute : « N. S. pour adhérer à la demande de S. M. touchant les 20,000 ungheri qu'elle voudrait pour faire face aux malheurs que menace la délimitation de l'Ukraine, consent à ce que V. S. les débourse, mais il faut qu'elle ait la certitude qu'ils seront dépensés pour fortifier Bialacerquiew et que les milices des Cosaques Zaporoviensi qui servent la République seront satisfaits de leur avoir. Dans ce but S. S. veut que V. S. se serve d'une personne bien connue et sûre. V. S. prendra l'argent de la duchesse, et s'il ne suffit pas, elle complètera la somme sur les 100,000 fl. qu'elle détient. Cybo conclut répétant que l'argent ne doit pas avoir d'autre destination. » Et, le 19, il lui transmet un bref en disant : « V. S. verra que N. S. fait cadeau de la somme au roi et ne la prête pas comme le demandait S. M. ».

(2) Le 6 août, Pallavicini répond :« Le projet de la succession devant traîner et n'être discuté que dans une autre Diète, je suis obligé de dire que ce bruit n'a pas de fondement et que, en en parlant au roi, je ne ferais qu'offenser S. M. qui prendrait ma démarche pour une manœuvre de ses adversaires. Il est vrai que quelques adulateurs de la Cour en ont parlé, mais en voyant peu d'accueil abandonnèrent le sujet et on ne voit pas dans les actions du roi qu'il médite ce projet, le royaume est fertile en soupçons et jalousies ; certains croient que le roi mûrit cette idée et que, dans ce but, il maintient intelligence secrète avec les Infidèles pour les avoir favorables au projet ; mais ce sont des ombres que ceux qui n'ont pas une vue perspicace prennent pour corps. Il serait bien désirable que le roi s'efforcât de gagner le gr. chancelier et le burgrave de Brandebourg,afin que celui-ci ait à déposer toute crainte et soupçon contre lui. Je crois que la plus grande partie des malheurs vient de ce qu'on n'a pas assez dissimulé avec Brandebourg ni tâché de gagner le gr. chancelier, je répète toujours ces choses que je crois les remèdes à guérir le mal dans la racine ». Le 6 septembre, Cybo lui réplique :

Il Rè non si può offendere, che V. S. Ill[ma] gli dica che S. S[tà] non presta fede alcuna alle voci costì divulgate intorno allo stabilire la Corona nella sua successione. E che tra tanto la S[tà] S. gode, e dà molte lodi à S. M[tà] vedendo che con le opere confuta tali ombre, e spera che sia per farlo sempre più, come cosa che torna in gran vantaggio delle cose publiche, e degl' interessi medesimi di S. M[tà] per le conseguenze facili à considerarsi ecc.

appunto seguì al tempo del Rè Casimiro, che hebbe un simil disegno. N. S. non dà credito à questa fama. Contuttociò la gelosia, che hà della salute del regno, e de vantaggi di S. Mtà l'obliga à non trascurar cosa alcuna che possa cooperare à questo fine. Hà perciò voluto che V. S. Illma sia de me incaricata di far sopra tal materia qualche insinuatione à S. Mtà affinche possa colla sua prudenza ovviare ad ogni sinistra opinione, la quale potesse nuocere à suoi generosi disegni in tempi di tanta necessità ecc.

Le 16, Pallavicini écrit : Quoiqu'on dise que l'électeur de Brandebourg ne s'opposerait pas à la vente des biens acquis par son fils, toutefois sur une partie de ceux-ci, certains prétendent avoir des intérêts, et d'autre part on ne trouve en Pologne personne qui pourrait les acheter, car le roi même ne peut acquérir d'immeubles sans une décision de la Diète générale, et il paraît aussi que l'électeur veut venir à des accords avec ceux qui prétendent avoir des droits sur ces biens ; à ces négociations s'intéresse Overbeck, son ambassadeur, lequel a reçu l'ordre d'obtenir l'appui de la France, voulant d'abord s'excuser auprès du roi qui se considère toujours offensé de ce fait. « Voyant que ces négociations avançaient j'ai été voir Mgr de Beauvais pour lui exprimer mes regrets de ce qu'avec son collègue il coopérait à enraciner Brandebourg dans ce royaume, au préjudice de la religion, de la République et du roi ; faisant aussi voir qu'il serait plutôt de son devoir de faciliter un accord entre N. S. et l'électeur afin que chacun des deux n'ait à troubler les Etats de l'autre durant quatre ou cinq ans; et j'ai ajouté que le pape a regretté le mariage. L'évêque m'a avoué que réellement il s'agissait de négocier un rapprochement des deux princes, demandé par Overbeck ; que le très-chrétien en avait accepté la médiation, et que de cela, il y a des mois, il m'avait averti, sans avoir d'ordres particuliers, mais les ambassadeurs agissant de leur initiative. Monseigneur ajouta que son roi ne travaillait pas pour que Brandebourg ait à augmenter son pouvoir, cet électeur étant inconstant et ami de nouveautés. Il m'a dit aussi que je devais rester tranquille, qu'il agirait bien froidement et qu'on finira par ne rien conclure, essayant de

maintenir Overbeck avec des espérances jusqu'à son retour en France ; le marquis de Vitry m'a tenu le même langage. Je les ai remerciés et en attendant, à moins de nouveaux ordres de la France, Overbeck s'en ira *re infecta* et l'électeur devra chercher un autre chemin pour réussir... Toutefois, même si ces négociations ne réussissaient pas, il y a toujours le danger que l'électeur de Brandebourg ne s'implante dans ce royaume, car j'entends dire qu'il fait de grandes offres à S. M., par la cession d'une forte créance qu'il a contre la République, dans l'espoir de gagner le roi ou au moins à le faire dissimuler ; et s'il y réussit personne ne travaillera à le déraciner du royaume ». Et il conclut qu'il en parlera au roi (1) : Le 30, il annonce que Mgr de Beauvais, en partant

(1) Et, le 25, il informe que ceux qui doutent que la France a eu la main dans la rupture de la Diète, se basent sur l'intérêt qu'a le très-chrétien que les Turcs se mettent avec les hongrois pour occuper l'empereur ; mais ils ne voient pas ce qu'il arrivera de la Pologne si ensuite elle est attaquée par les Turcs. Probablement elle serait démembrée et César y gagnerait, mais cela ne ferait pas le compte de la France, qui veut voir un royaume, fort et très ami, aux frontières de la Maison d'Autriche. On peut aussi dire que la suspension de la Diète ne met pas en danger la République, parce que les Turcs tourneront leurs armes vers la Hongrie; toutefois il est certain que le très-chrétien ne peut affirmer jusqu'où iront ceux-ci, car ils sont occupés toujours à gagner davantage. « Cela me fait induire que la France n'est pas coupable de cette grave et infâme action ; je ne crois pas que Beauvais en ait été l'instrument : je le sais très estimé de son roi, qui pour lui être utile s'occupe, durant l'absence de l'évêque, de l'élection dans son diocèse des députés à l'Assemblée du clergé ; comment peut-on croire que S. M. ait voulu envoyer le prélat se suicider en Pologne, alors qu'elle a cherché de lui épargner la honte de coopérer à cette Assemblée? Il ne faut pas beaucoup d'adresse en Pologne pour faire rompre une Diète ; il suffit d'un ministre d'intelligence ordinaire, pourvu qu'il ait de l'argent, pour gagner quelques membres de la Diète, et il y en a beaucoup qui ne demandent qu'une petite somme pour s'allier à un parti. Il est hors de doute que le roi qui croyait avoir plus d'influence que ses prédécesseurs, du fait de la rupture de la Diète, a subi un échec qui lui a fait perdre de sa gloire et de sa réputation ; on ne croit pas que Mgr de Beauvais ait voulu se rendre tant odieux au roi, qui aurait pu se venger en demandant sa révocation ; et on ne peut dire non plus qu'il a agi secrètement étant donné la perspicacité et l'habileté du roi et les nombreux amis de S. M., dans une République où sont ouverts

pour Paris, lui a dit qu'il sait que les affaires en France sont très agitées mais qu'il s'en tiendra loin, travaillant plutôt à apaiser les choses. L'évêque croit pouvoir se valoir de Rosa, vieux serviteur de sa Maison et secrétaire de Mgr de Paris, en outre d'un parent qui reste auprès du P. La Chaise, tandis qu'il se réserve de parler franchement à Mgr de Reims. « Il se propose aussi de travailler sous main auprès de l'Assemblée, mes j'ai compris, écrit-il, qu'il ne veut pas se mettre mal avec le cardinal d'Estrées ni donner de soupçons au roi, de façon que je, l'ai engagé à m'informer de ce qu'il découvrirait et croirait opportun touchant l'Eglise, et il a promis de tenir correspondance avec moi, ajoutant que de Vienne il écrira à d'Estrées ayant ave lui une vieille amitié. Il m'a paru sincère dans ses déclarations, bien attentif et empressé d'avancer dans les mérites et les grâces de S. B. ; aussi j'espère qu'il remplira ce qu'il promet » (1). Et, le même jour, il répond : « V. Em. me demande la cause secrète de la rupture (2) ; or,

---

tant d'yeux et où s'agitent tant d'intérêts. Enfin il est à noter que la Diète n'a pas été rompue par les amis du prélat mais par ses adversaires. Il est aussi certain qu'il est au plus mal avec le gr. chancelier, qu'il n'est pas ami non plus du Palatin de Posnanie et, quant à Przyiemski, nonce de Posnanie, il est partisan de Béthunes contre lequel l'évêque a presque de l'inimitié. » Et le nonce conclut que, pour ne pas être trop prodigue, il n'ajoute pas d'autres réflexions qui feraient croire que la France n'est pour rien dans la rupture de la Diète et Beauvais encore moins. »

(1) Le 30 août, Cybo lui répond : « à N. S. fera plaisir la correspondance entre V. S. et Mgr de Beauvais ; V. S. sera tenue ainsi au courant de quelque particularité à laquelle l'évêque peut coopérer dans les circonstances actuelles de Rome avec la France. » Mais, le 25 juillet, Cybo lui avait mandé :

Monsig[r] Vescovo di Posnania hà scritto à S. S[tà] che voglia dar ordine al Sig[r] Card[l] Buonvisi d'interporre i susi offitii appesso l'Imp[re] per un certo affare. V. S. potrà significargli, che S. S[tà] hà dato l'ordine, e che ella non sà qual sia il negotio. Il qual la S[tà] Sua giudica espediente di non accennarle perche possa dir con verità di non saperlo, et esimersi dagl'impegni, ne quali potrebbe il vescovo cercar di metterla. Che trà tanto non hà S. B[e] giudicato necessario di far altra rispostra alla lettera di N. S.

(2) Par le chiffre du 21 juin, Cybo lui avait écrit qu'il faut connaître la véritable et secrète origine de la rupture de la Diète.

d'après les recherches faites aucun fait nouveau ne ressort de ce que j'ai écrit en clair, c'est-à-dire, qu'il est plus que probable que tout le mal a été causé par Brandebourg et ses amis, et qu'ainsi les arguments contre d'autres et spécialement contre le très-chrétien ne méritent pas considération. Je trouve quelque indice de plus contre le gr. chancelier du royaume par suite d'une lettre interceptée de Przyiemski, celui qui effectivement a rompu la Diète, dans laquelle il lui demande conseil, après la rupture, touchant la manière de gouverner, d'où on déduit qu'il y a eu des communications précédemment. Et en attendant il m'arrive une lettre de Ratisbonne, de Stratman, sujet et confident de l'électeur de Brandebourg, où il m'écrit : *Secretarius Scultetus eo plane die quo comitia Varsoviae abrupta fuere de eo sub vesperam secuturo eventu domini electoris hic residentem legatum Shembech certiorem fecit, sibi tamquam de re bene gesta gratulatus*... Le Scultetus dont on parle est le secrétaire de l'électeur. »

Le 2 août, Cybo lui écrit :

Accennai à V. S. Ill. con altre mie antecedenti le cagioni, che quà eran credute di notabile impedimento alla buona condotta dell'affare, che riguarda la sicurezza pubblica del Regno consistenti nelle discordie civili, che son frà grandi, e nelle gelosie, che si hanno di veder favorita più l'una che l'altra parte. Hora le replico esser troppo necessaria costì la riunion de gl'animi de' medesimi SS[ri] e la parte efficace, che deve perciò esser interposta anche per dileguar frà essi ogn'ombra di sospetto. Alla M. Sua non ne mancheranno i modi ; e poiche il più atto, e il più proprio per conciliarsi ancora la benevolenza de popoli è il voler mantener ad essi la lor libertà, e il mostrarsi insieme difensore delle leggi del regno, non lasci V. S. I. col mezo di quelle destre e savie maniere, che son si proprie dell'avvedimento suo d'insinuarle al Re, onde la M. S. se ne approfitti opportunamente anche per far la ricurezza propria e prego dal S[r] Dio ecc. (1).

(1) Et, le même jour, il ajoute : le roi se décidant à faire la guerre dissipera les ombrages que le projet à la succession avait produits sur les puissants du royaume. « V. S. doit continuer à le conseiller à la guerre, laquelle ne peut qu'être heureuse si les Turcs attaquent la Hongrie ; V. S. pourra aussi assurer le secours de N. S. dans les termes déjà annoncés, et qu'il ne manquera pas de penser à tous les moyens possibles. »

Le 6 août, Pallavicini annonce :

Giovedi passato fu à trovarmi il Residente Cesareo e mi disse che havendolo io ritoccato alcune settimane sono in proposito della lega difensiva fra l'Imperatore e la Polonia con mostrarli che essendo mancata la speranza dell'unione con i Moscoviti et il modo di mettere il Regno in Stato di buona difesa, vi era per parte delli Polacchi maggior opportunità di trattarne ; esso ne haveva scritto a Cesare e l'haveva trovato quasi negl'istessi sentimenti avvisati già dà mè qualche mese sono, cioè di doversi tener mère passive ; che è lo stesso che non voler promuovere l'affare, ma solo dare orecchie quando fosse promosso da altri. Hora però mi hà aggiunto di più che ciò potria farsi anco da un terzo. Fà cosi Cesare à mio giuditio perchè dubita che i suoi nemici li concitino contro la Porta con mostrarli che egli stimola altri à far leghe contro la medesima ma venendo quaste promesse da altri li pare che cessi questo dubbio. Domandai al Residente se egli sperava che promovendosi la lega da un terzo, questa potesse riuscire. Hora lui che conosce benissimo la natione, lo stimò del mio senso, cioè che non potendosi far la lega che in una Dieta Generale saria quasi perder tempò l'operar senza prima guadagnare i Francesi, perchè come ho detto altre volte per impedire ogn'uno è buono, ne si richiede grande industria e seguito, bastando la contraditione di un solo. Quindi è che io informato della forma di questo Governo et udite le dichiarationi fatte dalli Francesi contro la lega difensiva con Cesare, e sentito che S. Mtà Cesarea voleva tenersi intorno à ciò puramente passiva stimai meglio lasciare in l'hora da parte questa impresa e promuovere la guerra, e l'unione col Moscovita, ò almeno il mettersi in buona difesa, senza però dichiarare il mio animo per tenere i Francesi in qualche apprensione, e così obligarli a non contrariare alla lega con i Moscoviti ò all'armamento, dando nell'istesso tempo qualche tocco che il modo di non haver à parlare della lega con Cesare, era il sudo nel'che ottenni il mio intento, perchè i Polacchi risolverono l'armamento e l'unione con i Moscoviti, acconsentendo à tutte le conditioni e questa è mancata solo per parte de' Moscoviti, e l'armamento è svanito per la rottura della Dieta.

Hora vi è molto tempo per pensare e risolvere ciò che si voglia che si faccia, perchè questa è materia propria della Dieta Generale, alla quale ne pure si pensa, come saria per altro necessario.

Io per me sono del parere accennato adesso, et altre volte che la lega con Cesare saria buona, ma che non riuscirà mai se non si guadagna la Francia.

Le même jour, il répond : « j'ai informé le roi à Villanova que le pape lui a fait cadeau des 20,000 *ungheri* pour les cosaques et pour la forteresse de Bialacerkiew ; toutefois les choses sont changées, et ayant la conviction que, pour le moment du moins, les Turcs ne bougeront pas du fait de la délimitation, j'ai dit au roi, qu'avant de dépenser pour la forteresse, il serait bon d'examiner si elle valait la peine d'être restaurée, car je connaissais en Pologne des châteaux qui de forteresse n'avaient que le nom. S. M. partagea mon avis et me chargea d'en remercier N. S. Et à propos des 20,000 *ungheri* que je garde, je dois dire (1) que, en outre des 100,000 envoyés jadis par N. S., j'ai reçu de la duchesse 13,300 th. de l'empire (2) ».

Le 13, Pallavicini annonce que voyant que le roi avait de fréquentes conférences avec l'ambassadeur de Brandebourg avant son départ de Varsovie, et craignant qu'il n'ait tâché d'induire le roi (3) à ne pas troubler l'électeur au sujet des

(1) Le 16 juin, il avait écrit au sujet que la duchesse s'était engagée à rembourser le pape avec le produit de la vente du palais, que l'acquéreur a été Mgr de Varmia pour 24,000 fl., prix qui est bien bas, mais n'ayant pas cette somme le prélat l'emprunta au roi, son oncle ; et par un accord précédent avec la duchesse cet argent fut remis à Venise avec d'autre pour racheter des bijoux et plusieurs objets engagés jadis par le duc ; toutefois il s'est plaint d'avoir été précédé. Et, le 25, il ajoute que la duchesse avait reconnu la signature de son mari décédé ; et qu'avec l'abbé Zaluski, qui administre les affaires Radziwil, il s'est arrangé pour qu'avec la vente des bijoux qui viendront de Venise, engagés pour 8000 *ungheri*, les 40,000 fl. pourront être remboursés. La duchesse a dit qu'elle avait toujours reproché à son mari sa prodigalité.

(2) Le 13, il écrit que le bref du cadeau au roi est postérieur à l'ordre qu'il a reçu de faire passer l'argent par des mains sûres, afin qu'il ne soit dépensé qu'efficacement, le bref pourrait laisser croire que S. S. a changé d'avis et que la somme doit être consignée sans contrôle.

(3) Le 6, il avait écrit : le bruit ayant couru que l'infanterie moscovite marchait vers Ingria pour attaquer les Suédois, S. M. a chargé son envoyé à Moscou d'offrir sa méditation qui sera acceptée par les Suédois ; mais on doute que les Moscovites veuillent faire la guerre, n'ayant pas encore ratifié la paix avec les Turcs.

terrains acquis par suite du mariage du fils en faisant des offres, « j'ai décidé d'en parler à S. M. J'ai pris prétexte de la lettre de Ratisbonne, pour lui montrer le danger de l'introduction de cet adversaire dans le royaume et qu'il agirait contre sa dignité s'il s'accordait avec Brandebourg après une telle offense. Le roi se troubla et cela m'a fait croire que le danger était plus fort encore que je le pensais, aussi ai-je insisté tâchant d'adoucir mes raisonnements. S. M. me répondit que je voulais deux choses contradictoires ; qu'il s'accordât et et qu'il ne s'accordât pas ; mais j'ai répliqué que les deux pouvaient se concilier et précisément si l'on choisissait le roi de France comme médiateur, recevant la parole des deux parties que l'un ne donnerait pas occasion de troubles dans le gouvernement de l'autre et sur cela j'ai laissé le roi. Plus tard j'ai vu que S. M. a trouvé juste mon conseil... J'ai craint beaucoup de la force des offres, qui auraient été de 45,000 th., et j'ai cru de mon devoir de représenter combien l'accord serait contraire à la religion, au roi et à la République. Je ne sais pas si j'ai eu du succès, toutefois j'espère que le roi n'ayant plus près de lui cet ambassadeur, homme très astucieux et résolu à employer tous les moyens qu'il juge nécessaires à son but... La reine est d'avis que la dispense matrimoniale,accordée au prince pour épouser la Radziwill comme parente, est nulle et que la princesse née de tel mariage ne serait pas légitime et capable d'avoir la succession des biens ; il est bon de laisser la reine dans cette opinion parce qu'ainsi l'accord devient plus difficile ; et elle me demande à présent de faire venir la copie de la dispense accordée à Boleslão de Radziwill en 1656. Je voudrais bien que V. Em. fasse faire des recherches ; laissant voir qu'elle voulait les aider, car considérant les sentiments de la reine on arrivera ainsi à ce que Brandebourg ne s'enracine pas dans le royaume » (1).

(1) Le 13 septembre Cybo l'approuve d'avoir déconseillé le roi de l'accord insidieux que lui offre Brandebourg ; et promet qu'on fera des recherches touchant la dispense au mariage Radziwill.

Le 27, il informe que l'empereur a transmis à son résident l'ordre de faire des remontrances au roi touchant le passage des rebelles Hongrois par le royaume pour se rendre dans des contrées de la Hongrie dévouées à César ; demandant qu'on prenne des mesures pour l'avenir selon les traités en vigueur entre ces royaumes et dans l'intérêt réciproque de s'aider à vaincre les révoltés, autrement l'empereur sera obligé de les refouler dans la Pologne ne pouvant faire autrement ; et on ordonne au résident de répéter ces remontrances aussi aux sénateurs du parti impérial. En effet, S. Exc. en donna communication au nonce, aux résidents étrangers et, avant eux, à Mgr de Kiovia pour en faire part au roi, et elle partit de suite pour Cracovie. Il est positif que les rebelles engagent leurs amis à trouver du monde, leur promettant du butin plutôt que de l'argent ; et c'est du côté de Cracovie qu'on craint davantage... On travaille pour que le roi se trouve avec l'électeur, mais ce sera impossible car la reine veut rester toujours auprès du roi, et dans ce moment elle ne peut pas voyager (1).

(1) Le 10 septembre, il ajoute que le roi vient d'envoyer au Palatin de Cracovie l'ordre de surveiller la frontière et de punir certains individus qui ont des rapports avec les rebelles. Et le nonce raconte qu'en causant avec un des ministres intelligents, mais d'un autre parti, il lui a dit que, voyant que rien ne réussit, il n'y a autre chose à faire qu'à conclure la ligue défensive avec César ; ajoutant que depuis qu'il séjourne à Varsovie il s'est persuadé de cette nécessité ne trouvant rien d'autre ; mais le ministre répondit que les allemands, même en défendant le royaume en produiraient le désastre, car ce peuple détruit tout où il va.«Mais j'ai répliqué que même, admettant cela, il était préférable de voir quelques cabanes et la récolte d'une année détruites plutôt que la perte du royaume. Le ministre ayant fait remarquer qu'en tout cas la République finirait par ne plus maintenir la parole à l'empereur,parceque les diétines n'y auraient pas consenti, le nonce observa que ce point devait intéresser César. Enfin le ministre conclut que Vienne ne voulant pas l'offensive, on ne devait pas insister à Varsovie pour la défensive, car si l'empereur refusait la première, craignant une rupture avec la France, il pourrait ne pas maintenir la parole de secourir la Pologne, d'où on voit que les deux ligues sont nécessaires ensemble ; toutefois j'ai conclu que lorsque César était engagé dans la guerre contre la France il a bien pu maintenir une armée en Hongrie...

Le même jour, il écrit : « le résident impérial a réussi à avoir entre les mains deux lettres originales de Tököli, invitant les Polonais à l'assister aux conditions indiquées. Il faut tenir tout cela secret autrement on ne pourra pas découvrir d'autres lettres. Le gr. chancelier, qui était contraire à la ligue défensive avec César, a changé d'idée parce que les rebelles, passant par la Pologne, ont saccagé ses terres, et il dit que cette ligue serait utile, regrettant que la France l'ait empêchée. Ce serait un grand pas et j'ai conseillé le résident allant à Cracovie de s'aboucher avec le chancelier ; cette affaire doit être traitée *palmo a palmo* afin de ne pas la gâter, quoique mon avis soit qu'on n'arrivera pas à une conclusion si les français persistent à s'opposer ; à présent surtout, dans la croyance d'une prochaine rupture entre l'empereur et les Turcs, on sera à Paris plus difficile, trouvant la ligue utile à César. On devrait toutefois réfléchir qu'il y a un grand intérêt à secourir la Hongrie. » Et, à la même date, il continue :

Havevo in animo agguagliar V. E. del giuditio che io fò di S. M[tà] e differivo per osservar meglio la sua condotta e genio; ma perchè veggo che le informationi trasmesse da altri porgono occasione di darsi degli ordini prudentissimi et ottimi supposta la verità delle medesime quali notitie però non corrispondano al giuditio mio, ho risoluto di dire hora il mio sentimento, se bene desideravo di poterlo ò confermare ò migliorare can maggiori osservationi. Mi se è incaricato d'insinuare al Rè che si regoli con la sua prudenza e saviezza circa l'intentione che costà si è sparsa havere in ordine à stabilire la Corona in uno de' suoi figli, onde ovvii ad ogni sinistra opinione che da ciò potria nascere e nocere à suoi generosi disegni. Che procuri di togliere le ombre che hanno i Grandi del Regno della sua condotta e finire le gelosie che procedono dal veder più favorita da lui una parte, che l'altra. Che interponga efficacemente la sua autorità per riunire gli animi discordi e ciò per togliere il sospetto che tal uno hà che egli medesimo fomenti le disunioni per suoi disegni. Che si concilii l'affetto del popolo mantenendo la loro libertà e sostenendo le leggi del Regno. Presupposto l'origine di ogni male che è la disunione degli animi et il poco zelo del bene

---

Il paraît que le grand duc de Moscovie est mécontent de la paix avec les Turcs, se trouvant exposé aux incursions des Tartares ».

publico, il che proviene à mio credere dal Denaro col quale alcuni sono corrotti da Ministri de Principi Stranieri, dall' inimicitie di una famiglia con l'altra e dalle ombre e gelosie e cose simili, secondo che parmi il Re diffetta,in non operare per porvi rimedio ; il che credo che proceda non da qualche gran disegno che habbia come di fare il Regno ereditario, della Sovranità ò da qualche altra idea ò machina simile, ma perche non vuol travagliarsi come bisognaria con molta industria e longamente desiderando molto il spasso et il proprio commodo. In oltre il Rè parmi di sua natura giornaliere, e che non pensi che al presente : hora un simil travaglio richiede una gran providenza. Da questo istesso giuditio anco che si ingannino quelli che stimano che machini grandi cose e che vi siino arcani impenetrabili nella sua mente credendo vero ciò che mi disse un huomo perspicace che sono così segrete le cose sue che non le sà lui stesso, cioè che il Re non pensa molto et il mondo crede che habbi gran pensieri in capo.

Si vede bene S. M[tà] di non essere amata, ma non vuole adoperare quelli mezzi che potriano conciliargli l'affetto comune come saria se distribuisse generosamente le Cariche del Regno à persone più meritevoli e capaci.

Se trattasse con i Grandi, se gli udisse volentieri se gli accarezzasse.

La cariche per lo più non si danno à chi si dovrebbe : li Grandi sono poco uditi, mai possono parlargli in privato et à lungo ; ma solo alla sfugita, et in publico, non se li fà carezze, non si tratta con essi familiarmente, come facevano gli altri Rè, non si studia di guadagnar gl'animi ; cose tutte, che il Rè potria e sapria benissimo fare se volesse forzare il suo genio.

E' vero che S. M[tà] ama la gloria, mà questo amare non è molto efficace. Il pensiero principale del Rè pare che sii di vivere et accumular denari, e che à questo tendino quasi tutte le sue mire. Per regnare hora qui felicemente vi vuol una grande industria fatica et attentione indefessa molta providenza et liberalità.

Per altro S. M[tà] non è di un naturale portato molto ad amare e se tal volta ha mostrato più propensione verso l'uno che verso l'altro, ciò non è stato per amore ma per ragione di stato : così nella differenza insorta fra il Rè il gr. gen.di Lituania et il Sapia,il Rè favorì questo per essere contrario al Gran Generale suo inimico anche quando era privato e troppo potente.

Hò sentito lamentarsi alcuni dell'inosservanza delle Leggi, mà questi non odiano il Re per questo capo, ma per altro, et insistono nell'osservanza delle Leggi : che ciò recheria à loro più autorità et utilità.



EMERICUS TÖKÖLY,
HUNGARICORUM REBELLIUM DUX.

F. de Wit exc.

Ho fatto à V. E. questa declinatione dell'animo del Re secondo che l'ho concepito nella mia mente dopo d'haver osservato et udito per lo spatio di dieci mesi. Servirà essa non meno per deliberare se io debbo eseguire i sud[i] ordini ò nò ; e per dare qualche giuditio che sii da sperare alcun frutto dalle fatiche che si fanno qui.

Le 10 septembre, le nonce écrit qu'il a découvert que, par l'entremise du roi, est presque conclu le mariage de Lubomirsky avec la fille du duc de Courlande sans que celle-ci se soit faite catholique, or, « j'ai dit au religieux dont je parle en clair qu'il fasse réfléchir la mère, qui est très-pieuse, sur les inconvénients de ce mariage ». (1)

Le 24 il annonce :

Per essere assicurato come passinole cose in Moscovia, e che si metta il studio dovuto per ripigliar la comunicatione del Czar con la S. Sede volevo inviare in Moscovia un Padre Domenicano, mà questo non essendo comparso in tempo da Vilna, ove dimorava và il Minorita che è il migliore che potesse haversi, non essendo Polacco ma Alemanno nel qual può haversi in queste cose maggior fede.

Gli hò dato una cifra acciò possa comunicare e per non dar ombre, ne gelosie li hò detto che non indirizzi à me le lettere. Havrei deside-

(1) Le 11 octobre, Cybo lui répond que le pape déplore beaucoup que soit presque fixé le mariage du fils Lubomirsky, même si l'épouse ne se convertit pas. « N. S. ne comprend pas que le roi approuve ce mariage qui sans dispense est illicite, et il ne la donnera pas. V. S. travaillera auprès du roi et de la mère du jeune homme pour empêcher de telles noces toujours détestées par l'Eglise ; et V. S. doit aussi rappeler que le duc de Bavière, quoique bien engagé, a refusé d'épouser la saxonne lorsque celle-ci n'a pas voulu se convertir avant le mariage ». Et, le 25, Pallavicini l'assure d'avoir fait répéter à la princesse l'opportunité du rappel de son fils de l'Italie ; et elle a fait savoir de l'avoir sollicité alléguant même que son fils lui ayant écrit de ne pouvoir quitter l'Italie faute d'argent, elle lui en avait envoyé ; et au sujet du mariage avec la fille du duc de Courlande elle assura qu'elle se convertit au catholicisme, car la princesse veut que la famille Lubomirsky ne perde pas la protection du pape ; « et au sujet de la faculté que j'avais de lui permettre d'entrer dans les couvents, elle répondit qu'elle n'en avait jamais demandé ; on dit qu'elle finira par prendre l'habit des carmélites déchaussées ».

rato l'huomo più accorto e fino, ma non si puol trovare tutto quello che fà di bisogno.

Le 1 octobre, il informe que l'armée polonaise qui se trouve à Tremblova est diminuée, car bien du monde se rend à leurs foyers tout en recevant la solde, tellement qu'il y a quelques jours on passa des revues éliminant ceux qui n'ont pas été fidèles au service... Les lettres royales au Palatin de Cracovie ont eu un bon résultat, car le résident césarien affirme que ceux qui s'étaient réunis pour passer en Hongrie, ont été dispersés, mais que toutefois on ignore ce que sont devenus les chefs polonais qui devaient les accompagner. Peut-être si le roi ne le nommait pas dans sa lettre on les aurait saisis, d'où on croit que leurs amis à la Cour ont conseillé S. M. de les nommer. Tout cela diminue la confiance entre les deux Cours, quoique on était arrivé à un bon résultat. Et, il ajoute :

Scrissi à V. E. sotto la 6 Agosto come il Gran Cancelliere del Regno haveva dato in certa occasione qualche segno di esser meglio disposto alla lega difensiva fra questo Regno et l'Imperatore, e come io havevo detto al Residente Cesareo andato à Cracovia ove è il Cancelliere che vedesse di toccare il fondo di scoprire la volontà del medesimo e s'industriasse per guadagnarlo. Hora il Residente mi scrive che havendo trattato di questa materia col Cancelliere in forma però di discorsi e non di negotio, facilmente per le considerationi da me accennate nella sud^a^ cifra de 6 Agosto, il Cancelliere le haveva detto se esse in hoc facilem, quidquid mediante Dieta publica Regi vel Reipublicae visum et ita attemperatum fuerit ne Rex Galliae adversetur et ne per id Reipublica Gallica alias promissa deperdat subsidia in passu Illmus Nuntius Apostolicus suam impendere posset applicationem.

Che sono le parole precise del Residente ; il che mi conferma nell' opinione che non volendo la Francia, sii inutile ogni travaglio che s'impieghi in questo negotio.

Le 4, Cybo l'informe :

Si è fatta quì particolar riflessione sul cambiamento dello stile praticatosi dal Kam de Tartari nelle sue lettere dirette al P^o^ Visir, che trattano il Rè di Polonia col solo titolo di Rè della Russia Bianca, e della Prussia. Ciò non può esser succeduto, che studiosamente, non mai dandosi il combiamento de' titoli frà le nazioni barbare, che ne

sono osservantissime, quando per altro non voglian romperla, ò non credano imminente la depressione di quello di cui parlan con dispreggio ; Voglia Iddio che questi non sieno preludii alle ruine del Regno, ò à i disegni, che vi habbiano sopra què barbari. E perciò V. S. I. non lasci di valersi opportunamente di tutte quelle insinuazioni, che saran giudicate proprie dalla sua prudenza per far apprender costì la necessità che hanno di pensar bene à casi loro, e di prepararsi per far la lor sicurezza e la publica. E auguro ecc.

Le 8, Pallavicini « accuse réception de la lettre, et assure qu'il insistera toujours pour que l'argent transmis par les nonces soit employé utilement ; et peut-être de cette manière les polonais seront plus réservés à en faire des demandes voyant de ne pas en profiter particulièrement. Je dois ajouter que personne ne s'est scandalisé leur ayant dit que l'argent doit être dépensé par mes mains, et par conséquent on pourra insister en cela dans l'avenir. Il est bon de noter le peu de zèle qu'on a pour la sûreté publique : personne ne parle plus de l'argent, et s'il avait été accordé sans condition on n'aurait pas tardé de l'encaisser et d'ennuyer le nonce. »

Le 15, il écrit : on parle de la possibilité du mariage du fils du roi avec la fille de l'électeur de Brandebourg ; ceux qui y sont favorables trouvent qu'on réconcilierait ainsi ces deux princes, et le marquis pourrait donner en dot à sa fille une grande partie des biens de la princesse de Radziwill, indemnisant celle-ci avec des terres dans la Marche ; et qu'en tout cas cela pourrait faciliter la succession du trône au fils. Les contraires n'admettent pas que l'adversion entre les princes puisse cesser ; l'échange des biens n'est pas sûr, car il faut le consentement de la République et celle-ci ne voudra pas cette alliance ; que malgré cela l'électeur restera toujours *infido* désirant trop de s'agrandir ; que cette alliance n'est pas digne d'un roi s'agissant d'une cadette hérétique, et avant que l'électeur ait donné des satisfactions des ouvrages... Le Khan des Tartares a écrit une lettre au roi demandant le payement des pensions, que S. M. devra débourser... Il y a aussi la nouvelle que la marquise de Béthunes est arrivée à Paris, mais

que le très-chrétien lui ordonna de se retirer dans ses terres et de ne pas paraître à la Cour sans licence du roi ; il avait ordonné à plusieurs reprises à cette dame de rentrer en France ; on ignore la façon dont la reine aura reçu cette nouvelle, car si elle désirait le départ du marquis, sa sœur était bien accueillie à la Cour... (1).

Le 8 novembre, Cybo lui annonce :

Il Generale del Gran Ducato di Lituania Michel Pac scrisse à S. S[tà] una molto sensata lettera in sua giustificatione di quanto gli fù imputato circa la rottura della Dieta Generale. La S[tà] Sua hà risposto col Breve accluso in una forma, la quale hà creduta più conveniente per sodisfare da una parte al Generale, e per non dare occasione dall' altra à quelli che possono essere stati gli autori di tal diffamatione, giusta, ò ingiusta ch' ella sia, di lamentarsi di essere stati smentiti dal Breve Pontificio. Con questo lume potrà V. S. Ill[ma] regolarsi nel consegnare, ò nel transmettere il Breve al detto Sig[re] e nel parlar ecc.

Le 12, Pallavicini écrit qu'à propos de l'idée que le roi ait à reprendre Kamenitz à présent que les Turcs semblent vouloir attaquer César, Mgr de Kiovia lui a écrit que le roi est disposé à convoquer une Diète s'il y a la probabilité de conclure une ligue avec César ou avec les Moscovites. « Donc, écrit-il, la situation s'améliore et j'en ai écrit à S. Em. Bonvisi qui m'a répondu qu'en ayant parlé à l'empereur, S.M. lui dit d'être toujours prêt à la défensive, mais non à l'offensive, alléguant les anciens motifs et ajoutant qu'en Pologne tout se répète et les Turcs s'enrageraient davantage contre lui : Mais je viens d'avertir le cardinal du changement dans les idées du roi, ajoutant toutefois qu'il ne me paraît pas que c'est le moment de parler ici de la défensive » (2).

(1) Le même jour, il annonce que le roi ayant désigné un noble comme résident à Moscou, avec la permission de S. M. il a chargé cet envoyé et le minorite qui l'accompagne d'initier des négociations pour des rapports entre Moscou et le Saint-Siège, en mettant en relief l'utilité pour toute la chrétienté ; car peut-être ce sera un bon argument pour les décider.

(2) Le même jour, il informe que l'évêque de Cracovie aussitôt qu'il a pris possession de son diocèse, lui a écrit que ce clergé était débiteur de quatre années de contributions qui se chiffraient à 140,000 fl. ; et qu'ayant obtenu

Le 19 novembre, il mande :

Il Rè mi ha fatto sapere come il Techeli et altri ribelli li hanno scritto, pregandolo per il comune interesse e della Polonia e dell' Ungheria nel mantener la libertà che devono godere secondo le leggi de due Regni à darli un buon consiglio, se dovessero procurar validi ajuti del Turco per la futura campagna contro l'Imperatore, ò pure vedere in questo inverno di accomodarsi con S. M[tà] Cesarea ; che lui se bene la ragione di Stato li persuadeva il contrario, parendo inevitabile che i Turchi venghino contro la Polonia quando non siino occupati nell' Ungheria, et essendo varii li pareri de suoi Teologi sopra questo punto tuttavia confidando in Dio e posponendo l'interesse di Stato à quello della religione ha risposto al Techeli et agli altri biasimando il pensiere di ricorrere alli ajuti dei Turchi e lodando quello della pace e concordia ; al che questi hanno replicato che seguiranno tal consiglio facendogli conditioni alle quali possino stare. S. M[tà] mi ha fatto significare tuttociò et al Sig[r] Residente Imperiale affinchè giunga alle orecchie di Cesare con ogni maggior segretezza sperando che

---

des nobles la réduction de la dette à 70,000, il demanda aussi le concours des réguliers, mais sur leur refus il m'en donnait avis désirant avoir le bref Apostolique. « J'ai répondu au prélat que j'avais un bref m'autorisant à entendre les évêques et d'en référer à Rome, que j'en tenais un autre pour les 304,000 fl. de la Diète de Varsovie et que j'attendais celui pour la somme de la successive de Grodna. Et, à sa réplique que les nobles avaient déjà livré les patentes, de manière que ne voyant pas de brefs on pouvait craindre des violences, j'ai écrit que si on demande le payement de sommes contenues dans le chiffre susdit on pouvait bien décider. En attendant, le roi m'écrit qu'il désire savoir d'où vient l'obstacle à payer les sommes que les évêques ont promises et que les soldats attendent ; car on craint que l'Ordre équestre les réclamant en vain les soldats finissent par quitter les frontières, se répandent dans le royaume et causent des désordres. J'ai répondu que j'avais écrit à Cracovie, qu'il fallait en laisser à N. S. la solution dans la conviction que S. S. usera de la charité paternelle pour la Pologne. Toutefois, comme Mgr de Kiovia et le v. chancelier insistent pour que le clergé ne refuse pas le concours accordé par la récente Diète, et que devait avoir lieu à la S[t] Jean le payement des contributions capitales, j'ai répondu *risentito* qu'on veut obliger le clergé à une promesse extorquée dans une Diète qui s'est rompue, de manière que toutes les lois qu'elle a délibérées restent sans valeur, à l'exception de celles contre l'Ordre ecclésiastique ».

l'Imperatore se ne compiacera, e che nelle occasioni li sarà corrisposto da S. Mtà Cesarea. (1).

Le 6 décembre, Cybo écrit : « N. S. convaincu d'avoir fait son possible pour pousser cette Cour à la guerre, ordonne que V. S. se borne à ne plus entrer en cette matière ni d'en donner avis à Bonvisi, à moins qu'elle ne soit demandée par la Cour ; alors seulement elle doit y entrer mais répondant de voir qu'on ne veut pas entendre ce qu'on leur dit à leur avantage. V. S. doit aussi rappeler à la duchesse le remboursement de la somme (2) ».

Le 17, Pallavicini annonce que le roi lui a fait lire une lettre qu'il a reçue d'un personnage très versé dans les affaires orientales.Elle contient trois réflexions principales : on y rend compte des sentiments de la Porte sur les faits de Hongrie durant l'année ; et que les Turcs ont été mécontentes que Abaffi soit sorti trop tard en campagne, de manière que le gr. Vizir doute de la foi de ce prince et que les Turcs veulent l'année prochaine occuper Zathmar et Eczet — les deux places importantes encore en possession de César au-delà de la Theiss. — L'auteur de la lettre conclut qu'il comprend que les Polonais

(1) Le 26, il annonce que vient de mourir la duchesse de Moscovie, qu'on dit empoisonnée, et on fait des recherches ; c'était une polonaise et très-aimée par la nation.

(2) Et le 13, il ajoute :

Quanto posso io aggiunger in risposta alla lettera di V. S. I., e dal tenor di quella ch'ella mi hà quà trasmessa del segretario Talenti sopra l'affare delle gioie lasciate dal fù Sr Duca Radzivil in deposito in questo S. Monte di Pietà, e che à ministri del Monte istesso, essendo ben noto il prestito del denaro fattosi per commandamento di N. S. al Sr Duca predetto non parve bene di render le gioie senza farne consapevole la S. S., la quale senza veruna riflessione ad assicurar il proprio credito, volse che da Montisti si facesse la restituzione delle accennate gioie à chi per parte di cotesta Sigra Duchessa erede ne fece istanza : Onde non si sà vedere, ove si appoggino le rimostranze del Talenti à V. S. I. in tal affare. Per la sicurezza delle promesse, ch'egli fà per parte della Sra Duchessa per il restante del denaro, ch'ella và debitrice, sarà savio consiglio il ritrarne da sogetto di maggior credito, e autorità la confirmazione ; e auguro ecc.

et les Allemands ne soient pas des amis, toutefois il serait opportun que les premiers *germanissent*, car il paraît que la Porte, après avoir conquis les deux places, veut entrer en Pologne. Il transmet aussi le résumé d'une lettre de l'ablégat polonais auprès des Turcs (1).

Le 20, Cybo répond à Pallavicini : « V. S. annoncera à S. M. la satisfaction qu'éprouva N. S. en lisant qu'elle l'avait fait appeler pour l'informer du conseil chrétien donné à Tököli de se séparer des Turcs et s'en remettre à la clémence de César, et comme de ce conseil les choses hongroises sont entrées dans un bon chemin. V. S. peut dire au roi (2) que de son action il n'en viendra pas de mal à son royaume, ayant

---

(1) Excerptum ex literis Allegati Poloni de dato 23 8bris 1681 Constantinopoli. — Legatus magnus ex Moscovia nondum apparet, quinimo aliquid in contrarium murmurant Turcae quod Tartari sibi metuant, et retorqueant culpam in Polonos, quasi impediant hanc concordiam cum Moscis. Heri ex Scijthica terra Tartarus venit significando de mutatione Tractatuum, et quod Moscus iterum ad Danubium exercitum congreget. Ex Persia venerunt rumores, quod Rex illa mandaverit retroire ex medio itineris caravanas Constantinopolim euntes, quod Turcae pro signo futuri inter se belli putant. Ex Ungaria etiam aliquid non ad mentem suam resciverunt.

De Polonia Bassà Camene censis quotidie novos ad Portam mittit rumores. Caeterum hic nil aliud habetur, nisi quod Legatus Franciae, qui debebat mitti ad compensenda damna patrata in Chio a navibus Gallicis, post quatuor dies ab arresto in domo Czausi Bassà, liber dimissus fuerit a Vesirio, sed quibus conditionibus scire difficile tam cito, utraque pars occultat credendum pro parte Turcarum maie non esse factum, et iam aliquid incipit vulgari, quod Regina pecunia vicerit. Tribuunt omnes Legato magnam generositatem et prudentiam summam, quia in hoc negotio heroice se gessit, et cum honore remansit. Magnus Turca sequenti die post Baieranum discessit Constantinopoli pro consueta in hiema venatione, non rediturus nisi pro parvo Baierano.

(2) Le 21 janvier 1682, Pallavicini lui répond : qu'il a prié Mgr de Kiovia, qui se rend auprès du roi, de faire savoir à S. M. la satisfaction de N. S. quand il a appris les conseils donnés à Tököli, espérant qu'elle continuera à en donner. « J'ai choisi, dit-il, cette voie au lieu d'écrire, parce que je suis sûr que ce prélat aurait rempli ma commission d'une très-belle manière. Il paraît qu'il y a une amélioration dans les rapports entre l'empereur et le roi ».

avec cela obligé Dieu à en être protecteur. On ne peut douter que l'empereur ne corresponde à un acte d'aussi grande amitié. Et V. S. assurera au roi que S. S. ne négligera aucune occasion pour lui prouver une affection paternelle envers le trône et sa personne pour la tranquillité du royaume » (1).

(1) Le 27, Cybo lui transmet l'instance du nommé Scipione Moriconi de Lucques, qui se dit créancier de la République pour de l'argent prêté durant la guerre ; la demande semble juste et il engage le nonce à l'aider. Mais le 21 janvier 1682 Pallavicini répond qu'il a déjà présenté Moriconi ; on a bien accueilli ses instances, mais les préparatifs de guerre ne lui sont pas favorables ; si la Diète n'avait pas été rompue il aurait reçu quelque chose, car il n'avait rien entendu contre sa créance.

CHAPITRE XI.

La Pologne en 1682.

Le pape était découragé de ne pouvoir arriver à la conclusion de la ligue et surtout au sujet de la Pologne, qui, à cause des dissensions intestines et des rivalités, n'arrivait jamais à une conclusion. Toutefois, au cours de l'année, survinrent des incidents qui semblaient devoir préparer le terrain à la nouvelle Diète.

Le 3 janvier 1682, Cybo envoie deux lettres à Mgr. Pallavicini. Dans la première, il écrit :

Si vede che i Polacchi non hanno voglia di Lega, mà forse col tempo, e non molto lontano, s'avvederanno dell'errore. V. S. Illma non ne parli più, si governi però in modo che non possano attribuire à disapplicatione di Roma la perduta opportunità ; mentre in sostanza sono essi che la fuggono ; e S. S^tà^ non vuol inquietarsi più inutilmente per collegarli con Cesare.

Et, par la seconde, il lui répond :

Si hebbero già à tempo debito i fogli, che da V. S. Ill. mi furono trasmessi sù le considerazioni fattesi dal savio avvedimento di lei per la sicurezza di cotesto Regno, e di quei di Cesare contro il Turco ; et io che à N. S. ne feci la relazione, risposi già per parte della S^tà^ Sua, che ella più oltre in ciò non si avvanzasse. Rinuovo perciò à V. S. I. presentemente l'istesso ; E la prego ecc. (1).

(1) Mais, dès le 7, le nonce l'avertissait : qu'il a déjà commencé à ne plus entrer en matière s'il n'y est pas invité par la Cour ; je continuerai à rompre le fil du traité pour l'offensive, et à répéter que l'on doit chercher autre chose pour le salut du royaume, les dangers augmentant tous les jours.

Le 14, Pallavicini transmet à Cybo l'avis qu'un polonais de condition, qui a été longtemps prisonnier à Brialgrod, a dit au roi à Javorovia que les Tartares, dont il fut le captif, craignent que la paix entre les Turcs et les Moscovites ne se fasse pas ; ils regrettent d'avoir mis en liberté Cheremetieff contre une rançon de 70,000 th., et Romadanowski contre une de 40,000. Il a ajouté qu'un des fils du khan avec beaucoup de Tartares passe l'hiver à Brialgrod ; qu'un autre fils va en Valachie et que plusieurs jannissaires et spahis de Camenitz ont passé le Danube. Si ces nouvelles sont vraies — car tout ce qui vient de l'Orient mérite confirmation — on a raison de soupçonner que les Turcs veuillent entrer en Hongrie.

Le 21, il écrit : la reine a été contente de ce que le très-chrétien a levé la défense à la marquise de Béthunes, sa sœur, de paraître à la Cour. Le Palatin de Sandomiria a envoyé au roi une députation, afin qu'il convoque la Diète et signe une citation contre le gr. Trésorier du royaume pour des affaires touchant sa personne. S. M. a répondu d'abord qu'elle ne manquera pas de convoquer la Diète lorsqu'il y aura opportunité, mais ensuite qu'on ne peut pas lancer de citation à cause d'une loi de l'interrègne du roi Michel et que, dans la diétine, il y eut une protestation du Palatin même. Beaucoup trouvent mauvais que le Trésorier ait acheté des terres en France lorsqu'il y était ambassadeur ; on se demande si celui qui achète des biens à l'étranger plutôt que dans son pays peut être bon citoyen. Morsztyn dit pour sa défense, que s'il a fait des acquisitions ailleurs, c'est parce qu'il a vu la patrie en danger sans pouvoir la sauver (1).

Le 31, il informe qu'il a vu les dépêches de l'envoyé polonais à Moscou (2). « En proposant la mission, dit-il, j'avais con-

(1) Le 17, Cybo lui avait écrit : S. S. désire savoir si le Brandebourg a des prétentions sur l'église Piltense ; et ce qu'il en est du bruit des armements des Turcs contre la Hongrie.

(2) Et le 7 mars, Cybo lui répond : « que S. S. en entendant la lecture du rapport des négociations de l'envoyé polonais à Moscou, a trouvé, comme dit V. S., qu'on ne s'y est pas bien pris, tout au moins après les conseils

seillé d'offrir la paix perpétuelle, et de tâcher, en cette occasion et sans en avoir l'air, d'empêcher la paix avec les Turcs. A présent, comme on a changé de tactique, toute négociation sera superflue et il peut arriver, au désavantage de la Pologne, que les Moscovites avertiront les Turcs des propositions polonaises, afin d'en obtenir quelque concession dans le traité de paix » (1). Et, le 4 février, il ajoute :

Mandai sabbato passato à V. E. un ristretto de' negotiati fatti dall' Inviato Polacco in Mosca con occasione d'una straordinaria speditione fatta à Vienna, onde suppongo, che quello le sarà giunto prima dell' arrivo del presente dispaccio, con il quale l'invio la traduttione di ciò, ch'è passato nelle conferenze (2). Io non posso à meno di ridire qui,

---

de prudence de V. S. En ce qui touche le commerce avec Rome, S. S. s'est complue d'entendre qu'à Moscou ont été mises au clair les bonnes intentions de S. B., de manière que les Moscovites puissent en tirer profit.

(1) Le 28, il avait écrit à Cybo que le *gazzettista* allemand à Vienne avait publié la nouvelle de Paris, de l'arrivée d'un gentilhomme, pour négocier la concession de l'indigénat français au prince, fils du roi, et traiter pour l'acquisition de terres. S. M. s'est beaucoup fâchée de ce que l'on publie de telles faussetés et elle en fit des doléances au résident césarien. « J'en ai écrit à Bonvisi, car il est étrange que l'on répande de fausses nouvelles à l'égard de cette Cour, ce qui peut troubler les bons rapports que nous devons tâcher de maintenir. La mission du gentilhomme regarde la marquise de Béthunes et a pour but de savoir quel accueil on ferait au prince polonais dans le voyage que son père veut qu'il fasse en France, en Italie et en Allemagne ».

(2) Copia literarum S. C. M[tis] ad Ser[mum] Regem Poloniae.

Quam luculenta vicini Confederati fratris benevoli iuxta et amici confidentis, et quietis publicae amantis documenta erga nos Ser. V. recenter adhuc non tantum in eo, quod in nos de minitantibus periculis sincere premonitos voluerit, illinc vero hostilibus contra nos conatibus reipsa preverterit, ac animum inconstantem nobiscum amicitiam obfirmet, sed vel maxime etiam in hoc exhibuerit, quod subditis nostris rerum novationes spectantibus, ut bono eque suo privato, ac Christianitatis publico ad frugem potius, et obedientiam nobis tam regi suo legitimo debitam revertantur, auctor fuerit, atque persuasor, de iis singulis fidelibus, et accuratis nostri apud eamdem Ser. V. Residentis Consiliarii de Zierowa Zierowski relationibus ad gratissimum animi nostri sensum percepimus, eiusmodi enim sunt, quae praeterquam quod nobis, communique Regum causae iuvandae conducunt ; Perturbatores etiam tranquillitatis publicae a contrariis suis moli-

come secondo il mio tenue intendimento e previdenza, questo negotiato non è stato preso per suo verso. I Moscoviti senza la pace perpetua non sono per fidarsi de' Polacchi, onde bisognava parlare di ciò, che concerneva quella, e farlo apparire per soggetto principale della missione, et intanto impedire destramente, se si poteva, la ratificatione della pace, e secondo, che si fosse vista dispositione à ciò inoltrarsi et insinuare quel che giudicava à proposito ò si voleva. La via tenutasi hà obligato i Moscoviti à congediare l'Inviato per non dare a credere che la ratificatione della pace, che pende, non sii sincera dal canto loro, dando essi orecchie alle propositioni di guerra.

Vedrà V. E. nella 2ª conferenza dell' Inviato quello che è passato in proposito della Commissione, che haveva di negotiare per ripigliare la communicatione colla Corte Romana, il che hà fatto opportunamente, e servando il decoro, parlando da se, et in termini generali, ciò è che poteva sperare il Czar d'essere honorato nel trattamento da S.S^tà^, come merita. Penso che volesse principiare di quì, per passare poi oltre.

Anco nella 3ª conferenza introdusse destramente il negotio proponendo, che il Czar scrivesse à S. S^tà^, nel qual caso si seria potuto entrare nella materia, e concertare la forma di scrivere. Mà i commissarii preclusero la via con dire, che havendo il Czar scritto in ultimo luogo, e mandato ministri, non havendo havuto risposta, toccava à S. S^tà^ di scrivere, et inviare. Se l'inviato potesse trattenervisi, potria portare le ragioni, onde non si è data risposta, et attendere quel che piacesse à N. S^re^ che si dicesse proseguendo il trattato, mà come hò detto di sopra, credo, che la partenza serà già seguita non volendo i Moscoviti ingelosire il Turco, et intorbidare la loro pace, che vogliono almeno godere per qualche tempo, come cavo dalle conferenze. Una cosa si è fatta, che penso gradirà à S. S^tà^, ciòè, che quella natione sà la bona dispositione, che hà N. S^re^ d'honorarla quando (come certamente si persuaderà) essa facci il suo dovere. Io non hò havuto sin' hora particolari avvisi dall'Inviato, ò dal suo confessore, mà quando l'haverò, se conterranno qualche cosa di più ne ragguaglierò l'E. V.

---

minibus merito revocent, atque deterreant, quam proinde confidentiam, ac animorum coniunctionem sicuti cum Ser^te^ V. reciprocis rerum argumentis firmare, atque etiam pruducere *(sic)* nobis semper voluppe erit, itaque quinde fraterna, ac grata mente nostra eandem hisce assicuraremus, haud nobis praetermittendum duximus, quo ignoscat quid officiorum vicissim nos Ser. V. debere libenter profiteamur, cui, quod reliqum est foelices rerum, consiliorumque successus ex animo precamur.

Le 11, le nonce écrit à Cybo :

Il Segretario di quest' Ambasciata di Francia andò i mesi passati à Parigi ; la causa di questa andata, secondo che si sparse fù la pericolosa infermità del Padre dello stesso Segretario. Questo è ritornato poche settimane sono in poste. Da suoi andamenti e dall' essere quasi nel tempo che lui arrivò in Javorovia giunto colà uno di Transilvania speditovi come si sospetta dal Ministro Francese che è appresso l'Abbaffi aggiunte le conferenze che dicesi habbia tenute con Monsieur Ackakia vecchio ministro del Re di Francia in questo Regno, stato ultimamente in Transilvania, alcuni sospettano che l'andata e poi ritorno di Francia del Sud° Segretario sia stata in ordine à qualche trattato fra il Re di Francia et il Transilvano e questo sospetto si accresce dal vedersi che dopo esser dimorato qualche giorno in Javorovia il medesimo segretario è ritornato per le poste in Francia. Io hò stimato bene riferir tutto ciò che è quanto si è osservato sin hora (1).

Le 11 mars, Pallavicini annonce que plusieurs sénateurs ont remis au roi leur vote sur la demande si on doit mettre

(1) Et, le 18, il ajoute : je dois dire qu'augmente le soupçon à l'égard du secrétaire, car à son retour à Paris il n'a pas suivi la route habituelle et n'a pas logé dans les hôtelleries. Etant tombé malade près d'Olmutz, alors pour sa sûreté, il s'est fait connaître, ajoutant qu'il a été obligé de suivre cette route pour éviter la Pologne, ayant contre lui la reine offensée de l'expulsion de sa sœur, la marquise de Béthunes, de la Cour de Paris. Le secrétaire ayant écrit à l'envoyé français à Vienne, celui-ci lui expédia un de ses gentilhommes, qui est allé prendre la lettre pour le très-chrétien et la porter à Paris. « Tout cela se passe en grand secret ; mais le résident césarien, vigilant et qui a confiance en moi m'a dit : qu'il ne croit pas que S. M. participe à ces négociations et il se plaignit que pour ne pas déplaire il ne les empêche pas ». Et, le 20, il ajoute qu'on l'assure que de Dantzig on a porté aux frontières du royaume, au Transylvain des sommes considerables ; mais on ignore si c'est pour Abaffi ou pour les rebelles. Le même jour, il avertit que le roi a dit à Javoronia que Abaffi a envoyé un manifeste touchant la nouvelle levée d'armes à faire contre la Hongrie. Mais, le 25, il écrit qu'il n'y a pas d'autre avis sur cette publication dont il doute l'existence, toutefois il paraît que Abaffi s'est accordé avec la France. Et, le 4 mars, il ajoute que l'accord est certain ; que le césarien s'est plaint au roi que son royaume sert de canal à ces négociations. S. M. lui fit savoir que dans l'avenir on veillera à conserver une véritable et sincère amitié avec César. Le roi a fait aussi arrêter aux frontières un individu qui de ce côté voulait passer en Transylvanie et on en a eu la certitude par la saisie de dépêches.

sous procès le gr. Trésorier ; la majorité est pour la négative. Les votes plus notables sont ceux de l'évêque et du palatin de Posnanie. Monseigneur trouve qu'on veut dépouiller Morsztyn pour nommer à sa place un noble, afin que le roi puisse avoir le Trésor à sa disposition, et le palatin se montre très agressif envers le gr. Chancelier du royaume, censé être le plus acharné accusateur du Trésorier. Il cite d'autres excemples d'ambassadeurs qui reçurent des dignités et achetèrent des charges aux Cours près desquelles ils étaient accrédités ; entre autres, le père du chancelier qui a été créé comte de l'empire... Le gr. chancelier se trouvant dans l'antichambre du roi avec d'autres et aussi Morsztyn, il a dit à ce dernier qu'il y avait une grande différence entre lui et son père, qui rentra dans le royaume avec un parchemin tandis que lui, le Trésorier, avait emporté de son pays des millions pour les employer à l'étranger. Et,le 18, il prévient qu'il a remis le bref au gr. général de Lithuanie, comme réponse à sa justification auprès du pape, de l'accusation d'avoir contribué à la rupture de la Diète. « Moi aussi, écrit-il, je ne crois pas qu'il eut de l'influence sur le fait de ce nonce qui, comme il fut dit, se laissa corrompre par Brandebourg et quitta la Diète en protestant ; toutefois la majorité de la Diète jugea que sa protestation n'était pas un motif de rupture ; je ne crois pas que le général ait partagé cette opinion, à en juger de la façon que la Diète a fini. Ainsi que d'autres il a dit, qu'en n'en tenant pas compte, on commettrait un attentat à la liberté.

Et, le 10, Pallavicini mande :

Sotto li 4, e 18 Febraro inviai à V. S. le conferenze fattesi in Mosca fra l'Inviato Polacco, et i ministri del Czar, dalle quali vedesi, ciò che si fosse operato in ordine al ripigliare la communicatione colla Corte di Roma, e sotto li 18 del detto mese nel foglio à parte diedi qualche cenno, come alcuno del seguito dell' Inviato suddetto venuto qui mi faceva sperare qualche cosa di meglio di quello, che esprimevasi nelle conferenze, e circa il potersi inviar colà missionarii, Hor' havendo io scritto all'Inviato (però che egli non è venuto qui,ma andató alla Corte), perche mi dicesse, se vi è altro intorno à questa materia, oltre quello che hà espresso à S. M^tà^ rendendole conto delle conferenze, egli ris-

ponde primieramente d'havermi scritto alcune lettere da Mosca, che mai mi sono giute. In 2ª luogo che non sia passato à maggiori particolarità dell' espresse nelle conferenze, cioè non essersi parlato individualmente se i Moscoviti condescendessero al titolo che si desidera il che penso sii seguito per esser precipitati così quei negotiati havendo i Moscoviti voluto, che partisse subito di Moscovia, ò perche non si sapesse alla Porta la sua andata colà, ò pur perche si sentisse insieme l'arrivo, e la partenza, e come non si erano date orecchie alle sue propositioni ne entrato in alcun Trattato con esso. Una cosa m'aggiunge, cioè haver scoperta assai buona dispositione, e credere, che sendovi tempo e modo, la cosa si comporrà secondo il desiderio.

Al Meneses, che fù costà ambasciatore à tempo di Clemente decimo consegnò l'Inviato le mie lettere sopra questo proposito, et il Meneses mostrò desiderare ardentemente, che si repigliasse questa communicatione, come necessariissima alla Christianità, ma non haveva mostrato d'haver modo per cooperarvi. Si era risoluto scrivermi, ma soprafatto dal timore, con scendosi straniero, e che serve in una gran carica gente sospettosissima, ciò non le lasciò effectuare il pensiero, anzi per togliere ogn' ombra, e gelosia al Waiwoda di Smolensco,ove si abboccò l'Inviato con lui, troncò assai presto il discorso seco, e se ne ritirò al suo quartiere (1) Quanto all' inviar missionarii, se bene sopra di ciò non si è negotiato, il confessore dell' Inviato dice haverne informatione sufficiente, e giudicar lui esser ciò possibile ; Che il Czar lo permetterà, che i Cattolici, che vi sono in gran numero lo bramano, e s'offeriscono di mantenerne due, uno de quali resti in Mosca, e l'altro vada all'

(1) Le 11 avril, Cybo lui répond :

Si è veduto tuttociò che V. S. I. mi aggiunge sopra le conferenze tenutesi coll' Inviato Polacco ritornato ultimamente da Mosca, à cui ella mi presuppone haver scritto per risaper quel più che di meglio le facea egli sperare si in ordine al ripigliarsi il commercio con questa Corte, si al mandarsi alcun missionario apostolico in quella. E se bene asserisce il confessore dell' Inviato medesimo, che il Czar lo permetterebbe, che í Cattolici, i quali vi si trovano in gran numero lo desiderano, e si offeriscono di mantenervene due, et il confessore si esibisce di passarvi egli stesso, e di condurvi, chi se gli vorrà dar per compagno ; Contuttociò sara bene di prender migliori, e più fondate notizie di quanto possa, e debba operarsi in tal materia per non andarvi errato : V. S. Illma hà saviamente risoluto, scrivendone à Mosca à i principali di quei Cattolici per caminar colla sicurezza che si richiede ; Quando le saran poi pervenute le risposte, potrà ella communicarne quà il tenore per maturarle. E auguro à V. S. ecc.

Essercito, e tiene egli la cosa per così ferma, che si offerisce andarvi lui stesso, e condurvi chi se le darà per compagno. Io per caminar con maggior solidità, scrivo con questa posta a Mosca ad alcuni di quei Cattolici più principali per haver notitie più certe, e fondate, e per assicurarmi di quello, che questo religioso suppone, che trovandosi vero, seria un gran vantaggio della Religione, non essendo hora in quel paese così vasto alcun missionario, et essendo quello per altro, una parte come separata dal mondo, impratticabile, e quasi impenetrabile.

Le 21, Cybo lui écrit :

Sarà bene che V. S. Illma coltivi la buona opinione che hà cotesto Residente Cesareo, non havere il Rè parte alcuna ne trattati che da altri Principi si trattano sotto l'ombra della Polonia con l'Abbaffi e col Techeli per muoverli contro l'Ungheria, perche le impressioni che havrà il Residente, passeranno all' animo dell' Imp^re^, et importa troppo alla buona corrispondenza (1) trà questi due monarchi cattolici, il credersi che il Rè non s'ingerisca in simili trattati ; e che meriti scusa la dissimulatione per le ragioni che V. S. Illma saprà addurre opportunamente. Trà tanto osservi attentamente il tutto, e mi avvisi (2).

Le 1er avril, Pallavicini annonce qu'un domestique de l'ambassadeur de France, parti de Javoronia, est allé à Dantzig encaisser une remise de France de 16000 ungheri qu'il a portés à son maître. L'ambassadeur,par l'intermédiaire de Laverne, ministre auprès d'Abaffi et les révoltés hongrois et qui se trouve à Javoronia, les fera parvenir aux destinataires. Le roi l'appris par un exprès de son ministre à Dantzig et, bien qu'il en soit très contrarié, il n'a pas osé y mettre empêchement par crainte de la France. S M. n'a plus la même confiance et la familiarité d'autrefois, vis à vis des français, mais elle ne veut pas les mécontenter parce qu'elle aime à vivre tranquille et craint aussi qu'ils enlèvent à son fils

(1) Le 4 avril, Cybo lui répond « que S. S. se réjouit de la bonne entente entre les deux Cours et qu'il espère bien de l'avenir ; toutefois elle craint que par l'œuvre de ceux qui ne la veulent pas, cette entente, puissent surgir des nuages. V. S. doit surveiller et s'entendre avec le cardinal Bonvisi ».

(2) Le 25, le nonce transmet à Cybo une lettre que lui a adressée le roi pour recommander Mgr de Beauvais dans les promotions des Couronnes. Mais, le 25 avril, Cybo l'engage de répondre au roi que S. S. n'a rien à ajouter à ce qu'on a écrit jadis.

toute chance de ceindre la Couronne. Le bruit court que le roi est mécontent de la manière que l'on traite à la Cour de France la sœur de la reine; il se rend compte que l'on n'a plus pour lui la même considération parce que l'ambassadeur actuel ne travaille pas en sa faveur. S. M. voit que la France ne veut plus se servir de la République pour ses desseins, qui au fond visaient à entretenir chez l'empereur, en cas d'une guerre avec la France, la crainte d'une attaque de la Pologne, pour reprendre la Silésie et la Lusace, qui jadis ont appartenu à la République. S. M. est mécontente aussi de ce que les français cherchent à créer ici un parti non seulement indépendant du roi, mais contre lui, en vue de donner la Couronne à un autre que son fils (1).

Le 22, Pallavicini informe de la mort, survenue en Prusse, d'Overbeck, polonais de naissance, qui fut résident à Varsovie et durant bien des années rendit des services à l'électeur, par sa connaissance des polonais et son habileté. On dit que le prince veut le remplacer ici par Morstino, polonais du palatinat de Cracovie, habile et intelligent, et qui sert la princesse de Radziwill, mariée au second fils de Brandebourg. Le désordre qui règne dans les affaires de ce royaume, fait qu'on ne refusera pas de recevoir l'électeur à cause de sa qualité de sujet et d'arien... Les étudiants de Wilna, poussés par un zèle

(1) Et, le même jour, il ajoute que le roi, après avoir interrogé des sénateurs et des conseillers, a déclaré qu'il n'y a pas lieu à la citation demandée par le palatin de Sandomir. Mais le gr. Trésorier n'est pas entièrement hors de cause, car il pourra bien être de nouveau accusé dans les diétines... Il y a eu un autre incident entre Brandebourg et cette Cour, car l'électeur, enorgueilli par ses succès, se montre arrogant vis-à-vis de princes plus forts que lui. C'est ainsi que des caisses de médicaments pour la reine, en transit par son territoire, furent ouvertes ; une partie du contenu en fut enlevée et ensuite on laissa partir l'expédition sans aucune explication. Ce qui est plus grave encore, il a écrit au roi, en le menaçant de représailles, à propos d'un procès de si peu d'importance, que ce n'est point le cas de faire de telles menaces.

peut-être trop ardent mais dont on pourra juger avec le temps, ont démoli les écoles et le temple calvinistes (1).

Le 29, il ajoute que les 16,000 ungheri ont été remis à un député de Tököli, à condition que l'on rompe l'armistice avec César ; or, cet argent eut pu être confisqué. « Un polonais du parti français m'a dit ingénument qu'il ne pouvait pas concilier la déclaration du très-chrétien touchant la levée du siège de Luxembourg avec ce qui se fait ici ; mais je crois en avoir trouvé la raison : il y a quelques mois le très-chrétien écrivait au roi en demandant sa coopération auprès des princes allemands, ses amis, afin qu'ils ne consentissent pas à la rupture de la paix entre l'empire et la France, mais plutôt de la confirmer à perpétuité en acceptant le projet communiqué à Francfort ; le roi n'en a rien fait et laissa voir que dans l'état présent des choses il ne lui déplaisait pas que la France ait à courir, elle aussi, les chances de la fortune » (2). Et, le 6 mai, il écrit que le césarien a renouvelé au roi la plainte de ce que l'on fasse passer par le royaume les secours aux rebelles hongrois ; et que dans les environs de Javorova séjourne l'envoyé français, près du Transylvain. S. M. a reconnu le bien fondé des plaintes (3), et a déclaré vouloir se conformer

(1) Le 15, il avait annoncé aussi la mort de Pac, gr. général de Lithuanie ; « c'est peut-être un bien pour la Pologne, car il était peu dévoué au roi ; beaucoup de charges sont vacantes. »

(2) Le 30 mai, Cybo lui répond que la nouvelle, d'après laquelle on aurait fait passer par la Pologne 16,000 ungheri destinés à la Hongrie, est très importante et de même celle rapportant les sentiments du roi envers la France ; et il engage le nonce de tâcher d'être au courant de tout.

(3) Particula literarum Ill^{mi} Pro Cancellarii Regni Poloniae ad Nuntium Apostolicum. Dat Javoroviae p^{a} maii 1682.

Illud latere nolo Ill^{mam} Exc. Vestram. Ante aliquot septimanas venerat huc in ipsó obitu Regio D. Residens Caesareus quaestus coram supremo Regni Cancellario contra ministros Galliae rebillionem Unghariae ab illis foveri, ipsos vero aula nostra abitu cuius auctoritate pallientur. Monuit Serenissimus eo nomine Legatum per D. Zarnoski, quod tulerit responsum illa vice mihi non patuit. In reditu magis ista praefatus D. Residens expressit. Unde S. R. M^{tas} D. Clementissimus mandavit mihi hanc provinciam cum supremo ministerio Gallico expostulandi.

aux traités. Elle a ordonné au vice-chancelier de tout communiquer à l'ambassadeur de France et celui-ci demanda que tout fut mis par écrit ; mais sur la réponse du ministre polonais qu'il n'en avait pas l'ordre, le marquis de Vitry affirma que l'argent arrivé de Dantzig n'avait pas été envoyé en Hongrie et que M. Laverne ne l'enverrait pas — le résident trouve que l'ambassadeur a raison de dire que l'argent n'a pas été envoyé en Hongrie, car il fut remis dans le voisinage

---

Neo spiritui peperci, explicavi si armistitium in Ungharia maturescat, Poloniam primam predam, prima castra furentium, inde amicos, haud offendi passuram. Nec amicitiam sibi debere esse adeo gravem Gallicam, qua vicini offendantur. Sumpsi ab iisdem exemplum. Si inquam in ultimis Comitiis nostris iidem declinaverunt positiva oblatione subsidiorum offendere remotam Portam, quomodo praesumant adeo nos insensibiles, quod pati possimus offendi Santcissimum, cui maxima rei christianae cura, offendi, ut neget subsidia, et impietatis arguat, offendi Regem Catholicum, ut neget decimas, offendi Imperatorem, qui profundiori diffidentia animum a nobis retrahat, et a coniunctione gentis infestae removeatur ; Neque aulae nostrae constare, quo titulo Mr de Laverne hic maneat, vel conventicula cum Ungharis celebret, pecuniam transmittat, cuius vestigia ipse Residens pressit, reliqua suus secretarius.

Prima facie respondit Legatus se a Rege amico ministrum in aula nostra extraordinarium teneri omnibus Gallis dare protectionem ; nec illicitum, ut Rex D. suus pecuniam sibi transmittat, qua Poloniam consumpta augeat. Caeterum petiit, ut illud quod proposui darem in scripto. Moverunt animum tum insincera responsa, ut reposuerim primo me velle cathegoricum, et positivum responsum non obliquum, demum ad scripta condescensurum,repetiique questionem verius expostulationem acriori energia, quod sibi illud intelligerem ; et retulit nullam a Legato, nullam a D. de Laverne pecuniam in Unghariam missam, vel mittendam, nullum cum Ungharis commercium, manere se quidem hinc sesqui milliari, sed pecunia hospitiorum, ablegatum fuisse ad Principem Transilvaniae, sed cum caracter expiraverit expectare in amico Regno novum ordinem. Subiunxi itaque nomine Ser^mi D. mei Clementiss^mi, ut expectet Varsaviae, vel in loco remotiori ab Ungharia, ne suspicionibus det locum, gentemque nostram innocentem involvat. Caeterum monui de montibus omni vere infestis, et latrociniis plenis, ne querantur si quid inopinati in iisdem sibi, vel suis acciderit. Functi itaque sumus pietatis officio, imo addidi solutum obsidione Luxumburgum denigrari, si Ungharis pecuniis subleventur.

de Javorova ; que Laverne se trouvait ici à la suite de l'ordre de son roi de ne pas retourner en Transylvanie, pour ne pas susciter d'ombrages ; que du reste le très-chrétien avait bien déclaré ses sentiments au sujet des affaires et des inquiétudes de César à propos de la Hongrie et des mouvements des Turcs ; et qu'enfin Laverne demeurait près de lui en simple gentilhomme. Le roi ayant appris cette réponse dit : que si la position de Laverne était telle qu'on le disait, il devait se retirer des frontières de la Pologne et demeurer à Varsovie.

Le 10 juin, Pallavicini (1) informe que des lettres de Moscou annoncent que le Czar, témoin des disputes entre ses conseillers, appelés boyards, et des contestations sur leurs prérogatives de naissance et de rang, se fit apporter les livres des généalogies et, en leur présence, il les fit brûler. Il ordonna d'en faire de nouveaux en y portant les noms de ceux qui possèdent et qui par la suite posséderont des charges publiques. Le peuple a été content de voir ainsi humiliés les boyards. On dit aussi qu'il y aura des changements dans le gouvernement, le Czar ayant rappelé Artamon de son exil à Astrakan ; c'est un homme éveillé, bien au courant des affaires et qui fut ministre du père du Czar... Le gr. chancelier dit que le mariage de Tököli avec la Bargozzi a eu lieu dans un château où il y a la garnison impériale ; et qu'il paraissait que Tököli remplacera Abaffi en Transylvanie (2).

---

(1) Le 3, il avait annoncé que les Turcs faisaient de grands préparatifs contre l'empereur ; qu'ils n'ont plus de confiance en Abaffi mais le traitent avec douceur afin qu'il ne passe pas à César ; que le prince évite de les rejoindre, dans la crainte d'être emprisonné... que la Perse tient une armée à ses frontières, et les Turcs lui font bien des concessions afin qu'elle ne leur déclare pas la guerre ; ainsi ils lui ont fait grâce de 250,000 ungheri de droits de douane, et aident les pèlerins persans qui vont à la Mecque, où le gr. Vizir a envoyé une grosse somme pour réparer les dégâts de l'inondation ; c'est l'envoyé polonais à Constantinople qui fait part de tout cela.

(2) Et, le 17, il répète que le bruit court que des troubles ont éclaté à Moscou, parce que le Czar a épousé une femme de condition ordinaire ; le mécontentement des nobles est grand en voyant que le Czar ne tient aucun

Le 1[er] juillet, (1) Pallavicini ajoute : que tout fait croire que le Czar est mort, mais que les Moscovites ne laissent pas sortir de lettres du pays ; qu'il semble aussi que les Grands ne sont pas d'accord touchant le successeur, comme le grand duc n'en était pas aimé, ce ne sera pas le fils, qui n'a qu'un an, qui sera proclamé. On dit qu'il y a trois partis : un pour celui-ci, un autre pour un frère aîné du défunt, et un troisième pour un autre frère. D'après des nouvelles de Königsberg on aurait mis sur le trône un des frères par égard pour la mère, qui est estimée pour son courage et ses bons conseils... Le roi a déjà envoyé des personnes en Moscovie pour avoir des nouvelles. On ajoute que l'élu est le frère cadet, âgé de 7 ans, et que c'est Artamon qui triomphe, homme juste et bienveillant à l'égard des polonais ; le Czar serait mort empoisonné (2).

---

compte d'eux. Le grand duc a ordonné que 40,000 soldats approchassent de la capitale sous le prétexte de faire la guerre aux Tartares, mais en réalité pour protéger sa personne... Ces jours-ci s'est présenté au roi un gentilhomme hongrois, envoyé par Tököli pour s'excuser de la rapine commise par ses soldats sur les terres du maréchal de la Cour, disant qu'ils sont indisciplinés et mal payés et donnant des assurances que de tels faits ne se renouvelleront plus. S. M. déplora que Tököli ne se fut pas réconcilié avec l'empereur ; le hongrois tâcha de le justifier en prétendant que désormais l'on n'agit que poussé par le désespoir ; mais le roi le congédia, ajoutant qu'il voulait que les hongrois eussent à cesser de chercher des amis en Pologne. L'envoyé, avant de quitter Javorova, s'aboucha avec Laverne et ensuite se rendit à Léopol faire des achats pour les époux Tököli-Bargozzi. Et, le 24, il ajoute que le gr. secrétaire du royaume lui a écrit qu'il a appris que les français continuent à avoir des rapports avec les révoltés hongrois ; qu'il a donné l'ordre de ne plus laisser passer personne ; que lui-même, le secrétaire, s'est rendu chez Laverne pour lui dire d'aller ailleurs, car S. M. ne veut plus que dans sa Maison l'on intrigue contre César.

(1) A la même date, il s'excuse de ne pouvoir remplir la commission de remercier le chanoine Gionthino Pastorio, qui avait envoyé à S. S. un poème latin et deux volumes d'histoire, parce qu'il est décédé ; c'était un érudit et élégant humaniste.

(2) Le 8, il ajoute que des lettres de la Cour rapportent qu'à Moscou le frère aîné est entré au Sénat accompagné d'archers ; qu'il protesta avec violence contre la proclamation de son frère et l'injure qu'on lui avait faite. Les frères de la mère du nouveau Czar tentèrent de le chasser du sénat,

Le 18, Pallavicini écrit à Cybo :

Mi è parso bene d'inviare il seguente Capitolo di lettera di persona assai bene informata quale capitolo contiene ciò che è passato ultimamente fra il Re e l'Ambasciatore di Francia :

Dominus Marchio de Vitry apud S. M. de mandato Regis sui habuit audientiam in eaque notificavit Poloniam posse esse extra omnem sollicitudinem cum Arma Turcica hoc anno Ungheriam non Poloniam invasura sint. Sed Mtas S. respondit exiguum hoc esse solatium imo sibi comune malum nuntiari cum rebus turcicis in Ungheria crescentibus Poloniae plus timoris ex vicina potentia accedat. Neque res Ungaricas fore in his turbis diuturnas, adeoque Poloniam extra metum esse non posse. His auditos Dominus Marchio finivit audientiam nec habuit quid respondere posset.

Le 29, il ajoute : « que depuis quelques semaines le roi croit avoir des indices de la coopération des français à la rupture

---

mais les archers prirent sa défense et tuèrent Voltrovowski, Rodamanoski et Artamon, voulant que la mère fut enfermée dans un couvent. Ici on parle beaucoup de ces tumultes et l'on dit que, si la guerre civile éclate en Moscovie, on demandera peut-être l'aide de la Pologne, ce qui permettrait d'obtenir des avantages ; d'autres craignent que les Turcs n'en prennent occasion et occupent un pays tartare dans le voisinage de Constantinople. Et, le 13, il informe que l'on attend des nouvelles plus positives, mais qu'il est certain que le nouveau Czar se nomme Pierre, est âgé de 10 ans ; qu'il a été proclamé grâce aux intrigues de sa mère, belle-mère du Czar décédé et que l'on accuse de l'avoir fait empoisonner. La Cour a reçu des lettres de son envoyé à Constantinople où il est dit qu'on a réduit de 40 à 20 reissthal. les frais alimentaires pour le comte Caprara, envoyé césarien, et l'on en déduit que les négociations traîneront en longueur; il est dit aussi que l'ambassadeur de France ne se laisse pas intimider par les menaces du gr. vizir et qu'à ce dernier on ne pouvait pas parler de donner le *Sofa* à l'ambassadeur, qui se montra indigné contre lui à propos de la querelle bien connue. Et, le 22, il ajoute que l'on confirme les nouvelles tragiques de Moscou ; qu'il est certain que les deux frères sont élus Czars, non pour régner conjointement mais l'un à l'exclusion de l'autre ; laissant villes et bourgades jurer fidélité, suivant leur inclinaison et leur affection pour l'un ou pour l'autre. Si les assassinats ont eu vraiment lieu, ce seraient des adversaires de la Pologne qui auraient disparu. D'après des avis arrivés à Javorova, il paraîtrait qu'Abaffi a reçu l'assurance de garder sa principauté. On dit que les Tartares de la Crimée veulent s'émanciper de la souveraineté de la Porte... Ici on engage les Cosaques à passer le Borystène et se réunir de nouveau au royaume de Pologne.

de la Diète. Une personne de l'entourage de la reine m'a écrit : *rupturam comitiorum ex Gallis provenisse scimus autentice.* Sachant que par le passé S. M. pensait différemment, j'ai craint qu'il s'agissait d'influences du moment pour les questions touchant sa sœur à Paris ; et afin d'éclaircir la chose j'ai cherché Mgr de Kiovia, — à présent de Luceoria –, qui m'a dit que le roi lui écrivait ses jugements, non leur source, mais qu'il comptait s'aboucher avec S. M. A moi également on a écrit de la Cour de ne pouvoir mettre sur papier les motifs de cette croyance ». Et, le 12 août, il ajoute : « ceux qui sont ici ne savent rien autre, sinon que le roi croit à la coopération de la France et que Mgr de Beauvais a déboursé au palatin de Posnanie quelque somme ; je ne trouve personne qui ait la confirmation du discours du roi à Vitry ; je sais seulement que Mgr de Varnia, neveu du roi et très-aimé de lui, a écrit en France : la reine m'a parlé de l'affaire du chapeau rouge comme si elle voulait revenir de sa première décision, mais on ne sait de quelle manière s'y prendre, s'agissant de matière aussi délicate ».

Le 5, il annonce que le roi a été bien désolé de la perte de Cassovia (1), et il s'étonne que Tököli ait pu s'en rendre maître, ayant peu de soldats avec lui et presque tous des cavaliers ; il accuse les Allemands d'être négligents et craint la perte d'autres places ; et vu que Tököli manque d'infanterie, S. M. prévoit que les Turcs la lui fourniront, et comme Cracovie n'est pas loin elle craint pour le royaume. « Il y a quelques

---

(1) Et, le 3 septembre, Cybo lui écrit à ce sujet :

E' veramente lacrimevole la perdita della cittadella di Cassovia, e N. S[re] la sente molto, anche per que' mali, che possono derivarne à cotesto Regno, massime quando quella piazza sia consegnata in mano de' Turchi, non è però maraviglia, che questo tristo successo risvegli in S. M. il pensiero d'unir le sue armi à quelle di Cesare, per far argine al torrente vicino, che minaccia prossime desolationi alla Polonia, e S. S[tà] ben vede, quanto sarebbe stato bene di concluder tal unione molto prima d'hora ; onde senza aggiungerle altro in tal proposito, mi riferisco all' annesso foglio di numeri, e auguro à V. S.

jours le roi, causant avec des personnes de la Cour en la présence du résident impérial des affaires hongroises, a dit : *primum vicina respicientur, ubi omnia prius perdita fuerint.* Or, le ministre, très-habile, en a déduit que le roi, par ses paroles, a laissé voir qu'il désirait la ligue avec César pour sauver leurs royaumes ; ainsi, dans une audience particulière, le résident demanda à S. M. si véritablement elle avait pensé cela, et le roi lui répondit : *non tantum id. à D. V. cupio sed et rogo,* paroles précises du roi comme me les a rapportées le résident, qui ajouta que quelque ministre causant de la manière de faire la ligue après la rupture de la Diète, déclara que le roi cherchait un moyen pour en prévenir les effets. Il semble que S. M. est d'opinion qu'il n'y a plus d'espoir d'en finir avec les affaires hongroises moyennant la réconciliation, d'où il voit la nécessité de penser à ses propres intérêts ».(1) Et il ajoute :

Scrissi la posta passata l'opinione del Re, che i Francesi havessero cooperato alla rottura della Dieta, e vi feci sopra qualche riflessione, nella quale persisto ; nondimeno stimo mio debito di registrare qui sotto ciò che mi scrive il Residente dell' Imperatore da Javorova con le lettere del 31 Luglio che ricevo hora.

Nudius tertius accessit Marchio de Vitry legatus Gallicus Regem petendo, ut siquidem res Romae cum suo Rege componi videantur, velit S. M[tas] denuo scribere in favorem Episcopi Belluacensis quatenus, juxta suam nominationem ad Cardinalatum pertingat. Respondit rex jam ante hoc scripsimus, nunc vero de animo episcopi Belluacensis et quae adversus res Christianitatis nostrumque et regni nostri interesse egit, rumpendo Comitia aliter persuasi sumus. Ad hec Legatus. Ordinarium munus est quod Palatino Posnaniensi datum fuit sed Rex iterato respondit documentaliter scimus quomodo qualiter et quo fine corruptiones haec factae sint.

---

(1) Le 12, il annonce que le résident césarien, dans la conviction que l'argent de la France destiné aux hongrois continue à passer par le royaume, s'en est plaint au roi et lui a remis un mémorial. S. M. réunit un Conseil et ordonna de demander à l'ambassadeur de France de faire partir Laverne du royaume. Le vice-chancelier s'est rendu chez Vitry, qui lui répondit par des généralités, ajoutant que Laverne a le caractère de ministre auprès du Transylvain et faisant même voir des lettres du très chrétien qui lui octroient ce titre... Le roi ne veut pas employer la force, mais il a dit que si l'empereur arrête l'argent ou des lettres, ou empêche les communications avec les hongrois, il ne réclamera pas.

Sicque Legatus Gallicus subticuit et nihil obtinuit egressusque cum Rege ad venationem preter unicum forte verbum, nihil alloqui habuit.

Le 19, il mande :

Un intimo della Regina che posso credere anco che lo facci per commissione della medesima mi scrive così.

Hic libenter haberetur si nominatio pro Cappello Cardinalitio non esset in affectu. Ratio est quix constanter et sine dubio ullo sciamus Comitia preterita a Gallis rupta per illum ipsum qui nominatus est. Si Vestra Excellentia credit esse adhuc tempus impediendi, mihi scribat secretum tenebo et agam quid me agere jusserit.

Io ho risposto che della Promotione può dirsi quello che si dice del giuditio finale, nescitis diem neque horam; nè ho aggiunto altro sopra la materia.

Nella stessa lettera et a parte il medesimo si diffondeva sopra l'accomodamento delle cose di Francia, dicendo come alla Corte l'havevano per fatto, al che hò detto che per qualche esperienza che hò trovo difficili e lunghi l'accordi fra Principi.

Dopo scritto è venuto à trovarmi il Vescovo di Luceovia e mi hà parlato, sulla materia da parte del Re. La sostanza è stata che se bene S. M[tà] habet documenta luce clariora, che li due Ambasciatori di Francia habbino cooperato alla rottura del l'ultima Dieta, nondimeno trattandosi di questa materia in ordine ad una cosa per la quale deve usare ogni maggiore consideratione e circospettione desidera che la sua nomina di Mons[r] Vescovo di Bovè tantisper in suspenso detineatur, donec nova documenta perlustrentur et donec Nuntius super hoc compellabitur. Tutti questi termini latini sono stati da me nostati à dettatura di Mons[r] Vescovo di Luceovia. Io ho detto al medesimo : Dunque se N[ro] Sig[re] volesse fare ora la Promotione S. M[tà] saria contenta che si lasciasse in sospeso il cappello per la Polonia e Mons[re] mi ha risposto che le pare che si.

Et, le même jour, il ajoute :

....I ribelli sono entrati nel Sepusio, provincia d'Ungheria, ma posseduta dalla Polonia, sendole impegnata da tempo antichissimo, et han fatto violenze ad alcuni ecclesiastici, e brugiato un luogo. Il Techelij, che vuol rimetter nell'Ungheria i predicanti in conformità d'un' accordo, che pretende fatto nell'anno 1647, vorria far lo stesso nel Sepusio, copertamente, dicendo, che non può contenere i suoi sommamente zelosi della rinuovatione del lor culto, anco in questa provincia, il che tutto vedesi dallo scritto publicato da lui in Unghiera, e da quello, che scrive al Rè, et all'ufficiale regio, che risiede nel Sepusio, quali scritture giungono hora nel spedirsi la posta, onde non si sono potute

trascrivere. Hà recato al Rè indignatione la superba lettera del Techelij, e le hà risposto, mostrando il dovuto senso, con avertirlo à non mischiarsi nelle cose di Polonia.

Le 26, Pallavicini transmet le texte, que lui avait envoyé le résident césarien,de la réponse de l'empereur aux propositions du roi touchant la ligue.

... Monitus à Rege de secreti fidelissima tenacitate quemadmodum negotii gravitas et periculi in de mergentis ex casu revelati secreti necessitas urget, eadem fide Excellentiae vestrae significo quod à Mtà Caesarea responsum habuerim quae omnino acceptat et approbat intentionem S. Mtis et jam habui audientiam secretam apud S. Mtem et Reginam, eosque quos Rex secreti participes esse voluit, nimirum Palatinum Russiae et V. Cancellarium. Rex dixit nihil unquam gratius sibi à me dici et referri potuisse. Regina quoque libenter hilariter et animose me audivit gratulataque est, utpote quae satis comprendit quantum inde meriti domui suae accederet si Camenerum ? recuperaretur et quantum consequenter obligationis ad gratificandum in Republicam devolveretur. Palatinus Russiae cum V. Cancellariorem avide adierunt et promovere sese obtulerunt. Et ut negocium magis stringatur cudaturque dum candet,requisivi a Mtà Sua,mentem suam quoadipsa particularia aperiat mihi quatenus id Caesari exponere et omnia sic in secreto pertractare possimus,ut cum reparata ad Comitia proxime indicenda venire possimus. Promisit Rex se facturum pauca habita reflexione seu deliratione, dum ego urgere non intermitto.

Lò che si desiderano maggiori particolarità cioè qual lega s'intenda se difensiva o offensiva e qual saria l'anima di questo : cose tutte che io cerco e saprò, ma-sopra le quali non penso che il Rè si sii spiegato perchè il Residente huomo assai diligente e che mel' avviseria, non dice niente di più dello scritto sotto li 5 di Agosto et hora ne scrivo. Crederei però che quando per parte della Polonia si volesse veramente operare il pensiere saria di attaccare congiuntamente il Turco ciascheduno per parte sua con patto di non pacificarsi con la Porta se non congiuntamente. Penserà il Rè che l'Imperatore che vede di non poter evitare la guerra con il Turco verria hora à ciò.

Le 29, Cybo répond à Pallavicini :

Non occorre affaticarsi di vantaggio per indagare il motivo, e gli autori della rottura della Dieta di Grodna. Basta hora di sáper lo stato delle cose presenti, e se veramente è sincera la corrispondenza di cotesta Corte con Cesare, ò vi è sotto qualche mistero con partecipatione di Principi stranieri.

Trà tanto merita una particolar riflessione la tragedia che si recita nella regia di Moscha *(sic)*. E può temersi che questo sia un castigo, che Dio vuol dare ancora in vita à quella natione, perche portando, benche immeritamente il nome di Christiana, hà trascurato il difendere la Christianità contro gl'infedeli. Che sarà di colorò, che vivendo nel grembo della Chiesa Catt[ca] sono rei dell'istessa, e forse di maggior colpa ? Non lasci V. S. Ill[ma] di far apprendere à chi bisogna questa consideratione ecc.

Le 5 septembre, Cybo lui écrit : « Depuis longtemps S. S. a travaillé à persuader le roi de former la ligue défensive avec César contre les Turcs, mais on n'a rien voulu entendre ; à présent que le feu est allumé dans une maison voisine, le roi s'y décidera. V. S. tâchera d'en hâter la conclusion, car, outre l'urgence de la situation, il y a que l'empereur est bien armé et, uni à un roi de tant de réputation guerrière, le succès est assuré. Le roi pourra bien s'armer sans réunir la Diète » (1).

Le 9, Pallavicini à son tour écrit : « Le 19, j'informais que Mgr de Leceovia m'avait fait part du désir de S. M. de tenir en suspens la promotion de Mgr de Beauvais, et que lui ayant objecté : si N. S. voulait faire la promotion, S. M. serait-elle contente qu'elle fût suspendue ?, monseigneur répondit que oui. A présent j'ai voulu être fixé sur l'opinion du roi, j'en ai parlé de nouveau au prélat et lui ai demandé s'il avait écrit à S. M. ; il me répondit que le roi avait approuvé la suspension (2). S. M. a aussi reproché à Vitry la rupture de la Diète, trouvant que le très-chrétien le traite mal, bien qu'il lui doive des obligations pour ce qu'il a fait, entre autres en Prusse, il

---

(1) Le même jour, Cybo répond que de la lettre transmise de la duchesse on déduit qu'elle ne veut payer que 50,000 fl. à présent, 20,000 sous peu et le reste avant l'hiver. « V. S. tâchera de faire en sorte qu'au moins à ces époques le remboursement ait lieu».Et, le 22 novembre, il exprime le regret que la duchesse prétende payer les 50,000 avec l'agio ; ce n'est pas bien de répondre par cette exigence à la générosité paternelle de N. S.

(2) Et, le 10 octobre, Cybo lui répète que ce qu'il a expliqué sur l'affaire Beauvais suffit ; « dorénavant V. S. recueillera les nouvelles à ce sujet et m'en informera, sans plus faire de démarches ».

y a des années, en faveur de la Suède ; il en fallut de peu que la Pologne n'eût une guerre avec le Danemark et le Brandebourg. Le roi se plaignit aussi de ce que la reine n'a rien obtenu de ce qu'elle a demandé. On peut donc croire que les mauvaises dispositions augmentent plutôt que de diminuer... Je sais qu'est retourné de France Domenico del Padre, qui, le 26 août, avait été envoyé par la reine à Paris ; peut-être lui aura-t-il apporté quelque consolation... On dit que le palatin de Posnanie a demandé pardon de la rupture de la Diète et qu'il aurait avoué avoir conclu le traité et reçu de l'argent des ambassadeurs de France ; si cela est vrai il n'y a pas à s'étonner que tout soit resté ignoré, même au roi, car pour le savoir il a fallu l'aveu de l'auteur.

Le 12, Cybo lui réplique qu'il n'importe plus de chercher les motifs de la dissolution de la Diète de Grodna ni de la nomination ou mieux de la recommandation de Beauvais ; qu'il faut laisser le roi penser à ses affaires et qu'il suffit de prendre note de ce que dit S. M à ce sujet. Toutefois, il importe davantage de le rassurer, de lui faire comprendre le danger commun et la nécessité de rester uni à l'empereur, afin de reprendre Kamenitz du moment que les Turcs ont levé le masque par l'occupation de Cassovie (1).

(1) Et, le 26, il répète, que l'attaque de Kamenitz serait une excellente affaire ; il lui ordonne de maintenir le plus possible la bonne correspondance entre le roi et César ; « et que, quant à Beauvais, il faut bien faire savoir que ni le roi ni d'autre prince de la terre peut nommer de cardinaux, mais il leur est permis de supplier le pape de promouvoir au cardinalat un de leurs nationaux. Le roi de Pologne n'est pas en possession de ce droit comme le sont l'empereur et les deux Couronnes. Du reste, il ne convient pas que V. S. s'occupe du but que peut avoir S. S. en ces suspensions ». Et, déjà le 16, il avait écrit à Pallavicini :

Rispose egregiamente V. S. Illma all' intimo della Regina che le scrisse intorno alla nomina ò sia raccomandatione del vescovo di Bovè ; che la promotione è incerta come il giorno del Giuditio. E tal risposta valç ancora per Monsr Vescovo di Luceoria, il qual fece istanza che promotio episcopi Bellovacensis tantisper in suspenso detineatur. E' da sperarsi che havrà tempo quanto vuole S. M^tà^ per deliberare. Tali notitie sono di somma importanza, e convien di farne caso ; mà nel procurarle bisogna andar molto cauto, ben-

Le 16, Pallavicini répond que la localité attaquée par le pacha d'Agria est bien le Sepusio polonais. Le roi a envoyé un cadeau au pacha de Bude qui s'approche des frontières du royaume ; il a envoyé aussi à Tököli une lettre en termes très-violents, dans laquelle il lui défend d'introduire des nouveautés dans le Sepusio polonais en matière de religion, voulant que la romaine soit maintenue, — Sepusio depuis 300 ans est séparée de la Hongrie — il répéta la même chose par le V. chancelier à l'envoyé hongrois qui se trouve à Javorovia. On dit que ce hongrois ayant demandé un passeport pour se rendre en France le roi le lui a refusé (1).

---

chè alla singolar prudenza di V. S. Illma sia soverchio il dar questi cenni.

Quello che più preme è la guerra d'Ungheria. S. S^tà ne vive con infinito travaglio, e brama ardentemente, che cotesto Rè si determini per accorrere alla difesa, ò più tosto alla diversione con attaccar Camenietz, se vi è maniera di poterlo fare senza adunar la Dieta. Quando stia in arbitrio di uno il romperla, come seguì nell'ultima, poco gioverà l'adunarla ; perche non mancheranno mai quelli che haveranno interesse di romperle.

Mais, le 23, le nonce l'informe que Mgr de Varnia a écrit à un de ses amis que la reine désire que Mgr de Beauvais soit remplacé par lui dans la promotion et qu'elle l'a même engagé de pousser le roi à écrire dans ce sens à Rome, mais que S. M. refusa, alléguant que, dans la situation actuelle des rapports de Rome avec la France, il ne voulait pas créer d'ennuis au pape et, qu'en tout cas, avant de faire des propositions, il fallait que S. S. eut déclaré ne pas vouloir Mgr de Beauvais comme étant étranger mais polonais. Le roi aurait aussi écrit au gr. Trésorier du royaume qu'il est faux que le palatin de Posnanie ait fait des révélations, mais qu'il en a été informé d'autre part.

(1) Le 2, il avait déjà annoncé que Tököli a envoyé un de ses secrétaires au roi pour se disculper de l'incendie de Sepusio, mais qu'on croit que plutôt il est venu pour traiter avec les français. Le résident impérial a demandé que cet envoyé fût toujours surveillé par des gardes comme on le fait pour les Moscovites et tout ministre des barbares, mais il lui sera difficile d'obtenir satisfaction. Achakia, dont le très- chrétien avait accepté les services en Transylvanie et en Hongrie, est décédé à Léopol. Le roi a donné audience à l'envoyé des deux Czars, et à ceux qui s'étonnaient de ce fait, on a répondu qu'en Russsie on en a eu même trois en même temps. (a)

(a) Copia literarum Duorum Czarorum.

Poloniae sub 9^a Julii 1862. Moscoviae ad Serenissimum Regem.

Le 16, il informe que le césarien ayant assuré le roi des intentions de l'empereur et qu'il avait l'ordre de demander à S.M. son opinion précise, il a fini, malgré qu'il n'eut pas la plénipotence, par rédiger avec le roi un projet de ligue, qui par un exprès a été déjà expédié à Vienne. « C'est S. M., écrit-il, qui m'a fait savoir tout cela, me communiquant le projet que je transmets à V.Em.; et le roi m'assura qu'il est prêt à conclure

---

In nomine Dei Trini in Personis infiniti Benedicti omnium Largitoris Creatoris mundi, et in omni loco humano generi impertientis pacem. Opus hoc Divinum ubique locorum annunciari debet. Nos magni Duces, et Caesares Illmi Principes Ioannes Alexciwoicz, Petrus Alexciowicz omnis maioris et minoris Russiae Albae, et omnium provinciarum per circuitum Domini, haeredes, et legitimi successores fratri nostro Sermo magno Principi Ioanni tertio Dei gratia Regi Poloniae M. D. Lithuaniae Russiae etc. fraternam salutem.

Praemissa salutatione denunciamus siquidem Omnipotens Dominus Deus omnium Rector per quem Reges regnant, et omnes conservantur monarchiae ex sua singulari voluntate ex terreno solio ad Regnum Coeleste aeternae beatitudinis fratrem nostrum magnum Ducem, et Caesarem Casimirum Theodorum Alexciowicz maioris, et minoris Russiae Albae, et aliarum provinciarum haeredem, et Dominum anno moderno 7103 mense Aprili die 22 transtulerit, Nos vero post fata eius et transitum ad aeternam beatitudinem in eius fraterno throno collocavit coronam capitibus, imposuit sceptrum in manus dedit hoc munus auxilio Omnipotentis Dei suscepimus pro Caesaribus ab omnibus agniti, et suscèpti. Quibus M. D. Moscoviae subditi Sibunses, ad Hassimenses incolae Caesaris filii, et affines nostri Senatores, omnes nobiles, universi nostri Ruthenici Caesariatus, et omnis Status, et cuiusvis conditionis homines in Ecclesia ante S Evangelium iuramentum praestiterunt promittentes nobis fidelitatem, et omnia fausta in posterum apprecantes. De his omnibus Nos Magni Caesares Vos fratrem nostrum magnum Principem Regem Serenissimum, et totam Rempublicam, Polonos et Lithuanos certiores facimus, simulque optamus vobiscum et cum Regno vestro in eodem antiqua permanere amicitia, et unione animorum iuxta pacta conventa, circa quae ad Serenissam vestram Regiam Maiestatem equestrem Legatum Nos Caesares misimus Niceforum Vennickovium, praestolamur responsum circa pristinam amicitiam vestram renovandam; Supplicamus etiam pro vestro misso Legato, ut quam citius ad Nos sine mora expediatur. His significatis Nos Caesares Sermo fratri nóstro diuturnam salutem, et felicem dominatum praecantes dedimus in aula nostra, magnifica Arce Ducatus nostri, anno a creatione mundi 7103 mense Julii die 9a.

la ligue. La pensée du projet est large et sa réalisation difficile ; le remède à tant de mal vient peut-être trop tard. J'ai demandé à Mgr de Leceovia si S. M. veut que tout ce qui est dans le projet soit réalisé, mais l'évêque me répondit franchement que le roi passerait, au besoin, sur quelques points pour accomplir la ligue avec César, car le roi veut la ligue et ne peut compter que sur l'empereur. J'en donne avis à Bonvisi ». Le 23, il écrit : « le projet me paraît tellement grand qu'il me fait douter qu'il n'y a rien de positif dans les propositions d'ici ; tandis que le roi ne se montre pas partisan de la guerre, il tient à augmenter sa gloire par de grands projets ». Et il ajoute :

Il Projetto della Lega fra l'Imperatore e la Polonia che mandai la posta passata quanto è più specioso e grande tanto più mi reca sospetto. Come hò scritto altre volte io dubito della sincerità di simili propositioni parendomi il Rè alieno da travagli della Guerra et essendo per altro amatore grande della gloria temo che le paja di mantenersela col proporre cose magnifiche e che si persuada di fare credere at mondo che lui è sempre pronto, e che il mancamento viene da altri.

Sono rimasto ammirato che il Residente Cesareo habbia acconsentito, se bene come hò detto non hà plenipotenza e la cosa si risolse in un semplice pensiere che l'Imperatore debba, havere nell' Ungheria superiore $\frac{M}{60}$ huomini parendomi che quando l'Imperatore havesse tanto numero di gente da potersi impiegare nell' Ungheria facilmente non si cureria dell' unione con la Polonia. Considero in oltre che forse uno de' fini principali di questa unione per parte dell' Imperatore possa essere il liberarsi dalla necessità di haver à mantenere un Esercito grande in Ungheria per poter impiegare il nervo maggiore delle sue forze ove bisognasse ; onde non mi pare che il Residente per altro huomo occorto et hahile, habbi bene inteso l'intento del suo Padrone.

La gente da guerra costa à Cesare molto più che l'Ungheria, e pure questi vogliono per se soli li sussidii Pontificii e le Decime d'Italia et havere in oltre degli ajuti per l'Artiglieria e con tutto questo mantenere 20/M huomini di meno, il che mostra anche essere una grande disugualianze ne' patti. Presto udiremo le riflessioni che si saranno fatte in Vienna sopra il medesimo projetto, et io ne avviserò V. E.

Havevo esposto come sopra il mio sentimento, quando mi è sopragiunta la cifra di V. E. de' 29 Agosto nella quale mi ordina in generale che avverta se nella corrispondenza di questa Corte coll' Imperatore vi

sii sotto qualche mistero con partecipazione di qualche Principe Straniero. Al che sodisfacendo dico che non mi posso persuadere ciò nelle circostanze presenti, e che se havesse à temere più tosto temerei che ci facesse per dar gelosia alla Francia, et indurla con ciò à trattare con magior riguardo, nè esser così dura à compiacere queste Persone Reali ne' desiderii loro. Se poi il Re di Francia si mutasse e facesse delle gratie e non volesse riguadar più questo Rè come persona del tutto obligata a sè e fattura sua, non sò come passerebbero le cose e se non si riducessero al pristino stato e si ripigliasse l'antica eorrespondenza e confidenza con quella Corte ecc.

Le 30, Pallavicini informe que d'après les nouvelles de Moscou il paraît que la soldatesque appelée *Strilizzi* est devenue puissante : c'est la garde du corps des Czars ; dans la crainte d'une réaction elle s'est réunie dans une localité avec 100 canons et, se prévalant de son pouvoir, elle devient arrogante. Elle a élu comme chef Kovaski, homme sage mais qui ne peut pas la remettre dans le devoir ; elle fait la loi au chef et même aux Czars quand elle pense qu'une affaire est d'intérêt public. Elle prend ses décisions, qui d'ordinaire sont cruelles et intéressées ; agit avec rigueur contre ceux qu'elle suppose avoir distrait les revenus publics destinés aux milices, et oblige son général d'aller avec une députation de soldats chez les Czars qui, tremblants, sont obligés de céder. Les habitants de la campagne voulurent en faire partie pour se soustraire au servage, mais le général s'y opposa, trouvant qu'il n'était pas digne de ce corps de recruter des paysans, et ceux-ci furent repoussés et en grande partie tués par les soldats. Ces *Strilizzi* prétendent sauver la principauté disant que tout y est mal gouverné. Les Czars voulurent partager cette milice en en envoyant une partie contre les tartares qui pillent un grand nombre de localités, mais elle, comme garde des Czars, prétendit qu'elle devait rester auprès d'eux. « Voici des nouvelles qui, quoique incertaines, viennent d'une bonne source ».

Le 7 octobre, Pallavicini transmet deux lettres à Cybo ;

dans la première il expose les motifs d'après lesquels on doit juger s'il faut conseiller de reprendre Camenitz ou de signer la ligue avec l'empereur. La reprise de la ville est œuvre très-belle mais difficile, qu'elle se fasse avec ou sans la décision de la Diète, car on manque de soldats. (1) Il devrait y en avoir 16,000 mais en réalité ils sont moins nombreux : il y a beaucoup de places à garder, bon nombre, par fraude, déserte l'armée et pour mettre ces soldats au devoir et les faire marcher il faut un ordre de la République et de l'argent ; or, on ne peut pas en emprunter, soit par le manque de crédit public, soit par la crainte des jalousies qui s'éveilleraient contre le roi. Il y a le précédent de Vladislas IV qui, ayant tout préparé contre les Turcs,dut tout abandonner la Diète n'ayant pas consenti ; la noblesse polonaise est trop jalouse de sa liberté. On prévoit que la Diète ne consentira pas à entrer en guerre contre les Turcs sans une ligue, car la Pologne seule ne peut rien faire. En tout cas elle doit bien se prémunir à temps, autrement elle attirerait contre elle les Ottommans qui déjà sont en mouvement. « Parlant de la ligue, conclut-il, je crois qu'il faut d'abord bien connaître les intentions des deux parties, car si les impériaux ne veulent que la seule défensive et si on ne la conseille que pour montrer le zèle et le salut de la chrétienté, je croirais inutile d'en parler, avec l'expérience du passé ; le roi, en homme sage, la voulait, mais les Polonais l'ont refusée lorsque le mouvement des Turcs était incertain ; maintenant que celui-ci est positif ils voient qu'il faut secourir l'empereur. Or, quoique la défensive soit le meilleur moyen pour empêcher la perte de la Hongrie, je ne sais pas si le roi la voudra à présent. L'empereur, voyant qu'il ne peut pas éviter la guerre devrait penser à la défensive et à l'offensive

(1) Mais,le 7 novembre, Cybo répète que la citadelle ayant été considérée comme l'unique muraille contre les Turcs, il est bien plus désirable qu'elle soit reprise car ainsi on serait délivré du danger des barbares, et le royaume aurait sa liberté. « N. S. sera bien content si V. S. travaille afin que cette œuvre ait son effet ».

combinées ; ainsi le roi insiste à présent pour l'offensive, qui pourrait être utile aussi à la Pologne et S. M. la reconnaît même plus nécessaire, car récupérant avec celle-ci Camenitz qui est le véritable but de la Pologne, le royaume serait bien vite délivré de toute anxiété, tandis que, avec la seule défensive, l'affaire serait longue, dispendieuse par l'obligation de rester armé. Cette nation, par son naturel, est plutôt inclinée à risquer le tout pour le tout d'un seul coup, que de vivre dans une inaction coûteuse qui ne la garantit pas contre les troubles et les craintes. Donc, si les Allemands acceptent les deux ligues : la défensive et l'offensive, on pourra en parler avec profit. Il peut surgir toutefois de nouvelles difficultés, ainsi il y a des gens qui disent que les précédents de la Hongrie ne permettent pas d'espérer beaucoup de l'union avec César, car les jalousies de la France en Allemagne l'obligeront à tenir une armée vers le Rhin ; il ne pourrait, par conséquent, lutter efficacement contre les Turcs, et le danger pour la Pologne serait aussi grand si elle devait agir avec un prince puissant, engagé ailleurs, que si elle devait lutter seule. Je me borne à parler dans le but précis de démontrer qu'il est nécessaire de se préparer, afin de ne pas tomber entre les mains de l'ennemi, car la perte de la Hongrie entraînerait celle de la Pologne, bien que toutefois on ne sache pas à quoi s'en tenir sur les intentions des Turcs. J'attends les ordres de V. Em. (1) ». Dans la seconde, il ajoute que, voyant que les Turcs donnent ce qu'ils occupent en Hongrie à Tököli — car le pacha de Bude refusant à Cassovie les actes d'obéissance, il a renvoyé tout à Tököli, qu'on disait le seul maître — le roi remarque leur astuce, car ils font croire qu'ils ne

(1) A la même date il écrit :

Ricevo hora lettera di Constantinopoli dal Conte Caprara in data 22 Agosto nella quale dice cosi :

Io mi trovo quà per dover andare ad Adrianopoli et seguitar la Corte e quello che debba essere non lo sò, mà sò certo che qualche guerra sarà, e noi ce ne burliamo, e ce ne accorgeremo. Io sono qui dopo sette mesi senza lettere e senza alcuna assistenza e senza far cosa alcuna e però da mè non dipenderà il male ò il bene.

rompent pas la trêve avec l'empereur, allant seulement en Hongrie pour soustraire la nation de l'oppression, endormant ainsi les Allemands qui n'y verront pas une rupture. S. M., continuant ses réflexions, dit que les Turcs détruisent les places fortes, de manière qu'à l'expiration de la trêve ils aient à leur merci tout le pays et Tököli aussi... L'envoyé polonais de Constantinople écrit qu'au Sérail est exposé l'étendard, qui indique que le gr. Seigneur déclare la guerre ; on fait des préparatifs pour l'année prochaine ; le gr. Seigneur passera l'hiver à Andrinople et l'envoyé est engagé à suivre la Cour... Le résident césarien, se servant de l'ordre du roi pour arrêter tout ce qui est destiné aux hongrois et à Laverne, a séquestré deux hongrois et les a envoyés en Sibérie, saisissant les dépêches dont ils étaient porteurs. A présent, il est en train de chercher la clef du chiffre, et il a déjà trouvé l'explication de différents signes. Le 14, Pallavicini annonce :

Sono uscite le lettere regie deliberatorie sopra la Dieta. In queste doppo la narrativa dello stato presente delle cose così in Ungheria, come in Moscovia, dimanda S.M. à i senatori il parere, se debba radunarsi la Dieta aggiungendo, che dovendosi, secondo i nuovi regolamenti tenere doppo due anni, sendo alcuni di senso, che il tempo incominci dal principio, altri dal fine della Dieta precedente si dichiarino quando intendano, che s'habbi à tenere Le risposte de Senatori non saranno nelle mani del Rè prima del fin d'Ottobre. Quelli che sono qui inclinano, che la Dieta si thenghi, e quanto prima, cioè cominciato gennaro, per lo spatio che deve intervenire per la radunanza delle Dietine, et altre necessarie dilationi.

Una grossa partita de rebelli Ungheri è passata per la Polonia, e per i beni del G. Cancelliere, e se n'è andata in Slesia, ove hà saccheggiato, et abbrugiato Bielsko, e poi se nè ritornata per la medesima strada, senza far verun danno in Pollonia. Grande è la temerità di questa gente, che non cura d'offendere chiunque. L'impedir ciò è quasi impossibile, non sendovi passi, che possin guardarsi, ma il paese aperto da per tutto.

Il Residente Cesareo ha havuto una publica udienza dal Rè, nella quale hà parlato con molto calore della corrispondenza di M^r^. de Laverne col Techelij, et hà esibito al Rè gl'originali intercetti. Era in l'hora (*sic*) nella stanza da una parte il S^r^. Ambasciatore di Francia, e

lo stesso M[r] de Laverne, al quale voltatosi il Rè finita l'esposizione del Residente, parlò con vivo senso sopra questa communicatione che non volea si facesse nel suo regno. La posta seguente si manderà facilmente il memoriale dato dal Residente, e la sostanza dell' espositione. Intanto il Rè ha fatto di nuovo dire al Laverne, chese ne vada in Transilvania, ò venga à Varsavia, e credesi, che si elegerà questa.

Le 17 Cybo lui écrit :

Dei trattati di Lega, à quali par che hoggi si dispongano Cesare, e cotesto Rè, meglio sarebbe stata la conclusione assai prima, ed all'hora appunto, che con tanta efficace premura ne furon dati da N. S[re] per servizio della causa publica, e di cotesti regni si vivi, e si forti eccitamenti alle MM. loro. Si attenderà nondimeno di sentire, se trattati medesimi *(sic)* si giunga quanto prima alla felice terminazione che se gl'augura ; onde possa ripararsi in alcun modo alle ruine maggiori, che si preparano ; e prego ecc. ecc.

Le 21, Pallavicini informe qu'à Moscou continuent les mouvements séditieux de la garde ; elle a mis à mort des boyards et d'autres personnes qui lui déplaisaient. Elle s'est rendue maîtresse aussi d'une partie de la ville de Kitaijgorod, où elle fit hécatombe de paysans ; c'est pour cela qu'on n'a pas de nouvelles de ce côté... Les Tartares kalmucks se sont révoltés et unis à ceux de Baskir, formant ensemble une armée de 50,000 hommes, ce qui inspire des craintes pour Kazan. Les Cosaques aussi se sont plaints auprès des Czars des incursions des Tartares... Il est arrivé un incident entre la Pologne et la Moscovie : le roi après ces mouvements envoya des popes parmi les Cosaques pour les inviter à passer le Borysthène et peupler de nouveau l'Ukraine, leur ancienne patrie ; on a séquestré des lettres et des instructions expédiées à Moscou par le général des Cosaques ; d'où on craint un refroidissement entre les deux nations (1).

(1) A la même date, il écrit que la duchesse de Radziwill lui a envoyé le chanoine Mocranski pour l'avertir que 50.000 fl. sont à sa disposition, mais comme ils sont en thalers impériaux la duchesse veut tenir compte du change en cours chez les commerçants, prétendant qu'on en avait tenu

Le 24, Cybo lui mande :

Se lo sdegno di cotesta Corte contro quella di Francia, et in particolare contro Bovè nasce, perche la Regina non ha ottenute colà per i suoi congiunti le gratie frattele sperare, è verisimile che la Francia sia per sodisfarla, e per conseguenza si calmerà la procella contro Bovè. V. S. Illma nel particolare del cappello deve tenersi tacita per non dare occasione di attacco osservar però il tutto, e riferirmelo ecc.

Et, le même jour, il ajoute :

Troppo gravi conditioni paiono quelle, che propone il Re di Polonia per la Lega con Cesare. V. S. non deve perciò lasciar di promoverla, come si è ordinato di fare al Sig^r Card^l Buonvisi, regolando in ciò con i dettami della solita sua avvedutezza il zelo, ch'è proprio di un ministro apostolico. Non sarebbe gran cosa che questo pensiero fosse parto dell'indignatione contro qualche Principe straniero per ridurlo con tal timore alle sodisfationi pretese. ecc., le quali è verisimile che siano per darsi, e per conseguenza andare à monte il trattato di Lega. In tutti i casi bisogna fare i conti con la Dieta Generale del Regno ecc.

Le 28, Pallavicini écrit que les difficultés à garder les frontières ont pu permettre aux révoltés de passer par la Pologne pour aller en Silésie. On dit que Béthunes revient en Pologne et que Laverne sera rappelé sur la demande des français qui le trouvent peu prudent... Le césarien a remis au roi une des lettres saisies (1) de Tököli au ministre de

compte en faisant le versement à son mari et que, si on refusait, elle payerait en *Scialunghi*, monnaie de cuivre, vile et menue. « J'ai proposé qu'elle me donne en dépôt cette somme en thalers pour la substituer plus tard, car l'obligation du duc était en *Urti* et *Sostacchi* ; mais le chanoine a refusé. J'en ai écrit à la duchesse en en parlant aussi à l'abbé Zaluski, afin qu'on finisse cette affaire bien ennuyeuse pour moi et la duchesse, qui se plaint là où elle devrait remercier de la patience qu'on met à attendre ». Mais, le 22 novembre, Cybo lui répond « N. S. regrette d'apprendre les prétentions de la duchesse ; elle ne met pas de bonne grâce à répondre au service rendu par la Chambre apostolique à son mari, qui, étant à Rome et ne recevant pas d'argent de la Pologne, n'aurait pu partir ; l'argent déboursé au duc était en bonne monnaie ».

(1) Copia litterarum Pedro Paijel ministro Comitis Techelij a D. Laverne sub 13 octobris 1682.

Praeterito die Mercurii occupato, et deleto fortalitio Fillek, ubi plus

France. S. M. a reçu un grand nombre de réponses de sénateurs qui acceptent la convocation de la Diète.

Le 4 novembre, Pallavicini informe que, d'après les nouvelles parvenues de Moscou à la Cour, il paraît que les boyards travaillent par tous les moyens pour en finir avec les prétentions des prétoriens. Ils ont voulu faire venir de la campagne un grand nombre de paysans, mais le projet n'a pas réussi et on a dispersé tout le monde afin d'empêcher un carnage, car la garde s'était bien fortifiée ; elle a tué un boyard, un de ses adversaires. Afin qu'on ne fasse rien contre eux, les prétoriens veulent que dix des leurs assistent au Conseil, et l'on n'ose pas refuser par crainte de nouvelles tueries. On dit aussi qu'ils veulent faire créer boyards quelques-uns de leurs soldats, afin d'avoir des protecteurs dans le Conseil.

Le 11, il annonce que Brandebourg a envoyé des émissaires dans la Pologne majeure afin de mettre de la zizanie dans la prochaine Diète. L'électeur semble jaloux des armements polonais, craignant une surprise contre la Prusse qui se trouve engagée du fait de ses propres alliances ; on

---

quam mille Iannizeri perierunt post-hac primum omnibus Ungaris, qui penes Principem Transilvaniae fuerunt ad D. Comitem per Vesirium pulsis, hac praesenti Die Mercurii cum summa sollenitate *(sic)*, praesentibus Comitatibus et universis Statibus Regni Ungariae superioris est in Regem electus et a Turca confirmatus Princeps Comes Techelius, cui a Porta pileus loco coronae oblatus, item venillum et sceptrum. Finita electione recusavit uti titulo Regis sed titulo principis, cuius titulus est talis. Emericus Techelius Princeps, ac partium Ungariae Dnus. Finitis his selectam militiam dedit Vesirius, ut fugientem exercitum Germanorum prosequeretur Princeps noster, quia Comes Caprara depredatis civitatibus montanis derelictis fortalitiis Vigles et Zoijlam abivit, et discessit versus Trhaectim. Illme Dne, et maiora facere potuissemus, sed quia videmus Vram Illustritatem maxima promissa non adimplere et hic currentes mediis minutis debemus agere. Remessani ad Regem Galliae abivit, necesse est, ut V. Illustritas optime ibi recommendet negotia nostra. Commissum est ipsi, ut omnia ibi agat cum honore D. Laverne. Brevi mittemus expressum ad Illustritatem V. in Iaroslaviam. Rogo per amorem Dei mittat honestam quotam. Ego interea sum semper ecc.

dit aussi que l'électeur veut reprendre la question de l'indigénat pour son fils, offrant des avantages de peu d'importance comme la cession de la créance sur Elbing et quelques capitaineries sur lesquelles il a des prétentions... De Moscou un noble est arrivé au roi pour l'avertir : qu'on est inquiet de l'incident des Cosaques, qu'on demande à la Porte si elle est disposée à assister les Moscovites au cas où la Pologne voudrait les assaillir, qu'on est en train de s'allier aux Tartares, que l'on a écrit aux Turcs en termes soumis jusqu'à recommander au gr. Seigneur de protéger les Czars dans leur âge tendre, et qu'enfin on voulait expédier en Pologne une grande ambassade avec Czadaiosi et Holozar, personnages bien connus ici et très habiles.

Et, le 18, Pallavicini informe que les événements de la Hongrie et les préparatifs turcs donneront lieu à des discussions dans la Diète sur la ligue offensive avec l'empereur, qui est la seule à laquelle soient disposés les Polonais ; et sur ce sujet il veut exposer ses sentiments. « Le voisinage de deux royaumes, écrit-il, fait que les intérêts de l'un deviennent ceux de l'autre, et par conséquent que les deux pays doivent agir ensemble. Les Polonais disent qu'une attaque des Turcs contre la Pologne ne peut venir que par Cracovie, place ouverte, sans fortifications et bien pourvue de vivres par la fertilité de son sol. Il faut toutefois noter qu'en Pologne il y a des gens qui, perdant tout courage, désespèrent de la situation, tandis que d'autres, préférant les intérêts privés à ceux de la patrie, laissent aller les événements et ne veulent prêter aucun concours à la République, n'étant attachés qu'à l'argent. Il paraît que la fierté d'antan, qui inclinait à la guerre, a disparu et que maintenant on préfère ne plus être des soldats rigides pour jouir de ces crises. Dans les Ordres, on craint que par la guerre le prestige du roi n'augmente et que son autorité ne devienne absolue... Je ne nie pas que dans la Diète il y aura des âmes généreuses, mais comme les votes ne comptent que par le nombre et non par le poids et qu'il suffit d'une voix d'opposition pour jeter tout à terre, je prévois que l'union entre César et la Pologne, quoique utile et nécessaire, rencon-

trera de très grandes difficultés ; on aura beaucoup à travailler et Dieu seul sait si on en pourra recueillir les fruits. Il n'est pas douteux que le moyen le plus puissant pour que la Diète prenne une décision sera la certitude des subsides et de leur durée ; ceux qui ne veulent ni la guerre ni la ligue, mais en voient la nécessité, se prévalent de la pauvreté de la République pour conseiller de ne rien faire ; toutefois, devant les choses désespérées ils diront de maintenir tant qu'on pourra la situation actuelle et de ne pas signer de ligue ; enfin d'éviter la vengeance des Turcs. Le royaume a vu diminuer ses forces ; il y a des Grands fort riches qui ne veulent pas soutenir tout le poids de la guerre ; la noblesse généralement refuse de supporter toute aggravation, trouvant que la fortune des particuliers ne doit pas sauver les intérêts généraux. Il y a aussi des gens qui ne voulant coopérer que légèrement au salut de la République, considérant plus utile de s'en aller ailleurs avec leur avoir, amassent des richesses en espèces, se défiant de la patrie, troublant le commerce et cachant l'argent. Il ne reste donc qu'à imposer le peuple qui ne peut supporter de forts impôts... Selon les calculs, le royaume, avec le duché de Lithuanie, peut entretenir 36,000 h., mais ce nombre ne suffit pas contre les Turcs et, ne pouvant soutenir une longue guerre, il faut frapper fort, faire un grand effort pour attaquer l'ennemi. Les armées polonaises, tout en étant plus disciplinées que les turques, n'ont pas la discipline de celles des autres nations chrétiennes, et leur manière de guerroyer demande de grandes masses pour tenir tête aux armées ottomanes. Des subsides sont nécessaires pour augmenter avec de l'infanterie ce contingent, qui n'est presque formé que de cavaliers. L'offre des subsides et leur durée aura la force de convaincre même les plus réfractaires. « Tout cela étant admis, du moment que depuis longtemps N. S. a poussé à la guerre, j'ai cru de mon devoir de renseigner de cela V. Em., la suppliant de me faire savoir la volonté du pape touchant les subsides promis jadis, c'est-à-dire 500,000 fl. et les dîmes sur le clergé d'Italie, travaillant à vaincre les difficultés d'Espagne sur ses possessions italiennes ; et je voudrais en outre de la

confirmation des 500,000 fl., savoir quel est le rendement annuel des dîmes, et si la durée de leur temps est de trois ou quatre ans, car il sera plus opportun de ne s'expliquer avec la Diète que peu à peu. Il faudra aussi prendre des précautions, pour que les subsides n'aient à durer qu'autant que le royaume tiendra sous les armes le nombre effectif de soldats et pour que l'argent soit distribué par un payeur choisi par le nonce ; on a déjà mis cette condition l'année dernière lorsque on a offert les 20,000 *ungheri* pour les besoins qu'on croyait urgents. J'ai lu dans l'acte du cardinal Morosini que Sixte V, sachant que le trésor de Henri III n'était pas bien administré, refusa de mettre dans ses mains l'argent,mais lui fit une grosse offre de soldats ; il me paraît que nous sommes ici dans le même cas. La condition que l'argent soit distribué par un payeur du nonce ne déplaira pas ici, car, si on fait la guerre, l'argent sera employé pour la chrétienté et la défense du royaume, et si on ne la fait pas l'offre du pape restera toujours comme témoignage de charité du Saint-Siège en exemple aux autres nations, et aussi de l'inexcusable négligence des Polonais, qui ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes de leur ruine » (1).

(1) Le 25, il ajoute que circule entre les mains de tous une publication que, par plaisanterie, on surnomme : les visions de Mgr de Posnanie. Il y est question des malheurs présents de la Pologne et surtout de ceux qui peuvent lui arriver par la rupture des Diètes, dont la conséquence serait la ruine totale du royaume. Le ministre d'un prince disait jadis : que si son maître avait à craindre la Pologne, il ne l'exhorterait pas à préparer une expédition, mais d'envoyer dans la République un peu d'argent pour acheter un nonce, affaire de petite dépense et plus sûre que celle d'affronter l'armée polonaise. Lorsqu'il n'y avait pas la corruption qu'on a introduite avec le luxe et l'intempérance, les lois qui favorisent la liberté pouvaient exister, mais les mêmes à présent livrent la République au caprice d'un seul... Pour cette raison on a proposé un changement à la constitution : que pour rompre la Diète il faut plusieurs voix et même celles de tout un district ; mais la réforme est bien difficile... On garde les frontières de la Moscovie parce qu'on craint la fuite du fils cadet de Kovanoski et qu'on ne veut pas qu'il aille exciter les princes contre la Moscovie ; on a lancé une taille sur sa tête... Les Czars voulant faire marcher sur Moscou une partie de l'armée qui garde les frontières de la Suède, les soldats refusèrent pour ne pas se battre contre les prétoriens.

Le 2 décembre, Pallavicini, après avoir déclaré qu'il était difficile de communiquer avec Moscou, ajoute qu'il voulait profiter de l'arrivée des ambassadeurs des Czars en Pologne pour renouer les rapports de Rome avec la Moscovie. « En février, l'envoyé polonais, à l'audience publique du Czar, en présence des boyards, a dit : que le pape se serait servi du mot Czar en écrivant au grand duc, si le Moscovite avait fait ce qu'il doit ; et les choses en restèrent là ; mais toutefois avec ma lettre du 11 mars, j'ai ajouté que le polonais était d'avis qu'avec le temps et les moyens on réussirait. Il n'y a pas de doute qu'on devrait faire connaître comment les Czars traitaient le pape avant les lettres portées par Ménéses à Clément X. En Moscovie il n'y a pas d'archives à cause des guerres ; ainsi le manque de précédents, le barbare orgueil et le peu de flexibilité des Moscovites rendent la solution difficile ; il n'y a que l'exhibition des originaux des lettres qui puisse leur faire prendre une décision. La lecture de Giaccone n'a pas suffi ; car on raconte qu'ayant fait voir aux ambassadeurs, qui se trouvaient ici, les volumes des conciles où sont énoncés les titres donnés par les empereurs schismatiques aux papes, on n'a pas pu les amener à les regarder. Peut-être pourrait-on leur faire voir les lettres de l'empereur, mais ils répondront que César reconnaît dans le pape le Vicaire de Dieu sur la terre... Pour ce qui regarde le titre aux Czars, il était subordonné à la concession du libre exercice de la religion catholique, à l'établissement perpétuel et non temporaire des Missions en Moscovie. Je crois qu'en insistant sur cette concession on rend l'affaire encore plus difficile, car parmi les schismatiques les Moscovites sont les plus barbares, les plus durs adversaires du nom romain ; soupçonneux ils ne donnent aucun signe de vouloir refaire l'union. Je serais donc d'avis de ne pas insister, car l'union pourra venir après et à la suite des rapports. Dans une lettre qui m'a été adressée, on suppose que la difficulté vient du titre de Czar, mais je crois qu'elle vient aussi du mot de Majesté auquel on prétend ; on peut s'assurer de ce qui s'est passé au temps de Clément X ; je sais que le grand duc reçoit ce

titre de plusieurs princes, mais non de l'empereur. Si on réussit à s'accorder sur la formule, l'annonce de l'avènement des nouveaux Czars serait l'occasion opportune de reprendre les rapports ; et le roi pourrait rassurer les Moscovites s'ils sont soupçonneux. Au cas où l'on traiterait ici cette affaire avec l'ambassadeur qu'on attend, je voudrais qu'elle fut initiée par des tiers qui en parleraient comme pour leur compte, et ils m'en référeraient ensuite. Je crois qu'il vaudrait mieux charger de la négociation l'envoyé césarien à Moscou, car les ambassadeurs Moscovites n'aiment pas à s'occuper d'autres sujets que du contenu de leurs instructions ; en tout cas ils seraient obligés d'en écrire et d'attendre longtemps les réponses. Il me semble que ces rapports tenus déjà par des papes auraient une grande valeur dans les guerres contre les Turcs, et dans l'exercice de la religion » (1).

Le 8, le nonce écrit qu'il lui vient à l'idée que l'empereur a engagé la Pologne, afin que dans la prochaine Diète elle ne puisse plus refuser la ligue, et il pense que son idée est plus vraisemblable que celle de ceux qui disent que l'on n'a engagé la Pologne que pour obtenir une amélioration des rapports des Turcs avec l'empereur. « Il me paraît toutefois, ajoute-t-il, que si ici on avait eu une plus forte volonté on aurait dû répondre qu'on fermerait les yeux au passage d'hommes par la Pologne, comme on les a fermés pour les révoltés. Dernièrement, par ordre du roi, on m'a communiqué sa lettre dans laquelle il souhaite vivement l'accord entre Tököli et César, offrant même sa médiation ; cela semble une contradiction aujourd'hui du moment que César a accepté le projet de la ligue, et fait craindre qu'ici on ne veuille pas de guerre. Le gr. Trésorier, le premier partisan de la faction française, parlant de la ligue, m'a dit qu'on ne doit pas y penser si l'empereur accepte les propositions françaises à Francfort ; et que s'il fallait en arriver à rompre la Diète pour empêcher la ligue, on la romprait

(1) Le même jour, il annonce que Laverne s'est retiré à Dantzig, où il dit qu'il restera jusqu'au printemps pour retourner ensuite en Hongrie.

invoquant comme raison apparente que cette ligue ne serait que profitable à l'empereur, car celui-ci, dans la nécessité de défendre l'empire, manquerait de forces pour la Hongrie et c'est sur la Pologne que retomberait tout le poids. On dit aussi que l'ambassadeur français à Constantinople a déclaré au gr. Vizir que, si la Porte tourne ses armes contre la Pologne, le très-chrétien aidera celle-ci avec ses troupes. « Je crois, conclut-il, que si on rend publiques ces paroles, ce ne sera que dans le but d'endormir ceux qui ne veulent pas d'une guerre. On voit qu'il y a toujours de grandes difficultés ».

Le 9, il informe qu'il paraît qu'à Moscou on a étouffé la révolte des prétoriens. Les Czars ont fait venir à Moscou un corps de soldats qui tuèrent 3000 Strelitz, et ont amnistié le reste de ceux-ci, à condition qu'ils s'éparpillent dans différentes localités... Il est certain que la Diète se convoquera le 20 janvier ; dans les instructions aux diétines on met en relief la triste situation de la Hongrie, qui peut tomber toute dans les mains des Turcs, avec la perte de Cracovie capitale du royaume, et on fait voir la nécessité de la sauver. Les préparatifs des Turcs augmentant toujours, il est donc nécessaire que la République prenne les dispositions indispensables à sa défense, d'autant que le roi, élevé dans les armes, se trouvera mieux sous une tente que dans un palais Dans les instructions on dit aussi que les révoltés hongrois ont passé par le territoire du royaume pour dévaster la Silésie et qu'ils ont ainsi fait voir aux Turcs le chemin à prendre, d'où il est nécessaire, de se sauvegarder pour l'avenir. Enfin on recommande que l'armée qui est aux frontières soit payée ; on parle de la défense du sol étranger. On recommande aussi d'indemniser le palatin de Valachie pour les dégâts soufferts. Et, le même jour, il annonce :

E'un pezzo che si dice che da Svetia si spedisse qui un'Ambasciatore il fine della venuta del quale in Vienna et in Francia si è publicato essere per trattar una lega fra la Polonia e la Svetia che in qualsivoglia modo seguisse Brandemburgo la terria fatta contro dì sè.

Li giorni passati seppi come il Residente Cesareo sollecitava appresso il Ministro dì Svetia che è qui, la venuta di detto Ambasciatore, esor-

tato e stimolato à far ciò dal Rè hora io stimai bene di far rappresentare alla M[tà] Sua che si degnasse di riflettere al pericolo che cagioneria di rompersi la Dieta la venuta di questo Ambasciatore et i trattati che si facessero con esso perche Brandemburgo temendo che se la Republica si armasse ò si unisse con l'Imperatore, potria poi rivoltarse contro lui, faria ogni sforzo per far rompere la dieta.

Il Ré hà trovata buona la mia riflessione, et hà ordinato che si parli vivamente al Residente di Svetia acciò operi che non venga il sud° Ambasciatore ne prima ne durante il tempo della Dieta (1).

Le 16, il écrit :

In questi giorni S. M. hà dato udienza à tre ministri de Principi, il che occorre riferire qui particolarmente per ciò, che si dirà in appresso.

In primo luogo hà sentito in una publica audienza il S[re] Residente Cesareo, che à nome dell' Imp[re] le hà offerta la mediatione unitamente con il Rè d'Inghilterra frà se, e la Francia, come vedesi nell' espositione, che viene congiunta in copia S M. hà fatto qualche riflessione sul tempo nel quale vien fatta l'offerta ; parendole, che per essere nello spirare di novembre, possa non haver più luogo, per le dichiarationi fatte dalla Francia. Hà anco osservato, che si parla d'una mediatione, che comprenda anco la Spagna, e si dice non esser stato trovato buona dell' Inghilterra. All' espositione non è stata data sin hora risposta, che in generale, e puramente officiosa, et intanto s'anderà maturando quello che debba rispondersi in particolare. Intanto non si lascia da chi promuove la buona corrispondenza frà la Casa d'Austria, e questo Rè, di farle considerare la confidenza, che mostra, e l'honore che le fà Cesare, et insieme l'interesse che hà S. M. nella quiete frà principi Christiani, e che cessino frà loro l'ombre, e le gelosie, onde possino tutti unitamente concorrere alla conservatione della Christianità, e principalmente di questi due regni così vicini alla potenza Ottomanna, l'uno de quali stà in pericolo, et l'altro, è per essere invaso dall' armi Turchesche.

In 2° luogo S. M. hà udito un inviato del Cham de Tartari Precopensi. Hà questo esibito le credentiali, et altre lettere del suo Sig[re], che per non essere anco interpretate non si sà, in che consista il fine della sua

(1) Le 9 janvier 1683, Cybo loue sa prudence de laisser voir au roi le mauvais effet que produirait l'arrivée de l'envoyé suédois, et S. S. y trouve une nouvelle preuve de son zèle à s'opposer aux malheurs qui peuvent naître.

missione. La gente venuta con esso esagera le estorsioni, et aggravii, che fanno i Turchi nella Crimea, facendo pagare grosse, et intollerabili somme à quella gente povera, e che per lo più vive solamente di prede, aggiungono, che perciò erano in Crimea gravi moti.

Il 3° ministro presentatosi al Rè è un inviato di Moscovia, che secondo il costume di quella natione precorre gl'ambasciatori. Hà egli significato al Rè, che quelli seranno qui nella prossima Dieta, e che il soggetto della loro missione è il seguente. Nell'ultimo accordo fattosi frà Polacchi, e Moscoviti all'articolo 32 dicesi, che seguendo mutatione nell'uno, ò nell'altro dominio, volendosi da una parte debba l'altra giurare l'osservanza di quella concordia, hor per ricevere tal giuramento hà detto l'inviato, che venivano gl'ambasciatori. Hà aggiunto, che i medesimi ambascitori hanno ordine di proporre diverse altre cose, che piaceranno à S. m., mà che non dovrà farsene la propositione, se non doppò, che sarà prestato il giuramento. Ciò vien riputato par un artificio, onde è facile, che il Rè per eluderlo, voglia prima di rispondere conclusivamente obligarli ad esporre la somma di tutta la loro commissione. Intanto hà detto all'inviato, che come i Czari hanno fatto riflessione al sudetto articolo 32, cosi esso ne hà considerati diversi altri del medesimo accordo, quali non sono stati osservati da Moscoviti, secondo il loro obligo. Dovere però gl'ambasciatori, mentre domandano la renovatione del giuramento, venire instrutti sopra tutto il contenuto di detto accordo, perche come essi esigono, cosi devono scambievolmente osservare quello, al quale sono tenuti in virtù del medesimo.

Il Rè hà dato molte volte segno di credere, che non vi è altro modo efficace per muovere i Moscoviti contro il Turco, et à congiungersi con le potenze Catholiche che col forzali. E che una delle maniere per far ciò è il farli concepire timore di guerra della Polonia. E per questo forse non si è parlato hora colla suavità usata per il passato. Mà l'esito mostrerà meglio il vero fine havutosi nel parlare in tal forma.

Le 23, il annonce que le nommé Sculz, émissaire de Brandebourg, voyage dans la Pologne majeure, afin de gagner les nobles à l'électeur son maître ; le roi a donné l'ordre qu'il soit emprisonné afin qu'on rompe la diétine et qu'on ne nomme pas de députés corrompus. Comme on voit, les choses vont s'embrouillant d'autant plus que Brandebourg tâchera d'empêcher les armements de la Pologne. « C'est vrai que la Cour désire la

rupture de la diétine, mais le motif est occulte et peut troubler la Diète générale ; les amis du palatin de Russie, personnage de grand crédit, qui, s'il survit au roi, donnera à faire aux aspirants à la Couronne, disent qu'on veut la rupture pour empêcher l'élection comme nonce du neveu du palatin, qui deviendrait ensuite maréchal de la Diète de manière que le palatin, qui sera gr. général, ne puisse pas gagner d'influence. Il est facile de passer des soupçons aux croyances et de celles-ci aux amertumes, ce qui est le pire des malheurs surtout pour ici où il faut le concours de tout le monde » (1).

Le 30, Pallavicini écrit que le très-chrétien a ordonné à son ambassadeur de demander au roi de lui montrer les documents qu'il dit posséder sur la coopération des ambassadeurs à la rupture de la Diète ; le roi a refusé. « Je n'en connais pas les motifs, mais la demande de Vitry est positive ». Et, le lendemain, il informe qu'à l'occasion de la Diète on a fait des satires contre la Cour. L'ambassadeur de France, d'ordre de son roi, a communiqué à S.M. que Mr de Villevagne, son collègue à Constantinople, a dit au gr. Vizir que la Porte faisait de grands préparatifs militaires et qu'il n'en demandait pas les buts, mais qu'il voulait qu'on lui donnât l'assurance que ce n'était pas contre la Pologne, car dans le cas d'une invasion le très-chrétien assisterait le roi, son ami, et avec toutes ses forces, aurait-il dit.

(1) Le 26, Cybo l'engage à observer et à rendre compte de toute négociation pour la ligue avec l'empereur ; donnant la main à tout ce qui peut coopérer à la conclusion si importante et nécessaire au salut de la Hongrie.

CHAPITRE XII.

L'attente de l'empereur.

Les préparatifs des Turcs ne permettaient plus de douter de leur intention de rouvrir des hostilités contre l'empire.

Les négociations avec la France pour obtenir sa neutralité et les mesures que devait prendre l'empereur pour sa défense, occupaient l'activité de la diplomatie pontificale, Rome décida alors la reprise des rapports avec Paris, par l'envoi d'un nonce.

Le 8 février 1682 le cardinal Bonvisi écrit à Cybo :

I Polacchi non vogliono la Lega difensiva, che gioverebbe à tutti et insistono nell'offensiva, senza haver modo di praticarla, forse per nuocere all'Imp[re] con la notitia che haverebbe il Turco de i trattati. Quel corpo è troppo sconcertato e diviso dalle passioni, e non è da fondarsici *(sic)*, e nelle congiunture presenti non si farà poco se si salverà dal precipitio, non volendo essi aiutarsi per risorgere. È dunque prudentissimo il parere di N. S[re] di non cimentarsi à cose non riuscibili, stando attento alle congiunture di giovarli, se essi saranno di più sana mente (1).

---

(1) Le 16 janvier Cybo lui avait mandé :

Intende N. S., che il denaro della Cassa del sale, che concede S. S. per le correnti emergenze dell'Ungheria non vada in altr'uso ; e però si compiaccia l'E. V. d'invigilarvi, e di non permetter, che siegua diversamente.

Il denaro poi, che all'effetto accennato sarà a V. E. rimesso da Mons[r] Nunzio in Polonia, vuol S. B., che da lei non venga sborzato se non all'hora, che sarà certa doversi spendere per l'effetto istesso.

Le 15, Bonvisi informe que le président de la Chambre hésite à sortir l'argent pour les levées ; mais il devra se soumettre parce que les princes vivent dans la crainte d'être prévenus par des mouvements de la France dans l'empire : le cercle de Souabe, le plus exposé et le plus négligent, prie l'électeur de Bavière de l'aider, celui-ci serait bien disposé mais demande à son tour un corps d'impériaux ; l'électeur de Saxe est lié à l'empereur et assure la paix ; le duc de Hanovre a négocié avec l'électeur de Brandebourg mais il n'a pas signé d'accords, parceque, tandis que lui est pour l'empereur, Brandebourg est pour la France et sera neutre. On espère en l'Angleterre, mais la place de Luxembourg reste sans secours (1). Et, le 12 avril, il annonce que le duc de Hanovre a envoyé l'abbé Ballati à Munich pour découvrir terrain à conclure le mariage ; on dit que l'électeur y est favorable à moins qu'il ne veuille l'archiduchesse dont il a demandé le portrait (2).

(1) Le 25 mars, il ajoute : le comte de Limbourg, de retour de Berlin où il représente l'empereur, dit que Brandebourg menace d'occuper par la force les biens ecclésiastiques ; « la même chose, poursuit-il, m'a écrite l'abbé Ballati qui séjourne dans le Hanovre. Mais l'empereur assure que jamais il ne fera de telles concessions... Les traités de Brandebourg avec la France visent seulement la neutralité de l'électeur durant un certain temps ; celui-ci veut marchander avec l'autre parti ; on lui a promis un cadeau de 200 mille écus et en outre une allocation chaque mois de 30,000 écus, si on peut obtenir, avec le concours de ses nouveaux amis, que l'empereur accepte les propositions de paix de la France, qui garderait les pays qu'elle occupe en Allemagne et en Flandre, à l'exclusion de l'Italie et de l'Espagne... Si l'empereur, conclut Bonvisi, n'est pas aidé et s'il a la guerre avec le Turc il se trouvera bien en danger ; son armement est grand, mais il ne pourra pas résister de deux côtés à la fois, à cause du manque d'argent, de sorte que les places de la Hongrie n'ont pu être fortifiées ».

(2) Et, le 19, il ajoute que l'abbé se trouve bien dans l'embarras, car, arrivé à Munich, n'y trouvant pas l'électeur, il donna pour motif de son voyage qu'il était en route pour l'Italie et il feignit de s'être fait mal à un pied. « Je suis toujours de l'avis, écrit le nonce, que le duc veut l'archiduchesse, mais je ne suis pas sûr que l'empereur la lui accordera. Le roi de Pologne la voudrait aussi pour son fils, car il n'y a pas de doute que l'évêque

Le 28 juin, il informe que voyant bon nombre de conseillers persuader l'empereur à faire des concessions aux Turcs même dans l'intérêt des hérétiques, il a supplié S.M. de ne pas être trop généreux envers ces barbares, car les hérétiques Hongrois en profiteront pour s'attacher davantage aux Turcs voyant que par leur protection ils obtiennent des concessions (1). Et, le 19 juillet, il écrit qu'il y a de grandes dif-

de Posnanie a écrit ses lettres d'ordre du roi ». Et, le même jour, il annonce avoir reçu deux lettres de cet évêque dans lesquelles il déclare que, pour conclure la ligue, l'empereur devrait donner l'archiduchesse en mariage au fils aîné du roi avec toute la Hongrie. « Cette proposition, venant de ce prélat m'aurait fait rire, mais je suis convaincu qu'on la lui a fait écrire. Je n'ai pas répondu ; on y dit que quoique le prince n'ait pas une situation toutefois il est le fils d'un très grand père ». Le 25 juillet, Cybo l'informe à son tour : « que l'évêque a écrit aussi à S. S. lui demandant d'ordonner à V. Em. de négocier avec l'empereur le mariage aux mêmes conditions. La nature de l'affaire est si lointaine de la vraisemblance qu'elle ferait rire, même ne connaissant pas la facilité de ce prélat à de telles propositions et la mauvaise satisfaction qu'a de lui son roi. Toutefois, ayant répliqué, on lui a répondu qu'on a écrit à V. Em. et elle verra comment le détourner de ses idées ». Et, le 20 septembre, Bonvisi transmet à Cybo la copie de sa réponse à Mgr de Posnanie pour mettre fin à ces chimères ; « du reste, écrit-il, lui-même dit que si les Français avaient connaissance de ses projets il en arriverait une confusion à précipiter toute chose... Le nonce de Varsovie m'écrit qu'on propose d'envoyer un ministre césarien à Moscou pour travailler selon les idées du roi, mais je ne crois pas opportun d'en faire parole, après ce que j'ai dit à Mgr de Vienne ; d'autant plus que souvent les suppositions du roi sont plutôt politiques que réelles ; c'est au résident impérial en Pologne de proposer ce qui peut être utile à son maître, d'autant plus qu'un sénateur polonais m'avertit que les deux Czars sont bien contents de la paix qu'ils ont avec le Turc, et se montrent toujours plus hostiles envers la Pologne avec laquelle on a défendu à leurs sujets d'avoir commerce ».

(1) Le 31 mai, Bonvisi avait mandé dans une feuille à part : quoique ne soient pas encore commencées les négociations de Caprara à Constantinople, court le bruit à la Cour que les Turcs veuillent améliorer leur situation en Hongrie afin d'augmenter l'influence de Tököli dans la partie supérieure, où se trouvent de nombreux hérétiques, leur accordant des conditions meilleures que celles de la Diète... Ici on veut envoyer 25,000 h. en Hongrie, en tenir prêts 15,000 dans les pays héréditaires, et 25,000 dans

ficultés à conclure la paix avec les Turcs parceque Tököli (1) prétend réunir deux comités au delà de la Theiss, qui jadis ont été concédés à Behlen Gabor et ensuite à Ragozzi, mais

---

l'empire pour les unir aux troupes des cercles et de l'électeur de Bavière... L'abbé Ballati est rentré en Bavière du Hanovre où il a été pour traiter le mariage de cette princesse qui se fera catholique.

(1) Voici le texte de l'armistice existant entre le roi-empereur et Tököli :

Sacratissimae Caes^ae^ Regiaeque M^tis^ Camerarius Aulae Bellico-Consiliarius Cavalleriae Generalis, unius Regiminis Cataphractorum equitum actualis Colonnellus, partium superiorum, et inferiorum Regni Hungariae supremus Generalis Aeneas Comes a Caprara etc. Universis et singulis, quibus competit, notum reddo : Posteaquam Ill^mus^ D. Comes Emericus Töckelij de Kesmarck una cum adhaerentibus suis ad oblatam benignitatem, Sacratiss^mae^ Caes^ae^ Regiaeque Mtis Dni nostri Clementissimi innatam benignitatem, prius obsequiose accurrat, et fidelissima cura intendat amplecti clementiam, eademque Mtas Sacrat^ma^ pro bono, et emolumento totius Christianitatis pacatum inclyti Regni Hungariae statum reddere clementer desideret, cuius benignissimae menti me demisse accommodans, conformiter cum parte adversa infrascriptorum punctorum contenta armistitij sancte et inviolabiliter servanda statui.

Primo siquidem adhaerentes praefati Ill^mi^ D. Com. Töckelij perhibeant incapacitatem Comitatuum Bereg, et Ugetta pro subsistentia eorum, eapropter ad facilitandum hoc in passu quoque bonarum intentionum progressuum, ac ne incolae dictorum Comitatuum nimie aggraventur, neve adhaerentes D. Comitis Töckelij ob penuriam victus in viciniores comitatus discurrant, excepta quoque Arce Munkatsch, quae nullatenus interturbet praelibatis Comitatibus Berigiensi et Ugochen, tertius Halkamariensis supradicti ad ulteriorem benignissimae M^tis^ Sacrat^mae^ resolutionem desuper fiendam, ita tamen, ne Ill^mus^ D. Comes Töckelij vel adhaerentes eiusdem in praefato Comitatu Halkmariensi, medis hoc tempore, continue consistant, ne praesidiarii Suae M^tis^ Halkmarienses victualibus destituant, uti etiam dicti praesidiarii tam Germani,quam Hungari libere, ac sine passu Ill^mi^ D. Com. Töckelij solito, propriori modo, universis victualibus, nemine impediente, potiri, eaque exigere possint, pariter incolae Cottenses à devehendis Halkmar rebus vecturis, ac quovis nomine vocitandis servitiis praesidio, et inclytae Camerae Estradis nullatenus interturbentur.

2° Casu quo mutatio aliqua militis Caesarei in confiniis, vel praesidiis fieret Illma D. Comiti Töckelij propriori idipsum notificabo mature, quo circa aut minima diffidentia, ac suspicionis materia tollatur.

3° Cum semper mos usitatus fuerit in armistitiis, passus a parte adversa haberi, ideo si quos Ill^mus^ D. Comes Töckelij extra tres praelibatos comitatus adhaerentes cum congrua comitiva mittere velit, in particularibus suae,

après la mort de celui-ci ils ont été repris. Il y a du monde qui dit que c'est inutile de les garder, car dans le cas d'une guerre ces comités seront les premiers occupés ; mais peut-être on les cédera pour sauver la meilleure partie de l'empire, arrangeant le reste avec la Cour ottomane par argent (1).

---

vel adhaerentium agendis negotiis, iis passum ego non negabo, verum necessario Illmus D. Comes Töckelij eosdem recomendabit, secus passum non habebunt, e contra si qui sub praetextu huius passus publicae tranquillitatis turbatores, ac incitatores malorum comperientur, eisdem omni modo contravenientur ; si vero aliqui divagantes sine passu meo extra loca assignata deprehendentur, ii, qui capi poterunt, ad forum proprium remittentur, qui vero armis ad resistendum usi fuerint, tanquam inobedientes Illmo D. Comiti Töckelij conformiter tractabuntur, nullus tamen ob culpam alterius arrestabitur, aut damnificabitur.

4o Nulli ex adhaerentibus Illmi D. Comitis Töckelij suppeditabitur ansa, durante praesenti armistitio, avellendi se a devotione eiusdem D. Comitis, eidem remittent, nullam adhaerentes D. Comitis cum milite Suae Mtis habent correspondentiam, quae vice versa a D. Comite promittuntur.

5o Si Sua Mtas Sacratissima quopiam modo huic armistitio non consentiret, aut aliqua alia occasione rumperetur, tali casu ego vel successores mei obligantur Illmo D. Comiti Töckelij 15 diebus prius pro certo notificare, nec in eorumdem dierum spatio ullam tam Illmo D. Comiti Töckelij, quam eius adhaerentibus, Marte, vel arte, aperte vel occulte, illaturos hostilitatem spondemus, pari passu Illmum D. Com. Töckelij se obligat armistitium hoc servaturum donec a me perceperit, aut successore contrarium proprio modo quindecim dierum. Ad quae praemissa universa, et singula in omnibus punctis, clausulis et articulis sancte, stricte et inviolabiliter per me, ac universos militares Ordines, Generalatu meo subiectos, cuiuscunque nationis, officiales ac milites, necnon reliquos quoscunque Suae Mtis Sacratissimae fideles, bona ac christiana fide servanda obstringo. —Actum in Castris Caesareis ad Oppidum Solsua positis die 15 Novembris 1680.

(1) Et, le 26, il transmet l'Avis : que les parents de l'empereur ne veulent pas quitter la Cour, où ils occasionnent de grandes dépenses... Qu'à Ratisbonne la pluralité des princes s'est prononcée contre les Français... Un courrier arrivé de la Hongrie a rapporté que l'armée turque devait le 24 cour. laisser Pesth, qui est vis-à-vis de Bude, pour se diriger vers Agria où se réuniraient les chefs du pacha de Temignas avec Tököli, pour aller assiéger Fileth et ensuite Cassovie dont les Turcs veulent faire la résidence de Tököli, le constituant prince de la Hongrie supérieure, mais on ignore quand les troupes césariennes pourront aller s'y opposer.

Le 9 août, Bonvisi mande : « les affaires de Vienne vont au précipice ; tous les conseils n'ont plus de valeur auprès de l'empereur : on perd les églises et toute la Hongrie, les Turcs ayant décidé de la laisser à Tököli ; les révoltés gagnent chaque jour davantage, et principalement Fileth d'où il est facile de se rendre maître des mines. J'ai toujours répété que les forteresses se trouvaient dans un état déplorable, mais on me répondait que ce n'était pas le moment d'en parler ; et à présent on a honte des réponses de jadis » (1).

Le 29, Cybo écrit : « quoique à Vienne on prévoit bien proches et graves les pertes en Hongrie par le grand nombre des rebelles et par les désordres parmi les troupes mal payées, il ne faut pas se lasser de pousser la Cour à user de clémence. Il est probable que les ministres aient honte de parler à V. Em., car elle a prévu ces désordres sollicitant à temps les remèdes, insinuant les moyens d'y pourvoir sans trop charger les peuples ; de manière qu'actuellement, se souvenant des réponses peu prudentes qu'ils ont données à V. Em., ils ne souffriront pas volontiers qu'on leur reproche tant les troubles. Dieu veuille que ces désordres ne nuisent pas à la chrétienté » (2).

(1) Le même jour, il annonce que la citadelle de Cassovie fut occupée par Tököli par la trahison d'un officier allemand ; il avait été fait prisonnier par les révoltés et, feignant de s'être enfui, il se présenta devant la citadelle, dont les soldats lui ouvrirent les portes et ainsi s'y introduisirent les révoltés qui miraient l'officier ; il a tenté ensuite la même manœuvre pour la ville mais il a été mis en prison. Un autre Avis disait que les fortifications de Cassovie étaient de terre, avec peu de monde, car une grande partie des soldats dormait en ville.

(2) Le 13 septembre, Bonvisi annonce qu'on voit que Fileth est perdu car il n'y a pas de forces suffisantes pour sa défense. Caprara dit que les troupes réunies à celles de Strasoldo sont 11,000 hommes, mais les Turcs se trouvent bien plus nombreux, et on a dû laisser des impérieux dans différentes localités, sur la demande des populations pour leur défense... Il y a qui accuse Caprara d'irrésolution et qu'il y avait plus de 16,000 h... Il y a un avis qui dit que tout le monde désire la paix avec la France pour sauver la Hongrie. »

Le 20 septembre, (1) Bonvisi informe :

Vedrà V. E. dal foglietto il deplorabile stato delle cose d'Ungaria, con probabilità, che siano per andare sempre peggio per la confusione di questa Corte, che ogni giorno si accresce, essendo sostenuti i due presidenti dal partito più forte, col quale camina unito il Sig[r] Ambasciator di Spagna. Il Presidente della Camera si scusa con le spese straordinarie che se li addossano, havendo detto che oltre la grande spesa per la venuta del Sig[r] Duca di Neuburgo, e per il suo suntuoso alloggio, li bisognerà metter fuori 50,000 tal. per il suo ritorno, e per i regali, che devono farseli, oltre quello, che si è speso, e si spenderà per la Regina, con essersi di più S. M. gravato di un numero di soldati, che non si possono mantenere dà i suoi stati, e quei ministri, che avvertivano i disordini, che sarebbero nati per le soldatesche non pagate, venivano dà gl'altri lacerati come traditori, e pur si vede, che gl'Alemanni non pagati da tanti mesi in quà, rendono le fortezze senza contrasto, e pigliano partito sotto i ribelli, e l'istesso segue de gl'Ussari destinati per la guardia de' confini ; si chè è irreparabile la perdita di 13 Comitati dell' Ungaria superiore, restando solo di là dal Tibisco Zatmar, et Ecciet mal proveduti, e mal pagati i presidij, senza che ci sia più modo da mandarli soccorsi. Il Presidente della Camera hà qualche scusa per le ragioni allegate di sopra ; mà quello di Guerra è totalmente inescusabile, perchè con haver levata la gente, che serviva per i presidij, gl'hà talmente debilitati, che cadde Cassovia con poca difesa, et hà portato in conseguenza tutto il rimanente. E con haver fatto allogiare i reggimenti in parti tanto lontane,non si è potuto metter insieme tanta gente dà tentar il soccorso di Filek, et il Presidente di Guerra sosteneva ch'il General Caprara haveva 16,000 huo. et egli hà mandato le liste sottoscritte dà tutti i colonnelli ; dalle quali costa, che prima della resa di quella piazza, non haveva che 10,500 huomini, de quali 300 erano ammalati, e 400 erano smontati, et incapaci di far servizio, e sè con sì poca gente si fosse cimentato, et havesse perduta la battaglia, metteva in pericolo l'istessa Vienna. Sono però infinite le mormorazioni contro il Presidente di Guerra, et alcuni

(1) Le 13, il avait annoncé que venaient d'arriver les jésuites expulsés de Cassovie, dépouillés de tout, et leur église a été livrée aux *predicanti* ; on a laissé seulement les franciscains et un autre couvent. Le chapitre de la cathédrale de Strygonie, résidant à Tirruaria, avait emporté le meilleur qu'on avait à Possonio et mis dans la sacristie, mais les voleurs entrèrent par une fenêtre et tout fut perdu.

lo tacciano non solo di inesperienza, mà ancora d'infedeltà, della quale non credo che si deva sospettare, mà l'inesperienza è chiara. V. E. sà quanto hò detto, e quant' hò fatto, acciòchè si rimediasse in tempo, e sono stato lodato dà tutti, dà nessuno ascoltato. Et hora ben mi accorgo, che si vergognano di parlare con mè, e nutriscono i contrasti contro di mè, per tenermi lontano, e per serrarmi la bocca, e parlando mi renderei odioso. Tuttavia domani presenterò il Breve, e la lettera di V. E., e sè S. M. mi darà adito di parlare lo farò con il mio solito zelo respettoso. Sperano gl'autori di tanti mali di haver la pace con la concessione al Tekeli delli 13 Comitati, mà è pericoloso, ch' egli reso altero dalla propria fortuna, e dai disordini nostri, pretenda ancora le città montane con le miniere, e però sono necessarie l'orazioni di N. S[re] per implorare l'assistenza Divina, mancando totalmente l'humana.

Le 4 octobre, Bonvisi informe que Mgr de Vienne et Hocher tiennent de longues conférences pour les préparatifs à reprendre Cassovie. On espère que par l'arrivée des galions en Espagne on pourra recevoir 500,000 écus et faire face aux pertes des mines occupées par Tököli... Caprara cependant écrit que celui-ci a pris le titre de prince de Hongrie et signe avec cette qualité, tout en donnant des espérances pour un accommodement... On continue le procès du français arrêté et de la femme qui demeurait chez le comte de Könisegg, comme espion des insurgés. Il y a à Vienne qui dit avoir vu des monnayes frappées par Tököli comme duc de Hongrie ; toutefois il laisse toujours espérer de s'arranger (1).

(1) Le 11, il envoie copie de la déclaration de la France à Francfort (a), et craint que celle-ci ait à faire consentir aux négociations de paix avec les Turcs et les révoltés, même à des conditions plus mauvaises ; car si on abandonne les princes allemands ceux-ci s'arrangeront comme ils pourront avec la France, s'éloignant ainsi de l'empereur ; il faut donc conclure une paix honnête avec la France et avoir ainsi le concours des princes contre les Turcs. La France avait déclaré qu'elle attendrait le mois de novembre et que si, à cette époque, on ne lui accordait pas de garder ce qu'elle a occupé, elle continuerait à réunir le reste de ce qu'elle prétend.

(a) Propositions du Roy faites par les Sieurs De St Romain et De Harlay, ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de France aux Conférences de Francfort.

Que sa Majesté ne veut rien obmettre pour témoigner a l'Empereur et

Le 18, Bonvisi informe qu'il a été nécessaire de conclure un armistice avec Tököli à la condition qu'il se retirât des

---

aux Recteurs, Princes et Estats de l'Empire, le désir qu'Elle a de conserver la paix et d'entretenir avec eux une parfaite correspondence.

Que c'est dans cette veüe, qu'Elle a bien voulu suspendre, depuis le depart de ses ambassadeurs toutes les reunions, qu'Elle estoit en droit de faire en consequence des Traittés de Munster et Nimegue.

Qu'encor qu'il luy soit assés facil de faire voir la Justice de ses pretensions, sur beaucoup d'autres lieux et paijs, que luij doivent appartenir, tant en vertu des dits traittés que de tout ce que s'est passé sur ce suiet dans les conferences de Nimegue, neantmoins Elle veut bien les borner par un accommodement, qui ne laisse plus aucun suiet de defiance de part n'ij d'autre n'y aucune interpretation doubteuse aux traittes, qui en sont le principal fondement.

Que pour cet effect, sa Majesté consent de reduire toutes ces pretensions, pour le bien de la paix a Strasbourg et aux lieux et paijs, dont Elle s'est mis en possession, avant le depart des dits ambassadeurs pour Francfort.

En consequence de quoij Elle veut bien qui soit fait des a present une reconnoissance et declaration entre ses ambassadeurs a ceux de l'Empereur et de l'Empire, de touts les lieux et paijs qui doivent servir des limites entre la France et le dite Empire. A que quelques tittres, qui puissent estre recouvrées al advenir de part et d'autre pour ou contre droits de Sa Maiesté, ils ne puissent apporter aucun changement a la position des bornes et limites, qui aura esté fait ainsi, qu'Elle est proposée, sur le pied de la possession prise par sa Majesté avant le depart de ses Ambassadeurs et de la soubmission de Strasbourg arrivée depuis.

Et pour plus grande preuve de la sincerité des intentions de sa Majesté, et faire d'autant mieux voir a tout l'Empire combien Elle est eloigné de vouloir iamais faire aucune conqueste au de la du Rhin, Elle veut bien consentir en cas que l'Empereur et l'Empire le desirent pour leur sécureté, que toutes les fortifications de la Ville, Chateau et fortes de Fribourg, quoij que les depences excessives que sa Majesté ij a fait, aijant rendu cette place la plus imprenable de toutes celles, qui sont dans ses dependences soient neantmoins entierement demolies, et que la Ville soit rendu a l'Empereur pourveu que sa Majesté Imp^le fasse pareillement raser les fortifications de Philipsbourg, et que ce lieu et ce qui en depend soit rendu al Evesque de Spire.

Si ces offres sont presentement acceptées, elles retabliront une perfaite tranquillité dans l'Empire et la conserveront pour toujour comme sa Majesté le souhaitte et sans laisser aucun lieu de craindre, qu'elle puiss estre iamais troblée — Estoit signé : St Romain, de Harlaij.

villes qu'il avait occupées, et de quitter les mines sans les gâter... On a écrit de Paris que le roi, par réciprocité, car on dit que le français arrêté ici était un domestique de l'envoyé de France, a fait renfermer dans la Bastille le secrétaire de Mansfeld.

Le même jour, Bonvisi annonce que le comte Martinitz, (1) neveu du burgrave de Bohème, partira sous peu vers Rome et les villes italiennes pour obtenir des secours contre les Turcs et les révoltés... En attendant, Tököli a demandé les passeports pour les députés qui viendraient à Vienne traiter avec l'empereur, suspendant les hostilités (2).

Le 24, Cybo l'informe que le nonce en Pologne a signalé la bonne disposition du roi pour la guerre, et aussi de celle des partis pour la ligue avec César ; les conditions générales du royaume paraissent changées mais il peut se faire qu'il y ait de plus hauts mystères. Toutefois, le rôle du pape et des ministres apostoliques est de ne pas laisser toute occasion de promouvoir de pareils traités tendant à la sûreté de la chrétienté. V. Em. agira auprès de César comme Pallavicini tâche auprès du roi ; toutefois on ne comprend pas comment on fait des promesses sans avoir entendu l'opinion de la Diète (3).

Le 25, Bonvisi annonce avoir parlé à Mgr de Vienne tou-

---

(1) Le 3, il avait annoncé qu'il a donné une lettre de recommandation au comte Martinitz neveu du grand et puissant Martinitz qui, avec la perte de sa vie, sauva la religion catholique en Bohème.

(2) Et, le 25, il ajoute que les députés sont déjà arrivés ; que Tököli offre sa médiation avec les Turcs et cela semble bien téméraire ; il ne prétendrait rien sinon ce que les Turcs lui obtiendraient. On croit qu'ils demanderont pour la Hongrie inférieure et pour eux-mêmes une reconnaissance du royaume avec probabilité de prétention au tribut.

(3) Et, le 5 décembre, il ajoute : « tout ce que V. Em. de concert avec Pallavicini fera pour promouvoir la ligue entre l'empereur et le roi, sera au plus haut degré apprécié par le pape, qui a tellement à cœur le sort des deux Etats et la conclusion du traité.

chant les dîmes dans les possessions espagnoles d'Italie, et qu'il s'est convaincu que tout cela vient de la dureté des Espagnols, qui devaient au moins récompenser l'empereur ; mais ils sont sans argent, le roi ayant perdu celui qu'il attendait avec les galions qui ont fait naufrage. Toutefois, l'évêque ajouta qu'il serait bon que S. B. répétât les ordres afin que tout l'odieux du refus pèse sur les Espagnols. (1) « Je ne me suis pas montré curieux, ajoute Bonvisi, de connaître le texte des instructions qu'on prépare pour envoyer en Italie, et par des discours des ministres j'ai appris qu'on demandera à S. S. tout le possible qu'elle pourra accorder, et peut-être l'argent du sel de Bohème dont on a parlé et quelque autre impôt extraordinaire sur les riches abbayes de ce pays, afin qu'en outre de ce que donnent leurs membres on fixe le donatif volontaire de un pour cent sur toutes les terres, voyant inévitable la guerre avec les Turcs. Je n'ai pas de paroles pour expliquer à V. Em. combien l'argent manque ; tant de monde qu'on réunit devient impuissant alors qu'il serait nécessaire d'en augmenter le nombre pour ne pas tout perdre dans les grands dangers où on se trouve, si on ne trouve pas quelque remède, comme celui d'obtenir de la France la promesse précise de ne pas troubler la chrétienté ». Et, le 1er novembre, il ajoute : la situation en Hongrie est bien déplorable ; tout précipite par la négligence de quelques-uns ; à présent on ne pourrait pas y remédier avec une armée insuffisante ; sans voitures et fourrages pour aller à Cassovie qui protège les ruines. Tököli, très anxieux par l'accord qui l'établit dans les conquêtes, avait offert de quitter les mines, mais à présent il en refuse la restitution disant que les Turcs le lui ont défendu et que si on tente de les lui prendre par la force il gâtera tout. Il faut ainsi rester oisifs. L'empereur est bien perplexe même à l'égard des demandes de la France. Malgré cela les négociations avec Tököli continuent : il a promis de donner sur le produit des mines, 2000 ungheri par

(1) Le 14 novembre, Cybo approuve qu'il ait dit à l'évêque que l'Espagne a toujours refusé l'exaction des dîmes.

mois (1). Le 15, il écrit : « Mgr de Vienne est venu me représenter au nom de S. M. le mauvais état des affaires et l'urgence des secours, promettant qu'en outre des efforts des populations il aurait diminué les dépenses. J'ai répondu que, pour que je puisse m'en occuper, il fallait donner du crédit à ma personne me donnant les satisfactions ; et m'ayant promis de s'en occuper, j'ai repliqué que bien souvent on m'avait fait ces promesses. Dans un avis du jour on lit : qu'on fait de grandes acquisitions et que sous peu on publiera un décret de la contribution de 1 °/o sur tous les biens meubles ou immeubles ; en sont exceptés ceux qui ne possèdent que 1000 fl. mais il n'y a d'autre exception ni de qualité ni de classe des citoyens » (2).

Le même jour, il répète à Cybo qu'il travaille à faciliter l'union avec la Pologne On ne doute plus de la sincérité du roi, affirmant même que c'est lui qui fit séquestrer les lettres du ministre de France aux révoltés, et les donna à l'empereur, de manière qu'il a rompu avec la France et il s'est uni à César. Reste à voir comment le roi pourrait s'engager sans le consentement de la Diète, qui peut être contraire par des intrigues de princes étrangers et du grand-Trésorier qui craint de perdre sa place — lui qui a acheté bien des terres en France. — « Les ministres, en me posant cette question, demandèrent mon opinion et j'ai répondu que le roi avec son autorité et son habileté aurait imposé sa volonté à la Diète et, qu'en tout cas, il

(1) Le 21, Cybo lui répond : « la description qu'il fit au vif de la Hongrie a ému le pape, qui n'a pu l'apprendre sans grand trouble de son cœur paternel ; ni V. Em. s'est trompée, écrit-il, en croyant que les prières de S.S. pour une aide divine ne soient pas incessantes, tant en faveur de S. M. que de la chose publique. Le pape recevra bien bénignement le comte Martinitz et, de mon côté, je ne manquerai pas de coopérer avec le comte pour obéir aussi à S. M. qui me l'ordonne par l'entremise de V. Em. »

(2) Le 5 décembre, Cybo approuve ses réponses à l'évêque qui, au nom de S. M. le pria de référer sur l'état dangereux de la Hongrie et sur la nécessité d'avoir des secours. « V. Em. en l'assurant qu'elle ferait des démarches, a bien répondu, que pour les obtenir il faut se résoudre à donner les réparations qui depuis longtemps sont dues. Pour cela V. Em. doit insister, et, de mon côté, j'insisterai auprès de S. S. ».

aurait suffi de faire avancer au roi de l'argent, et que S. M. pourrait le passer sous main à quelque seigneur d'importance. Le chev. Lubomirsky a offert déjà de se rendre dans la Hongrie supérieure avec dix ou douze mille polonais ; en s'appuyant aux trois places fortifiées, il aurait tenu en échec les Transylvains — qui, au fond, ne demandent qu'un prétexte pour rester chez eux ; on empêcherait ainsi Tököli de s'unir aux Turcs et de troubler la Silésie et la Moravie, en même temps que les polonais pourraient faire des incursions dans les pays des Turcs. J'ai conclu que pour tout cela il fallait s'unir avec le roi de Pologne. Je crois que mes paroles ont fait grande impression... Mgr de Vienne me parla de l'évêque de Posnanie et m'avoua que l'empereur connaissait son projet de mariage ; que S. M. en fut mécontente et a dit que voulant faire du bien au roi on lui nuirait comme s'il prétendait ce qu'il n'avait jamais pensé. J'ai donc bien fait, écrit Bonvisi, de ne pas répondre à l'évêque, suivant les ordres de V. Em. »

Le 22, il énonce à Cybo son étonnement de la teneur du décret du centième : Tous, laïques et ecclésiastiques, sont obligés sous serment à la contribution, tandis qu'on lui avait fait supposer que ce serait une contribution volontaire. « Que dois-je faire, afin de ne pas promouvoir une agitation parmi le clergé ? car, ne trouvant d'autre source à tirer de l'argent on jetterait ainsi à terre l'unique moyen de sauver l'Etat et la chrétienté. Si on oblige les ecclésiastiques, contre les Canons, on va aussi contre les privilèges dont jouissent les laïques, de manière que si on s'oppose d'une part, de l'autre aussi on tâchera de se soustraire ; et ce sera moi qui en aura la responsabilité. Je serais d'opinion de mettre entre les mains de l'empereur une protestation pour obtenir au moins une déclaration : qu'on n'a pas prétendu d'imposer de propre autorité les ecclésiastiques au-delà de l'habitude, désapprouvant la forme, et qu'à l'avenir on ne procèdera plus de cette manière ; du reste, j'espère recevoir des instructions de V. Em. »

Le 29, Bonvisi déclare que les ministres ne doutent plus

que les Turcs feront la guerre, quoique les députés de Tököli promettent la paix sous trois conditions : confirmation du diplôme dans toutes les parties ; cession à Tököli de quelques comtés ; le déboursement annuel de 60,000 thalers aux Turcs, laissant à ceux-ci la contribution de certains villages, afin qu'on ne le considère pas comme un tribut... On a écrit à Constantinople que l'armistice a été nécessaire parce qu'il n'y a pas moyen de se défendre. Et, le même jour, il ajoute que l'armistice a été conclu et on doit le dénoncer quatre semaines d'avance. Et, le 6 décembre, il informe : « qu'ayant demandé à S. M. si elle partait pour Ratisbonne, elle lui répondit que, pour décider, elle attendait une réponse ayant voulu d'abord tâter le terrain. Alors j'ai observé que je désirais le savoir afin de demander des instructions (1) à Rome, ne voulant pas qu'il arrive de questions au sujet des visites comme au temps du cardinal Caraffa. Mgr de Vienne m'a dit après qu'il déconseille ce voyage, car si l'empereur s'absentait on ne ferait plus rien » (2). Le 20, il mande : « Le nonce à Varsovie, sur la prière du roi, m'a écrit afin que j'insiste auprès de

(1) Le 10 janvier 1683, Cybo lui répond de ne pouvoir rien dire sinon qu'il doit tâcher de savoir de S. M. ou de l'évêque de Vienne ou par d'autre manière si l'empereur désire réellement être servi par S. Em., le pape ne croyant pas devoir l'exempter de ce dérangement si S. M. le désire.

(2) Et, le 13, il ajoute : « l'autre soir ayant représenté à Monseigneur la grande douleur du pape pour les circonstances de la Hongrie, et les prières qu'il adressait à Dieu pour la conservation du royaume, et que V. Em. aurait facilité les démarches de Martinitz, l'évêque m'a dit que deviennent plus clairs les projets des Turcs ; qu'ici on faisait le possible pour le recrutement des régiments, qu'on en avait créé de nouveaux afin d'arriver à 80,000 hommes pour les besoins de l'empire ; mais que tout procédait avec lenteur par manque d'argent ; que l'exaction du centième était bien longue, et on pensait à un emprunt mais le monde était méfiant et avait peur des barbares. Il priait aussi S. S. d'obtenir que l'archevêque de Prague remette l'argent qui se trouve dans la caisse du sel et réservé pour la nouvelle fondation, et dont l'empereur payera l'intérêt. J'ai promis d'écrire ; et je le fais connaissant l'extrême besoin, quoiqu'on dise que le Sultan ne veut pas la guerre, mais le gr. vizir l'y pousse faisant valoir les acquisitions... Du reste, il y a quatre ans, pour la ligue offensive avec la Pologne on a offert l'argent de la Bohême ».

l'empereur pour qu'il veuille se valoir du roi dans la médiation avec Tököli (1). J'ai déjà fait quelques démarches auprès de S. M., l'engageant à voir si elle peut contenter le roi, — qui certainement a écrit sur conseil de Tököli — et d'envoyer un ambassadeur en Pologne pour raffermir les bonnes intentions du roi, car, sans l'union des deux Couronnes, ses choses sont dans une bien mauvaise situation ; il s'agit d'aller à Ratisbonne et de démolir les faubourgs de Vienne, ce projet a attristé tout le monde et plusieurs ont fui de la ville ; l'empereur est très-acablé parce que les préparatifs des Turcs sont grands et on manque de tout. Il y a qui dit que César doit laisser les affaires de l'Allemagne et penser aux siennes, rappeler les soldats qu'il tient dans l'empire ; mais il craint que des princes aillent avec la France et qu'on proclame le dauphin roi des Romains (2) ; toutefois il est certain que sans

---

(1) Le 9 janvier 1683, Cybo lui répond :

Viene approvata da N. Sre la parte, che hà fatta V.E. per indurre l'Impre à prevalersi dell' interpositione offerta dal Rè di Polonia col Techely, mentre questa potrà ò produrre qualche aggiustamentn, che trattenga l'inondazione dell' armi del Turco, imminente all'Ungheria, et alla Germania, ò stringere frà l'Impre et il medesimo Rè una corrispondenza sincera, e necessaria alla sicurrezza publica. Si persuade bene S. Stà, che la prudenza di V. E. nel far simil parte haverà usata, et userà la conveniente circospezione per sfuggire ogn' apparenza di dar mano alia concordia con uno, che in essa pretende cose preginditiali, e contrarie alla Religione.

Per sovvenire frà tanto agl' urgenti bisogni dell' Ungheria, si tenne ieri d'ordine di N. Sre una Congregatione di Cardinali ; la risoluzione della quale riferita già da me à S. Stà, sarà a suo tempo significata a V. Em.

(2) La France avait communiqué à la Diète de l'empire :

Le Roy n'aijant rien de plus à cœur, qu'une bonne intelligence entre sa Mtè, et l'Empire, et voulant aussi donner aux Electeurs, et autres Princes, et Estats, qui ont fait paroitre leurs bonnes intentions des marques de la condition, que Sa Mtè a pour les instances, qui luy ont estè faites de leur part, pour la prolongation du temps, qu'ils estiment ancore necessaire pour terminer amiablement les differens, qui ont fait de puis si long temps le suject de conferences de l'Assemblée de Francfort, Sa Mtè à pour cet effect donnè, et donne par ces presentes pleni pouvir, commission et mandement special au Sr Comte de Crecy Conseiller en ses Conseils, Secretaire de son Cabinet, et son Plenipotentiaire a la Diette de l'Empire, d'ecouter jusqu'

les vétérans toute défense devient impossible et, perdant Vienne, tout serait perdu pour toujours. « J'ose donc suggérer à V. Em. les seuls remèdes : que S. B. assiste vite avec tout ce qu'elle peut, stimulant l'union avec la Pologne et procurant que la France assure la sûreté générale. Je connais les difficultés avec la France, mais malgré tout cela on peut tenter pour sauver la chrétienté. » Le 21, il répond à Pallavicini : ce sont les soupçons qui empêchèrent les ligues entre les chrétiens, et il ne paraît pas qu'en Pologne on les ait perdus ; des Polonais regrettent le nouvel armistice avec Tököli, comme principe d'assujettissement aux Turcs, mais l'empereur ne pouvait pas agir différemment pour se sauver des ruines et maintenir l'armée (1). Or, Tököli est trop lié aux Turcs, et si l'accommodement avec lui ne passe pas par les mains du roi de Pologne, il n'inspirera aucune confiance. Le comte de Valdstein viendra comme ambassadeur près de la Diète (2). Et, le 27, il ajoute à Cybo, que l'empereur lui a annoncé qu'il avait donné des ordres à Varsovie pour qu'on conclue

---

au premier février prochain toutes les propositions, qui luy pourront estre faites pour l'affermissement de la paix tant par les ministres de l'Empereur, que des Electeurs, Princes et Estats de l'Empire, munis d'une pareil plenipouvir de leur part, et consequentment arrester, conclure et signer en son nom tels articles, et conventions, que le dit Sr Comte de Crecy avisera bon estre : promettant se dite M^té^ en foy, et parole de Roy accomplir, et d'esecuter puntuallement, avoir agreable, et tenir ferme à tousjours tout ce, que le d^t^ Sr Comte de Crecy aura promis, et signè en vertu du present pouvoir sans jamais y contrevenir, ny permettre, qu'il y soit contrevenu pour quelque cause, ou pretexte ; que ce puisse estre. Comme aussy d'en fournir sa ratification dans le temps, qu'il aura estè convenu. En tesmoignage du quoy Sa d^te^ M^té^ à signè les d^es^ presentes de sa mains, et ij fait apposer le scel de son secret. Fait à Varsailles le 19e jour de 9bre 1682. Louis et, plus bas, Colbert.

(1) Le 13, il annonce qu'il paraît que le centième ne donnera plus que deux millions de florins, et l'empereur en est content pour ne pas faire trop crier les populations.

(2) Dans un avis de Vienne on lit qu'on parle déjà de détruire les faubourgs, mais on veut attendre ; maintenant on fait de grandes provisions de vivres.

la ligue, acceptant la médiation du roi avec Tököli, S. M. a écrit au roi et, le 10 février, partira l'ambassadeur Valdstein.

Le 2 janvier 1683, Cybo : « approuve Bonvisi d'avoir répondu à Mgr de Vienne qui lui parla de Martinitz au nom de S. M., que je l'aurais aidé, mais je n'ai pu le voir que deux fois, S. S. en ces jours de nombreuses chapelles n'a eu l'opportunité de l'entendre qu'une fois, et n'a pu le loger dans le palais parce que l'appartement est occupé par le vice roi de Naples. Le pape, au sujet de l'argent du sel, a déjà ordonné d'être informé de cette affaire afin de connaître la somme précise dont on peut disposer ; il accorderait aussi l'argent qui se trouve en dépôt pour la commende de Wratislaw, mais veut savoir combien il en reste au cas qu'on ait acheté le château ; je prie V. Em. conclut-il, à prendre des renseignements exacts à ces sujets (1) ». Et, le 16, (2) il ajoute : « N. S. a été bien ému en entendant la description que Martinitz lui a faite de la situation désastreuse de la Hongrie, et des conséquences malheureuses qui peuvent en venir à la chrétienté.

(1) Le 10, Bonvisi annonce qu'on a mis en liberté et envoyé à la frontière le français qu'on avait emprisonné ; à présent on attend de voir ce que fera le très-chrétien à l'égard du secrétaire qui se trouve à la Bastille, car si celui-ci est mis en liberté, le comte Mansfeld retournera à Paris pour présenter les félicitations pour la naissance du fils du dauphin ».

(2) A la même date, il écrit que N. S. a fait aussi des démarches, par un bref, auprès du très-chrétien, et il en parla au duc d'Estrées afin que S. M. veuille secourir la Hongrie, et, en tout cas, suspendre ses menaces contre l'Allemagne et contre tout autre prince qui voudrait venir en aide. L'ambassadeur a promis d'en référer efficacement à son roi. On n'a pas aussi laissé de représenter au nonce en Pologne l'utilité qu'il y a pour la République de s'allier à César pour la réciproque défense et le card. Barberini a été invité à en écrire au roi. « V. Em. doit insister de même auprès de l'empereur, faisant voir que N. S. ne se lasse pas d'agir soit par les conseils soit effectivement dans une situation aussi grave ». Et, en chiffre, il l'approuve de ce qu'il a fait pour induire l'empereur à la ligue avec la Pologne. « Le pape admet que le roi soit médiateur avec Tokoli ; et V. Em. ne doit pas abandonner les négociations parce que de celles-ci dépend la surêté de la Hongrie. Le pape en a beaucoup parlé en consistoire et le card. Barberini a promis d'en écrire au roi ».

S. S. se voit fermée la voie à pourvoir à la défense de la cause publique et de Dieu comme elle voudrait, voyant que les forces des princes catholiques sont distraites et le trésor apostolique appauvri. Malgré tout cela, voulant faire les efforts possibles, le pape a ordonné de signifier à V. Em. que : adhérant au désir de S. M , il accorde l'argent du sel qui se trouve entre les mains de l'archevêque de Prague, auquel on écrit de le consigner à l'appel de César ; S. S. veut toutefois que le prélat ait, des ministres, la garantie de la restitution lorsqu'on sera sorti des angoisses actuelles, car cet argent sert à l'établissement des églises ; elle concède aussi ce qui est resté des 40.000 thalers après l'achat de la commende de Wratislaw, et de cela on a prévenu déjà le nonce à Cologne ; le pape accorde en outre à César les 120.000 flor. polonais de b. m. qui se trouvent entre les mains du nonce en Pologne, envoyés lorsque le roi paraissait vouloir faire la guerre aux Turcs. S. S. donne encore à l'empereur les 112,000 florins pol. dont est débitrice la duchesse de Radziwill pour autant que d'ordre du pape on a prêtés au duc son époux ; et le nonce à Varsovie en a été déjà averti. V. Em. pourra faire ainsi relever combien N. S. s'intéresse à la cause non moins particulière à la très-auguste Maison, mais aussi à la chrétienté ».

Le 17, Bonvisi informe que S. M. lui a répondu qu'il n'y a encore rien de décidé au sujet du voyage à Ratisbonne ; il est probable qu'il aura lieu parce que les électeurs de Bavière, de Saxe et autres princes ont promis de s'y rendre comme l'électeur de Trèves. On espère ainsi de mieux unir les ligues pour résister aux désunions que menace de faire la France ; on a beaucoup d'espoir de gagner Brandebourg. Mais on fera ces tentatives avec la grande dépense du voyage et l'absence de S. M. sera au préjudice de ces pays (1).

(1) Le même jour, il annonce que Tököli a ordonné la réunion d'une Diète à Cassovie afin de trouver les moyens d'entraîner les Turcs à la paix, menaçant de ruine ceux qui n'obéiront pas à son appel ; et le même Tököli ne maintient pas l'armistice, ayant empêché le passage par Landres et autres lieux fortifiés qui restent à l'empereur dans la Hongrie supérieure.

Le 24, Bonvisi transmet à Cybo deux lettres. Par la première il répond, qu'ayant communiqué à l'évêque de Vienne ce qui touche à Martinitz et les secours que se propose de donner le Pape, le prélat s'est beaucoup plaint de Mgr de Prague au sujet de l'impôt de 1 %, ajoutant que les ministres disent qu'il y a d'autres exemples. « C'est précisément ce que demande S. S., j'ai répondu, car elle est très bien disposée envers S. M. mais ne voudrait pas toutefois créer de nouveaux exemples pour les princes. Je verrai si on indiquera ces précédents. » Dans la seconde, il répète la demande d'instruction pour le cas que S. M. veuille qu'il la suive dans le voyage. « Je prévois que j'aurai bien des contrastes avec les princes de l'empire, et l'empereur ne s'en occupera pas comme il n'est pas intervenu dans les questions avec les ducs, ses parents ; le bourgmestre de Ratisbonne est hérétique et ne voudra pas reconnaître le nonce. Mgr de Vienne préfère que je n'aille pas pour tenir vifs les ministres à Vienne ».(1)

Le 30, Cybo informe Lauri à Paris que S. S. considérant les dangers que les Turcs vont produire en Hongrie, a décidé d'écrire un bref au roi très-chrétien afin qu'il veuille secourir ce royaume, car ce serait secourir la chrétienté ; et s'il ne le veut pas avec ses propres armes, qu'au moins il suspende ses controverses avec les Maisons et les provinces des princes chrétiens, qui unis à l'empire pourraient aider César ; car il peut arriver, comme d'autres fois, que les princes qui étaient discords entre eux s'unirent contre les Turcs. Et Cybo l'avertit « que le bref a été remis à l'ambassadeur » (2).

---

(1) Mais, le même jour, il écrit : rien n'est décidé pour Ratisbonne quoique Neubourg ait déjà fixé son logement ; on est effrayé de la grande dépense, car le voyage coûtera au moins un million et demi de fl., somme qui serait bien nécessaire pour les armements et le maintien des troupes. Abèle, président de la Chambre, cherche d'être relevé de ses fonctions, épouvanté des grandes dépenses pour la guerre et pour le voyage ; il a obtenu de pouvoir se retirer à la campagne pour se reposer, ayant aussi perdu le sommeil.

(2) Le 29, Lauri avait annoncé qu'il sait que Mansfeld a écrit à Vienne qu'il serait bon que l'empereur demande à N. S. d'écrire un bref à la Diète de Pologne pour la décider en faveur de la ligue ; le comte a écrit dans ce

Le 31, Bonvisi lui annonce que Hocher et Mgr de Vienne sont malades, mais celui-ci a dit que S. M. désirerait que N. S. écrivît aux princes catholiques et particulièrement à ceux de l'Allemagne de secourir la Hongrie avec des troupes et de l'argent et que les brefs partent de suite (1).

A la même date il écrit à Cybo :

Non ci è altro mezzo di abbiurare la ribellione d'Ungheria se non con la mediatione Rè di Polonia, perche il Techelij non si fida delle promesse dell' Impre e non si staccherà mai dal Turco senza la garantia del Rè di Polonia che l'assicuri dell' essecutione dei trattati, e sarà molto difficile che anche con questa si acquieti ; tuttavia bisognava tentare quest' unico mezzo per divertire una parte della grande inondatione che sovrasta, perche se il Techelij rimane unito col Turco, può dal paese, che hà occupato scorrere la Moravia, e la Siletia, e tener' occupato gran parte dell' essercito à difesa di quelle provincie, e restar poi debole quello che si hà da opporre al grosso dei Turchi, bisognando ancora coprire la Stiria, e la Croatia, e molto più Vienna Dopo haver io fatto la prima spianata per detta mediatione non mi sono più ingerito nè lo farò perche adesso si dice che si proporranno dal Techelij articoli pregiuditiali alla Religion Cattolica, come quello della confermatione del diploma, contro il quale resister felicemente nella Dieta, mà allhora il Techelij non possedeva un palmo di paese, et hora è padrone di tutta l'Ungheria superiore, eccettuati tre luoghi che restano bloccati, onde si poteva resistere alle richieste, mà adesso il Techelij dispone di tutto, et hà scacciato gran parte dei religiosi, e de parochi Cattolici, e pretende in materia di Religione di dar la legge non di riceverla, e quelli che vogliono scusare le perdite fattesi, dicono che sono seguite perche si volse troppo restringere il punto della Religione, e che con questo s'impedi la vera riunione del regno, et esagerono che per voler continovare l'istesse massime cóntro gl'eretici, si darà in preda tutto il regno al Turco.

Io al certo non piglierò arbitrij, e non mi rischierò nei trattati, e

---

sens au card. Pio pour obtenir le bref, même avant l'arrivée d'une lettre impériale. Et, le 12 février, il lui répond que le bref au roi pour l'aide à l'empereur contre les Turcs ou au moins pour la neutralité, a fait bon effet.

(1) Et il annonce aussi qu'on a publié un Edit défendant les fêtes, les banquets, les promenades en traineau sur la glace, aux flambeaux dans la nuit, les mascarades, l'empereur voulant que plutôt on apaise Dieu avec des oraisons... La ligue de César avec la Bavière a été conclue,

solo rappresento le estreme necessità, et il bisogno di presti soccorsi, perche la scarsezza del denaro impedisce l'esecutione delle levate, e quando anche si perfezzionino in tempo non basteranno per il gran tratto di paese che si hà da difendere, e per la diversione che si hà nell' Imperio, dove se non si tiene un corpo di gente, i principi si aggiusteranno con la Francia, e faranno un Re de Romani ; e gli Spagnuoli protestano che se saranno abbandonati, faranno la divisione delle due case, e qui si teme dell'uno, e dell' altro, e non si vorrebbe la separatione per non privare i figliuoli dell' Imp[re] della successione à quella Monarchia.

Si aggiunge per confondere, e per mettere in augustia che il Sig[r] Elettor di Baviera vuole per prezzo della Lega 400,000 fio. l'anno, e conoscendo che non possono darseli in contanti, vuole per pegno il Marchesato di Burgau, et altre signorie in Svevia, e la necessità spingerà à darle, e questo porterà un pessimo essempio, perche gli altri principi, e particolarmente gl'eretici vorranno per prezzo delle leghe simili vantaggi, almeno sopra i beni ecclesiastici, e non si potrà impedire. perche la necessità non hà legge, e con le sole esortationi io non posso resistere. Io hò veduto frà queste angustie molto pensieroso l'animo di Mons[r] Vescovo di Vienna, e considerando la gran spesa che si farebbe nel viaggio di Ratisbona, vorrebbe impedirlo, mà non sò se li riuscirà per il grand' impegno pigliato, e però si saprà la risolutione (1).

Le 13 février (2), Cybo répète : que le pape a décidé qu'à l'argent de la caisse du sel, au restant de Wratislaw et à ce qui est entre les mains du nonce en Pologne, il en ajoutera autant, à compléter la somme de 200,000 thalers effectifs ; « et, de cela, V. Em. pourra donner participation à S. M. ».

Et, le 14, Bonvisi (3) l'informe que S. M. a été très satisfaite

(1) Le 20 février, Cybo lui répond : « lorsque la nécessité exigera que l'empereur s'accorde avec Tököli, V.Em. doit borner son action à se tenir à part et présenter la protestation en son temps, sans bruit comme ont fait les nonces à Munster et à Nimègue, afin que soient bien clairs les sentiments de N. S. à préserver les droits de la religion. Elle en enverra une copie ici, et fera tenir l'original dans les archives césariennes ».

(2) Et, le 27, il lui annonce que Mgr Ranucci, évêque de Fano, a été nommé nonce extraordinaire à Paris, pour porter les langes au fils du Dauphin.

(3) Le 7, il avait mandé « que Mgr de Vienne trouve extraordinaire qu'on n'ait plus parlé des précédents du centième. L'évêque croit qu'on a suspendu le voyage, pouvant traiter particulièrement l'union avec les

d'entendre la lecture de la lettre de S. Em. visant les quatre parties d'argent que N. S. veut lui accorder en tant de besoins « Elle m'a témoigné sa grande reconnaissance pour les obligations qu'elle a envers S. S., ajoutant que de ce commencement elle en tirait des espérances de plus fortes assistances » On ne peut pas imaginer combien il faut d'argent tant pour les fortifications que pour les provisions de vivres ; on doit aussi donner beaucoup d'argent à l'électeur de Bavière pour la ligue ; l'électeur de Brandebourg en demande aussi, promettant qu'avec cela il donnera des troupes. « J'ai écrit au nonce de Cologne pour savoir ce qu'il y avait de disponible de l'argent destiné à fonder la commende de Malte et je prie V. Em. de me dire si N. S. en fait cadeau ou s'il le prête comme celui de la caisse du sel ; pour celui-ci j'ai prié Mgr de Prague de le verser aux ministres, retirant des obligations selon les formules fixées. Je ne sais que dire sur l'emploi et sur la vigilance que je pourrais exercer, étant certain que ce qu'on retire des provinces désormais est dépensé pour la guerre. A propos des sommes que remettra le nonce de Pologne : l'argent remis par S. S. et celui à être remboursé par la duchesse de Radziwill, j'ai fait la proposition de ne pas retirer l'argent de la Pologne, car on donnerait ainsi des prétextes aux polonais de se plaindre d'avoir changé ce qu'on avait fixé ; et S. M. a approuvé mon idée et y adhéra d'autant plus que, ne se faisant pas la ligue, l'argent serait plus à la portée pour le passer à Lubomirsky » (1).

Et, le 20, Cybo l'engage à dire à S. M. qu'en outre du très-chrétien on a aussi écrit à d'autres princes pour les décider à

---

princes comme on a déjà fait avec la Bavière. J'ai approuvé ce changement, ajoutant que ferait bon effet si on publiait que l'empereur ira en Hongrie pour huit jours, lorsqu'on réunira l'armée, car les colonels, sachant que S. M. passera en revue l'armée, seront plus attentifs ; mon conseil a plu à l'évêque ». Et, le 14, il écrit que Tököli semble vouloir un accord par peur, et que d'Espagne sont arrivés 4000 thal. pour le voyage à Ratisbonne.

(1) Le 6 mars, Cybo l'approuve d'attendre de voir ce que fera la Diète générale de Pologne avant de décider sur l'emploi de l'argent.

donner des secours ; et il lui envoie la liste des personnes auxquelles on a écrit pour la guerre de Candie (1).

Le 21, Bonvisi transmet à Cybo trois lettres ; dans la première il écrit : « le maréchal de la Cour m'a dit que l'empereur accepte la médiation du roi de Pologne et qu'il en écrira à Varsovie ; plus tard j'ai appris de S. M. qu'on n'a rien fait, mais qu'on le fera ; ainsi le roi croira que j'ai voulu le tromper ou que je me suis laissé tromper. J'ai observé ensuite à S. M. combien on agissait mal en ôtant le crédit à mes renseignements. Je crois que le maréchal a voulu m'endormir afin de ne pas faire avancer la médiation, que du reste je n'aurais pas faite,d'autant plus que V. Em. ne l'approuve pas. Le maréchal ne voudrait pas que les négociations avec Tököli soient retirées au Président de Guerre, son dépendant, espérant que celui-ci pourra réussir quoiqu'il soit l'homme le plus impopulaire du monde. Malheureusement les prévisions du maréchal pourront se réaliser, malgré que S. M. nie qu'on voudrait charger aussi Tököli de la médiation avec les Turcs ce qui serait bien dangereux. J'appelle cette Cour : honte des ministres, car il ne suffit pas de prendre toutes les précautions pour ne pas être trompé, tant en donnant les nouvelles qu'en référant les intentions qu'on a sur les négociations en cours (2).

(1) Nota di tutti gl'Arcivescovati, e Vescovati dell'Imperio, posseduti dei i Cattolici, de quali alcuni ne sono uniti in una testa.

Arcivescovo : di Magonza, di Colonia, che insieme possede il Vescovato di Liegi, e d'Hildeseim di Treviri, che possede il Vescovato di Spira di Salsburgo.

Vescovi : di Bamberga e d'Erbipoli, di Paderbona, e Munster, di Fraisinga, e di Ratisbona d'Argentina, di Passavia, d'Histat., d'Augusta., di Costanza, di Basilea, di Vormazia, di Trento, di Bressanone.

Per la Congregazione Helvetica.

Il Vescovato d'Osnabruck è adesso posseduto da un Principe eretico.

Di più si è scritto al S[r] Card. Buonvisi a Vienna, et à Mons[r] Nunzio in Colonia dandosi loro la facoltà di scriver à tutti gl'Abbati che sono compresi nelle loro nunziature e l'istesso si è ordinato al nunzio in Lucerna.

(2) Le 13 mars, Cybo lui répond « le roi de Pologne ne peut pas s'étonner de ce que V. Em. ait annoncé, comme exécutée, la résolution de cette Cour

Dans la seconde, il annonce :

Mando à V. E. la copia (1) delle Proposizioni fatte dal Tekeli nella

---

qui reste suspendue, tandis qu'il est notoire que les princes changent d'opinion d'un moment à l'autre. Cependant, il n'est pas mauvais qu'une résolution,plus nécessaire au gouvernement politique que d'honneur à la religion, soit décidée à l'insu de V. Em. »

(1) Conditioni, che il G. Signore accorda à i popoli d'Ungaria in lettera scritta di sua propria mano, e sigillata co'l suo sigillo. 1. Il Conte Emerico Teckeli di Retzmarch dell' illustre Casa del Prencipe Gabriel Bethlehem, sarà stabilito Rè d'Ungaria, e morendo egli la sua Altezza haverà sotto la sua protettione la Regina sua sposa, il di cui padre hà perduta la vita per la fedeltà, che haveva promessa, e osservata alla Porta Ottomana, e questa protettione si estenderà tanto sopra la di lei persona, quanto generalmente sopra tutti li suoi beni.

2. Gli Ungari, dopò la morte del Conte Techeli, e quella de' suoi figliuoli, potranno eleggere, e far Rè quello, che à loro piacerà, con obligo di diarne aviso alla Porta Ottomana.

3. Il presente onorario, che l'Ungaria si è esibita, et hà promesso di pagare ogn'anno à i Turchi, non sarà mai in modo alcuno augumentato.

4. Saranno inviolabilmente conservati in tutti li loro privilegi, libertà, immunità e franchiggie, senza, che mai vi si metta la mano.

5. Saranno protetti, e difesi dà Turchi contro tutti i loro nemici, tali quali possano essere.

6. Li Turchi non molesteranno in maniera alcuna quelli, che haveranno abbracciato il partito del Teckeli, anzi soggiogheranno tutti quelli, che à loro verranno opporsi.

7. Li Turchi non faranno mai pace con gli Alemanni, che gli Ungari non vi siano compresi, e non la prescrivono in maniera, ch'essi non siano liberi d'ogni timore.

8. Li Turchi rimetteranno à gli Ungari tutte le piazze, che le truppe Ottomane potranno occupare, e le consegneranno nello stato medesimo, che le haveranno trovate.

9. Li Turchi osserveranno religiosa, et invilabilmente, per quello riguarda l'Ungaria, le conditioni di pace, fatte con gli Alemanni à San Gottardo.

10. Li Gesuiti, come perturbatori del bene, e del riposo publico saranno scacciati dall'Ungaria, per non esservi mai più ammessi ; e saranno irremissibilmente puniti, e con pene rigorose quelli, che ardiranno pro curare alla Porta il nuovo loro stabilimento, e così tutti quelli, che vi presteranno consiglio, ò favore.

11. Li tributi de' luoghi, che si sono resi non saranno in maniera alcuna augmentati, e quello, c'hanno sin quì contribbito à i Turchi, ed alli Ungari starà sempre al medesimo stato.

radunanza di Cassovia, et havendo considerata per molto temeraria l'assertione de' esser stato richiesto dà S. M., della sua mediazione col Turco, le stimai apocrife, e procurai di saper il vero da S. M., che mi disse essersi egli molto avanzato, mentre solo li haveva dato l'assenso di procurar destramenta se ci fossero stati ripieghi di far la pace. Rappresentai dunque à S. M. che questa temeraria dichiarazione, e l'ambasciata, che voleva spedire alla Porta, li haverebbe molto pregiudicato nella stima del Mondo, che vedrebbe esser stato richiesto un ribelle per mediatore, e molto danno farebbe ancora in Polonia, pendente il Trattato della Lega, per il timore, che hanno, di esser abbandonati, e però l'esortai, che informasse di tutto il suo Ambasciatore, e sollicitasse la Lega col patto reciproco di non aggiustarsi l'uno senzo l'altro, perchè così si leverebbero tutte le gelosie à i Polacchi, et il Tekeli resterebbe screditato con la Porta, per le sue temerarie assersioni, e S. M. abbracciò il consiglio. Stimo anche bene di mandare à V. E. copia dell'ultima lettera mia, responsiva al Sig[r] Gran Tesoriero di Polonia, principal fautore del partito Francese, per animarlo à favorire il Trattato, dando al Nunzio tutti i lumi, che posso havere.

Dans la troisième, il écrit : « j'ai répété à S. M. mon idée qu'elle écrive au pape directement, s'excusant si par l'urgence on n'a pu bien réfléchir s'il y aurait offense à l'Immunité ecclésiastique dans la publication du décret du centième, qu'en conséquence elle priait S. S. de lui donner une quelconque *sanatoria*, dont il y a défaut. Il m'a paru que toute résolution va être examinée par des personnes hostiles entre elles et qui ne cherchent autre chose que de s'opposer à tout. Il est sûr de douter que prendre une provision de suite ou plus tard

12. Li tesorieri d'Ungaria haveranno libero passaggio per tutte le terre della dominatione Ottomana.

13. E venendo essi alla Porta per portare il Regallo (*sic*) onorario, che gli hanno promesso, ò per altro affare, vi saranno onorevolmente ricevati.

Questo presente, ò regallo, che è di 40000 scudi ogn'anno non sarà mai accresciuto.

L'Imperator de' Turchi s'obliga con giuramento, e sopra la sua parola imperiale, tanto per se, che per tutta la natione Ottomana, e sopra la fede de' Turchi, à mantenere tutto quello, che di sopra si è detto, purche gli Ungari da lor medesimi non vi contravengano.

peut produire la ruine ou le salut public... (1) De Constantinople toutes les nouvelles sont pour la guerre... J'ai conseillé à l'empereur d'aller en Hongrie passer en revue les troupes, afin de pousser tout le monde à faire son devoir. S. M. ira, et Mgr de Vienne en a donné avis aux colonels qui sont déjà en agitation ; mon conseil ne peut avoir d'autre difficulté que le voyage à Ratisbonne ou l'habitude de donner un mois de solde aux troupes chaque fois que l'empereur passe une revue, mais cet argent ne serait pas entièrement perdu, car il pourra servir en cas de retard dans le payement ordinaire de la solde. »

Lettre du card. Bonvisi à Mgr Pallavicini, en date du 22 :

Godo che i motivi scritti à V. S. Illma, et all'amico commune, siano stati conforme à quelli, de quali si era prevaluta per muover gl'animi, e si vede, che le ragioni fondamentali s'incontrano, essendo una la verità, e mai mutabile, tuttavia si puol dire dell'amico : Surdae erant ad bona consilia Vitellio aures, portandolo il suo destino al precipizio, come succede à quelli, che vendono la propria, e l'altrui libertà, e le notizie trovate in quel doppio svaligiamento, serviranno per rinforzare la persecuzione già suscitata contro di lui nell'altra Dieta, et essendo riuscito vano al Rè di guadagnarlo con le preghiere, e con la confidenza, prudentemente S. M. cercherà di abbatterlo totalmente per render inutile la sua contradizione. Certo è che le ragioni da quei quattro senatori, deputati dal Rè per trattare col Sig^{r} Ambasciatore di Francia sono incontrastabili, perchè se si perde l'Ungaria per via dell'armi, ò se si cedesse la parte superiore di essa per via di Trattati di pace, resterebbe egualmente la Polonia esposta à i pericoli, perchè i Turchi già si sono accorti, che i Polacchi non hanno mai havuta intenzione di osservare la pace, havendo un tempo fà mandato ambasciatori, et inviati in tutte le parti d'Europa per far una lega offensiva, ricusando la defensiva della quale i Turchi non si potevano offendere, et hanno poi sempre nutriti gl'istessi pensieri con le missioni fatte in Moscovia per tal'effetto, et hora più che mai lo dimostrano con le proposizioni fatte al Sig^{r} Ambasciator di Francia, et alla Dieta, onde parmi che non li resti più occasione di sperare la pace col Turco, se questo

(1) Et, à la même date, il avertit que pour empêcher les obstacles à l'exaction du centième il n'a pas présenté la protestation ; toutefois il a répété à tous qu'il serait convenable de faire la demande, afin de ne pas créer de précédent, car on pourra ensuite faciliter l'exécution du décret.

sarà vittorioso, ò disimpegnato, e che non ci resti più luogo da disputare se habbia dà farsi la lega con l'Imperatore, mà solo di concluderla presto, e di armarsi potentemente, e di prevenire unitamente quei barbari, che non saranno preparati prima del mese d'Agosto, e che se haveranno da dividere l'esercito, saranno deboli in ogni parte, scrivendo il Conte Caprara sotto li 18 di Decembre, che forse sarà grande la moltitudine, mà di gente imbelle, e che si avanza con estremo disaugurio, cognoscendo esser totalmente ingiusta la rottura prima del tempo prescritto nell'ultima tregua con l'Imperatore. Dunque per qual ragione doverebbe la Polonia lasciar d'unirsi ad una certa vittoria, e sottopuorsi ad un' inevitabile perdita,se l'Imperatore non assistito fosse obligato ad una pace svantaggiosa. L'inclinazione universale pare buona, et è un gran punto, che il Palatino di Russia, signore tanto accreditato, habbia risolutamente votato per la Lega, e che niun'altro habbia fin hora contradetto, ancorchè non habbiano espressamente consentito, mà mi spaventa la legge di Polonia, che ricerca il consenso universale, che solo si ritrova in Paradiso, dove quell'anime beate sono esenti dalle passioni, mà quando si tratta della salute publica, si deve operare con regola contro la regola, e disprezzare la contradizione di pochi, perchè anche gli Stati Generali d'Olanda, per legge fondamentale erano legati à non poter risolvere senza il consentimento universale ; anche del minimo villaggio, e pure nella pace, che fecero con gli Spagnuoli nel 1648 Amsterdam con 3 altre città principali la contradiceva, e pure la fecero, per chè così richiedeva la publica utilità, e così doverebbero fare i Polacchi.

La distribuzione delle cariche è stata degna di quel prudentissimo Rè, quale spero che guidato dall'istessa prudenza, che l'ha fatto desistere dall'impegno del Generalato campestre di Lituania, lo farà ancora per il Castellanato di Vilna, per sedare tutte le querele, e poter terminare la Dieta in sei settimane, perchè stabilendosi la Lega offensiva con il patto reciproco di non aggiustarsi l'uno senza l'altro, non si tratterebbe più di pace col Turco, e sollecitamente si rivolterebbero tutti i pensieri alla guerra. E procuri V. S. Illma che non si turbino delle proposizioni del Tekeli del Congresso di Cassovia, dicendo egli di esser stato ricercato dall'Imperatore per mediatore col Turco, perchè questo è un vanto temerario, ch'egli fà, e solo fù vero che nella conclusione dell'armistizio, che si fece alcuni mesi sono, egli si esibì di cercare tutti i mezzi per far la pace col Turco, e di quà non fù ricusata, nè accettata l'offerta, e tutto quello che si è fatto in ordine all'aggiustamento, è stato perchè in quel tempo non ci era alcun

Trattato con i Polacchi, mà quando questo si stabilisca, si osserverà con buona fede, e non si farà mai pace senza il loro pieno consentimento. Hò stimato bene di dare à V. S. Illma queste notizie, acciochè possa andare à parata, à i pretesti, che i mal intenzionati pigliassero, e col mio solito ossequio ecc.

Le 28, Bonvisi annonce que Hocher est mort dans la matinée ; il y aura bien des candidats à sa succession, et déjà sont nombreux ceux pour la place de majordome. Les affaires resteront suspendues et Mgr. de Vienne sera plus libre (1).

Le 7 mars, il informe Cybo.

Questa mattina al tardi hò ricevuto una lettera di Monsr Nunzio di Polonia, scritta setto li 28 nel passato con l'occasione di uno straordinario all'Imperatore, e perche Monsig^r^ Nunzio mi scrive in fretta, e di propria mano, mentre i suoi domestici stavano à tavola, per dubio che non partisse il corriero, hò pensato che se pure egli non havesse havuto il modo di scrivere à V. E., sia bene che nel breve tempo, che hò, doppo essere ritornato tardissimo dalla cappella io ragguagli V. E. di ciò che Sua S^ria^ Illma mi scrive. Le notizie consistono in questo, che il Rè haveva dichiarato il suo sdegno al Gran Tesoriero della Corona per alcune lettere, che haveva intercette, parte in piano, e parte in cifra, scritte da lui in Francia, con revelare i segreti della Polonia, e con far pratiche anticipate per l'elezione del futuro Rè, antepuonendo suggetti, che non si potevano scoprire senza la controcifra ; Onde il Tesoriero mostrando franchezza disse, che il giorno istesso l'haverebbe portata, mà in luogo suo, mandò la Tesoriera sua moglie à dire che essa trè settimane prima, per cautela, haveva brugiata la controcifra, e si trovò che alcune delle lettere intercette, erano state scritte solo due settimane prima, e però il Rè acremente sdegnato haveva minacciato, che se la controcifra nou se li presentava, haverebbe portato nel Senato questa et altre lettere del Tesoriero, e chè

(1) Et, le même jour, il écrit : « quoique V. Em. le sache déjà par Mgr de Prague, l'argent qui reste dans la caisse du sel s'élève à 144, 244 fl. en outre de 15,000 qu'en deux fois on a prêtés à l'empereur pour les besoins de la peste ; l'archevêque m'avertit aussi que par son prédécesseur a été achetée avec l'argent du sel la terre de Tanovitz, mais qu'incendiée elle avait donné bien peu de revenus, que toutefois les voisins auxquels elle pouvait convenir l'évaluaient à 40,000 fl. ; j'ai répondu qu'il s'agissait d'argent comptant et pas de revenus.

sè il Senato non havesse fatto quel risentimento che conveniva, egli haverebbe chiamata la Pospolita cioè tutta la Nobiltà à cavallo, e si sarebbe messo alla testa di quella per far fare la giustizia contro chi teneva simili corrispondenze, e faceva tali machine. Avviso poi Monsig^{re} Nunzio, che proseguivano i negoziati con l'Ambasciatore dell'Imperatore con buona apparenza. Che il Prencipe di Transilvania haveva avvisato S. M. Reale, che i Tartari havevano ordine di marciare verso la Transilvania per forzarlo ad unirsi con loro, e che à lui havevano comandato di mandare à proprie spese molti cani à Belgrado per servire tutto il tempo della campagna, onde stava con gran timore, et il Rè di Polonia voleva cercare di tirarlo nella Lega, che S. M. tratta con l'Imperatore, il chè sarebbe un gran punto. Hò però stimato bene prima di scrivere à V. E., di abboccarmi col Sig^{r} Maresciallo di Corte, acciochè subito, partecipi tutto all'Imperatora, e possa ordinare al suo Ambasciatore in Polonia, che esorti il Rè à coltivar questa pratica col Transilvano, che gioverebbe tanto alla causa publica, e nuocerebbe al Tekeli ; oltre che se havessero il Transilvano favorevole non potrebbero cassare i Tartari ad infestarci nell'Ungaria e nelle provincie ereditarie, come il primo Visir hà ordinato. Il Sig^{r} Maresciallo mi hà ringraziato, e mi hà confermato ciò che mi scriveva Monsr Nunzio, che il corriero venuto è stato spedito dà Andrianopoli dal Conte Caprara sotto nome di residente di Polonia, perchè al Conte sotto nome del Residente di Polonia, perchè al Conte non havevano permesso di spedire, e che però è passato da Varsavia. Che le lettere del Caprara non erano ancora discifrate, mà quello che si cavava dà alcune in piano, consisteva nel dire, che era inevitabile la guerra, perchè havendo egli sopra gl'ordini havuti, alcuni mesi sono, fatto istanza che dichiarassero le condizioni che desideravano per la pace, li havevano risposto, non volerlo fare, finchè non si trovavano con l'esercito in Ungaria. Che intanto trà l'altre stavano fissi in volere il principato dell'Ungaria superiore per il Tekeli, et il tributo di tutto il Regno con quel più che poi esplicherebbero. Forse saprò di più doppo che sia discifrato, e frà tanto si stima che il disegno del Turco sia, che il primo Visir venga col grosso dell'esercito all'assedio di Vienna, e che il Visir di Buda si avanzi verso Tencino per minacciare egualmente la Moravia, e la Silesia, e che i Tartari scorrino l'Austria di là dal Danubio. Disegni veramente mortali à i quali bisognerà fare tutti gli sforzi per resistere, e prevenire per romperli le misure. Non mi diffondo maggiormente perchè dubito, ch'il mio dispaccio non arrivi poi à tempo alla posta ; e con il solito ossequio bacio ecc.

Le 13, Cybo écrit à Bonvisi :

Coll'ordinario passato significai all' E. V. esser venuta à questo S[r] Ambasciatore di Francia la risposta del Rè X[mo] al Breve di N. S[re], e che non havendola per anche resa a S. B[ne] l'Ecc[a] Sua, io non poteva riferirne à V. E. il tenore il quale mi riserbavo di communicarle col presente ordinario. Adempio dunque hora questa parte, dicendole che l'accennata risposta della M. S. si ristringe in sostanza in lodar l'apostolico zelo di S. B. che tende in veder in quiete la Cristianità e rintuzzato ad un hora l'orgoglio negl'infideli. Che godeva S. M. d'haver provenuto il desiderio della S[tà] Sua, poichè essendo in S. M. i medesimi sensi à solo oggetto di render capace la Cristianità medesima di resister al commun nemico, e di ridonar ad un hora la pace all'Europa tutta, si contentava la M. S. astenendosi di più forti espedienti per componer interamente le differenze, che possono ritardare, anzi impedire un sì gran bene, di rimetter le sue pretensioni colla Spagna all' arbitrio del Rè d'Inghilterra. E quanto alle cose dell'Impero, si ristingeva à richieder il solo possesso di quel che tiene presentemente, ancorchè, secondo il Trattato di Nimega, e della pace di Wesfalia, dica la M. S. di poter pretender molto più. A tutto ciò che distintamente dichiara la lettera regia, aggiunse in voce alla S. S. l'ambasciatore predetto scrivergli il Rè, che in ossequio del Breve Pontificio havea comandato à suoi ambasciatori in Ratisbona di trattenersi pur tuttavia colà ; non ostante, che fosse spirato il termine già loro prefisso al partirne, e che la M. S. havesse determinato di richiamarli. Havrebbe veramente desiderato N. S., che il Rè X[mo] per ben corrispondere à suoi paterni ufficij si fosse indotto ad aiutar in effetti la causa pubblica, passando sopra tutte le altre considerazioni. Per ritrarre nondimeno dal presente stato delle cose quel vantaggio sì possibile hà stimato opportuno di esortar, l'Imp[re], e il Rè Cattolico ad agevotar l'accennata composizione delle differenze medesime par contribuir quanto sia loro permesso alla buona intelligenza et alla pace col Rè X[mo] in servigio della causa istessa contro il commun nemico, al che dichiara precisamente la M. S. di voler dar mano. A tal fine scrive S. S[tà] l'annesso Breve a S. M. Ces[a] volendo che V. E. l'accompagni con quelle significazioni, che la sua singolar prudenza stimerà più confacevoli, e proprie allo stato presente dell'affare.Un altro di simil tenore se ne scriverà con il corriero di Spagna a S. M. Catt[ca] per lo stesso effetto ecc. (1).

(1) Mais, le 14, Bonvisi avertit Cybo : qu'on est anxieux de lire la réponse du très-chrétien au bref de N. S., pour qu'il promette de ne pas troubler

Le 14, Bonvisi écrit :

In caso che si dovesse venire all' aggiustamento col Techelij, che per principal conditione pretende la confermatione del diploma, et i ministri non ci ripugnano stimando che senza questo non possa mai farsi vera quiete nel regno, farò la protesta nella forma, che V. E. mi prescrive, e per operar con più sicurezza, supplico V. E. di mandarmene preventivamente una formula con ogni segretezza, perche gli huomini dotti che sono costà, meglio di me sapranno impastar' insieme le sostanze di quella di Munster, e di Nimega.

Et, le même jour, il informe que S. M. a approuvé qu'on réserve l'argent qui est en Pologne pour Lubomirsky ; mais la Diète ayant accordé à celui-ci la levée de la cavalerie pour la Hongrie, et le chevalier ne trouvant pas l'argent en Silésie, S. M., par Könisegg, demande celui qui est en réserve, promettant de le restituer si les Polonais sans l'obtenir récusent la ligue. « J'ai répondu que cet argent étant destiné à la guerre, on pouvait le prendre ; j'ai approuvé, afin d'éviter toute jalousie, à condition que l'ambassadeur césarien ait à en promettre dans le reçu la restitution ». Et, le 21, il transmet deux lettres à Cybo ; dans la première, il écrit :

Speravo di trovar l'Imp^re del tutto allegro per le quasi certe speranze della lega di Polonia, e pure non l'ho mai veduto più malancanico *(sic)*, considerando l'impossibilità di supplire à tante spese (1), non

---

l'Europe durant la guerre, car on ne peut pas rappeler toutes les troupes de l'empire, afin de ne pas laisser voir qu'on abandonne les princes. On espère beaucoup des brefs aux princes d'Allemagne, d'Italie et au régent du Portugal ; il y a aussi des abbés riches ; vu le nombre des brefs, il propose à S. Em. d'ordonner aux nonces de Cologne, Vienne et Lucerne que chacun écrive d'ordre de S. S.

(1) A specificatione e calcolo di quanto costa il soldato di S. M.

Per fare un' huomo à cavallo S. M. paga fiorini sessanta che sono 40 pezzi da otto dico	Z'	60
Per mille huomini à cavallo	Z'	$\frac{m}{60}$
Per un huomo à piedi S. M. paga a farlo	Z'	24
Per mille huomini à piedi	Z	$\frac{m}{24}$
Per otto milla à cavallo fanno conseguentemente	Z	$\frac{m}{480}$

sapendo come dare ai Polacchi il denaro che li hà promesso il suo ambasciatore ; io procurai di animarlo quanto potei, ancorche mi fossero note quelle difficoltà, mà S. M[tà] Cesarea mi rappresentava l'angu-

---

Dodici milla à piedi Z $\frac{m}{288}$

Summa per far le dette leve Z $\frac{m}{768}$

Le paga di ogne mese per uno à cavallo sono Z 6

Per mille à cavallo ogni mese Z $\frac{m}{6}$

Otto milla à cavallo ogni mese montano Z $\frac{m}{48}$

Per dodici mesi otto milla à cavallo Z $\frac{m}{567}$

Nelli quartieri poi, per serviz *(sic)* provisioni domestiche ogni mese segli da à un cavallo Z 2

A otto mille ogni mese se gli danno Z $\frac{m}{16}$

A otto mille in un'anno Z $\frac{m}{192}$

Summa un millione doicento quaranta otto millg dico Z 1248000

Oltre poi l'armi di stendardi, le porzioni dell'officiali, che almeno fanno la quarta parte delli soldati ordinarij del regimento, havendo un colonello solo cento portioni, et in raggione di 6 fiorini arrivano al numera di seicento fiorini al mese, proportionatamente li altri officiali subordinati.

Non di più per un huomo à piedi si paga al mese Z 3

A dodici milla huomini per un mese si paga Z $\frac{m}{36}$

Per un anno Z $\frac{m}{432}$

Per la provisione serviz, et altre minutie Z 2

Sichè dodici milla soldati à piedi ogni mese si paga Z $\frac{m}{24}$

Per un anno Z $\frac{m}{288}$

Di più la paglia, fieno che si dà in natura alli cavalli per mese mezzo fiorino dunque per otto milla cavalli sono Z $\frac{m}{4}$

Per un'anno Z $\frac{m}{48}$

Alli officiali per venti milla huomini, almeno si paga la quarta parte delle spese che si danno alli soldati ordinarij, si che la

stia dell' erario, e che i suoi sforzi non bastavano. Io veduta la sua gran malinconia, non volsi proponerli nessun altro negotio, onde V. E. scuserà se non rispondo alle commissioni che mi hà date.

---

sostentatione delli detti officiali giunge alla somma di $Z\ \frac{m}{384}$

Suma summarum due millioni seicento ottanta otto milla fiorini dico Z 2688000

Ecco l'altre pruove per parte delli soldati papalini.

Dimostro hora la verità della mia propositione, cioè che con cento milla scudi si possino havere 20,000 huomini papalini tanto à cavallo, quanto à piedi.

Primo quelli dieci milla huomini, che faranno li Regni d'Ungheria e Croatia, con questa conditione espressa che S. S. paghi 10,000 aggiunti à questi, fanno 20,000, e S. S. non vienne à pagare se non 10,000, e pure trahe indirettamente altri 10,000.

Secondo, l'Ungheri, e Croati non dimandano un quattrino per la leva, che à S. M., come s'è detto uno á cavallo costa 60 fiorinl, uno à piedi 24, ecco qui guadagnati tanti migliaia di fiorini.

Terzo alli Ungheri, e Croati non si da ne servio, ne fieno, ne paglia in natura, ne provigione, ne bagaglio, ecco tanti altri mille fiorini guadagnati.

Quarto la soldatesca Unghera, e Croata, non hà ne generali, ne collonelli, mà tutti sono capitani, e'l più anciano capitano, comanda come generale, dunque la spesa delli officiali, e pur anche guadagnata.

Quinto veniamo alla spesa che si hà da fare che in pocche parole si dimostra, supposto quel che si è detto come certissimo.

A un' huomo à cavallo di quelli di S. Santità si pagarà trè fiorini il mese, dunque à quattro milla à cavallo sono $Z\ \frac{m}{12}$

In dodici mesi fanno $Z\ \frac{m}{144}$

Per un huomo à piedi si paga ogni mese fiorini due. Dunque per 6 milla à piedi in raggion di due fiorini il mese, monta $Z\ \frac{m}{12}$

In dodici mesi, fanno $Z\ \frac{m}{144}$

Summa $Z\ \frac{m}{288}$

Hora di più non volendo noi,se non per otto mesi servirsi di questi 20,000 soldati, viene à levarsi la terza parte della summa, e fanno li 10,000 da pagarsi per otto soli mesi fanno dissi $Z\ \frac{m}{192}$

Sichè restano li 8,000 per li officiali,che è tutto vantaggio di S.S.

Perdoni V. S. Ill[ma] et R[ma], se questo foglio è malamente scritto, la posta incalza, e l'occasione non deve perdersi.

Dans la seconde il informe :

Mi participò ultimamente il Gran Tesoriero di Polonia le sue grandi afflizioni con la lettera, che invio copiata, insieme con la risposta, che li diedi, esortandolo che per placare l'ira del Rè, cooperasse allo stabilimento della Lega, et avvertisse di procurare che la Dieta non si rompesse, per non caricare sè stesso dell' odio, facendoli sperare efficaci raccomandazioni in caso, ch' egli si portasse bene in questi due punti, e già Monsig[r] Nunzio hà operato assai per divertire la tempesta, che lo minacciava ; Et era necessario che ambidue operassemo *(sic)* in questa forma, perchè un huomo denaroso, e di grande spirito, ridotto in disperazione, haverebbe potuto fare molto male. Sè dunque si ridurrà à fine la grand' opera, che si hà alle mani, tutto si dovrà riconoscere dal santo zelo di N. S[re], e dalle applicazioni di V. E. che hà sempre inculcato questi Trattati ; et è mia gran fortuna, che N. S[re] gradisca quel poco che hò contribuito ; con immutabile divozione ecc. (1).

Le 27, Cybo informe que Martinitz a demandé à N. S. un bref égal à celui d'Alexandre VII pour la Hongrie, mais S. S. répondit qu'il ne voulait pas le faire pour deux motifs : dans les moments actuels une vente des biens ecclésiastiques ne peut avoir lieu qu'avec grandes pertes, et même en réussissant, il faut perdre bien du temps. Toutefois le pape cherche un moyen plus facile et plus expéditif.

Le 28, Bonvisi ajoute :

Se il Techelij volesse staccarsi dal Turco, et unir la sua gente con l'Imp[re], li farebbero al certo buoni partiti, e non negherebbero la confermatione del diploma per pacificare in un colpo tutta l'Ungheria, et à questo effetto rimandano da lui il Saponara ; et essendo evidente l'utilità che si caverebbe dal suo aggiustamento, non ci sarebbe modo di contrastarlo, perche l'Ungheria superiore, che egli in gran parte

(1) Et, le même jour, il répond à Pallavicini : les Polonais voulant la moitié des subsides, ils ne peuvent prétendre qu'aux 50.000 thal. que tient le nonce. Il est vrai que N. S. en a accordé 200.000 mais 100.000 sont ceux du sel, et ils ont été prêtés. Bonvisi espère que l'accord aura lieu quoiqu'il y a la difficulté que l'empereur ne veut pas jurer, comme il ne fait jamais. « J'ai demandé expressément audience à S M., conclut-il, pour lui dire que cela est indispensable pour tenir en main les Polonais, car autrement eux aussi refusent de jurer ; elle devait le faire, même au dernier moment ».

possiede, confina con la Slesia, e con la Moravia, e per impedire che egli aiutato dal Turco, e dai Tartari, non entri à saccheggiarle, bisogna tenere armati quelli confini, e si debilita l'esercito che si hà da opponere à quello del Turco, dal quale dicono che bisogna prima difendere il Regno, e poi pensare à purgarlo dalli eretici, il che seguirà facilmente, se l'Imp[re] sarà vittorioso (1).

Et, le même jour, il ajoute :

Hebbi tempo Domenica passata di mandare a Monsig[r] arcivescovo di Saltzburgo il Breve pontificio, accompagnandolo con mia lettera nella forma che V. E. mi ordinava ; le copie poi transmessemi da V. E. le participai Martedi all'Imperatore, e vi riconovve [sic] la paterna affettuosa premura di Nostro Signore, e me ne fece vivissimi ringraziamenti, et havendo già approvato il mio pensiero di procurare soccorsi anche dalli abbati independenti, o con scriverli Brevi, o con dare l'incumbenza alle tre nunziature di scrivere d'ordine di Sua Santità, mi fece istanza che si eseguisse, e però ho fatto estraere dalla Cancellaria Imperiale i nomi, e la distinzione della qualità delli abbati, e la mando inclusa (2). Ma perchè restano poi molte abbazie, e

---

(1) Et, le même jour, il annonce que le comte Rosemberg a succédé au baron Abèle à la présidence de la Chambre, démissionaire ; et le comte Kinsky remplace comme chancelier de Bohème le comte Mortiz, décédé.

(2) Lista degl' Abbati, Prelati, Prepositi et Abbadesse immediatemente esenti del Sacro Romano Imperio.

Abati Prelati, e che godono del titolo di Principe :

Stablò, Kempen, Eluanghen, S. Gallo, Einsideln, Fulda, Murbach e Liders, Berchsolsgaclen (Preposito), Brünn (Preposito l'Elettor di Treviri), Corneij, Udenheimb, e Weissemburg (Preposito. Il Vescovo di Spira). Abbati, e Prelati.

Münster nella Valle di S. Gregorio in Alsazia, Ursin, Roghenburg, Ghenghenbach, Werclen, et Helmstatt, S. Pietro nella Selva Negra, S. Croce in Augusta, S. Giovanni in Thierthal nella Valle di Thier, Wiblinghen, Schitteren, S. Ludyers.

Abbadesse immediatamente esenti col titolo di Principe :

Essen, Quettlemburg, Andlau, Torau, Lindau, Heckord, Obermunster (Münster superiore), Nieder Münster (Münster inferiore) in Ratisbona, Buechau, Gandersheim. Fondationi che godono il titolò di Prencipe.

Abbadesse di Sefflinghen, Roten Munster (appresso Rotueile), Guten Zell, Hechbach, Boint, Burdscheid, S. Giovanni à Lubecca, Minderau, detto Weissenau, Kreillinghen, Corneli Münster, Roth, Salmansueil, S. Hemerano in Ratisbone, Elhinghen, Ursperg, Weingarten, Obber-

prepositure sottoposte alli ordinarii, che non sono nominate nel foglio, sarebbe forse bene che dalle tre Nunziature s'incaricasse d'ordine di Nostro Signore a tutti i vescovi, che procurassero di esortarli a qualche contribuzione volontaria, perchè quando anche dessero poco, multiplicarebbe per il gran numero dè benefizii ecclesiastici, e nell' urgente necessità che ci troviamo di denaro, ogni poco gioverebbe molto. Perdoni V. E. la mia libertà nel suggerire quelle cose che stimo giovevoli alla causa publica, che tanto preme a N. S. et a V. E. ecc.

Le 3 avril, Cybo engage Cherufini, nonce à Lucerne, à inviter les abbés réguliers à suivre l'exemple du pape et à secourir l'empereur contre les Turcs (1).

---

baieren, S. Biagio nella Selva Negra, Obermarchtal, S. Udalrico in Augusta, Petershausen appresso Costanza, Reichenau è di Costanza, S. Gregorio à Stain sul Reno, S. Giorgis in Isnia, Wettenhausen, Pfeffers, Zucifalden, Oxenhausen, Kaiserheimb, Iusee, Neresheimb, Schussenreid, (non è più immediato mà del Conte d'Otting).

(1) Le 30, Cherufini répond qu'il a envoyé la circulaire aux abbés bénédictins du district de sa nonciature et qui ne sont pas aggrégés à la congrégation suisse et précisément : Campedona, S. Blasio, Oxenhusen, Vingarten et Minorange. Ils sont du cercle de la Souabe, dans le territoire de l'empire et se croient déjà cotisés. Le 14 mai, il ajoute que les abbés bénédictins de la congrégation suisse se réunissent le dernier jour du mois dans le monastère de Muri ; et que les abbés qui n'appartiennent pas à cette congrégation n'ont pas répondu. « Les 4 abbés cisterciens, sujets de la nonciature, de Maristotta et St Urban, m'ont écrit qu'ils sont sur le point d'aller au chapitre général et qu'ils y feront la proposition. Il y a deux abbés des chanoines réguliers de St Augustin ; celui de Cruzlingen, près de Constance, mais sur le territoire suisse, m'a écrit, que, d'accord avec le ministre césarien, il avait cédé une partie d'un cens de la Couronne, celui d'Innsbruck, au monastère ; et celui de St Maurice dans le Valais a promis de donner selon ses forces, mais comme il dépense beaucoup en voyage et qu'il est large, on ne peut guère y croire. Mgr de Bâle n'a pas répondu, toutefois j'ai espoir en lui, comme en les abbés bénédictins, qui sont riches. » Mais, le 18 juin, il écrit que presque tous les abbés qui se trouvent dans le district de la nonciature et ressortissent de l'empire, ont répondu qu'ils sont déjà taxés dans le cercle de la Souabe et qu'en ce moment ils sont à la Diète pour ce sujet. Mgr de Bâle fait partie des princes de l'empire et attend les ordres pour donner sa contribution. « De la réponse des trois abbés cisterciens il apparaît qu'ils veulent être taxés sur le même pied que tous les autres ecclésiastiques et, à ce sujet, je doute que l'on obtienne le consentement des cantons catholiques, qui n'aiment pas voir sortir l'argent de leur pays ».

Le même jour, il écrit à Bonvisi : « plusieurs fois l'évêque de Vienne, avec V. Em. a condamné la conduite de Hocher spécialement à propos de Mgr de Trente, et avoua qu'on doit donner des satisfactions ; mais jusqu'à présent on ne voit rien, et N. S. veut qu'elle excite ce prélat, surtout du moment que S. M. est bien disposée. Du reste ici on ne comprend pas comment, voulant que l'évêque agisse en Hongrie, on ne le place pas en position d'autorité et d'honneur à lui rendre la tâche plus facile. V. Em. saura se valoir de ce motif. etc. » (1). Et, le même jour, il ajoute :

Appunto per non mai mancar la Stà di N. S[re] ad alcuna delle parti proprie della sollecitudine pontificia in aiuto della causa publica in Ungheria manda costà il compimento delli tallari 200,000 promessi al fine istesso una somma assai copiosa ; si come potrà l'E. V. meglio raccoglier dalla nota, che quì annessa io le trasmetto, non ostante, che alla S. S. vengan si lungamente ritardate le riparazioni dovute all'Immunità Ecclesiastica offesa, e da ministri della Regenza d'Isprugg, e da cotesti ancora. Quanto al denaro, che truovasi in mano

Le 30 juillet, il ajoute qu'à la suite de nouvelles instances auprès de l'abbé d'Einsiedeln, chef de la congrégation bénédictine suisse, l'abbé lui a envoyé une circulaire pour le secrétaire, qui se trouve dans le monastère de Muri, lui ordonnant de l'expédier aux autres abbés de la congrégation. « Il me donna l'espoir d'un bon résultat. » Le 20 août, il expédie 40 ungheri reçus de l'abbé d'Altaripa, du territoire de Fribourg, le premier à donner. Le 4 septembre, Cybo engage Cherufini à remercier l'abbé au nom du pape.

(1) A la même date, il lui annonce que le card. Pio ayant présenté au pape une lettre impériale pour avoir la permission de vendre le domaine de Tanovitz, S.S. l'a accordée, et par le courrier ordinaire on enverra à S. Em. la faculté nécessaire. Et, le 10, il ajoute, que N. S. comprend tellement les inquiétudes de S. M. pour la pénurie d'argent en Hongrie, qu'il ne cesse de réfléchir aux moyens possibles pour l'assister ; ainsi le pape a ordonné que soient payés autres 50,000 Flor., et pense à imposer une contribution sur les ecclésiastiques. Si on n'envoie pas de suite le bref pour vendre Tanovitz, c'est parce qu'il faut examiner certains documents dans les archives de Propagande, toutefois on peut négocier déjà la vente car on enverra bientôt le bref. Et, le 17, Cybo expédie trois brefs : un pour Tanovitz, l'autre pour la contribution de 500,000 flor. de cette monnaie sur les biens ecclésiastiques de Hongrie, Bohème et archiduché d'Autriche, et dans le troisième on oblige les ecclésiastiques à remettre les vases d'or et d'argent des églises mais selon la feuille chiffrée.

di Monsr Nunzio in Polonia, che S. M. Cesarea hà poi desiderato si paghi al Sr Cav^{re} Lubomirski, ha V. E. ben risoluto, secondando la sodisfazione della M. S. Ed essendo assai piaciuto ancora à S. B^{e} il divisato modo, che vuol tenersi dall'Amb^{re} Cesareo in quel Regno, perche il denaro predetto si paghi con segretezza, e condizione d'imprestito ad oggetto d'evitar gli strepiti, che potessero farne i Polacchi, e con ciò romperi ben incominciati Trattati per la lega, approva, che V. E. ne habbia fatto l'ordine diretto a Mons^{re} medesimo, con cui potrà ella andarsi intendendo su tal materia. E bacio ecc. (1).

Le 4, Bonvisi informe Cybo :

Presentai subbito all' Imperatore il Breve Pontificio, e gl' espuosi quello, che V. Em^{za} mi scriveva contenersi nella risposta di S. M^{tà} X^{ma}, dalla quale S. S^{tà} haveva pigliato motivo di persuadere la M^{tà} Sua, et il Re Cattolico, ad abbracciare tutti i merzi, per conseguire la necessaria pace, per non haver' diversioni, e poter' applicare tutte le forze contro il Turco. S. M^{tà} Ces^{a} ricevve *(sic)* il Breve con somma venerazione, ma non lo lesse in mia presenza, e mi disse, restar' molto maravigliato, che il Rè di Francia propuonesse à S. S^{tà} quei partiti, che si erano rigettati nel Congresso di Francfort doppo una longa discussione, perche tendevano à separare i collegati con trattati particolari, come felicemente li era riuscito nel Congresso di Nimega, con che havevano data legge à tutti ; Essersi però patuito frà di loro di trattare unitamente, e di non condescendere à partiti, che non comprendino la sicurezza di tutta l'Europa ; Non haver' potuto gli Spagnuoli consentire à far' arbitro il Re d'Inghilterra delle pretensioni, che i Francesi hanno contro di loro, perche sanno, quanto quel Re sia parziale della Francia, e che verisimilmente condannerebbe gli Spagnoli à consegnare per ricompensa la fortezza di Luxemburgo, ò almeno à demolirla, con che non li resterebbe più alcun' piede in quel Ducato, e si aprirebbe una nuova porta contro la Germania, e poi poco importava alli Spagnoli di non haver guerra in Fiandra,

---

(1) Ducento mila Tallari in Vienna sono fiorini trecento mila	f. 300000
Della Casa del sale	f. 148244
Li fiorini cento mila, che sono in Polonia appresso Monsr Nuntio si conta corrispondano in Vienna per la metà	f. 50000
Li fiorini 112,000 che deve pagare il Sr Duca di Radzvil, si fa conto possino corrispondere	f. 56000
Se ne mandano presentemente	f. 50000
Si che farebbero in tutto	f. 304244

mentre con questo la tirerebbero tutta in Italia, della quale mai si tratta di assicurarla da nuovi insulti.

Esser' egli obligato à defendere l'Imperio, et à non separarsi da quei Prencipi, che hanno richiesto il suo aiuto contro le occupazioni, che si sono fatte doppo la pace di Nimega ; Tuttavia haver sempre desiderato, e desiderare, che si compuonghino amichevolmente le differenze in un Congresso generale, che aggiusti tutto, perche rompendosi la guerra in Italia si riaccenderebbe in ogni parte. Ma perche questo Trattato ricerca tempo, haveva sperato, che le paterne esortazioni di S. S^{tà} ottenessero la promessa di non innovare in alcuna parte, mentre sovrasta la pericolosa guerra del Turco : ma persistendo S. M^{tà} X^{ma} nelle proposizioni già rigettate à Francfort, senza mai esplicarsi sopra la sicurezza dell' Italia, bisognava non separarsi dai collegati, e defenderli al possibile, con che venivano i Francesi à fare una gran diversione à favore del nemico commune. Non lasciava però di sperare, ch'il Re X^{mo} si muoverebbe in fine all' efficaci preghiere di S. S^{tà}, e per la giustizia della causa, e per non facilitare le vittorie de' barbari ; Haver egli sempre desiderato la tranquillità dell' Europa, e ben sapersi, quanto egli fosse alieno dalle armi : Mà non poter trascurare la defesa de' suoi collegati, per non esser poi abbandonato da tutti, e che se la Francia terrà distratta parte delle sue forze per la pura defesa, e lo priverà dell' aiuto de' suoi collegati, e di tutti gl' altri Prencipi dell' Imperio, sperava di haverlo da Dio, mentre vedeva il suo cuore pieno di rette intenzioni, particolarmente per la conservazione della pace, per la quale si potrebbero trovare molti espedienti, se si trattassero in un Congresso generale, essendo troppo dannoso il concertarli separatamente, per le divisioni, e per le gelosie, che ne nascerebbero : che questo era ciò, che poteva dirmi all' improviso, e che poi si esplicherebbe nella risposta, che darebbe al Breve ecc.

A la même date il écrit : d'après les conversations de l'électeur de Brandebourg avec des ministres, on déduit que si on lui donne beaucoup d'argent il se séparera des Français; mais on croit que ce n'est que de la ruse pour soutirer plus d'argent de Paris. L'électeur de Mayence s'agite beaucoup à la Diète de Ratisbonne, et aurait donné à l'envoyé de Françe, en forme authentique et avec le sceau impérial, l'acceptation des propositions faites aux quatre électeurs du Rhin et de Brandebourg ; et les autres électeurs qui ne les acceptent pas sont

furieux, n'admettant pas qu'on puisse avoir des copies, même non authentiques et scellées, qu'avec l'assentiment de l'empereur et la pluralité des voix... On écrit de Pologne que le gr. Trésorier, pour adoucir le roi, est disposé à renoncer à sa charge parce qu'on diffère à le juger dans une autre Diète.

Le 10, Cybo l'avertit que, malgré ce qu'il a écrit en clair touchant les besoins de la Chambre apostolique,le pape a consenti à faire une remise à l'empereur, à lui concéder de nouvelles grâces afin qu'il puisse plus efficacement se préparer contre les Turcs. S. M., à demontrer sa reconnaissance aux démonstrations paternelles, doit se rendre plus facile à réparer les offenses faites par ses ministres à l'Eglise.

Le 11, Bonvisi annonce :

Hò appoggiato con l'Imperatore, e con i ministri con nuove, e vivissime istanze il contenuto del Breve concernente la pace generale dell' Europa, e ne hanno nostrato premuroso desiderio nelle forme praticabili, stimando quelle che sono state proposte à S. S[tà] totalmente impraticabili, per le ragioni, che mi dissero, e che significai à V. E. con le passate, che perciò risponderebbero diffusamente al Breve, e speravano, che S. B[ne] conoscerebbe gl'artifizij. che tendevano alla distruzione della Casa d'Austria, e dell' Italia ; Non potersi resistere alla potenza di Francesi senza de Leghe, che si sono fatte, e queste si discioglierebbero con intraprendere Trattati particolari, però stavano forti in desiderarli generali, et in tal caso mostrerà S. M. Ces[a] la sua inclinazione alla pace, mà per cavar profitto dà i Trattati era necesaria la promessa di non molestare alcuna parte della Christianità. Espongo tutto ciò che mi è stato risposto, rimettendomi à quel più, che hanno detto di voler rispondere à dirittura. à V. E. ecc.

Le 17, Cybo mande :

Si mandano à V. E. due Brevi, ne quali S. S[tà] concede all' Imp[re] una contribuzione da imporsi al Clero fino alla somma di cinquecento mila fiorini, e la vendita del Castello di Tanovitz. A questi due Brevi si aggiunge il terzo per la vendita degli argenti delle chiese, di cui non si è data alcuna notitia à questo Sig[r] Inviato Cesareo, volendo la S[tà] Sua che passi con grandissimo segreto, e con questo appunto sia da V. E. communicato solamente à S. M[tà], et ella possa servirsene in caso di presente, et urgentissimo bisogno, valendosi intanto di quello della contributione suddeta di 500,000 fiorini. Si è stimato bene d'inviarlo

anticipatamente à V. E. perche nascendo qualche improvisa urgenza, possa esser pronto, e non si habbia da aspettar di quà con detrimento della publica difesa.

Le 18 avril, Bonvisi remercie S. Em. de sa bienveillance et l'informe que, quoiqu'on reconnaît l'erreur du décret du centième, on veut le soutenir et on tient l'empereur dans l'indécision, prétendant que si on demande le consentement il sera impossible d'avoir du clergé aussi les contributions ordinaires ; « j'ai répondu que celles-ci sont déjà acceptées du clergé sans jamais faire d'opposition, mais que la dernière a été ordonnée contre les formes habituelles et je crois réussir à les persuader ; mais je dois agir avec habileté (destrezza) car les malveillants disent que le pape, pour apaiser les orages de la Couronne de France, se montre difficile pour accorder le nécessaire afin d'obliger l'empereur à accepter les propositions françaises ; et le personnage qui me persécute m'accuse même de tenir pour la France. Je ne me trouble pas, mais je suis obligé à une plus grande prudence ».

CHAPITRE XIII.

La Diète de Varsovie.

Le roi de Pologne parvient à obtenir de la nouvelle Diète l'autorisation de conclure la ligue avec l'empereur et de se préparer à la guerre contre les Turcs.

Le 2 janvier 1683, Cybo envoie à Pallavicini deux lettres : dans la première il l'assure qu'il lira ce qu'il a écrit en clair touchant la ligue ; et N. S. approuve la notification qu'il a faite à Bonvisi selon les instructions du roi, du désir que S. M. a de voir établi un bon accord entre l'empereur et Tököli et l'offre royale de son entremise. Et, dans la seconde, il lui répond :

Sù l'emergenze dell'Ungheria, che hanno recata a V. S. I. abbondante materia di formar discorso intorno à i modi, che potrebbero tenersi per veder collegati i Polacchi con Cesare, e con ciò difesa ad un tempo non meno la Polonia, che l'Ungheria medesima, ni occorre accennarle, che cotesta bellicosa nazione può far testa, e alla potenza Ottomana, e à qualunque altra per se medesima, poichè se bene non può dirsi la Polonia rimaner pur hoggi nel vigore, e nelle prosperità di prima, ad ogni modo non è così costernata, e depressa, che non vaglia à far conoscer la qualità delle sue forze, e del suo natural valore. È ben vero però, che per eseguir questa parte, è necessario, che i Polacchi si riuniscan d'animo, e di forze frà loro stessi, e non vogliano per cagioni private, e per interessi particolari abbandonar la difesa della causa publica, e la sicurezza della patria, perche in tal maniera si perderanno al certo con tutti gl'aiuti, che lor si dassero. Per altro

molto opportuna, e propria riuscirebbe la collegazione accennata fra Cesare, e cotesta corona à i regni dell'un, e l'altra ; e se bene i Polacchi vedendo hoggi attaccata l'Ungheria, par loro non uguale il vantaggio, doverebbero essi nondimeno riflettere ; che perduto questo considerabile antemurale, che Iddio non voglia, è poi più che certa la perdita della Polonia, la quale aperta da ogni parte, resta tutta à descrizione *(sic)* del Turco istesso, e che forse stimando egli di haverla à sua disposizione non si cura d'impadronirsene presentemente. Quanto poi alla promessa de i 500,000 fiorini esibiti per il passato, havendo l'Imp[re] fatta istanza à V. S. per validi soccorsi in difesa dell'Ungheria invasa da ribelli coll'assistenza de Turchi, non può la S. Sua pensar à dar aiuti ad altra parte hoggi non attaccata, e solo ad oggetto di riparar al male, che può venirgli. E circa le decime non essendosi volute conceder dalla Spagna, quando per parte di S. B. se ne fecero le istanze, se bene anche dalla S. S. si concedessero, non mai ne potrebbe seguir in tempo opportuno l'esigenza. Ciò è quello ch'io per comandamento di S. S[tà] posso replicar à V. S. I., alla quale fratanto auguro ecc.

Le 6, Pallavicini annonce que les adversaires de la ligue avec César demandent, entre autres, que l'empereur s'engage vis-à-vis de la République à ne pas s'arranger avec les Turcs ; et pour justifier leurs prétentions ils rappellent que l'empereur, aidant la Pologne contre la Suède, avait voulu comme gage Cracovie et Posnanie ; mais cette opposition n'aura pas de valeur... Dans la Pologne majeure on a élu nonce Przyiemski qui a causé la rupture de la dernière Diète ; cette élection a déplu au roi, toutefois les instructions qu'on donne aux nonces dans les diétines sont bien adoucies. Et, le 13, il ajoute que le secrétaire du résident, arrivé de Vienne, a déclaré que l'empereur est très bien disposé à un accord et aurait dit : *fide data spondemus neutiquam de tractatu* — celui de paix avec les Turcs — *cogitaturos donec comitia Polonica vite absolvantur.* C'est une bonne réponse à ceux qui craignaient que l'empereur signerait la paix avec les Turcs tout en négociant avec la Pologne. La gr. Pologne a inclu dans les instructions à ses nonces de ne pas admettre la ligue avec César s'il n'engage pas avec lui tout l'empire ; mais on envisage cette clause comme un moyen d'opposition à la conclusion du traité. Le roi a accepté d'être arbitre entre le très-chrétien et César ;

et il l'a fait savoir à Vitry ; l'assurant qu'il considérerait cette affaire de lui-même, s'agissant d'éloigner toute occasion qui amènerait une guerre entre chrétiens (1).

Le 8, de Paris, Lauri prévient Cybo :

Un' ambasciatore mi hà detto che è uscito di bocca ad un ministro di Stato di questa Corte che il corriero spedito in Polonia pochi giorni sono, porta ordini à quell' ambasciatore di Francia di procurar lo scioglimento della Dieta di quel Regno à qualsivoglia prezzo, e senza guardare à denaro ; e ciò à fine d'impedire la conclusione della Lega coll' Imp^re ; e che detto ministro habbia pure soggiunto che qui speravano di conseguir l'intento, se non quanto davano loro qualche apprensione gli offitii che fosse per passare il Nuntio, e qualche Breve che potesse scriver S. B^e alla Dieta medesima, per animarla ad unirsi coll' Imp^re contro l'inimico comune. L'ambasciatore suddetto mi hà dato l'avviso per certissimo, anzi mi hà nominato il ministro di Stato, qual suppone che habbia parlato come sopra, mà mi hà pregato strettissimamente di non nominare alcuno per il pregiuditio che ad altri ne potrebbe arrivare. Io però mi astengo di nominar le persone à V. Em^za, aggiongo solamente che l'avviso suddetto è così verisimile che non farei difficoltà di crederlo, ad effetto di prender le precautioni necessarie.

Le 16, Cybo informe Pallavicini que N. S. en parlant avec le card. Barberini, protecteur de la Pologne, l'entretint de la nécessité que le roi a de s'unir à César, se trouvant dans une aussi mauvaise situation en Hongrie ; il s'est plaint aussi des résolutions des Diètes de Grodna et de Varsovie contre l'Immunité. Le cardinal a promis d'écrire de tout au roi. « V. S. doit tâcher, en parlant à S. M. de ces sujets, avec sa prudence,

(1) Et, le 20, il annonce que le roi a nommé envoyé extraordinaire le palatin Guinski, fils du v. chancelier, qui se trouve en France, afin qu'il négocie avec le très-chrétien son acceptation d'arbitre avec l'empereur. César ayant fait savoir au roi que ses envoyés à Moscou étaient prêts à servir de médiateurs pour la paix entre la Pologne et les Moscovites, S. M. lui fit répondre qu'à la St Jean une conférence se tiendrait à ce sujet et qu'elle croyait qu'il n'y aurait pas nécessité d'une médiation... La Cour s'achemine vers Varsovie pour la Diète.

de faire appel au zèle et à la bonté de S. M. » (1). Et, le même jour, il ajoute :

Nelle angustie in cui truovasi hora la Mtà dell'Impre per l'emergenze dell'Ungheria minacciata dalla potenza Ottomana, hà risoluto la Stà di N. Sre, oltre ad altri aiuti di dare alla M. S. li fior. 120,000 di buona moneta, che sono in mano di V. S. I. rimessi à lei da S. B. ultimamente in aiuto della Polonia per la guerra, che all'hora la M. del Rè mostrò di voler intraprender contro il Turco ; e gl'altri fior. 112,000 Polacchi parimente di buona moneta, de quali và debitrice la Sra Duchessa Radzivil ; onde potrà V. S. I. rimetter l'accennata somma di fior. 120,000,ò quella, ch'ella si troverà haver esatta dalla Sra Duchessa predetta, al Sr Card[l] Buonvisi, à cui se ne dà avviso, e sollecitar poi l'esazione del rimanente fino all'intiera somma, che deve la medesima Sra, per poter rimetter anche questa à S. E. in servigio della causa

(1) Mais, le 17 février, le nonce répond : « je sais que le card. Barberini a communiqué au roi le discours que N. S. lui a fait touchant l'immunité et la liberté de l'Eglise ; je tâcherai d'en profiter car les paroles du pape ont fait une forte impression sur S. M... Les dispositions de la Diète sont bonnes. Je me réservais d'annoncer les subsides du pape dont on a déjà parlé, mais cela n'est plus possible à la suite de l'ordre de payer au card. Bonvisi l'argent qui est ici ; toutefois il faudra préparer d'autres fonds car sans les subsides le traité peut devenir plus difficile. Le montant de l'argent qui se trouve ici n'est pas ce que V. Em. m'écrit dans sa lettre du 25 janvier. Le premier échange n'a pas été de 120,000 fl. de bonne monnaie, mais de 100,000 ; et celui du duc de Radziwill a été de 112,000, duquel j'ai eu monnaie courante 80,000 et, après beaucoup de peines j'espère en recevoir 50,000, et on m'en fait espérer encore 20,000 ; pour le reste il faudra attendre et vendre des biens car les prodigalités du duc ont été bien larges. » Et, à ces observations, le 20 mars, Cybo répond :

Hà ragione V. S. I., che i fiorini di buona moneta rimessi di quà à dirittura à lei medesima per comandamento di N. Sre, furono 100,000 : e non cento venti mila, come se l'era detto per error di calcolo fatto dal compotista de' SSri depositarij della Camera : Nel resto havendomi ella significata la precisa somma del denaro riscosso dalla Sra Duchessa Radzivil di 80,000 fior., quella che di giorno in giorno attendeva di riscuoter di 50,000: e l'altra che si faceva sperar di 20,000 : sarà bene, che ella mi avvisi ancora la quantità, che riman debitrice la Sra Duchessa medesima, poiche chiamando V. S. Ill. l'accennata moneta col nome di corrente, presuppongo io, che ella non sia della buona, e però è necessario di sapere ciò, che resterà dare la Duchessa doppo che havrà compito il pagamento intero ecc.

predetta. Rimette per hora S. S[tà] all'Imp[re] questa somma, con altre, che và disponendo, troppo importando anche per maggior sicurezza di cotesti regni il veder assicurate quelle provincie, ove per altro ognun vede in qual pericoloso stato si troverebbe la Polonia aperta d'ogni intorno, e soggetta alle invasioni del Turco, e d'altre potenze nemiche del nome X[no] se quelle si perdessero. Si che la S. S. con tali aiuti all' Ungheria, pensa di porgerli ad un tempo alla Polonia istessa. Di queste medesime ragioni, e d'altre, che saprà suggerirle la sua prudenza, potrà ella valersi in occasione, che alcuno le facesse qualche doglianza, perchè di costà si levassero gl'accennati denari : a V. S. auguro ecc.

Le 27, Pallavicini informe que LL. MM. sont rentrées incognito à Varsovie, qu'aujourd'hui s'ouvre la Diète, qui, selon les prévisions, donnera lieu à des tumultes. Toutefois bien tranquillement on a nommé maréchal des nonces terrestres, le frère de l'abbé Lescinski... Aux motifs de l'opposition à la ligue on ajoute maintenant : que, aussitôt l'opposition décidée, les Turcs ordonneront aux Tartares d'envahir la Pologne, que l'électeur de Brandebourg qui se dit créancier de la République de 400,000 écus pour Elbiaga,et qui pourra obtenir de la France la cession de deux millions, se trouvant armé se tournera contre la Pologne ; que l'empereur pourra se pacifier avec la Porte Mais à tout cela on répond : que la Crimée n'est plus très-obéissante aux Turcs et, par conséquent, il ne sera pas facile de faire bouger les Tartares, que l'électeur est armé dans un autre but, et voulant attaquer la Pologne il ne trouverait pas l'argent, car on n'aime pas qu'il s'agrandisse étant trop inconstant. Du reste, la Suède surveille l'électeur autant qu'elle peut le faire, son roi s'étant rendu presque absolu. Enfin, on répond que c'est injurier l'empereur, qui est très-religieux, de le soupçonner d'abandonner son allié ; car si jadis il laissa seul Brandebourg, c'est parce que celui-ci avait abandonné les coalisés en se retirant du Rhin.

Le 30, Cybo approuve la suspension, durant la Diète, de la question de la commenderie Tremesna pour l'officier de Varsovie ; on a donné l'ordre analogue à la congrégation consistoriale. On n'a pas de nouvelles de l'abbé Denoff, mais lors-

qu'il arrivera et présentera le traité, avec le procureur général des Cisterciens on ne fera rien pour changer l'accord ; et touchant les secours dont l'abbé doit s'occuper, V. S. lira la lettre en clair... Toutefois, N S. a fait tout son possible pour promouvoir la ligue, et ne sait pas comprendre que pour un roi qui a tant d'expérience et une valeur illustre, on demande de le stimuler pour le décider à embrasser la ligue, d'autant plus qu'elle est nécessaire à la sûreté publique, à la chrétienté et spécialement à la Pologne, exposée peut-être à l'invasion.

Le 5 février, Pallavicini (1) annonce que la Diète a bien commencé, mais que la désignation des titulaires aux grandes charges vacantes en arrêta le cours. Aussi le roi voulait donner au général Denoff, colonel de ces gardes, la châtellerie de Vilna, pour le nommer ensuite gén. champêtre de Lithuanie, mais les nonces s'y opposèrent et on a suspendu la séance. Pour la place de maréchal de la Cour il y a rivalité entre le chev. Lubomirski et Lescinski; par contre, l'élection du Palatin de Russie comme gr. général du royaume fut agréée à l'unanimité, ayant été faite sans condition *ad tempus*.. L'ambassadeur césarien est arrivé ; afin de mieux négocier avec lui, le roi envoya deux sénateurs chez l'ambassadeur de France pour savoir quels subsides donnera le très-chrétien à la Pologne au cas d'une attaque des Turcs et si la ligue avec César, que la France désapprouve, ne se fait pas. L'ambassadeur répondit que, d'abord ce qu'on supposait n'existait pas, car dans les circonstances actuelles on ne pouvait penser qu'à une ligue offensive et celle-ci n'a jamais été désapprouvée par la France ; que le très-chrétien donnera des secours plus forts à la Pologne unie à César quand les ombres que lui donne l'em-

(1) Le 3, il avait écrit : « il est à craindre que les faits ne correspondent pas à la parole donnée par l'ambassadeur de France ; et il y a du monde qui travaille sous main. Je tâche de conseiller la ligue, disant que la Pologne est en danger même au cas où l'empereur ferait la paix avec les Turcs, mais que d'aucune manière on ne peut se défendre mieux qu'en faisant la ligue. Si on craint n'avoir pas de subsides, je doute pouvoir réussir. S. M. a fortement réprimandé le gr. trésorier pour son attachement à la France ».

pereur seront dissipées ; mais, en tous cas, le roi ne cessera de lui donner des preuves de son amitié. Le 20, il ajoute ; que, après les nominations, la Diète passa aux votes. Tout le monde avoua que la Pologne est en danger et qu'il est nécessaire de pourvoir. On déclara que le meilleur remède était la ligue avec César ; et le Palatin de Russie, avec d'autres, fut d'opinion qu'on devait entendre d'abord ce que proposera le césarien. Et, afin de pouvoir finir la Diète en six semaines, on a décidé qu'une partie des questions sera renvoyée après la clôture et que les nonces, extraordinairement, se rendront dans la salle des sénateurs huit jours avant l'ordinaire. . Le bruit a couru de la mort de l'électeur ; et on attendait la poste de Könisberg ; mais on a appris qu'on a dévalisé celle qui devait arriver et celle en partance d'ici ; on croit que des papiers compromettants ont éte saisis et surtout d'avoir la preuve que l'électeur tenant ici des correspondants il y a des personnes très compromises (1).

Le même jour, Cybo lui annonçait que l'abbé Denoff ayant fait instance au pape pour des secours à la Pologne, S. S. a répondu que, à cause de la pénurie du trésor, il ne peut pas subvenir à plusieurs parties et qu'elle croyait, pour le moment plus opportun secourir César attaqué par les rebelles et les Turcs, et pensant rendre également service à la Pologne.

Le 17, Pallavicini mande : la Diète s'est occupée : 1° de la demande du nouveau duc de Courlande de n'être pas obligé à venir ici pour recevoir l'investiture. Après une discussion on l'accorda pour cette fois seulement à son ambassadeur, obligeant toutefois le duc à se présenter plus tard pour la rati-

(1) A la même date, il ajoute que la correspondance est du gr. trésorier et qu'aujourd'hui il y a eu un autre *svaligio doppio*... L'ambassadeur impérial fera à L L. M M. des propositions avantageuses pour elles et leur maison ; il a ordonné de dépenser pour acheter ceux qui veulent se rendre; et de tout cela on a l'espérance de réussir. « J'ai donné à l'ambassadeur toutes les informations possibles et je tâche de disposer les gens à accepter les propositions qu'il fera. ».

fication ; 2° la question des présides que Brandebourg tient dans des forteresses de la Pologne pour les droits de la dot de la princesse de Radziwill. On se borna d'accepter les serments de ces présides. Sur le troisième sujet il y a eu bien des contestations, car il s'agissait de remettre en vigueur une vieille loi qui interdit à tout ambassadeur de prolonger son séjour en Pologne, au delà de la négociation de l'affaire pour laquelle il y est venu ; cette proposition semble avoir été faite par les partisans de César et paraît viser la France. On a fait voir le mal que la nation ressent lorsque les ambassadeurs veulent se mêler des affaires de la République, tout en tenant correspondance avec les voisins rebelles ; on est allé même jusqu'à proposer d'ordonner aux maréchaux de dire à ces ambassadeurs qu'ils retournent auprès de leurs Cours. Contre cette proposition, a pris la parole Gembiski, nonce de la Pologne majeure, qui répondit que le premier ambassadeur qui aurait dû partir c'était le césarien et à l'observation de l'arrivée récente de celui-ci, il modifia sa demande et proposa d'envoyer à S. M. deux nonces pour la prier d'entendre de suite les ministres afin de pouvoir au plus vite les dépêcher. Le roi répondit à cette députation qu'il était content d'apprendre le désir de l'Ordre équestre car cela prouvait qu'on veut finir la Diète dans le temps fixé par la loi et qu'il espérait qu'elle hâtera le choix des députés qui doivent entendre les ambassadeurs. Pour le moment on ne parle plus de cette affaire... On n'a pas trouvé grand chose dans les valises ; et d'après ce que l'on dit elles ne contenaient aucune lettre du prince électeur (1). Le 3 mars, il ajoute :

---

(1) Et, le 24, il écrit qu'à la Diète il n'y a rien de nouveau ; que seulement le roi ayant demandé aux français de mettre par écrit leur réponse, Il n'a rien su, toutefois l'ambassadeur a envoyé un gentilhomme à Paris pour solliciter une réponse... Il paraît qu'à Moscou il y a de nouveaux troubles, on aurait tiré sur plusieurs nobles et on a changé les personnes qui devaient venir ici comme ambassadeurs. Chaque Czar veut y avoir une personne de confiance ; et les envoyés polonais se trouvent arretés aux faubourgs de Smolensko, car on les a empêché d'avancer.

Venerdi si tenne in Palazzo la p$_a$ conferenza fra il Sig[r] Ambasciatore et Inviato straordinario di S. M. Ces[a] con i Deputati del Re e Republica. Erano per questa cinque Vescovi, cinque Palatini e 18 Nuntii, et inoltre alcuni Ministri della Corona quali tutti hanno Jus d'intervenirvi. Furono lette subito le Plenipotenze de' Ministri Cesarei, ma dalla parte de' Polacchi non si corrispose, ne poteva corrispondersi, atteso che la loro deputatione non è fatta dagl' Ordini adunati, il che non seguirà prima di Sabbato, onde mancano detti Deputati di facoltà sufficiente per obligare. In questa, et in altre circostanze apparve la facilità e buona mente dè Ministri Imperiali, secondo che anco furono essortati dal Nuntio, non potendosi fare altrimenti, stante la forma di questo Governo. Ma affin che tal condescendenza non le nuocesse gl'Imperiali dissero che veruna delle Parti s'intendesse obligata, ma tutto si havesse per un semplice Trattato, fin che le Parti non fossero in stato di poter obligarsi scambievolmente ; onde più tosto si havesse per semplice idea circa la lega per pôi veder se piacesse.

Il Sig[r] Ambasciatore Cesareo volle tentare se le riuscisse almeno d'ottenere una dichiaratione che piacesse all' Ordini la lega in genere, ma da S. M[a] le fù risposto lo stesso, che si è detto di sopra, e come era necessario travagliare per hora così, non potendosi radunare gl'ordini che nell' ultimi cinque giorni, e mancando prima di questo tempo l'autorita e che se prima non fossero ben maturate e considerate le cose era impossibile che si concludesse niente.

I Ministri Cesarei s'accomodorno à ciò, tanto più, che le fù avvertito, essere unò degl' artificii di chi non vorria la lega, il procurare di far passare il tempo, senza poter esser conclusa per difetto d'esame e dovuta riflessione sopra la materia.

Cominciarono la Conferenza i Cesarei con dire, che havendo la Polonia invitato più volte Cesare ad una lega offensiva contro il Turco eran venuti per udire più particolarmente il desiderio che si ha e che però essi Deputati proponessero quel che le occorreva perchè quando potessero convenire Cesare haveva in animo d'unirsi colla Polonia contro l'inimico-commune. Hor qui i Polacchi principiorno dicendo, se Cesare intendeva d'unirsi con loro, come Imperatore ò pure come. Rè d'Ungheria, al che fù risposto, che l'haveria fatto come Re d'Ungheria e di Boemia, e come Arciduca e così comprendendo tutti i Stati hereditarii. Soggiunse alcuno che saria bene che l'Imperio entrasse nella lega, et i Cesarei risposero, che saria ottimo, ma il rimedio esser

troppo remoto ed il male troppo vicino. Dissero altri Deputati che saria bene che prima s'accommodassero le differenze colla Francia, al che risposero l'Imperiali anco questo essere ottimo, ma incerto luogo; sperarsi, ma non succedendo et accommodandosi l'Imperatore col Turco, pensassero, che saria poi della Polonia. Non doversi trattare qui questa materia, ma solo pensare à diffendersi dal Turco commune inimico. Dimandarono i Polacchi che cosa haveria dato l'Imperatore alla Polonia in ricompensa. Risposero i Tedeschi, à questa non esser luogo, et in ogni caso non altro, che una gran diversione all' armi Turche, onde la Polonia, potesse ricuperare il perduto. Chiesero inoltre i Polacchi qual sicurezza se le daria per la continuatione della lega, et i Cesarei risposero quell'istessa che la Polonia daria all'Imperatore; replicorno à ciò li Polacchi, haver essi dato già Cracovia, et i Tedeschi risposero essere il caso differente et addussero le ragioni significatesi altre volte ne' fogli a parte. Dimandorono in ultimo luogo i Polacchi quanta gente haverà l'Imperatore in Campagna per l'Ungheria, et i Tedeschi dissero 60,000 huom. e fini la Conferenza che fù più tosto un voler scrutinare qual fosse la mente et intentione dè Cesarei.

Lunedi si venne ad un nuovo Congresso, e proseguendo i Polacchi à fare delle dimande, fu discorso di ciò, che fariasi in quel caso,che militando ciascheduno da se le forze dell' inimico si voltassero tutte contro la Polonia e dicendo i Cesarei che seriano accorsi in ajuto, replicorno i Polacchi che haveriano fatto lo stesso scambievolmente, onde si concordò in ciò, come anco che dovessero essere ne' Campi di ciascheduno Inviati dell'altro Principe per la communicatione e per haver parte nè Consigli e che i Generali dovessero havere piena autorità e potestà di potersi communicare vicendevolmente della gente, restando però l'eserciti divisi.

Ritornò di nuovo il punto della sicurezza per l'osservanza e duratione della lega, et i Polacchi volevano havere la Garantia di S. S^tà^ e del S. Collegio, e l'Imperiali dissero, che la desideravano ancor essi, e però doversi procurare, ma sopra ciò nissuna delle Parti è stata anco dal Nuntio, per udire, se sii cosa da sperarsi, egli però, datasene occasione di parlarne, ha detto in forma di semplice discorsò, credersi primieramente da lui, che l'intenzione sii, che S. S^tà^ la faccia de consiglio del S. Collegio e che non altro s'intenda in quella forma di parlare. In 2° luogo non haver lui cognitione che il Papa habbia fatto simili Garantie, et ha mostrato gusto che se le allegassero essempi In 3° luogo hà detto, che la consideratione di Padre Commune le pare che

facci qualche difficoltà, ne è passato à più, come che non si negotiava seco sopra questo et in ogni caso hà animo di rimettere à Roma.

Dal punto della sicurezza passarono i deputati Polacchi à vedere, se le riuscisse cavare qualche utilità estrinseca dalla lega, e proposero per ciò che facendosi questa, dovesse l'Imperatore restituire un' obligatione fattale, quando li soccorse contro i Svedesi, nella quale gl'ordini s'obligavano, che non si seria fatto Rè in Polonia, che fosse spiaciuto à Cesare. Quest' obligo così indefinito dicevan esser fatto in quell' estrema paura, e convenire alla loro libertà, e sovranità il ricuperarlo. Hor l'Ambasciatore rispose, non haver sopra ciò Istruttione, e l'Inviato aggiunse che questo era fuori della materia della lega ; essere essi stati chiamati e venuti per questa, ne dimandarsi da loro ajuti, ma che si concertasse la diffesa commune : Esser stata fatta detta obligatione in ricompensa dell' ajuti dati ; e qual ricompensa haveria havuto l'Imperatore cassando quest' obligo ? Hor alcuni dissero, che vice versa si rimettessero in genere à Cesare tutte le pretensioni che poteva havere contro lui la Polonia, ma altri Deputati fecero tacere i compagni, come incauti, il che l'Imperatore interpretorno fosse detto in riguardo delle pretensioni su la Slesia.

L'Ambasciatore Cesareo si dolse qui che si mettessero in Campo queste cose, come disparate dalla lega, e che nel parlare di questa non si fosse proceduto ad essaminare i punti principali, ma solo si fosse studiato di scavare l'intentione loro. concludendo, che pensassero bene che l'Imperatore non era obligato à non pacificarsi col Turco, se non durante il corso ordinario della Dieta, il di cui termine era fra dieci giorni. Cosi fini la sessione, e domani ne sarà un' altra ove si verrà più alle strette, volendo S. M. che quest' Idea che si haverà à vedere se piaccia ò nò, se sii da mutarsi in qualche parte, o abbracciarsi in tutto, debba esser finita prima di Sabbato nel qual giorno si aduneranno tutti gl'Ordini (1).

---

(1) Et,le même jour, il ajoute que dans les valises séquestrées on a trouvé une lettre du gr. Trésorier à un certain Carlier en France ; moitié était en chiffres et, d'après ce qu'on a pu comprendre,il s'agirait de la succession, et comme selon la loi naturelle c'est le roi qui devrait survivre au gr. Trésorier, S. M. en est troublée comme si on voulait le faire partir par une mort non naturelle.Le roi appela Morsztyn qui,après quelque résistance, finit par promettre de remettre à deux sénateurs la clef du chiffre ; mais le lendemain sa femme se rendit chez Mgr de Cracovie et lui dit qu'ayant appris la saisie de la valise et craignant que son mari aurait été compromis, elle

Le 10, il informe :

Fecesi Venerdi una nuova Conferenza fra i Ministri Cesarei e Deputati Regii sulla materia della lega, nella quale d'altro non fù parlato che de' sussidii Pontificii pretendendo i Polacchi che intieramente dovessero spettare à loro, come anco le Decime. Risposero quanto alle Decime i Ministri Cesarei, che queste non erano imposte, onde non era luogo à parlarne per hora, bensi non si mostrorono difficil a dividerle, quando S. Stà le concedesse. Quanto à sussidii che si havessero da Nro Sigre mostrorono propensione alla divisione per egual parte e degl'ottenuti già non fù trattato, ò perchè i Polacchi credessero che dovesse haver luogo lo stesso, degl'ottenuti, ò pure perchè questo punto non fu in l'hora intieramente essaminato volendo nel corsò del negotio i Deputati Regii informare il Re, dal quale essendo andati, e trovatolo impedito, ritornarono, riferendo ciò nella Conferenza onde per all'hora fù disciolta con promettere i Cesarei, che si faria ogn'opera et ufficio, perchè S. Sta conceda le Decime.

Hoggi poi si è fatta una nuova conferenza, nella quale si è trattato di 4 cose.

Della restitutione del foglio dell'obligo fatto da Polacchi a favore dell'Imperatore, quando il Regno in gran parte era in preda de Svecesi. In 2° luogo che pretendendo l'Imperatore d'esser creditore di due milioni e più di fiorini per il soccorso dato alla Polonia in quel tempo, e per i quali li sono obligate le Saline di Cracovia, si cassi quell'obligo. Per 3° che l'Imperatore giuri l'asservanza della Lega. Il 4° era, che essendo impossibile d'havere essatte le Contributioni à tempo di poter pieparar l'essercito a S. Ma Cesa somministri per modo di sussidii danaro per poter soccorrere gl'Uffitiali à fare le leve.

L'Imperiali udite tante propositioni e così alte hanno dimandato in primo luogo, se qui si restringeva tutto quello che si poteva desiderare dalla Polonia e non fosse poi per mettersi à mezzo nuove pretensioni, e dettole da Deputati che sì : Entrati nella materia doppo lunghe contestationi e molte ragioni addotte, che non vi era luogo à fare queste dimande dicendo di voler fare apparire la generosità di Cesare e qual animo habbi verso la Polonia e come vogli cumularla di beni, e stringer seco una ferma unione con legami dell'utilità di lei sono venuti à

avait jeté au feu le chiffraire. Le roi repoussa cette excuse et ordonna à Mgr de Nannica de redemander la clef. Cette lettre et d'autres encore qui ont été interceptées donnent lieu à des soupçons et des ombres.

promettere in caso che la Lega Siegna le restitutione del foglio, la Cassatione del debito e quanto al giurarsi il Trattato havendone ordine dall'Imperatore di ricusarlo per consiglio del Nuntio, che ben sà le gelosie, et i timori che hanno i Polacchi della duratione della lega e che con ricusare il giuramento verriano immensamente à crescere si sono espressi che l'Imperatore non è solitò di giurare, e che se troverassi che habbi mai confermato alcun Trattato con giuramento lo farà anco in questo, cosa che hà potuto sminuire i sospetti, che indi nascevano, se bene non l'hà tolti affatto. Dicevano anco sopra ciò gl'Imperiali che doveva bastare la promessa da farsi dal Papa scambievolmente, come Vicario di Dio, Padre Commune, e promotore della Lega, con supplicarlo à volerla proteggere, favorire et assistere colla sua autorità e cura, perchè durasse o si osservasse in tutte le sue parti il che intendevano per Guarantia, spiegandosi sopra questo punto come desiderava il Nuntio.

Quanto al 4º punto doppo lungo discorso son condescesi gl'Imperali à somministrare à Polacchi 200 mille Imperiali in specie, parti de' quali sii per la metà de Sussidii Pontificii dati sin' hora à Cesare ; volendo S. M. metterli à parte d'essi il rimanente del proprio Erario per rimborsarsene quando S. Stà conceda le Decime, e quando nò che si habbian per donati alla Republica : per altro le Decime per le quali ambe le Maestà supplicheranno S. Stà e l'Imperatore passerà gl'Ufficii più premurosi in Spagna perchè non se n'impedisca di fatto l'esatione ne Stati d'Italia soggetti al Rè Cattolico, debban spettare tutte à Polacchi, e se S. Stà darà all' Imperatore altri sussidii, non debba la Polonià esserne a parte.

Queste è quello che hanno accordato e deve riferirsi alle Republica ; il che facilmente seguirà domani.

In occasione di parlare del sussidio dato da S. Stà à Cesare i Deputati Polacchi hanno detto, che il danaro, che è qui non compete all' Imperatore. sendo stato gia dato alla Republica sotto uno conditione che è per adempire, al che hanno risposto i Ministri Cesarei non dovere entrare loro nella discussione di questo punto sopra il quale, come si è scoperto si hà in animo di fare una deputatione al Nuntio : Essi Deputati dello Republica hanno voluto che i Cesarei promettino di non opporsi all' istanze, che sopra ciò si facessero e qui et à Roma sopra questo punto, e così si è terminata la conferenza. (1)

(1) Et, à la même date, il écrit : on craignait deux écueils où auraient pu se rompre les négociations : la Cour de perdre toute espérance du mariage

Et, à la même date, il informe que Tököli a écrit qu'il avait envoyé une personne pour traiter avec le roi, laquelle laissa entendre qu'elle voulait être assurée qu'on ne la traiterait pas comme un particulier ; le roi en donna communication au césarien, qui lui répondit que si S. M. l'accueillait, Tököli se qualifiant de Seigneur de la Hongrie supérieure, par ce fait, lui, quitterait la Pologne. Le même ministre a dit qu'il avait avis de l'Angleterre, que ce roi ayant su que l'empereur avait choisi comme arbitre le roi de Pologne et que l'Espagne pouvait aussi le nommer, aurait répondu qu'il était content de l'avoir comme collègue, mais que jusqu'à présent il n'avait été élu arbitre que par la France. Laverne, qui séjourne à Könisberg, a reçu la visite des magistrats de la ville, qui l'ont prié de transporter ailleurs sa résidence afin de ne pas déplaire au roi qui lui avait fait quitter Varsovie ; mais il leur répondit qu'il était ministre de France auprès d'Abaffi et qu'il resterait à Könisberg jusqu'au bon plaisir du très-chrétien... Samedi l'Ordre équestre s'est réuni au sénat avec le roi qui siégait sur le trône. S. M. y fit donner lecture par le v. chancelier de la nomination de Denoff à la châtellenie de Vilna, en faisant l'éloge de ses vertus militaires ; deux lithuaniens protestèrent comme attachés au Saphiea, mais le roi passa outre. On y a lu des lois touchant le gouvernement ; et par l'intervention du nonce apostolique on a étouffé quelque menace de querelle entre les ecclésiastiques et les laïques, afin de traiter des mesures attenant à la sûreté publique. La plus grande partie des voix se prononça pour la ligue, mais en attendant la

---

du prince avec l'archiduchesse, qui était une des grandes aspirations d'ici, et la volonté du roi de faire juger le gr. Trésorier par la Diète On a franchi le premier et on peut aussi espérer du second. L'ambassadeur impérial a été serré par les demandes du v. chancelier touchant l'archiduchesse, mais celui-là lui déclara de suite qu'elle était déjà engagée à un autre ; le v. chancelier en a été troublé, mais le roi, bien plus prudent et qui en voyait déjà les grandes difficultés mieux que la reine et les ministres, n'a plus bronché et la nécessité de la ligue est bien claire. » Je crains qu'on n'agisse contre le trésorier ; le traitant plutôt par la peur que par des punitions ; et il a de grands adversaires qui poussent le roi contre lui.

relation de la conférence de ce jour, la Diète a été renvoyée à dix jours. Le 17 mars, il mande :

Una nuova Conferenza si è fatta fra li Plenipotentiarii Cesarei,... Passavano così i giorni senza frutto, ne i temperamenti che si proponevano erano abbracciati da ambe le parti e tale fù quello, che si obligassero in vim Juramenti e l'altro, che conteneva varie altre cautele dè più stringenti. Quando fù fatto intendere al Nuntio che per veder di terminar questo negotio si contentasse di fare una Conferenza, convenendo in un'istesso luogo le Parti, e mediando lui : e cosi si fece, stando però le Parti separate et in modo, che una non sentisse l'altra, ma il Nuntio passasse hor dall' una hor dall'altra per fare le propositioni, et udir le risposte. E qui dopo molti temperamenti l'ultimo et accettato fù, Che si facesse un articolo separato e segreto nel quale si parlasse del giuramento, acciò non apparisse nel Trattato della Lega chè serà publico. In questo publico si convenisse nelle forme solite da usarsi dall' Imperatori. In quello si dicesse, che volendo le Parti che il Trattato si dovesse confermare con giuramento, questo s'interponesse : E perchè i Cesarei dicevano al Nuntio, come non stimavano di poter persuadere l'Imperatore à voler prestare il giuramento colle sollennità solite e che saria stato difficilissimo che lo prestasse personalmente fù concluso di proporre à Pollacchi, che il giuramento si dovesse prestare nelle mani di S. Stà e così per mezzo d'altri ; e ciò trattandosi d'una lega santa e per mantenimento della fede e difesa della Religione, con che sodisfacevasi alla maggior parte de' riguardi sud. e speravasi di poterci tirar Cesare à ratificare il Trattato. Hor tal proposta fu fatta à Polacchi e mostratole quanto accresceva di veneratione et religione il modo di fare tal giuramento, il Re, et i Ministri l'accettorno, e doverassi proporre alla Republica, reassumendosi questa materia interrotta per la lettura delle Cifre che avviso a parte.

Intanto si va formando da Pollacchi la minuta del Trattato ; nella quale fassi fra l'altra la dovuta mentione della gran sollecitudine e cura di Sa Stà per la difesa della Christianità, della religione et di questi Regni contro il maggior e più formidabile Inimico del nome Christiano.

Le même jour, il informe que les Moscovites s'approchent ; et craignant que leur présence puisse donner occasion à des prétextes aux adversaires de la ligue, il a fait insérer dans le traité un article qui permet d'admettre d'autres à participer

à la ligue... Un Aga Turc est arrivé dans le voisinage, envoyé par le gr. Vizir, mais on le tient loin afin qu'il ne soit pas l'occasion de troubles ; à la Cour on dit qu'il vient demander la permission pour les Tartares de passer par le royaume... Dans la Diète les voix semblaient se partager, mais après la lecture du rapport de la conférence on fut d'avis de conclure la ligue ; on demanda, pour délibérer, la lecture d'un vieux rapport sur les moyens et les finances du royaume ; le palatin de Posnanie fit des observations sur les armements de la Pologne, déclarant toutefois qu'il suivra la majorité. Enfin, ayant tous voté,le roi fit proclamer la ligue avec César,celle-ci ayant réuni l'unanimité, demandant toutefois s'il y avait quelque opposant. Przyiemski,aussi hardi que fameux,dit qu'on devait délibérer, le sujet étant très important, car il s'agissait de rompre la paix avec la plus grande puissance du monde ; on a renvoyé à la séance du lendemain, dans laquelle trois fois on répéta la proclamation et le maréchal déclara : la ligue avec César est décidée.« On a ensuite discuté les moyens pour mettre sur pied les 36.000 soldats, et pour prélever les contributions selon un vieux tarif qui est plus équitable que les autres. Il ne reste que peu à faire, mais il faut être attentif afin que n'arrive pas la rupture (1) ». Le 21, il ajoute :

Hà travagliato il Nuntio Apostolico per togliere dall' animo del Sig[r] Ambasciatore di Francia l'opinione che se l'imputi d'haver tentato di levare il Re dal Trono à fine di smorzare per quanto si può il fuoco che s'accende, et in vero non era cosa più atta per farlo crescere in

(1) Et Pallavicini ajoute, que dans une autre conférence avec les césariens, on parla du serment que l'empereur ne veut pas prêter ; et ce refus fait naître tellement d'ombres, qu'on doute d'une conclusion favorable et le roi demanda le concours du nonce apostolique, car plus l'empereur maintient son refus et plus augmentent les soupçons des polonais. On leur a dit qui si on trouve que César a prononcé d'autres serments, il jurerait. On chercha dans les histoires et on trouva que l'empereur avait juré les accords stipulés par l'archiduc Maximilien avec Etienne Batthyani, mais les césariens répondirent qu'il s'agissait de l'empereur actuel et non d'un de ses prédécesseurs. Le nonce conseilla à l'ambassadeur d'en écrire à Vienne, disant aux polonais qu'il faut respecter les sentiments de l'empereur et qu'on l'outrage en doutant de sa parole.

sommo che l'apprendere che se l'apponesse una tal cosa. Dunque è stato à trovarlo et assicurarlo, che il Re non hà inteso quel che leggesi circa la successione della quale si pretende, che habbi trattato se non in caso di morte naturale, e l'animo del Sig[r] Ambasciatore si è assai calmato et hà richiesto al Nuntio che la cosa, si divulghi come siegue e cio perchè s'era preso assai communemente somigliante equivoco e tutti fremevano, onde l'Ambasciatore temeva anco di se, tanta à la ferocia e fierezza della gente. Nel Senato è certo che un de' Nuntii disse esser stato egli in Turchia, allor che si trattò di fare ad un Ambasciatore di Francia quelle Barbari trattamenti che usano i Turchi contro i Schiavi e che bisognava pratticarlo in lui senza che fosse d'alcuno redarguito di tanta temerità.

Nel leggersi per estensum le cifre che se le attribuiscono si sono udite molte cose disonorevoli al Rè, e queste accrescono verso l'Ambasciatore l'odio cosi di chi ama il Re, come di chi vuol mostrare d'essere bene affetto à S M[tà] se ben forse non lo è.

L'Ambasciatore s'astiene dal l'andare à Palazzo, e quasi è derelitto da tutti. Il Nuntio hà seco la vecchia corrispondenza anzi in questo caso della di lui, per cosi dire, desolatione lo sarà à trovare più di frequente.

Attende S. E. d'hora in hora Corrieri di Francia, havendone spediti diversi per ragguagliare dello stato presente delle cose, et in tanti accidenti sopragiunti, ma non le giungono, ò sii arte ò caso. Comunque sii deve questo servir di stimolo à finir tanto piu presto la Dieta.

Le 21, il écrit encore que s'est élevée une tempête dans la Diète lorsqu'on parla des chiffres des lettres séquestrées (1).

---

(1) Notata ex literis Magni Thesaurarii Regni. – Mense Martii 1683. —

1° Gentem Polonam et Regem indignissime tractat, et contumeliosissime Polonie nullam fidem, avaritiam, proterviam, et queque inhonestissima imputat Seren[mo] Regi ignaviam, avaritiam, accdiam insuper longiori Pace inertiam, delitiis ad desidiam declinantem.

2° Distributiva justitia plurimos sibi Rex reddet infensos, quos in partes Gallie transituros censet.

3° Comitia Regni contra legem Rex indixit.

4° Conjunctionem et fedus cum Imperatore rumpet si ex re videbitur Regi Gallie.

5° Familiam Sapiehor (?) pertraxit in res Gallicas.

6° Dominus Sienaroski si clavam. Campestrem non obtineat, transibit ad partes Gallicas, quanquam non diuturnus utpote infirme valetudinis.

7° Petit tibi concedi desponsare filiam filio Palatini Marieburgen qui magno memento esse poterit rebus Gallicis.

Le gr. trésorier avait déjà envoyé à la Cour le palatin de Mariembourg, lui donnant pleins pouvoirs pour arranger l'affaire ; et après deux heures de discussion il fut conclu que

---

1° Significat nihil contra Regem Gallie fieri posse.

2° Affirmat relegandos externos Legatos preter Cedareum.

3° Generales Duces Belli discordes, et consequenter faventes Regi Gallie declarat.

4° Illius cura et studio Conventus antecomitiales intentioni Regie sunt contrarii.

5° Ut correspondeatur ipsi ex Gallia dextre, et per cifras notas.

6° Domini Sapiehe sunt infensi Regi et faventes Gallie.

7° Requiri consilium, quid faciendum cum interregno et electione.

8° Rex Polonie tractat matrimonium cum Archiduce Austrie pro filio.

9° Dominus Rostrooroski et Sziimanoski sunt addicti Regi Gallie.

10° Nemo ex Legatis Gallie negotia tractat exactius se ; eventus res probabit.

11° Rex Polonie mediationem suscepit, ut occasio sit offendendi Regis Gallie.

12° Abbas Denhoff sollicitat Sanctissimum, nomine Regis, ut assisstat Cesari.

13° Legatus Gallie ad captivandos affectus et ad famam promisit suppetias Polonie sed non obtulit in scripto.

Notata en Literis Legati Gallici — Mense Martii 1683. —

1° Poloniam indegnissime describit, gentem malitiosam, inconstantem venalem asserens.

2° Serenissimum Regem iisdem cortumeliis tractat, otiosum artis militaris beneficio Pacis oblitum, crassum impinguatum et deliciis deditum promulgans.

3° In functione sua cum Illmo Thesaurario Regni promittit se navaturum operam ad invicem, ne aliquando reprehendantur Infideles et arguantur.

4° Colligationem cum S. Cesa Mate non sinet maturescere, et si que dies illam statuet, alia disrumpet.

5° Illmus Palatinus Russie est infensus Regi Polonie et totus pro Rege Gallie.

6° Familia DD. Sapiehor clara in Lituania assistentiam cum Collegatis suis vult prestare Regi Gallie, si illam ex merito condigne gratificabit.

7° Quecumque in secreto consilio agitantur, ea omnia communicat Thesaurarius Regni, et si quid nocivum Regno Gallie id disrumpit.

8° Significat quod Rex Gallie habeat plurimos sibi faventes hic.

9° Scribit de affectu Illmi Palatini Russie erga Regem Gallie, cui grates ingentes persolvat quod pro candidato ad Regnum eum nominaverit.

le trésorier remettrait sa charge entre les mains du roi, se soumettant au jugement de S. M., la reine servant d'intermédiaire et cela pour lui enlever l'idée que c'était elle qui avait mis le feu ; le trésorier serait ainsi resté libre citoyen, pouvant vivre où il voulait. Il s'est rendu chez le roi pour le remercier ; mais ayant promis de se présenter à la Diète, au trône de S. M., pour faire des excuses, il changea d'avis et ne parla des chiffres qu'en disant: on dit que ce sont les miens. Alors on souleva à la Diète la discussion pour savoir si on devait le juger d'une manière sommaire ; et prévoyant un vote favorable au trésorier la séance fut suspendue. Le lendemain, comme continuait la discorde, on tâcha de renvoyer la discussion sur les chiffres et de citer le trésorier devant une nouvelle Diète tout en le suspendant de sa charge... On a décidé aussi que tout ambassadeur ne pourrait demeurer en Pologne que temporairement et on l'a écrit en France. Comme la loi parle de légats en général on se demanda si le nonce y était compris, mais le roi avec grand respect envers le Siège Apostolique et honneur pour les nonces, dit qu'ils n'étaient pas compris dans cette loi... On voit que l'Aga turc n'est venu ici que pour

---

10° Significat quod 50,000 Imperialium receperit ex quibus 4,000 domino, Sapieha Duci Lituanie et 2,000 Thesaurario distribuerit.

11° Significat quod Supremus Mareschalcus Regni caput sit factionis contra Regem Polonie ex motivo conservationis Civitatum in Hungaria existentium, Sepusiensium, quatenus beneficio Regis Gallie a Techelio preserventur et conserventur.

12° Defert quod Rex Polonie sit infensus Regi, Gallie quamvis Rex Gallie promiserit ei annuatim 100,000 Imperialium, et filii ad Thronum promotionem, ut faveret Gallie in occasionibus Regni Hungarie et addit, quod ad has propositiones Rex exarsit.

1° De electione et successione in Regnum Polonie scribit.

2° Conventus per Poloniam particulares Regis Gallie intentioni contrariantes rumpere contendent.

3° Cesarem insimulat velle transferre in Poloniam bellum-Turcicum.

4° Defert Illmos Palatinum Russie et Sapichas esse partium Gallicarum.

5° Relegari denuntiat omnes Legatos exteros excepto Cesareo.

6° Procurare contendet ne in prejudicium Regis Gallie aliquid statuatur in Comitiis.

espionner, ne traitant aucune affaire. Et, le 24, il ajoute qu'on a communiqué à la Diète ce que contiennent les chiffres séquestrés, et il fait la transmission d'une copie à S. Em. Le roi tient dans ses mains la démission du grand trésorier ; il en a suspendu l'exécution afin de ne pas entraver les travaux de la Diète, mais sous la condition que dans huit semaines il devra lui remettre la clef du chiffre, pour pouvoir traduire la partie de la lettre restée incomprise. En attendant, la Diète ne s'en occupera plus.

Le même jour, il écrit qu'il a eu une conférence avec les césariens qui se plaignent de la longueur des négociations, et on résolut de présenter une instance au roi pour arriver à une solution ; on en présenta une autre à la reine qui trouva la plainte fondée. Le roi, tout en donnant raison au nonce et aux envoyés, s'est plaint, à son tour, de la longueur des discussions de la Diète, où on prononçait des discours pour gagner la renommée d'orateurs éloquents. S. M. trouva que les plaisirs du luxe et l'étude des lettres humaines avaient mis de côté l'amour des armes et il craignait qu'ainsi on ne perdît le royaume ; il craignait également que les librairies de Pologne finissent par devenir les étables des chevaux des Turcs, comme il arrive maintenant pour les Tartares dans celles de la Chine. S.M. déplora aussi que la nation ait perdu la « ferocita » naturelle qui avait été conservée durant des siècles ; concluant qu'il est nécessaire de souscrire la ligue car la chûte de Vienne serait bien plus désastreuse que celle de Cracovie ; et celle-ci, se trouvant entre les ciseaux de l'Autriche et de la Pologne, peut être reconquise, tandis que la perte de Vienne ferait perdre la Pologne, qui serait coupée du reste de la chrétienté. S. M. a promis de faire le possible pour que tout finisse en peu de jours (1).

Le 27, Cybo répond : que ses démarches pour la conclusion de la ligue ont rencontré le plus complet agrément de N. S., qui

(1) Le 22, Cybo informait : S. S. a attribué au service des soldats malades en guerre contre les Turcs les revenus de l'abbaye d'Andreovia, mis en réserve en 1677. V. S. s'en prévaudra selon sa prudence.

veut toujours voir la Hongrie plus gardée de l'invasion turque, qui serait pour elle une dévastation.

Le 31, Pallavicini annonce qu'ayant reçu les brefs pour les deux Ordres, le sénatorial et l'équestre, afin de les exhorter à la guerre il les fit voir au roi, car le royal aura été remis directement par l'abbé Denoff (1). « S. M. m'engagea de les remettre à Mgr de Cracovie pour les sénateurs et au maréchal pour l'équestre. Ils m'envoyèrent une députation de quatre sénateurs afin d'avoir des éclaircissements de vive voix, tout en protestant de leur dévotion envers S. S. En leur parlant de la nécessité de la ligue et de la guerre ils parurent convaincus. Mgr de Cracovie, le premier, fit une longue histoire sur les malheurs de la Pologne, concluant qu'elle ne peut pas faire beaucoup mais qu'on calculait que N.S. ne l'abandonnerait pas. Le palatin de Posnanie prit ensuite la parole, ne se montrant pas content de mes réponses générales, et demanda carrément sur quels subsides on pouvait compter. J'ai répondu que, jusqu'à présent, S. S. en avait donné à l'empereur, et que pour ce qui regarde les dîmes, je ne connaissais pas encore les inten-

(1) Le 1er mai, Cybo lui répond qu'on ne lui a pas transmis d'autre bref pour S. M. au sujet de la ligue avec César, d'abord parce que V. S. n'en a demandé que pour les deux Ordres, le sénatorial en l'équestre, et ensuite parce que le roi en a reçu bien d'autres. Du reste, les sénateurs ont tort de se plaindre à V. S. de ce qu'on ne leur donne pas de secours ; et le roi comprend bien qu'en aidant l'empereur on aide aussi la Pologne, car si on perdait la Hongrie ou Vienne — que Dieu ne le permette pas — vers laquelle on dit que s'acheminent les Turcs, les sénateurs verraient dans quelle situation ils se trouveraient. S.M. raisonne juste lorsqu'elle dit que ce serait pire de perdre Vienne que Cracovie,car celle-ci se trouvant entre l'Autriche et la Pologne pourrait être récupérée, tandis que si les Turcs occupaient Vienne ils sépareraient la Pologne du reste de la chrétienté. La République a eu bien des preuves de la paternelle affection de S. B. lorsque N. S. envoya 50,000 th. de sa fortune privée, et on les a gardés à Vienne à la disposition de la Pologne pour qu'elle continuât la guerre contre le Turc déjà aux prises avec les Moscovites et afin de reprendre Kamenitz ; mais au contraire on fit la paix avec peu d'honneur, perdant des contrées et ouvrant la Pologne aux Turcs ; dans une autre occasion le pape offrit 500,000 fl. dont déjà 200,000 se trouvaient entre les mains de Mgr Martelli, et à présent qu'on n'a pas su s'en servir on se plaint de ce qu'on les a donnés à César.

tions du pape ; mais comme les demandes devenaient vexatoires et que le quartier-maîtregénéral du royaume et le nonce de Cracovie trouvaient extraordinaire que je poussais à la guerre sans avoir la faculté de promettre les subsides, j'ai dit qu'ils devaient s'assurer par eux-mêmes, plus que par ma bouche, qu'ils seraient secourus. C'est ainsi que finit notre conversation, laquelle me sembla n'avoir eu d'autre but que de savoir quels seront les subsides. Le v. chanclier a été plus explicite, car, parlant à un de mes confidents, il a dit : que la Pologne ne pouvait presque rien faire et que les députés de la République n'ont pu obtenir du nonce que de vagues paroles, tandis qu'on savait que d'autres ont eu des déclarations de subsides ; mettant en évidence la pénurie du trésor pontifical, il s'ensuit que les adhérents à la guerre deviennent froids, comme si on voulait traiter les Polonais à la manière des enfants,à qui pour les faire marcher on offre une pomme pour la cacher ensuite ; qu'on avait promis 500,000 fl. de b. m. en en faisant espérer d'autres si la Pologue marchait en guerre ; qu'à présent qu'elle s'y prépare on nie ces sommes, disant que, en donnant à la Hongrie on aide la Pologne. Et le v. chancelier ajouta que la République doit faire face aux incursions des Tartares, partager ainsi l'armée en deux corps, et comme le roi se met lui-même à la tête, pour sa garantie personnelle l'armée doit être forte ; que du reste l'empereur reconnaît la justice des subsides en en lui accordant ; et qu'enfin on avait voté la ligue se basant sur les 500,000 fl.« Le roi aussi, écrit-il, m'a fait dire par Mgr de Luceoria que je dois, par ma foi, mon zèle envers le Saint-Siège écrire qu'il est nécessaire qu'on décide si on peut accorder bien vite des subsides pour mettre sur pied l'armée, d'autant plus qu'on a jadis offert 20,000 *ungheri* pour Bialacerkiew qu'on a épargnés, et il recommande de se presser » (1).

---

(1) A la même date il transmet aussi le Mémorial suivant :

In ordine alle rimesse di danaro che si havessero da farsi da Roma in Pollonia per via d'Amsterdam si fà riverentemente a Mons Illmo e Revmo Nunzio Apostolico la seguente propositione.

Per una lira di grossi in Amsterdam si daranno in Pollonia grossi 250

Et, le même jour, il ajoute, que l'envoyé du roi à Paris vient de transmettre la réponse que lui a faite le très-chrétien touchant l'arbitrage. S.M. lui a dit que les négociations ayant eu lieu directement entre la France, l'empereur et l'empire, la médiation était inutile et, depuis quelques jours, les circonstances avaient changé car on avait repris les négociations à Ratisbonne ; que, du reste, si S. M. avait pour but la tranquillité publique, l'empereur n'avait d'autre préoccupation que de gagner du temps... Un envoyé de Tököli est arrivé porteur d'une lettre dans laquelle le comte dit que son envoyé en précède d'autres, parmi lesquels, un des transylvains ; la teneur de la lettre est hautaine ; mais Tököli en la signant ne se donne aucun titre. Le roi l'a fait voir au nonce et à l'ambassadeur impérial, qui déclarèrent que S M. ne devait pas recevoir les envoyés, car Tököli semblait se donner l'allure d'un prince, d'autant plus qu'on peut craindre que les envoyés ne produisent des divisions dans la Diète ; que toutefois on

---

o siano fiorini otto e grossi dieci di buona moneta d'Argento e si farà tal partito per tutta quella somma che piacerà à Sig^{ria} Illma e Revma.

Per avanzare l'uso delle lettere di Cambio da Venezia in Amsterdam e d'Amsterdam in Danzica che portarebbe più di tre mesi di tempo, si anticiperà il danaro sborsandolo subito doppo l'avviso dell' accettazione delle lettere di Cambio in Amsterdam quando vogliono concedere uno per cento di difalco per l'anticipazione come è l'uso solito in Amsterdam e che si contentino di ricevere il pagamento in Pollonia à 20 in 25,000 tal. la settimana.

Lo sforzo di queste somme doverà principiarsi à fare una settimana doppo il primo avviso dell' accettazione delle *(sic)* di Cambio in Amsterdam per continuarlo poi successivamente ogni settimana sino all' intero pagamento.

Si deve far riflessione al risparmio delle provisioni in Amsterdam e Danzica, che importeriano uno per cento et al tempo di tre mesi, che si avvanza ; oltre che quando si tratasse di comettere *(sic)* una grossa somma non si troveriano sempre gl'incontri proporzionati di lettere di Cambio che si vorrebbero, atteso il basso prezzo de i Grani, e subito il Cambio abbassarebbe notabilmente, cioè in luogo di grossi 250 per una lira, non se ne potria havere che 240 e forse meno. Onde il vantaggio è considerabile e certo dal fissare un prezzo del Cambio nelle forme di sopra accennate.

Quando si accetti la presente proposizione, si desidera che le provigioni del danaro in Amsterdam siano indirizzate al Sig^{r} Francesco Mollo ecc.

pouvait leur répondre de faire savoir à S. M. leur commission et que, s'ils voulaient attendre que le roi soit à la campagne, ils pourraient être entendus en privé. S. M. se montra d'abord hésitante, mais elle finit par adhérer au conseil... Les césariens insistent toujours pour qu'on en finisse dans la semaine, menaçant de ne plus payer les 200,000 thal. qu'ils ont promis de débourser pour que l'armée se mette en campagne. Et, à la même date, il ajoute que dans la conférence les Polonais se sont plaints des enrôlements qu'on fait en Pologne pour César ; mais les impériaux répondirent que la Pologne abonde en hommes habiles aux armes et que s'il y avait des inconvénients on y remédierait. On parla ensuite du serment de l'empereur ; les ambassadeurs ont fini par se persuader que c'était égal s'il le prêtait lui-même ou par représentant, du moment qu'il le prêterait dans les mains du Pontife.

Le 7 avril, Pallavicini informe Cybo que : jeudi, avant la séance de la Diète, on a signé le traité de la ligue entre l'empereur et la Pologne selon la copie qu'il transmet. Et il raconte comment tout cela s'est passé. Mercredi le v. chancelier fit donner lecture du brouillon du traité et tous l'ont approuvé ; mais dans la nuit il l'a fait copier avec quelque modification. Au matin suivant on a appelé au palais les délégués royaux, et, par hasard, l'ambassadeur césarien y alla aussi et on le pria d'y faire venir même le résident pour signer ; mais S. Exc. n'ayant pas encore eu l'instrument et soupçonneux de voir qu'on le pressait, dit au maréchal qu'il rentrait chez lui et que s'il le fallait il retournerait. Un gentilhomme de la reine, en compagnie du résident impérial, vint chez l'ambassadeur et pria S. Exc. de retourner à la Cour, disant que si on n'arrangeait pas tout avant la séance, la ligue, peut-être, était en danger... Les plénipotentiaires n'ont pu lire le texte de la convention qu'à la hâte et trouvant qu'on n'avait pas maintenu la forme habituelle et que les choses étaient mal exposées, rentrés dans la salle où se trouvaient les députés royaux, ils avouèrent qu'ils avaient lu le traité mais qu'il contenait plusieurs défauts et quelques variations substantielles, à savoir :

on a consenti la subvention de 200,000 thal. impériaux y comprenant parmi ceux-ci la moitié des subsides du pape à l'empereur, auxquels la Pologne aurait participé régulièrement, et qu'en surplus on avait accordé que l'empereur devait récupérer cette moitié lorsque S.S. aurait concédé les dîmes d'Italie, lesquelles, en faisant la ligue, auraient été toutes à l'avantage de la Pologne. Or, les impériaux protestaient que dans le texte on avait omis cette réintégration sur les dîmes à l'avantage de César. Le v. chancelier répondit en niant d'abord que les subsides eussent été accordés de cette manière, déclarant que la ligue devait se conclure selon le texte ou pas du tout. Les impériaux se plaignaient d'avoir à agir contre leur volonté, mais ils ne semblaient pas être tenaces tout en protestant contre les modifications et faisant aussi appel au roi, qui à plusieurs reprises se présenta dans la salle. Enfin ils conclurent qu'il fallait de quelque manière indemniser César, et on décida, de vive voix, que l'empereur s'indemniserait sur les dîmes si on les concédait dans l'espace de quatre ans. Les impériaux voulaient encore d'autres modifications, mais contraints par la menace de tout annuler, ils finirent par signer avec les polonais ; ces débats ont duré 6 heures. Les impériaux se rendirent de suite chez le nonce apostolique pour se plaindre ; mais celui-ci en ayant déjà parlé aux ministres du roi, avoua aux césariens qu'on avait agi d'une manière violente et non habituelle pour ne pas perdre de temps ; et il tâcha de les tranquilliser (1).

(1) Suivent les observations au texte du traité :

Varsovia 7 Aprile 1683. — Giovedi prima d'entrare nella sessione......

Dispiace al Nuntio che nel §° Et hec vera sul fine si dica indefinitamente che N^ro^ Sig^re^ ha mosso alla guerra favoribus subsidiorum promissis, perchè questo si doveva omettere ò al più dire secondo la verità che altre volte furano offerti sussidii.

Nel §° Quo autem ove si assume N^ro^ Sig^re^ per Protettore della Lega, aggiungesi, ac in virtute guarantie evictorem, e qui il Nuntio haveria voluto che si fosse detto che si supplicava N. S. che con gl'Ufficii paterni colla cura sollecitudine et autorità sua facesse osservare la Lega.

Nel § Quoniam vero dicesi per li 200,000 Tal. che l'Imperatore dà alla

Le 14, il annonce l'arrivée des Moscovites, qui ont été reçus avec le cérémonial habituel. Ils présentèrent les lettres de créance au roi déclarant être envoyés par les Czars afin de

---

Polonia, che à Cesare à Sanct[mo] Pontifice ejusdem omnimodam sibi fieri compensationem curare liberum erit, di che non si può sentire cosa più impropria, ne le Parti hanno havuto in animo altro che l'Imperatore possa rappresentare à S. S. d'haver dato questa somma alla Polonia à sovvenirlo.

Nel §o Promittit, ove si deve promettere, che S. M. Ces[a] passerà gl'Ufficii opportuni, perchè i Ministri di Spagna in caso dell' impositione delle Decime non impediscano di fatto l'esattione ne Stati del Re Cattolico in Italia, usasi questa forma impropria. Efficacissima interponenda officia pro extradendis Decimis. Qui anco dicesi quarum Decimarum subsidium usque ad honestam pacem duraturum soli Regno Polonie applicabitur come che sii cosa ; la sostanza della quale, cada sotto la dispositione delle Parti.

Anco nella formula del giuramento, quale formula è insolita à farsi in questi casi, e della quale si dolgono molto i Cesarei, come che pare che se metta tanto in dubio la fede di Cesare dicesi che non accetterà la relassatione del giuramento, quando anco fosse offerta, il che seria stato decente di tralasciare.

Queste sono le osservationi, che fà il Nuntio sù quel che riguarda in qualche modo la Sede Apostolica : molt' altre ne fanno i Plenipotentiarii Cesarei per l'interesse,honore e decenza del loro Principe. Ma perchè è piaciuto alla Republica à causa del grave pericolo accennato di sopra, servan poco queste considerationi per rimediarvi qui.

Pensa il Nuntio, che altrimente per parte della S. Sede possa provedersi con dichiararsi N[ro] Sig[re] nel ricevere il giuramento, che lo riceve et ammette solamente per il fatto delle Parti ò cosa simile. Molto maggior difficoltà haverà l'Imperatore, che è Parte del Trattato e dell'interesse del quale si tratta principalmente per la qual consideratione il Nuntio non è stato più sollecito, che di tirare dalli Plenipotentiarii Cesarei promessa, che quando fosse nelle lorò mani la minuta per essaminarla, prima di stipolare l'haveriano communicata a lui, che vi haveria potuto fare le sue considerationi e farsi intendere sopra quello, che non le saria piaciuto.

Ha il Nuntio suggerito et è piaciuto alli Plenipotentiarii Cesarei che si riformi questa scrittura, variandola però quanto meno sii possibile e salvo il sostantiale, e che si presenti la minuta al G. Cancelliere con tentare per mezzo di esso, se S. M. volesse nella sua ratificatione inserire questa scrittura riformata in guisa di riferire la sostanza del Trattato, e non le precise parole di esso, con farsi l'istesso dall' Imperatore, e con non porsi per extensum il giuramento, ma solo dicendosi che si giurerà secondo la formula accordata. Hor questa ratificatione potria porsi alle stampe, e divulgarsi, e sù questa potria giurarsi non dandosi alla luce il Trattato già sot-

négocier à l'avantage des deux états : ils ont remis au roi une grande quantité de zibelines, hermines et autres fourrures précieuses, dont plus de la cinquième partie était déstinée à la reine, dans l'audience privée ils dirent aux députés royaux qu'ils avaient pour instruction de recevoir le serment du roi, comme c'était fixé à chaque succession au trône ; il paraît toutefois que les Polonais veulent y introduire des changements... A propos de la Diète, voyant que celle-ci traîne en longueur, le nonce travaille, avec l'ambassadeur césarien et

---

toscritto. La cosa veramente è assai ardua e di poca speranza ; tuttavia si tenterâ, et in ogni caso parmi, come dicevo, che facilmente possa darsi rimedio per quel che tocca la sede Apostolica.

Doppo la sottoscrittione del Trattato della Lega poca si è fatto nella Dieta, lá felice conclusione della quale vien sospirata pendendone l'effettuatione della Lega, mentre tutto anderia in vano, se essa si rompesse.

Molti discorsi di nuovò si son fatti in proposito del danaro Pontificio offerto la Dieta passata, pretendendò alcuni che questo che somministra hora l'Imperatore sii lo stesso, e solo si sii voluta quest' apparenza per facilitar la lega altri insimulando i Promotori di questa et amici del Nuntio, quasi che siino stati da lui guadagnati con parte del danaro che è qui ; onde ne sono nati molti contrasti, che poi il Nuntio hà procurato di sopire. Si è anco dibattuto longamente, come si potessero aumentare le Contributioni mancando un milione in circa alla somma necessaria. Hor' alcuni più perspicaci havendo voluto investigare la cagione di questa mancanza, reputano che qualche ministro habbia voluto sollevare i Palatinati ove lui ò i suoi congionti hanno Beni ; il che ha fatto e fâ gran strepito.

Procura il Nuntio, che doppo essersi tentato se questi Palatinati quali allegano la Povertà possino aumentare le Contributioni, ò lo faccino ò nò si sodisfi la Republica : e perchè mancheria qualche numero di soldatesca và ponendo studio che i Prelati più cospicui del Regno offeriscano di mantenere soldatesca à loro spese, et in virtù de suoi ufficii et istanze si sono dichiarati i seguenti di dare alla Republica.

Arcivo. di Leopoli : 100 fanti — I vescovi : di Cracovia : 300 et una compagnia d'Ussari ; Di Vilna : 100 ; Di Vladislavia : 100 ; Di Plosco : 100 cavalli Di Varmia due Cornette di Raitri ; Di Premislia : 60 fanti ; Di Culma : 100. L'Abbate di Cervena una Compagnia de' fanti.

Anderà lo stesso Nuntio proseguendo l'opera presso i presenti, e lo farà per lettera con gl'assenti.

Travaglia il Nuntio et i Ministri di Cesare che si finischino una volta queste proroghe della Dieta, che sono perniciosissime e pericolosissime.

ses amis, pour en finir. Ainsi sachant que le gr. trésorier de Lithuanie pour une certaine obligation de 50,000 *ungheri* en faveur du palatinat de Volhynie donnerait lieu à une discussion, le nonce tâcha de le persuader d'attendre la prochaine Diète pour demander la cessation de l'obligation. Tout paraissait donc tranquille lorsque surgit la question sur ce que le chev. Lubomirsky ayant deux commenderies de Malte, le chev. Pac en voulait une ; et le nonce prit sur lui-même de la lui faire obtenir plus tard. Il y a eu aussi une question touchant l'Eglise, car des sénateurs et des députés de l'Ordre équestre allèrent chez le nonce, se plaignant que Mgr de Léopol, qui manque de rentes suffisantes, ne puisse pas avoir la commenderie de l'abbaye d'Andreovia, et cela, disent-ils, parce qu'à Rome on ne respecte pas le patronat royal, et on préfère donner des bénéfices aux courtisans—on désigne ici de ce nom ceux qui sont favorisés par Rome—«enfin voyant qu'on tenait beaucoup à ce que l'archevêque ait les revenus de l'abbaye durant la vacance, j'ai dit que par la poste précédente j'avais écrit à N. S. pour qu'on appliquât ces revenus à un hôpital de campagne, et j'ai ajouté que j'espérais que N. S. agréerait le projet ; ils me remercièrent voyant qu'on veille à leur bien ». Et, le 18, il annonce que, pendant la nuit, la Diète a siégé, et que dans cette séance (1) on a satisfait au grand désir de S.S. ; décidant la guerre de la Pologne avec César con-

(1) Le même jour, il ajoute que le très-chrétien vient d'envoyer ici les deux frères Noblet, dont un est commissaire en Flandre, pour aider l'ambassadeur à faire valoir sa volonté à la Diète. Dans la nuit de vendredi l'ambassadeur, avec les deux frères n'a fait que parcourir la ville — le gr trésorier fit de même — pour gagner des adhérents ; les troubles de la réunion de samedi sont attribués à ces menées. Le roi a fait tous ses efforts pour terminer la séance, dans la crainte que si elle continuait la Diète se rompît. Il n'est pas douteux que les personnes suspectes voulaient la prolonger attendant de jour en jour les réponses de France. Le roi a réussi à faire ce qu'il voulait, ôtant au moyen des chiffres séquestrés, tout crédit aux opposants, inspirant à chacun la crainte d'être considéré coupable s'il faisait de l'opposition, et déclarant que si la Diète ne prenait pas de résolutions convenables il appellerait la *Pospolita* adoptant les mesures de sang contre ceux qui sont considérés corrompus et empêchent le bien public.

tre les Turcs. C'est une grâce spéciale concédée par Dieu à N. S., car après tant d'obstacles de tout genre la victoire n'a pas été une chose humaine. Le roi et la reine y ont beaucoup contribué. Pallavicini recommande les secours pour la Pologne, car elle en a bien besoin. Et, le même jour, il ajoute que la Diète a siégé samedi de 9 heures du matin à 3 heures du lendemain. Aussitôt qu'il reçut l'annonce de la clôture il se rendit à la Cour où eut lieu la cérémonie de la levée du Seigneur du sépulcre. Demain on enverra à Moscou l'avis de la clôture de la Diète.

Le 21, il expédie deux dépêches ; par la première il assure : qu'aussitôt qu'il eut reçu les brefs et la lettre demandés pour agir auprès de la Diète contre les constitutions touchant l'Immunité et la liberté de l'Eglise, il insista auprès des nonces, qu'on dit *officina legum,* afin qu'on ne touchât pas à ces matières ; on y a consenti et ces nonces se réunirent aux sénateurs pour s'occuper plutôt de la ligue et d'autres affaires. Et, dans la seconde, il annonce que les Moscovites semblent contents de la ligue, la trouvant utile aussi à leurs intérêts. On dit que l'envoyé Moscovite à Constantinople ayant reçu l'ordre de rompre les négociations pour la paix,s'est pendu (1).

Le 24, Cybo remercie Pallavicini des renseignements transmis touchant la Diète, et de ses démarches pour apaiser les discordes. Et il mande aussi une circulaire aux nonces de Pologne, Madrid et Vienne pour les informer que S. S. ne cesse pas de coopérer avec les moyens humains qui sont en son pouvoir à aider l'empereur contre la puissance turque qui cherche à bouleverser tout l'empire. Le pape ne cesse aussi d'implorer avec de ferventes prières l'assistance divine. Ainsi il désire que ces peuples fassent de même. V. Em. prendra des

(1) Le même jour, il déclare que ce n'est pas de sa faute si on a appris que l'argent qui se trouvait ici a été envoyé à Vienne, car c'est de cette ville que partit la nouvelle. La duchesse après les 20,000 fl. en a payé 150,000 de m. c., elle doit encore 40,400 pour solder les 120,000 de b. m. dus par son mari ; à la St Jean le duc son beau-frère a promis d'en payer 29,000.

accords avec les évêques pour que, par des processions et d'autres exercices de piété on apaise la colère divine, afin qu'avec plus de force et d'avantage on puisse défendre la chose publique contre un aussi puissant ennemi.

A la même date (1), Bonvisi annonce à Cybo que vient d'arriver de Varsovie le neveu de l'ambassadeur césarien, porteur de l'avis de l'heureuse clôture de la Diète avec l'établissement de la ligue ; « j'en envoie à V. Em., par courrier à Venise, la confirmation afin de gagner une semaine. Tout le monde est content ; et la joie générale est indescriptible. Je suis obligé de faire l'éloge de Mgr Pallavicini, qui a tant travaillé à enlever les obstacles ; tout le monde acclame sa conduite prudente ; j'en rends témoignage. Je me crois encore obligé d'écrire que, depuis longtemps, le roi désirait être honoré du *stocco* et *cappello* — qu'on donne à ceux qui font la guerre contre les infidèles — et que la reine aussi voulait la Rose d'or ; il me paraît que l'occasion serait favorable. Déjà le stoque et le chapeau sont ici à la nonciature et je pourrais les

(1) Le jour suivant il avertit que Rezzonico de Venise lui a envoyé quatre recapiti (lettres de change) sur des marchands, pour la somme de 50,000 fl. ; tout est prêt pour le payement. S. M. en a été très-contente et se réserve de me dire l'emploi que je devrai en faire. « J'ai fait observer à l'empereur combien est grand l'intérêt de N. S. et le dommage qu'il y a à ne pas demander le consentement pour le 1 °/o puisque sans celui-ci on rend difficile l'exaction même de la part des laïques. Ainsi dans la province de Styrie il faut en venir avec les Etats à des transactions désastreuses et il en sera peut-être de même en Bohême et en Silésie, tandis que les ecclésiastiques auraient servi d'exemple et, une autre année, on aurait pu répéter le subside chargeant davantage les Abbayes au lieu de rendre les biens. Il m'a paru que ma réflexion a fait de l'effet sur l'empereur ; j'espère que le nouveau majordome qui a l'autorité de parler à S. M. arrangera tout. C'est un chevalier de bonnes intentions. » Et, le même jour, il annonce qu'ayant parlé à l'empereur des garanties qu'on demande pour la restitution de l'argent du sel, S. M. se montra contente et assura qu'on avait écrit à Prague qu'il sera restitué en deux ans ; elle agréa aussi la vente de Tanovitz pour que le produit lui soit donné en prêt. Dans la crainte que tout cela ne suffise pas on a mis en vente quelques principautés de la Silésie, S. M. voulant faire tous ses efforts pour qu'elle et la chrétienté soient sauvées.

envoyer au nonce, en recevant les instructions de V. Em. ; on promettrait à la reine la Rose pour une autre occasion. »

Le 25 (1), Bonvisi informe Cybo que les révoltés hongrois ont attaqué le château de Giovannelli aux frontières de la Pologne ; qu'on se défend avec beaucoup de vigueur et que viendront des secours de la Pologne, les troupes impériales se trouvant loin... On dit que Stratman qui a été au congrès de Nimègue sera nommé chancelier de la Cour. Et, le même jour, il prévient qu'à la suite de la mort du comte Albert de Zinzindorff, majordome, le comte Fr. Auguste de Valdestein aura cette charge (2).

Le même jour, Bonvisi lui écrit :

Alle mie nuove istanze, che si entri in Trattato con la Francia, per aggiustare le pendenze, che distraggono le forze Christiane, e quelle dell'Impre dalla necessaria applicazione di resistere al Turco, hanno date l'istesse risposte, che con altre mie hò accennate à V. Emza mostrandosi prontissimi al Trattato generale, che comprenda la sicurezza di tutti i Collegati, e principalmente dell'Italia, perche altrimente non si toglierebbero le gelosie, et i pericoli, ma solo si cambierebbe il luogo della Francia e si disciogliorebbero tutte le leghe, che sono ben necessarie per le sicurezza dell'Europa ; et incalzandoli io con il motivo, di esser questi pericoli più remoti, e presenti quelli del Turco, mi hanno detto, che con la risposta al Breve renderanno persuasa S. Stà, che il Trattato deve esser generale, altrimente sarebbe maggiore il danno dell'utile, che si caverebbe dalle convenzioni particolari. Forse per

(1) Le 24, Bonvisi annonçait que le courrier d'Espagne avait apporté des promesses d'argent à l'empereur, et aussi 200,000 pièces en bonnes lettres (polizze) de change à Brandebourg, ainsi que 300,000 autres pour un achat de sel dans le but que l'électeur s'unisse à l'empereur ; dans cette éventualité les Hollandais lui payant aussi 200,000 thal., on espère donc que l'électeur, pouvant en avoir d'un seul coup 700,000, se détachera du parti français et que de cette manière on aurait la majorité dans le collège électoral des princes ; le roi de Danemark sera aussi obligé de s'unir à l'empereur.

(2) Mais, le 16 mai, il annonce que le château de Denovitz fut rendu par Giovannelli aux révoltés, ayant été forcé par cinq canons. Les rebelles lui avaient assuré qu'ils laisseraient indemnes les effets et les personnes, mais au contraire aussitôt qu'on leur ouvrit les portes, Giovannelli fut gardé prisonnier, tout saccagé, ne laissant libres que sa femme et ses enfants.

hoggi manderanno la risposta, ma non me ne assicuro per le battaglie, che fin'hora sono state nella Corte ; E con devoto ecc.

Le 28, Pallavicini mande à Cybo que le roi s'étant convaincu que les envoyés de Tököli n'avaient d'autre but que d'espionner, il les retenait jusqu'à ce que l'armée soit prête ; S. M. fait la même chose avec le Tartare, lui retardant le payement des pensions, car la Diète a destiné à l'armée l'argent nécessaire. Le roi garde aussi l'agà turc afin qu'il ne renseigne pas exactement ses maîtres et que l'envoyé polonais à la Porte ne soit pas maltraité. Pour mieux le garantir on lui a envoyé une lettre ostensible l'accusant de négligence dans ses renseignements et le rappelant de Constantinople, et par une lettre on a avisé de tout le Gr. Visir... A la suite du conseil du nonce, on a écrit en Transylvanie afin qu'Abaffi, qui est toujours peu disposé à suivre les Turcs, soit mis au courant des événements... En congédiant l'ambassadeur césarien, le roi lui a dit que pour convoquer le Conseil de guerre il voudrait connaître d'avance les projets de César ; S. Exc. lui demanda, selon les ordres reçus de Vienne, l'envoi de 4000 hommes dans la Hongrie supérieure, enrôlés en ces jours par César et S. M. l'a concédé. On a decidé qu'après le conseil *post comitiale*, on mettrait la main aux préparatifs de guerre et le roi dit que pour la S[t] Jean tout sera en ordre ; il surveille tout et on veut doubler les compagnies... S. M. voyant que les négociations avec les Moscovites pour la paix perpétuelle trainent en longueur, leur propose de prolonger pour huit ans la trêve et de donner, s'ils ne veulent pas rompre avec les Turcs, des aides contre les Tartares en envoyant contre ceux-ci les prétoriens que le gouvernement désire abolir. Il leur propose, au cas où ces conditions ne plairaient pas, que les Czars donnent 20,000 fantassins, qui unis à bon nombre de cavaliers polonais pourraient entrer en Crimée. En tout cas on demande aux Czars de permettre aux Cosaques de s'enrôler sous la Pologne.

Le 2 mai, Bonvisi écrit : « j'ai participé à S. M. l'envoi de 50,000 autres florins et que SS. préparait une contribution

sur le clergé, ayant déjà expédié les brefs au prince du Portugal et aux évêques d'Allemagne (1). L'empereur a montré sa reconnaissance pour tant de grâces, et déclara que c'était le moment de faire ressusciter la chrétienté opprimée par les Turcs, à cause des divisions entre les princes, et à la suite des armements il espérait résister avec l'aide de la Pologne, tout en reconnaissant que cette union était le résultat des insistantes démarches de N. S., S. M. reconnaît que de cette manière on était arrivé à conclure une ligue dont on ne peut trouver aucun autre exemple, ce qui faisait que le nom de S. S. devait toujours être glorieux ». Et il ajoute que, engagé par le nonce de Pologne, il avait représenté à l'empereur qu'il serait opportun d'envoyer à son ministre à Varsovie les pouvoirs pour entrer en ligue avec les Moscovites, au cas où, au retour de l'envoyé du roi et des ambassadeurs moscovites, les Czars auraient montré de la disposition, car cette ligue serait l'écroulement de la puissance ottomane. « J'ai dit aussi qu'on ferait bien d'envoyer un message en Perse pour informer de ce qui se passe en Europe, car ainsi les Persans pourraient profiter de ce que le gr. Vizir a retiré ses milices des frontières de l'Asie. Pallavicini écrit que le roi de Pologne envoie un ministre en Perse ; le ministre de César pourrait s'unir à celui-ci. . Et, comme conclut Bonvisi, je pense nuit et jour à soumettre à V. Em. ce qui passe par ma tête pour le bien de la chrétienté, je propose que S. S. écrive les brefs aux

(1) A la même date, Bonvisi ajoute encore que parlant à l'empereur des nécessités d'argent, il lui dit que les ministres sont la cause des pertes, car si on avait demandé au pape de suite le consentement au centième, même les laïques auraient contribué volontiers, d'autant plus que N. S. se serait contenté qu'on grevât davantage les abbés qui ont beaucoup de superflu, et les laïques voyant ceux-ci taxés auraient été plus généreux ; difficilement le pape aurait envoyé un bref comme Alexandre VII, parce qu'il serait presque impossible de remplacer ensuite ce qui aurait été vendu ; du reste on ne ferait pas grand mal à astreindre les abbés à contracter des dettes car, supprimant les dépenses superflues, ils auraient pu réparer le mal. L'empereur agréa mes dires et, à son retour de Luxembourg, il donna l'ordre à l'évêque de Vienne de préparer la lettre au pape ».

deux Czars et au roi de Perse (1) pour qu'ils adhèrent à la ligue, car on les remettrait aux envoyés. Le gr. Trésorier de Pologne, qui n'a pas voulu suivre mes conseils, se trouve perdu ; à présent on veut voir ses comptes ; c'est la punition de Dieu à ceux qui s'opposent au bien universel ».

Et, le 19, il lui annonce que S. S. a écrit au roi de Perse un bref l'exhortant à s'unir à la ligue.« V.Em.pourra le participer à l'empereur ». Et, à la même date, il annonce l'envoi d'une indulgence pour les soldats qui se battent contre les Turcs et une caisse d'Agnus Dei bénites par le pape.

A la même date, Bonvisi écrit à Cybo.

La dignità cardinalizia porta sempre nuovi imbarazzi in questa Nunziatura, perchè al Sig^r Elettore di Baviera, benchè professi di esser venuto incognito, hanno dato il luogo nella cappella dell'Imperatore, che suol tenere l'Arciduchino, e l'Arciduchessa con lo stratto di velluto pendente. Forse gl'Ambasciatori non se ne formalizzeranno, perchè con questo Ellettore non pretendono la parità, mà à mè come Cardinale non pare di poter consentire à questa superiorità di trattamento, perchè se dicessi di non guardarci facendo nell'istesso tempo la figura di Nunzio,pretenderebbe l'Imperatrice Eleonora,ch'io mi regolassi nelle dispute che hò con lei, con la qualità di Nunzio, e non con quella di Cardinale. Penso perciò di fingermi non informato di haver bisogno di più longghe audienze *sfuggire di andare à Luxemburgo* ne giorni delle cappelle, per haver tempo di pensare, et di haver risposta da V. E., sè tanto sarà possibile di destreggiare senza darsi per inteso, à non pigliare impegno per una parte, ò per l'altra. E col mio ecc.

---

(1) Le 22, Cybo mande à Bonvisi.

Ciò che à persuasione di Monsr Nunzio in Polonia si è dall'E. V. insinuato a Cesare si intorno all'entrar in lega cò Moscoviti, in caso, che questi vi si mostrassero disposti, si ancora intorno alla missione d'un inviato al Persiano per avvisarlo de' moti d'Europa ond'egli si approfitti della buona congiuntura che se gl'offerisce, hà riportata l'intera approvazione di N. S^re Ai Czari non può farsi la spedizione de' Brevi, ch'ella mi accenna, poiche essendosi più volte tentato di haver commercio di lettere con esso loro, non mai si è trovata in essi volontà di corrisponder con termini proprii verso la Dignità pontificia colle risposte. Si farà ben quello, che V. E. mi accenna per il Persiano, al quale pur scrisse in congiunture simili il B. Pio V, di s. m., e si manderà quanto prima all' E. V. a cui bacio per fine ecc.

Le 5, Pallavicini annonce que le cardinal Barberini a écrit au roi qu'il avait présenté à l'audience du pape les lettres royales en faveur de Mgr de Beauvais,que S. S. s'est exprimée en termes de grande affection pour le roi, et a montré le désir que dans la Diète on prît les plus opportunes résolutions à la sûreté du royaume et de la chrétienté ; mais que, pour ce qui touche l'évêque, elle n'avait pas été satisfaite de la conduite de ce prélat à la Diète de 1682, laissant voir qu'elle savait la part qu'il avait prise à la rupture de celle-ci. Le cardinal ajouta qu'il tâcha de prouver son innocence, mais bien que le pape ne semblait pas tout à fait contraire au prélat, sa conviction était de n'avoir pas eu de succès dans son plaidoyer. Son Em. conclut que, convaincu de l'innocence de l'évêque, il engagea le roi à le soutenir le plus possible, s'agissant aussi de sa dignité et de celle de la Couronne ; et « il conseille à S. M. de me prouver l'innocence de l'évêque, faisant ainsi une œuvre à l'avantage de la religion. Je pense, conclut Bonvisi, que Barberini a conseillé à S. M. de s'adresser à moi, afin que le pape sache bien que c'est la volonté du roi et que les lettres royales n'ont pas été écrites par simple courtoisie ou par importunité. J'ignore la réponse qu'a pu faire le roi au cardinal ; car personne ne m'en a parlé ; et je continue à suivre les instructions de V. Em. ».

Le 8, Cybo (1) écrit à Pallavicini : « N. S. a appris avec une

(1) Et, le 15, il lui annonce qu'il vient d'expédier encore 100,000 fl. qui seront à la disposition de V. S. Toutefois N. S. veut que les premiers,comme ceux-ci,ne soient déboursés que lorsque la Pologne entrera en campagne ou lorsqu'on saura de Vienne que les Cosaques se sont engagés à combattre pour César ; si les Polonais ne veulent pas sortir en cette année, cet argent ira à César pour la Hongrie, S. S. étant convaincue de secourir ainsi par ce moyen la Pologne. Au cas où le roi presserait V. S. pour sortir l'argent,elle ne doit pas se lasser de persuader à S. M. par des façons *soavi* et prudentes que S. S. n'a d'autre but sinon que de secourir et sauver la chrétienté ; et qu'on n'obtiendrait pas cela en laissant l'argent infructueux, tandis que S. S. veut le voir employé à la guerre. » Et, le même jour, il ajoute :

Hò rappresentato à N. S[re] tutto ciò che in ordine al modo insinuáto quà da V. S. Ill. di provedere ad uno hospitale, mobile che seguiti l'armata in

paternelle satisfaction tout ce que V. S. Illme a fait pour la conclusion de la ligue,qui est un vif témoignage de l'activité et du zèle avec lesquels V. S. coopère à la sûreté publique, mettant ainsi en relief la charité pontificale. Le pape en fait les éloges, bénit l'œuvre engagée et l'action effective de la ligue. » Et, le même jour, il ajoute : « N. S. rend grâce à la bonté divine, car par une union — qui est son œuvre — elle voudra que la chrétienté soit défendue. V. S. doit participer l'agrément de S. S. au roi et à tous ceux qui y ont coopéré ». Dans une autre lettre, il mande qu'en lui transmettant un bref pour le roi, il regrette de ne pas pouvoir donner une large assistance (1), l'avertissant toutefois qu'il vient d'expédier une remise sur Amsterdam de 100,000 fl. de b. m. par l'entremise de Rezzonico, espérant sous peu en mettre encore autant à sa disposition. N. S. doit en même temps faire ressortir les besoins du Trésor, la nécessité d'aider les deux parties et aussi la chrétienté qui a des besoins partout ». Et, à le même date, il donne connaissance de cet envoi à Bonvisi, ajoutant que, malgré la pauvreté du Trésor, on a décidé de remplacer la somme qui se trouvait entre les mains du nonce et qui est passée au service de César. « N. S. voudrait faire davantage, mais l'état du Trésor et tant d'autres dépenses qu'on fait pour la religion dans différentes localités, ne le permettent pas. »

---

tempo di guerra, onde non periscano senza sacramenti i poveri soldati, che vi restan feriti, ò che per patimenti, ò altro accidente vi rimangono infermi. La S. S. si è mostrata assai disposta à secondarne il pensiero; Mà poichè del denaro decretato da S. B. che s'impieghi per la beatificazione del presupposto monaco d'Andreovia vi è il moto proprio della S. S. à questo è necessaria la derogazione con altro simile moto proprio, non essendo altrimente bastante à ciò una semplice lettera, come ella dice. Col seguente ordinario dunque lo rammenterò alla S. S. per la spedizione, e à V. S. Ill. ecc.

(1) Le 20 avril, Mellini avertissait Cybo qu'au sujet des subsides des évêques espagnols à la guerre contre les Turcs on remettra à Bonvisi 170 doubles en outre des 614 déjà envoyés.

CHAPITRE XIV.

La ligue et la guerre.

Le gr. Vizir, avec des troupes qui dans leur marche se grossissaient toujours plus de hongrois rebelles et des princes obligés de suivre les ottomans, vint mettre le siège devant Vienne. Le roi Jean Sobieski, à la tête de 40,000 soldats environ, se mit en marche le 15 août. A ses troupes s'unirent celles impériales commandées par le duc de Lorraine, et les auxiliaires des princes électeurs.

Sobieski, nommé par l'empereur commandant en chef, délivra Vienne. Par suite de la déroute des Turcs, Innocent vit ainsi couronnés en partie ses constants efforts pour réaliser son programme.

Le 8 mai 1683, de Presbourg, Bonvisi informe Cybo :

Lunedi parti l'Imperatore da Laxemburgo accompagnato dal Sr Elettore di Baviera, e dormì la sera nel famoso giardino di Petemella del Conte Traum, dove, oltre un regio palazzo, vi è un grande e delizioso giardino con un spaziosissimo parco, e la sera seguente arrivò à Presburgo ricevuto con la maggior solennità, e riposò mercordì. Il giovedì si portò con l'Imperatrice, e con l'Arciduchessa, e col predetto Elettore, con molti Prencipi e con un immenso numero di nobiltà riccamente vestita ad un padiglione, avanti il quale stava squadronata tutta l'armata distribuita in due longhe linee, che si stendevano per 10,000 passi con l'Infanteria nel mezzo, e la Cavalleria nell'ale e con i corpi separati degl'Ungari, e de Croatti, et alla fronte dell'Esercito erano collocati sopra 80 pezzi di cannone.

Nel padiglione fù cantata Messa solenne da Mons[r] Arcivescovo di Strigonia, che benedisse l'armata. Era nel padiglione lo inginocchiatoro *(sic)* coperto di broccato per l'Imperatore, e per l'Imperatrice, dietro un'altro di velluto cremesi trinato d'oro per l'Arciduchessa, et un altro al pari ornato nell'istessa forma, dova stavano il S[r] Elettor di Baviera, et il S[r] Duca di Lorena, e gl'altri Prencipi stavano alla rifusa *(sic)* con la nobiltà, e con moltissime dame, che v'intervennero (1).

Finita la funzione ecclesiastica S. M. montò à cavallo, seguitato dall' Imperatrice, e dall' Arciduchessa, e preceduto dà i Prencipi, e dalla nobiltà. Cavalcò per tutti gli squadroni, accogliendo con volto allegro i Generali, e Colonnelli, et ogni minimo soldato, restando tutti consolati dalla clemenza Cesarea, e del donativo che fece à tutti della paga di un mese, e finita la rivista, che durò circa 4 hore, si ritirò ad altri ricehissimi padiglioni, dove era preparato il pranzo dal S[r] Duca di Lorena come tenente generale, essendoci altri padiglioni per le Dame e Cavalieri, e dall' Esercito si fecero treplicate salve del cannone, e della moschettaria, furono così unite, che fecero vedere esser tutta gente veterana, calculata in numero 20,000 fanti, e 11,000 cavalli, Ungari e Croatti, essendo mancati alcuni reggimenti non arrivati à tempo (2).

---

(1) Et, à la même date, il se justifie d'avoir assisté incognito à la cérémonie à Presbourg et écrit : « V. Em. lira qu'on a mis deux prie-Dieu pareils à celui de l'archiduchesse, pour l'électeur de Bavière et le duc de Lorraine. On a insisté pour que je chantasse la messe et donnasse la bénédiction apostolique mais j'ai refusé, car ôtant l'incognito dans la chapelle, j'aurais dû ensuite le reprendre et des inférieurs à moi seraient intervenus à la table impériale ; on m'a répondu toutefois qu'on ignorait si l'électeur de Bavière voudrait me voir ; il aurait été dangereux de se mettre mal avec lui du moment qu'il donne 15,000 hom. et par conséquent j'ai maintenu le refus d'y intervenir. » Et à part il ajoute :

(2) Et le 16, il lui écrit :

La penuria del denaro ha prodotto l'effetto, del quale si dubitava restando molto indietro le nuove leve, e però l'Esercito appena è arrivato à 30,000 huomini,mà si spera saranno perfezionate alla metà del mese futuro, quando probabilmente haveremo addosso il grosso dell'Esercito Turchesco, et in ogni parte si farranno reclute a rimpiazzare le perdite per le malatie.

L'istessa penuria hà ritardate le levate del Cavaliere Lubomirki, e non si sono ancora mandati i denari promessi al Rè di Polonia, mà si farà in breve, importando troppo che quella nazione si armi con celerità, perchè puol ridurre il Tekeli all'obbedienza, e salvarci dalle scorrerie de' Tartari.

Io haverei voluto che il perdono generale si publicasse mentre S. M.

Alla tavola di S. M. intervennero l'Imperatore e l'Imperatrice, l'Arciduchessa, l'Elettore, il Duca di Lorena, il Duca di Saxe = Lavemburgo, un' altro Duca della Casa di Sassonia, et il coadiutore del

---

era à Presburgo alla testa del suo Esercito, perchè si sarebbe fatto con maggior reputazione, e con maggior sodisfazione degl'Ungari, mà benchè fosse subito abbracciato il consiglio, nè hanno differita l'esecuzione, per la multiplicità de negozij, che distraeno i pensieri in molte parti.

Sè sàra vero il tenore del Tekeli, che viene avisato, potrebbe egli ridursi all'aggiustamento, con che resterebbe S. M. disimpegnata dalla guardia di molti passi, et si haverebbero subito almeno 8,000 huomini de ribelli, tutti agguerriti, e pratici del paese Turchesco, mà quando, anche il Tekeli non si riduca, si spera che molti torneranno all'obbedienza, e ch'egli rimarrà debilitato. Mà è necessaria le prestezza, acciochè la disperazione non l'induca à mettere i Turchi in Cassovia, ò che essi non ci entrino per forza, sentendosi che il presidio de' ribelli sia molto diminuito, et che quelle fortificazioni siano in gran parte distrutte, per esser tutte di terra, e mal custodite. Certo è che i popoli dell'Ungaria superiore sono mal sodisfatti del Tekeli, che li aggrava con esorbitanti contribuzioni, et dubitano che li voglia far schiavi de Turchi.

Il chiedersi dal Sr Duca di Lorena d'esser proveduto di cannoni da batteria, fà credere ch'egli speri di poter occupare Strigonia, il che se riuscisse sarebbe di gran momento, perchè col ponte che vi è, si molesterebbero ambedue le parti del Danubio, e resterebbe Neüheisel molto incommodato alle spalle, mà se si perdesse molta gente, e dovendo poi presidiarsi, si debiliterebbe l'Esercito, che è necessario sia potente per oppuorsi à quello del Turco. Si procura però di trovar modo di guardare i passi, senza impiegarci gl'Alemanni et il Bano di Croazia haverà 6,000 cavalli della sua nazione, per darsi mano con i confinarij di Carlstat, e di Varasdino, in difesa della Croazia, e della Stiria. I Conti Trascovicz e Budiani si esibiscono di guardare i passaggi del Rab, e si vorrebbe che il Palatino con la gente de' Comitati adiacenti, difendesse quelli del Vago, nel qual caso il General Scholtz haverebbe appresso di se trè reggimenti di Corazze, trè altri di Cavalleria leggiera, a Dragoni, che con 4,000 del Cavalier Lubomirski *(sic)* formerebbero un corpo di quasi 9,000 e se si aggiungessero i ribelli, si formerebbe un' Esercito considerabile da scorrere, nelle viscere del paese Turcheso. E però la somma delle cose consiste nel procurare l'aggiustamento col Tekeli, poichè all' hora potrebbe l'Imperatore mettere in campagna 50,000 Alemanni, a non temere tutta la Turchia.

Mà sè questi disegni non riuscissero, e che si havesse dà far testa con poco più di 30,000 huomini, sarebbero le cose molto pericolose, e però non si manca à Vienna di timore, tanto più che si sparge, voglia l'Imperatrice andare à Lintz per il suo parto, e sè bene alcuni credono che lo faccia per

Gran Maestro de Teutonici fratello dell' Imperatrice, stando gl'altri Prencipi in altre tavole.

S. M. partirà di quà lunedì, et il giorno seguente marcierà l'armata, non si sà con qual risoluzione, stando intanto attendata in una prateria alla falda di un monte, occupando più di 6 miglia di longhezza, e formando una città campestre con le sue ampie strade, e piazze.

Il Card^e Nunzio, e gl'Ambasciatori ci furono incogniti, non essendo funzione che toccase à loro.

S'intende che i Turchi formavano il loro campo verso Buda, fin hora numeroso di 40,000 uomini.

Si dice ch'un soldato de nostri habbia con fuochi artifiziati abbrugiato i magazzeni di Zigetto, e che si siano inceneriti i due primi recinti, salvandosi solo il castello inferiore.

I Turchi di Neüheisel con alcuni Tartari havevano fatta una scorreria verso Nitria, e condotto via molti schiavi, e bestiami, mà caricati dà i presidiarij di Nitria, e di Levens, li havevano obligati à lasciare tutto con morte di alcuni di loro.

P. S. Alla tavola dell' Imperatore non intervenne l'accennato Duca della Casa di Sassonia, perchè essendosi insinuato tardi, non si giustificò bene sè fosse veramente capo della sua Casa, mà v'intervenne il Marchesse Luigi di Baden, e non vi fù il fratello dell'Imperatrice, perchè si travagliò, e fù obligato à partire.

---

tirarvi il padre, e la madre, altri interpretano che non si stimino sicuri à Vienna, vedendo la sollicitudine, che si usa per finire le fortificazioni, e questo acresce la penuria del denaro, tenendolo ogn'uno ristretto, per servirsene, se dovessero fuggire, e però non si trova à vendere quelle pezze, che S. M. vorrebbe dar via, per valersi ne i presenti bisogni del denaro.

La difesa della Germania non si vuole abbandonare, nè condescendere à trattati particolari, protestandosi i Principi collegati, che in tal caso si aggiusteranno tutti con i Francesi, e fanno ogni diligenza per guadagnar l'Elettore di Brandeburgo, che tirerebbe il Rè di Danimarca, e con questo sperano che resterebbe assicurata la Germania, l'Italia, e la Fiandra.

Il Sig^r Elettore di Baviera si mostra tutto fuoco per la difesa publica, e quando bisognasse, non ricuserebbe di andar in persona à trattare con quello di Brandeburgo, il quale si dice che stia poco bene di sanità, e questo potrebbe indurlo ad aggiustarsi, per non lasciare abbandonati i figliuoli della seconda moglie, sapendo ch'il Principe Elettorale è tutto portato à favore del partito Austriaco.

Intanto i Francesi con i loro continui muovimenti tengono in gelosia, e Cesare non può valersi di tutte le sue forze, e di niuna aiuto de suoi collegati.



Iean Sobieski de Grand Mareschal et General des Armées du Royaume de Pologne, esleu Roy de Pologne, et grand Duc de Lithuanie dans le Kolo, où Lieu d'Assemblée des Estats le 21. mars 1674. par l'Euesque de Cracouie en la principale Eglise de Varsouie, du Consentem.t de tous les Grands du Royaume, et du Grand Duché, par les actions de graces rendües à Dieu au bruit des Canons, et des Salues de toute la Caualerie et de l'infanterie, apres cette fameuse deffaite des Turcs en la bataille de Choczin. Il a espousé Marie-Casimire de la Grange-d'Arquien fille de Messire Henry de la Grange Cheualier, Marquis d'Arquien, etc. Colonnel de la Garde Suisse de Monsieur le Duc d'Orleans, Mestre de Camp de Caualerie; et de Francoise de la Chastre, Elle estoit auparauant Veuue de Iean Prince Zamoiski. De leur illustre Mariage est uenu entre autres enfans Louis-Henry-Iacob Sobieski filleul de Louis le Grand, et d'Henriette de France Reine Douairiere d'Angleterre le . Auril 1668.

A Paris ches Moncornet rue St Iacques avec privilege du Roy

Le 19, Pallavicini assure Cybo qu'il a recommandé les prières publiques en faveur de la guerre, mais qu'il trouve qu'il serait plus profitable d'envoyer l'indulgence plénière universelle à ceux qui, confessés et communiés, interviennent aux processions. Et, le même jour, après avoir annoncé que le colonel Denoff est parti pour Cracovie avec les 4000 hommes demandés par le comte Valdenstein et que les révoltés hongrois sont entrés dans le Sepuzio polonais qui appartient au gr. maréchal du royaume, il se plaint que l'argent de César qui est la base de tout n'arrive pas ; on dit qu'il est prêt à Vienne mais que le départ de l'empereur pour Presbourg en a retardé l'expédition. L'envoyé césarien s'est fait prêter par les marchands d'ici le plus qu'il peut ; et on donne de la monnaie de cuivre dont le montant sera restitué en argent ; de cette manière on a trouvé 500,000 fl. qu'on distribue à ceux qui en ont besoin pour la levée des soldats qui, ainsi, sont payés de suite sans que l'argent subisse de pertes en passant par le Trésor. Comme cela ne suffit pas le roi ajouta de sa caisse 100,000 fl. et il en donna autant pour l'artillerie, qui se trouve dans un état excellent grâce aux soins du châtelain de Léopol, beau-frère de l'abbé Denoff, envoyé à Rome. La situation de l'armée, dont le nonce a déjà fait part, est de 36,000 soldats, répartis en 3500 hussards, 16,000 chevau-légers couverts de cottes de mailles, 3000 dragons, 12,000 fantassins et 1200 cosaques, qui, avec les subsides, seraient portés à 10,000 (1). Les affaires du gr. Trésorier s'embrouillent, car les diétines font instance pour son arrestation jusqu'à ce qu'il

(1) Le 26, il lui répète ses plaintes pour le retard de l'argent de Vienne car les marchands deviennent méfiants et refusent d'en avancer, et on se refroidit pour les enrôlements ; le roi a été saisi de la fièvre ce qui retarde encore les préparatifs ; l'ambassadeur français ayant reçu l'ordre de Paris de partir, a demandé une audience au roi, mais comme depuis longtemps le très-chrétien refuse de recevoir l'envoyé polonais, S. M. a profité de son indisposition pour lui refuser l'audience ; toutefois S. M. s'est plainte de ce qu'à Paris on a dit qu'il refusait les audiences à l'ambassadeur, puisque depuis la saisie des chiffres S. Exc. n'en a jamais demandées.

présente la clef des chiffres ; le bruit court que le roi aurait dit qu'il lui pardonnait le mal qu'il a dit de la reine et ses paroles touchant la succession ; d'où on déduit que dans les lettres il y a des choses bien plus graves.

Le 23, Bonvisi répond :

Rappresentai subbito à Monsig[r] Vescovo di Vienna (1), che la paterna carità di N. S[re], oltre l'haver fin hora pensato à tutti i mezzi humani, che li erano stati permessi dalla scarsità del suo erario, haveva insieme applicato à i divini, che sono i più efficaci per divertire la gran tempesta, che sovrasta dalli infiniti preparamenti del Turco, haveva esortato i populi d'Italia alle publiche preghiere, che già in molti luoghi si erano fatte, e però desiderava che si praticasse l'istesso in Vienna con processioni, e Communioni generali, e lo pregai che lo participasse all'Imperatore, e l'hà già fatto, e trovatasi dispositissima la pietà Cesarea, e mi domandò se havevo l'indulgenza plenaria nella forma, che si publicò, quando si fece la Communione generale dal P. Marco d'Aviano, per dare maggiore incitamento al populo ; rispuosi che non l'havevo, mà suppuonevo, ehe mi si manderebbe ; non hà però ancora destinato il giorno per tali devozioni, e procurerò che non si differisca, perchè quand' anche l'Indulgenza non venisse, era probabile che S. S[tà] la manderebbe in risposta delle lettere Cesaree delli 29 d'Aprile, nelle quali S. M. doppo haver dato parte della Lega conclusa, chiedeva l'apostolica benedizione, onde all'hora si potevano reiterare le devozioni. Stimerei dunque necessario che S. S[tà] mandasse l'Indulgenza per tutti gli Stati di S. M., e per i suoi eserciti, essendo grande il bisogno, perchè l'armamento di Polonia procede lentamente per la penuria del denaro, e per alcune difficultà interne, che sono avvisate à V. E. da Monsig[r] Nunzio, e però quanto à me dubito, che il Visir disprezzata par adesso quella tarda diversione, si muova contro di noi con tutte le forzere che ancora tenti l'espugnazione di Vienna, e però concorro con quelli, che non vorrebbero si debilitasse l'esercito con imprese poco utili, per impiegarlo alla più necessaria resistenza, e per

(1) Mais,le même jour, il lui écrit que l'évêque est toujours souffrant ; quoique l'empereur ne fasse pas tout ce que veut le prélat, celui-ci bien souvent ne fait pas ce qu'il promet, ainsi les affaires subissent de grands retards d'autant plus que Stratman est de l'opposition et que le v. chancelier n'ose pas trop s'avancer ; « j'ai accepté, par conséquent, de rédiger moi-même la formule pour l'arrangement de toutes les affaires, mais dans des termes modérés afin de ne pas rencontrer l'opposition des conseillers ».

difendere il paese, e Vienna istessa, che dubito sia attaccata, sè non si camina con grand' attenzione, dicendo le lettere di Venezia che tale sia il disegno del primo Visir ; e confermando à V. E. ecc. (1).

Le 29, Cybo mande à Pallavicini :

Le dichiarazioni, che V. S. I. accenna nel suo foglio essersi fatte dal Rè di voler à S. Gio. uscir in campagna contro il comun nemico, e molto più i buoni ordini della M. S. per l'effetto recano quella sodisfazione à N. S^re^, che può ella arguir dalla medesima importanza della materia. Di quanto sopra di essa andrà risolvendosi attende S. B^ne^ con singolar premura il ragguaglio ; E fratanto porge voti alla bontà divina, perche si degni di secondar in conformità del bisogno le generose determinazioni della M. S., e del suo regio animo. Io assicuro V. S. I., che sicome in questo sì importante affare della Cristianità si propone campo d'acquistar segnalata gloria à S. M., così anche nell'eccitarvi opportunamente la M. S., e nell'efficacia del spingervela colla celerità, che si richiede, si offerisce à lei un occasione di qualificar in maniera molto particolare il suo merito ; e prego il S^re^ etc.

Le 30, Bonvisi écrit à Cybo : « l'interprête des langues orientales (2), chargé de rédiger les nouvelles de la Turquie, m'a dit que le gr. Vizir se trouve déjà à Belgrade avec 200,000 soldats, qu'il fait avancer l'infanterie et les canons vers le pont d'Ezech, et qu'avec l'herbe fraîche il restaure les chevaux aux environs de Belgrade, comptant être à Bude le 20 juin. Par conséquent, si l'avis de la ligue ne lui fait pas partager ses forces en en détachant une partie contre la Pologne, je ne vois pas de quelle manière nous pourrons résister ; je crois toujours que le gr. Vizir ne se préoccupe pas de la tardive décision des Polonais et qu'il veut frapper d'abord l'empire pour détruire un des alliés, et je pense que si les Turcs décident comme autrefois de venir à Vienne, la ruine du pays sera inévitable et la ville en danger, car ses fortifications ne pourront pas être finies à la fin du mois prochain. Il est vrai que le roi de Pologne est obligé de venir

(1) Le 12 juin, Cybo lui exprime son contentement de ce que S. M. et l'évêque approuvent les exercices de piété et il envoie le diplôme pour l'indulgence plénière, comme ils l'ont demandé.

(2) Et à propos de l'interprête il transmet à S. Em. le reçu de l'envoi des livres, que celui-ci vient de publier.

au secours avec toute son armée, qui probablement sera en ordre à la fin de juillet, car le roi met beaucoup de diligence dans les armements et a promis d'autres secours à Lubomirsky en outre des 3000 hommes donnés déjà comme renfort. Il faut prier Dieu pour que le Vizir partage ses forces ». (1)

Le 2 juin, Pallavicini informe Cybo que des Cosaques Zaporogues se sont présentés pour s'enrôler et que le roi en fut bien content... Le gr. Khan des Tartares qui est à Jassy en Moldavie, en route pour Belgrade, a écrit au roi lui demandant si c'était vrai qu'il avait envoyé 20,000 chrétiens au secours de l'empereur et lui disant que, comme il croyait à un faux bruit, il l'engageait à le démentir au gr. Vizir, s'offrant lui-même comme intermédiaire. D'autre part, il menace d'aller contre S. M. si l'envoi est vrai et il insiste sur la demande du payement des pensions. On décida de lui répondre en niant l'envoi des 20,000 soldats, ce qui est exact et on ne lui envoya pas la somme car la Diète l'a engagée pour la guerre... Tököli fortifie les châteaux et ses soldats indisciplinés vivent de pillage. Jeudi est arrivé un courrier de l'empereur avec 100,000 h. et un avis disant que des marchands de Vratislaw ont reçu l'ordre d'en expédier autant dans deux

(1) Le même jour, il informe que la mort de Schwarzemberg rend plus forte l'action de l'évêque et du grand majordome, car quoique le prince avec ses amis ne réussissait pas à contrecarrer l'influence des deux, toutefois par sa prudence et son expérience il était naturellement porté à douter de tout et rendait ainsi perplexe l'empereur. A présent tout ira avec vigueur ; mais les deux qui sont restés maîtres du terrain ne jugent pas opportun de se lancer dans des mouvements, sans connaître d'abord les véritables forces des Turcs. L'électeur de Bavière est parti très content de l'accueil ; l'empereur lui a fait cadeau de cinq chevaux dont un portant de riches harnais et des pistolets ciselés. Le 6 juin, il annonce que l'archevêque de Salzbourg a envoyé 300 barils de poudre pour une valeur de 7500 fl.; et il dit qu'en le remerciant il l'a engagé à faire davantage car il est très-riche. Il informe aussi que le nonce de Pologne l'a averti qu'on a déjà employé les 40,000 th. donnés par transaction des Hollandais, à l'achat de la commenderie de la Religion Hérosolimitaine et que, par conséquent, il n'y a rien à attendre de ce côté.

semaines ; le courrier porta aussi la ratification du traité de la ligue et le renoncement de César aux hypothèques sur les mines de Cracovie ; tout cela a satisfait la Cour bien qu'on espérait recevoir toute la somme. Le roi, sur la prière du césarien mais avec la garantie du nonce, a anticipé le débours de 100,000 fl. L'ambassadeur de France a eu l'audience de congé à Villanova, avec la voiture de gala de la Cour. Le marquis de Vitry trouva le roi assis sur le trône entouré de sénateurs et, après deux révérences, il lui dit que le très-chrétien lui avait envoyé une lettre de rappel et que, quoique n'ayant à répondre de ses actes qu'à son maître, il tenait, se sachant colomnié, à dire en présence des sénateurs qu'il était absolument faux qu'il ait voulu faire passer la Couronne en d'autres mains. S. Exc. ajouta que, contre le droit des gens, on s'était emparé de sa correspondance, mais que, malgré cela, on n'avait rien pu trouver qui justifiât cette accusation contraire aux sentiments que le très-chrétien a montrés pour la Pologne, aussi, pour ce motif, son roi regrette-t-il les persécutions contre les personnages qualifiés de cet Etat, qu'on a considérés coupables d'avoir de l'affection pour les intérêts de la France, alors que ceux-ci sont compatibles avec ceux de la Pologne. Le gr. chancelier du royaume a répondu à S. Exc. que la Pologne a tellement eu soin de conserver son amitié à la France, qu'elle en a été même blâmée, paraissant trop attachée à cette Couronne. Le gr. chancelier ajouta que la République n'a jamais manqué de donner preuve de cette amitié à l'ambassadeur durant sa demeure en Pologne, et que le respect du roi pour le très-chrétien s'est encore manifesté du fait de l'audience accordée au marquis avant son départ (1).

---

(1) Mais, dans une autre lettre du même jour, Pallavicini écrit :.

... A tutto ciò rispose il Sig^r Gran Cancelliere del Regno che in riguardo alla stima, che S. M^tà faceva del Re di Francia, l'haveva ammesso all' Udienza et non già per ricever giustificatione di ciò ; che pur troppo paiesemente contro il ben publico di questo Regno e dell'istessa Persona del Rè haveva tentato : Che sempre la Polonia haveva stimato l'Amicitia di Francia e che tutt' hora li dovesse servire d'argomento di continuatione il lasciar partire libero dal Regno la Persona del Sig^r. Ambasciatore : e non

Ainsi tout était préparé pour que l'ambassadeur quittât Varsovie, lorsqu'arriva un incident. Deux polonais à cheval habillés en nobles et suivis d'un domestique, passant devant la demeure de l'ambassadeur, après avoir demandé si c'était véritablement son habitation, se firent donner un pistolet par le domestique et tirèrent trois coups sur une des fenêtres de la maison, ajoutant que plus tard ils reviendraient ; en effet, le soir ils retournèrent avec dix autres, mais les familiers de l'ambassadeur sortirent et une lutte s'engagea. Un des assaillants avec son cheval fut blessé. Le nonce fut tout de suite averti de l'incident par l'ambassadeur et il se rendit chez le roi, qui envoya faire des excuses au marquis, l'assurant que les coupables seraient punis selon les lois ; mais l'ambassadeur n'a rien voulu faire avant d'en référer à son maître et, malgré que le nonce l'assura du châtiment des coupables, il déclara qu'il attendrait les ordres de l'avis à la frontière. Mais, le 9, il annonce qu'il a réussi à persuader l'ambassadeur de ne pas rester aux frontières mais de continuer vers sa Cour, laissant au roi le soin de condamner, autant que les lois polonaises le permettent, ceux qui ont assailli l'ambassade ; on fait noter que les assaillants devaient être ivres car les premiers n'avaient pas d'armes et que, s'ils étaient mal intentionnés, ils n'auraient pas déclaré qu'ils reviendraient plus tard. Le marquis consentit à se rendre à Dantzig, puis à Berlin pour rencontrer son roi à Argentina (1).

---

havendo S. M. alcuna Commissione da darle per il suo Re l'augurava il buon viaggio. Egli senz' altra replica andato al baccio della mano si parti retornandosene da Villanova senza congedarsi dalla Regina allegando non haver havuti simili Ordini di che nè restò altamente piccata....

(1) Et il ajoute : les diétines ont clôturé aussi, décidant qu'il fallait continuer le procès contre le gr. Trésorier et que, sans toutefois demander son arrestation, il fallait s'assurer de sa personne ; en attendant on a appris qu'il a vendu toutes ses possessions, et à la demande de donner une caution il n'offrit que son serment ; cela a déplu et on se demande si on ne doit pas mettre un garde à son palais ; à l'accusation d'avoir laissé courir le temps sans présenter la clef du chiffre, il répondit que Cassien, son agent, n'avait pas obéi à l'ordre de la lui transmettre... Abaffi vient d'avertir que le gr. Vizir, le 15 mai, s'est mis en marche vers Belgrade où il se serait uni au

A cette date, Pallavicini informe Cybo que le roi a été bien content du bref touchant la ligue et de l'envoi des 100.000 fl. ; S. M. avoua qu'elle en destinait une partie à l'enrôlement des Cosaques, voulant que dans leurs enseignes il y eût des témoignages de la libéralité pontificale. « Mais voilà, écrit-il, qu'arrive la nouvelle lettre de V. Em. qui, annonçant l'envoi d'une somme égale, répète la condition que cet argent ne soit livré qu'à l'entrée en campagne ou pour un enrôlement de Cosaques en faveur de César ; et cela dérange les projets du roi, qui avait fait lui-même les enrôlements pour expédier les Cosaques en Crimée afin de retenir les Tartares ; j'ai bien regretté la distance qui me sépare de Rome, qui m'a empêché de présenter à temps à N. S. les motifs qui conseillent d'abandonner ces conditions, voyant que désormais on travaille de bonne foi » (1).

Le 12, Cybo lui remet l'indulgence plénière qu'il avait demandée pour implorer le secours divin en faveur des deux ar-

---

gr. Khan des Tartares et que lui-même avait été obligé de les suivre : mais que toutefois une grosse partie des Tartares est restée en Crimée par l'effet de la ligue ; le Khan n'a avec lui que 30,000 h.

(1) Et, le 16, il ajoute qu'en présence de l'amertume du roi qui voit ses projets entravés et le peu de confiance qu'on a en sa parole, il prit sur lui la responsabilité, attendant de nouvelles instructions, de mettre à la disposition de S. M. 35.000 fl. pour la dépense de 3000 Cosaques qui passent au service de César ; et le roi en fut bien content. Le même jour, il mande que la Cour se prépare à partir pour Cracovie et que le roi, à la fin de la semaine, se rendra au sanctuaire de Czestockowa pour commencer la vie militaire avec l'aide divine. L'armée se trouve réunie à Trembowla et bientôt elle marchera vers Léopol pour s'approcher de la Hongrie. Les Hollandais voudraient que S. M. exerce son influence sur Brandebourg afin qu'il ne fasse pas la guerre à la Suède, parce qu'ils tiennent beaucoup à ce que le détroit de Sund ne soit pas à la merci d'un seul... On dit aussi que le très-chrétien est peu content de la conduite de ses ministres en Pologne... Le gr. Trésorier a été cité une première fois pour la clef du chiffre, la démission de sa charge et qu'il fasse venir de France les bijoux de la Couronne qu'il y a engagés, afin de se défendre du crime de lèse-majesté dont s'occupera la prochaine Diète ; il n'a pas paru à ce premier appel comme c'est l'habitude ici.

mées (1). Le même jour il lui annonce (2) que les princes italiens ont déjà répondu à l'appel du pape : ainsi le grand duc de Toscane offre d'unir ses galères à celles du Saint-Siège pour donner des occasions de troubles aux Turcs ; il offre également, par son ministre à Vienne, des subsides à César ; la République de Gênes donne 30,000 th. ; celle de Lucques 20,000 fl. et le duc de Massa 1000 doublons en or (3).

Le 20, Bonvisi écrit à Cybo : « finalement Tököli s'est découvert ; il a décidé d'aller chez les Turcs avec 500 chevaliers mécontents, qui l'ont suivi ; il a aussi emmené les chefs de son armée, et même quelques magnats de la Hongrie supérieure comme ôtages, pour empêcher tout changement durant son absence » (4). Et, le même jour, il informe que, parlant à S. M. des affaires politiques, prévoyant que l'union des

(1) Le 19, il lui transmet l'indulgence pour les soldats qui se battent contre les Turcs ; le bref pour le roi de Perse à confier à l'envoyé polonais lorsqu'il partira ; et le 26, une caisse d'*Agnus dei* pour le roi.

(2) Le 6, Bonvisi lui avait écrit : la mort du prince Wolfang de Neubourg, candidat à l'église de Vratislaw, a beaucoup peiné l'empereur... Les nombreux campements des français, les grandes provisions qu'ils font de farine et de poutres laissent craindre en Allemagne quelques grands préparatifs d'attaque aux forteresses... L'électeur de Bavière a envoyé aux frontières son armée à laquelle se sont joints 8000 impériaux ; et le prince de Valdeck s'y joindra avec 2500 cuirasses.

(3) A la même date, Cybo lui exprime ses regrets d'avoir appris de l'abbé Paulucci les communications de S. Em. touchant ses difficultés à la Cour. « Jamais, écrit-il, je n'ai eu l'intention de pousser V.Em. à faire des choses contraires à sa dignité et à son caractère, car j'aurais travaillé contre moi-même et bien plus contre la nonciature en offensant S. S. dont je suis le ministre. Dans toutes mes exhortations je n'ai voulu autre chose que tenir V. Em. loin de toute amertume et le Saint-Siège libre de tout engagement. J'espère qu'ainsi V. Em. sera satisfaite de mon langage avec Paulucci ».

(4) A la même date, il avertit que Mgr de Prague lui a écrit que le comte Kolowrath, grand majordome de la Bohême, a acheté la terre de Tarnovitz pour 48,000 fl., se chargeant des frais du contrat ; cette terre avait été achetée pour 32,000 et se trouvait en si mauvais état que durant tout ce temps elle n'a rendu que 8527 fl. ; dans l'avenir on retirera 2400 fl. annuellement de l'intérêt de 5 % que donnera l'empereur.

Polonais et des Allemands pourrait donner lieu à des désordres, lui a dit qu'il serait plus prudent de les faire agir dans des localités différentes de la Hongrie supérieure, car quoique le pays soit déjà dévasté il vaut mieux gâter celui-ci que le bon... Il y a danger touchant l'opportunité de quitter Vienne ; les plus fortes raisons incitent à y rester, mais la crainte pour la grossesse de l'impératrice peut prévaloir... « Les 20,000 fl. qui restent à payer sur les 100,000 de S. S. ont servi à l'achat des vivres de la part de la Styrie, et pour cette raison S. M. a beaucoup agréé les 20,000 que la République (Lucques) m'a fait dire qu'elle m'enverra pour le service de S. M. » (1).

Le 23, Pallavicini répond à Cybo : qu'à la suite de l'ordre de S. Em. il se rendit à Villanova chez le roi, le pressant pour partir, surtout qu'on avait levé le siège de Neuhausel ;« j'ai dit qu'il est nécessaire d'agir pour les levées... S. M. finit par répondre que dans dix jours elle espérait partir pour Cracovie ; les ministres voudraient attendre pour voir si les Moscovites recevront la plénipotence pour négocier ». Il transmet la copie de la lettre du roi touchant l'enrôlement des cosaques (2).

(1) Le 13 juin, il lui avait écrit : « Ayant toujours évité, durant la demeure de l'électeur de Bavière, de me rendre aux Chapelles à Luxembourg, j'y suis allé mercredi pour la naissance du petit prince, et le marquis de Flory me pria de supplier S. S. de lui accorder des subsides pour l'armement naval qu'il voudrait faire ; je me suis excusé. Flory étant un des intimes de l'impératrice-mère on parla des différends entre elle et moi, et je lui ai exposé les motifs de ma conduite, sur lesquels ceux qui tâchent d'allumer le feu et au lieu de l'éteindre gardent le silence. Le lendemain, l'impératrice ayant appris cette conversation, me fit dire par le marquis qu'en ferait la déclaration touchant mon intervention aux Chapelles, et, qu'en attendant, je pouvais retourner chez elle ; en effet j'y suis allé et la conversation fut aussi cordiale que par le passé. J'ai informé de tout Mgr de Vienne. »

(2) Copia Litterarum Seri Regis Polonie ad Nuntium Apostolicum.

Joannes 3us, Dei gratia Rex Polonie Magnus Dux Lithuanie Russie, Prussie, Masovie, Samogitie, Livonie, Volhynie Kiiovie Podolie, Pollachie Smolenscie Severie Czerniechovieque.

Revme Domine. Mature consideratis conditionibus circa subministranda subsidia à Sanctitate Sua, pro bello contra Turcas gerendo Nobis destinata appositis, et in literis 15 Maii de mandato ejusdem Sanctitatis Sue ad

Le 26, Cybo lui écrit : « N. S. a été attristé d'apprendre que par la rigidité des ministres césariens en Pologne dans l'évaluation de la monnaie aux soldats, et aussi qu'à cause du retard de la remise de l'argent impérial malgré le texte du traité de la ligue, il y a eu des tumultes et le recrutement est ainsi retardé ; ce qui fait qu'on doute que le roi partira le 1er août. Tout cela peut être la cause de bien des malheurs aux affaires publiques. « S. S. voyant que le besoin d'argent est toujours plus pressant, en prend motif pour expédier encore 100,000 fl. afin que le départ de S. M. ne soit plus retardé ». Et, le même jour, il mande à Bonvisi : « que S. S. impatiente de voir cette nation belliqueuse entrer en campagne le plus tôt possible, a ordonné qu'en outre des 200,000 fl. déjà envoyés, on fasse à la Pologne une autre remise de 100,000 fl. ; V. Em. pourra le dire à l'empereur ».

Le 27, Bonvisi lui écrit : « le comte de Könisegg vint m'informer d'ordre de S. M. que l'envoyé césarien à Varsovie se plaint de ce que le nonce tardait à verser les 200,000 fl. reçus dernièrement de S. S., disant qu'il avait l'ordre de ne les livrer que si la Pologne entrait en guerre, et au cas négatif de les

---

Revam D. V. expressis, Nobisque significatis, veremur, ne quod Paterna Sanctitatis Sue mens principaliter intendit, adjecte turbent conditiones. Cum enim Sanctitas Sua precipue desideret, quod noster Exercitus quamprimum contra Turcas moveat : ad hoc autem valde conducat conscriptio Cosaccorum, quibus celeriter noster Exercitus augeri et roborari multum potest : ad quod prestandum nulla in presenti suppetunt media, preter subsidia Pontificia, Revam. D. V. propterea requirimus, ut ad perficiendum opus, tot laboribus, tanta sollicitudine, et cura nostra eo usque perductum ut sola executio nunc desideretur, eadem subsidia indilate erogare velit in colligendis Cosacchis impendenda : eandem asseverantes, quod in casum, quem Deus avertat, non adimplete prime conditionis in supranominatis literis apposite, quem tamen casum, utpote Christianitatis votis, Regie nostre intentioni, Regnique nostri bono et securitati summe contrarium, Deo juvante, omnino preveniemus : Copias Cosacchorum Pontificia pecunia conscribendas ad obsequium, et servitium militare prestandum Serenissimo Imperatori Fratri Nostro Charissimo in Hungariam Transmittemus in numero ad minus tria millia, et ante festum proximum Assumptionis Stijli Veteris superquo Regiam fidem nostram interponimus sigillumque Regni imprimi jussimus. Datum Varsavie, die 16 mensis Junii Anno 1683.

employer à une levée de Cosaques pour l'empereur (1) ; que le nonce devait se fier au roi comme s'y était fié l'empereur, qui avait fait payer les 350,000 fl. qui forment les 200,oco th.

---

(1) Ordo, Stipendia et necessaria pro 3 millibus Cosaccorum que ex liberalitate S. D. N. Innocentii PP. XI leguntur.

Tribuni nº 7.

Primus habet milites 500, 2dus 500, 3us 400, 4us id., 5us id., 6us id., 7us id. : faciunt 3000. — Pro stipendio annuo quisque habet 600 florenos qui faciunt pro septem tribunis, flor. 4200. — Pro Panno datur omnibus in principio anni, flor. 294. — Pro Subtegmine, ornamentis et Sartore, flor. 630.

Locumtenentes Tribunorum nº 7.

Pro stipendio annuo quisque habet 300 flor. faciunt flor. 2100. — Pro Panno faciunt flor. 385. — Pro Subtegmine ut supra flor. 140.

Scriba Generalis habet.

Pro stipendio annuo flor. 300. — Pro Panno faciunt flor. 55. — Pro Subtegmine faciunt flor. 20.

Index Generalis.

Pro stipendio, Panno faciunt florenos habet quantum Scriba flor. 375.

Scribe particulares officialium nº 6.

Pro stipendio annuo quisque habet florenos 96 faciunt flor. 576. — Pro Panno faciunt flor. 144. — Pro Subtegmine flor. 36.

Centuriones nº 23.

Pro stipendio annuo quisque habet florenos 240 faciunt flor. 5520. — Pro Panno etc. flor. 1265. — Pro Subtegmine etc. flor. 460.

Vexilliferi Tribunorum nº 7.

Pro annuo stipendio quisque habet floren. 120 faciunt flor. 840. — Pro Panno etc. flor. 168. — Pro Subtegmine de flor. 42.

Vexilliferi Centuriorum nº 23.

Pro annuo stipendio quisque habet florenos 90 faciunt flor. 2070. — Pro Panno etc. flor. 552. — Pro Subtegmine etc. flor. 138.

Locumtenentes Centurionum nº 23.

Pro annuo stipendio quisque habet florenos 90 faciunt flor. 2070. — Pro Panno etc. flor. 368. — Pro Subtegmine etc. flor. 138.

Decuriones nº 291.

Pro annuo stipendio quisque habet florenos 90 faciunt flor. 26190. — Pro Panno etc. flor. 4656. — Pro subtegmine etc. flor. 11746.

Gregarii Milites nº 2611.

Pro annuo stipendio quisque habet florenos 60 faciunt flor. 156660. — Pro Panno etc. 41776.—Pro Subtegmine etc. 13055.—Summa totalis flor. 267599.

Clenodia 7 Tribuum.

Pro 30 Vexillis cum Cruce Hierosolimitana flor.... — Pro 7 Clavis argenteis Tribunorum flor.... -- Pro 7 Timpanis Enies flor. 490. — Pro 8 Baculis

de b. m., promis dans les articles de la ligue ; car en enrôlant des cosaques on aurait rendus méfiants les Polonais et prolongé leur lenteur au désavantage de la Hongrie. J'ai répondu que je n'avais pas d'ordre ; que le nonce obéissait à ceux qu'il avait reçus ; mais que toutefois je l'exhorterais à prendre quelque arbitre dans le cas où le commencement de la guerre serait sûr ; et je me suis valu de la nouvelle parvenue à S. S. que les Polonais ne pouvaient partir en guerre cette année,que par conséquent il valait mieux tout donner à l'empereur. Le comte resta persuadé des bonnes intentions de N. S. envers César et insista pour que j'écrive au nonce Mais le lendemain il m'envoya une lettre pour m'informer que toute question était finie, car on avait résolu l'enrôlement des cosaques. S. M. m'a fait aussi remercier et participer que le grand majordome avait écrit à Varsovie pour que le roi ordonnât la descente d'un grand nombre de soldats en Hongrie, afin d'empêcher les Transylvains de sortir et d'obliger les rebelles à une diversion pour les empêcher de s'unir au gr. Vizir. J'ai appris à l'empereur que les moscovites à Varsovie ont dit que la ligue avait fait une excellente impression sur les Czars et qu'on attendait les pleins pouvoirs ; César se montra très-content et me dit qu'il avait des doutes sur l'attaque de Chiavarino, parce que c'est l'os le plus dur, qui fera peut-être perdre des forces aux Turcs ; les nôtres occupant l'île de Leith peuvent toujours aider cette place et aussi délivrer Vienne ».

Le 4 juillet, Pallavicini informe qu'au moment où il recevait l'avis que le roi avait abandonné le projet d'aller visiter des terres nouvellement achetées, le résident césarien vint lui communiquer que l'empereur pressait le roi à partir, car le 20 expirait l'armistice avec Tököli et que les menaces des Turcs devenaient toujours plus hardies. « Le résident, après avoir résumé ce que faisait César pour la défense, me dit que

---

Supreme auctoritatis cum argento flor. 224. — Pro 300 Curribus quolibet pro 62 florenis faciunt flor. 18600. — Pro Plumbo, seu globis, et pulvere nitrato flor.... — Pro Victualibus ad duos menses que feruntur cum exercitu inservitura, si non invenantur in dies flor....

l'empereur demandait au roi : 1° d'envoyer 7000 hommes à la défense du Vago, car ce serait le comble des malheurs si les Turcs réussissaient à passer ce fleuve et à faire entrer les Tartares en Silésie et en Moravie ; 2° d'exhorter Tököli à envoyer à Varsovie une personne pour traiter l'accommodement, dont les négociations seraient dirigées par S.M., le césarien ayant déjà tout pouvoir ; 3° que le roi envoya quelqu'un à Mongatz, résidence de Tököli, pour le stimuler à l'accord. Bonvisi, de son côté, me poussait pour que j'obtienne des renforts en Hongrie, plaçant des forces à la frontière de la Transylvannie, non pour envahir celle-ci, mais pour offrir à Abaffi le prétexte d'obliger le Gr. Vizir à le faire rentrer dans son pays pour le défendre d'une invasion. Le césarien et moi sommes allés chez le roi, et après nous avoir entendus S. M. décida : d'écrire au général champêtre de se diriger avec le plus de troupe possible vers le Vago pour la fin de l'armistice, avec l'obligation de se réunir aux soldats qui arriveront de Cracovie tout en prenant des accords avec le général Schultz, mais sans trop exposer les troupes qui ne sont pas nombreuses. Le roi ajouta que : prenant occasion de la fin de l'armistice il écrira à Tököli, l'encourageant à se retirer d'une voie indigne d'un chrétien, et l'exhortant à envoyer un plénipotentiaire ici, car autrement, ayant signé la ligue, il le considérerait comme le considère César. Le roi accepta d'envoyer des soldats pour former un campement aux frontières de la Transylvanie. Voilà mes projets, dit S. M., flétrissant ensuite vigoureusement Tököli. Plusieurs dépêches, conclut le nonce, ont été écrites en ma présence, car je suis resté à Villanova jusqu'à 10 heures et demie du soir. Le césarien partira demain pour Cracovie afin de surveiller l'exécution des ordres royaux ; je reste ici pour presser le roi, qui devait partir dimanche quoique retenu par la reine désireuse de l'accompagner, mais hésitante à se mettre en voyage, n'étant pas encore relevée de ses couches, surtout que la saison est encore trop rigoureuse ».

A la même date, Bonvisi informe Cybo :

Doppo havere stamattina nel ritornare dalla cappella messo per P. S. ne' foglietti le nuove, che correvano frà i ministri, ch'erano assai buone in paragone di quelle, che hieri s'erano sparse, hà hoggi mandato da me l'Imperatrice Eleonora, à chiamarmi, e mi hà detto, che non potendo fidarsi d'altri, che di me, per parlare all'Imperatore con sincerità, voleva mostrarmi le lettere del Sr Duca di Lorena scrittele sotto la data di là da Altemburgo verso Presburgo, per difendere il fiume Layta à tutto suo potere, accennando ambiguamente, che se il Gran Visir non si fosse fermato all' assedio di Giavarino, sarebbe venuto alla volta nostra : e mi hà di più detto d'haver veduto lettere d'offiziali, che stanno appresso il Sr Duca, che comandavano alle loro mogli di partire subbito di Vienna con quella robba,che potevano portar seco, et in effetto alcune sono partite hoggi poche hore doppo ricevute le lettere. Mi pregava perciò S. M^tà^ d'andare dall'Imper^re^ per esortarlo à partire egli ancora, a dare tutti gl'ordini possibili, per rinforzare il Sr Duca di Lorena. Io hò resposto con humili ringraziamenti alla confidenza, che S. M^tà^ usava con me, ma mi sono scusato dall' andar' subbito dall' Imperatore, essendo verisimile, che S. M^tà^ fosse bene avvisata, e che non dovevo io presumere di sapere più di lui : Ma che pigliando per altro audienza, non haverei mancato di suggerirli di metter in salvo la sua Cesarea persona, se ci fosse alcun' rischio. S. M^tà^ mi hà replicato, che se si tardava, non ci sarebbe stato tempo, perchè haverebbero mandati avanti i Tartari à rompere le strade.Ma io ad ogni modo non hò voluto fare un passo precipitato : L'hò bensì detto, d'haver già insinuato di far' venire la cavalleria di Egra, et una parte della fanteria di Svevia per rinforzare il Sr Duca ; di che mi hà molto ringraziato. Hò poi trovato la città piena di spavento, per esser' venuto il Vescovo di Giavarino, e l'abbate Giani, che tornano à dire, esser' i Turchi, et i Tartari padroni del Raabau, e che havessero mandata l'intimazione à Edemburgo di darsi al Tekeli, si non volevano esser' abbrugiati, e che però quei cittadini s'erano resoluti di darsi al Tekeli, e dovevano farlo hier sera e di più hà soggionto il giovane abbate Giani, ch' il Cancelliero di Ungheria haveva in quel punto ricevuta una lettera con avviso, che per le dissensioni de cittadini havessero i rebelli abbrugiata Tirnavia, il che non può esser' vero, poichè i rebelli non erano in quella parte. Frà tanta confusione di avvisi, che hanno di nuovo atterrita la città, et hanno obligato à metter' hoggi doppo pranzo la gente al lavoro delle fortificazioni,

hò mandato dà Mons[r] Vescovo di Vienna per sentire qualche cosa di certo : Et egli mi hà fatto rispondere, di haver' ancora esso uditi simili avvisi, ma non haverli creduti, avvisando il Generale Lesle da Giavarino con lettere delli 2, che i Turchi non facevano encora alcun' movimento, e che poteva essere, ch'il Sig[r] Duca di Lorena havesse troppo creduto à gl'avvisi de gl'Ungari, e non sapeva approvare, che si fosse tanto allontanato dalla proprià fanteria. Che i pericoli erano grandi, ma non li vedeva imminenti fra pochi giorni. Tuttavia può Mons[r]. Vescovo ingannarsi, poiche mentre il Visir di Buda hà ripiglito il Danubio per congiungersi col Gran Visir, è segno, che vogliono fare qualche grand' impresa, e se non è quella di Giavarino, sarà al certo questa di Vienna. In sustanza l'Em[za] V. non caverà di certo dai miei avvisi, e dalle mie lettere di questa settimana altro, che la confusione, la quale però è il maggiore di tutti i mali. Et à V. Em[za] ecc.

Et, le 9, Bonvisi annonce : qu'il a fait participer à S. M. l'offre du grand duc à S.S. de l'union des galères et l'empereur approuva tout ce qu'on peut faire, malgré que le comte Martinitz ait écrit que l'offre du grand duc lui paraissait bien peu importante, et plutôt une excuse de ne pas envoyer de l'argent dont on a besoin ; on se rapporte à N. S. pour tout ce qu'il croira nécessaire ; toutefois la saison est avancée, les négociations avec Malte seront longues au sujet de la préséance et peut-être eut-il mieux valu donner l'argent, qu'on employerait pour l'armement des navires. « On sait que le grand duc donnera de la poudre, mais on ignore la quantité ; on connait ce que donne ma république et le duc de Massa, et on attend ce que donneront les autres princes excités par le pape. L'évêque de Vienne m'ayant dit qu'on doit continuer à chercher de l'argent pour la guerre, je me suis mis à sa disposition pour la répartition des 500,000 fl. Nous parlâmes aussi du départ de la Cour que plusieurs conseillent, mais que monseigneur désapprouve à cause des désordres qui pourraient en résulter ; si les tumultes d'hier matin se répètent, il est probable que le départ aura lieu parce que l'impératrice épouse s'épouvante et ne veut pas se séparer de César (1). A la même date, Mgr Cherofini, nonce de Lucerne, écrit à Cybo :

(1) Le même jour, il informait que dimanche les prières publiques ont

L'invitati di questa nuntiatura alla consaputa contribuzione per li presenti bisogni dell'Ungheria, come V. Em[za] haverà riconosciuto dalle mie, e dalle di loro resposte *(sic)*, sono divisi in tre classi. Nella prima vi si comprendono con li due sig[ri] vescovi tutti gl'abbati, che sono nel paese dell'Impero, che gia restano quotizati nel repartimento del circolo Svevo, e pronti per compire alla di loro obligazione ad ogni richiesta di Sua Maestà cesarea. Nella seconda, vi si restringono li abbati Benedittini, che sono nella congregazione Svizzera, quali formano il corpo più facoltoso, e come l'Em[za] V. haverà ricavato dalla di loro risposta, pare che se ne voglino esimere con le tante difficoltà che promovono. Nella terza et ultima poi, vì restano l'abbati di Cruzlinghen, e di S. Maurizio dell'ordine de' canonici Regolari di S. Agos-

---

commencé par une procession, afin d'implorer l'aide de Dieu, pour le désolé royaume de Hongrie ; durant trois semaines on exposera le Vénérable, d'abord dans la cathédrale ensuite dans les deux autres paroisses avec processions etc. et l'indulgence est arrivée opportunément ; elle sera publiée dans toute la nonciature. « Il faut bien l'aide divine, écrit-il, au milieu de tant de misères. Les Turcs ayant pénétré dans l'île de Raab, peuvent à leur aise venir à Vienne ou dévaster l'Autriche et la Styrie ; et si le duc de Lorraine abandonne le point fort d'Altembourg pour s'opposer à l'envahissement, il risque d'être défait en pleine campagne et tous ces pays seront perdus. Je vois en tout cela une grande fatalité ; on n'a pas voulu croire aux bruits des préparatifs des Turcs, se fiant trop au comte Albert Caprara qui les considérait peu importants ; et on s'est laissé aussi influencer par les bonnes paroles de Tököli, qui, par la publication du Manifeste invitant toute la Hongrie à se donner à lui, s'est enfin découvert. Ainsi on craint que les Hongrois, attirés par ses promesses de pleine liberté et dans l'espoir d'éviter de nouvelles ruines, ne se soulèvent partout et que les allemands qui sont peu nombreux ne finissent par succomber. J'ai toujours conseillé d'en appeler à la majorité de l'empire, mais on m'accusait toujours d'être un ministre étranger et partial pour la France, parce que je disais que dans l'empire il suffisait de rester sur la défensive. Je conseillais aussi de mettre à exécution le plan de Montecuccoli, la défense du passage du Raab ; comme on n'a pas voulu s'éloigner de Leith, les Turcs ont passé le Raab. Nous attendons toujours des avis d'incendies, de dévastations et de leur marche sur Vienne pour faire partir l'empereur, et cela augmentera la confusion générale. Même à l'empereur, j'ai dit qu'il fallait laisser les Turcs occupés contre Chiavarino ; il approuva mon projet mais trop tard. J'ignore ce qu'il arrivera. Si des secours ne viennent pas, la ligue avec la Pologne aura été préjudiciable, parce qu'avec les 650,000 fl. remis en outre de ce qu'ont coûté les enrôlements Lubomirsky, on aurait pu augmenter les allemands. »

tino, con li tre altri dell'Ordine Cistercienze, il primo dè quali mi scrisse d'haver assegnato per ciò un certo credito alli ministri imperiali residenti in Costanza, il secondo mì fece buone promesse, ma niente ne spero, perchè è huomo di sole parole, e dissipatore delle proprie sustanze; li sudetti tre Cisterciensi mi replicorno, come V. Em^za^ haverà veduto nelle di loro lettere, che pur gli trasmisi; e di questi in sustanza il più povero, ch'è quello d'Altaripa, senza altra riserva, mi si offeri pronto allo sborso di quanto potrà, e, come scrissi, la di lui porzione sarà senza fallo troppo tenue per tramandarla a Vienna, tuttavolta che non riesca d'impinguarla col di più, che si potesse ritraere dall'altri con reiterarne à medesimi l'istanza, intorno a che n'attendo li di lei reveritissimi comandamenti; e sempre più, con l'osseq^mo^ etc.

A la même date, de Krems près de Vienne il écrit :

Doppo i disordini, che avvisai à V. E. con le passate, crebbero poi in immenso hieri, perchè vennero doppo pranzo tre offiziali, uno doppo l'altro con lettere del Sig^r^ Duca di Lorena, con le quali S. A. avvisava, che l'ala sinistra della sua cavalleria, era stata attaccata dà un gran corpo di Tartari, e di ribelli, che l'havevano un poco disordinata, mà poi con molto vigore, e con gran strage de nemici l'havevano rigettata, e delle persone di conto dalla nostra parte, vi era morto il Principe di Aremberg, il fratello del Sig^r^ Card^e^ Millini, e stava moribondo il Cavalier di Savoia, et il sargente maggiore Cellesi; Che intanto tutto l'esercito Turchesco si avanzava per assediare Vienna, e temeva S. A. che spingessero un gran corpo di cavalleria, per serrar i passi e per tagliarli fuori con la cavalleria, disunita dalla sua infanteria, e dal cannone, che lasciò nell' Isola di Scit per cuoprire il paese.La publicazione di questi avvisi, fece veder chiaramente la necessità, che ci era di non lasciarsi serrare in Vienna tutte le persone Cesaree, senz' haver esercito da soccorrerla, per i varij distaccamenti che si sono fatti,però fù subito risoluto di partire tra poche hore nel meglior modo, che si poteva, e nel principio della notte passammo i ponti con quel poco, che riuscì di trasportare tanto alle M. M. loro, quanto à noi altri, e sù la mezza notte arrivorno queste M. M^tà^ ad un luogo murato, distante due leghe da Vienna, et io alle due doppo mezza notte, vedendo per la campagna molti incendii, che davano gran terrore, dubitandosi che se i Tartari si fossero avanzati, e chè li fosse riuscito di traversar à nuoto il Danubio, com' alle volte sogliono passare il Boristene,

ci sarebbemo *(sic)* trovati in quel luogo miserabile senz' alcuna scorta. Si lasciò però ordine, di far avanzare, se fosse stato possibile 1500 cavalli del Sig[r] Duca di Lorena sotto il comando del General Caprara, mà sù l'incertezza sè questi fossero passati, habbiamo hoggi assai affrettato il camino per portarsi à Crems, dove siamo stati questa notte, essendosi fatte hieri più di 36 miglia, con l'Imperatrice gravida trottando in carrozza, e con tutti i piccoli figliolini, e con l'Imperatrice vedova : Hoggi poi Sua Mtà anderà per barca à Melk, e noi altri seguiremo il viaggio per terra, e per ricongiungersi questa sera con S. M., e proseguire il viaggio di Lintz, dove non staremo sicuri, sè il Turco si porterà sotto Vienna per la facilità che haverebbe di spinger grosse partite verso quel luogo, non fortificato. Hiersera non ci era avviso, che i Turchi si fossero avanzati, anzi più tosto dicevano, che quelli 10,000 cavalli, che hanno fatta la scorreria, si fossero un poco ritirati, mà non sappiamo se il grosso dell' esercito si avanzi per l'assedio di Vienna, che fermamente si crede sia per seguire, e la città si trova debole di presidio, e la lasciammo in gran costernazione, vedendo quella repentina partenza, e scrivono, che non permettino più ad alcuno di uscire, et à me è convenuto lasciarvi la maggior parte della mia robba per salvar la persona ; Si è spedito in Polonia per sollicitare l'uscita del Rè al nostro soccorso, e si fà venire tutta la gente da Boemia, mà sarà difficile di giuntare l'esercito sparso in molti luoghi, e non sappiamo quanto tempo resisterebbe Vienna scarsa di soldatesca, e piena di confusione, mà se ci sarà un poco di tempo si rinforzerà notabilmente il presidio. Arrivando hiersera al tardi in Crems, e partendone questa mattina à buon hora, nel punto che spediscono il postiglione per Vienna, non hò voluto mancare, di ragguagliar V. E. della nostra fuga, che farà tanto strepito nel mondo, e da Lintz scriverò poi più diffusamente, soggiungendo intanto, che gl'Ungari hanno abbandonato la maggior parte de' posti, che defendevano,et una parte si sono uniti co i Turchi ; come appunto con le passate accennai di dubitare. Spero, che V. E. compatirà à questi miei gravi disastri, e molto più i publici infortunij, e con sommo ossequio ecc. P.S. Stasera spero che sa remo in sicuro, perchè i passi sono stretti,et havremo le spalle guardate.

Et, le 10, il ajoute :

Scrissi hieri da Crems per mandare per via di Vienna con la solita posta di Venezia gl'avvisi, che hiermattina havevamo, mà ritenni poi la lettera apprèsso di me, per dubio che non capitasse in mano de Tartari, e che da essa vedessero le nostre debolezze, e pigliassero animo di farci maggior male, e nel partire dà Melk, dove arrivammo hiersera di

notte, scrivo quest' altra, e lascerò tutto alla posta, acciò chè dà Inspruch V. E. la riceva con il corriero di Milano. Prima di partire da Crems, mentre già stavo in carrozza, sopragiunsero avvisi pessimi, che fecero pensare all'Imperatore di mutar cammino, e di andar per i boschi verso Praga, dicendosi che i Tartari venivano verso di noi, mà mentre si stava consultando, comparvero nuovi avvisi, che non si fossero avanzati, tuttavia per maggior sicurezza, stimorno bene di far andare l'Imperatore con la sua Corte per acqua, e l'Imperatrice Eleonora, et io col rimanente del seguito, presemo *(sic)* una strada per le montagne quasi inaccessibile, e fù miracolo di Dio, che si pottessero condur fuori le nostre carrozze, e che i cavalli non restassero tutti morti per strada ; I miei sono in buona parte stanchissimi, tuttavia voglio hoggi tirar avanti due leghe, seguitando l'Imperatrice Eleonora, già chè l'Imperatore, arrivato quà à mezza notte, hà veduto assai stanchi i principini, e vuol riposare tutt' hoggi, anche perchè i suoi carri, e carrozze sono in gran parte fracassati dalle pessime strade. Speriamo che i Tartari non passeranno, non solo perchè erano un poco ritirati, mà ancora per la diligenza, che si è fatta di far tagliare i boschi alle spalle, e serrar le strade, ancorchè i villani hanno in gran parte abbandonato il paese, e le proprie raccolte nella campagna per ritirarsi ne boschi.

Questa mattina gl'animi sono un poco più tranquillati per l'avviso che si è havuto, ch'il General Staremberg governatore di Vienna vi sia entrato con 4000 fanti veterani, e che otto altri mila siano per congiungersi domani col Sig^r Duca di Lorena, in modo che potranno resistere à quella parte di esercito Turchesco, che si avanzasse, sentendosi ch'il grosso resti tuttavia verso Ghiavarino, non senza speranza che porterebbe à noi la salute, perchè ci darebbe tempo di aspettare i soccorsi de Polacchi, e de Principi dell'Imperio, e dell'istessi soldati di S. M., che si faranno venire dà ogni parte, non essendo più tempo di pensare à soccorrere gl'altri, quando l'Imperatore è in grado di perire.

Tutta la costernazione hebbe origine da 4 infami reggimenti, che caricati da 5000 Tartari e ribelli, voltorno subito le spalle, non havendo appresso di se alcun capo, che li comandasse. I reggimenti erano quello del Montecuccoli, et egli era à Vienna, et il Tenente Colonnello ammalato, et il Sargente maggiore Cellesi bravo cavaliero restò subito ferito con una freccia nel collo. Il reggimento del Cavalier di Savoia si messe subito in fuga, e cascando il Cavalier dà cavallo li passorno tutti addosso, et è poi morto ; Fuggi similmente il reggimento Gondola, e quello di Saxe-Lavemburgo, e peggio di tutti quello di Croatti di un tal Ricciardi Raguseo ; la fortuna fù che passando à caso il Prencipe di

Croy, ch'andava per comandare dentro Ghiavarino si spinse verso il rumore con 20 de suoi, et incontratosi in 5 compagnie del General Taff, si messe alla testa di esse, e rimesse insieme il reggimento Montecuccoli, e caricando i nemici li messe in fuga. Poca è stata la perdita della gente, mà bensì del bagaglio de' 4 reggimenti, e la costernazione è infinita, e bisognerà à poco riassumere il coraggio. Gran miseria era di vedere un Imperatore, che paga 8000 humini fuggire senz' alcuna scorta, et hora habbiamo 200 cavalli.

A mè è convenuto lasciare gran parte della mia robba in abandono, mà purchè si salvi la vita, poco importa il restante.

Scrivo con qualche confusione, perchè sono interrotto, e voglio partire, però l'Em[za] Vostra mi perdoni mentre le bacio ecc. P. S.

En ce même jour, Cybo répond à Pallavicini : « N. S. est bien persuadé que V. S. n'aura pas eu de difficulté à débourser l'argent pour les Cosaques, car dans ma lettre du 7 d[r] j'en ai indiqué les conditions ; les Cosaques vont aussi au secours de César, admettant qu'ils partent pour la guerre ». (1)

Le 12, Bonvisi informe Cybo que, pour ne pas rester dans la campagne, il a été obligé de pousser avec ses chevaux bien fatigués jusqu'à Ems, à trois lieues de Linz, où arriva un courrier de la Cour avec la poste de Varsovie. « Nous devons bien remercier Dieu, que par tant de misère il inspire au roi de venir à notre secours, car, envoyant 7000 soldats au Vago s'unir aux 6000 dont dispose Schultz, Lorraine aurait ainsi 13,000 de plus au cas où les Turcs mettent le siège devant Chiavarino, qui peut se défendre deux mois. J'espère que les Turcs n'assiégeront pas Vienne, parce que des milliers de personnes travaillent aux fortifications et qu'ils peuvent craindre d'être cernés par les nôtres entre le Danube et les montagnes : dans le bois de Vienne les paysans ont construit

(1) Le 17, il ajoute : « V. S. ne peut pas douter de l'approbation du pape pour le débours des 53,000 fl. que le roi lui a demandés pour les Cosaques » ; et, à la même date, il approuve Bonvisi d'avoir ordonné à Pallavicini de verser au roi de Pologne l'argent qu'il tenait car il y avait la condition d'entrer en campagne.

des tranchées, afin d'obstruer le passage. C'est le manque d'argent qui afflige le plus, car si on ne peut pas donner l'assistance aux polonais ils déserteront. Ainsi je supplie S. S. de faire tous ses efforts pour secourir tant de misères, comme aussi pour obtenir que le très-chrétien laisse en repos l'Allemagne et ne se fasse pas l'instrument de la désolation d'une grande part de la chrétienté. Je me suis entretenu, sur ce sujet, avec l'envoyé de France, relevant que, après tant de victoires, il ne restait à son roi pour combler sa gloire que de se faire auteur du salut public, et, connaissant nos misères actuelles, d'expédier un courrier à S. M. césarienne pour la rassurer qu'il ne la troublera pas. L'envoyé m'a promis d'écrire à son roi. » P. S. « Un secrétaire du comte Valdstein vient d'arriver annonçant qu'un turc, en Strygonie, ayant violenté la fille d'un chrétien, celui-ci a mis le feu aux magasins de la ville » (1).

Le 14, Pallavicini regrette que le roi ne soit pas encore parti à cause de la reine; et il annonce l'arrivée, de Moscou, du polonais porteur de la réponse des Czars pour le roi ; dans cette réponse on s'en remet à ce que disent de vive voix les ambassadeurs qui se trouvent ici En effet, le lendemain ceux-ci ont déclaré qu'avant de rien négocier, le roi devait d'abord jurer les anciens pactes, faire ensuite la paix perpétuelle et traiter en même temps la ligue ; que pour cela on devait réunir une conférence à la frontière. Les députés polonais,

(1) Et, le 25, Bonvisi écrit dans un feuillet à part : Il paraît qu'à Vienne se trouvent 12,000 fantassins et 10,000 bourgeois capables de prendre les armes ; toutefois on demande des secours parce que les Turcs semblent ne pas vouloir épargner les hommes pour atteindre leur but. L'électeur de Bavière marche déjà avec 9000 beaux soldats, on attend 7000 impériaux de la Souabe, 4000 de la Bohème et 10,000 de la Franconie avec Valdeck. Le duc de Lorraine tient prêts 14,000 chevaux et, si le roi de Pologne vient, on pourra faire beaucoup de choses. S. M. a décidé de rester à Passau pour l'accouchement de l'impératrice, mais si les Turcs prennent Vienne il faudra s'éloigner... On dit que le gr. Vizir demanda à Staremberg un armistice pour ensevelir les morts, mais que le baron lui répondit que dans le préside il n'y en avait pas et qu'il pouvait faire ce qu'il voulait.

mécontents, soulevèrent des contestations ; d'où Mgr de Luceoria m'a dit que les Moscovites auraient accepté une assurance équivalente au serment, même une simple lettre du roi dans laquelle S. M. déclare maintenir le serment déjà donné au Czar défunt. On a fait cela et le roi, désirant que le congrès se réunisse aux frontières, a fait prier César d'y déléguer un envoyé spécial... Le comte Della Torre envoyé par l'empereur apporte de mauvaises nouvelles de Vienne ; et le roi ayant entendu que le nonce se plaint du retard apporté au départ, lui a fait dire que si Vienne est assiégée à la mi-août il se trouverait à son secours » (1).

Le 21, Bonvisi, de Braünau écrit à Cybo :

Parte questa mattina di quà la posta per il Tirolo, et un mercante mi promette di dare indrizzo alle mie lettere per farle capitar sicure, mà non sò sè arriveranno prima dell' altre, che con staffetta dà mè spedita à Monsr Arcivescovo di Salsburgo scrissi sotto li 18 del corrente, con le quali avvisai V. E. distintamente ciò che sino à quel tempo era passato, e dei gran pericoli, che si correvano, e però supplicai humilmente V. E. di procurare validissimi soccorsi dà S. Stà, senza i quali si perderanno tutti questi Stati, et in conseguenza tutta la Christianità, e però mi feci lecito di suggerire che in mancanza di altri mezzi, sarebbe stato bene di far subito una promozione di quattro, ò sei camerali, per inviar quà il denaro per contante se fosse possibile ò per rimesse per via d'Ulma, Augusta, Norimberga, ò altra città dell' Imperio, non potendosi più far capitale de' mercanti di Vienne, che sono fuggiti, e vi hanno lasciato il loro denaro, e non possono estraerlo, essendo già la città assediata. Suggerii ancora di procurare il consenso del Sacro Collegio per cavare da Castello qualche denaro per mandarlo per contante in Inspruch, perchè sè bene è vincolato per la sola difesa di Roma, questa ancora si perderà, se il Turco occuperà Vienna, et in conseguenza tutti gli Stati dell' Imperatore, che non hà alcun mezzo dà résistere, doppo haver perdute tutte l'entrate dell' Ungaria, e dell'

(1) Le même jour il écrit : il y a une semaine que de la France est arrivée une remise aux révoltés Hongrois de 7000 *ungheri*, en outre de 12,000 thal. ; on a tout découvert en interceptant des lettres ; S. M. tâche de surprendre l'argent et de faire en sorte que Laverne quitte Dantzig, car c'est lui qui est l'intermédiaire des communications, mais il sera difficile que le magistrat le fasse partir à cause du commerce qui est menacé par la France.

Austria ; e della Boemia non si puol far capitale, perchè doverà soffrire il passaggio delle soldatesche dell' Imperio, che verranno in soccorso, e la Silesia, e la Moravia saranno forse à quest' hora devastate dalle scorrerie de' ribelli, havendo il Sig^r Duca di Lorena ritirato appresso di sè la gente, che haveva lasciato alla guardia di quei confini, e dubito, che quelli 7000 Polacchi, che dovevano marchiare al Vago, vedendo abbandonato quel passo, essi ancora tornino in dietro ; e sè bene spero ch' il Rè sollicitato dà frequenti corrieri, si muoverà con tutto l'Esercito per soccorrere Vienna, egli ancora haverà penuria di denari, e non li basteranno li 200000 fiorini, già rimessili, e gl'altri 100000 rimessi ultimamente, e quando anche venga il Rè coll' Esercito, non sò comme si potrà fare la congiunzione col nostro, e sè haveranno ponti da passare il Danubio per mettersi alle spalle dell'Esercito Turchesco, per imperdirli i viveri. Le precise necessità, che rappresentai con la mia lettera delli 18 vengono adesso accresciute, con gl'avvisi ch'hebbi hieri dà i primi ministri, con lettere portatemi dal Conte Caunitz, che passò per la posta alla volta di Monaco, per sollicitare i soccorsi dell' Elettore, e procurare che li accresca, havendo S. A. già messo in marcia 9000 huomini, e 5000 ne darà il circolo di Svevia, e 5000 altri ne hà richiamati della Svevia l'Imperatore delle proprie truppe, et un buon corpo darà il Circolo di Franconia, mà sono gente nuova, e Dio sà come riusciranno à fronte dell' esercito Turchesco, ottimamente disciplinato, e numeroso per quanto si dice di 150000 soldati, et il Sig^r Duca di Lorena è rimasto con la sola cavalleria di là da i ponti di Vienna, e verisimilmente sarà à quest' hora pigliata l'isola del Danubio, e serrato il passo per i soccorsi, onde la povera città, bisognerà che faccia capitale solo di quello che hà dentro per la difesa ; Gente non li manca,perchè vi è tutta l'infanteria rimasta doppo munite le piazze di Ghiavarino, Comorra, et altri passi importanti, e sono in numero di 12000 fanti con i megliori offiziali, et in oltre hanno arrollato 50000 trà borgesi, e scolari, mà non sò se siano sufficientemente proveduti di viveri, e dubito assai, che manchi la munizione di guerra, e particolarmente le palle d'artiglieria. Stà dunque in grandissimo pericolo quella gran città, e se non si mantiene almeno due mesi si perderà tutto. Sento che gli elettori di Sassonia, e di Brandeburgo offerischino soccorsi, mà con condizioni durissime, e particolarmente in pregiudizio della Religione, e però S. S^tà per tutti i rispetti spero che farà gl'ultimi sforzi per soccorrere, per non far trionfare dà una parte i Turchi, e dall' altra l'eresia. Io hò già offerto à S. M. di dar licenza che si pliglino gl' argenti delle chiese, e che ancora

si pigli il tesoro della Madonna di Zell, per batter l'argento, e mandare le gioie à Venezia per impegnarle stimando che sarà grato à Dio, che si spoglino le chiese, per salvare molti milioni d'anime, e questo servirà ancora d'incitamento alla nobiltà di somministrare tutto il possibile all' Imperatore. Stimo ancora necessario che S. S[tà] spedisca subito un Breve facultativo acciòchè il Sig[r] Elettore di Baviera possa cavare grossi sussidij dalli ecclesiastici del suo stato, per accrescere il suo armamento. E che di muovo S. S[tà] scriva altri Brevi à tutti i Principi Cattolici della Germania, e che li mandi à dirittura, per la maggior sollicitudine del ricapito ; e che rinforzi le premure col Rè di Francia di lasciar in quiete l'Europe ; E che esorti vivamente la Republica di Venezia à entrare nella lega, et à mandare soccorsi di gente verso la Stiria, perchè se questa si perderà haveranno il Turco à i loro confini, essendo verisimile, che occupata Vienna non tenterebbero di passare il Danubio, perchè vi troverebbero la resistenza di tutto l'Imperio, mà bensì che procurino di occupare la Stiria, Carintia e Carniola, onde bisogna che i SS[ri] Veneziani, e gl'altri Prencipi d'Italia, procurino di mantener Gratz, e questo non si puol fare, se i Francesi non lasciano di minacciare l'Europa.

Io mando alla Corte un duplicato di questa lettera, acciòchè la mandino per corriero, non assicurandomi del recapito per la posta di questo paese. E le lettere che V. E. mi scriverà dà quì avanti, stimo bene, che me le mandi sotto coperta dell'Imperatore, per farmele havere con sicurezza, non sapendosi ancora dove la Corte si fermerà, e si potrebbero perder le mie. Supplico di nuovo della prestezza, e della validità dè soccorsi, perchè si tratta della somma delle cose, e se Vienna si perde, sarà impossibile di ricuperarla, et i Turchi s'impossesseranno di molte ricçhezze, che sono rimaste in quella miserabile città, che merita la compassione di S. S[tà], et io molto turbato per i disastri publici più che de miei, ancorchè siano grandissimi, con il solito ossequio bacio à V. E. ecc.

Le 21, Pallavicini annonce à Cybo (1) que le roi est parti dimanche pour Czestokovia et, de là, il se rendra de suite à

(1) Le 21 août, Cybo répond :

È riuscita materia di particolar consolatione à N. S. il sentir da V. S. Ill. con qual generosità d'animo, e con qual zelo siasi per muover di costì verso Vienna la M[tà] del Rè per unirsi all' esercito Cesareo, e liberar quella piazza, e la Christianità tutta da sè fiero nemico. Ciò valerà ancora per

Cracovie, où il se trouvera lui aussi. Jeudi il fut à Villanova avec le comte Della Torre et le comte Valdstein. Le premier porta au roi la parole impériale et ensemble on décida que le général Sienaraski s'unirait avec 7000 h. au duc de Lorraine, pour rester sous ses ordres durant toute la campagne et que le roi se préparerait pour aller au secours de Vienne si elle était assiégée, autrement S. M. fera les diversions déjà arrêtées.... Avec les Moscovites il a été décidé que le congrès aurait lieu aux frontières du Palatinat de Plosco, le 11 octobre, sans médiateurs. Le nonce en donna avis à Bonvisi, recommandant de travailler afin qu'il eût ainsi une troisième puissance contre les Turcs. (1)

Le 23, le nonce Ranuzzi informe Cybo, de Paris, que lorsque Croissy passa la nuit en ville, il vint lui faire une visite. On

---

moltiplicar le glorie del suo regio nome, e della sua valorosa condotta, così spera, et si ripromette S. B[ne], la quale ne porge continui voti alla bontà divina, e dà lodi ben copiose à V. S. I., che hà saputo porgerne sì forti eccitamenti alla M. S., e augura etc.

Le même jour, il ajoute : « V. S. aura vu qu'en outre des 300,000 fl. en aide aux armées de la Pologne contre les Turcs, j'en ai envoyé encore 100,000 ; tout en assistant César qui en a demandé à S. S. pour aider et retenir les auxiliaires et spécialement ceux de la Pologne. Il n'y a pas de doute que N. S. fasse son possible pour subvenir aux besoins de l'Allemagne ». Et, le 15 septembre, il lui répond que le compte est exact ; en outre des 400,000 V. S. a bien fait de comprendre les 112,000 qu'elle tenait auprès d'elle. »

(1) A la même date, il accuse réception des autres 100,000 fl. de b. m. qui sont d'une grande utilité en ce moment. Et, le même jour, il informe que le roi a été content de lire le texte du bref au roi de Perse et que S. M. est d'avis de le remettre à l'archevêque d'Axivan de la Cour Césarienne, qui partira bientôt. Dans une autre dépêche de la même date, rappelant les difficultés que soulevèrent les impériaux à la signature du traité de paix, touchant le partage des dîmes et la restitution que s'était réservée César au cas où elles auraient été allouées à la Pologne, Pallavicini fait remarquer à S. Em. qu'il serait plus opportun, afin d'éviter des contestations qui pourraient devenir graves, au cas où N. S. désiderait accorder l'exaction des dîmes, qu'on dise qu'elles sont pour la guerre contre les Turcs sans autre indication, S. S. gardant la liberté d'en distribuer le montant à son gré, tenant compte des stipulations signées entre les deux nations.

parla de la Hongrie, des dangers de la puissance des Turcs et de l'utilité que le roi vienne au secours de la chrétienté. « J'ai fait remarquer au ministre qu'ici on est irrité non seulement parce que l'empereur montre de la répugnance à conclure la paix avec la France aux conditions proposées par le roi, mais encore parce qu'on a l'idée — qui est celle aussi de S. Exc. — que l'empereur est prêt à tout accommodement avec les Turcs afin d'avoir pleine liberté de faire la guerre à la France. A cette préoccupation de l'empereur on doit attribuer, me répondit Croissy, la guerre actuelle, car le grand désir de l'empereur d'avoir la paix à n'importe quel prix, a été attribué par les Turcs comme une faiblesse de sa part et les a poussés à lui faire la guerre. Et Croissy ajouta que la volonté de l'empereur se manifeste plus particulièrement dans la forme dont fut rédigé le décret à Ratisbonne et il m'a promis de m'en donner une copie ; on y menace cette paix et l'empereur n'aurait pas dit davantage s'il avait non seulement repoussé, mais subjugué les Turcs. De tout l'entretien, continue Ranuzzi, j'ai compris qu'on ne peut faire aucun fondement sur un secours du roi, s'il ne s'ensuit la paix et si les différends entre l'empereur et cette Cour ne sont pas aplanis... On a parlé aussi à propos de la neutralité, et Croissy a dit que le roi, voyant qu'on ne veut pas la paix, était prêt à commencer la guerre, toutefois à la suite des mouvements des Turcs non seulement il ne l'a pas fait, mais il a même enlevé le blocus à Luxembourg, ce dont l'empereur en a si peu de reconnaissance que les Espagnols en parlent avec dédain et le tournent en ridicule. Du reste, conclut le ministre, du moment que des électeurs veulent la paix, le roi est obligé de tenir ses armées aux frontières de l'Allemagne. De cette conversation, V. Em., écrit-il, pourra déduire que la paix entre les deux Couronnes est le seul moyen de décider cette Cour à suivre les conseils paternels de N. S. et à concourir avec des aides au secours de la chrétienté. On peut espérer que le roi, ayant dans son programme de consolider par la paix ses acquisitions sur le Rhin, peut le réaliser et rendre service à l'empereur. Et le nonce conclut qu'il attendra, pour faire des démarches, les ordres de

S. B., et pour savoir s'il doit offrir sa médiation ou seulement aider pour la conclusion du traité proposé à Ratisbonne. »

Le 24, Cybo annonce à Bonvisi que le régent du Portugal a promis de donner 100,000 *crociati,* déplorant que la distance l'empêche d'y envoyer des soldats comme il voudrait. Et, le même jour, il déplore que les insuccès des impériaux en Hongrie se soient réalisés comme on l'avait prévu. « S. S. espère toujours dans l'aide de Dieu. » Et, à la même date, Cybo mande qu'on a expédié encore 100,000 fl. au nonce en Pologne pour l'exciter à entrer en campagne, quoiqu'on espère que le roi soit déjà parti. Et, le même jour, il le prévient que déjà le nonce de Portugal a en mains les 100,000 *crociati*, et qu'on négocie sur la voie à prendre pour les expédier. » Le pape prie V. Em. de presser Mgr de Strygonie et l'évêque de Giavarino à verser leur contribution » (1).

Le 26, Lauri informe Cybo que l'ambassadeur d'Espagne, qui a été voir le duc d'Orléans rentré à Paris, lui a appris, que S A. qui se trouvait avec le roi à Châlons sur la Sarre, a entendu S. M. dire : « se trouvera-t-il quelqu'un qui puisse encore croire que je veuille profiter de la situation pour embarrasser l'empereur en Hongrie, tandis que me trouvant en personne à la tête de 60,000 hommes je rentre à Versailles ? Et l'ambassadeur aurait répondu au duc : le roi, se rendant à la frontière avec une armée aussi nombreuse, pouvait-il nuire davantage à l'empereur ? Les princes allemands en éprouvèrent une telle peur qu'ils ne vont pas au recours de l'empereur. — L'ambassadeur, observe Lauri, a toujours une grande liberté de langage avec le duc. — Il y a quelques jours, le roi a

(1) Dans la gazette de Paris on lit de Rome, en date du 9 juin : le card. Barberini a reçu la procuration pour jurer entre les mains du pape, avec le card. Pio, la ligue conclue entre l'empereur et le roi de Pologne... Le prince Borghèse a été reçu par le pape et lui remit la cédule et la haquenée, au lieu de la porter le lendemain ; et pour la solennité il avait déjà dépensé plus de 20,000 écus ; le prince était en difficultés avec Colonna et on attendait la décision de Madrid, car le Connétable ne pouvait la présenter que comme grand d'Espagne.

dit que si l'empereur même qui a demandé des secours à tous les princes, lui en avait demandés, il lui aurait envoyé des troupes... L'ambassadeur de Pologne, à présent que son roi a reçu Vitry, a écrit à Croissy pour avoir, lui aussi, audience du très-chrétien.

Le 28, de Brunau, Bonvisi mande :

Domenica passata S. M. mandò da me un consigliero della Camera con una sua lettera Cesarea, nella quale mi faceva premurosissime istanze di scrivere à Monsig^r^ Arcivescovo di Salzburgo, per dispuorlo à voler subito prestarli 100000 tallari, per ricavarli poi dalla quota della contribuzione delli 500000 fiorini, che doverà impuonersi sopra i beni ecclesiastici della sua archidiocesi, posti nelli Stati patrimoniali di S. M., accennandomi che senza questo imprestito, non sapeva come poter provedere à i bisogni delle vettovaglie necessarie per l'esercito Polacco, e delle truppe dell' Imperio, che marcieranno per il soccorso di Vienna, come anche per comprare munizioni dà guerra, delle quali si scarseggia. Io subbito considerai, che la rata della contribuzione non puole importar tanto, e che Monsig^r^ Arcivescovo, che dubita in breve di esser attaccato nel proprio stato, non vorrebbe metter fuori tanta somma, sopra l'incerto fondamento della esazione d'una tassa, che puole totalmente svanire, se i nemici passeranno più avanti ad abbrugiare la Stiria, come fanno nell' altre provincie, tuttavia scrissi all' Arcivescovo nella forma, che S. M. desiderava, mà per facilitare l'imprestito, soggiunsi, che procurasse di trovarlo dà i mercanti, dandoli facoltà, di pigliare dalle chiese, e dal tesoro della SS^ma^ Madonna di Zell tanti argenti, e tante gioie per dare in pegno sino alla somma de i predetti 500000 tallari. E conoscendo che anche con questo ripiego serà difficile che Monsig^r^ Arcivescovo s'induca à far questo prestito, scrissi à Monsig^r^ Arscivescovo di Praga, che nell' istessa forma ne procurasse uno dà i mercanti di 50.000 tallari ; Alli amministratori di Vratislavia uno di 30000 à Monsig^r^ Vescovo d'Olmitz uno di 20000, pigliando strette obligazioni dà i ministri di S. M. per la restituzione, in caso che le robbe dà impegnarsi, non si potessero redimere col denaro, che si esigerà dalla imposizione delli 500000 fiorini. Quel consigliero s'intenerì, e pianse nel vedere la mia prontezza, che superava le richieste di S. M. e mi confessò, che si trovavano senza un fiorino per il quotidiano mantenimento della Corte, perchè nella precipitosa fuga, era rimasta à Vienna tutta l'argenteria di S. M., e solo si era salvato il tesoro delle cose sacre. Che i mercanti erano fuggiti

lasciando tutto il loro denaro, e non ci era modo di haverne in prestito, e l'istesso era seguito à i cavalieri, sichè non sapevano come poter resistere, e se Vienna si perderà, troveranno i Turchi immenso tesoro di denari, argenti e mercanzie ; A mè è noto tutto questo, perchè se bene havevo fatto alcune prevenzioni per salvare la mia robba, ad ogni modo mi è convenuto lasciarne molta, e gl'altri non hanno salvato niente, e la maggior parte sono fuggiti col solo vestito che havevano in dosso, senz' haver una camicia dà mutarsi, tanto grande fù la costernazione, che si hebbe nella fuga ; E veramente sè fosse stato vero che i Turchi si fossero già avvicinati ad una lega, si perdeva l'istessa notte Vienna, e non ci era scampo per le persone Cesaree, e per le nostre. In questo miserabile stato di cose, spero che N. S[re] mi haverà compatito se propuosi partiti troppo arditi, per ottenere presti, e potenti aiuti, perchè se Vienna si perde prima, che arrivi il soccorso tutto è perduto, e bisognerebbe arrischiar subito una battaglia, e se si vincesse tentar subito la recuperatione di Vienna, per il quale effetto ci bisognerebbero molti denari per le provisioni, e per tener contente le truppe ausiliarie ; Certo è che la Christianità non è mai più stata in tanto pericolo, ne mai le cose di quà più disordinate, perchè come V. E. vedrà dà i foglietti l'Ungaria è tutta rivoltata, l'Austria inferiore tutta incenerita, e seguirà l'istesso della superiore, di dove tutti fuggono ; Parte della Moravia, e della Silesia, e della Stiria provano gl'incendij, e molto dubito di Vienna, mal proveduta di munizioni di guerra, et è così strettamente assediata, che non possiamo sapere in quale stato si ritrovi, e quanto i Turchi si siano avanzati. Io non posso esprimere l'angustia dell'animo mio vedendo tante miserie, le quali sono certo, che muoveranno l'animo di N. S[re] à far tutti gli sforzi per soccorrere, e con immutabil divozione bacio ecc.

Le 30, Ranuzzi informe Cybo qu'ayant appris que les Turcs assiègent Vienne, et trouvant qu'il ne pouvait plus attendre pour remettre au roi le bref touchant la Hongrie, il s'est rendu chez Croissy pour lui demander l'audience du roi. Il exposa au ministre qu'il avait l'ordre du pape de représenter à S. M. la situation de la chrétienté, et de faire appel à sa piété (1)

(1) Le 2 août, Lauri informe Cybo : qu'on a envoyé des courriers pour arrêter le prince de Conty, qui est parti pour la guerre de Hongrie avec le prince Eugène de Savoie-Soissons. Et, le 9, il ajoute que Conty a été rejoint à Francfort par le message du roi.

pour que l'empereur ne soit pas obligé de distraire des troupes de la Hongrie, ajoutant qu'il y avait urgence, car il fallait du temps pour que les troupes du Rhin allassent à Vienne. Il lui dit qu'on devrait retarder l'époque des négociations de la paix, assurant aussi l'empereur qu'on n'envahirait pas l'Allemagne ; car si Vienne doit se perdre, la gloire dont le très-chrétien s'est couvert devant le monde sera aussi perdue ; il ajouta que, d'autre part, il serait juste qu'on ne trouble pas la paix et que S. B. y coopérera, car à présent il y a urgence. Croissy répondit que les affaires de l'empereur ne sont pas en aussi mauvais état qu'on le dit ; qu'à Vienne il y a 10,000 soldats pour sa défense ; que l'île Schut et les places de Commorna et Giavarino, les plus importantes de la Hongrie, appartenant encore à l'empereur on peut conclure la paix avec les Turcs d'autant plus que César est pressé de l'obtenir. Par contre l'empereur éprouve de l'aversion à la conclure avec le roi, et en persistant à la refuser malgré que la plus grande partie des électeurs soient unis pour la vouloir, il est bien clair que son intention est de faire la guerre à la France. Et S. M., pour le bon gouvernement de son royaume et l'intérêt des peuples, ne peut plus les laisser exposés à la crainte d'une guerre, car en accordant une prorogation on se moquerait d'elle comme il est arrivé une autre fois. « Je n'ai pu obtenir d'autre déclaration, écrit le nonce, ni même l'espérance qu'on retirera les troupes. J'ai parlé ensuite de la facilité de conclure la paix avec l'Espagne, et Croissy m'a répondu que cela était une autre affaire ; que les Espagnols sont déjà d'accord avec l'Angleterre et qu'ils savent ce qu'ils ont à faire : céder le comité d'Alost et quelque autre chose, ou donner une compensation en échange de la place de Luxembourg qui unit les possessions du roi... On dit même qu'on est en train de publier un manifeste touchant les questions entre le roi, l'empereur et l'Espagne, fixant un terme pour la remise des localités... Comme on voit, conclut-il, les jalousies augmentent » (1).

(1) Le 3 août, Cybo lui écrit qu'il espère qu'il aura déjà vu le roi qui doit être rentré à Paris ; et qu'il lui aura parlé des démarches paternelles de

Le 1er août, Pallavicini annonce à Cybo qu'il est arrivé à Cracovie après avoir été arrêté en route par un fort orage, durant lequel L L. M M. sont aussi entrées en ville. Et, le même jour, il annonce que le roi se montre fort en train et veut partir le 15; chaque jour arrivent de nouveaux soldats,et l'armée sera considérable. Il transmet la copie d'une lettre du roi au duc de Lorraine (1), qui constitue un résumé d'art

N. S. en faveur de la Hongrie. « Maintenant, écrit-il, d'après les dernières nouvelles de Vienne, on apprend que les Turcs marchent pour assiéger cette ville qui a une si grande importance pour la chrétienté. » S. S. m'ordonne de charger V. S. Illme de renouveler immédiatement à S. M. les instances, tant de fois répétées, de N. S., afin que dans la grande urgence du moment, elle veuille sacrifier tout sentiment, au salut public, en assurant l'empereur que durant la guerre actuelle contre l'ennemi commun, elle ne l'inquiètera pas avec ses armes. De cette déclaration du roi très-chrétien dépend le salut universel, car si l'empereur ne peut disposer de toutes ses forces, il doit succomber. Et S. B. compte que V. S., en présentant à S. M. les sollicitations du pape, emploiera tout son zèle, restant en dehors de toutes les considérations. Le pape espère obtenir du roi cette concession, qui sera à la gloire de S. M. dont la piété peut rendre service à l'Eglise de Dieu. »

(1) Copia literarum a Sacra Regia Majestate Polonis ad Serenissimum Lotharingie Ducem-Volboris XXII Julii 1683.

Quamvis id Nostrum fuerit desiderium Illri Comiti Valenstheynio in Aula tum Nostra degenti insinuatum, ut quam primum cum Sacra Cesarea Majestate offensivi et defensivi federis societas steterit, Serenitas Vestra Nobis crebrioribus literis Cesareorum Consiliorum faceret copiam ; reciprocam a Nobis habitura, non exiguo ad communem securitatem adminiculo : nihilominus tamen prime fuere litere quas hesterna die a Serenitate Vestra accepimus. Ex quibus informamur de reali Vienne obsidione per Vezirum deque eo quod Serenitas Vestra relictis sedecim millibus pedestris militie pro illius Urbis presidio ipsa cum Equitatu toto versus fluvium Mancia, qui nobis videtur Ungariam ab Austria disterminare, prope erat motura Castra. At minime informamur de eo qua ratione visum fuerit Serenitati Vestre Equestrem solummodo Militiam, et non potius sex Millia peditum cum certo bellicorum tormentorum numero penes se retinere ? cum decem reliqua millia peditatus presidio Urbis, una cum Incolis abunde sufficerent. Sic enim Serenitatis Vestre Castra tam moderato peditum numero, ut non poterant censeri impedita ad celeriores motus ; ita majoribus hoc rerum statu opportuna creverentur usibus, quocunque belli ratio evocaret. Neque de eo informamur (quod Nobis opem Urbi laturis per necessarium ac principale

militaire et un témoignage de ses idées. S. M. a décidé que sur les 100,000 fl. nouveaux, promis par S. S. en outre des 200,000 déjà arrivés, 50,000 de m. c. seront donnés aux Cosaques pour envahir la Crimée et tenir en frein les Tartares, et 30,000 pour l'artillerie.

---

esse debet) ut sciamus a Serenitate Vestra tam firmo presidio munitos esse Danubii pontes, ut hostilibus nullatenus pateant sive incendiis sive dejectionibus ? aut dato etiam hocce casu, an sit praticabile in alio loco non nimium distantem habere pontem transituris : maxime vero cum noverimus, id omnino acturum hostem, ut cum pontibus, seu ad Viennam, seu non procul distantibus, spem omnem succurrendi precidat Tempestive quoque accuratius informari cuperemus de situ Urbis, deque interjacentibus diviso in alveos Danubio, insulis ? cum ex hocce situ, tota aggrediendi hostis pendeat ratio et occasio. Qua in re a Serenitate Vestra tum in aliis occurrentiis, amicam prestolamur eamque exactam notitiam. Nostrum erit curare, ut abrepta omni mora ardens hoc, quod in Nobis nulla unquam extinxit difficultas, sed veniendi Christianitati, quantorius valeamus explere desiderium; nullatenus dubitantes Serenitatem Vestram tam bene illam Urbem munitam et provisam reliquisse ; ut modicam hance moram sine periculo haud tediose ferat. Non ignara securitati sue, non modo recenti federe consultum ; sed indispensabili succurrendi necessitate, si reliqua salva veiimus provisum esse. Ceterum nihil Nobis desideratilius, nihil presenti rerum statui conducibilius esse censemus, quam expeditionem nostram maturantibus Nobis frequentiores à Serenitate Vestra intentionum rerum et occasionum ad invicem, ut obveniant communicationes. Hec dum scribuntur, supervenit Nobis, ejusdem Serenitatis Vestre litera scripta ad Magnificum Curie Regni Nostri Mareschalcum : ubi exprimitur status tam Cesarei, quam hostilis Exercitus : quo bene perpenso ; magnis itineribus appropinquamus Cracoviam : ubi sine mora speramus Nos coadunaturos exercitus Nostros utriusque gentis ; nec non reperturos in Vicinia ibidem Magnificum Sieniawski : qui, ut cum selectiori Equitatu venturus est eo : ita desideramus a Serenitate Vestra ex bellico ejusdem concilio habere informationem, an expediat selectam hanc militie partem, a corpore exercitus avellere, et premittere cum Magnifico Sieniawski et que ejus future sunt operationes ? cum constet totam hostilem potentiam trans Danubium grassari : ad quam non datur accessus, nisi per pontem Cremesensem : cum Preshburgensem arbitremur esse in manibus hostium ? et oppositam Presburgo regionem, esse inter Exercitus ad Viennam positos ; et inter illos, quos Vetirus ad prepediendos Iaverini aditus reliquerat. An expedit, et securum et necessarium est longiori circuitu ad pontem Cremesensem ducere exercitum ? an tantummodo transitus ex

Le 4, Bonvisi annonce à Cybo : « si Vienne peut résister trois semaines, on réunira une armée suffisante à livrer

---

Ungaria in Austriam et Moraviam expedit tenore impervios ? Cuperemus exacte ex eodem bellico consilio scire. Interea Gnosum (generosum) Zarinski decem Equestribus turmis Prefectum, una cum legione Draganorum Gnosi Excubiarum Prefecti misimus versus Bielscum ad impediendum transitum ab Ungaris jam pertentatum. Transitus quoque Zivjecen firmavimus legione pedestri Magnifici Cancellarii : Sed cum he non sint bases Consilii, hec unica intentionum Nostrarum meta, Vienne succurrere. Equitatus Cesareus Nostro junctus, nobis sufficiet : Pedestrem militiam noviter auctoratam debiliorem crederemus, nisi roboraretur, quatuor Millibus Cosacorum : quos speramus consecuturos Castra Nostra. Optandum itaque esset ut Serenitas Vestra legiones Bohemicas et Tyrolenses maturare faciat ad Castra. Elector vero Bavaricus aliquam portionem peditatus et tormentorum bellicorum suppeditet : Cum arbitremur, potiorem partem tormentorum Vienne relictam. Quo premisso, superest, ut supra expressimus, ex eodem bellico consilio nobis indicare, quantitatem Presidii Viennen. Tormentorum, commeatuum, Pyrothemicorum officialium, tempus quo sine periculo, obsidionem memorata Urbs sustinere valeat ? Delineationem Urbis, cum operibus internis et externis, Pontibus, Insulis, locationem hostilem, et partem ex qua maxime aggrediuntur munitiones : tum considerationes bellicas, circa manutentionem pontium, et succursum obsessis dandum ? Apud Nos interea ejus ponderis et considerationis est Vienna ut eam preferamus Cracovie Léopoli et Varsavie. Unde dierum noctiumque momenta summopere impendemus huic soli rei, ut Deo juvante, periclitanti rei Christiane in illa Urbe succuramus. Insuper adjungimus nonnullas hic considerationes, in omnem eventum quibus serenitas Vestra ex Consilio Campestri non gravabitur providere, Nobisque significare : Prima est, dato casu, quo hostis fracto pontium presidio eos occupaverit vel disjecerit in toto, vel in parte, quis modus recuperandorum vel reficiendorum ? Secunda, si hostis munitiones erexerit ex utraque parte Urbis ad impediendum Nobis transitum, an praticabile erit superare pontes ? his saltem noctu, vel alio modo superatis, an habebitur locus ubi figere pedem, considerata angustia loci inter pontem et portam Urbis ? et an necessum est Urbem ingredi ? que cum sit circumvallata, quis modus erumpendi in hostem ? Tertia, an datur modus superandi fluminis, superiori, Viennam loco ? qua securitate id fieri poterit, et ubi ? Quarta, an sumus securi pontis Cremesnen et Stheinen ? per quos, Currus, tormenta, et hastata militia an transire poterit ? et superato Danubio, qui Montes ? que planities ? que flumina ? qui passus erit ituris Viennam ? unde habende scaffe, si opus fuerit ponte ? Hec dum Serenitati Vestre confidentius, in ordine ad informationem Nostram exponimus, eidem bonam valetudinem.

bataille avec succès ; peut-être que les Turcs se retireront. Un autre danger nous menace ; c'est le manque de vivres pour l'armée car l'Autriche inférieure est devastée et incendiée par les Tartares et les Turcs... Le capitaine Mellini, neveu du cardinal nonce, est mort.

Le 6, Pallavicini informe Cybo qu'il a décidé de rester auprès de la reine, car le césarien suit le roi et, du moment que S. M. n'a plus besoin de stimulants, il faut que quelqu'un se trouve ici. Et, le même jour, il mande que le roi voudrait anticiper son départ pour l'armée, et qu'on ne peut pas préciser le nombre des soldats car il en arrive toujours de nouveaux. On fait valoir beaucoup le succès des polonais avec Lubomirsky dans le voisinage de Possonia (1). Le 7, Cybo mande à Bonvisi : qu'ayant representé à S. S. l'urgence très-grave d'agir pour les dangers qui menacent ces provinces et Vienne, N. S. promet à S. M. encore 500,000 fl. et on pense déjà de quelle manière en faire la remise le plus vite possible » V. Em., en attendant, peut en avertir l'empereur afin qu'il en puisse tirer profit. Et ce soir on envoie l'ordre

(1) Et, le 12, il raconte qu'à l'occasion de S. Laurent, très-vénéré par la Cour, il y a eu une grande cérémonie dans la cathédrale ; le nonce y a pontifié et l'abbé Cordonanski prononça un discours en faveur de la guerre ; on publia le bref de l'indulgence plénière pour ceux qui prendront les armes et le roi se mit à genoux devant l'autel et reçut la bénédiction du nonce au chant des hymnes. La reine assista de la tribune bien émue... Le gr. général qui part avec l'avant-garde m'a dit que tout en ne pouvant pas préciser, toutefois il y a 13,000 vieux soldats à cheval parmi lesquels 2000 hussards,— milice choisie parmi les nobles et propres à rompre avec de grosses lances les escadrons — ces soldats iront avec le roi et quelques milliers de fantassins pour le transport desquels sont arrivés 500 chars de la Silésie, afin d'aller plus vite. Le général a dit aussi que César en avait 40,000 qui suffiront avec les Polonais pour toute entreprise... S.M. ne semblait pas d'abord satisfaite du duc de Lorraine, mais celui-ci lui ayant manifesté toute sorte de respect et justifié ses actions, le roi en est content et le loue. Sont arrivés aussi les commissaires de la Silésie pour accompagner le roi ; on prendra la route d'Olmutz, et on tâchera que les soldats campent dans la campagne sans entrer dans les bourgades... La reine reste ici et on a écrit au Primat de venir auprès d'elle ; s'il ne vient pas, c'est l'évêque le plus digne qui restera.

à Rezzonico, à Venise, de faire remettre par les places d'Augusta, Ulm et Nuremberg encore 50,000 fl. pour compléter les subsides du Portugal (1). Et le même jour, il répond

Qualunque significazione io facessi a V. E. dell' intimo cordoglio di N. S. per i tanti patimenti, e dissaggi sofferti dall' Imp[re], e da tutta la Casa Imperiale, come ancora dall' E. V. medesima nel partir da Vienna, e far viaggi si disastrosi, eì pericolosi, sarebbe certamente sempre minor del vero. Conviene, che V. E. si figuri per se stessa il tenerissimo compatimento di S. B., e che poi lo rappresenti a S. M[tà] nelle più vive, et espressive maniere proporzionate alla paterna dilezione della S. S. verso l'augustissima Casa ; assicurando S. M[tà] che come S. B[ne] non lascia di far anche più di quel che può per sollevarla dalle presenti angustie con nouvi sussidij, così fervidamente le implorà l'assistenza del Divino aiuto ; con fiducia, che l'insigne pietà della M. S. sia finalmente per conciliargliela molto abbondante. Nella persona di V. E. riflette pur S. S[tà] con particolar affetto, e le prega vigor di salute pari alla costanza dell'animo. Di me, e del cuor mio creda l'E. V. ciò che deve parsuaderle il mio parzial ossequio in tali frangenti ; e degnisi di gradire, ch'io la compatisca al dovuto segno, mà non senza special riflessione, che ad una virtù straordinaria, com' è quella di V. E. dalla Providenza Divina sia stata riservata, ecc.

Et, le 10, Cybo écrit à Ranuzzi :

Non senza un acerbissimo dolore hà inteso N. S. le invasioni de Tartari, dei ribelli, e de' Turchi nell' Ungheria, e nell' Austria ; gli eccidij, le rapine, le uccisioni e gl' incendij, che hanno patito quei luoghi, che sono stati esposti alla di loro barbarie, et empietà. Mà di più trovandosi al presente assediata la città di Vienna da un numero considerabile de' Turchi con l'erezione di fortissime batterie, si è

(1) Et, le 11, il ajoute que pour aller plus vite il a écrit à l'archevêque de Salzburg d'anticiper 100,000 thalers, que S. S. lui remboursera sur les 500,000 fl. promis. Et, le 14, il l'informe qu'en outre de l'envoi de Salzburg S. Em. recevra de Rezzonico 100,000 fl. et par la voie de Gênes encore 100,000 ; et on en donne avis afin qu'on puisse déjà s'en servir s'il est nécessaire. Mais Bonvisi, le 3, avait écrit : « Mgr de Salzburg se réserve de répondre sous peu affirmativement touchant l'emprunt de 100,000 th. ; mais que pour ce qui regarde l'engagement des vases précieux et des joyaux de l'église, il prie le nonce de donner les ordres lui-même, car ce sont les laïques qui pourraient le mieux faire cela soutenus par le pouvoir civil. Bonvisi toutefois ajoute qu'il lui avait fait connaître les brefs reçus à ce sujet.

veduto N. S. obligato per il carico che tiene di Vicario di Christo, e difensore della Cristiana fede non solo di sostenere la causa publica della Cristianità, mà di dare all' Imp^{re} nuovi soccorsi di denaro oltre li già dati à S. M. Ces^{a} et al Rè di Polonia, e di procurargli validi sussidij dai principi cristiani per resistere al commun nemico, che non hà altra sete, chè di annichilare la nostra religione (1) : Ma sapendo, che nel grado presente, in cui si trova l'Europa non vi è chè il solo Rè di Francia, chè habbia forza, valore e coraggio per opporsi alla vastità di un mare, che minaccia di sommergere la maggior parte della Cristianità ; e per esser imminente, et notorio il pericolo, che hà risoluto di spedire un corriere à V. S. Illma con l'acchiuso Breve per S. M. Crist^{ma} che S. B. havrebbe anche scritto di proprio pugno, sè l'impedimento della mano non l'havesse trattenuto di farlo, e di cui si manda à lei l'aggiunta copia, accioche secondo il tenore di essa prenda udienza da S. M., e gli esprima vivamente lo stato calamitoso, e deplorabile, nel quale si trova non solo la Germania, mà il pericolo che corre la Polonia, l'Italia e tutta la Cristianità, e preghi efficacemente S. M. à dar prontamente l'aiuto della sua poderosa mano per il soccorso di Vienna, dalla preservazione della quale dipende quella di molte altre provincie cattoliche. Mà se per avventura il Rè havesse qualche difficoltà in dare positivi soccorsi, ò nella forma di secondare l'intenzione di S. Santità, che per altro non può, nè deve dubitare della pia intenzione dell' animo suo religiosissimo, V. S. Illma lo preghi almeno efficacemente in nome di S. B. à togliere ogni ombra, e gelosia à tutti li principi cristiani, et assicurare tutta la Cristianità di un intiera pace, e quiete, accioche senza alcun divertimento possa esser tutta intenta alla difesa di se stessa, e della Religione, della quale il Rè hà rimostrato in tante occasioni quanto la porti radicata nel cuore, et quanto prema alla sua coscienza di non lasciarla opprimere dalla potenza Ottomana. Si persuade N. S. che V. S. Illma adempirà intieramente le sue parti in una materia, che parla per se stessa, e che è propria

(1) Dans la Gazette de Paris en date du 17, on lit que le pape a tenu consistoire et que les cardinaux Pio et Barberini y ont juré solennellement l'exécution de la ligue... Le pape est allé en procession de la Minerva à l'Anima, visitant les 4 églises pour l'Indult... Il a ordonné de sonner les cloches à deux heures du matin pour exciter le peuple à prier pour le secours divin contre les Infidèles ; défendant aussi toute fête publique ou concert durant la journée... Le pape a donné un Indult à l'électeur de Bavière pour l'exaction des 100,000 fl. sur le clergé de son Etat, en considération des secours donnés à l'empereur.

singolarmente, di un re cristianissimo, onde à me non resta di aggiungere altro motivo alla sua prudenza, et efficacia se non di attendere quegli effetti, che spera S. San^{tà} della connatural pietà del Rè, e dalle sue valide insinuazioni. E bacio ecc. (1).

Le 11, Bonvisi transmet à Cybo quatre lettres ; dans la première il écrit, que bien de raisons l'ont persuadé de différer de se rendre à Passau afin de ne pas s'exposer à de nouveaux dangers après celui de rester assiégé à Vienne, et l'autre de tomber deux fois entre les mains des Tartares. « Je sais par expérience, écrit-il, que la Cour ne pense qu'à elle et abandonne les autres sans leur donner aucun moyen de fuir ; mais si Vienne tombe le même sort est réservé à Passau et la Cour n'a pas licencié les cochers, qui restent toujours prêts ; moi, étant un étranger, connaissant peu ces contrées, je resterais donc en panne, sans souci de la part des ministres (2). A la suite de quelques lignes de l'empereur, j'ai résolu

(1) Et le même jour, il lui mande qu'il doit ajouter à ce qu'il a écrit en clair, touchant la situation de l'Allemagne, d'ordre de S. S. que V. S. ait à relever que difficilement pourrait se présenter une occasion semblable pour acquérir de la gloire auprès de Dieu et du monde, adhérant aux justes requêtes de S. S.

(2) Dans la quatrième, il répète ses doléances : j'aurais voulu, même au prix d'un discrédit, être mauvais prophète, mais Dieu a voulu me donner raison ; le parti qui était le plus puissant, épouvanté par un ministre, regardait plutôt le Rhin, et le Président de guerre laissait croire à César qu'il avait en main la paix avec les révoltés hongrois et, en conséquence, on diminuait les forces contre les turcs. Le bon empereur se flattait de pouvoir faire une guerre offensive alors que je lui disais clairement, que même la défensive lui était impossible du moment qu'on gardait tant de soldats sur le territoire de l'empire, et qu'on le trompait en lui faisant croire à 80,000 hommes. On a bien vu plus tard la fraude et l'inertie de ces colonels ; je disais de mettre tout en sûreté : la personne de César et les effets les plus précieux, on me répondait que j'étais trop craintif, et ceux qui se croyaient les plus hardis se sont enfuis les premiers ; deux fois la personne de César fut en danger et à Vienne sont restés les objets les plus précieux. V. Em. sait combien j'ai déploré qu'on n'aidât pas l'empereur pour la contribution des 500,000 fl. ; mais je n'étais entendu par personne. Je suis épouvanté toujours plus, voyant que la volonté divine a dû décréter l'extermination finale de ce pays, comme l'a préconisé le P. Marco d'Aviano, disant que si l'empereur ne remédiait pas aux injustices et ne corrigeait pas les vices,

d'aventurer ma vie et le peu d'effets qui me restent afin qu'on ne dise plus de mal de moi ; quoique je prévois que mes conseils n'auront pas de succès et qu'on retombera dans les mêmes erreurs. Je crois qu'ils ne marchent pas dans un bon chemin, et tout cela parce que Lorraine, par émulation du roi de Pologne, veut se tenir dans des localités où celui-ci ne peut pas se faire honneur. J'ai, par conséquent, écrit au majordome majeur que l'on fasse connaître au roi la localité où Lorraine est arrivé, afin que S. M. n'ait pas à se plaindre d'avoir été entraînée parmi les bois et les montagnes. Je doute que mon conseil soit suivi car à la Cour tout est en désordre ; on attribue ce qui arrive à l'évêque de Vienne, au majordome et au marquis de Baden, président de guerre ; ils auraient écouté l'ambassadeur d'Espagne qui tâchait de tout attirer à la défense des Etats de son roi, persuadant de laisser traîner les affaires de Hongrie ; tout le monde se plaint et on est réduit à la misère et à la pauvreté. Il me sera difficile de naviguer à la Cour : parlant avec franchise à César, ou usant de la froideur je mécontenterais tout le monde, et par conséquent j'attendrai les instructions de V. Em. à laquelle je recommande ma situation. » Dans la seconde, il défend Pallavicini

---

la perte ne serait qu'une punition légère, car Vienne sera perdue. Tout le monde espère que N. S. sera un nouveau Tinée (a) qui implorera la miséricorde de Dieu et fera cesser tant de maux. Ce sont les communications de V. Em. touchant la nomination du nonce à Venise, et la provision des églises de cette République qui augmentent ma confiance ; N. S. par ses démarches paternelles pourra induire ce Sénat prudent à réfléchir, que si Vienne est perdue, on perdrait Gratz et les Turcs pourraient pénétrer dans le Frioul ; la ligue avec l'empereur est donc nécessaire pour maintenir la Styrie, et celle avec les autres princes par la voie de mer à laquelle pourraient contribuer le prince du Portugal et le roi d'Espagne, supposant que le très-chrétien ne cause pas des ennuis.

(a) Sans doute, ici, Bonvisi fait allusion à Thinees, fils d'Eleazar dont parle l'Ecclésiaste (ch. 45, vers, 28-31) qui dit : Thinees est le troisième en tant de gloire imitateur d'Aaron dans la crainte du Seigneur ; et restant toujours parmi l'ignominie de la nation, avec la bonté et les mouvements de son cœur il réussit à apaiser Dieu en faveur d'Israël. Pour cela Dieu fit avec lui un accord de paix, le rendant prince des choses saintes et de son peuple...

comme excellent prélat, même s'il a hésité à verser l'argent. Et, dans la troisième, il transmet à Cybo la copie d'une lettre de Ranuzzi, écrite le 8, de Paris, dans laquelle le nonce écrit : « que quoique n'étant pas encore en public, il a travaillé à dissiper les jalousies attisées par le concentrement des troupes du très-chrétien le long du Rhin ; qu'il n'a pas réussi à savoir si à Paris on agit ainsi dans la conviction que César veut la guerre avec la France plus tard, et si en ce moment il est disposé, poussé par l'électeur de Bavière, à faire la paix avec les turcs et ne peut retirer les troupes des frontières pour défendre les princes d'Allemagne ses adhérents. Ainsi on fait espérer au nonce que si l'empereur signe la paix avec le roi, celui-ci est même disposé à le secourir ».

Le 13, Bonvisi écrit : « aussitôt arrivé à Passau (1) j'envoie

(1) Le 21, Cybo l'informe : N. S. a eu un grand plaisir reconnaissant et louant le grand zèle de V. Em., apprenant par l'agent de Neubourg que V. Em. s'est rendue à Passau près de S. M. Et, à la même date, il prévient S. Em. qu'en outre des envois annoncés le 7, avec l'ordinaire de ce jour, on lui a remis 50,000 écus comptant par la voie de Gênes et 100,000 fl. par Rezzonico, comme le lui écrira Iacobelli. Tout cet argent est à décompte des 500,000 fl. promis dernièrement à S. M. Et, le 28, il ajoute :

Ho esposte à N. Sre, come V. E. mi comanda, le angustie dell' animo suo per le tante agitazioni, nelle quali si trova ; e l'E. V. si assicuri, che il Cuor di S. B. verso di lei è veramente paterno, e che teneramente la compatisce di tanti travagli. Mà la Stà Sua crederebbe di far torto alla virtù singolare dell' E. V., et un gravissimo pregiudizio alla causa publica, se, per contribuire alla sua quiete lasciasse di confortarla con benignissimo affetto à tollerar la presente sorte colla solita sua costanza per haver poi l'honore, la gloria, e'l merito d'haver servito utilmente non più a Cesare, che alla Sede Apostolica, alla Chiesa, et à Dio in sì gravi, e rilevanti occorrenze. S. M. Cesarea ascolterà certo i consigli di V. E. d'ottimo grado, e questi, come prudentissimi, e accreditati anche soverchio dalle passate sciagure, non potranno non esser in gran rispetto appresso tutti i ministri. In ogni caso il savio, e libero zelo dell' E. V. incontrerà le lodi publiche, e le benedizioni di S. B. ; che fin da hora ne la cumula con intimi sensi di paterno amore ; et io rassegnando à V. E. la mia singolare divozione, ecc. (a)

(a) Dans un *avis* de Passau, en date du 25, on lit:que les révoltés hongrois agissent comme des barbares désespérés ; n'observant pas les conditions ils ont brûlé Tirnavia et coupé en morceaux le peuple. Samedi il y a eu un jeûne général au pain et à l'eau pour la conservation de Vienne.

un résumé des nouvelles : On n'en reçoit plus de Vienne depuis le 21 juillet ; quelques Turcs déserteurs disent qu'on aurait tenté de faire sauter un autre fort, mais avec de grandes pertes ; Lorraine ayant appris que les révoltés s'étaient avancés pour incendier des villages, a envoyé 600 polonais, qui croyaient n'avoir à faire qu'à 800 adversaires, mais trouvèrent que les révoltés étaient 4000. Ils les attaquèrent, en en tuant 300 ; c'est le deuxième fait des Polonais, et il est très commenté ; à présent il faut savoir si Vienne peut tenir encore quelques semaines. Le roi de Pologne marche à son secours mais est-ce avec les forces qu'on dit ? L'électeur de Saxe vient avec 9000 des siens ; on négocie avec Brandebourg mais il n'arrivera pas à temps, et on attend Valdeck avec 12,000 de la Franconie ; on se sert de chameaux et de mulets pour les transports. On dit qu'un paysan a réussi à entrer à Vienne pour leur dire que vers le 20 arriveront les secours, et que de la Tour de la Cathédrale on avait fait signe d'avoir reçu l'avis ; l'armée qui tentera le secours sera de 75.000 hommes... On voudrait que l'empereur aille à l'armée. Et, le 15, il ajoute que S. M. a été bien contente d'apprendre que S. S. a fait expédier en Pologne 100.000 fl. de b. m. ; la présence du roi est nécessaire d'abord par sa haute valeur, ensuite parce qu'il y a bon nombre de princes électeurs qui n'acceptent pas de rester sous Lorraine. « L'ambassadeur d'Espagne et d'autres personnages conseillent à S.M. d'y aller, mais j'y suis contraire ne trouvant pas que ce serait de sa dignité, car on voudrait qu'elle restât à deux lieues de la bataille ; toutefois je crains que les ministres ne finissent par la persuader, parce qu'ainsi ils espèrent donner des ordres et tout embrouiller ; la dépense aussi serait très-forte parce que l'empereur devrait faire des cadeaux à tous les princes. On a dit que l'impératrice voudrait avoir auprès d'elle son père et sa mère ; je m'y suis opposé car ce seraient des dépenses inutiles ; je ne veux pas charger ma conscience en donnant en gage les joyaux de l'Eglise » (1). Et il répond à Cybo que « S. Em. doit savoir par

(1) Dans la Gazette de Paris, en date du 14, il y a de Rome : que le pape n'est pas intervenu à la procession, à cause d'une attaque de goutte...

l'envoyé de France la réponse de l'empereur, mais à moi S. M. a dit que le très-chrétien a fait déclarer à Ratisbonne qu'il était prêt à signer avec lui la paix ou une longue trêve, mais non avec les autres pays d'Europe. En ces dangereuses circonstances il faudrait prendre le poison comme médecine ; car je prévois que le plus grand nombre a toujours les mêmes principes qui nous ont ruinés » (1).

Le 15, Pallavicini mande à Cybo (1) :

S. M^tà nel porsi in marcia, il ch'e siegue in questo punto, scrive la

---

Beaucoup de particuliers envoient des secours d'argent à l'empereur. Le cardinal Ludovisi a engagé son argenterie pour 4000 écus ; un autre donne du blé pour plus de 9000 écus ; les cardinaux Altieri 4000, Raggi 2000, Ginetti 1000, Marescotti 2200; les Boncompagni 2000... on arrivera à 100,000. Dans la Gazette du 31, continuent les offres des cardinaux, et Don Livio donne 10,000, Borghese 15,000, Cybo 2500 et d'autres de 2 à mille écus... On dit qu'on donnera aussi de l'argent à l'empereur des *Luoghi dè Monte*. Le 9 septembre, on lit que le pape a changé d'idée ; au lieu des Monti, il a imposé sur les biens du clergé en Italie pour 10 ans, la dîme de 6 %, sans aucune exception même pour les cardinaux.

(1) Et, le 15, il lui annonce que l'empereur a été content de ce que N. S. anticipe 50,000 fl. sur les 100,000 crociati du prince de Portugal ; « j'ai déjà reçu les lettres de Rezzonico pour 40,000 payables par les Giovannelli et les 10,000 par Navena e Cavesana ; j'espère qu'elles ne seront pas inutiles parce qu'elles sont payables à Vienne qui est assiégée. Dans l'avenir je prie qu'on envoie par comptant, voie Innspruck ». Et, le 18, il ajoute qu'en effet il n'a pas pu encaisser les 100,000 fl. et s'étonne que Rezzonico, qui, le 6, ne pouvait ignorer le siège de Vienne, ait délivré des lettres pour cette place. Mais si on a tant de difficulté pour d'aussi petites sommes, qu'arrivera-t-il plus tard pour les 500,000 fr. ? il faut les envoyer en or à Venise pour les faire passer en Tyrol par un ministre de Rezzonico ; et peut-être ne trouvera-t-il pas tant d'argent en cette place, d'où il serait plus prudent d'en envoyer une partie de Venise et une autre de Rome, autrement la générosité du pape n'aura pas d'utilité ; ces ministres se recommandent à moi, mais je ne sais de quelle manière les aider. « J'ai dit qu'ils fassent des emprunts auprès des chevaliers, car je leur donnerai des promesses de remboursement ; des autrichiens on ne peut rien tirer, et de ceux de Bohême non plus car ils se sont excusés auprès de l'empereur de n'avoir pas d'argent, et ils ne veulent en sortir maintenant pour ne pas laisser voir qu'ils n'ont pas eu confiance en leur souverain ».

congiunta di proprio pugno à Nro Sigre (1), dandole parte di ciò e dell' animo et intentione colle quali và. Ha stimato dover far questo per varii rispetti e singolarmente per rendere conto dì se à chi stima doverlo, professandosi obligato di seguire l'essortationi l'impulsi e la volontà di S. Be. Sarà memorabile nè secoli futuri, che un Rè posposte molte e grandi considerationi humane, come del decoro, che pare non possa haversi intiero, con un essercito, bravo veramente ma non così numeroso, come converria anco per sicurrezza propria lasciato un Regno, ove gl'humori non son quieti, ma agitati, come ben si sa, con timore che sii invaso da Turchi da Tartari e dagl' Ungheri, con tanto pericolo della Sua Persona, e per conseguenza della sua Casa e numerosa famiglia che non hà altro sostegno che lui : contro un si potente Nemico che farà tutti gl'ultimi sforzi, dependendo come si crede dall' esito di quest'impresa ò la vita ò la morte del Gran Visir, vada à tanto cimento si francamente con tanta alacrità coraggio e vigor d'animo. Un' attion così eroica ben si manifesta da se stessa onde è superfluo che aggiunga altro ; tanto più che mi manca il tempo spedendosi dal Sigre Inviato Cesareo il proprio Genero all' Imperatore per portarle nuova così importante, quale spero che per mezzo del Buonvisi al quale indirizzo questo piego giungerà celeremente all' E. V. ecc.

---

(1) Copia literae scriptae Smo D. Nostro a Rege Poloniae. Sanctme ac Bme Pater Domine Clementissime.

Praemissis hisce diebus cum Exercitu Regni belli ducibus, accepta a Rmo Stis Vestrae Nuncio benedictione, hodie Divae Virgini Assumptae sacra festivitate bellatorem conscendo equum ad sacra iturus bella et obsessae Viennae, Auspice Deo, pristinam redditur libertatem huius Urbis, et in ea periclitantis Christianitatis in tantum me movet periculum, ut Lithuanicos Cosatiscove non censuerim expectare Exercitus, quibus incessanter subsequi iussis ipse primis diebus septembris, mea cum Caesareis ad ripas Danubii coniungam arma. Sti Vestrae haec dum facio reverenti, et filiali cultu exhibebo quantum in pectore meo valuerint paternae eius adhortationes quanti aestimaverim sacras eius circa rem Christianam sollicitudines, quibus personam meam, vitam, et regiae Domus claritatem litare non dubitavi. Certus tam de benedictionibus apostolicis, quam de paterno affectu, quo me ceu obedientem filium in certamina pro gloria Crucis, pro conservatione orbis christiani descendentem cumulare non intermittet Stas Vestras, cui, et manu, et anima profiteor, quod sim obedientissimus filius. Io. Rex Poloniae.

Le 16 (1), Ranuzzi écrivait à Cybo : « je me suis rendu à

(1) A la même date il ajoutait :

Sarà bene nota à N. S^re^ la mala intelligenza, che da qualche tempo è insorta frà questo Rè,e quello di Pollonia, e quali ne siano state le cagioni ; onde io non starò à tediare V. E. con farlene il racconto, mà venendo à quello, che è seguito in questa Corte, devorappresentarle che trovandosi quì un Inviato di Polonia è qualche tempo che dal Rè gli fù prima sospesa, e poi ricusata l'audienza, in modo che non hà potuto presentargli alcune lettere, che egli hà del suo Rè, particolarmente di doglianza, che egli fà contro il Sig^r^ di Vitri già ambasciatore di Francia in quella Corte, che questo habbia excitati torbidi, e seditioni contro lo Stato, e la persona del medesimo Rè di Polonia ; di richiesta degli aiuti altre volte promessi contro il Turco, e d'avviso della nascita di un figlio maschio, onde ne giorni passati venne à darmene parte come ancora della sua prossima partenza per Inghilterra all'istesso oggetto di chiedere soccorsi,e mi espresse insieme il suo dispiacere di haver da partir di quà senza presentare le dette lettere, particolarmente le concernenti gli accennati soccorsi, mostrando desiderio, che io mi fossi adoperato per rimuovere l'ostacolo. Mi parve di non negare quest' offitio ogni volta che egli mi havesse promesso di astenersi dalla presentazione di quelle, che toccano la persona dell'ambasciatore, e che potevano accrescere anzi che sminuire le male intelligenze, il che havendo lui riconosciuto per ragionevole, e promessomi di contenersi nella forma accenata, ne parlai al Sig^r^ di Croissy in occasione di essere da lui, et havendo gli rappresentato quello che era passato frà l'Inviato, e me, gli diedi eccitamento à ponderare la buona correspondenza che per il passato è stata frà i due Rè, gl'insinuai le giustificationi che il medesimo Inviato ha in mano della condanna di quelli, che in Polonia perderono il rispetto all'-ambasciatore di Francia, e l'esortai à contribuire à questa giusta sodisfatione dell'Inviato. Il Sig^r^ di Croissy mi rispose con molta esageratione dell' occasione che S. M^tà^ hà di esser mal sodisfatto del Rè di Polonia ; che questo hà messe fuori lettere, e voluto dare ad intendere, che dicano, e che il Mondo creda, che il Rè di Francia habbia fatte pratiche, e tenuto mano à fattioni per farlo levare di trono : che hà perseguitati alcuni signori di quel regno volendo talvolta inferire il gran tesoriere, solamente perche sono amici di S. M^tà^ che gli ha maltrattato i corrieri, e levate loro le lettere, et hà mancato al rispetto verso il suo ambasciatore nella famiglia e casa di habitatione, e violato in più modi il jus delle genti : che di tutto era stata cagione la Regina di Polonia per astio, che hà concepito perche qui non si è voluto fare Duca, e Pari il padre di essa nella forma che richiedeva, cioè con la verificatione del Parlamento, il che dal Rè ne meno si poteva fare secondo la dispositione delle leggi, e che questa

Fontainebleau pour demander à Croissy l'audience publique du roi, afin de pouvoir me mettre en public, la mort de la reine m'ayant encore retardé. — Comme on ne peut entretenir le roi sur un sujet dont on n'a pas parlé avec un ministre, j'ai eu une conversation avec Croissy sur la Hongrie, et je lui ai répété les mêmes choses dont il est fait mention dans ma dépêche du 30 d^r^. Le ministre me dit que déjà il en avait rendu compte à S. M. et qu'elle lui avait répondu que, pour faciliter l'accommodement avec l'empereur et éviter les longues négociations pour la paix, elle avait fait proposer à Ratisbonne une trêve de 30 ans laissant les choses comme elles se trouvent ; qu'elle fit cette proposition pour complaire S. B., mais que l'empereur fixé dans l'idée d'un accommodement avec les Turcs l'avait refusée, d'autre part il paraît vouloir faire la cession de quelque place en Hongrie, trouvant aussi qu'on peut délivrer Vienne et gagner quelques victoires sur les Turcs, de manière que toutes les forces pourraient être dirigées contre la France ; mais le roi ne voulant pas que les choses en arrivent à ce point, trouvant aussi que ce sont les Espagnols qui font le plus grand mal, en répandant de faux bruits sur les faits de l'empereur contre les Turcs afin d'éloigner les esprits de la paix avec César. Le jour suivant, Croissy me fit savoir que le roi me recevrait quoique l'introducteur des ambassadeurs fut absent. M'étant rendu à l'heure

---

era stata lo pietra dello scandalo che haveva interrotta la buona intelligenza che prima passava frà di loro, che però il Rè haveva non solo richiamato l'ambasciatore, mà ancora il ministro, che stava in Dansica ; non haveva dato parte à quel Rè della morte della Regina, e voleva distaccare affatto ogni corrispondenza con lui, e però credeva che S. M^tà^ non si sarebbe rimossa dalla risolutione di non sentire l'Inviato, et in quanto à i soccorsi mi disse che il Rè gli haveva promessi in caso che la lega contro il Turco fosse stata solamente difensiva : et havendo io compresa la difficoltà di far rimanere contento l'Inviato non solo da questo discorso, mà ancora da nuova scoperta, che feci fare con il medesimo Sig^r^ di Croissy dopo che hebbe parlato con il Rè, non stimai bene nell'audienza *(sic)* del Rè di avanzarmi à discorrerne seco, ma tornato hieri quà feci consapevole il medesimo inviato di quello ch'era seguito, et egli mostrandosi *(sic)* sodisfatto di me disse di voler partir subito per Inghilterra.

précise, j'ai présenté à S. M. le bref du pape et la lettre de V. Em. l'assurant de la meilleure affection de N. S. et lui demandant de venir au secours de la chrétienté, ou au moins d'agir de manière que l'empereur puisse avoir la complète liberté d'action contre les infidèles... Le roi m'écouta avec beaucoup d'attention et répondit avec des expressions très-respectueuses envers S. B., disant que, dans toutes ses actions, il avait visé principalement à plaire à S B. quoique quelquefois il n'y ait pas réussi. Le roi n'a spécifié aucun fait, mais a dit que cela eut lieu à son grand regret, et qu'il aurait donné tout signe de sa volonté de mériter la bonne inclination que le pape a pour lui. Quant à l'affaire de Hongrie, le roi ajouta qu'il voudrait bien satisfaire aux désirs du pape mais qu'il en est empêché par les agissements de l'empereur, car non seulement il lui refuse de signer la paix mais aussi de récupérer ce qui a été toujours sa propriété, et de réintégrer la religion catholique tandisque c'est là le meilleur contentement que le roi souhaite d'avoir. S. M. continua à dire qu'on l'accuse d'être avide de conquêtes, tandis qu'elle ne réclame que sa propriété, désirant extirper l'hérésie et plaire à S. B. et que dans ce but tendent toutes ses actions ; le nonce remarque qu'à ce point le roi glissa sur les questions du jour et dit que pour le moment il n'en voulait pas parler — mais reprenant le premier sujet, le roi alla jusqu'à dire que l'empereur mérite tout le mal, car c'est de sa faute si la religion n'a pas refleuri dans la plus grande partie des Provinces Unies ; concluant que si l'empereur se met sur la bonne voie, on verra ce qu'on pourra faire pour complaire S. B., à laquelle on doit dire que, désormais, il convient à S. M. de pourvoir à ses propres intérêts. Le roi parla aussi de la proposition d'une trêve et, à ce sujet, il répéta ce que Croissy m'avait dit : que S. M. ne voulait pas attendre que l'empereur tournât les armes contre elle. Et, à propos des nouvelles, le nonce ajoute qu'on répète qu'en outre du Manifeste dont il a écrit, le nombre des troupes françaises augmente près du Rhin et qu'à Duquesne, qui se trouve à Alger, on envoie de Toulon d'autres vaisseaux de renfort

pour attaquer les Espagnols sous le prétexte du salut au drapeau. Et, d'après ce qu'on voit, on pense que si les affaires de l'empereur marchent bien contre les Turcs, ici on tâchera de prévenir le parti autrichien par une rupture et de jouir du bénéfice qui dans les affaires de ce genre vient à ceux qui préviennent ; ainsi on ne parle plus du voyage de la Cour à Chambord mais en Flandre. J'ai informé Bonvisi que sans un accord il est impossible d'avoir des secours du roi. J'attends des instructions de V. Em. sur la manière de me contenir soit pour la paix soit pour la trêve ».

Le 17, Cybo l'engage à continuer ses démarches afin d'obtenir des secours pour l'empereur, malgré qu'il n'ait pas trouvé de bonnes dispositions chez Croissy ; N. S. espère que S. M. voudra au moins l'aider à dissiper les jalousies... « Le remède proposé par V. S. est lent à tous les égards pour un danger aussi imminent ; on pourra négocier plus tard. V. S. n'offrira pas la médiation pontificale et se bornera à dire que S. S. ne renonce pas à s'adresser aux princes chrétiens.

Le 18, Bonvisi mande à Cybo deux lettres (1) ; dans la pre-

(1) Le même jour il informe qu'au retour du sanctuaire de l'Image de Passau, ayant rencontré l'envoyé de France ils reprirent ensemble les anciennes conversations. « Il m'a dit que son roi fait l'éloge de mon zèle ; que voyant que l'empereur refuse la paix et la trêve, on déduisait que la guerre finie avec les Turcs il se jetterait sur la France ; et le roi, ne devant pas attendre de se faire justice pour cette raison, avait déclaré à Ratisbonne qu'il attendrait un mois, après quoi il agirait selon ses intérêts. J'ai demandé si la sûreté qu'on offrait serait générale pour toute l'Europe ou pour la seule Allemagne,car parmi les terres attenantes à l'empire il y avait les terres italiennes et le Cercle *burgoundico*.Et l'envoyé me répondant qu'il ignorait s'il s'agissait d'autre pays en outre de l'Allemagne, j'ai dit que tout le monde serait étonné de voir — que tandis que chacun tâche de coopérer comme il peut à la résistance contre une invasion aussi terrible — les armes françaises envahir les territoires des princes qui aident la cause commune ; de cette manière on donnerait de la force aux bruits que la France opère d'accord avec les Turcs. L'envoyé me dit que si l'accord existait, les Français et les Turcs se trouveraient déjà au centre de l'empire. Mais à cela j'ai répliqué que personne, malgré sa malignité, ne pouvait craindre des actions à découvert contre l'empire, étant donnée la grande

mière il annonce : Quoique la poste de S. Em. soit arrivée dans la nuit, il se rendit chez l'empereur, qui, étant rentré dans ses chambres, a tout de même voulu le recevoir et se montra très-touché de la grande générosité de S. S. « Il me remercia, écrit-il, avec tant d'émotion que les larmes lui coulaient des yeux ; et d'autant plus qu'il était affligé de la nouvelle apportée par un cavalier que les Turcs autour de Vienne travaillent sous terre ; S. M. m'avoua que dans la place il n'y avait pas assez de poudre... on dit que Lorraine a expédié des courriers au roi de Pologne et à l'électeur de Saxe pour qu'ils accélèrent leur marche ». Dans la seconde, il informe que Staremberg a écrit au duc de Lorraine où,après avoir remercié Dieu qu'enfin le duc ait pu recevoir ses lettres, il l'assure que jamais il ne cèdera la place qu'avec la dernière goutte de son sang ; mais je supplie, lui écrit-il, aussi V. A. de hâter les secours autant qu'il est possible car une vigoureuse résistance comme celle-ci ne se fait qu'avec perte de monde ; outre que les officiers manquent aussi et les munitions de guerre commencent à se consommer,malgré la diligence que l'on fait à y porter remède. Du reste,nos gens n'ont point peur des Turcs qui sont faciles à battre quand on les attaque vigoureusement, et grâce à Dieu 30 ou 40 de nos hommes ont toujours battu et délogé partout plus de 100 Turcs. Le baron dit aussi qu'un prison-

---

humanité du très-chrétien, mais que même sans rupture les jalousies qui tiennent occupés les princes suffisent ; et j'ai cité l'exemple de Brandebourg qui, quoique se plaignant de l'empereur pour avoir été laissé seul à faire la paix, toutefois se disposait à envoyer à présent un contingent ; mais de 5000 h. tandis qu'il devait en donner 15,000 s'il y avait eu un accord avec la France ; et j'ai ajouté que la France ne demande à l'empereur rien des états patrimoniaux dont César peut disposer à son gré, mais des parties de l'empire et alors le consentement de la pluralité des voix de la Diète est nécessaire ; est-ce en ce moment, devant tant de dangers, qu'on peut négocier des sujets aussi graves ? Toutefois j'ai conclu que je parlais pour mon compte comme ecclésiastique et ministre de S. S. L'envoyé excusa l'occupation d'Argentina, disant que les citoyens avaient voulu se donner au roi, et sur cela j'ai répondu : un membre de l'empire peut-il se détacher sans le consentement des autres ? J'ai laissé le ministre bien pensif, mais j'ai répété que j'avais parlé pour mon compte ».

nier janissaire a avoué qu'ils ont perdu plus de 11,000 hommes, bien des officiers et deux pachas, celui de Mésopotamie et d'Albanie ; qu'ils manquent de fourrages et attendent un convoi de munitions de Bude ; il serait nécessaire de l'arrêter en chemin (1).

Le 19, Pallavicini informe Cybo,que se trouve ici de passage l'archévêque de Maxivan, dominicain, en voyage pour la Perse ; il le connaît beaucoup ayant employé ses services durant la nonciature en Toscane. « J'ai écrit à Bonvisi, que ce religieux étant allemand pourrait bien travailler en Perse, comme va l'en charger le roi, pour que ce royaume aussi fasse la guerre aux Turcs. Le cardinal a fait agréer mon conseil et vient d'arriver de Vienne un extraordinaire qui charge le prélat de cette mission ; et d'accord avec le césarien je lui ai donné des instructions et il est déjà parti pour continuer sa route. Le résumé des instructions est : mettre en relief la perfidie des Turcs, la constitution de la ligue, les secours des princes chrétiens à l'empereur et l'opportunité que les Turcs soient attaqués de différents côtés. Il serait bon que les Moscovites les attaquent aussi, mais cela ne peut avoir lieu qu'après la conclusion de la paix perpétuelle, avec l'aide de César par son envoyé.» L'archevêque est porteur aussi du bref pontifical, et il dira que cette ligue est promue par le pape qui a toute autorité sur les princes chrétiens. . Et, le même jour, il ajoute : que Brandebourg a écrit une belle lettre au roi, où il dit que considérant le sacrifice que fait S. M. pour sauver l'empereur, conduisant avec lui la fleur de la nation polonaise,

(1) Le 4 septembre, Cybo lui répond : « la conversation de V. S. avec l'ambassadeur de France a été conforme aux sentiments de S. S., qui ne vise à autre chose que de rendre toujours plus sûr le repos de la chrétienté et abaisser l'orgueil des adversaires qui veulent la détruire ; le pape se complait de se voir secondé par le zèle de ses ministres. Il espère que par les démarches du nonce à Paris le très-chrétien ne s'opposera pas à ses sentiments et sera content de voir mettre un frein à la hardiesse des barbares, féroces adversaires du nom chrétien. S. M. voudra aussi avoir le mérite d'y contribuer en détruisant au moins les jalousies entre les princes catholiques, afin qu'ils puissent librement concourir à la défense de la chrétienté ».

il était décidé à envoyer plusieurs régiments au secours de César, demandant pour cela un apanage tout en regrettant que son infirmité l'empêche de combattre sous le commandement de S. M., comme il l'aurait tant désiré.

Le 23, de Fontainebleau, Ranuzzi écrit à Cybo :

Per eseguire con ogni diligenza i cenni premorosissimi *(sic)* di N. S. portatimi dal corriero Burattino partii Venerdi di Parigi, come nell' istesso giorno accennai à V. Em^{za}, e sabbato mattina giunsi alla Corte, dove non havendo trovato nè il Sig^{r} di Croissy, nè il Sig^{r} di Bonevil introduttore de gl' ambasciatori non mi fu possibile di farmi appuntare l'udienza per quella mattina, nella quale S. M. uscì dalla caccia, ne potendo haverla hieri in riguardo all' esser la giornata destinata per il publico ingresso mi fù accordata per questa mattina, preventivamente alla publica ch'haverò dimani. Hieri sera dopo la fontione dell' ingresso e delle visite fui à trovare il S^{r} di Croissy, e reitetategli col' efficacia che seppi maggiore le instanze per i soccorsi, ò almeno per la rimotione dè sospetti, che di quà riceve l'Imperatore ; accompagnai l'offizio con tornare à rappresentargli i motivi altre volte suggeri tigli della gloria che n' haverebbe riportata il Rè, del vantaggio che gli sarebbe risultato dal conciliarsi con quest'attione gl'animi di tutta la Christianità ; e, quello che ad ogni altra cosa deve prevalere, il merito, che la M. S. si sarebbe acquistata appresso Dio giusto rimuneratore delle buone opere, et al cui servitio era ben dovere che la pietà regia impiegasse le sue forze in riconoscimento delle grazie che n' hà ricevuto, e che dalla sua mano omnipotente può sperar' anco in avenire. Hò fatto l'istesso più diffusamente questa mattina col Rè, e v' hò aggiunto l'eccitamento à riflettere alla conditione della nostra humanità, ch'obligandoci à lasciare nel corso di non lungo tempo questa vita, conviene à S. M., che ha sempre havuto tanta mira nelle sue attioni d'eternare nel mondo la gloria del suo nome, valersi di così bella congiontura per acquistarsi nell' eternità dell' altra vita una gloria tanto più desiderabile, quanto per ogni conto superiore all' altra ; Ma come che con queste insinuationi non s'accorda l'interesse di stato, su'l quale si regolano le risolutioni, così non hanno prodotto l'effetto al quale sono dirette dal zelo di S. Beat^{ne},altro non havendo io ritratto, che la dispositione già accennata di dar i soccorsi, ogni volta che l'Imperatore con la pace,o' triegua offerta apra la strada ad inviarglieli, come parimente all' altro punto di levare le gelosie che riceve l'Imp^{re},

mediante una positiva promessa di non invader la Germania durante la guerra del Turco. M'è stato risposto coll' istesso concetto, che tenendo S. M. nuovi avvisi di Ratisbona, che gl'Austriaci contro il sentimento di tutto l'Imperio continovino à ricusare la pace, e triegua sudetta, anche con modi espressivi d'una positiva speranza di finir presto la guerra d'Ungaria, e ritorcersi centro questo regno, non sarebbe savio partito l'aspettare la commodità del nemico, e porre à rischio la sicurezza de' sudditi e del regno ; Onde non è certamente sperabile d'indurre questa Corte à fare nè l'altro de passi sudetti, à quali vienne stimolata dagl'offizii di Nostro Sig^re^ Io non lasciarò di rinovare le instanze, e d'accalorirle con la presentatione de' Brevi al Delfino, et altri prencipi della casa reale, e con parlarne anco ad altri, come hò sin' hora fatto del P. della Chaise, essendomi accertato, che S. M. non è per haverne dispiacere. E in tanto del seguito sin' hora ne porto à V. Em^za^ questa riverente notizia in adempimento del mio debito, con sommo dispiacere che le congiunture presenti non servano, come deve bramarsi da ogni huomo da bene al fervore col quale S. Beat^ne^ contribuisce al bene della causa commune. Et à V. E. ecc. (1).

Et le 24, Cybo (2) écrit à Ranuzzi :

---

(1) Et, le même jour, répétant ce qu'il a écrit des idées du roi sur la situation, il ajoute que malheureusement le comte Caprara a laissé échapper en parlant aux Turcs, que l'empereur pouvait conclure la paix avec la France et ainsi avoir son aide ; cette phrase a porté préjudice à la nation française et il ne convenait pas de lui infliger ce préjudice hors de propos, car si S. M. était sûre de l'accord elle se déclarerait. Par conséquent on ne veut sous aucun prétexte faire craindre quoique ce soit aux Turcs et faciliter leur paix avec l'empereur. Et le nonce conclut « qu'ayant parlé d'aider à la conclusion de traités de paix avec l'Espagne, on dit oui si on accorde la démolition de Luxembourg, mais je ne peux rien répondre n'ayant pas d'instructions ».

(2) A la même date, il ajoute, « d'après ce qu'elle vient d'écrire en clair : V. S. Illme doit aussi dire au roi et à Croissy combien sont passagères les grandeurs humaines, et combien peu on jouit des acquisitions faites par la valeur et la force des armes. Ce sont plutôt les successeurs qui en jouissent, tandis qu'elles ne procurent que des soucis et des amertumes à ceux qui les ont faites, pour le compte qu'on en doit rendre. C'est la félicité éternelle, la vraie ; elle n'est pas sujette à des changements et on l'acquiert en aimant Dieu selon l'Eglise, en la défendant contre les Infidèles. De cette manière se sont conduits les plus clairs prédécesseurs de S. M. ; en mourant ils ont laissé une grande gloire sur la terre et sont allés en jouir d'une

Se bene hò poco che aggiungere à quanto V. S. Illma avvisa haver detto al Sig^{r} di Croissy colla sua cifra de' 30 di Luglio nelle conferenze che hebbe seco toccante le istanze fatte da S. San^{tà} con suo Breve particolare perche il Rè volesse togliere tutte le gelosie, che hanno dato, e danno le sue armi all' Imp^{re} et à suoi collegati, acciocche possa impiegare tutte le sue e le di loro forze per sottrarsi dall' oppressione, che gli minaccia il commun nemico della Cristianità, hà voluto non dimeno N. S., che io replichi à V. S. Illma i medesimi motivi, e le sue continuate premure in una causa, che è tanto à cuore alla San^{tà} S. quanto, che si riconosce obligata di haverla, perchè si procuri dalla vasta potenza del Turco di voler annichilare la Chiesa, della quale è capo visibile il Vicario di Christo. Dovrà ella pertanto rinovare à S. M. le più efficaci preghiere, che stimo havrà di già fatto alla M. S. secondo il tenore del Breve, che se l'è inviato per corriero espresso, e rappresentargli vivamente, che N. S^{re} non hà mai inteso, nè intende, che debba rilassare le pretensioni, che tiene colla M. Ces^{a}, mà si bene che voglia sospenderle nel tempo, ehe valendosi il Turco di questa congiontura tiene assediata così strettamente la città di Vienna che si può temere della sua caduta quando le forze dell' Imperio fussero disunite, et obligate alla propria difesa. Il trattar la pace in queste contingenze è molto difficile da potersi conseguire, e l'Imp^{re} non può concluderla da se stesso, mentre sono in piedi le leghe à lei ben note, et il Visir, che conosce questa necessità, continua ad ammassar nuova gente, et à moltiplicare le batterie, conoscendo chiaramente quanto à lui siano profittevoli le dilazioni, che portano seco i negoziati, che devono farsi con diversi prencipi, che vi hanno i loro particolari interessi. Iddio ha prosperato la persona del Rè, e la Casa reale con le sue grazie cosi abbondanti, che dal Rè medesimo non possono desiderarsi maggiori. E perchè S. M. è debitrice alla bonta Divina in sommo grado, non può nel corso di sua vita haver un' occasione nè maggiore, nè migliore per mostrarsi grato alla beneficenza di Dio, che la presente,

---

perpétuelle au ciel... V. S. pourra s'étendre davantage sur le sujet avec le P. La Chaise, lui rappelant l'obligation qu'il a de faire réfléchir le roi sur les nombreuses grâces qu'il a reçues de Dieu, et sur l'obligation qu'il a de lui correspondre ; aussi comme il agit mal si, au lieu d'offrir du secours dans les dangers de la chrétienté, il en empêche la défense, en inspirant des jalousies aux princes qui voudraient la secourir... S. M. a eu dans la Cour un témoignage funeste que, même les personnes dans la plus haute position, sont sujettes à la mort et à rendre compte à Dieu de leurs actions ».

che parla da se stessa, nè hà bisogno, che io ne faccia un' individua espressione, perchè si tratta di redimere la Cristianità dalla schiavitudine del Turco, e da tutte le pessime condizioni, e lacrimevoli successi che porta seco la fortuna, e prosperità delle armi Ottomane. A me non resta che dirle d'avantaggio ch'ella deve impiegar tutto'l suo studio, e l'efficacia delle sue persuasioni per fare apprendere al Rè, che solo Dio deve essere l'oggetto delle sue pie, e magnanime deliberazioni à favore della sua causa, e che S. M. havrà Dio per largo remuneratore di tutte le operazioni in una vita, che hà per confine l'eternità. E ecc.

Le 25, Bonvisi (1) écrit à Cybo :

---

(1) Il transmet aussi la copie de sa lettre du 19, au roi de Pologne :

Avvicinandosi V. M. per colmare le passate vittorie col soccorso di Vienna, e per acquistarsi giustamente il titolo di defensore della Christianità, non posso frà l'acclamazioni universali contenere le mie proprie,come quello, che più d'ogn'altro sono interessato nella sua gloria, et oltre questi motivi, ne hò un'altro di grandissima consolazione per mè, parendomi che con la sua real venuta in questi paesi, mi si restituisca la fortuna, che già possedei di servirla attualmente come Nunzio apostolico, per supplire all' assenza di Monsig^r Arcivescovo d'Efeso. Piglio dunque l'ardire di suggerire alla M. V. alcune cose, che stimo profittevoli alla causa commune, riflettendo che mentre V. M. viene à liberare Vienna, il che riuscirà facilmente col solo terrore, che cagiona ne i Turchi, il suo glorioso nome e poi à dissiparli col valore, e con la prudente condotta, si prevalerà il Tekeli dell'assenza di V. M. dal suo regno, e della richiamata delle genti Caesaree dalla guardia de confini, e farà crudelissime devastazioni nella Silesia, Moravia e nell'Austria di là dal Danubio, onde humilmente la supplico di voltar gl'occhi suoi providi, e benigni verso quelle afflitte provincie, e non permettere che quello scelerato ribelle si satij del sangue dell'innocenti, e si arrichisca con le loro sustanze. Ardisco dunque di suggerire à V. M. riverentemente, che l'esercito Lituano entrasse nell'Ungaria superiore dalla parte di Monkacz, mettendola tutta à ferro, e fuoco, sarebbe obligato il Tekeli ad accorrere alla difesa delle cose proprie, et haverebbe un giusto pretesto il Transilvano di separarsi da i Turchi, per guardare il proprio paese, e lo farebbe volentieri, prevedendo che sarà roi spogliato del Principato per investirne il Tekeli. In oltre se la gente Polacca, che non hà potuto seguitare la celerità di V. M. scendesse divisa in due corpi nell'altra Ungaria superiore dalla parte del Segusio, e di Trencino si troverebbe il perfido ribelle talmente angustiato, che non saprebbe dove voltarsi, e non potrebbe fidarsi di molti, che lo seguitano per puro timore, ben conoscendo quanto li

Conoscendo sempre più vive le premure di N. S[re] per l'abbassamento del nemico commune, non posso lasciare d'inculcare di nuovo sopra i Trattati della Lega d'Italia per far in mare una diversione, non per acquistar paesi, il che richiederebbe troppo apparato, mà per difficultare il trasporto della gente, e de viveri, per angustiare non solo l'esercito Ottomano, mà l'istessa città di Costantinopoli, che se vedesse cattivi successi nell'esercito, e si trovasse scarsa di vettovaglie, potrebbe fare qualche tumulto nell'assenza del Sultano. Questo Sig[r] Ambasciatore di Spagna mi dice, che sè potessero ottenere dalla Francia col mezzo di S. S[tà] una pace stabile, ò almeno una sospenzione alle già note pretenzioni, il suo Rè rinforzerebbe notabilmente le squadre, che à S. S[tà] riuscisse di ottenere dà altri prencipi ; Se S. B[ne] ne havesse positiva promessa dal Rè Cattolico,forse il Rè Christianissimo non molesterebbe l'Italia per non disturbare una tal diversione. Io già mandai à V. E. la relazione del discorso tenuto con l'inviato di Francia, il quale non si è offeso dalla mia libertà, angi più tosto quanto à sè l'hà gradita, et è venuto dà mè à pregarmi di suggerir mezzi di concordìa tanto all'Imperatore, quanto à lui, et io hò risposto, che se si trattasse della generale, confiderei che si potesse fare qualche cosa di buono, mà chè nella particolare s'incontravano delle difficultà, non per avversione, che havesse l'Imperatore al suo Rè,mà per non disgustare i collegati, che lo soccorrono contro il Turco, perchè ho qualche rincontro, che al Rè di Francia sia dispiaciuto che dall'Imperatore non si li siano participati i suoi pericoli hò insinuato al Cancelliero di Corte, che piglino la congiuntura

---

sia vergognoso, e mal sicuro il dependere da uno schiavo del Turco. Supplico ancora humilmente la M. V. di considerare sè fosse praticabile in sua assenza dal Regno di far uscire in compagna la prospolita, almeno de' Palatinati più vicini,per fare un'irruzione generale nell'Ungaria ribelle,et anche nel paese adiacente del Turco, perchè il nome Polacco è ridotto tanto formidabile à quei barbari, che non troverebbero alcuna resistenza, come non l'hanno fatta in due incontri, che hanno havuti con poco numero di essi. La sfera dell'attività di V. M. non si ristringe solo ad operare con vigore dove si trova con la sua real persona, ma spandere la sua virtù ovunque arriva la sua prudente direzione ; E V. M. non hà dà essere liberatore di una sola parte, mà del tutto, onde confido, che haverà la bontà di esaminare questi miei humili sentimenti, e ne perdonerà la temerità, mentre, come ministro di S. S[tà], e come antico servitore della M. V. spero che saranno graditi. Prego intanto la Divina clemenza che la conduca con ogni prosperità, e la riconduca trionfante nel suo regno con piena vittoria di tuti i nemici del suo S Nome, mentre io con somma ecc.

della condoglianza per la morte della Regina, e mostrino tutta la confidenza, che può praticarsi, senza turbarsi con le gelosie. Forse darà qualche dilazione alla rottura minacciata doppo il mese corrente lo spingersi dall'Elettore di Brandeburgo quasi tutte le sue forze per il soccorso di Vienna, perchè non rimanendoneli tante da assistere il Rè di Danimarca contro la Svezia, che sarebbe assistita dalla Casa di Brunsvich la Danimarca sia più cauta nell'intraprendere la rottura del Nort, anzi fà qualche progetto di soccorrere anche essa, sichè mancando alla Francia l'assistenza di queste due potenze, essendo deboli gl'altri suoi collegati, puol essere, che si verifichi quello, che si dice, che sia per sospendere la minaccia fatta della rottura, e che la passi con un manifesto contro la Spagna, onde col guadagno del tempo, potrà S. S^tà^ adoprare utilmente i suoi paterni offizij, et animare S. M. Christ^ma^ all'impresa dell'Affrica, per domare pirati, et pirati, et assicurare i traffichi de suoi sudditi, e così con gran profitto del suo regno s'impiegherebbero le sue armi contro gl'infedeli, senza disturbare i commercii, che i Francesi hanno in Constantinopoli, et in Levante, che è stato sempre la remora per non rompere con i Turchi. Suggerisco perchè tutto puole giovare alla causa publica e sotto puonendo tutto all'infallibile giudizio di N. S^re^, et alla purgata prudenza di V. E. ecc.

Le 25, Bonvisi répond à Ranuzzi qu'il espère que le très-chrétien lui aura fait des déclarations plus rassurantes et que S. M. voudra ajouter à sa gloire immortelle celle de délivrer la chrétienté, qui serait perdue du fait d'une invasion du très-chrétien en Allemagne. « Je ne dis rien d'une invasion, n'ayant pas de fondement pour parler sur cette matière. Après avoir, il y a quelques mois, présenté un bref à l'empereur je n'ai pas eu ordre de négocier à ce sujet, car S. M. s'est montrée disposée à plaire au pape dans tout ce qui est possible, assurant que de sa part il n'y a pas de difficultés ; qu'il n'avait conclu aucune ligue offensive contre la France, mais seulement quelques défensives pour se garder contre les continuelles déclarations de réunion qu'on faisait à cause de la chambre de Metz ; car quoique cinq électeurs adhéraient à tout, quatre, les plus exposés aux premiers dangers, insistaient auprès des autres pour rappeler à l'empereur son devoir de les assister et les défendre. On ajoutait aussi que si l'empereur

avait signé une ligue particulière, tout se serait disloqué et personne ne l'aurait aidé contre les Turcs ». Et il continue :

... perche ogn' uno haverebbe abborrito le sue infrazioni de patti ; e d'effetto si è veduto, che per haverli conservati con buona fede, hà incontrata grandissima prontezza ne i prencipi, nel soccorrerlo, il che non sarebbe seguito, se si fosse separato da loro, e ciò non doverebbe dispiacere à S. M[tà] Xma, perche se dicono à V. S. Ill[ma], che non possono allontanare le loro truppe dal Reno, per non lasciare in abbandono i prencipi, che seguitano il loro partito, questi non hanno mai dovuto temere stante la qualità delle leghe semplicemente defensive, et hora molto meno, che il maggior numero delle truppe dell' Imperio è calato per il soccorso di Vienna, però è più forte ragione non puol' S. M. Ces[a] separarsi da i prencipi, che lo soccorrono, e sforzarli ad un trattato particolare, al quale repugna la pluralità de voti della Dieta di Ratisbona, tanto più che le proposizioni, che si fanno, non toccano alcuna parte delli Stati patrimoniali di S. M[tà] Ces[a], ma de i membri dell' Imperio, et alcuni di essi asseriscono, ch'il fare un' trattato particolare cambia solo la sede della guerra, ma non l'estingue. Come hò detto, udii già queste ragioni, et hora sentendo, che si manda à Ratisbona per trattare il Sig. Conte di Vindisgratz consigliero di Stato, mi feci lecito hiersera di referire à S. M[tà] ciò, che V. S. Ill[ma] mi avvisava e lo pregai di darli le più piacevoli istruzzioni, che si potesse ; et egli sorridendo mi disse : V. S. ben sà, se il mio genio è totalmente contrario alla guerra, e se quando anche l'havessi diverso, io sia in stato di meditarla contro la Francia, trovandomi in Vienna in pericolo, e con l'Austria abbrugiata, e con l'altre provincie devastate dal passaggio di tanti soldati, che vengono per soccorrermi. Io nella Pace di Nimega lasciai Friburgo, che era mio patrimonio, e ritenni Filisburgo, che mi obbliga à tante spese, solo perche non potei negare à i prencipi dell'Imperio di conservarli quell' antemurale. Hò poi fatte molte leghe solamente per defenderli, et il dover non vuole, ch'io manchi di parola à chi mi aiuta. Hò sempre desiderato, e desidero di conservare fraterna amicizia col Rè di Francia, et in un' trattato generale farò conoscerli, quanto io sia inclinato alla pace. Non ritengo nell' animo mio pensieri di guerreggiare col Re mio fratello, e cognato, ben sapendosi, quanto mi sia incommoda quella guerra lontano dai miei Stati, che non desidero d'ampliare da quella parte, ma solo di conservarli insieme con quelli dell' Imperio, perche il fatto mio consiste in liberarmi dalle vessazioni de' Turchi, e dilatare da questa parte i confini per assicurare Vienna, in caso, che adesso si liberi. Hò stimato bene di referire à V. S. Ill[ma] questo discorso, acciò che veda, quanto sia moderato l'animo di questo prencipe, e quanto poco utile possa havere dal far guerra alla Francia : ma l'honor suo, e le sue promesse, pare, che non li permettino di far trattati particolari, per non perdere tutti i suoi amici ; oltre che se si facesse un' aggiustamento universale, si potrebbe haver' soccorso di denari dalli

Spagnoli, e perdendo l'Italia le gelosie, si potrebbero metter' insieme molte squadre di galere per molestare il nemico commune, e S. Mtà Xma rimanendo in pace, e trionfante, potrebbe fare grandi acquisti contro quei barbari, et assicurare la propria nazione dalle loro continue prede. Altro non saprei aggiungere in risposta alla benignissima di V. S. Illma, fuorchè assicurarla sempre più del vivo desiderio, che hò di servirla, e di mostrarle con l'opere la grande stima, che faccio del suo merito singolare, ecc.

Le 26, Pallavicini informe Cybo que d'ordre du duc de Lorraine est arrivé le colonel Caraffa, qui donna des notices sur Vienne. S.M. a laissé en arrière l'armée et s'avance avec trois ou quatre mille soldats légers, pour explorer. Partout S. M. est reçue avec enthousiasme ; et l'armée s'est beaucoup augmentée ; mais les Lithuaniens ne sont pas encore arrivés... Il paraît que l'argent impérial pour les levées n'a pas été remis à qui de droit et a été usurpé ; le désordre a été grand et on n'a su cela que trop tard. Et, le même jour, il accuse réception de l'avis (1) d'envoi de 100,000 fl. qui, avec les autres, forment 400,000 ; il en a informé S. M. ainsi que de l'espérance de N. S. en son triomphe (2).

(1) Le 14 juillet, Cybo l'avait averti qu'il avait fait transmettre cette somme, ajoutant que S. S. espérait que les mauvaises nouvelles des succès des Turcs contre les impériaux en Hongrie auront excité davantage l'ardeur du roi à entrer en campagne ; et à présent on n'attend que les preuves de sa valeur. Et, le 31, il répond que le pape a été bien content d'apprendre que S. M., selon ses projets, compte arriver à temps pour faire des diversions et arrêter ceux qui veulent défendre les révoltés en Hongrie.

(2) Le 8 septembre, il ajoute que le roi lui a répondu de Holbrun — à 4 lieues du Danube,— remerciant N.S. du nouveau subside, et l'assurant de son ardente volonté de se conformer à ses désirs : qu'il se trouve déjà à trois lieues du Danube, tandis que les troupes de la Saxe, Franconie et Souabe, plus près que la Pologne, ne sont pas encore arrivées : qu'on n'avait pas fait le pont sur le fleuve et qu'il fallait attendre pour le passer. Le roi écrit encore qu'il attendait le gr. général du royaume avec le reste des troupes, et qu'il s'était abouché, à son plus grand contentement, avec le duc de Lorraine qu'il a tenu au courant des faits d'armes. S. M. a répété la même chose touchant le duc a l'envoyé césarien, qui m'a écrit à ce sujet : *Magna inter regem et ducem loharingix intercessit confidentia et vera amicitia.* Le roi pour éliminer toute difficulté de cérémonial pour les préséances, a décidé qu'on doit tenir les conseils de guerre debout, sans s'asseoir.

Le 28, Cybo(1) transmet à Bonvisi trois lettres; dans la première il annonce :

Nell' haver l'E. V. secondato il desiderio dell' Imp[re] trasferendosi a Passavia, ove S. M[tà] trovasi presentemente hà ella ad un tempo incontrato quello di N. S., che pur bramava, si come le accennai con altre mie lettere antecedenti, di sentirla sempre appresso la M. S., alla quale nelle correnti emergenze, in cui trattasi della publica sicurezza della Cristianità tutta, potrà V. E. giovar moltò coll' assistenza de suoi consigli, e delle savie insinuazioni sue.

Queste dunque dovranno stendersi principalmente in esortar S. M[tà] ad effettuar sollecitamente quelle istesse cose di più rilievo, le quali dal proprio avvedimento molto prima le saranno senza dubbio state suggerite ; procurando ed insistendo coll' autorità sua che i capi degl' eserciti caminino fra loro di buon concerto, et uniti, ò nel portar soccorso à Vienna, ò in qualunque altra operazione, che da essi volesse intraprendersi per liberarla dall' assedio strettissimo, nel qual si trova ; certo essendo, che nella buona unione de medesimi, e nella lor condotta consiste la somma delle cose. Con tal riflessione, potendo à ciò contribuir molto il far godere al Rè di Polonia tutte le preeminenze possibili, e la dovuta stima de suoi consigli, et delle direzioni sue, così richiedendo non meno la qualità del personaggio, e l'esser egli soldato, che la consideratione all' haver la M. S. lasciata la difesa de proprij stati, per far quella dell' Imperio, e della Germania tutta, dovrà dall' E. V. farsi ogn' opera con Cesare, onde resti totalmente adempita questa parte, che tanto può valere alla espression del nemico. Nel rimanente quanto al denaro potrà veder V. E. dalla quì congiunta nota (2) de pagamenti essersi rimessa costà, et in Polonia, maggior

(1) A la même date, il lui transmet le bref par lequel N. S. concède l'imposition d'un autre 1 % sur le prix des biens ecclésiastiques au lieu du subside qui devait se répartir sur les biens du clergé.

(2) Nota de denari remessi per ordine di N. S[re] al S[r] Card. Buonvisi per la presente guerra contro il Turco.

A 3 Aprile sono stati rimessi al S[r] Card. Buonvisi f. 50,000. A di X detto 50,000. A 3 Luglio 50,000. A 6 Agosto 50,000. A 14 Agosto rimessi per Venezia, e Genova 20,000. A 21 detto 200,000. Totale f. 600,000.

Nota de denari rimessi per ordine di N. S[re] à Mons[r] Nunzio in Polonia per la presente guerra contra il Turco.

Oltro ai 100,000 di b. m. che già haveva in mano Mons[r] Nunzio medesimo 100,000 E gl'altri 112,000 riscossi della S[ra] Duchessa Radzivil per altretanti, che d'ordine di S. B. furono qui in contanti dati in pre

somma di quella, che la S[tà] di N. S. havea promessa ; e presupponendo ancora, che all' arrivo di questo spaccio sia per esser pervenuto l'intiero del denaro, che per servigio dell' Imp[re] si è trasmesso anche ultimamente, e in Polize di Cambio, e in contanti all' E. V., à me non resta alcun altra cosa d'aggiungerle per hora ecc.

Et, par la seconde, il informe que le card. Pio a fait de nouvelles instances au pape au nom de S. M., afin que S.S. veuille inviter les princes à s'unir pour aller à la défense de Vienne, ou qu'au moins ils s'efforcent pour que les troupes turques l'abandonnent. Le pape a répondu : qu'il avait déjà bien des fois répété ces démarches auprès des princes soit par courriers soit par des brefs ; qu'il en a écrit trois sur ce sujet à la République de Venise, renouvelé souvent les mêmes prières au card. Ottoboni, et que prenant l'occasion du subside du Portugal il avait offert à S. Em. que, si la République craignait d'attirer sur elle les Turcs au cas où ils auraient connaissance de son concours à la défense de l'empire, elle pourrait faire passer ses subsides par les ministres apostoliques ; mais à ces ouvertures la République à toujours répliqué qu'elle doit aussi protéger ses frontières contre les Turcs, et

---

stito al fu S[r] Duca suo consorte 1683. A 8 Maggio sono stati rimessi in Polonia 100,000. A 15 detto 100,000. A 26 Giugno 100,000. A 24 Luglio 100,000 totale 612,000 f.

P. S. Con le lettere di Venezia ricevutesi in questa settimana s'intende, che già i SS[ri] Rezzonici haveano fata per V. E. la rimessa di 100,000 fiorini cioè, 50,000 per Norimberga et altri 50.000 per Augusta, e che a ll' E. V. se n'era dato sollecitamente distinto avvisso.

S'intende ancora da Genova, che li 100,008 fiorini, i quali di là si doveano rimettere in contante à Milano d'onde per lo Stato Veneto passarebbero ad Ispruch, si doveano sollecitamente trasportare à quella volta ; e da Venezia s'intende, che il S[r] Conte della TorreAmbasciatore Cesareo appresso la Republica ne havea concertata la sicurezza per lo stato dell' istessa Republica sino ad Ispruch, ove il denaro si dovea consegnare al S[r] Co. Gio. de Spaur, capo di quel Consiglio à dispositione di V. E.

Con ogni sollecitudine si spera parimente, che sarà fatta all' E. V. la rimessa odinata da S. S[tà] sabbato prossimo passato, la qual fu d'altri ducento mila fiorini 100,000 pur per Venezia, e 100.000 per Genova nell' istessa maniera.

que même elle est obligée à cet effet de faire un emprunt de 400,000 duc., ne pouvant se charger d'une plus forte somme d'intérêts. Enfin, dans la troisième, il annonce que le card. Pio a prié le pape pour l'union des navires de l'Espagne avec ceux de Malte, du grand-duc et du Saint-Siège afin d'obtenir quelque diversion des Turcs en mer; mais comme les vaisseaux espagnols n'ont pas encore paru dans ces eaux, ils ne peuvent pas arriver à cause de la saison avancée ; S. S. a répondu qu'elle trouvait la chose difficile et qu'elle en écrira à Madrid (1).

Le 29, Pallavicini écrit : de Oppada est arrivé à la reine un extraordinaire qui dit que le roi a fait encore trois lieues avec 25 compagnies qu'on désigne ici de *Pancerna* (*loricati* en latin, et *coperti di maglia* en italien) ; cette cavalerie est la plus légère et la plus indiquée pour l'exploration ; le reste de l'armée marche à quatre lieues de distance (2)... Le roi annonçait que le duc de Lorraine venait à sa rencontre ; qu'il avait écrit au pape de calculer que bientôt il y aurait l'union avec l'armée impériale et que, le 31, il passerait le Danube à Tulm, à quatre lieues de Vienne ; et enfin on en viendra bientôt aux mains avec les Turcs. S. M. avertit aussi qu'elle a reçu une lettre de Staremberg de Vienne qui lui annonçait que sa santé s'était améliorée, qu'il espère qu'il se rétablira tout à fait ; que les Turcs n'ont pas pu se loger dans le *Rivellino* et ont perdu plus de 12,000 janissaires. Le baron

(1) Par une circulaire aux nonces, de cette date, Cybo informe : que dans la semaine on a eu le Jubilé universel pour prier Dieu contre les Turcs, et que mercredi on fit une procession générale de la Prélature, du Sacré Collège et de tout le clergé séculier et régulier. Le pape, à son grand regret, n'a pas pu y prendre part, étant toujours malade d'un pied.

(2) Et, le 1er septembre, il ajoute que sont rares les nouvelles de la Hongrie ; mais que l'on répète que les hongrois ont subi bien des pertes de la part des polonais, qu'on regarde avec terreur. Les hongrois se plaignent de Tököli qui les a trompés, mais ils n'osent pas l'abandonner car il les tyrannise... On fait toujours des prières publiques ; et les quarante heures ont lieu dans les églises.

ajoute que la poudre commence à manquer, mais qu'il en aura encore suffisamment jusqu'à l'arrivée de S. M. qu'il attend... Beaucoup de cosaques ont rejoint le roi (1).

Le 31, Bonvisi transmet à Cybo, de Linz, trois lettres ; par la première il répond :

Vedrà V. E. che anche senza i riveriti stimuli di N. S[re], e di V. E. (2) hò seguitato la Corte, doppo haver celeremente aggiustato in Passavia i due negozij, che con premura mi furno commessi da S. M., e se mi trattenni qualche tempo in Braünau fù per necessità precisa, perchè nel precipitoso viaggio, che si fece, i miei cavalli di grandezza considerabile, e non avvezzati alla fatica, si erano ridotti inhabili, et alcuni ne hò perduti, et altri con gran stento li ho rimessi in grado di potermi servire. E trovandomi ancora senza denari, e non potendone havere dà i mercanti, che erano soliti di provedermene, mi bisognò scrivere à Bolzano, per havere da i mercanti Lucchesi, che negoziano in quella piazza, sufficienti recapiti. Haverei seguitato S. M. da Lintz à Passavia, se quella notte, che si fuggi, havessi potuto sapere à qual parte, e par qual strada voleva S. M. ritirarsi, mà sè bene andai in persona alla casa di Monsig[r] Vescovo di Vienna, e del Sig[r] Maggiordomo maggiore per informarene, non potei cavar da loro altra notizia, sè non che i Tartari erano vicini, e chè bisognava salvarsi, come si poteva, onde io trovandomi in un borgo totalmente aperto, non tutta la mia gente, e con quella robba, che mi riusci a salvare dà Vienna, presi per partito di seguitare il cacciator maggior, nativo di questo paese, che mi promesse di condurmi per strade le meno pericolose, el' istessa fù seguitata dall' Imperatrice Eleonora, e dal Sig[r] Ambasciatore di Venezia, che si ritirarono à Salzburgo, et io passai à Braünau per avvicinarmi alla Corte, e sentire se si fermerebbe à Passavia, mà per molti giorni se ne stette in dubio, e non licenziorno i carri, trattenuti con grandissima spesa, perchè se fosse precipitato l'assedio di Vienna,

(1) Le 18 septembre, Cybo se félicite avec Bonvisi que finalement le roi de Pologne, avec l'aide du duc de Lorraine ait passé le Danube et que les deux armées se soient unies. Mais, le même jour,il déplore que le très-chrétien ait répété au nonce les mêmes réponses touchant son concours en aide de l'empereur. Et, à la même date, il informe que S. S. a fait envoyer au comte Erdödi, ban de Croatie, 25,000 fl. à la suite des instances pour subside.

(2) Le 14, Cybo l'avait engagé à ne pas trop s'éloigner de LL. MM. et, le même jour, il informait que le pape a fait publier un Jubilé universel afin que tous les fidèles puissent contribuer avec le plus grand résultat.

sarebbe Sua Mtà passata in Tirolo, ò à Ratisbona, et io con maggior difficultà haverei potuto seguitarlo. Quando poi sentii dalla lettera di S. M., che non sarebbe passato più avanti, obbedii subito alla sua chiamata, e lo seguiterò per tutto, quando ciò sia praticabile; Mà bisogna che V. E. habbia la bontà di riflettere, che mi bisogna condurre molta gente, che tutta mi è necessaria, per scrivere, per dir la Messa, e per altri servizij, e che non riesce à mè di far l'istesso, che fà un semplice cavaliero, che và con solo cameriero, mangia alle seconde tavole dell' Imperatore, e per conseguenza vanno senz' alcun bagaglio con i cavalli da sella, che hanno, e stanno sempre attaccati alla persona dell' Imperatore, e possono seguitarlo al primo avviso, che sentono, e per qualsivoglia strada, mà à mè danno sempre l'alloggio in parti lontane, e fuori de luoghi murati, in modo che si stà senz' alcuna sicurezza, e quando sono sopragiunti i pericoli, ne meno hò potuto sapere le risoluzioni che pigliavano, perchè dà loro sono inseparabili le confusioni, e non hanno alcuna carità verso quelli, che li seguitano per servirli, e che non hanno alcuna pratica del paese, e della lingua, e non sanno per se stessi quello, che devino fare; Havevano risoluto di condurre l'Imperatore à Krems per avvicinarlo all' armata, et hora considerano, che mentre questa opererà di quà dal Danubio, puol dall' altra avanzarsi un gran corpo di cavalleria, com' è seguito ultimamente, ch' è stata battuta dal Sigr Duca di Lorena, a pigliar l'Imperatore à mano salva, et hora discorrono di andar al monasterio di Melk, che puol difendersi da una scorreria, e starci S. M. con i suoi consiglieri, mà à mè converrà stare nel villaggio aperto, come seguì quando ci passammo; e non sò se N. Sre voglia, che io mi espuonga à gravi pericoli nella dignità, nella quale dalla sua clemenza sono stato collocato, trattandosi di una guerra di barbari, non di Christiani. Tuttavia sè S. M. calerà à basso piglierò tutti i partiti, che potrò, havendo grandissimo desiderio di aiutare la causa publica con l'opera, e col consiglio senz'alcun riguardo di spesa, d'incommodo, mà i miei consigli sono sempre stati stimati buoni, e mai li hanno seguitati, e vedo che continuano nell' istesse negligenze, et ostinazioni, onde più spero dalla misericordia di Dio, che dall' operazioni degl' huomini; Et à V. E. ecc.

P. S. Trovo che i miei consigli hanno havuto gran forza, e particolarmente quello di non cimentarsi col Re di Polonia alla disputa de' cerimoniali, e che però faranno con destrezza svanire la risoluzione di S. Mtà di calare abbasso, si come confidentemente mi hanno detto Monsr Vescovo di Vienna, et il Sigr Maggiordomo maggiore.

Dans la seconde, il écrit : « les correspondants de l'empereur au camp des Turcs, sont les princes de Transylvanie, de Moldavie et de Valachie ; ils espèrent que l'armée s'épuisera sous Vienne sans l'attaquer et profitent de toutes les occasions pour renseigner ; ils s'éclipsent au moment des batailles pour ne pas combattre contre les nôtres. Je donne en chiffre cet avis afin de ne pas leur nuire et pouvoir entraîner la ruine des Turcs, car il est probable que les révoltés, voyant ceux-ci battus, se révolteront contre eux pour se dégager et se faciliter le pardon de l'empereur. Dans dix jours nous saurons si Dieu veut user envers nous de sa miséricorde ; s'il le fait les Turcs pourront être battus, la défaite sera telle qu'on pourra rétablir l'ordre en Hongrie,pourvu que ne manque pas l'argent et que la France ne cause des divisions ». Il transmet aussi la copie de la réponse du roi de Pologne, d'Olmutz, 27 (1).

Dans la troisième il rapporte : Windichgratz est parti pour Ratisbonne afin d'obtenir que les Français ne rompent pas les négociations en septembre, si on n'accepte pas leurs propositions, car cela ne peut se faire en aussi peu de temps. « Si l'honnêteté de la cause, écrit-il, ne retient pas la générosité du très-chrétien de cette invasion, celle-ci ne serait d'utilité

(1) Dal Sig^r^ Conte di Schaffgotsch ci fù reso sin hieri il compitissimo foglio di V. S. Illma tutto ripieno d'espressioni affettuose, e benigne ; Onde si come hà incontrato in noi quel gradimento, che maggiore si deve alla stima, che facciamo del suo merito, così può credere, che non ordinaria sarà la consolazione di riveder la. Del resto godiamo d'haver incontrato il pensiere di V. S. Illma circa le truppe di Lituania, ma sopra di ciò non possiamo precisamente al presente significarle cosa alcuna, stante che havendo il nostro Generale campestre cangiata opinione, e presa la marcia verso il fiume March, ove sento, si sii portato il Tekeli con un' partito di Turchi, e Tartari, ciò impedisce à me pure il disegno, che havevo, e per il quale mi ero avanzato con qualche migliaro di Cavalli leggieri, e lasciate indietro l'infanteria, e cannone, che con gran pena passerrano queste montagne, e ciò per abboccarmi col Sig^r^ Principe di Lorena più presto fosse stato possibile ; Onde hoggi prendo il camino di Vischau quattro leghe di quà, di dove si separano le strade di Krems, e Nichelsburg. E là attenderò qualche avviso del Sig^r^ Principe di Lorena, e del Sig^r^ Sienawski Generale di campagna per poter prendere le mie risoluzioni. Intanto à V. S. Illma ecc.

qu'aux Turcs ; nous venons augmenter les confusions, car il est vraisemblable que les bavarois et les franconiens rentreront chez eux pour défendre leur pays ; il faut hâter le secours à Vienne et signer le tout dans une bataille ; si on peut la livrer avec les secours promis elle sera assurément en notre faveur, dans le cas contraire on sera obligé de précipiter l'attaque, et on jouera en un coup de dés toute la chrétienté... Je n'ai pas pu parler avec l'envoyé de France, car il s'est rendu en Tyrol pour remettre à la reine le faire-part de la mort de la reine de France ; on ne croit pas que ce soit le motif principal du voyage, mais que plutôt il n'a pas voulu être présent lorsque la rupture, sur laquelle on a beaucoup de crainte d'après ce que m'écrit Ranuzzi, arrivera. Il paraît qu'on veut profiter des circonstances sans égards à l'honnêteté de la cause et aux dangers pour la chrétienté ; car Windichgratz m'a dit qu'au moment où l'empereur était sur le point de partir pour Linz, est arrivé un courrier de Brandebourg, mettant de nouvelles difficultés à la marche de ses gens et cela confirmerait ce que l'envoyé de France m'a dit : que l'électeur se moque de l'empereur et qu'effectivement il ne l'aurait secouru qu'avec peu de monde, ce à quoi il est obligé par la cotisation, et qu'il fera voir que la mission du prince d'Anhalt, avec tant de belles offres, n'a été qu'un artifice de ceux qui sont du parti de la France à la Cour de l'électeur, afin d'en éloigner ce prince très affectionné à l'empereur... Il faudrait dans les circonstances actuelles que l'empereur prît la résolution non d'accepter les propositions de la France afin de ne pas mécontenter les alliés, mais d'y adhérer s'ils y sont inclinés ; l'ambassadeur d'Espagne par contre veut que S. M. refuse ces propositions, et attirera contre elle l'orage ; César devra succomber de ce côté. J'ai fait quelque allusion à ce sujet à l'empereur, mais l'ambassadeur est appuyé par tous les ministres. Toutefois, les espagnols devraient considérer que si l'empereur accepte les propositions françaises, ils pourront perdre quelque chose en Flandre et en Italie, qu'on peut récupérer avec le temps, mais que si Vienne est perdue et l'armée battue, César ne pourra pas relever la tête, et la monarchie espagnole tombera par terre

sans son appui. La prudence conseille donc de choisir entre les deux, le mal minime ».

Le 2 septembre, Pallavicini écrit à Cybo qu'il ne croit pas que le roi ait vu l'empereur, car il est parti avec l'intention de ne pas le rencontrer, ne voulant déroger au cérémonial dont toute question pourrait donner lieu à des troubles ; «depuis quelque temps j'ai informé de tout le cardinal à Vienne » (1). Le 4, Cybo mande à Bonvisi : « Ce soir S. S. a ordonné la remise à V.Em. de 100,000 thalers,par la voie de Gênes et Milan,avec la condition que s'il y a difficulté de tout obtenir de cette place, d'envoyer le plus possible. Le pape veut que ce cadeau aussi bien que l'autre ne soit destiné qu'au service de la guerre et des troupes et non à d'autres usages comme logement etc. et V. Em. doit veiller sur l'emploi. N. S. aurait voulu venir en aide au roi de Pologne avec les 100,000 crociati du Portugal qu'on avait ordonné au nonce de remettre à Amsterdam,mais réfléchissant à la brièveté du temps, V. Em. tâchera d'obtenir de l'empereur qu'il partage avec le roi 100,000 écus envoyés à Gênes ; N. S. croit qu'il n'y a pas une personne meilleure que V. Em. pour éviter tout malentendu ou divergence entre les commandants ; et qu'avec ses conseils et son action, elle saura travailler pour les tenir unis, réussissant même à ce que le roi de Pologne jouisse des prérogatives. Et pour cela le pape désirerait que V. Em. ait à se déranger en suivant l'empereur, afin de ne pas le priver de ses sages conseils dont elle a reconnu qu'autrefois S. M. faisait fondement (2). »

---

(1) Le 17, Cybo lui répond :

E puro effetto della Providenza divina la risoluzione, che con loro lettera manifestan alla M. del Rè i primarij Cosacchi, i quali volontariamente si offeriscono di ritornar all'obbedienza regia. Alla M. S. che, per stabilirveli, et indurli insieme à far le diversioni, che V. S. Ill. mi accenna, hà ordinanto lo sborso di 60,000 f. da farsi ad essi, è dovuta la commendazione ben copiosa, di cui S. B. l'accompagna ; Et io dando a lei per comandamento della medesima le lodi, che le convengono, e per la sua indefessa applicazione, e per la sua molta diligenza a tutte le cose, che riguardano il publico servigio di cotesto regno, e della Christianità resto con pregar a V. S. ecc.

(2) Le 11, il lui expédie le bref pour le roi de Pologne, en réponse à la lettre

Le 7, Ranuzzi informe Cybo que le comte de Mansfeld, ex-ambassadeur impérial près du roi, lui ayant remis une lettre de César dans laquelle celui-ci le remercie de ses démarches à Paris, il a répondu à S. M. qu'il n'a rien fait autre que suivre les instructions du pape, qui est poussé par son zèle envers la chrétienté ». Et il transmet la copie d'une autre lettre impériale au secrétaire du comte, et de la réponse de celui-ci à l'empereur (1).

---

que S. M. a écrite au pape avant de partir pour Vienne ; lettre qui a fait pleurer S. S. comme V. Em. verra par la copie.

(1) Extrait d'une depeche de Sa Maje Imple de Passau le 14e Aoust *1683* au secrétaire du comte de Mansfeld à Paris :

Tu scaura d'ailleurs sans doute avec combien d'impetuositè une armee enorme de Turco s'est iettée comme un coup de foudre sur l'Austriche, et tient encor presentement la ville de Vienne très etroittement assiègée ; Mais tandis que tous ceux qu s'interessent dans la salut de la Chrestientè, en deplorent le danger, et en considerent les sujets avec crainte, ou songent à les repousser vigoureusement. Il a plù au Comte de Crecy plenipotentiaire du Roy très Chrestien à la Diète de Ratisbonne d'en tirer un sujet aggreable de nous insulter dans l'adversitè present de notre mechante fortune. Nostre second commissaire à la susdite Diete de Ratisbonne informè et persuadè du panchant & de l'inclination que nous aurons toujours pour embrasser tous les moyens seurs et honnestes d'établir et conserver la paix et la concorde avec la France, sur toue dans la conjoncture d'une si cruelle guerre, avec la Porte Otthomane, qu'il s'agit d'establir la scureté publique et recherchér de prompts secours contre l'ennemy commun, entra et discours sur ce sujet avec le dit Comte de Crecy, qui quelque tems après ayant reçu un couriér de la part du Roy son maistre, publia (à ce qu'il dit) par son ordre une déclaration remplie d'invectives et de brocars injurieux, dans la quelle il interprete faussement & malicieusement nos pensées et nos desseins, et taxe hardiment de contradictions les propositions qui luy ont esté faittes.

Mais comme il n'est nullement vraysemblable que le Roy très Chrestien luy aye prescrit ces sortes d'invectives inusitées iusques à present parmi les grands Princes, qui mutuellement doivent estre jaloux de leur gloire, et qu'elles ne partent sans doute que de l'audace particuliere de l'autheur, & de la temerité de son genie, c'est pourquoy nous t'ordonnons de chercher l'occasion d'en parler à Mr le Marquis de Colbert Croissy, et luy faire connoitre combien temerairement le dit Comte de Crecy a eu la hardiesse de

Et, à la même date, Cybo lui écrit :

Corrisponde pienamente alla risposta data à V. S. Ill[ma] in voce dal Rè circa il soccorrere, ò non divertire l'Imp[re] nel presente pericolo della

---

s'en prendre à la gloire de nostre nom, et de nos desseins, et oubliant toute consideration et le respect qui nous est deu, de taxer faussement les actions de nostre cour et de nos ministres dans l'assemblée générale de tout l'empire. Que malgré la douleur que nous ressentons des calamitès publiques, & du peu de fortune qui semble nous suivre dans la guerre, nous ne pouvons pourtant negliger ny dissimuler une si grande temeritè à calomnier nous et les nostres. De même que le Roy tres Chrestien trouveroit sans doute fort mauvais, et ne souffriroit pas si le dit nostre commissaire à la susditte diete se mèloit impudemment de le vouloir dècrier dans le monde, charger ses ministres d'opprobres, et d'iniures, & s'eriger en sindic des actions et desseins de la France. C'est ce qui nous persuade que l'on voudra bien remedier comme il convient à l'emportement du dit Comte de Crecy, et empecher les attentats qui regardent l'authoritè, et la vengeance commune des Roys. ecc.

Réponse du secrétaire du comte Mansfeld, à l'empereur.

J'ay receu avec tout le respect et toute la soumission la depeche, qu'il a plû à V. M. Imp[le] de m'envoyer du 14[e] du mois d'Aoust, et ayant vû par icelle les iustes suiets de plainte qu'elle a conne l'audace et la temeritè, que le Comte de Cressy Plenipotentiaire de France à la Diete de Ratisbonne fait paroitre dans ses écrits et dans ses actions,sur tout dans la declaration qu'il a donnée le 26 Juillet le transportay lundy passè en suit des commendemens de V. M. Imp[le] à Fontainebleau, pour pouvoir les decouvrir à M[r] de Marquis Colbert de Croissy, sans pourtant selon son intention en faire un negoce formel. De premier abord il me receut fort civilement, s'attendant à ce que ie peus coniecturer à toute autre chose, qu'à de si iustes reproches. Ie les exporay de mon costè autant bien qu'il me fut possible, et mesme pour conserver mieux le sens des paroles et commandemens de V. M. I. ie les avois traduit en François, mutatis tamen mutandis, pour les luy communiquer, mais comme ie commençois a lire, il me dit d'un air fier et brusque qu'il n'avoit pas affaire de les entendre, et qu'il ne trouvoit dans la susdite declaration rien qui ne fut conforme aux sentimens du Roy son maistre, ny qui deut si fortement offencer V. M. Imp[le], si ce n'est peut ètre la veritè qu'on y publioit, que la cour Imp[ie] contre le sentiment de tous les Princes, et estats de l'Empire, excepte ceux qui en ètoient retenus par la crainte del'authoritè de V. M[é], deferoit beaucoup plus aux conseils des Espagnols qu'à l'interest del'Empire, et de V. M[é] mème en particulier.

Que le Roy son maistre auroit beaucoup plus de suiet de se plaindre, de ce que les Ministres Imp[aux] dechiroient par toute sa gloire, en publiant que c'estoit luy qui avoit attirè, les armes des infidelles dans la Hongrie, et

Germania, e del Christianesimo tutto, quella che fù hieri rappresentato à S. S[tà] da questo Ambasciatore, il quale accompagnò la lettera regia con la lettura di una lunga memoria, e con molte altre cose dette in voce per giustificare le intenzioni di S. M[tà] Mà sicome l'urgenza, e la qualità del pericolo non dà alcun luogo al trattato di pace, ò di tregua

---

fomentè cette rebellion, ce que pourtant ètoit tres faux, comme on le connoissoit, et connoissoit assez. Que luy mème Colbert de Croissy n'avait pas estè espargnè dans les ècrits du Baron de Stratman ; que cependant on negligeoit cela comme se dètruisant de soy mème. Que la France avoit assez fait connoitre a toute la terre, tant par les conditions avantageuses, que par les differens termes qu'elle avoit fait proposer par ses Ministres, et par l'arbitrage du Roy d'Angleterre, qu'il n'avoit pas tenu à elle, que la paix ne fut conclüe. Que personne n'ignoroit plus les motifs qu'on avoit de les rejetter, et que par le refus d'une treue de trente ans, au lieu de la quelle on en proposait une autre de deux ou trois, V. M. Imp. faisoit assez voir, qu'elle ne songeoit plus qu'à declarer la guerre à la France, du moment qu'elle aurait achetè è quel prix que ce fut la paix avec les Turcs. Que par ainsi le Roy son maistre s'appercevant de peu de cas que l'on avoit fait iusques à present de le satisfaire sur la iustice de ses pretensions tant de la part de V. M. I. que de celle de l'Espagne, ètoit en fin resolu de se la procurer par les moyens qu'il trouveroit convenir, que pour ce sujet il commençoit celuy cy, envoyant aux Païs bas loger ses troupes sur les estats de S. M. Catholique, et d'autant plus qu'il sçavoit fort bien, qu'il ne donnoit dans la conjoncture presente aucun secours ny d'argent ny de troupes, pas mèmes un homme à V. M. I., et qu'il vouloit estre èclarcy avec elle et avec l'Empire. Il me dit tout cecy avec tant d'impetuositè qu'il ne me fut iamais possible de luy repondre une seule parole, et lors qu'il eut finy, voulant luy repliquer, comme je devois, et luy reppresenter que ie n'avoit pas ordre d'entrer dans un detail de cette importance, mais seulement de luy faire entendre le iuste chagrin, ou V. Mé Imp devoit estre du peu de respect et consideration que le dit Comte de Cressy avoit eu pour elle. Qu'il ètoit mème de la gloire du Roy par un interest commun, de ne pas souffrir qne l'on s'en prit à celle de V. M. I., qui à ce que ie pouvois l'aussεurer d'abord qu'elle trouveroit l'honneur et la sue. retè requise dans les propositions que l'on faisoit, elle apporteroit toujours de son costè toutes les facilitès que l'on pouvoit attendre d'un Prince aussi bien intentionnê pour le bien et la tranquillitè publique que V. M. I. l'avoit toujours estè. Sur quoy il me ferma la bouche encore plus brusquement, et me quitta en me disant que ie n'avois ny caractere ny lettres de creance, et que lors que V. M. I. auroit en cette cour un ministre declarè il ècouteroit ce qu'il auroit à luy dire. Ie n'eus de loisir que pour luy repliquer que ie ne manquerois pas de rapporter fidellement à V. M. I. tout ce qu'il venoit de

che si propone, così vuole la S^{tà} Sua, ch' ella torni à passar nuovi officii con il Rè, rappresentandogli quanto sarebbe per rimaner offuscata la sua gloria dal muoversi presentemente contro chi stà tutto intento à difender la causa della Religione, e la salute comune, e di quanto aggravio tal azione gli sarebbe nel punto della morte, in cui la M^{tà} Sua dovrà pensare à quello che vorrebbe haver fatto, e la giustizia Divina le domanderà conto non de vantaggi procurate alla sua corona; mà di haver impediti i vantaggi, et la sicurezza publica contro una potenza che và divorando tutto, e che tende à distruggere la Religione Christiana.

Hà operato V. S. Illma con la sua solita prudenza à dar notizia della risposta fattale dal Rè, al Sig^{r} Cardinal Buonvisi, à cui si scriverà sabbato di quà ciò ch'è stato rappresentato dal Sig^{r} Ambasciatore, al quale S. S^{tà} mostrò un particolare gradimento dell'espressioni rispettose e confidenti, che le furono da lui fatte per parte di S. M^{tà}.

Le même jour, Bonvisi informe Cybo qu'il s'était offert d'accompagner l'empereur qui se rend aux campements de ses troupes et que, faute de chevaux de selle, il comptait même rester dans la voiture, mais que le majordome lui a fait savoir que S. M. désirait qu'il restât à Linz avec l'impératrice, d'autant plus qu'il ne s'agissait que de choses militaires ; au campement se trouvent aussi deux électeurs que S. M. ne peut pas mécontenter, ne voulant pas non plus, a-t-il dit, mettre le cardinal dans une fausse position. « J'ai accepté et obéi, conclut Bonvisi ». Et, dans une feuille à part, du même jour, il annonce que le roi de Pologne a hâté sa marche avec la cavalerie et s'est déjà abouché avec le duc de Lorraine, qui est allé à 4 lieues pour le rencontrer. On a été déjà averti qu'hier toutes les armées, sur deux ponts à Tulm, ont commencé à passer le Danube à 4 lieues de Vienne pour occuper les montagnes autour de la ville (1).

---

me dire V. M. I. aura la bontè de remarquer par lá que d'orsenavant ma presence luy sera intièrement inutile en cette Cour. Je la supplie donc tres humblement de vouloir m'accorder la permission de retourner me mettre à ses pieds augustes, et consacrer de nouveau à son service tout ce qui pourra dependre de mon peu de capacitè, qui sera toujours sousteüe par un zele tres pur, et une fidelité inviolable.

(1) Et il dit encore que Rezzonico fut très-exact à remettre les 50,000 fl.

Le 8, Pallavicini, de Cracovie, annonce à Cybo l'arrivée d'un envoyé de Tököli avec d'autres chevaliers ; un des sénateurs principaux le garda à diner, mais il n'a rien pu savoir de lui, car il répondit qu'il devait présenter ses lettres à la reine. S. M. a consenti à le recevoir le lendemain. « L'ayant su, écrit-il, je me suis rendu chez la reine et je l'ai déconseillée de le recevoir, ne trouvant pas convenable que S.M. reçoive l'envoyé d'un rebelle à l'empereur. L'envoyé vint au palais, mais, arrivé à l'antichambre, le châtelain de Cracovie lui dit que la reine ne pouvait lui donner audience et qu'il était prêt à

sur Nuremberg, en outre d'une somme égale passée de suite au nom du président de la Chambre, il remit encore 50,000 sur Augusta et 100,000 à Bolzano ; soit un total de 250,000 fl. d'immédiate exaction. Jacobelli aussi lui a écrit qu'en plus des 100,000 fl. expédiés de Gênes en espèces dans le Tyrol par le comte Della Torre au comte Giovanni Spaur, chef des recettes d'Innspruck, on attend encore de Gênes autres 50,000 écus qu'on expédiera par le même convoi. Ici tout le monde a été très-content, constatant qu'en outre de la largesse de S. S. on y a ajouté la sollicitude dans la transmission, vu la difficulté des rapports du commerce. Avec la remise de Nuremberg on a acheté beaucoup de vivres, et celle d'Augusta à servi à payer les munitions qu'on attend de Francfort ; les autres remises serviront à payer les troupes créancières de quatre soldes; les manifestations de reconnaissance envers la libéralité de N.S. sont infinies, car sa générosité les a délivrés de beaucoup de peines. On est scandalisé de la conduite de Mgr de Salzbourg, qui, malgré toutes les instances de N. S. et les assurances qu'en peu de temps on le rembourserait à Venise, m'a écrit qu'il n'avait pu mettre ensemble que la moitié des 50,000 fl. ; comme on en avait besoin pour les soldes, ainsi on m'a engagé à lui répondre qu'il devait les envoyer par eau avec l'escorte d'un officier... On voit qu'on ne peut pas faire grand fondement sur ce prélat, qui est toujours prêt à demander des grâces au pape mais réfractaire à lui complaire. J'ai écrit, ajoute-t-il, à Jacobelli de garder 50,000 fl. pour les restituer à Salzbourg, et de me remettre le reste des 500,000 de N. S. et des 100,000 du Portugal... Du reste l'idée d'engager les objets sacrés cause à tout le monde des scrupules, sous l'inspiration peut-être des confesseurs qui ne veulent pas en priver leurs églises... Le Ban de Croatie, quoique bien besoigneux, m'écrit qu'il a gardé chez lui ma commission pour l'évêque de Zagabria, voulant ne s'en servir que dans des cas extrêmes : je lui ai répondu qu'il était heureux que la libéralité de N. S. ait paré au besoin... Et le nonce conclut que c'est à la générosité de N. S. et à ses grâces que l'empereur devra reconnaître son salut, si Dieu ne voudra pas le lui nier par nos péchés ».

entendre ce qu'il avait à lui dire. Le hongrois refusa d'abord, mais ensuite présenta les lettres de son maître où il semble qu'on dit : que l'amitié qui a toujours existé entre les deux royaumes doit continuer, car Tököli empêche les Tartares d'envahir la Pologne ; on ajoute qu'il voudrait toujours la paix avec César, mais que si celui-ci est un homme juste, ses ministres ont été toujours durs ; il espère que par l'entremise du roi on pourra remettre l'ordre dans les affaires de la Hongrie... Le roi avec le consentement du résident césarien avait déjà envoyé le gentilhomme Giża à Tököli pour lui conseiller ce qu'il avait à faire, ainsi les sénateurs, renonçant à toute responsabilité, ont congédié le hongrois l'engageant à dire à Tököli de négocier avec Giża... » Le nonce avertit que les troupes de Brandebourg sont déjà à Pétricovia, que bien des cosaques se présentent au service du roi et c'est une excellente infanterie contre les Turcs.. Comme on s'attend à ce que les armées en viennent aux mains dans la semaine, on fait déjà des prières publiques et aussi durant la nuit dans les maisons particulières, et pour mieux engager le monde on sonne durant la nuit toutes les cloches de la ville ; c'est une disposition nouvelle et qui plaît au peuple... La reine a dit au nonce qu'enfin quelques régiments de lithuaniens se trouvent dans l'évêché de Luceovia, les généraux l'ont annoncé à S M. sans dire dans quelle direction ils vont marcher Le même jour, il écrit : « la reine m'a dit que le roi me signifiait par avance, que tout sinistre qui pourrait arriver à Vienne ne devrait incomber qu'aux allemands et non à lui, car à Tulm il n'a trouvé ni pont pour passer le fleuve. ni les troupes qui devaient arriver de l'Allemagne. La reine, en parlant ensuite des mérites du roi envers la chrétienté, laissa entendre qu'elle regrettait que le roi n'ait pas encore le stoque et elle la Rose d'or, tandis que le roi Michel qui n'était pas aussi méritant l'a eu. Elle ne fit pas les éloges d'elle-même et se borna à dire qu'elle devrait obtenir la Rose par les mérites du roi, mais que toutefois il était évident que si elle n'avait pas aidé on n'aurait rien fait. Et le nonce conclut : qu'il voit combien fort est son désir d'avoir cet honneur et que, si elle ne l'obtient pas, elle est capable de se

fâcher » (1). Et, le 11, il ajoute que selon les nouvelles du camp, il paraît que le roi a pris des mesures qui ont beaucoup plu aux armées : pour empêcher toute rivalité entre les officiers, S. M. a résolu que chacune des armées, l'impériale, la polonaise et celle des auxiliaires ait à tenir conseil de ses officiers respectifs, et chaque conseil en doit faire le rapport au roi qui décidera ; devant la difficulté de fixer à qui assigner les aides, comme la droite est la plus exposée tandis que la gauche est protégée par le Danube, il donna la droite aux Polonais ; enfin, sachant que l'électeur de Saxe était préoccupé de ne pas se soumettre au roi, S.M. est allée le trouver sous sa tente et l'embrassa avec tant d'affection que l'électeur en fut de suite gagné et accompagna le roi à son retour... Le roi à écrit à la reine qu'un jour il a vu un aigle en compagnie d'autres oiseaux planer sur lui quelque temps, comme lorsque Charles V livra, sur l'Elbe, bataille à l'électeur de Saxe qu'il fit prisonnier ; et qu'un autre jour, dans un ciel clair, il a vu l'arc-en-ciel où la couleur grise dominait ; couleur aimée du roi.

Le 11, Bonvisi transmet à Cybo la copie de la lettre qu'en ce jour il avait envoyée au majordome majeur de S. M. en réponse à celle que S. Exc. lui avait écrite à la même date :

Hieri il Sig[r] Prencipe di Dietrichstein mi partecipò le nuove, che V. Ecc[za] li communicava del felice arrivo di S. M. in vicinanza di Krems, e dell' incaminamento delli eserciti alla volta di Vienna, e ringrazio V. Ecc[a] della bontà, che haveva in volere, che ancor io sappia tutto ; onde concepisco ferma speranza del buon successo, particolarmente se sarà vero, ch'il Colonnello Haisler habbia occupata la montagna di Calemberg, e che havesse dato il segno alla città dell' imminente soccorso, e che si era stato resposto ; Onde doviamo sperare, che faranno una validissima resistenza, che dia tempo alle operazioni.

Stamattina è arrivato il corriero, che portò il processo fatto da me per il Sig[r] Principe di Neuburgo interamente approvato, e con la concessione di tutte l'altre grazie, che si erano richieste ; e da detto corriero mi è stato consegnato un Breve di S. S[tà] per la M[tà] Sua, che hò pigliato l'ardire di mandare à dirittura con una mia lettera, alla quale mi rimetto, perche

(1) Le 9 octobre, Cybo répond que le pape a bien compris le désir de la reine d'avoir la Rose d'or, et pensera à la manière de satisfaire S. M.

il corriero ha fretta di partire, e non hò tempo di scrivere à V. Ecc^{za} l'istesse sustanze. Hò insieme mandato à S. M^{tà} la copia d'un capitolo di lettera del Sig^{r} Card. Cybo toccante il Rè di Polonia, e V. Ecc^{za} potrà considerare con la sua prudenza, se con l'espressioni di S. Beat^{ne} fosse praticabile di pigliare il pretesto di slargare i trattamenti con S. M^{tà}, protestandosi di farlo senza pregiudizio della dignità imperiale, ma à puro titolo di gratitudine in questo caso straordinario, e di bisogno così urgente ; come anche per secondare le paterne esortazioni di S. S^{tà}, che tanto s'interessa ne i buoni successi dell' Imperatore, e nella necessaria unione di questi gran prencipi ; e per non pregiudicarsi con gl'altri Re, e ne meno con quello di Polonia, si potrebbe consegnarmi segretamente la protesta per mandarla al Papa, e registrarla nelli Archivij di S. S^{tà}, et in quelli di S. M^{tà}. In ogni caso detto capitolo serve à me di scusa nell' haver parlato con efficacia sopra questa materia, mentre anche S. S^{tà} hà considerati i disturbi, che potrebbero nascere per le dispute de cerimoniali, e rimettendomi alla raffinata prudenza di V. Ecc^{za}, la prego della continuazione de' suoi stimatissimi comandamenti, e della partecipazione delli avvisi, come anche del securo recapito dell' incluse, baciandole cordialmente le mani.

P. S. Per maggiormente preservare la dignità imperiale da i pregiudizii futuri con l'accennata protesta potrei di mia mano sotto quella, che si dovesse tenere nell' Archivio di S. M^{tà}, attestare di haverne mandata una simile à S. S^{tà}, e così costerebbe in perpetuo il fine, che si è havuto in fare questa novità, concertandone bene il modo.

Voici la copie de la lettre du comte de Zinzindorff :

Avanti hieri pregai il Sr Prencipe di Dietrichstein di dar parte à V. Em^{za}, come le malatie che corrono à Crems hanno obligato S. M. Ces^{a} di fermarsi in questo luogo, un' hora di quà da Crems ; Et havendo il Rè di Polonia con termini gentili, e cortesi desiderato che S. M. ci si fermasse insino à tanto che l'armata havesse preso posto di là dal Bosco, S. M. Ces^{a} vi è condesceso, et hà mandato il Conte Keuenhiller à complimentare il Rè, et esortare li SS^{ri} Elettori e Duca di Lorena ad ogni dovuto comportamento col Rè, insino all' arrivo di S. M. Cas^{a}. Hoggi haveranno tentato di occupare il Callenberg à mano manca, et alla dritta il Rè doveva penetrare insino à Hiedeldorff, e quelli contorni, dà dove si può dare la mano col resto dell' esercito ; per dimani s'aspetta il soccorso, ò battaglia. Tutti lodano l'armata, d'animo, unione de capi, numero e desiderio di combattere, speriamo nell' aiuto divino. Il Sign^{r} Ambasciatore di Spagna è passato insino à Tuln, dove ci aspetta. Quest' è quanto per adesso posso dire all' Em^{za} Vostra, alla quale faccio humilissima riverenza e resto ecc.

Le 11, Cybo écrit à Bonvisi : V. Em. verra par les lettres de Ranuzzi qu'aux instances qu'il fit au nom du pape auprès du très-chrétien pour qu'il aide l'empereur ou, qu'au moins,

il n'ait à le détourner des Turcs, le roi a répondu qu'il serait disposé à conclure une trève de 30 ans avec l'empereur, au cas qu'il veuille signer une paix sans y inclure les coalisés. L'ambassadeur de France ici a tenu le même langage ; mais à présent on attend la réponse que Ranuzzi aur aobtenue du roi à la remise du second bref (1). Et, le 14, il écrit à Ranuzzi :

Resta molto ben persuaso N. S. che V. S. nell' udienza privata presa dal Rè prima della publica per eseguir sollecitamente le commissioni recatele dal corrier Burattino habbia pienamente corrisposto alle pontificie premure, havendo ella addotte à S. M. le ragioni più forti, che poteano muovere l'animo reale ad aiutare la causa publica della Cristianità pericolante nell' assediata città di Vienna, ò con positivi soccorsi, ò col rimuovere almeno le gelosie, che dalle armi di S. M^{tà} ricevono l'Imp^{re}, et i principi suoi collegati. Duol però molto à S. B., che i suoi paterni ufficii non habbian conseguito il desiderato intento come si riconosce nelle risposte rese à V. S. Illma, la quale nondimeno rimane incaricata da S. S^{tà} di non perdere alcuna buona congiuntura d'insinuare à S. M. et à suoi ministri gli stessi sentimenti del zelo pontificio, che in sì grande urgenza del mondo cristiano non può deporre le speranze nella generosa, et acclamata pietà del Rè.

A la même date, Bonvisi informe Cybo que les abondants secours à la Pologne, et ceux bien plus larges à l'empire ont dépassé l'attente. Les 100,000 fl. qui se trouvaient déjà entre les mains du nonce à Varsovie, ainsi que les 112,000 restitués par la Radziwill sont allés au bénéfice de l'empereur pour les levées de Lubomirsky, et cette somme avec les premiers 100,000, et les seconds 500,000 unis à ceux du Portugal et aux 200,000 empruntés à la caisse du sel, font un million de florins d'Allemagne, en outre des 500,000 concédés sur les ecclésiastiques. Tout le monde avoue que sans ces aides on n'aurait ni le pain ni les munitions pour l'armée (2). ...

---

(1) Et, le 25, il ajoute que pour persuader le très-chrétien que l'empereur ne cherche pas la paix avec les Turcs pour envahir la France, « N.S. lui a fait répéter par le nonce ce que V. Em. a écrit il y a un mois, comme appris de l'empereur touchant son désir et la nécessité d'être en bon terme avec la France. »

(2) Et, le même jour, il remercie S. Em. et S. S. des bienveillantes

Le 15, Bonvisi annonce :

Questa mattina è arrivato un capitano del reggimento Souches, spedito dal suo colonnello alla Contessa sua moglie, che stà in questa

---

expressions à son égard, et il continuera à servir comme par le passé ; « il est vrai, écrit-il, que si mes conseils sont agréés par S. M. ils sont combattus par les ministres, qui doutent que mes conseils actuels puissent avoir autant de crédit que ceux du temps passé justifiés par les malheurs qui sont survenus. Ainsi j'en ai eu l'occasion dans les débats touchant le voyage actuel de S. M., car Mgr de Vienne et le majordome majeur, qui avec habileté auraient pu l'empêcher, finirent, le second par le conseiller et l'évêque m'a dit qu'il ne voulait pas s'opposer à l'avis des autres ; mais je lui ai répondu : que s'il marchait avec ces égards jamais il ne serait devenu un grand ministre. L'empereur a été perplexe jusqu'au dernier moment ; il a dit au P. Slavata qu'il partait mais avec la crainte de porter préjudice à la cause plublique par des disputes de cérémonial avec le roi de Pologne. Il m'a répété presque la même chose le soir, avant son départ ; il me confia que pour remédier à une partie des désordres, il avait écrit deux lettres de sa main au roi de Pologne, l'informant que c'est pour satisfaire ses peuples qu'il se déplaçait mais qu'il priait S. M. de ne pas l'attendre et de continuer vigoureusement sa marche au secours de Vienne, en voulant laisser toute la direction et la gloire à S. M. ; et que pour cela il avait ordonné à ses généraux de lui obéir et prié les électeurs de faire de même... » de cette manière on aura remédié au premier point et c'était utile ajoute Bonvisi, car on a su que le roi ayant appris le voyage de l'empereur s'était montré triste et avait dit : voilà un grand empêchement à l'entreprise... « Je crains qu'il y ait des questions pour le cérémonial, après la victoire s'il plaît à Dieu de nous la donner, car on sait que le roi prétend avoir la main. Le V. Chancelier de Pologne a dit qu'il n'était pas nécessaire que ces princes s'abouchent avant le combat, mais après, s'il leur arrivait de se trouver ensemble il semblait convenable que l'empereur use de toute son amabilité envers le roi pour le remercier. Ces messieurs se trompent en espérant trouver des moyens-termes, car le roi s'apercevra de toute façon qu'on lui refuse la main. C'est pour lui répéter mes instances que je désirais suivre l'empereur, mais de sa bouche il me fit comprendre qu'il voulait que je reste. Toutefois pour remédier en quelque manière aux désordres, j'ai pris occasion de la lettre de V. Em., dans laquelle elle me chargea de procurer au roi tous les bons traitements possibles, et j'en ai envoyé à S. M. le chapitre relatif, par le majordome. Comme V. Em. verra par la copie, je propose la combinaison de la protestation qui obligerait mieux le roi s'il l'a connaissait, car il verrait que si on ne peut pas donner la main aux rois, on ne peut pas la refuser à un roi brave qui, quittant son royaume, est venu délivrer Vienne, ces Etats et toute la chrétienté de

città, per darli nuova del buono stato, nel qual si trova doppo le ferite ricevute, e dice di esser partito lunedì 3 hore doppo mezzo giorno.

Referisce che il combattimento cominciò il sabato, tanto dalla parte del Rè per uscir dal bosco, quanto dalla parte del Sr Duca di Lorena per occupar il monte di Callenberg, e che la dominica mattina dà ambe le parti si rinforzò la zuffa, e si misero à sbaraglio i Turchi, e sè bene era così grande il rumore, non volsero i Giannizzeri abbandonar gl'attacchi, ne uscire dà i fossi, dove furno poi tutti oppressi, assieme con gl'altri, che dall' Isola passando i ponti, erano venuti in loro soccorso. Occuporno i nostri tutto il loro cannone, il bagaglio e le tende, con haver messo guardie à quella del Primo Visir, dove si suppuone, che fosse un gran tesoro, e la sera stessa della domenica il Rè, et il Duca di Lorena cenorno in casa del governator della piazza Conte di Staremberg, per essere stati due giorni con solo pane e vino, e l'esercito con pane, et acqua per haver lasciato à dietro i carri delle proviande, onde l'esercito haveva bisogno di ristoro tutto il giorno di lunedi, mà s'era tutto messo in battaglia per seguitare il giorno seguente i Turchi, che si ritiravano verso la montagna di Vienna per calar verso l'Ungaria. Soggiunge il capitano che la città non si poteva tenere più che per 5 altri giorni, mentre per le morti e per le malatie si era ridotto il presidio à soli 4000 huomini atti à combattere, et era già volata la punta del baluardo Lebel, et il fondo del Rivellino : Spera però che con le carni fresche molti soldati guariranno, e dice che trà il presidio, et il populo fossero morti di dissenteria sopra 20.000 persone.

Dice che avanti di lui era partito il segretario del Rè di Polonia per ragguagliar S. Stà del successo, e che si credeva, che l'Imperatore entrerebbe il giorno della Croce in Vienna per cantarvi il Te Deum, mà non vi si fermerebbe, stante la general infezione.

Questi avvisi si hanno à bocca, mentre la lettera del Souches, si rimette al suo capitano, et intanto l'Imperatrice non riceve lettere, nè dall' Imperatore, nè da i ministri, e senza di quella non vuole il

l'esclavage imminent. C'est à voir si on suivra mon conseil ; en attendant, il est certain que beaucoup de monde regrette d'avoir entraîné l'empereur au voyage et le majordome du prince Dietrichstein écrit ces paroles : nous sommes arrivés près de Krems, et nous ne savons pas où prendre terre pour le *flusso di sangue* qui règne partout, et nous craignons de rencontrer des difficultés avec le roi de Pologne touchant le traitement, aussi nous eussions mieux fait d'accepter le conseil de ne pas partir. V. Em., conclut-il, voit qu'il ne suffit pas de parler clairement et avec vigueur lorsque le bon sens est contredit par la multitude. »

Sr Carde Nunzio spedir per farlo con più distinte relazioni ; giacchè del primo felice successo sarà à quest'hora S. Stà ragguagliata dal detto Segretario del Rè di Polonia, et è troppo in certo quello, che si dice à bocca, non essendosi verificato, secondo le relazioni di questo Capitano, ciò che fù detto hieri dal Sr Principe di Dietrichstein, ch'il Rè di Polonia seguitasse i Turchi, onde non parve conveniente di spedir corriero, mentre si suppuoneva, che continuasse il combatti mento. E arrivato doppo pranzo un cavaliero, che hà confermato tutto.

Et, à la même date, il écrit :

Saranno forse precorsi altri corrieri, con l'avviso della liberazione di Vienna, e con la vittoria gloriosamente ottenutasi dà i nostri, perchè hiermattina passò un' offiziale spedito dal campo dal Sr Principe di Neuburgo colonnello d'infanteria, per ragguagliarne il Sigr Duca suo padre, et asseriva di essersi trovato nel combattimento, e doppo pranzo ne passò un' altro alla volta di Brusselles, che il Sigr Marchese di Grana teneva nell' esercito, per esser subito avvisato, mà niuno di loro portando lettere, e non havendone alcuna l'Imperatrice nè dall' Imperatore, nè dà minîstri, stimai bene di non spedir il corriero, che tenevo pronto, perchè dicendo i due, che passorno, che durava ancora il combattimento di là dal monte di Vienna con la cavalleria Turchesca, come V. E. vedrà dal biglietto, che mi mandò il Sigr Principe di Dietrichstein, poteva darsi il caso, che i nostri in esso restassero perditori, e che io havessi avvisato la pienezza di buoni successi, e che poi toltane la liberazione di Vienna, riuscissero cattivi. Però aspettai sino all'ultimo punto della spedizione dell'ordinario, e mandai quello, ch'era pervenuto à mia notizia. Adesso verso le due arriva un gentilhuomo dà Closter Naiburgo, e mi porta l'inclusa del Maggiordomo maggiore, che mando in originale, e non potendo più aspettare altre particolarità, spedisco il corriero con quello, che hò, e solo aggiungo, che un amico mi scrive, che i Polacchi honno trovato nel padiglione del Primo Visir 800.000 Ungari in oro, che saranno tutti loro. Pare che la strage de Turchi non sia stata grande, perchè sono fuggiti, ancorchè alcuni l'amplifichino, ma io mi rimetto alla lettera del maggiordomo, et alla spedizione, ch'il Rè hà fatto costa, et à V. E. ecc. ecc. (1).

(1) Copia epistolae Cesareae ad Emmum Cardinalem Bonvisium Leopoldus ecc. Reverendissimo in Xpto Patri, Domino Francisco S. R. E. Presbytero Cardinali Bonvisio, amico nostro charissimo salutem, ac benevolentiae nostrae affectum. Reverendme in Christo Pater, amice charissime. Innotuerit iam Revmae Paternitati Vestrae, quam prospero successu adversus inter-

Le 17, Pallivicini annonce que vers 10 h. et demie du matin est arrivé un ingénieur français très-attaché et de toute confiance à la Cour porteur de la nouvelle de la délivrance de Vienne (1) ; et que le roi n'a pas eu le temps d'en écrire à la

necinos Turcas, nostris auspiciis ab sociato exercitu pugnatum, hosteque castris opulentissimis exuto, et ad turpem coacto fugam, Urbs nostra Vienna nobis reddita sit. Agnoscimus tam velox subitumque beneficium à Coeli favore proficisci, et aeterni Numinis bonitatem devoto, gratoque veneramur animo. Non possumus autem quin Summi Pontificis Sanctitatem, pari gratitudinis affectu percolentes, eandem in tam insperatae felicitatis communionem vocemus, uti ex hic coniunctis exemplaribus perspicietur Rev[mam] autem Paternitatem Vram simular certiorem reddere eidemque pariter gratulari voluimus, cum in armis nostris, et communi causa provehenda, luculenta prorsus sollicitudine sua, nobis hactenus suffragiis, et officiis alacribus adfuerit. Adeo amicam in Rev[ma] Paternitate Vra fiduciam collocantes, postulamus, ut quae iuxta insitam prudentiam, et compertum in nos, tum Rempublicam Christianam studium, ex usu imposterum fore censuerit, ea, qua solat, promptitudine nobis suggerere, ac Romae haud gravitim promovere velit. Nos profecto id vicissim cordi sumus habituri, ut Rev[mae] Paternitati Vrae quibuslibet opportunitatibus constet, quam singulari nostrae Caesareae gratiae, et benevolentiae affectu eandem prosequamur. Datum in civitate nostra Vienna die 15 Septembris, anno 1683.

(1) Traduttione di lettera del Re di Polonia alla Ser[ma] Regina sua Consorte scritta del Padiglione del Gran Visir sotto Vienna alli 13 7bre 1683.

Il N[ro] Sig[re] sempre glorioso Iddio hà concesso alla natione nostra una vittoria ne i secoli passati mai sentita. Siamo Padroni delli alloggiamenti tutti dell'artigliaria, et altre ricchezze inestimabili dell'inimico, quale doppo haver lasciato coperta di Cadaveri una gran Campagna all'intorno abbandonati i guartieri, si è messo confusamente in fuga cacciandolo i nostri soldati avanti à loro come un Gregge inerme et hoggi appunto i nostri medesimi soldati, hanno preso una gran quantità di Cameli, Bovi e pecore conservate da Inimici, nè luoghi circonvicini. Molti desertano l'Armata Turchesca e si rifugiano appo noi specialmente i Renegati montati sopra belli Cavalli riccamente bardati. L'attione è così grande e quasi incredibile che non solo il Popolo della Città, mamolti ancora fra nostri soldati non potendo persuadersela non la credono e temono che l'Inimico sii per ritornare. Per la celerità e confusione della fuga l'Inimico hà lasciato in dietro tanta quantità di polvere et altre monitioni da guerra, che si valutano un millione. Nella notte passata (qual notte vorrei sempre haver avanti gl'occhi) la nostra marmaglia hà messo il fuoco in detta polvere che nell' ardere hà rappresentato una vera imagine del giuditio finale essendosi sentito un gran terremoto e nell' aria comparso un gran globo di fiamme

simile à certe gran nuovuole che surgono, tutto però senza dannò d'alcun huomo. La perdita causata da questo incendio, si computa un millione. Il Visir è fugito con tanta precipitatione che appena hà condotto secò un sol Cavallo, e una sola veste. Io sono rimasto il suo Successore essendo toccato à me la migliore e maggiore parte delle sue splendide richezze nel modo che siegue. Essendo io entrato nell' alloggiamenti d'Inemici e sovrastando al Visir che fuggiva presi un suo Cameriere, quale m'indicò la Tenda del Padrone, che in larghezza occupava tanto spatio, quanto ne tiene il giro delle Muraglie di Varsavia ò Leopoli. Sono in mio potere tutte l'Insegne che sogliono portarsi avanti al Visir, et hoggi hò mandato il Talenti à Roma per le Poste à portare à S. Stà lo stendardo di Mahometto consegnato dal gran Turcò al Visir, quando questo si messe in marcia. Sono anco in mio potere li padiglioni, e tutti i Carri con molte altre belle e ricche curiosità : et un gran numero di Aschi faretre tempestate di rubini e zafiri di valore di molte milliaja d'Ungheri, e pur non è ancor registrata tutta la preda. Questa vittoria è così grande che non vi è comparatione alcuna fra essa e quella di Choccim e m'assicuro, che al mio ritorno Vra serenità non mi rimprovererà ciò che le donne Tartare rimproverano à loro mariti, quando ritornano senza preda : non sei huomo tu che venghi senza, perchè chi è più carico di prede è necessario che sii bravo sopra gl'altri. Ho un Cavallo del Visir con tutto il suo ricco ornamento : e poco è mancato, che non sii restato prigione il Visir medesimo. Il Chiaja primo Capo dell'Armata doppo il Visir è rimasto ucciso nel Campo con molti altri Capi più Insigni. Per l'Essercito nostro, si vedono in gran numero Cimitarre coperte d'oro, ancorche la notte habbi celate molte cose. Devo aggiungere qui come i Turchi, se ben fuggano, non lasciano pérò di difendersi con coraggio, e si vanno ritirando con ordine. Sono stati abbandonati nelli fossi della Città gli Janissari, che poi durante la notte sono stati tagliati à pezzi da nostri : la superbia e presuntione d'Inimici è stata tale, che mentre una parte combatteva in campo nostro Noi, l'altra osò attaccare la Città ; et in verità poco mancava à riuscirle l'intento. Io fò il conto, che l'Inimici senza i Tartari fossero 300.000 altri credono che sole tende giungessero à questo numero e computando 3 huomini per ogni tenda fanno ascendere il numero della gente ad un numero immenso, io però stimo che le Tende fossero circa 100.000 almeno, è già una notte et un giorno che si spogliano le Tende indifferentemente da ogn'uno e quelli della Città ancora sono usciti per essere à parte della preda e con tutto ciò credo, che appena in una settimana saran spogliate affato. Nel fuggire i Turchi han lasciato molti schiavi presi nell' Austria, e frà questi moltissime donne dè quali ne han trucidate quante han potuto, vedendosene per i Campi moltissime occise, at altre ferite, frà le quali molte potranno sopravivere. Ieri viddi un bambino di 3 anni in circa molto amabile crudelmente ferito da quei Perfidi in capo e nella faccia. La rabbia poi del Visir si è estesa anco contro gl'animali, haveva egli in un Palazzo dell'

Imperatore uno struzzo assai bello hor prima di fuggire ordinò, che fossi ucciso, acciò non ritornasse nelle nostre mani. E' difficile à dirsi quante delitie havesse quello Barbaro intorno al suo alloggiamento, vi haveva un bagno un piccolo giardino varii animali, et un Papagallo, che se ne vollò. Hjeri fui in Città che certo non poteva sostenersi più di cinque giorni. Non credo essersi mai viste mine simili à quelle ch' han fatto sotto muraglie. Li Baluardi di somma grandezza et altezza e cinto di muro sono rimasti cosı sformati, che sembrano scogli terribili e sono così fracassati et indeboliti, che non potrebbero più sostenersi. Il Palazzo dell' Imperatore è rovinato affatto dal Cannone. Tutti gl' Esserciti, ogn' uno de quali hà fatto il suo dovere con molta bravura attribuiscono prima à Dio de gli Esserciti, e poi à Noi così gran vittoria, poi che à me è toccato il far testa al Visir che voltò tutte le sue forze contro il Corno destro ove io ero, in modo che al Corpo et al Corno sinistro dell' armata poco restava che fare : onde gl'Allemanni vennero ad unirsi à me. Quando l'Inimico cominciò a piegare e mettersi un fuga,accorsero ove io ero alcuni Principi dell' Impero e specialmente i'Etettore di Baviera, et il Principe di Waldeck stringendomi al collo e bacciandomi : Gl'altri Generali à gara procuravano bacciarmi le mani et i piedi ancora. Li soldati poi, Offitiali, e Reggimenti tutti, Cavallieri e fanti gridavano, Viva il nostro bravo Rè. et tutto (sic) mostravan un rispetto e riverenza tale che non mi ricordo d'haverne provato tali da Nostri-medesimi. Questa mattina sono venuti à trovarmi il Duca di Lorena e l'Elettore di Sassonia, che non potei veder hjeri per esser stati al commando della parte più remota del Corno sinistro, al quale io havevo aggiunto il Maresciallo di Corte con alcune Compagnie d'Ussari. E' venuto anco è trovarmi lo Staremberg Governatore della Città, e tutti questi mi abbracciano e bacciano, honorandomi col titulo del loro Salvatore. Sono entrato in Città, et andato publicamente in due Chiese, dove essendo accorso tutto il Popolo a gara mi bacciavan le Vesti, le mani, et i piedi, et alcuni toccandomi solamente gridavan permettere ò Rè di bacciare una destra così potente volevan tutti gridare viva il Rè, ma io pregai l'Offitiali Allemanni è farli tacere, ma non fu possibile essendosi frà la turba alzata la voce viva il Rè. Pranzai appresso il Governatore della Città, e poi mi ritirai à quartiere : che accompagnato da tutto il Popolo sino alle Porte della Città e servito da Principi sino al Padiglione. L'Imperatore mi fa hora sapere, che si trova lontanò da noi una sol lega, ma io difficilmente m'abboccherò con esso dovendo affrettare per perseguitare l'Inimico. Nel conflitto sono restati molti morti, e specialmente li due già riferiti dal Dupont cio è lo Starosta di Halicia et il Tesoriere di Corte de quali non posso fare mentione senza lacrime. Dalla parte degl' Allemanni è rimasto ucciso il Principe di Croij con altri Signori di conto, et il fratello del medesimo Croij è stato ferito d'un colpo di moschetto. Il Pe d'Aviano che non cessava di bacciarmi

asserisce d'haver visto volare sopra la nostra Armata una Candida Colomba. Hoggi ci nuoviamo per seguire l'Inimico in Ungheria. L'Ellettori non vogliono in modo alcuno slontanarsi da me, tanta è la gratia e beneditione di Dio sopra di Noi, del che sit in secula honor illi virtus et gloria.

Quando il Visir s'avvide di non poter più resistere, chiamati a se i figliuoli proruppe in un pianto puerile, e poi voltatosi al Cham de' Tartari le disse : ajutami tu se poi, al che questo rispose, noi conosciamo pur troppo il Re, non potremo resisterci, e perciò debbiamo pensar à casi nostri, a fine di poter scampare. Patiamo qui un caldo e sete si grande che viviamo quasi col solo bere. Appunto hora si è trovato un numero incredibile di Carri di polvere e piombo, onde non sò come gl' Inimici potranno difendersi, e che cosa spararanno contro di Noi. In questo stesso punto ci vien avviso che i Turchi habbino abbandonato nel Camino varii pezzi di Cannone minore; dunque hora montiamo a Cavallo verso l'Ungheria marciando alle spalle dell' Inimico. Onde come io hò insinuato altre volte ci rivedremo coll' ajuto di Dio Gsvii (sic).

L'Elettori di Sassonia e Baviera si sono strettamente obligati di volermi seguire sino all' ultimi confini del mondo. Intanto dobbiamo slontanarci dì qui presententemente due leghe per il gran fetore che essala da tanti Cadaveri d'huomini Camelli giumenti e Cameli uecisi. Hò scritto al Rè di francia dandole parte come a Christianissimo della Vittoria, e della liberattione della Christianità pericolante. Il nostro figlio con un animo imperterrito e stupenda generosità non si è mai staccato dal mio fianco e fra le grandi fatiche e patimenti sofferti, si mantiene sano e diviene sempre più generoso. Tratta coll' Elettore di Baviera che di continuo mi visita, et hjeri havendo saputo, che io era appo il Governatore fu subito à trovarmi con amore e confidenza fraterna, e le fà parte delle proprie spoglie. Il giovane Principe d'Hassia Cassel, che solo mancava è venuto da Noi. Questo nostro Essercito è simile à quello che Goffredo condusse in terra Santa. Il nostro figlio Alessandro hà di che congratularsi e rallegrarsi, perchè la sua Compagnia è stata quella, che hà rotto il Visir, e si è acquistata una somma gloria appresso tutto l'Essercito. Il Sigr Conte stà bene, ne mai si (sic) slontanato un sol passo da me. All' Elettore di Baviera che è sempre meco hò dato 3 miei Cavalli e la Bandiera del Bassa d'Egitto parte dell' Artiglieria. E li darò anco qualche altra bella curiosità acciò la mandi alla Delfina sua sorella, la quale al Re di Francia che le disse : così dunque il vostro fratello soccorre l'Imperatore ? rispose : mio fratello fà quello che deve per l'imperatore e la Patria. Di momento in momento se m'apportan molte bandiere et Insegne fre le quali ve ne sono molte di quelle dette Bonczuchi. In somma l'Inimico è intieramente disfatto, e colla fuga sola s'hà salvato la vita. Si rallegrino donque tutti, e ringratiino Dio, che non hà permesso agl' Infedeli d'insultarci, e chiederci per ischerno, ubi est Deus noster. (a)

(a) Cette lettre à déjà été publiée avec quelques légères variantes.

reine. Le français (1) trouva S. M. à l'église et en prières devant le Crucifix ; elle fit demander aussitôt le nonce et l'évêque étant arrivé on chanta de suite le Te Deum ; l'église

(1) L'ingénieur français, était Philippe Dupont, attaché au roi comme chef de l'artillerie. Dans ses mémoires qui ont été publiés par Mr J. Janicki en 1885 à Varsovie. Mr Dupont, dans sa préface, écrit : « Après avoir servi pendant trente trois années le feu roi de Pologne, Jean Sobiescki, troisième du nom, dans sa Cour et dans ses armées, et me voyant parvenu à un âge fort avancé, j'ai la douleur de ne voir rien paraître en aucune langue sur la vie et les grandes actions de ce prince.... Le silence qu'on a gardé sur la vie de ce grand roi m'engage, avant de mourir, à laisser par écrit, malgré mon incapacité, quelques mots de ses faits militaires »... Voici comment Mr Dupont raconte sa mission auprès de la reine, pour lui annoncer de la part du roi la délivrance de Vienne : « Ayant demandé au roi ses ordres pour Cracovie ; vous direz à la reine, dit-il, que l'état où je me trouve et le lieu où je suis ne me permettent point de lui écrire, vous ajouterez que je la prie de se souvenir, que celui dépêché du camp de Cotchim, ne lui rendit point de lettre de ma part, il lui présenta seulement un petit étui d'un ouvrage exquis du butin des ennemis, preuve de leur défaite, n'ayant rien maintenant autre chose, vous lui présenterez cet étrier, qu'on assure avoir servi à celui (le gr. Vizir) qui a fait tant d'efforts inutiles pour se rendre maître de Vienne ». Et plus bas Mr Dupont raconte que le roi rentré à Vienne : « la cathédrale, dont on avait fait un hôpital, étant remplie de blessés et malades il dut descendre aux Augustins où le clergé et le peuple chantèrent le *Te Deum*, après avoir entendu la messe. Le roi, ayant observé que le croissant marque du premier siège était encore à la pointe du clocher de la cathédrale, qui est une des plus belles du monde, pria le duc de Lorraine de lui donner la satisfaction de le voir ôter avant qu'il sortît de la ville. Ensuite il fut dîner chez le comte de Staremberg où la compagnie fut très-nombreuse. Avant la fin de ce repas, le roi eut le plaisir de voir renverser par terre cet indigne croissant qui fut foulé par le peuple ». (Il y a des chroniqueurs qui ont écrit qu'un boulanger viennois a voulu perpétuer le fait de ce croissant, inventant à cette occasion le petit pain qui a encore cette forme). Mr Dupont donne aussi la liste des princes assemblés sous les ordres du roi de Pologne pour le secours de Vienne le 12 septembre 1683 : le duc de Lorraine généralissime ; les princes Hermann de Baden, de Saxe Lanemburg, Louis de Baden, trois Neubourg, deux de Hanovre, deux d'Anhalt, deux de Saxe-Gotha, deux du Wurtemburg, deux Croj, dont un fut tué, de Salm, de Hesse-Cassel, le chevalier de Savoye qui, ayant été tué, fut remplacé au commandement de ses troupes par le prince Eugène qui

était remplie de peuple qui pleurait en glorifiant Dieu. Dimanche ou chantera la messe et lundi il y en aura une pour les morts en guerre. Parmi ceux-ci il.y a plusieurs hussards nobles et le trésorier de la Cour, personnage de grande valeur....

---

devint général fameux, les princes de Saxe-Eizenach de Holstein et le prince chevalier Lubomirski,polonais à la solde de l'empereur. Il y avait en outre comme généraux des contingents de leurs troupes nationales : l'électeur de Bavière et celui de Saxe. Le roi de Pologne avait avec lui : le prince Jacques son aîné, le prince de Courlande et celui de Wisniowiecki.

Le P. F. Wagner résume les faits de cette journée...

Patratam victoriam pulchrius modestiae certamen excepit. Duces singuli ad Regem gratulabundi affluunt : eius felicitatem diei, uni ascribunt. Ille humaniter : minimum laudis ad se pertinere ; Electorum auxiliis, Lotharingi Ducis sapienti consilio partem deberi maximam. Non eadem secutis postea scriptoribus fuit aequitas Horum permulti ad suam gentem pertrahunt omnia ; caeteras aut silent, aut velut umbras, ac spectatores inutiles describunt. Quasi nisi obscuratis alienis laudibus, parum splendide de suis locuti viderentur. Quantum cuivis gloriae imputare velis, ex iis, quae verissime commemoravi, arbitraberis Lector. Certe singulos afficio egregie functos exploratum est. Postridie ad praedam se miles convertit. Poloniae Regi Vezirii papilio cessit ; unaque praegrande Mahometis vexillum ; equi fatalis cauda ; sanctius sigillum ; diurni Vezirii commentarii, de militum numero, Ungarorum foeda conjuratione, rebus in dies gestis conscripti ; nummorum aureorum duo milliones ; Asprorum (minuti sed probi argenti moneta est) sacci permulti ; pretiosarum vestium, pellium, equorum vis ingens. Princeps vexillum Innocentio Pontifici ab Rege dono transmissum, hodieque ad Divi Petri pro anathemate visitur. Gregario Polono ad direptionem non minus quam ad pugnam impigro, spoliorum plurimum cessit, ut adeo, praeter laudem,ingens itineris sui emolumentum coeperint. Direpta insuper vigintiquinque, seu, quod allii scripsere, centum papilionum millia. varia supellectile instructa ; equi innumeri ; camelorum quina, dena Coccum millia ; frumenti, orizi, ac leguminum,quae Caffé' vocitant, vis tanta, ut inde barbarus hic potus [*populus ?*] velut civitate donatus, per Austriam, Germaniam, reliquam Europam invalesceret. Tormenta variae formae trecenta, rerum ad bellum pertinentium, quam credi possit, maior apparatus, in publica armamentaria relatus. Ut ne defensionis rerumque pars magna, suae praedae vacaret ; orbos infantes prope quingentos totis castris ipse conquisivit et paterna denique charitate, curis, impendiis rite educandos suscepit. Polonias Rex Ducum corona stipatus per ipsas ruinas urbem subire voluit.

Wagner Franciscus — Historia Leopoldi magni Caesaris Augusti — Augustae Vindel. Ad. A. C. MDCLXXXVI (Biblioteca Casanatense. Roma.)

Plus de 10.000 lithuaniens sont arrivés ; et on écrit au roi pour savoir quelle direction ils doivent prendre... L'ex-gr. trésorier a quitté Varsovie pour Dantzig et il paraît qu'il ne reviendra plus. Dans un post-scriptum du 18, il ajoute que après que le roi a délivré Vienne est arrivé un chiffre d'Abaffi dont on est anxieux de savoir le contenu,car ce prince a été obligé de suivre les Turcs... Après la bataille le roi a écrit à Tököli, de bien se garder de porter offense à César ou à ses dépendants, le menaçant de le perdre... On répète deux phrases du roi : à l'ingénieur qui lui demandait où il pourrait le retrouver à son retour de Cracovie, il répondit : où se trouve l'ennemi ; et au général champêtre du royaume qui disait qu'après le passage du Danube on ne saurait pas trouver de victuailles, il répondit : ne craignez rien car nous les prendrons aux Turcs.

Le 18, Jacobelli écrit à Cybo :

La Staffetta, che portò hieri sera l'avviso del soccorso di Vienna, e della sconfitta, e fuga del Turco, causò nella città un giubilo si grande, che per tutta la notte si sono fatti fuochi d'allegrezza concorrendo tutti indistintamente a portare nelle strade botti, barili, e casse per farle ardere, e si è inteso universalmente un Viva, et acclamationi verso la persona di Sua Santità, dell'Imperatore, e del Re di Polonia ; Ne diedero anco un publico segno tutte le chiese della città suonando le campane ad essempio di quella di S. Marco, e poi vi fu uno sparo dè cannoni delle fuste, vascelli et altre barche, che sono in queste lagune.

Questa mattina poi oltre un segno publico di tutti i botteghari, e mercanti, che hanno ritenute le botteghe serrate colla Inscrittione di fuori : per la Vittoria dè christiani : tutti li Senatori ancora ne hanno dimostrato vicendevolmente il contento congratulandosi publicamente l'uno con l'altro, et anco senza riguardo alcuno l'hanno voluto far meco più senatori principali, dicendomi, tutto questo bene lo dobbiamo riconoscere dal gran zelo, applicatione, e generosità di Sua Santità, perche senza la sua assistenza, e senza si grandi soccorsi dati, non si sarebbero potuto fare le leghe, nè sovvenire l'essercito sino all'arrivo de Polacchi, e ne hanno date a S. S. ben meritate beneditioni. Il Sig. Nicolo Cornaro piangendo diceva : dobbiamo tutti pregar Dio per la lunga vita del Papa, perchè si deve haver speranza, che Iddio per la sua bontà e zelo ci farà vedere progressi maggiori contro il Turco.

Mi prendo l'ardire di trasmettere a V. E. un Almanacco quale nella lunatione di questo quarto pare che predica chiaramente il felice successo, e nelle susseguenti aperto dice ; precipitis all'Imperio Ottomano.

Seguita anche questa sera la città a fare gran festa con suoni di campane e fuochi ; facendo il simile Murano, quale arde quasi tutto (1).

Le 21, Cybo écrit à Ranuzzi :

Per via di Venetia si è havuto quà l'avviso della liberation di Vienna, et ancorche habbia la sua origine assai sicura ; mentre esce da una speditione fatta in Ispruch dal Duca di Lorena alla Regina sua moglie, se ne attende nondimeno la confermatione. Frà tanto N. S[re] vuole, che V. S. Ill[ma] con la prudenza, e desterità sua solita non tralasci di rinovare opportunamente gli offici appresso del Rè Xpmo, acciò non potendosi nelle urgenze presenti venire ad un Trattato, nè spedirsi da esso con quella prontezza, che richiede il bisogno, voglia S. M[tà] in considerazione dell'amor grande, che professa alla Religione, et al ben publico, e della paterna premura di S. S[tà] sospendere le sue imprese, e liberar dalle gelosie l'Imp[re] e gli altri principi Christiani per dar luogo à detto Trattato. Tanto più, che il Sig[r] Cardinal Buonvisi scrive quà havergli l'Imp[re] detto chiaramente che la sua intenzione non era di molestare con le armi S. M[tà] Xpma, mà solamente di difendersi in caso, che l'Imperio fusse attaccato (2).

---

(1) Et, le même jour, il répond qu'ayant manifesté à Lando et à Giustiniani l'affection paternelle de S. S. envers eux, ils lui ont fait dire de supplier N. S. de vouloir accueillir les sentiments de leur vénération ; mais le Procureur Grimani et Nic Cornaro ont dit qu'il est nécessaire que S. S. encourage une bonne ligue contre les Turcs, d'autant plus que le Sénat attendait la réussite de Vienne qui a été aussi heureuse ; et Grimani ajouta qu'il faut la conclure surtout pour l'Italie, afin d'empêcher qu'un attentat quelconque ici ne soit cause de malheurs plus grands ; mais toute ligue ne durera pas si le pape n'en est pas le chef.

(2) Et, à la même date, il ajoute :

Mi scrive ultimamente il Sig[r] Cardinal Buonvisi, che V. S. Ill[ma] gli haveva significati i suoi primi ufficij passati col Rè per disporlo ad aiutare la causa publica, e le risposte, che ne haveva riportate da S. M. senza l'effetto desiderato, e che S. E. non haveva lasciato di rappresentare all' Imp[re] l'opera zelante, che V. S. Ill[ma] haveva cominciato ad impiegare per conseguire tal'intento si vivamente raccomandatole dalla Santità di N. S[re] aggiungendomi l'E. S. che vedendo mandarsi in Ratisbona il Conte di Vindisgratz nè pur havea mancato di pregar l'Imp[re] a dargli le più piacevoli istruzioni. Rispose à ciò S. M. ben sapersi quanto il suo genio fosse alieno

A la même date, Bonvisi écrit à Cybo : « Aussitôt que l'empereur sera rentré je lui donnerai l'avis de la nouvelle remise de 100,000 écus que N. S. a ordonné qu'on fît par comptant voie Gênes, ajoutant que le pape désire qu'on en donne une partie au roi de Pologne, laissant cela à l'arbitre de César ; et la raison voudrait qu'il s'en contentât afin de ne pas mettre la discorde entre les deux nations, pour la différence des secours ; si ici il y avait grand besoin, on risque qu'on se plaigne de n'avoir pas eu les 100.000 promis par le Portugal ; selon mon avis il est préférable que les Polonais soient satisfaits et qu'on ne jouisse pas de ces 100.000 fl. Il me faut du reste procéder avec grande précaution, car, lorsque j'ai conseillé les satisfactions au roi de Pologne. certains m'ont reproché d'être plus polonais qu'autrichien ; et c'est peut-être pour cela qu'on intrigua pour que je ne suivisse pas l'empereur comme je le désirais.Toutefois j'irai saluer le roi au cas où j'apprendrais qu'il y a schisme parmi les armées, car je ne pourrais pas négocier directement avec les ducs et les électeurs ; je tâcherai de m'arranger quoique le roi soit adroit et marche au positif,tellement que les autres éprouvent déjà pour lui une grande vénération, et je lui ai expédié mon gentilhomme. Je ne doute pas des intentions de l'empereur qui est tout disposé à satisfaire le roi ; mais ce sont les ministres qui voudraient tout pour eux-mêmes et font croire à S. M. que les Polonais ont eu presque tout le butin et demandent d'encaisser encore le produit des dîmes, exigence qui ne concorde pas avec les conditions de la ligue ; il faut aussi agir avec prudence pour ce qui touche la répartition des subsides afin de ne pas compliquer les questions. Il y a tou-

---

dalla guerra, e che con Vienna in pericolo, e coll'Austria abbrugiata, nè pur era capace di pensarvi ; che niuna lega offensiva haveva fatta contro la Francia, ma solo difensiva, e che hà sempre desiderato, e desidera di conservarsi in fraterna amicizia col Rè Xpmo. N. S. ha voluto che io ciò communichi à V. S. Illma rimettendomi à quel più ch'ella distintamente havrà saputo dal medesimo Sr Cardinale, accioch'ella possa utilemente valersene nelle occasioni per persuadere al Rè le buone intenzioni dell'Imp^{re} in ordine all'intento promosso dall'apostolico zelo di S. B. ecc.

jours à craindre des imprudences de ces ministres, qui se plaignent de ce que le roi a fait chanter le *Te Deum* avant que cette cérémonie fut accomplie par l'empereur, quoique le roi n'y ait assisté qu'en privé ; mais il y a des cerveaux extravagants, et l'empereur se laisse conduire quoiqu'il laisse voir d'apprécier mes conseils ; V. Em. verra par la lettre comment on le détourne et elle verra aussi par la feuille à part que la présence de l'empereur a empêché le progrès de la victoire par les grandes formalités qu'on a dû faire ; les Turcs sont partis battus mais non défaits ; on n'a même pas obtenu le résultat qu'on espérait de la révolte des princes de Transylvanie,Moldavie et Valachie,car ceux-ci voyant que les Turcs restaient puissants, n'ont pas osé se révolter. Je voudrais savoir de ceux qui s'opposèrent à mon conseil, sous le prétexte que l'empereur devait aussi prendre part à la gloire, de quelle manière cette participation aurait pu avoir lieu ; s'étant battu et l'empereur assistant au Te Deum... V. Em. ne doit pas croire que je réussirai à vaincre l'obstination de ces messieurs, toutefois je travaillerai afin que l'argent pontifical soit bien employé ; déjà le Président de la Chambre m'en donne l'assurance, et je prêche pour qu'on procède de même pour celui de l'empereur afin qu'il ne soit pas dépensé en frais inutiles... J'avais écrit au card. Delfino élu d'Aquileja touchant les subsides de Venise, que le moment était arrivé pour l'entrée de la République dans la ligue afin de récupérer les îles perdues, et S. Em. m'a répondu que le Sénat était bien disposé, mais que les Trésors étaient épuisés et qu'on ne pouvait rien décider avant d'être fixé sur Vienne ; toutefois à présent je lui ai écrit encore que si les finances ne suffisaient pas, la République étant seule, après deux victoires et avec les Turcs affaiblis ne sont plus nécessaires de grandes sommes ; que Candie est restée sans préside, et que dans la même situation se trouvaient les autres îles car tous les efforts des Turcs sont tournés vers la Hongrie. Mais les Vénitiens sont tourmentés par les jalousies des Français ; ils

prévoient que la guerre de Flandre entraînera celle d'Italie ; et les Turcs rient de nos discordes ». (1)

Le 24, Ranuzzi écrit à Cybo.

Nel mentre che avant' hieri io venivo quì da Parigi per rendere i Brevi di N. S. in condoglianza della morte della Regina m'incontrai à mezza strada nel Marchese di Betunnes cognato della Regina di Polonia,il quale mi diede nuova,che à questa Corte era poco prima della sua partenza pervenuto per straordinario l'aviso, che nel giorno de' 12 era in vicinanza di Vienna seguita battaglia con la disfatta de' Turchi, e perdita totale della loro infanteria, del canone *(sic)*, e bagaglio, e con la liberatione dall' assedio di detta città : e l'istesso mi fù confirmato da un corriero speditomi da Mons[r] Vescovo di Beauvais sopragiunto mentre stavo tuttavia discorrendo col Marchese sudetto, e qui alla Corte dal S[r] di Croissy, e da altri personnaggi (2). Mà hierimattina poi per espresso spedito da Parigi dal Sig[r] di Louvois s'intese, che fosse giunto altro corriero al Sig[r] ambasciatore di Spagna, con aviso, che fosse stato bensì levato l'assedio e rimaso in poter de' nostri il canone, e il bagaglio grosso, che i Turchi non havevano potuto portar via,mà che questi si fossero ritirati in buon ordine talmente che non fossero stati attaccati, ne tampoco fosso seguitta battaglia alcuna. Qualunque di queste due nuove sia vera concordano l'una, e l'altra nella liberatione di Vienna, il cui pericolo come teneva sospesi gli animi di tutti i buoni, così la preservatione è statta intesa con universale godimento ; et essendo ben noto à tutti quant'habbia contribuito à questo felice successo la zelante applicatione di S. S[tà] con gl'aiuti spirituali e temporali tanto opportunamente somministrati vien' applaudito general-

(1) Le même jour, Bonvisi annonce que malgré sa conversation avec l'envoyé de France, l'abbé de S[te] Marie, internonce à Bruxelles, lui a écrit que les Français sont entrés dans les terres du roi catholique et ont imposé aux habitants une contribution de 1,300,000 thal. L'ambassadeur d'Espagne tâchera d'avoir les troupes de la Bavière contre les Français, mais le voyage est long et la Hongrie demande leur présence. Cette invasion hors de temps donnera lieu a bien des interprétations ; et la malchance de la chrétienté veut qu'elle soit toujours désunie et qu'ainsi les Turcs soient victorieux ou puissent se sauver, si battus. »

(2) Le 6 octobre, Cybo lui répond : « que N.S. a éprouvé une grande satisfaction en apprenant le contentement de la Cour pour l'heureux événement de la délivrance de Vienne ; et que le roi se soit réjoui avec N. S., montrant en cela sa piété envers la religion et son respect filial envers S.S. V.S. doit remercier aussi le duc d'Orléans. »

mente al nome della Stà S., ne v'è quasi personaggio di questa Corte, che non habbia passato meco officio di congratulatione; e hieri in particolare il Sigr Duca d'Orleans, mentr'era nel giardino, in vedermi passare ivi appresso me ne parlò con dimostratione di molta pietà christiana in esprimermi il contento che n'haveva avuto, e del godimento della gloria, che ne risulta à Sua Stà à cui mi richiese di partecipare i suoi sentimenti. Anche il Rè questa mattina se n'è rallegrato meco, et io ne porto à V. Ema l'aviso con tanto maggior mio contento, quanto più considerabili si rendono nelle congionture presenti simili dispositioni de gli animi di questa Corte. E faccio à V. Emza. ecc.

Le 25, Cybo écrit à Bonvisi : « S. S. ordonne que V. Em. fasse connaître les expressions de sa grande joie à César, au roi de Pologne, au duc de Lorraine et à l'électeur de Bavière pour l'heureuse délivrance de Vienne et la destruction de l'armée turque. V. Em. tâchera de se servir des phrases les plus propres à un tel succès (1) ». Et il lui transmet un exemplaire de la circulaire aux nonces :

Con giubilo infinito di N. Sre. et universale di tutti in questa Corte è stato sentito il felice successo dell'armi Xne contro quelle del comun nemico in Vienna, essendo per due sere continue ciò seguito collo

(1) Et de Linz, le 19 octobre, Bonvisi lui répond :

Hò fatto con queste MM. il complimento ordinatomi dà V. E. per il felice successo della liberazione di Vienna, con una vittoria tanto insigne, et hò rappresentato il giubilo di N. Sre, e di V. E., e quello di tutto il populo di Roma, e le dimostrazioni che si sono fatte in rendimento di grazie à Dio, e di allegrezza publica in testimonio dell'universale sodisfazione per la prosperità dell'armi di S. M., in conformità del foglio mandatomi dà V. E., et adesso sodisfarò à gl'ordini datimi con il Rè di Polonia, e con li SSri Duchi di Baviera, e di Lorena. Le M.Mtà loro corrispuosero con filiale ossequio al paterno amore di N. Sre, e dissero di restare pienamente persuase, che S. Stà ne havesse infinitamente goduto, mentre ci haveva cosi largamente contribuito con l'orazioni, e con i sussidij; Che tutto doveva riconoscersi dalla clemenza Divina in tempo che le cose de Vienna erano ridotte tanto all'estremo, e che continuando sempre le ferventi preghiere di S. Stà, si erano havute nuove benedizioni, con la vittoria sotto Parcan, che considerato il numero, e la qualità de morti, e de prigioni, era molto maggiore di quella di Vienna, e però col suo corriero spedito venerdì mattina haveva voluto anticipare la consolazione à S. Bne, e lo pregava riverentemente di continuare nell'orazioni, e negl'aiuti, per ottenere ulteriori vittorie contro i barbari, et io referendo à V. Em. ecc.

sparo generale in questo Castello S. Angelo, con salve replicate di tutta l'arteglieria ; con fuochi per tutte le contrade di città,e con luminarii la maggior parte di torcie à tutte le finestre fattisi da ogni sorte, e condizione di persone col suono à doppio di tutte le campane nelle chiese de' secolari, e regolari incominciato dal tocco dell'Ave Maria fin' ad un hora di notte col rimbombo delle acclamazioni popolari, e con essersi in fine questa sera cantato solennemente a S. Maria Maggiore il Te Deum colle lettanie della Vergine S^ma^ in rendimento di grazie alla bontà Divina per una si gran vittoria coll'intervento della S^tà^ di N. S^re^, de V. S. Collegio, e della prelatura, e de' Principi.

Et, le même jour, il mande à Pallavicini :

Giovedì sera giunse quà un corriero spedito dal Sr Card. Buonvisi, portando la nuova desideratissima della liberatione di Vienna dall' assedio colla fuga, e sconfitta del Turco. N. S^re^ hà sentito un giubilo inesplicabile di si maravigliosa, et insigne vittoria, e poiche questa, dopo Dio è opera principalmente del Rè di Polonia, la cui fortezza, e virtù militare hà trionfato in si grande impresa ad eterna gloria del suo nome acclamato degnamente da Roma e da tutta la Cristianità, vuol S. B^ne^, che V. S.Ill. si porti subito dalla Regina per congratularsene in nome di S. S^tà^ alla M. S., che viene in gran parte di tanto acquisto. E giunto altresi questa sera il Sr Segretario Talenti inviato da S. M^ta^ per deporre à i piedi della Sta S. il principale stendardo tolto dal Rè al nemico ; il che hà raddoppiate le acclamationi di tutta la città, e le apostoliche beneditioni di S. B^ne^ alla pietà, et all'incomparabil valore della M^ta^ S. mi rimetto nel resto al foglio annesso, e godendo grandemente di si lieto successo anche per la benemerenza di V. S. nell' avervi tanto contribuito, le bacio ecc.

Le 26, Pallavicini informe Cybo :

Le lettere del Campo Regio, oltre le nuove communi che anche più fresche seranno avvisate da Vienna portano l'abboccamento di Cesare col Rè seguito in Campagna, et à Cavallo. Varii Senatori che vi erano e sono soliti di ricevere dal loro Rè accoglimenti grandi, provata la diversità, se n'erano duolsuti col Sig^r^ Duca di Lorena, che si era studiato d'appagarli mostrando la diversità dell'uso et assicurando per altro della benignità e grata volontà di Cesare : dalle lettere però che si hanno non si vede, che tal ragione gl'appagasse, se ben fosse da haverli convinti. L'armata si duoleva della carestia, et il Rè dice non haverla provata tale in Zarawno,ma ne l'Armata Imperiale haveva più che la Polacca, e la devastatione fatta da Tartari par che meriti che si

sopporti patientemente ; ma ciò è duro à questa natione assuefatta all' abbondanza.

L'Hospitale Castrense, che per la prima volta è in questi eserciti è aggradito al Re e piace molto all'Armata. E perchè per esso si son scielti operarii temporali e spirituali Eccellenti e si è provisto di Persone non men di valore che di carità e zelo, non vi è conditione et ordine di Persone che non ne partecipi abbondantemente.

A S. M^ta^ è stata presentata un' Imagine della B. V. di Loreto che già era in una Chiesa Rurale dell'Austria qual Imagine è stata percossa in 4 parti da Tartari. In questo quadro vedonsi da un lato e l'altro della B^a^ V^e^ dipinti due Angeli, uno de' quali tiene una Cartella colle parole seguenti. In hac Imagine B. M. V. victor ero Joannes e l'altro con queste. In hac Imagine B. M. V. victor eris Ioannis. S. M. nel leggerle ne hà formato ammiratione e stupore parendole una predittione della Vittoria ottenuta.

Questa mane è passato sotto le mure della Città l'essercito Lituano assai ben in ordine, et i Capi che si desideravano sono quasi tutti comparsi. Questa sera alloggerà in vicinanza dell'Abbatia Tinecense e sarà pronto à marciare ad ogni cenno, che tuttavia s'attende dal Rè che non à anco determinato quello che habbi à fare per la causa commune.

Et, le même jour, il lui annonce : « Me trouvant chez la reine avec Mgr Zaluski, S. M. me demanda si je savais que Tököli avait réuni les Etats de la Hongrie et que voyant qu'il ne pouvait plus se maintenir tout en refusant de s'accorder avec César, il aurait manifesté l'idée de faire proclamer roi de Hongrie le prince Jacques. Je fus bien étonné d'entendre S. M. et j'ai dit qu'un malheur plus grave ne pourrait arriver pour sa Maison et pour les affaires publiques, car cela amènerait la rupture de la ligue qu'il faut maintenir très-ferme. La reine s'étant aperçue de mon trouble, ajouta que le roi se trouvant à Cestokovia en reçut l'offre du duc de Lorraine de la part de l'empereur, à la condition qu'il sauvât l'Autriche, mais que le roi n'a pas voulu l'accepter. Le roi, qui est très-sage, saura si le projet des hongrois est vrai, et j'espère qu'il l'empêchera ; de mon côté je tâche de m'efforcer à faire avorter une intrigue que je crois fabriquée par l'enfer contre la ligue, comme j'en ai déjà averti Bonvisi ». Et, le même

jour, il transmet la copie d'une lettre du v. chancelier en date du 16 et du quartier général de l'armée (1).

Le 28, Bonvisi prévient que l'empereur a invité les électeurs et les princes d'Allemagne de se présenter personnellement à Ratisbonne pour les consulter sur la continuation de la guerre contre les Turcs et selon les réponses il décidera son départ. « D'après les instructions de V. Em. de ne pas m'éloigner, je suivrai la Cour, mais incognito. » Le même jour, il répond : que l'empereur étant rentré à Linz il n'a pu remettre personnellement au roi de Pologne le bref et la lettre de S. Em., mais qu'il a tout remis avec une lettre d'accompagnement à l'échanson du roi qui est venu à Linz pour remettre de la part de son maître des chevaux à l'empereur. « Les routes sont en très-mauvais état, écrit-il, et je crains pour le retour de mon gentilhomme. J'envoie à V. Em la copie de la lettre du roi et de la réponse que je lui ai transmise pour le tranquilliser, voyant que dans sa lettre il se plaignait de n'être pas secouru par N. S.; il serait donc opportun que César se contentât que des 100,000 écus qu'on envoie de la part du pape, la moitié soit donnée au roi. En ayant tenu parole à l'empereur, il montra de l'opposition disant que le roi avait tout le comptant qu'on a trouvé dans la tente du gr. Vizir et que les dîmes lui étaient aussi réservées ; et à ma réplique que d'après la lettre au card. Pio on voulait celles-ci pour l'empereur, S. M. répondit que cela avait été une erreur du chancelier. J'ai observé qu'en tout cas 50,000 écus n'auraient pas dû faire naître de jalousies et des discordes. César conclut qu'il en parlerait avec ses ministres... Aussitôt que reçue la

(1) « Litterae habentur in originali à Christianissimo ad Imperatorem Turcarum, vult Deus omnia detecta, quae contra pietatem Christianam habent. La Regina mi hà detto che si sono intercette lettere scrittè di Francia d'Agosto che portano, come al Techeli si mandavano 10.000 non intesi bene se tallari ò ungari. Dal Cancelliere della Regina hò saputo che quel gentilhuomo mandato da questo Rè al Techeli scrive di haver trovato appresso il medesimo Techeli un Francese mandatovi dal Rè di Francia ; et la Regina mi hà soggiunto, che ben conosce la persona, ch'è stata qui con Bettune. Notitie, che hò stimato bene di dare ».

lettre du roi je me suis rendu chez Mgr de Vienne, qui rentré malade, se trouvait avec le majordome ; le premier se montra de l'avis de l'empereur, mais le second fut plus perplexe, sans se prononcer ; ainsi en répondant au roi je suis resté dans les généralités. Il faut être prudent afin que n'arrivent pas des occasions de mécontentement, surtout que le roi a l'idée de fixer son quartier dans la Hongrie turque, et ces ministres voudraient y mettre leurs troupes afin de dégrever les provinces dévastées, ce qui peut faire surgir des difficultés. Il y a des ministres qui craignent que le roi ne veuille par des accords avantager trop Tököli, trouvant qu'il aurait dû le faire charger par les Lithuaniens. S'il faut que j'aille voir le roi en Hongrie j'irai... Je voudrais bien que l'empereur abandonnât le projet de Ratisbonne et aille plutôt passer l'hiver à Presbourg afin de donner du repos à l'Autriche et à Vienne, tout en surveillant les affaires... En attendant je serais d'opinion que, pour assouvir les jalousies qui pourront naître de la partialité du roi pour Tököli, il serait opportun que le pape écrivît au roi, l'exhortant à hâter l'anéantissement de ce *pessimo* rebelle de Dieu et de son prince ; car, si on lui augmente les territoires, et, à sa demande les privilèges dans le royaume avec l'immunité aux hérétiques, le crédit de ce monstre de perfidie croîtra et il sera toujours un instrument pour les rebelles hongrois. Le pape pourrait peut-être exhorter le roi à procurer, s'il le veut, des satisfactions honnêtes à cet individu afin de le tranquilliser, mais non à le fortifier avec des Etats lui donnant du crédit auprès de ses nationaux, car n'ayant plus l'aide des Turcs il pourra être réduit, si le roi le veut, à des conditions bien inférieures à celles auxquelles il prétend... Je ne serais pas d'avis que le pape poussât trop contre les hérétiques afin de ne pas réduire au désespoir aussi ceux qui sont sous le Turc, mais j'opinerais pour que le bref, sans s'occuper d'autre chose, se bornât à ne pas laisser Tököli puissant, car si le roi avait cela à cœur, bien des ministres accorderaient au rebelle leurs faveurs ; je suis d'opinion que ce chef battu et réduit à ne plus nuire, on pourra, avec la douceur, gagner un grand nombre d'hérétiques. »

Le 2 octobre, Cybo mande une circulaire aux nonces afin qu'ils informent les Cours que le roi de Pologne a envoyé son secrétaire à Rome (1) pour annoncer au pape la victoire concédée aux armées chrétiennes, et que le roi s'étant rendu maître du principal étendard qui se trouvait dans le pavillon du gr. Vizir, il en fera cadeau à S.S. Et, dans un postscriptum, il ajoute que l'étendard sera présenté au pape dans la Chapelle prochaine, par le secrétaire qui l'a apporté et par l'abbé Denoff envoyé de Pologne (2).

Le 3, Pallavicini informe que le roi lui a écrit, se plaignant de ce que son armée a souffert de la faim ; la cavalerie fut spécialement éprouvée pour n'avoir pas de fourrages pour les chevaux, tandis qu'on aurait pu en faire des provisions par le Danube ; S. M. en a écrit aussi à Bonvisi et au card. Protecteur afin que N. S. le sache. « J'en ai averti Bonvisi, tâchant de persuader le roi à prendre en considération la grande con-

(1) Et, dans une lettre du 9, il écrit qu'on a fait cadeau de 50 doubles au courrier qui vint de Vienne.

(2) Dans la gazette de Paris du 5 octobre, on lit que le 27 sept., à Rome, on a célébré dans toutes les églises une messe à la mémoire des morts à la défense de Vienne ; le 29, le pape avec le Trirègne tint chapelle pour recevoir le grand étendard des Turcs, envoyé du roi de Pologne. M[r] Talenti l'a présenté au pape au milieu de la messe, amené par l'abbé Denoff envoyé de Pologne, qui prononça un discours en latin, à la fin de la Messe on a chanté le Te Deum au son de toutes les cloches de la ville. L'étendard est de brocarat d'or à fond rouge avec vert et or ; sur l'étendard il y a des paroles du Coran ; il a été consigné au marquis Nasi, Gonfalonier de l'Eglise, et il doit être exposé dans l'église de S[t] Pierre. Le pape a fait distribuer beaucoup d'aumônes aux pauvres, et le 25 d[r] il avait envoyé à l'empereur 80,000 écus en eu promettant d'autres si les chrétiens attaquaient quelque place turque. Et, le 28, on lit que dès le 20 était arrivé un courrier de Florence avec la nouvelle de la délivrance de Vienne, mais le 22 arrivèrent deux courriers, un de Bonvisi et l'autre du card. Acciajoli, légat à Ferrare ; ils sont allés chez le pape qui s'est mis à genoux pleurant devant le Crucifix ; le lendemain est arrivé Talenti de Varsovie qui resta avec le pape deux heures... Les cardinaux Pio et Barberini ont donné des réceptions et fait beaucoup d'aumônes.

fusion du moment ». Les Lithuaniens ont reçu l'ordre de partir pour la Hongrie et de rejoindre l'armée, mettant les campements dans des localités occupées par les révoltés (1).

Le 5, Bonvisi transmet quatre lettres à Cybo. Dans la première, il annonce que, pour se libérer des censures des médisants, il a renoncé à rédiger ses feuilles publiques (2) en les réservant seulement pour S. Em. « Nous avons, écrit-il, le majordome en fin de vie ; c'est le bras droit de l'évêque de Vienne et ce prélat m'a dit que, s'il le perdait, il voulait se retirer parce qu'il ne pourrait plus résister à ses adversaires ; je crois qu'il ne le fera pas ; mais il est certain que Zizindorff était très-habile et difficilement on pourra le remplacer ; du reste il présageait sa fin prochaine et s'opposa à la visite à Vienne de l'empereur, prévoyant le mal qu'elle aurait produit, toutefois il n'y a pas eu de désagréments avec le Polonais, car on s'est rencontré à la campagne comme on l'a fait aux Pyrénées ». Par la seconde il informe : que l'empereur est disposé à laisser la moitié des 100.000 écus au roi de Pologne ; « mais S. M. m'a dit aussi qu'elle n'avait encore reçu aucune décision touchant les propositions françaises... J'ai mandé à Jacobelli d'avertir Lelio Paravicini qu'il ne doit pas insister pour envoyer en comptant, mais qu'il tâche de faire des remises par lettres car les trésoriers sont embarrassés pour échanger des doubles ». Et, dans la troisième, il annonce que l'empereur au sujet des princes, lui dit : que la France refuse totalement le traité général mais en veut des particuliers pour dissoudre les ligues et opprimer chacun séparément. César ne peut y

(1) Et, le 10, il ajoute qu'ils ont délivré le château d'Arava, qui tout en étant propriété héréditaire de Tököli avait une garnison impériale, il était assiégé par les révoltés qui furent coupés en morceaux... On dit que le roi a écrit à Tököli avec le chiffre dont celui-ci se servait avec Laverne, qui habite Dantzig, de manière que le rebelle aura vu que toutes ses intrigues ont été découvertes... L'ex-gr. Trésorier voulait que son fils le rejoignit à Dantzig et emportât les choses plus précieuses, mais tout a été séquestré.

(2) Le 23, Cybo approuve sa décision ; « ce sera, écrit-il, le seul moyen d'enlever l'occasion aux critiques de peser le contenu et la qualité des nouvelles, d'autant plus qu'on les voyait circuler partout à Rome ».

consentir, et ce n'est pas en son pouvoir de forcer les princes de l'Allemagne à se séparer ; S. M. a toutefois confiance en l'aide de Dieu, quoiqu'elle voit le préjudice que lui occasionnent les mouvements des Français, car déjà les troupes de la Bavière, Franconie et Souabe ont fait demande de rentrer chez elles. Et, aussi par la quatrième, il assure que le voyage à Ratisbonne paraît abandonné ; c'est plutôt à Prague qu'on voudrait aller ; mais il y a de l'opposition par la nécessité de veiller aux affaires à Vienne et en Autriche ; si Bohème triomphe je partirai aussi ». (1)

Le 6, Cybo l'informe qu'en remettant les 25.000 fl. au Ban de Croatie, N. S. a beaucoup loué la foi et les vertus dont celui-ci a fait preuve dans les dangers actuels ; et il a été d'avis de faire dire à l'ambassadeur césarien à Venise qu'il aurait été utile que le Ban tentât avec les siens de prendre Canissa, dont du fait de la consternation qui aura saisi l'empire ottoman à la suite de la défaite de Vienne, l'entreprise serait facile, aussi parce qu'à présent sont secs les marécages qui entourent cette ville. La proposition n'a pas déplu à l'ambassadeur, mais il répondit que le Ban ne pourrait rien faire sans la permission impériale et sans quelque corps d'infanterie ; mais que toutefois il en écrirait à Vienne ; et Cybo engage S. Em. à insinuer ce projet à S. M. (2).

(1) Et, à la même date, il informe avoir participé à l'empereur : que Jacobelli lui a écrit que S. S. a remis 25.000 fl. au Ban de Croatie ; que l'évêque de Bergame a envoyé une remise de 1200 et que Mgr d'Augusta a promis d'en remettre 5500 comme don spontané du diocèse, — quoiqu'on devait verser des contributions à l'électeur de Bavière et que quelques ecclésiastiques n'ont rien voulu donner. — « J'ai aussi rapporté à S. M. que le card. Mellini écrit avoir demandé que les riches populations des Indes envoient quelque chose ; et j'ai laissé à S. M. le billet d'Astorga dans lequel il avertit le nonce que le catholique a remis 120,000 pièces et 50,000 autres, et que en cela a eu grand mérite le Saint-Siège. L'empereur a dit qu'il voit combien il doit remercier de tout S. S. ».

(2) Le 2 novembre, Bonvisi lui répond que S. M. loue l'idée de tenter l'occupation de Canissa, lorsque les circonstances le permettront, mais qu'elle ajouta que déjà deux fois on a tenté cette entreprise, et qu'il faut faire bien attention ; Montecuccoli dans la dernière guerre se montra con-

Le 9, Cybo (1) écrit à Bonvisi :

La Regina di Polonia si è lasciata intendere con quel Mons[r] Nunzio di desiderar l'honore dello stocco per il Rè suo marito, e quello della

---

traire. Du reste ce n'est pas une entreprise pour les Croates qui manquent d'infanterie. Ils ne forment pas une milice régulière mais indisciplinée (tumultuaria) et habituée aux incursions ; on ne pourrait non plus y envoyer des allemands, car les Turcs sont plutôt en fuite que détruits. Il est impossible, ajouta S. M., d'y faire camper du monde car les grandes pluies nondent tout ; peut-être pourrait-on faire une tentative en hiver tirant profit de la glace, mais on court le danger qu'elle ne soit pas bien gelée et qu'on y perde tout, car sur la glace il faut faire des approches avec des fagots et ceux-ci dans les derniers sièges n'ont pas résisté aux coups de canon ; il est plus opportun de se valoir d'un grand nombre de sapeurs, mais ils entraînent à une forte dépense. S. M. reconnaissait que c'est une entreprise importante et à présent on tâche de ne pas y laisser entrer de secours pour s'en valoir plus tard. On profite des Croates pour rompre les ponts et empêcher le passage aux Turcs qui pourraient bloquer les places hongroises. « Enfin l'empereur, tout en approuvant le projet du pape, dit que es généraux visent Buda qui partage en deux la Hongrie et ferait tomber Neühausel qui tient en respect l'Autriche, la Moravie et la Silésie et soutient le parti des révoltés... Je travaillerai pour le projet de N. S. mais avec prudence, afin qu'on ne prétende pas que cette entreprise se fait avec l'argent pontifical ».

P. S. Je n'ai pas la force, étant indisposé, de traduire la présente en chiffre. « Et, à la même date, il ajoute qu'à cause de son indisposition il devra retarder de répondre à Salzbourg touchant la restitution des 50,000 fl.; il s'attend à des plaintes parce qu'on voit diminuer toujours plus la somme des 100,000 écus qu'on attend. « Et à ce propos, écrit-il, Lelio Paravicini m'informe qu'une partie serait arrivée en or et une autre en argent, mais que celle-ci n'aurait pas été d'aussi bon poids que par le passé, parce qu'on ne trouve pas de doubles d'une meilleure qualité. Ici, en est si peu expert qu'on ne sait convertir cet or en *ungheri*, et on s'accorde avec les marchands d'Augusta, leur donnant les doubles à raison de 6 fl. et 2 *quarantani* pour retirer des *ungheri* calculés 3 fl. et 39 *quarantani*, espérant ainsi ne pas perdre. Il faut aussi tenir compte que, après les derniers désastres, l'écu romain est évalué seulement 117 et non 120 *quarantani* comme avant l'évaluaient les marchands. Les secours de S. S. ne sont pas des prêts à intérêt et, s'agissant de change, il est nécessaire qu'on s'arrange aux situations actuelles ; il est certain que la pénurie d'argent est grande, et je ne vois pas comment on fera les recrues ».

(1) Le même jour, il l'engage à veiller à ce que l'argent du Siège apostolique soit dépensé pour l'armée, car S.S. serait bien affligée si elle appre-

Rosa d'Oro per se. V. E. può ricordarsi ciò che accadè intorno à questo nel pontificato passato, e come a tale intuito restò costì lo stocco senza che fosse presentato. N. S[re] nondimeno inclinarebbe à compiacer la Regina con simil dimostrazione, ma prima di risolversi vorrebe, che V. E n'intendesse destramente il senso dell' Imp[re], parendo alla S[ta] Sua che veramente quest'honore dovrebbe farsi prima all'Imperatrice ; ma considerando dall'altro canto, che compla anco al buon servitio di S. M[ta] Cesarea, che in questi tempi et urgenze la Regina resti sodisfatta. Quando l'Imperatrice desiderasse poi la Rosa d'oro, si potrebbe mandarla anche à lei (1).

Le 10, Pallavicini écrit à Cybo :

Le lettere di S. M. di questa settimana scritte à me replicano, come la carestia de' foragi era la principal causa che si fossero tanto ritardate le operationi ! Si duole anco che il Ponte sul Danubio non fosse stato subito costrutto, sendo che era il più breve modo per provedere alle necessità dell' essercito il passare all' altra Riva, non potendosi coll' industria de trasporti sovvenire à bastanza. Sente S. M. al vivo, oltre il danno del tempo, sente quello de' Cavalli,che rendono questi esserciti atti e proprii contro i Turchi, onde maggiormente se ne lamenta. Del Techelii parla con questi termini. *Iam in Dei nomine et Comes Techelius respexit ad saniora, misitque ad Nos suum Ablegatum cum*

---

nait qu'on l'emploie à d'autres usages. Et, le même jour, il ajoute : au lieu des 500,000 fl. promis le 7 août à l'empereur on en a remis 600.000 ; à présent S. B. veut que l'on prélève 50.000 sur les derniers expédiés pour les restituer à Mgr de Salzbourg pour autant qu'il a anticipés.

(1) Le 2 novembre, Bonvisi lui répond :

Lo Stocco e il Cappello fù portato da me à Vienna quando ritornai di Polonia, e sono restati frà le mie robbe, che lasciai in Vienna, che ancora non hò potuto far venire per carestia di barche, e suppongo che saranno ben conservati, et hò scritto per haverne aviso. Non hà l'Imp[re] alcuna difficoltà, che si presenti al Rè di Polonia lo Stocco, et il Cappello, ne che si dia la Rosa d'oro alla Regina, mà li par conveniente, che questa si dia prima all' Imperatrice, dicendo che fù donata all'Imperatrice Margherita, e che la Claudia non l'hebbe, e però la desidera per la presente Imperatrice, e mandando le due Rose insieme, si può far prima qui la funzione, e poi in Polonia, altrimenti vedo che dispiacerebbe, che la Regina fosse preferita all' Imperatrice. Gode però S. M[ta] Ces[a], che si faccia questa dimostratione al re di Polonia per animarlo alle operazioni, ma la Rosa la desidera anche per l'Imperatrice.

debita devotione. Facile res cessuras ex emolumento Christianitatis crederemus,nisi adsit aliquid contrarium ex consiliis cunctatione,mora et scrupulo ambiguis (1). Finisce qui colle più vive significationi del suo zelo di far conquiste, aggiungendo : *Propensionem nostram erga res Christianas toties ac toties communicamus id unice contendentes quomodo eadem non lateat Suam Sanctitatem ;* il che per farlo più propriamente, come per esprimer nell'altro, meglio il suo senso ho riferite le sue parole stesse.

Io ho risposto à S. M[a] che le sue attioni han comprobato e comproberanno maggiormente à S.S[tà] l'ottima opinione che hà del fervore della M. S. per la causa commune della Christianità, conservatione, et aumento di essa : Quanto all' altre cose gl'hò risposto apportando varie ragioni, ò certe ò verisimili atte à scemare quella sua displicenza e sminuire il travaglio che ne sente il suo animo. Ed all' Em V. ecc.

Le 12, Bonvisi transmet trois lettres à Cybo ; dans la première, il informe qu'ayant annoncé à S. M. que Ranuzzi a écrit qu'il n'avait pu obtenir d'autres déclarations du très-chrétien, l'empereur s'est bien étonné que dans les circonstances où il se trouve on veuille l'obliger à dissoudre les ligues défensives, le laisser seul contre les Turcs lorsque l'année prochaine ils viendront à la revanche. « Voyant S. M., écrit-il, décidée à rester unie à ses coalisés, je n'ai pas fait allusion à ce qu'a écrit V. Em. de voir si est possible un accord avec la France à la satisfaction des deux parties, et cela afin de ne pas inspirer de la méfiance ; mais, comme suite à la conversation, j'ai prié S. M. de me dire si elle avait quelque chose à me suggérer, du moment que les démarches de N. S. sont restées infructueuses ; elle me répondit que le sujet était

(1) Le 9, Cybo lui avait répondu : Hà N. S. gradito in singolar maniera il filial et ossequioso riconoscimento, che il Rè hà mostrato et espresso à V. S. I. per la parte datagli da lei de gl'altri 100.000 fiorini, de quali per servizio della sua armata, oltre à gl'altri 300.000 gli hà fatto grazia la S[tà] Sua. A questi si aggiungono cento mila Crociati di Portogallo, che sebene dovevano servire per rimborso della Camera Ap[ca] per altrettanti simili, che subito havutosi l'avviso di tal regalo S. B. fece pagar del proprio à Cesare, affinchè la M. S. potesse valersene prontamente nelle urgenze della stretta piazza di Vienna, con tuttociò hà voluto S. B[ne] farne regalo al Rè per sostentamento della sua armata, sicome più diffusamente le hò accennato.

trop délicat pour pouvoir s'expliquer sur pied plus qu'il n'avait fait, se déclarant prêt à un traité général auquel il pouvait consentir; que du reste Dieu avait délivré Vienne et le délivrerait des autres invasions, n'étant occupé que de la défense de la chrétienté contre l'ennemi commun que d'autres voulaient soutenir procurant des diversions... En réalité l'invasion en Flandre et les jalousies qu'on fait naître en Allemagne et en Italie sont un contretemps trop grand ; les troupes auxiliaires demandent à rentrer dans leurs foyers et c'est l'ambassadeur d'Espagne qui les y pousse... Si l'empereur doit rester dans ce monde il sera bien faible ; ses troupes ont diminué de moitié par suite de maladies ; j'ai exhorté aussi l'empereur à commencer les enrôlements, car on a vu comme il est difficile de faire manœuvrer les auxiliaires ; surtout que les hérétiques, tout en consentant à délivrer Vienne, se sont refusés à détruire les Turcs, parce que cela aurait entraîné la perte des rebelles hérétiques ; toutefois il faut beaucoup d'argent pour se mettre contre les Turcs avec les seules forces de l'empereur et du roi de Pologne. »

Dans la seconde, il écrit : le voyage à Ratisbonne est abandonné par la répugnance des électeurs à bouger ; le projet de Prague s'est aussi évanoui à cause des grands frais qu'il occasionnerait et que pour les enrôlements il faudra 600,000 thalers. On restera l'hiver à Linz pour aller au printemps à Vienne ou à Neustadt, ou encore à Presbourg, mais nos armées ne peuvent pas grand' chose. Et, le même jour, il annonce la mort de Zizindorff, dont l'empereur a été bien affligé (1).

(1) A la même date, il annonce le fait d'armes de Barcam. Les deux armées marchaient vers la place lorsque le roi de Pologne qui s'était trop avancé rencontra 500 chevaux Turcs et les chargea : Mais ceux-ci attirèrent les polonais dans une embouscade, d'où sortant 5000 turques ils mirent en désordre les polonais tellement qu'on a eu des craintes pour le roi ; toutefois le duc de Lorraine, averti, envoya ses dragons et les Turcs fuirent. On a dit que les polonais ont perdu 1500 hommes... Et, le 19, Bonvisi avertit que 26,000 soldats sont restés de l'armée turque et seulement 14 pachas... Lorraine a prié le roi pour que l'on ait plus de discipline parmi les polonais parce qu'ils font beaucoup d'incendies même des fourrages.

Et, dans la troisième, il annonce : que sont restés sans effets les espérances qu'on avait conçues d'après les correspondances des princes vassaux des Turcs ; soit parce qu'ici on s'était trop illusionné soit parce les nôtres n'ont pas profité de la victoire, soit enfin parce que ces princes vassaux ne voyaient pas de pouvoir réussir dans leurs projets étant donné qu'aux Turcs restaient encore de grandes forces ; « à présent on négocie secrètement pour savoir ce qu'ils veulent faire. Chacun jette sur l'autre la faute d'avoir perdu l'opportunité ; et je crois ne pas commettre une injustice en les condamnant tous, car quoiqu'ils disent que la nuit survenue a empêché de profiter de la victoire, ils auraient eu le temps pour détruire toute l'infanterie si on ne s'était pas livré au pillage le jour suivant... L'évêque de Vienne m'a dit qu'on a été jaloux de voir que le roi ne voulait pas consigner à l'empereur les lettres des révoltés trouvées dans les campements turcs, qui donneraient grande lumière ; et que plutôt il excuse les révoltés de la Hongrie inférieure demandant même leur pardon. Cette conduite fait soupçonner que le roi ait voulu gagner l'amitiè des hongrois... Je suis content d'avoir poussé le roi de Pologne à persécuter Tököli ; on saura aussi la vérité sur sa conduite car le nonce de Varsovie, a dit qu'il soupçonnait, les révoltés de vouloir acclamer pour seigneur le prince Jacques, et la reine l'ayant appris aurait répondu que c'est le duc de Lorraine qui, au nom de l'empereur, avant la victoire en avait fait la proposition, mais que le roi ne l'avait pas acceptée. Je tâcherai de savoir si cela est la vérité. »

Le 16, Cybo informe Bonvisi que d'après le discours qui lui a tenu l'envoyé de Pologne en lui remettant la lettre de son roi et aussi d'après une feuille du card. Barberini, on voit que S. M. est bien peu satisfaite des ministres de l'empereur, qui laissent par négligence manquer de vivres l'armée, qui de Vienne allait à Passau ; on n'y a pas même envoyé de barques pour passer le Danube, on a attendu trois jours dans une contrée dévastée sans fourrages et bon nombre de chevaux sont morts.Le roi se plaint aussi de ce que Mgr de Vienne ne lui a

ni fait visite, ni écrit lorsque S. M entra en ville après la bataille, « S.S. a répondu que peut-être les lettres se sont perdues dans la confusion comme celles lui a envoyés V. Em. mais ces petits incidents peuvent faire naître de la méfiance et des désagréments N. S. veut que V.Em. engage l'évêque à écrire au roi de nouveau même s'il l'a déjà fait. V. Em. insistera aussi au près de l'empereur afin que dans l'avenir on approvisionne l'armée et qu'on ne délibère pas sans prendre conseil de ce roi lequel, en outre de la dignité a une valeur personnelle et de grands mérites auprès de la chose publique — ce qui doit encore le distinguer des autres — et qu'on opère de manière qu'il n'arrive pas comme au siège de Haussel entrepris dernièrement contre l'accord à Vienne. » Et, le même jour, il lui transmet le rapport au trésorier général de S. S. (2).

Le 19, Bonvisi, après avoir annoncé que Ranuzzi l'a informé que le roi lui aurait dit que l'empereur ne lui a pas écrit pour

(1) Et le même jour, il lui écrit, « que S. S. a appris qu'à Vienne on vit avec un grand relâchement de mœurs, et elle m'ordonne de signifier à N. Em. qu'elle doit en avertir l'évêque et l'engager à y apporter les remèdes les plus efficaces. »

(2) Le doppie 31438 di Spagna state mandate da Genova, importano più di scudi centomila moneta romana, secondo quello ch' al presente si contrattano in Roma, e fuori di Roma, et per conseguenza importano più di fiorini dugentomila, e si è fatto risolutione di mandarli di questa qualità, perchè è stato supposto, da chi si ore deva informato del corso delle monete in quelle parti, che tornasse meglio mandare questa specie, che da per tutto è gradita, et hanno supposto che' in Germania si dovessero spendere facilmente, senza haverle da convertire in tanti Ungari.

Il che però quando voglino fare, non haveranno alcun pregiuditio nel peso perche se bene il giovane del S[r] Lelio Paravicini hà ricusato di pesarle, allegando che in Milano non siano state consegnate à peso, in Genova però sono state tutte pesate, e capate, buona parte al gran peso di Francia, et il resto al peso giusto corrente. Ond' il Sig[r] Card[l]. Nuntio può far istanza, che dichiara come le hanno trovate, che sentirà essere rincite tutte di peso. Le mandate doppo si troveranno parte di Spagna, parte delle stampe uguali, per non essersi potute havere prontamente di Spagna, mà tutte saranno di giusto peso, che perciò serà accertato l'ordine che S. E. hà dato che siano pesate. Quasi per la metà di questi ultimi scudi centomila, sono mandati in scudi d'argento di Genova essendo difficile trovarne.

demander des secours, ajoute « que le très-chrétien continuant à préparer de grands armements, on craint à Paris que les princes coalisés ne veuillent faire aussi des armements pour défendre leurs Maisons ; ceux-ci se plaignent de la France. On affirme même que le gr. Vizir sous Vienne, aurait dit bien souvent qu'il comptait que la France ferait des diversions ; mais par la nouvelle défaite reçue à Barcam (1) j'ai confiance

(1) Le 24, Pallavicini transmet à Cybo un rapport sur la bataille du 10, et il avertit qu'on travaille à aider le fils de l'ancien hospodar de Valachie à reconquérir le pouvoir et qu'à cet effet il a envoyé au roi 100,000 fl.

Considerando la M[tà] del Rè di quanta importanza fosse alli Christiani l'impedire à Turchi il passo del Ponte di Strigonia prese risolutione d'andarlo à rompere e bruggiare dalla parte di Barcan. A questo fine fece passare l'armata Pollacca seguita dalla Cavalleria Alemanna havendo lasciata l'infanteria Todesca nell'Isola di Schultz. La sera de i 6 Ottobre S. M[tà] si fermò due leghe lontano da Barcan, la notte fece avvertire il Duca di Lorena, come il giorno seguente voleva fare un gran camino a fin di non perdere un momento di tempo per altro molto prezioso verso il fine della Campagna. La mattina de' 7 la M[tà] S. si messe in marcia alla testa del suo Essercito, e spedì, parte della suo Vanguardia, con alcuni Dragoni per osservare se il Inimico si mettesse in posto da contrastarle la presa di Barcan che come si è detto è situato alla punta del Ponte di Strigonia, luogo per altro piccolo, ma fortificato e stimato da Turchi, anco per una Moschea, che vi havevan. L'Esploratori riferirono, come i Turchi havevan messo in Barcan 1000 Gianizzeri, senza parlare dell'altra gente, ch'era in quei Contorni. La Vanguardia dunque continuò senza apprensione il viaggio e nell'avvicinarsi à Barcan rincontrò à caso un partito di circa 300 ò 400 turchi, che da Neuhausel passava a Barcan. Li nostri vistolo se li spinsero contro con tanto calore che senza avvedersene si trovorno inoltrati in un Vallone fra l'imboccatura del fiume Gran nel Danubio et il Borgo di Barcan ove trovorno l'armata Turchesca schierata in Battaglia. Parte delle truppe che componevan questa Armata erano arrivate la mattina stessa, havendo passato il Ponte la notte. Detta Armata era commandata dal nuovo Bassa di Buda, soldato molto stimato dal Visir e surrogato per ciò al Bassa di Buda Hibraim fatto strangulare dal Visir insieme con alcuni altri Capi dell'Armata Turchesca incolpati da lui della perdita della battaglia sotto Vienna per la qual causa ancora haveva deposto il Kam de' Tartari e messo in suo luogo un altro soggetto riputato più fedele et ardito. Il nuovo Bassa di Buda desideroso di corrispondere alla gratia fattale dal Visir si esibi di contrastare al' Re di Polonia il passo di Barcan, al quale effetto ottenne dal medesimo Visir la miglior parte delle truppe e specialmente di quelle invia-

que les armées de l'empereur et de la Pologne suffiront à faire

---

tele ultimamente dal gran Sig[re], tutte fresche e bene all'ordine e condotte da i 6 Bassa e due Visir. La nostra vanguardia trovandosi cosi inoltrata nel grosso dell'Inimico ne potendo ritirarsi à causa de' Dragoni mal provisti di Cavalli, et essendo affatto scoperta à moschetti de' Turchi, da quali riceveva non poco danno, avvisò il Re dello stato pericoloso nel quale si trovava. S. M[tà] transportata dal suo gran coraggio, presi seco alcuni de' squadroni più vicini alla sua Persona, corse à briglia sciolta in soccorso de' suoi; ma non ostante questa gran celerità e diligenza sopragiunse già quando la vanguardia era stata caricata e respinta con gran vigore dall'Inimico. La presenza del Re rimesse subito le cose in miglior stato; ma prima di potere ordinare in lattaglia la poca gente che haveva seco il Nemico l'attaccò tre volte con un impeto straordinario per la ferma speranza di rimanere Vincitore, stante l'avviso datole da alcuni Prigionieri, che il grosso dell'Armata Polacca e tutta la Cavalleria Alemanna era molto lontana, come era in effetto. A questo fine per far maggior mostra di se, e cagionare timore ne' nostri si allargò nella Campagna, e diede il quarto attacco, onde i nostri ch'erano inferiori di numero, quattro volte il suo furono costretti à pigliar la piega e disordinarsi è però vero che si rimisero insieme subito che viddero la Cavalleria Todesca comminciare à comparire nel piano. Alla prima fermata de' nostri fece alto ancora l'Inimico, et ancorche non havesse vista nè la Cavalleria sudetta nè la Polacca con l'Infanteria e Cannone che marciava in un fondo alla ripa del Danubio, non ardi incalzare maggiormente i nostri, mà andô ritirandosi nel suo Campo. Rimasero in questo rincontro uccisi dalla parte de nostri circa 200 Dragoni e qualche numero de Cavalli; ma quello che fù più considerabile in questa attione fu il gran pericolo che corse il Re et il Principe Giacomo suo Primogenito, atteso che la M[tà] S. non volle mai ritirarsi che quando vidde le cose ridotte all'estremo, essendo rimasto alla coda delle sue truppe e più vicino al Nemico, accompagnato solamente da 6 de' suoi. Fra in morti alcuni Signori di consideratione e specialmente il Palatino di Pomerania il di cui cadavere, come anco quelli dell'altri sono stati poi ritrovati senza testa, havendola i Turchi recisa à tutti per mandarla in segno di vittoria al Gran Turco; ma fu di poca durata l'allegrezza loro e seria stata anco più corta se l'ala dritta dell'Armata Imperiale fosse giunta un poco prima, et il giorno fosse stato un poco più longo perochè S. M[tà] unitasi con il Duca di Lorena voleva tornare subito ad attaccare l'Inimico, il che non potè fare per le cause sudette onde fu necessario differirlo al giorno seguente. Fermossi dunque S. M[tà] nell' istesso luogo ove haveva incontrato il Duca di Lorena, et ivi pernottò. L'avviso di questo successo portato da Turchi subito al Gran Visir fece risolverlo ad inviare due altri Bassa con le loro truppe in rinforzo del nuovo Bassa di Buda, con ordine di marciare à dirittura contro i nostri e di attaccarli anco

des progrès contre les Turcs, mais il faut que tous, durant l'hiver, renforcent les armées ».

---

dentro i proprii allogiamenti. In essecutione di quest'ordine vennero i Turchi la mattina seguente per attaccarci, mà la cosa non li riuscì così facile e prospera come credevano. Imperocche il Re la mattina istessa si era messo in battaglia con animo d'andare à cercare l'Inimico. Avvicinatisi i due Eserciti, i Turchi si gettorno sopra la nostra ala sinistra composta di Polacchi e Tedeschi, commandati tutti dal Palatino di Russia Gran Generale del Regno, e l'uni e l'altri sostennero con gran vigore l'Inimico. Nel medesimo tempo il Re facendo affrettare i passi all'Ala dritta, ove era in persona si slargò à fine di mettere in mezzo l'Inimico et il corpo di battaglia animato dall'essempio dell'ala dritta e dalla presenza del Rè, marciò con un brio et ardore indicibile contro il grosso de' Turchi che ben presto comminciorono a vacillare : il che veduto dal Duca di Lorena fece inoltrare di galoppo alcuni squadroni per battere l'Inimico ai fianchi, onde questo vedendosi insufficiente per resistere ad un si gran urto piegò affatto, e si messe disordinatamente in fuga, alla volta del suo Campo sotto Barcan ; non tutti però presero la strada istessa ; ma alcuni corsero verso il fiume Gran con animo di passarlo à nuoto, il che non li riusci ; ma vi perirono tutti, altri si ritirorno in Barcan medesima doppo haver lasciato il Campo. Già mai Capitano ha saputo profittare così bene della vittoria, come hà fatto il Rè in questa occasione : perchè S. M^tà^ vedendo l'Inimico in fuga ordino subito che s'assaltasse il forte, la Città et il Ponte ; quelli furono ben presto in potere de'nostri ; et il Ponte si ruppe sotto il grave peso de' Nemici affollati sopra quello per passarlo, e nel rompersi si vidde un spettacolo simile à quello successo già inanzi à Roma, quando Constantino restò vincitore di Massentio ; gran parte della Cavalleria corse a precipitarsi nel Danubio cieccamente con speranza d'evitare nell'acque la certa morte che le sovrastava in terra, ma restorno delusi di questa loro speranza essendovi rimasti tutti annegati ; e se tal uno sostenuto dalla forza del Cavallo resistè qualche tempo alla violenza e rapidità dell'acqua, ciò non li servi ad altro ch'à rendersi bersaglio de colpi d'un gran numero della nostra gente sparsa per la riva del fiume e quelli che transportati dall'acque così lontano da non poter essere colpiti dalli Archibugi e moschetti, erano miseramente uccisi dal Cannone caricato à cartocci per farne maggior stragge. Alcuni sendosi spogliati et havendo abbandonati i loro habiti sulla ripa si gettorno in acqua con animo di salvarsi sulle tavole del Ponte rotto, mà neanco ciò le riusci, e fu cosa veramente miserabile il vedere più di 800 huomini offatto nudi che venivano uccisi da nostri prima di potere uscire dall'acqua. In tutta quest'attione però non fu cosa più terribile di quella quando i nostri impadroniti della parte del Ponte, ch'era verso Barcan taglierno à pezzi e gettorno semivivi nel fiume un gran numero de' Turchi che v'era sopra, in modo che

Le 23, Pallavicini écrit à Cybo (1) : l'attention spéciale doit être dirigée à dissiper toute occasion d'amertume afin que la ligue s'établisse fortement ; si déjà on a ôté l'ombrage auquel avaient donné lieu le traitement de César et les plaintes pour le manque de vivres aux soldats, toutefois on ne peut

---

può senza hiperbole dirsi, che la parte sinistra del Danubio rosseggiasse del Sangue Turchesco il più bello dell'Impero Ottomanò, essendo in questa occasione perita quasi tutta la militia Europea. Il numero de' Prigioni non passa 1000, e ciò perchè i nostri soldati irritati delle crudeltà usate da Turchi contro i nostri il giorno antecedente non hanno permesso il salvare la vita à maggior numero. Fra detti prigionieri si sono trovati due Bassa l'uno di Silistria e l'altro d'Alep, altri sono stati uccisi, e sin hora non si sa se sia riuscito il salvarsi ad alcuno di quelli che sono stati presenti à questa attione, havendosi qualche rincontro, che due altri siano celati fra i Prigioni ne vogliono scoprirsi. La vittoria è stata per tutti i conti gloriosa et intiera. L'inimici del tutto disfatti, la Città et il forte preso, il Ponte rotto, il Campo saccheggiato, e venute in mano de' nostri tutte l'Insegne e bandiere nemiche. Per il gran numero de' Cavalli tolti à Turchi la nostra fanteria è divenuta Cavalleria. Finalmente fra li morti nel fiume e li uccisi nel Campo e sopra il Ponte si contano sopra 18,000 compresivi li 1000 Gianisseri trucidati nel forte. La diversità delle nationi che componevano questa Armata, rende la vittoria ancora più considerabile essendovisi trovati presenti molti venuti dalle parti più remote dell'Imperio Ottomano e sin dall'Arabia felice.

Un fatto così grande comminciò e finì nello spatio di sole cinque hore comparando la presente vittoria con quella di Vienna questa può dirsi la sanguinosa e quella la famosa e la grande. Già si è avvisato, come il Gran Visir incolpando il Kam de' Tartari che non havesse voluto combattere nella giornata di Vienna lo depose e costitui altro in suo luogo, hor questo non pare niente più pronto del primo. Questo si trova accampato à Pest dirimpetto à Buda, con un corpo considerabile de' Tartari, et hà solo inviato 400 de suoi per esser presenti à quest ultimo fatto ; dal che il Rè hà preso occasione di farli un complimento sopra la sua gran modestia e moderatione havendoli à questo fine rimandato un Tartaro di consideratione preso in quell'ultimo combattimento, et incaricatolo di fare al Kam à nome della Maestà il complimento sudetto.

Terminata l'attione il Rè fece intonare in Barcan fra suoni di Trombe e Tamburi e sparo di moschetti e Cannone il Te Deum per ringratiare Iddio d'una si gloriosa vittoria, e nell'istesso tempo fece mettere il fuoco alla Moschea de' Turchi.

(1) A la même date, Cybo l'engage à avoir des nouvelles du nommé Luigi Marsili, bolonais.

dire qu'il en soit de même touchant la Hongrie. « La reine a toujours dans sa tête le projet, exposé dans mon chiffre du 26 d[r]. J'ai rédigé un mémorial mettant en relief les dangers qui menaceraient la maison royale etc.. et j'ai même réussi à le faire lire au roi qui m'a semblé n'être pas de l'avis de la reine. Mais je crains aussi un autre danger pour la ligue : il peut venir de la France car Béthunes veut venir ici comme particulier et pour féliciter le roi. Son arrivée fait redouter ou des ordres secrets ou que le marquis veuille se faire valoir auprès du très-chrétien, travaillant contre la ligue ; et il peut occasionner bien du mal connaissant beaucoup de monde et le milieu polonais. J'en ai parlé avec un sénateur très influent, ami du roi et fauteur de la ligue ; nous nous sommes mis d'accord en rappelant les anciennes intrigues de Béthunes, touchant la succession quand il croyait au peu de vitalité du roi et nous convînmes aussi que S. M. devait le faire repartir de suite sous le prétexte que, à cause de ses anciens rapports avec les révoltés hongrois, il pourrait se faire que l'empereur en prit ombrage. Et, ce matin, le sénateur vint me voir pour m'informer qu'il en avait écrit longuement au roi, sans me nommer, mais concluant qu'il agissait pour le bien de S. M., de la patrie, de la chrétienté et dans le but de raffermir toujours plus la ligue » (1). Et, le lendemain, il lui déclare qu'à présent il est opportun que l'armée prenne ses quartiers d'hiver avec le roi dans des contrées ennemies ; le soldat polonais nuit plus à son pays que l'ennemi, car il pille tout. Il faut aussi dire qu'il est plus prudent que les soldats soient

---

(1) Et, le 31, il ajoute : « le gr. chancelier, homme sage, de bonnes intentions et qui a confiance en moi, m'a fait lire une lettre de Béthunes qui voudrait venir pour quinze jours dans l'espoir de réussir à rétablir l'ancienne confiance entre les deux Cours, car le très-chrétien montre plus que jamais son estime pour le roi ; et le marquis prie son beau-frère de faire agréer son arrivée à la reine. Le chancelier m'a dit, au contraire, qu'il n'en parlera pas parce que ce serait contre le bien public. On peut supposer que Béthunes a écrit dans le but d'obtenir la réponse qu'il serait le bienvenu, mais cela n'a pas été écrit. Je travaille toujours pour faire abandonner à la reine son projet en Hongrie. »

hors des villes car ils seront du reste plus alertes pour entrer en campagne ; l'armée séjournant en Pologne devrait être éparpillée un peu partout ; d'autre part le roi étant dans le campement, aurait plus de facilités pour entrer en campagne dès que le beau temps arrivera, d'autant plus facilement qu'habitant dans son palais il serait retenu par sa famille. Et, à ce propos, le nonce conseille que S. S. écrive un bref au roi pour l'encourager à rester auprès de son armée (1).

Le 26, Bonvisi écrit à Cybo (2), qu'il attend de S. Em. la réponse touchant le projet du bref au roi au sujet de Tököli. « Je vois, dit-il, augmenter les jalousies contre le roi parce qu'il traite trop doucement cet obstiné révolté, aussi se méfie-t-on de lui d'autant plus que S. M. tient auprès d'elle les députés de Tököli, sans en donner la moindre participation à l'empereur par l'envoyé césarien qui se trouve aussi auprès d'elle. Toutefois, l'envoyé polonais ici m'ayant remis la réponse du roi aux députés, je l'ai passée à Mgr de Vienne qui se montra content. Il est toutefois étrange, ajoute-t-il, que s'agissant des intérêts de l'empereur avec son rebelle on ne lui communique pas tout directement. Je travaille à maintenir un bon accord entre ces deux princes et je voudrais, si l'entreprise de Strygonie a une bonne réussite, la séparation des deux armées, guerroyant ainsi chacune de son côté, car ces deux nations, dont une est flegmatique et l'autre ardente, finiraient probablement par se quereller ; mais pour opérer séparément il faut que chaque nation augmente son arme-

(1) Mais, le 30, il ajoute qu'il serait plus convenable de ne pas envoyer le bref parce qu'on a tout changé : l'armée prendra ses quartiers dans le voisinage du royaume du côté de la Transylvanie et de la Valachie, par conséquent pas loin du roi, d'où il n'y a pas nécessité que S. M. passe l'hiver au campement.

(2) Le 23, Cybo lui avait répondu : « N. S. regrette que l'empereur veuille se rendre à Prague, car ce serait une perte considérable pour le pays qui pourrait revivre par la présence de la Cour. Le pape veut que V. Em. fasse observer tout cela à César, et que ce n'est pas le moment de quitter Vienne qui a été tellement éprouvée par la peste et la guerre. Elle en parlera aussi à l'évêque, d'autant plus que S. M. s'éloignant des armées, tout en souffrirait ».

ment, car l'année prochaine les Turcs reviendront et feront tous leurs efforts en Hongrie, ne s'intéressant pas beaucoup à l'Ukraine ; si donc César ne fait pas de recrues il peut se trouver très mal. On voudrait brûler les ponts de l'Ervich pour en empêcher le passage aux Ottomans ; envoyer des messages en Moscovie pour la médiation de la paix avec les Polonais, et enfin négocier une ligue. On a aussi décidé d'envoyer en Perse l'avis de la campagne afin de pousser à une rupture, et à cet effet un nouveau bref pour ce roi serait utile ; on y expédierait Pietro Bedik qui a déjà été à Rome et qui connait la Perse » (1). Le 27, Cybo annonce à Pallavicini qu'il a transmis à Bonvisi un bref pour le roi, le félicitant du fait d'armes de Barkam où le roi a détruit onze ou douze mille des meilleurs soldats de l'armée ottomane Il est aussi nécessaire que S. M. ne se laisse pas trop entraîner par sa générosité d'âme à courir des dangers. « V. S. doit également présenter les félicitations du pape à la reine » (2).

Le 30, Cybo transmet cinq lettres à Bonvisi; dans la première il annonce : que Ranuzzi écrit que les troupes se sont retirées des pays-bas espagnols ; il peut se faire que de ce succès on puisse avoir des ouvertures pour conclure un accommodement général. Par la seconde, il informe que dans la gazette de Hollande on a lu des rapports de ces ministres avec les trois princes sujets du Turc. Il faut faire attention à ce qu'on divulgue surtout lorsqu'il s'agit de choses secrètes afin de ne pas gâter

---

(1) Mais, le 2 novembre, il accuse réception du bref pour le roi de Pologne au sujet de Tököli ; il espère un bon résultat, toutefois, il veut d'abord le faire voir à l'empereur.

(2) Le 21 novembre, le nonce lui répond qu'il a communiqué à la reine cette dépêche en la priant d'insister auprès du roi pour qu'il continue à avoir raison des révoltés et pour l'engager à ne pas trop exposer sa vie bien nécessaire à la République; « et S. M. très reconnaissante envers le pape me pria de rapporter directement au roi ces conseils, car sachant qu'ils venaient de N. S. il les apprécierait davantage, pouvant croire qu'ils ne venaient que de la tendresse de sa femme ; toutefois, touchant les révoltés elle exprima l'avis qu'il serait plus opportun de les apaiser par la clémence plutôt que par la force ».

les négociations. Le pape a été peiné d'apprendre qu'il y avait méfiance entre l'empereur et le roi, car on verra ainsi détruit le bien obtenu. « V. Em. qui a tant fait pour la ligue et en connait les difficultés, doit continuer à dissiper les ombrages faisant son possible pour qu'ils restent secrets afin de ne pas donner prise à ceux qui voient mal cette union ». Et, dans la troisième, il le prévient :

E sì intento l'animo zelantissimo di N. S. alla quiete publica della Christianità, ed à i vantaggi insieme di Cesare che coll'haver' espressa all' E. V. la sua precisamente, nel significarle d'insinuar alla M. S. se fosse possibile l'aggiustarsi colla Francia cone sodisfazione comune d'ambe le parti, non mai intese perciò che S. M[tà] dovesse separarsi da suoi collegati, mà anzi, che rimanendo con questi, ed accommodandosi con quella, si rimettesse la M. S. in istato di poter tanto più validamente resister' al comun nemico inhabilitandolo maggiormente à tentar acquisti nelle provincie. Questo è quello, che veramente preme alla S. S., e vorrebbe, che si apprendese ancora quanto si deve da gl'altri Principi, onde ne traesser motivi di meglio assicurarsi dall' armi de' Barbari.

Par la quatrième, il approuve que S. M. ait abandonné le projet des voyages à Ratisbonne et en Bohême, s'arrêtant à Linz qui n'est pas loin de Vienne, pour que l'argent des voyages soit plutôt dépensé dans des enrôlements. Et enfin, dans la cinquième, il mande : « quoique j'aie écrit à V. Em., l'engageant à parler à Mgr de Vienne, de la volonté précise de N. S. au sujet de la vie licencieuse qu'on mène à Vienne et aussi dans les cours césariennes, qui devraient servir d'exemple aux sujets, le pape m'ordonne d'en écrire de nouveau à V. Em. afin qu'elle ait à insister (1). »

(1) Le 7 novembre, Cybo répète « réfléchissant aux désastres de ces provinces, par les inondations et aux maux dont Vienne a souffert, on ne peut qu'y voir les fléaux divins pour la mauvaise et scandaleuse vie qu'on y mène et j'en ai déjà écrit à V. Em. Par ordre du pape je dois répliquer à V. Em. d'insister auprès de S. M. et de l'évêque afin qu'on change de mœurs, œuvre nécessaire à apaiser Dieu. J'espère que déjà elle en aura parlé, mais comme le P. Marco d'Aviano se trouve à Vienne elle pourra lui insinuer d'en parler à l'empereur encore cette fois avec la liberté qui lui est habituelle ».

Le 7 novembre, Pallavicini écrit qu'il donne des conseils afin qu'on en finisse avec les révoltés en Hongrie, et qu'en ayant parlé à la reine, S. M. a réuni un Conseil. « Comme V. Em. sait, lorsqu'on signa à la hâte le traité de la ligue il y eut des protestations de la part des impériaux touchant la rédaction des articles ; p. ex. je me rappelle que les césariens voulaient que la ligue eût à considérer les révoltés comme les Turcs, et que cela avait été omis dans l'acte, par conséquent j'ai dit aux sénateurs : de ne pas oublier ce qui s'était passé et que *plus dictum quam scriptum.* J'ai cité aussi le fait qu'après la signature de la ligue le roi avait annoncé qu'il prendrait les armes contre Tököli s'il ne s'accordait pas de suite avec César, et c'était une preuve de l'accord quoiqu'il n'ait pas été transcrit dans le traité. D'autre part, comme Tököli est uni aux Turcs, il finirait, si on ne le domptait pas, par attirer les Ottomans en Hongrie en été pour nuire à César et à la chrétienté. Et, enfin, j'ai rappelé à mes contradicteurs qu'on avait trouvé les lettres dans lesquelles Tököli demandait au gr. Vizir 50,000 soldats pour envahir la Pologne, ce qui fait que de cette manière les Turcs n'auraient pas eu les Polonais à Vienne. Je vois aussi qu'il faut dissiper l'idée qu'on a ici que les révoltés luttent pour la liberté et pour se soustraire à l'oppression (1). Le Conseil a discuté et envoyé au roi les délibérations ». Et, à la même date, il informe qu'à la suite des lettres qu'il a reçues de l'empereur et de Bonvisi au sujet de la Hongrie, il en a parlé à la reine, car de la part du roi il n'y a rien à craindre à moins qu'il ne soit contraint par la nécessité. « Je ferai mon possible pour enlever de la tête de la reine cette tentation du diable, tout en prenant garde de ne pas la désobliger ; toutefois l'affaire semble moins complexe, car la reine a dit qu'elle était d'opinion que si les Hongrois voulaient élire

(1) Le 6, Cybo lui répondait que N. S. est particulièrement satisfait d'apprendre les succès continuels de l'armée ; « toutefois rien n'est plus à propos pour conserver la miséricorde divine que de corriger les mœurs. Le pape veut que V.S. en parle à Mgr de Cracovie afin qu'il coopère à ce qu'une telle œuvre ait effet dans son diocèse ».

son fils prince de Hongrie, on devrait refuser l'offre. En ce moment, je tâche de dissiper les ombres nuisibles à la ligue et je trouve que le seul moyen serait d'obtenir du roi l'autorisation d'écrire à Bonvisi qu'il dise à l'empereur : qu'il est prêt à concourir avec César à étouffer la révolte ; mais j'y vois bien des difficultés. Toutefois on en a parlé en Conseil et par conséquent je peux en écrire en clair. La reine veut que le roi suive l'avis des sénateurs ; mais l'un d'eux, mon ami, faisant remarquer l'inclination du roi pour Tököli, suppose que S. M. en a reçu des cadeaux. Je crois que d'autres sénateurs en ont eu aussi, vu qu'il s'en trouve un très-favorable à Tököli. J'ignore si les plénipotentiaires allemands, en négociant la ligue, se sont mis d'accord avec les polonais pour que dans elle soit comprise l'action contre les révoltés. La reine, après le Conseil, m'a fait dire par le v. chancelier que se référant à ce qu'écrit le roi, les ombres touchant la Hongrie n'ont pas de fondement et que S.M. n'a jamais pensé à faire des choses contraires à son ami » (1).

Le 9, il annonce que César envoie à Moscou le baron Sierowski, son résident à cette Cour, « et je suis content qu'on suive mon conseil, car on ne conclura pas la paix perpétuelle avec la Pologne sans l'entremise impériale... Ayant les archives à Varsovie je prie V. Em. de prendre en considération mes anciennes lettres touchant le commerce entre Rome et

(1) Le 8, il ajoute : « la reine s'est plainte avec moi des soupçons qu'on a eu à Vienne touchant la Hongrie, — or, la douleur est le signe d'avoir connu que ce qu'on avait pensé est très-mauvais — de mon côté, je me suis borné à rapporter des faits et entre autres la conversation du 26 septembre ; mais il est positif que tout en ne faisant rien contre les révoltés, on a désapprouvé la mise en liberté de Havana par les Lithuaniens ; on n'a pas remis à l'empereur les lettres des rebelles trouvées dans la tente du gr. vizir ; on a montré le désir que l'accord se fasse avec Tököli aux conditions de celui-ci; on veut sauver les révoltés comme on l'a fait à l'égard du comte de Boscovitz, leur chef du côté des Turcs ; au lieu de les punir, on traite les révoltés avec douceur ; et enfin dans les avis expédiés au camp et à Cracovie, on dit que dans les conversations familières on se montre plus favorable aux révoltés qu'à l'empereur ».

la Moscovie, et de m'envoyer aussi les instructions sur ce que je dois recommander à Sierowski ».

A la même date, Bonvisi envoie encore trois lettres à Cybo ; dans la première il annonce qu'il a accompagné le bref au roi d'une lettre, dont il transmet la copie. « L'empereur, écrit-il, a été reconnaissant de l'intervention de N. S. et ajouta que bien des choses qu'il ne pouvait dire lui-même, peuvent passer comme dites par S. S. et par moi, son représentant et obtenir un bon résultat. J'ai aussi développé des raisons, feignant de savoir que les Polonais demandaient une garantie, et j'ai dit que Tököli la voulait mais qu'il fallait refuser, parce que dans une conférence avec les ministres pour l'emploi des 500,000 fl., on m'a informé que l'empereur ne pouvait pas y consentir, car cette garantie non seulement portait préjudice à sa dignité, s'agissant d'un rebelle, mais aussi à la tranquillité dans l'avenir, car chaque fois que les Hongrois se croiraient lésés, ils invoqueraient la Pologne qui voudrait soutenir la liberté en Hongrie par l'analogie de leurs principes... Dans l'accommodement on ne doit traiter que du pardon et de la restitution des biens aux rebelles, et non du diplôme et des privilèges du moment que cette matière a été réglée dans la Diète d'Edimbourg ; car si on laissait que Tököli obtienne de nouvelles conditions, on donnerait du crédit à sa personne par l'appui aussi des Polonais (1). » Et par la seconde il écrit :

Non mi arrivano nuove le querimonie de i Polacchi, che V. E. mi avvisa con la sua cifra delli 16 del passato, havendole prima fatte con me, mà parmi, che si siano poi quietati circa il punto della carestia de i viveri, e della tardanza nel fabricare i ponti, havendoli rappresentato, che encora quà dolevano le angustie, e le tardanze, mà la necessità obligava à soffrir quello, che non si poteva rimediare, essendo comuni i patimenti degli Alemanni, e de i Polacchi.

(1) Le même jour, il propose de ne prendre sur les 500,000 écus que les 75,000 à restituer à Mgr de Salzbourg, afin de ne pas retarder les enrôlements, car la restitution pourra se faire sur la contribution des cardinaux, à laquelle « je me permets, écrit-il, d'ajouter 1000 écus pour ma part, donnant l'ordre à mon agent de les verser, regrettant de ne pouvoir faire davantage. »

Più profonda radice riterranno gli scarsi trattamenti fatti dall' Imp[re] al principe di Polonia, et alla nobiltà di quel regno, e però conoscendo quanto S. M[tà] Ces[a] pecchi in queste cose, premevo tanto, che non partisse di quà.

Al Vescovo di Vienna non hò ancora potuto parlare per le sue grandi occupazioni, persuasi però l'Imp[re] che li ordinasse di scrivere al Rè di Polonia per levare le doglianze, S. M[tà] Cesarea lo comanderà.

Si è usata ogni deferenza à i consigli del Rè di Polonia, e però non si assediò Neaussel, mà volendo poi il Re di Polonia dissuadere l'attacco di Strigonia, e protestandosi di non poterci assistere con la sua gente per la gran penuria de foraggi, il Sign[r] Duca di Lorena, conoscendone l'importanza, ci andò con gli Imperiali, e con i Bavari, e la prese, siche non si puole in tutto seguitare il consiglio del Rè di Polonia, perchè la sua gente non è atta agli assedii, e non sempere i suoi l'obbediscono, com'egli lo confessa, mà il Sig[r] Duca di Lorena bisognava che pensasse à dilatare la frontiera, et utilitare nel miglior modo l'Imperatore com'è seguito, havendo la presa di Strigonia messo grandissimo terrore negli Ungari, e qui dicono, che il Rè di Polonia vuol troppo risparmiarli per i fini, che altre volte hò accennati.

Quà si praticano molte disattenzioni, che non sono scusabili, si che da ogni parte si pecca, e sebene io parlo, e ricordo ; non posso mutare il naturale delle nazioni ; con tutto ciò spero che il comune interesse le terrà unite, particolarmente se militeranno separatamente.

Dans la troisième, il informe que le chapeau et le stocco ont beaucoup souffert ; comme on a eu deux heures pour fuir, tout n'a pu être sauvé ; l'hermine du chapeau est rongée par les mites et les armoiries papales, qui devaient être celles de l'autre pape, manquent au stocco (1).

Le 11, Cybo écrit à Bonvisi ; « le pape a appris avec grande douleur qu'à cette Cour on parle avec peu de respect du roi

(1) Le 16, il ajoute que la grande épée ne peut plus servir, car elle porte les armoiries de Clément X et sur la lance est sculpté en relief le nom de ce pape : Pontificatus sui anno II. Il faut renvoyer tout pour qu'on ne croie pas que dans une circonstance aussi importante on donne un vieil objet. Mais, le 8 janvier 1684, Cybo lui répond que le stocque et le chapeau doivent être neufs, que par conséquent à la première occasion il pourra les renvoyer.

de Pologne ; il y a donc à craindre que les adversaires de la ligue profitent des amertumes du roi pour troubler les affaires au détriment de la chose publique. Rien ne peut s'arranger sans la ligue, car aucun des deux monarques n'a la force suffisante pour résister à la puissance turque. S. S. veut que V. Em. emploie tout son zèle pour empêcher tant de discordes et qu'elle en parle principalement à l'empereur, en faisant ressortir le mérite du roi, qui abandonne sa famille et le royaume pour venir sauver Vienne et, avec elle, la chrétienté. On m'a dit que c'est chez l'impératrice veuve que l'on parle le plus mal du roi ; venant de si haut le fait a plus d'importance et il faut couper le mal à sa racine, sinon les jaloux ne manqueront pas de réveiller les malentendus du passé » (1).

Le 12, Pallavicini annonce que la reine a voulu aller à la rencontre du roi à Lubowla ; et il se plaint que les hongrois se soient enfermés à Cassovia et à Eperies. Le 26, il ajoute que le roi est rentré à Cracovie sans cortège mais non tout à fait incognito, car il a permis qu'on tire des coups de canon ; il se rendit de suite à la cathédrale où il fut reçu par tout le clergé et le peuple qui pleurait de joie ; on chanta le Te Deum ; de là il rentra au Palais où il reçut tout le monde. Le roi est en parfaite santé et il prouve ainsi que son plus grand plaisir c'est la guerre ; toutefois il regrette beaucoup que ses troupes polonaises et lithuaniennes aient été obligées de rentrer dans le royaume, faute de pouvoir vivre en Hongrie ; on dit que Tököli a complètement changé de conduite parce qu'à

(1) Le 27, il répète que chaque jour on a à craindre davantage que surgisse une rupture entre l'empereur et le roi, « et le Pape, qui tient tant au maintien de la ligue, ordonne que V. Em. informe quelle est la cause de ces méfiances et indique les moyens d'empêcher les malheurs qui peuvent en dériver. Elle doit bien faire relever que si Vienne et les Etats de S. M. furent sauvés, c'est grâce au concours opportun et à la valeur du roi de Pologne. Après la délivrance de Vienne, le roi a poursuivi sa victoire et se montre disposé à donner encore le secours de ses armes dans la campagne future, d'un si haut intérêt pour le bien public. Il faut donc accepter quelque amertume plutôt que de donner au roi de Pologne l'idée de se séparer. V. Em. peut s'entendre avec Pallavicini ».

Vienne on n'a pas répondu à ses avances. Toutefois le roi est bien fâché contre lui ; et à Lubowla il a fait emprisonner ses députés comme rebelles, confisquant les biens que les hongrois tiennent dans la République pour s'indemniser de ce qu'ont perdu les troupes en Hongrie. L'armée est bien fatiguée et diminuée par suite de l'air, de l'eau et de la nourriture qui sont mauvais ; la vie était devenue intolérable surtout après Strygonie, car le pays est désert; les populations se sont enfuies et bien des soldats ont été tués se trouvant seuls à fourrager. Et, il écrit, que le jour même de l'arrivée du roi, il est allé le féliciter de tant de succès, que S. M. le remercia exprimant son contentement d'avoir plu à S. S. pour laquelle il éprouve une grande vénération (1).

Le 16, Bonvisi adresse deux lettres à Cybo ; dans la première il dit :

Mons[r] Vescovo di Vienna si è scusato con me di non haver visitato il Rè di Polonia, perche le sue indispositioni non li permissero *(sic)* di andarlo à trovare due leghe lontano quando vi andò l'Imperatore, e poi il Rè si slontanò d'avantaggio, marciando verso l'Ungheria, e mi hà detto, che ne fece scusa con lettera, e ne scrisse poi due altre à S. M[tà], e che à niuna hà mai havuto risposta, onde non sà se à S. M[tà] possa esser grato, ch'egli le scriva di nuovo ; forse le lettere si saranno perdute, e le mie ancora hanno questa disgratia ; se pure non si finge di non riceverle perche stringevo molto sopra il particolare del Techeli, ch'è la causa de tutte le ombre, e se S. M[tà] non risponderà alla quarta, con la quale accompagnai il Breve, manderò il dupplicato con espresso (2).V. E. si assicuri,che si usa ogni attenzione per tener sodis-

(1) Le 12, Cybo se félicite de la prise de Strygonie. Le 27, il annonce que N. S., continuant toujours par son affection paternelle à préparer de fortes ressources au royaume, a ordonné l'exaction des dîmes sur tous les biens ecclésiastiques d'Italie ; et il lui transmet un exemplaire de la Bulle.

(2) A la même date, il déclare qu'il trouve plus opportun que l'on envoie en espèces, en or, au lieu que par traites (polizze), parce que les vénitiens ont trop élevé le taux du change ; avant le siège les marchands donnaient 120 *quarantani* pour avoir un écu de Rome ; à présent ils ne veulent plus en donner que 112 et attendent le moment de descendre à 110. Il est donc préférable d'acheter à Gênes des vesques (barres) du Pérou, avec lesquelles ici on frappera la monnaie qu'on veut, et il y aura toujours une compensa-

fatto il Rè di Polonia, dopo il primo errore, che fece l'Imp[re] di usar troppa sostinutezza *(sic)* col Principe di Polonia,e con quelli magnati. Si è tollerato senza dolersene, che si sia publicata una lettera scritta dal Rè alla Regina, colla quale attribuiva la vittoria di Vienna tutta à se stesso, ancorche le sue truppe cominciassero à piegare, e fù necessario che le Alemanne lo sostenessero, come fecero le due volte sotto Barcan. Hanno aderito sempre à i suoi consigli, fuor che à quello di non tentare Strigonia, che troppo importava. Gli hanno dato i quartieri, che hà voluto, mà non possono soffrire che s'interessi tanto per il Techeli fin à chieder per lui quartieri, et armistizio, sotto pretesto di non poter godere dei proprij con quiete se non si assegnano pacificamente ancora al Techeli, quando è certo, che se S. M[tà] vuole, si puole interamente rovinare quel ribelle. Si mostra ancora S. M[tà] proclive à procurarli stato, e dignità, et à permetterli, che sia intercessore per il Regno, offerendoli poi la garantia propria, et della Republica, il che aggiunto à i discorsi, che fece già là Regina sopra l'acclamazione del figlio, fà credere che il Rè di Polonia nutrisca veramente questi pensieri, e ciò turba talmente, che si verebbe à maggior gelosie se io non asicurassi che N. S[re] proseguirà à stimolare per la depressione del Techeli, che il re dopo veduti i sentimenti di S. S[tà] opererà con vigore

Dans la seconde (1), il répond :

...per compiacerla, hò parlato al Vescovo di Vienna, circa gl'avvisi che ci erano della continuazione del licenzioso vivere di Vienna, et il bisogno, che ci era di rimediarci per placare l'ira Divina, che per tal causa è verisimile, che habbia mandato tanti castighi, prima con la peste, poi con l'assedio, e con la desolazione del paese, e li ricordai che sopra di ciò havevo parlato molte volte, et hora lo facevo per ordine espresso di N. S[re] Mi confessò Monsig[r] Vescovo esser veri

---

tion sur les frais de transport. Cependant, j'ai fait comprendre au président de la Chambre qu'on perdra davantage avec les *polizze* que pour l'or,car les 100,000 écus romains à 112 *quarantani* ne donneraient pas plus que 186,000 fl. et 2/3 ».

(1) Et enfin, le même jour, il annonce que l'électeur de Bavière vient d'arriver ; que l'empereur le retient à la Cour et que le drap est dans les chapelles. » S. M. m'a prié de ne pas y intervenir, ne pouvant pas traiter l'électeur différemment à cause des capitulations... J'en ai eu du regret, parce qu'ainsi on porte préjudice à la dignité cardinalice ; et après le départ du duc je m'abstiendrai encore d'assister à quelque autre chapelle, pour marquer mon mécontentement. »

tutti gli scandali, e che haveva molte volte procurato di rimediarci, mà non li era riuscito per mancamento di assistenza temporale, mà che in fine hà adesso indotto l'Imperatore à procederci con ogni rigore, castigando gli scandalosi, e però sperava che in breve si rimedierebbe à tutto, et hora stimo che sarà facile, perchè in Vienna non ci è nobiltà, mà quando questa ci ritorni, ci vorrà tutta l'autorità per raffrenarla, havendo le donne nobili perduta ogni vergogna, tolerandosi dài mariti *qualsivoglia* vituperio ; Et io assicuro V. E. che l'hò sempre esagerato, mà in Vienna non ci è mai stato governo, et ogn' uno hà vissuto à suo modo ; e piaccia à Dio che la troppa clemenza dell' Imperatore non lo precipiti, facendoli credere gl'adulatori, che la clemenza sia la principale delle virtù d'un Prencipe, ancorchè repugni alla giustizia, e per mostrare à V. E. che non hò mancato al mio debito nel ricordare, vedendo un giorno l'Imperatore non riscaldarsi in certa materia importante, con un trascorso di zelo li referii in Spagnolo un detto di Gratiano, che mi sovvenne in quel punto, che tradotto dice così : Fece la natura i suoi huomini sensibili, e la politica vuol sensibili i suoi prencipi. Prencipe insensibile è come un leone morto, al quale insultano anche le lepri. Mi accorsi poi che il testo era troppo significante, mà Iddio che me lo fece sovvenire, mi diede tale impulso, che non potei trattenerlo. Convengo ancora alcune volte col Padre Hippolito Francescano, huomo veramente santo, che S. M. fece venire dà Trento, e lo tiene sempre appresso di sè, e si confida grandemente, e col suo mezzo procuro, che si rimedii, à molte cose di questa natura, e si farà anche questo. Et à V. E. ecc.

Le 20, Cybo écrit à Bonvisi :

Grand' ammirazione reca à N. S., che per anche non siasi resa dal Rè di Polonia all' E. V. sul particolare del Tekeli alcuna risposta. E perche preme in singolar maniera a S. S^tà^ di veder questo mostro di ribellione ridotto à segno da non mai più poter porre in sì strette angustie non meno coteste provincie, che la Xnità tutta, piacerà à S. B. di sentire, che V. E., à cui hora sono pervenute le commessioni precise, et il Breve di S. S^tà^ in tal proposito, si adoperi nella forma appunto, ch'ella fà quà sperare, poterle riuscir fruttuosa appresso la M. S., onde questa si disponga al total esterminio di esso. E riferendomi fratanto à quel più, che su tal materia le hò distintamente espresso con altre mie lettere resto ecc. (1).

(1) Le même jour, il écrit: on a eu occasion d'apprendre que l'argent remis n'a pas été bien employé, mais distrait pour d'autres usages ; « quoiqu'on ne

Le 21, Pallavicini annonce que le roi s'est emparé par surprise d'une importante localité turque, Zetzen, fortifiée, ce qui est d'un grand avantage pour César et les troupes, car elle garde les routes. Les turcs, se voyant surpris, mirent le feu aux maisons voisines, mais les cosaques, profitant de la fumée qui les cachait, traversèrent le fossé qui entoure la forteresse et, dans l'espace de trois heures, s'en rendirent maîtres; la garnison, composée de 800 soldats, en sortit portant la baguette à la main pour se rendre en pays turc. Ce fait d'armes fut commandé par le prince Jacques, qui est avec son père à la guerre. On mettra dans la place une garnison impériale, mais les polonais y passeront l'hiver, Zetzen présentant des facilités pour l'entretien des troupes... D'après des lettres d'Allemagne, il paraît que l'électeur de Saxe, quoique peu bien disposé envers l'empereur, est toujours ferme dans l'union. On dit que cet électeur, ainsi que celui de Brandebourg, trouve bon l'accord avec la France, mais qu'il ne le satisfait pas quant à la substance ; Brandebourg voudrait laisser les choses dans l'état où elles se trouvent, mais le Saxon y est contraire, n'admettant pas qu'on laisse à la France tout ce qu'elle a occupé après Nimègue (1).

---

veuille pas y croire, toutefois, N: S. m'ordonne d'en donner avis à V. Em. afin qu'elle prenne des renseignements, parce que le pape en éprouve une grande amertume ».

(1) Le même jour, il écrit : du moment que le reine a abandonné ses projets hongrois pour son fils, il est à espérer qu'elle sera plus utile au maintien de la ligue ; il faut aussi cultiver en elle ses sentiments de dévotion envers S. S., à cette fin, elle recommande à V. Em., en parlant du roi et de la reine au card. Barberino et à l'envoyé polonais, de les rassurer touchant les faveurs de S. B. Et, le 28, il ajoute que le chancelier lui a écrit qu'il y aurait besoin que le pape daignât écrire aux deux gr généraux du royaume et de Lithuanie, et aux deux généraux champêtres pour les exhorter à continuer la guerre, mettant en relief les succès obtenus ; mais comme les Lithuaniens n'ont presque rien donné, dans le bref à leur gr. général il sera bon de ne parler que des opérations de l'armée nationale et sans faire de distinction de race... La Cour accuse de tiédeur quelque général ; et la reine m'a dit que le v. chancelier m'a écrit d'ordre du roi ».

Le 23, Bonvisi envoie à Cybo cinq dépêches ; par la première il répond :

Pur troppo è vero che quà non ci è il segreto tanto necessario per maturare le cose grandi, havendo V. E. letto nelle gazzette di Olanda, quello, che stimai di dover communicare à V. E. con la cifra.

Quanto poi all'ombre, che insorgono per il procedimento de i Polacchi, questa Corte non vi hà alcuna colpa, facendosi tutto il possibile per contentarli ; mà V. E vedra dalla copia della lettera scrittami dal Rè di Polonia, e da i punti, che mi hà mandati, quanto siano esorbitanti, et impraticabili le condizioni della pacificatione, che S. M^{tà} propone, e si aggiunge, che alcuni senatori pretendono, che la Polonia non sia obligata ad operar contro i ribelli, dicendo che la Lega parla solo de i Turchi, quasi che i ribelli siano una cosa separata, e non connessa totalmente col Turco ; onde apparisce che vorebbero sostener per mantenere l'Ungheria nell'antica disordinata libertà, conforme alla loro. Il Nunzio in Polonia hà fatto il possibile per dissipare tali concetti, che darebbero troppe gelosie, et io dal mio canto non risparmio diligenza, come V. E. vedrà della lunga lettera, che scrivo al Rè di Polonia in risposta con piena approvazione dell'Imp^{re}, perche se M^{tà} vorrà constringere l'Imp^{re} à condizioni dannose, e mostrarsi tanto parziale del Techeli, si perderà la confidenza ; e doverebbo considerare i Polacchi, che la rabbia del Turco è più contro di loro, perche sanno, che l'Imp^{re} cercava la pace, et i Polacchi hanno rotta quella, che havevano, onde più desidereranno di vendicarsi contro di loro, che contro l'Imp^{re} che hà solo cercato di difendersi.

Io stò tutto intento à procurar di mantenere la confidenza, premendomi al maggior segno il bene della Christianità, e la gloria di N. S^{re}.

Dans la seconde, il annonce que le comte de Könisegg, d'ordre de l'empereur, le pria de supplier de nouveau N. S. d'intervenir pour une ligue maritime entre les princes d'Italie. Il paraît que l'on compte sur les Albanais ; et c'est un aumônier de l'envoyé impérial, qui a résidé à Constantinople et ressortissant de ces contrées, qui croit à la possibilité d'un mouvement de leur part. Mais il faut le concours des Vénitiens, car s'engager sans connaître leur décision, ce serait un mal pour les chrétiens albanais ; et pour cela l'empereur insiste pour la ligue. Par la troisième, il répond qu'en Hongrie il faut distinguer entre les nouveaux et les anciens rebelles ; ceux-ci

ont toujours agi avec malice, tandis que les nouveaux, souvent, ont été forcés par la nécessité ; il faut de la clémence pour diminuer le nombre des ennemis. Dans la quatrième, il informe que l'empereur lui a donné communication de l'invitation à se réunir, faite par Tököli aux comités, pour les consulter sur les conditions de l'acommodement proposé par le roi de Pologne, tout en avertissant que si l'on n'en reçoit pas les satisfactions, les Turcs les aideront et spécialement le pacha de Waradin. « On voit que Tököli, ajoute Bonvisi, est toujours attaché aux Turcs ; il faut donc détromper le roi et je vais lui écrire » (1). Enfin, dans la cinquième il répond que Mgr de Vienne lui a donné l'assurance qu'il a déjà donné des ordres pour porter remède à la vie licencieuse de la ville (2). Le cardinal ajoute qu'il sera difficile de corriger les habitudes des deux Cours, parce que l'usage est trop enraciné, qui permet toute liberté pour faciliter, dit-on, les mariages, car on ne donne que très peu de dot. Il y a quelques mois l'empereur infligea à ce sujet une correction à un chevalier, mais cela a

(1) Le 4, il informait que le comte d'Avaux avait communiqué aux Etats généraux de La Haye, que son roi faisait savoir que n'ayant pu aplanir les difficultés avec S. M. catholique, il avait recouru à l'arbitrage anglais, afin que la ville de Luxemburg ne fut plus en état de lui nuire. La France ne demande que l'équivalent de ses droits sur Alost, les dix bourgades de Gand et autres.

(2) Le 4 décembre Cybo écrit : que N. S. a appris avec beaucoup d'amertume les informations de S. Em., sur la vie licencieuse qu'on mène à Vienne et surtout les dames ; jamais le pape n'eut supposé que la liberté que prennent les femmes était aussi scandaleuse et que les maris le tolèrent. Le pape s'est réjoui de ce qu'on veut procéder avec vigueur pour supprimer ces graves excès qui ne se voient même pas habituellement chez les hérétiques, où certainement on se comporte avec plus de réserve et de modestie. Mais, le 11, il lui répond encore : « S. S. a été bien afligée d'apprendre qu'il sera difficile, comme le dit V. Em., d'y porter remède à cause du préjugé qui existe, que cette liberté facilite les mariages : c'est une maxime bien pernicieuse et même diabolique, parce qu'on permet le mal afin qu'il en advienne le bien. Le pape ne peut comprendre comment l'exemple d'un monarque aussi pieux, zélé et craignant l'ire de Dieu, ne s'impose pas aux personnes de la Cour et que même il ferme les yeux sur de tels scandales. V. Em. ne laissera échapper aucune occasion de faire des remontrances ».

plutôt produit mauvais effet, car ici la noblesse s'arroge trop de liberté au préjudice du prince. « Pour ce qui a trait à la Cour de l'impératrice veuve, conclut Bonvisi, j'en ai parlé à l'empereur, mais sans résultat » (1). Et, le 30, il ajoute, qu'aux premiers ordres de S. Em. Monseigneur envoya une circulaire à ses confrères pour la correction des mœurs. « Mais le grand mal est dans la capitale, car les grandes Cours ont maintes occasion de pécher et je serais d'avis d'ordonner que la messe des *Rorate* (1) ne soit célébrée que le jour venu, mais ici on est tellement tenace dans les anciens usages, que je doute que l'on accepte ce changement. A l'église de Saint-Michel, il y a grand concours de dames aux messes d'après-midi ; comme elles y assistaient avec peu de décence, l'évêque a interdit ces messes à pareille heure et il y a plus de recueillement. J'espère qu'à l'avenir il sera remédié à l'administration de la justice,parce que par le passé les chanceliers aimaient beaucoup les cadeaux, mais les deux nouveaux sont *netti di mano*. Le P. Marco d'Aviano a dit tout ce que pouvait dire, à ce sujet,un religieux d'une aussi sainte vie; et le P.Hyppolite, qui n'est pas inférieur en sainteté, avec sa simple prudence ne manque pas à son rôle : autant il est détaché des affaires mondaines, autant il est fervent pour le service de Dieu. On remédiera peu à peu, et y aidera beaucoup le zèle personnel de l'empereur ».

Le 26, Bonvisi informe Cybo que l'archevêque de Zara lui a écrit au sujet des Morlacques et de son désir qu'on les fournisse de munitions de guerre, car il se charge de les encourager à la résistance. « J'en ai donné communication à l'empereur et, pour ne pas brouiller Monseigneur avec les Vénitiens, qui veulent se tenir loin de tout engagement contre les Turcs, j'ai suggéré qu'on fasse passer à Segna une partie de la

(1) On appelait de ce nom les messes de l'Avent, parce que l'Introïbo commence par le verset d'Isaïe : *Rorate cœli desuper et nubes pluant justum...*

poudre envoyée à Trieste par le grand-duc; et S. M. a accepté mon conseil » (1).

Le 27, Cybo écrit à Pallavicini :

Sono tanto più gradite, et approvate da N. S[re] le parti, ch'ella và facendo per la conservazione della lega trà l'Imp[re] e cotesto Rè, quanto più S. S[tà] conosce che da questa principalmente dipende lo stabilimento delle sicurezza publica. Deve ella dunque continuare con tutta l'attenzione, e zelo suo à prevenire, et à riparare le ombre, e le difficoltà, che protrebbono insorgere perche restando più che mai stretta la Lega, si potrà nella prossima campagna proseguire facilmente là vittoria, massime verificandosi ciò, che vien scritto da Venetia, che i Moscoviti per ricuperar Cecrino, e la loro porzione della Kraina fossero per entrar à parte della medesima Lega. V. S. Ill[ma] se l'intenda col Sig[r] Cardinal Buonvisi per ricever da lui, e dargli i lumi opportuni alla conservazione di un così gran bene.

Quando non si possa divertir la venuta del Marchese di Bettune, e che egli sia giunto costà, V. S. Ill[ma] osservi con attenzione i suoi andamenti, e ne dia conto quà ; procurando frà tanto di mantenersi la corrispondenza di quel Senatore, di cui ella fà menzione, e di acquistarsi quella degli altri, che stimerà huomini sicuri nell' integrità, e nella fede, e sinceri amatori del publico bene per servirsi dell'opera loro nel procurare il mantenimento della Lega (2).

---

(1) Le 4 décembre, Cybo lui répond :

Approva N. S[re], che V. E. habbia dato il suggerimento all' Imp[re] circa i Morlacchi ; mà non crede che detta istanza possa esser stata fatta senza partecipazione del Senato di Venetia.

Intorno alla scandalosa licenza di Vienna, per cui si può credere che siano venute tante desolazioni, e flagelli sopra di essa, non sà la S[tà] Sua maravigliarsi a bastanza della poca sollecitudine in reprimerla di Mons[r] Vescovo di detta città, al quale mentre ebbe sempre tanta confidenza, et autorità appresso l'Imp[re], non poteva mai mancare la maniera di farlo. Conviene hora dunque correggere la trascuragine passata col dar pronto rimedio à tanti, e così detestabili abusi per placar l'ira Divina. E perchè una riforma così necessaria coll' esempio riesca più efficace, bisogna cominciarla costi nella corte medesima, massime nelle dame.

(2) Et, le même jour, il ajoute :

Nell' impiego del denaro pontificio N. S[re] si assicura, che V. S. I. per il suo zelo, e per la sua prudenza accerterà sempre il servizio della causa publica, massime quando vi concorreranno espressamente le insinuazioni, e direzioni della M[tà] del Rè. com' è succeduto nel sussidio dei 100.000 fio-

Le 28, il informe Bonvisi de l'arrivée, avec retard, du courrier expédié par S. M. annonçant la prise de Strygonie ; N. S. en a éprouvé une grande joie parce qu'une telle acquisition nous fait reconnaître l'assistance divine ; et il en félicite S. M. par le bref ci-joint. Le pape en a adressé aussi un autre au roi de Pologne, et V. Em., en le lui transmettant, lui donnera une lettre de moi (1).

A la même date, Pallavicini l'informe que le roi s'approche de la Pologne et qu'il répartit les troupes dans les quartiers d'hiver ; mais on se plaint qu'en Hongrie l'on trouve bien peu de victuailles. Tököli a fait fermer les portes des villes où Lubomirski voulait faire loger ses soldats ; on verra ce que le polonais fera, car peut-être ne voudra-t-il pas passer devant Cassovie sans y entrer. Il paraît que Tököli tentait de se retirer

---

rini, contribuiti da lei al Hospodar di Valacchia per sodisfar S. Mtà Onde S. Bne l'hà approvato, desiderando solamente, che V. S. I. invigili, perche in effetti il denaro somministrato non sia distratto in altr' uso, che in aiuto, e servizio dell' armata reale, qual' è ancora l'assoldamento de' Cosachi, che tanto può valere nelle presenti congiunture, come ben pondera V. S. I. ecc.

(1) Mais, le même jour, Cybo lui écrit : « S. S. est tellement pressée de voir qu'on a supprimé les abus et les scandales à Vienne, afin que ne vienne pas à manquer l'aide de Dieu, qu'elle m'a ordonné de renouveler les incitations ; et pour ne pas me répéter je transmets à V. Em. les copies des dépêches reçues. J'ajoute qu'on dit que la justice ne marche pas dans son droit chemin pour réparer les injustices manifestes ; que dans les églises on assiste avec irrévérence au service religieux ; et que dans celle de St Michel particulièrement, les dimanches de l'Avent, au matin, deux heures avant l'aube, à la messe dite des *Rorate*, il n'y a pas de licence que l'on ne prenne, au grand scandale des bons. On voit tout cela avec regret, surtout parce que la Cour césarienne s'était fait connaître, par sa piété, supérieure à toutes les autres ; et après que le P. Marco d'Aviano, capucin, il y a un an, parla avec une grande liberté afin que l'ont prît des remèdes opportuns, S. S. veut que V. Em. ajoute ses démarches à celles de ce religieux. » Et, la veille, il l'avait averti que le pape, continuant son œuvre paternelle de secours pour la Hongrie, a imposé les dîmes sur les biens du clergé en Italie durant une période de 5 ans.

chez les Turcs, mais le roi lui envoya Giża pour l'en dissuader (1).

Le 30, Bonvisi écrit à Cybo :

Non puol negarsi che da molti si facciano grandi querele del Rè di Polonia (2) per le propositioni tanto vantaggiose che fà à favore del Techely, come V. E. havrà veduto dalla copia che con le passate le mandai, e l'Imp[re] hebbe gusto che io spedissi à S. Mtà un corriere con la lettera che similmente mandai con tutti i duplicati di quello che havero già scritto à S. M[tà], scrivendomi altre lettere senza far mentione di quelle, il che accresce i sospetti che il Rè di Polonia habbia già pigliato le sue misure col Techeli, e che voglia sostenerlo per haver un partito in Ungaria, che abbracci tutto il regno, mentre fà istanza dell'assoluta confermatione del diploma, et offerisce sopra ciò la garantia sua e dei Rè successori, e della Republica, con che tirerebbe à se l'arbitrio dell'Ungaria ; e non solo di questo si dolgono tutti i ministri, mà l'istesso inviato di Polonia trova strana la propositione. L'Imp[re] parla con gran misura perchè stima molto il Rè di Polonia, e se li professa grato di quello che hà operato per lui, et à sua istanza concederà al Techeli, et ai suoi aderenti il perdono, e la restitutione de beni, e la garantia sopra questo, mà non sopra il diploma, nè che Sua Mtà s'ingerisca à trattar dei privilegii del regno, essendo materie troppo gelose, et hà desiderato S. Mtà Cesarea che io tratti di tutto col Rè di Polonia per non entrare in impegni fastidiosi, et avvisandomi Pallavicini che la Regina comincia à recedere dalla pretentione che i ribelli si diano al Principe suo figlio, hò mandato à M. N[o] il piego aperto per il Rè, accioche informi bene la Regina, e l'induca ad esortare il Rè à non protegger tanto i ribelli, perche questo portarebbe notabilissimi sconcerti.

Si dubita che il Vice Cancelliero di Polonia habbia pigliato danari dai

(1) A la même date, il lui répond qu'il est bien difficile de faire des recherches touchant le sort du comte Luigi Marsili, car l'empire ottoman est tout bouleversé et il est impossible d'avoir les noms des morts et des esclaves, mais il les fera. Toutefois, le 16, Bonvisi avait à son tour écrit à Cybo que Marsili fut envoyé à Raab pour y construire des fortifications et que l'on craignait qu'il eût été tué par les Tartares. C'est à la demande du card. Boncompagni que l'on a fait les recherches ; l'empereur l'estimait beaucoup.

(2) Le 27, Cybo l'avait autorisé à faire faire les réparations au stoque et au chapeau, destinés au roi ; mais, le 4 décembre, il répond que du moment qu'à Vienne on ne peut les faire on en enverra de nouveaux de Rome.

ribelli per favorirli, mà quando il Rè sarà in Polonia, il Gran Cancelliero si opporrà, conoscendo che il Rè di Polonia non deve intrigarsi nell'Ungaria, altro che per difenderla dal Turco, e dai ribelli, riserbando le sue conquiste verso l'Ucraina. Del resto, l'universa le parla del Rè con somma lode, e confessano che la sua venuta hà liberato Vienna, e solo quelli che vorrebbero tutta la lode per il Sig[r] Duca di Lorena, vanno dicendo, che senza il Duca, il Rè di Polonia sarebbe stato perduto à Barcan, e che ancora à Vienna piegava, se non era sostenuto, et io più volte hò procurato che si smorzino questi concetti, che possono offendere il Rè, e l'Imp[re], et i ministri hanno sempre parlato con sommo rispetto, ancora per le preghiere che ne hò fatte, mà con l'Imperatrice bisogna che io vadi con riguardo per le cose passate, se bene l'Imp[re] la tiene lontana da ogni negotio, e questo è così noto, che i suoi discorsi non possono far impressione nel Rè ; tuttavia hò aggiustato con Mons[r] Vescovo di Vienna, che l'Imp[re] entri in discorsi con lei di questa materia, e dica di haver sentito che nella sua Corte si tengono discorsi in biasimo del Rè di Polonia, e che però procuri rimediarvi die cosi intenderà che è della ancora per lei (1).

Le 4 décembre, Cybo écrit à Pallavicini :

La pietà, et il zelo di V. S. Ill[ma] per secondar quello di N. S[re] non deve stancarsi in rinculcare costì quanto sia necessaria per mostrar gratitudine à Dio, che hà usata tanta misericordia con noi in liberarci, et in farci uscir vittoriosi da un così orribile pericolo, la mutatione della vita col riformar gli abusi, e la licenza, con cui si è vissuto per il passato. A questo bisogna principalmente persuader la Regina, la quale con la sua gran pietà, e per l'immenso *(sic)* che deve à Dio, che hà non solamente liberato da tanti pericoli, mà ancora reso un glorioso liberatore del Cristianesimo il Rè suo marito, riformando la Corte, potrà con un' efficacissimo esempio correggere tutti gli altri. I vescovi in questa parte non dovrebbono haver bisogno di stimoli ; mà perche s'intende che i più frà loro siano poco applicati all' adempimento del loro debito, S. S[tà] vuole ch'ella esorti fortemente ciascun di loro à questo stesso. Vuole inoltre la S[tà] Sua, ch'ella animi la Regina a procurar con ogni suo studio la continuazione della corrispondenza, et unione del Rè suo marito coll'Imp[re]., necessariissima alla sicurezza non meno dell'uno,

(1) Le même jour, il mande qu'il a annoncé à l'empereur que N. S. a fait passer au roi de Pologne les 100,000 crociati du Portugal envoyés de Lisbonne à Amsterdam, bien que le pape eut dû s'en rembourser, ayant avancé pareille somme à César ; S.M. a beaucoup remercié S. S. de sa générosité...

che dell'altro ; à non lasciarsi lusingare da nissun artifizio, che potesse usarsi per raffreddare detta unione ; ad haver solamente in mira il giusto, e l'honesto ; et à non mettere in campo cosa che possa dar gelosia, et apportar pregiudizio al gran concetto di valore, e di prudenza et alla gloria acquistatasi dal Rè suo marito sopra ogn'altro Rè del Mondo, con assicurarla, che S. B[e] finche Dio le darà vita, e dopo di lui i suoi successori si prenderanno sempre una particolar cura di tutti gli avantaggi della Casa Reale.

Si è qui già publicata la Bolla delle decime, delle quali si anderà procurando l'esazione, mà questa porterà seco del tempo.

Et, le même jour, il répond à Bonvisi au sujet du contenu de son chiffre touchant l'indulgence et la partialité du roi de Pologne envers Tököli, en demandant pour lui les quartiers. « Le roi compromet sa dignité et même son honneur en intercédant pour lui auprès de l'empereur. S. S. a appelé l'abbé Denoff et lui a fait voir le mal et les tristes conséquences qui peuvent résulter de cette protection du roi pour un homme aussi scélérat et qui a fait tant de mal à la chrétienté ; que par conséquent il était convenable que le roi s'abstienne même de l'apparence de protection, d'autant plus que N.S. était sur le point d'écrire à l'empereur pour qu'il publie un ban contre Tököli, mettant une rançon de 50,000 fl. contre lui. (1) Le pape chargea l'abbé d'informer de tout le roi. On en donne avis à V. Ém. afin qu'elle en rende compte à S. M., lui montrant la convenance de son union avec la Pologne, et par conséquent qu'il est nécessaire que dans la Cour on parle bien du roi et de la nation polonaise, tandis que ne font jamais défaut ceux qui veulent semer les zizanies ».

Et, le 5, Pallavicini lui répondait :

Hò adempito il commando fattomi da N[ro] Sig[re] di rallegrarmi in suo nome colla M[tà] della Regina per la presa di Strigonia, che giustamente

(1) Ce même jour, il l'informe que de différents côtés arrivent des plaintes des souffrances de l'armée chrétienne qui est restée huit jours sans pain. N. S. a eu bien de la douleur et voudrait une plus grande providence dans l'avenir afin d'éviter non seulement les plaintes mais les désordres. Et, il lui recommande le duc de Poli, capitaine des cuirassiers du Rég. comte de Metternich.

s'attribuisce in gran parte al Rè, perchè et hà coperto colla sua Armata chi stringeva più da vicino la Piazza, et il terrore del suo nome è da credere che habbia havuto gran forza, e sii stato molto valevole per indurre l'inimico prontamente alla resa, del che anco è argomento che questa fù fatta nelle mani del Rè, come mi scrisse il Sig^r Inviato Cesareo. La Regina, che sommamente si compiace della gloria del Rè suo Consorte e degli honori che riceve, ne mostrò un singolar godimento e m'incaricò di ringratiare humilmente S. B^e ecc.

Mais, le 6, il écrit :

Monsr V. Cancelliere hà un figlio, che hà voluto mettere nel ministerio, quale non per difetto di età, essendo maturo, ma per non havere quell' intendimento che si richiede per tali Cariche hà reso poco servitio à questa Corona con dispiacere di chi zela l'honore di essa. Egli è quello, ch'era in Francia i mesi passati, e poi è passato in Inghilterra, indi in Olanda havendole procurato il Padre guest' impieghi più per honore di lui, che per il caso che si facesse delle cose appoggiatole, havendosi poca speranza della riuscita per la natura intrinseca delle cose medesime. La principal sua incombenza era di rappresentare à questi Potentati la risolutione presa qui di far la guerra al Turco e chiedere ajuti e sussidii. Questo ha fatto in Francia et in Inghilterra, ma senza frutto, e doveva, farlo in Olanda. Ivi datisili secondo il costume di quella Republica Commissarii, questi entrati in conferenza seco perchè li Stati generali non hanno hora cosa che più li travagli e metta in apprensione, che il timor della Francia, nel trattare sono passati à dire, come meritava di considerarsi se hora tornasse più à conto il continuare la guerra, ò fare la Pace col Turco, potendosi adesso fare questa con gloria, honore e vantaggio, accennando nell' istesso tempo che Cesare nella futura Campagna non haveria potuto havere forze sufficienti par agire contro il Turco à causa de moti di guerra della Francia. Ne qui si fermò la cosa perochè mostrando, come credo l'Inviato l'animo del Rè di continuare la guerra, stimorno quei scaltri huomini dì dover proporre altro mezzo per il loro fine. Dissero dunque, che se questa guerra doveva continuarsi perchè la Polonia non haveria potuto farla da se sola con validi sussidii da darsele, e con prendere il Re sopra di se il garantire l'Imperatore per l'Ungheria, onde S. M. Cesarea potesse voltare altrove sue armi tanto necessarie per resistere à chi hà nell' animo gran conquiste e minaccia i Stati altrui? Hor l'Inviato mal prattico porse orecchi à tal propositione in modo, che entrò in formaltrattato e si passò ad essaminare di quante forze devria esser l'Essercito Regio in questo caso. Che Leve

le convenisse fare di Fanteria Alemanna di Cosacchi e di Cavalleria, in somma si fece in breve un regolamento dell' essercito e fatto questo successe la consideratione della spesa, et à questa il calcolo de' sussidii necessarii, et havendo i Commissari detto, come dalle cose concordate parevan bastanti 100.000 Tallari il mese, l'Inviato condescese à ciò, il che riferitosi à Stati e participatosi à Ministri de Principi Collegati, n'è stata fatta speditione all' Imperatore.

Questa nuova giunse qui hieri sera, e la Regina con i Senatori, che sono presenti ne senti un straordinario dispiacere per varie considerationi, che possono facilmente farsi, ma sopra tutto, perchè niente può spiacere maggiormente che il dubio, che ciò possa far cadere in mente alla Corte Imperiale che si può in qualche forma non proseguire dall' Imperatore questa guerra contro il Turco, parendo che questo possa rallentare le preventioni et intepidire quel fervore che è sommamente necessario, non meno per la continuatione della gloria che per la salute Commune. La M^tà^ della Regina, et il consiglio han mandato hora da me per ragguagliarmi di tutto ciò, e fare un espressa dichiaratione, che l'Inviato hà trapassato di molto le sue Istruttioni, che non si estendevano à questo, richiedendomi di voler subito participar ciò al Sig^r^ Cardinal Bonvisi perchè alla Corte Imperiale non si dii orecchio à questo pensiere, e si estingua sul nascere, e si habbi per una Chimera, come è, facendosi à quest'effetto una speditione straordinaria à Lintz.

Jo dunque doppo d'haver fatto questo col Sig^r^ Cardinale, hò stimato bene di partecipar lo anco in questa somma angustia di tempo à V. E. perchè se trapelasse all'orecchie di N^ro^ Sig^re^ questo successo, non se ne facci caso, ne si turbi punto il suo animo, anzi si conforti vedendo la buona intentione che vi è. Penso, che il Sig^r^ Inviato Denhoff farà simile espressione, come si è concertato con questi ministri, non potendo parlare alla Regina, trovandomi in letto per una flussione.

Sono giunte qui lettere del Campo Regio con avvisi che S. M.haveva già passato Cassovia e la lasciava alle spalle sendosi separato dal Dunevvalt, onde quello, che hò significato à V. E. colle lettere de 5 corr^te^ che speravo che S. M. havesse preso risolutione di venire alla forza contro i Rebelli cessa per hora. Penso però che forzerà E periesi che nella distributione de' quartieri è toccato à Polacchi, et il Techeli, l'ha presidiato ; l'operare di questo perfido anco verso il Rè, doveria eccitar contrò lui il Regio sdegno, ecc.

Le 7, Bonvisi transmet à Cybo trois lettres ; dans la pre-

mière, il mande : «V. Em. verra ce que vient d'écrire Ranuzzi ; elle sera étonnée aussi d'entendre que l'ambassadeur d'Espagne dit : que tous les ministres du pape sont devenus français ; c'est la seule phrase dont il se sert pour désigner ceux qui ne partagent pas ses passions. J'en ai parlé à l'empereur qui en fut également surpris, car ce sont les Français qui ne veulent pas conclure la trève, afin de ne pas perdre les avantages que leur vaut l'état de guerre entre César et la Porte. S. M. ne s'y est pas trompée, car l'ambassadeur de France avoua ne savoir que répondre, mais qu'il croyait qu'on refusait la trêve pour ne pas perdre une armée, par laquelle le très-chrétien pourrait étendre ses conquêtes, et que, durant la trêve, il était obligé de se tenir toujours armé... J'ai conseillé à l'empereur de ne pas perdre l'espoir de conquérir la Hongrie, en se laissant entraîner par l'ambassadeur d'Espagne, et S. M. me répondit : qu'elle voulait continuer la guerre en Hongrie, étant convaincue que les Turcs veulent se venger. J'ai découvert aussi que le même embassadeur pousse l'empereur à faire la paix avec les Turcs, afin qu'il puisse se tourner contre la France ; je tâcherai de décider l'ambassadeur de Venise en faveur de la ligue ». Et, dans la seconde, il informe :

Vedrà V. E. quello che hò scritto à Monsr Ranucci con l'ultima posta, e credo che V. Em^za udirà con maraviglia la gran commotione di questo Sig^r ambasciatore di Spagna per il pensiero, che mi venne, discorrendo familiarmente con lui, trasportandosi col dire, che tutti i ministri di S. B^e erano diventati Francesi, che è la solita frase, che usa con quelli, che non secondano le sue passioni. Stimai però bene di partecipare tutto à Sua M^tà Cesarea, accioche dall'ambasciatore non fosse mal'informata, e S. M^tà Cesarea mostrò ammiratione che dall'Ambasciatore si fosse ricusato un tal partito, poiche più tosto la difficultà l'havrebbero fatta i Francesi, che non vorranno far la tregua con poco guadagno per non perdere la congiontura di approfittarsi della guerra del Turco, e S. M^tà Cesarea non si è ingannata, perche havendone io parlato all'inviato di Francia come di mio pensiero, disse di non saper che rispondermi mà credeva non si abbracciarebbe il partito per non perdere un'anno di tempo, nel quale Sua M^tà Xpmà potrà assodare le

sue conquiste, bisognando nella tregua stare armato, e spendere l'istesso che nella guerra.

Hò avvertito S. M[tà] Cesarea, che consideri l'interesse proprio, e non perda le sue belle speranze di conquistare l'Ungaria, con lasciarsi tirare dall'ostinatione dell'ambasciatore di Spagna, e S. Mtà mi hà risposto, che, doveva, è voleva far la guerra in Ungaria, essendo certo che i Turchi vorranno vendicarsi.

In effetto hò poi scoperto che il fine dell'ambasciatore di Spagna è di obligare l'Imp[re] à far la pace col Turco per voltarlo contro la Francia, e però hà cercato di dissuadere l'ambasciatore di Venetia dalla Lega, e sentendo che l'Imp[re] ne li haveva fattà proponere, li disse che bisognava andar cauto nell'impegnarsi, e veder prima in che stato si mettevano altri negotiati ; Che il Rè di Polonia haveva proposto una simil lega agli Stati di Olanda, e però i Venetiani potrebbero rispondere che staranno à vedere quello che faranno gli Olandesi. L'ambasciatore di Venetia restò molto scandalizzato di questo consiglio, e vi notò due fini, uno di non dar' animo all'Imp[re] di proseguire con la nuova lega la guerra contro il Turco, l'altro d'impedire gl'acquisti certi che puol far la Republica, e mi rappresentò che se non havessi illuminato l'Imp[re], e che si fossero penetrati questi concetti, sarebbero svanite le buone dispositioni che havevano molti Senatori, perchè se havessero dovuto seguitare l'esempio delli Olandesi, era certo che questi non vorrebbero guastare il loro commercio senza speranza di acquisti, mà che i Venetiani se perdessero il commercio, guadagnerebbero provincie. Domandai à S. Ecc[za] se si contentava che io dicessi a S. M. di havermi comunicato questo discorso, e me lo permesse. Supplico V. E. di tener tutto segreto, per non mettermi in scoperta rottura con l'ambasciator di Spagna.

L'Imp[re] hà comunicato al Vescovo di Vienna il mio discorso, e mostratosi molto scandalizzato della ripugnanza dell'ambasciatore di Spagna, il quale pare un poco ritornato in sè, havendomi hieri usato molte cortesie, tuttavia desidera Mons[r] Vescovo che l'Imp[re] sappia le pratiche fatte dall'ambasciator per distogliere i Venetiani dalla Lega, tanto più che quello di Venetia hiermattina mi pregò per parte del Senato di voler' intendere dall'Imp[re] se entrando la Republica in Lega sarebbe certa che questa rimarrebbe sempre stabile come con la Polonia, et ancora vorrebbero sapere quali altri principi ci entreranno.

Circa la stabilità della Lega, mi disse Mons[r] Vescovo che S. Mtà me ne assicurerà, e circa gli altri principi si comunicheranno tutte le noti-

tie quando *si (sic)* haveranno, sperando che S. B[e] farà le pratiche con i principi d'Italia. Si vede dunque che la Rep[ca] di Venetia hà buona intentione, et io userò le mie diligenze per coltivarla, mà le republiche sono molto variabili ecc.

Dans la troisième, il laisse éclater sa mauvaise humeur et écrit à Cybo (1) : « depuis que l'empereur porte le deuil pour la mort du prince Volfang de Neubourg et de la reine de France, il mène une vie plus retirée et sans apparat, même les jours de cérémonie de la Toison d'or, auxquels j'assiste avec le rochet. La première fois j'ai été pris *au lacio* sans m'en apercevoir, mais les autres fois, avant la réunion, je suis sorti dans l'antichambre pour changer de costume. Le fait a déplu à l'empereur, toutefois j'en ai parlé à Mgr de Vienne, parce que, du moment que S. M. dinait en privé, je ne pouvais y assister découvert et en costume de solennité. Ce sera donc à l'arbitre de l'empereur de me traiter comme il voudra et de me priver des prérogatives qui me restaient dans les audiences, après avoir déjà donné la préséance aux princes sur moi... Je ne dois pas être le premier à préjuger les droits au S. Collège et, pour cela, je supplie V. Em. de me permettre de me rappeler de suite d'ici... Il y a quelques semaines il fut question de mes plaintes, et on m'a rapporté que S. M. aurait répondu que ce n'était pas le moment de rompre avec le pape ; mais à présent que l'on ne reçoit que peu d'argent de Rome, on ne se gêne plus pour mortifier le cardinalat, alors que pour les ambassadeurs à Rome on a des prétentions qui frisent l'impertinence. Je déclare donc de n'être plus capable de servir N. S. dans ce pays ; et, dès maintenant, je ne me mêle plus de rien jusqu'à ce qu'arrive la permission de partir ».

Le 11, Cybo écrit à Pallavicini : « N. S. approuve les démarches de V. S. pour ôter de l'esprit de la reine les projets

(1) Dans un avis de Linz, à cette même date, on lit : que le duc de Lorraine vient d'arriver et passera l'hiver dans un palais qui communique avec celui de l'empereur ; la reine son épouse viendra également. Le roi d'Espagne a donné *motu proprio* la Toison d'or au maréchal Staremberg.

qui pourraient susciter des dissentiments avec la Cour césarienne, et l'engage à continuer aussi auprès des ministres à travailler à dissiper les ombres, afin d'arriver à la suppression totale de Tököli et des révoltés, qui, en définitive, ne sont qu'une seule et même chose avec les Turcs. V. S. doit continuer ses rapports avec le gr. chancelier et les autres sénateurs, pour les exciter et s'entendre avec les évêques qui ont le plus de crédit à la Cour, en les assurant que leur œuvre sera toujours agréée par S. S. en toutes les circonstances. » (1) Et, le même jour, il l'approuve d'avoir informé Bonvisi sur l'opinion des sénateurs, qui n'entendent pas que dans le traité de la ligue soient compris les rebelles hongrois ; et il lui répète de s'adresser toujours au cardinal nonce, car il est de l'intérêt des deux puissances de rester unies. Il l'engage à en parler aussi à la reine, afin que le roi extermine les révoltés. Et il conclut, au sujet des Moscovites, que la plus grande difficulté du commerce avec Rome vint de ce qu'ils ne consentirent pas à traiter le pape comme il convient (2).

Le 11, Cybo envoie quatre lettres à Bonvisi, dans la première il répond :

Assai impropria e veramente da ostinato ribelle è l'intimazione fattasi dal Thököli ai Comitati d'Ungheria per consultar le forme del l'aggiustamento proposto dal Rè di Polonia ; avvanzandosi il medesimo Thököli anche al dire, che quando non si fossero potute havere le dovute sodisfazioni, non mancherebbero gl'aiuti del Turco, e particolarmente quelli del vicino Bassà di Varadino. Da ciò dovrebbe ben comprendere il Rè medesimo qual sia la perfidia di questo mostro, e con qual animo sia egli per accommodarsi, e rimettersi alla clemenza Cesarea. V. E. colla forza de suoi argomenti, e delle ben fondate, e

(1) A la même date, il lui déclare que le pape a été bien content que César ait envoyé le baron Zierowski à Moscou et espère qu'il réussira dans sa mission, au sujet des négociations touchant le commerce des Moscovites avec Rome. « V. S. lira ce qui se trouve à ce sujet à la nonciature ».

(2) La 18, il lui répond qu'il serait très-opportun d'empêcher l'arrivée de Béthunes, car, même s'il ne vient pas pour intriguer à détruire la ligue, il sera toujours un sujet de défiance à la Cour césarienne. « V. S. doit travailler à ce qu'il ne vienne pas, et, si elle échoue, surveiller attentivement ce qu'il fera, afin d'empêcher le mal qu'il pourrait occasionner.

vive ragioni, che và insinuando alla M^tà^ S. nella risposta ch'ella le dava, e mi hà quà transmessa in copia ben le dichiara quanto si deve ; con tutto ciò in occasione di scriver di nuovo a S. M^tà^ sul medesimo argomento, vuol S. B^e^, che l'E. V. le faccia ponderare insieme nella forma però, che stimerà propria la sua singolar prudenza, se piacesse alla M. S., che d'alcun ribelle, quando vi fusse nel suo regno, prendesse la protezione altra potenza, e che da questa volesse darsi in occasione d'aggiustamento col suo Principe naturale la garantia al ribelle istesso : onde comprenda la M^tà^ S., che ciò non si deve, e che il ridurre quel perfido alla ragione, anzi l'inhabilitarlo sarà sempre di maggior gloria à S. M^tà^, e quel che più importa, assai più vantaggioso alla Xnità in quelle provincie. E. baccio ecc.

Dans la seconde, il dit encore :

Grande amarezza hà recata all'animo zelantissimo di N. S^re^ l'udire anche da V. E. à qual segno giunga il viver licenzioso in Vienna, e massime nelle due Corti Cesaree, ove più ella stima difficile il rimediarvi, stante l'esservi troppo radicato l'uso di concedersi ogni libertà, ad oggetto, com'essi dicono, di facilitar i matrimonii. Massima veramente troppo perniciosa, anzi diabolica, poiche non mai devesi permetter il male, perche ne venga il bene ; ne sa tampoco comprendersi, come l'esempio d'un Monarca si pio, e si zelante dell'onor di Dio, non sia bastante à dar regola alcuna à quei della sua Corte, e che anzi dalla M. S. si chiuda gl'occhi à eccessi si scandalosi, e senza dubbio ne pur praticati nelle Corti de' principi eretici. V. E. e per debito del suo ministero apostolico, e per conformarsi ad un tempo alle sante intenzioni di S. B^ne^ non lasci d'insister, e con Monsr Vescovo, e colla M. S. medesima, perche vi si provegga opportunamente, e si tolgan affatto simili abusi per non irritar maggiormente l'ira Divina e provocarla insieme à nuovi flagelli. E bacio ecc.

Dans la troisième, il mande :

Per anche non sà quì dirsi qual sia il residuo, che dice V. E. costì pretendersi delle nuove partite intorno al Denaro rimessosi da N. S^re^ all' E. V. in aiuto di Cesare contro il Turco ; poiche come havrà ella potuto ben vedere di altre mie lettere in tal proposito, e da i bilanci inviatigli in esse, si del denaro promesso, si del trasmesso dalla Sta S. esser la somma di questo maggiore di 150.000 fiorini di più della promessa, ond'è necessario, che l'E. V. si compiaccia di meglio spiegarmi il Diviario, che si pretende. E poi piaciuto di sentire, che finalmente cotesti ministri Cesarei siansi ben' avveduti dell'utile, che lor si è

recato colle rimesse in contanti, et il svantaggio, che havrebbero essi sentito, se fossero quelle seguite in polize, come desideravano, hora maggiormente, che da mercanti n'è tanto alzato il cambio. Nel rimanente quando dovesser farsi nuove rimesse, non si lascerebbe al certo di far tutta la riflessione alle prudenti insinuazioni di V. E. intorno al comprar barre in Genova della miglior lega del Perù. ecc.

Et, dans la quatrième, il recommande encore de s'entendre avec Pallavicini pour dissiper les ombres.« Bien faible, écrit-il, est le raisonnement de ceux qui prétendent que la ligue ne s'étend pas aux révoltés, qui non seulement ont la protection du Turc, mais encore lui donnèrent occasion de reprendre la guerre contre la chrétienté, et ils peuvent lui donner toujours de nouveaux secours. V. Em. démontre dans sa lettre que la Pologne a déclaré la guerre aux Turcs, tandis que l'empereur semblait incliner vers la paix, d'où s'en est suivie la grande rage des Turcs contre la Pologne. Cela est très-exact, mais pourrait paraître odieux à la Pologne ; la prudence de V. Em. lui aura permis de connaître cela sans le dire. »

Le 12, Pallavicini (1), écrit à Bonvisi :

L'Inviato Cesareo mi scrive in data de 6 dal campo sotto Eperies quello che segue, che io hò stimato bene partecipare a V. E. :

Quoad publica, res sunt inter hanc quarteriorum turbationem, dum rebbelles Eperisium defendunt, in pessimo statu et timeo ne quasi dimidia oriatur foederis fractura, de quo Deo dante oretenus fusissime- si enim Polonia voluerit a Techelio, et rebellibus prescindere, nec socios Turcarum pro hostibus agnoscere, magnum sequeretur in causa comuni preiudicium. Unicum fuisset remedium si ex aula S. M. Cesareae aliquam habuissem resolutionem circa res Unghariae componendas, in quem finem Rex mandatarios Techeli huc usque detinuit, dum interea tantum disgustum ex defenso Eperisio multis tum occisis uti dominus Modrzajowski heri tormento tum captis recepit.

Litterae Suae Sanctitatis vix composito animo habitae, eo quod credantur ex delatione partialitatis subortae, sed haec in summo secreto, et soli dominationi vestrae oretenus conferre licuerit.

Tre riflessi fò sù questa lettera. Il primo è che se i Polacchi non

(1) Le 10, il répondait avoir parlé au clergé latin et au grec de la nécessité de se mettre tous en état de grâce afin d'obtenir les bénédictions du ciel, et que N. S. désire que l'on ait à régler sa vie et ses mœurs pour se préparer à la prochaine campagne. « La reine appuie mes exhortations. »

vogliano usare la forza contro gli Ungari ribelli, pare che dalla parte degli Imperiali si voglia che ciò somministri giusta ragione di non continuare la Lega, pensiero che per tutte le ragioni converria fosse lontanissimo da una parte, e dall' altra. Il secondo è che ancora non apparisce se da Polacchi si voglia ò nò venire all' uso della forza,perche sebene si usa contro Eperies dubitasi se si estenderà poi più oltre. Il 3° è che il Rè vedendo che ci và molto dell' honor suo trovandosi ingannato e per così dire burlato dal Techeli, hà gran disgusto che si sii avvisata costà, come suppone qualche partialità mostrata verso il medesimo. Io dubito che S. M[tà] attribuirà ò al Sig[r] Cardinal Buonvisi, ò à me l'haver dato tal notitia, et essendo per altro facile all' ira, potrà da questa lasciarsi trasportare à farne querele. Maggiori lumi voglio haver prima di parlare sopra ciò con S. M[tà], et da quelli regolerò i miei discorsi con procurare però sempre che S. M[tà] voglia havere gli Ungari ribelli per nemici, dipendendo da questo il bene comune ecc.

Le 14, Bonvisi transmet à Cybo trois lettres ; dans la première il l'informe :

Doppo haver ricevuto dà Monsig[r] Vescovo di Vienna il breve, et autorevole biglietto, che mandai à V. E. con le passate, le feci subito l'inclusa risposta (1), et hebbi fortuna, che mentre stavo per sigillarla

---

(1) Voici le résumé de la réponse à l'évêque : « V. S. en peu de lignes m'a causé beaucoup de peine : en échange d'avoir mérité quelque chose par mes longs et fidèles services prêtés à S. M., on prétendrait que je sacrifie ma réputation et que je désobéisse aux ordres de S. S. sous prétexte qu'ils ne touchent pas S. M... Il n'y a pas eu d'exemples que les cardinaux en costume de cérémonie restassent découverts devant l'empereur ; et à *fortiori* l'impératrice-mère ne pouvait pas avoir cette prétention ; nous en avons parlé ensemble et V. S. trouva toujours justes mes observations. Si, durant le deuil, l'empereur a voulu quelquefois dîner en public, il ne doit pas lui déplaire que je n'intervienne pas avec le costume de cérémonie, du moment que j'ai reçu l'ordre de ne jamais rester la tête découverte pour ne pas porter atteinte à la dignité cardinalice, dont je suis responsable envers S.S. et le S. Collège. Etant toujours prêt au service de S. M.., V. S. doit me permettre aussi que je lui réponde que ce n'est point le cas d'appliquer l'axiome : *ubi Papa ibi* Roma, comme si dans toute localité où se trouve le pape, il y a toute la splendeur du Saint-Siège ; en s'attenant à ce principe N. S. pourrait recevoir les ambassades d'obédience des têtes couronnées dans une chambre privée ou dans la salle ducale ; tandis qu'ils sont reçus dans la salle Regia ; et je me souviens qu'Innocent X, qui résidait à Montecavallo, voulut en recevoir dans la salle de ce palais, mais ils répondirent

arrivorno le lettere di Spagna con la relazione del seguito con gl'ambasciatori, che si erano astenuti dall'intervenire alla Cavalcata perchè sè li negorno le prerogative, che sè li dovevano, e sè l'haveva fatto l'ambasciator Cesareo nella Corte del Rè Cattolico, non ostante la gran connessione delle due case, molto più era lecito à mè di astenermi da quelle funzioni, nelle quali con l'abito cardinalizio non haverei potuto cuoprire, non essendoci di ciò alcun' esempio, nè mai l'ho praticato con l'Imperatore dà prelato, perchè ne i giorni che si porta il rochetto hò sempre coperto, perche S. M. mangiava in publico. Mi parve di rispondere categoricamente al debole argumento dell'Ubi Papa ibi Roma, et all'altro che il risoluto per l'Imperatrice non comprendesse l'Imperatore, non havendo io facoltà d'interpretare, et hò poi pensato che prima di pigliare la berretta giurai di non far cosa, che pregiudicasse alla dignatà Cardinalizia, onde quando S. S[tà] mi comandasse di stare scoperto, credo che bisognerebbe, S. S[tà] almeno con l'intenzione mi assolvesse dal giuramento prestato. Mons[r] Vescovo non mi hà replicato, et io non hò voluto parlarne all'Imperatore per non mettermi à cimento, mà ne hò informato l'Imperatrice regnante, et il Cancelliero di Corte, acciochè sappiano la ragione, per la quale non anderò alle funzioni di rocchetto, quando mangieranno in privato ; mà ben conosco, che con haver messo l'Imperatore in questa pretenzione hanno havuto per fine di farmi perdere la confidenza, perchè non potendo forzarmi à tacere, quando ne andava di mezzo il ben publico, per altra strada hanno conseguito il loro fine ; e V. E. haverà la bontà di ricordarsi, che quando partii dà Braunau le scrissi, che andavo mal volentieri, perchè se havessi taciuto, haverei tradito la causa publica, e se havessi parlato con libertà, mi sarei fatto molti nemici, come appunto mi è succe-

---

qu'ils devaient être reçus dans la salle Regia de S[t] Pierre et le pape dut se déranger. Je ne sais pas si les ambassadeurs accepteraient d'être reçus, la première fois, dans une salle quelconque, si César voulait déroger à l'usage ; en tout cas ils demanderaient des instructions. Hier, j'ai écrit à S. Em., et comme ma disgrâce me tient toujours dans un état d'agitation et que ces disputes montrent que l'on ne tient pas compte de la fidélité de mes services, j'ai écrit aussi pour avoir la licence de partir d'ici ; j'espère que dans quelques semaines je pourrai délivrer cette Cour de ma présence.» P. S. Je reçois à l'instant l'avis, qu'à Madrid, les ambassadeurs pour des motifs de préséance ont refusé de prendre part à la cavalcade fêtant la délivrance de Vienne. Or, si l'ambassadeur césarien s'est aussi abstenu, voulant faire respecter son caractère, pourquoi, moi, cardinal nonce devrais-je m'humilier et me soumettre à un changement de cérémonial ? »

duto. Io sono pronto à trattenermi quà tutto il tempo, che S. Stà lo stimerà di suo servizio, mà metto riverentemente in considerazione, che senza havere la confidenza, che non posso più havere in loro doppo la machina, che mi hanno fatta, non posso più tratarre di negozii con principi grandi, e che concernino il politico, perchè m'ingannerebbero, e mi farebbero perdere non solo la propria reputazione, mà quella ancora di S. Stà, sè le cose, che propuonessi non havessero poi sussistenza, onde stimo che assai meglio sarebbe il richiamarmi, come humilmente ne supplico. Notai però hiersera nel ritrovarmi nell'anticamera del l'Imperatrice Eleonora, doppo haverla servita alla predica, che l'Imperatore mi si accostò con gran cortesia, e m'interrogò, come mi era piaciuta, forse conoscendo il mal fondato impegno, che li hanno fatto pigliare, e potrebbe essere, che per Natale allegierisse lo scoruccio, e tornasse à mangiare in publico ne i giorni che si porta rocchetto, e che così volessero far finire il discorso senza negotiato, e se così sarà ne haverò molto gusto, mà non potrò più haver confidenza con chì mi hà fatto la machina. ecc.

Dans la seconde (1), il lui écrit :

V. Emza vedrà dalle lettere in piano i disordini, che succedono dal non rispondersi al Rè di Polonia, e dal non risolversi mai la publicatione del perdono, che tiene tutta l'Ungheria in disperazione, e la sporza à stare unita col Techeli, e fà distruggere l'armata di Polonia.

Et, par la troisième, il lui transmet deux lettres du roi de Pologne ; une au sujet des brefs et l'autre, en date du 10, qui confirme la prise de Secsen à la suite d'assaut. « De la première, V. Em. verra que je peux conclure qu'il a reçu le bref et que, de son propre mouvement, il s'est désisté de la forte demande

(1) A la même date, il répond qu'il est fort embarrassé pour surveiller l'emploi que l'on fait de l'argent, car il devrait conseiller de mettre un frein aux dépenses inutiles et, V. Em. se rappellera avoir écrit que ce n'était pas l'affaire d'un ministre étranger. « J'ai dit que S. S. n'entend pas que l'argent soit dépensé pour des logements, mais malgré cela on ne change pas ; en outre des deux Neubourg qui sont ici, on attend la reine qui, dit-on, se maintiendra à ses frais... Je ne peux pas savoir la vérité, car, comme on ne prend pas en considération ce que je dis sans ordre, je ne puis plus avoir de confiance en eux ; tous mes services ne m'ont valu aucune reconnaissance ; on cherche même à abaisser ma dignité et cela je ne le tolèrerai pas sans ordre de N. S. Je ne suis pas ici pour gagner la faveur de cette Cour, mais pour servir le pape et la cause publique ».

qu'il fit en faveur de Tököli ; j'espère donc que tout est fini selon le désir de N. S. Je vois pourtant que rien n'était vrai dans ce qu'on rapportait ici : que les villes impériales de la Hongrie reviennent à l'obéissance et que seulement les châteaux avec les garnisons de Tököli font de la résistance, que par conséquent il eut été facile au roi de le punir ; mais S. M. m'écrit au contraire qu'elle trouve partout de la résistance et qu'elle est obligée de loger, dans cette mauvaise saison, en pleine campagne. Je serai plus prudent à transmettre ce qu'ils disent, soit parce qu'ils sont trompés eux-mêmes, soit qu'ils veulent me tromper ; et il est dangereux de s'interposer entre les grands princes quand on n'est pas sûr des nouvelles qui circulent. Aussitôt que j'ai reçu la lettre du roi je me suis rendu à l'audience ; j'ai tout exposé, ajoutant que dans ma réponse je resterai dans les généralités, m'en remettant à ce que César fera répondre par ses ministres ; et j'ai prié l'empereur d'ordonner que l'on écrive de suite, afin d'éviter les plaintes du roi ; et S. M. m'a promis de le faire... Si on avait suivi de suite mon conseil de publier le pardon, à présent Tököli serait resté seul, mais ayant retardé tous s'aigrissent. J'avais aussi décidé de ne proposer aucun expédient, mais j'ai fini par dire à l'empereur que, s'il ne voulait pas se fier à Czobor ni aux autres en faveur desquels le roi intercédait, dans la crainte qu'ils se révoltent de nouveau, S. M. eut pu dire au roi de ne point leur pardonner, à moins de donner des ôtages comme garantie du maintien de la foi jurée. L'empereur approuva ; mais on ne fera rien, conclut-il, parce que ce qui ne sort pas de la bouche de celui qui dirige n'est pas pris en considération, et comment négocier lorsque manque la sincérité et que ce l'on dit avoir l'intention de faire ne s'exécute pas » (1).

Le 21, Bonvisi transmet quatre lettres : dans la première, il informe que Pallavicini a reçu à Cracovie sa lettre avec le

(1) Et il ajoute que l'entreprise de Canissa est une des plus importantes, car elle assurerait la Styrie, en mettant le pied dans les contrées appartenant à l'ennemi; tandis que de Strygonie on ne peut pas dire la même chose car elle sera toujours du côté du plus fort, dans la campagne.

duplicata du bref ; qu'après l'avoir traduit en polonais il l'a remis à la reine et ensuite au roi. « La reine en approuva la teneur et avoua que ma prédiction s'était réalisée et que Tököli trompait le roi comme il avait trompé l'empereur ; et que pour mettre un frein à son impiété il fallait lui ôter toute possibilité de nuire. Quelques sénateurs ont déclaré, eux aussi, que Tököli avait donné de bonnes paroles, et que néanmoins il ordonna au gouverneur de Cassovie de ne pas admettre le roi et d'user de toute hostilité contre lui s'il se rapprochait (1).

Dans la seconde, il écrit :

Importa tanto l'unione dell'Imp[re] col Rè di Polonia, che se questa si sciogliesse tornerebbemo *(sic)* à provare le miserie passate, però persuado sempre alla stabilità dell'unione, rigettando i sospetti, e comunicandoli quando gli hanno, per dissiparli, come è seguito di quelli, che hò narrati nella lettera in piano, e Mons[r] Vescovo di Vienna mi disse l'altro giorno, che l'Imp[re] stava tanto risoluto nel conservare la Lega, che voleva tollerare tutto quello (2), che potesse mai succedere atto à romperla, mà che mi haverebbero confidato tutto accioche io con destrezza potessi insinuare quello che dispiaceva senza mostrare, che l'Imp[re] se ne dolesse, et oltre lo scritto in piano mi disse che haveva dato fastidio, che la Regina havesse detto, che il Sig[r] Duca di Lorena havesse offerto il Regno d'Ungheria per il Principe Regio. A questo risposi essersi trovato, che non il Duca, mà un capitano polacco l'haveva detto di suo capriccio, e che la Regina havendolo toccato con mano, si era quietata. Mi replicò Mons[re] che il Rè di Polonia haveva

---

(1) Le 8 janvier 1684, Cybo l'approuve de ce qu'il a dit à l'empereur en faveur de la Hongrie, en exceptant Tököli et pour dissiper la mauvaise impression produite sur la Cour par la conduite de l'envoyé polonais à La Haye, d'autant plus que la reine et le sénat s'étaient prononcés contraires.

(2) Et, le 8 janvier 1684, Cybo répond : « N. S. trouve nécessaire que l'empereur tolère généreusement tout ce qui peut arriver et ne se dispute pas avec la Pologne ; car de cette manière on peut espérer des avantages pour la campagne future. Il est certain que le roi est du même avis, car Denoff vint me dire de sa part, pour que je le répète à N. S. et à V. Em., que S. M. a désapprouvé ce que, contre les instructions et les facultés données, son envoyé a négocié à La Haye avec les Etats de Hollande, et qu'elle est décidée à rester attachée à la ligue. V. Em., avec son zèle habituel, pourra faire usage de cette communication. »

parlato ultimamente in sostanze simili, cioè che l'Imp^re si fosse dichiarato che più tosto che dare al Techeli alcuna parte dell'Ungheria, voleva darla al Principe suo figlio, et arguivano, che il Rè di Polonia non procedesse con vigore contro il Techeli, acciochè restando in piedi, e continuando la necessità di spossessarsi di una parte, si concedesse al Principe di Polonia; risposi che poteva non esser vero questo detto del Rè di Polonia, mà che stava in loro mano di farlo svanire, abbracciando il consiglio di pacificare il Regno, e di distruggere unitamente il Techeli, e mi confessò che il ripiego era ottimo. Mi soggiunse cercarsi dal Rè di Polonia pretesti di doglianza, che indicavano instabilità della Lega, mentre si querelava di non haver quartieri, e pure S. M^tà sapeva, che li havevano dati tutti quelli che haveva richiesti, mà che poi i luoghi migliori li haveva composti in denari, che haveva pigliati, e dagli altri non haveva voluto scacciare i ribelli, onde se la sua gente stava male, era colpa sua, e non di Sua M^tà Cesarea; et in questo, se dovessi credere alla publica voce, e fama, il Rè haverebbe torto perche dicono che habbia composta la sola città di Brecin in cento cinquanta mila tallari, et in cento mila la Transilvania, promettendo di non passare il Tibisco, mà questo è un punto delicato, che non posso accennarlo per non offendere il Rè, e metterlo in mala fede con la sua nazione, mà cercherò qualche modo per quietare il Rè, e per toglier quà le querele. È però un gran punto che l'Imp^re sia risoluto di tollerar tutto per conservar la Lega, e V. E. puole assicurarsi che ci starò attento per obbedire à N. S^re e perchè è cosa necessaria al ben publico.

Il Rè di Polonia ci hà qualche colpa, perche se non havesse dato troppe speranze al Techeli, questo come *bene (sic)* mi scrive Monsr Nunzio in Polonia sarebbe fuggito nel paese Turchesco, e si sarebbe avvilito il suo partito, e così hanno ripigliato animo, e ci daranno de' guai. Pare ancora che il Rè di Polonia s'ingerisca troppo coll'intercessioni. All'incontro il Vescovo di Vienna, che vuol guidar tutto, e non puole, ò non vuole attendere à i negotij, non permette che altri li proponghino, e con le lentezze, e con le trascuragini si guasta tutto.

Non si applica seriamente alla compositione con la Francia perche temono l'ambasciatore di Spagna, che con le sue violenze rovinerà il proprio Rè, et è certo che componendosi gli affari con la Francia, i Venetiani entrerebbero nella Lega, si haverebbe piena vittoria del Turco.

Mi hà S. M^tà Cesarea fatto comunicare le propositioni del Sig^r Duca di Mantova, mà non havendomi detto che io né scriva, mi rimetto à quello, che haverà già rappresentato il Sig^r Cardinal Pio.

Dans la troisième, il annonce :

Fece tanta forza nell'animo dell'Imperatore la mia lettera scritta à Monsig^r Vescovo di Vienna della quale l'ordinario passato mandai copia à V. E., che S. M. disse à Monsig^r Vescovo (1) di non voler che io rimanessi in alcun modo amareggiato, et obligato à sollecitare la mia licenza, e li ordinò di referirmi, che S. M. si trovava talmente sodisfatto, et obligato dal puntual servizio, che li havevo prestato per tanti anni con utilità sua così grande, che voleva mostrarmisi grato, col recedere dalla pretenzione, che li era stata insinuata, mà che stimava di suo indispensabil decoro di non mettere questa cosa in negoziato, mà si smorzasse senza parlarne più ; E però sè bene haveva prima risoluto di non alleggierire cosi presto lo scoruccio, voleva farlo per le feste di Natale, ond'io potevo fingermi un poco incomodato per la festa di S. Tomaso, e non andare alle cappelle, e che poi andassi liberamente all'altre, perchè haverebbe mangiato in publico, et haverei coperto secondo il solito, mà voleva questa condizione dà mè, che io mi dimenticassi di questa controversia, e che continuassi con S. M. la mia libertà nel parlarli, e la mia intera confidenza, assicurandomi che S. M. mi haverebbe raddoppiata la sua, e però haveva ordinato à sè stesso, et à i cancellieri, che sempre mi participassero tutto, et aggiunse Monsig^r Vescovo per parte di S. M. tali espressioni di bontà è di amore, che sarei temerario sè le scrivessi ; Pregai però Monsig^r Vescovo, che accertasse S. M. della continuazione del mio fedel servizio con tutta l'applicazione, et industria, che mi permettesse la mia poca abilità ; e così i maligni, che mi havevano suscitata questa cabala per farmi perdere la confidenza, me l'hanno accresciuta, e me ne prevalerò per cooperare al bene della causa publica. Quando Monsig^r Vescovo mi diede quest'avviso, già l'Imperatrice regnante, (alla quale, scrissi à V. E. di haverne parlato), mi haveva fatto sapere la risoluzione dell' Imperatore di sodisfarmi pienamente, onde con molto gusto ne porto à V. E. questa riverente notizia, non per riguardo della mia quiete, mà per vedermi di nuovo abilitato à parlare con schiettezza, col dovuto ossequio bacio a V. E.

---

(1) Le 8 janvier 1684, Cybo répond : « N. S. est bien content que Mgr de Vienne lui ait manifesté les bonnes expressions de la part de l'empereur touchant l'assistance à la table impériale ; mais S. Em. ne doit jamais intervenir où elle n'ait pas à se couvrir, que ce soit en costume cardinalice ou non ; que si on met en avant quelque exemple contraire d'un précédent cardinal, S. S. ne veut pas que S. Em. le suive ».

Par la quatrième, il répond que, d'après la lettre du 17 dr de S. Em., il voit que l'ambassadeur de France a dit à N. S. que, pour lui complaire, le très-chrétien est enclin à une paix générale, réservant toutefois ses prétentions sur certaines localités et accordant le reste de l'année courante pour l'acceptation. « J'espère que V. Em. aura vu que la réserve du roi est la cause de la rupture des traités de paix et que la brièveté du temps ne permet pas d'en parler... Ici on ne veut à aucun prix entendre parler de traités particuliers, mais d'un congrès général et d'une trêve. Mgr de Vienne m'a assuré que S. M. accordera toutes les facilités, parce qu'elle désire une paix sincère quand même elle entraînerait quelque perte, afin de s'appliquer à la guerre. J'espère que le roi finira par accepter, car un ami m'écrit de Paris que bien des gens désapprouvent ces agitations qui peuvent nuire à la guerre contre les Turcs. »

Le 25, Cybo répond à Bonvisi :

E costume solito de ministri, così Spagnuoli, come Francesi, il dichiarar Francese, e Spagnolo chi non parla à modo loro, benchè per altro dica quello, che vuole la verità, la giustitia, e l'interesse medesimo di ciascun di loro. E da simil nota non hanno nè meno in diverse occasioni saputo esimere la Stà di N. Sre ch'è, e che si è fatto sempre conoscere in tutte le sue attioni per vero padre comune. Non bisogna però prendersene alcun pensiero, mà attendere ad operar bene, et à promuovere il ben publico.

Già che il Presidente della Camera dice non esser sua incumbenza di procurar la riforma delle spese superflue. V. E. ne parli con quei ministri, à i quali simil cura appartiene, et all' Impre medesimo per fargli capire quanto sia necessaria alla buona condotta, et allo stato presente delle cose una esatta economia, massime non essendosi qui in stato di fare le rimesse di prima, e potendosi nella riscossione delle decime incontrare delle difficoltà, e delle lunghezze nei Stati di Spagna per la solita stravaganza di quella Corte. Insista ancora V. E. appresso di S. Mtà perche si facciano tutte le necessarie provisioni in tempo per poter proseguir la vittoria subito che sarà aperta la stagione senza aspettar che fuggano le buone congiunture, e che venga sopra del l'Ungheria un' inondazione simile à quella della campagna passata.

Le 28, Bonvisi l'informe :

Col ritorno in Italia d'un cavallerizzo del Gran Duca, che haveva

condotto alcuni cavalli à donare all' Imperatore mandai à V. E. la pianta dell' assedio di Vienna con la descrizione stampata, che à mè fù donata (1), dalla quale V. E. vedrà, che quando raccontavo i pericoli, non aggiungevo niente al vero ; La delineazione è assai ben fatta, mà non esprime al segno, che era la profondità delle fosse, et le cave sotterranee, fino à segno, di haverci fatto stanze selciate con i camini per far fuoco, et altre commodità per i bisogni della natura, perchè voleva il Primo Visir poterci stare senza scomodo, e pericolo per sollicitare il lavori, e nello spianarli, e nel ricercare quei labirinti, hanno trovato una fossa tanto profonda, che passava sotto le fondamenta della mura, et era già penetrata più di 15 braccia dentro la città, e sè havessero havuto tempo di perfezionare il lavoro, sarebbero penetrati i nemici nelle viscere, prima che i nostri se ne accorgessero ; mà la mano di Dio è stata più potente, e si è servita per principale istrumento della generosità, e della sollecitudine di S. S[ta] sempre più acclamata da tutti. Sè usciranno altre piante, e descrizioni, che si stimino megliori, le manderò à V. E., acciò sempre più goda de i buoni successi, ne quali ella ancora hà havuta tanta parte, e col solito ecc.

Et, le 28, il écrit :

In conformità di quello, che accennai à V. E., la mattina di Natale l'Imperatore alleggieri lo scoruccio, e mangiò in publico, et io secondo il solito lo servii con l'abito cardinalizio, e restorno terminati tutti i contrasti. Già sapeva l'Imperatrice Eleonora quello che doveva seguire, e però ancor essa haveva receduto dalla sua pretenzione, tuttavia anticipatamente le feci dire, che si compiacesse di accennarmi, sè haveva più gusto, che io andassi con gl'altri à darle le buone feste all'hora della tavola mà senza l'abito, ò pure che andassi il giorno con tutta la solennità in audienza publica, e dichiarò che havrebbe più goduto di questo secondo modo, tanto più che questo era quello, che si praticava avanti la venuta dell'Imperatrice Margherita, che per non haver suggezione, haveva introdotto di ricevere nell'hora della tavola, et io la servii, come desiderò ; Dà quest'assersione di S. M. habbia V. E. la

(1) Le 22 janvier 1684, Cybo le remercie et écrit qu'on voit, d'après les ouvrages sous terre, la façon dont le gr. Vizir comptait prendre cette place, car les souterrains étaient déjà pavés et garnis avec des cheminées ; « mais la miséricorde divine, d'une main plus puissante et plus forte et par des moyens que nous n'avions pas conçus, a su la délivrer de tant de danger ; V. Em. tâchera de leur faire considérer qu'ils doivent en profiter pour bien se préparer. »

bontà di considerare, che avanti l'Imperatrice Margherita non ci era l'uso di andare alla tavola à fare i complimenti, e doppo quest'uso, non ci sono mai stati cardinali, che habbiano havuta occasione di stare scoperti in simili giorni, perchè il Sig^r^ Card^e^ Spinola partì subito, et il Sig^r^ Card^e^ Albrizio, benchè si fermasse alcuni mesi ; in quelli non ci fù occasione di tali giornate ; Si chè quello, che si voleva introdurre con me era una novità pregiudiziale, alla quale non volse consentire ; Mà perchè quando si vogliono mutare i ceremoniali ne nascono continui disordini, dal mio accomodamento è nata la rottura con gl'ambasciatori, perchè l'Imperatrice acciòchè non spiccasse la differenza, fece dirli che desiderava andassero ancor essi il giorno, perchè la mattina voleva godersi alla tavola con la Regina, e col Sr Duca di Lorena ; et essi si sono piccati, che si ammettesse alla tavola il Sig^r^ Duca in una mattina, che era destinata per loro, et hanno anche interpretato, che in loro pregiudizio S. M. volesse ragguagliarlo al Sig^r^ Elettore di Baviera, e però si professano disgustati, e non hanno voluto accettare alcun temperamento, e non l'hanno complimentata ; Non hanno nè meno voluto visitare la Regina per la sua pretenzione di non dar dà sedere, il che giustifica la mia, che è tanto più fondata, accordando che le Regine di Spagna fanno sedere i Cardinali, e contro di me non hanno più che dire, perchè conoscono ch'io tolero i pregiudizij, che hò trovato introdotti, mà non ne voglio di nuovi, e questo più tosto mi accresce la stima, perchè in sustanza la debolezza si sprezza. Hò poi visitato in abito i figliuoli dell'Imperatore, e questa volta ci hanno fatto essere il primogenito, e l'Arciduchessa Maria Antonia l'altro piccolo Arciduca, e la piccola Arciduchessa, e mi è stato più grato, non solo per vedere quei Principini, mà perchè così venne ad essere una visita meno regolata, e dà non portare esempio, e per farla apparire più chiaramente tale, dicendomi il loro maggiordomo che cuoprissi, non volsi farlo, perchè col far meno di quello, che faccio con l'Imperatore, si conoscesse, ch'era un atto d'ossequio senza formalità. Restano adesso le controversie con quest'ambasciatori assai inasprite, e non so quello che succedera. Et a V. E. faccio ecc.


CHRISTINA
REGINA

CHAPITRE XV.

Dans l'Occident de l'Europe.

En 1683, tandis que, dans la partie orientale de l'Europe, les forces des puissances limitrophes de l'empire ottoman étaient dirigées vers les Turcs, à l'occident la diplomatie des divers Etats se préoccupait de l'action de la France en Flandre, vers le Rhin et en Italie.

Le 3 janvier 1683, Visconti, nonce à Cologne, écrit à Cybo :
Il Sig. principe Guglielmo di Furstemberg ha significato, che i trattati in Ratisbona tra l'Imperio, e la Francia, vanno a passo molto lento, e che tal lentezza causerà, che terminato il mese di Gennaro la Francia farà più alte dimande, e che non solo pretenderà di non haver più a restituire quello che doppo il mese d'Agosto dall'anno 1681 ha riunito alla sua corona, ma ancora si puol temere che proseguirà a fare altre riunioni, et in ogni caso se mai venisse a concedere altra dilatione di due mesi all'Imperio, non per questo S. M. christianissima tralascerebbe di mandare subito terminato il mese di Gennaro corrente le sue truppe nè stati di colonia, Treveri, et Magonza per non soggiacer più lungo tempo alle spese del mantenimento delle medesime, col motivo che egli resta obligato a trattenere dette truppe per le minaccie che vengono a lui fatte da tutto l'Imperio : et che per liberarsi questi Sig^r Elettori ecclesiastici da si imminente periocolo pensano di collegarsi con Mons. Vescovo di Munster, e col Sig. Elettore di Brandemburgo per mostrare al Re di Francia, che per essi non è restato che non siano state admesse le di lui propositioni al Congresso di Francofort,

per il quale fine il Sig. Elettore di Colonia ha pure risoluto di spedire un corriero all'Imperatore per rappresentarli il pericolo nel quale si trova con questi Elettori, e per supplicare S. M. Cesarea a procurare che siano quanto prima accordate al Re di Francia le sue dimande, con dimostrarli, che se le truppe francesi entreranno in questi paesi, resteranno in breve totalmente da quelle distrutti : et in modo che per molti anni non sarebbero in stato di poter dare un minimo soccorso all'Imperatore contro il Turco, nè in tal caso potrebbe S. M. Cesarea sperare aiuto dal Sig. Elettore di Baviera, nè da altri principi dell'Imperio, perchè avvicinandosi maggiormente le truppe francesi alli stati di detti principi, questi sarebbero sforzati per guardare il proprio, abbandonare la causa comune. Finalmente dedusse peggiori conseguenze per l'Italia quando la Francia facesse guerra ancora all'Imperio, perche, come disse egli, non essendovi apparenza che questo possa resistere attesa la guerra dal Turco in Ungheria, il Re di Francia farebbe tutti quelli progressi che saprebbe desiderare, e con il denaro che caverebbe dalle provincie conquistate in Germania, potrebbe più vigorosamente fare la guerra in Italia.

In quanto all'affare di Liegi dall'accluse stampe vedrà V. E. la propositione fatta dal Sig. della Rodier in nome del Re di Francia al magistrato e popolo di Liegi : et in tal proposito mi ha riferito il medesimo Sig. principe Guglielmo, che il Sig. Iodoci Inviato dell'Imperatore, per mezo di un suo corrispondente, haveva fatto intendere al detto magistrato, che non dovesse eseguire li ordini de' Ministri Francesi, se non voleva incontrare l'indignatione dell'Imperatore : ma che il magistrato non haveva fatto gran caso di questa dichiaratione : che egli non intendeva, come si volesse dà ministri Imperiali, e dal Sig. marchese di Grana governatore della Fiandra impedire l'aggiustamento, mentre ridondava in vantaggio dè loro principi : che questo era il vero modo di fare il giuoco per la Francia : e finalmente che egli credeva, che tal modo di operare haverebbe piuttosto stimolato il Re de Francia a procurare con maggior vigore l'aggiustamento. Mi disse in tal occasione il detto principe che si corre risico di perdere quel Vescovato, potendosi temere che il Re proseguisca ancora colà le riunioni già incominciate l'anno passato : e che quando egli fece nel mese di Maggio passato in nome del Re le propositioni già note al capitolo di Liegi, esibì la restitutione di tutto il Ducato di Buglione, il denaro, et assistenza per la construzione di una nuova Cittadella nella città di Liegi, con sicurezza, che nè in caso di guerra, nè in alcun tempo haverebbe da S. M. di Francia ricevuta alcuna molestia detto Vescovato : e che

a tutto ciò si era disposto dal Re e per far cosa grata al Sig. Ellettore.

In ultimo mi accennò ch'essendosi questo Seg. Elettore rimesso in tutto nella sua persona, egli si era dichiarato di volersene andare in Argentina quando da S.A non veniva deputato un Consiglio pieno per deliberare sopra li correnti affari, onde non succedendo per accidente bene le cose,non havesse a cadere sopra di lui la colpa con assicurarmi, che non haverebbe mancato dal canto suo di usare ogni industria per il benefitio di queste chiese, Sento però da altra parte che le persone chiamate qui da S. A. par consultare su Liegi siano persone dependenti dal medesimo Sig. principe.

Dall'Alsatia vien scritto, che il Re di Francia alla Dieta di Ratisbona habbia di nuovo fatto esibire la pace all'Imperio, e che in compenso della città di Argentina haverebbe rilasciato all'Imperio un altra Piazza con dicharatione, che ciò faceva a riguardo della christianità per la guerra che pensa muovere il Turco all'Imperatore : ma da ministri d'altri principi viene scritto che il fine più vero sia per poter fare la guerra con maggior quiete, e senza alcuna diversione in Italia. Se questo fosse, senza dubbio haverebbe il suo intento quando si concludesse la lega detta di sopra di tutti questi principi del Reno, con Brandemburgo, Munster, et il Re Danese, di che qui non si dubita, si come non si pone in dubbio la guerra ben viggorosa in Italia.

Mi vien detto che il principe Guglielmo sarà dichiarato da questo Elettore tra otto giorni suo primo ministro ch'era il, vescovo di lui fratello defonto.

Le 4, Lauri, auditeur à Paris, informe Cybo que l'ambassadeur de Savoie a communiqué au roi la rupture des fiançailles du duc avec l'infante du Portugal... et plus tard il annonce que le duc a ordonné l'emprisonnement du marquis de Pianezza et de Donent, mais qu'on croit que le roi a chargé son envoyé à Turin d'assister le marquis, car il est nommé lieutenant général de ses armées en Italie (1). D'Angleterre est arrivé un avis

(1) Le 11 novembre 1682, Mgr Muzio, nonce à Turin, avait écrit à Cybo : È comune opinione, che la lega sottoscritta da Madama, sia non solo difensiva, mà ancora offensiva, e ciò si argomenta assai ragionevolmente dalla voce, che corre che la Francia deve à Madama 300,000 franchi per levar 600 Dragoni ò per rinforzare di altretanto numero di soldati lo squadrone di Savoia, et il denaro per reclutare 1,500 fanti con la promessa di provedere il denaro per mantenimento. Questo è una effettuatione del trat-

que l'ambassadeur de Hollande a proposé un congrès général pour la paix entre tous les princes de l'empire, donnant la médiation à l'Angleterre... Le procureur général du Parlement procède contre le marquis de Richelieu pour le rapt de Melle Mazarin. Et, le 11, il annonce que l'envoyé anglais est allé chez le marquis della Fuente, ambassadeur d'Espagne, l'avertir que s'approche le terme de l'accord entre l'Espagne et le très-chrétien et lui demander si à Madrid on voudrait remettre à l'arbitrage de l'Angleterre la décision des différends ; parce qu'on prévoit prochaine une rupture (1) si on n'y porte pas remède. L'envoyé est retourné le lendemain pour dire à S. Exc. de réfléchir que c'est le roi d'Angleterre qui fut le

---

tato, che avvisai con cifra delli 4 Marzo prossimo passato. Et in questi ministri delle finanze vi è l'opinione medesima, che all'hora havevano, cioè che la Francia haverebbe sborsato il denaro, mà che questo stato invece di riceverne sollievo, sarebbe stato costretto di portar maggiore il peso, giudicandosi non solo, che li 300,000 non bastano per la leva, come nè pure la somma, che si offerisce, per fare la recluta della fanteria, mà di più che lo Stato porterà il peso, et il denaro si consumerà in cose disutili. Fù spedito hieri un corriero à Parigi per supplicare per maggior contributione di denaro, mà con la speranza sola, al creder di molti di esser più consolati in parole, che in fatti. Simili andamenti sono pronostici infausti per la quiete d'Italia, e per la libertà di questo Stato ; tanto più che in Delfinato vi arrivano delle soldatesche et vi si attendevano di nuovo 4,000 cavalli.

Mais, le même jour, il ajoute : une lettre de France annonce que le roi refuse de payer les 300,000 frs. tout en se déclarant prêt à les débourser aussitôt que la levée sera faite, offrant de la faire lui-même avec ses officiers. On a réuni le Conseil de guerre et on décida de lever deux régiments de dragons de 300 h. chacun et de rendre effectif l'escadron de Savoie de 400 chevaux, donnant aux officiers des premiers 10 doubles pour chaque soldat et 12 à ceux de Savoie ; on a décidé aussi de surseoir à la levée de l'infanterie.

(1) Le 9, de Venise Jacobelli informe Cybo que dans le Pregadi du soir on doit proposer la nomination du prince Clément d'Este comme lieutenant général de la cavalerie ; il paraît qu'on est d'accord et que c'est la conséquence des voyages de Micheli et Grimani, avec l'intention de faire une ligue secrète entre les princes et la République pour s'opposer aux tentatives du très-chrétien contre l'Italie. « On m'a dit qu'on a refusé les propositions de Parella. »

médiateur à Nimègue et qu'il ne laissera pas de se mettre intermédiaire pour la paix (1).

Le 10, Visconti écrit à Cybo : « l'envoyé impérial m'avertit qu'il a conseillé par lettre le magistrat de Liège de s'accorder avec l'électeur de Cologne (2), mais on dit que ce magistrat s'est mis d'accord avec M. de la Rodière, envoyé de France. Il m'ajouta aussi que ce magistrat pousse le prince Guillaume de Fürstemberg à promouvoir la ligue des princes ecclésiastiques avec le roi de Danemark et le marquis de Brandebourg. Mais le dit prince m'a rapporté qu'à Vienne ce traité de ligue est mal vu, ajoutant que dans cette cour on désire toujours nuire aux princes ecclésiastiques ; que le roi de France n'est pas non plus satisfait de la ligue mais, que lui, pense répondre à S. M. que les négociations sont si avancées qu'il est impossible de se retirer. Mgr. d'Argentina prévoit aussi la guerre en Allemagne et que l'empereur sera obligé de signer une paix plus préjudiciable, et il dit qu'il veut écrire au très-chrétien pour savoir si S. M. enverra des soldats dans ces contrées, car il ne se trouverait pas en surêté et devrait s'en

(1) Et, le 29 mars, Lauri annonce l'arrivée à Paris de Heinsius, envoyé des E. G. de Hollande ; on dit qu'il s'occupera des affaires du prince d'Orange qui est appuyé aussi par l'Angleterre et Brandebourg, parent du prince.

(2) Le territoire de Liège était sous la domination de l'archevêque, prince électeur de Cologne ; entre celui-ci et les liégeois il y avait forte question car ils voulaient leurs privilèges maintenus. Mais à ces différends administratifs s'en mêlaient d'autres, ecclésiastiques ; dans ce chapitre il n'y a que la correspondance des affaires qui ont seulement le caractère politique, relégant le reste de la correspondance au chapitre des droits de l'église de la II[e] Partie du volume. Le pape ne voulait s'en occuper que pour ce qui intéressait l'Eglise et surtout la restitution de Dinant et de Bouillon au diocèse de Liège. Dès le 1[er] novembre 1681, Cybo répondait à Mgr. Visconti : « N. S. approuve les propositions de V. S. pour finir les différends entre le prince électeur et la ville de Liège, et les conseils donnés à S.A. de faire des concessions pour ne pas perdre tout. N. S. est d'avis que V. S. ne doit pas se préoccuper de ce qu'on peut intriguer à ce sujet ; elle doit rompre le silence et faire des déclarations qui conviennent à un ministre Apostolique et à sa qualité, si V. S. sait qu'on fait quelque accord de préjudice à l'Eglise. »

aller. L'évêque, conclut Visconti, m'a promis de travailler à l'avantage de l'Eglise (1). »

(1) Le 24, il ajoute : « Fürstemberg m'a dit aussi que la ville de Francfort avait été avertie qu'elle recevrait du Cercle de Franconie 6000 soldats, qui devaient demeurer hors des murs mais à la portée des canons de la ville, pour la défendre ; toutefois la vérité est que ces soldats ne venaient que pour pouvoir entrer à Cologne, distante seulement de 24 heures. Il prétend même que l'envoyé impérial et les P. Jésuites fassent leur possible auprès des magistrats et des bourgeois de la ville pour que ces troupes soient acceptées. Mais les adversaires, par contre, répandaient parmi le peuple que, recevant ces troupes, seraient remis en vigueur les édits impériaux en faveur des bourgmestres qui avaient été exilés et que le peuple serait ainsi obligé de se soumettre aux magistrats. L'évêque prévoyait aussi qu'à Bonn et en d'autres localités arriveraient des troupes allemandes ou françaises à cause de la guerre, mais que cela serait à l'avantage de l'archevêché de Cologne et de l'évêché de Liège, Des raisonnements du prince je vois,écrit-il, bien des points obscurs d'où on peut déduire que la confusion de Cologne et celle de Liège ne sont pas dues au hasard. Beaucoup de monde dit déjà que dans la ville de Liège plusieurs sont d'avis de se soumettre à l'archevêque,et on va même jusqu'à dire que plus de la moitié de la population partage cette idée.Il n'est pas douteux que si les français s'approchaient la ville ferait sa soumission pour n'être pas leur proie, et alors la France en devrait être contente, voyant que les impériaux ne viennent pas, en même temps que les princes ecclésiastiques qui se sont coalisés pour adhérer aux propositions de la France seraient contents, voyant que les Français n'entrent ni à Cologne, ni à Liège. Dieu veuille, dit-il, qu'au lieu d'acquérir on y perde.... Je me confirme dans l'opinion que l'envoyé impérial a dit que les Français entrent à Cologne et à Liège et que dans cette ville, en outre des citoyens, se trouvent d'autres personnes qui sèment la zizanie. A propos de l'affaire de Liège, le prince m'a dit aussi qu'il y a bien des confusions mais qu'il ne désespère pas qu'on fasse l'accord, et qu'en tout cas l'électeur à très bien fait de le proposer, car si Liége se voit en plus grand danger elle finirait par l'accepter afin de n'être pas soumise à une autre puissance... D'après le discours de quelques ministres de l'électeur j'ai appris qu'il peut y avoir quelques pourparlers pour la coadjutorerie en faveur du prince Guillaume ; je m'en assurerai et j'agirai selon les instructions.... Le comte de Rinsberg, chanoine d'Argentina, m'a informé que les affaires de la ville ont besoin d'être réglementées, parce que les Français veulent s'occuper des matières ecclésiastiques sous le prétexte que le parlement en France s'en occupe. » Et, le 31, il écrit : le vicaire général d'Argentina a annoncé au prince Guillaume que l'intendant de France a ordonné que dorénavant on n'exécute aucune bulle pontificale si elle n'a pas eu le con-

Le 3 février, de Milan Mgr Airoldi informe Cybo qu'à Mantoue les Français fabriquent les poudres pour Casal, mais le duc leur refuse les pilons et ayant fait appeler le P. Marroni, résident de l'Etat de Milan, il lui déclara qu'il n'était plus en état de se défendre contre les violences des français au cas où ceux-ci tenteraient d'attaquer Mantoue, se trouvant comme un serviteur à leur merci et que, s'il était serviteur du roi de France, il n'oubliait pas son sang autrichien, aussi était-il prêt à verser ce qu'il a dans les veines pour visiter et même récupérer ses biens s'il avait l'aide des Espagnols. « Je ne sais pas quelle foi on peut donner à ses bonnes intentions, voyant combien elles concordent peu avec les faits du duc et on sait que les ministres de France tentent toujours d'engager le duc à se brouiller avec ses voisins (1). »

Le 6, Cybo répond à Visconti : « V. S. doit bien faire attention au projet de l'électeur, afin de ne prêter concours à aucune mesure portant préjudice au droit et à la liberté de l'église de Liège, toutefois, avec son habileté, V. S. doit prendre du temps à envoyer tout ici et à attendre le jugement de Rome, et si elle ne réussit pas elle doit tâcher qu'on n'approuve rien de préjudiciable afin que Rome n'ait pas plus tard à protester. »

Le 6 mars, Jacobelli informe que l'ambassadeur Della Torre étant au Collège pour quelques délimitations de la frontière de Gradisca, a dit que l'empereur veut être bien avec ses voisins, ajoutant que S. M. serait très contente d'apprendre l'union de la République avec S. S. ; « l'offre a été bien agréée mais on

sentement royal et que, à l'exception des canonicats, tout bénéfice ne doit être accordé qu'à des Français... La prince m'a présenté le projet d'accord dans l'affaire de Liége, ajoutant qu'il ne sait pas s'il a plu à S. A.... Un religieux est venu, comme par hasard, me dire que la confusion qui règne à Liège permettra à l'électeur de se rendre maître de la ville sans l'assistance de la France, sur laquelle, du reste, il n'a pas à compter. Toutefois, si le très-chrétien désire rester neutre, il n'admet pas la confusion.

(1) Et, le 17, il ajoute qu'il paraît que les Français prétendent du duc aussi quelques localités sur le Pô pour en faire des places d'armes.

m'annonce, écrit-il, qu'on a répondu seulement que la République a toujours gardé une soumission entière à S.B., professant une filiale vénération envers la personne du pape. Et, le 13, il ajoute que le Procureur Grimani au Saint-Office lui a dit : n'y a-t-il pas probabilité qu'on finisse par se mettre d'accord ? « J'ai répondu que le retard ne dépendait que des vénitiens malgré les encouragemente de S. B. ; que même dernièrement on n'a pas répondu à l'offre de l'ambassadeur impérial ; mais Grimani me dit à l'oreille, pour de pas être entendu des présents : que cette affaire doit être réglée en privé sans négociations, afin de ne pas donner de soupçons aux Français. Il m'a fait dire ensuite : que j'écrive à V. Em. afin que de Rome on donne quelques motifs particuliers qui pourraient servir, pour reprendre l'affaire, de prétextes aux Savi qui sont déjà bien disposés » (1). Le 20, Cybo lui répond : « S. S. connait le zèle et la prudence du Procureur Grimani et il faudrait que les autres sénateurs eussent le respect envers le Saint Siège et le bien public, qu'il a manifesté et pour lequel V. S. l'a recommandé » (2).

Le 29, Lauri écrit que Croissy a appelé chez lui le marquis Marini, envoyé de Gênes (3) et lui a dit qu'il savait que la Ré-

(1) Et, à la même date, il ajoute qu'on a décidé de ne pas faire d'enrôlements pour le moment ; toutefois, pour satisfaire le duc de Parme, qui avait demandé au moins la levée du régiment destiné à son frère, on a fait la concession avec l'assignation de 12,000 ducats annuels. L'ambassadeur Foscarini a écrit que cette année il n'y aura rien de nouveau en Italie.

(2) Le 27, il écrit que le Magistrat *delle Acque* a envoyé un ingénieur à la Baiona, au port de Goro, croyant qu'on veut y faire une fortification ; et il avertit qu'il en a écrit au card. Légat de France. Mais Cybo, le 10 avril, lui répond : j'amais on n'a pensé à ce projet et que donc « toute alarme est inutile. V. S. toutefois ne doit pas se lasser d'informer. »

(3) Le 17 avril, Jacobelli informe que, d'une dépêche reçue par l'ambassadeur impérial, il apprend qu'on confirme l'avis que 6000 français passent les Alpes pour s'unir aux troupes du duc de Savoie et occuper Savone ; et, le 22 mai, il écrit que des lettres de Paris il résulte que Croissy a demandé à l'envoyé de Gênes que la République permette à son roi de tenir à Savone un magasin de sel pour Casal et aussi le séjour de ses navires dans ce port.

publique avait ordonné l'achat de quatre galères lesquelles ne pouvaient servir que contre la France, aussi le roi a-t-il ordonné de les couler à fond ; le marquis répondit qu'il s'étonnait de voir comme on était méchant envers la République, car ces galères ne doivent servir que pour défendre les côtes contre les incursions des Turcs, la République ne pouvant pas les battre en Barbarie.

Le 3 avril, Jacobelli mande : « dans le dernier Pregadi on a exclu les *papalini*, pour y lire des lettres de Rome, dont j'ignore le contenu ; mais Grimani m'a fait avertir que je devais écrire au nonce Airoldi à Milan de dire au résident vénitien que, pour faciliter l'accord avec Rome, il serait opportun que le nonce revienne à Venise, et le résident à son tour en écrirait au Sénat, qui lui donnerait une réponse dont par la teneur Rome pourrait décider le retour du nonce. Toutefois, je n'ai rien écrit à Airoldi, d'abord parce que je le sais dangereusement malade, et ensuite parce que j'ai pensé que la chose devait d'abord être connue par V. Em. Aujourd'hui le Procureur m'a envoyé le P. Inquisiteur pour me dire que le plus grand nombre des sénateurs est bien incliné envers Rome, mais qu'un tiers est capable de troubler la bonne disposition, au point qu'on n'ose pas proposer l'installation de Zoilo au diocèse de Crema, afin de ne pas précipiter un naufrage et, par conséquent, si S. S. avec sa piété habituelle peut arriver à décider le sénat par quelque acte de clémence, par exemple en nommant un ou deux évêques ; S. S. même, ou V. Em., ou quelque cardinal agrégé à la noblesse les préconisant, il serait probable que Crema aussi aurait son évêque. » Le 10, Cybo lui répond :

Ho riferito à N. S^re^ quello che il Sign^r^ Procurator Grimani hà fatto suggerire à V. S. dal religioso suo confidente, e poi da cotesto Padre Inquisitore in ordine à i ripieghi, ch' egli crederebbe opportuni all' accommodamento delle differenze, che vertono trà questa S. Sede, e la Repub[l]ica. S. S^tà^ sarebbe facilmente condescesa à far ritornar costà

L'envoyé aurait répondu qu'il en écrirait à Gênes, mais l'ambassadeur d'Espagne a déjà engagé la République à refuser.

Mons[r] Nunzio quando egli à quest' hora non fosse già, sicome grandemente si teme, passato all' altra vita. Non sarebbe ne meno lontana S. S[tà] dal provedere una, ò due di coteste chiese vacanti con la sola dilazione, che vi è necessaria per preconizarle, e proporle, quando fosse per succedere quello che succedette nella pensione di Spalatro, che abolita intieramente dalla S[tà] Sua, mentre non si domandava se non che venisse resa temporanea, non produsse alcuna corrispondenza del Senato. Ma se quando potessi certificar S. S[tà] che risolvendosi à promuovere uno, ò due soggetti per una, ò due delle chiese vacanti, il Senato pensasse à sodisfar la S[tà] sua nelle pendenze presenti, N. S[re] ne riceverebbe una somma consolatione, e mi assicuro, che ben presto si vederebbero destinato i vescovi alle chiese che ne sono private.

A la même date, Mgr Muzio, nonce à Turin, informe Cybo que la levée des dragons est réussie et que la compagnie des gentilhommes de Savoie est aussi arrivée ; après les fêtes, l'escadron de Savoie sera sous les armes comme on est d'accord ; à présent un nombre égal de français devrait repasser les Alpes. Et, le 28, il ajoute que les bruits alarmants continuent toujours, et que personne ne pense à faire repasser les monts aux mille chevaux cantonnés en Piémont ; on dit même qu'on voudrait prendre Savoie. (1) Et, le 5 mai, il annonce

(1) Entre Savoie et Gênes il y avait des différends ; dès le 6 février 1680 Muzio informait Cybo que M[r] de Poniazzo avait écrit deux lettres, disant avoir été bien reçu à Gênes et que personne ne lui a reproché la vente faite à cette Cour ; et une autre lettre de Toriglia avertit qu'on a destitué et emprisonné le gouverneur de la Pieve, pour avoir ouvert les lettres que cette Cour expédiait à Oneglia ; et qu'on a pris ces mesures afin que rien n'ait à troubler la tranquillité publique. Et, le 14, Cybo lui répondait :

La differenza insorta di fresco fra cotesta corte e la republica di Genova per certa portione di feudo, venduta a Madama da un Genovese nelle vicinanze di Oneglia, tiene in qualche sollecitudine l'animo di S. S. in riguardo alle pessime conseguenze, che nelle presenti congiunture protrebbono derivarne in pregiuditio della quiete, e sicurezza comune.

Non dubita S. S. che il zelo, e l'attenzione di V. S. Ill[ma] non sia subito accorsa per estinguer da cotesta parte le prime facelle dell'incendio che ne potrebbe avvampare. Con tutto ciò ha giudicato bene d'incaricarnela in ogni più stratta forma, con ordine di rappresentar la premura della Santità Sua. Se poi V. S. Ill[ma] giudicasse espediente, che S. S. passasse più oltre,

que le très-chrétien a fait dire à la duchesse qu'il ne pense pas rappeler ses soldats parce qu'ils seraient passés par le Montferrat. On n'en a pas été content, voyant qu'on ne peut plus s'empêcher de donner les logements. Le duc proteste disant qu'il a été trompé par celui qui devait le défendre contre les surprises ; on croit que pour le tranquilliser on tâchera de faire partir, au moins quelques jours, une partie de la troupe pour le Montferrat, et que, plus tard, sous le prétexte du manque de fourrages, elle retournera dans le duché.

Le 15, Jacobelli (1) informe qu'il y a des lettres de Con-

---

e movesse altre pratiche per compor le parti, non lasci d'avvisarmene subito, e di suggerire insieme qual sarebbe il mezo più opportuno.

Le 2 septembre 1682, Mgr Muzio informe qu'à Pignerol sont arrivées 12 compagnies de cavalerie française, qui devraient passer à Casal pour remplacer autant de troupes qui rentreraient en France. Mais on trouve que cet échange de garnison n'est qu'un prétexte pour cacher que c'est la duchesse qui a demandé ces troupes, et on le trouve nécessaire car on voit que le duc ne partira pas cette année et qu'il n'y aura pas de guerre. Mais, le 30, il annonce qu'on l'a assuré que les officiers français insistent auprès de la duchesse pour avoir les quartiers d'hiver pour les troupes du Dauphiné, alléguant qu'elles ont été demandées par Madame afin d'étouffer les tumultes qui auraient pu avoir lieu au départ du duc. « Qu'on ne croit pas que la duchesse ignorait l'arrivée des troupes ; peut-être les Français ont-ils précipité à la suite des informations touchant la mauvaise santé du duc, et on dit que les officiers français envoient une circulaire aux ministres pour leur assurer que ce mouvement n'est pas destiné à troubler la tranquillité de l'Italie. « Toutefois, écrit-il, on ne voit pas quelle garantie peut donner cette simple déclaration ; en tout cas, les adversaires du mariage du duc espèrent que cet incident rompra toute négociation. » Et, le 14, il confirme qu'à Moncalieri on continue à tenir des conseils de guerre en présence du marquis de la Trousse ; on croit qu'on discute sur le logement des troupes françaises ; on l'a accordé aux 3000 chevaux, mais on le voudrait pour 14,000 hommes ; on craint la rupture de la paix en Italie. Mais, le 21, il écrit qu'à la suite de l'opposition de la duchesse on a abandonné l'idée d'augmenter les troupes françaises ; on prévoit aussi que du moment que la France ne fera la guerre que lorsque l'empereur sera engagé contre les Turcs, les officiers français devant la négative de la duchesse n'insisteront pas. On dit déjà que Madame s'est repentie d'avoir considéré la situation pire qu'elle l'est.

(1) Le 20, il dit qu'on n'a pas de foi dans les bruits qui courent sur les mouvements de troupes vers Gênes, tandis qu'il paraît que par cette crainte

stantinople du Bailo Donati, qui rend compte de l'accord conclu pour le fait des Morlacques à Zomenico, moyennant le payement de 85,000 zecchini en outre des différents cadeaux ; choses qu'ici on n'accepte pas de bonne volonté... Lundi il y a eu une dispute au *Boglio* entre les sénateurs G. Gradenigo et Aloise Contarini ; ils se sont battus, on les a séparés et séquestrés dans leurs maisons. Mais, le même jour, il dit que l'accord proposé par Donati s'est fait avec 100,000 zecchini, dont la moitié a été empruntée à des marchands de Constantinople par des traites, et on obtint six mois pour le reste. On dit que cela a coûté 400 bourses, dont 300 pour le gr. Seigneur et les autres partagées entre les ministres, en outre de cette somme 200,000 réaux, 40,000 autres sont allés en cadeaux et pour échanges. Le sénat ne veut pas y consentir et refuse de payer, on est furieux contre le Bailo et on garde le secret sans rien décider (1). Toutefois à la même date, il mande :

on espère que les Génois renonceront à armer les quatres galères, et accorderont à la France le magasin de sel à Savone comme on le désire pour le Montferrat.

(1) Le 22, il annonce que le sénat n'ayant pas approuvé ce que fit le Bailo on l'a destitué de ses fonctions, le privant des provisions et mettant sous séquestre ses biens avec l'ordre de se constituer prisonnier ; on enverra le secrétaire Capello avec la qualité d'envoyé. Et, à la même date, il ajoute que Capello doit partir dans 15 jours, portant avec lui le reste de la somme parce que l'ambassadeur de France en est garant. On a écrit au secrétaire du Bailo de dire à celui-ci qu'il est destitué et de partir de suite. Certains disent qu'il en a tiré profit, soit agrandissant la somme soit y mettant des *zecchini di calo* : il a déclaré aussi d'avoir régalé un ministre de deux vases d'argent, mais ici on n'y croît pas parce que d'ici rien n'est parti et il n'en existe pas à Constantinople. Samedi, on a envoyé une circulaire à toutes les Cours, que le Bailo ayant fait l'accord sans le consentement et l'approbation du sénat, on a décidé de le punir et de l'obliger à rendre compte d'une si mauvaise affaire ; et on dit cela parce que s'étant ébruité que l'accord a été conclu à l'instigation de l'ambassadeur de France, on a peur qu'on dise que la République a des intelligences avec la France en Angleterre. Et, le 26 juin, il écrit : hier Capello s'est embarqué sur un navire public avec l'argent. Des lettres du Bailo disent qu'à Constantinople sont arrivés des navires français avec 80,000 *pezze* à remettre au gr. Seigneur pour l'affaire de Chio ; que Constantinople est dépeuplée, tout le monde étant parti avec les troupes.

Per quello si è penetrato, pare che il sentimento più comune sia di pagar hora questa gran somma al Turco secondo l'impegno già presone dal Bailo, mà provedere insieme di non esser sotto posti in avvenire, à disordini tali, e ciò con togliere totalmente à Baili le facoltà, che havevano prima, di poter comporre con denari simili accidenti, anzi corre qualche opinione di levare affatto il Bailo da Constantinopoli, il che però si stima difficile da potersi pratticare, non permettendo il Turco la partenza di quello vi si retrova sino che non sia giunto il successore ; nel medesimo tempo di fare anche apparire al mondo che questo pagamento si è fatto forzatamente dalla Rep^{ca} per essere stata stabilita la compositione dal Bailo senza permissione, e consenso publico, e perciò si pensa con esemplare e publico castigo punire esso Bailo, anzi che si sente esser molti di parere di abbracciare ogni invito di entrare nella Lega coll' Imp^{re}, e con la Polonia quando se gliene dasse impulso, ò da N. S^{re}, ò dell' Imperatore medesimo ; il che stimano possa succedere,stante la dichiaratione fattasi ne capitoli di essa Lega d'invitarvi gli altri principi della Christianità ecc.

Le 17, Lauri annonce qu'un parent du marquis de Oppedé intrigue pour qu'il puisse finir ses trois années en Portugal, mais S. M. ne le veut pas parce qu'il n'a pas été habile dans les négociations pour le mariage de l'Infante avec le prince de la Roche-sur-Yon ; et Mr de Saint Romano qu'on y envoie à sa place est bien agréé par la reine (1).

Le 17 juin, le card. Mellini, de Madrid, écrit à Cybo que le césarien continue à lui communiquer des nouvelles : « Ainsi S. Exc. m'a dit qu'à propos du projet d'un congrès particulier

(1) Et, le 24, après avoir écrit qu'on dit que le duc d'Estrées pourra être nommé gouverneur de la Engenne et remplacé par le marquis de Nardes — bruit qu'il croit faux — Lauri ajoute : on presse Saint Romano de partir pour Lisbonne, et on fait des recherches pour construire l'arbre généalogique des Martinozzi (a) afin de montrer la noblesse de la famille ; on croit que

(a) Dans un Avis de Rome du 25 juillet 1682 on lisait :
... È quasi ch'affatto guarita con meraviglia di tutti, et in particolare dei medici, la vecchia madama Mazarini Martinozzi madre della Duchessa di Modena e sorella del fu Cardinale Mazarino.

tout cela se rapporte au mariage du prince de la Roche... Il annonce aussi que l'envoyé polonais est mal vu du roi.

en Hollande, ici on proposa un congrès général, mais que leur ayant demandé des déclarations explicites à ce sujet, on n'a rien conclu sinon qu'on s'en remettait entièrement à la volonté de l'empereur ; voyant l'impossibilité de faire une guerre on veut le congrès général. La médiation anglaise semble peu efficace, on refuse celle de Venise, désirant celle du pape. J'ai répondu en remerciant S. Exc., mais disant que j'ignorais la décision de N. S. ; il me pria de m'en informer (1). »

Le 19, Jacobelli ajoute que dans le Pregadi du soir, on traitera trois affaires : en premier lieu, les instructions à donner à Capello qui part comme envoyé à Constantinople ; et à ce sujet certains proposent de remplacer le Bailo Donati, et on hésite aussi à envoyer l'argent trouvant qu'on en a donné assez ; en second lieu on discutera sur la réception à faire au comte Martinitz, ce qui n'est pas sans importance car le *Savio* Foscarini a dit que le comte doit traiter seulement avec le magistrat suprême afin de maintenir le plus grand secret ; on est indécis sur le secours à donner à l'empereur et un *Savio* a proposé de feindre, comme d'autres fois, la vente de poudres et munitions. Et, au sujet de la ligue, ici on croit toujours que celle entre l'empereur et la Pologne n'aura de durée que pendant la campagne actuelle ; que le roi fera son possible contre les Turcs afin d'acquérir de la bienveillance à son fils pour la succession, et qu'après quelques acquisitions de territoires il signera la paix. Le troisième objet à traiter sera le bref qui fut très-agréé (2) ; et la *Consulta* proposera à l'assemblée de

(1) Le 18 juillet, Cybo répond : « V. Em. pourra lire dans mes lettres précédentes ce qui touche la ligue, entre princes italiens, proposée par le roi. Du reste si le grand-duc de Toscane et la République de Venise, dans la crainte de déplaire au très-chrétien, n'ont pas voulu malgré les insistances du comte Martinitz et les brefs de N. S. concourir en faveur de la Hongrie, ils voudront encore moins répondre aux invitations des autres princes. » Et, le 26 août, Mellini répond que si le roi s'est exprimé en termes généraux, les ministres au contraire parurent désappointés, entendant que S. B. refuse la ligue entre les princes, tout en tâchant de faire son possible pour la paix. « Du reste, écrit-il, j'ai parlé de vive voix sans rien mettre sur papier. »

(2) Mais, le 26, il annonce que dans le Pregadi, après 4 heures de discussion et avec l'appui de Giovanni Lando, on a fini par licencier le bref qui

faire quelque chose pour correspondre à la grâce de S. B. Il y a eu grande discussion ; mais tous ont été d'accord pour qu'on réponde avec des expressions de respect et de vénération. Toutefois quelques-uns ont proposé l'acceptation de Zoilo à l'église de Spalatro, mais personne n'a pu faire l'instance, probablement parce que, prévoyant des difficultés, on trouva mieux de commencer par des choses plus faciles. On a proposé aussi d'envoyer à Rome un des secrétaires du Sénat afin de négocier sur tous les points, mais on souleva des doutes sur les difficultés que cet envoyé pourrait avoir avec les cardinaux nationaux ; « on m'a dit également que N. S. ne le recevrait pas parce que mon bref n'était pas encore accepté, toutefois j'apprends que la *Consulta* a enfin décidé de le présenter au Sénat. Je ne sais pas ce qu'il arrivera, ni qui répondra à Micheli car sont arrivées d'autres lettres de Rome. » Le 26, Cybo lui déclare ; « on se trompe bien en croyant que la Pologne après cette campagne se détachera de l'empereur pour faire la paix avec les Turcs et l'abandonnera à lui-même. Les articles de la ligue disent que celle-ci doit durer jusqu'à la fin de la guerre et, qu'après une bonne paix, elle doit se maintenir pour la défense réciproque. N. S. veille à cette ligue et les obligations doivent être jurées entre les mains du pape par les cardinaux Pio et Barberini. Il faut aussi ajouter que jamais la Pologne n'aurait intérêt à laisser l'empereur, car s'il perdait la Hongrie, la Pologne serait cernée et envahie par

---

lui accorde la gérence de la nonciature avec 80 voix favorables et 40 contraires ou peu sincères ; et le Doge lui communiqua l'arrêt suivant : « 1683, 23 juin. Dans le Pregadi lu et licencié avec la déclaration qu'il soit exécuté, continuant à exercer l'administration de la nonciature comme il faisait auparavant durant la vie de Mgr Airoldi (Iseppo Cavanis). » Et, le même jour, il ajoute que la licence de son bref a porté tant de consolation qu'on a vu le Doge pleurer d'allégresse et hier il fit remercier Giovanni Lando, et tout le monde est content parce que de cette ouverture sera rétablie une bonne correspondance avec Rome. « Les *Savi* se sont empressés de me faire dire d'insister auprès de V. E. sur la nécessité que dans la réponse du Saint-Siège il y ait quelque appui au Sénat — soit la nomination du nonce ou d'évêques — pour faire taire l'opposition. »

les Turcs ; par conséquent le même motif qui a engendré la ligue doit la faire maintenir » (1).

Quelques jours auparavant, Lauri avait informé qu'à Paris on attendait le retour de Londres de l'ambassadeur lord Preston, et il transmettait à Cybo la lettre qu'il venait de recevoir (2).

---

(1) Et, le 3 juillet, il lui répond encore :

E riuscita sommamente grata alla Stà di N. Sre la risolutione di cotesto Senato in licenziare il Breve di V. S., et hà singolarmente goduto la Stà Sua in sentire la consolatione di tanti degni senatori, e la tenerezza del Doge, e generalmente l'allegrezza di tutti i buoni per un' azione così giusta, e così propria del filiale ossequio loro verso questa Stà Sede, e verso la persona di S. Be, la quale hà rimirato sempre la Repca con una particolar distinzione, e non hà mai saputo deporre in tutti gli occorsi accidenti il paterno, e tenero amore, che tuttavia ritiene verso di lei. Hà poi S. Stà particolarmente gradita la parte fatta con tanta saviezza, e vigore dal Sigr Gio. Lando, e goduto, che con essa si habbia saputo dimostrare così bene un filial rispetto verso la Sede Apostca et un' amor sincero verso la sua inclita patria, ribattendo le sinistre impressioni che altri hà tentato dare al Senato della rettissima intenzione di S Stà, la quale è disposta à provedere qualcuna di coteste chiese vacanti, e però và pensando à i soggetti più opportuni al governo dell'anime. E giache è piaciuto à Dio di chiamare à se Monsr Airoldi, è la Stà Sua egualmente disposta à fare la dichiaratione di un nuovo nunzio, e và pur considerando per ritrovar un soggetto, che possa essere atto con la virtù, e con la pietà al ministero, e portar seco una viva imagine della paterna carità di S. Be verso della Repca. Questo mi hà imposto N. Sre di significare à V. S. ecc.

(2) Di Bella Garda 12 giugno 1683. — Lunedi giunse la Corte a Bella Garda, e nel punto istesso montò il Re a cavallo, et andò à vedere squadronata, in ordine di battaglia, la cavalleria, della quale si era posto alla testa, come generale, il Delfino. Nella vasta pianura, che si destende da Digion, sino a Bella Garda, sceltosi quello spazio, che resta tra la Sona, e questa, più tosto terra, che città. vi si sono piantanti tre campi, l'uno dall' altro poco discosti, et in tal maniera distribuiti, che tutti sono sopra una sola lunga linea, con le spalle al fiume, e la fronte alla pianura, uno de lati del campo tutto, principiando una lega distante da Bella Garda, dove si è gettato un ponte sopra del fiume, et arrivando sino alla detta città con altro. Di la dal ponte vi è una guardia avanzata ; e nel resto poi così nell' andare al foraggio, che nel guardare la notte il campo, si pratica puntualmente la medesima disciplina, come se si fosse in paese sospetto, e si temesse

Le 3 juillet, Jacobelli annonce l'arrivée du comte Martinitz ; le lendemain l'embassadeur le présenta au Collège ; on l'accueillit avec des termes de courtoisie, mais comme l'ambassa-

---

la sopravenienza dell' inimico. Martedi esercitò S. M. in varij movimenti le truppe, e fece che andassero alla carica, come se avessero dovuto effettivamente combattere. Giovedì seguì la revista generale. Cominciorono a sfilare avanti di S. M., al lato della quale stava a piedi il Sig^r di Louvois ; et il Delfino stava alla testa de' Dragoni. Seguitò poi tutto il resto della cavalleria, che in otto brigade era distribuita. Il numero de' cavalli, esattamente contati, ascese a undicimila duccento in circa. Gli huomini, massime de' vecchi corpi, non possono essere, nè di miglior taglia, nè meglio montati. Le compagnie, e li reggimenti patiscono qualche differenza l'uno dall' altro, secondo la possibilità, applicatione e intelligenza d'un ufficiale più, che d'un' altro. Come sono ben montati li soldati, così gli uffiziali subalterni non possono esserlo peggio. In grosso è certo, che non vi è proportione dallo stato, in che vide S. M. due anni sono la sua cavalleria da quello che di presente si ritrova. Fino a martedì, che si fermerà il Re a Bella Garda, resterà anco ferma la Cavalleria in questo campo ; passerà poi a San Giovanni de Laune, dove nuove praterie somministreranno intanto il foraggio ; dipoi monterà a Gray, che sarà l'ultimo campamento. Se debba in appresso sciogliersi, et esser ripartita in quartieri, o andar ad unirsi all' Infanteria, non può ancora sapersi, essendo circostanza dipendente dalla piega de gli affari, e dal decreto ambiguo delle massime. A Besanzon, dove si tratterrà due giorni la Corte, ritroveransi campate le Guardie del Corpo ; Et a Momboson li Cavalli leggieri, e Genti d'armi, che di mano in mano anderansi unendo, per seguitare, e piantare un campo, per così dire, volante, ovunque il Re alloggerà.

Avanti ieri arrivò alla Corte il Marchese Dogliani inviato straordinario del Duca di Savoia ; cavalier dell'ordine, e capitano delle Guardie di S. A. R. ; E mandato a complimentare le loro MM[tà], nell' approssimatione alli limiti di quel Stato, che confina se non rigorosamente con la provincia di Borgogna, con le dipendenze almeno di questo governo. Ha avuto udienza, et ha supplito all'uffizlo. Quì, o a Besanzon si congedierà *(sic)*.

Della risoluzione de' Genovesi, sopra la dimanda, che loro si fece, punto non si parla ; ne si sa, che sia stata data alcuna risposta al Sig[r] di Sant' Olone. Per risentirsi de gli impegni, che si credono presi da quella Republica con li Spagnoli ; non pare che si voglia qui precipitare ad alcun passo,ma temperare le male intenzioni, di lunga mano nudrite contro quello Stato, con l'istesso riflesso, che obliga ad andare circospetti verso tutte le altre parti, sino che si veda l'evento della mossa delle armi imperiali, et Otto-

deur demandait qu'on répondit au bref touchant les subsides et qu'il avait présenté, on lui dit qu'on donnerait la réponse par la voie habituelle à la République. L'envoyé fut ensuite

mane. Per tenere intanto vivi li pretesti, e castigare con vessationi la inflessibilità di quel governo, alle proprie voglie, si è rilasciato ordine alli comandanti di mare di predare tutti quei legni appartenenti à Genovesi, li quali portino vela quadra, cioè a dire li più grossi, che navigano, e fanno il commercio di Spagna, e del Levante, e lasciar passare gli altri inferiori, cioè quelli, che servono al vicino traffico con la Provenza ; volendosi bensì far danno à Genovesi, ma non dannificare il negozio de' mercanti sudditi, che verrebbe a restare altamente pregiudicato. Si considera, che lo sarà però sempre molto, per la difficoltà, che haveranno li Genovesi a fidarsi in qualsisia forma di trafficare in queste pendenze ne' porti della Francia; e perche viene tolto anche ai Francesi il comodo di servirsi delli vascelli di quella piazza, sopra i quali caricavano, nel dubbio continuo di rottura tra le due corone, e nella persecutione degli Algerini, copiosamente li loro effetti.

Corre un basso rumore, che l'armata maritima non abbia ne meno questa seconda volta potuto continuare la sua navigazione verso Algieri. Non si può sapere tuttavia la verità, perche li ministri non lasciavano traspirare cosa alcuna, e le lettere particolari non si tengono, volendo il Sig^r di Louvois, che vadino prima a Parigi, e siano poi mandate in Corte, perche ne risulti un doppio profitto alla posta. Così sl resta molto tempo all'oscuro di ciò che emerge, e quando giungono gli avvisi sono già vecchi nel tempo istesso, che li dispacci della Corte venendo direttamente portati da' straordinarij con sollecitudine, resta essa informata di ciò, che passa in ciascheduna parte. A Chanseau, dove dormì il Re la notte delli 4, ricevè S. M. una lettera del Gran Signore. Per li titoli, e per le altre circostanze onorifiche di essa,si pretende che sorpassi lo stile per l'addietro praticato. Il contenuto si ristringe in partecipare la spedizione d'un armata di 300,000 huomini, per invadere l'Ungaria, per castigarla, soggiogarla, e desolarla, di venire in persona, per incalorire le operazioni et accertare le vittorie. Mostra di bramare, che non si trovino ne gli eserciti de' Christiani genti di questa nazione, mentre li capi sono comandati di non far quartiere ad alcun genere di persone, ma indistintamente incrudelire sino contro la turba imbelle delle femine e de' fanciulli. Dalli vantaggi, che riporterà una delle parti sopra dell' altra è indubitabile in questo mentre, che la Francia attende di ricevere il consiglio più opportuno alle sue convenienze ; Tutti li giri, e raggiri, che si vanno facendo, mostrando con chiara evidenza,che si volteggia, sino a tanto si abbiano le prime notizie delle impressioni di quelle armi.

Ciò si discerne, oltre tante altre esteriori circostanze, le quali marcano l'ambiguità dè disegni, dalla conivenza ancora, che presta il Re della Gran Brettagna a questo gioco ; rispondendo in tal forma alle insinuazioni degli

régalé de rafraîchissements pour la somme de 140 ducats, et le sénat lui vota aussi le cadeau d'un collier de 600 ducats de bourse ; aussitôt qu'il l'aura reçu, Martinitz partira pour Parme et Modène ; il paraît qu'on ne lui a pas permis de passer par Mantoue, l'avertissant que déjà le duc avait reçu les instances de l'empereur pour l'aider contre les Turcs. Et, le même jour, il informe que dans le Saint Office, Grimani lui a dit que d'après la décision du Pregadi en faveur du bref de la nonciature, on peut juger de la majorité qui est favorable à Rome et que lui-même voudrait se trouver aux pieds du pape pour le supplier de pardonner aux malintentionnés qui sont peu nombreux,et d'encourager les bons par la grâce de quelque évêque. Il parla ensuite des armements des Turcs et des craintes qu'on a pour la Dalmatie, et ajouta qu'une union navale — que seul le pape (1) peut organiser, —

Olandesi, e secondate dalli ministri Cesareo, Spagnolo e Svedese, circa la mediazione generale, che senza assentire ad alcuno di quei passi, che potrebbono servire a tirare la Francia in negozio, non si sbraccia nemeno, per conservare al Cristianissimo il vantaggio di essere in libertà di agire, o di dar mano a maneggi, secondo che di lontano scorgerà, se li suggeriscano gli accidenti motivo più da sperare, o da temere. Scrive quel ministro alli Sig[ri] Stati avergli risposto il Brittannico di sapere quasi di certo, che la mediazione generale sarebbe dalla Francia rifiutata ; Desiderare prima, che di farne ad essa la proposizione, che dichiarassero più apertamente di offerirgliela di consenso unanime de' loro alleati, in luogo che fin'ora pare, che si restringano a dire il loro senso, et ad interpellarlo sopra il medesimo. Per la spedizione poi richiesta d'un ministro all' Haya, per assistere al congresso de gli alleati, accena essersi delusa l'instanza, con il riflesso, che avendone S. M. uno appresso li Stati, et un' altro a Londra, e così parimente gli altri alleati, potevasi partecipare, e proponere ciò, che occorresse, essendo molto più convenevole, et addattata questa forma al titolo di arbitro, o di mediatore (per parlare secondo le offerte d'una parte, e dell'altra) che prestare il proprio suffragio nelle ventilazioni del sopradetto congresso. Aggiunge, che come queste considerazioni non se li erano fatte, perche servissero di diffinitiva risposta, così per quello, che poteva comprendere, tendevano a portare innanzi. ecc.

(1) Et, le 10, Cybo lui déclare qu'une union navale a été un désir ancien du pape au temps où il n'était que cardinal ; et même à présent il en a fait faire instance au gr. maître de Malte et à Madrid. Au sujet des secours demandés par Martinitz N. S. a fait ce que le peu de ressources de la

serait une grande diversion pour les Turcs. « Ici on craint beaucoup pour le Souda à la suite de l'avis envoyé par le fils du drogman Tarsi qui se trouve auprès du gr.-vizir ; car il paraît qu'on veut entrer en Croatie et passer de là en Dalmatie. Il semble qu'on a déclaré à Martinitz de donner des secours à l'empereur sous la couverture de poudres et munitions » (1). Et, le 17, il informe :

Nel Pregadi di giovedi sera vi fà grandissima disputa, se stante gli avvisi, che vi erano, si dovesse più spedire il Cappello con li danari publici de pagare in Constantinopoli, e con tutto che tutta la Consulta fosse di parere ne seguisse la partenza, si eccettuorono li Savii di Terra ferma Mocenigo, e Grimani, e perciò portatane la parte in Senato, la prima ballottatione restò pari di 80 balle per parte, di modo che li Savii del Consiglio perororno quasi tutti à favor delle partenza per essersi già scritto al Bassà di Buda, che s'inviavano con il Cappello li danari ; e per mantenere la fede à i sudditi, et ad altri mercanti, che ne havevano somministrato, e per non irritare il Turco con una risolutione così impropria, rimostrando che per li bisogni, che potessero succedere vi erano ancora *indisposti (sic)* un millione, e duecento mila ducati, e trà pochi mesi ve ne sarebbono stati altri due milioni, onde ripropostane la parte per la partenza, passò con poche balle in contrario. Mi si dice però che non ostante ciò, si anderà differendo la partenza sotto varii pretesti per vedere à che si mettono le cose di Ungheria. Si dice si spedirà prontamente anche il segretario Corniani alli Svizzeri per la leva di due mila soldati, e si discorre l'augumento dell'armata navale in dodici galere, 4 galeazze, e di altre sette navi ecc.

Le 18, Cybo écrit au card. Mellini à Madrid :

Il Congresso, di Nimega hà insegnato troppo bene quanto sia inutile la mediazione pontificia allor che s'incontra con un' altra di principe

---

chambre Apostolique lui permettait et il espère que la République fera largement son possible non seulement avec l'empereur, mais aussi avec le roi car la Hongrie voisine est l'*antemurale* de la chrétienté, et particulièrement de l'état vénitien.

(1) Le 9, il remet à Cybo la copie d'une lettre de Lubomirsky de Varsovie annonçant qu'un envoyé du prince de Transylvanie s'est présenté au roi à Villanova ; il resta avec S. M. quatre heures déclarant que son maître veut se soustraire au joug des Turcs et propose de s'unir à la ligue aux conditions qu'on voudra. Le roi l'a envoyé trasvesti à Vienne pour qu'il s'abouchât avec l'empereur.

protestante, et in affari implicati con quelli di principi eretici, mentre non può caminare concordemente nè le è permesso di porre le mani in tutto. Oltre che detta mediazione, come disarmata, non può operare con tutta quella efficacia che sarebbe necessario, nè di lei si fà per lo più tutto il conto, che si dovrebbe. A questo si agiunge che N. S[re] desidera bensì sopra ogn' altro la concordia, e la tranquillità publica, mà non si cura di conseguire il titolo di conciliatore. Per tutti questi rispetti non crede la S[tà] Sua di poter ammettere il pensiero di cotesto Sig[r] Ambasciatore Cesareo, quale nondimeno potrà V. E. render certo, che qui non si ommetterano mai quelle parti, e ufficii fuor della mediazione che si crederanno proficui ed opportuni a un cosi gran bene (1).

Le 31, Jacobelli informe encore qu'on a répondu à l'ambassadeur impérial, que l'on ne pouvait pas donner de secours à cause de la pauvreté du Trésor et de la nécessité de se défendre dans le Frioul et sur mer. Toutefois, on apprend que ces messieurs tiennent secrètes leurs offres à l'empereur quoique apparemment on laisse voir de les refuser. Mais, le 21 août, il écrit que, jeudi dans le Collège, Nicolo Cornaro proposa de lever le masque et d'aider l'empereur, car la chrétienté, dont la République est un des membres, l'exige ; de suivre l'exemple de N. S. qui,avec tant de libéralité dispose des revenus du Saint-Siège, ajoutant que si on veut que l'argent passe par des mains secrètes on pouvait imiter le grand duc et autres princes qui en chargent S. S. La proposition a été acceptée et on décidera (2). Et, le 28, il ajoute qu'on maintient

(1) Le 19, Lauri transmet à Cybo la liste publiée des navires du roi : 92 vaisseaux, 4014 pièces de canon, 31,610 hommes d'équipages.Dans ces nombres ne sont pas compris : 8 grands navires armés récemment et les navires de compagnies orientales et occidentales dont le roi est le chef... Il y a aussi d'autres vaisseaux neufs de Rochefort, ce qui donne en total 258 navires. Et, le 23, il lui annonce que le comte Fieschi a publié une seconde requête au roi contre la Maison Doria et autres princes italiens... Il transmet aussi un nouvel arrêt du roi pour que les fils de huguenots convertis, ne dépassant pas 14 ans, deviennent catholiques ; il y a des peines comminatoires contre les ministres protestants s'ils les reçoivent aux sermons.

(2) Le 28, Cybo répond que la liberté et le zèle de Nic. Cornaro sont dignes d'éloges, ayant excité la République à faire sa part dans le danger commun et on ne comprend pas comment le Sénat peut attendre la chute de Vienne pour courir à sa défense,car ce malheur entraînerait la perte de la Hongrie.

le secret sur ce Pregadi, mais il paraît qu'on enverra des secours à l'empereur pour la campagne future, d'autant plus que l'ambassadeur à Vienne écrit que Caprara a envoyé, de la part du gr. Vizir, un projet de paix partageant la Hongrie — la partie nord resterait aux Turcs et la basse à l'empereur — si ce projet était accepté on lèverait le siège de Vienne (1).

Le 30, Mgr Ranuzzi de Paris, informe à Cybo qu'augmentent les soupçons d'une campagne en Flandre ; on parle de concentration de troupes et que le roi veut profiter de la situation pour de nouvelles conquêtes (2). En attendant, l'époque du voyage de S. M. est incertaine ; le roi ne désire pas qu'on en parle ; on croit qu'on attend des nouvelles de Vienne. Et, le lendemain, il annonce que l'ambassadeur d'Espagne est venu lui dire que le très-chrétien veut faire entrer ses troupes dans les possessions de son roi en Flandre et qu'il est chargé de demander une prolongation du terme imposé. « J'espère, conclut le nonce, que S. B. sera contente en apprenant qu'ici on facilite un accord à l'amiable entre les deux Couronnes sans troubler la tranquillité » (3). Mais, le 3 septembre, l'abbé Tanari, internonce à Bruxelles, mande à Cybo : « je dois avec regret informer V. Em. que la guerre entre les deux Couronnes si elle n'est pas commencée, sera déclarée sous peu. Les français non seulement sont entrés dans le pays espagnol en occupant plus des deux tiers des possessions de la Flandre

(1) Le 18 septembre, Cybo écrit : « quoique ces messieurs en présence des besoins urgents de la chrétienté n'aient pas cru devoir secourir l'empereur, toutefois N. S. ne veut pas perdre l'espoir qu'on donnera quelques secours pour la Hongrie et la Croatie à la suite de la demande faite par Martinitz ; car ce sont des provinces dont la sûreté intéresse la République. »

(2) Et, le 4, Mgr Muzio, de Turin avertissait, qu'on dit qu'au retour de l'armée navale d'Alger, commandée par Duquesne, — où, avec argent et sans coups de canons, on a obtenu la paix et la restitution des esclaves, — on veuille attaquer Gênes ; toutefois on ne voit pas de préparatifs pour un assaut, par terre.

(3) Et, le 6 septembre, il ajoute : « l'ambassadeur m'a dit que les français sont entrés en Flandre et que le maréchal de Humiers a publié un édit. S. Exc. me pria d'en parler au roi pour la paix entre les deux Couronnes ».

et Namur, ils ont maltraité 40 espagnols qui sont en garnison à Baumont, exigeant de fortes contributions du territoire de Courtray sur lequel ils n'ont pas de prétentions. Le marquis de Grana, qui compte beaucoup sur l'aide des coalisés, voudrait se défendre à outrance, ayant ordre de son roi de ne pas céder. Je crois que ses troupes se composent de 16,000 fantassins et 4,000 chevaux ; on attend 8,000 soldats de la Hollande selon les conditions de la ligue, mais de l'Allemagne on n'espère de secours que de Brunsvick » (1).

Le 10, Ranuzzi se justifie d'avoir écrit touchant la médiation. « Il n'y a pas de doute que les négociations pour une paix entre l'empereur et le roi seraient très longues et que, sans cette paix, est impossible toute aide de la France en Hongrie et à Vienne ; de ce sujet j'en ai écrit à V. Em. mais jamais avec l'idée d'offrir la médiation du pape sans un ordre spécial. La nouvelle de l'entrée des troupes en Flandre démontre comme ici on est bien loin de se laisser persuader à remettre la solution des différends avec les autrichiens à un moment moins dangereux pour la chrétienté. Ayant dit à Croissy quelle mauvaise impression produirait dans le monde les nouvelles de Flandre, le ministre me répondit que le monde peut dire ce qu'il veut, mais que le roi connaît ses raisons et a accordé déjà bien du temps à l'Espagne pour répondre... Hier, dans l'audience du roi, j'ai montré combien le monde s'attendait peu, dans un moment si critique pour la chrétienté,au mouvement des armées en Flandre et que,s'agissant d'une place on pouvait en retarder l'occupation ; et quoique j'aie aussi,ajoute-t-il,mis en relief combien sont passagères les félicités dans ce monde etc. ; je n'ai pu obtenir de S.M. que des expressions de son intérêt de voir, avec la paix, réglées les affaires de son royaume, la sûreté de ses sujets et les choses mises dans la situation de pouvoir satisfaire les exhortations

(1) Le 17, il ajoute : l'Angleterre ne donne aucun signe de vouloir aider la Flandre ; c'est l'autorité du prince d'Orange qui a vaincu l'opposition de quelques villes de la Hollande ; on a décidé de donner 12,000 soldats en outre des 8,000 de la ligue. On attend des ordres de Madrid.

de N. S. Croissy peu avant l'audience m'avait dit les mêmes paroles, ajoutant que pour l'année prochaine il espérait que les choses seront arrangées de manière que le roi pourra envoyer ses armées contre les Turcs. On voit qu'on *batte il chiodo* pour obtenir la paix de la situation actuelle... A propos de l'Espagne, Croissy m'a dit que si S. M. catholique retarde la satisfaction, il peut se faire que le roi prenne d'autres mesures... J'ai représenté aussi au P. La Chaise l'obligation qu'il a de conseiller au roi tout ce qui peut diriger ses actions au salut de son âme ; il répondit qu'il le fera et qu'il n'a pas attendu de le faire maintenant ; il ajouta que S. M. écoute les conseils, mais, pour plus facilement l'entraîner, il faut que N. S. s'entende mieux avec le roi. J'ai répliqué que les difficultés ne viennent pas de S. S. qui ne désire que ce qui est juste ; et que S. M. fasse examiner le mérite des affaires par des personnes désintéressées et, dans l'espoir que celles-ci diront la vérité, le roi, la reconnaissant, l'acceptera » (1).

Le 15, Mgr Muzio annonce que deux régiments de cavalerie française sont descendus en Piémont et, passant par Carignan, se sont dirigés vers le Montferrat mantouan ; hier en est passé un autre qui va à Trino où il logera. On m'assure, écrit-il, que les troupes destinées à rester en Italie ne forment que 10 régiments en tout, dont six de cavalerie et quatre de dragons ; de ceux-ci 1000 soldats sont logés dans le

(1) Le 17, il annonce qu'il a répété à l'ambassadeur d'Espagne que Croissy lui avait dit que S. M. maintient l'alternative : la cession des dépendances d'Alost ou celle de Luxembourg, ajoutant qu'à la Haye on avait parlé de la cession des localités qui restent à l'Espagne dans le Luxembourg, exceptant la ville, mais que le très-chrétien avait refusé. « L'ambassadeur, tout en se plaignant de la dureté de la Cour, me remercia de la communication et dit qu'il attendait des ordres de Madrid et de la Hollande, car il paraît qu'on veut se mettre sur la défensive avec 30,000 hommes, et l'aide d'Orange, mais que toutefois il est aussi probable que pour une seule place on n'entrera pas en campagne, soit parce que l'Allemagne se trouve très agitée, les affaires du Nord étant troublées par la ligue du Danemark avec le roi Louis et que l'Angleterre est très-indécise. » En attendant, un avis de Ratisbonne porte que dans la Diète les affaires s'orientent vers une trêve.

Montferrat et 2000 dans le duché et que, jusqu'a présent, il n'y a rien à craindre pour l'Italie (1).

Le 26, Cybo répond à Mellini : N. S. a appris avec plaisir que l'ambassadeur césarien a été satisfait des motifs qui font qu'on n'accepte pas la médiation (2). « S. S. employera toujours ses offices paternels auprès du très-chrétien pour conserver la paix. On a déjà écrit à Mgr Ranuzzi de prier le roi de retirer ses armées de la Flandre espagnole. Le marquis d'Astorga et les ministres devraient bien apprécier les difficultés qu'on met en avant touchant la ligue proposée par le duc de Giovinazzo, lorsqu'ils se seront bien renseignés sur la situation des princes italiens et, parmi ceux-ci, sur les vénitiens qui, après tant d'insolences contre S. S., dernièrement, quand Vienne se trouvait dans les angoisses et qu'ici on était tout occupé à la secourir, ont commis l'iniquité d'entrer hostilement dans le Ferrarais avec des barques pleines d'hommes et de *spingardi* pour faire des représailles et des violences. » Et il l'engage à représenter tout cela aux ministres, les assurant des paternels offices de S. S.

---

(1) En effet, le 6 octobre il mande qu'il paraît que les français qui devaient venir du Dauphiné en Italie vont en Flandre ; on espère vivre en repos quelque temps. Le 10 novembre, il écrit : que Madame a dit que le très-chrétien envoyait Mr Fillad en Italie sous le prétexte de visiter les Cours pour voir s'il y a des princesses à marier, mais qu'elle croyait que ce n'était qu'un prétexte négocier sur d'aûtres sujets et peut-être avec le grand duc de Toscane sur ses différends avec l'Espagne touchant Portoferraio.

(2) Bien des fois le pape, après le congrès de Nimègue, avait refusé toute proposition de se faire médiateur entre les princes. A Jacobelli qui rapportait à Cybo qu'à Venise on interprétait ce refus comme la conséquence de ce qu'à Rome on ne se souciait pas de la tranquillité de l'Italie, le 4 octobre 1681, Cybo répondait :

Ha scritto male chi ha scritto costà che S. S. non s'ingerirebbe nella difesa della quiete d'Italia. Le differenze, che passano con la Francia non le permettono l'adoprarsi per via d'ufficii. Nel rimanente non cede ad alcuno dè suoi predecessori in ciò che appartiene al conoscere quanto importi alle cose publiche, et alla dignità di questa S. Sede il tener lontana da questa provincia ogni novità, e quanto sia proprio del suo offitio l'invigilarvi, et il procurarlo con ogni suo spirito etc.

Le 27, Ranuzzi écrit encore : « prenant occasion de la délivrance de Vienne il m'a paru propice de renouveler auprès de Croissy et du roi les instances de N. S. en faveur de la chrétienté, afin de faire cesser les soupçons, et que les princes et l'empereur soient à même de continuer la guerre contre les Turcs, profitant de leur défaite sous Vienne pour les détruire au passage des fleuves etc. ; que tout était entre les mains de S. M., la guerre ainsi que la paix, parce que l'Espagne (1) étant disposée à lui donner satisfaction, sinon par la cession de Luxembourg qu'on considère préjudiciable aux intérêts espagnols, au moins par la cession d'autres pays de moindre importance ; qu'à un roi aussi glorieux il ne convient pas de troubler la paix du monde par l'acquisition d'une place, tandis qu'il est possible de l'obtenir par des accords, comme il arrive avec l'empire d'après les propositions de la Diète ; que de cette manière la paix serait plus profitable à S. M., parce qu'on établirait l'acquisition de Strasbourg et d'autres localités de ce côté, gagnant aussi quelque chose en Flandre ; enfin si une paix conclue de cette manière est bien désirable pour éviter

(1) Le 28, Cybo l'approuve d'être intervenu auprès de Croissy, sur la prière de l'ambassadeur espagnol « N. S. a bien apprécié que V. S. ait pris pour base de ses dires, le désir du pape de voir la paix maintenue entre les deux Couronnes. S. S. a seulement regretté que les paroles de V. S. n'aient pas été prises en considération, elle approuva sa décision d'aller à Fontainebleau pour en parler au roi, afin de le prier de susprendre l'exécution de l'ordre jusqu'à ce qu'on connaisse les décisions de l'Espagne ; voulant, sans porter préjudice, arriver à un accord, et pour que l'usage de la force n'ait pas à allumer au détriment de la chrétienté une nouvelle guerre...S.B. espère encore que, représentant à S. M. l'état actuel de la chrétienté et combien il convient à sa piété de s'unir à tous les princes pour réduire les Turcs au point de ne plus être dangereux, S. M. par sa générosité religieuse s'associera à l'assistance reconnue de Dieu, qui dans sa miséricorde infinie a concédé aux armées chrétiennes une victoire aussi merveilleuse sous Vienne, faisant voir que, dans les dangers extrêmes, son omnipotence ne nous abandonne pas. C'est aux princes maintenant d'unir leurs cœurs et leurs armées pour la défense de la cause, qui est celle de la Foi, et la dispersion totale de la puissance ottomane. Je prie V. S. Illme d'obtenir du roi qu'il retire ses troupes, accordant à l'Espagne le temps de répondre. »

le renouvellement d'une guerre possible, on pouvait même espérer que S. M. aurait ouvert le cœur aux paternelles prières de N. S. Croissy m'a répondu que l'empereur se montrait toujours plus réfractaire à des concessions pour un accord, d'où on avait la conviction que victorieux des Turcs il se tournerait contre la France ; ce qui obligeait davantage le roi à penser à se défendre ; que du reste je le trouverais plus ferme que jamais... En effet, lorsque j'ai parlé à S.M., conclut-il, je n'ai eu aucune déclaration touchant ce qu'on décidera, au cas où de l'Espagne arriverait le refus d'accepter, le roi m'ayant seulement dit qu'il lui convient de mettre les choses de son royaume en état de pouvoir donner cours à ce dont il est prié par N. S. Attendant la réponse de Madrid, je n'ai pas voulu prolonger la conversation ». Et, le 4 octobre, il ajoute qu'ayant demandé à l'ambassadeur d'Espagne s'il avait des nouvelles de Madrid, il répondit négativement, mais que le marquis de Grana lui a dit qu'on ne veut entrer en négociations qu'avec les autres coalisés... « A la première occasion, je verrai La Chaise, je lui parlerai selon les instructions de V. Em. au sujet d'Argentina et je saurai si le roi entend s'occuper de l'affaire de Génève ; toutefois, je trouve la chose difficile en ce moment parce que la Suisse et ses alliés pourront se plaindre à la Cour. » Le 5, Cybo l'assure que N. S. a été bien content du langage tenu au roi touchant la paix avec l'Allemagne et l'Espagne. « Le pape a parlé dans le même sens à l'ambassadeur ; N. S. engage V. S. à ne pas se lasser d'en entretenir le roi, et elle pourra se mettre en rapport directement avec le card. Bonvisi sans attendre les instructions de Rome. Au P. La Chaise V. S., en toutes occasions, mettra en relief les maux que les troupes font en Flandre à ces peuples innocents qui n'ont aucune responsabilité, et le pape ne veut en rien se mêler à juger les raisons du roi, mais demande seulement que dans l'état actuel pour épargner la désolation et les ruines on donne du temps aux négociations pour arriver à un accommodement. »

Le 9, Jacobelli écrit à Cybo :

Il Sig[r] Contarini Ambasciatore in Vienna scrive in Senato essere stato da lui il Sig[r] Conte d'Arac cavallerizzo maggiore di S. M[tà] Cesa-

rea, et haverli tenuto discorso sopra la Lega, al che esso Sig[r] Ambasciatore gli rispondesse, se egli parlava per nome dell' Imp[re] in questo affare, et il Sig[r] Conte gli replicasse, che di simili materie non ne haverebbe parlato senza commissione di S. M[tà] Cesarea. Mi si dice che gli rispondono in generale senza impegno, sò bene però che il Sig[r] Pietro Valiero unito col Sig[r] Procurator Antonio Grimani si preparino per persuadere al Senato di unirsi in Lega coll' Imp[re], mà non potranno far questo tentativo sino alla fine del mese futuro perche hora sono andati in villa quasi tutti li senatori, di modo che non vi sarà il numero per li Pregadi, et ancora perche il Sig[r] Procurator Grimani da hier notte si ritrova indisporto di febre, e di asma, ecc.

Le 10, Ranuzzi mande qu'ayant communiqué à Croissy le discours de l'ambassadeur d'Espagne touchant la bonne disposition de céder une localité autre que Luxembourg, et ayant conseillé au ministre d'agir sur S. M. afin qu'elle accepte de traiter sur cette base, il ajoute qu'il n'a pu obtenir aucun résultat, car le ministre lui a répondu que le très-chrétien retire ses troupes de l'Espagne pour les quartiers d'hiver, mais qu'après avoir fait une levée de 40000 h. le roi reprendra ce qui lui appartient (1). Et, le 18, il annonce que Mellini lui a écrit qu'à Madrid on a regretté qu'il ait fait ses démarches auprès du roi pour le rappel des troupes françaises de la Flandre, sur la demande de l'ambassadeur et non de S. S. « J'ai répondu au cardinal que j'avais agi selon la

(1) Mais, le 8, l'abbé Tanari avait informé Cybo, que, d'après les bruits qui courent, le roi catholique dit que les prétentions de la France n'ont pas de base sur les territoires d'Alost, vieux bourg de Gand ; il ne veut rien céder au très-chrétien et encore moins l'équivalent de la place de Luxembourg. Le roi d'Espagne vaudrait bien un arbitrage mais non celui de l'Angleterre. Le marquis dit que son roi ne cédera qu'à la décision des arbitres, autrement il se défendra jusqu'à la dernière extrémité. En attendant on souffre beaucoup de l'occupation française et les espagnols sont résolus de leur disputer la navigation des canaux de Bruxelles et de Bruges afin de pouvoir conserver quelques localités libres des incursions. Et le 15, il écrit : c'est avec regret que j'annonce à V. Em. que la proclamation de la guerre entre les deux couronnes est imminente, et on s'attend à ce qu'à tout moment éclatent les hostilités. Les Espagnols rassurés par les hollandais et fatigués de tant de souffrances veulent agir, d'autant plus que la saison avancée semble rendre impossible le siège des places.

volonté du pape. » Le 19, Cybo lui répète de continuer ses démarches auprès du roi pour la paix (1).

Le 22, Ranuzzi écrit que malgré sa résolution de ne plus parler pour le moment de dissiper les jalousies, se trouvant avec Croissy celui-ci lui en parla ; il commença à se plaindre de l'empereur, contraire, dit-il,à la paix et travaillant pour empêcher les princes de l'empire à la conclure, poussé par les conseils des Espagnols. « J'ai répondu que cela n'était pas exact parce que l'empereur avait clairement exprimé au card. Bonvisi son grand désir de la paix, faisant remarquer qu'il en était toutefois empêché par la prétention de le détacher de ses coalisés par une paix particulière, le privant ainsi de l'assistance de ses amis. J'ai ajouté que la même chose arrivait en Espagne car le roi n'a qu'à espérer dans la paix, mais ici aussi le très-chrétien veut un traité particulier, tandis qu'à Madrid on veut négocier avec ses alliés. A ce discours Croissy sembla n'avoir rien à opposer et seulement il dit : qu'à Paris on garde un si bon souvenir des premières années de la jeunesse du roi, qu'on ne veut pas que la même chose se renouvelle, que S. M. veut se constituer un Etat, pour lequel ses successeurs n'aient pas à avoir des inquiétudes ni devenir proie facile d'adversaires ; que si les Espagnols désirent vraiment la paix, voyant que le très-chrétien n'a de visées ni en Flandre ni en Italie, — où il se contente de ce qu'il a — ils pourront lui faire des concessions en Catalogne ou aux frontières de Navarre. Croissy ajoute que, quant à la forme du traité, il n'y avait pas d'idée préconçue pourvu toutefois qu'il n'y eût pas la futilité d'un congrès... J'ai demandé s'il me permettait d'en faire part à l'ambassadeur d'Espagne, il répondit lui avoir manifesté en confidence sa pensée mais que du reste l'ambassadeur n'a pas de pouvoirs. »

Le 25, Jacobelli annonce que la majorité du Sénat est favo-

(1) Le 26, Cybo lui mande : « c'est le propre de son ministère, de la valeur et du zèle de V. S. de persuader le très-chrétien à embrasser une forme de traité qui puisse établir la paix à son avantage particulier. »

rable à la ligue contre les Turcs ; et, en attendant, le Doge et le Collège ont visité l'Arsenal — visite qu'on devrait faire chaque mois (1).

Le 29, Ranuzzi écrit : « quoique la paix entre les deux Couronnes reste suspendue jusqu'à l'arrivée de la réponse de Madrid, j'ai dit à Croissy qu'il est difficile de persuader l'empereur à signer un traité particulier, ne voulant pas se séparer de ses alliés et que pour cela je ne crois pas qu'on agit de bonne foi en persistant sur la séparation, car à ce sujet l'empereur reste ferme comme dans le passé. Croissy me répondit qu'ici on fait le possible pour la paix et que c'est à S. B. de persuader les autres ; mais j'ai répliqué que S. S. s'y efforce tellement que je suis autorisé à écrire aux différents nonces ; et le pape travaille d'autant plus qu'il sait qu'ici on accepte des tempéraments. Je demande des instructions à V. Em., quoiqu'elle m'ait écrit de ne pas parler de médiation... Il paraît qu'il y aura l'Angleterre comme médiateur, alors qu'on la voulait arbitre .. Le très-chrétien se plaint du marquis di Grana qui, malgré des forces inférieures, excite son souverain (2). » Et le 1er novembre, il écrit de nouveau :

In conformità di ciò, che accennai à V. E. venerdì passato hò poi parlato à Sigr ambasciatore di Spagna, e l'hò esortato à scrivere al

(1) Et, le 6 novembre, il ajoute qu'à la suite de la prise de Strygonie il semble que ces messieurs veuillent coopérer à l'extermination des Turcs ; ils se divisent en trois partis : il y a ceux qui demandent une ligue ouverte et qu'on négocie avec le pape, et Valiero en fait partie ; d'autres, sans entreprendre une guerre ouverte demandent de s'unir à l'empereur, et partagent cette opinion le Doge et le Procureur da Mosto ; enfin des sénateurs sont d'avis d'attendre de plus forts progrès des armées de la chrétienté et la révolte des nations qui sont sous le joug turc : Nicolo Foscarini a parlé en ce sens avec une personne amie, afin que j'en écrive à S. S. pour que par ses envoyés le pape excite les nations à se révolter contre les Turcs.

(2) Le 16 novembre, Cybo répond, « S. S. a été bien satisfaite d'entendre que Croissy croit opportun pour la chrétienté l'accord entre les deux Couronnes, et de la parole donnée d'en parler à l'ambassadeur d'Espagne comme de sa part ; et elle loue V. S. d'en avoir informé Mellini ; on doit attendre les réponses pour se régler. »

Marchese di Grana, che inclinando hora le cose all' aggiustamento si contenti di tenere una condotta che non cagioni maggior acrimonia, e successi che alterino la presente dispositione senza profitto alcuno per la sua parte, mentre è certo che nello stato in cui sono le armi, che egli hà in Fiandra, non è capace di tentare alcuna impresa, ò fare altra azione, che gli sia vantaggiosa, mà solamente di dare incentivo à i Francesi di far peggio di quello, che hanno fatto sin hora, come n'appariscono le minaccie, non solo in voce, mà anco negli ordini, che sono stati dati al Maresciallo di Umieres, e posti alla stampa, ancorche sin hora quì non publicati. Ne hò ritratto ch'egli scriverà, mà che il Marchese hà gli ordini di Spagna intorno al modo, nel quale deve contenersi, e che non potrà partirsi da quelli ; al che ho replicato doversi intendere gli ordini secondo lo stato delle cose nel tempo che furon dati, e che havendo hora mutata faccia, un ministro della conditione che è un governatore di Fiandra, non può essere così strettamente ligato, che non habbia l'arbitrio di modificare, e sospendere simili esecutioni, eper meglio assicurarmi, hò notificato tutto ciò che passa à Mons[r] Internunzio di Fiandra acciocchè egli possa far col governatore le parti, che gli detterà la sua prudenza, e la premura di ben servire al zelo paterno di N. S[re] per la pace della Christianità.

Le 2, Cybo exprime à Ranuzzi le contentement du pape d'apprendre qu'on doit retirer les troupes des Pays-Bas espagnols, car S. S. espère que du retard concédé jusqu'à mars on pourra s'accorder pour la paix ; « toutefois V. S. continuera ses démarches auprès du roi ; et N. S. espère apprendre un bon résultat de la première audience. » Le 5, le nonce écrit : « Croissy est venu me dire que le roi dans la question avec l'Espagne, était décidé à prendre Courtray, comme il l'a fait ; il déclara vouloir la paix autant que S. S., qu'il consentirait à la démolition de la forteresse à moins qu'on ne veuille lui livrer Luxembourg. Croissy ajouta que pour faciliter la paix avec l'empereur le roi avait écrit à son ministre à Ratisbonne : que si la trêve de 30 ans était trop longue on pouvait la réduire à 20 ou à 25 ; mais que S. M. voulait une réponse de l'empereur et de l'Espagne dans l'année courante autrement il reprendrait sa liberté (1).Le même jour,il mande :

(1) Le 8, il ajoute que s'étant rendu à Versailles, il a appris du roi même la prise de Strygonie par les chrétiens. « S. M. se montra très-contente du

«ayant dit à l'ambassadeur du catholique que les Français sont en train d'attaquer quelque place, il me répondit irrité qu'on y répond par le canon, que l'Espagne n'avait rien à dire, qu'on devait réunir un Congrès et que je devais en parler à Croissy. Mais je me suis excusé, n'ayant pas d'instructions, de ne pas me mêler de cette affaire, d'autant plus que réfléchissant mieux on peut voir que la place de Courtray n'a pas d'importance surtout si on démolit la forteresse ; et que pour décider l'Espagne on lui demande des cessions en Catalogne » (1).

Le 6, Cybo répond à Tanari :

Riesce di grand' afflizione all'animo paterno di S. S. il vicino pericolo di una nuova guerra frà le due corone, mentre, che l'armi dell' Imperio, e di Polonia stanno per raccogliere il frutto delle vittorie ottenute contro il nemico comune. V. S. continui ad avvisare quello, che anderà succedendo, con sicurezza d'incontrare un pieno gradimento ecc.

Le 7, Cybo écrit à Mellini : « de l'acquisition qu'on vient de faire de Strygonie on voit que Dieu bénit les armées chrétiennes ; toutefois,il est bien à craindre que les Turcs ne perdront pas courage et qu'ils reviendront en force, par conséquent il y a toujours plus besoin d'argent. S. S. a fait son possible et avec un grave poids pour le trésor apostolique, mais il est à

---

bien qui en résulte pour la cause commune et de la gloire qu'on doit à N. S. pour tout ce qu'il y a contribué et par son application à l'union des armées.»

(1) Le 8, il ajoute, qu'il a parlé à S. M. de la douleur de N. S. en apprenant l'affaire de Courtray, voyant qu'on rouvre les hostilités ; et « je l'ai priée de vouloir prêter l'oreille à la suspension d'armes surtout qu'ayant occupé cette place il ne reste que des petites localités pour que la France ait ce qu'elle prétend de l'Espagne ; et j'ai ajouté qu'à la suite de l'incident de Courtray j'avais dit à l'ambassadeur que la France était disposée à accepter quelques autres localités à la place de Luxembourg, et que par conséquent il fallait accorder du temps pour les négociations... Je n'ai rien pu tirer du roi ; peut-être parce que d'Avaux n'avait pas encore renseigné sur l'impression en Hollande de la prise de Courtray ».Et,à la même date, il informe : d'Avaux a dit aux E. G. de la Hollande ; que l'Espagne, ne voulant pas donner au très-chrétien les satisfactions à propos d'Alost et du vieux bourg de Gand, et, à la suite des hostilités du marquis de Grana contre les troupes françaises, il leur déclara que son roi au lieu d'Alost demande Luxembourg ou d'autres localités en Catalogne.

prévoir que les subsides ne pourront pas à l'avenir être aussi nombreux, de même que sur les contributions des évêques il ne sera pas possible de faire un grand fondement. Le pape est persuadé que l'Espagne pourrait trouver les moyens de concourir à la défense publique en se servant des objets d'argent des sanctuaires et des églises. S. S. m'a ordonné d'annoncer cela à V. Em. pour qu'elle en parlât au comte Mansfeld et, si c'est possible, de recommander le comte à quelqu'un des ministres, afin que, s'ils se montrent disposés, on puisse envoyer les facultés dans la forme que l'on a envoyée à Bonvisi pour les Etats héréditaires. Il n'est pas douteux que les Turcs se préparent déjà, et il ne faut pas se laisser surprendre » (1).

Le 17, Cybo répond à Jacobelli :

Si attenderà di sentire le risoluzioni di cotesto Senato intorno alla Lega contro il Turco, e ben che queste non siano per essere disgiunte dal vantaggio della Republica, si spera non dimeno, che la prudenza, e la pietà di cotesti Sig[ri] non sia per credere avantaggioso se non quello, che si accorderà col bene, e la sicurezza del Christianesimo (2).

---

(1) Mais, le 21, il ajoute que vient d'arriver de Mansfeld la nouvelle que la Cour n'est pas contraire à se valoir des argenteries pour secourir l'empereur contre les Turcs, « et sans attendre une réponse je remets à V. Em. le bref qui donne, à elle et à Portocarrero, la faculté d'obliger les ecclésiastiques à remettre la partie des argenteries qui sera demandée comme subside pour la guerre contre les Turcs. Toutefois, le pape veut que V. Em. garde en secret le bref chez elle, s'informant avec Mansfeld s'il y a réellement une bonne disposition ». Il l'engage à se consulter aussi avec Mgr le confesseur, afin qu'il en parle à S. M. et ensuite avec don Pedro d'Aragon pour obtenir le consentement de Medina. « V. Em. devra également en parler au marquis d'Astorga, et lorsque tout le monde sera content, elle, avec le card. Portocarrero, se prévaudra de la faculté du bref près des membres du clergé ». Le 10 décembre, Mellini lui écrit, que l'ambassadeur césarien n'ayant pas encore de réponse du roi propose que S. B. envoie un bref pour l'autoriser à retirer les objets d'argenterie, ne pouvant les prendre que sur l'autorisation royale. Et, le 16, il annonce qu'on a répondu au césarien d'avoir soumis la demande à l'examen de qui est compétent, sans indiquer lequel ; et l'ambassadeur dit qu'on aura le même succès que pour la demande des dîmes, et il ajoute que la monarchie ayant besoin d'argent ne voudra pas en laisser sortir.

(2) Le même jour, Jacobelli fait comprendre à Cybo que les mouve-

Le 20, Cybo lui répond encore : « dans les prévisions qu'à l'arrivée du nonce les difficultés disparaîtront, N. S. y reconnaît le zèle démontré déjà par les Savi. Le pape ne serait pas contraire à y adhérer s'il était certain que leurs bonnes intentions sont partagées par le Sénat, duquel on n'a eu jusqu'ici que de bonnes paroles et de mauvais actes. N. S. ne pense pas faire d'autres démarches dans la persuasion que la République n'agira au sujet de la ligue que là où elle trouvera son intérêt ». Le même jour, l'auditeur lui annonce qu'on se prépare à la discussion touchant la ligue, cherchant à établir l'action du Sénat pour le cas où continuerait l'actuelle entre l'empereur et la Pologne, et on désire l'arrivée du nonce non seulement pour négocier la ligue, mais aussi pour discuter avec lui les nouvelles qu'on a ici, afin que N.S. puisse empêcher la dissolution de la ligue entre Vienne et Varsovie (1).

---

ments des Morlacques peuvent entraîner la République à une guerre contre les Turcs, et on demande la ligue avec l'empereur et la Pologne ; à ce propos on désire beaucoup l'arrivée du nonce, d'autant plus que l'ambassadeur impérial ne parle plus n'ayant pas d'ordres de Vienne. Mais, en attendant, on dit ici que le nonce ne viendra pas avant que l'incident d'Ariano, pour lequel S. B. se montre bien excitée, ainsi que les autres questions, ne soient aplanis. « Et Valiero a dit aussi, qu'aussitôt l'arrivée du nonce, si désirée ici, S. S. aura toutes satisfactions pour Ferrare, *Z*oilo etc ; que le nonce pouvait venir joyeusement car au lieu de trouver à Venise des épines, comme il s'y attend, il y trouvera des roses ; que ce qu'on soupçonnait tourner peu à l'avantage de la personne et de la dignité du nonce rehaussera au contraire son honneur. Giovanni Lando m'a fait dire les mêmes choses et que tout est préparé pour que le nonce ait les honneurs. Il y aura des adversaires à la ligue dans la croyance que par l'œuvre des Espagnols on dissoudra celle de l'empire avec la Pologne ; et à Vienne l'ambassadeur d'Espagne travaille pour la paix avec les Turcs afin que l'empereur puisse avec l'Espagne guerroyer contre la France ; il a déjà gagné trois des principaux ministres et, avec de l'argent, il espère gagner aussi les Polonais. S. Exc. est aidée efficacement par trois des électeurs qui craignent que l'empereur puissant avec la Hongrie, pourra peser plus fortement sur eux ; la même crainte est partagée par la Pologne, qui en outre ne voudrait pas que le roi armé, puissant et ayant beaucoup de crédit lui ôte la liberté. Toutefois, on m'a dit que viennent d'arriver au Sénat des lettres disant que l'empereur lève 36,000 soldats. »

(1) A la même date, il ajoute que des lettres publiques du secrétaire Cap-

Le 21, Cybo écrit à Mellini : « N. S. ne cesse de vouloir la paix entre les princes catholiques, afin que la guerre puisse se continuer contre les Turcs. Déjà le nonce à Paris aura informé V. Em. des démarches, que d'ordre de S. S., il a faites auprès du très-chrétien touchant la probabilité d'un traité ; et à présent on a des renseignements qui laissent espérer de bonnes dispositions de cette Cour pour la concorde. V. Em. doit continuer à correspondre avec Ranuzzi. »

Le 22, Jacobelli prévient Cybo qu'il sait seulement que dans la réunion du Collège on a décidé d'écrire au général de Dalmatie pour qu'il traite avec douceur les Morlacques, qui sont rentrés dans leurs quartiers après avoir dévasté et incendié les propriétés des Turcs. Certains voulaient les punir et prendre leurs chefs comme otages, mais au contraire on en a fait partir quelques-uns qui se trouvaient ici en leur faisant cadeau de colliers. « On parle de la ligue à faire et il paraît qu'on est unanime à la conclure, toutefois aucune invitation n'a encore été faite et pour cela on demande le nonce, et Ascanio Giustiniani m'a fait prier d'en écrire à V. Em. pour en faire hâter le départ, le nonce portant avec lui le mandat invitant la République à la ligue et à la guerre contre les Turcs, ajoutant que S. B. verra comme la République agira sérieusement, en mettant sur la mer des barques pour faire une diversion à la guerre. Dans l'assemblée on a ordonné d'armer 25 galères et

---

pello de Contantinople, disent que le Moscovite y est arrivé et a déclaré au gr.Seigneur que les deux Czars se sont accordés, l'un se contentant d'être l'évêque, soit d'avoir le pouvoir spirituel, cédant à l'autre le temporel. Et, l'envoyé, parlant au nom de son maître, a fait instance pour la restitution de l'Ukraine et d'autres localités car ses prédécesseurs n'ont jamais ratifié la cession, ne pouvant pas le faire. Le gr. Seigneur lui répondit de s'adresser au gr. Vizir, mais le moscovite ayant dit que son Czar voulait la réponse de lui et non d'autre, le gr. Seigneur le menaça de lui faire couper la tête ; mais les ministres ont obtenu la suspension de l'ordre. Il paraît que les Turcs sont irrités contre la République : ils demandent des réparations pour les barques séquestrées, d'où on prévoit la guerre inévitable et demain il y aura une *Consulta*.

de défendre à qui que ce soit l'entrée dans l'Arsenal ; et tout bâtiment arrivant de la Dalmatie doit s'arrêter au Lido ».

Le 23, Cybo écrit à Ranuzzi : pour ce qui touche à l'ordre qu'on lui a donné de ne pas parler de la médiation parce que le nonce à Nimègue n'a pas été bien traité, il semble qu'il est plus opportun de n'en plus parler ; les parties voudront aussi un médiateur pour les hérétiques, du commerce desquels le nonce devrait s'abstenir. Et, le même jour, il ajoute :

Il Sig^r Ambasciatore di Francia nella sua udienza d'hieri ha dato parte a S. S. della dichiarazione fatta dal Rè intorno alla pace generale dell'Europa, et alle sicurezze, che ne vuol dare, come si vede dalla stessa dichiarazione, che il Sr Ambasciatore lesse distesamente à S. S., che ne hà sentito una contentezza particolare per vedere le cose incaminate al trattato delle pretensioni communi. E se bene il Rè si avvanza a dimandare diversi luoghi ; nondimeno, spera che possa ancora ridursi à qualche moderazione. V. S. Illma hà prevenuto con le sue lettere la consolazione di S. San^tà, che poi si è accresciuta con la confermazione più specifica, che ne hà riferita il Sr Amb^re in nome di S. M. Preme N. S. che V. S. Illma continui la sua applicazione à questo gravissimo negozio, che è il maggiore, et il più utile di tutta la Cristianità, e commenda singolarmente il suo zelo, e tutto quello che hà oprato in ordine à questo fine col S^re di Croissy, e con S. M., e quanto hà scritto al S^re Cardinal Mellini, et all'internunzio di Fiandra in tal proposito. La S^tà Sua è determinata di contribuire tutti quelli uffizii che stimerà profittevoli in Germania, et in Spagna, come ha fatto sinora, e li rinoverà efficacemente, essendovi eccitato dalla sua pietà connaturale, ed all'apostolica sollecitudine che l'obliga ad eseguirlo efficacemente. Se potesse riuscire à V. S. Illma di far ritirare le truppe Francesi dalli Stati di Fiandra, che hanno portati tanti aggravii alli poveri habitatori con lasciarli miserabili senza loro colpa sarebbe un'introduzione molto opportuna per facilitare li negoziati, che sono in piedi, e di somma sodisfazione di S. S. che hà una particolare commiserazione delle loro angustie, ecc.

Le 26, Tanari écrit de Bruxelles : les graves pertes subies par la flotte hollandaise, rendant impossible l'embarquement à Guttembergh des troupes suédoises, ont servi de prétexte à la ville d'Amsterdam pour se maintenir dans la décision de

16,000 hommes ; elle reproche aussi aux espagnols de n'avoir pas en Flandre 40,000 soldats comme c'était convenu, d'autant plus que la ligue entre le catholique et la Suède n'est pas encore ratifiée. A présent on verra ce que décideront les Etats Généraux, car selon les précédents de la République, indépendamment du refus d'Amsterdam de s'unir aux autres, on peut faire la levée. D'autre part, il y a ce danger : Amsterdam concourant pour plus du tiers au Trésor il faut voir s'il y aura l'argent nécessaire (1). Mais, le 27, Cybo l'engage à marcher d'accord avec Mgr Ranuzzi pour traiter avec le gouverneur et disposer les choses pour un accord auquel, au dire du nonce, semble inclinée la situation faible de l'Espagne et surtout pour qu'on reste dans la défensive et non dans les hostilités en Flandre, car on pourrait rendre tout plus difficile en se mettant en guerre complète.

Le même jour il écrit à Bonvisi : « V. Em. saura par Mgr Ranuzzi ce que le duc d'Estrées a communiqué à N. S. touchant les bonnes dispositions du très-chrétien, qui, pour complaire le pape et assurer la paix générale en Europe, consent à renoncer à prétendre certaines localités. S. S. m'a ordonné d'en informer Ranuzzi, afin qu'il puisse obtenir du roi qu'il ait à se contenter de proroger le bref terme qu'il a fixé et, en attendant, de rappeler ses soldats de la Flandre espagnole. J'en informe V. Em. pour que l'empereur ait à continuer à négocier avec le roi, et qu'elle tâche de veiller pour que, si possible, la paix se fasse, afin que l'empire soit complètement libre dans son action contre les Turcs ». Mais, le même jour,

(1) Le 17 décembre, il promet de suivre les instructions de Ranuzzi. Mais ce qui a lieu en Flandre ne correspond pas au pieux désir du pape : la paix entre les deux Couronnes. On ne peut pas s'expliquer les cruautés des français en Flandre, même dans les lieux sacrés, contre les personnes et toute chose ; les espagnols font des représailles dans les localités françaises mais avec peu de succès. Le gouverneur craint que sous peu les français ne commencent le siège des places fortes. La ville d'Amsterdam en outre d'avoir rendue incertaine la ligue, en a retardé l'efficacité, parce que si même la ligue est respectée à présent elle n'aura d'effet qu'au printemps.

Bonvisi lui rend compte d'une réponse, qu'il a faite à Ranuzzi. Ce nonce, par lettre du 29 dernier, l'informait qu'il lui semblait pouvoir espérer la conclusion de la paix entre les deux Couronnes de France et d'Espagne, en offrant au très-chrétien une compensation en Catalogne ou Navarre au lieu du Luxembourg ; et on attend de Madrid une réponse catégorique à ce sujet. Il y aura toutefois la difficulté sur la forme à donner au traité, parce qu'à Paris on ne veut pas de congrès général des traités particuliers, desquels on suspendra l'effet jusqu'à ce qu'on se soit accordé avec tous. « A cette information Bonvisi répondit au nonce : à Vienne on trouve inacceptables les conditions imposées par la France à l'Espagne avec Courtray et les dix bourgades de Flandre, trouvant qu'on change les frontières établies à Nimègue ; cédant Luxembourg on perd la plus grande place du Pays Bas. Par contre avec les cessions en Catalogne on met en dépendance (servitu) cette principauté et, cédant Pampelune et Fontarabie, on ouvre la seule porte qui rassure l'Espagne de ce côté. A Vienne aussi on attend des nouvelles de Madrid, mais il assure qu'on ne veut pas de traités particuliers. »

Le 27, Jacobelli annonce à Cybo :

La Consulta di domenica passata hà dato occasione à due Pregadi straordinarii per proporvi la materia in essa discorsa ; l'uno fù mercordì nel qual si deliberò, anzi passò la parte di armar presentemente altre venti galere, e di accrèscere il datio all'entrata, sei per cento, che altre volte per urgenze della Rep^{ca} era stato imposto ad tempus ; si discorse nella medesima Consulta ancora sopra l'impositione di altri datij, come di quattro soldi per quartarolo di sale ; di due lire per staro di farina, e di due soldi per libra d'oglio, et anche di nova tassa sopra le arti, oltre l'aggregatione di dodici famiglie alla nobiltà ; Si è saputo che siano stati ancora chiamati li deputati all'Arsenale, e li Proti per sapere che legni, in termine di quaranta giorni, possano esser all'ordine, et è stato risposto, 27 galere *4* galeotte ; et 8 navi. L'altro Pregadi fù fatto hieri sera, e con tutto che fosse dato giuramento di segretezza, si è penetrato nondimeno esservi stata disputa contro il Collegio, perche essendosi risoluto nella Consulta di domenica di scrivere al Sig^{r} Contarini ambasciatore in Vienna d'investigare con applicatione se la Lega trà l'Imp^{re} e Polonia sia per durare, e sia per proseguirsi la guerra, e che ricava-

tene le notitie accertate, le riferisca al Senato, accioche si possa venire dal medesimo alle deliberationi opportune ; ne fù portata hieri sera dal Collegio al Senato la lettera, alla quale fù opposto solo che non si dovessero scrivere le ultime parole per venire alle risolutioni opportune ; essendo queste di troppo impegno, mà il Collegio ne vinse l'opinione, essendo passata la lettera con esse parole, da che si argomenta che il Senato voglia la Lega, e la guerra.

Mi si dice ancora che nella Consulta di domenica si trattasse circa il modo d'introdurre il negotiato della Lega, e vi fù chi propose che per li dispareri, che corrono in Roma si doveva introdurne la pratticca in Vienna, mà il Sigr Andrea Valiero si oppose, dicendo che la Repca ne tempi passati, non haveva trattato mai simili leghe, che con il Pontefice e che per tutti li rispetti, anche per riputatione della Repca, questa non si doveva trattare che con S. Be. A tale opinione mi si dice aderissero quasi tutti li congregati.

Mi vien detto che l'ambasciatore di Vienna habbia scritto in Senato, che S. Mtà. Cesarea gl'havesse communicato, che passerà in Mantova un presidio che verrà pagato la metà da Spagnuoli, e l'altra dalla Corte Cesarea, con ordine di significarlo segretamente alla Repca, accioche non prendesse gelosia per la calata di queste truppe, anzi dasse ogni assistenza possibile, essendo tutto ciò diretto alla quiete d'Italia ecc.

Le 29, il ajoute que dans le Pregadi de samedi soir (1) on

(1) Le 4 décembre, il informe : que dans le Pregadi le chev. Zeno a proposé d'envoyer à S. B. un noble pour négocier. Cappello, Savio de terre-ferme, fut au contraire d'avis d'attendre encore, mais son collègue Giov. Cornaro lui répondit et gagna la partie en faisant considérer qu'il trouvait étrange que tandis que le Sénat a pour loi d'exclure dans les discussions d'affaires touchant Rome non seulement les parents au 1er degré des ecclésiastiques, mais toute personne qui a la moindre attache avec eux, on continue par contre à confier les négociations des matières les plus graves aux mêmes ecclésiastiques. Ce discours entraîna le Sénat à approuver la mission à Rome, avec 30 voix contraires. On proposa plusieurs sujets, et, sur sept candidats, Giovanni Lando a été élu avec plus de 100 voix ; après lui c'est Nicolo Cornaro qui en a eu le plus. Ce matin aussitôt qu'on a publié l'élection toute la ville a applaudi ; « j'espère qu'elle sera bien agréée aussi par S. S., qui connaît déjà les bons sentiments de ce patricien, car par ses oraisons Lando obtint du Sénat la possession de Spalatro à Mgr Cosmi, la licence de mon bref, la délibération de recevoir le nonce et la restitution des barques d'huile. Il partira sous peu avec l'ordre d'habiter dans un cou-

discuta au sujet de Rome. Andrea Valiero excita le Sénat à rétablir une véritable correspondance avec le pape, la trouvant nécessaire dans le moment actuel et aussi eu égard à la sainteté de la personne de N. S., de sa bonté et du zèle pour la chrétienté. Et Valiero, voyant d'après les derniers faits, qu'il n'était pas possible de s'entendre, demanda de proposer au Sénat d'envoyer aux pieds du pape une personne pour lui représenter les raisons de la République et pour traiter la ligue. Il proposait aussi d'envoyer à Rome un ambassadeur extraordinaire, ou un secrétaire pour éviter la question du quartier ou, mieux encore, un patricien en forme privée et qui devrait habiter dans un couvent. Mais Pietro Valiero, le Savio de la semaine, lui coupa la parole disant : V. Exc. ne doit pas se fatiguer à ce sujet, parce que tout le Collège partage la même opinion et va présenter au Sénat une proposition de ce genre. « Mgr Cosmi m'a dit que le choix tombera sur Federico Marcello ou sur J. Ascanio Giustiniani ». D'après des lettres de Contarini de Vienne, l'entrée de la Moscovie dans la ligue semble certaine, et le roi de Pologne a écrit aussi au Sénat l'invitant à s'unir contre les Turcs.

Le 30, Cybo envoie trois lettres à Ranuzzi ; dans la première il écrit : « l'occupation de Courtray et de la citadelle a fait bien de la peine à N. S., à cause des circonstances actuelles et pour ce qui pourra suivre ; S. B. tâchera de faire des démarches, tant auprès de l'empereur que du roi. » Et, dans la seconde, il lui répond : « N. S. a été bien content d'apprendre les félicitations du très-chrétien pour la prise de Strygonie par les armées chrétiennes. Il ne s'attendait pas à autre chose

vent de moines. Lando possède plusieures qualités à le rendre respectable quoique jeune ; modeste, avec des manières douces et par sa parole il gagne l'auditoire et de cette élection V. Em. peut calculer l'estime dont il jouit auprès du Sénat ». Le 11 décembre Cybo répond : « on a appris avec une satisfaction particulière la décision du Sénat d'envoyer G. Lando dont S. S. a notice des belles qualités et bons sentiments ; mais s'il ne vient pas ici avec des déclarations qui rendent justice aux réclamations de N. S., le pape regretterait qu'il eût à partir sans être satisfait ».

de la piété de S. M., mais le contentement du pape a été diminué par la prise de Courtray, car cela pourra être cause du rappel des troupes impériales de la Hongrie ; d'autant plus qu'on dit que les Turcs se préparent avec de grandes forces pour la campagne future ; ainsi on voit comme il est nécessaire de maintenir une bonne entente entre les chrétiens pour s'y opposer. V. S. tâchera d'employer ses bons offices afin que S. M. veuille, même pour sa gloire, arrêter la marche de ses troupes et chercher, en négociant, la résolution des questions accordant au moins une suspension d'armes, pour qu'on puisse s'opposer à l'ennemi commun ». Dans la troisième, il lui mande : « V. S. voit bien le dommage que peut causer la prise de Courtray dans des moments si difficiles, d'autant plus que des lettres des ministres et des assurances de l'ambassadeur on espérait arriver à un accord. V. S. doit donc faire des démarches auprès du roi pour qu'il arrête le mouvement de ses troupes et prolonge les négociations jusqu'à janvier, le mois accordé n'étant pas suffisant. J'ai écrit à Mellini et à Bonvisi à Linz ; mais on craint toujours que la prise de Courtray ne trouble tout » (1).

Le 4 décembre, Jacobelli mande :

Il Rè di Polonia con lettera, che hà scritto al Senato, mi si dice habbia mandato ancora una lettera del primo Visir scritta al Techeli, nella quale si riconosce apertamente l'intentione, che havevano li Turchi

(1) Et, le 21 décembre, Cybo lui écrit encore : qu'à la suite de sa lettre touchant la promesse de la paix entre les deux Couronnes, il a ordonné à Bonvisi à Linz et à Mellini de travailler réciproquement à persuader les deux Couronnes. « Il est vrai que toutes les démarches de l'empereur auprès de l'Espagne n'auraient d'efficacité à moins que le très-chrétien n'agisse avec modération, finissant avec les prétentions qui augmentent chaque jour...Toutefois, la prospérité des armées chrétiennes, l'abattement des Turcs engagent à profiter d'une telle opportunité. V. S. doit dire à La Chaise, à Croissy et au roi même : que Dieu veut la guerre contre les Turcs et qu'il enverra des fléaux sur ceux qui l'empêchent d'une manière quelconque. N. S. ordonne à V. S. de parler en ces termes précis, car il sait bien que le plus souvent on n'ose pas parler aux princes avec la liberté qui convient à la dette et à la qualité de père commun que le pape tient dans l'Eglise, spécialement dans des moments aussi critiques. »

dopo l'acquisto di Vienna d'invadere lo stato della Rep[ca], ad effetto di muover questa ad una lega offensiva, e defensiva contro il Turco, alla quale S. Mtà l'invita con impegnare la sua fede reale per il mantenimento di essa Lega, e di più che non si sarebbe mai trattata la pace senza il consenso et intervento della Rep[ca], rimostrandogli, che mai più era per presentarsi una congiontura più favorevole, non solo di ricuperare l'occupatogli dal Turco,mà d'impadronirsi ancora di tutte le isole dell'Arcipelago, e perciò esortava il Senato à prevalersi di così bella occasione perchè egli sperava di veder le due armate in Constantinopoli, cioè la sua per terra, e quella della Rep[ca] per mare.

Mi dicono habbiano havuto ancora una lettera del Dragomanno Tarsi, quale si trova appresso il Visir nel tempo della fuga da Vienna, gl'avvisa questo che il Turco fosse in una total costernatione, che perciò non bisognava abusarsi di si opportuna congiontura per ricuperare l'usurpatogli dal Turco. Questa sera si deve portare al Senato la risposta per il Rè di Polonia, che dicono sia con parole che danno speranza alla Lega. Si è trattato anche nella Consulta di spedire à S. M[tà] ancora un inviato, mà mi si dice che questa deliberatione si sia differita per sentir prima à che si porranno li negotiati del Sig[r] Gio.Lando con S. B[e] circa questo particolare della Lega, quale dicesi che si concluderà quando S. S[tà] vi si voglia interessare con la sua autorità, e con gl'aiuti, sopra quali per quello si sente qui, si fà grandissimo fondamento. In tanto non si tralascia di far tutti li preparamenti necessarii in Arsenale, dove continuamente fanno visite li Savii per sollecitare li lavori ecc.

Le 5, Bonvisi écrivait à Ranuzzi : « D'après les nouvelles de Flandre on voit combien on s'éloigne d'une conclusion ; et on dit qu'on ne peut pas se fier aux déclarations de Croissy à V. S. car on continue toujours à étendre les occupations sous le prétexte que les premières entraînent les nouvelles. Je voudrais que les Espagnols calculassent bien le fondement qu'ils peuvent faire de leurs forces et de celles de leurs alliés avant de prendre des résolutions vigoureuses, du moment que la ville d'Amsterdam jusqu'à présent ne consent pas à armer 16.000 hommes. L'ambassadeur d'Espagne a dit que jamais son roi n'acceptera de signer des traités particuliers, mais seulement un traité général, voyant que la France, peu à peu, veut occuper tout le Pays Bas espagnol, le séparant de ses alliés ; et que l'Espagne doit tout risquer, mais non se laisser

dépouiller peu à peu ; que du reste les Hollandais devaient aussi réfléchir pour ne pas avoir comme voisins les Français ; et qu'enfin on pouvait espérer en Dieu voyant qu'on paraissait n'avoir que le but de détourner les forces à l'avantage des Turcs. L'ambassadeur, ajoute Bonvisi, m'a dit tout cela, mais l'empereur et les ministres restent dans la réserve et répètent seulement qu'ils ne veulent qu'un traité général. Il me vient l'idée que, tandis que les français occupent Courtray et Dixmunda, on pourrait faire une trêve d'une année afin de convoquer un congrès ; et l'ambassadeur de France m'a dit qu'il manquait d'instruction sur ce sujet, mais qu'il croyait que son roi refuserait parce que soit lui soit l'Espagne devraient rester armés. Toutefois nous autres, ministres de S. S., devons tenter tous les chemins et proposer des tempéraments, même sans le consentement des parties pour voir si on peut accepter. Si V. S. peut persuader le roi je tenterai près de César ».

Le 10, Ranuzzi annonce que l'ambassadeur d'Espagne lui a communiqué que les lettres de Madrid sont pour un congrès, refusant toute négociation particulière ; et Croissy se plaint que l'ambassadeur se soit vanté de demander la trêve. « J'espère encore, écrit-il, parce que la situation est l'effet des dires de l'ambassadeur et qu'il peut se faire qu'on finisse par accepter la suspension d'armes et négocier » (1).

Le 11, Jacobelli ajoute, que dans le Prégadi de jeudi il y a eu discussion au sujet des instructions à donner à Lando, mais on a fini par les rédiger en termes généraux d'humiliation aux pieds de S. B., au nom du public, et de la féliciter du triomphe des armées chrétiennes, œuvre du grand zèle et

(1) Le 6, il avait mandé que le marquis de Béthunes s'est présenté pour lui offrir d'enrôler des soldats au nom de S. S. pour la Pologne, et des ingénieurs et officiers pour attaquer des places dont les polonais sont incapables. « J'en donne communication à V. Em. pour qu'elle voit si la chose est possible... Ne pouvant pas se mettre d'accord la France et l'Espagne, l'ambassadeur de la Fuente est rappelé ».

des engagements de S. S., espérant de plus grands progrès (1). Le 18, Cybo lui répond :

E propria della saviezza di cotesto Senato, e del rispetto, che deve à S. Stà, et à questa S. Sede la parte da lui imposta al Sigr Giovanni Lan-

(1) Et, le 18, il informe que samedi, dans le Prégadi, on a agité le projet d'un envoyé au roi de Pologne, mais on décida à la presque unanimité d'attendre la réussite des négociations de Lando, ne trouvant pas opportun de discuter la ligue sans la participation de S. S. Contarini a annoncé de Vienne que le gr. chancelier s'est rendu chez lui et lui a dit que l'empereur offrait à la République d'entreprendre la guerre contre les Turcs ; qu'il n'y avait plus de danger, et qu'on pouvait espérer un heureux succès et la victoire, étant unies huit puissances : le Pontife, l'empereur, le roi de Pologne, le duc de Bavière, celui de Saxe, le grand duc de Toscane et la République, déclarant que la ligue était offensive et défensive et que jamais on ne traiterait la paix sans la satisfaction de la République ; que du reste on ne pouvait pas avoir de doutes sur la durée de la ligue car on avait juré au pape de ne pas se séparer avant d'avoir chassé les Turcs des pays conquis ; qu'enfin la République ne devait pas hésiter car tout ce qu'on conquérait en Dalmatie et dans l'Archipel, tant par les armées vénitiennes que par les auxiliaires, resterait à Venise, comme étant son ancien patrimoine ; qu'enfin la ligue devait se conclure à Rome ou dans le pays que voudront les coalisés. Le gr. chancelier ajouta aussi que l'empereur, à plusieurs demandes des Morlacques de les prendre sous sa protection, s'est borné à leur répondre courtoisement afin de ne pas les décourager, espérant que la République les assisterait comme tous ses autres sujets ; avertissant qu'on envoyait des missions en Perse et en Moscovie pour obtenir le concours de ces princes. En même temps au collège le comte Della Torre a fait un nouvel appel à la ligue, disant que l'empereur a ordonné de gros enrôlements et que le roi de Pologne fait de grands préparatifs pour la future campagne, tandis que les Turcs ne peuvent pas mettre en ordre leurs troupes. Jeudi il y a eu la Consulta avec le concours de tous les Savi, et on fut unanime pour conclure cette ligue ; il y a eu toutefois question touchant la manière de la faire et de s'armer à cause du maintien des troupes, calculant qu'à la République manquent 700,000 ducats. Les fauteurs de la guerre furent d'opinion que dans l'Archipel on trouvera beaucoup d'argent et qu'il faut aussi espérer dans la générosité du pape. « Et pour ce qui regarde la stabilité de la ligue on m'a dit, écrit-il, qu'on a approuvé la forme employée pour celle de l'empereur et la Pologne, jurée dans le consistoire par les cardinaux Pio e Barberini ; dans le Pregadi de ce soir on décidera sur le nombre des vaisseaux et le concours des sénateurs est extraordinaire. »

do. N. S^re ne hà intesa volontieri la notizia, et hà comendata l'attenzione da lei usata in servirla quà ecc.

Le 19, Cybo écrit à Mellini :

Scrive coll'ultime lettere Monsr Nunzio in Francia di haver riferito à V. E. ciò, che si era discorso in Parigi intorno alle pendenze con la Spagna dopo l'occupazione seguita in Fiandra delle due piazze; e di quà non si hà che soggiungerle, se non ch'ella replichi opportunamente gli officii perche da cotesta parte si diano le facilità possibili per evitar la guerra trà le due corone, e per poterla proseguire vigorosamente contro del Turco ; giache la prosperità dell'armi Christiane, e la depressione delle Ottomane invita à non perdere così bella congiuntura. Vuole solo N. S^re, ch'ella rappresenti liberamente per sua parte à Monsr Confessore, ad altri ministri et al Rè medesimo, se pur ella lo giudicherà espediente, che quando costì non habbiano il modo da far la guerra, si aggiustino come possono, e quanto prima, accioche le irresoluzioni loro non riescano di maggior pregiuditio à ì loro stati, et alla causa publica della Christianità, perche il Sig^re Iddio vuol la guerra contro il Turco, e manderà gravissimi castighi à tutti quelli, che in qualsivoglia modo vi daranno impedimento. Questo affare è di tanta importanza, e preme tanto à S. S^tà, che considerando non trovarsi così facilmente chi parli con la dovuta libertà, ha voluto ordinar à lei di parlar ne precisi termini, che si sono espressi, credendo in questa forma la S^tà Sua di sodisfare al debito, che corre strettamente alla sua paterna sollecitudine ecc.

Le 20, Ranuzzi mande :

Nell'essere hieri alla Corte per sodisfare alle convenienze col Rè per la nascita del secondogenito del Delfino, stimai bene di rientrare col Sig^r di Croissy in discorso sopra l'affare dell'aggiustamento fra le due corone, per non lasciarlo di mira, ancorche dalla Spagna si sia dichiarata la guerra, e per scoprire quali siano intorno ad esso i sentimenti presenti di questa parte, e sebene egli non si dichiarò meco positivamente ; nondimeno mi parlò in forma da farmi comprendere, che quando la Spagna piegasse à consentire al temperamento già proposto, potesse havere il suo effetto, poiche sebene mi accennò qualche cosa, che il Rè havrebbe preteso le spese della guerra ; all'oppositione però, che io gli feci, egli non si riscaldò molto su questo punto. Mi disse che quì si hanno avvisi, che l'Imp^re vuol far la pace col Turco con la restituzione di tutto l'occupato nella passata campagna, et il medesimo mi haveva detto antecedentemente Monsr Vescovo di Bovè in conferirmi di haver trattato col Rè per disporlo à reintegrare la pristina buona intelli-

genza con il Rè di Polonia, al che S. M[tà] havea mostrata inclinatione, mà gli haveva detto non essere hora il tempo à proposito, perche rimandando l'Imp[re] in Turchia il Caprara per negotiarvi la pace, non voleva dargli occasione di pigliare il pretesto dell'ombra, che per questo rispetto riceverebbe dal Rè di Polonia, per honestare la violazione della lega per separarsi da lui, mà che quando ciò seguisse, e che il Rè di Polonia restasse solo nella guerra con il Turco, all'hora si sarebbe potuto fare, e che in tal caso S. M[tà] haverebbe assistita vigorosamente la Polonia. Io non sò qual fondamento habbiano questi avvisi, che quì dicono di havere. È ben vero, che non potei astenermi dì dire al medesimo Mons[r] Vescovo, che il vero modo di aiutare la Polonia è quello di dar la pace alla Christianità, perche nel rimanente se seguisse la pace particolare dell'Imp[re] col Turco, come questa sarebbe una dispositione alla guerra con la Francia, così in congiutura tale sarebbe difficile che S. M[tà] Xpma mettesse in esecutione questa sua buona voluntà. Intanto però quì si usa ogn'arte per divertire gli Olandesi dall'impegnarsi secondo il desiderio de' Spagnuoli, e dell'Oranges, et à questo fine si tratta presentemente di ristabilire il commercio con loro nella forma della quale era prima à loro molto utile, à segno tale che per quanto mi è stato riferito da persona che hà pratica confidente coll'Amb[re] di Spagna, questo è entrato in sospetto che con i medesimi Olandesi si maneggi hora l'aggiustamento per obligare i Spagnuoli ad accomodarvisi.

Et, le 24, il répond : « la désolation qui est tombée sur la Flandre est bien déplorable ; et elle va augmenter si on n'y porte pas remède. L'ambassadeur d'Espagne rend responsable de tout la France ; et alors je lui ai dit que celle-ci désire un accommodement et que la prudence conseille de s'accorder ; que peut-être à Madrid l'annonce de la perte des deux places pourra inspirer des résolutions plus prudentes surtout à cause aussi de l'incertitude des Hollandais.. Bonvisi répondant à ma communication m'engage à parler à l'ambassadeur pour une trêve : disant que lui aussi en a entretenu les deux ambassadeurs et que je dois travailler à ce que le très-chrétien en fasse la proposition pour un an, car elle serait acceptée ; mais j'ai répliqué qu'une année est encore trop peu » (1).

(1) Le 27, il informe que l'envoyé de Pologne a quitté Paris mécontent ; il est passé en Hollande où il a intrigué contre la France, déclarant que son

Le 25, Jacobelli annonce que la réponse à Contarini a été décidée. On a trouvé que les conditions de la ligue qu'il a écrites ne sont pas les mêmes que celles dans le discours du comte Della Torre au Sénat, et on l'engage à prier l'empereur de charger son ambassadeur ici à répéter les mêmes conditions manifestées par le gr. chancelier. « On me dit que cela n'était qu'un prétexte afin d'attendre le résultat des négociations de Lando, parce qu'avant de s'engager on voudrait savoir si S. S. assistera réellement la République. Ici on trouve que le Trésor est bien appauvri par l'argent envoyé aux Turcs et par la peste ; sans de forts aides la guerre serait impossible... Le roi de Pologne a annoncé la prise de Setzin. On me dit aussi qu'on a décidé dans les Grisons la levée des soldats de la part de la République... Sont arrivés deux navires anglais avec 100 pièces de canons en fer, achetées par la République pour les navires qu'on mettra à la mer. »

Le 28, Cybo écrit à Ranuzzi :

A quest'hora havrà facilmente anche V. S. Illma intesa costì la risoluzione presasi dalla Spagna d'intimare la guerra alla Francia, e delle represaglie insieme già seguite contro mercanti e merci Francesi inferite da Spagnuoli. Con tutto ciò non lasci V. S. Illma di contribuire tutta l'opera degli ufficii suoi ove conosca poter esser fruttuosa per riparare, e rimediare se sarà possibile, onde si potesse ripigliar il filo della trattazione delle differenze per comporle, e non mancare a veruna delle parti proprie del suo apostolico ministero, e della sollecitudine pontificia e bacio ecc. P. S. che potendo conseguire una sospensione di armi, sarebbe il riparo più salutevole à trattenere i progressi delle armi (1).

---

roi pourra les aider ; tandis qu'ici on tâche de tranquilliser la Hollande, l'assurant que c'est ailleurs qu'on fera la guerre à l'Espagne.

(1) Le même jour, il ajoute : « d'après la copie de la lettre de l'abbé de Ste Marie, V. S. verra quel fondement on peut avoir sur les traités conclus avec cette Cour. Malgré la suspension qui avait été accordée, on divulgue toujours davantage, et avec des manières irrégulières et violentes, l'abominable doctrine des Propositions du clergé. J'informe de ce fait V. S. Illme afin qu'elle puisse s'en servir à l'occasion. »

Le 30, Mellini répète qu'on n'admet pas de négociations ou traités particuliers, dans la croyance que tout ce que veut la France n'est que pour ruiner cette Couronne. Ici on tient au congrès général disant que le très-chrétien veut séparer l'Espagne des coalisés, l'empire et la Hollande. « En attendant les nouvelles de Mgr Ranuzzi, j'ai mis en relief les regrets de S. S. pour cette nouvelle guerre, son grand désir de la paix et ses efforts pour la guerre contre les Turcs, et la gloire qui en résulterait à cette Couronne acceptant les conseils de S. S. Tous me répondirent que la foi manquant dans la France, et ne pouvant pas tolérer ses invasions, on préférait une guerre ouverte à une cachée ; on a répété les mêmes choses au césarien et au hollandais lesquels conseillaient la paix ; et Medina ajouta même au premier qu'on ne peut plus traiter pour la paix et que, par pure nécessité, on doit poursuivre la guerre et que l'empereur et la Hollande devraient faire la même déclaration. Malgré cela, bien du monde persiste à croire que tout ce qu'on dit touchant la guerre vient de l'entente, entre la France et Medina, pour que celui-ci puisse mieux faire accepter l'accord déjà conclu. Toutefois, le duc laisse croire tout le contraire ; ayant déjà transmis en Flandre un million de *pezze* d'or. On dit en outre que pour faire la guerre on veut engager la province de Gueldre aux Hollandais pour quatre millions, que ceux-ci offriraient pour la défense des Pays-Bas ; mais tout le monde nie ce projet » (1).

Le 31, Ranuzzi mande à Cybo :

Avendo il Re fatto sapere a questo Sig^r Marchese della Fuente ambasciatore di Spagna che gli avrebbe data l'udienza di congedo per la mattina di mercoledì prossimo passato, l'Ecc^za sua si portò la sera precedente alla Corte, et entrato nell' appartamento trovò, che S. M^tà stava giocando al trucco ; Non potè però assistere alla cena, perche la M^tà Sua cenò in privato.

La mattina dunque di mercoledì introdotto all'udienza del Re, disse in primo luogo, ch'erano 40 anni, che haveva l'onore di servire al Re suo Sig^re e che durante un corso così lungo di tempo, non gli era mai accaduto di aver un ordine, che tanto l'avesse sorpreso, quanto era stato quello venutogli ultimamente di doversi ritirar da questa ambas-

ciata, in occasione di così cattiva congiuntura, qual era questa presente. Prima però di partire, gia che era tempo di Giubileo, voleva confessarsi à S. Mtà medesima in proposito di una certa voce, che era corsa per la città, ch'egli fosse stato l'autore della guerra ; Doveva dunque confessar sinceramente, che tutte le volte, ch'era stato rechiesto del suo parere, o che gli era convenuto dare il suo voto, non altro avea sostenuto, se non che doveva la monarchia di Spagna, anche a qualsivoglia costo, conservar l'onore, rispetto alla fede data ai principi suoi collegati ; e la sicurezza per quello, che riguarda lo stabilimento d'una pace durabile ; Nulla importando nel rimanente un poco di terreno più, o un poco meno. Sapeva egli molto bene, che molti, ciò sentendo, l'averebbono tacciato di poco politico ; ma niuno avrebbe ardito di censurarlo di poco ono ato ; e molto meno sperava tal censura da Sua Mtà, la quale tutto il mondo sapeva quanto fosse generosa e preggiasse la propria parola. E che fosse il vero, ch'egli altro non cercava, che l'onore, e la sicurezza per ogni trattato da farsi, dichiarava avanti la Mtà Sua, che se in quel punto medesimo gli venissero fatte proposizioni non lontane da queste due punti, sarebbe egli prontissimo a sottoscriver subito ogni trattato. Tali dunque erano sempre stati, et erano tuttavia i suoi sentimenti. E tali ancora gli averebbe sempre conservati in ogni tempo, et in ogni luogo, che si fosse trovato.

Il Re è stato detto, che rispondesse esser giunte, anche ai suoi orecchi, le voci, che facevano esso ambasciatore, almeno in gran parte, autor della guerra. Ma che nondimeno dava ora più credito alle sue parole, sapendo ben l'uso, che corre, di rapportar le cose diversamente dal vero ; et alle volte ancora di avvelenarle. Restava perciò la Mtà Sua sodisfatta del suo procedere, dichiarandosi di averlo conosciuto per huomo d'onore, e che aveva ben servito il suo Re ; onde aveva meritate ancora le più grandi ricompense ; e S. M. gli desiderava la più grande. Del resto l'assicurava del desiderio, che aveva di fargli piacere in ogni congiuntura, che le si presentasse.

Questa è la sostanza del ragionamento, che fu accompagnato da molte altre parole di sommissione, e di rispetto per parte dell'ambasciatore, e di bontà, e umanità per parte del Re ; Tanto che l'ambasciatore s'intenerì in modo, che quasi non poteva più parlare, e Sua Mtà ancora diede qualche segno di tenerezza.

Oggi poi l'introduttore deglì ambasciatori ha portato in nome del Re a S. E. un gioiello di diamanti di valore di mille e cinquecento

doppie in circa, col ritratto di S. M[tà], et al segretario dell' Ambasciata una collana d'oro di valore di 500 scudi.

La partenza del Sig[r] ambasciatore da questa città, che doveva seguir oggi, si è differita a domani, per l'instanza, che l'E. S. ne fece al Sig[r] di Croissy, a titolo di sfuggire il cattivo augurio, che si ha in Spagna, quando si comincia il viaggio nel giorno di venerdì.

CHAPITRE XVI.

La Pologne en 1684.

Il fallait continuer la guerre suivant les accords de la ligue, mais la guerre, dont le théâtre était la Hongrie, ne paraissait pas bien attirer la valeur du roi. On conclut la ligue avec la République de Venise, et on traita la réconciliation avec la France qui ainsi reprit son influence à la Cour de Varsovie.

Le 1er janvier 1684, Cybo informe Pallavicini :

Al Sigr Abbe de Noff, fù hiersera à i piedi di N. Sre, fece S. Stà un'ampla espressione del tenero affetto, e della singolar stima, con cui riguardava il Rè, e tutta la Casa Reale, e particolarmente la Regina, considerata dalla Stà Sua come il più efficace istromento in haver conciliata la Lega con l'Impre, dalla quale poi erano uscite tante vittorie, e la sicurezza publica ; incaricando al medesimo Abbate di rappresentare questi suoi paterni sentimenti alle Mtà Loro, e di rallegrarsi per sua parte principalmente con la Regina dell'illustre prova, che havea data di valore, e di spirito eccelso il Principe Giacomo suo figliuolo nell'espugnazione di una piazza tanto considerabile, com'era quella di Setzin, con aggiungerle, che S. Stà benediceva un così illustre incaminamento nell'armi di detto Principe, e che da questo formava presaggi altissimi della virtù di lui in età più matura in gloria, e beneficio di tutta la Christianità. Questo officio, et espressione vuole N. Sre che V. S. porti in suo nome al Rè, al Principe Giacomo, e singolarmente alla Regina.

Le 2, Pallavicini justifie le retard que met le roi à formuler le projet de la campagne, parce qu'il veut bien réfléchir et étudier les intentions de l'ennemi, et voir où les Turcs établiront

des ponts sur la Danube. Aussitôt que le roi aura fini son travail il le remettra au césarien qui l'attend ; et le nonce espère pouvoir l'envoyer bientôt à S. Em., ajoutant que, de la diligence que met S. M., on peut en conclure qu'elle est bien disposée à faire la guerre. « Et comme le roi m'a écrit en m'engageant à pousser les vénitiens à entrer dans la ligue je prie V. Em. de m'informer de ce qui se passe à Rome à ce sujet et aussi touchant les préparatifs des Turcs. Ici on dit que déjà le commerce est suspendu et que le ministre du roi est prisonnier à Adrinople enfermé dans une chambre obscure. » Il ajoute qu'il lui serait utile aussi de connaître l'importance des subsides de la libéralité pontificale, assurant qu'il gardera le secret (1). Et, à cette date, il répond :

Collo spaccio di 20 Novembre V. E. m'avvisa essersi viste costà lettere del Preposto di Lancicia Segretario di S. M. nelle quali ragguaglia, che trè ò quattro giorni doppo la vittoria di Vienna era stata trovata in una Chiesa distrutta e brugiata da Barbari un' Imagine della B. V. di Loreto con due iscrittioni alla destra e sinistra della medesima in una delle quali era scritto In hac Imagine Mariae vinces Joannes, e nell'altra In hac Imagine Mariae victor ero Joannes aggiungendo l'E. V. esser volontà di N[re] Sig[re] che io ricerchi diligentemente la verità di questo, e ne la ragguagli, il che hò comminciato à fare come dirò in appresso et anderò proseguendo.

Io avevo dato parte à V. E. di questo caso nel foglio à parte de' 26 Novembre, all'hor che ne fuì avvisato dal Campo, e trovo vero l'espresso in detto foglio che concorda coll'avvisato dal Preposto.

La Maestà del Rè sapendo, come io andavo prendendo informationi sopra ciò, m'ha mandata l'Imagine istessa. Questa come hò visto è in tela d'altezza di trè in quattro palmi, rappresenta la B. V. di Loreto al lato sinistro e destro della quale sono due Angeli con palme in mano e le mani tengono due cartelle che pendono e sono coll'iscrittioni sudette. Due Pittori sentiti da me, osservata bene la tela, han attestato esser la pittura di più anni, e non men d'essa le due cartelle e parole, rendendo essi di ciò buone ragioni.

L'Imagine è lacera in più parti, e come credesi per ingiuria de' Bar-

(1) Le même jour, il écrit qu'un courrier de Moscou annonce le départ des commissaires pour le congrès qui se tiendra à la frontière de la Lithuanie et que l'envoyé césarien destiné à Moscou part pour Linz et ira au congrès.

bari. E stata trovata in una Capella rovinata d'un Villagio vicino à Vienna poco doppo la Vittoria. Il confessore del Palatino di Russia Gran Generale del Regno fù il primo, che la trovasse, et il Generale che ponderò i motti la volle per presentarla, come fece al Re. Circa l'inventione n'attendo avvisi più certi, non sendo qui presenti nè il Generale nè il suo Confessore. Quel che è certo, et è stato visto da me è l'essere la pittura di qualche anno con quelle parole di pari tempo.

Io cerco il nome del luogo, ov'era l'Imagine per far fare cola diligenza, se pur vi è ritornato alcuno degl'habitatori. Voglio far interogar questi se sanno chi facesse formar questo Quadro, e perchè vi facesse apporre queste parole, ò almeno in che senso l'hanno intese per il passato.

Il luogo è vicino all'Ungheria, ove Gio : Huniade ottenne gran vittorie, hor stimo à proposito di ricercare se vi fosse alcuna imagine antica con tali motti della quale questa possa esser copia. Questo è veramente un indovinare, ma in materia si grande parmi che debba essaminarsi anco quel che può essere. Et all' E. V. fò ecc.

A la même date, Cybo écrit à Mellini : « N. S. est d'avis que les cadeaux sont fort agréés à la Cour de Pologne ; les français s'en sont toujours servi pour maintenir les bonnes relations. V. Em. doit insinuer qu'il serait bon de profiter de l'occasion pour envoyer de temps en temps des cadeaux au roi et à la reine, qui, on le sait, aiment ces choses ; et la reine-mère, sœur de l'empereur, serait la plus indiquée, comme intéressée au sort du frère. V. Em. doit aussi rappeler que S. M. a accordé des pensions aux fils du duc de Lorraine ; on pourrait avoir les mêmes égards pour les fils du roi, surtout que l'un d'eux s'est distingué dans des faits d'armes qui lui ont valu des éloges » (1).

(1) Le 10 février, Mellini répond qu'il a fait des démarches en faveur de la Cour de Pologne. « J'ai appris que la reine régnante a parlé de ma conversation au césarien, lui demandant conseil sur la qualité et quantité des cadeaux. S. Exc. lui conseilla quelque objet de valeur parce qu'à cela tient spécialement la reine, voulant aussi aider les fils qui sont pauvres. L'ambassadeur me dit qu'il en a parlé à Medina touchant la pension à donner au fils sur des biens ecclésiastiques et publics ; en outre la Toison d'or pour l'aîné qu'on a envoyée à l'empereur pour qu'il la remette quand il le croira plus à propos. Et, au sujet des fils du duc de Lorraine, du mo-

Le 8, Cybo (1) mande à Pallavicini : « V. S. comprend bien

---

ment que le conseil d'Etat avait souvent déclaré qu'il fallait donner des gratifications à ces princes, assignant à l'aîné 20,000 ducats et 10,000 au cadet ; mais quoique ces décisions fussent prises depuis quelque temps on ne les réalisait pas, voulant les réunir à la Toison d'or. Toutefois le césarien en prit occasion pour solliciter Medina à en hâter l'exécution, et le duc promit de le faire. Et, le 2 avril, il annonce qu'on vient de publier qu'on a accordé au fils du roi de Pologne la pension de 10,000 écus ; je suis aussi informé qu'on a décidé d'envoyer quelques objets comme cadeaux à la Reine, mais sur la qualité de ceux-ci on garde le secret. Et, le 10 septembre, Cybo lui écrit : qu'on espérait que la reine-mère aurait mis autant d'empressement que l'empereur pour faire ses envois ; d'autre part étant donné le peu de ressources actuelles de la Cour, elle aurait très bien pu se servir de quelques-uns de ses bijoux, les faisant monter à la mode.

(1) A la même date, le nonce l'informe que le prince Lubomirsky, maréchal de la Cour, au service de César, part pour Linz, « et de cette manière V. Em. recevra plus vite la nouvelle de la victoire des Polonais sur les Tartares, le matin on a chanté le Te Deum ; voilà encore une victoire due à la libéralité pontificale. » Et, le lendemain,il informe que le sénat s'est occupé de la milice brandebourgeoise ; l'électeur s'est obligé à l'entretenir durant six mois ; après, elle sera à la charge du roi, mais, arrivée en retard et s'agissant d'une guerre sacrée, on a fait dire au prince de continuer à la maintenir, sinon de la rappeler. On a discuté aussi des négociations avec les Moscovites et l'on a décidé de faire le possible pour les amener à l'union. On dit que les soldats de Tököli ont assailli un corps de Lithuaniens ; Tököli envoya faire des excuses au roi ; mais le chancelier déclara à l'envoyé hongrois que S. M. ne s'occupe plus de lui. Et, le 16, il transmet la copie des instructions données à Lubomirsky : Quod ad bellum attinet primo vere gerendum, curabit magnificus Maresciallus positivam Maiestatis Suae Caesareae intelligere declarationem quidnam ex reciproco amore Regiae Maiestati, et Reipublicae praestare intendat Sua Caesarea Maiestas,non solum ex vi sacrae unionis et societatis,sed etiam pro iustitia, et mutuo amore.

Ex parte autem Regia aperiet sensum S. M. Caesareae nimirum quod quam primum fieri potest tempestive, et eodem tempore opus erit circa Danubium operationes bellicas inchoare quo facto mole sua ruet Camenecum in Podulia novae arces in Ungaria Deo dante cadent : ad quem finem inter Scetinum et Lercam expediret locum eligere presidio firmandum. Insuper *faciam* et novo *gradiam (sic)* Turcica castella occupare et diruere.

In quantum videbitur primo vere Cassoviam et Pressoviam aggredi optaret S. Mtas dummodo simultaneo non successivo Marte sine temporis dispendio. Quod si *ere (sic)* visum fuerit ad tempus supersedere ab oppugnatione praedictorum locorum facile S. Mtas consentit in hanc opinionem

ce qui est nécessaire pour dissiper tout nuage entre l'empereur et le roi ; N. S. attend des fruits du zèle de V. S. et de l'âme généreuse du roi, touchant la nécessité de maintenir la ligue. On a reçu la copie d'une lettre de Tököli, qu'il envoya aux comitats avant de se rendre chez les Turcs ; c'est un nouvel acte de sa perfidie ».

Le 14, Pallavicini informe que malgré que la Porte soit très irritée contre la Pologne, des nouvelles de Moscou assurent que les victoires des Polonais conseillent toujours plus les Moscovites à s'unir ; on y craint toutefois de nouveaux trou-

---

dumodo indispensabili necessitate fiat aggressio Pontium Escettensum super Drava, qui Velabrum *pendi (sic)* sunt, vel taliter defendendi ne ulla fiat com *(sic)* Ungaria Turcis comunicatio, quod facilius sedes Regni veniat in potestatem. Non dubitamus itaque Suae M^tis Cesareae consilium bellicum accuratissime perpensurum quantum intersit ut semel confusus et divino auxilio semifractus hostis, quietis et recollectionis spacia non habeat, quo maiores ex inde sumant animos externae potestates quas ad societatem armorum invitamus, nec deterreantur, quod Deus avertat, omissione alicuius opportunitatis in prosequendis victoriis.

Exponet identidem quod prudentia humana, et sanae rationis dictamen suadet non sufficere ad securitatem publicam campo monuisse, et fregisse hostem, nisi idem sine mora et respirio Europeos extra fines proturbetur, hoc autem fieri nequit, nisi Venetorum Respublica necessario, et salutifero consilio armorum societati accesserit, nisi valida Classis exclusa omni mora in Arcipelago Propontidem ingrediatur, fame Constantinopolim, et terrore arctatura, imo si daretur occasio, et occupatura.

Quare firmiter credit Sua M^tas bellicum S. M. Caesareae consilium nihil in se desiderari passurum quod ad promovendas tam pias intentiones spectare videbitur, maxime vero circa commeatus pontesque, quorum primum enervat exercitus corrumpit victorias, aliud praeciosa belli momenta dolenda semper iactura preter *labis sinit (sic)*.

Stimo molto utile che il Rè sii espresso così, se bene come vedesi nel..... *(sic)* vuol cavare de' sussidij da Cesare però che in questa guisa si è assai impegnato, confessando che la buona ragione della guerra vuole che questa si facci sul Danubio, onde per honore bisognerà che così si faccia quando bene anco non si habbino da Cesare i sussidij che si vorriano.

Questo voto si desidera da S. M^tà che sii segretissimo, e così è qui.

Osservo che il Rè non fà mentione dell'andata in persona sopra che lo scoprirò destramente per non mostrare di dubitarne.

bles politiques intérieurs. La Perse aussi avertit qu'aux frontières ottomanes elle tient un corps d'armée prêt à envahir l'empire. Le roi est bien content d'entendre ces nouvelles ; il se prépare à faire marcher ensemble les Lithuaniens et les Allemands contre Tököli, pour lui prendre Monkaz, forteresse où le hongrois tient ses richesses (1). Et, le 16, il ajoute :

Domenica sera fui longamente con S. M. e si parlò di varie cose concernenti li preparamenti della guerra, et io la supplicai à voler prendere quanto prima le sue risolutioni circa li regali da mandarsi à Cosacchi in Bessarabia per animarli et incoraggiarli, et anco per le reclute della fanteria, che son le cose, che hanno bisogno d'esser fatte subito. Hor la M. S. m'assicurò, che l'haveria fatto e due giorni doppo, havendo prese le due risolutioni, mi ricercò sussidii per potere adempire questo, et altro che haveva risoluto. Fu adunque convenuto, che à Cosacchi si mandassero 100,000 fiorini, 500 Pezze di Panni di Slesia per Vesti, otto d'Olanda per gl'habiti degl'Ufficiali. Che si pagassero 12,000 fiorini alla Cavalleria che và in Bessarabia, et altri 100,000 per l'Artiglieria del Regno per metterla in buon stato per la futura Campagna, e con che il Generale debba mandare 9 Pezzi con tutto il necessario à i Cosacchi ; e finalmente che si somministrassero 200,000 fiorini per le reclute dell' Infanteria. Questo tutto che ascenderà à 450,000 fiorini di m[ta] corr[te] che S. M. desiderava si spendesse in quest' usi, dissi, che haverei fornito, essendo tutto benissimo impiegato, sendosi solo slargata forse la mano un poco circa l'Artiglieria, ma perchè la M. S. riputava doversi fare tanto, et à me non constava il contrario, et in ogni caso havendo questo danaro il Generale, ch'è un bravo huomo, e che serve in persona con gran vigilanza, diligenza è sodisfattione di S. M., stimai bene non replicare al suo volere. Questa somma dunque io vado facendo pagare se bene non mi è ancora giunta,

(1) Le 23, il annonce l'arrivée du général Scharffemberg pour arrêter avec le roi, au nom de l'empereur, le plan de la campagne. « Il vint me voir, et demande aussi, au nom de César, que le roi mette à sa disposition 3000 chevaux Lithuaniens pour agir contre les Hongrois. Quant aux projets de la campagne tout est remis à Lubomirsky qui se trouve à Linz et il est probable qu'on se mettra d'accord. Je travaillerai aussi pour les Lithuaniens, car l'empereur voudrait attaquer Cassovie et Eperies, en même temps qu'il tâche de gagner les rebelles par la clémence et les grâces. Il s'agirait que les Allemands et les Lithuaniens aillent au secours des assiégeants des forteresses. »

à cagione della gran distanza, e per i tempi che corrono à Mercanti di pagare i cambii, che poca parte dè 100,000 Cruciati, onde mi converrà facilmente prenderne in prestito parte, come mi studierò di fare, perchè non si ritardino queste cose importantissime, che convien siin fatte senza dimora alcuna. Come può arguirsi da questo, almeno in generale, poco danaro vi rimarrà de' sussidii da darsi, e perchè i maggiori bisogni sono per uscire in Campagna, et il tempo è breve, non sendovi che 3 mesi, et il proveder qui il danaro và alla lunga io antepongo che quello,che si vuol fare,seria ben farlo subito e non con rimesse, ma lettere di credito per Amsterdam, perchè così dandosi il bisogno subito vi saria il danaro, e non bisognando hora, si potriano attendere le rimesse. Che è quanto mi occorre rappresentare. Et all' E. V. ecc.

Le 23, il ajoute que la reine ayant pressé, à différentes reprises, S. M. de parler en faveur de Mgr de Beauvais ; le roi a fini par écrire à N. S. que, ne soupçonnant plus ce prélat d'avoir coopéré à la rupture de la Diète, il retire ce qu'il a dit contre lui et voudrait le voir promu (1).

Le 30, Pallavicini écrit deux lettres : dans la première, il annonce que, comme dans le Conseil il y avait de l'opposition, il se rendit chez le roi et lui montra les dépêches de S. Em. qui conseillent l'union pour la destruction des révoltés en Hongrie. On a fini par décider que la cavalerie lithuanienne irait se joindre au général Rabatta, afin de couvrir le siège d'Eperies ; Landereno Nedizieczìu, laissant Cassovie pour un autre moment. L'empereur s'oblige à fournir les vivres, mais le roi a voulu mettre la condition que la population d'Eperies ait à donner satisfaction des offenses faites jadis aux troupes royales. « On a inséré dans l'acte d'accord que le roi y a consenti pour plaire à N. S. Je prie, conclut-il, V. Em. de voir

(1) Mais, le 26 février, Cybo lui répond que les rois n'ont pas le droit de nommer des cardinaux, et seulement la liberté de recommander des sujets qui peuvent mériter cette distinction ; mais ceux-ci doivent être à la convenance du pape, seul arbitre de les admettre... « V. S. doit, par conséquent, agir avec habileté auprès du roi, afin qu'il ne s'engage pas en faveur de Mgr de Beauvais ; car il peut arriver que le pape bien que toujours disposé à complaire S. M., ait à refuser un tel sujet. »

si S. S. serait disposée à envoyer un bref au roi à ce sujet, ou au moins d'en manifester sa satisfaction à l'envoyé polonais ». Dans la seconde, il répond que le roi fut très affligé en apprenant que N. S. a douté de lui pour les affaires de Hongrie (1), lui qui a tant de vénération pour S. S., « toutefois, j'espère l'avoir persuadé du contraire, mettant en relief ce qu'il avait fait contre Tököli, malgré l'opposition des siens, de manière qu'on aurait dû au contraire exalter son zèle envers l'allié. Le roi estime avant tout la sincérité et l'honnêteté dans l'action avec rectitude d'intention, sans intrigues et prétextes. L'envoyé césarien qui l'accompagna durant la campagne n'a aucun doute sur sa sincérité. On ne peut reprocher à S. M. si les affaires hongroises sont ainsi » (2).

Le 2 février, il annonce que lui est arrivé de Linz un gentilhomme de l'ambassadeur de Venise, porteur d'une lettre du card. Bonvisi, conseillant de hâter la conclusion d'une ligue de la République avec la Pologne dans les mêmes termes que celle entre le roi et César ; mais il y a la difficulté que dans cette dernière chaque partie s'oblige à ne pas signer la paix sans le concours des alliés. « J'en ai écrit au roi et j'ai réussi à vaincre l'opposition de quelque ministre. S. M. a écrit une belle lettre à la République, et on envoya la plénipotence à Lubomirsky à Linz avec les instructions de signer le même traité que celui que signera l'empereur ; j'espère que l'on ne fixera pas en détail le chiffre des forces, et qu'on laissera le soin de la décision à Linz. Le roi aurait voulu, comme au temps de Candie, que Venise aille aux Dardanelles, mais j'ai obtenu qu'on laissât pleine liberté d'opération. Probablement,

(1) Le 26 février, Cybo lui déclare que le pape n'a jamais douté de la sincérité du roi et qu'il a parlé dans ce sens à l'abbé Denoff, tout en envoyant le bref demandé.

(2) Le même jour, il informe que la correspondance de Tököli avec un autre rebelle ayant été saisie, on a appris que le Gr. Vizir a été étranglé le 25 décembre et que sa tête a été portée au Sultan. Il avertit aussi que le palatin de Moldavie, dépendant de la Pologne, a repris sa place et refoulé l'attaque de celui qui voulait la lui usurper.

on insèrera dans l'acte que les Vénitiens n'ont rien à prétendre des dîmes en Italie, mais je ferai faire exception pour celle sur le clergé de la République vénitienne. »

Le 6, il annonce que Tököli a écrit au roi pour se plaindre que S. M. déteste la nation hongroise et veuille le mettre mal avec les barons qui le suivent etc... Le roi n'a pas répondu, mais il a fait dire verbalement qu'au contraire il apprécie tellement cette nation qu'il a toujours conseillé à César la clémence et l'amnistie ; et que, quant aux magnats et aux barons, il a tâché de les soustraire à la tyrannie que lui, Tököli, exerce sur eux, sous l'apparence de vouloir leur liberté. Et, le même jour, il ajoute que le roi, à la suite de la déclaration de la République de Venise, trouve que, entre autres, il faut traverser le territoire ottomman et atteindre Gallipoli pour se joindre à la flotte vénitienne ; mais la reine a dit qu'on voulait de cette manière renouveler le fait de Vladislaw, roi de Pologne et de Hongrie, mort à Varna, et elle se fâcha contre les ministres, les accusant de vouloir aussi le sang du roi ; elle est toujours sous l'impression du danger couru par le roi à Barcan. « On peut prévoir que la reine, pour la nouvelle campagne, créera des embarras ; il faut l'avoir amie afin qu'elle soutienne la ligue, en lui envoyant la Rose d'Or, moyennant laquelle, au dire de V. Em., il sera possible de la contenter (1) ».

Le 20, il informe qu'en Hongrie le mauvais traitement, le temps, les maladies ont fait bien plus de mal à l'armée polonaise que les Turcs ; les malheurs ont été considérables car plus de 40,000 chevaux sont morts et cela donne occasion à des plaintes de la part de ceux qui sont contraires à la guerre ; toutefois, dans les diétines ils n'ont pas eu d'adhérents et tout est passé selon la volonté du roi. Mais les contributions se prélèvent très-mal ; ne payent que ceux qui le

(1) Le 11 mars, Cybo lui annonce que dans la semaine prochaine on lui fera l'expédition de la Rose d'Or pour la reine et du stoque et du *Berettone* pour le roi. « V. S. en les remettant à LL. MM , ne négligera rien pour les rassurer au sujet de la paternelle affection de N. S. »

veulent ; le Trésor ainsi reste vide et si l'on réclame on répond qu'il n'y a pas de remède... Le prince moldave nommé par la Pologne est très-agité, parce que les Tartares, de retour des provinces turques,ayant appris la dévastation de leur pays et de la Bessarabie grâce à la coopération des Moldaves, veulent prendre leur revanche et déposer le nouveau prince. On a envoyé à celui-ci des subsides pour enrôler des soldats afin d'aider les cosaques. Et, le 27, (1) il informe que,tandis que

(1) Le même jour, il se justifie de ne pas pousser S. M. à se rendre en Hongrie, parce que tout est encore en désordre. Le roi voudrait même commencer par la reprise de Camenitz, mais on voit qu'il faut d'abord reformer toute l'armée, la refournir de chevaux, etc., car tout a été décimé par les maladies et le séjour en Hongrie ; les contributions ne rentrent pas et même les nobles demandent qu'on les leur diminue, à cause des dégâts dont leurs terres ont souffert. Le roi, en faisant les comptes, trouve que 900,000 fl., sont nécessaires et il voudrait recourir à N. S. « J'ai tâché, écrit-il, de faire et refaire les projets; et on a décidé de demander 200,000 th. à prélever en anticipation sur les dîmes, avec promesse de ne pas en demander davantage à S. S. pour la guerre de cette année, et d'entrer en campagne en mai si la somme arrive bientôt. La reprise de Camenitz pourrait être tentée, mais on agira suivant l'intérêt de la chrétienté et non de l'utilité du royaume.Les 200,000 th. équivalent à un million et 200,000 fl. m. cour., et les 300,000 fl. en plus des 900,000 demandés seraient assignés aux cosaques. Avec la remise des 100,000 *crociati* j'aurai 200,000 fl. de b. m. et j'espère arriver à faire compter parmi les 300,000, les 100,000 et les draps remis dernièrement aux Cosaques et qui ne sont pas encore payés, de manière que lorsque N. S. voudra accorder la grâce il n'aura plus à donner que 150 ou 160 mille th. impériaux ; et afin d'avoir l'argent le plus vite possible, lorsque j'aurai la promesse de S. S. je demanderai au roi de l'avancer. Il est vrai que S. M. se montre contraire, mais un de ses amis intimes m'a écrit à ce sujet : *credo tamen moraliter id futurum, ubi viderit necessitatem inevitabilem et cum S. M. numquam aliter fecerit crimen gloriae ejus inferrem penitus dubitando.* Je serais donc d'avis de me faire parvenir de suite par Amsterdam 200,000 fl. de b. m., ou plutôt de m'envoyer une lettre de crédit de même somme, moyennant laquelle je compte obtenir du roi le prêt qui permettra de mettre de suite en ordre l'armée. Je prie aussi V. Em. de m'écrire une lettre à pouvoir donner à lire, afin que je puisse m'obliger, au nom de N. S., à restituer jusqu'à 200,000 th. bien que je ne m'en prévaudrai pas. Et je prie aussi de m'en donner avis par une estafette et, de mon côté, j'écrirai à l'abbé Borghi à Venise. Et le nonce conclut en disant que ce n'est nullement de sa faute si les choses en sont à ce point, car il fait tout son possible pour en sortir. »

les Lithuaniens marchent en Hongrie selon l'accord avec Scharffemberg pour s'unir avec les Allemands, ni ceux-ci ni leur général Rabatta se font voir. On y a même envoyé un secours de 20,000 fl., mais le messager rapporta l'argent, car les Lithuaniens se trouvant mal logés et seuls, n'ont plus voulu rester et rentrent dans leur pays. Tout cela a beaucoup troublé le roi (1) ; et on en rejette la responsabilité sur l'envoyé césarien, qui aurait précipité l'exécution de l'accord sans qu'il y eut de préparatifs de la part de l'empire. Le roi fit voir au nonce des lettres du général Caraffa qui l'affirme. Ces incidents rendent impopulaire la Hongrie et bien que l'empereur eut donné des ordres on ne les a pas exécutés.

Le 5 mars, Pallavicini annonce que la Cour est en route pour la Russie ; et malgré que le voyage sera désastreux à cause de la fonte de la neige sur les routes, lui aussi se prépare à la suivre. Le roi voyant combien le congrès (2) avec les

(1) Le 9, il avertit que le v. chancelier l'a informé que le roi a rappelé ses soldats de la Hongrie, parce qu'ils se trouvaient trop exposés aux assauts de ceux de Tököli, et qu'il en a averti Bonvisi et l'empereur au cas où l'on voudrait les remplacer par des allemands. C'est bien regrettable, car de cette manière on perd les places que l'on avait reprises aux révoltés ; mais le chancelier dit que ce n'est pas la faute de la Pologne. »

(2) Il transmet la copie du procès verbal du congrès :

Conferentia 4 Sabbathi die 29 Januarii 1684. — Hac die Illmi Domini Commissarii Nostri in loco congressus primi comparuerunt expectabantque duabus horis adventum Moschorum ; Qui in gratiam Nuptiarum Senioris infirmi oculis, Czari Joannis triumphando, fermentatis satis superque inebriati potibus, diu quieverant. Hoc autem tempore cujusdam Alexandri Piotroviez Soltijk nuncupati Filiam Czarus in Uxorem duxerat, idque factum esse dicitur Sophiae Czarissae industria, et ut creditur fecisse id in postpositionem junioris Czari Petri, quem vellet vel non habere inter se, vel fortassis, ut Imperium divisum futurum esse deberet. Quam primum igitur comparuerunt, haud mora Illmus Dominus Palatinus. Posnaniensis super tria puncta in expurgationem objectorum disertissime argumentabatur.

Primo : quod voluissent ipsi habere tractationem perpetuae pacis, et nollent vigore pactorum Andrussoviensium jurisjurandi religione firmatam temporalis foederis tenere observationem, recusentque contra communem Christianitatis hostem conjunctionem, et Kijovie restitutionem. Secundo :

Moscovites traîne en longueur, a fait proposer la prolongation de la trêve pour six ans, et que les Moscovites aient à débourser une somme plus forte en considération de la guerre, étant

---

Probarent id authentice quomodo Conjunctio armorum legatione esset sublata ? Tertio : Utrum Rex Serenissimus per Karwow scium, Turcas et Tartaros Dominia Vestra debellaturos inter bellando induxerit et ex nostra occasione Czcherynum, amiseritis ? Hoc totum Summum Regiae Majestatis et Reipublicae dedecus reputabat. Ultra pergit in Sermone, aitque : Etsi Nos defensionem Fortalitiorum 1verso ignoramus et Kijoviam Turcis eo,quo cum iis tempore Pacta pepigeramus, reddidimus. Esto nunc Nos, Kijoviam tanquam a Turca vindicaturos et accepturos, quem admodum multa Turcica Fortalitia felicibus auspiciis Regiae Mtis Nostrae accepimus : Nempe Strigonium centum quadraginta Annorum spatio Turcico Regimini subjectum et alia propugnacula multa quae cui debebantur Sae Cesareae Mtis possessioni restituimus. A vobis vero tanquam nulla unquam subsidia habuimus ; ita et nunc non habemus.

Moschi unus alterius vocem praeconde, probaturos se pollicebantur. Et Odojewski habens in manibus aliquas Serenissimi Michalis Regis literas, gratiarum actionem pro notabilibus supsidiis bellicis in iis esse dixerat : sed ostendere noluerat. Interim urgebant, ut ad eam pro qua ventum est, sese reciperent tractationem, Nempe pacis perpetuae. Contra Nostri, prius restitutionem Kijoviae vigore juramenti desiderabant. Et si vellent perpetuam pacem, adinvenirent modum. Super haec consilium inter se habituri exiverunt Moski et mox Reduces. Odojewski prius signo Sanctae Crucis facto ex charta relegit. Si pacem perpetuam habere vellemus, aliam non posse esse nisi ut limites et fines iidem quales modo sunt conserventur Arcesque, qua cum Ukraina possidentur, perpetuis temporibus eorundem cedant possessioni. Post haec molesta illatione iam exacerbata Nostrorum corda 2ro in acrius presilierunt responsum. Moxque Illmus Dominus Palatinus Posnaniensis disertissime memorabat, perpetua juramento comprobata Pacta Polanoviensia, quibus quod non tantum ipsis paena violatorum pactorum pro quatuordecim annis ante initorum, donata sit ; verum etiam quod Serenissimus Rex Vladislaus cum esset Czarus Moschoviae propter hanc pacem illud Dominum [sic] Vasallo suo Michaeli Fiederovicz cesserit. Idque ut juramento ab ipsis comprobatum : ita violatum esse asseruit ; redderentque propria bona usque ad Novogrod Pskow et Wiazmam Valde super his exarserunt Moschi dedecori Czarorum adscribendo quod non deberent haec memoria [sic], quae Articulo primo Pactorum Andrussoviensium sepulta sunt. Erumpit Odojewski dicitque. Nostris non posse se [sic] amplius non tantum loqui : sed etiam nec sedere eum ipsis. Czadain scivisse se dicit,cum subdala [sic] Plenipotentiae. Nos advenisse charta, quod vel exinde nunc dicitur dare quod Nostra corda tanquam cultris transfixeritis et quemadmo-

déjà obligé au payement de certaines sommes. Le roi voudrait aussi que les Czars permettent aux Kalmuks d'entrer en Crimée et il recommande à ses plénipotentiaires de faire répandre en Moscovie la nouvelle que les Czars ont refusé l'invitation à prendre part à la guerre contre les Turcs ; on pourra ainsi induire le peuple à pousser le gouvernement à faire la paix perpétuelle avec la Pologne et à renoncer à certaines conditions impossibles. Le 22, il écrit que le Khan des Tartares est très irrité contre la Porte, ayant appris qu'on voulait le déposer ; et le roi voudrait gagner au moins sa neutralité moyennant 200,000 fl. que la Pologne a l'habitude de lui donner,

---

dum Nos Grodnae initis cum Turca pactis, magnis contemptibus affeceratis ita et nunc facitis et Dominus Palatinus Trocensis nullum, inquit, posse vulnus prius antequam tangatur sanari, nullumque ipsorum esse laesionem ex eo quod propria sua requirant. Interea cernere se palam fatetur quod in plenipotentia ipsis data tractationem perpetuae pacis ad scriptam non habeant, ideoque pacem nolint. Sciantque 2vo igitur hoc, ad nullos prius tractatus accessuros, quam in propositionibus suis de conjunctione et Küowia satisfacti non fuerint. Alias perpetuam pacem non posse subsequi. Atqui ipsi vicissim declararunt quod nihil sint tractaturi, antequam de pace perpetua prius concluserint ; Hoc, quod notandum, adjecto, habere se nobiscum belli occasiones, ex ratione per Regiam majestatem juramento non comprobatorum pactorum asserentes. Deductum est ipsis Andrussoviensium pactorum Articulo 32º Non obligari Regiam Majestatem ad juramentum, nec ideo ibi esse, vocabulum confirmare, ut significet jurare Iterum Odojewski legit ex charta. Talem esse Fidem Nostram ! quod Szulmanski Episcopus Leopoliensis postquam recesserit a fide Religionis propriae, dixerit coram Mercatore Smolenscensi Leopoli Regem Serenissimum hebetatam in cervicibus Turcarum frameam in Moschovitis acuturum. Ad haec Illmus Palatinus Trocensis respondit : Ut incepisse illos cum nûis [sic] Commissionem ita et finire. Neque esse ingenio destitutum illum dignum Episcopum. Porro inquit apud nos a calumnia Jus et Statutum liberat et fustibus vel potius Knutis pro verbis non verberatur. Protestamur coram Domino Deo et tota Christianitate quae Nostram Commissionem respicit, et conjunctionem contra communem Christianitatis hostem aggreditur. Non ex Nobis esse discordia. Concludit Romanadowski his formalibus. Cur vos Vestri amici Galli non juvant (haec dum proferebat verbo subsidebat). Utique habituri fueratis ipsos pro 3ro Mediatoribus. Replicatum sic est. Illos quoique citus in commune Christinitatis auxilium accessuros. Si viderent Nostram vobiscum conjunctionem.

espérant que S. S. y ajoutera quelque autre somme. « A ce propos, écrit-il, je me rappelle que l'empereur voulait accorder une pension aux Cosaques pour qu'ils fissent la guerre aux Tartares ; je vais en écrire à Bonvisi pour savoir ce qu'en pense César, car en payant le Khan on pourrait obtenir le même résultat. »

Le 22, Pallavicini annonce son arrivée à Jarasovia près de la Cour, après sept jours de voyage. Cette localité est connue par les rapports des étrangers qui y sont venus et se sont arrangés pour s'y loger, mais d'une manière bien misérable. Le roi a une habitation grande et assez commode, mais en bois, avec un très-beau jardin planté presque en entier par lui et dont il est fier. S. M. habitera là jusqu'à la rentrée en campagne. Le roi a reçu l'annonce que les articles de la ligue avec Venise ont été arrêtés ; « S. M. m'a tout lu et elle en est très-contente, d'autant plus que depuis le 18 d^r^ on ne savait rien. A présent on prépare la ratification et la plénipotence au cardinal Barberini pour le serment. De Léopol est arrivée une mauvaise nouvelle : plusieurs Cosaques voulant rentrer chez eux, le général Kuciski est allé les trouver pour les faire rester, mais les Cosaques, furieux contre lui et le croyant d'accord avec le châtelain de Cracovie pour retarder la distribution du subside, le tuèrent et le remplacèrent dans le commandement par Mohila. Ce fait d'indiscipline est grave et d'un mauvais exemple à l'égard des Polonais. Mohila appartient aux Cosaques sujets des Moscovites ; il est tout à fait inconnu et à présent il faut travailler à gagner ce chef, d'autant plus que les Tartares ont essayé de le séparer de la Pologne ; toutefois le roi est très-aimé et estimé des Cosaques. On apprend que Tököli a repris Sytino, accordant une capitulation généreuse aux Polonais, ce qui fait croire qu'il a eu en vue de les mettre en antagonisme contre l'empereur ; mais les Polonais, pour prendre Unguar, ont bien battu les Tököliens. Hier, on a amené ici le vieux hospodar de Moldavie de la maison Ducas, qui a été fait prisonnier par les Moldaves et les Cosaques ; le roi a voulu avoir de lui des renseignements sur l'Orient, car l'hospodar est

très au courant de tout... Le congrès des Moscovites va se dissoudre, malgré que l'on espère que l'ambassade césarienne arrivera sous peu à Moscou. »

Le 5 avril, il informe qu'il a choisi le P. Fr. Bonesana, théatin et préfet du collège apostolique et de la mission arménienne à Léopol, pour porter aux Cosaques les largesses pontificales ; car ayant appris qu'on ne donnait plus aux Cosaques le subside du pape, il en parla au roi pour savoir si on avait réellement promis 50,000 fl. à leur retour de la Bessarabie. On ne connaît que trop les abus et que difficilement les soldats reçoivent leur solde ; ayant fait observer à S. M. que peut-être ce retard fut la cause du massacre du général, elle répondit que le châtelain de Cracovie avait donné comme explication qu'on attendait la rentrée des Cosaques au service, car on craignait qu'après avoir reçu le subside ils ne seraient plus revenus. A présent on travaille à les gagner par tous les moyens ; ainsi S. M. a congédié les députations des Cosaques qui attendaient à la Cour et leur a fait donner des costumes et de bons subsides ; les Cosaques, en ce qui touche le gouvernement, sont partagés en communautés. Le roi a décidé d'envoyer un lot de draps, des arquebuses, 2 pièces de canon, du plomb, du sel de nitre, etc. pour un total de 100,000 fl. et le tout a été confié au P. Bonesana, auquel on a donné une escorte de soldats polonais jusqu'à Léopol. Le religieux a l'ordre, aussitôt arrivé au camp des Cosaques, de demander à Mohila de choisir les délégués pour recevoir les cadeaux et les distribuer. En agissant ainsi, ces gens auront une preuve de la généreuse bienveillance du pape, s'affectionneront à l'église latine et perdront la haine qu'ils nourrissent contre elle. Le théatin non seulement connaît leur langue, mais aussi bon nombre d'officiers. C'est déjà un grand succès que cette mission ait été confiée à un religieux, car jusqu'à présent on a toujours défendu à tout étranger de traiter avec les Cosaques ; et ce fait pourra être un bon précédent pour l'avenir, les Polonais ayant besoin d'intermédiaires pour négocier avec les Cosaques, car en les traitant de paysans, comme on fait,

on les aigrit toujours davantage, on augmente leur férocité et on leur rend le joug plus insupportable. Le roi les traite de toute autre manière et il sait se les attacher. A présent on négocie avec les Cosaques qui habitent le long du Boristhène, et on attend déjà le retour de l'envoyé du roi, autorisé d'offrir comme arrhes 12,000 fl., promettant d'arriver à 50,000 lorsqu'ils auront mis à exécution ce dont on aura convenu et, avec le religieux, il y a aussi une personne qui pourra rester parmi les Cosaques. Le théatin a encore une commission auprès des Cosaques Kalmuks, pour les pousser à faire des excursions en Crimée. Comme tout cela est fait avec les subsides de N. S., « le roi m'a proposé, écrit Pallavicini, qu'on le fasse au nom de S. S., mais je l'ai remercié préférant que ce fût au nom du roi, car l'observance en serait plus vraisemblable et il suffit de savoir que l'argent vient du pape; expédition, frais de voyage, tout a été fait avec ce qui restait chez moi. Mais je dois encore faire face aux 50,000 fl. accordés au prince de Moldavie, qui en a grand besoin pour résister au nouvel élu des Turcs ; il est nécessaire pour nous de maintenir la Moldavie pour la défense de cette partie du Danube ; avec ces petits subsides on épargne de plus fortes dépenses pour les armées. Le roi négocie aussi avec le prince de Cantacuzène de Valachie, qui se montre favorable et a hier matin envoyé à Linz le frère du comte Ciacchi pour lui obtenir l'assistance de l'empereur ; et le roi croit aussi pouvoir gagner le Transylvain. Tout cela est bien, ajoute-il, mais les deux derniers princes, avant de se décider, veulent voir d'abord quelle tournure prendront les choses. J'ai écrit que le congrès des Moscovites avait été rompu ; et, en effet, on était en train de signer l'acte pour renvoyer le tout à un autre moment, lorsque le plénipotentiaire plus ancien des Moscovites dit : « pourquoi, au lieu de nous séparer sans avoir rien fait, ni pour l'union des armées ni pour la paix perpétuelle, ne pas reprendre les négociations et travailler avec plus d'activité ». Les Polonais y ont consenti et on voit que le premier commissaire moscovite est seul à posséder les secrets de sa Cour, car la semaine dernière l'envoyé polonais à Moscou a été traité d'une manière hostile

qui laisse croire que l'on veut profiter de ce que les Polonais sont occupés à la guerre pour les obliger à accepter des conditions onéreuses ; mais voyant la force de leurs armes, les Moscovites ont jugé qu'il est plus profitable d'agir de bonne foi et de reprendre les négociations. L'ambassade impériale doit être arrivée à Moscou et elle pourra être d'utilité à ces conférences... De Moscovie vient d'arriver un catholique persan avec des lettres du Sofi pour le roi, mais elles sont datées de trois mois, c'est-à-dire avant la conclusion de la ligue avec César. Ce personnage dit que la Perse tient une armée de 70,000 soldats ; qu'elle se plaint des Turcs parce qu'ils imposent des droits sur les marchandises et demandent la rentrée en Turquie d'un millier de familles émigrées en Perse. Le Sofi serait disposé à faire la guerre, mais à la condition qu'aucun des alliés puisse conclure la paix pour son compte. Ce persan a rencontré Mgr de Naxivan, qui doit se trouver déjà en Perse avec la lettre impériale ».

Le 7 avril, il écrit :

Colle lettere giuntemi hieri mi haveva il Sig^r^ Cardinal Buonvisi avvisato che i SS^ri^ Venetiani havevano ordinato al loro Ambasciatore in Lintz, di procurare che si dichiarasse nel Trattato della Lega quali debbino essere l'assistenze de' Collegati à quel Principe che fosse attaccato doppo la Pace, dicendomi, che se ben credeva, che ciò fosse ordinato supposto che la Lega non fosse anco fatta tuttavia stimava bene procurare, che il Re vi deliberasse per quel caso, che ciò impedisse la ratificatione de' SS^ri^ Venetiani. Hor io andai da S. M^tà^ e negotiai seco sopra questo punto, e l'hò persuasa à risolvere di promettere in quel caso l'assistenza con tutte le forze. Il V. Cancelliere che S. M. volle assistesse fu di parere contrario ma prevalsero la raggioni addotte da me. Io dicevo che se li Turchi sapessero che fatta la Pace non haveriano tante forze contro, facilmente potriano concludere questa in quel modo, che si volesse hora, per poi romperla quando le tornasse più à conto con una potenza sola delle tre che hora si trovano sopra le braccia, nel qual caso non sendo questa si potentemente assistita, si ritorneria alli pericoli di prima, onde se per evitare e superare questi è stata stimata presentemente necessaria la lega, e che questa operi con tutto il vigore, le medesima necessità militeria nel caso suddetto ; e per ciò essere utilissimo provedervi hora con una promessa scambievole. S.

M. trovo questa ragione forte e conveniente et inoltre ingegnosamente aggiunse ; che seria bene far così e farlo anche sapere all'Inimico che sapendo di dovere havere di nuovo tutti contro di se, quando attaccasse un solo de' Principi Collegati, anderia più cauto in rompere la Pace et in conseguenza questa, quando si concludesse, saria più stabile e sicura. Così rimane per questa parte aggiustato questo punto, quando facci di bisogno aggiungerlo alla Lega.

Mi hà la $M^{tà}$ S. communicato il piano della Cifra scrittale ultimamente dal Transilvano che contenendo alcune notitie di molt'importanza, ne hò fatto subito cavar copia per mandarla à V. E. come fò.

Ha travagliato in questi giorni la M. S. in calcolare l'Essercito effettivo, che haverà, e trova che saranno in piedi da 60.000 huomini, compresi i Cosacchi ; e dice risolutamente di volere essere in Campagna prima del fine di Maggio.

L'Elettore di Brandemburgo dà al Rè due mila fanti pagati per tre mesi ; cosa ch'è piaciuta molto, stante che il bisogno maggiore che si ha è della fanteria.

Si avvisa d'Ungheria, che il Techeli è chiamato à Buda, e facilmente per tenersi il gran Consiglio di Guerra sopra le operationi di questa Campagna. Et all' E. V. fò ecc.

Le 12, le nonce informe que l'envoyé d'Abaffi ayant dit au roi que les Turcs seraient disposés à faire la paix avec la Pologne, S. M. lui défendit de continuer ce discours, déclarant que tant que l'Allemagne, la Pologne et l'Italie subsisteront, les Turcs n'auront jamais de paix. Le roi craint beaucoup que ceux-ci puissent, le mois prochain, profiter de ce que l'armée polonaise n'est pas prête, pour renforcer la garnison de Camenietz et faire des provisions ; toutefois, il espère beaucoup des Cosaques, qui augmentent chaque jour en nombre de façon à être presque sûrs de la situation en deçà du Danube. « Ces jours-ci, écrit-il, j'ai dû leur débourser des sommes, car autrement il y avait à craindre qu'ils passassent à l'ennemi. Avec l'aide des Cosaques, le roi, pour la nouvelle campagne, pourra compter sur 60,000 hommes, et il semble décidé à envoyer des troupes contre Tököli, parce que ses soldats, qui ne vivent que de rapines, serrent de trop près Ungar et empêchent la correspondance de cette ville avec les Polonais. Et le nonce conclut ; je dois avouer que quoique le roi, ici à Jarovaia, semble vivre

tranquille parce qu'il y a bien peu de monde dans ses antichambres, il travaille au contraire beaucoup, car il faut de l'habileté et de la persévérance pour traiter avec des gens barbares ou de peu de foi, afin de les pousser contre l'ennemi ; S. M. m'a assuré qu'elle rédige elle-même ses longues et fréquentes dépêches. »

Le même jour, Pallavicini mande qu'au sujet du chiffre du 26 février, causant avec le roi de Mgr de Beauvais, S. M. lui dit que c'était un brave homme, « et j'ai répondu que N. S. se réglait selon sa conscience et d'après informations. Alors le roi entra lui-même dans la question des chiffres séquestrés jadis, qui, paraît-il, contenaient quelque notice sur la rupture de la Diète, et, sans dire un mot du prélat, S. M. constata combien cette découverte a servi à la conclusion de la ligue. Le cardinal Barberini a écrit, que pour tenter le dernier effort, il fallait que le roi même écrivît une lettre à S. S. en faveur de Mgr de Beauvais ; je crois que la lettre, en italien, a été déjàrédigée par Talenti, secrétaire italien du roi (1).

(1) Et, le 26, il ajoute qu'en parlant à Mgr de Chiovia à ce sujet, il lui fit observer que S. M., en recommandant Beauvais oublie que, il y a deux ans, elle l'avait prié d'écrire à Rome tout le contraire. Monseigneur sembla convaincu qu'il n'était pas opportun que le roi s'intéressât davantage de cet évêque. « J'ai dit que j'ignorais tout, mais que le pape ne se montrait pas satisfait de Mgr de Beauvais, et que, ce qui me paraissait plus vraisemblable, c'est ce que le roi dit autrefois à propos de la rupture de la Diète, car autrement c'eût été un fait bien grave pour la conscience de N. S. qu'un évêque fût allé contre la volonté de son chef dans une affaire qui tant l'intéressait et pour laquelle S. S avait tant travaillé ; que, du reste, si le pape avouait au monde ce motif de son refus ce n'est pas la réputation du roi qui y gagnerait ; et par conséquent, j'ai répété qu'il était plus convenable que le roi ne s'en mêlât pas. Et dans un postscriptum il écrit : la personne qui depuis une année travaille à déchiffrer les lettres du gr. Trésorier, les lisait l'autre nuit au roi, et comme souvent venait le nom de Beauvais, la reine en fit l'observation et le roi lui exprima son dégoût de l'avoir recommandé de nouveau au pape. Mais la reine répondit au roi, qu'en tout cas sa recommandation n'avait été d'aucune utilité car déjà à Rome on était renseigné Et le nonce termine en affirmant l'exactitude de l'information.

Le 26, il transmet cinq lettres : dans la première il annonce le projet du roi pour la campagne prochaine qu'on laisse prévoir pour la fin de mai. S. M. voudrait refouler le Turc au delà du Danube ; détacher de la Porte les princes qui se trouvent de ce côté ; renfermer les Tartares en Crimée et obliger ceux qui se trouvent au dehors de rentrer chez eux en se servant des Cosaques. Du reste, sachant que les Tartares ne supportent pas le joug des Turcs, le roi se contenterait d'obtenir leur neutralité, et il leur donnera des cadeaux, car ce sont des gens habitués à vivre de rapines et qui difficilement se résignent à rester tranquilles. Le roi compte fixer le palatin Pierre en Moldavie, parce que Démétri (1) n'a pas de jannissaires et, s'il cherche à troubler, il ne pourra pas vaincre ; on espère améliorer le traité déjà entamé avec le Valaque et qu'Abaffi, serré entre les deux armées, la polonaise et l'impériale, se décidera à se détacher des Turcs. S. M. trouve que ces négociations sont plus utiles à César que le corps de cavalerie lithuanien qu'il avait demandé, du moment qu'on réussirait à détacher des Turcs les Transylvains, alors les Moldaves et les Valaques, — quoique ces derniers ne soient pas des peuples guerriers, — rendront de grands services en procurant les vivres, en construisant des ponts, etc. Enfin S. M. déclare, qu'après tout, s'il faut s'unir à l'armée impériale elle s'y unira. Le roi (2) considère les trois armées comme n'en formant qu'une seule : la polonaise sera l'aile gauche, l'impériale le corps, et les vénitiens formeront l'aile droite. Il voudrait que tous entrent dans l'empire ottoman et que l'empereur laisse pour le moment la Hongrie, comme lui laisse Camenietz parce que tout ce qui restera derrière les épaules devra tomber. Toutefois il admet qu'on ne doit pas abandonner Bude, mais il est toujours de l'avis que Tököli, se voyant isolé, capitulera.

(1) Le 19, il avait informé qu'il semblait que les Turcs se concentraient à Belgrade ; et que le nouveau Palatin Démétri que les Turcs veulent mettre en Moldavie à la place de Pierre, s'avance avec des forces vers Jassy.

(2) A cette date, il écrit qu'il vient de recevoir le stoque et le chapeau pour le roi, ainsi que la Rose d'or pour la reine ; il se réserve d'en faire la remise en son temps.

Celui-ci vient d'envoyer des lettres pour le roi, pour N. S. et V. Em. ; ces dernières seront certainement pleines de respect, mais comme il répète toujours les mêmes choses, j'ai dit au roi qu'il me semblait que le hongrois se voyait à toute extrémité ».

Dans la seconde il transmet (1) la copie de la lettre reçue de

(1) Illme ac Rme Domine et Pne Colendme. — Bene predixit V. Illma Dominatio, me hybernia Moscue habiturum ; cum enim in ultimis confinibus Russie Polonice essem, ubi inter Polonos et Moscos Commissio celebratur, ad mensem integrum ibidem me oportuit expectare D. Palatinum Trocensem, qui mihi novas S. C. Mtis litteras ad serenissimos Czaros directas, victoriam contra Turcas obtentam continentes, atque ad confederationem exhortantes attulit ac postea Smolensem eum perveniens iterum per novem dies detentus fui duabusque ibidem ante meum discessum horis, alteras S. C. Mtis ad me directas littteras, quibus mihi eandem victoriam significare utque eadem tanquam majori stimulo ac motivo Regem Persarum contra Turcas excitandi uterer, clementissime injungere dignata est. Cum quibus die 21 Xbris inde discedens, die 26 ejusdem Moscuam serveni ubi quidem mihi difficultas primo facta : quod ego tanquam persona ecclesiastica litteras Cesareas personaliter presentare non possim cum simile exemplum apud ipsos non habeatur : ac ideo Supremus Cancellarius quadam die ad me unum interpretem cum uno scriba miserit volens ut litteras Cesareas ipsis consignem : verum ego ipsorum rationes et oretenus et scriptis confundens et exemplum Patris Possevini a Gregorio XIII missi Nuntii allegans apud eundem supremum Cancellarium subito hoc obtinui ac cognovi hoc solum aliquam malignam tentationem fuisse. Nihilominus quoad habendam Audientiam sub protextu Sponsalium die 16 Januarii a Majori natu Czaro celebratorum, similiterque matrimonii post biduum ad eodem contracti 1verso tum ob infirmitatem (di Vajoli) Junioris Czari, me retardarunt usque ad diem 7 Februarii qua etiam Secretarius nove Legationis Cesaree, qui etiam supervenerat, Audientiam habuit. Usque modo discedere non poteram tum ob frigoris enormitatem, tum ob his Baccanalium temporibus solita hic homicidia et latrocinia : modo autem meum discessum solicito, et spero quod proxima septimana licentiam habebo, ita ut tempore paschali non longe ab Astriau abesse ac mare Caspium tempestive transire ac cum Rege Persarum tali adhuc tempore tractare possim, ut si velit et SSmi et Augustissimi Pie intentioni adherere, possit proxima estate adhuc multa contra Turcas tentare, maxime cum (sicut hic mihi confirmatur) circa Georgiam exercitum quinquoginta millium hominum in pede habeat, ac facile fit, in Turcarum confinia que ibi vicina sunt, illum inducere.

Moscou, de l'archevêque de Naxivan, qui se rend en Perse pour les rapports entre la Russie et le Saint-Siège.

Interim ne tempus omnino inutiliter hic consumerem, materiam aliquam Curialem huic aule insinuavi, de renovanda cum SS^mo^. correspondentia, circa quam jam Varsovie cum P. Commissario PP. Cappuccinorum : et etiam in Cadin cum Domino Palatino Posnaniensi discusseram. Opportunam autem hanc materiam proponendi habui occasionem ex una inter alias mihi facta interrogatione. Interrogatus enim fui num habeam litteras Sue Sanctitatis ad Serenissimos Czaros directas ; mihique respondenti quod non, interpres mihi dixit, quod bonum fuisset, si etiam tules litteras tulissem : ad que ego subjunxi causam, nimirum quod tempore Clementis X ad quem ex hac Aula Moscovitica mussus fuerat legatus D. P. Menesius adhuc vivus, exorta fuerit aliqua titulorum difficultas, que si sublata fuerit, utique occasione hujus confederationis interruptam illam correspondentiam faciliter renovari posse, cum hec Aula utique sciat zelum Moderni Summi Pontificis, qui pro bono Christiane reipublice flagrat 2ro atque hoc punctum meo interpreti pluries in diversis occasionibus inculcavi, ut illud supremo Cancellario referat, quod et fecit. Cumque dictus D. Menesius, ut me visitare ac domum suam conducere possit, a Supremo Cancellario licentiam petiisset illam non solum obtinuit, sed etiam ipsi injunxit, ut mecum super hoc negotio discurrat ; cui cum quidquid ad hanc renovandam correspondentiam prodesse possit exposuissem, ille omnia dicto Supremo Cancellario retulit ; ac ego postquam S. C. M^tis^ litteras presentassem, die sequenti omnia in scriptis D. Cancellario transmisi monstrando hanc correspondentiam ad confederationem que desideratur plurimum roboris et stabilitatis addere posse : Summumque Pontificem nihil novi pretendere sed iis contentari titulis que illi olim ab hac aula dati fuerunt et exempla particulariter tempore Gregorii XIII qui Patrem Possevinum huc tanquam Nuntium Apostolicum ad Joannem Basilidie Magnum Moscovie Ducem destinarat allegavi ; et hec jam in Secretaria Aulica vera inventa esse, a meo interprete intellexi. Hac septimanaque prima est istorum quadragesime tribunalia clausa sunt, die luna tamen de hoc puncto a Supremo Cancellario ad conferentiam vocabor, et simul meam discedendi licentiam habebo : quid ibi resolverint, procurabo ut etiam V. Ill^me^ Dominationi significare possim. Si in ipsis bonam inclinationem videro, videbo ut hoc negotium D. Paulo Menesio supranominato (qui hinc Smolenseum tanquam Generalis Major overo Sergente Generale mittitur) committatur cum V. Illma Dominatione tractandum. Subjungo solum, quod ab eodem D. Paulo Menesio libero Barone Catholico etiam intellexerim, quod etiam tempore Clementis X Rome difficultas fuerit, et noluerint istis Magnis Ducibus titulum Czajorum dare, quod tamen Modernus Pontifex tunc Cardinalis, ut detur, volebat : atque eundem jam regnantem ad dictum D. Mancsium litteras

Dans la troisième, il écrit : qu'ayant appris que le roi de Danemark envoyait ici un certain Cros, ex-dominicain, apostat, il avait déjà prié le roi d'écrire en Danemark de le remplacer par un autre ; mais on ne l'a pas fait, et, à présent, ce Cros, « malgré qu'il ait su mon opposition, est venu et s'est mêlé à d'autres ecclésiastiques. Comme le roi est absent pour quelques jours, je me suis adressé aux ministres pour qu'il ne soit pas reçu. Cros a tenté de me parler, mais je lui ai fait répondre que je le recevrais s'il avait à m'entretenir de sa religion et de sa conversion ; il passe d'un mensonge à l'autre comme s'il n'avait pas été déjà profès et qu'il ait reçu l'autorisation de quitter sa religion. J'en ai parlé ensuite au roi et au v. chancelier mais avec peu de succès, car S. M. est d'opinion de ne considérer en lui que le caractère d'envoyé. Toutefois,

---

scribere fecisse, unde collegit 2vo ipsum ad concedendum hunc Czari titulum facile inclinare.

Circa istos Catholicos qui hic sunt sine ecclesia et sine sacerdote, quibus tamen hoc tempore quantum potui in spiritualibus astiti in litteris ad S. C. Mtem datis aliquid de ipsis et de ipsorum in spiritualibus defectu quem patiuntur insinuavi, cumque Legati Cesarei huc pervenerint, suam necessitatem fusius explicabunt. Si proinde V. Illma Dominatio vel ex Aula Cesarea vel etiam Roma pro ipsis consolationem hanc impetrare posset Maximam suo zelo dignam Charitatem exerceret.

Plura curiosa et scitu digna hujus aule que cum D. Secretario Cesareo Hövel contigerunt, accidentia, ipsemet V. Illme Dominationi referet, cum desideret eidem debitam facere reverentiam suumque hinc reditum per Cracoviam dirigere : cujus certo hic in S. C. Mtis fideliter peragendo servitio prudentiam et vigilantiam expertus sum, prout V. Illma Dominatio utique et in Comitiis Warsaviensibus jam probavit. Solum hoc dolendum quod similes persone tam parum recognoscantur cum iste Dominus Secretarius mihi plurimum de hoc conquestus fuerit, quod pro hoc et longo et difficili itinere, solum octingentos florenos ex Camera ipsi dederint de reliquo bona et fortassis vana spe satiare voluerint, cum tamen ipsius qualitates majorem promereantur et ne compensationem expensarum et promotionem gradus pergratumque illi foret si V. Illma et Revma Dominatio ad hunc finem illum Emo D. Cardinali Bonvisio recommendare. Ac hisce cum profundissima reverentia devotus V. Illme ac Reverendissime Dominationi vestis deosculor oram. V. Illme ac Revme Dominationis Humillimus et Devotissimus Servus P. Sebastianus Knab Archiep Naxanensis. Manu propria.

c'est Cros même qui finit par me faire avoir raison ; impatient d'agir il alla en excursion, sur des charriots de paysans, dans des localités suspectes, et on est porté à croire qu'il avait de l'argent pour s'en servir à intriguer ; par conséquent le roi refusa de le recevoir et, de Danemark, on lui a annoncé l'envoi d'un autre personnage ; on craint même que Cros ait eu des rapports avec Tököli : j'aurais préféré que l'on eut dit que l'on ne voulait pas avoir de rapports avec un apostat. » Enfin, dans la quatrième, il ajoute :

I dependenti della Regina (1) con grande ardore promovevano l'admissione di quell'apostata, del quale parlo in piano, per ministro di Danimarca, e questi haveran difficultato tanto l'esclusione, e fatto precipitare la risolutione del Senato. Sospetto, che la Regina lo facesse per ingelosire l'Imp[re], parendo che tenti i modi per obligar Cesare à far seguire il matrimonio del figlio con la sorella del Duca di Baviera, cosa desiderata da lei con sommo ardore, apprendendo che le saria di grande honore in Francia il vedere, che il di lei figlio facesse un matrimonio pari al Delfino, se pure non è che questo astuto huomo, francese di nazione, le habbi fatto credere di haver qualche commissione dalla Francia per trattar seco sopra le cose, che dimandava per la sua casa paterna, e che non hà potuto conseguir mai.

Le 3 mai, Pallavicini explique que l'action du premier plénipotentiaire moscovite dans le congrès, n'a pas eu de résultat ; on a fini par se dissoudre à cause des discordes intérieures, des intrigues des Turcs et de la crainte des ministres de perdre la vie dans une guerre. Toutefois, on s'est séparé en laissant la voie ouverte à de nouveaux traités, et il n'y aura pas de rupture durant plusieurs années, de sorte que la Pologne pourra faire la guerre à son aise. Voici ce que l'on peut dire : « *In iis quae spectabunt ad securitatem utriusque imperii, et bonum totius christianitatis, debeat utraque pars correspondere per commis-*

(1) Le 19, il avait rappelé à Cybo la supplique du comte de Maligny, frère de la reine, général des dragons et qui en 1677 obtint la grâce de pouvoir garder, même marié, des bénéfices en France pour 6000 ducats l'an ; comme à présent il est fixé en Pologne, il demande à S. S. de pouvoir se valoir de cette grâce pour les bénéfices de ce royaume. Le nonce le recommande tant par égard pour la reine que pour lui-même.

sarios aut legatos. » Le premier des ambassadeurs impériaux à Moscou, Zierowski, déjà envoyé césarien en Pologne, très-zélé et grand partisan de l'union avec les Moscovites, a plusieurs amis parmi les ministres des Czars ; il pourra être d'une grande utilité pour l'union future ; et le Palatin de Trocchi, plénipotentiaire polonais au congrès, en donne l'assurance. A présent que l'empereur et Venise vont adhérer à la ligue, il serait bon que N. S. envoyât un bref aux Czars pour les exhorter à s'unir contre l'Islamisme, comme l'a écrit Mgr de Naxivan. On donnerait le titre de Czar qui ne signifie pas empereur ; on enverrait le bref aux ambassadeurs impériaux, qui le remettraient après avoir eu la certitude qu'il sera accueilli comme jadis celui de Grégoire XIII, c'est-à-dire en dénommant S. S. : *Pontifex Maximus*. L'occasion serait bonne et honorable pour le pape, qui difficilement pourrait en avoir une autre pour être le premier. « Je remets à V. Em. les noms des Czars ; l'aîné s'appelle Jean Alessonovitz et le cadet Pierre Alessovitz. (Possevin, dans son histoire de Moscou, à la fin du chapitre de rebus Moscovites, parle des titres des Czars). Je remets aussi le titre de la lettre de César aux Czars, ajoutant que, dans l'intérieur de la lettre, on donne le titre de *Serenitates Vestrae,* ainsi que César le donne au roi de Pologne. Et le nonce conclut en recommandant de faire vite, car c'est l'habitude en Moscovie de ne pas retenir longtemps les ambassadeurs, d'abord pour éviter une trop forte dépense dans leur entretien, ensuite dans la crainte d'être espionné. Pour ces raisons, il conseille aux ambassadeurs césariens de prolonger leur séjour à leurs frais, afin de se trouver à Moscou, au cas de quelque victoire de la ligue sur les Turcs (1).

Le 7, Cybo approuve ce que le nonce a dit à Mgr de

---

(1) Le même jour, il écrit : que le roi voulait, à la ratification du traité avec Venise, y insérer que tout ce que l'on acquerrait au-delà du Danube, appartiendrait à la Pologne, et de restituer à la Hongrie ce que lui a été pris. On voit bien que le roi voudrait la Moldavie, la Valachie et peut-être la Transylvanie, quoique l'empereur désire cette dernière province. J'ai obtenu de S. M. l'abandon de cette idée, car en ne parlant dans l'arti-

Chiovia touchant Beauvais (1) ; mais il le prévient qu'à l'avenir, il ne doit plus se servir du mot *nomination*, mais de *recommandation* car le premier n'est pas de compétence des princes (2).

---

cle que de la Dalmatie pour les vénitiens, il reste entendu pour le reste. En effet, le 28 juin, il annonce qu'il a transmis à Bonvisi la ratification du traité pour qu'il ait à s'accorder à Linz avec la République.

(1) Le 17, Pallavicini lui écrit : il paraît que Mgr de Chiovia, en rapportant à S. M. notre conversation à propos de Beauvais, aurait ajouté qu'il pouvait en substituer un autre pour la promotion ; mais il semble que le roi ne veut ni s'engager ni se dédire ; on verra ce qu'il fera lorsque Béthunes sera ici. On a écrit de Rome que l'abbé Denoff pourrait être choisi, mais le roi a déclaré qu'il n'en n'était pas satisfait et il l'a écrit au cardinal Barberini. Ce sujet est très-estimé de la nation, mais non toujours les plus dignes sont les plus aimés et, peut-être, S.M. doute que de cette manière on veuille le satisfaire, comme si l'abbé n'était créé que grâce à sa nomination. Le 11 juin, Cybo mande que le card. Barberini a présenté au pape une lettre du roi touchant Mgr de Beauvais. « V. S. dira à S. M. qu'en règle générale on n'a pas l'habitude de répondre à de telles lettres ; toutefois elle pourra ajouter que le pape, pour des motifs particuliers, ne peut pas la contenter, mais qu'elle choisisse un autre candidat, ecclésiastique, polonais et selon le Concile de Trente qui recommande de créer cardinaux des sujets nationaux, qui puisssent soutenir et défendre le Siège Apostolique dans les moments les plus importants, et aussi renseigner, parce qu'ils connaissent les besoins et les affaires de leur nation, ce que ne peuvent pas faire des étrangers, obligés de s'en remettre à ce que disent les autres. » Et, le 19, il répond qu'ayant rapporté au roi la décision du pape, S. M. l'écouta et lui demanda pourquoi on ne veut plus suivre ce qui se faisait au temps de ses prédécesseurs qui nommaient eux-mêmes. J'ai répondu que N. S. voulait s'en tenir toujours plus aux Conciles, et corriger les abus que l'on avait introduits. S. M. dit alors : et la France que dira-t-elle ? que j'ai voulu préférer un national, et l'on croira que c'était pour favoriser Denoff... j'ai répondu que cela n'était pas exact et que S. M. avait tant de sujets qu'elle pouvait choisir ; mais elle répliqua que difficilement en ce pays peuvent rester les cardinaux à cause des contrastes avec l'archevêque de Gnesen. J'ai fait observer qu'à présent que la nation, au dire des Polonais, est plus polie dans les mœurs, il n'y avait pas à craindre. S. M. finit par se montrer embarrassée, et j'ai conclu qu'elle pouvait y réfléchir, afin que la nation ne reste pas sans cardinal, tout en l'assurant du désir du pape de la complaire ».

(2) Du reste, le pape était tellement sévère au sujet des promotions à la pourpre des candidats des Couronnes que, entre autres, le 9 novembre

Le 13, Cybo le prévient :

Si hà riscontro, che il Marchese di Bettunes si sia incaminato à cotesta volta con commissione del suo Rè di procurare come da se, e senza intraprendere alcun negotiato in nome della M^{tà} Sua, che da contesto Rè si continui la guerra contro del Turco, ad oggetto, per quel, che vien detto, che tal continuazione di guerra tenga occupate anco la forze dell' Imp^{re} senza ch'egli possa rivolgerle altrove ad impedire i disegni della Francia (1).

1681, il répondait au card. Mellini, nonce à Madrid : «V.Em. dira que pour la promotion, qu'on fera en son temps, N. S. veut qu'on propose un ecclésiastique qui ait les conditions que demandent ce caractère ; et que s'il ne les a pas il ne pourra pas être agréé. On laisse à la prudence de V. Em. de répéter tout cela à la reine-mère. » Et, le 18 décembre, Mellini l'informe qu'il a communiqué au roi les instructions touchant les promotions des couronnes, et S. M. déclara de vouloir s'y conformer. « J'en ai parlé ensuite en secret à la reine-mère, qui me remercia. Et, il ajoute, qu'il lui a fait cette communication sachant déjà que le roi dit tout à sa mère ».

(1) Mais, le 7 juin, Pallavicini lui répond :

Era, per così dire, fatalità, che dovesse venire Bettunes ; non è valsuto cosa alcuna per impedirlo, non l'impegno del Rè, non le offese, che pretende di haverne ricevuto, non il suo vero interesse, non il bene della Lega. Credo che la Regina habbi voluto così per dar gelosia all'Imperiali, e per spingerli vehementemente per far seguir il matrimonio del figlio con la Bavara, come che da loro dipenda, se non è ancora per far loro dispetto, ne la passione la lascia vedere i pericoli nei quali mette tutto. Io invigilo, et invigilerò, e goderò di haver compagno il Sr Ambasciatore Veneto, mà l'impresa è difficile, Bettune è cognato, e sarà sempre al fianco, e potrà trovar opportunità, e negotiando à faccia à faccia, sarà ben difficile scoprire li suoi designi, *non che scoprire*, non che impedirli. Io già mi vado facendo forte con i senatori primarij, perche non s'attenti cosa contro la Lega, che è la somma di tutti.

Le 14, il annonce l'arrivée de Béthunes, que la reine l'a très bien accueilli et que le roi l'a reçu dans la soirée. Le marquis dit à tout le monde qu'il est venu prendre part à la campagne avec le roi, n'ayant pas d'occupation ; il déclare qu'il ne se mêlera pas des affaires publiques et restera comme un simple particulier. « En attendant, on soupçonne qu'il a reçu des lettres de Hongrie ; et je sais qu'un de ses amis a écrit à Mgr Rannuzzi que le marquis est bien vu dans ces pays et que bientôt il l'informera de ses négociations. A monseigneur donc les choses seront plus claires que pour moi, conclut Pallavacini, et je voudrais bien, pour ma gouverne, être renseigné. « Mais, le 15 juillet, Cybo répond qu'aux déclarations de Béthunes doivent correspondres les faits ; qu'ils devront être bien clairs afin de ne pas préjuger à la ligue ».

Da un'altra parte s'intende, che detto Marchese venga per assumere il carattere d'ambasciatore straordinario del Rè Xmo suo Sig[re], e per assistere in tal qualità alla prossima Dieta, che dovra celebrarsi in cotesto Regno. Convien peró che V. S. Ill[ma] prepari tutta la sua attenzione, e tutto il suo zelo per osservare, et impedire i tentativi del suddetto Marchese. A questo fine le gioverà sommamente il mantenersi la confidenza della Regina, e de principali ministri, e senatori per confermargli, bisognando, in fede, e fargli rimaner costanti nel proseguimento dell'intrapesa guerra, secondata in hora da Dio con segni così straordinarii della sua gran misericordia. A far queste parti potrà dare un grand'aiuto à V. S. Ill[ma] l'ambasciatore di Venetia, che dovrà ben presto giunger costà. Si stringa però con lui per operar di concerto.

Le 21, le nonce écrit :

Si hà avviso, come fosse comparso in Andrinopoli un'Inviato del Techelii e che magnificando i vantaggi havuti protendessedi fare la calvacata nell'ingresso, quale converria all'Ambasciatore del Re d'Ungheria. Che pretendesse anco 20 Caffetan nell'andare all'udienza del G. Sig[re], ma che non le fossero accordati che 10 enegato il primo.

Scrivono, che doppo 3 giorni fosse stato ammesso all'udienza del G. Visir, e che havesse presentato gl'editti Imperiali del l'amnistia per comprobatione di non haver voluto dare orecchie ad alcun partito, onde si staccasse dalla Porta. Che avesse dimandati ajuti, e che le fossero stati destinati quattro mila Giannizzeri con un Generale. Che haveva fatto doglianze contro l'Abaffii, qual sempre più riusciva sospetto alla Porta : Che haveva fatto un regalo di mille Ungheri al Visir di 500 Imperiali al suo maggiordomo, et presentato 4000 Ungheri al G. Sig[re].

...Hoggi è il termine prefisso all'Armata Polacca di rendersi à Busco vicino à Leopoli, e si stà attendeno in quanto numero si sii trovata mentre si sa che l'Infanteria non vi è potuta giungere e che le reclute tuttavia si fanno non sendo prima potuto seguire per difetto di danaro.

Le 25, Cybo informe Pallavicini que l'abbé Denoff, par un courrier extraordinaire, a reçu une lettre du roi le chargeant de supplier N. S., au nom de LL. MM., de vouloir bien interposer ses bons offices auprès du très-chrétien, afin qu'entre les deux Cours renaisse l'ancienne amitié, et à cette lettre est annexée un mémoire justificatif des querelles. S. S., prenant en considération ses devoirs de père et de conciliateur de paix

entre les princes chrétiens, a écrit au nonce à Paris, par le courrier des affaires de Gênes, en l'engageant, par ses démarches, de chercher à obtenir l'union. « J'en avertis V. S. afin qu'elle puisse redoubler de vigilance sur ce qui peut survenir à l'égard de la sûreté publique ; elle pourra aussi en informer confidentiellement l'ambassadeur de Venise, dans le but de maintenir la ligue et d'empêcher sa dissolution » (1).

Le 14 juin, Pallavicini en accusant réception du stoque, du berrettone et de la Rose d'or, informe que celle-ci est arrivée en mauvais état, brisée par défaut d'emballage et qu'il sera bien difficile de la réparer au simple feu de bougie. Et, à la même date, il assure Cybo qu'il pousse toujours le roi à partir pour la S. Jean, mais la reine l'en déconseille trouvant que le roi n'est pas tout à fait rétabli des fièvres dont il a souffert ces jours derniers, et aussi parce que l'armée n'est pas en état de recevoir le roi. La séparation du roi de la reine rencontre bien des difficultés et l'affection triomphe sur la raison. « Toutefois, conclut-il, je travaille pour le départ, prié en cela aussi par les princes de Moldavie et de Valachie ; le premier se trouve ici, mais l'autre y tient un représentant et craint beaucoup d'être dépossédé par les Turcs. » Et il ajoute encore qu'hier est parti le gr. général de Pologne pour le camp, de manière que toute l'armée sera réunie autour de Brusco et pourra marcher vers le Niester. S.M. après avoir fêté solennellement la S. Jean ira à Léopol, d'où à grandes journées il rejoindra l'armée (2). Mais, le 21, il le prévient que le retard mis par le roi à entrer en

(1) Le 24, Pallavicini lui répondait qu'il dira à S. M. que les ministres d'Espagne ont retiré la défense touchant l'exaction des dîmes ; toutefois, écrivait-il, je crains que cela excite le désir d'obtenir plus d'argent. Et il avertit qu'il n'a reçu de remises que pour 200,000 fl. et qu'il faudra encore beaucoup d'argent pour couvrir les dettes faites pour la solde d'un mois et demi aux deux armées et pour les autres dépenses relatives aux subsides. Et, le 31, il ajoute qu'il a reçu des remises de Rezzonico ; d'où il résulte que dès le mois de mars jusqu'à la date de sa lettre on lui a remis 400,000 fl.

(2) Le 7, il avait répondu qu'il tâchera d'avoir de bons rapports avec le Procureur Morosini, ambassadeur de Venise ; mais S. M. ne veut pas le recevoir à Jacovia mais à Léopol, qui est la méthode de la Russie. Et, le

campagne, laisse soupçonner qu'il ne veut pas avoir sur les bras tous les Turcs et attendre qu'ils tombent aussi sur ses alliés (1). « Son naturel, lorsqu'il n'est pas en campagne, est d'être tardigrade ; et en outre l'habitude des polonais est de ne faire la guerre qu'après la récolte ; et à cela vient se joindre l'affection muliêbre de la reine. « Je tiens à le répéter, afin qu'on n'interprête pas autrement le retard ».

Et, le même jour, Pallavicini informe :

E già qualche tempo, che mi avveggo che la Regina si vuole riconciliare con la Francia, e sapevo la speditione fatta costà, se bene han procurato tenerla segretissima, havendola fatta non di qui, mà da Cracovia. Già qui comincia à trapelare, e sò che il di Bettune ne è uscito (2).

E' da credersi che sia venuto di Francia il motivo della speditione, perche dal conto che feci, già seguì se non erro, poco dopo l'arrivo qui di un familiare del Marchese spedito da lui per le poste. Io credo che hora le Maestà loro non intendino fare pregiuditio alcuno alla Lega, mà il non havere commercio, et il non essere qui chi fosse per negotiare per Francia, era un gran baluardo per difesa della Lega. Ciò che sii per seguire in appresso si vedrà. Intanto non lascio di fortificarla con far vedere opportunamente l'utilità, et il bisogno evidente di mantenerla. Bettune già stà assai bene presso la Regina, mà non così col Rè, che si mostra molto freddo verso lui, e la Francia, mà è da apprendersi il gran potere della Regina.

---

même jour, il ajoute qu'il est impossible que le roi mette au service de l'empereur un gros corps de cavalerie, parce qu'il y a tellement défaut de soldats que le roi trouve difficulté à entrer en campagne.

(1) Le 17, Cybo l'avertissait qu'à Rome courait le bruit que le roi a envoyé une personne à Constantinople pour traiter de la paix avec les Turcs ; « on n'y croit pas, mais, en tout cas, V. S. doit être renseignée. »

(2) Mais, le 8 juillet, Cybo lui écrit qu'en adhérant à l'appel du roi en vue de reprendre l'ancienne union avec le très-chrétien, il ne doit pas en venir de préjudice à la ligue avec César,car, jurée solennellement, elle doit rester vive. « Ni l'arrivée de Béthunes, ni tout autre incident que ce soit ne doit l'altérer ni porter offense à la dignité royale et à sa parole. V. S. pourra juger combien est puissant l'engagement du roi ; et elle ne devra pas diminuer de zèle pour s'opposer à toute tentative de troubler ce qui a été fait. »

Le 5 juillet, il répond qu'en communiquant au roi les considérations de S. Em. sur la lettre de Tököli à N. S., afin que S. M. puisse répondre au hongrois, il a trouvé opportun de ne rien dire sur le point de l'hérédité de la Couronne hongroise, sachant que c'est un sujet sur lequel il y a contestation, surtout après la lettre de Bonvisi ; je ne doute pas que le roi n'en fasse donner communication à Tököli, l'exhortant à se convertir à la religion s'il veut que le pape s'intéresse à lui. Et il ajoute qu'il ne doute plus que le roi partira dans quelques jours, et que l'on attend l'ambassadeur vénitien (1).

A la même date, le nonce avertit que l'on craint bien des discordes si les armées des coalisés marchent vers la Transylvanie et la Valachie. « J'ai vu que l'ambassadeur impérial fait bien des considérations sur ce dernier pays ; peut-être est-il disposé à conseiller à son maître de prévenir les Polonais ; d'un autre côté, il me semble que le roi est d'opinion que la Transylvanie doit lui être réservée, parce que ces populations préfèreront être avec la Pologne plutôt que sous César afin de jouir d'une plus grande liberté. A l'arsenal de Léopol on fait de grands préparatifs de bombes et de *carcassi* ; d'où il ne me paraît pas extraordinaire d'en déduire que le roi veuille, cette année, occuper Camenietz » (2). Le 16, il annonce qu'ayant

(1) Le même jour, il mande : « V. Em. m'engagea le 3 juin à parler en faveur du comte de Condal, afin qu'on lui donne une place dans l'armée pour l'indemniser des charges qu'il a perdues dans le Brandebourg pour avoir abjuré le luthéranisme, mais je dois faire observer d'abord qu'il y a une loi qui défend de donner tout commandement à des étrangers, ensuite que, même étant admis, comme il n'a pas beaucoup de connaissances ici, il lui sera difficile d'encaisser ses gages car ce n'est pas le Trésor qui paye mais les Palatinats ».

(2) Le 8, Cybo informe Pallavicini :

Fù hier l'altro de me il Sig[r] Inviato di Polonia, e dopo havermi confermata la costante risoluzione, in cui era il suo Rè di non staccarsi mai per qualsivoglia contrario impulso dalla Lega solennemente giurata dalla M[tà] S. in mano di N. S[re], mi rappresentò perche lo riferissi alla S[tà] S., che

félicité le roi sur les faits de l'armée polonaise, il lui dit que l'effet en serait plus grand sur N. S. s'il lui indiquait en même temps le jour du départ de S. M., et que le roi lui répondit que ce serait pour le jour qui suit la S. Jacques ; « j'ai remercié, écrit-il, S. M. et relevé l'importance qu'aura son départ, les impériaux ayant commencé le siège de Bude, afin d'empêcher les Turcs de les surprendre. Les Polonais s'étaient emparé des convois turcs destinés à Camenietz, tuant 1200 Turcs et faisant 300 prisonniers ». Mais, à la même date, il ajoute qu'il ne croit pas que le succès des polonais soit aussi grand que le roi l'a écrit au pape. « Espérons que la nouvelle que le roi entre en campagne se réalise ; quoique S. M. l'ait annoncée à N. S., il faut en attendre toutefois l'exécution » (1).

---

cotesto Sig[r] Ambasciatore Cesareo, adombrato forse dell' imminente venuta del Sig[r] di Bettunes, havea cominciato à praticar maniere fredde, e poco atte à coltivar la necessaria buona intelligenza trà l'Imp[re], et il medesimo Rè, havendo ricusato l'honore offertogli di servir di mano la Principessa Reale, e mossa controversia di precedenza al Principe Giacomo, et essendosi ritirato dal comparire con la frequenza solita alla Corte. N. S[re] col suo sommo zelo verso la causa publica considera il gran male, che potrebbe nascere da simili dimostrationi, e vuole che V. S. Ill[ma] procuri con la sua molta prudenza di farlo in buona congiuntura reflettere al pregiuditio, che queste potrebbono apportare, non meno al ben comune, che al servitio dell' Imp[re], e d'indurlo à non praticarle più nell' avvenire.

Et le 20, il ajoute que N. S. est content d'apprendre que le rétablissement de l'union entre la Pologne et la France et la présence de Béthunes ne nuisent pas à la ligue ; « toutefois V. S. doit être attentive pour s'y opposer. »

(1) Le 12, il avait transmis la lettre pour S. S. du jésuite Votta de Smolensk, qui conclut que N. S. fera bien d'écrire aux Czars. Et il annonce que l'ambassadeur vénitien est arrivé, très bien accueilli ; on lui offrit une grande collation dans le jardin et on y représenta la comédie jouée dans le petit théâtre lors de la St. Jean; il n'a pas encore eu l'audience privée; mais nous sommes d'accord que lui aussi insiste pour le départ prochain du roi. Et, à la même date, il informait que jusqu'à ce jour il a reçu dans l'année 500,000 fl. b. m ; mais il se plaint des difficultés d'administrer l'argent qu'il faut répartir en des localités éloignées, pour une foule de choses et l'on ne sait à qui se fier. Et, le 26, il recommande à la libéralité pontificale l'hôpital de campagne pour les soldats, institué l'année dernière avec les revenus vacants de l'abbaye Andreviense, assurant que l'argent sera réservé pour l'année prochaine.

Le 26, de Zulkien, il écrit :

Hieri fû fatta la solenne funtione di dare à S, M^{tà} la spada et il Capello, et alla Regina la Rosa, con gran decoro et honore della Sede Apostolica. Eran concorsi qui per quest' effetto molti Senatorii primarii, et i Generali di Polonia con un numero di Nobiltà dell'uno e l'altro sesso. Partii io levato colla Carrozza Regia dal Convento de' PP. Domenicani ove alloggio coll'ordine seguente. Precedeva una numerosa e vaga Calvacata al fin della quale venivan le Trombe e Timballi Regii, e doppo di essi due miei Gentilhuomini Togati, che cavalcando portavano l'uno la spada, et il Cappello e l'altro la Rosa. Doppo seguivo io nella Carrozza Regia fra le Guardie sevito da Palafrenieri di S. M. Eran in Carrozza il Palatino di Lublino Zamoyski et il gran Referendario del Regno mandati da S. M. per condurmi : Seguivan poi le Carrozze degli Ambasciatori, Senatori et altri Grandi, et i Monsig^{ri} Vescovi che eran venuti per rendere il suo rispetto alla Sede Apostolica, ne essendo la Carrozza Regia capace per tutti, fatto il loro cortese ufficio nel Convento, precedevano unitamente, e tutti insieme m'attesero alla Chiesa facendomisi incontro nel scender di Carrozza e marciando inanzi à me sino all'Altare grande. Prima d'arrivare alla Chiesa passai avanti il Palazzo Regio secondo che portava il Corso del Viaggio, ove la Guardia era in armi e nel Baluardo, che sta sulla Piazza v'era collocato tutta la musica militare, che con diversi instrumenti suonava e festeggiava.In questa forma fui condotto alla Chiesa, et ivi ricevuto secondo i costumi e cerimonie solite. Intanto l'istessa Cavalcata e Carrozza Regia andò a levare le MM. loro, che vennero vestite con gran pompa ma senza il manto Reale,non usandosi questo qui, che nella Coronatione fatta la quale suol farsene dalle MM loro donativo à qualche Chiesa.

Si cantò da me la Messa, e sul fine furno presentati i Doni Pontificii, seguendosi in tutto l'Istruttione mandatami se non che parendomi, che per la remission de' Brevi à quello che io havessi espresso più ampiamente, dovessi fare un discorso sopra la materia, presentai ambedue i Brevi,e letti questi ad alta voce dal G. Referendario del Regno prima di venire all'atto di presentare alcun de' Doni feci il Sermone, nel quale narrati e lodati i meriti delle MM. loro dissi,come questi erano il motivo de' Doni e spiegai i varii de' medesimi. Terminato il discorso le MM. loro, una doppo l'altra postisi in genocchioni avanti a me con senso di rispetto e giubilo straordinario che ben manifestava la contentezza del lor cuore, ricevettero i Doni.

Terminata la Messa S. M. creò Cavaliere il Sig^{r} Ambasciatore Veneto servendosi per questa funtione della Spada Pontificia, e doppo questa si cominciorno le Preci per la Beneditione da darsi à S. M. per l'espeditione militare essendo il Re sceso dal Trono, e postosi in ginocchione alli piedi dell'Altare, ove stette con singolar divotione mentre dal Choro si cantavano i Salmi e da me si dicevano le consuete Orationi sopra di lui. Terminate tutte queste funtioni S. M. se n'andò al Parco accompagnata da tutta

la Cavalcata e Corteggio e precedendo alla Regia Carrozza i Doni portati da tre Principali soggetti a Cavallo, essendosi stimato meglio, doppo che il Cappello era stato in Capo di S. M. farlo portar sul Cuscino, a punto come si prattica colla Corona.

Eran nel Parco tutti i Padiglioni presi al Visir sotto Vienna e forse qualch'altro preso a Coccim che facevano una vaga e guerriera mostra. Sotto il maggior de sudetti Pedeglioni, che eguaglia ogni gran sala et è di gran lusso e pompa fù preparato un splendido Convito, nel quale intervennero le Persone Reali, due figli, gl'Ambasciatori, i Vescovi i Palatini e Generali e le Persone più qualificate che fossero qui. Durò il pranzo secondo il costume della Natione, sino alla sera, e fù non minore l'allegrezza che la suntuosità, e lautezza. Riferirò qui alcune cose che credo piacerà d'udire. Il Re doppo d'havere con ogni maggior rispetto, riverenza e tenerezza di cuore acclamato Nro Sigre come Protettore e Garante della S.Lega,et augurato à questa felicità di successi et honorati particolarmente : e dati segni di molt'affettione verso ciaschedun de' Collegati, disse poscia opportunamente, esser lui soldato di S. Stà militare per essa, veramente Padre commune e che sorpassava tutti i suoi Predecessori ; che voleva corrispondere à tanti oblighi, che le hà e procurare di rendere il suo Pontificato gloriosissimo. Che voleva ò morire ò fare che la memoria di un Padre veramente tale, superasse le più gloriose. Che non haveria mai cessato di perseguitare il nemico comune, sin che fosse in Lui una goccia di sangue, e che haveria lasciato questi sentimenti per heredità à suoi figli. Detti tutti, che toccorno grandemente i cuori d'ogn'uno, e riempirno di giubilo chiunque è bene intentionato e furono singolarmente grati à SSri Ambasciatori. Con queste gratissime espressioni framischiate e replicate opportunamente da S. M. se ne ritornò alla Sua habitatione, lasciando impressa negl'animi di tutti, e specialmente de' Stranieri una singolare edificatione per il gran rispetto, riverenza et ossequio della M. S. verso la Sede Apostolica e Persona di N. S. Et all'E. V. ecc.

Le même jour, il transmet à Cybo la lettre qu'il a reçue de Mr Libert de Moscou (1) :

---

(1) Monseigneur, Je viens de recevoir les lettres de Vre Sgre Illme du 12 Mai, par les mains du R. P. Votta, qui arriva hier icy, et comme ie vois que Vre Sgre Illme me fait des nouvelles instances, a fin qu'on etablisse ici les missions je lui diray tout ce qui s'est fait et ce qui s'est resous de faire.

J'ay mis an long dans ma precedente du 20 courant (la quelle V. S. Illme recevera ensemble avec celle cy) tout ce que disent les Catholiques, et la facilité qu'ils asseurent de savoir de pouvoir introduire et renvoier les pretres dans et hors de ce paijs, j'ay ecris qu'ils ont permission de bouche du p. o Ministre de pouvoir exercer leur Religion, et que Messrs les Ambassadeurs ont eu dans la 4e conference la meme permission pour les Catholi-

Le 2 août, de Zulkiew, le nonce informe que le roi a tenu un conseil de guerre avec les généraux ; qu'il y a décidé que l'armée se mette de suite en mouvement afin d'empêcher les Tartares de faire des incursions dans le royaume et de s'unir avec les Turcs, et aussi parce que les alliés sont déjà en marche. On ne croit pas que les forces des Turcs soient considérables, et l'on montre une grande confiance dans les cosaques. Le roi a laissé comprendre aussi que difficilement à cause de la guerre, la Diète pourra s'ouvrir en janvier. On a décidé l'envoi d'un ambassadeur à Venise, et il est probable que le choix tombera sur l'évêque de Vania, neveu du roi et

---

ques, et ainsi qu'ils ne reste autre difficulté aux catholiques, sinon de trouver de quoi entretenir les pretres.

Presentement je n'ay rien de nouveau à dire a V. S. Illme si non que Mr le Baron Zierowski a promis de demander au pv Ministre qu'il permette (afin que les catholiques puissent iouir du fruit de la permission qu'ils ont d'exercer leur religion) que son confesseur qui est Jesuite puisse rester ici jusque a ce qu'il en vienne deux autres etc. et la dessus le P. Schmid est content de rester ici,pourvequ'on aije telle permission,et qu'on luij donne de quoij se sustenter, autrement il ne veut point absolüment y rester, je feray donc ensorte que l'un et l'autre accomplisse sa promesse, et sur cet espoir les catholique, qui n'étoient ordinairement qu'a 20 ou environ a la messe, ont eté aujourdhuy au de la de 30, et ils montrent grand desir qu'il reste, pour veu qu'il ne leur en coute rien, ou tres peu.

On croit de partir d'ici vendredi 31 courant ou le 1er Juillet pour etre a Varsovie par Vilna vers les derniers d'aoust au plus tard, i'attendray les Commandements de V. S. Illme pour sçavoir coment je devay faire touchant le Voyage.

Le P. Votta doit aussi etre de Compagnie a notre retour.

Quand'a la difficulté qu'il y a que la correspondance de la cour de Rome recomence avec celle ij, je crois qu'elle consiste uniquement en ce que cette cour veut que le Pape ecrive le Premier, mais il suffit de dire que Messrs les ambassadeurs se soucient peu de cela et disent qu'ils n'ont aucune commission de l'Empereur et ils n'ont proposé plutot que traité la point de l'Exercice de la religion que parce qu'ils avaient dans leurs instruction d'en devoir parler, je me reserve de dire de bouche les sentimens cretiens, et manieres de politiques d'agir de Messrs les Ambassadeurs, s'ils fussent de bonne volonté ou impetreroit d'avantage, c'est de quoi i'ose asseurer V. S. Illme et luy reste. — Moscua le 25 Juin 1684.— Monseigneur.— De V. S. Illme.— Tres Humble tres obeissant et tres obligé Sr Libert.

prince de l'empire. On a donné au gr. chancelier, beau-frère de la reine, la permission de se rendre aux bains ; il ira à ceux de Bourbon, en France, avec une mission. On a résolu de lancer la citation contre Morsztyn, ex-gr. Trésorier, qui s'est réfugié en France en emportant ses richesses. Durant la campagne, la reine restera à Leopol (1). Et, le 6, il écrit de cette ville, où se sont rendues pour deux jours LL. MM. qu'il a fait visite à la tante du roi, qui est nonne. Mais, le 15, il annonce que finalement le roi est parti pour l'armée ; que le césarien l'accompagne, mais que le vénitien reste, étant faible de santé. Le même jour, il transmet une lettre du P. Votta.

Continuo colla brevità e celeretà prescrittami dal tempo scarsissimo il rendimento di conto di quanto siegue in questa corte.

Giovedi passato 29 di Giugno essendo le MMtà Czari discoste dalla Città alquante miglia fui condotto alla Udienza del Principe Gallicino Po Ministro e degno di reggere una Monarchia. M'haveva mandato un Borgaro Gran Sigre che mi presentò un Ricco cavallo della persona de' Czari, e con grande accompagnamento mi condusse al Padiglione sotto cui m'aspettava il

(1) Le même jour, il prévient que les instances, que depuis quelque temps fait à Rome la reine par l'entremise de l'envoyé polonais, montrent son grand désir d'agrandir sa Maison. « Je crois que Béthunes, pour la flatter la tient dans cette voie en lui promettant beaucoup de choses : entre autres le mariage de son fils avec une Condé ; mais comme le marquis n'a pas de lettres de créance, on croit qu'on enverra en France le gr. chancelier du royaume, beau-frère de la reine, pour s'assurer de tout cela. J'ai découvert aussi un projet plus grand : la création d'un empire d'Orient, et, dans cette vue, on voudrait faire la guerre dans la Mer Noire ; c'est pour cela que l'ambassadeur de Venise, qui y a fait allusion dans sa première audience, a été très apprécié. On croit donc que le roi veut attirer à lui les vénitiens, au cas où les allemands n'y seraient pas favorables ; toutefois comme on sait déjà qu'on ne va plus vers la Valachie, les jalousies n'ont plus de fondement. » Le 2 septembre, Cybo lui répond que le grand projet de conquêtes en Orient peut bien encourager le roi à maintenir ses engagements, et la reine à se ranger du côté de la ligue ; V. S. doit toujours renseigner. » Le 5, à son tour, le nonce informe que Béthunes continue à recevoir des dépêches de France et à y en expédier ; « il paraît que cet échange de dépêches a trait à la pacification que l'on veut ramener entre les deux Cours, et qu'en France on voudrait que l'on y envoyât un personnage. Je crois que ce sera le gr. chancelier, sous le prétexte d'aller aux bains. »

Prencipe che mi ricevette cortesissimamente Indi mi fece sedere, e doppo varii trattenimenti si mostrò cosi sodisfatto che s'impegnò spontaneamente, a far venire espressamente il giorno seguente lo loro MMtà Czari a fin d'essere veduti da me, e di vedermi : cosa al certo nuova e non credibile. Infatti gionsero le loro MMtà condotte dal medesimo, il giorno sequente che fu Venerdi 30 detto, e convocati tutti i Borgari e Senatori per farmi maggior onore fui condotto con pompa su di un Cavallo Czareo in mezzo alla folla per le strade e piazze ove erano schierate le soldatesche. Mi furono letti dal Gran Cancelliere varii componimenti; e fra essi che Potentissimas Cesare e Majestates gratias habebant ch'io fossi venuto a salutarle ; et indi fui condotto al bacio delle mani, e letto un altro componimento colla licenza ch'avevo chiesta di partire co' Sigre Ambasciatori che m'havevano aspettato più di 20 giorni, fui ricondotto col medesimo accompagnamento a casa. Il giorno sequente fui banchettato colle vivande di tavola Czarea, complimentato e regalato per parte delle loro MMtà.

Può persuadersi V. S. Illma il zelo con cui ho procurati i vantaggi della religione e della Causa comune. I. Sigri Ambasciatori hanno fatti gli ultimi sforzi, e Dio hà avvalorate le Benedizioni mandatemi da S. Stà e gli Auspici e Istruzzioni datemi da V. S. Illma perchè hieri finalemente i Sigri Ambasciatori hanno spuntato *supra omnem spem* il fisso e permanente soggiormo et Residenza della Compagnia in questa Regia che a buon conto vi regge il P. Smid. I. Sigri Ambasciatori hanno stimato necessario ch'io andassi ad informare il Re e V. S. Illma di varie cose importanti, non solo a detta permanenza, ma a bene molto maggiore per la religione Cattolica. Ho fatto il possibile acciò i Sigri Ambasciatori prolongassere *sed frusta.* Il Padre Smid potrà aprire scola et avrà Casa propria. Piacesse a Dio ch'io fossi arrivato 15 giorni prima, et avanti lo scioglimento delle Conferenze de' SSri Ambasciatori che confessano che la Causa publica avrebbe 150 m. huomini di più a suo favore, perchè avrebbero seguitato un mio sentimento che dirò a V. S. Illma Ma *quod differtur non aufertur* : e non è vero ciò che si supponeva, che i Moscoviti stiino in mal stato al di dentro e si trovino alieni dal concorrere ad opprimere l'inimico comune. V'era un modo d'impegnarli anco nella presente campagna, che ora si riconosce per vera. A bocca il resto. Abbiamo anco ottenute ai Padri del' Collegio d'Orsa un donativo de' Czari di tremila e seicento Alberi per le fabriche del Colleggio e Chiesa. Che ne dice V. S. Illma ! E pure sono Giesuiti, e sanno ch'io sono Giesuita. Io porto le lettere Czaree per quest'effetto, al Palatino di Smolensko se il P. Smid saprà fare, s'egli è huomo di gran bontà, et i Superiori havranno la cautela e desterità dovuta molto s'avanzar à la gloria di Dio. Ho consolati questi Cattolici fra quali molti Colonnelli e Ufficiali et hò sparsi a loro prò i Tesori delle Indulgenze etc. Il Sigr Guasconi stà bene con Sigr Libert, et i SSri Ambasciatori la riveriscono. Per doni alla somma fretta il cosi mal scrivere. Sospiro il momento di rivederla e darle la relatione a bocca più compiuta per concer-

tare molte cose a gloria di Dio e de la Sta Sede pregando V. S. Illma a scrivere à S. Stà et al Cardinal Cibo che non hò mancato nè mancarò sino all' ultimo spirito di sacrificare tutte le cure a promuovere il servizio di Dio et bene delle anime e che vi sarei dimorato come bramano e chiedeno istantamente se i SSri Ambasciatori non avessero stimato meglio che andassi a fare una scusa per informare e concertare con S.Mtà e con V. S. Illma varie cose.

Dimani si partirà coll'ajuto di Dio cui si ano rese infinite grazie per questi successi dovuti alla sola sua Misericordia mediante le beneditioni di S. Stá e di V. S. Illma e le applicationi prudente et efficace de' SSri Ambasciatori.

Con che resto profondissimamente umiliandomi.

Di V. S. Illma e Revma la quale supplico d'un Umilissimo rispetto agli Eccmi SSri Co : di Vallenstein e Prin. Morosini che sospiro di riverire essendo de'miei intimi Padroni e degni di Cortesia.

Le 23, Pallavicini informe que la Porte, soupçonnant que le prince de Valachie soit d'accord avec les chrétiens, lui a demandé de donner comme ôtages sa femmes et ses enfants ; que s'y étant refusé il a été déposé et remplacé par un certain Stama, grec. En attendant, le palatin a envoyé son neveu en Transylvanie pour assurer un refuge à sa famille dans cette province s'il y est contraint ; toutefois, s'il a l'aide de la Pologne il n'a rien à craindre parce que le nouveau n'a pas assez de forces. Le trésorier de la Cour, en outre de Cocim, a occupé Zvanietz sur le Niester. Et, le 30, il accuse réception des brefs pour les Czars, mais en même temps il se trouve embarrassé pour leur en faire la remise, voulant préalablement être certain de l'accueil parce que les césariens ont quitté Moscou. Mais, le 13 septembre (1), il avertit qu'il a envoyé à Zierowski, à Linz, la copie des brefs aux Czars afin qu'il se renseigne touchant l'accueil qui pourra leur être fait à Moscou ; à présent on craint qu'ils veuillent prétendre au titre de Majesté, et à l'envoi d'un ministre pour restituer la visite de jadis, de Meneses à Rome. Et il conclut qu'il a écrit au camp pour sonder le terrain auprès du roi touchant la cession

(1) Le 6, il annonçait qu'enfin il s'est libéré du très-ennuyeux travail de faire payer la solde pour un mois et demi à l'armée ; et qu'il a envoyé au roi le P. Bonesana, avec une somme de 160,000 fl., pour des dépenses nécessaires, afin d'éviter les malheurs qu'un retard eut pu causer, ainsi qu'il en fut pour les subsides aux Cosaques ».

de Kiovia aux Moscovites. Le même jour, il ajoute qu'un envoyé moscovite s'est présenté au roi, on en ignore le but, mais on lui a fait voir l'armée. L'ambassadeur de Venise sera remplacé par un résident. Et il avertit que le 4 le roi n'avait pu passer le Niester, faute de pont, car les grandes pluies en rendent impossible la traversée; « ce retard est bien dangereux en ce qu'il arrête les opérations de la guerre. On dit que Demetrio, envoyé en Moldavie, s'est enfui à Constantinople dans la crainte des polonais » (1).

Le 23, Cybo répond au nonce qu'il a bien fait de déconseiller le roi à se montrer contraire à ce que le césarien l'accompagne à la guerre, de même qu'il a été prudent en engageant ce dernier à ne pas intervenir à la chapelle pour la fête de l'Assomption, afin que ne se renouvelle pas l'incident du refus de donner le bras à la reine (2). « V. S. doit veiller à ce que des incidents semblables ne se produisent plus. V. S. dit que

(1) Le 19, il ajoute : qu'à Svaniecz on construit le pont sur des gabions à défaut de barques ; on les élève à une hauteur relative au niveau de l'eau, on les remplit de pierres qui servent de piliers ; on doute de leur résistance ; de ce que le roi est ferme dans cette idée, on en déduit qu'il veut prendre quartier en Moldavie ; ce serait un grand avantage car les Cosaques sont sous Camenietz. Cantacuzène en Valachie maintient sa parole et, si la Turquie continue à lui être contraire, il peut mettre sur pied 18,000 soldats en faveur des chrétiens. Mais, le 5 août, Cybo avait écrit qu'il ne croyait pas opportun de traiter au sujet des conquêtes futures, afin de ne pas susciter de querelles.

(2) Mais, à la même date, Pallavicini l'informait que l'incident s'était répété : l'ambassadeur ayant refusé de nouveau de donner le bras à la reine à l'occasion du *Te Deum* pour la victoire de Bude ; ce fait et l'avis qui vient de Linz que l'on ne croyait pas au succès, du 16 août, des Polonais en Podolie, ont bien excité le roi contre S. Exc., à laquelle on reprocha d'avoir renseigné sa Cour dans ce sens ; et S. M. ne voulait plus l'avoir auprès d'elle au camp. « J'ai tâché de l'excuser et j'ai obtenu du roi qu'il ne lui en parlât pas ; l'ambassadeur de son côté m'ayant fait la promesse de ne plus assister à la chapelle. En agissant ainsi j'ai cru obéir à N. S. et de dissiper les ombres. Ayant parlé à l'ambassadeur des actes des polonais dans les derniers temps en Valachie, des réponses de S. Exc. j'en déduis qu'on y fait moins de fondement de ce que j'écrivais le 5 juillet ».

le roi ne tient pas à avoir auprès de lui un ambassadeur et qu'il se contenterait d'un résident ou d'un envoyé ; j'en ai écrit au card. Bonvisi pour voir s'il y a moyen de remplacer l'ambassadeur par un personnage d'un rang inférieur, car je crois que la République de Venise fera de même » (1).

Le 26, Pallavicini prévient que surgit une nouvelle difficulté touchant les brefs pour les Czars ; parmi les titres qui y sont dénommés, dit-il, se trouvent Smolensk et Chiovia, or, le roi est indigné de la demande de la cession de ces villes possédées jadis par les Moscovites ; S. M. m'ayant fait demander que ce titre fut enlevé, je n'ai pas dit que l'on avait agi ainsi d'après le conseil de la Cour de Vienne et ai laissé croire que la formule avait été indiquée par Moscou. On pourrait ne pas nommer les pays sujets aux Czars ; je transmets (2) une feuille

(1) Et, le 25 octobre, il répond qu'il ne croit pas opportun d'écrire au roi de se contenter d'avoir un simple envoyé bien qu'il soit persuadé que S. M. en serait contente. Le roi reçoit comme un soldat, sans faste, librement et dans une forme non correspondante à sa grandeur, de manière que les ambassadeurs l'ennuient plutôt. « J'en écrirai à Bonvisi ; et que si on n'envoie pas ici Zierowski, comme je crois, l'empereur voudra que l'ambassadeur reste pour la Diète car il a bien des amis ici, et dans ce cas il serait convenable que le roi lui donne l'ordre de donner le bras à la reine ». Déjà le 30 septembre Cybo engageait le nonce à avoir de bons rapports avec le secrétaire Alberti, qui arrivera sous peu, substituer l'ambassadeur vénitien.

(2) Titoli de' quali si vale il Re di Polonia nella scrivere alli Gran Duchi di Moscovia, e che li medesimi danno à se stessi nel corrispondere à S. Mtà. Dilectis filiis Nobilibus Viris Joanñe Alexiowicz, Petro Alexiowicz magnis Dominis Czaris, et Magnis Ducibus Universe Magne et Parve et Albe. Russie, et Magnorum Dominorum Orientalium Occidentalium ac Septemtrionialium paternis et avitis Heredibus Successoribus Autocratoribus Dominis, et Dominatoribus.

S'apprende, che possa dar fastidio à Mosca il nominare nelle lettere la Republica Veneta *Valde dilecta*, e loro *Dilecti*, onde si mette in consideratione se per prevenire questo puntiglio si stimasse bene darlo à tutti ò lasciarlo affatto in questa lettera Apostolica ò sii Breve.

Nel titolo di sopra vi è la parola *Magnis Dominis*, che se bene non si usa nel titolo del Breve mandato, tutlavia, dandosi in quella *Magnis Ducibus*, si reputa che non varii l'aggiungere l'istesso epiteto avanti Dominis, e dall'altra parte si considera che l'ommissione potria dar fastidio à quella gente sopra ogni credere minuta in tali formalita.

avec les titres à insérer dans le nouveau bref et, afin que ce monde très-susceptible n'ait pas à les refuser, il ne faudra pas dire Joanne et omettre la conjonction, car on pourrait croire que l'on considère le second frère comme un accessoire.

Le même jour, il mande : « lorsqu'on pense que durant toute cette campagne on n'est parvenu qu'à empêcher les Tartares d'envahir la Hongrie, beaucoup n'attribuent pas cette insuffisance à de simples accidents. Toutefois, je dois déclarer que cela dépend de bien des circonstances : les longueurs mises à réunir l'armée ; le peu de prévoyance et d'aptitude des polonais dans les arts de la guerre ; le manque d'ingénieurs etc. et la réserve du roi à ne pas risquer sa réputation de grand capitaine. Il voit la difficulté de s'emparer de Camenietz et il tente de faire quelque conquête au-delà du Niester ; je crois que malgré les grandes pluies il réussira à passer le fleuve pour se diriger sur Bialogrod et Chilia. Telle est mon idée et, pour abonder en précaution, j'ajoute que si N. S. a l'intention d'envoyer du nouvel argent, on devrait le faire sans le publier, afin que je puisse m'en prévaloir au moment opportun et que tout soit clair ; ce serait même à l'avantage du roi » (1).

Le 18 octobre, il répond qu'il a suspendu la remise de la réponse de S. Em. au P. Votta : 1° parce qu'il ne faut pas donner aux Czars le titre de Chiovia et Smolensk, afin de ne pas susciter d'ombrages chez le roi, 2° que le P. Votta, voyant

(1) Et, à cette date, il ajoute : « les grandes pluies ont détruit plusieurs gabions pour le pont sur le Niester ; on a fait envoyer des barques, mais ce sera long car elles viendront en remontant le fleuve. Le roi en est très contrarié ; l'armée, inactive, commence à manquer de fourrage ; on conseille de laisser de côté le fleuve et d'envoyer la cavalerie en Moldavie pour cerner Camenietz, mais le roi veut être utile aux alliés et se joindre aux impériaux à Bude et à Belgrade pour pénétrer dans l'empire ottoman ». Et, le 16 octobre, il informe que le roi a consenti à passer en Moldavie en établissant le pont plus haut. « On m'a demandé 45,000 fl. pour les victuailles qui doivent servir à l'infanterie. J'ai écrit à Bonesana de payer, et déjà, voyant les difficultés pour le pont, il avait donné des subsides aux soldats pour les y faire travailler. Le château de Svaricez près de Carieg a été fortifié grâce à l'argent de N. S. ; et le nouveau pont se fait à Grodek pour profiter des trois îles qui sont dans le fleuve ».

que les Czars sont disposés à tolérer l'exercice du culte, pourrait croire que c'est lui qui a obtenu cette grâce, tandis que la concession est y plus ancienne ainsi qu'il résulte de la lettre ci-jointe. Et, le même jour, il écrit que Zierowski, ayant été le premier ambassadeur impérial à Moscou, conseille que dans le bref on ne dise pas *sium Nobilibus viris...* de leur donner le titre de czar et non de duc ; et il renvoie les brefs (1).

Le 21, Lando, nouvel envoyé de Venise à Rome, informait le Doge que le card. Pio avait été chez le pape pour le renseigner sur les bons résultats obtenus par le gouvernement impérial contre Tököli, mais en même temps des insuccès contre les Turcs à Bude et relevant la nécessité pressante de l'envoi de secours, touchant lesquels, écrit-il, je ne sais rien de précis. « Je sais, de certain, que le pape a fait des déclarations rigoureuses et de dégoût touchant les exactions en Bohême, la discorde entre les ministres de l'empereur et la très mauvaise direction du gouvernement, attribuant à celui-ci le malheureux siège de Bude, et de ce que j'ai appris le cardinal nonce, dans ses dépêches, s'est bien plaint à ce sujet » (2).

Le 25, Pallavicini écrit que l'on a bien peu de nouvelles du camp ; on dit que les Tartares troublent les Polonais et que le roi plutôt que de passer le pont préfère envoyer la troupe dans

(1) Et, le même jour, il exprime l'avis que l'on propose à Vienne de réunir en congrès les ministres des coalisés pour bien arrêter ce qu'il convient de faire dans la prochaine campagne.

(2) Le même jour, Cybo écrit à Pallavicini : le bruit court que la Porte a offert au roi de conclure un traité par lequel elle lui restitue Camenietz avec les deux provinces de Moldavie et Valachie ; « quoiqu'on ne croit pas ni à l'offre ni que le roi l'aurait acceptée, il lui en donne toutefois connaissance ». Mais, le 28, il ajoute, la nouvelle de l'offre de la Porte se confirme et l'on donne comme détail que c'est Soliman pacha, séraskier député contre l'armée polonaise, très au courant des affaires politiques et qui a joué un rôle important dans l'élection du nouveau gr. Vizir, qui aurait donné ce conseil au gr. Seigneur ; il espère après avoir eu l'assurance de la Pologne d'être tranquille et pouvoir tourner les armées ottomanes contre l'empereur et Venise. On dit aussi que la Porte est même disposée à donner de l'argent à la Pologne.

les quartiers ; en tout cas l'armée polonaise diminue chaque jour et bien des soldats rentrent dans leurs foyers. Et, le 1[er] novembre, il avertit que le roi fit appeler la reine à Léopol ce qui porte à croire qu'il va rentrer et qu'il est bien affligé de ce que ses projets n'ont eu aucun résultat. Et, dans un P. S., il ajoute que le roi veut clôturer la campagne et se rendre à Stry en Hongrie, une starotia de sa propriété, pour chasser et qu'il reste fixé que la Diète se réunira à Varsovie. Le nonce termine en disant qu'il travaille à ce que l'on envoie 2000 chevaux polonais en Valachie, ou un nombre considérable de cosaques, afin de maintenir en foi ce prince. A la même date il écrit encore :

Hò ricevuto dal Campo lettere del 14 ottobre scritte con maggior libertà. Queste chiamano le marcie avvisate sino à quel tempo col nome di ritirate mà lodano il Rè d'industria militare e bravura. Dicono che il numero de Tartari è considerabile, mà minor di quello che si è scritto, che vi sii in persona il Cham, non assecuran, asseriscan che sino à quel dì non si erano fatti prigioni, ò uccisi che pochissimi Tartari : che i Turchi congiunti à Tartari non sono che del presidio di Caminietz : che il Seraschiere di là dal Nester con qualche migliaia di Turchi : che l'armata Polacca è mal ridotta per mancanza de viveri, e per gli huomini, e per i cavalli : che vi è la dissenteria e gran numero di gente torna alla proprie case.

Con queste notizie bisogna correggere le apprensioni fattesi da qualche settimana, benchè si è procurato di havere, e dare buone informazioni (1).

Del Marchese di Bettune scrivesi, che fà trattamenti continui, e splendidi,

---

(1) Et il ajoute : que bientôt on pourra juger si le résultat peu heureux de la campagne est dû à la malice ou à un sort malheureux. Si la malice n'y entre pour rien et que S. S. veuille continuer à envoyer des subsides, je voudrais savoir de suite de quelle somme on pourrait disposer en 1685 ; de cette façon on ferait à temps les préparatifs. Ces armées souffrent du manque de vivres ; elles traversent des pays solitaires sans pouvoir se procurer de provisions ; on se met tard en campagne, alors vient l'inconvénient des pluies etc. ; on manque d'ingénieurs, de mineurs, de bombardiers, de ponts portatifs. Il faudra aussi décider s'il ne serait pas plus opportun d'employer l'argent à l'achat de provisions de bouche, ou plutôt de dire aux Polonais que l'argent sera à leur disposition lorsqu'ils seront réunis le 8 mai et les Lithuaniens le 20, pour la solde aux troupes durant un mois et demi ; et si avant le 10 juin l'armée peut se mettre véritablement en marche, on se pourvoira de provisions, de munitions et d'engins de guerre. Mais pour prendre des décisions il faut d'abord connaître le montant des subsides.

il che conferma la sua missione, non havendo modo di farlo del proprio, e si scrisse che era assiduo, e non lasciava quasi mai il Rè.

Io lo vado osservando, e me l'intenderò anco col Sig[r] Alberti giunto qui, e passerò con lui l'intelligenza che V. E. m'ordina.

P. S. Giungono in questo punto lettere dal Campo del 28 del caduto da persona sincera, e per via sicura, e dicono che si vanno scoprendo le procedure de Francesi, e gli artifitii usati da loro contro il buon esito della campagna : che il ponte è stato veramente impedito : che il Rè habbi potuto conoscere, anzi sii stato avvertito de loro artifitii. Questa osservatione è dì gran peso, et in breve si potrà scoprir più.

Et, le 8, il informe :

Dalle informationi, che prendo di questa infelice campagna, trovo più tosto maggior materia di sospettare circa il Rè ; mà quì sono si grandi le passioni, e poca la veracità, che bisogna andar lentissimo e nell' istesso sospettare. Con la mia fede e libertà, ragguaglierò di tutto, mà hò bisogno di tempo.

Le 15, il répond qu'ayant demandé au roi, selon les ordres de S. Em., d'adhérer à la cession de Kiovia à la Moscovie afin d'obtenir la paix et la ligue, S. M. a fini par y consentir, à la condition d'être aidé à faire la guerre et récompensé, peut-être, par la cession de la Crimée. « Ce sont les incursions des Tartares, écrit-il, qui ont fait se décider le roi, mais je doute que la condition de la cession soit acceptée. Les Moscovites n'agissent pas loyalement car ils viennent d'occuper une partie considérable de terres en Lithuanie, on dit 100 villages environ jusqu'au fleuve Laz, sous le prétexte de se dédommager des terres situées en Pologne et appartenant au métropolite de Kiovia, le roi en ayant fait cession à l'évêque de Léopol, de rite grec. Le roi dissimule la peine que lui cause cette occupation ; il continue les négociations et désire l'arrivée des brefs de N. S. aux Czars, avec les titres modifiés » (1).

Le même jour, de Léopol, il mande :

Il Sig[r] Ambasciatore dell'Imp[re] mi pressa perche informi V. Em[za]

(1) Le 8, il avait répondu qu'il n'a pas fait de dettes sinon pour avoir de l'argent en anticipation et par suite du change qui, d'une semaine à l'autre, fait des différences de 10 %. Et, le même jour, il ajoute que le roi a changé d'avis : il ira à Jaroslaw parce que la reine est souffrante. Il paraît aussi que la Diète ne se réunira plus à Léopol, les Lithuaniens la veulent à Grodna ; cette localité est désagréable à tout le monde.

nella materia, che segue. Crede S. Ecc[za], che l'Imperatore rappresenterà à S. B[e], come per questa parte non pare, che vi sii da sperare l'anno futuro, e che pregherà S. S[tà] à voler destinare per il Valacco, parte de sussidii, che fosse per dare alla Polonia, credendo, che il Valacco potria far una valida diversione, se si le aggiongesse qualche migliaio di Cosacchi. Io non posso dar giuditio di ciò, e sarà più facile al Sig[r] Card[l] Buonvisi, che potrà haver maggiori lumi per quello che potria sperarsi in quel caso dal Valacco. Dico ben sì, mà forse per altri motivi, che non hà l'Ambasciatore, che quando sussista il poter farsi fondamento sul Valacco stimarei se li potessero dare de sussidij, che si volessero destinare per la Polonia, sino à 150.000 fiorini di questa moneta corrente ; e questa sommo potrei somministrarla io, perche se bene il denaro, che hò risparmiato è obligato in gran parte per certi casi, spero, che non verranno tutti, e cosi si potria dar questo. Bisogneria però che tutto passasse segretissimamente.

Et, à la même date, Pallavicini écrit encore : qu'il a insisté pour que le cardinal Barberini reçoive les pouvoirs de jurer les deux articles adjoints au traité de la ligue ; « le vice-chancelier m'a dit que le roi fait des difficultés pour l'article où il est dit qu'appartiendra à l'empereur ce que l'on occupera en Hongrie, à l'exception de ce que prendront les vénitiens en Dalmatie. Cette résistance pourrait faire craindre de la bonne volonté du roi envers la ligue, mais l'ambassadeur m'a dit qu'on a découvert que le roi négocie avec Abaffi pour qu'il se soumette à lui et non à l'empereur ; on en déduit que c'est en cela que réside plutôt toute la difficulté. J'insiste pour que l'on hâte l'envoi de la plénipotence » (1).

Le 21, Lando informe le Doge que le card. Pio lui a répété, d'avoir donné au pape des nouvelles heureuses de la Hongrie, mais que S. Em. a été bien peinée d'entendre de la bouche du card. Cybo, que S. S. voyant qu'en Bohême on avait perdu le respect envers les ecclésiastiques dans l'exac-

(1) Et le 29, il ajoute, à propos de la résistance du roi, que les ministres disent que la réunion de la Diète étant proche, il n'est pas opportun que S. M. prenne sur elle cette décision ; mais je réponds que la Diète ayant déjà résolu la question, en la lui soumettant de nouveau, ce sera comme si on ne voulait rien faire.

tion des contributions, l'avait chargé de dire à lui, Pio, qu'il pouvait écrire à l'empereur que non seulement on ne lui donnera plus de secours, mais que l'on révoquera les Indults déjà accordés pour exiger les contributions des ecclésiastiques dans les Etats césariens (1).

Le 22, Pallavicini écrit :

Che per questa parte si tratti con la Porta una pace particolare, con che li Turchi cedino Caminietz, la Moldavia e Valacchia, parmi non habbia alcuna verisimilitudine. Il Turco mai cede Stati, obligandolo così la sua legge, e l'inverno passato, che era umiliato in un Trattato che voleva introdurre, non fece nè meno motto di cessione alcuna. Io non trovo in queste circostanze modo come la Polonia possa far'una pace particolare con suo utile, quando la volesse. Comunque sii, si travaglia quì per stabilire sempre più la Lega, et il Gran Generale che hà gran fazzione, mi hà fatto le promesse maggiori, e molti altri senatori li trovo fermissimi conforme richiede il vero bene, della Polonia.

Per altro, è bene osservare altrove per vedere di riflesso quello che si fà quì nel gabinetto, ove le cose sono impenetrabili, passando fra le loro Maestà, et il Marchese di Bettune solamente. Le operationi esterne soggiacciono à buone, e male interpretationi, e però bisogneria poter'arrivare l'intentione, e se questa è guasta, sarà difficile il rimedio, perchè la Regina ambisce molto, e singolarmente la successione del figlio, e si sospetta, che la Francia la lusinghi con questa speranza, alla quale non si può contraponere altra di eguale peso, e la Francia solamente puol far sperare la successione per la grande abbondanza di denaro. L'unico rimedio d'applicarsi, saria il far conoscere alla Regina, che quando si verrà al punto, chi sà se li osserveranno le promesse, mà converria parlar chiaro, et alla scoperta, e vivamente,

(1) Le 25, il ajoute que les nouvelles de Bude sont mauvaises... que la santé du pape n'est que légèrement aggravée, mais que son âme est prise d'une grande affliction qui se traduit par une profonde mélancolie ; qu'il garde le silence durant toute la journée et se montre indifférent aux affaires ; S. S. ne voit que le Secrétaire d'Etat. Le même jour, il mande que Cybo lui a dit que les choses vont bien mal ; en Pologne il est impossible de compter sur le roi ; on murmure et l'on craint que le mécontement influe sur la Diète qui va se réunir. En Allemagne, où les Espagnols ont un grand parti, ils eussent d'abord voulu que l'empereur fut délivré des Turcs, mais, à présent, ils font tous les efforts pour le convaincre de la nécessité de conclure la paix.

il che non farei senza ordine, e Dio sà se si persuadesse et perche se è vero che si vogli maritare *in (sic)* una Principessa del sangue di Francia, è assai verisimile, che scordatasi l'offese, per interesse di Stato, la Francia vorrà farlo Rè, tanto più che il Principe non hà molto spirito, onde quello lo domineria.

Le 25, Pallavicini annonce que l'ambassadeur impérial vient d'envoyer à Vienne le prêtre Borgognone, qui l'accompagna durant la campagne, qui est bien vu de César et dont il s'est servi en des affaires d'Etats, et l'ambassadeur vénitien ayant pris congé de LL. MM., « dans la prévision que chacun d'eux renseigne son gouvernement, j'ai tâché qu'ils ne rapportent pas des choses pouvant faire douter de la bonne foi du roi, et aussi d'atténuer leur impression sur le mauvais résultat de la campagne. J'espère y être parvenu et j'ai fait aussi voir la nécessité de rester unis et prudents dans les jugements ; rien ne prouve qu'il y eut de la malice, mais que seulement il put y avoir des équivoques et rien de positif. Nous avons examiné trois points, à savoir : si on pouvait passer le fleuve, prendre Camenitz, et battre les Tartares, cherchant ensuite si dans l'omission de ces trois points on peut en accuser la malice ; mais rien n'est clair. S'il y a des suppositions il y a aussi des réponses : la présence de Béthunes, les traités du roi avec la France, dans lesquels il y a le concours pour la succession du prince Jacques à la couronne ; l'intérêt de la France à ce que l'empereur ne se fortifie pas et qu'il reste toujours menacé par les Turcs ; ce sont toutes conjectures qui, si elles ont de la force contre le roi, en ont davantage contre la France. Je me réserve de donner mon jugement, mais en attendant il me paraît nécessaire que les coalisés ne jugent pas le roi d'avoir agi avec malice. Espérons que l'ambassadeur et Borgognone, en faisant leurs rapports, diront les motifs des soupçons mais n'appelant pas doute le soupçon, ni certain le doute. Je crois avoir mieux réussi auprès du vénitien » (1).

(1) Le 29, il écrit de Zulkief — où il restera près de la Cour jusqu'à la réunion de la Diète — que celle-ci se réunira à Varsovie, et les Diètines le

Le 2 décembre (1), Cybo écrit : « N. S. ayant appris qu'en Pologne des personnes, par intrigues ou par argent, peuvent gagner des esprits séditieux et flatteurs afin de s'en valoir dans la Diète prochaine, N. S. donne à V. S. la faculté de dépenser quelques milliers de florins pour gagner à la bonne cause les plus récalcitrants. Avec habileté et circonspection V. S. pourra s'entendre, à ce sujet, même avec Alberti, qui sera disposé à coopérer en tout. » Et, le même jour, il ajoute que les dîmes ont donné bien peu et que N. S. ayant élargi l'argent qu'il avait, on ne peut dire ce qu'il donnera pour la prochaine campagne ; toutefois, il est bien disposé à faire son possible et dans la mesure que le permettra le Trésor public. « Mais S. S. désire que l'on travaille activement et en temps opportun, sans faire de projets inutiles comme par le passé et, à ce sujet, il engage le nonce à s'accorder avec Alberti et avec Zieroski, le résident césarien. » Et, à la même date, il écrit encore :

Benchè N. S^re^ sia pienamente persuaso delle rette, e sincerissime intenzioni della M^tà^ del Rè, crede nondimeno, che V. S. Illma debba opportunamente farlo riflettere, che stante le gelosie, le quali da un momento all'altro posson insorgere negli animi disposti à concepirle, sarà parte necessaria della sua gran prudenza, e del zelo, che egli hà sempre dimostrato per il bene della Christianità, il tenersi lantano con particolar attenzione da tutto ciò, che potesse produrre ò nutrire i sospetti, anco col motivo di non dar vigore alla voce pervenuta quà di Constantinopoli, et accennata già à lei, senza però che qui le fosse prestata alcuna fede.

A cette date, Lando écrivait au Doge :

Serenissimo Principe.

Ancora Sua Santità seguita a guardare il letto. La Corte sempre ansiosa di novità tra differenti inclinationi et interessi ha fluttuato li giorni passati nel supposto d'uno stato più aggravato del vero ; ma io accerto V. S^tà^ che

---

5 janvier. L'ambassadeur de Venise voudrait rentrer, mais il est retenu par le roi qui veut lui faire cadeau d'un costume en zibeline et d'un gros bijou qui n'est pas encore fini. Le voyage du prince Jacques en Allemagne, en France et en Italie est mis en doute ; et Béthunes, qui annonçait son départ à la fin de la campagne, dit maintenant qu'il veut attendre la réunion de la Diète pour revoir ses amis.

se il Papa havesse afflittione minore di cuore, un altro temperamento, che s'attrova, nello stato, starebbe benissimo, leverebbe dal letto che non lo fa, darebbe audienza alli suoi Ministri, il che non ha principiato ancora a fare, restituerebbe il fillo interrotto a tutti li negotii et romperebbe quello di tanti vani discorsi et giuditii.

Il Card. Cibo dal quale mi sono portato questa mattina m'ha raffermato quanto pure non ho mancato di ritrahere anco da altri incontri bene accertati et se qualche nuova sopravenienza non lo frastorna, si può sperare fra brevi giorni che Sua Stà sarà, o per neglio dire crederà d'essere in stato di concedere audienze et applicare alli negotii correnti gravissimi.

Rinvigorita l'attentione del mio spirito da publici riveriti commandi pervenutimi in quest'ordinario all' indagationi tutte possibili sopra quanto traspirare possi per ogni maniera dalle Massime de' Principi Alleati circa la continuatione della guerra, oltre quanto con le precedenti humilissime Lettere ho rappresentato de discorsi havuti col Card. Cibo, Pio e Inviato di Polonia nella materia stessa, vedutomi nuovamente con tutti loro esporrò riverentemente quanto ho potuto, con gli sforzi di tutta l'industria, andare spremendo di nuovo.

L'Inviato di Polonia, huomo sincero et di buon cuore, si dimostra mortificatissimo nel suo esteriore, consapevole delli giuditii del mondo sopra la direttione del Re in questa campagna et incapace di giustificarla. M'ha detto che parte delle Truppe svernerà ne' Confini del Regno, ma egli si ripente, nè sa che dire circa il Vallacco et Moldacco che dichiarati et prese l'armi per il Re, hora inorridisce ogn' uno che habbino ad essere abbandonati et dall' altro canto non sarà cosa facile al Re il potere sufficientemente proteggerli et sostenerli.

Doverà seguire la Dieta Gle et teme in essa, per quanto io vedo che nella grande non solo libertà, ma licenza della medesima, l'attioni del Re non incontrino grave censura et per il molto che ha fatto l'anno passato per gli altri, et per il nulla che ha fatto per se nel corrente con vana dispositione dell' assistenze del Papa et delle contributioni del Regno.

Giudica che il Signore di Bettunes sfodrerà il carattere d'Ambasciatore alla Dieta ; nè si sa quali saranno le di lui massime, ma si sa bene che un Ministro Estero particolarmente per via di denaro può fare molto.

Il Nuntio Pallavicino non è punto meglio veduto alla Corte del Card. Bonvisi a Vienna et la Regina che tanto predomina sapendo ch' egli ha scritto male per la venuta di Bettunes, l'abborrisce et discredita infinitamente, fors' anco a suggestione di chi trama abbattuta l'auttorità d'ogn' altro che possa contrapporre a proprii raggiri et dissegni.

Vorrebbe l'Inviato che il Papa desse facoltà al Nuntio spendere qualche danaro per guadagnare qualche genio torbido et moderare sul fatto qualche sentimento traboccante, tanto più che non mancheranno altri, quali si valeranno di questo mezo. Ma il Papa guardingo assai ne dispendii, si

lascia volontieri persuadere che assaggiati da qualche gusto corrotto li suoi danari, se ne diffonda l'appettito et facendo negotio sopra il suo zelo.

Nel proposito della continuatione della guerra, col quale conferiscono però tutte le circostanze sopraccennate, né l'Inviato castigato assai nel dire ciò che habbia ad essere. Dice solo che al Re comple più la guerra che la pace, quando il Regno vi concorra et che non bisogna fare la pace quando l'armi de' Nemici sono sul vantaggio : sentimento nel quale s'accorda anche il Card. Pio parlando dell' interesse dell' Imperatore et dice che la pace col Turco non si può trattare che con l'armi et con buono et valido essercito in pronto.

Mi confermò pure che l'Imperatore pensava a ristabilire l'Essercito et particolarmente la Cavalleria annikilata, ma mi disse che vi mancava il danaro et che s'affliggeva nel vedere che' il Papa non facesse alcuna dispositione, anzi ch' il Commissario della Camera confidentissimo del Papa et per le di cui mani passa ogni maneggio circa ripieghi di fare dinaro, contro il solito et contro lo stile pratticato nella malattia et ritiratezza dell' anno passato, nella quale esso Commissario era admesso dal Papa, mai in questi giorni l'ha voluto introdurre.

Conobbi poi che il Card. Pio aspettava dal Papa rimproveri sopra la mala direttione dell' Armi in Ungheria et mi disse che non sarebbero mancate scuse et pretesti al Pontefice per non volere far niente in tanto bisogno, et in confidenza m'aggiunse che il Nuntio a Vienna sia fatto cosi odioso che non solo non era utile per quello doverebbe essere in quest' incontro un Ministro Pontificio, ma pregiuditialissimo et che gli veniva scritto da Vienna ch' egli haveva lasciato così pervertirsi dalla passione contro il Duca di Lorena per l'amarezze insorte a motivo de' trattamenti et delle capelle ch' habbi parlato con trionfo et con piacere della infelicità de' successi delle sue imprese et dice il Card. medesimo che se non si muta il Nuntio in Germania et in Polonia ancora, il Papa farà più male che bene nell' una et nell' altra parte, ma quando il personale di chi ha da parlare et trattare con zelo et anche con auttorità, occorrendo, non ha la stima et il genio, tutto si converte in mala sostanza.

In somma anch' esso Cardinale è pieno d'interne afflitioni per vedere che piciole cose scompongono la maggiori et fra tante occorrenze gravissime non ponno girare con moto regolare tutte le Ruote. Egli non ha havuto per anco positive commissioni da lasciare di parlare sopra lo stato delle cose ; ma io vi starò attentissimo perche in esse meglio apparirà l'interno delli disegni di questa Corte.

Non ho mai lasciato di vista il punto del prolungato giuramento per parte del Re di Polonia delli due Capitoli aggiunti, mal persuaso che gli addotti ne fossero i veri motivi. Finalmente, con destra maniera, doppo d'havere circuito come credei opportuno l'animo di quest' Inviato egli, a titolo di confidenza, è uscito a dirmi che, doppo cambiate le ratificationi a Vienna

delli Capitoli stessi, insorse migliore riflesso a medesimi nella mente del Re et che ottenuto quello quale riguarda la dichiaratione degl' acquisti che fa effetto che tutti gli stati dipendenti dell' Ungheria habbino a riunirsi alla medesima accettuatata la sola Dalmatia, et essendo stato membro di quel Regno la Moldavia ancora, confinante alla Polonia, il Re ha havuto della renitenza a passare più oltre, doppo le ratificationi, per non avvalorare maggiormente un assenso conosciuto, benchè un poco tardi, troppo pregiuditiale, et per il presente et per quello potesse succedere nell' avvendre.

M'aggiunse l'Inviato ch' il Re gl' haveva imposto non parlare di questi Capitoli, ma ch' egli gl' haveva scritto che il Papa considerava che questa pendenza poteva arrecare della gelosia et gl' haveva portato eccitamenti per definire il Giuramento stesso. Anzi da vari tocchi io argomento che l'Inviato havendo scritto alla Corte che si parla con diffidenza delle buone intentioni del Re, habbi insinuato ch' il Giuramento delli due Capitoli servirebbe nel mondo per una riconferma della constanza della Lega.

Di tutti questi punti importanti io mi figuro prima d'hora informato dal proprio luogo dall' Eccmo Ambre Morosini l'Eccmo Senato, al quale però io devo esponere minutamente quanto mi sortisce di ricordare, et perchè il motivo quale trattiene il Re dal Giuramento, secondo questi supposti, concerne solamente l'Imperatore ho con tutta delicatezza cercato di scuoprire se il Card. Pio teneva di ciò alcun riscontro, ma non mi è parso di ritrovarlo, anzi ho scoperto che egli faceva sopra di ciò molti giuditii senza fermarsi in alcuno et seguendo li sospetti più forti dubitava più tosto che il risguardo versasse sopra il Capitolo di ripigliare l'armi unitamente nel caso di nuova guerra, per il più essentiale et pesante dell' altro.

Il Card. Cibo questa mattina, sul fillo de' discorsi passati la settimana trascorsa, m' ha assicurato che sabbato s'è scritto in conformità di quanto mi disse s'haverebbe fatto al Nuntio di Vienna et di Polonia, acciò con uffizii rimostranti et forse a nome di Sua Santità rincorino l'uno et l'altro di quei Sovrani et faccino sopra tutto apparire la necessità di persistere nella Lega et di fare tutti gli sforzi possibili per porsi in Stato non solo di difendersi, ma d'offendere et fare [in] un' altra campagno quello che non è sortito per mala sorte nella decorsa et m'ha detto che le lettere scritte ad un Nuntio si mandavono in copia all' altro, acciò parlino d'un stesso tenore.

Di più m'ha soggiunto come in confidenza, che sarà disposto ch' il Ministro di VV. EE. in Polonia stia attento sopra tutto a Bettunes et m'ha eccitato a scriverli, aggiongendo che si dava commissione a quel Nuntio di passare con la più stretta confidenza col medesimo Ministro dell' EE. VV, di che pure m'eccitò il Card. a darne io stesso riscontro al medesimo. Il che tutto servirà di lume alla publica prudenza per le Commissioni stimerà necessarie.

Ho procurato d'indagare il motivo di quest' attentione a Bettunes, ma oltre l'havermi detto che quel soggetto si tratta molto splendidamente

ancorchè per se stesso habbi pochissimo del suo, che pure è termine che può significare molto, non m'ha specificato di più, ma io comprendo che il Nuntio habbia scritto già gran male circa lo stesso Bettunes et per il già operato et per quello si teme che possa operare.

Io ho commendato il zelo di Sua Santità et per gli ufficii alli Nuntii ordinati a quella Corte et per la corrispondenza confidente quale se prescritta da pratticarsi col Ministro di Vostra Serenità. Ma ho replicato il concetto altre volte riferito ch' in certe materie possono andare del pari le confidenze, ma non già le rimostranze et gl' ufficii et che li Ministri soli di Sua Maestà possono a voce chiara et a petto aperto invehire protestare et ostare a tutto quello ch'a drittura o obliquamente credessero pregiudiciale al servitio della Lega che vuol dire a quello della Cristianità.

In termini confidenti poi io pregai il Cardinale a considerare a Sua Santità come la sola Republica era quella che imperturbabile ne' suoi propositi, solidamente operando, non dava motivi all' animo di Sua Beatitudine di rivolgere verso di lei li suoi pastorali ufficii et ch' ogni giorno spiccava più il di lei vero et gran merito, et però conveniva ch' anche verso di lei piegassero più distinte le gratie et assistenze di Sua Santità. Et il Cardinale mi disse che questo ch' io gli dicevo, manifestamente appariva con lode et merito grande della Serenissima Republica et che certo egli ne haverebbe dato de tocchi alla B. S. in vantaggio de publici interessi. Gratie.

Le 6 (1), Pallavicini informe Cybo de la réception du bref

(1) Le 9, Lando écrit au Doge qu'il est enfin parvenu à franchir le dernier obstacle pour se mettre bien avec l'abbé Casoni, secrétaire du chiffre, qui a pris la place du feu substitut Favoriti et lui succède aussi dans la confiance la plus intime du pape; « il est supérieur à tous ceux de la Cour pour son aimable déférence envers moi, voyant la bienveillance que S. S. accorde à ma personne, en m'admettant à ses confidences et aussi, peut-être, à cause des modestes déclarations publiques que je fais d'avoir horreur de tout titre de ministre. L'abbé Casoni a fini par venir me voir, rendant ainsi la visite que je lui ai faite au Palais... Au sujet de la prochaine Diète en Pologne et de la garantie de l'usage de l'argent que S. S. pourrait placer entre les mains du nonce, qui en ferait connaître le besoin selon les exigences, et prié aussi par l'envoyé polonais, j'ai parlé à Cybo sur ce sujet comme venant de moi. Le cardinal en reçut une si bonne impression, qu'il en parla au pape, et S. S. m'a fait savoir qu'elle avait envoyé des ordres dans ce sens au nonce, mais de les tenir secrets afin que cette mesure destinée à tronquer les dissensions ne finisse par les augmenter. L'envoyé polonais et le card. Pio en ont été contents et celui-ci déclara que la Diète pourrait conduire à une crise très-dangereuse et qu'elle est la plus grosse affaire concernant la ligue...» Lando ajoute qu'entre les autres causes de discorde entre l'empe-

de N. S. pour les Czars et qu'il en a parlé au roi afin qu'il envoie à Moscou un ministre pour tâter le terrain, négocier la ligue et connaître les véritables intentions des Moscovites. S. M. hésite et voudrait avoir d'abord les réponses de ses envoyés quoique de degré inférieur, qui se trouvent déjà en Moscovie, et savoir si les Cosaques Transboristènes qui envahirent la Lithuanie agirent pour leur compte. « Il est probable que dans cette expédition du roi en Moscovie, soit compris le P. Votta, qui déjà a trouvé grâce auprès de Gallicino, premier ministre ; ce religieux est bien disposé à partir et j'en ai parlé au roi. On dit aussi qu'il est probable que les Moscovites aient été poussés à agir parce qu'on aurait découvert des lettres de la mère du Czar Pierre au roi, pour en avoir la protection, son fils étant le seul qui a droit d'être Czar, car le frère ne lui a été adjoint que par des séditions ; ce serait donc la faction d'Alexis qui aurait décidé l'invasion ; toutefois, S. M. espère pouvoir tout arranger et maintient son idée de la cession de Kiovia *ex nonce*, avec la clause résolutive de l'occupation de la Crimée. » Et, le même jour, il ajoute que la Ligue Sainte semble très-bien établie ; qu'il n'y a plus à craindre de changement que par la rupture de la Diète, car alors on ne saurait pas comment suffire à l'entretien des troupes. Cette éventualité est possible, à cause des différentes propositions qui y seront discutées, telles que : la citation de l'ex-gr. Trésorier, les chiffres séquestrés, à propos desquels il y en a qui voudraient en limiter la portée à la personne de l'accusé ; en outre, les palatinats se plaignent que les dépenses ont été faites sans aucun profit. « Je crois, conclut-il, que le roi fera ce qu'il veut pourvu qu'il se serve de ses propres moyens ; en conséquence je me permets de prier N. S., quand il recevra l'envoyé polonais, de lui parler des craintes à pro-

reur et le roi, il paraît qu'il y a l'idée en Pologne que César veuille remplacer le roi par le duc de Lorraine ; cette nouvelle vient de Turin et de Paris et elle est insidieuse. Et, le même jour, il ajoute qu'il paraît que le pape a fait écrire à Bonvisi qu'il ne veut pas qu'il suive les ambassadeurs qui se déclarent satisfaits du cérémonial fixé par la Cour de l'empereur.

pos de la Diète et que S. S. espère de la sagesse du roi qu'il n'y sera pas question d'autres affaires. » Et, à la même date, il assure que toutes ses démarches, pour obtenir du roi la plénipotence au serment des deux articles, sont restées infructueuses, car S. M. veut attendre la réunion de la Diète. L'ambassadeur de Venise en était renseigné et savait qu'il ne s'agissait que d'une pure formalité ; on a appris aussi que le Sénat, à la suite des renseignements de Lando, n'insistait pas, ayant décidé d'attendre et de ne reprendre la question de la plénipotence qu'après la clôture de la Diète. Et il ajoute que le roi a voulu réunir au congrès le nonce, le césarien et le v. chancelier, qui au nom de S. M. déclara que l'envoyé du Khan des Tartares propose la paix perpétuelle entre la Pologne et la Porte et d'en être,lui, le médiateur. mais que l'on ne posait pas de conditions. Et le v. chancelier ajoutait que S. M. était constante dans la ligue et qu'avant de récuser la médiation elle voulait connaître nos opinions. « J'ai remercié, écrit-il, comme a aussi remercié le césarien, nous réservant de répondre. Mon opinion est, qu'une ligue existant, on ne peut parler de paix que conclue avec tous. Je crois toutefois pouvoir ajouter qu'il n'y pas eu de négociations sur des projets de traité, car, si même il y en avait, le texte n'en pourrait être que mauvais, les Turcs connaissant le résultat désastreux de la campagne ; j'ai exprimé l'avis de négocier plutôt avec le Khan pour le détacher de la Porte ; le roi y semble bien disposé et voudrait même augmenter la pension annuelle ; à ce propos j'ai répondu au ministre que déjà N. S. avait adhéré à ce que S. M. prît quelque part des subsides pour les donner au Khan. Le v. chancelier me répondit qu'il n'y en avait besoin que l'année prochaine, mais que le roi voulait le savoir afin de se régler.... L'ambassadeur de Venise est parti gratifié par le roi d'un costume complet en zibeline, d'une ceinture d'or enrichie de diamants et d'une croix... On dit que les médecins ont ordonné à S. M. une grosse purge au printemps, ses jambes étant enflées par la bile ». Le 12, il annonce que la situation s'est améliorée : les Moscovites ont retiré leurs troupes de la Lithuanie et le roi travaille pour soustraire à la Diète toute

affaire pouvant en troubler les discussions. Le même jour, il mande : « j'ai fait au congrès les propositions déjà annoncées ; d'abord que l'on devait mettre par écrit à l'envoyé du Khan, que si on faisait un traité tous les coalisés devaient y concourir. Il serait bien avantageux de séparer le Khan des Turcs, et Venise aussi en bénéficierait beaucoup, car le Turc n'aurait plus le grand nombre de Ruthènes, qui, emmenés en esclavage par les Tartares, sont ensuite achetés par les Turcs pour servir sur leurs galères ; mais cela sera difficile. Dans la première réunion du congrès le résident césarien demanda de quoi il avait été question avec l'envoyé transylvain, et le v. chancelier répondit que le roi avait voulu savoir si Abaffi aurait demandé sa protection, en délaissant celle des Turcs, et si César était content de ce changement ; mais le résident, soupçonnant que déjà on avait conclu un traité avec Abaffi, répliqua qu'on devait rester toujours dans les conditions de la ligue. Le v. chancelier soutint alors qu'il ne s'agissait pas de faits d'armes, mais de sédition ; la conversation a menacé de dégénérer en dispute. Le v. chancelier aborda ensuite le troisième point de la conférence et déclara, au nom du roi, que jamais S. M. n'aurait juré les deux articles (1), parce qu'ils ne

(1) Nel 2° Articolo del quale si tratta dicesi : « *Inter Provincias ad Regnum, et Coronàm Hungarie spectantes aut ab eadem nunc, vel olim dependentes, solum in Dalmatia ea que Serenissime Reipublice Venete Armis à Turca recuperabuntur ejusdem Domino reunientur, et cedunt.* Et, le nonce ajoute :

Come vedesi questa è una propositione particolare contenuta in quella universale, et una semplice spiegatione della particola *Antea.* Hor sendo stato dal Gran Cancelliere e qualche altro Ministro et essaminata colle scritture la cosa, li hò resi capaci, essere quel che concerne tutti, una pura spiegatione, ne dovere à Polacchi dispiaccere altro se non che essi non son stati così attenti, come i Venetiani in procurar parimente qualche eccettione, e come vedo la desiderata da loro è quella della Valacchia, quale pare anco in stato più prossimo di riunirsi, et alla quale la Polonia per altro hà pretentione onde credo, e parmi anco che il Sig^r Ambasciatore Cesarea sii già quasi persuaso, che tutto quello che fu detto dalli Cancellieri circa la Transilvania e la ripugnanza in giurare fossero poste sul Tavoliere per veder di tirare qualche dichiaratione per la Valacchia. Io adesso insto perchè si formi la Plenipotenza per giurare, sopra di che parlai vivamente Domenica à S. M. et hora attendo le risolutioni. etc.

le touchaient pas. Cette déclaration m'étonna beaucoup, et j'en ai relevé l'erreur car l'article premier est commun à tous, comme l'est aussi le second, quoiqu'il considère seulement les conquêtes en Dalmatie ; et le v. chancelier, qui se trouvait absent de la Cour durant les négociations, finit par me donner raison touchant le premier, mais déclara que si le second était présenté à la Diète il soulèverait de l'opposition. »

Le 12, Pallavicini écrit :

L'accommodamento di questa Corte, ò più tosto della Regina con la Francia, non è promesso solo dall'amore di grandezze. mà anco dal timore. Apprende, ò se lò fà apprendere molto l'indignatione del Rè di Francia per causa delle archibusate tirate all'abbitatione del suo Ambasciatore. Chi fù l'autore di questo fatto, frequentò poi molto la Corte della Regina con porgere materia alle sospicioni, e la Regina teme tanto più, quanto che sà di esser mal vista comunemente, e crede sopravvivere al Rè. Facilmente à fine che l'universale giovi, e cooperi coll' approvatione alla missione del Gran Cancelliere in Francia, si mette fuori che il Rè di Francia pregato in tal forma darà sussidij di denari alla Polonia.

Parmi di scorgere che non sii molto avanti il trattato del Matrimonio del Principe Giacomo con Madamigella di Borbone (1).

Le 26, il déclare que malgré toutes les diligences faites, il ne trouve pas qu'il y eut malice de la part du roi dans la campagne des Polonais. « Au sujet de Béthunes, j'ai appris que le roi a manifesté à la reine son soupçon qu'il ait empêché la construction du pont ; il y a aussi d'autres motifs de le soupçonner, car sa présence ici n'est pas sans avantage pour la France. Et, par suite, je suis d'avis que les coalisés règlent leurs affaires ailleurs qu'ici, afin de n'avoir pas de déception et d'éviter l'influence que peuvent avoir le naturel du roi, la toute-puissance de la reine qui se laisse entraîner par Béthunes, ainsi que la Diète et le fait des dépenses ; mais, il ne faut

(1) Le 6, il avait répété que le très-chrétien persiste à vouloir l'envoi en France d'une ambassade solennelle pour se disculper des offenses a Vitry ; le roi, après des difficultés, a fini par y adhérer et c'est le gr. chancelier, beau-frère de la reine, qui ira en France. « On dit même que le traité est déjà formulé ; et le père de la reine m'assura que la Pologne pourra recevoir des renforts français par la voie de Dantzig ».

pas désespérer de la Pologne et renoncer à travailler le roi (1).

Le 30, Cybo lui répond que, du moment qu'on a juré la ligue, il ne trouve pas nécessaire d'insister pour qu'on jure aussi sur les deux articles touchant les pays conquis, d'autant plus que ces conquêtes sont encore bien lointaines... La nouvelle du traité de S. M. avec Abaffi n'a aucun fondement. « Et, le même jour, il l'assure qu'on a bien loué la manière avec laquelle V. S. a su enlever aux ambassadeurs césarien et vénitien et à l'abbé Borgognone les idées sinistres qu'ils pouvaient avoir conçues, les engageant à écrire, au contraire, à leurs princes touchant les bonnes intentions de S. M. tant au sujet de la dernière campagne que de la future. Et, le même jour, il mande que si l'opinion est bien fondée, que le prince de Valachie travaille avec sincérité et vigueur pour la cause commune contre les Turcs, N. S. consentirait à ce qu'on hasarde cent, ou cent cinquante mille flor. de m. e. pour gagner ce nouveau secours à notre parti ».

(1) Le 9, Cybo avait mandé à Pallavicini que, vu son intelligence, il lui sera aisé de distinguer si une nouvelle est vraie ou fausse ; et il l'engage à investiguer et à renseigner ensuite. On sait de Vienne que le peu de succès dans le siège de Bude n'a pas diminué les ardeurs de l'empereur, et que tous sont résolus à se préparer pour la nouvelle campagne. Le 23, il écrit qu'à Paris on dit que Laverne, qui a été en Transylvanie, va partir, mais on ignore quel est le sujet de sa mission. « V. S. veillera s'il vient en Pologne ou dans les principautés ».

CHAPITRE XVII.

Venise entre dans la ligue.

La défaite des Turcs sous les murs de Vienne, tout en étant un grand triomphe pour les armées impériales et polonaises, n'eut pas le résultat complet que l'on espérait, car les Turcs réussirent à se fortifier en Hongrie avec l'aide des révoltés, qui obéissaient au comte Tököli Toutefois, continuant la guerre lentement, la République de Venise s'unit à la ligue de l'empereur avec le roi de Pologne. Innocent contribua à la conclusion de cette ligue à trois et des rapports réguliers entre le Saint-Siège et l'Etat vénitien furent rétablis.

La guerre, la fuite de la Cour impériale de Vienne avaient amené la désorganisation dans toutes les branches de l'administration autrichienne, d'autant plus qu'une grande partie de ces provinces, par les faits militaires et le séjour des troupes auxiliaires allemandes, étaient dévastées.

Les affaires de l'empire demandaient aussi une conduite plus énergique de la part de l'empereur, car les princes se trouvaient obligés de faire face à la politique de Louis XIV.

Le pape veillait à dissiper toutes les inquiétudes dans les affaires publiques qui paralysaient les progrès de la chrétienté sur les Turcs, et cherchait à obtenir une trêve générale, afin que l'empereur put récupérer toute la Hongrie et les trois puissances alliées continuer à délivrer les populations chrétiennes du joug ottoman.

Le 1[er] janvier 1684, Cybo écrit à Bonvisi : « La Cour de Pologne a toujours bien accueilli les cadeaux et ses ministres en usent pour se maintenir dans les bonnes grâces ; par conséquent V. Em. engagera les ministres impériaux à profiter de quelque occasion pour envoyer de temps en temps quelque cadeau à la reine, qui, à ce qu'il paraît, y tient (1). On voit que

(1) Le 25, Bonvisi répond : « l'empereur sait fort bien que la Cour de Varsovie aime les cadeaux, et il regrette de n'avoir pas d'argent pour en faire ainsi que le demandent les mérites du roi et de la reine, envers lequels César se sent obligé. Mais il ne suffit pas de donner à LL. MM., parce qu'il y a aussi le père et les frères de la reine qui ont des prétentions. Le père veut le titre de prince avec la principauté ; au prince Jacques on donnera la Toison avec une pension annuelle ; la reine aura un bijou et le roi du vin ou autre chose, car on veut à tout prix rester unis à ceux qui sont la base de la paix ; mais il n'y a pas d'argent et l'on cherche à vendre des principautés, si on trouve acquéreur. A présent on se rend compte de la faute commise par le voyage à Vienne de l'empereur, que j'avais déconseillé, car tous veulent des cadeaux. Le roi de Pologne voudrait pour son fils la main de la princesse de Bavière, sœur de l'électeur ; l'empereur y serait bien disposé mais le duc se refuse à cette alliance, du moment que la succession en Pologne n'est pas assurée, et V. Em. peut bien comprendre si, sans cette sûreté, l'empereur lui donnerait l'archiduchesse. Le roi se considère comme le sauveur de la chrétienté et il a raison, mais on ne peut pas faire tout ce qu'il désire ; et les désirs des Polonais sont grands. V. Em. s'étonnerait en entendant les prétentions de Lubomirsky : il demande des états pour lui et les siens. Le roi de Pologne n'a pas répondu à mes lettres parce que peut-être il ne saurait excuser les fourberies de Tököli, que je lui avais prédites. Mais il ne le protège plus et peut-être attribue-t-il à mon inspiration les brefs et les paroles du pape à Denoff, mais tout retombe toujours sur les médiateurs et il faut absolument travailler à la démolition de Tököli. Et, le 1[er] février, il annonce que tout fait espérer qu'il y aura une bonne corespondance entre les deux souverains maintenant qu'il a été prouvé que le roi n'avait pas autorisé la déclaration faite en Hollande ; car cette déclaration et celles favorables à Tököli, avaient laissé croire que le roi eût voulu arranger à sa manière les affaires de la Hongrie, sans tenir compte de l'empereur. Tout cela créait des ombrages ; en outre que la reine avait rapporté que le duc de Lorraine prétendait avoir entendu l'empereur dire que, plutôt d'accepter Tököli, il donnerait la Hongrie au prince de Pologne ; mais ces on-dit n'étaient qu'une invention d'un capitaine de Lubomirsky. Le roi de Pologne s'étant aperçu de la perfidie de Tököli ne l'écoute plus et veut ce que l'empereur désire et agir comme lui.

chaque jour il faut faire attention afin de conserver l'union entre les deux Cours, car à tout instant surgissent des incidents. Les Polonais ne peuvent pas oublier le manque de courtoisie des impériaux, et surtout l'aîné du roi ; et si maintenant on peut corriger tout cela il y aurait grand avantage... N. S a parlé à Denoff de Tököli comme j'en ai écrit à V. Em., et il a dit d'en avoir donné communication à l'empereur, faisant aussi allusion à la taille de 50,000 fl. qu'on devrait publier contre Tököli, afin que le roi comprenne l'importance que S. S. met à délivrer la chrétienté de cet homme. Et, le 15, il ajoute : « on connaît bien l'inclinaison du roi pour la reine et aussi le compte qu'il tient de ses insinuations. V. Em. doit tâcher, avec les manières que lui dictera sa prudence, de conseiller à César de faire quelque démonstration à la reine par l'envoi d'objets de *galenterie* d'Allemagne, S. S. estimant que cela serait très-opportun pour le bon service de César ; ou, si S. M. le juge plus convenable, que la chose se fasse par l'impératrice régnante » (1).

(1) Le 12 février, Cybo répond qu'il ne paraît pas que serait bien agréé, comme début, un envoi de vin en Pologne ; on pourrait plutôt, et sans de fortes dépenses, y envoyer quelques-uns des chevaux dont ont fait présent à César le v. roi de Naples et le grand duc ; la reine agréerait fort aussi la concession du titre de prince de l'empire à son père. Pour obtenir le consentement du duc de Bavière au mariage de sa sœur avec le prince de Pologne, il serait bon que l'empereur y prît part en persuadant le roi qu'il fera son possible. Et, le 7 mars, Bonvisi annonce que l'empereur a accepté le conseil et a décidé, au lieu de vin, d'envoyer des chevaux. On concéderait le titre de prince au père de la reine, mais non une principauté, car la plus petite de la Silésie vaut 600,000 fl. et on ne veut pas y admettre des personnes ressortissantes des frontières de ces provinces. J'ai proposé à l'empereur de marier le fils du roi avec la jeune Ragozzi, fille de la femme de Tököli et héritière de 50,000 th. de rente, aussitôt que Tököli sera détruit ; et S. M. approuva mon projet. L'empereur m'annonça aussi qu'il avait travaillé pour le mariage de la sœur de l'électeur de Bavière et déjà donné commucation au roi des lettres reçues à ce sujet ; le duc y met deux conditions ; ou qu'il ait la certitude de la succession à la Couronne, ou que le roi achète en Allemagne une principauté importante, ne voulant pas que sa sœur restât simple dame polonaise. La réalisation de l'une et l'autre de ces conditions semble impossible, car aucune grande principauté n'est à vendre ni le roi

Le même jour, Jacobelli informe de Venise qu'on presse Lando de partir de suite et que l'on réclame le nonce. On dit qu'il y a une lettre, rendue publique, de l'évêque de Scutari annonçant que ses populations sont prêtes à se mettre aux ordres de la République, voulant devenir ses sujets (1).

---

peut assurer la succession à son fils. L'empereur voudrait bien ce mariage, mais ne pouvant vaincre la résistance de l'électeur, il s'adresse à N. S. pour voir si, par ses démarches, il pourrait réussir ».

(1) Le 8, il écrit que la ligue semble se refroidir à la suite de la déclaration de guerre des Espagnols à la France, et que de ce fait la situation de l'empire peut changer, car la Bavière ne pourra pas donner son secours et la République est compromise déjà par la conduite des Morlacques et de ceux de Spalatio qui veulent s'unir aux autres. Le bruit circule aussi que le gr. Vizir aurait déclaré qu'il veut détruire les Morlacques et plus tard en rendre responsables les Vénitiens. Le 15, il avertit que le duc de Mantoue a envoyé, avec des lettres de créance, le comte Vialardi présenter un mémorial au Collège annonçant que le duc, serré par les français qui veulent encore d'autres places et que n'ayant ni argent ni forces pour pouvoir résister, demande à la République de dépêcher un Savio pour traiter avec lui ; on lui assigna Giorgi, Savio de terre-ferme ; on croit que le duc fait ces démarches pour laisser voir qu'il est obligé d'obéir à la France ; mais ici on le laisse espérer avec de bonnes paroles afin de ne pas l'irriter... L'ambassadeur Contarini a écrit que l'empereur lui a parlé de la ligue avec des conditions meilleures et que Della Torre a l'ordre de présenter les propositions. En effet, le comte demanda la permission de se faire conduire au Collège, étant encore souffrant de la goutte ; il parla serré et avec tant de force qu'il fit de l'effet ; «et,au moment de se faire placer dans la barque, il me manifesta son contentement du succès et m'engagea à aller chez lui le lendemain. Mais on n'a rien décidé dans le Pregadi du soir, quoique la situation soit propice, parce que les Savi de la semaine sont favorables et qu'il y a des nouvelles portant que le Turc veut faire la paix avec l'empereur et la Pologne ; toutefois on veut d'abord savoir ce qu'écrira Lando, ne croyant pas que le pape abandonne la République, car la Dalmatie est le véritable boulevard de la chrétienté. Enfin, le 22, il ajoute que l'on saura déjà par Lando l'ordre d'accepter l'offre de l'empereur, d'en donner avis à S. S., car avec son autorité le Sénat a accepté la ligue et exprimé le désir que S. B. veuille la bénir et la protéger de son assistance. Andrea et Pietro Valiero ont rassuré les opposants en leur affirmant que les fonds étaient fixés, ainsi qu'on le fera voir ; et cette assurance fit voter la ligue avec seulement 45 voix contraires et 19 non sincères. Après cela, le Collège a fait

A la même date, Cybo écrit à Bonvisi : « par suite des résolutions prises par les Espagnols contre la France, V. Em. se rendra compte que le changement du cours des affaires rend inutiles les démarches paternelles de S. S. auprès des Cours au moyen de ses ministres. Cela ne veut pas dire que ceux-ci aient à renoncer à toutes les diligences possibles et aux actes qu'ils croiront propres à rouvrir les négociations en vue de la conclusion d'accords bien utiles dans les circonstances présentes, principalement en Hongrie contre l'ennemi commun et à l'avantage de la chrétienté ».

Le 2, Mgr Visconti, de Cologne, mande à Cybo :

L'andata a Berlino del Sig[r] principe di Morbak si crede che sia ad effetto di stabilire una lega difensiva frà S. A. Elettorale di Colonia, et il Sig. Elettore di Brandemburgo.

Il Re di Francia si è dichiarato di havere occupato quelli luoghi nel vescovato di Liegi, come si accennò con le passate, per dubbio che li Spagnuoli vi entrassero prima, e si è detto che mong. vescovo di Argentina in nome di S.M. christianissima proporrà a S. A. in tal particolare al suo ritorno temperamento di sodisfatione a tutti.

Questo Sig. Elettore, che pare inclini alla neutralità per sicurezza de suoi stati, si crede che augmenterà il numero de soldati ; essendosi pure portato a questa corte l'Inviato del Marchese di Grana per insi-

---

appeler l'ambassadeur et lui a répondu que le Sénat avait volontiers agréé l'offre de la ligue et qu'il attendait d'en connaître les conditions... D'après une lettre du général de la Dalmatie, on traita ensuite de l'affaire des Morlacques et on décida de les secourir en public, leur reconnaissant comme chefs le comte Rados, très-estimé, le comte Gianco et un certain Pastrovich, à la condition qu'ils n'arborent le drapeau de S[t] Marc qu'après la ratification de la ligue. Il semble aussi que le général Morosini a écrit que l'on doit se garder d'employer l'armée navale dans des entreprises difficiles, mais seulement dans celles dont le succès est immédiat, telles que l'occupation de Tenedos, Chio,Lemnos ou quelque autre île et que l'on doit réduire en détresse Constantinople en lui coupant les vivres et les communications avec le reste de l'empire ottoman. Pour l'exécution de ce plan, il a dit qu'il devait avoir 12,000 soldats à débarquer. Et,le 29, Cybo répond que S. S. a été bien contente d'apprendre que ces messieurs ont résolu, d'une manière généreuse et utile, à pourvoir à leur sûreté et à s'unir à la ligue avec l'empire et la Pologne.

nuare a S. A. la necessità di tale armamento, e collegarsi con Spagna.

Le 4, Bonvisi, de Linz où il se trouvait avec la Cour, écrit à Cybo : « je ne sais si par inclinaison naturelle où s'il est stimulé par le Sénat, l'ambassadeur vénitien est très partisan de la ligue et m'a fait voir des lettres du Sénat qui l'engagent à avoir confiance en moi. Le v. chancelier impérial lui a proposé une ligue offensive à devenir ensuite défensive perpétuelle comme celle entre l'empire et la Pologne ; le comte Della Torre en a fait la proposition au Sénat, mais on a compris qu'elle n'était pas conforme à celle énoncée par Könisegg. L'ambassadeur me pria de chercher la raison de cette différence. Je l'ai trouvée de suite ; c'est que Könisegg a fait une communication de compétence du chancelier de la Cour, qui, soit par jalousie ou n'étant pas bien renseigné, a écrit au comte à Venise en se tenant dans les généralités et ne s'exprimant pas aussi clairement que Könisegg ; de manière que les négociations n'avançaient pas. On avait persuadé l'empereur que cette nouvelle obligation de ne pas faire de paix sans les vénitiens, comme il en est du traité avec les Polonais, empêcherait tout accord, et l'ambassadeur ne recevant que des réponses ambiguës en parla, afin de pouvoir donner des explications au Sénat. J'ai trouvé que réellement la difficulté était forte, mais j'ai travaillé et ai gagné Mgr de Vienne, de manière que deux jours après S. M. m'a fait dire qu'on écrivait au comte de proposer la ligue offensive et aussi défensive, et m'autorisant à en informer Contarini, qui en fut très-content ; je crois avoir bien fait d'intervenir » (1).

(1) Le 22, Cybo répond que N. S. a appris avec plaisir la confiance de l'ambassadeur Contarini envers V. Em. et veut qu'il y ait correspondance en tout ce qui peut servir au bien public. « Le pape a aussi approuvé les démarches de Contarini pour trouver les raisons de la différence entre les propositions verbales du v. chancelier à l'ambassadeur et celles faites au Sénat par le comte Della Torre. Mais on sait déjà que l'offre de la ligue dans les termes tracés par V. Em. a déjà été faite au Sénat par le comte. L'envoyé Lando depuis deux jours est à Rome, mais le pape n'a pas encore pu le recevoir ».

Et,le même jour, il répond : « je continue la correspondance avec le nonce de Varsovie ; je suis aussi de l'opinion que les Polonais doivent assister l'empereur en Hongrie ; du reste le roi, irrité contre Tököli pour ce qu'il a fait contre les polonais, a déjà commencé par le séquestre des effets que les hongrois tiennent en Pologne. Je dois avouer que jamais Tököli n'a eu de bonnes intentions ; quand il vit que tout le monde allait à la défense de Vienne, il se tint attaché au roi de Pologne, mais après, voyant qu'on ne poursuivait pas la victoire et qu'on le laissait tranquille, il se montra contraire aussi au roi... Du reste, si j'ai écrit à V. Em. que les Polonais ont été les premiers à rompre avec les Turcs, je n'ai rien dit dans ce sens au roi, et elle peut être sûre que j'agis avec circonspection pour ne pas offenser ni le roi ni la nation que je sais soupçonneuse, ardente et qu'il faut la manier avec force, mais en s'appuyant sur des motifs de gloire et non de reproches » (1). Le 8, Cybo le prévient que l'envoyé polonais lui a dit que son roi est obligé de rester en Hongrie afin de faire respecter ses polonais qui, se trouvant près des localités fortifiées tenues par les révoltés, sont bien souvent attaqués par ceux-ci. Le pape voit dans la conduite du roi qu'il est toujours bien disposé envers la ligue ; et Denoff a dit aussi que S. M. avait désapprouvé le langage de son ministre à La Haye.

Le 11, Bonvisi transmet à Cybo trois lettres ; dans la première il écrit :

Habbia V. E. la bontà di considerare, che un principato senza

(1) Le 22, Cybo écrit : « N. S. sait bien que V. Em. travaille toujours à la meilleure entente entre l'empereur et le roi, mais comme il semble qu'en Pologne on n'est pas tout à fait satisfait de cette Cour, S. S. engage V. Em. à tâcher, dans la manière dont j'ai déjà écrit, que l'empereur envoie à la reine quelque présent de valeur, et aussi de temps en temps quelque autre objet de prix moindre, car la reine aime les cadeaux et pourra ainsi plus facilement tenir son mari attaché à la Cour impériale. V. Em doit aussi, par ses lettres, exciter le roi à se préparer à la guerre contre les Turcs. »

danari, è una nave sdrucita, e sempre soggetta al naufragio (1), e ci sono poi le altre imperfezioni del governo, alle quali se volessi oppormi con tutto il vigore, perderei la confidenza, che conservo col

(1) Pour remédier à la désastreuse situation financière, Bonvisi présenta à l'empereur les propositions suivantes :

Per trovar denari in somma considerabile nelle presenti urgenze della guerra, due sono le difficoltà ; una, che vi siano persone, che habbiano la possibilità d'imprestare : l'altra di assicurarli del capitale, e delli interessi, che si pattuissero. I primi verisimilmente ci sarebbero in uno stato ripieno di cavalieri ricchissimi ; ma la sicurezza non sodisfà à molti. Bisogna dunque trovarla, et anche pensare un' tal modo, che i poveri aiutino, quanto i ricchi, secondo la loro proportione.

La base di questa proposizione è il conformarsi all'uso di Roma di erigere monti, dove ogni grado di persone ricche, e povere possa applicare all' investimento, secondo il denaro, che haverà in contanti.

Sono i monti un nome imaginario, ma in sustanza sono porzioni tassate nella somma di cento scudi per ciascuna, e si comprano dalla Camera apostolica con l'assegnamento di quattro per cento con l'obbligazione dell' entrate camerali, e si possono vendere, quando si vuole, essendo una mercanzia, che è sempre in commercio, e secondo il bisogno si vendono, et all'incontro si comprano da chi non vuol tenere morto il denaro, perchè non sempre si trovano l'occasioni d'investire in beni stabili, ò in censi, e tal uno, che hà solo cento, ò ducento scudi non ne trova l'investimento, e cosí compra tanti luoghi di Monti, quanta è la somma, che hà pronta, e ne risquote (*sic*) puntualmente il frutto. In modo che i ricchi fanno compre grandi, et i poveri secondo gl'avanzi, che hanno fatto, trovano subbito l'impiego, e con molte somme piccole si formano le grandi, come habbiamo bisogno nello stato presente.

Mi parrebbe dunque, che S. M. Cesa potesse concertarsi con gli stati delle sue provincie, e che in ogni città metropoli di esse erigesse un Monte distinto in porzioni di cento fiorini per ciascuna con l'interesse di quattro per cento da amministrarsi dagl' istessi deputati delle provincie, à i quali con publico diploma di S. M. Cesa si desse autorità di ritenere dall'entrate ordinarie, ò dalle contribuzioni straordinarie, tutta la somma, che bisognasse per pagare i frutti di quel tal Monte, che fosse eretto nella propria provincia, perche cosi ci sarebbe la sicurezza dell'investimento, e de' frutti, mentre per haverli non doverebbero correr dietro à i ministri camerali, ne mandare à Vienna per esigerli, ma qualsivoglia abitatore delle provincie ricorrerebbe à i deputati dell' istesse, e non ci sarebbe pericolo, che fossero defraudati, mentre gl'istessi deputati ne comprerebbero, e sarebbe loro pensiero di mantenere la fede, per non pregiudicare à se stessi, et à quelli della propria provincia ; e stabilita questa forma di sicurezza per il capitale,

destreggiare. Non è piccolo frà i disordini, quello della loquacità della Corte, e l'Impre non puol rimediarci, mà V. Emza vedrà dalla lettera in piano, che si procura per tutte le strade di tener contento il Rè di Polonia, ancora con offerire pensioni particolari.

Godo che S. Be habbia approvata la lettera che scrissi al Rè di Polonia, mà tarda la risposta à questa, et à tutte le altre, e non me ne maraviglio, perche il fatto hà verificato le mie preditioni, e non haverà gusto S. Mtà à confessarlo, però bisogna disporlo con dolcezza à soccorrere l'Ungheria, altrimenti, creda V. E., che le nostre cose non sono in buono stato, e ci è molto da temere, et il Rè di Polonia secondo li patti della Lega, non è obbligato à soccorrerla, dovendo ognuno

---

e per i frutti con la facilità dell'esazione, concorrerebbero non solo i provinciali, ma ancora i forestieri, e gl'italiani in particolare, che non si fidano dell'impegno de dazii, e delle signorie.

Posto dunque che si erigesse in Praga, et in Vienna, et in tutte l'altre capital un Monte di questa natura non solo vi concorrerebbero i ricchi per non tener' morti i loro capitali, non essendo sempre pronto l'investimento, ma i poveri farebbero l'istesso, perche per esempio una vedova, un' pupillo, un' artigiano, et un' servitore, che hà cento fiorini di avanzo, comprerebbe un' luogo di Monte per cavarne l'interesse di quattro per cento, e con molti pochi si farebbe una gran somma.

Diranno alcuni, che le provincie haverebbero repugnanza à caricarsi di questo debito, ma deve considerarsi, che questo non accrescerebbe gl'aggravii, perche se si trattasse di cavare il frutto per i Monti dall' entrate ordinarie, non soggiacerebbero ad alcun' peso : e se si assegnassero le contribuzioni straordinarie, e volontarie, prochissimo sarebbe quello di 120,000 fiorini, che importerebbe l'interesse di tre milioni, che si cercano, rimanendo distribuito sopra tutte le provincie, e non si darà mai il caso, che anche in tempo di pace non facciano qualche donativo al loro giustissimo prencipe ; onde col privilegio, che i frutti de' monti siano i primi, che si cavino dalla contribuzione, non mancherà mai il fondo per pagare. gl'interessi.

In oltre considereranno le provincie il grand' utile, che riporterebbero da questo ripiego, perche non tutti possono havere beni stabili, perche non si trova chi voglia venderli, ò perche chi hà pochi avanzi non hà modo di comprarli ; onde comple all'universale de popoli che ci sia un fondo distribuito in piccole porzioni, adattabili alla possibilità d'ogni' uno, e così fiorirebbe maggiormente il commercio, e si remedierebbe al disordine di tanto denaro, che stà morto per carestia d'impiego ; e se qualche obbiezione rimanesse da superare, col discorso si troveranno i ripieghi, praticandosi questo non solo dal Papa, ma da tutti i prencipi d'Italia, e del Mondo.

operar dalla sua parte, toltone il caso dell' assedio delle città capitali ; però io ho fatto ammutir molti, che si dolevano della ritirata dei Polacchi, facendoli conoscere, che non havevano obligo di rimanere, e che bisogna allettarli con le cortesie, e non ributtarli con le doglianze ; vero è che si assicurava la vittoria coll'abbattere il Techelii, ma la nostra disgratia hà voluto, che un Rè tanto illuminato, si sia lasciato ingannare ecc.

Dans la seconde, il déclare :

Anche senza — l'intimazioni del Tekeli, sopra le quali V. E. mi risponde restava à bastanza provata l'iniquità sua, et il forte attaccamento ch'egli haveva col Turco, e doveva servire d'ammonizione — la frequenza de' Trattati, che haveva fatti gl'anni antecedenti con la promessa di aggiustarsi se li davano tempo nell' Inverno di negoziare e poi si scuopriva che non haveva altro fine, che di godere buoni Quartieri per uscir più forte àlla Primavera. Con tutto ciò il Re di Polonia quando fece quelle propositioni lo credè veramente pentito ; mà poi il sublime giudizio di S. M. si accorse della fallacia, mà in tempo ch'era già passata la congiuntura di nuocerli, e S. M. è stato il primo à patirne il danno, non havendo potuto mantenere i suoi quartieri nell' Ungaria per le continue molestie che li davano i Ribelli : Io però credo che la generosità di S. M. havrebbe superate le difficultà se i suoi, invogliati di ritornare alla Patria, non havessero abbrugiati i Villaggi et i granai che li haverebbero data la sussistenza, di chè il Rè amaramente si dolse nella lettera che scrisse à Monsig^r Vescovo di Luceoria della quale feci mentione con le passate. Però stimo tutte le cose aggiustabili con S. M. che è Principe d'ottima intentione, e sommamente capace del vero interesse del suo Regno, ma bisogna che V. E. e Monsig^r Nunzio diano gagliardi stimoli à i Grandi della Republica, acciocchè non si separino l'operazioni dell'armi, e che almeno tenghino in Ungaria un grosso corpo di Cavalleria per spalleggiare gl'Imperiali, poichè à questa parte si rivolteranno le vendette del Visir, e la Cavalleria Imperiale è molto consumata, e quando anche le reclute fossero così felici dà ridurla al piede dell'anno passato, sarà ad ogni modo inferiore al bisogno, et ancora si stenterà assai à rimettere l'Infanteria per la scarsità del Denaro che fa andar lente le reclute, e tutte l'altre provisioni. Il Presidente della Camera ne cerca ad ogni prezzo e con offerire qualsivoglia sicurezza, ma i ricchi dubitano dell' esito della futura Campagna conoscendo le difficultà nell'armare e presupponendo che saranno grandi gli sforzi del Turco e però non vogliono spropriarsi di quello che possono portare con sè in caso di

funesti accidenti : oltre che questa è una Nazione che non considera il proprio interesse, e molto meno quelli del suo Prencipe. Io però hò continuamente persuaso che si metta in vendita qualcheduno de i bellissimi Principati che sono nella Silesia e finalmente ci sono condescesi, ma perchè qua non si trova chi habbia tanto denaro dà fare un grosso investimento credo che con queste lettere scrivino al Sig^r Card. Pio per vedere se frà le Case Romane ci fosse chi volesse applicarci, per fondare una di secondo genito, con qualità di Prencipe, e con amplissima Giurisdizione. E con un milione di fiorini si potrebbe havere un bel Principato, che fruttasse 4 per cento, e col frutto di 40,000 fiorini si manterebbe quà una famiglia splendi dissimamente, e mi hanno dato qualche tocco, acciòchè ancor io cerchi compratori, ma vedo che sarà difficile, se non ci applicasse il Sig^r Principe Borghese per un Secondogenito ò vero il Sig^r Duca di Zagarola per formare la Secondogenitura Pallavicina. Farebbe però S. S^tà un gran bene alla Causa publica se li riuscisse di dispuorceli essendo un gran frutto quello di 4 per cento con ampia giurisdizione, e però vero che si compra solo per le linee masculine. Intanto per secondare il consiglio del Re di Polonia di aggiustare almeno il Regno, già chè si vede l'ostinazione del Tekeli, si è risoluto di concedere il perdono generale con la restituzione de' Beni mobili et immobili, con la promessa della puntuale esecuzione del concertato nella Dieta di Edemburgo, e con esibire la convocazione di una nuova Dieta quando le congiunture lo permettino et in tanto di radunare una Commissione in Presburgo per esaminare — il Diploma — e per adempirlo in quelle parti che non repugnano al bene universale, com'anche per vedere se quelli che possedevano le Cariche del Regno, e che hanno peccato, oltre la reintegrazione de' beni devino ancora godere la continuazione delle Cariche, e pare che l'incumbenza della Commissione siano per darla al Sr Duca di Lorena — con l'assistenza — di qualche Consigliero di Stato. E per spianare i Negotiati con la Polonia, si manda adesso il Generale Scherffemberg, come anche per indurre il Rè, che permetta al Prencipe Primogenito di pigliare il Tosone con una pensione di 30,000 fiorini annui da pagarsi per metà dall'Imperatore, e l'altra dal Rè di Spagna, si che si va suggerendo e deliberendo tutto quello che si puole, nel cattivo Stato, che hanno messo gl'affari le novità succedute in Fiandra, et il pericolo della Guerra universale. ecc. (1)

(1) Le 15, Cybo lui avait écrit : « la perfidie de Tököli s'est fait assez connaître et on ne peut pas espérer qu'il changera à l'avenir. On ne man-

Et, dans la troisième, il répond : « on ne peut donner une aide plus puissante à l'empereur pour la guerre que la garantie de la France. Ainsi la Bavière aux premières nouvelles du mouvement des français a rappelé ses troupes ». Il déplore aussi la conduite des Espagnols qui ont voulu répondre par la force aux premières incursions des Français dans les Pays-Bas espagnols, et il avertit Cybo d'avoir écrit à Mgr Ranuzzi : « que comme Ministres de S. S. nous sommes obligés plus que tout autre à seconder le zèle de notre prince pour éteindre le feu et travailler à faire accepter la trève aux Français, bien qu'ils disent que les Espagnols l'ont demandée uniquement pour gagner du temps ; car la France a bien le temps de poursuivre ses conquêtes en Flandre, pays déjà dévasté, tout en attendant que les Turcs soient battus » (1).

Le 13, Mellini mande à Cybo :

Li giorni passati fù esaminata in Conseglio di Stato la propositione

---

quera pas avec l'envoyé polonais et en écrivant au nonce à Varsovie de recommander de travailler à resserrer toujours davantage les rapports entre l'empire et la Pologne. V. Em. continuera à être en correspondance avec Pallavicini. Ce n'est pas en vain que V. Em. a pris en considération l'instance de Mgr de Zara en faveur des Morlacques, car elle a réveillé la République de Venise. »

(1) Et, le même jour, il écrit à Pallavicini qu'il est regrettable que les Polonais quittent la Hongrie, car s'il est vrai que par les engagements de la ligue l'union des armées ait lieu pour la défense des capitales des deux Etats, et que chacun a fait son devoir, toutefois si les Polonais n'aident pas l'empereur et le laissent seul, tout pèsera sur lui et après sa défaite viendra le tour des Polonais. Pour maintenir l'union, on a envoyé d'ici en Pologne le général Schaffemberg, qu'il a recommandé au nonce, afin qu'il soit bien écouté des sénateurs, n'ayant pas de doute du côté du roi. Bonvisi annonce aussi qu'on a presque décidé de donner la Toison d'or, avec une large pension, au prince royal et on serait bien disposé à nommer prince de l'empire le père de la reine, mais comme il est difficile de lui donner une principauté, il devrait se contenter d'une terre allodiale en Hongrie. Il ajoute que l'empereur, pour plaire au roi, a aussi consenti à accorder le pardon aux Hongrois et la restitution de tous les biens avec l'entière observance des décrets de la Diète d'Edembourg, afin d'en réunir une nouvelle pour tout régler selon le diplôme de Presbourg, où se tiendra déjà une réunion sous la présidence du duc de Lorraine, pour aplanir les difficultés.

fatta dal Sig[r] Ambasciatore dell' Imp[re] di levare dalle chiese parte di queste loro argenterie. Li migliori voti non l'approvarono, e gl'altri freddamente vi aderirono, di che si è rallegrato, come dicono, il Sig[r] Duca di Medina (1) per esserli sin da principio diaspiaciuto assai, che il detto Ambasciatore proponesse espediente anco col riflesso di migliorare lo stato presente di questi regni, parendoli che si volesse intromettere nel governo, che solo ha da dipendere da suoi arbitrii, e proprie dispositioni. Detto ambasciatore hà quasi per disperato questo et ogni altro soccorso per il Sig[r] Imp[re], per la poco buona volontà riconosciutasi nel detto Sig[r] Duca di assisterli, supponendosi anco, che con la mancanza de mezzi, voglia necessitarlo à far la pace col Turco, perche volti poi tutte le sue forze contro la Francia. Vuol con tuttocio il Sig[r] Ambasciatore continovare le sue diligenze per maggior sua giustificatione. Corrono intanto grandi amarezze fra detto Sig[r] Ambasciatore, e Duca e l'istesso passa con tutti li altri ministri de principi, per il poco, ò niun conto che si fà de loro principi, e delle loro rappresentanze, da detto Sig[r] Duca, il quale havendo praticato anco meco l'istesse forme, sempre che hà potuto, hora le stà esercitando più che mai, volendo à forza sostenere D. Bernardino Baaldes (2) contro la volontà dell' istesso Rè, e di tutto il Consiglio di Stato, havendo subornato da principio Mons[r] Presidente, e Mons[r] Confessore, perche non li contracessero, et insinuassero al Rè, che ben poteva in coscienza richiamarlo, replicando all' obbiezzioni che li fecero ambi due prelati, del punto politico, che quello se l'accollava sopra di sè; con simili procedimenti hà detto S[r] Duca accresciute, e fortificate le voci che corsero già che S. Ecc[za] havesse parte, ò almeno gran compiacenza nell' insulto, che mi fù fatto alla porta di Toledo. Il Rè tien poca sodisfatione intrinsicamente di detto Duca, e si come l'hà manifestata in molte occasioni, cosi lo diede ad intendere ultimamente, dandoli nome con disprezzo di Gran Visir, e solo per il gran timore che hà di S. Ecc[za], non si arrischia ad operar cosa alcuna contro la

(1) Le 14 février, il répond : « bien que sûr de l'œuvre du césarien pour avoir l'argenterie, car il comprend bien qu'il s'agit de l'intérêt de son pays, je lui ai parlé selon le chiffre du 16; l'ambassadeur me répondit en remerciant S. S. de son paternel intérêt, et que voyant l'inutilité de ses efforts il priait N. S. de charger le card. Pio, confident du duc, à en écrire à celui-ci; car S. Exc. avoue que tout le mal vient de Medina peu animé de bonnes intentions envers l'empereur. Mes remontrances n'ont rien obtenu; ici on rejette la faute de tout sur le très-chrétien.

(2) Voir chapitre : Franchises de la II[e] partie.

volontà sua se non con molto stento, e replicati impulsi, e perciò non ha risoluto tuttavia che ritorni al Castello detto D. Bernardino, ancor che lo desideri, per la bontà che hà di non dar minimo disgusto à S. B[e], et al mio ministero, e perche teme molto detto Sig[r] Duca del Consiglio di Stato, però non si rimette al medesimo Consiglio la mia istanza, la quale in fine ò dovrà rimettersì, ò sodisfarsi, se S. S[tà] vorrà tener forte l'impegno (1).

Le 16, Bonvisi fait observer que, quoique l'abbé Cherufini écrive de Lucerne que les cantons catholiques montrent de la répugnance à envoyer des secours à l'empereur contre les Turcs, toutefois on pourrait obtenir, sur la demande de César, 1000 fantassins si S.S. leur accorde l'exaction des dîmes sur les terres ecclésiastiques ; alors les cantons hérétiques seraient stimulés à en accorder autant. L'empereur fut content de ce projet (2). Et, le même jour, il annonce l'arrivée de Lubomirsky, venu pour concerter avec l'empereur le plan de la campagne prochaine et aussi pour demander le pardon des hongrois, exceptant Tököli. Dans la visite qu'il fit au nonce, le prince se déclara satisfait des déclarations qu'on lui avait faites et montra son désir de continuer au service de l'empereur.

Le 18, Bonvisi écrit :

Non pretendo altro in questo Mondo, che di servir N. S[re] nel miglior

(1) Le 30, Cybo l'engage à persuader l'ambassadeur impérial que c'est à lui d'éliminer les obstacles pour l'exécution du bref touchant l'argenterie des églises. Et, le 13 février, il écrit : « c'est avec douleur que N. S. a appris les difficultés qu'on fait. Le pape veut que V. Em. en parle encore avec le césarien, afin qu'il insiste fortement auprès du roi et de la reine, mettant en relief que si l'empereur est laissé seul contre les Turcs, il sera obligé de signer la paix avec la France pour se remettre des malheurs soufferts ».

(2) Le 26 février, Cybo répond qu'il écrira à l'abbé Cherufini que le pape n'a pas de difficulté d'accorder les dîmes pour payer le millier de fantassins, si rien n'en empêche l'exaction. Et, le même jour, il l'avertit qu'on a ordonné aux évêques d'organiser des quêtes pour l'hôpital militaire. Et aussi, à la même date, Cybo écrit au nonce à Lucerne : « V. S. a insinué au card. Bonvisi que les cantons catholiques seraient disposés à envoyer en Hongrie, en aide à l'empereur, 1000 soldats si le pape concédait les dîmes pour leur solde. Je demande à V. S. si, au cas de la concession, il y aura difficulté dans l'exaction, ou quelque grave inconvénient au préjudice de la tranquillité de ces localités si on en emploie le revenu pour cette milice ».

modo, che posso, e però non mi curo delle interpretazioni, che gli altri dessero alle mie operazioni, e sò esser stile delli ambasciatori, come V. E. dice, di minacciare, e di dichiarare diffidente, ma io me ne rido, et esperimento che accrescono la stima quanto maggiore trovano la costanza dell'animo, e questo ambasciatore di Spagna dopo che mi dichiarò Francese, e che io li risposi con risolutione, mi mostra maggior confidenza, e mi hà datto quello, che V. E. leggerà nel foglio.

La Francia si sottopone à gran rischio se vuol far progressi in Fiandra, e lo Stato di Milano non è paese da pigliarlo in un anno, e molto meno la Spagna, in tanto molti fremono, che i Francesi habbiano forzato gli Spagnuoli alla dichiaratione della guerra. Dio benedice il valore e la condotta del Rè di Polonia, che inciterà i Venetiani

Quà si farà il possibile, e persuaderò i risparmi coll' efficacia, che V. E. mi comanda, mà conosco che senza qualche aiuto non si puol supplire al bisogno di questa campagna, e quasi disperavo de i buoni successi, se il Turco, et i Tartari non toccavano quella gran botta da i Cosacchi, ma se l'Imp^{re}, et il Rè di Polonia saranno un poco assistiti, ridurremo il Turco in tal necessità, che per un'altro anno basteranno i soccorsi delle decime senz'altro incommodo di S. S^{tà} (1).

Le 23, Bonvisi rend compte que l'empereur, avant de le recevoir, lui a envoyé le président de la Chambre pour lui communiquer les graves préoccupations de S. M. touchant l'argent. car en voyant la liste des régiments César trouva qu'ils sont décimés bien plus qu'il croyait. L'entreprise contre Strygonie, dans une saison très-contraire, avait décimé les soldats et tué 8000 chevaux, de manière que les nouveaux recrutements demanderaient un million de florins et non 800,000 comme on calculait, et qu'on ne savait pas où tirer les 200,000 complémentaires, le pays ayant été dévasté par les Turcs et par les troupes auxiliaires, et aussi parce que les

(1) Le 15, Cybo lui avait écrit : « N. S. a été bien peiné d'apprendre les dissentiments qui existent entre le duc de Lorraine et le résident de guerre. V. Em. tâchera de ramener la concorde et, si elle ne réussit pas, elle en parlera à l'empereur, en lui faisant considérer les malheurs qui peuvent arriver ; et également aux ministres et, s'il le faut, faire éloigner le président afin d'éliminer le mal qui en vient à la chose publique. S.S. veut que V. Em. en parle à l'impératrice-épouse, lui faisant comprendre la nécessité pour elle, pour ses enfants et pour tous de se prémunir contre l'éventualité de maux comme ceux de l'année passée ».

revenus des principautés de la Silésie avaient bien diminué faute d'acheteurs; « que l'empereur, par conséquent, me priait de demander à N. S. de nouveaux secours, quels moyens on pouvait employer et si S. S. concéderait une collecte sur les ecclésiastiques comme l'an dernier. J'ai répondu que le pape a fait son possible et a réduit ses propres dépenses ; qu'il ne sait plus que faire, voyant que les autres ne font pas de même ; qu'en tout cas on devait renouveler les démarches en Espagne pour obtenir les dîmes... (1) J'ai parlé ensuite fortement à l'empereur, sans préoccupation de devenir odieux ; mais S. M. m'écouta avec plaisir, m'avouant qu'elle avait accepté mon conseil de demander un demi °/₀, comme donatif volontaire ; j'ai approuvé ce projet, ajoutant toutefois que si ce donatif devait devenir forcé et s'il s'agissait d'ecclésiastiques, on devait demander en anticipation le consentement de N. S pour éviter les derniers contrastes. Je l'ai exhorté en outre à supprimer les dépenses superflues, de donner le bon exemple au peuple, de faire frapper monnaie avec la partie de l'argenterie inutile, d'autant plus que sur la place manque la monnaie ; et qu'il fallait aussi abolir l'exclusion du cours des florins étrangers, afin de faciliter le commerce... M'étant rendu ensuite chez l'impératrice-épouse, je lui ai fait relever que dans l'intérêt de l'avenir de ses enfants, elle devait appuyer la réforme dans les dépenses, et aussi celle des mœurs, quoique sa Cour n'en ait pas besoin. S. M. m'a dit que cette réforme était difficile, car il y avait trop de liberté dans les réunions ; mais qu'elle était d'accord avec moi en ce qui touche aux

(1) Le 12 février, Cybo, content d'apprendre les bonnes dispositions des moscovites envers la ligue et celles de la Perse, trouve qu'au lieu de rencontrer la haine, S.Em. devrait être louée pour avoir parlé à l'impératrice des réformes et au sujet des dames qui mènent une vie relâchée. Il lui transmet aussi le bref pour le 1/2 °/₀ sur les biens ecclésiastiques, notant que le zèle paternel de S. S. a voulu satisfaire bien vite la demande de l'empereur ; et V. Em. s'en prévaudra en assurant S. M. de l'affection paternelle de S. B. envers sa très-auguste Maison. Cybo répète encore : « qu'il sera bon que l'impératrice se montre plus favorable à l'égard des dames qui se conduisent avec modestie, selon les conseils de S. M. »

dépenses. J'ai répondu que je ne demandais pas de rigueurs, mais que, lorsque des dames de vie trop libre se présentent à S M., elle devait leur faire voir son mécontentement ; enfin j'ai conseillé de faire chanter un *Te Deum* pour les victoires des Polonais, afin de stimuler davantage le peuple ».

Entre Bonvisi et Ranuzzi il y a avait échange de lettres. Le 29, le cardinal lui répond que des trois points de sa lettre il ne veut s'accuser que du premier, et non des deux autres car chaque prince souverain peut faire ce qu'il veut. Par des traités séparés avec les princes de l'empire, la France laisse supposer son intention de faire naître des jalousies et il vaut mieux dire, qu'avec l'apparence de la paix, elle veut la Flandre, d'autant plus qu'elle proposa à la Hollande de ne pas attaquer de places durant le mois de janvier, après lequel on voulait brûler et dévaster le pays. V. S. dit que la Providence semble disposée à nous donner un congrès, car à La Haye se trouve un ambassadeur du très-chrétien, mais c'est à voir s'il changera d'idée touchant les traités particuliers. Et avec ce système on exclut toute médiation du pape, tandis que nous, ses ministres, devons la sauver même à l'avantage des princes catholiques. On aurait dû observer la modération de la rigoureuse alternative de Courtray et Dixmunda, car celle de l'Espagne et du Luxembourg n'était pas praticable ; en usant d'une modération juste on pourrait faire la trêve pour une période qui permettrait de traiter de la paix dans un congrès ; celles de Westphalie et de Nimègue ont donné peu de résultat, car la France reste toujours inquiète tant qu'elle n'a pas dans ses mains la Flandre d'une manière ou de l'autre ; et c'est pour cela que les princes vivent en rivalité, croient s'assurer au moyen d'accords généraux, et ceux qui ne les veulent pas ne cherchent non plus la tranquillité universelle ; avec ces divisions favorables aux Turcs il est indifférent que la guerre se fasse d'un côté ou de l'autre. «Je regrette cette malheureuse situation, car dans un accord général la France obtiendrait des satisfactions plus grandes que celles dont elle se doute; par la limitation raisonnable des frontières respectives toute inimitié

entre deux ou trois Maisons en Europe serait éteinte ; l'empereur s'arrangerait avec le très-chrétien si les Turcs n'avaient pas déclaré la guerre. Ce que V. S. Illme dit, que les français veulent profiter des bonnes dispositions, peut être une erreur, car lorsqu'ils obligèrent les Espagnols à leur céder Alost et la vieille bourgade de Gand, Vienne était assiégée par les Turcs et, si on l'eût-perdue, les Allemands auraient eu besoin de l'aide des Français ; de cette manière l'empire aurait été partagé entre la France et la Porte. Mais les choses ont changé et César a gagné des alliés contre les barbares. On dira que la France pourra toujours faire de nouvelles conquêtes ; mais l'avenir est entre les mains de Dieu et ceux qui sont restés neutres envers la France peuvent changer d'avis, d'où le meilleur conseil est de fixer la paix perpétuelle et de se tourner tous contre les Turcs ; ces sentiments, conclut-il, me viennent en raison du saint zèle de N. S. et aussi pour le bien particulier de V. S. Illme, afin qu'elle ait l'honneur de perfectionner l'œuvre et qu'elle n'en laisse pas le soin à la Hollande » (1).

Le 1er février, Bonvisi informe : « l'ambassadeur vénitien ayant reçu un courrier du Sénat vint me voir, sans aucun cérémonial, et me dit que le Sénat a répondu à l'invitation de César et du roi de Pologne, en manifestant le désir d'entrer dans la ligue et en demandant les conditions. Le chev. Contarini ajouta que Lando était aussi chargé de répéter tout cela à S. S. ; que nous deux nous devions marcher unis pour la ligue et, par conséquent, que je devais tout connaître. Nous sommes tombés d'accord sur la réponse que fera César : qu'on

(1) Le 9, écrivant à Cybo, il déplore que les Turcs empêchent toute communication ; on manque de nouvelles de Constantinople et il prie S. Em. d'organiser un service par Raguse et l'intermédiaire des religieux et des missions... Il exprime aussi l'avis que la quête pour l'hôpital militaire ne soit pas faite par des prêtres qui payent déjà les dîmes, mais des séculiers dévots qui donneraient volontiers leur concours. Et, le même jour, il annonce que Zierowsky, qui était résident impérial à Varsovie, va en Moscovie avec le Baron Blumberg pour assister au congrès des Polonais.

accepte tout en remettant les détails à la discussion ; en attendant, on offre les mêmes conditions que celles stipulées avec la Pologne pour une ligue offensive, avec obligation de ne signer la paix qu'avec le consentement des autres, et, la guerre finie, avec le concours de tous on restera sur la défensive ; enfin que César permette à la République de faire des recrutements en Allemagne, n'ayant pas assez de soldats. Nous avons conclu que, pour le moment, on ne pouvait dire davantage, ignorant les convenances de la République, mais qu'elles seront satisfaites lorsqu'elles seront connues à Vienne par la plénipotence qu'on y enverra. Mon projet, ajoute-t-il, fut approuvé avec l'annexe que le serment de l'accord aura lieu entre les mains de N. S., comme pour le premier avec la Pologne. S. M. désire que les négociations aient lieu ici non seulement pour sa dignité, mais aussi parce que je m'y trouve et que je pourrai en être le médiateur. On croit que la République enverra les pouvoirs à l'ambassadeur, et comme celui-ci est un fervent de la ligue, je ne doute pas de la réussite, d'abord parce que la ligue est nécessaire dans l'intérêt commun des parties, et ensuite en voyant que Dieu a réservé à la personne de N. S. d'en être l'auteur (1). Cette ligue pourra donner une forte impulsion aux Moscovites et aux Persans, par la perspective de la future ruine des Turcs. J'ai même écrit au nonce en Portugal de suggérer à V. Em., de demander le concours du roi avec quatre ou cinq de ses gros vaisseaux, à joindre aux galères de N. S. afin de donner ainsi un stimulant au très-chrétien de s'unir, espérant que l'Espagne fera de même. Je mets aussi une certaine importance à l'aide du Portugal, parce que par la voie de Mozambique on pourrait faire des démarches auprès des Abyssins en les engageant à envahir l'Egypte ; ce sont des chrétiens séparés du reste du

(1) Le 19, Cybo le remercie des renseignements touchant les bonnes dispositions de la République à s'unir à César et à la Pologne et il l'engage à les cultiver. Et, le même jour, il lui envoie une circulaire annonçant que le pape, qui depuis neuf jours a été alité à la suite d'un rhume négligé, est complètement guéri.

monde, ils auraient la communication avec la Méditerranée et ce serait à l'avantage de la religion » (1).

Le 10, Mellini annonce à Cybo qu'il a fait remarquer aux ministres que l'on avait envoyé des félicitations à tout le monde pour la guerre contre les Turcs : empereur, rois, duc et même à Staremberg, mais pas un mot au pape ; tout le monde trouva juste mon observation, mais ici on ne fait attention qu'à la Ligue (2).

Le 12, Cybo écrit à Bonvisi :

Hò le notitie, che à E. S. era riuscito di ritrarre dal S[r] Presidente della Camera, e che ella m'hà quà trasmesse con foglio à parte, sù l'affare delle doppie, e dell'oro da raffinarsi, col peso di stagno, che dice l'E. V. esser di quattro lotti, e far' la quarta parte d'una marca (3). Tutto s'è rimesso à questi SS[ri] Ministri camerali, i quali aggiun-

(1) A la même date, il informe qu'il a cessé de faire allusion aux subsides ; toutefois quand l'empereur lui a parlé de besoin d'argent, il a promis d'écrire. « J'ai proposé aussi le moyen d'en obtenir en créant des *Monti* dans chaque province ; on a promis d'étudier la question, mais je crains que l'on n'en fasse rien parce qu'ils ne comprennent pas les choses et cette nation est contraire à toute nouveauté. »

(2) Mais, le 20 avril, il répond qu'il ne doute pas que S. S. aurait agréé, plutôt que des félicitations, la correction des mœurs et aussi des secours à l'empereur. Pour les mœurs c'est le cardinal archevêque qui y pense, quant aux Immunités il verra ce qu'on lui répondra à l'égard de la Flandre.

(3) Le 7 mars, Bonvisi lui répond :

Ultimanente mandai à V. E. una informazione più distinta sopra le monete, havuta da una persona, che altre volte soprintendeva alla Zecca. Circa poi allo smaltimento delle doble, hà fatto il presidente un grand' errore, perchè si è consigliato con un mercante, e ricusò il partito, che li fù proposto dà i zecchieri d'Inspruch di ribatterle in Ungari con vantaggio, secondo che mi è stato supposto, e le hà date alli offiziali per le reclute, calculate à sei fiorini, e cinque grossi tanto quelle d'Italia, quanto quelle di Spagna. si chè la camera non ci ha perduto, mà bensì gl'offiziali, perchè i mercanti non le hanno volute pigliare se non per sei fiorini, e due grossi, quelle di Spagna, e per sei fiorini quelle d'Italia. Nasce però il discapito dallo sconcerto del cambio, perche prima si calculava communemente lo scudo Romano a 120 carantani, che sono due fiorini, et hora i mercanti non vogliono valutare lo scudo Romano più di 113 carantani, si chè à questa rata ei

gendomi alcuna cosa sù tal materia, non lascerò io darne il rincontro à V. E. Nel rimanente havendole io già trasmessa la quietanza da lei desiderata dei pagamenti, ch'ella hà fatti costì col denare pontificio, à me non resta alcun altra cosa d'aggiungerle per hora, e le bacio ecc.

Le 13, Bonvisi écrit qu'il espère que S. Em. sera persuadée qu'à cette Cour on fait tout ce qu'on peut pour satisfaire le roi, et celui qui rapporte le contraire est mal renseigné ; il peut se faire que ce soit quelque polonais qui n'a pas été contenté et, en cela, il n'y a rien d'étrange parce qu'il serait bien difficile de contenter tout le monde ; « j'en ai fait l'expérience avec Lubomirsky pour lequel il m'a fallu beaucoup travailler afin qu'il parte content. Il sera toujours bon d'envoyer des cadeaux à la reine, mais on ne peut tout faire à cause du manque d'argent ; déjà l'on a obtenu beaucoup avec la Toison et la pension des 30,000 fl., dont une moitié sera donnée par l'empereur et l'autre par le roi d'Espagne. Le roi a fait comprendre que pour le moment il ne pouvait accepter la Toison, mais seulement la pension. L'empereur tient toujours ferme pour la guerre, quoique je crois que les espagnols voudraient que l'on fît la paix ; ils ont des adhérents, mais ma parole a de l'effet quand je parle à l'empereur et que je fais allusion à sa fuite de Vienne ; S. M. est tellement sensible à cet incident qu'il suffit de le lui rappeler pour le maintenir favorable à la guerre ; du reste il n'y a pas lieu à en douter, depuis que l'empereur s'engage avec les Vénitiens. Cette union déplait à beaucoup de monde, mais je me suis toujours adressé à l'empereur et l'ai persuadé de faire la ligue ; de suite on a écrit à l'ambassadeur de la République et au

---

sarebbe stato maggior discapito per l'Impre se si fossero continuate le rimesse per via di polize. Spero però che il cambio tornerà al suo segno, perchè la moneta è cattiva come prima. A Monsr Tesoriero mando le notizie, che hà cavate il mio mastro di Casa, non essendomi riuscito di sapere davantaggio. Circa poi à i miei saldi mi remetto à ciò che scrissi la settimana passata, essendo alterato il conto à mio svantaggio, e non essendo tale l'attestazione del computista che possa bastare per mio discarico, e però supplico di nuovo V. E. per la correzzione dell' errore, e per haver la quittanza in più valida forma, et all' E. V. etc.

comte Della Torre à Venise, lui ordonnant d'en faire la proposition de manière que l'on s'est déjà engagé. Des difficultés pourront surgir touchant les conditions, mais je veille et avec Contarini je traite avec confiance ; à présent il va de notre réputation à ce que s'achève ce qui est commencé ; j'espère que Lando, qui fut un des promoteurs de la ligue, négociera de bonne foi. On ébruite faussement de Paris et de Ratisbonne la nouvelle de la tractation de la paix, en vue de retarder les subsides du pape et de faire naître des jalousies auprès du roi et des vénitiens ; et afin de dissiper toute occasion, j'ai empêché le retour à Constantinople des interprètes qui fuirent du camp avec le résident, pour qu'on ne puisse dire qu'ils partent chargés de négocier ; j'en ai avisé un ministre, qui déplorait qu'on les gardât ici pour leur maintien. De la Pologne il y a un peu d'opposition, mais la partie est gagnée et les pleins pouvoirs pour ici sont partis (1).

Le 22, il informe le nonce à Varsovie que l'envoyé polonais, qui va être nommé ambassadeur pour les négociations avec Venise, a demandé par un courrier à son roi des instructions touchant sa nomination. Il y en a qui sont d'avis qu'il suffit que l'envoyé reçoive les nouvelles patentes pour la signature de l'acte, afin que la Pologne ait à précéder Venise ; mais il faut considérer les paroles de l'instruction : *Accessurus itaque*

(1) Le même jour, il ajoute que la lecture de la lettre du roi à Mgr de Luceoria a fait très-bon effet sur l'empereur ; il apprécie bien l'œuvre du roi, qui en maintenant des rapports avec Tököli a sauvé une grande partie de la Hongrie des dévastations, lorsque tout le monde se trouvant sous Vienne, le hongrois aurait pu courir partout dans le pays ; mais à présent le roi, voyant que Tököli exagère ses prétentions, ne veut plus l'écouter et concourra avec l'empereur à le vaincre aussitôt qu'aura cessé le froid excessif sans précédent de la saison. » Et, à la même date, il informe qu'à Vienne on prépare plusieurs *galères* pour les mettre sur le Danube afin d'empêcher le transport des provisions des Turcs. On dit qu'à Vienne il y a grande mortalité dans le peuple, à cause du manque de bois à brûler, durant le carnaval la Cour n'a pas donné de fêtes afin d'épargner l'argent pour la guerre, et cela malgré la célébration de mariage de trois dames de la Cour.

magnificus legatus extraordinarius ad hoc salutis publicae negotium pertractandum in primis opera dabit ecc. ; on voit que l'on veut qu'il négocie comme ambassadeur. Toutefois, il faut au moins un mois pour qu'il puisse recevoir l'argent, acheter trois carrosses, trois couples de chevaux etc., se monter un train d'ambassadeur et ainsi sera tenue en suspens toute négociation. « Je lui ai conseillé : de montrer à l'empereur ses lettres de créance, de lui demander audience comme ambassadeur incognito et qui n'a pas encore pu préparer l'entrée publique ; de faire part aux autres ambassadeurs de sa nomination et faire des visites ; de mon côté, je le recevrai le premier, pour donner l'exemple, et je commencerai de suite les conférences en attendant qu'arrivent les réponses du roi et les moyens pour se mettre *cognito*. Le v. chancelier et S. M. trouvèrent mon projet excellent, mais l'envoyé craint que l'ambassadeur de Venise n'y consente pas, et désire une parole de son roi. Je prie V. S. Illme de persuader le roi d'agréer mon projet. Déjà, ajoute-il, depuis le 18 on a écrit au card. Pio que le Sénat a députe Ottoboni, le plus ancien des cardinaux nationaux, à jurer le traité, d'où on voit qu'à Venise on a accepté les conditions écrites par l'empereur. Je prie donc V. S. Illme, de faire en sorte que l'envoyé polonais reçoive des instructions pour laisser libre action à la République (1). J'ai dit aussi à l'ambassadeur vénitien qu'il ne faut pas faire mention de Candie ; les vénitiens sont d'avis de donner leur secours en occupant les ports et les places des peuples de l'Albanie, de l'Epire, de la Macédoine etc. ; la République a aussi accepté l'offre de l'empereur de recruter des soldats en Allemagne, et également les services d'un prince de la maison de Brunswick-Wolffenbukel avec un régiment ; par conséquent, il ne faut pas refroidir ces dispositions par des conditions inacceptables ; on peut même espérer que les Morlacques unis aux Croates fassent des

(1) Le 11 mars, Cybo loue ses instances auprès de l'ambassadeur vénitien pour la ligue de la République avec l'empereur. « C'est une affaire, écrit-il, qui tient bien à cœur à N. S. et il espère que V. Em. fera son possible dans le congrès pour la réussite ».

incursions en Bosnie et en Dalmatie, afin d'empêcher tout au moins que les Turcs tirent des troupes de ces provinces ».

A la même date, il informe que Ranuzzi lui ayant écrit que le roi de France ne veut pas de trêve, afin de délibérer dans un congrès général la paix générale, il avait conseillé à l'empereur d'accepter une longue trêve en faisant la même proposition à Mgr de Vienne. « Seulement, le v. chancelier qui lui aussi en avait parlé à S. M. m'a dit qu'ici on veut bien une longue trêve, mais comme si c'était la paix et qu'on ne veut pas l'accepter sans la restitution de quelque place qui assure la tranquillité à l'Allemagne ».

Le 29, Bonvisi prévient Cybo que le nonce en Pologne l'avertit que Tököli a envoyé une lettre au gr. chancelier, dans laquelle les menaces sont unies aux prières, ce qui laisse soupçonner qu'il doute beaucoup d'être secouru par les Turcs. Le roi semble d'avis qu'on ne peut faire autre chose pour lui que de lui donner le titre de prince de l'empire, tandis qu'il a eu l'illusion de le devenir de toute la Hongrie (1). « Trouvant la proposition acceptable, je l'ai communiquée au v. chancelier pour qu'il en parlât à César, faisant observer que quelquefois il faut avaler de l'amer dans l'intérêt du royaume. L'empereur a chargé le v. chancelier de me dire qu'il approuvait beaucoup les idées du roi, mais qu'il fallait réfléchir sur un sujet aussi important, afin de ne pas offenser les hongrois fidèles, qui resteraient ainsi avec le simple titre de comte ; et il me demande d'attendre quelques jours pour en écrire à Varsovie. J'ai répondu que je suivrai le conseil, faisant toutefois noter qu'il ne s'agissait que d'un simple titre sans principauté effective et qu'il ne fallait pas être trop difficile, lorsqu'il y a 8 mois, des

(1) Le 25 mars, Cybo répond que les considérations de Pallavicini paraissent bonnes à S. S. et peuvent être recommandées si elles sont suffisantes à assurer la pacification de la Hongrie, moyennant une manifestation d'honneur à ce perfide. Cependant les raisons de l'empereur sont importantes aussi et dignes de réflexion. « Ici, on veut ce qui est avantageux à César et S. B. a la conviction que V. Em. aura aussi cela à cœur ».

ministres proposèrent de lui donner non seulement treize comités, mais toute la Hongrie jusqu'au Vago » (1).

Le 4 mars, Cybo lui écrit :

Non sarebbero sufficienti al bisogno le poche forze di Mare d'alcun principe d'Italia per unirle à quelle de Veneziani senza le altre del Rè Catt[co] Onde per queste si sono rinovati gl'ordini al S[r] Card. Mellini in Madrid, perche ne reiteri con maggior efficacia gl'ufficii alla M. S., la quale dando le trenta galere della squadra d'Italia, che ad aprile prossimo dice il S[r] V. Rè havrà all' ordine, e le cinque di Spagna con le altre di N. S. Firenze e Malta, formerebbero frà tutte una considerabile armata. Si compiaccia per tanto V. E. d'insinuar all' Imp[re] 'incaricar al S[r] Conte di Masfelt, suo ambasciatore in quella Corte, affinche vi contribuisca quanto può per l'effetto, all' adempimento del quale è obbligata la M[tà] del Rè di dar le galere accennate contro gl'infedeli ad ogni richiesta del Pontefice, secondo l'indulto del sussidio conceduto alla Corona medesima da Pio IV dis. m. (2)

---

(1) Mais, le 6 mars, il écrit à Pallavicini que la concession du titre est impossible, car on l'a refusé au palatin et on mécontenterait les autres magnats ; surtout que les hongrois donnent tant d'importance aux apparences qu'ils finiraient par le considérer comme effectif ; que du reste César est bien plus disposé à accepter les conseils du roi touchant toutes les satisfactions à donner au royaume pour la restitution des biens, le pardon général et aussi la confirmation des charges, mandat qui a été donné à la commission de Presbourg. Et il conclut qu'ayant fait observer à S. M. qu'on avait manqué dans l'exécution de l'accord avec Schaffenberg, l'empereur fut du même avis, mais dit que Rabatta n'a pu se rencontrer avec les Lithuaniens, ayant été forcé, à cause des grandes neiges, de retourner sur ses pas et qu'il commit la faute de ne pas prendre d'accords avant de se mettre en marche, car en tout cas on devait attendre la fonte de la glace.

(2) Le 11 avril, Bonvisi lui répond :

Hò rappresentato all' Imperatore che non sarà di gran momento l'aiuto che si darà contro il Turco delle 3 squadre di N. S[re], Firenze e Malta, sè non vi si aggiungono quelle del Rè Cattolico, che sono obligate à militare contro gl'infedeli in conformità de sussidii, che S. M Cattolica riceve dalla S. Sede, e S. M. conosce il profitto che se ne caverebbe, e si nostrò pronto à scriverne, mà diffida di conseguirne l'intento, mentre gli Spagnoli ne hanno bisogno per la propria difesa. Con quest' occasione hò rappresentata l'utilità dell' aggiustamento, e già chè l'Inghilterra stima improprie le proposizioni fatte nell' Haya, e che la Francia totalmente le rigetta,col riflesso

Le 5, Bonvisi informe que chez lui on a fixé les articles de la ligue avec Venise. La conférence précédente avait duré cinq heures et, en se séparant, on croyait avoir tout fini ; mais le v. chancelier, d'accord avec l'empereur, avait introduit l'article touchant les frontières et la navigation, sans que l'ambassadeur s'en aperçût. « Toutefois, le lendemain, il vint me dire que cet article était impossible ; et comme j'avais déjà fait la même observation j'en parlai à S. M. et l'article fut retiré (1). L'ambassadeur de Pologne voulait que la Républi-

---

che siano tali da discutersi più tosto in un Trattato di pace, che di tregua, perciò rappresentai à S. M. quello, che mi veniva scritto da' Monsr Nunzio di Francia, che non sarebbe forse impossibile di tirare il Rè alla tregua, purchè il termine di otto anni si riducesse à dieci, e che si lasciasse le cose nello stato, che sono, forse anche con l'aggiunta della restituzione di Friburgo. Mi parve che à S. M. paresse la proposizione degna di rifletterci, mà non volse esplicarsi senza il concerto de collegati. Pare ancora che i Francesi moderino un poco le loro pretenzioni sopra li Spagnoli, mà è difficile che dà noi si possa naturare il progetto, tuttavia è bene di spianarlo. ecc.

(1) Résumé des chapitres de la Ligue.

Primo sia la Lega offensiva fra Cesare, Polonia e la Repca, e questa duri sino alla pace ; e sia difensiva perpetua.

2º Ne sia protettore, garante et evittore il Papa e suoi successori, affine niuno receda da patti.

3º Si oblighino le parti, sotto giuramento et ogni altro maggior vincolo di mantenere la Lega in tutti li suoi punti et articoli per se e successori.

4º Il Sigre Cardl Pio per S. M. C., il Sr Cardle Barbarino per Polonia, et il Sigr Cardle Ottoboni per la Repca doveranno in termine di due mesi giurarla nelle mani di S. Stà.

5º Durante la Lega niuna delle parti potrà separatamente accordarsi con l'nimico, tutto che gli venissero offerti partiti, et avantaggi considerabili.

6º Questa Lega S. M. C. la fa come Re di Ongheria, di Boemia et Arciduca di Austria, si che li predetti regni e provincie hereditarie restino obligati a questa Lega. La medesima obligatione haverà il Rè di Polonia, il Regno et il Gran Ducato di Lituania, e la Repca di Venetia con li suoi successori e stati.

7º Questa Lega s'intenda per la sola guerra con il Turco, ne si estenda ad altra guerra sotto qualsisia pretesto.

8º Promettono S. M. C. e Re di Polonia di agire con potentissimi eserciti, e la Repca con armata potentissima di mare, e con truppe in Dalmatia, per

que eut à déclarer le chiffre de ses forces et qu'elle ne s'obligeât pas à agir contre Candie, mais en des localités plus proches, d'envoyer une armée navale aux Dardanelles et des forces en Dalmatie, mais comme l'ambassadeur vénitien n'avait pas d'instructions à ce sujet, j'ai obtenu qu'on n'en parlât pas. On a aussi approuvé qu'après la ratification de la ligue on ait à s'accorder sur les opérations à faire, et cela chaque année, et qu'enfin auprès des armées il y eût des ministres des coalisés. Au moment de la signature, le vénitien me montra ses instructions où on lui ordonnait de faire connaître tout ce que l'on accorderait à Venise et que, de suite, on ratifierait trouvant que l'on ne pouvait faire autrement. Afin que l'on ne puisse nier le contenu des accords, j'ai proposé de donner, à chacune des parties, un protocole muni

---

quanto le loro forze permetteranno sino alla pace, che si spera in Dio da conseguirsi gloriosa, e ciò con buona fede.

9º Caso che alcuna delle parti si trovasse in tal pericolo, che per la di lei liberatione fosse necessario aiuto de confederati, promettono la congiontione delle loro armi, secondo la possibiltà.

x Lo stesso faranno ogni volta, che per la Consulta di guerra si giudicherà necessario di congiongersi con parti, o con tutte le loro forze, al qual fine le parti costituiranno officiali pratici di guerra, et à ciò singolarmente deputati, e questi saranno ammessi alli Consigli di guerra.

xi Per altro la guerra si doverà fare con diversioni, S. M. C. recuperare le fortezze di Ungheria, il Re di Polonia, Caminiez, Podolia et Ucrania e la Rep[ca] tutto ciò che ha perso, e tutto ciò che si acquisterà del perso si cedi quelli *(sic)* à quali di raggione prima lo aspettava *(sic)*.

xii Acciò l'imprese siano di profitto si concerteranno subito ratificata la Lega, e così si concerteranno ogni anno a tempo, e si eseguiranno quanto sarà possibile, e per quanto le circostanze lo permetteranno.

xiii S'inviteranno a questa Lega li altri Prencipi Xni, e particolarmente li Zari di Moscovia, così che nell'accettarli sii commune l'assenso.

xiiii Che questa Lega non pregiudichi alle altre leghe, che possino essere state fatte tra le parti, et alli compactali *(sic)* de confini, anzi s'intenda tutto confermato.

xv Che questa Lega non pregiudichi a quella si fece l'anno passato tra S. M. C. e Re di Polonia, ma si debba osservare e l'una e l'altra.

xvi Li plenipotentiarii faranno il reciproco cambio della scrittura della ratificatione in termine d'un mese.

de mon sceau ; deux exemplaires ont été expédiés l'un à Venise et l'autre à Varsovie, avec la formule du serment à prêter entre les mains de N. S. par les cardinaux protecteurs, dont Ottoboni comme le plus ancien. Les césariens ayant voulu que dans l'instrument il fût fait mention que la ligue était conclue sous les auspices du pape, ils me demandèrent de signer le premier le protocole. Mais n'ayant pas d'ordre à ce sujet et ne pouvant résister à leurs instances, j'ai dit que je ferais la déclaration que voici : Moi, card. Bonvisi, nonce Ap., ayant été sollicité d'intervenir et de signer le traité, je certifie qu'il a été entièrement approuvé et signé par les plénipotentiaires. Cette formule a été acceptée et les courriers sont partis pour Varsovie et Venise » (1).

Le 11, Cybo mande à Bonvisi :

Dell' attenzione, e del zelo, col quale si eseguiscono da V. E. le parti del suo ministero è nuovo effetto l'esser' ella accorsa con celerità, ed efficacia eguale à riparare, anzi à superar le difficoltà, che si offerivano, e potevano recar' impedimento al Trattato de Lega, che si stà, per concluder anche colla Republica Veneta ; participando ella à Mons[r] Nunzio in Polonia i temperamenti, che l'E. V. andava divisando sì in tal proposito, sì nel particolare, d'assumer il carattere d'ambasciatore cotesto inviato. E godendo in singolar maniera N. S. di sentir, che l'E. V. havesse poi ritratta dal S[r] ambasciatore Veneto

(1) Le 19, il ajoute qu'ayant remarqué que les vénitiens n'ont pas fait allusion aux dîmes, je n'en ai point parlé pour ne pas soulever les jalousies des Polonais ; mais comme il s'agirait des dîmes sur le territoire de la République, je serais d'avis que N. S., de sa propre initiative, ait à les décider afin de dissiper tout contraste entre les parties, d'autant plus que le vénitien m'en ayant ensuite dit quelque mot, j'ai répondu que c'était l'affaire de Lando à Rome... Avec les Polonais, ajoute-t-il, il faut toujours rapiécer quelque chose, car ils se plaignent et les ministres ne se donnent pas de peine. On a envoyé en Pologne Schaffemberg, celui qui fit l'arrangement avec les Lithuaniens, mais la rencontre ne s'est pas faite, de la faute de qui devait donner les ordres. A présent le roi se plaint de n'avoir pas sa part des canons laissés par les Turcs à Vienne et dont une grande partie fut prise par ses soldats, surtout que ces canons portent les armes et les noms d'anciens rois de Pologne ; mais ici également on se plaint de quelque phrase de la lettre du chancelier au sujet de ces canons, car on devrait alors en donner aux auxiliaires.

la dichiarazione, ch'egli consentirà volontieri al temperamento da lei propostogli, e che cederà insieme all'ambasciatore di Polonia, quando sia trattato, come tale dalla M[tà] di Cesare, ancorche stia incognito, ne retribuisce a V. E. commendazione molto precisa, riconoscendone l'effetto nelle savie, e circospette maniere, con cui ne ha ella maneggiato e condotto al bramato fine l'affare. E bacio ecc. (1).

Le 14, Bonvisi ajoute :

Credevano i Venetiani, che non si concludesse così presto il Trattato della Lega, e però hanno mandato al Sig[r] ambasciatore di Venetia un corrieri con nuove istruzioni, e particolarmente che si chiarisca il punto delle operazioni quando dopo la pace uno de collegati fosse attaccato. S. Ecc[za] si è molto turbata, e confidando tutto con me l'ho consigliato, che prima di fare alcun motivo aspetti il ritorno del corriero, che portò à Venetia il Trattato perche forse il Senato vedendolo concluso, recederà da i punti prescritti : Mà perche darebbe grand' ombra il tacere la causa della venuta del corriero, l'hò persuaso, che publichi esser solamente per sapere come si hà da intendere il concerto quando terminando con la pace la Lega offensiva habbia da rimanere la difensiva, e che uno de collegati fosse attaccato, e S. Ecc[za] hà abbracciato il consiglio, mà stà timoroso che non sia stato fatto qualche imbroglio nel Senato per intorbidare. L'ambasciatore di Venetia in questo punto mi fà sapere che il Canceliero di Corte, et l'ambasciatore di Polonia si sono dichiarati con lui, che per la lega defensiva s'intende che tutti devino rompere quando uno de collegati sia attaccato, di che l'Amb[re] stà molto contento.

Le 21, Bonvisi annonce :

Arrivò giovedì per corriero la rattificazione della Republica di Venezia, et il Sig[r] Ambasciatore venne à participarmelo, dicendomi che il Senato desiderava la dilucidazione di due articoli, l'uno come dovesse intendersi la Lega difensiva, che rimaneva in perpetuo, e l'altro sopra gl'acquisti della Republica, acciochè non li fossero poi contrastati quelli che farebbe in Dalmatia, e mi pregò di communicarlo alle parti (2). Per quella dell' Imperatore non trovai difficultà nel trattarne, mà il Sig[r] Ambasciatore di Polonia mi disse, che doppo haver mandato il Trattato sottoscritto dà mè, non poteva ampliarlo, ò dichiararlo

(1) Et, le 25, il le félicite de la conclusion du traité de la ligue, et de la part qu'y a eue S. Em. et la charge de féliciter César d'avoir fait vite.

(2) Mais, le 25 avril, il mande : « que hier, chez lui, il y eut l'échange des ratifications sans que l'on parlât des articles ».

senza espresso consenso del suo Rè, e dall' altra parte il Sig^{r} Ambasciatore di Venezia diceva di non voler presentare la ratificazione senza le predette esplicazioni, onde viddi grandemente incagliato questo importante negozio. Strinsi però il Sig^{r} Ambasciatore per sapere sè haveva ordine preciso di non passar avanti senza dette esplicazioni, che haverebbero consumato molto tempo, perchè sè era solamente una sodisfazione desiderata dalla Republica, haverei procurato che si mettesse in articoli separati, per esser poi rattificati à parte, altrimente S. Ecc^{za} metteva à rischio il bel negoziato, che haveva concluso, che li haveva portato tanta gloria nella sua patria ; allora mi confessò, che poteva arbitrare di metter l'esplicazione in articoli separati, et à questo ci dispuosi le parti, e doppo un dibatimentto di 4 hore si concluse ; che fatta la pace di comun consenso, rimanesse la lega difensiva, la quale tornasse ad esser offensiva con l'istesse condizioni della presente, ogni volta che il Turco con guerra aperta invadesse uno dè collegati. Mà la gran disputa fù sopra gl'acquisti de' Veneziani, perchè il Sig^{r} Ambasciat^{re} li voleva liberi particolarmente nella Dalmazia, et il Cancelliero di Corte resisteva, volendo presentare, le provincie dependenti dal Regno d'Ungaria, tanto più che l'Imperatore usava il titolo di Rè di Dalmazia, all' incontro l'Ambasciatore diceva, che così la Republica sarebbe stata obligata à tentare imprese lontane, che non havessero disputa, et era quello, che i collegati non volevano, perchè in tal caso le diversioni lontane non li haverebbero giovato. Replicava il Cancelliero che questo era vero, mà che gl'Ungari si sarebbero troppo doluti, sè si fossero conceduti gl'acquisti in una provincia dependente dalla loro corona ; io replicai che non poteva chiamarsi alienazione il concedere che la Republica acquistasse quel che già era perduto, anzi che negl' ultimi tempi era stato posseduto dà lei, e propuosi, che eccettuati tutti gl'altri Stati, e provincie dependenti dalla Corona d'Ungaria, potessero i Veneziani nella sola Dalmazia pigliare tutto quello, che presentemente possedevano i Turchi, e che à loro ne rimanesse il dominio, e così fù aggiustato, e volsero che io sottoscrivessi gl'articoli, come feci nel primo Trattato, e non hebbi difficultà à compiacerli, e sè ne haverò in tempo una copia la manderò à V. E., alla quale ecc.

A la même date, il écrit :

Il Sig^{r} Cherosino mi conferma le buone speranze di havere da Cantoni Cattolici mille fanti pagati, quando ottenessero da N. S^{re} l'imposizione delle decime nel loro stato, et al certo sarebbe un grand'ainto in tanta penuria che si hà d'infanteria, particolarmente se fosse seguitato

l'esempio da i cantoni heretici, e nell'istesso tempo mi manda una lettera di un principale di Altorff, nella quale dice l'istesso, e soggiunge, che si potrebbero ancora far numerose levate nelli Svizzeri, particolarmente sè si levassero in nome di N. S[re] perchè cosi si risparmierebbe il donativo, che bisognerebbe fare se si facessero à nome dell'Imperatore oltre le difficultà, che si toglierebbero facendole à nome di S. S[tà] con i denari, che per altro volesse somministrare all'Imperat[re]; e propuose l'istesse condizioni, che hanno dal Rè di Francia : cioè chè la paga sia di cinque scudi il mese cioè tallari per testa in tempo di pace, e di sei scudi in tempo di guerra, calculati gl'offiziali per soldati, col profitto però che 90 si paghino come se fossero 100. Io hò parlato di tutto all'-Imperatore, e dettolo chiaramente che N. S[re] non s'impegnerà à questo partito, perchè entrerebbe fideiussore della puntualità delle paghe, che si vogliono dalli Svizzeri, e che però S. M[tà] esamini sè dà sè stesso possa far tanta spesa, e cel'ho dissuaso, perche vedo non esserci la puntualità delle paghe, e queste son cosi scarse con gl'Allemanni, che il soldato bisogna che viva del profitto della campagna nell'estate, e di quello de quartieri nell'inverno, onde sè di questi dovessero godere anche gli Svizzeri oltre le paghe, sarebbero troppo gravi à S. M., et al paese ; vero è chè si potrebbe rimediare col metterli nelle guarnigioni, con darli solo il coperto ; mà meglio sarebbe che con la concessione delle decime, ne mantenessero prima à loro spese un piccol numero, perchè così piglierebbero cognizione del paese, e vedrebbero di poter fare la capitulazione più bassa di quella, che hanno con la Francia, e sarebbe più facile, che si accordassero, come richiede il bisogno, perchè continuando la guerra come doviamo procurare, mancherà la gente ne i paesi ereditarij, e dall'Imperio poca se ne puol havere, perchè tutti i prencipi fanno levate per la propria difesa, crescendo sempre le gelosie dalla parte di Francia, e dal Nort, onde per proseguire felicemente la guerra contro il Turco bisogna anticipatamente pensare al modo per non trovarsi con la scarsezza, che forse haverebbono quest'anno. Al zelo di N. S[re], et alla prudenza di V. E. non mancheranno forme per maturare la prima proposizione de S[r] Cherosini, et io solo soggiungo che la prestezza sarà molto utile, et à V. E. ecc. (1).

(1) Le 19, Mgr. Visconti, de Cologne, écrivait à Cybo.

Mi significò questo sig. Elettore, che ultimamente li fu fatta istanza a nome dell'Imperatore di mandare in contanti il soccorso che haveva risoluto di dare contro il Turco; ma che egli considerando esser di maggior servitio di S. M. Cesarea inviarlo in tanta soldatesca con l'assegnamento del denaro

Le même jour, il mande : « On croit ici que le roi de Pologne va mendiant des plaintes contre Béthunes,qui se trouve à Varsovie ; et S. M. semble bien disposée à accepter les cadeaux. L'ambassadeur portera avec lui : pour la reine un bijou estimé de la valeur de 10,000 th. et un riche présent pour le roi, tout en laissant espérer 30.000 fl. comme anticipation de la pension ; « si on fait cela, je me demande où on trouve l'argent car je crois qu'on envoie aussi 1500 ungheri au v. chancelier, qui cherche tous les prétextes pour se faire donner des cadeaux » (1). Le départ des Lithuaniens a tout dérangé et un plus grand contretemps se produira, si les Polonais quittent Nugar, car Tököli pourra faire beaucoup de mal et un plus grand serait celui d'obliger les régiments à s'en aller, parce que ne trouvant pas de vivres ailleurs ils se ruineront totalement. « Mais Tököli demande un armistice et l'empereur, en m'en donnant l'annonce, ajouta que ce serait honteux de l'accepter ; j'ai répondu qu'au contraire ce serait une chance

per il mantenimento della medesima, haveva perciò scritto al sig. Elettore di Baviera, alle di cui truppe pensa di unire le sue, per sentire che regolamento vi sarebbe stato nella futura campagna circa la provisione de viveri, incaricandomi in oltre rappresentare a V. E. qualmente li sig[ri] prencipi di Brunsvich minacciano di entrar nelli statti dell'abbate di Corbeia per non haver questa pagati 12 mila scudi che haveva promesso di sorsare a contemplatione de soccorso.

(1) A la même date, il dit qu'il travaille à calmer les ressentiments du roi de Pologne touchant l'incident de Rabatta ; et qu'au sujet des canons il conseilla,qu'en écrivant au roi de Pologne, on n'emploie pas le mot cadeau, mais de dire qu'on lui en fait la remise comme témoignage éternel de la valeur de S. M. sous Vienne. « On aurait voulu donner au roi douze canons, entre gros et petits ; j'ai conseillé de choisir plutôt ceux qui portent les noms des rois polonais et l'on a décidé de faire fondre 18 gros canons de campagne aux armoiries, et ainsi S. M. sera contente que dans l'arsenal polonais se trouve ce témoignage des acclamations générales. L'empereur a approuvé mon projet, et le comte de Valdenstein se rend à Varsovie en qualité d'embassadeur pour donner des explications sur tout. » Le 8 avril, Cybo lui répond que le pape a été très content d'apprendre que César est disposé à envoyer les canons polonais au roi par le comte de Valdenstein, et ensuite d'apprendre la ratification du traité de la ligue avec Venise.

et qu'il faut l'accorder comme par clémence, mais en réalité pour calmer nos soldats, qui souffrent beaucoup ; et que si Tököli le demande pour se soumettre, ce sera un bénéfice, mais si, au contraire, c'est pour tromper, ce sera lui qui se trompera, car nous aurons ainsi le temps de faire les préparatifs pour lui prendre les places ».

Le 1er avril, Cybo lui envoie quatre lettres. Dans la première, il annonce :

In argomento del paterno affetto, e della stima ben singolare, in cui tiene la Stà di N. Sre la Mtà dell'Impre hà inviata costà la Rosa d'oro, che viene all'E. V. per la condotta di Girolamo Saleme, il quale, ben condizionata e dentro la sua cassa, dovrà render' in proprie mani di V. E., affinch'ella secondo l'istruzione, che qui annessa le trasmetto unita al Breve della Stà S. per l'Impre medesimo, possa far la presentazione dell'una, e l'altro col decoro, che si conviene. Nell'adempimento di questa parte si compiaccia l'E. V. di conformarsi in tutto all'istruzione istessa, mentre io le bacio per fine etc.

Par la seconde, il répond qu'au pape aussi a déplu la rentrée des Polonais dans le grand duché ; il serait d'avis que, du moment que l'on met en ordre les canons pris aux Turcs, on pourrait donner à la Pologne ceux qu'elle perdit dans les batailles contre les infidèles ; « il engage S. Em. à en faire la proposition au naturel généreux de César ». Et, par la troisième, il informe que le pape est content d'apprendre que S.M., au lieu de l'impôt du demi °/o, croit plus avantageuse et expéditive, dans les circonstances actuelles, l'imposition de 500,000 fl. « Et S. S. approuve que V. Em. puisse se valoir du premier bref afin de *sanare* l'impôt ordonné de sa propre autorité sur les ecclésiastiques ».Mais dans la quatrième,il demande des explications sur ce qu'il n'a pas été averti de la taille publiée sur Tököli, surtout que S. S. en avait déjà fait la proposition (1).

(1) Le 15, il prévient que le général des Franciscains a été informé par les pères de Constantinople, qu'en cette ville il y a eu un soulèvement de l'Agà des Jannissaires contre le gouvernement ; les franciscains d'Alexandrie d'Egypte confirment la nouvelle et ajoutent que quatre navires qui portaient le tribut au gr. Turc, sont coulés.

Le 11, Bonvisi répond à Cybo d'avoir communiqué à S. M. les félicitations de N. S. touchant la ligue (1) ; et il informe que le nonce en Pologne l'a averti que le roi est très-content des articles et avait demandé le conseil des sénateurs pour la ratification. César lui a aussi fait dire que la ligue avait fait bonne impression en Moscovie (2). Mais, le même jour, il ajoute que l'ambassadeur de Pologne est venu lui dire que son roi s'est plaint, parce que dans l'accord on n'a pas stipulé que S. M. aurait le commandement aussi des troupes vénitiennes ; « je lui ai conseillé de répondre que l'on a trouvé que cette insertion était superflue, parce que, en outre de la grande distance, jamais il n'y aurait l'occasion que les soldats vénitiens se battent à côté des autres coalisés. Il y a eu aussi des plaintes touchant le silence sur les dîmes ; à cela j'ai répondu que, comme personne ne pouvait prétendre aux dîmes du territoire vénitien, il était entendu que cela regardait la République ». Mais

(1) Le 29 mars, Muzio avait annoncé à Cybo que le marquis de S. Tomaso lui a dit que voulant satisfaire la République de Venise, on avait décidé de fermer les yeux sur la levée que la République fait en secret dans le duché.

(2) Le 8, Jacobelli, de Venise, avait mandé à Cybo :

Mi si dice, che dopo varie consulte fattessi sopra li due capitoli concertati col Sig[r] Card[le] Buonvisi di aggiungere alli già stabiliti sopra la Lega, l'uno sopra la perpetuità di essa lega difensiva, l'altro sopra gli acquisti, finalmente si determinasse sabbato passato di scrivere al Sig[r] Ambasciatore Veneto residente in Vienna, che lasciasse correre senza altra insistenza per hora sopra essi due capitoli, perche se gli scriverà in appresso se occorrerà, essendosi penetrato, che questi Sig[r] habbiano considerato che in quanto al primo, con il quale dicono veniva dichiarato, che ogni volta che qualcheduno de collegati venisse assalito da Turchi terminata questa guerra, gli altri fossero obligati di soccorrerlo con tutte le forze possibili, sufficientemente tutto questo si contenga nelli capitoli già sottoscritti ; in quanto poi al secondo sopra gli acquisti suppongono, che le parole aggiunte siano tuttavia equivoche, e di più portino seco una forma di concessione, che faccia l'Imp[re] di tutto ciò, che si ricuperarebbe dalle armi della Repub[ca], onde habbiano stimato, che sarebbe più tosto di pregiuditio accettare una tale espressione, mentre si verrebbe à confessare che l'Imp[re] vi potesse havere qualche ragione, non solo in quello si venisse à ricuperare, mà ancora in quello, che la Rep[ca] attualmente possiede in Dalmazia, che anticamente era stato dell'Imperio ecc.

c'est de Venise, ajoute Bonvisi, que vient à présent la plus grosse difficulté. On y a renouvelé le collège des Savi et des rivaux de l'ambassadeur y sont entrés. Or, le Sénat lui a écrit de ratifier le traité, mais de réserver les deux articles, car on trouve que celui de la ligue défensive est trop vague et qu'ainsi on n'arriverait jamais à faire la paix ; et que l'autre, touchant les conquêtes, est trop restreint parce qu'il se borne à la Dalmatie, tandis que Venise vise à l'Albanie et autres pays. « Voyant l'impossibilité d'adhérer à la prière de l'ambassadeur et d'ajouter des explications, je l'ai engagé à répondre que l'on a jugé superflu d'énoncer les cas qui peuvent contribuer à rompre la paix entre coalisés (1) ; dans les traités de paix, alors, on expliquerait les vrais cas et cette omission est plutôt utile à la République, qui, étant la plus faible, doit mieux se sauvegarder dans les assistances, de sorte que les Turcs, connaissant ses défenseurs, la respecteront davantage ; quant aux conquêtes on parla seulement de la Dalmatie, parce que c'est une des provinces de la Couronne de Hongrie, laissant pleine liberté sur les autres localités. S. Ex. m'a promis d'écrire dans ce sens et on espère un bon résultat, parce qu'il paraît qu'à Venise la majorité veut la signature. »

Le 18, il écrit qu'il doute que viennent les troupes du duc de Bavière, à cause des grandes inquiétudes que donnent les Français avec leurs puissantes armées et ligués avec l'électeur de Cologne, le Danemark et Brandebourg, de manière que les affaires de l'empire sont tellement troublées que l'on craint une guerre universelle (2). Et, le 25, il ajoute qu'il espère

(1) Le 15, Jacobelli écrit à Cybo : « le projet du général Morosini serait de tenter, en passant *le sacco de Santa Maura* et le démolissant, d'empêcher le transport des turcs dans l'Archipel, et de prendre Tenedos. Le Proveditore Mocenigo voudrait aller en Dalmatie, trouvant que la prise de Castelnovo est très-facile, si les Albanais persistent dans l'idée de se soulever à l'approche des armées de la République.

(2) Le 25, il transmet la copie d'une lettre envoyée à Mgr de Vienne, pour savoir si l'électeur de Bavière prendra part avec ses troupes à la guerre en Hongrie. «Le pape ayant déjà annoncé la concession au duc d'un subside de 300,000 fl. sur les biens ecclésiastiques, je ne sais pas si N. S. consent que

beaucoup de l'ambassade de Vallenstein chargé de donner des satisfactions touchant Baratta et les canons. Le comte doit aussi remettre un beau bijou, de la valeur de 12,000 th., à la reine ; quatre chevaux au roi et deux au prince avec 30,000 fl. de pension anticipée. « Le nonce m'a écrit, que le comte Ciacchi (1), envoyé du prince de Valachie, viendra ici avec une lettre royale pour César et une autre pour moi. On voudrait que l'empereur enrôle 4000 Cosaques et 2000 Transylvains pour aider le prince de Valachie, qui veut se libérer des Turcs ; je crois qu'on n'accordera rien, soit par manque d'argent ou à cause de la grande distance. J'ai déjà répondu au nonce que c'est le roi qui devrait y envoyer de ses troupes ».

Et, le 2 mai, il transmet les copies de la lettre du roi (1) et de

l'argent de l'Eglise soit employé autrement que pour la cause de Dieu. Afin d'éviter des plaintes, je proposais que l'électeur envoyât au moins quatre ou cinq mille soldats pour renforcer l'infanterie, car des généraux disent que les impériaux, seuls, ne peuvent pas se rendre maîtres de Bude, à moins de dégarnir de garnisons les villes, et les mines, qui courraient le risque d'être dévastées pour toujours. J'ai ajouté que je ne me mêle ni de politique ni de questions militaires, mais que je désire seulement d'éliminer toute occasion de plaintes.» A la même date, il informe que le Palatin de Hongrie est venu offrir des soldats et demander de l'argent, mais il doute qu'on en donne car les hongrois ont donné mauvaise preuve... Et il déclare que jamais a été publiée de taille sur Tököli comme l'annoncent des Avis. Le même jour, il annonce que l'électeur de Bavière semblait disposé à aller en Hongrie avec 14000 soldats, mais que l'ambassadeur d'Espagne l'a déconseillé, trouvant cette troupe nécessaire pour la défense de l'empire et des possessions espagnoles, afin de ne pas livrer celles-ci aux français ; et il a tellement travaillé que les ministres ont tenu conseil. « Renseigné à ce sujet, écrit-il, j'ai fait observer que le duc électeur ayant reçu le subside du pape, on donnerait prétexte aux français de s'en plaindre. Mon observation fut rapportée à S. A. et elle répliqua qu'elle ne voulait pas diviser ses forces, ajoutant que ce subside lui fut accordé jadis pour la guerre sous Vienne ; mais n'ayant eu connaissance de cela qu'indirectement, j'ai gardé le silence. En tout cas, mon billet à Mgr de Vienne sera un témoignage pour les français ».

(1) Copia Epistolae a Maiestate Polonica scriptae Emme Dno Cardinali Bonvisi. Javaraviae 27 Martii 1684. — Illme et Revme Dne, grate nobis dilecte Generosum Comitem Czaki ex Transalpina reducem sine mora auditum,

celle du prince de Valachie apportée par le comte Ciacchi. «Le roi lui ayant commandé de me voir avant de se rendre chez l'empereur, il resta chez moi deux heures: Je lui ai expliqué que l'on ne pouvait satisfaire à sa demande si d'abord on ne gagne la Transylvanie afin d'avoir la communication directe; il répondit qu'on pouvait y aller par la Pologne et qu'on priait César de donner au moins 2000 chevaux; mais je lui ai fait comprendre qu'il était impossible de détacher quelque partie que ce soit de l'armée, qui est déjà bien faible, tandis qu'il serait plus opportun que le roi, du moment qu'il ne veut pas s'emparer de Camenitz, après avoir laissé des troupes suffisantes pour la bloquer et empêcher toute invasion tartare, envoyât de ses cosaques défendre le prince et empêcher aux Turcs le passage du Danube : on sait que ces derniers veulent venir pour remplacer le prince Etienne de Moldavie, prisonnier en Pologne; la marche des polonais pourrait s'effectuer en huit jours. J'ai écrit tout cela au roi et l'ai engagé à envoyer de ses troupes. Le comte fut content de mon discours et il en parla à l'empereur. Mais enfin il faudrait bien avoir

---

probatisque momentis in rem Xianam ab illo confectis, illico ad Sacram Caesaream Maiestatem expediri curavimus. Fert tantae considerationis materiam, ut neglecta, felicitatem communis causae irritare posset. Curae itaque et benevolentiae Illtis (sic). Vestrae eum commendavimus, magna spe, sine procrastinatione audiendum, inque locum, negotiationis perficiendae gratia, omni diligentia remittendum, neo omittendas, aut procrastinandas suppetias, quas petit Transalpinus. Ab illis enim, et resolutio illius pendet, et Danubii possessio, quam nisi ante maium habuerimus, castellaqne ex hac ripa expugnentur illius loci Christiani, haud generosa sumere poterunt consilia. Quarum suppetiarum insinuamus quaedam media S. Caes. Mti dummodo Consilium aulicum moras cavere, praeteritarum que jacturam expendere, a compensare velit. Caeterum in Persidem expeditionem in memoriam revocamus, unde in his diebus expressum habemus, qui nobis dispositionem omnimodam illius Principis ad societatem armorum cum Xianis ineundam et septuaginta armatorum strenuissimorum millia in eum finem in confiniis contra Turcas teneri, refert. Quomodo itaque sine gravi scrupulo occasio tanta omittetur? Studeat itaque, urgeatque Illtas V. pro suo in rem Xianam amore, ut executioni mandentur, quae donant fata, monstrantque. Interim Illtem Vestram benevalere cupimus. Dat. 8 etc. Giovanni Re.

6000 cosaques pour faire voir au Transylvain que les secours sont proches et, comme le roi en a 15,000, il serait bon de les partager afin de ne pas donner lieu à des tumultes s'ils ne sont pas payés. » Le 2 mai, il écrit qu'il espère que Valdenstein aura eu du succès en Pologne. Le cardinal relève aussi l'opportunité à ce que l'empereur accorde l'amnistie aux allemands qui sont dans les rangs de Tököli ; de cette manière bien des places reviendraient à l'obéissance et avec un corps de cosaques vers Zahman pour aider Hunyaji et Bargozzi, on pourrait attaquer aux épaules Tököli. « On me répond toujours ici qu'on n'a pas d'argent ; si j'avais l'annonce d'une remise j'obtiendrais une avance et je ferais exécuter mon projet. On a dit que le pape veut ordonner un envoi de couvertures, souliers etc. ; comme ces objets coûtent ici un tiers je déconseille cet envoi. »

Il écrit encore : « j'ai dit à l'empereur que pour Tököli il n'y a que le pardon ou la taille et, comme on ne peut accorder le premier qu'à condition de la donation des terres, il ne restait que la taille ; mais S. M. laissa douter que le roi d'Espagne la conseillât (1). J'espère bien de la ligue avec la Pologne et Venise, seulement je voudrais qu'aboutissent aussi les négociations avec le prince de Valachie et que le roi ait à se contenter facilement. Je travaille à la correspondance des princes et également à celle du valaque, car le comte Ciacchi m'a dit que le patriarche de Constantinople est cousin de ce prince et que, si on prend sa défense en le soutenant dans la principauté, le patriarche obéira de suite à N. S. et entraînera

(1) Le 23, il ajoute, qu'on ne peut pas publier la taille parce que Tököli, par représaille, mettrait à mort bon nombre de prisonniers importants qu'il tient. Je travaillerai à empêcher les discordes et à obtenir l'union, mais je crois que ces nations, tellement différentes de caractère, doivent opérer sans s'unir ; je ferai de manière que l'empereur ne divise pas ses forces pour assister la Flandre, ainsi que l'y pousse l'ambassadeur d'Espagne. »

les grecs à l'union ; par conséquent, il faut agir de suite » (1).

Le 4, Mellini mande à Cybo :

Trasmetto a V. E. due copie di Biglietti del Sig. Marchese d'Astorga ; l'uno de quali è in risposta sopra le rappresentazioni de me fatte a motivo datomene da mons. Ranuzzi intorno ai rigorosi trattamenti che qui si usavano con certo Gentilhuomo Francese, che si teneva ristretto in un fondo di queste carceri di corte, e che poi fu mandato al castello di Segovia per miglior argli il trattamento, e l'honorevolezza della prigione ; e l'altro è in partecipazione della risoluzione presa da S. M. sul proposito della Tregua, che mi si dice essere di scrivere all' Imperatore i dettami Reali, e di aspettarne la risposta. Per quello però che ho inteso da buona parte, credo, che l'affare possa essersi rimesso alle disposizioni di S. M. Cesarea, desiderandosi bensì la restituzione di Courtray, e di Dismunda, ma lasciandosi anche sù ciò qualche arbitrio alla M. S. ; e tanto più mi persuado che finalmente seguirà la Tregua (se pure non resti dalla parte di Francia, che non segua) quanto che mi è stato supposto che il corriero straordinario venuto ultimamente di Fiandra habbia portato che gli Olandesi fussero minacciati dall'armi degli Elettori di Colonia, e di Brandemburgo, e che temessero per ciò gran diversione alle loro forze ; et inoltre sò che le ragioni da me allegate nell' ultimo Biglietto, induttive all' accettazione della Tregua, sono state stimate molto nel consiglio di stato, e che vi sono pur grandemente graditi gli uffici passati all' istesso fine da S. B. con S. M. dopo che si è riconosciuto il buon fondamento, sopra il quale sono appoggiati. A Mons. Ranuzzi mandai copia del primo, ma non del secondo, perchè mi fu rimesso dopo la partenza dell' Ordinario di Fiandra. Glielo transmetterò col seguente, e se accaderà di che convenga renderlo avvisato, sodisfarò a tutto unitamente. Et, etc.

Le 9, Bonvisi annonce :

Hò ricevuto lettere dà Monsig^r Arcivescovo di Naxivan scrittemi da Mosca sotto li 26 di febraro, con le qualli mi avvisa, che doppo molte difficultà era arrivato in quella Corte alli 26 di decembre passato, e che

(1) Dans un avis de Linz, à cette date, on lit qu'y a été célébré le mariage entre le comte de Könisegg, v. chancelier de l'empire, et la marquise de Desana, dame piémontaise. Et, dans un autre du 29 février, de Constantinople, il est dit que la Gr. Vizir a prié le gr. Seigneur de vouloir l'exonérer de sa charge, mais le Sultan le chassa en lui disant qu'il était fou et qu'il savait ce qu'il doit faire.

al principio di marzo sarebbe partito alla volta di Persia, dove sperava di arrivare al fine di maggio, e di haver tempo con la presentazione del Breve pontificio, e delle lettere Cesaree di muovere quel Rè à rompere con i Turchi con l'esercito che haveva già preparato di 70.000 huomini, et il Rè di Polonia mi avvisa con sua lettera di haver di ciò probabile sicurezza. Mi dice l'Arcivescovo che con grande stento era stato ammesso all' audienza de Czari, che antecedentemente li havevano fatto domandare se portava lettere di S. Stà, al che haveva risposto di non haverne, perchè si era mutato l'antico titolario praticatosi con molti Papi, et in specie da Giovanni Basilide Gran Duca di Moscovia con Gregorio XIII, del quale haveva data copia, et haveva poi saputo dal suo interprete, che nè havevano trovato il rincontro nella loro Cancellaria, onde dovendo fare una conferenza sopra di ciò con quei ministri, sperava di ottenere che si dessero al Papa gl'antichi titoli, purchè all' incontro S. Stà corrispondesse con quello di Czar, come speravano, perchè il Barone Manesio, che fù à Roma in tempo di Clemente X, referiva che N. Sre quando era cardinale inclinava che se li desse. Questa lettera mi è stata consegnata dal segretario Cesareo, che fù mandato per precursore delli ablegati Cesarei, che si mandorno poi, et è arrivato 8 giorni sono, e mi referisce in voce, che Monsigr Arcivescovo era partito al principio di marzo, con haver prima aggiustato il titolario, di che forse haverà dato parte à Monsigr Nunzio di Polonia. Mi soggiunge Monsigr Arcivescovo di haver trovato molti offiziali Cattolici in quel servizio militare, che non havevano ne pure un sacerdote, che li amministrasse i sacramenti, e però mi esorta a procurare che S. M. Cesarea ve ne mandi qualcheduno, et io lo procurerò, mà sarà difficile il conseguirlo, se non si fisserà un residente in quella Corte, come sarebbe necessario anche per i negozij politici. Mà forse sè si stabilirà il reciproco trattamento di S. Stà con i Czari, permetteranno che si mandi qualche sacerdote per servizio di quei Cattolici, e sarebbe bene che fosse persona dotta per trattare delle Controversie, e credo che non farebbero difficultà nell' accettarlo, perchè quando furno quà gl'ambasciatori Moscoviti, io domandai al terzo di loro, col quale havevo maggior confidenza, per qual ragione concedevano il libero esercizio à i Luterani e Calvinisti, e lo negavano à i Cattolici, et egli mi rispuose che credeva si sarebbe conceduto, sè fosse stato richiesto, perchè niuno in Moscovia negava che il Papa fosse capo della Chiesa Latina, mà che essi stimavano di esser salvi seguitando il Patriarca di Costantinopoli, che era capo della Chiesa Greca, al chè io rispuosi, che la Chiesa di Christo era un solo corpo, e non poteva havere due teste, e che in oltre considerassero, che la dignità patriarcale era stata data al vescovo di Costantinopoli per condecorare la residenza degl' Imperatori, e però non poteva esser eguale al Papa, quello, che dal Papa haveva ricevuto quel carattere. Mostrò egli di restar convinto da questo argumento, e mi replicò, che adesso non stavano più attaccati tanto al Petriarca di Costantinopoli,

Le 15, de Lisbonne, Durazzo répond à Cybo qu'il a participé à S. M. la conclusion de la ligue offensive pour 5 ans, entre l'empire, la Pologne et Venise, et de la défensive perpétuelle, et « j'ai dit aussi que S. S. avait ordonné l'armement des navires et qu'elle espère que S. M. y prendra part, d'autant plus que l'année dernière elle a donné un subside. Le roi répondit qu'il avait déjà connaissance du traité, que les navires sont toujours aux ordres des Pontifes, que pour le moment il ne pouvait rien dire de certain, mais qu'en tout cas S. S. aura soin de faire savoir quand et où on devra les expédier, et ceux qui devront en envoyer. En ayant parlé à des hidalgos, on m'a répété que la Cour est encore mécontente de l'empereur à cause de la mise en prison du frère du roi Don Juan IV, et que s'agissant d'une guerre contre les Turcs S. M. voudra bien faire quelque chose, mais que l'empereur devrait au moins donner quelque manifestation d'estime. J'ai déjà, continue

---

e però ne havevano eletto un proprio. Si chè sè haveremo in Moscovia missionarij esperti nelle controversie, spero che faranno gran frutto, perchè gl'aiuti dati à i Cosacchi Scismatici, hanno fatto gran rumore trà la gente di questa setta, e forse i Czari considereranno quanto giovi anche al politico lo stare uniti al Pontefice Romano, che dilata la sua paterna carità con tutti, et habilita i Christiani di qualsivoglia sorte alla difesa contro i Maomettani, e maggior strepito farebbe poi la conversione dell' istesso Patriarca di Costantinopoli, rappresentatami per facile dal Ciacchi, come scrissi con le passate, sè si soccorrerà il Principe di Valacchia cugino del Patriarca, e se si proseguiranno le vittorie contro il Turco, in modo che i Greci possino alzare il capo ; et io ad istanza del Bano di Croatia hò sollicitato, et ottenuto, che si spedisca un diploma cesareo, che prometta libertà, et esenzioni à tutti i populi, che adesso gemono sotto il giogo Turchesco. E dunque grande la messe, ma pochi gl'operarij, cioè i soldati, per maturare tanti disegni, che ci sono. E l'istesso Bano mi scrive di haver risparmiato parte del denaro, che l'anno passato S. Stà li mandò, perchè all' hora non era più tempo di spenderlo utilmente, e che adesso con quello formava alcune compagnie, e che à proporzione del denaro, che haverà ne farà maggior raccolta, e mi hà pregato di assicurare S. Stà della sua puntualità nello spendere il denaro pontificio, acciòchè non fosse calunniato di non haverlo fatto l'anno passato, perchè era passato il tempo d'impiegarlo bene. E con immutabile ossequio ecc.

Durazzo, écrit à Bonvisi afin que l'empereur envoie quelques mots de remerciement à propos du subside, mais le cardinal répondit que, à cause des désordres en Allemagne, il n'a pu s'en occuper qu'à la mort du roi Alphonse et, à ce sujet, le Portugal n'a donné aucun signe à l'empereur. On voit, conclut-il, qu'entre les deux Cours il y a des difficultés, car l'empereur ne traite avec les rois qu'avec le titre de Sérénité et non de Majesté. Actuellement, dans les communications avec le roi d'Espagne, s'il s'agit d'affaires touchant le cercle de la Bourgogne et comme partie de l'empire, il lui donne le titre de Sérénité, et de Majesté pour les autres affaires. »

Le 16, Bonvisi (1) écrit :

Le même jour il mande encore :

Scrissi à V. E. che la messe era molta, e pochi gli operarij, come vedrà dall'altra lettera, e dal foglietto. Con tutto ciò quei pochi operarii, che si sono il Sig[r] Ambasciatore di Spagna vuol divertirli, procurando che principalmente si pensi alla Fiandra, et all'Imperio, et hà già ottenuto che non si muova la gente di Baviera, e de Circorli. e che di più soprassedino la marchia due reggimenti Cesarei, che dovevano venire dalla Svevia, e vorrebbe che tutto andasse al soccorso di Luxemburgo, ò che si facesse una diversione sul Reno. Nè l'uno, nè l'altro riuscirà, perchè la marchia verso Luxemburgo è troppo grande, e lascierebbero scoperti i proprii paesi, e non haverebbero viveri, e senz'altra assistenza sarebbero battuti dall'esercito veterano Francese, ne meno possono fare diversione sul Reno, essendo tutta gente nuova, et incapace di attaccare le fortissime piazze de Francesi,et à noi haverebbero molto giovato, perchè mischiati con i veterani Cesarei haverebbero servito bene, e si sarebbero formati due potenti eserciti, onde quando S. Ecc[za] non ottenesse di più, che la loro fermata nell'Imperio, saranno sconcertate le nostre misure. Egli non desiste dal persuadere l'effettiva rottura, e lo fà con tanta efficacia, che tutti i ministri sono impauriti, e non ardiscono di contradirli. Mi e però convenuto di esser solo à mettermi ad ogni sbaraglio, e francamente rap-

(1) Le 9, il avait informé que dimanche, dans la chapelle du palais il y eut la cérémonie de la remise de la Rose d'or à l'impératrice-épouse, avec le cérémonial prescrit et, après la messe pontificale célébrée par le nonce, LL. MM. partirent pour huit jours pour la chasse.

presentai all'Imperatore prima della sua partenza, che era un volersi perdere senza esser compatito dà alcuno, mentre non bastavano le ruvine *(sic)* dell'annò passato per avvertirlo, che la divisione delle forze l'haveva condotto all'estremo delle miserie, et al pericolo di perdere Vienna, e di cader S. M. con tutto il suo sangue nelle mani de Tartari. Che sè bene quest'anno per la debolezza de Turchi, e per l'aiuto delle leghe non si correvano tali pericoli, e più tosto ci era la speranza di grandi acquisti rifletesse, che trascurandoli haverebbe dovuto render stretto conto à Dio dell'anime di tanti populi, che volevano darseli, e che havendo già scoperta la loro intenzione, saranno poi meseramente *(sic)* trucidati dalla barbarie del Turco. Riflettesse alla risposta che havevano data à Madrid all'istanza fatta dal Sr Card^e^ Mèllino di assister S. M. Ces^a^, che era, non potersi estinguere il fuoco della casa aliena, mentre brugiava la propria, e la lessi à S. M., et il simile doversi risponder di quà, mentre ancora rimaneva il fumo degl'incendii di Vienna, e di tutta l'Austria inferiore. Esser impossibile di soccorrere Luxemburgo, per la distanza, e la sproporzione della qualità e numero degl'eserciti, molto meno l'attaccare le fortissime piazze del Reno con gente nuova, et inesperta, et ogni minima invasione, che si facesse, darebbe pretesto à i Francesi di rompere con l'Imperio, e di forzare i loro collegati del Nort ad invadere la Silesia, e la Boemia. Darsi occasione à N. S^re^ di dolersi che i sussidij ecclesiastici conceduti al Sig^r^ Elettore di Baviera, s'impiegassero in altri usi, che per la causa publica ; Che similmente si dolerebbero gli Stati Ereditarii, che i sussidij straordinarij conceduti per la propria difesa, si fossero impiegati per armare l'elettore, che non veniva à difenderle, e che questo porterebbe forse delle sollevazioni, ò almeno maggior difficultà alle contribuzioni, et addussi tant'altre fortissime ragioni, che S. M. restò molto confusa, ma per la sua partenza la cosa è rimasta in questo grado. Hò fatto poi l'istesse rimostranze al Canceliero di Corte, et à Monsig^r^ Vescovo di Vienna, e detto à questo, che quando S. S^tà^ lo fece Vescovo senza che mai ci fosse stato tale esempio, hebbe intenzione che servisse unicamente l'Imperat^re^ con petto e con vigore, e con staccamento da qualsivoglia altro interesse, e che hora S. S^tà^ si troverebbe defraudata, sè lo vedesse freddo nel sostenere la causa di Dio. E doppo essersi molto giustificato, hà promesso di far tutto il possibile per secondare le mie insinuazioni. Et il P. Marco d'Aviano arrivato quà parlerà, con efficacia, e spero che Dio aiuterà ; non havendo io mancato di mettermi ad ogni sbaraglio per la causa. Dicono di sperare la tregua, e che all'hora calerà tutta la gente in Ungaria, mà à mè scrive Monsig^r^ Nunzio di Francia con lettere del 21 del

passato, ch'il Rè non vuol farla sè non sè li rilassa tutto, per non perder la congiuntura, che li porge il non volersi muover l'Inghilterra l'esser imbarazzata l'Olanda, torbida la Germania, e distratto l'Imperatore ; si che non si haverà la tregua, ò bisognerà ceder tutto, il che sarà un gran male Et à V. E. ecc.

Le 20, Cybo annonce à Bonvisi :

Hieri sera sù le 22 hore seguì la funzione del giuramento prestatosi avanti la S. di N. S. con tutte le solennità, e alla presenza di quas tutto il S. Collegio, e della prelatura per la ratificazione della Lega, dalli SS[ri] Card[li] Pio per S. M. Cesarea, Barberini per la M[tà] del Rè di Polonia, e Ottoboni per la Republica Veneta. Se ne dà perciò queste avviso all' E. V., affinche possa ella comunicarlo a S. M. ecc. (1)

(1) Mais, le 13 juin, Bonvisi lui répond : « je me suis réjoui de lire que les cardinaux ont juré la ligue dans les mains de N. S. ; toutefois, j'en suis resté quelque peu mortifié car j'avais écrit que le serment n'aurait pas lieu avant que la République n'eut ratifié les deux articles ; et comme l'ambassadeur avait annoncé la même chose à Venise, nous nous sommes vus démentis ; mais cela arrive dans les Cours tant désordonnées. Le chancelier en parla, très-excité, à l'ambassadeur et moi à l'empereur, en me plaignant aussi du chancelier ; S. M. excusa tout le monde, disant qu'on avait oublié l'ordre déjà donné et tâcha de changer de conversation. Mais j'ai répondu que si on oublie de tels ordres on ne peut plus avoir confiance et que, étant toujours prêt à offrir mes services à S. M., je ne veux pas pourtant agir contre ma réputation, et que je crois, en cette occasion, de l'astuce de la part des ministres pour me faire perdre la confiance de l'empereur et la liberté de parole ; S. M. me répliqua que dans aucun cas je devais négliger de l'avertir, ayant toujours son plein agrément. Toutefois la liberté ne plait pas aux ministres, et par conséquent à l'avenir je serai plus réservé. Ma demeure ici, au lieu d'être utile à N. S., pourra plutôt être fatale, car les ministres par haine contre la personne qui leur donne sujétion, diffèrent souvent les satisfactions demandées, mais comme elles sont justes ils les accorderaient à un nouveau nonce pour se le captiver et afin qu'il ne se mêlât pas dans leurs affaires, comme je l'ai fait souvent d'ordre de S. S. Il y a à réfléchir que, en continuant à demeurer ici, est certain l'amoindrissement de la dignité cardinalice et incertaine l'utilité de mes remontrances ; je suis sûr que mon successeur retirerait plus de profit pourvu qu'il n'ait pas la prétention de faire changer aux ministres leurs principes et distraire l'empereur de ses récréations bien que très dispendieuses.» P.S.« Mgr de Vienne m'a dit qu'à la suite des difficultés que fait Venise touchant les articles, on avait écrit au card. Pio de ne pas jurer, mais que le contr'ordre n'est pas arrivé à temps ; et il paraît que les ministres trouvent assez clair l'instrument et qu'il ne sera pas nécessaire de jurer les 2 articles ».

Le 27, Cybo l'informe :

Hanno desiderato il Rè e la Regina di Polonia di riavere la buona corrispondenza, et amicitia del Rè Xpmo, e con speditione straordinaria hanno commesso à questo Abbate Denoff loro inviato di supplicare N. S^{re} à voler interporsi à tal effetto, e mandate quà le giustificationi, ò risposte alle querele, che fà di loro il medesimo Re Xpmo si come ella vedrà espresso nell'aggiunta cifra, S. S^{tà} per il debito, che le corre come à padre comune di procurar l'unione, e la buona intelligenza trà i Principi Cattolici, non hà creduto di dover esimersi da un simile officio, et hà ordinato à Monsr Nunzio straordinario in Parigi di passarlo con S. M^{tà} Xpma, ne termini più atti à dimostrar la sua gran carità, dopo essere stato assicurato dal medesimo Abbate Denoff, che questa riunione non apporterà alcun danno, ò impedimento alla prosecutione della lega contro del Turco. Di tutto questo vuole S. B^{e}, che V. E. dia conto all'Imp^{re} perche non habbia da ingelosirsi, sapendolo da altra parte. Potrà anco darne notizia à cotesto Sig^{r} Ambasciatore Veneto, col quale dovrà continuare ad intendersela per promuovere il ben comune, e dissipar l'ombre che potessero di nuovo insorgere (1).

Le 30, Bonvisi mande :

---

(1) Le 24, il avait écrit :

Le querele che fa S. M. Christianissima del Re, e della Regina di Polonia, si riducono à seguenti tre capi ; che il suddetto Re habbia publicato, che quello di Francia volesse sturbarlo nel Regno ; che habbia negata l'audienza al suo Ambasciatore ; e che la Regina havesse subornato un Nobile perchè assalisse la casa di detto Ambasciatore. Quanto al primo risponde il Re di Polonia con premettere un' ampla dichiarazione di haver sempre havuta una grande estimazione di S. M. Christianissima e di desiderare di rientrar seco in buona amicitia, e corrispondenza ; che non gli è mai caduto nell' animo, che il Re Christianissimo potesse haver havuta parte in un simile attentato ; essersi solamente doluto del suo Ambasciatore perchè nell'ultima Dieta ad istigazione del Sig. di Mostino, senza saputa della M^{tà} S. Christianissima havesse stimolate alcune particolari persone contro la sua Regia persona ; e quanto al secondo che non è stata mai da lui negata l'audienza al suddetto Ambasciatore. La Regina poi risponde di non haver bisogno di ragioni per far credere non esserle mai caduto in mente un così strano pensiero, sapendo ella molto bene il rispetto, che si deve ad un Re di Francia, e quanto questo debba praticarsi anco verso la persona del suo rappresentante etc.

Vedo dal foglio che V. E. mi scrive, che con l'intimazione della guerra participata à N. S^{re} dal Sig^{r} Lando, stimava l'E. V. che fossero superate le difficultà che accennai della rattificazione, e che havevano molto turbato l'animo di S. S^{tà}, e veramente con detta intimazione la Republica haveva fatto un passo irretrattabile, che confermava la Lega mà questa si cominciava ad eseguire con tali gelosie, che ne haverebbe impedito il frutto, e fors'anche le parti interessate haverebbero pensato à trattati particolari, conforme all'antica disgrazia de Christiani, di non esser mai stabili nell'unione. Il contrasto haveva pigliato tal forza che martedì passato il Sr Ambasciatore di Venezia, et il Sig^{r} Cancelliero di Corte vennero quasi à rottura, dicendo l'Ambasciatore che la Republica non haverebbe mai rattificato l'articolo aggiunto con la restrittiva ad ad solam Dalmatiam, parendoli che l'Imperatore volesse artarli à non acquistar altro, che quella portione sterile, e di poco frutto. Replicava il Cancelliero, che senza detta rattificatione, S. M. non haverebbe fatto prestare il giuramento nelle mani di N. S^{re}, con che restava senza stabile fondamento la rattificazione *(sic)* del Trattato principale ; E senza venire alla dilucidazione della materia per l'alterazione degl'animi, si separorno con poco gusto. Io ne fui avvisato il mercordì mattina, e mi messi subito di mezzo, rappresentando alle parti, che il comenciare la lega con disgusto, era un screditarla nel principio, et un restituire il coraggio à i Turchi, gia abbattuto. Il Cancelliero mi rispuose, che risolutamente l'Imperatore non voleva stabilire una lega, che li portava subito la rovina di due provincie, e danneggiava molto anche la Stiria, per le ragioni, che V. E. vedrà nel capitolo di lettera scritta dà mè à Monsig^{r} Nunzio di Polonia per informarlo, e per havere la mediazione regia in caso fosse bisognato. Soggiungeva il Cancelliero non potersi giurare il primo Trattato, sè non si feceva l'istesso del secondo esplicativo del primo, che era assai chiaro, e perciò dependente dà esso, onde se si facevano difficultà, era segno che i Veneziani volevano impossessarsi della Bosna, sopra la quale essi non havevano mai havuto, nè jus, nè possesso, et all'incontro i Rè d'Ungaria ne havevano havuta anticamente il possesso,e ritenuto il jus in tempo dei despoti, che furno poi cacciati dà i Turchi ; e lo viddi tanto risoluto in non cedere, che dubitai di qualche sinistro accidente. Andato perciò dal Sr Ambasciatore lo trovai con l'istessa risoluzione. Li feci considerare le parole del primo Trattato strettissime nel preservare tutto quello che apparteneva alla Corona d'Ungaria. Che l'esplicazione ad solam Dalmatiam, erano per dimostrare che fra dette provincie la sola Dalmazia (della quale il Rè d'Ungaria, ritiene il titolo) doveva restare alla Republica, non res-

tringendola per altro, che non possa acquistare l'Albania, l'Epiro, la Macedonia, e tutto il rimanente, che non fù posseduto dà gl'antichi Rè d'Ungaria. Feci confessarli che la sua Republica non haveva mai posseduta la Bosna ; che le memorie del Sagredo la connumeravano tra le provincie dependenti dall' Ungaria, e che i Rè havevano nominato i vescovi, sè bene dalla S. Sede non erano poi confermati, per esser tutto il paese in mano dé Turchi, e che era impossibile d'indurre l'Imperatore à consentire alla ruvina del proprio stato.Si appagò il Sig^r^ Ambasciatore delle mie ragioni,mà disse, che non li dava l'animo di superare la contradizione del Senato, che l'ordinava di non trattar più di questa materia, e d'insister solo nella prestazione del giuramento. Mi voltai dunque à combattere con queste, e con altre ragioni al Sr Procurator Morosini, che passava in Polonia, e S. Ecc^za^ mi confessò che per non haver inteso il fatto, egli con i suoi amici era stato frà i contradittori, mà che havendoglielo io esplicato con tanta chiarrezza, si dava per convinto, et haverebbe scritto à i suoi amici, e fors'anche al Senato, che con si poteva giustamente negare la rattificazione dell'articolo, mà che la multitudine composta più d'ignoranti, che di dotti, haverebbe forse ostato, onde per facilitare hò persuaso l'Imperat^re^ che si faccia un'esplicazione dell'esplicazione, et il Sig^r^ Cancelliero mi hà detto, che non convenendo mutare l'articolo fatto con l'intervento del Sig^r^ Ambasciat^re^ di Polonia, e già rattificato dal Rè, e dal Senato,haverebbe S. M. Ces^a^ dato à mè una dichiarazione, che la parola ad solam Dalmatiam, è solo tassativa delle provincie spettanti al Regno d'Ungaria, mà che nel rimanente S. M. augura e desidera, che la Republica occupi, e ritenga l'Albania, l'Epiro, la Macedonia, il Peloponneso, e tutte le parti dell' Imperio Turchesco, che non furono membri dell'Ungaria e di questa dichiarazione parmi che questi due SS^ri^, quanto à se si contentino, e sarà un gran punto l'haver io guadagnato il Sig^r^ Proc. Morosini, che prima era uno de principali contradittori. Hò stimato di dover ragguagliare V. E. puntualmente di tutto, acciò che N. S^re^ possa interpuorre l'autorità de suoi offizij con la precedente cognizione delle difficultà, che turbavano la santa unione, e che potevano una volta far diventare inimici questi prencipi, di collegati che sono. ecc. (1)

(1) Le même jour, il répond que le card. Pio ayant eu connaissance de l'envoi de 50,000 fl. pour compléter les 200,000, il en a écrit ici ; « on me reproche d'avoir gardé le silence et le v.chancelier m'a demandé l'anticipation de 49,000, que j'avais réservés pour gagner les troupes des révoltés ».

Le 3 juin, Jacobelli annonce que dans le Pregadi on a beaucoup discuté sur la lettre du Procureur Mocenigo au Sénat et l'on s'est plaint de ce qu'il veut embarquer des troupes choisies dans l'armée navale, affaiblissant ainsi les troupes de terre en Dalmatie ; en prenant Castelnovo on se met en contact avec les Morlacques. Après plusieurs votes on a décidé que le général Morosini, avec l'armée, doit s'approcher de la Dalmatie et aider Mocenigo à continuer sa route vers le Levant. Dans le Pregadi de jeudi on a lu une lettre de Lando, mais celui-ci avait demandé d'abord un vote très secret. On dit qu'au Sénat on est averti que le roi de Pologne aurait trouvé que dans le traité de la triplice manque la désignation de celui qui aura le commandement des troupes réunies de la ligue ; mais Mosorini, ayant appris l'observation du roi, a dit que ce serait la plus grande gloire que d'obéir au roi de Pologne et qu'il espérait que cela arrivera bientôt. On déduit de cette réponse que le roi et de même le général ont l'intention d'aller à Constantinople (1).

Le 6, Bonvisi envoie trois lettres ; dans la première il répond :

Godo che da Nostro Sig^re^ sia stato approvato quello, che operai per andare in Ungaria tutto, ò parte dell' esercito del Sig^r^ Elettore di Baviera (2), et in ciò non guardai di espuormi all' odio di ministri

(1) Le 10, Cybo écrit que N. S. approuve les projets de Morosini. Il est plus opportun de laisser de côté les petites entreprises, pour s'occuper des grandes dans le Levant; car celles-ci attirent les petites, qui pour le moment pourraient devenir les plus difficiles. Le pape a parlé dans ces termes au sénateur Lando. Et, le 17, Jacobelli répond qu'ayant communiqué ces idées du pape, les sénateurs l'ont assuré que le général a pleine faculté d'agir et qu'en Dalmatie il ne doit s'arrêter que quelques jours pour voir s'il peut aider. L'ambassadeur d'Espagne a informé le Collège qu'il est probable que les français pourront retourner plus forts à Gênes ; il a dit qu'il fallait penser sérieusement à défendre l'Italie au cas où Gênes se trouverait en danger sans l'aide des princes italiens, et il a demandé si la République comptait l'aider ; on ignore s'il a reçu une réponse.

(2) Mais le même jour il mande :

Sempre nuociono i viagetti dell'Imp^re^, ancorchè brevi, tuttavia qualche

potenti, havendo solo avanti gl'occhi il servizio di Dio, e di Stà, mà mentre combattevo con speranza di vincere in questa parte, e nell' altra della tregua con haver ben disposto l'animo dell' Imperatore, e de' ministri, sopraggiunse l'avviso dell' assedio di Luxemburgo, che è troppe sensibile alla Germania, per le ragioni allegate con altre mie à V. E., et à Mons. Nunzio straordinario di Francia nelle copie, che mandai, e mi suppongono che il Sigr Elettore dica di non voler abbandonare l'Imperio, et i proprij stati, e questi ministri non li contradicono, spargendosi, non sò con qual fondamento, che doppo detta espugnazione, che incatena i quattro elettori del Reno, et in parte quello di Brandeburgo per la vicinanza degli Stati di Cleves, e della Marca, voglia il Rè di Francia propuonere l'elezione d'un Rè de' Romani. Dicono che l'elettore di Sassonia habbia scritto à quello di Baviera, e di Brandeburgo, che dopo l'assedio di Luxemburgo non è più tempo di dormire, perchè se quella piazza si perderà, sarà trasferita la Corona imperiale in altra nazione, e che essi perderanno la dignità elettorale, et i proprij stati. Questa voce vera ò falsa che sia, puol V. E. imaginarsi qual commotione faccia in questa Corte, e quanto opportunamente se ne prevaglino quelli, che desiderano la pace col Turco per voltar l'armi contro la Francia. Et hà poi dato il tracollo à tutto,

---

recreatione bisogna lasciarli, accioche non resti oppresso da peso di cosi gravi, e fastidiosi negotii, essendo debole di complessione, e grande il turbamente per la guerra del Turco, e del Rè di Francia, e se mancasse questo principe, in cui consiste la libertà publica, tutto perdevebbe.

Non è più possibile di ottenere, che il Sigr Elettore di Baviera soccorra l'Ungheria, perche abbandonando l'Imperio si trasferirebbe la corona di esso. Io hò fatto fronte fin hora all'Ambre di Spagna dicendo ch'era sperabile l'aggiustamento con la Francia, et egli adesso sostiene la sua opinione dopo che si è conosciuto, che la Francia non mirava à piccole cose, mà alla corona imperiale, et alla monarchia. Le piccole cose in Fiandra non l'haverebbe considerate l'Impre, e vi haverebbe indotti gli Spagnuoli, mà la corona è un tasto troppo sensibile, e dubito, che se i principi di Germania, e d'Italia non s'interesseranno nel comun pericolo, che S. Mtà Cesarea abbraccerà la propositione di pace, che continuamente fà fare il Visir di Buda, e che gl'istessi Venetiani ci daranno la mano, perche il pericolo di Genova pronosticava à loro quello che è per succedere à tutti i principi d'Italia. I soccorsi à S. Mtà Cesarea serviranno per mantenerlo in fede, mà se continuano l'invasioni della Francia in parti tante gelose, e che altri ancora non accorrano al pericolo, ò bisognerà far la pace col Turco, ò dividere le forze per non lasciarsi levare la corona dal capo.

l'avviso venuto dell' invasione di Genova, e delle condizioni proposte per soggettarla, e già dicono non potersi più dubitare, che non si miri à ridurre la Germania e l'Italia nella totale schiavitudine, mentre si addormentava ogn' uno con speranze di pace, ò di tregna, e si erano stabilite l'imprese già cominciate. In modo chè sè bene è poi arrivato il corriero rimandato dà Madrid, e si suppuone che porti molte facilità, purchè l'aggiustamento fosse universale, e sicuro, dicono che questo non sarà mai tale, sè prima non si osterà con la forza à i vasti disegni della Francia, e sè non si lega con forti garantie, perchè altrimenti si romperebbe di nuovo la pace, ò la tregua, che si stabilisse, subito che i prencipi confidati nella fede de i Trattati havessero disarmati. V. E. haverà veduto dalle mie precedenti, che hò sempre dubitato che si venisse à grandi estremità, doppo che i prencipi si fossero accorti che non si trattava di piccole ricompense in Fiandra, che pure erano durissime per gli Spagnoli, mà di cose tali che porterebbero in conseguenza la monarchia universale. Si suppuone che sia venuto il caso dell' intimazione della guerra fatta dà i Francesi à gl'Olandesi, mentre questi dentro li 20 di maggio non hanno accettato le condizioni proposteli, e se Brandeburgo si dichiarasse per l'Imperio, in conformità delle persuasioni di Sassonia, e della casa di Brunsvich, avvalorate dal matrimonio, che si stima stabilito tra il Principe Elettorale di Brandeburgo, e la Principessa d'Hannover, e molto più dalle proprie convenienze, vedrebbemo accesa una guerra crudele, peggiore delle passate, et i Turchi piglierebbero animo, vedendo verificati gli avvisi datili dal Tekeli, con i quali gli inanimava à non temere della Lega, che sarebbe debilitata, e forse rotta dalle gran diversioni che farebbe la Francia. Se Luxemburgo si mantenesse longamente come suppuongono, haverebbe tempo N. S^re^ di rinforzare i suoi offizii, perchè sè si ritirassero dall'assedio di quella piazza, e li lasciassero un territorio competente per mantenere, e per havere la libera communicazione col rimante della Fiandra, e si contentassero di oneste ricompense in Fiandra, cioè di Courtray e Dixmuda con parte de loro territorij, crederei che si potesse venire alla tregua, per il desiderio che si hà di continuare vigorosamente la guerra contro il Turco, mà la perdita di Luxemburgo è troppo sensibile alla Germania, come sarebbe all' Italia quella di Genova, ò di altre parti di poco minor conseguenza. Sta dunque la salute del mondo attaccata à pochi momenti, che non bisogna perdere, e mi assicuro che la somma carità di N. S^re^ farà quello, che hà sempre

fatto,et confido solo in Dio, e nelle paterne operazioni di S.S[ta] ecc. (1).

Dans la seconde, il écrit : « aussitôt que j'ai éliminé des difficultés entre la Cour impériale et celle de Pologne (2), surgissent toujours de nouveaux incidents. Ainsi, deux fils du gr. général de Pologne, arrivés ici, ont été bien reçus à la Cour ; sont venus ensuite les fils de feu le duc de Radziwill, neveux du roi, et personne ne s'intéresse à eux ; le roi s'est plaint de cette différence d'accueil, surtout parce que le gr. général est son adversaire. J'en ai parlé à l'empereur ; il inculpa le maréchal de la Cour et promit d'y remédier. Je crois que ce sera difficile, mais cet incident joint au peu de satisfaction donnée aux Polonais à l'occasion de la rencontre des deux princes après la délivrance de Vienne, me font craindre que les rapports entre les deux Cours ne se refroidissent et que Béthunes, qui sera déjà en Pologne, n'en profite et propose des mariages avantageux ; c'est pourquoi je travaille

(1) A cette date, il déclare qu'il veut lui-même surveiller la répartition des 500,000 fl. selon le bref ; afin d'éviter d'être accusé de partialité comme autrefois le fut l'évêque de Passau qui voulait suivre l'ancien système ; « j'ai répondu que je voulais m'en occuper pour établir d'une manière positive les quotations à servir pour l'avenir au cas que N. S. veuille répéter la concession, car il est juste que ce ne soit pas le clergé d'Italie le seul à payer les dîmes. L'évêque de Salzbourg que j'avais député pour l'exaction de son diocèse et de ceux des suffragants, m'a répondu de ne pas pouvoir imposer son clergé car ils sont chargés de la contribution ordinaire; comme il n'a rien donné provisionnellement tandis que le clergé des pays dévastés ont payé, je lui répondrai que j'en charge des séculiers qui agiront avec plus de vigueur. Il faut agir de cette manière avec ce prélat qui n'a d'autre but que d'amasser et s'enrichir ; il est dur et agit de façon comme si sa qualité de légat *né* ne soit pas inférieure à celle des légats *missi* et refuse de traiter avec égalité avec les nonces. »

(2) Le 6, il avait transmis copie de sa lettre au nonce en Pologne :

Hà poi resa questo S. Inviato di Polonia la lettera del Thokoly, che V. S. Ill[ma] mi significò nell' ordinario scorso, haver' egli inviata al Rè per farla presentare à N. S[re] Io l'hò letta per intero alla M. Sua, mà sicome la lettera medesima della quale mando à Lei copia, è ripiena di cose non vere, nè ammissibili, così non s'è stimato bene, ch'io risponda in nome di S. B[ne], e molto meno che ciò faccia la S. S. istessa. A tutti i capi dell' accennata

ici à celui du duc de Bavière, afin de mieux assurer l'union nécessaire à empêcher les Turcs d'avancer ».

Le 20, il écrit qu'après la chute de Luxembourg il serait inutile d'y envoyer une partie des forces impériales. L'ambassadeur d'Espagne insiste auprès des ministres pour l'envoi de troupes sur le Rhin, vu les probabilités de mouvements français. L'ambassadeur de France demande une trêve de 20 ans avec l'empereur et les Espagnols et ainsi l'Italie et Gênes

---

lettera si risponde col foglio annesso (a), del cui tenore potrà ella valersi, per renderne persuasa la M[tà] del Rè, che per parte di S. S[tà] potrebbe esortar' il Thokoly, ad abbracciar sinceramente la Religione Cattolica, abbandonar' i Turchi, e distaccarsi affatto da essi, e rimettersi all' ubbidienza dell' Imp[re] suo legittimo Rè, e sovrano. A questo procuri V. S. Ill[ma] d'eccitar la M. Sua nelle maniere, che saran credute più acconcie, e più proprie del savio avvedimento di lei, onde il Thokoly vi si disponga celeramenta, sì per far' la salute di se medesimo, sì la sicurezza della Christianità ecc.

(a) Copia del foglio transmesso à M. N° in Polonia li 3 giungno 1684.

Non tocca al Thokoly di voler difendere la libertà pretesa del regno d'Ungheria, mà alli stati del regno istesso.

Nell'assedio di Vienna egli hà assisitito à i Turchi,nè cos'alcuna è più contraria alla Religione Cattolica Romana, che assistere à i Turchi nemici comuni di tutta la Cristianità.

La vittoria di Vienna poteva dare una total sicurezza al Thokoly, s'egli havesse fatto ricorso alla clemenza di S. M[tà] Cesarea sinceramente,com'era obligato di fare ; E così cessava la pretesa sua necessità, onde non merita scusa alcuna, nè può sfuggire il titolo di ribelle del suo sovrano.

Sono stati meritamente castigati molti magnati Ungari confessi, e convinti di ribellione, e di lesa maestà,e come aderenti à i Turchi ; e questo non era cercar la libertà ; mà la soggezione alla tirania Ottomanna, la più dura di tutte le servitù, essendo ogni suddito del Turco schiavo del Sultano. Il Regno d'Ungheria è ereditario, e non di libera elezione, come falsamente pretende il Thokoly nella sua lettera.

Le chiese evangeliche sono chiese eretiche tollerate qualche volta per mera necessita, et il Thokoly dice di voler questo solo per giustitia, il che è una evidente ingiustitia, alla quale non si può, nè si deve consentire, et al S. S[tà] non puô, nè deve pur ella consentire, anzi deve opporsi con ogni rigore, come hà fatto sempre la S. Sede in tutte le Diete, che sono state tenute in Ungheria, et hà sempre protestato contro quello, che si è fatto contro la Religione Catt[ca] Romana, anche quando la necessità de tempi hà indotto l'Imper[e] à qualche connivenza e tolleranza.

resteraient exposés ; » je ne parle plus, parce qu'on m'accuse d'être français ; tandis que le très chrétien change, Ranuzzi m'ayant écrit que la France demande une trêve de 10 ans et non de 20. On a répandu le bruit que N. S. a écrit au roi » (1).

Dans la troisième il informe qu'il espère réussir à ce que l'ambassadeur de Venise accepte une déclaration à part, expliquant l'article touchant les conquêtes : que les mots *solam dalmatiora* ne se réfèrent qu'aux autres provinces de la Couronne de Hongrie et laissent pleine liberté pour les autres de l'empire ottoman. Il est nécessaire que cette déclaration se fasse en forme privée, car même parmi les polonais s'éveille quelque velléité... « A cause des grandes diversions que fait la France, il n'y a pas moyen que l'empire ait d'autre secours et, par conséquent, la conquête de la Bosnie ne peut se faire comme on le pensait ; toutefois, afin que les Turcs ne soient pas tranquilles de ce côté, j'ai demandé aux ministres de me permettre de déclarer au vénitien que César serait content

(1) Et, le 27, il renouvelle ses plaintes touchant le refus de l'offre du duc de Bavière, et il ajoute que se trouvant seul à soutenir cette combinaison, sa présence à Vienne est tout à fait inutile et il supplie S. S. de lui accorder son congé, prévoyant que les subsides pontificaux ne suffiront pas et il craint que plus tard on lui reproche de les avoir sollicités et que tout retombe sur lui. « On me répond, écrit-il, que si on n'envoie pas sur le Rhin 30,000 soldats les français envahiront l'empire et l'Italie ; mais je réplique qu'au contraire cet envoi donnera lieu à de nouvelles ruptures, car les français prétendront que les troupes impériales n'y sont point concentrées pour la défense mais pour l'offensive, ce qui leur fournira le moyen de couvrir la honte qui les entraîne en faveur des turcs. Du reste, pour cette année il est impossible qu'il y ait des mouvements de français, faute de magasins, tandis que l'année prochaine, si les turcs ne sont pas bien battus, les français exigeront davantage. On a tellement inculqué à l'empereur la crainte de perdre la Couronne impériale, qu'il n'y a pas moyen de démolir ce prétendu danger. Du reste, les jalousies qu'inspirent les français aux villes de Cologne et de Trêves et à tout le monde sont très fortes, et l'on est mécontent de leur refus que la trêve soit générale. A ce sujet on me reproche, conclut-il, d'avoir voulu les tromper à l'idée que la trêve fût de 10 ans au lieu de 20, mais j'ai eu confiance dans notre nonce en France, qui, à son tour, a été trompé. »

que la République y fit faire des incursions. » Le même jour, il accuse réception de Piatti de 150,000 fl. pour compléter les 200,000 et il déclare les avoir passés au marchand Bellini, qui en avait fait l'anticipation au président de la Chambre, et pour lui maintenir le crédit dans les difficultés où il se trouve pour avoir de l'argent ; après la vente de quelques seigneuries pour 600,000 fl.,on en a emprunté du prince Schwarzemberg 340,000 à 6 °/₀ et en donnant des hypothèques. A cette occasion, écrit-il, j'ai parlé de nouveau des Monti, mais on est bien embarrassé par les mouvements des Français. » Et il ajoute qu'il a averti le P. Christophore Steltinger, confesseur de César, d'avoir reçu les facultés de S. S. afin de pouvoir les passer aux missionnaires Castrensi.

Le 13, Bonvisi écrit : « voyant que les nouvelles de France dérangent nos projets, j'ai pris l'occasion d'une visite à l'envoyé de France pour lui parler de la mauvaise interprétation que donne le monde au rassemblement de leurs armées, au moment où tous sont tournés vers les Turcs, de la barbarie desquels est victime le Saint-Siège comme mère de tous et particulièrement dans les Marches, la Romagne et dans les provinces maritimes des Etats de l'Eglise. J'ai dit que N. S. était bien affligé de voir l'inutilité de tant de sacrifices pour la sainte et triple ligue, afin de remédier à tant de pertes et délivrer bien des peuples chrétiens d'un dur esclavage ; bien que l'intention du roi de France n'était pas de tirer les Turcs du précipice, cependant d'une manière indirecte il y aidait à l'encontre de son zèle de fils aîné de l'Eglise. L'envoyé tâcha d'en jeter la responsabilité sur les Espagnols, qui déclarèrent la guerre tandis qu'ils devaient accepter une des alternatives proposées par le très-chrétien, ce qui aurait assuré la paix à l'Europe et tous se seraient tournés contre les Turcs. J'ai répondu de n'avoir pas approuvé la déclaration de guerre,mais que toutefois le roi catholique était excusable, se voyant dépouillé alors qu'il comptait être tranquille après la paix de

Nimègue ; que comme souverain il n'était pas obligé de se soumettre aux sentences de la chambre de Metz. Du reste, à Madrid on prétend de n'avoir pas déclaré la guerre, mais seulement que la paix avait été rompue par les invasions précédentes. Et on n'aurait pas refusé de rétablir la paix pourvu qu'elle fût universelle, car en la concluant seulement d'une part, on laisse s'élever des jalousies de l'autre. L'envoyé répliqua qu'on faisait tort à son roi en ne se fiant pas à sa parole ; à quoi j'ai répondu qu'on y ferait tort s'il l'avait donnée réellement,tandis, qu'au contraire,il a toujours refusé d'en venir à des accords généraux et avec tous, en manifestant des prétentions sur la République de Gênes et mettant même en danger l'état de Milan. A mes observations le français dit que ces jalousies auraient cessé si on avait fixé, dans un congrès, ce qui fut présenté à la Diète de Ratisbonne dans l'intérêt de l'empereur et aussi de l'Espagne et de l'Italie ; à quoi j'ai répliqué qu'on n'a pas voulu négocier au désavantage des ligues après l'expérience faite au congrès de Nimègue. Le ministre continua ses plaintes contre les Espagnols, trouvant étrange que l'empire et l'empereur, ne visant qu'à détruire les Turcs, aient fini par négliger leurs propres intérêts. Alors j'ai fait observer que, tant que les très-graves pertes dans le Luxembourg n'ont pas menacé la tranquillité de tous les peuples, on s'est tu, mais, qu'à présent, tous voyaient leur propre danger. Si l'alternative de Courtray et Dixmunda donnait des ennuis aux Anglais et spécialement aux Hollandais, comme partie de la barrière établie, sans s'intéresser de la perte de Luxembourg, il en était autrement des Allemands, qui, eux, ne se souciaient pas de Courtray et Dixmunda et voyaient mal la perte de Luxembourg,parce qu'ainsi se trouvaient menacés les quatre électeurs du Rhin, mis en soupçon l'électeur de Brandebourg pour ses états de Clèves et de la Marche, car les Allemands considèrent le Luxembourg comme leur « antemural » ; et disent qu'il ne dépendrait que du vouloir du très-chrétien de se faire élire roi des Romains, de cette manière tous seraient obligés de faire la paix avec les Turcs. J'ai fait considérer aussi que le très-puissant empire romain et l'empire otto-

man ont toujours fait le possible pour éviter d'être en discorde avec tout le monde en même temps, mais on ne peut pas dire cela aujourd'hui, parce que Gênes veut dire toute l'Italie comme il en est de Luxembourg pour l'Allemagne, et si on cédait Courtray il y aurait les jalousies des Hollandais et des Anglais ; et constatant la puissance et la force du très-chrétien, j'ai ajouté qu'il augmenterait sa gloire en détruisant les jalousies qui surgiraient si l'empereur était obligé de conclure la paix avec les Turcs. L'envoyé répondit que son roi ne changerait pas pour quelque raison que ce fût, travaillant toujours pour le bien de la chrétienté et suivant les paternelles exhortations de S. S. Alors j'ai dit que j'en étais persuadé, mais que, pour travailler avec succès, je désirais connaître si l'accommodement qu'on demande à S. S. doit être universel et si, dans le cas où l'empereur et l'empire consentaient à la trêve de dix ans sans prétendre à la restitution des localités occupées et que si les Espagnols acceptaient l'alternative de Courtray et Dixmunda avant la chûte de Luxembourg, les Français accepteraient la trêve et que, s'ils prenaient Luxembourg, ils ne prétendraient pas encore autre chose. Il répondit qu'il n'était pas renseigné ; le cas pouvant se présenter que, n'ayant pas accepté une des alternatives dans le terme fixé, après tant de dépenses et de sang versé, on ne veuille Luxembourg par la force et Courtray par traité. Je l'ai quitté en le priant de coopérer à la tranquillité ainsi que le fait N. S. »

Le 20, il informe que le traité d'union entre la Pologne et la France a mis en désarroi l'empereur et les ministres qui jouissent de la confiance de Mgr de Vienne ; « le chancelier de la Cour m'a dit qu'il faut conclure la paix avec les Turcs, ne pouvant plus avoir confiance dans le roi, qui avec l'aide du très-chrétien aurait à son tour traité de la paix et qu'il fallait le prévenir, il ajouta aussi qu'un grand personnage polonais l'avait assuré que la reine est gagnée par le roi de France ; que dans la lettre on nomme *regem certum* (1) et que cette lettre lui fut montrée. J'ai taché, écrit Bonvisi, de miti-

(1) Mot du latin ancien, venant de Céres, signifiant créateur (N. D).

ger les soupçons, mais je doute d'y avoir réussi. Toutefois après le départ de l'empereur ces ministres s'expliquèrent davantage, laissant comprendre que ces soupçons sont diminués et qu'on en préviendra le card. Pio, me priant de leur répéter par écrit mes observations. Ils ont fait voir ensuite mon mémorial à l'ambassadeur vénitien qui en resta excité, mais, connaissant la nécessité du secret, il participera les déclarations de l'empereur seulement aux Inquisiteurs et au Collège afin qu'ils exigent le serment du Sénat ; mais je crains que l'on discutera sur la volubilité du roi de Pologne (1) ». Et, le 27, il ajoute : « je vois en danger non seulement la ligue avec la République, mais je crains encore que la prochaine Diète sera rompue par l'œuvre des Français. On dit que la reine se montre mécontente de l'empereur parce qu'il n'a pas forcé l'électeur de Bavière à consentir au mariage de sa sœur, tandis que la France leur fait des conditions très-avantageuses. Le nonce en Pologne aussi semble soupçonner quelque intrigue ; que l'on se rapproche de Tököli afin qu'à la mort de l'empereur il proclame le prince Jacques roi de Hongrie ; et je ne doute pas que cette mort ne survienne

(1) Le 6 juin, écrivant au nonce à Varsovie, il l'engage à déconseiller l'envoi d'un ambassadeur en Perse, trouvant plus opportun de se servir de Mgr de Naxivan et de lui envoyer quelque subside à Hispahan. Bonvisi regrette que l'ambassadeur impérial soit devenu trop encombrant et il se réserve de proposer son remplacement par un envoyé ; pour ce qui a trait aux canons, il fait observer que si les Polonais se plaignent en disant que l'on aurait pu être plus large, on peut répondre qu'ils ont fait sous Vienne un gros butin dont personne n'a rien demandé ; que les Allemands confédérés, à cause des localités où ils opéraient, ne purent y prendre part et par conséquent qu'il faut être équitable dans le partage des canons.., Le projet du roi est très-beau, mais on peut se demander « si les coalisés auront des ailes telles à pouvoir voler » surtout ne connaissant pas les forces des Turcs et celles de Tököli... « Je croyais avoir obtenu le concours des troupes de la Bavière, mais l'affaire de Luxembourg et les craintes pour l'Italie de la part de l'armée navale, ont fait que les ministres craignent que le très chrétien aspire à la monarchie universelle et qu'il cherche des diversions de tous côtés afin que les Turcs ne soient pas défaits. Mes conseils perdent ainsi toute valeur ; et en voulant s'appliquer des deux côtés à la fois, on devient faible partout ».

dans quelques années, car il me semble que la vigueur et les forces de César diminuent toujours ; il est rentré en mauvais état, sa femme l'affaiblissant par ses continuels stimulants matrimoniaux ; il y en a même qui disent qu'elle agit de cette manière pour venir plus vite en possession de la régence. Je suis bien affligé, car si en cette année on ne fait pas une bonne campagne, il n'y a plus à espérer pour la future, et si la ligue avec la Pologne est rompue par la haine de la reine, désormais bien claire, Béthunes saura s'en prévaloir et coopérer à notre disgrâce, sans compter les machinations des Français et les intrigues des ministres espagnols, qui non contents d'avoir poussé leur roi à la rupture, voudraient à présent y engager aussi l'empereur et finir de le ruiner ».

Le 27, Bonvisi accuse réception de la lettre au nonce de Pologne, ainsi que de celle de Tököli adressée à S. S. ; à propos de cette dernière il dit qu'en ayant parlé à Mgr de Vienne, il a émis l'opinion que le hongrois l'a envoyée à N. S. uniquement pour gagner les catholiques. « Le passage de la lettre de V. Em. au nonce où il est dit que le royaume de Hongrie est héréditaire et non de libre élection, n'a pas été approuvé. C'est une prétention avancée après la révolte de Nadasti et des magnats, dans l'idée que le royaume perdrait ses privilèges comme ayant été conquis ; le fait qu'à Edembourg furent confirmés tous les privilèges déplut aux hongrois ; par conséquent, en en parlant à présent, Tököli pourrait en profiter pour créer de nouveaux tumultes. Et monseigneur me pria d'écrire à Pallavicini de supprimer ce passage de la lettre ; car César ne refuserait pas de recevoir en grâce Tököli, mais sous de bonnes conditions et qu'il ne s'agisse pas de le laisser en possession de troupes, de forteresses etc. ; et non plus de lui concéder le prétendu titre de prince, afin de ne pas gâter l'harmonie du royaume. César serait disposé à lui restituer les biens en y ajoutant même des allodiaux, et accepterait que le roi en fût le *fidejussor*, mais non pour des affaires du royaume, voulant considérer Tököli comme un simple privé. »

Et, le 8 juillet, Cybo répond à Bonvisi :

E riuscito molto strano à N. S[re] che sia stato appreso sinistramente dall'Imperatore, e da i suoi ministri che il Rè di Polonia si sia accomodato con quello di Francia, e che di tale accomodamente sia stata mediatore S. S[tà], mentre, e la S[tà] Sua non hà fatta altra parte, che quella, che le imponeva la sua carità in procurar la concordia trà i Principi, come hà fatto sempre, e come fà tuttavia nelle congiunture presenti ; et il Rè dalla Lega stabilita coll'Imp[re] vien bene ad esser tenuto à far la guerra contro del Turco, mà non di astenersi dal trattare tutti gli altri suoi affari con piena libertà secondo, che torna più commodo al bene suo, e del suo Regno. Et è riuscita tanto più strana à S. S[tà] simil'apprensione, quanto che tal'accomodamento viene ad assicurare quel Rè dalle sedizioni, che gli potevano esser commosse nel regno, simili à quella, che gli suscitò contro anni sono il tesoriere Morstin, e da ogni diversione, che gli potesse esser fatta da qualche principe confinante ; et in questa forma di mettersi in uno statto da non dover dividere, ò rivolger altrove le sue forze, e da poterle impiegar tutte in servitio della Lega, nella quale egli hà giurato di restar sino all'ultimo spirito. Nè l'esser un ministro di Francia in Polonia può mai impedire al Rè la continuatione della medesima Lega, mentre l'esser in Venetia un ambasciatore del Rè Xpmo et in Parigi uno di Venetia, non hà impedito che la Rep[ca] entri in detta Lega, nè impedirà che vi continui con ogni sincerità e vigore. Il Rè di Polonia hà sin hora operato con tanto zelo, et hà acquistato tanto merito coll'Imp[re] nella campagna passata con esser venuto in persona col suo figlio primogenito, et essersi esposto con le migliori forze del suo regno per salvar Vienna, che non pare, che possano concepirsi così di leggieri da cotesta Corte sospetti contro di lui. Deve dunque V. E. adoperarsi con tutta la sua prudenza per dissiparli, e per far considerare all'Imp[re], che non è servitio suo, nè della causa publica il far simili querele, et l'adombrarsi, anco per non dar un giusto pretesto à quel Rè di alienarsi, e di abbandonar la Lega nel veder interpretar cosi malamente le sue azioni. ecc. (1).

(1) Et, le même jour, il ajoute : du moment que le roi est obligé de rétablir la bonne intelligence avec la France, il vaut mieux que tout se passe en plein soleil, sans traité secret et par les mains de S. S. qui, comme Père commun et comme intervenu à la ligue, a pu se persuader de la ferme volonté du roi de ne pas se séparer de l'union avec l'empereur. « L'envoyé de Pologne le déclare hautement, et même hier il me répéta que son roi connaissait sa dette non seulement d'honneur, mais encore de conscience par le

Le 18, il se défend des accusations portées contre lui par le card. Pio à Rome. S. Em. dit-il, n'a pu parler au nom de l'empereur (1) mais à l'instigation de l'impératrice-mère « qui,

---

serment fait de persévérer jusqu'au bout dans la ligue, sans manquer à Dieu, à la B. V. et à la chose publique. Après de telles déclarations d'un roi qui a toujours démontré la sincérité de ses intentions, S S. ne pouvait pas refuser d'intervenir entre le roi et le très-chrétien sans montrer peu de complaisance envers le premier et d'aversion pour le second. D'autant plus que le pape se faisant conciliateur d'une telle union et recevant du roi de Pologne ses expressions de sincérité envers César, celui-ci pouvait être content, voyant que S. S. aura toujours l'autorité pour rappeler le roi à l'observance. Avec ces informations, V. Em. pourra répondre à l'empereur au sujet des considérations qu'il lui a faites » Et, le 1er Août, Bonvisi lui répond : « les raisons de V. Em. ont bien tranquillisé l'empereur, surtout parce qu'on a compris que le roi a dû se soustraire aux intrigues intérieures, et plus encore les déclarations faites à N. S. César prie bien S. S. de veiller sur le roi, craignant toujours le ministre français à Varsovie que l'on croit être la cause du retard du roi à se mettre en campagne. On connait aussi les intrigues dans les pays où se trouvent des ministres de France, à l'exception de Venise où les ambassadeurs ne peuvent pas parler avec les sénateurs. On craint que Béthunes réussisse à rompre la Diète. »

(1) Le 11, il avail écrit :

Il voler stare sopra una sedia nel principio della podagra, mi hà poi inchiodato in letto, e però differirò le risposte alle lettere di V. E. delli 17 e delli 24 del passato, per non affaticare la testa, e per far piovere nuove flussioni. Riconoscerà però V. E. la necessità di procurarmi la licenza di ritornare, perchè in quest'arie sempre contrarie alla mia complessione (*sic*), probabilmente resterò stroppiato da questo male creditario, ò almeno potrò andare di rado all' audienza, e molto patiranno i negozii publici. Oltre che non posso più resistere à tante cabale dell'Imperatrice Eleonora, e chi hà dà trattare negozij grandi hà bisogno di haver la mente tranquilla, et io non posso haverla per l'agitazione che mi portano l'insidie di questa Sigra, che cercà con falsissimi supposti d'irritare N. Sre contro di mè. Con le future, se starò bene, risponderò diffusamente, e S. Stà resterà à pieno appagato delle mie discolpe; mà l'haver dà fare continui manifesti, di cose tante volte dilucidate, mi hà fatto pigliar tale aborrimento à questa Corte, che mi dichiaro incapace di poter più servir bene. Vedo ancora che Monsigr Arcivescovo di Praga vuol tacciarmi di negligenza, asserendo di havermi à pieno informato, e non l'ha fatto, et io non devo correre à gl'impegni, che fin' hora mi pareno poco giustificati, e sopra questo ancora scriverò ecc.

furieuse de ne pouvoir faire plier les ambassadeurs, écrit du mal de l'espagnol à Madrid comme de moi à Rome. Il n'est pas vrai que j'aie refusé la visite de Morosini qui se rendait comme ambassadeur en Pologne ; m'ayant fait dire qu'il désirait me voir en troisième lieu, je répondis que je ne le pouvais, afin de ne pas créer de précédents, mais que le matin je me promenais dans mon jardin. Il vint pour être renseigné sur la Pologne, s'excusant de ne pouvoir aller chez l'empereur sans lettres de créance ; mais l'impératrice Eléonore lui ayant écrit qu'elle voulait le voir au jardin, il s'y rendit ; toutefois il fut censuré par son collègue, de façon qu'il partit le lendemain sans que je puisse lui parler une seconde fois. Sur le point relatif au mécontentement de l'empereur pour la question des chapelles avec sa mère, j'ai déjà écrit et la Congrégation a ordonné mon abstention aux visites comme aux chapelles ; du reste, c'est elle qui a voulu remettre en honneur le duc de Lorraine contre ce qui a été établi par le billet impérial de 1681 ; et tandis que les ambassadeurs ont fait du bruit j'ai continué à lui faire des visites ; si l'empereur avait été fâché il aurait commencé à se plaindre à Madrid. Aussitôt que je serai mieux j'irai chez l'empereur (1) et lui demanderai si le cardinal Pio a

---

(1) Le 25, il écrit encore :

La debolezza de miei piedi non mi hà ancora permesso di andare all' udienza dell'Imperatore per chiarirmi se gl'ordini dati contro di mè al Sigr Carde Pio, sono stati con consenso di S. M., e quando ciò sia, voglio metterli in mano la copia del discorso tenuto con l'Inviato di Francia ; acciò chè S. M. veda sè un'huomo, che si sacrifica per il ben publico, merita di esser sacrificato alle passioni dell' Imperatrice Eleonora ; non sarebbe però nuovo, che dispiacesse la libertà del parlare, e che io ne ricevessi il castigo, se non uguale à quello del Precursore, simile almeno circa l'ingratitudine. Quì non si risolve la reparazione de'pregindizii fatti all'Immunità Ecclesiastica, e si abborrisce chi la procura per proprio debito, e per obedire à i comandamenti di N. Sre Dispiacciono à i ministri l'insinuazioni de i risparmii persuasi dà mè in nome di S. Stà per non privarsi de i profitti, e si vorrebbe, che S. Bne sviscerasse il proprio Stato per supplire à gli scialacqui, che privano poi l'esercito del necessario ; e mi accorsi che non diedi gusto, quando un mese fà esortai un ministro ad impedire la venuta del Sigr Duca di Neuburgo, perchè S. Stà mi haveva fatto scrivere, che non voleva soccor-

parlé en son nom, car, en ce cas, il ne serait pas rationnel que S. S. me gardât ici, alors qu'il n'y a pas de raison pour que le cardinal-nonce cède à ce que refusent les ambassadeurs.

---

rere per fare alloggi, e messi in consideratione che l'ultimo viaggio di S. A. era gostato *(sic)* circa 100,000 fiorini, nell'alimentare tutta la sua famiglia, nei regali per la partenza, e nel nolo delle barche per condurlo, e ricondurlo à casa, che mi viene supposto, che importasse 22,000 fiorini, onde dal vedere che S. M. si sottopuonesse adesso à questa grande spesa non necessaria, haverebbe S. Stà argumentato che non fossero necessarij i suoi soccorsi, e che fosse ingiusto l'aggravare gl'ecclesiastici per fare alloggi ; oltre le doglianze che haverebbero fatte i populi (e particolarmente dell'Austria abbrugiata) aggravati dalle straordinarie contribuzioni, non per servirsene contro il Turco, mà per godersi con i parenti. Rispondono subito che un gran prencipe non deve privarsi delle proprie sodisfazioni, mà non è ne meno ragionevole che un gran Prencipe, com' è il Papa, levi à se stesso il necessario, et impoverisca li suoi sudditi, sè il suo denaro non hà da giovare alla causa publica. Penserà però S. Stà à quello che li compla di fare, referendo io solamente che il Sr Duca partirà alli 7 del futuro, e probabilmente si fermerà tutto l'inverno, et all' Em. V. ecc.

Et, le 1er août, il remet la lettre de Mgr de Vienne par laquelle il l'assure que l'empereur a écrit au card. Pio pour savoir qui a osé, en son nom, charger S. Em. de parler contre le nonce. « J'ai remercié, écrit-il, S. M. qui me dit : comment pouvais-je écrire contre V. Em. ? elle sait combien je reconnais son application en vue de mon avantage. Me parlant ensuite de l'impératrice-mère, j'ai exposé à S. M. ce que j'ai fait, bien que les ambassadeurs agissent autrement ; assistant dans les chapelles aux sermons et aux oratoires, me montrant ainsi disposé de continuer à intervenir si on me trouvait une place où rester incognito. L'empereur me promit d'en référer. Cela plaira aux ministres qui ne veulent pas rendre à l'impératrice les mêmes honneurs qu'à l'empereur ».

Copia epistolae scriptae Emmo Cardinali Bonvisio ab Illmo at Revmo Episcopo Viennensi.

Quae mihi Emince Vestra in nupero colloquio commisit, diligenter executus fui, uti Mti S. C. cum copiis transmissis scribenda perscripsi, ad quae Mats Sua mihi clementissime respondit, quatenus Vestrae Eminae referrem se nulli suorum ministrorum talem dedisse commissionem ut Cardinali Pio scribat, ime se nulli de hac materia locutum fuisse. Unde Vestra Em apud Cardinalem Pio instare poterit de nomine ministri, quem, cum Sua Mats resciverit condigne reprehendet, assecurat Mtas Sua Caesa Emam Vestram de sua constanti gratia Caesarea. Et hoc significare, neque gratiae, ac protectioni Emae V. demisse commendare volui. Lincii die 27 iulii 1684.

Du reste, la conduite de l'impératrice ne m'étonne pas, car elle parle sur le même ton contre Mgr de Vienne, qui refuse de lui faire visite quoique ministre ».

Le 25, il transmet à Cybo la copie d'une lettre de Mgr Ranuzzi et de la réponse qu'il lui a faite dont le résumé était le sujet d'une nouvelle conversation avec l'envoyé de France. Celui-ci lui fit part de la déclaration de son roi à Ratisbonne touchant le traité avec la Hollande, mais sans assurer la tranquillité de l'Italie. On peut donc en conclure qu'on la réserve afin de décider les Espagnols à la guerre, même s'ils consentent à accepter la trêve avec des conditions aussi dures, comme celle d'abandonner Gênes, ni permettre l'occupation de Mantoue et sans aucune assurance touchant l'Etat de Milan. « Par conséquent, j'ai dit au ministre que suivant cette déclaration on ne ferait qu'une trêve momentanée et que ce serait plutôt une translation de toutes les misères sur l'Italie. Il répondit que le roi veut sans doute donner la tranquillité à l'Italie ; mais je répliquai que les faits prouvent le contraire et que si les intentions étaient bonnes elles auraient dû se manifester dans les traités ; mais ceux-ci contiennent des restrictions mentales et des prétextes à de nouvelles guerres, de façon que personne ne peut compter de pouvoir vivre en paix en Europe ; que si Louis XII a eu des présides à Gênes, toutefois par différents traités la liberté avait été rendue à la République. Et si l'on prenait pour base la thèse que les juridictions de la France sont inaliénables, on finirait par remonter au temps de l'empire de Charlemagne ; personne ne serait plus sûr et l'on arriverait peut-être même à prétendre à la confirmation des papes, ce qui les réduiraient au rôle de chapelains ; que l'Italie a une telle importance que l'empereur ne peut pas l'abandonner et, étant donné l'état des choses, il serait forcé de conclure la paix avec les turcs. Les Vénitiens également y seraient obligés, car les conquêtes en terre ferme leur importent davantage que celles dans l'Archipel. La gloire du très chrétien s'en trouverait amoindrie, et lui-même, le ministre, doit avoir lu les dialogues entre Mahomet et Colbert,

et l'autre brochure où sont publiés les traités stipulés par la France avec les Turcs au préjudice de la chrétienté ; et entre autres le serment prêté par François 1er à Soliman. Si tout cela pouvait avoir été justifié pour se défendre contre la prépotence autrichienne, à présent une entente avec les Turcs pour opprimer chaque prince fait naître la haine de tout le monde contre la France et, par la dévotion que j'éprouve pour son roi, j'étais affligé d'entendre, au temps du siège de Vienne, que l'opinion générale était qu'il avait eu lieu de concert avec la France et que pour empêcher les secours on avait suscité les jalousies en Italie et en Flandre, que de toute manière on doit craindre le courroux de Dieu, citant même les exemples de. la Bible et aussi de Henri II, afin de recevoir plutôt les bénédictions du ciel sur les armées impériales, car celle des Turcs est réduite à 20,000 soldats sans munitions ni cavalerie ; qu'obliger César à signer la paix avec eux, ferait naître dans toute l'Europe la haine contre la France. Et en lui répétant, ajoute-il, d'autres réflexions j'ai prié l'envoyé de communiquer à son roi toutes mes observations ; il m'assura que le très-chrétien agréera de les lire et les prendra en considération, mais il objecta que le roi avait été bien offensé par les Génois et qu'il était nécessaire qu'ils s'humiliassent. J'ai alors répondu qu'il était invraisemblable qu'une petite République ait voulu offenser le puissant roi ; que si même on veuille considérer comme offense le fait de s'être refusée à ce qui répugnait à sa liberté, qu'en tout cas on eût pu être moins sensible à des offenses venant de chrétiens, mais l'être beaucoup plus et justement pour le traitement qu'ont subi dernièrement les deux ambassadeurs à Constantinople. Pareille offense méritait vengeance et que, s'il y en avait de la part des génois, il fallait leur pardonner par l'intercession du Vicaire du Christ, pour lequel Machiavel disait qu'était due la vénération de tous les fidèles et qu'on la perdait si S. S. ne réussissait pas à obtenir la paix en Italie... V. Em., conclut-il, trouvera peut-être que j'ai été trop libre, mais aux maux extrêmes il faut hasarder des tentatives hardies et, ne préjugeant que moi personnelle-

ment, elles ne compromettent pas le bien public » (1). Et, le 28, il annonce que du 22 l'on a de bonnes nouvelles du duc de Lorraine près de Breda. Et, faisant remarquer que samedi expire le terme à Ratisbonne, il dit « que tous sont irrités contre la France, qui paraît vouloir sauver les Turcs de la ruine ; on écrit du camp que, sous les noms de flamands et de lorrains, se sont enrôlés des ingénieurs et des bombardiers français qui ensuite passèrent à Bude et à Neuhaunsee ; il y a de la haine contre cette nation et si N. S. ne tâche pas de l'étouffer en pressant le très chrétien à ce que dans la trêve soit comprise l'Italie et qu'on reprenne les négociations si elles se rompent à Ratisbonne, je prévois que l'on signera la paix avec les Turcs et que la guerre éclatera entre chrétiens ». Et, le 1er août, il continue :

Non puol negarsi che la Francia habbia ritrattato le buone intenzioni, che mi furno significate dà Monsigr Ranucci, che la tregua fosse generale e per X anni, mà la facilità provata nell' espugnazione di Luxemburgo, e quella ch' hanno trovata nelli Olandesi nel consentire all' aggiustamento particolare, hanno fatto cambiar tutto, et il bisogno della Christianità necessita ad inghiottire qualisvoglia amaro boccone. Sabato sera venne uno straordinario di Spagna, partito alli 16 del passato, et arrivato in 12 giorni, con non più udita diligenza, e portò all' Imperatre il totale arbitrio di compuonere, come meglio li pareva gl'affari del Rè Cattolico, e S. M. me

(1) A la même date, il ajoute : « on attendait les résolutions de Ratisbonne touchant la trêve, que l'on veut générale afin d'éviter les discordes particulièrement en Italie. Brandebourg travaille en France et à Ratisbonne, mais il voudrait en exclure la Suède tout au moins pour ses possessions hors de l'empire. Ces intrigues donneront lieu à des disputes, mais non au point de faire refuser la trêve de 20 ans désirée par tous, afin d'être libres dans la guerre contre les Turcs ; du reste, la Suède n'a pas rempli ses engagements envers les coalisés, engagements qui l'obligaient à tenir des troupes en Posnanie et dans l'Etat de Brême, laissant tout le poids de la guerre aux autres ; on devra prendre une décision car le terme du mois va expirer. Dans la conviction que la trêve sera acceptée, la Souabe tient déjà prêtes des barques pour le transport de 4000 soldats ; la Bavière en fournit 10,000 et 6000 le district de Franconie ; de manière que pour la fin du mois d'Août 26,000 soldats pourront se joindre aux impériaux, pour entrer en Hongrie. Bargozzi fait savoir que Tököli sera abandonné par les siens, et trouve qu'il ne mérite aucun égard à cause de ses cruautés.

lo participò domenica nell' audienza, che doppo quella del giorno antecedente stimai di dover chiedere per i negozii portati da detto corriero, che mi consegnò le lettere del Sig^r^ Card^e^ Millino delli 16, e di Monsig^r^ Ranucci delli 23 del passato, et encora la chiesi per l'arrivo del corriero di Roma, similmente venuto sabato sera di ritorno. Dubitavo che fosse spirato il termine assegnato in Ratisbona per li 29 del caduto, e però volevo esortar l'Imperatore à riattaccare il negozio nel meglior modo, che si fosse potuto, mà S. M. mi participò di havere appunto all' hora ricevuto un corriero di Ratisbona con ottime nuove, cioè, che tutte le camere dell'Imperio, havevano concordemente risoluto, che si accettasse, la tregna, e che accettandola anche la Spagna, l'Imperio tutto la garantisse, e si obligasse nel tempo della tregua si assicurare tutti gli Stati del Rè di Spagna, posti in qualsivoglia parte del mondo, et ogn'uno haveva riconosciuta l'assistenza divina, perchè l'Elettore di Brandeburgo, ch'era implacabile verso gli Spagnoli, era stato il principale promotore di questo salutevole consiglio. Che il plenipotenziario di Francia mosso forse dal vedere unito tutto l'Imperio in questo sentimento, haveva detto, che mentre vedeva in tutti eguale desiderio della quiete, poteva pigliarsi l'arbitrio ni prorogare per alcuni giorni il tempo che spirava per li 29, onde S. Mtà stima che il negozio possa havere buon fine, mà che gli affari di Genova grandemente lo travagliavano, perchè l'abbandonarla alla discrizione *(sic)* de Francesi, era un soggettare tutta l'Italia, et à poco serviva che fossero garantiti gli Stati del Cattolico in Italia, sè durante la tregua, fosse stato lecito à i Francesi di occupare Genova, et il suo Stato, ò molestare altri prencipi non compresi nella garantia ; espuosi all'hora à S. M. quello, che in tal particolare V. E. mi hà scritto col corriero in data delli 20 del passato, che il Christianissimo si era dichiarato con S. Stà di non haver mai pensato, nè di pensare all'occupazione di Genova, nè di alcuna parte del suo Stato, nè di molestare alcun altro prencipe, riserbandosi però la libertà di continuare il suo risentimento contro la Republica, ove questa non le dia ragionevoli sodisfazioni, contentandosi che intorno à questo la Republica medesima confidi à S. Bne quel che voglia fare, onde S. Stà che non haveva precisa notizia de sentimenti di essa, haveva spedito per informarsene. E soggiunsi quello, che mi haveva scritto Monsig^r^ Ranucci sotto li 23 cioè, di haver ritratto espressioni generali di non voler la Francia stare in tutto il rigore delle sodisfazioni pretese, onde dissi à S. M. che mentre si fosse assodato il punto essenziale, che le sodisfazioni non toccassero la loro libertà, e la sicurezza del loro Stato, mi pareva ch'in riguardo del ben publico non si dovesse risparmiare alcuna humile sodisfazione, e S. M. mi ringraziò delle notizie, e del consiglio, dicendomi che appunto all'hora doveva una conferenza sopra questa materia, e che però volentieri haveva voluto ammettermi di nuovo alla sua udienza, e confidava che S. Stà si sarebbe adoprata efficacemente in quest' affare, che tanto importava alla quiete d'Italia, nella quale Sua Stà haveva

cosi grand'interesse. L'Imperatore non hà avviso che il Rè di Francia habbia fatto dichiarare dal suo ambasciatore all'Haya, che S. M. vuole obligarsi di non attaccare la citta di Genova, nè piazza ò paese che ne dipendas mà io hò detto, che questa notizia è andata à Roma per straordinario, e che con un'altro V. E. me la communica, e però puol essere che per la via d'Olanda arrivi più tardi (1). La Republica di Venezia hà ordinato à questo suo Sigr Ambasciatore, che rattifichi i due articoli aggiunti alla lega, et io hò detto à S. Eccza che questo non puol farsi da lui, mà bisogna che la Serma Republca, mandi l'istrumento della rattificazione, come si è fatto nel primo Trattato altrimente non posso io consegnare la rattificazione del Rè di Polonia, sè nell'istesso tempo non ricevo quella dell'Imperatore e della Republica et e col mio solito onequio ecc.

A la même date, il annonce la prise de Vironitza et que la Cour se rend à Vienne pour fuir la dyssenterie (2). Et, le 8, il écrit qu'il partira lui aussi pour Vienne, par barque à cause de la goutte ; on attend quelque nouvelle de Bude. « Il

---

(1) Le même jour, il annonce que le lendemain du départ de l'empereur à Ems, est mort le petit archiduc Léopold, sur lequel reposaient les espérances de la famille. Et il informe aussi que l'empereur a écrit à son ambassadeur à Varsovie d'arranger l'affaire du cérémonial avec l'aîné du roi — du moment que le nonce lui cède le pas — et quoique il en ait d'avis contraire, ne s'agissant pas de fils héritier du trône, S. M. a envoyé son ordre pour montrer au roi l'estime qu'il lui porte.

(2) de 2 septembre, Cybo lui répond :

Uniformi à gl'avvisi di V. E. sono quelli, che vengono da Parigi sùl particolare della tregua già conclusa dalla Francia tanto coll'Imperio, quanto colla Spagna ; E. N. S. ne hà sommamente goduto, sperando, che questo successo riuscirà utilissimo alla causa publica, e che renderà il sospirato riposo al Christianesimo. Quanto all'affare della Republica di Genova, che pur resta compresa nella tregua, mà con articolo separato, S. Stà che vivamente desidera la sicurezza della Republica medesima, e la quiete d'Italia, impiegherà con ogni premura i suoi paterni ufficii appresso il Piè Xmo acciòche quanto prima siegua un'aggiustamento, che finisca di quietar tutti ; anzi questa sera ne scrivo ben caldamente à Mr No Ranucci, incaricandogli di non risparmiar operera, che possa contribuire all'intento, secondo il bisogno dell'affare ; del che sarà egli avvertito da quell'inviato, giàche qui non s'hà per anche notitia precisa de i sentimenti, e delle risoluzioni della Republica. E pure sarebbe bene di non perder tempo, e di contribuir'presto al desiderato aggiustamento tutte quelle agevolerze, che nelle presenti circostanze saran credute convenienti, et opportune dalla prudenza di quel Senato E bacio ecc.

résulte d'une lettre du plénipotentiaire français de Ratisbonne à l'ambassadeur espagnol, que les Français veulent que la ratification de l'Espagne soit fait disjointement de celle de l'empire afin de l'exclure de toute garantie ». « Le fait que l'envoyé de France est venu prendre congé pour se rendre à Vienne me donne du soupçon, car il a laissé ici une grande partie de son bagage et, contre son habitude, il ne m'a pas fait part du contenu des lettres reçues de Ratisbonne. Je crois que c'est à cause de l'affaire de Gênes, lui ayant dit que si le roi s'était contenté d'avoir seulement humilié les Algériens en concluant la paix à la simple condition de l'échange réciproque des esclaves, il n'était pas raisonnable de vouloir exiger de la République une plus forte humiliation : les Algériens, mahométans, corsaires avaient rompu la paix, tué le consul de France, pillé plusieurs navires, tandis que les Génois n'ont fait aucune injure positive pour mériter un traitement plus dur ; mais je n'ai pas pu obtenir de réponse ». Le 13, de Vienne, Bonvisi informe qu'il a présenté les condoléances à l'empereur et l'a prié d'envoyer des secours à Bude, dont on a grand besoin à la suite de la mauvaise direction donnée par le maréchal Staremberg et des sorties faites par le nombreux et désespéré préside turc ; l'armée impériale a perdu beaucoup de monde, tant d'infanterie que de cavalerie. A présent qu'à Ratisbonne les affaires marchent mieux, l'empereur a accepté l'offre de l'électeur de Bavière, qui a grande envie de se mesurer avec les Turcs et a déjà expédié ses bagages ; « toutefois, S. M. m'a engagé de prier N. S. d'écrire au très-chrétien, en l'exhortant toujours plus à conclure la paix générale » (1). Le 20, il ajoute que les assiégeants de Bude n'ont d'autre espoir que dans les secours, à cause de la mauvaise tactique du maréchal ; de l'infanterie, après tant de tueries, il ne reste que 11,000 hommes ; la cavalerie est

(1) Le même jour, il annonce sa rentrée à Vienne avec un jour de retard, à cause des vents sur le Danube ; il trouva sa maison bien ruinée, mais arrangée au mieux avec du bois ; il espère que peu à peu on pourra faire des réparations.

presque détruite et réduite à 7500 chevaux sans fourrage ; et elle se perdra complètement si on n'envoie de l'avoine, mais l'argent manque et la récolte a été mauvaise. Les mineurs font mal leur service : deux mines avec 6000 livres de poudre ont éclaté sans effet ; l'imprévoyance des nôtres donne du courage aux Turcs et, en outre, le successeur du Vizir décédé annonce de nouveaux secours... (1) L'empereur a réglé la situation à l'armée, de l'électeur de Bavière et du duc de Lorraine ; chacun aura le titre de commandant, agissant de son côté ; plus tard, si les affaires de la guerre vont bien, on prendra d'autres mesures. L'empereur s'est plaint de la conduite du siège et regrette fort d'avoir refusé d'engager le duc Guadagni, élève principal de Turenne. « Je vois presque chaque jour confier des régiments à des princes inexperts et on laisse de côté de vieux et braves officiers. Dans mon désir de bien servir N. S., je m'afflige de ce que tout devienne inutile, parce que, sans officiers, on ne peut rien faire et je vois que l'on ne peut donner aux troupes d'autres quartiers à cause de la misère qui règne dans les provinces. Si même, après la trêve, l'empire peut réunir des gens de guerre, l'argent manquera toujours, car la récolte en Bohème a été pauvre et l'Autriche est dévastée ».

Le 27 août, Bonvisi raconte qu'il avait préparé un mémorial pour le très-chrétien (2), mais l'envoyé de France étant venu

(1) Le 26, Jacobelli informe Cybo que les Inquisiteurs d'Etat ont communiqué au Collège une lettre du drogman Tarsia, avertissant que les ministres du gr. Seigneur l'ont engagé à écrire au magistrat suprême que, si la République veut avoir de bons rapports avec la Porte, on lui donnera toutes les satisfactions désirables, restituant tout ce que lui a enlevé le gr.-vizir décédé, qui avait agi sans l'ordre du gr. Seigneur. Ici on est aussi inquiet, ayant appris que le roi de Pologne obéit aux conseils des évêques de Chiovia et de Camenietz, partisans de la France et qui poussent à conclure la paix avec les Turcs ; par conséquent la campagne se poursuit avec lenteur. On m'a dit que l'on écrira à Lando de prier M. S. d'ordonner au nonce de presser le roi à entrer en campagne selon les conventions de la ligue.

(2) Sire. Nell'invitare V. M. Christma con humilissima divozione al conseguimento d'un infinito merito appresso Dio, et al colmo della gloria, pre-

le trouver pour l'informer que son roi avait été content de sa dernière conversation, il lui remit le pli qu'il avait préparé en le priant de le faire parvenir à Paris... Le ministre lui

---

tendo di dare à V. M. un vero segno delle mie innumerabili obligazioni, e di meritare nuovamente la sua regia munificenza, sperimentata da tutta la Christianità, nell'atto generoso di stipulare la tregua, che li dà il necessario riposo. Già si vede che Vostra Mtà è ridotta à tal satietà di gloria, che hà voluto dar quiete all'Europa, e che doppo haver superato tutti i suoi predecessori nelle conquiste, anzi tutti gl'antichi monarchi, hà voluto con pietà christiana vincere anche sè stesso, adoprando quella moderazione, che abilita la guerra contro il nemico commune, e sè bene pare à tutto il mondo che V. M. habbia compito le sue più degne opere, sò che la sua grand idea, doppo haver fatto tanto per ingrandire, e stabilire la sua monarchia con le continue benedizioni che Dio li hà date, adesso pensa à mostrarsi grato à quell'alta providenza, che l'hà in tanti modi prosperata.

Piangono, Sire, i populi d'Oriente sotto il duro giogo de Turchi, e nella longa schiavitudine hanno hormai perduta la cognizione della vera fede, e si come il canto del gallo la ravvivò in S. Pietro, così tutti speriamo ch'il Rè de Galli la ravviverà in tutti quei populi, che non venerano altra nazione che la Francese, e chiamano tutti gl'altri d'Europa col nome di Franchi, e da questi sperano la loro liberazione promessali da tante profezie. E sè bene l'impresa di Terra Santa riuscì per due volte molto infelice al Santo Rè Luigi, volse Dio esercitarlo con la pazienza per riserbare al gran Luigi questa gloriosa operazione, e però hà rivestito la M. V. di doti incomparabili, e l'hà resa prepotente con innumerabili conquiste,acciòchè in fine tutto questo l'impieghi per suo servizio, e si liberi una volta il suo sacro Santo Sepolcro dalle mani de barbari. Sò che questo solo stimolo basta per incitare l'animo religioso di V. M., ma perchè Dio non ricusa d'unire al suo servizio anche l'utilità mondana, e l'hà dimostrato colmandola di vittorie quando V. M. deprimeva l'eresia nel suo regno, perciò oltre il merito che acquisterà appresso Dio propuongo la facilità, e l'utilità dell'impresa. E cominciando dalla facilità, già si vede l'abbattimento delle forze del Turco, e particolarmente la debolezza delle maritime, in capaci di resistere all'armata Veneziana, in modo che non si ricerca gran preparamento di galere, e di vascelli da guerra, che portano la maggior spesa, bastando accrescere il numero delle navi da carico per il trasporto della gente. L'isola di Cipro è totalmente sproveduta di difensori, e puol occuparsi al primo sbarco. Per altro il paese è fecondo, e capace di farvisi abondanti magazzeni, e con la vicinanza alla Terra ferma, somministrerà facilmente tutte le commodità per l'esercito, la Giudea è sproveduta di tutto senza fortezze, e senza eser-

annonça que la trêve conclue consistait dans la confirmation des articles de la paix de Nimègue, avec la reconnaissance des occupations françaises dans l'empire avant le premier blocus de Luxembourg ; la cession de cette ville avec Bovines, Beumont et Chiny dans les Pays-Bas ; et aussi en un article séparé regardant Gênes et ayant trait aux princes et aux républiques d'Italie.

Le même jour, il assure qu'il a toujours tenu l'empereur attentif à la défense de la religion et à l'union avec les czars. « J'ai obtenu que l'on écrive à un des ambassadeurs qui sont allés à Moscou pour aider à la conclusion des traités avec les Polonais ; l'empereur espère qu'ils ne seront pas arrivés trop tard. Hier, S. M. a dit qu'on a obtenu qu'un ou deux prêtres restassent à Moscou pour administrer les sacrements aux catholiques, et que les Czars seraient disposés à accorder l'exercice du culte public si S. M. avait donné satisfaction au

---

citi impiegati contro la Tripla lega, e contro i Persiani, con i quali passando V. M. buona corrispondenza possono aiutarsi scambievolmente somministrandosi da V. M. à loro artiglierie, bombardieri, ingegneri, et altre cose, che ad essi mancano ; et all'incontro provedendo l'esercito di V. M. di cavalli, che difficilmente si possono trasportare per mare. E conquistata in poco tempo la Terra Santa, voltarsi verso l'Egitto, che resterebbe tagliato fuori senza poter haver soccorsi per terra, nè per mare. Provata la facilità dell'impresa ; tanto più che niente è impossibile à V. M., resta da provare l'utilità, e questa passa l'istessa imaginazione. Primieramente è inestimabile il servizio che si rende à Dio con liberare il suo Santo Sepolcro. Di più fonderà V. M. un grande Stato per un secondo genito del Ser^mo Delfino. Si farà V. M. padrone dei commercij della Persia. E conquistato l'Egitto formando un' armata nel Mar Rosso, com'haveva pensato il Soldano Campsone, quando fù debellato dà Sultan Selim, può V. M. rendersi padrone anche dei commercii dell'Oriente, portando le mercanzie in Egitto, e trasportandole in Francia per la via d'Alessandria, con breve, è facile navigazione, dove che gl'Inglesi, e gl'Olandesi fanno immensi giri per mari tempestosi, e ripieni di pericoli, e così oltre la gloria della sospirata recuperazione del Santo Sepolcro, oltre la conquista d'immensi paesi, si arricchirà la Francia con i commercii, e V. M. supererà nella pietà, e nella gloria tutti i monarchi dei tempi passati. E questo è quello che hà creduto di doverli rappresentare il più humile, et il più riverente de suoi servitori.

sujet du cérémonial, en recevant les lettres et en remettant les réponses de ses propres mains ainsi qu'eux le font. « J'ai répondu que cela me paraissait une condition si simple qu'on aurait dû bien facilement l'accorder et S. M. m'a promis d'y consentir. » L'empereur, en ce qui touche au choix des prêtres à y envoyer, serait d'opinion qu'ils fussent originaires de la Bohême mais non de la Lithuanie, vu la confiance qu'on a dans l'empire plutôt que dans le roi de Pologne. A ces prêtres il faudrait adjoindre des théologiens d'ici, afin de s'assurer de la pureté de la doctrine, et avoir des correspondances qui ne soient pas mêlées d'intérêts particuliers, comme il en serait peut-être des jésuites de la Bohême qu'on aurait voulu envoyer, car nous devons considérer le bien de l'âme plus que l'opulence des fondations, que les jésuites tâcheraient de promouvoir. « Je ne me lasserai pas de coopérer à l'entrée de Moscou dans la ligue, mais la condition de donner le certain pour l'incertain ne facilitera pas la chose ».

Et, le 3 septembre, il écrit que le siège de Bude va toujours plus mal (1) ; une forte mine n'a pas eu d'effet parce que l'ouvrier, par peur, ne l'a pas bienfermée avant d'y mettre le feu ; l'armée est bien décimée : on a perdu des colonels, 50 capitaines et plus de 60 lieutenants ; le duc de Lorraine est

(1) Le 23, Cybo lui répond que N. S. regrette que le siège de Bude ne procède pas comme il devrait, mais il espère en l'arrivée de l'armée du duc de Bavière et des autres auxiliaires. Et il ajoute que toutefois il faut travailler à mériter la grâce divine, changer la conduite de vie et respecter les églises. « A présent que la Cour est rentrée, V. Em. doit réitérer ses démarches, afin que les chevaliers et les dames de la Cour donnent le bon exemple aux autres. Les Vénitiens se sont déjà mis sur cette voie, car le magistrat de la *bestemia* est chargé de veiller à ce que les femmes observent la modestie, arrivant même à en emprisonner quelques-unes. V. Em. en parlera aussi à l'évêque de Vienne. » Et, le même jour, il ajoute qu'on réfléchira sur le projet transmis par S. Em. touchant la paix perpétuelle entre la Pologne et la Moscovie. « Il n'y a pas à douter que ce serait de grand profit pour les âmes en les ramenant à la foi, si les défiances que jusqu'à présent on n'a pu détruire, pouvaient disparaître ; et nous ne devons pas nous lasser de faire tout ce qui dépend de nous. »

toujours malade et presque personne ne veut servir sous les ordres de Staremberg ; tout espoir est dans l'armée de Bavière. Et, le 10, il annonce l'arrivée du comte de Lemberg, de la part du duc de Lorraine. Il dit que Bude a reçu un renfort de 8000 turcs, et l'on ne comprend pas par où ils ont pu passer ; peut-être sont-ce ceux qui devaient marcher contre la Pologne. Ici on est découragé ; on a fait des processions pour l'anniversaire de Vienne ; et on est mécontent de l'arrivée du P. Marco d'Aviano, parce qu'il a laissé l'armée, ne pouvant plus supporter les désordres ni en endosser la responsabilité ; on craint que son départ ne décourage davantage les soldats. P. S. Lesle aussi a écrit qu'il vient. Et, à la même date, il répond qu'il a parlé à l'empereur des plaintes des Croates, mais S. M. trouve qu'ils ont tort, car d'abord Viconitza s'est rendue, par conséquent il n'y a pas eu lieu à faire du butin ; ensuite on y a trouvé si peu de provisions qu'elles sont à peine suffisantes pour le maintien de la garnison allemande. Au contraire, il y a eu occasion de se plaindre des Croates, parce qu'ils ont dévalisé les turcs qui s'étaient rendus dans les localités où les allemands les avaient accompagnés ; on leur a pris ce qu'ils avaient en en tuant une partie et tout cela contre la foi donnée. Ces Croates sont braves pour les incursions, fidèles à leur prince mais indisciplinés. Quelquefois Lesle s'est trouvé en danger par leur absence, et dans les confusions il faut éviter la plus grande. Les Allemands depuis le commencement de la campagne n'ont reçu aucune solde ; ils doivent se contenter de manger du pain et ce qu'ils trouvent » (1).

Le 9, Jacobelli écrit : « P. Valiero m'a dit qu'il tâchera le

(1) Le 17, il prévient qu'il pas trouvé opportun de mettre à exécution le conseil de Ranuzzi, de proposer à l'empereur de céder à la France le restant de la Brisgovie et peut-être d'arriver même à Constance afin de contraindre le très-chrétien à rester tranquille, du fait qu'on lui ouvrirait un débouché en Italie. Et, le 24, il répond qu'il a recommandé Strasoldo à l'empereur, et que S. M. a répondu qu'elle l'aime, l'apprécie et que pour cela elle l'a proposé à la République.

plus possible d'obliger le Sénat à faire des efforts dans la campagne future, étant d'avis d'augmenter l'armée navale de quelques galères et de faire des levées, afin d'avoir 25,000 soldats en Dalmatie et plus de 15,000 à débarquer pour tenter de prendre Castelnuovo, mais qu'il était nécessaire que tout fut appuyé des conseils et des secours de S. S. » (1).

Le 16, Cybo écrit à Bonvisi :

Hò appunto veduto dal dispaccio di Monsr Nunzio in Polonia, che hà quà trasmesse in originale le lettere, scrittegli dal P. Votta Gesuita da Mosca, ove pur egli in compagnia de SS^ri ambasciatori Cesarei si portò, et hà veramente operato con zelo, fervore e con frutto, corrispondente i vantaggi riportati in quella Corte, sì perciò, che risguarda l'unione de Czari contro il nemico commune, sì il servizio di Dio, e dei Cattolici, che colà si trovano (2). Ciò più distintamente havrà potu-

(1) Le 16, Cybo répondit : « N. S. trouve bien noble, pleine de piété et de zèle la pensée de P. Valiero envers S. S., dont on désire des forces suffisantes à pourvoir à tous les besoins de la chrétienté. »

(2) Le 8 octobre, Bonvisi lui répond :

L'haver il Sig^r Baron di Plumberg, et il P. Votta Gesuita arrogato à se stessi il felice principio dell'introduzione de' PP. Gesuiti in Moscovia hà molto piccato il Sig^r Baron Ziewroschi che fu il primo Ambasciatore al quale per la pratica, e per la familiarità con quella Nazione e per le continue prove di valore mostrate nel suo longo Ministerio di Polonia furno appoggiati principalmente i negozii, dandoli l'altro per aggiunto ; come praticano nelle Missioni lontane e dal Sig^r Plumberg fu condotto con sè il P. Votta, non molto confidente di questa Corte ; e però il Sig^r Ziewroschi venne dà me alcuni giorni sono, e si dolse aspramente del P. Votta che attribuisse à sè stesso tutto il fatto, mentre il detto Padre hebbe solo un' Audienza dà i Czari per presentare alcune lettere, doppo che dà lui era già il negozio concluso, e mi disse che non haverebbe tolerato che alcuno li rubasse la propria gloria, da che' argumentai che in occasione di nuove missioni (essendo preciso il servirsi di lui per i negozii di Polonia e di Moscovia) non haverebbe più permesso di havere il Sig^r Plumberg per Compagno ; onde io conoscendo il bisogno che haveremo sempre di lui per maturare quest' importante materia, lo consolai con dirli, che gl'altri non havevano preteso di rubbarli la gloria, ma solo di participarne, e li mostrai che tutta la confidenza l'havevamo in lui acciò che dovendo tornare in Polonia, non pigli diffidenza con Monsig^r Nunzio, credendolo troppo parziale del P. Votta, e che per le piccature non si guasti il fatto, poichè il fondamento si hà dà fare nel Ziewro-

to intendere V. E. da Mons[r] Nunzio istesso, et intenderà anche dal S[r] Amb[re] Baron di Plumberg ritornato costà da quella Corte. Quì se ne danno grazie alla misericordia Divina ; e sperandosi che col trattenimento, e savia condotta del predetto S[r] Amb[re] possa ritrarsi molto in servizio della causa commune della Xnità, così desidera N. S., che dall'E. V. si passino colla M[tà] di Cesare tutti gl'ufficii, che stimerà proprii, e necessarii la sua prudenza, affinchè il medesimo S[r] Barone si trattenga in Mosca fin alla conclusione d'un affare, che tanto rilieva, e può recar' infiniti acquisti, e alla Religione, e à gli Stati, ecc.

Le 24, Bonvisi répète que les nouvelles de Bude sont très mauvaises ; tandis que Lesle ne croyait pas à une tentative des Turcs pour secourir la ville, on sait qu'un corps de 15,000 cavaliers, avec 12 pièces de campagne, se trouve à Alba royale, à 5 lieues de Bude. Notre cavalerie est réduite à un peu plus de 4,000 ; le duc de Lorraine demande le secours de Bavière avec les trois rég. de Bohème, mais ces troupes pour éviter les Turcs doivent passer le pont sur le Danube ; si elles arrivent avant les Turcs on peut espérer un succès, autrement les nôtres seront battues. Le duc de Bavière s'avance avec des opérations d'approche vers le Danube, afin d'empêcher les assiégés de recevoir leurs provisions par eau ; et l'électeur dirige si bien ses attaques qu'il est arrivé à 200 pas du mur de Bude, repoussant toute sortie des Turcs. Le nonce se plaint aussi des jalousies entre les maréchaux, du peu de prudence de Staremberg qui fut cause de la résistance de Bude et permit ainsi aux Turcs d'y entrer ; « on peut dire qu'on est sous la fatalité du mauvais temps, ce qui ne serait pas si, il y a huit jours, on avait suivi mon conseil d'accepter l'offre de l'électeur et de rappeler les troupes de Bohème. Il y a eu aussi un

---

schi, che sarà sempre impiegato in quelle parti e forse l'altro non ci tornerà più. Nel rimanente, come già scrissi, niuno è restato in Moscovia, e solo vi si rimanderà, se ci sarà apparenza di concludere perpetua con la Moscovia, e questo dipenderà dal vedere se i Polacchi inclineranno à condescendere alle condizioni, et à i temperamenti che gl'altri hanno proposto, essendo quella una Nazione fissa nelle sue pretenzioni, per il bisogno che si hà di Lei, e per gl'avantaggi che li propuongono i Turchi. Il Sig[r] Plumberg è andato à certi Bagni, et al suo ritorno li manderò il Breve ecc.

autre incident : les 2,000 fantassins de la Souabe sont arrivés ici par eau, mais les bateliers, par peur d'aller en Hongrie, s'enfuirent, laissant dans l'île les soldats, qui y sont restés immobilisés à cause de la pluie : tout est bouleversé et il n'y a d'espoir que dans la miséricorde de Dieu » (1).

A la même date, il informe que les nouvelles du siège sont imprécises, qu'au dire d'un religieux qui se trouve à l'hôpital militaire il n'y a là qu'un médecin et quelques chirurgiens ; que l'hôpital fondé à Pest a recueilli 1000 malades, mais qu'on

(1) Le même jour, il informe que le chancelier de la Cour lui a parlé, d'ordre de S. M., des subsides et du besoin extrême d'argent, car l'armée décimée et réduite de plus de la moitié, a besoin de recrues ; et il faudra dépenser bien plus que le million et les 300,000 fl. de l'année dernière ; en outre que l'Autriche est dévastée il faut encore donner 500,000 fl. à la fin de l'année à l'électeur de Bavière ; que dans ces conditions on ne pouvait pas continuer et qu'il fallait réduire l'armée à 60,000 h., que le chancelier regrette de devoir donner le subside à l'électeur, parce que d'autres en voudront aussi. J'ai répondu que S. S. a contribué l'année dernière au delà du possible et de l'imaginable ; que cette année il a contribué avec 370,000 fl., les 4,000 de l'hôpital, obligeant le clergé à verser 500,000 en plus des dîmes en Italie et que celles-ci ont constitué le seul subside d'Alexandre VII durant la guerre d'alors contre les Turcs ; qu'il espérait cependant que N. S., s'il voit le profit, continuera à en donner surtout si on fait des réformes dans les dépenses inutiles et pour un meilleur gouvernement de l'armée, diminuée à cause de l'incapacité d'un général ; que l'on ne pouvait désapprouver la réduction de l'armée car les 80,000 n'étaient que sur le papier et jamais au complet dans les rangs, par suite des vols aux dépens du trésor commis par les colonels, dont beaucoup sont très mauvais. Il faut donc réformer ceux-ci et tenir compte des bons en les payant ponctuellement, car dans une armée tout est superflu sans de bons instructeurs, des ingénieurs et des officiers d'artillerie, dont le manque a fait que le siège de Bude a duré si longtemps, tandis que les Français en auraient été maîtres en 15 jours ; enfin de rappeler à l'empereur que, lorsqu'il prend des électeurs sous les armes, il ne doit leur donner le subside que durant la campagne ; de tâcher aussi qu'après la signature de la trêve les Espagnols aient à payer les subsides. J'ai fait noter également que s'il y a défaut dans l'exaction des 500,000 fl. du clergé, c'est parce qu'on m'a refusé le concours du bras séculier que j'avais demandé, donnant comme exemple la Bavière, où on a déjà encaissé 300,000 fl. et où tout marche avec régularité. » Et, le même jour, il ajoute qu'en procédant à la ratification de la trêve il paraît que l'article concernant Gênes a été exclu.

veut y en envoyer encore 2000 sans donner les subsides promis, d'où apparaît encore plus évidente la générosité de N. S. qui a secouru tant de malheureux ; j'attends le résultat de la quête. Lesle retourne en Croatie, mais il n'y trouvera plus les Croates car après son départ ils se dispersèrent. On a fait l'échange de la ratification des deux articles annexés au traité de la ligue entre la Pologne, l'empire et Venise. (1)

Le 5 octobre, Mellini écrit à Cybo :

Tuttavia non è giunta da Parigi la ratificazione della Tregua per la parte del Re cristianissimo ; e sù questa dilazione si vanno formando dè mali pronostici, massime per vedersi, che non ostante la sottoscrizione fatta della medesima in nome dell' Imperatore e del Re cattolico, si era continuato dalle truppe Francesi a molestar la Fiandra a conto delle pretese contribuzioni, contravenendosi al capitolo di essa Tregua che le concerne, nel quale si dispone questo punto con regolamenti ben diversi. Nulladimeno qui si persiste nel desiderio della quiete, e si dice, che per accordar questo particulare siasi scritto al sig. Marchese di Grana, con dargli qualche arbitrio sopra l'espediente di lasciar in pegno alla Francia Courtray, e Dixmuda sin che si disimpegni col pagamento delle dette contribuzioni ; e questo espediente si dice proposto dagli Olandesi, e si suppone ch'essi l'habbiano suggerito con intelligenza dell' ambasciatore Francese nell' Haya. Ben è vero che quando pur la Tregua resti stabilita non si crede che habbia da servire per mantenere il riposo nella cristianità, perchè essendone rimastà

(1) Le 15 octobre, il ajoute :

Non può mettersi in dubio, che la distruzione dell' Esercito Cesareo sotto Buda, sia stata permessa da Dio per punire i nostri peccati, e che l'emenda faciliterebbe le Vittorie, ma dubito che l'Imperatore si offenderà, che si rinnovino l'istanze per la correzione della sua Corte, nella quale non vi sono scandali e ne meno nelle Dame della Città, essendovene pochissime, astenendosi di venir quà quelle Famiglie che non hanno urgenti negozii per la gran penuria di tutte le cose e per l'eccessiva spesache bisogna fare. Dove poi si usa la libertà à V. E è già noto, e non posso io nè Monsig^{r}. Vescovo di Vienna rimediare, e l'istesso Imperatore non ardirebbe di farlo: e sà ancora V. E. quanto sono stattuto per parlare col vigore che bisognerebbe, tanto più che non hò lettere sottoscritte da V. E. e circa i fogli hanno altre volte detto che li formavo dà me stesso : supplico però V. E. quando hà da darmi ordini vigorosi, di farlo per lettere, e non con fogli, perchè la persecuzione che hò, rende calunniata ogni mia operazione. ecc.

fuori la Republica di Genova, per essersi stimato qui meglio di farla restar esclusa, che soggetta alle condizioni alle quali si voleva sottoporre la sua inclusione, resta libero al cristanissimo di poter operar contro la Republica, per essersi riservata questa libertà nel capitolo che la concerne, quando non fusse entrata nel Trattato, nè si fusse voluta sottomettere alla condizioni accennate. Dall' altra parte non essendosi nelle capitolazioni della Tregua derogato in cosa alcuna al vigor di quelle che si stabilirono nelle Paci passate, la Spagna in virtù d'un capitolo della Pace dè Pirenei, e l'Imperatore d'un altro di quella di Munster, dove si permette loro d'assistere ai suoi collegati, e vicini, potranno aiutar Genova, senza che s'intenda rotta o contravenuta la Tregua ; e stando questa in vigore potrà ad un tempo farsi la guerra tra la Spagna, l'Imperatore, e la Francia in Italia ; E già di quà si è concluso un Trattato particolare reciproco, e perpetuo colla detta Republica, ove promettono gli Spagnuoli d'aiutarla con 14 mila huomini, 27 Galere, e 18 vascelli, con che i Genovesi habbiano per sua parte 6 mila soldati, 10 Galere, e 4 vascelli per propria difesa, e dello Stato di Milano. Onde se non riesce alla zelante interposizione di Sua Beatitudine, et alla vigorosa autorità del Re d'Inghilterra d'aggiustar questo punto della Republica, si proseguirà la guerra con maggior calore principalmente in Italia, senza rottura della Tregua, e questa resterà affatto inutile ; e li bacio etc.

Le 15, Bonvisi annonce que l'électeur de Bavière refuse de lever le siège. S. A. s'avance avec prudence, toujours couvert et ne perd que peu de monde ; elle ne fait pas souffrir ses soldats, les paye régulièrement, tandis que des 20,000 de l'infanterie impériale il ne reste que 5000 environ et 3000 chevaux des 12,500. Finalement Staremberg et son frère ont quitté l'armée, mais si on les avait rappelés plus tôt et remplacés par le marquis de Bade (1), Bude serait occupée. A présent ce

(1) Le 22, il mande :

E certo che il Sig[r] Marchese Luigi di Baden resta unico della sua Casa, e che morendo senzá figliuoli ricade il suo stato nel Marchese di Baden Durlac Luterano. La Zia del Sig[r] Marchese Luigi alcuni mesi sono mi fece fare istanza col mezzo del Barone di Plitterstorff ch'io supplicassi l'Imperatore di non lasciarlo andare alla Guerra prima che fosse ammogliato, e che havesse successione, ma lì rispuosi che ciò sarebbe stato interpretato diversamente, ò che io lo facessi per dar gusto al Sig[r] Duca di

sera bien difficile de la prendre parce que le peu de soldats qui restent sont très démoralisés et fuient quand les Turcs font des sorties. Le marquis tâcha de justifier son opinion, que Staremberg, par sa conduite à Vienne, méritait tout autre chose que d'être maréchal de camp. Toute prévision est impossible, car la saison aussi a été très-mauvaise et l'on n'a fait que des erreurs.

Le 22, Bonvisi informe Cybo :

Havevo sentito da Genova, e da Amici di Roma, che à mè si attribuiva l'essersi malamente steso in Ratisbona l'Articolo separato toccante quella Republica, e ne restavo molto maravigliato, sapendo con quanta premura della sua sicurezza, havevo scritto à V. E. et à Monsig[r] Ranucci, e quanto efficacemente havevo parlato à quest' Inviato di Francia. Finalmente parlando l'altra mattina di quest' impostura col Sig[r] Ambasciatore di Spagna, mi disse che veramente io ne havevo havuta la colpa, perchè havevo assicurato l'Imperatore, che N[ro] Sig[re] pigliava sopra di se questo affare, e che perciò S. M. haveva scritto à i suoi Ministri in Ratisbona, che con questa sicurezza datali da me, si poteva passare leggiermente quest'Articolo, e che l'Elettore di Brandeburgo haveva rappresentato che de gl'affari di Genova si potevano rimettere alle sicurezze ch'il Papa ne dava. Io replicai subito al Sig[r] Ambasciatore, che non havevo mai fatto tal rimostranza, e li riferii la sustanza della lettera di V. E. delli 20 di Luglio, della quale benissimo mi ricordavo, e li dissi che l'Imperatore non haveva potuto pigliare questo grande sbaglio perchè li havevo per extensum letto la detta lettera delli 20. Ho poi havuto dalla Cancellaria dell'Imperio l'estratto dell'Istruzione Cesarea mandata à Ratisbona, nella quale se bene hanno variata in qualche cosa la mia esposizione, non si altera considerabilmente la sustanza ne mai si dice che N[ro] Sig[re] habbia pigliato sopra di sè questo Negozio, et hò stimato bene di mandare à V. E. copia di

---

Lorena à fine di levarlo dall'Impiego che hà di Generale della Cavalleria : ò di sollicitare il Matrimonio che si discorreva fattibile con la sorella dell'Imperatrice, et à me non conveniva di entrare in queste materie mà perchè considerava l'importanza della sua successione consigliai il Barone che facesse scriverne à N[ro] Sig[re] perchè se mi fosse data commissione di parlare l'havrei fatto con più frutto e con escludere ogni sospetto di fini particolari. Et a V. E. ecc.

una specie di fatto che ho inviata a Monsig^r Tesoriero per disingannarlo del supposto, che lì è stato fatto et in fine vi è la Copia dell'Estratto dell'Instruzione. Intanto io sono lacerato in ogni parte di haver ruinato una Republica, che tanto hò desiderato di servire per il bene universale, e di havere alterato le Commissioni Pontificie, e però con tante Cabale che si fanno, non sò più come potermi ingerire ne i Negozii tanto più che un' Amico mi scrive di Roma che venivo lacerato perchè non haveva procurato al Sig^r Duca di Lorena le necessarie assistenze lasciandolo sacrificato all'invidia di quelli che volevano obligarlo di abbandonare l'Assedio di Buda. Sò bene che questi ragguagli vengono tutti dà un fonte, ma come hò scritto altre volte la malignità è cieca, e quanto più dice, maggiormente si confonde, perchè V. E. sà bene quante premure hò fatte per la sollecita andata del Sig^r Elettore di Baviera : quante per la conclusione della Tregua à fine che andassero à Buda le Truppe de' Circoli, e le proprie dell'Imperatore, e quanto ho strepitato acciòche non si lasciasserō oziose in altre parti, e sè con tutte queste cose si sparge ch'io mi sono unito con quelli che attraversavano la gloria del Sig^r Duca, non potrò più trattare di Negozii, e sarà necessario mandare un' altro in mio luogo, perchè con l'animo tanto augustiato è impossibile il servir bene. Et a V. E. etc.

Le 28, Cybo lui mande :

Al Sr Baron Zieuroski non mai di quà si è tolta la lode, cho si presuppone essersi usurpata il Baron di Plumberg, e'l P. Votta Gesuita ; ben sapendosi, che al medesimo Sr Zieuroski à cui, come à primo ambsciatore, e per la familiarità colla nazione Moscovita, et per le continue pruove del suo valore mostrate massime in Polonia, furono principalmente appoggiati i negozii della Corte de Czari ; e che il Sr Baron di Plumberg fù dato lui sol per aggiunto, è solito praticarsi nelle missioni lontane. Di ciò compiacciasi pur l'E. V. d'assicurar' il Sr Zieuroski predetto, in conformità appunto di quello, che hà saputo si ben esprimergli ella stessa, certo essendo, che qui tutta la fiducia per il felice esito de negoziati, non meno cogl'accennati Mascoviti, che colla Pollonia medesima, si ripone interamente nella di lui savia condotta, e nel suo valore ; E bacio ecc. (1).

---

(1) Le 19 novembre, Bonvisi écrit :

Significhero al Sig^r Baronne Zieuwroschi il gradimento di N^ro Sig^re e di V. E. verso la sua persona per i Negoziati fatti da lui a benefizio della Religione Cattolica in Moscovia e V. E. haverà Campo di consolarlo con le sue lettere in risposta di quelle ch'egli hà scritte, parendoli assai duro

Le 4 novembre, Cybo lui écrit :

Hò letta distesamente à N. S[re] la lunga lettera di V. E., e la S[tà] Sua mi hà comandato di risponderle, ch'essa non approva, che l'E. V. si ponga in forma di Cardinale incognito, perche sarebbe cosa inusitata ; tanto più, che i Cardinali vi sono stati sempre cogniti in cotesta Corte. Stima anche S. S[tà], che V. E. proceda colla solita franchezza, e che non debba curar' punto l'odio, che potesse provenirle dal parlar liberamente secondo il bisogno de gl'affari ; eseguendo, sicome hà ella pur fatto in ogni tempo con intrepido zelo, e con somma lode, e pieno gradimento di S. S[tà] gl'ordini della medesima ; E nel rimanente per quel che tocca il ceremoniale, la S[tà] S. non vuole novità ; per quello poi, che concerne il destinare il suo successore, S. B[e] m'hà imposto, che farà quello, che stimerà opportuno per il servizio della S. Sede e bacio all' E. V. (1).

A la même date, Cybo écrit à Mgr Cherofini, nonce en Suisse, que le Sénat de Lucerne, poussé par le zèle de la religion catholique, désire offrir à l'empereur de la poudre en quantité supérieure à celle décidée dans la Diète générale ; et, à cet effet, le Sénat a supplié N. S. de vouloir bien exhorter les ecclésiastiques du canton à y contribuer selon leurs forces. « S. S. loue la piété du Sénat et charge V. S. d'envoyer une circulaire au clergé pour les y exciter ».

Le 12, Bonvisi se justifie de n'avoir pas annoncé l'abandon du siège de Bude, parce que le courrier est arrivé dans la nuit qui a précédé son départ et que de la Cour on avait déjà écrit

---

ch'il Sig[r] Plumberg et il P. Votta habbiano voluto arrogarsi la gloria di quello ch'egli asserisce esser stata unicamente opera sua bisognando far capitale di questo Ministro che haverà la direzione de i Negoziati di Polonia, e di Moscovia per stabilirvi bene la Missione, sopra la quale scriverò con le future à Monsig[r] Ill[mo] Segretario di Propaganda non potendo ancora risponderli, aspettando la risoluzione di S. M. circa il mandarsi da mè le facultà trasmessemi. Et a V. E. ecc.

(1) Le 19, Bonvisi informe que l'empereur a ordonné que l'impératrice Eléonore, touchant le cérémonial, ait à se régler absolument sur celui observé dans ses chapelles à lui, et cela à la suite des réclamations de l'ambassadeur d'Espagne. « Je n'ai pas voulu m'en mêler, écrit-il, parce que l'impératrice m'accuse d'être l'instigateur de tout. »

en Italie. Bien des gens déplorent que Lorraine n'ait pas, il y a 15 jours, donné suite à l'ordre de l'empereur de convoquer un conseil avec l'électeur de Bavière, pour décider si on devait cesser le siège ; de cette manière on aurait épargné bien des victimes. V. Em. peut bien imaginer dans quelle confusion restent les choses ; on remplacera l'infanterie, mais il sera difficile de trouver des chevaux. On ne compte que sur les subsides des princes de l'empire, car l'argent manque et tout a été détruit ; l'armée sera réduite à 60,000 soldats ; on a une grande confiance dans l'électeur de Bavière... Il y a un avis qui dit que le roi de Pologne rentre dans ses quartiers d'hiver pour se préparer à la prochaine Diète, et à la place de Valdenstein ira Zierowski (1).

Le 26, Bonvisi écrit :

Riesce sempre maggiore la perdita, che si è fatta nell'assedio di Buda, e nella ritirata, perchè essendo mancati i Cavalli per tirare in su le Barche et i Carri del bagaglio sono restati molti poveri Soldati senza Tende per dormire, si fà conto, che ne siano morti circa due mila prima di arrivare à Comorra, la maggior parte Bavaresi de i quali ancora molti si sono sbandati ; si chè sarà infinita la spesa delle Reclute, e gran parte de' Capitani hanno dovuto andare à piedi, essendoli morti i Cavalli. Quelli che ritornano raccontano gl'infiniti disordini del Campo, non solo negli attacchi, ma nella disciplina, perchè essendovi tanti Prencipi, oltre il lusso della Tavola facevano giochi esorbitanti, raccontandosi ch'il solo Prencipe di Neuburgo Gran Maestro de' Teutonici habbia perduto 100,000 Tallari e per supplire à tante spese tengono deboli i loro Reggimenti e mal pagati i Soldati. Si pensa al modo di rimediare al disordine, il che sarà difficile, essendosi cambiata la Massima del Prencipe Montecuccoli che non voleva Prencipi al' Comando ma soldati di fortuna più sperimentati, e più parchi nello spendere : così la soldatesca era meglio tràttata, et i Reggimenti erano più pieni. Onde è precisamente necessaria l'emenda delli Errori, se non si vuole restare senza Esercito, perchè essendosi riformate due compagnie per ogni Reggimento d'Infanteria per ridurlo al numero di 63,000 ; se si faranno l'istesse fraudi, praticate fin hora, non sarà di 50,000 e

(1) Le 19, il envoie la copie authentique d'un mémoire rédigé d'après les ordres de l'empereur, sur sa véritable action touchant Gênes, et le cardinal prie Cybo de le faire voir à tous.

dedotti i Presidii, saremo molto deboli in Campagna, quando si sente da ogni parte, che i Turchi vogliono fare un' terribile sforzo. I Pollacchi si riformeranno, perchè si trovavano scarsi e poco profittevoli e le paghe che si davano à loro, si pensa d'applicarle alla milizia Ungara e Croatta che hà reso ottimo servizio nella passata Campagna ; ma si corre rischio di disgustare quella Nazione, il che molto pregiudicherebbe nell'imminente Dieta, e però forse si darà uno de i Reggimenti che vacheranno, al Cavaliero Lubomirski per tenerlo contento. Si sente ch'il Sig[r] Duca di Lorena sia molto afflitto e per consolarlo vuole S. M[tà] che venga quà, doppo che sarà partito il Sig[r] Elettore di Baviera : E col mio solito onequio ecc. (1).

Le 3 décembre, il informe que l'on reçoit des nouvelles toujours plus mauvaises sur les pertes de l'armée devant Bude. « Hier, écrit-il, j'ai demandé à l'empereur comment il croyait pouvoir y remédier, car les Turcs, renseignés sur tant de malheurs, deviendront plus entreprenants ; j'ai suggéré, qu'en outre des soldats, il demande à la Diète les *mesi romani*. S. M. trouva le conseil bon et m'engagea de prier N. S. d'envoyer des brefs à tous les princes ecclésiastiques, les remettant à leurs agents à Rome afin de perdre moins de temps. S. M. est d'avis qu'il faut veiller aussi sur la Diète en Pologne, y envoyer des brefs et procurer la tranquilité en Italie, notant que l'on n'avait pas ratifié l'article séparé parce

---

(1) Le 10 décembre il ajoute : « il est difficile de donner des détails sur les désordres qui ont eu lieu devant Bude ; tout pourra se tolérer s'ils peuvent servir comme exemple pour l'avenir. L'empereur y pense toujours, et il m'en parle à chaque audience ; S. M. reconnaît que toute la faute a été des chefs, mais changera-t-on ? Peut-être va-t-on faire venir le comte de Valdek qui, quoique luthérien, est un homme capable de faire son devoir. Le duc de Bavière ne veut plus rester avec Lorraine, mais agir à part ayant sous ses ordres le marquis de Bade ; ce serait une armée plus nombreuse mais moins aguerrie. L'armée impériale est bien faible, parce que décimée et paralysée. Pallavicini m'annonce que le prince de Pologne viendra ici incognito ; je le déplore, parce que je doute de quelle manière il sera traité à propos du cérémonial, tandis qu'en France, où il compte se rendre après Venise et Rome, il aura les honneurs. Comme, à ce qu'on me dit, il a cédé le pas à l'électeur de Bavière, je ne pourrai pas être avec lui moins que l'électeur. »

que l'on n'avait pu obtenir davantage des Français » (1).

Le 3 même jour, Cybo répond à Bonvisi...

... Resterà dunque solo, che da S. M. Ces[a] venga adempito ciò, che sì bene seppe V. E. imprimer' nell' animo piissimo della medesima, ch'è quel che più importa di placar l'ira Divina col porger pronto, et adeguato provedimento all' oppressioni de' popoli per i monopoli, che da ricchi, e potenti si fanno sopra di essi, et all' altre angherie, et in cette, alla narratione delle quali V. E. volle parimente diffondersi, e per cui ricevà il maggior danno la M. S. Si contenti l'E. V. di rinovar' opportunamente à Cesare le significazioni medesime, onde le riman *(sic)* impresse, e se ne approfitti in conformita del bisogno.

Le 9, il écrit de nouveau à Bonvisi :

Già che è così comune à tutti i Vescovi di Germania l'abuso di conversare liberamente con le femine contro lo spirito, et la disciplina della Chiesa, V. E. non lasci in occasione di scrivere à quelli del distretto di cotesta Nunziatura sul punto degli abbati regolari, d'insinuar loro consoavità quanto sia scandalosa, e piena di pericolo in persone di carattere tanto sacrosanto, e poste nel candeliere per illu-

(1) Et il ajoute :

Lodai queste due ultime applicazioni : ma aggiunsi, che rimaneva la maggiore di placare Dio adirato, con rimediare all' oppressione del Popolo per i Monopolii che facevano i ricchi e potenti, dicendoli, che senza nominare le persone mi pregiavo di servire d'honorata spia per il Ben publico, e mi diffusi in narrarli tutte l'angarie, e l'incette che si facevano, dalle quali S. M[tà] riceveva il maggior danno, dovendo per fare le provisioni necessarie pagare quattro e cinque quello che prima valeva uno, e che se pure voleva sprezzare il proprio danno, non poteva senza grave lesione della sua coscienza negligere quello de' Poveri essendo egli date da Dio per loro Padre e Protettore : Non si lasciasse lusingare dalle perniciose insinuazioni di Clemenza, che in questo caso era una manifesta ingiustizia e rifletesse che Iddio insegnava à Prencipi quello che dovevano fare, dicendo *Conterebam malas iniqui, et à dentibus ipsius auferebam predam* : e così doveva fare S. M[tà], se voleva adempire le parti di Prencipe giusto, usando Clemenza con i buoni, et esemplar rigore con i cattivi, e mi diffusi tanto ln questo proposito che mi parve di muoverlo ; ma il rugito de i Leoni e de i Lupi non lascierà sentire il belato delli Agnelli, et io mi tirerò addosso l'odio, senza profitto per gl'altri, ma grandissimo per me havendo sodisfatto al mio debito.

minare, et istruire i popoli con la dottrina e coll'esempio, una simile conversazione ecc. (1).

Le 16, Cybo lui mande :

Hà V. E. risposto saviamente al biglietto scrittole dal Presidente della Camera, sì intorno à gl'aiuti di denaro, che costì si vorrebbe ritrarre da N. S. per servizio della causa publica nella futura campagna contro il Turco, come intorno al modo, con cui gl'hà ella rimostrati i pregiudizii, che s'inferiscono al Clero di Praga per metter S. Ec. al punto di parlar per la composizione di quegl'affari. La verità è però, che la S. S. non hà denari da gettar via, e duol molto alla medesima l'intender hora, che sotto Buda, se ne siano consumate considerabili somme in lautissime tavole, che si facevano da quei SS^ri, e ne giuochi che si tenevano giorno, e notte con perdite considerabili ascendenti à 100.000 tallari per volta. A cagione dunque di tante spese si ritrovavano deboli i regimenti, e mal pagati i soldati, si mancava dell'attenzione dovuta al servizio publico, e di Cesare, e s'irritava maggiormente l'ira Divina ; onde non deve recar'ammirazione se non si è perduta una campagna con un esercito intero, con tanti buoni, e bravi soldati, et offiziali, e con scredito grande dell'armi imperiali. Et è grandissima disgrazia ancora, che di tanti disordini non siansi havuti rincontri prima del fine della campagna istessa, onde vi havesse la M. S. potuto porger pronto, et adeguato pravedimento. Di tutto ciò faccia V. E. le dovute rimostraze all'Imp^re et à chi stimerà più proprio la sua prudenza, ove almeno non vi s'incorra nell'avvenire. Nel rimanente sarà pur all'E. V. ben noti i risparmii, e le industrie di S. S^tà per far'avvanzi di danari per servizio della causa publica, e quanto fosse, e rimanga hoggi tanto più esausto l'erario pontificio per le considerabile somme mandate costà. in Polonia et altrove in aiuto della caussa

(1) Le 31, le cardinal lui répond :

Sacrà difficile di rimediare all'uso inveterato di praticare con le femine, et io stesso visitavo alcune delle principali avanti il presente pontificato, come si costumava quà, et à Rome, e dopoi me ne sono astenuto interamente, ancorche mi condannino di rusticità, piglierò ad ogni modo la congiuntura nello scrivere per gli abbati di ammonire i vescovi, mà non farà alcun'effetto, perche i vescovati si pigliano da alcuni per godere dell' entrate non perche habbia da risplendere la loro luce in cospetto degli huomini, e questo è quello che il buon padre Hipolito dice all'Imperatrice, che non deve promuovere à i vescovati li suoi giovani fratelli per il solo fine di accommodarli, perche poi non se ne cava il frutto, per il quale sono instituiti.

istessa, per cui è convenuto indebitar la Camera, è cagione, che non si renda possibile alla S. S. di di far l'istesso nella ventura campagna.

Le 17, Bonvisi confirme que l'empereur se maintient ferme dans l'union avec la Pologne ; « il m'assura, écrit-il, qu'il employera tous les moyens pour que la future Diète ne soit pas rompue, et que son ambassadeur a les instructions pour agir dans ce sens, d'accord avec le nonce et le vénitien Alberti. »

Et, le 23, Lando écrit au Doge à Venise :« le pape, rétabli en santé, a fait dire au card. Pio que désormais S. S. n'accordera plus de subsides comme elle l'a fait durant ces deux années, voyant que cet argent est très-mal employé. N. S. a appris que sous les murs de Bude, lorsque les milices mouraient de faim, ces messieurs jouaient gaiement et qu'un prince a même perdu plus de 100,000 th. Le cardinal en fut consterné et en écrivit de suite à l'empereur, lui conseillant de faire la paix d'autant plus que les espagnols l'y poussent. Cybo, me rapportant cette conversation, me dit, écrit-il, qu'il espérait que le cardinal transmettra les paroles du pape avec modération ; mais on craint, car S. Em. est espagnole... Et il ajoute qu'ayant parlé au pape du renouvellement de la grâce, parce qu'expire la huitième année de la concession des dîmes ecclésiastiques à la République, S. S. s'est révoltée. » Mais, le 30, il écrit que Cybo même en parla au pape, qui se montra favorable, mais ajouta que Dieu voulait les punir tous et lui principalement, d'appliquer les maximes de gouvernement d'une manière aussi malheureuse dans toutes les matières. S. Em. m'a promis d'en reparler au pape, mais je sais positivement qu'elle n'approche qu'avec crainte N. S. et, si elle rencontre quelque opposition, elle n'aura pas le courage de la franchise pour dire au pape tout ce qu'il serait opportun de lui dire par l'obligation de son ministère.

CHAPITRE XVIII.

La trêve générale.

La guerre des ligués contre les Turcs avait tenu en suspens la solution de plusieurs questions avancées par le roi Louis XIV. Innocent déploya son action à conseiller une trêve générale qui aurait dû conduire à la paix en Europe, et donner pleine liberté pour chasser les Turcs de la Hongrie.

Le 3 janvier 1684, Ranuzzi écrit à Cybo.

Nel mentre che ero per serrare lo spaccio, hò havuto con la notitia d'Olanda quella che si contiene nel foglio annesso, dal quale V. Em[za] potrà degnarsi di vedere che l'affare dell' aggiustamento và à rimettersi all' Haya, dove lo porta la mira, che questa Corte hà d'impedire che quei stati si dichiarino uniti con i Spagnoli, e si fortifichino con la tanto discorsa leva di 16,000 soldati. Se l'eshibizione di questa corona di non intraprendere alcun assedio durante questo mese fosse anco di non valersi dell' armi per distrugger il paese come si fà, si potrebbe sperare tanto più facilmente che venendo da Madrid qualche buona risoluzione intorno alla propositione dell' aggiustamento, s'havesse tanto maggior facilita, per prorogare più lungamente la piena sospensione delle armi. E faccio ecc. (1).

---

(1) Le 5, Mgr Muzio, nonce à Turin, informe Cybo que le bruit court que la France a demandé la prolongation de la ligue pour six autres années et que l'on rappelle de Milan le résident ducal. La première demande semble impossible car la ligue n'existe que depuis un an à peine ; la seconde pourra se vérifier si la guerre a lieu entre les deux Couronnes ; il y a déjà long-

Le 4, Cybo lui répond :

Sarannò purtroppo riuscite infruttuose tutte le diligenze pratticate da V. S. Ill[ma] col S[r] Ambasciatore di Spagna per il mantenimento della Pace tra le due Corone, hor che già tra le medesime si è nuovamente dichiarata la guerra. Sì funesto avviso giunse quà ultimamente colle lettere di Madrid, e N. S[re] ne sentì rammarico inesplicabile, vedendo con ciò riaperto il campo alle rovine della Cristianità, mentre appunto era più necessario d'unirne tutte le forze alla total depressione della potenza Ottomana. Ben s'è consolata S. B[e] che il S[r] Cardinal Nunzio in sì rilevante occorrenza habbia eseguite appieno in quella Corte tutte le parti più proprie d'un ministro apostolico ; et havendo S. Em[za] insinuato particolarmente, doversi tener aperto l'adito al negozio per la reconciliazione, S. B[e] in ordine à ciò gli hà trasmesso un' efficace Breve da presentarsi al Rè Catt[co]. Col medesimo oggetto hà hora però voluto S. B[e] inviare anche à V. S. Ill[ma] il quì annesso per il Rè Xpmo, et ella dovrà renderlo à S. M[tà] colle significazioni più proporzionate all' intimo sentimento di S. S[tà], la quale non è per tralasciare dal suo canto alcun mezo intentato per la reintegrazione della concordia, mà è risoluta di promuoverla con tutte le sue pontificie premure, per sodisfare al debito del suo pastoral ministero. Se l'intenda V. S. Ill[ma] col S[r] Card[l] Millini sopra la materia diligentissimamente, impiegando tutta l'attività del suo zelo nell' aiutar la prattica di qualunque espediente, che possa giamai giovare à fine sì grande. E etc. (1).

---

temps que les ministres de France font observer à Madame que le maintien d'un résident à Milan peut la préjuger auprès du roi.

(1) Le 8, il écrit à l'internonce à Bruxelles.

Riescono d'immenso dispiacere a N. S. le desolazioni, e le rovine, che vanno ogni di più affligendo cotesti poveri popoli (a), e non vien trascurata dalla S. S. alcuna parte per procurarvi un pronto rimedio, massime havendo la christianità estremo bisogno di una pace interna per non perdere gli avantaggi, che ci fanno sperare contro il Turco nella futura campagna, le vittorie passate.

Quando le giunga dal Sig[r] Duca d'Iorch l'informazione dello stato in cui si trova presentemente la Religion cattolica in Inghilterra, V. S. non manchi d'inviarla subito quà.

Et, le même jour, il le charge de remercier le marquis de l'information

---

(a) Entre autres, les français coupaient le bois des forêts, et les espagnols frappaient d'une amende leurs sujets flamands, lorsqu'ils achetaient ce bois des français. (Voir l'inventaire analytique du Conseil Provincial de Namur).

Mais, le 14, le nonce lui écrit : les démarches de N. S. à Vienne et à Madrid seront bien opportunes afin de faciliter les accords avec cette Cour, du moment qu'à La Haye se trouvent réunis les ministres de l'empereur et d'Espagne pour discuter sur les affaires actuelles. La France n'a pas augmenté ses prétentions, ne voulant que des localités d'une importance égale ou moindre à Luxembourg ; elle les a demandées alternativement avec cette ville qui a été la première prétention. La demande a été atténuée par l'acceptation de recevoir Luxembourg avec la démolition des forteresses, et ensuite avec la proposition de la trêve, de manière que la France ne garderait que ce qu'elle a occupé provisoirement en attendant la conclusion de la paix. « Je vois que difficilement on puisse obtenir une plus forte atténuation. Parlant même hier avec Croissy, je lui ai recommandé de ne pas marcher trop à l'étroit, ajoutant que j'avais l'ordre de N. S. de lui dire que Dieu veut la guerre contre les Turcs et qu'il punira ceux qui veulent l'empêcher. Croissy me répondit que pour donner opportunité de la continuer on a accordé toute facilité, négligeant même des intérêts et avantages ; se contentant de travailler en attendant le moment propice pour mettre les choses au point mais tenant tout en suspens à cause de la trêve proposée par moi. Croissy ajouta : que la trêve était combattue par les Espagnols et l'empereur ; que l'on savait que ce dernier était pressé de faire la paix avec les Turcs, leur offrant ce qu'il avaient occupé en Hongrie, demandant seulement la restitution de Camenietz à la Pologne ; que par l'aversion qu'il a pour cette guerre il s'était brouillé avec le roi de Pologne et l'électeur de Bavière ; qu'il s'efforce auprès des princes de l'empire pour les entraîner à faire la guerre à la France ; que les Espagnols montrent le même désir, mais le résultat sera différent de celui qu'on attend parce que l'empereur ne se trouve pas en condition de faire grand'chose et les princes ne sont pas satisfaits. Ainsi

---

qu'il a fait parvenir à S. S. sur la déplorable situation de ces contrées par suite de la guerre entre les deux Couronnes. « N. S. fait le possible pour que l'on revienne à l'ancienne concorde et il continuera ses démarches. »

ceux de Brunswick refusent de soutenir les intérêts des Espagnols si d'abord on ne leur verse 8 millions de fr. ; que les Hollandais ne veulent pas se laisser entraîner et qu'enfin le roi se trouve bien à même de faire repentir ceux qui préfèrent la guerre à la paix. A tout cela j'ai répondu que je venais de recevoir de Vienne l'information que tout est prêt pour continuer la guerre contre les Turcs si on n'est pas dérangé de ce côté ; qu'il est faux qu'existent des discordes avec la Pologne et, qu'au contraire, il y avait des intentions de conclure la paix avec les Turcs ; que j'apprenais qu'il y a probabilité d'une ligue avec les vénitiens dans l'espoir que les Espagnols aussi sauront s'accommoder avec la France pour le bien de la chrétienté. Je parlerai dans ce sens avec le P. La Chaise et au roi dans la prochaine audience. »

Le 15, Cybo lui annonce que hier l'ambassadeur de France a présenté à N. S. la participation de la naissance du duc d'Anjou. En cette occasion, S. S. lui a fait part de l'ordre envoyé aux nonces de Madrid et de Paris de dire que Dieu voulait la guerre contre les Turcs et que, qui que ce soit qui l'empêcherait ou occasionnerait une diversion, devra en rendre compte à Dieu et sera puni Il n'y a pas de fondement dans le bruit que l'empereur veuille la paix avec les Turcs, car il l'aurait conclue déjà sans attendre que les Turcs se renforcent après les défaites de Vienne, de Barcan et de Strygonie ; au contraire, uni à la Pologne, il veut poursuivre ses victoires et rendre à ses peuples et à l'Allemagne la tranquilité. Et l'empereur n'abandonnera pas l'engagement à moins qu'il ne voie qu'il attire sur lui des dangers et la perte des princes ses coalisés, dans ce cas le blâme tomberait sur celui qui l'oblige à cela. La trêve serait opportune, car en outre de la tranquillité elle donnerait le temps de conclure la paix. V. S doit profiter de toutes les occasions pour la procurer ».

Le 17, Ranuzzi écrit encore que l'évêque d'Argentina est venu de Liège à la Cour pour négocier, dit-on, la neutralité de cet évêché ; il est reparti pour Cologne et, d'après des ren-

seignements sûrs, Fürstemberg projetterait de conclure une ligue entre cet électeur et la France ; le Danemark et Brandebourg, s'obligeant à tenir leur armée à la disposition du très-chrétien, ayant déjà prêts 16,000 soldats. De la Hollande on ne connaît que les discordes encouragées par l'ambassadeur de France, qui fait entendre aux Etats que s'ils ne s'engagent pas dans une guerre, le roi tournera ses armes contre les Espagnols ailleurs qu'en Flandre. On ne sait rien des projets des princes coalisés. On annonce le départ de Béthunes pour la Pologne, et qu'il y va, dit-on, pour donner des inquiétudes à l'empereur et qu'il est porteur du projet, de la part du très-chrétien, du mariage du fils du roi avec la fille du duc d'Enghien ». Mais, conclut-il, je crois tout cela peu exact car chaque fois que Béthunes me parla, il se montra toujours mal disposé envers cette Cour et on dit même qu'il part pour s'éviter des dépenses occasionnées par les dettes qu'il a ici » (1).

Le 21, Ranuzzi informe qu'on lui a dit que l'ambassadeur de France à la Haye (2) a eu une longue conférence avec le

(1) Le 6 février, Cybo lui répond que l'on ne peut croire que l'évêque d'Argentina manque tellement à son caractère, en intriguant pour la ligue d'un archevêque électeur, comme celui de Cologne, avec le Danemark et Brandebourg, prince hérétique. Et, le même jour, il ajoute que c'est une pure invention ce qu'a dit Croissy que l'empereur ait fait la paix avec les Turcs, leur laissant la Hongrie pour que Camenietz soit restituée aux Polonais.

(2) Le 22, le card. Bonvisi, de Vienne, remet à Cybo la copie de la réponse à Mgr Ranuzzi où il écrit que l'empereur ne peut rien décider sans se mettre d'accord avec les coalisés, non pour faire la guerre à la France, mais pour sa défense et qu'à cet effet on se réunit à La Haye. Il ajoute qu'il est certain que César et les Espagnols faciliteront un traité de paix générale, qui devrait rassurer chaque partie de n'avoir plus à subir d'autres pertes ; la trêve serait opportune à tous et pour cela Bonvisi dit de l'avoir proposée pour une année. Le Danemark, la Hollande et Brandebourg désirent que l'Espagne ait à faire le sacrifice de quelque localité, mais ils veulent en même temps « qu'elle reste comme un tampon entre tous ; toutefois les Espagnols ne se résignent pas à des pertes pour faire plaisir à autrui ». Le très-chrétien a tort de vouloir tout troubler en ce moment, car il pourrait

Pensionnaire Fagel, un des chefs de la faction d'Amsterdam, et qu'il lui déclara que si la République décidait de ne pas prendre les armes dans une guerre entre les deux Couronnes, la France s'obligerait à ne pas guerroyer dans les Pays-Bas et tournerait ses armes contre l'Espagne dans d'autres localités. Le Pensionnaire ayant demandé si le roi serait disposé à modérer ses dernières propositions, l'ambassadeur répondit qu'il n'avait aucun ordre mais qu'à l'occasion on pourrait savoir la volonté du roi. Fagel parla de ces deux points dans l'assemblée des Etats ; on choisit une commission qui alla interpeller l'ambassadeur qui nia tout. A la suite de cet incident on décida qu'aucun ministre ne parlerait avec un ambassadeur sans un ordre public ; mais Fagel refusa de se soumettre à cette décision disant qu'il veut parler avec qui bon lui semble. On y voit motif de se méfier des intentions de l'ambassadeur et des partisans que la France peut avoir dans la République pour empêcher les résolutions d'Orange.

Et, le 28, il avertit : que ne voyant aucun avis de Bonvisi ni de Mellini, il n'ose plus s'avancer touchant l'accord, et qu'il borne ses démarches afin de conserver les bonnes dispositions à accepter sa proposition de trêve. « J'en ai parlé hier à Croissy, écrit-il, l'informant de la douleur de N. S. pour la déclaration de guerre des Espagnols et de son réconfort lorsqu'il a appris que S. Exc. était disposée à la trêve (1), et je lui ai demandé de tâcher de maintenir le roi dans ses bonnes dispositions, l'induisant à suspendre la marche des armées et à donner le temps à S. B. pour que les bons offices de ses nonces puissent avoir de l'effet. Croissy a répondu qu'il était bien fâché contre les Espagnols, qui au lieu d'être contents d'éviter

---

avoir contre lui une coalition générale tandis qu'il gagnerait à prendre part aussi à la ligue.

(1) Le 1er février, Cybo lui mande un résumé de la victoire des Cosaques unis aux Moldaves et aux Valaques contre les Turcs et les Tartares, afin que le roi puisse avoir un motif pour en déduire la bénédiction de Dieu aux armées chrétiennes. Et, le même jour, il l'excite à continuer son action pour la paix que l'on négocie à La Haye et à se tenir toujours en correspondance avec Mellini et Bonvisi.

une guerre dont l'issue pour eux ne peut être que désastreuse, ne veulent pas admettre que le roi est incliné vers la paix et ne cherchent qu'à aigrir les choses en excitant l'empereur contre la France ; il sera difficile ainsi que S. M. accorde la suspension, voyant que les Espagnols ne la désirent que pour gagner du temps et mieux se préparer à faire la guerre. J'ai répliqué que j'ai demandé la suspension non pas à la requête de l'Espagne, mais pour obéir aux ordres de N. S. qui désire empêcher tant de malheurs ; et j'ai fait ressortir la gloire qu'acquerrait le roi en l'accordant. Et Croissy conclut que le monde pouvait bien voir que le roi voulait la paix et que ce sont les Espagnols qui ne l'ont pas voulue ; et enfin que S. M. a ce qu'il faut pour vaincre et que si les Espagnols prétendent que le roi renonce à une part des conquêtes, il ne cédera même pas un pouce de terrain ; parlant des négociations qui ont lieu en Hollande le ministre montra qu'il croyait qu'elles sont en bon chemin » (1).

Le 5 février, Jacobelli annonce à Cybo :

Le lettere, che il Sig^r^ Lando hà scritte in Senato, sento siano state di molto gradimento, et egli riporta universalmente somma lode per la sua prudente condotta, e per le savie repliche, che scrive haver date alli cinque capi di doglienze fattegli da N. S^re^, che riferisce essere stati sopra il punto de quartieri, sopra li soccorsi negati all' Imp^re^, sopra la protezione, e permissione, che tanti mila Greci scismatici vivano nella città, sopra l'usurpazione de magistrati laici circa la giudicatura delle persone, e materie ecclesiastiche, e finalmente sopra l'emergenze de confini di Ferrara, e molto più è riuscito d'infinito contento l'avviso, che egli hà dato che S. S^tà^ havesse benedetto il Senato per la risolutione presa di abbracciare la Lega, onde si concepiscono speranze di valide

(1) Et, le même jour, il annonce que l'envoyé de Savoie, le marquis Ferrero, a demandé, en l'audience du roi, la main de la fille du duc d'Orléans, sœur de la reine d'Espagne, pour le duc de Savoie. Il y avait deux difficultés : le titre d'Altesse royale que demande la duchesse et qu'on donnera à l'épouse ; et la préséance que la duchesse voulait sur la bru. Pour la première il a été résolu que la jeune duchesse seule aura le titre d'Altesse royale comme fille de France ; mais que la préséance restera à la duchesse-mère. Croissy a dit qu'il faudra demander la dispense à Rome à cause de la consanguinité.

assistenze, giache esso scrive che la Sta Sua ultimamente l'assicurasse, che non mancherà di soccorrere la Republica in tutto quello, che si proseguiscono con sollecitudine li preparamenti per la guerra, essendosi nel Pregadi di giovedì creati un sopraproveditore straordinario à Cattaro per assistere alli Morlacchi, et à quelli di Albania, e ne cadde l'elettione nel Sig^r Antonio Zeno Sig^{re} di risolutione, coraggio et esperienza; e mi si dice si mediti di tentare l'acquisto di Scutari e di Castel novo. Si è dato ancora l'ordine, che per tutto il mese corrente siano date all'acque et anche armate otto galere, otto navi, e quattro galeazze, e questa mattina già nell' arsenale ne sono state buttate in acqua quattro, hieri anco fù stabilito un fondo di guerra con far colare gli avanzi di tutte le casse in questa militare, e mi si dice habbiano in essere effettivo un milione, e seicento mila ducati. Si sente ancora sia per crearsi un capitano delle navi straordinario, et un capitano generale straordinario delle galeazze, e che debba venirsi alla elettione del capitan generalissimo, e che questa possa cadere, ò nel Sig^r Nicolò Cornaro, ò nel Sig^r Domenico Mocenigo, già che il Sig^r Procuratore Morosini pare non inclini più di concorrere à questa carica ecc.

Le même jour, Cybo informe Bonvisi de l'arrivée d'un ministre du duc de Mantoue, parce que l'empereur aurait écrit qu'il voulait envoyer à Mantoue un préside allemand et un ministre ; cela peut susciter des jalousies de la part de la France et le duc prie S. S. d'intervenir auprès de César. V. Em. doit en instruire S. M. afin qu'elle considère, avec sa prudence, si dans la situation de l'empire et de l'Italie on peut faire cela sans tout déranger et s'il est convenable de pousser le duc à quelque nouveau projet. « De ce sujet V. Em. parlera aussi à l'impératrice Eléonore » (1).

(1) Et, le 19, il ajoute : « le résident de Mantoue a dit aussi, de la part du duc, que S. A. ayant besoin d'argent, elle est obligée de s'adresser à la République de Venise afin de maintenir le préside nécessaire à Mantoue pour sa sûreté ; le duc recourt à S. S. pour avoir son appui à ce sujet. S. S. en a parlé à Lando ; V. Em. en fera autant auprès de César, mais en gardant un silence absolu même avec l'impératrice mère, car il convient de traiter le duc avec douceur, afin de ne pas lui donner prétexte à prendre des résolutions qui pourraient troubler la paix en Italie. Mais, le 7 mars, Bonvisi lui répond :

La speditione fatta à N. S^{re} dal Sig^r Duca di Mantova, hà fatto maravi-

Le 7, Ranuzzi répond que s'étant rendu chez Croissy pour parler des excès des troupes en Flandre contre les populations et les églises, le ministre a entamé de suite le discours sur les négociations pour la paix, inculpant de tout les Espagnols ; car le très-chrétien, ayant de justes raisons pour prétendre à la cession de Luxembourg et voyant la répugnance des Espagnols, avait accepté de prendre l'équivalent en Flan-

---

gliare l'Imp^{re}, et i ministri, perche non si è mai fatta istanza à S. A. di metter presidio in Mantova, e la propositione fù fatta in Ispruch all'Imperatrice vedova dal Conte Canossa,e le risposte dell'Imp^{re} furno, che S.M^{tà} Cesarea non poteva mandar sua gente in Mantova, nè pagare il presidio Svizzero, però alcune settimane sono (come l'accennai à V. E.) fù scritto àl Sig^{r} Card^{l} Pio, che cercasse se S. S^{tà}, è la Rep^{ca} di Venetia volessero addossarsi la spesa del presidio, mentre S. A. si dichiarava che non haveva denari per mantenerlo. Dal discorso però tenuto coll'Imperatrice vedova argomento, che S. M^{tà} si sia avanzata à qualche propositione,e l'istesso Imp^{re} ne dubita, e mi hà ordinato di assicurare N. S^{re} che non hà e non hà havuto tal pensiero, e non potrebbe eseguirlo quando l'havesse, considerando ancora la turbazione che porterebbe all'Italia : desidera bensì, che il Sig^{r} Duca di Mantova non faccia altri passi con i Francesi ; et aspettandosi il Conte Vialardi, starò attento nel coltivare le buone dispositioni dell'Imp^{re}, dissuadendo ancora l'Imperatrice dal tentar novità da dare de i sospetti, e da confondere l'Italia. Mà il Sig^{r} Duca di Mantova vuol denari per le sue spese esorbitanti, e piaccia à Dio, che l'Italia non ne patisca.

Le 14, il écrit qu'on a bien regretté d'apprendre la demande du duc pour avoir de l'argent, car la République refusera et S. A. en prendra prétexte pour s'adresser aux Français ;« ici on m'a assuré qu'on ne bougera pas». Et, le 21, il ajoute : « l'empereur m'a fait dire qu'il ne pouvait ni voulait donner de l'argent au duc et encore moins mettre préside à Mantoue ; que si Venise en donne pour empêcher les Français il en sera content ; et peut-être que la République pourra y mettre un préside comme jadis pour se garantir ; César n'aura rien à y voir, car il a confiance dans les Vénitiens ; mais S. M. doute fort qu'eux aussi ne voudront pas se mettre en rivalité avec la France. L'empereur, tout en louant le pape d'en avoir parlé à Lando, exprima l'espoir que S. S. tâchera de persuader le duc à ne pas faire de nouveautés à Mantoue, ne voyant pas la nécessité d'un préside qui coûtera beaucoup ; S. A. n'a rien à craindre de la Maison d'Autriche et la France ne peut rien prétendre, à moins que le duc n'y consente. César craint que la demande d'argent à qui ne peut pas en donner soit un prétexte pour le prendre de qui l'offre. »

dre ou ailleurs, faisant voir qu'il ne voulait pas s'étendre de ce côté, mais reprendre ce qui lui était dû ; et quand il est entré dans les Etats du roi catholique, il a suspendu toute action militaire bien que très supérieur en forces, dans le seul but d'épargner aux peuples les horreurs de la guerre et de donner le temps aux Espagnols de réfléchir ; et enfin que c'est par considération envers N. S. que S. M. a adhéré à la trêve en en faisant faire la proposition à La Haye, mais que malgré cela on a trouvé les Espagnols plus contraires à la paix et enclins à s'aventurer dans la guerre, et c'est leur faute si on en voit les résultats. Parlant ensuite des excès des troupes, Croissy dit : que dans les campagnes en Flandre la France a toujours respecté les populations et leur liberté ; mais que si, à présent, on a changé de système c'est pour réduire ce pays en état de ne plus pouvoir loger de troupes étrangères et nuire à la France dès que l'Espagne s'est déclarée son adversaire irréconciliable. Celle-ci travaille à présent, a ajouté Croissy, bien inutilement à exciter tout le monde contre le roi ; que du reste les églises ont été respectées, et ayant appris que celle de N. D. de Halle avait été incendiée, le roi a envoyé 1000 écus pour sa restauration... « Ayant ensuite parlé au roi de la paix, S. M. me répondit sur un ton vif que je devais le laisser travailler, et qu'il trouverait le moyen pour qu'on fasse la paix » (1).

Le 10, Mellini informe Cybo, qu'aussitôt reçue la réponse de S. M. touchant la décision d'ici de déclarer la guerre à la France, il a écrit un billet à Astorga pour qu'il le fasse voir aux conseillers d'Etat, et qu'il en a parlé aussi à S. M. en lui exprimant la douleur de N. S., qui toutefois se consolait par l'espoir que cela avait pour but de reprendre les négociations pour arriver à une paix réelle. « J'ai fait ressortir que la Flandre

(1) Et, le 14, il ajoute, qu'ayant parlé aussi des troupes au P. La Chaise, le religieux lui répondit que ce n'était pas de son ressort de s'occuper de ce sujet ; « et que les Espagnols ayant provoqué la guerre, il est logique que le roi prenne des mesures afin d'être offensé le moins possible ; et que je n'avais rien à craindre touchant les églises car le roi les avait à cœur ».

souffrait déjà beaucoup à cause de tant de ruines et de désastres ; que ces guerres pouvaient très-bien se dire civiles car elles avaient lieu entre chrétiens et entre parents ; et qu'enfin on devait plutôt se tourner vers les Turcs, vu qu'après tant d'efforts, de pertes d'hommes et d'argent Dieu en avait béni le résultat. « S. M. a reçu le bref avec les expressions ordinaires d'attachement et m'a dit qu'elle réfléchirait sur ce que je venais de lui dire ; puis nous parlâmes d'autres affaires et j'allai ensuite chez la reine-mère. J'ai appris que dans le Conseil d'Etat il a été question de ma lettre et que l'on n'a pas montré de répugnance à conclure la paix, pourvu que la France restitue à l'Espagne ce qu'elle lui a pris après Nimègue. On répondra sur ce ton à S. S. » (1).

Le 19, Jacobelli informe qu'à la suite des lettres de Lando, Nicolo Cornaro, d'accord avec P. Valiero, a engagé le Sénat à donner quelque satisfaction au pape, et dans la soirée on accorda l'installation de Mgr Zoilo à Crema, à l'unanimité des voix moins deux contraires et 15 peu sincères. Dans le même Pregadi on accepta l'offre de la duchesse de Savoie de la vente des deux navires mouillés à Villefranche, dont un à 80 pièces et l'autre à 70. Ce dernier a la valeur de 24,000 réaux et le premier 36,000 ; le prix en sera payé dans quelque temps ; il y a deux experts pour évaluer tout et on y a mis la condition de les amener en Dalmatie avec 500 soldats pour débarquer. On a décidé aussi de pousser le duc de Parme

(1) Le 24, il ajoute que, au sujet des plaintes de l'Espagne contre la France, on appuie sur la nécessité d'une ligue en Italie ; « j'ai répondu que la conclusion d'une ligue ne dépendait pas de N. S. et que, comme je l'ai toujours dit, il y avait bien des motifs et des difficultés. Quant au reproche fait de ce que S. S. n'a pas bougé devant les insultes des Français à l'égard des Etats de S. M. au temps de la marche des Ottomans, j'ai démontré que cette mission n'était que supposée et qu'il était étrange de répéter ce reproche après tout ce qu'a fait S. S. pour la chrétienté. A propos de la trêve, proposée d'une manière absolue et sans conditions, j'ai déclaré que ce n'est pas dans le style des brefs pontificaux de s'étendre aux négociations ; que sur ce détail on s'en remet aux nonces et que, par conséquent, il fallait attendre ce que Ranuzzi écrira de Paris. J'ai répété les mêmes choses et avec plus de détails à S. M. »

à la levée de 3000 fantassins, comme on ordonna au prince d'Este celle de 1000 chevaux. Dans le Pregadi passa aussi une proposition pour défendre tout embellissement des navires et le luxe superflu de l'argenterie (1).

Le 21, Ranuzzi écrit : d'après ce qu'on peut savoir ici il paraît que, ne pouvant s'accorder, on portera la guerre en Navarre, et déjà vers cette province marchent 25,000 soldats sous les ordres du maréchal Bellefont. On croit ne pas y rencontrer de difficultés parce qu'il n'y a pas de forteresses et la population n'est pas dressée à la guerre ; un autre contingent de 15,000 hommes doit aller en Catalogne où iront aussi quelques régiments qui sont en Piémont. On dit qu'en Flandre continueront les dévastations sans s'engager pour cette année en quelque entreprise, à moins d'une occasion favorable parce que les forteresses espagnoles sont pourvues de tout, et aussi pour ne pas donner prétexte à la Hollande de s'engager dans la guerre, ce qui renforcerait le parti contraire à Orange, car les conquêtes en Flandre effrayeront même les partisans de la paix, qui s'uniront au prince. Du reste, on pense opposer aux Hollandais l'électeur de Cologne, qui toutefois rencontre de l'opposition à Münster où l'évêque ne permet pas les enrôlements ; on compte sur l'habileté et l'argent de l'évêque d'Argentina. » (2) Et, le lendemain, il

(1) Et, le 26, Cybo répond que S.S. a appris avec plaisir que finalement on a rendu justice à Mgr Zoilo.

(2) Le 28, il répond qu'il a communiqué au roi ce que le ministre polonais a dit à N. S. touchant le discours de son collègue en Hollande ; quoique S. M. ne prononça pas une parole en m'écoutant, elle parut néanmoins reconnaître la loyauté du roi de Pologne, car elle me répondit qu'elle ne voudrait avoir aucun juste motif qui la tienne en froid avec lui. J'ai pu comprendre que si le roi de Pologne fait quelques pas, il ne sera pas difficile de rétablir de bons rapports. » A la même date, il écrit : que Croissy lui annonça qu'à la Haye dans l'assemblée des Etats il y a eu une grande opposition contre la proposition de l'ambassadeur de France et que le prince d'Orange, furieux de ne pas voir son projet de guerre partagé, parla contre Amsterdam, traitant ses députés de traitres à la patrie ; mais ceux-ci quittèrent de suite la Haye et dans la nuit se rendirent à Amsterdam. Là

transmet la copie de la réponse du comte d'Avaux, ambassadeur de France à la Haye, aux Etats qui avaient demandé une suspension d'armes, et en même temps celle de l'instance des ministres d'Espagne incitant les Etats à prendre part à la guerre. » Afin que mes demandes soient tenues toujours en considération, je continue à négocier avec Croissy et le roi, et je peux espérer qu'on écrira à d'Avaux de dire aux Etats que s'ils veulent la trêve ils doivent cesser de s'armer et accepter une trêve de 20 ans aux conditions fixées par l'empire, car s'ils refusent le roi ne se considèrera plus tenu à rien. On voit que les Espagnols et les Hollandais ne cherchent que des prétextes pour gagner du temps, afin de préparer la guerre comme le désirent Orange et les Espagnols. Le 22, Cybo lui mande :

Havrebbe veramente desiderato N. S^re^, che V. S. Illma havesse presentato l'ultimo Breve alla M^tà^ del Rè, bench'ella potesse creder l'effetto nnn corrispondente all'intenzione, e al desiderio di S. S^tà^, à cui basterà in ogni caso di haver compito alle proprie parti ed alla sollecitudine, che tiene della publica quiete ; non essendo poi in arbitrio della S^tà^ S' il disporre dell'altrui volontà à piacimento suo. Potrà nondimeno V. S. Ill^ma^render il Breve istesso alla M. S. ed accompagnarne i sensi con quelle significazioni, che stimerà proprie la prudenza di lei, la quale per cooperar'più accertatamente al publico riposo, dovrà intendersi coi SS^ri^ Card^li^ Millini e Buonvisi, e regolar colle insinuazioni loro le proprie di V. S. Illma etc.

Le 24, Mellini écrit à Cybo :

In tutta confidenza da parte sicura sono stato assicurato, che il Sig^r^ Imp^re^ faccia consigliare à questa M^tà^, e suoi ministri la pace, ò la tregua

---

se réunit le Conseil et on en ignore les décisions, mais voyant qu'aux anciennes haines s'en ajoutent de nouvelles entre cette ville et Orange, et que le souvenir des frères Vuith est toujours vivant parmi eux, il peut se faire que ces choses finissent par les eonvaincre de la nécessité de rester unis. « J'ai écrit à Mellini sur ces questions, dans le but de détromper cette Cour, qui croyait qu'Amsterdam changerait d'opinion aussitôt qu'on lui donnerait de bonnes assurances pour la défense de la Flandre, alors que ce fut aux résultats. J'ai parlé aussi des dangers qu'il y aurait à porter la guerre en Espagne même. Le duc d'Orléans m'a dit qu'il a écrit à sa fille, la reine, pour qu'elle travaille en faveur de la paix ».

con la Francia in quel miglior modo, che sia possibile per convenire cosi agl'interessi comuni della Christianità e della Corona, e dell' Augustma Casa ; la quale coll'aiuto divino potrebbe mettersi in stato formidabile con la prosecutione delle conquiste già cominciate contro il Turco, e per indurli nel suo pensiero replica alle instanze fatteli di assisterli con parte delle sue armi, che non puole aiutarli con niente, perche hà necessità di defendersi, e di seguitare l'incomincìata guerra. Tuttavia non si è potuto replicare à tali insinuazioni, delle quali non potendo io darmi per inteso, me ne valerò destramente per accalorare con esse i miei negotiati in conformità degli ordini pontificii per concludere la pace o la tregua. (1).

Le 27, Cybo lui écrivait :

Con tutta la poca dispositione. che dimostrano costi alla pace, V. E. non deve tralasciare di servirsi di tutte le congiunture, che se le potranno presentare, e delle notitie, che riceverà da Monsr Nunzio in Parigi per persuaderla, e per farne conoscere la necessità. Potrà frà tanto dire al Rè, et à i suoi ministri, che N. Sre non entra à discutere le ragioni di S. Mtà, mà intende solamente di sodisfare alle parti di padre comune, con desiderare, e procurare, che i principi christiani vivano in buona concordia frà di loro, e rivolghino unitamente tutte le forze loro contro del nemico comune (2).

Le 4 mars, Jacobelli écrit à Cybo :

Nella forma che io hò rappresentato qui essere stato da S. Be ricevuto l'avvisso del possesso di Monsr Zoilo, è stato ancora scritto dal Sigr Lando in Senato, cioè, che S. Stà haveva inteso volontieri, che questi SSri si fossero indotti à far giustitia dopo tanto tempo, di concedere esso possesso ; per quello però si è penetrato, pare che ne restino

(1) Le 26 mars, Cybo répond : N. S. a appris avec satisfaction que l'empereur fait faire des démarches pour que le Catholique fasse la paix ou la trêve avec la France. V. Em. tâchera de les appuyer.

(2) Le 6 mars, il prévient Ranuzzi, que le card. Mellini lui a écrit que la la Cour n'acceptera la paix que si on restitue ce que la France a pris après Nimègue : « j'ai répondu que, comme on ne peut ni avec des paroles ni avec les armes y obliger le très-chrétien, S. Em. pourrait montrer, considérant les troubles de la Hollande, qu'il serait plus opportun d'accepter la trêve, et que, si 20 ans sont trop, l'on dise à quelle durée on transigerait ; alors je ferai tout le possible pour faire accepter la période. On m'accuse de négocier en particulier pour l'empereur, mais j'ai répondu au cardinal que cela est contraire à la vérité ».

amareggiati, e qualcheduno hà detto publicamente che S. B^{e} voglia poco bene allo Rep^{ca}, perche il Sig^{r} Lando mi si dice scriva, che S. S^{tà} non si voglia impegnare in alcun soccorso (1), e che quello darà sia per esser molto tenue, e quello che hà fatto maggior strepito, è stato l'avviso dato da esso Sig^{r} Lando, che l'inviato di Polonia era stato à dirli, che per parte del suo Rè haveva supplicata S. B^{e} à dare eccitamenti alla Rep^{ca}, perche entrasse nella Lega contro il Turco, mà che S. S^{tà} gl'haveva risposto non esser di bisogno di alcuno stimolo per indurvi la Rep^{ca}, essendo ella già tanto impegnata, resta necessitata à venirvi, et ogni invito che gliene fosse stato fatto, solo servirebbe à farla entrare in altre pretentioni di aiuti, e di conditioni ; dopo di che S B^{e} gl'havesse fatto una lunga doglianza della Rep^{ca} per tante male sodisfationi, che gl'haveva date, onde chi non hà buona intentione, e chi posposto l'utile publico desidera vedere intorbidato ogni negotiato del Sig^{r} Lando per sola invidia, che egli, benche giovane sia stato preferito à tanti altri Senatori in affare di tanta importanza, si vale di queste congionture per rompere affatto questo maneggio perche il Sig^{r} Lando se ne torni senza alcun frutto essendovi stato chi hà proposto alla Consulta di ritirarsi dalla Lega, e di spedire in Costantinopoli al Cappello perche introduca negotiato sopra la confermatione della pace, e di richiamare senza altra dimora il Sig^{r} Lando, mà tal propositione è stata, come mi si dice

(1) Mais, le 11, il ajoute : on a repris courage à la suite des nouvelles lettres de Lando informant que S. S. est disposée à secourir la République et à nommer prochainement les évêques ; bien des sénateurs voudraient voir placer à quelque diocèse Sanudo, car ses vertus et ses bonnes mœurs le rendent aussi digne que tout autre. On a écrit à Lando de remercier S. S. de ce que Bonvisi a fait à Vienne. Et, le même jour, il ajoute que dans le Pregadi on a discuté durant sept heures sur le texte de la ligue. La République trouve impossible l'article portant de se secourir réciproquement si on assiège Vienne ou Cracovie, parce que Venise n'est pas sujette aux attaques des Turcs et, se trouvant obligée envers les alliés, elle ne recevrait de ceux-ci aucun équivalent ; on aurait proposé ce moyen terme : les secours deviennent obligatoires en cas d'attaque des frontières de chaque coalisé ; on a expédié un courrier à Vienne avec ordre de rédiger les articles et de les envoyer ici avant de les signer ; or, hier, ceux-ci sont arrivés de Linz et attendent l'approbation du Sénat. On dit que les Savi en ont été contents et qu'ils ont félicité le frère de l'ambassadeur ; aucune opposition n'est à prévoir. « J'ai appris qu'on attribue un grand mérite au card. Bonvisi d'avoir dissipé toute objection et spécialement la prétention des impériaux à vouloir mieux délimiter les frontières de la République ».

rigettata, con essere stato risposto à chi l'hà motivata, che non si era più in tempo di far ciò, perche à quest' hora le capitolationi della Lega saranno già sottoscritte, e perciò bisognava aspettare che venissero, et all' hora si determinarebbe ciò che si dovrà scrivere al Sig^r Lando.

Le 9, Mellini, après avoir remercié N. S. d'avoir agréé son œuvre, déclare qu'à Madrid toute négociation est bien difficile ; le Conseil d'Etat, dit-il, et de même les ministres, à chaque démarche, demandent la restitution de ce qu'on a perdu après Nimègue ; par conséquent ils refusent de parler de paix ou de trêve en dehors d'un congrès général (1). Les déclarations du césarien au nom de son maître n'ont pas d'effet ; il conseillait aux Espagnols de faciliter les traités et de se valoir du chemin ouvert par la réunion de La Haye, pour montrer que restent vives les alliances et qu'il conviendrait de s'accorder en ce moment à l'avantage de la chrétienté et des intérêts particuliers de la Maison ; pour ces deux motifs l'empereur poursuit la guerre contre la Porte et, par conséquent,

(1) Mais, le 14, Ranuzzi écrit à Cybo que les informations de Mellini ne lui offrent pas l'occasion de faire des démarches pour un accord, et que, de la part de l'Allemagne, Bonvisi annonce que l'empereur ne veut la trêve que d'un ou deux ans, et bien que l'on ne sache rien de la Hollande, il parla à Croissy s'il pouvait gagner du terrain à négocier, parce qu'à la Cour on change d'avis selon qu'en Hollande augmente la division. « Toutefois, dit-il, je n'ai presque rien à ajouter à ce que j'ai écrit le 5 novembre à l'exception de la châtellenie d'Ath. J'espère toujours obtenir la modification de la durée de la trêve, parce qu'elle est trop longue ; en la réduisant à 10 ans chaque partie pourrait l'accepter. L'empereur, pour battre les Turcs, a besoin de cinq ou six ans pour tenir occupées ses troupes et il lui faudrait au moins deux années de repos avant de reprendre les hostilités ailleurs. L'Espagne a les mêmes intérêts que l'empereur ; et la France en profiterait pour assurer davantage les conquêtes qu'elle a faites. Mais si les traités ne se concluent pas il est difficile d'en parler parce qu'ici on a l'idée qu'il ne faut pas se départir de la résolution prise ; on se prépare à la guerre et, si les réponses de la Hollande ne sont pas satisfaisantes, pour aboutir à un accord il peut se faire qu'on entre de suite en campagne en Flandre ; on fait fond sur les désunions en Hollande et tout est disposé pour le voyage du roi ».

il ne peut secourir l'Espagne n'ayant même pas de forces suffisantes contre les Turcs. Il faut espérer que l'ambassadeur poursuivra ses démarches et qu'on se décidera à conclure une trêve, à condition toutefois que l'on se mette d'accord pour la liberté de passage et le ravitaillement des places de la Flandre espagnole, spécialement de Luxembourg. « L'ambassadeur de Venise, ancien ami du césarien, et moi, travaillons dans ce but, faisant bien comprendre que l'Espagne ne peut faire aucun fondement sur les armées impériales ; rien n'est plus efficace pour vaincre les réfractaires que de les détromper. Ainsi, avec ce manque de recours, la répugnance d'Amsterdam à se joindre à l'armée hollandaise, et d'autres réflexions pour la concorde, je conclus toujours qu'il faut faire la paix. Le vénitien s'est offert de nous aider ; je prie V. Em. de me dire jusqu'à quel point je peux me confier en cet ambassadeur, qui fait toujours de grandes protestations d'amitié envers l'empereur et moi ; c'est un chevalier bien capable, prudent et ayant de l'entregeant » (1).

Le 18, Jacobelli informe que samedi on a expédié les articles de la ligue, signés par le Doge, et qu'on a écrit à l'ambassadeur de tâcher, par de belles manières, à mieux éclaircir l'article touchant les acquisitions, car ici il paraît quelque peu équivoque. Il y est dit que tout ce qu'on acquerra sera restitué à son ancien possesseur ; on a toutefois ordonné à Contarini de s'adresser au card. Bonvisi et non aux ministres de l'empereur et de laisser passer les articles en cas d'opposition ; à présent on attend avec impatience la réponse pour pouvoir publier au peuple la ligue et la guerre contre les Turcs. «On m'affirme qu'on a informé Cappello, bailo à Constantinople, que l'on prépare la ligue, en l'engageant à mettre en sûreté les écrits publics et à brûler ce qu'il n'est pas sûr de pouvoir conserver ; on n'a pas écrit que la ligue est déjà signée ; on

(1) Le 9 avril, Cybo lui répond : « S. S. approuve que V. S. entretienne de bons rapports avec l'ambassadeur vénitien, afin qu'on réussisse à conclure la paix ou la trêve, qui peut tant servir à la défaite des Turcs ».

veut publier un manifeste en turc, faisant voir que l'on a conclu la ligue parce que les Turcs faisaient peser sur la République une paix déloyale et onéreuse. Dans le Pregadi du soir, Leonardo Mocenigo a fait comprendre que pour la guerre il faudra faire vite et aussi de grands efforts, afin d'éviter les malheurs de la dernière, qui advinrent par suite de la lenteur des armements, ce qui exténua peu à peu la République ; tandis qu'avec un effort on la rendra capable de faire de nombreuses conquêtes. Le Sénat s'est montré très excité et Pietro Valiero, pour en apaiser l'émotion, assura qu'on fera tous les efforts possibles et qu'on acceptera toutes les offres de levées faites en public, comme on a accepté celle de 2000 allemands de la part du comte Buch avec prime de 8 ungheri par soldat ; on dit aussi que si le duc de Parme ne fait pas la sienne de 3000, on priera S. S. de permettre l'enrôlement dans ses Etats (1).

Le 19, Bonvisi transmet à Cybo la copie de la réponse que, le 21, il fit à Mgr Ranuzzi prenant acte des bonnes dispositions du très-chrétien qui, tout en ordonnant de grands préparatifs pour la guerre, désire l'éviter autant que les coalisés. Il reconnaît que, grâce à la Providence, on a un congrès sans négociations préalables ; toutefois il aurait désiré que N. S. eût le mérite d'éteindre le feu, mais afin d'atteindre le but nous devons être contents et travailler à la réussite des négociations à La Haye. « Je tâche de faire le possible, écrit-il, et je suis d'avis que si on arrive à assurer la tranquilité dans les affaires de l'Allemagne et de la France, il serait facile d'arriver à la trêve proposée par le très-chrétien (2). La longue

(1) Le 25, Cybo lui annonçait que N. S. a été bien consolé de lire l'approbation du Sénat et la signature du Doge. Et, le 1er avril, Cybo se dit aussi content des préparatifs faits pour la guerre, et il l'engage à l'informer de tout ce qui pourra arriver. Le 18 mars, il lui avait déjà écrit, que N. S. a loué Bonvisi pour le zèle et l'intelligence qu'il a mis à suivre les instructions de S. S.

(2) De La Haye, le 18 février 1684. Son Excellence Mr le Comte d'Avaux, ambassadeur extraordinaire de France, a presenté ce matin un mémorial à

trêve demandée est une paix, et comme un vainqueur ne garde pas tout ce qu'il a occupé, ainsi le roi de France devrait céder quelque chose, et la ligue s'étendre à tous, mêmes aux princes d'Italie, car il n'est pas sérieux de promettre de ne pas envahir directement les Etats du roi catholique s'il est permis de battre les princes qui pouvaient l'aider. En rendant la visite au marquis de Sébeville, envoyé de France, j'ai répété les mêmes choses, avouant que, sur ces bases, je travaillerais avec plus de fruit ; mais le marquis dit que le très-chrétien avait fait des propositions générales. A cela j'ai répliqué que

---

Messrs les Estats, par le quel il expose, que le Roy son maistre à l'égard de l'Empire a offert une treuve de 20 ans, et qu'a l'egard de l'Espagne il se contentera d'un des equivalents proposès le 5 novembre dernier, et que si l'on ne peut en convenir si tost, qu'il serait à desirer pour le bien de la Chrestientè, Sa Maiestè veut bien luy accorder la mesme treuve, qu'à l'Empire ; Son Excellence ayant pouvoir d'en signer le Traitè à la Haye, et Mr le Comte de Crecy à Ratisbonne Que s'il se rencontre encore quelque retardement à l'acceptation de ces offres, Sa Majestè promet, que si les Estats s'engagent presentement par Traitè appuyè de la guarantie du Roy d'Angleterre de faire agreer à l'Espagne dans 3 mois l'un' des equivalents, ou la Treuve de 20 ans, elle faira cesser tous actes d'hostilitè contre les places, et terres d'Espagne en quelque lieu, qu'elles soient situees à condition, que si l'Espagne n'accepte pas dans ces trois mois une de ces alternatives, les trouppes, que les Estats ont au Pays-bas, ne seront employèes, qu'à la defence des places, que l'Espagne y a, et qu'ils ne luy donneront aucun nouveau secours ailleurs contre Sa Majestè, ny contre ses alliez, moyennant quoy Sa Majestè s'obligera aussy de n'attaquer, n'y s'emparer d'aucune place au Pays-bas pour quelque raison, que ce puisse estre, et de ne faire la guerre dans le plat Pays, si les Espagnols s'en abstienent, Sa Majestè se reservant de porter ses armes ailleurs, jusques à ce, qu'ils ayent restabli la paix, qu'ils ont rompue ; que si les Estats ne veulent pas faire cet engagement, et empecher neantmoins, qu'il n'arrive aucun changement au Pays-bas, Sa Majestè veut bien accorder une Treuve au dit Pays-bas tant, que la guerre durera ailleurs, pourven que les Estats s'engagent par un Traitè guarantiè par le Roy d'Angleterre, de n'enployer les trouppes, qu'ils y ont, qu'à la defence des places, et de ne donner aucun autre secours à l'Espagne en quelque endroit, que ce soit, qu'elle veut bien s'obliger de ne faire aucun autre acte d'hostilitè au Pays-bas, pourveu que les Espagnols s'en abstiennent, et que quand mesme ils vouloient y continuer la guerre, Sa Majestè s'obligera de ne la faire, que dans le plat Pays, en sorte que la barriere n'en sera pas rompue.

les déclarations doivent être positives afin de dissiper toute contestation ; ainsi la France ayant fait tant d'occupations et s'étant bien fortifiée au delà du Rhin, il paraissait juste que l'Allemagne ait à rester avec quelque sûreté, dont la seule, dit-on, ne peut être que la démolition du fort de Kiel avec restitution de Fribourg fortifié ; cette ville étant la porte d'envahissement de l'Allemagne. Les Français par Fribourg sont arbitres de la Souabe ; mais en le restituant on tiendrait en devoir Brissac. Par conséquent, si la France veut faire une chose stable, elle devrait démolir Kiel et restituer Fribourg, autrement elle aurait des occasions à de nouvelles acquisitions. J'ai dit la même chose de Courtray et Dixmunda qui, gardées durant la trêve peuvent servir à la sûreté de la France, et que si on voulait les territoires contenus dans l'alternative demandée, ce serait laisser voir qu'on veut le démembrement des Pays-Bas, ne pouvant garder le reste... Le prudent ministre m'écouta, mais, étant sur le point de quitter Linz, je ne sais pas s'il rapportera mon discours ; en tout cas j'en informe V. S. Illme pour s'en valoir si elle le croit opportun ».

Le 20, Ranuzzi écrit : la proposition présentée par les Etats au roi d'Angleterre pour qu'elle soit transmise au très-chrétien, est rédigée sans le concours du ministre d'Espagne, et ce roi a dit que, comme elle regardait plutôt la paix que la trêve. elle demande une longue discussion ; mais ici on la considère comme une nouvelle déclaration de guerre et Croissy a dit à l'envoyé britannique qu'on ne peut y répondre que par le canon. « De mon côté, j'ai travaillé à calmer Croissy, faisant toujours relever la gloire du roi à conclure la paix et qu'il faut céder quelque chose. Touchant la trêve ou la demande de 7 ou 8 ans, peut-être le très-chrétien l'accorderait-il pour 18, mais Croissy trouve qu'une trêve brève laisse croire qu'on ne peut guère rester en paix avec cette Maison ; et il répète toujours que le roi ne fera aucune concession à l'Espagne, prévoyant que celle-ci acceptera lorsqu'il sera trop tard. Quant à la restitution de Brissac, Fribourg et la forteresse de Kiel on ne veut pas en entendre parler » (1).

(1) Le même jour, il informe qu'on espère encore arriver à un accord

Le 23, Mellini, après avoir répondu que son collègue césarien continuera à insister pour que l'argenterie soit employée en subsides pour la guerre sainte, approuvée par le pape ; il annonce que S. Exc. désespère de l'obtenir, car la menace « comme V. Em. me conseillait de dire, que l'Espagne restera isolée, l'empereur étant obligé de signer la paix avec la France, n'a pas eu d'effet. » Mellini ajoute que le césarien trouve opportun de ne pas parler de la probabilité de la paix avec les Turcs, car l'Espagne désire surtout voir César impuissant contre eux pour qu'il se retourne contre la France avec laquelle ici on ne veut ni paix ni trêve. Du reste, bien des fois l'ambassadeur a répété au roi que la paix était impossible entre l'empereur et les Turcs, et que son souverain ne veut ni déclarer la guerre à la France ni même envoyer une partie de ses troupes en Flandre. Et on finit par conclure en faveur de la trêve proposée par la France, pourvu que l'on s'accorde sur les articles. « Avec la correspondance de Bonvisi et de Ranuzzi je tâche de faire mon possible pour persuader ces ministres ; j'ai gagné quatre conseillers d'Etat et j'espère convaincre les autres en amadouant Medina, qui montre une telle obstination à repousser les conseils, que le césarien craint qu'un traité secret n'ait été passé entre lui et la France, avec,

---

quoique tout soit prêt pour le voyage du roi et l'entrée en campagne et qu'on refuse le projet transmis par l'Angleterre. Le roi fait aussi des pressions pour l'accord par son ministre en Hollande, tandis qu'il n'est pas probable que pour quelques villages — de ceux que la France a déjà occupés près de Luxembourg et dont une partie a été reprise par les Espagnols — ceux-ci veuillent mettre tout en danger après qu'ils voient de ne pouvoir compter sur la Hollande, tellement qu'hier on disait que de Madrid était parti l'ordre d'un accord. La difficulté est au sujet de l'Allemagne ; ici on frémit contre la proposition qui a été faite. Pour voir s'il y a remède j'ai dit à Croissy que le roi pourrait céder Fribourg, qui vaut bien moins que Strasbourg ; mais je n'ai trouvé aucune disposition, le ministre me répondant que le roi tient beaucoup à cette place pour laquelle il a dépensé 6 millions en fortifications et que, si par le passé on l'offrit à l'empereur, ce fut à la condition de démolir la fortification de Philipsbourg, mais que cette offre n'ayant pas été agréée à présent, on ne la céderait pas après une si grosse dépense ».

comme condition, de la cession de toute la Flandre ; cette perte est considérée très-grave pour l'empereur et sa Maison, à cause de la probabilité que par elle ne puisse plus subsister la Couronne impériale et se ruine la Couronne d'Espagne, qui attirerait contre elle la guerre dans le royaume et en Italie.

En supposant que le véritable remède dépende de S. S., et qu'elle parvienne à faire conclure une ligue entre les princes, elle pourrait obliger le très-chrétien à restituer tout ce qu'il a occupé après Nimègue et à signer une paix ou une trêve générale dans des termes satisfaisants, unissant ensuite ses armées à celles des autres contre les Turcs. A mes demandes, comme à celles du césarien, on repète toujours les mêmes invectives contre la France et l'on se plaint du pape. On m'a dit que Medina ne se plaint pas précisément de S. S., mais de ses nonces, les trouvant impropres à leurs fonctions ; il montre aussi une particulière aversion contre le gouverneur de Rome ; mais n'apprenant cela que par la bouche d'autrui, je laisse la vérité à sa place quoique l'information vienne d'une autorité ». (1)

Le 1er avril, Jacobelli informe qu'il paraît que naissent des jalousies (2) parce que l'on dit que S. S. veut former une escadre séparée de la vénitienne et d'y joindre les navires des différentes nations en donnant le commandement à Centurioni de Gênes ; on a écrit à Lando de veiller et de déconseiller

---

(1) Le 12 mars, Cybo avait déjà répondu que, dans l'affaire de l'argenterie comme dans celle des dîmes, c'est au césarien à faire les démarches et d'y gagner le roi. Le pape est content que le roi et la reine agréent l'idée des cadeaux à la Cour de Pologne.

(2) Le 8, Cybo lui répond :

Non hà alcun fondamento l'apprensione, che si è havuta costì che le galere pontificie unite à quelle di Fiorenza, e di Malta dovessero far corpo separato dall'armata della Republica, come il Senato intenderà dalle lettere del Sigr Lando, il quale hebbe iersera una lunga, e grata udienza da N. Sre Oltre le galere hà S. Stà concedute alla Repca le decime, et i frutti pendenti de vescovati, e dell' abbadie in tutto cotesto dominio. Onde gli huomini di mala intenzione potranno conoscere quanto hanno ingannato se, et altri in credere, et in dire che qui si fanno parole e non fatti.

S. S. de faire cette séparation. Les adversaires de la guerre ont été aussi encouragés par l'avis que Lando n'avait pas encore eu l'audience du pape ; et ils disent qu'à Rome on s'applique à enchanter le monde par de bonnes paroles sans pouvoir en obtenir une conclusion. Quelque sénateur m'a fait dire que S S. devrait, au moins, faire dire par V. Em. à Lando des expressions de bonnes intentions, afin de pouvoir fermer ici la bouche aux adversaires (1) ». Et, le 15, il annonce que l'on a appris avec beaucoup de satisfaction l'avis des grâces concédées par S. S. à la République « Me trouvant au St Office j'en ai donné communication au patriarche et à Pietro Valiero ; et le jour après j'ai fait copier la bulle du tiers des dîmes, la remettant à Nicolosi car il désirait l'avoir par écrit, afin que les Savi puissent la lire. Dans la *Consulta* on a trouvé que cette bulle n'avait aucun précédent parmi celles des autres Pontifes ; car ils ont concédé un subside de quatre dîmes et un quart, dont personne n'en était exempt, d'où, on me dit qu'on décidera d'écrire à Lando d'en parler avec douceur au pape, disant que de ces tierces dîmes on ne peut tirer grand profit à cause des exemptions des cardinaux, des chevaliers de Malte et aussi du délai de cinq ans. On a été content aussi d'apprendre que tous les navires seront sous le commandement du capitaine général. Des sénateurs ayant noté que d'habitude les galères rentrent à la fin d'août, au préjudice des entreprises commencées, on pourrait recommander au Sénat de représenter à S. B. l'avantage qu'il y aurait à ce que les galères réunies s'arrêtassent à passer l'hiver avec les vénitiennes ; la République offrant de les pourvoir toutes de biscuit » (2).

(1) Le 8, il ajoute que le Procureur Mocenigo a présenté au Sénat un mémorial exposant la nécessité de faire tout effort pour la campagne en Dalmatie non seulement en soulevant les populations limitrophes des Turcs, mais aussi en profitant de la faiblesse de ceux-ci ; et il conclut pour une mission subite avec des soldats à débarquer. On entend dire qu'il y a eu des faits d'armes entre les Morlacques et les Turcs.

(2) Le 22, Cybo répond que le pape a été content que ces messieurs aient accepté avec satisfaction et respect les grâces de S. S., qui dans ses actes

Le 3, Ranuzzi annonce à Cybo (1) que Mellini écrit qu'à la Cour on commence à vouloir l'accord, auquel travaillent les ambassadeurs de l'empereur et de Venise, et que dans le Conseil il y a eu deux voix en faveur. « Bonvisi m'écrit de Vienne que je dois m'efforcer d'obtenir la démolition de la forteresse de Kiel et la restitution de Fribourg. En attendant on n'a pas encore vu le nouveau projet que l'on suppose envoyé par la Hollande à l'Angleterre pour qu'elle le propose ici. Il paraît qu'en Hollande renait la tranquillité intérieure et que l'on est disposé à aider l'Espagne. Mais ici, ajoute-t-il, on persiste à ne rien vouloir céder des pays voisins de Luxembourg, les Hollandais demandent qu'ils restent aux Espagnols qui considèrent ces contrées nécessaires au ravitaillement et à la conservation de Luxembourg ; mais, au contraire, le très-chrétien ne veut pas y renoncer afin de ne pas avantager cette

---

n'a en vue que le service de Dieu et le bien public. Mr Lando, qui eut l'autre jour une longue audience du pape, pourra témoigner de la rectitude des intentions de S. B. Et, le 29, il ajoute « il n'y a aucun fondement dans ce que V S. écrit avoir été représenté par Lando au Sénat touchant la différence des dîmes, car Lando m'a exprimé des sentiments de reconnaissance envers S. S. pour les grâces concédées à la République ».

(1) Le 4, Cybo lui mande :

Sù la buona l'intenzione di V. S. Illma nel differire di presentar' al Rè il Breve di N. Sre trasmessole da me li 4 del passato Gennaro, e S. Be n'è stata pienamente persuasa : mà non pareva che dovesse differirsi, perchè essendosi allora dichiarata la guerra trà le Corone, premeva grandemente à S. Be il sappresentar subito il suo sentimento à S. Mtà, e sodisfare alla sua obligazione con esortarla all'aggiustamento, per l'imminente e nuova invasione che minacciava il Turco, secondo il qual fine si giudicava da alcuni convenisse di spedir il suddetto Breve à V. S. Illma per corriero straordinario col far lo stesso in Spagna. Per tutto ciò non intende la Stà S. d'obligar lei à non usare del suo prudente arbitrio nell'esecuzione degli ordini, che ricevesse in altre occasioni, quando ella havesse giusti motivi per doverli trattenere, anzi le lascia intiera la libertà di regolarsi in ciò secondo che V. S. Illma ch'è su'l luogo, giudicherà esser più espediente per il buon servizio di S. Be, e degli affari, l'esito felice de' quali dipende molte volte dalle circostanze presenti solo à chi opera. E etc.

Le même jour, il le conseille de se tenir toujours en correspondance avec Mellini et Bonvisi pour s'uniformer dans les démarches touchant la trêve.

ville. Croissy m'a dit à ce sujet que le roi refuse cette concession, qui permettrait aux Espagnols de lui nuire, estimant suffisant un chemin de communication entre Luxembourg et Namur. Les Espagnols de leur côté disent que sans ces villages la France pourrait facilement occuper Luxembourg en empêchant cette communication... Quant à ce qui est de l'empereur, il est impossible de persuader le très-chrétien de démolir Kiel, qui est un appendice des forteresses de Strasbourg (1) nécessaire à la défense du pont et à assurer le passage du Rhin. Et au sujet de la restitution de Fribourg, Croissy m'a répliqué par les mêmes raisons, ne tenant aucun compte de mes observations touchant l'intérêt qu'a cette Couronne à éviter une guerre en faisant un accord, car la guerre peut traîner longtemps et être même désastreuse, vu les jalousies excitées chez presque tous les princes d'Europe contre la puissance et les projets de la France. Mais on tient bon, car, comme m'a dit Croissy, les négociations touchant l'empire étant renvoyées de La Haye à Ratisbonne, on espère que l'empereur sera obligé d'accepter la trêve et de laisser les choses comme elles se trouvent. J'ai écrit à Bonvisi que je ferai mon possible pour obtenir la restitution de Fribourg, mais qu'en attendant S. Em. travaille afin que l'empereur accepte la trêve de 10 ans » (2).

Le 9, Visconti, de Cologne, informe Cybo : que dans les

(1) Le 15, Cybo, en réponse à la dépêche du 27 mars écrit : « N. S. loue l'exactitude et l'attention zélée de N. S. ; et je l'assure bien volontiers que l'une et l'autre sont appréciées par la bénignité de N. S. Et, le même jour, il écrit que N. S. a appris avec plaisir les considérations exposées au roi par V. S. afin de faciliter le repos de la chrétienté ; il regrette seulement que S. M. ne se laisse pas persuader de changer d'idées et il engage V. S. à ne pas perdre d'occasion pour procurer le bien de la concorde tant nécessaire à présent.

(2) Le 14, il avertit que Mellini lui annonce que le Conseil a proposé de faire la guerre, et que ses démarches sont déjouées par les intrigues de la Cour contre Medina, ce ministre étant considéré comme l'auteur de la déclaration de guerre. Et le parti qui était contraire à la guerre, à présent la veut afin d'en faire retomber sur lui la responsabilité. Toutefois il faut espérer que l'on triomphera des intrigues.

derniers jours on a publié que les Français sont entrés à Bonn et Reimberg, villes de cet électeur, la première sur le Rhin, la seconde à 9 heures de Cologne à la frontière de la Hollande; on affirme même que, tandis que les Français sont en Flandre, l'armée de S. A. – enrôlée, dit-on, avec l'argent du très-chrétien — serait entrée en Hollande. A la suite de ces faits, les Hollandais menaceraient de rentrer dans l'électorat pour tout incendier. Ces bruits ont eu leur origine de ce que le duc de Choiseul a été appelé par l'électeur, comme personne capable d'organiser l'armée, alors que S. A. ne veut que la paix ou la trêve. « On m'assure, écrit Visconti, que dans l'armée ici, il n'y a que 8 français, liés par serment à l'électeur, et à la condition de pouvoir s'en aller si on était en guerre avec le très-chrétien, et l'électeur affirme que son armée a été réunie avec son propre argent et celui du duc de Bavière. On dit que M. de St Boneau, envoyé de France, a proposé à l'électeur de Trèves : 1°, que son Ex. entre dans la ligue de neutralité qu'on dit conclue entre Pologne, Danemark et Brandebourg, pour la défense de leurs Etats ou, comme d'autres disent, pour empêcher les troupes impériales d'aller au secours de la Flandre ; en second lieu, il demande la démolition de la forteresse de Trèves et troisièmement, le libre passage, par son Etat, aux Français. On ignore ce que l'électeur a répondu sur le premier point, mais, sur le second, il a dit que la démolition ne dépend pas de lui mais du chapître ; toutefois, il est vrai que n'ayant pas les moyens de maintenir une garnison dans les forteresses, l'électeur a déjà déclaré aux propriétaires des terres où elles se trouvent qu'il se vaudrait de leurs biens. Sur la troisième demande, il observa qu'il n'avait pas de forces suffisantes pour s'opposer au passage de troupes par son Etat, faisant remarquer en outre que le passage du Rhin dépendait du gouverneur de la forteresse d'Erberstein, au service de l'empereur, et que, par conséquent, il faut s'entendre avec lui ; et on ajoute que le gouverneur, interpellé, aurait répondu que, n'ayant aucun ordre de l'empereur, il s'opposerait au passage. Dernièrement, on a dit que l'électeur de Brandebourg s'était allié avec la maison de Bruns-

wick et, qu'au cas de mouvements des troupes françaises en Flandre, il voudrait entrer dans les évêchés de Münster, Hildesheim et Cologne; mais ce sont des bruits sans beaucoup de valeur. Toutefois, d'ordre de l'électeur, on travaille à mettre en état la forteresse de Reimberg ».

Le 10, Ranuzzi. poursuit :

Pare hora svanita la speranza di Pace, mentre non havendo voluto il Re accetare la propositione fatta dalle Provincie unite, ne dall' altra parte farsi alcun' altro passo, anzi havendo i Ministri dei Collegati all' Haye risposto alle insinuazioni del Re d'Inghilterra, che non si poteva dal canto loro far più di quello (1) che si è offerto, resta incagliato il trattato. Io ho nuovamente parlato al Sig^{r} di Croissy e non solamente non ho trovata alcuna dispositione à *piegare*, mà più tosto si è dichia-

(1) Le 25, Bonvisi lui répond : « un ministre qui jouit de plus d'autorité dans l'empire m'a dit que César mettait toute sa confiance dans les démarches de N.S., espérant davantage de lui que du roi d'Angleterre, parce que tout était limité à deux points : premièrement que la trêve soit réduite à 10 ans, concession que César espère faire, et deuxièmement que les Français l'étendent à tous ceux qui veulent entrer dans l'accord. Le ministre se réjouit de voir que les difficultés avec les Espagnols diminuent et qu'il sera facile de les persuader à faire quelque concession pour le bien général. Il promit aussi, quant à l'empereur et aux coalisés, de les rendre modérés, ayant représenté à S. M. que du moment qu'on restitue Fribourg fortifié comme il est, ce ne serait pas une grande perte de laisser Brissac, car Fribourg vaut bien Brissac et la Souabe serait garantie des invasions ; il m'a dit qu'il espérait que César se laisserait persuader, mais qu'en aucune façon on ne devait permettre que le fort de Kiel soit dans les mains des Français, car ayant à leurs épaules la grande place de Strasbourg, ils pourraient envahir l'Allemagne ; que c'était contraire au traité de Westphalie ; que pour sa sûreté il faut qu'il soit restitué pour empêcher à toute armée le passage du pont en temps de guerre. Si la France fait des difficultés on pourrait y mettre un préside suisse neutre. Je ne peux pas assurer, écrit-il, que l'empereur et les coalisés pensent de cette manière, mais ce ministre a beaucoup d'autorité et, par conséquent, je peux dire que, laissant Brissac aux Français, toute la difficulté sera la forteresse de Kiel et la restitution de Fribourg. Du reste, conclut-il, si on dit à V. S Illme que le roi de France n'y consent pas, y ayant dépensé six millions, elle peut faire remarquer qu'on a fait autant et peut-être plus à Charleroy qu'on a cédé ; en échange, à présent, on a Strasbourg et tant d'autres localités à pouvoir bien organiser la France ».

rato che il Re hora che ha disposte le cose per la guerra, e fatte grandissime spese à questo effetto, non è più per fare à Spagnuoli il partito, al quale èra condesceso credesi pertanto che volendo il Re partire alli 22 di questo, sia per condursi à Valenziane, et ivi fermarsi per qualche giorno, e poi intraprendere qualche assedio in Fiandra con un esercito di sopra cinquanta mila soldati col quale à concetto che la M. S. sia per andare a Brusselles, Malines, et Lovanio per occupare il Paese aperto Spagnuolo, e levare quanto sara possibile la commodità di campeggiare, e sussistere all' Armi di Spagna et Olanda. Nell' istessa parte sarà ancora l'Humiers con otto in nove mila soldati, e dalla banda di Germania comanderà il Maresciallo di Chrequy un' altro esercito di 22 mila soldati, il quale però non è per intraprendere cosa alcuna contro l'Imperio, se gl' Imperiali non si muovono, e qualche numero di Truppe si fa passare verso Colonia, per unirsi a quello dell' Elettore, il quale non si sa se sará per intra prendere cosa alcuna, ó pure per contenersi pel dar solamente gelosia agli Olandesi. Il primo di questo mese passò per di quà un corriero spedito dall' Imperatore a Madrid, e Madama di Masfelt moglie dell' Ambasciatore dell' Imperatore in quella Corte, la quale non è ancora partita di qua, m' ha detto che habbia portata la dichiarazione di S. M. Cesarea al Re di Spagna del suo desiderio, che la Spagna s'accommodi al tempo presente, nel quale egli inpedito dalla guerra del Turco', non può assistere alle cose di qua. Se questo è vero e se opererà l'effetto, che deve bramarsi, può essere, che habbiamo la Pace quando le apparenze ce la fanno meno sperare, ancorchè vi sia pericolo grande che qui valendosi della congiuntura presente e del pretesto della tardità de Spagnuoli à risolversi, si voglia vedere quello che si sa fare per caccciargli intieramente di Fiandra. In ogni opportunità non lascerò di rinovar quelle parti che mi convengono, havendo a questo fine disposte le cose mie, per seguitare la Corte ogni volta che il Signore non comandi altrimente.

Ho ancora riparlato efficacemente al Padre la Chaise, sopra il modo che si tiene in fare la guerra in Fiandra, con incendii, e desolazioni non più udite, per eccitarlo a far le sue parti col Re, ma non vi ho trovata apparenza di profitto, havendomi detto, che alle rimostranze, ch'egli ha fatte gli è stato risposto che il Re vi è costretto dalla necessità della propria difesa, la quale gli toglie ogni scrupolo, e che però non deve impacciarsi di queste cose, non havendo però lasciato Sua Maestà di dar ordine che siano rispettate la Chiese e cose Sacre. Sopra guesta materia il Sig[r] di Croissy m'ha più volte espresso, che S. M.

vuol finir presto questa guerra, onde non si può aspettar di sentir se non operazioni simili alle passate (1).

Le 17, Ranuzzi écrit à Cybo (2) que des coalisés à la Haye il a reçu l'appel à faire des propositions ; mais qu'il a cru inutile d'y donner suite, les trouvant à peu près égales à celles présentées en Angleterre. En ayant parlé à Croissy, il a dit, que le roi ne peut prêter l'oreille à des propositions de paix ou de trêve, parce qu'il a tout prévu pour la guerre et surtout parce que les coalisés ne s'imposent pas aux Espagnols. « Je me suis efforcé d'obtenir une déclaration positive pour la

(1) Le 18, Cybo lui répond :

Non ha tralàsciata sin' hora, e non tralascerà N. S. alcuna diligenza appresso dell' Imperatore e del Re Cattolico per indurli a dare ogni maggior facilità all' accomodamento col Re Christianissimo ; et anco con le ultime lettere mi ha fatto commettere al Sig^r Cardin. Buonvisi di promuovere nella Corte Cesarea il Proietto comunicatogli da V. S. Illma intorno alla restituzione di Friburgo. Ma perchè gli officii e le diligenze di S. S. possino riuscire fruttuose, conviene nello stesso tempo, che il Re Cristianissimo faciliti dal suo canto il medesimo accomodamento con recedere in parte da quelle pretensioni, che S. M. crede ben fondate, e giustissimme e con dar luogo, e commodo alla negotiazione. Il che si promette S. B. dall' egregia pietà del Re, la quale non permetterà alla Maestà Sua di far alcuna diversione all' Imperatore in tempo, ch'egli sta rivolto a sostenere la causa, e la sicurezza della Christianita tutta contro il nemico comune. Tanto più quando S. M. voglia riflettere, che le ragioni, ch'ella pretende di havere, e di farsi valere con la forza dell' armi, dovranno a suo tempo accompagnar la M. S. al Tribunale inappellabile di Dio, dove saranno considerate con un occhio tutto diverso da quello, con sui si considerano presentemente costi V. S. Illma parli opportunamente in questi termini al Re, et al Sig. di Croissy et al Padre La Chaise etc.

(2) Le 21 mars, Cybo lui écrivait :

Dopo la dichiarazione fatta dall'ambasciatore di S. M^tà ai Stati delle provincie unite, secondo il foglio trasmessomi da V. S Illma, non havrà ella certamente lasciato d'invigilare ad ogni opportunità, che se le sia offerta di contribuire alla riunione delle due Corone ; giachè le intenzioni di cotesta parte le sono perfettamente note, e quelle ancora del Rè Catt^co, si saranno facilmente rese à quest'ora palesi. Ripone N. S^re per un' opera di sì gran rilievo intiera fiducia nel zelo, e null' avvedimento di V. S. ecc.

trêve de dix ans, mais j'ai trouvé de la résistance ; je me réserve d'en parler au roi » (1).

Le 20, Mellini écrit à Cybo.

Dopo lunghi contrasti tenutisi in varii Consigli di Stato sopra l'accettatione della Tregua, fù fatta una consulta di 28 fogli, ne' quali venivano ventilate le ragioni in prò, e contra, et essendosi ridotti li più contrarii à concorrere nello stabilimento della Tregua con voti uniformi, si propose à S. Mtà che converria accettarla per accommodarsi al tempo corrente, con conditione però, che fusse sicura, e che si restituissero dalla Francia le piazze di Cortrai, e di Smuda ultimamente occupate, e che si tirasse una giusta linea di barriera per levare le dispute di passi e di confini ; e vi furono solo due voti che si contentavano della sola restituzione di Cortrai, e che si lasciasse anco questa quando non si fusse potuta conseguire. Hora non si dubita, che il Rè e Sigr Duca di Medina si conformeranno, mà si crede che non si publicherà la risoluzione che dopo l'arrivo delle prime lettere di Fiandra per sentire lo stato corrente di quelle parti, e se vi fusse alterazione notabile per il conseguimento della Tregua, e quando resti presa la risolutione s'invierà à dirittura al Sigr Impre con il suo corriero straordinario, che venne à questo Sigr suo Ambrè sopra il premere per la pronta conclusione di detta Tregua, e si rimetterà all' arbitrio di S. Mtà Cesa il di più, ò meno, che le parerà. Tutto ciò l'hò saputo con gran sigillo per il rigoroso segreto, che si è imposto in tal affare, e dall' istessa persona, che tiene gran parte nè publici maneggi, mi è stato anco assicurato, che si sia già fatta Consulta à S. Mtà per che conceda la squadra delle galere di Napoli, accioche si unisca à quella di Malta, e con l'altra di N. Sre, e di Toscana. (2)

---

(1) Et, le 9 mai, Cybo lui répond :

Se altre volte avverrà, che l'ambasciatore d'Olanda ò altro ministro di principi eretici, sia per usar con V. S. Illma qualche commercio per publici affari, dovrà ella sempre mai astenersi dal trattar con loro à dirittura, et immediatamente, mà ben potrà per altrui mezo ricevere le loro istanze, e nel medesimo modo farne loro parvenir le risposte per quanto sia ciò necessario alla sola condotta del negozio E le bacio ecc.

(2) Et, le 4 mai, il ajoute :

Inerendo à ciò, che scrissi con la cifra passata sopra l'affare della Tregua, devo dire à V. E., che non essendosi trovata alterazione essentiale nell' ultime lettere di Fiandra, e che essendosi poi sentito nell' altre portate da un corriero straordinario, che gli olandesi erano obligati a ritirarsi dal paese Spagnuolo per assistere alla propria difesa de loro paesi minacciati

Le 3, Visconti avait mandé à Cybo :

Mi è stato detto, che il Re di Francia habbia fatto fare le seguenti propositioni a questo Sig. Elettore. Che S. A. concedi il passo alle truppe Francesi, ad effetto che queste possino invadere l'Olanda, et in tal caso le dimanda per Piazze d'armi la fortezza die Reintberg : o pure che S. A. medesima debba attaccare l'Olanda ; altrimente che S. M. christianissima dichiarerà a S. A. la guerra ; ma non si sa precisamente a qual partito si appiglierà il Sig. Elettore.

Le 21, Ranuzzi écrit : « selon ma réserve je me suis rendu chez le roi et je lui ai communiqué la teneur des lettres des ministres de l'empire, faisant considérer le mérite que S. M. aurait auprès de Dieu en contribuant à la paix entre les princes chrétiens, car tandis qu'on lui abandonne tant de localités, on ne lui en demande que quelques-unes afin de pouvoir garder Luxembourg ; que pour cela on conseille même au catholique de céder d'autres pays ; et, quant à l'empire, S. M. ayant Strasbourg ce serait justice qu'elle restitue quelque chose à l'empereur ; et qu'enfin pour aboutir à une con-

---

dalla marcia delle truppe di Colonia, e di Brandeburgh, si pigliò quì l'ultima risoluzione di abbracciare la tregua, e con tutta fretta si fece spedire da questo Sig^r Ambasciatore dell'Imp^re lo straordinario mandatoli da S. M^tà Cesarea, alla quale fù scritto da questa M^tà rimettendo interamente al suo arbitrio la forma, e la dispositione della conclusione della tregua. Fù poi incaricato al detto Sig^r Ambasciatore dell' Imp^re un segreto di tal speditione con espressa proibitione che non facesse portare altre lettere, che le sue proprie, e quelle del Rè per l'Imp^re, e per il Sig^r Marchese di Grana, al quale si è dato conto di tutto anco anticipatamente per altro camino come si crede. A tutti si è tenuta celata, et si tiene tuttavia tale risoluzione, e non si è scritta nè detta de *offitio* altra cosa al Sig^r Ambrè di Olanda, che quella mi è stata scritta à me dal Marchese d'Astorga, e parendo à detto Ambrè che venga mal corrisposta l'alianza de' suoi stati con tanto di sconfidenza, non hà lasciato di fare le sue doglianze e di querelarsi anco del troppo secreto del Sig^r Ambrè dell' Imp^re stante il concerto tenuto frà di loro nell' unione di tutti gli offitii da essi passati per lo stabilimento di detta tregua : havendo però il Sig^r Ambrè dell' Imp^re fatto conoscere à quello d'Olanda per mezo del Sig^r Ambrè di Venetia, che si doleva à torto di lui per il rigoroso ordine havuto da S. M^tà, e che per esser riputato come domestico, non poteva mancare d'ubbidire, è rimasto sodisfatto, et solo sentito de i Ministri di S. M^tà.

clusion on espérait dans un armistice. Le roi m'écouta avec sa bénignité habituelle, mais quant à mes demandes il dit avoir fait son possible pour un accord, tandis qu'on voit bien que de l'autre part on pense à tout, sauf à la paix ou la trêve, malgré les ouvertures qu'il a faites ; que sa réputation ne lui permet pas de faire ce que veulent les autres, car on demande l'armistice pour gagner du temps et lui rendre inutiles les dépenses qu'il a faites » (1). Le lendemain le roi a dit les mêmes choses aux ministres de Suède et de Hollande.

Et, le même jour, il continue : « sachant le roi décidé à refuser le projet des coalisés, je lui ai demandé si, au cas où les Espagnols acceptent tout ce qu'il leur demande, on pourrait avoir la trêve pour 10 ans, et si l'empereur, en compensation de Strasbourg, obtenait la restitution de Fribourg, qui n'a pas de valeur pour la France mais est nécessaire à l'Allemagne qui craint toujours l'envahissement par la France de ce côté. S. M. répondit que vouloir la trêve de 10 ans veut dire la rompre bien vite et ensuite faire la guerre ; alors j'ai répliqué qu'au contraire elle permettrait d'arriver à la conclusion de la paix perpétuelle ; mais le roi répéta que 20 ans c'est mieux que dix ; et quant à Fribourg il me demanda si je le croyais capable d'agir contre son honneur, ajoutant qu'il n'aurait permis à personne de lui faire cette proposition, la tolérant de moi, convaincu de ma bonne intention. J'ai répliqué que c'est précisément pour cela que je l'avais posée, désirant la paix et que dans la situation de S. M. un exemple de modération la rendrait plus glorieuse ; mais tout a été inutile, étant donné la désunion dans laquelle tout se trouve ; il peut se

(1) Le 25, Cybo lui répète : « que ce serait un grand malheur pour la chrétienté de ne pas trouver un accord, car la guerre serait une grande diversion à celle contre les Turcs, obligeant même l'empereur à signer la paix parce que privé du secours des princes coalisés il ne pourrait pas s'opposer aux forces des Turcs. N. S. a confiance dans la piété naturelle du très-chrétien envers la religion et le bien public ; et s'agissant d'affaire de si grande importance S. S. veut que V. S. en parle au P. La Chaise, afin qu'il représente au roi les malheurs qui peuvent surgir ».

faire qu'on pense prendre toute la Flandre, voyant qu'on ne se décide ni pour la paix ni pour la guerre. A ce propos il me revient que l'ambassadeur d'Angleterre, se congédiant de Croissy, aurait dit : que son roi se réjouit de tout progrès de la France quoique dérangé dans ses projets, mais qu'au cas d'une attaque des places de la Flandre, il ne peut répondre que cela ne produirait pas quelque agitation dans le royaume, qui l'obligerait à prendre des résolutions contre sa volonté ; cependant il paraît que Croissy ne donna pas d'importance à ces paroles ». Le 1er mai, il informe que l'empereur propose, pour un accord : la restitution de Fribourg fortifié ; qu'à Kiehl il y ait un préside suisse ou d'un prince agréé par les deux parties, qui s'obligerait en temps de guerre à ne laisser passer ni Impériaux ni Français. « J'ai déjà écrit à V. Em. sur les probabilités d'acceptation de cette proposition ; tout dépendra : si les affaires en Hongrie tournent bien ; si l'accord avec Tököli est exact ; s'il est vrai que le Transylvain est entré dans la ligue chrétienne et si les Espagnols se décident à quitter Luxembourg ; toutefois il n'y a pas de probabilités qu'on laisse le fort de Kiehl. » Et, le même jour, il annonce que Créqui a déjà cerné Luxembourg et que Vauban déclare qu'il pourra bientôt l'occuper sans grande effusion de sang. Il ajoute que S. M. a fait savoir aux Etats généraux que s'ils persuadent les Espagnols à céder Luxembourg pour traiter, elle est prête à adhérer à la trêve ou à la paix proposée, mais si cette ville est prise par la force, le roi retirera sa parole. Et, le 8, il annonce que deux ministres de l'empereur et ceux des princes catholiques de l'empire ont écrit de nouveau, mais avant la demande de l'ambassadeur d'Avaux, laquelle contient : la cession de Luxembourg avec Chiny, Bouvines, Beaumont et ses villages, déclarant la France prête à restituer Courtray et Dixmunda en démolissant les forteresses, accordant délai jusqu'au 20, autrement S. M ne serait plus obligée à maintenir ses propositions. Si les Etats donnent à l'Espagne d'autres secours que celui de tenir des présides dans ses places, S. M. fera séquestrer les vaisseaux et les effets des Hollandais qui se trouvent dans son royaume, demandant dans

l'espace de 15 jours la déclaration de leur marchandise. On dit que ces Etats, après avoir retardé leur réunion soit par l'œuvre du prince d'Orange, soit par la prétendue maladie du Pensionnaire Fagel, à présent déclarent vouloir rester neutres et conserver la paix avec la France, si celle-ci se renferme dans ses dernières propositions J'ai répondu aux ministres en faisant allusion à les nécessité de prendre des résolutions satisfaisantes dans l'intérêt commun. Le 9, Bonvisi écrit à Cybo :« V. Em. sait que Ranuzzi m'a fait espérer la trêve avec la restitution de Fribourg fortifié, et à ce projet j'ai gagné l'empereur car on assurait la Briscovie et la Souabe ; mais à présent on ne parle que de démolir Fribourg et cela ne suffit pas à la sûreté de ces provinces, parce qu'avec le préside de Brissac les Français peuvent toujours faire des incursions. J'en ai parlé à l'empereur pour qu'il accepte la trêve avec Fribourg démoli, mais S. M. m'a répondu que l'Allemagne serait ainsi toujours à la discrétion de la France sans l'antemural de Fribourg et sans la destruction de la forteresse de Kiehl, élevée en dépit des conditions de la paix de Münster, qui défendent de bâtir des forteresses entre Brissac de Philipsbourg, et S. M. croit avoir fait beaucoup en supprimant, des propositions de la Haye, la restitution de Brissac et dit que, sans celle de Fribourg, la trêve ne sera pas durable car la France pourrait la rompre si elle voit l'empereur gagner en Hongrie, et qu'en attendant il ne pourra se servir des troupes des Cercles si les provinces ne sont pas protégées par Fribourg fortifié ; c'est sur ce point donc qu'il me paraît que V. S. pourrait appuyer afin d'avoir la trêve » (1).

(1) Et, le 16, il ajoute que Ranuzzi lui fait espérer la concorde entre les princes chrétiens, à condition de laisser tout ce que le roi a occupé. « J'apprends aussi que l'ambassadeur de France à La Haye a dit que S. M. ferait la paix avec les Espagnols si on lui laissait Luxembourg et des localités vers Namur, fixant un délai trop court pour négocier. Toutefois, malgré l'importance de cette place, on pourrait la céder afin d'avoir la paix, tandis qu'on la prendra et renaîtront les prétentions d'Amsterdam, qui a reçu la parole du très-chrétien ; les Anglais aussi ne permettront pas que les Français avancent en Flandre. Que si même avec Luxembourg on ne fait

A la même date, Cybo répond à Ranuzzi : « N. S. s'est complu que Mgr de Campide, ministre à La Haye de l'empereur et de l'électeur de Bavière, ainsi que le baron de Goerf, ministre des princes catholiques, aient recours à V. S. comme ministre apostolique au sujet de la trêve, quelle que soit la teneur de la réponse que V. S. aura reçue ; les ministres pourront être contents du zèle et de l'empressement montrés par V. S. Et, le 16, il le loue des arguments énoncés au roi pour le persuader à accepter la trêve ; et quoique V. S. n'ait pas réussi, N. S. a été content de voir qu'elle a accompli son devoir de ministre du pape, comme il approuve le fait d'avoir suivi le roi en Flandre, pour pouvoir coopérer à l'accord dans toute éventualité » (1).

Le 24, Cybo lui transmet deux feuillets expédiés de Gênes dans lesquels il lira : que, le 17, l'armée navale française composée de 20 galères, 18 vaisseaux, 11 *galeotti* avec d'autres barques pour le service de l'armée, a lancé des coups de canon et des bombes contre la ville. N. S. a été bien attristé de voir qu'en outre des jalousies et de la guerre en Flandre s'ajoute cette attaque contre Gênes (2), qui occasionnera une grande

pas la paix, les Français tourneront leurs armes contre d'Italie, l'Espagne et l'Allemagne, ils réussiront à empêcher la guerre contre les Turcs ».

(1) Le 26, Ranuzzi écrit : on a su que les Etats Généraux, quoique divisés par différentes opinions, veulent, en majorité, éviter la guerre avec la France, à la condition qu'elle n'outrepasse pas Luxembourg ; on croit cependant qu'à Madrid on travaille à persuader à faire la trêve avec la cession de Luxembourg, d'autant plus que le maréchal Bellefont a remporté un succès en Catalogne. Et, le même jour, il lui répond que La Chaise fera son possible pour la conclusion de la paix, mais qu'il constate que dans la guerre on y apporte plus d'humanité, se contentant des contributions et de quoi faire vivre les troupes ; ce n'est donc pas le moment d'en parler au roi.

(2) A cette date, Jacobelli prévient Cybo que, au sujet de ce qui se passe à Gênes, on dit qu'il y a eu trahison de la part de Centurione qu'on a fait décapiter, d'Eugène Durazzo qui s'est enfin déguisé en jésuite et aussi de la part de l'abbé Pallavicini. « Ce sont des choses, écrit-il, à ne pas croire, s'agissant de familles très-puissantes. »

diversion à l'action des princes d'Italie contre les Turcs, car ils auront à pourvoir à leur propre sûreté. S. S. a voulu envoyer à N. S. par exprès, un bref pour S. M. ; en plus de ce qu'il contient elle répétera à S. M. ce qu'on lui a déjà dit ; que Dieu veut la guerre, comme on en a eu la preuve par la délivrance de Vienne et que toute opposition à la volonté divine attire l'indignation de Dieu ; que le roi, qui a reçu de Dieu la concession de tant de prospérité pour lui et sa Maison, qu'en bien des parties de son royaume a terrassé l'hérésie, ne voudra pas que les Turcs reprennent les forces et le courage qui leur manquent en ce moment. V. S. lui dira également : que S. S., constituée par S. M. divine chef de l'Eglise, est obligée absolument de soutenir la foi et la cause de Dieu, et met devant les yeux de S. M. tous les arguments, et si le roi les apprécie, il préférera à tout intérêt terrestre, celui de Dieu le Seigneur des armées et maître de l'Univers qui peut montrer en un instant les effets de son omnipotence et de sa justice. Le pape est convaincu que V. S. dans une circonstance aussi grave pour l'Italie, saura déployer toute son action pour persuader le roi à suivre les pieux et paternels conseils de S. B. ; V. S. pourra même en parler à Croissy et au P. La Chaise, qui ne voudra pas rendre compte dans l'autre vie d'avoir manqué à lui-même et à ses devoirs. »

Le 26, Cybo mande à Mgr Muzio à Turin :

Benchè la S. di N. S. si persuada, che la pietà e la prudenza di cotesto Sig^r^ duca non voglia prendersi alcuna parte nello stato torbido, e pericoloso in cui ha cominciato ad entrar l'Italia coll' improviso attacco di Genova fatto ultimamente dall' armata maritima di Francia, vuole nondimeno, che V. S. Illma usi tutta la sua attenzione per osservare gli andamenti di cotesta corte, e ritrovandogli disposti a dar mano alle novità, che si adopri con quei più efficaci termini, che le detterà la sua prudenza appresso del Sig^r^ Duca, e di Madama per far loro considerare quanto improprio sarebbe al bene, et alla sicurezza comune, e di quanto grande utile potrebbe riuscire al Turco nelle presenti congiunture un simil tentativo. Vuole ancora S. S., che V. S. Illma dia quà un' esatto conto di tutto ciò ch'ella in tal proposito anderà osservando, e che avvisi sollecitamente gli officii ch'ella crederà opportuni a dissuader per parte della S. S. (quando sia necessario) coteste altezze dal

prendersi alcuna parte nelle presenti turbolenze, che possono inquietar tanto l'Italia, et arrecare gran danno ai vantaggi della christianità. (1)

Le 30, Bonvisi mande à Cybo que, voyant les diversions que fait la France, il a écrit, le 27, au nonce à Paris en clair et en chiffre des lettres dont il résume le contenu (2) :

---

(1) Et le 3 juin Muzio lui écrit :

Monsieur di Santolone, lubrico di lingua, e poco prudente nei suoi discorsi, in questi giorni che è stato qui, non solo ha detto antecipatamente quello doveva succedere a Genova, ma di più che la Francia voleva impadronirsi di Savona, e che presto, o tardi, sarebbe stata per amore o per forza del Suo Re. etc.

(2) Dalla cifra di V. S. Illma delli 5 del corrente ricevo gran lume, perche sebene vedo la fermezza di cotesti ministri in voler tutto quello, che hanno richiesto à principio dall' Imperio, e che in luogo delle alternative con gli Spagnuoli, pretendono adesso Luxemburgo con la forza ò con trattato, e si può dubitare che espugnandolo tornino alla pretensione dell' alternative, tuttavia giova di sentir confermato da V. S. Illma quello, che si sapeva da molte parti, che essi ancora temino di tirarsi adosso una guerra universale, che à mio credere sarà indubitata perche come le scrissi con le passate i collegati della Francia, che promuovono le sue sodisfationi lo fanno perche le credono non atte à turbare lo stato d'Europa, mà se vedranno tali le conquiste che facciano temere della monarchia universale si uniranno per impedirla, e l'Imp^re^, il Rè di Polonia, et i Venetiani concorreranno à fare la pace col Turco, il primo per non perdere la corona imperiale, il secondo per non esser poi strapazzato da un Rè prepotente, et gli ultimi per non perdere lo stato di Terra ferma, che gl'importa più di tutto il Levante, e la Francia sarà colpevole con Dio, e con gli huomini di haver procurata la pace al Turco quando si può rovinare con la guerra, e di ciò non solo si scandalizzano i Cattolici, ma gli eretici che odiano egualmente il Turco, e desiderano il sollievo della Christianità, et il propagamento della Religione, gli stimoli della quale sono tanto potenti che potrebbere suscitare una lega universale contro cotesta nazione, che l'impedisce con divertire i soccorsi. Si lusingano i Francesi che Luxemburgo non importi ad alcuno che si perda, e puol essere che non importi agl' Inglesi, et ad alcuni delli Olandesi, mà ci riflettono i principi dell' Imperio perche con questa briglia restano totalmente schiavi gli elettori del Reno minacciati gli Stati di Cleves, e quelli di Hassia, et Brunsuich, e sarebbe l'istesso di Colonia e Munster, mà il buon Elettore non lo cura, onde sò che si trattano tali cose che forse la Francia non prevede, et io vorrei che seguisse prima l'aggiustamento per non veder poi una sanguinosissima guerra frà i Christiani, che non si finirà senza la destruttione d'un partito, ò dell' altro.

La monarchia universale niuno la vuole, e sebene ad alcuni piaccino le

Le 2 juin, de Valenciennes, Ranuzzi écrit à Cybo :

Il disastro ch'in questi giorni hà patito, e forse tutta via patisce la città, e lo Stato di Genova, ancorchè provenga da questa parte, sarà nondimeno stato inteso costi, prima che qui se ne sia inteso discorrere mentre per occultare la risoluzione presasi di spingere da i porti della Provenza l'armata di mare à i danni di quella Republica, hà servito la guerra con la Spagna, la quale hà fatto credere universalmente, che quell' armamento maritimo fosse destinato contro quella corona in Catalogna, ò in altra parte. Solamente nella passata settimana se ne udi qualche sussurro per la Corte, che fù suseguito dalla venuta qui d'un corriero spedito dal S[r] di Senelay intendente della marina, imbar-

---

pensioni, che tirano perche con queste si mantengono armati, si volteranno poi contro chi vorrà ridurli in servitù, e già si accorgono che si parla da monarca, mentre si vuol dare la legge à tutti, e si prescrivono senza alcuna diminuzione le conditioni dell' accordo, si limita il tempo di trattarlo, à tal segno chè impossibile ne meno di scriverne in Spagna, e si ricusa di parlarne nell' Haya, dove sono ridotte le parti interessate e si vuol trasportare il trattato in Ratisbona per guadagnar tempo, accioche intanto cada Luxemburgo, e per ultimo l'ambasciatore di Francia nell' Haya hà rigettato le propositioni delli Stati Generali per l'agguistamento con tale asprezza, che hà offeso ancora i deputati di Amsterdam loro *parziali*, onde dicono molti principi che già si pretende fatta la monarchia, mentre s'impongono à tutti le leggi, e non si lascia il minimo arbitrio nelle conditioni, nel tempo e nel luogo : e gli errori passati de' collegati che V. S. Ill[ma] hà considerati prudentemente, dubito che non si correghino con lo spargimento di tanto sangue che ancora la Francia se ne risenta perhe in fine le forze ci sono, e basta che si unischino, e credo che gli Spagnuoli habbiano finalmente fatto conoscere che non ricuserebbero di sacrificare qualche cosa al ben publico, mà le parti essentiali, quando essi volessero darle, gli altri non lo permetteranno perche si tratta più della propria, che della loro schiavitudine.

V. S. Ill[ma] habbia per indubitato che frà poco sarà aggiustato il Techeli, ò sconfitto perche i suoi lo vogliono abbandonare, e l'abbandonano in fatto, et il Turco non puole aiutarlo, e questo farrà la pace ogni volta, che i collegati la vorranno. Pensino dunque i Francesi se per salvare il Turco con odio di tutti vogliono arrischiare le felicità, che fin hora hanno godute perche forse Dio non tollererà il danno della Christianità. Io scrivo con forza perche vedo la ruina del Turco e non vorrei quella della Christianità.

Scorgo V. S. Ill[ma] tutto zelo e però spero molto : Parli, avverta, ricordi perche Dio sarà con lei, e le darà il meritato premio, mentre io farò tutto il possibile per facilitare da questa parte secondo le notizie di V. S. Ill[ma].

catosi sopra l'armata, con aviso dell' arrivo d'essa in faccia à Genova, e che havesse dato principio à gettarvi delle bombe, e carcasse, et in questa settimana n'è giunto un altro con ragguaglio, che si fosse acceso il fuoco in tre parti della città, con apparenza di grave danno che si fosse veduto quel popolo uscire assai numeroso dalla città, trasportando fuori roba per salvarla, aggiungendosi ; che la moltitudine concitata dalla qualità del successo contro la natione Francese, ch'ivi si trova assai numerosa havesse in crudelito contro di essa anche in forme non dissimili da quelle, che nell' anno passato furono praticate da gl' Algerini, come qui communemente dicono ; mà il Rè nel parlarne non è disceso à queste particolarita, et io l'accenno semplicemente à V. Em^a^ per sola notizia di quello, che qui si discorre. Raccontano ancora, che prima di passare ad atti d'hostilità seguissero i saluti reciprochi trà la città, e l'armate ; che da quella fossere inviati à questa alcuni gentilhuomini deputati per intendere se alcuna cosa si richiedeva da quel governo, e che dal S^r^ di Senelay fosse lore dato un foglio, nel quale s'esprimevano à lungo i motivi, che S. M. Xpma haveva d'offendersi nella condotta tenuta da qualche tempo dalla Republica, e se ne chiedeva la riparazione consistente principalmente nel disarmamento delle quattro galere armate dalla Republica nell' anno passato, nella concessione della comodità altre volte dimandata di tenere in Savona un magazeno di sale per servizio del presidio francese di Casale, e nella trasmissione à questa Corte di quattro senatori per mettere, la città sotto la protettitione del Rè, e dimandar perdono à S. M. di diversi atti di poco rispetto, che si pretende essere stati usati colà verso il nome della M. S., e la persona del suo ministro, con assignare termine alla risposta infino alle cinque hore della sera, essendo seguita la richiesta alle 11 della mattina ; mà che senza dare altra risposta si fosse dal lato della città fatta una general scarica del canone contro l'armata, senza però che d'ottanta tiri alcuno havesse colpito ; onde l'armata fosse dopoi passata à gettar le bombe nella forma accennata. Sopra questo successo non havend'io ordine alcuno di N. S. non hò creduto di dover prendere udienza particolare dal Rè, mà in ogni modo havend'io havuto l'incontro di vedere la M. S. hò stimato bene di dirle, che questo havrebbe portato nuovo sogetto d'afflittione à S. S^tà^ non solo per il pericolo che ne risulta alla quiete d'Italia, mà anco per le conseguenze, che ne sarebbero dedotte, che la M. S. non habbia quell' inclinazione, che sin hora m'è stata espressa à contribuire alla pace, e al riposo della Christianità, e che però è necessario, che la M S. usi ogni facilità per farli conseguire, e dileguare dal Mondo quei sospetti, e quelle opinioni,

che possono esser molto pregiudiziali alla sua gloria. Et il medesimo hò anco detto al Sr di Croissy, mettendogli di più in considerazione il grave danno, che sarà stato dato à tante chiese, con offesa del concetto, che corre della pietà del Rè. Mà S. M. se la passò con dire, che questa era una burla, della quale in Italia se ne sarebbero risi, mà che se i Genovesi non havessero mutato stile, gle *(sic)* n'havrebbe fatto dell' altre maggiori. Et il Sr di Croissy si difuse in doglianze del poco rispetto, che havevano usato verso il Rè, delle detrattioni, e satire contro il suo nome, e in dichiarazioni, che se non s'emendano, e se seranno verificati i diportamenti crudeli, che si suppongono contro la nazione Francese, s'accorgeranno à qual segno arriveranno i regii risentimenti. Ch'è quanto m'accade scrivere à V. Ema in questa materia (1).

Le 6, Bonvisi annonce à Cybo que l'empereur lui a envoyé le comte Könisegg pour lui dire que le roi d'Espagne ayant donné à l'empereur plein arbitre touchant la trêve, César ordonnera de déclarer à la Diète à Ratisbonne qu'il accepte la trêve de dix ans, laissant aux français ce qu'ils ont occupé dans l'empire et qu'il fera accepter par l'Espagne l'alternative de Courtray et de Dixmunda, à condition qu'on évacue Luxembourg, et que la France promette la tranquillité à toute l'Europe et à l'empire avec l'observance des traités. « Il me chargea d'en écrire au nonce à Paris ; j'ai accepté

(1) Le 5, de Paris, l'abbé Lauri mande à Cybo : Mgr Giraud, sous-introducteur des ambassadeurs, s'est rendu samedi matin à six heures chez le marquis Marini, envoyé de Gênes, et lui a dit que le roi ayant appris que des français ont été massacrés sur le territoire de la République et craignant que le peuple de Paris insulte la personne de l'envoyé, lui avait ordonné d'aller le prendre avec un exempt de gardes et des archers pour le mettre en sûreté à la Bastille. Le marquis répondit qu'il ignorait ces massacres et surtout qu'ils eussent été faits par ordre du gouvernement ; d'autre part si le peuple génois, se voyant insulté par l'armée navale hostile avait commis des excès entre quelques français, il ne lui paraissait pas que c'était le cas de faire enfermer à la Bastille un ministre mis sous la sauvegarde de la foi publique, mais que, se trouvant ici, il ne pouvait pas se refuser à ce qu'on lui imposait ; après cela entrèrent l'officier avec plusieurs archers venus dans trois voitures. Le marquis fut emmené à la Bastille où jusqu'à présent il est libre de recevoir des visites.

pourvu que l'on donne cela par écrit, ne voulant pas me hazarder. Toutefois, je doute qu'on ne dise que le temps est déjà passé, mais Ranuzzi pourra toujours répondre que le temps est écoulé parce que l'on a gardé 25 jours le courrier venu d'Espagne (1). Mgr de Vienne m'a informé que 50,000 Turcs se trouvent vers Bude ; je lui ai demandé de quelle manière on pourrait alors prendre cette place, il me répondit qu'il fallait d'abord livrer une bataille. »

Le 7, Muzio informe qu'il a apprit que l'ambassadeur de France aurait dit que l'armée navale française reviendra dans la mer ligurienne pour un nouveau bombardement et attaquer la flotte espagnole si elle se présente. « J'ai entendu dire aussi, mais j'ignore avec quel fond de vérité, que cette Cour n'est pas contente de la façon dont la République traite les ressortissants du duché ». Et le 9, il ajoute qu'on lui a dit que le français a fait voir des lettres de son roi, dans lesquelles il se plaint que les génois aient tiré des coups de canon contre son armée navale avant de savoir si celle-ci voulait mettre à exécution les menaces si on n'accueillait pas les demandes de Seignelay (2).

Le 12, Ranuzzi annonçait qu'aussitôt rentré à Paris, il reçut un billet de Marini le priant de s'interposer afin qu'il soit

(1) Le 15 juillet, Cybo écrit à Ranuzzi : « N. S. regrette l'incident arrivé au courrier Gallina à Bayonne et il a été d'avis que N. S. aurait dû faire de suite les démarches auprès des ministres, en proportion de l'insulte faite à un courrier public dans le domaine du roi. » Dès le 24 juin il lui avait ordonné d'expédier les dépêches à Mr Mendet à Lyon, qui devait les transmettre à Borghi à Venise et d'ici être expédiées à Rome. Et cela à cause des interruptions des courriers par Gênes. Mais, le 28 octobre, il lui répond qu'il est satisfait que le gouverneur de Bayonne a fait justice de l'individu qui tira le coup d'arquebuse contre le courrier envoyé par la nonciature en Espagne.

(2) Le 14, Cybo l'engage à bien surveiller les dispositions de cette Cour touchant Gênes ; et de faire aussi les démarches nécessaires pour prévenir des conflits pouvant troubler encore plus la tranquillité de l'Italie.

remis en liberté, vu que sa demande à Croissy n'a pas eu de résultat. « Je l'ai rassuré en lui faisant dire que je m'occuperai de lui ». Et, le même jour, (1) il informait :

Quando io ho trattato col Sig[r] di Croissy, et Padre la Chaise dell' affare di Genova l'uno, e l'altro hanno pigliato l'occasione di rientrare

(1) A la même date,il répondait avoir reçu la dépêche concernant Gênes à son départ de Valenciennes ; qu'il se réserve d'en parler au roi à Versailles, du moment que l'armée navale a déjà quitté les eaux de la République pour se rendre en Catalogne. Il ajoute qu'il a dit à Croissy que S. S. en a été bien affligée non seulement pour les dégâts produits à la ville que N. S. a en affection pour sa filiale observance, mais aussi pour le désordre qui en revient à Italie et à toute la chrétienté en causant des diversions à ces princes qui sont unis à s'appliquer à la guerre contre les Turcs, et à conserver avec la République la tranquillité en Italie, sans compter que les Turcs peuvent prendre courage de ces désunions. « Je l'ai prié de tâcher que le roi renonce à tout sentiment malveillant envers la République, mais Croissy m'a répondu que l'armée navale devait avoir déjà quitté Gênes et il s'échauffa contre la République, qui par ses intrigues contre cette Couronne se montre liée aux intérêts de l'Espagne — qui lui a donné de l'argent pour faire la guerre à la France et l'année dernière avait envoyé ses galères s'unir aux espagnoles pour empêcher le transport du sel à Casal — qu'à Gênes on publie toujours des satires insultant le roi, les domestiques de son envoyé, montrant ainsi sa haine contre les français, et Croissy exagérant, ses arguments, conclut que si la République ne change pas de conduite le roi la pulvérisera. Il ajouta aussi que par ce fait l'Italie n'a pas été troublée car le roi n'a puni que les génois. J'ai répondu que si la République eut réellement manqué de respect au roi personne ne la plaindrait, mais que l'action de ses magistrats pour punir les malfaiteurs étant connue, tout doute est dissipé qu'on puisse imputer au public les crimes de quelque particulier ; que l'armement n'avait d'autre but que la propre défense et non une force à donner ombrage à S. M. ; que bien moins encore, on pouvait penser à des nouveautés autres que pacifiques dans une République qui ne s'occupe que du commerce et de la paix, car du reste il est notoire que les génois ont beaucoup d'intérêts dans les pays de la Couronne. La Chaise m'a dit à son tour qu'il ne voyait pas que ce qui est arrivé à Gênes puisse avoir de l'influence sur la guerre contre les Turcs ; que le roi a voulu donner cours au ressentiment qu'il éprouvait, persuadé que bientôt sera conclue la paix entre les Couronnes, et qu'en agissant plus tard on aurait dit qu'il voulait recommencer la guerre. Il espère que les génois à l'avenir se conduiront mieux envers S. M., d'autant plus qu'ils doivent réfléchir que, il n'y a pas longtemps, cette ville a profité du mauvais état où se trouvait la France pour s'affranchir de sa domination ».

in discorso delle note pendenze tra cotesta e questa Corte, nella forma che hanno fatto in tutte le altre congiunture, nelle quali io hà havuto qui da parlare di qualche negotio in nome di N. S.; il che è molto verisimile si faccia à fin di farmi capire l'obice che queste pongono agli effetti, che per altro haverebbono gli offitii di Sua Santità appresso il Re. Il Padre la Chaise si contenne in termini più rimessi nell' esaggeratione del danno, che patiscono tante Diocesi senza Vescovi, e del gran bene che potrebbe risultare alla Christianità dalla buona corrispondenza fra il Signore ed il Re, il quale particolarmente seguendo l'aggiustamento che si spera fra le Corone potrebbe disporsi in consideratione della S. S. a defendere con le sue Armi la causa comune. Ma il Sig[r] di Croissy si diffuse più ampiamente, e con calore in doglianze della durezza, com' egli disse di S. B. in dar mano à qualche temperamento valendole a stabilire questa buona unione, che come di benefitio rilevantissimo alla Chiesa, deve essere à cuore d'un Pontefice così zelante con aggiungere che la ripugnanza di S. S. et il poco conto, che mostra di fare de disordini che giornalmente s'accrescono nel Regno per la vacanza di tanti Vescovati, e l'aversione che palesa nelle occorrenze alle sodisfactioni del Re con levare a S. M. ogni speranza di buona intelligenza, lo mettono ancora in obligo di pensare a provedere come meglio potrà, accennandomi qualche cosa, che nella futura Assemblea del Clero, che dovrà tenersi in principio dell' anno, che viene, si sarebbe facilmente questa Corte prevalsa dell' opportunità di trattarne. Io risposi all' uno, et all' altro ne termini, ne quali ho fatto l'altre volte, con porre loro in consideratione che le male sodisfationi del Re se pure non ne ha alcuna, non derivano da N. S. che ha tutta la sua mira intenta à corrispondere alle parti che sono proprie del suo offitio : che questo medesimo le fa bramare la buona intelligenza e fare dal canto suo tutto quello che può per dimostrare à S. M. un sincero paterno affetto, al quale deve ancora attribuirsi il riguardo alle convenienze della coscienza propria, e di quella del Re, in quelle cose, nelle quali la S. S. trova di non poter secondare le inclinazioni Regie, mosse talvolta da non rette informationi. Ma quando si toccano queste corde, per molto che io dica, poco è il profitto, che ne ritraggo, che ancora più che della sostanza delle cose, si dolgono della repugnanza di Sua Santità à dar orecchio a qualche temperamento poichè loro pare, che si voglia fare come si suol dire passare il Re per la trafila e non havere alcun riguardo ai suoi impegni alle sue convenienze, et alle sue sodisfationi, non arrivandosi qui a distinguere la differenza che v'è tra la Santa Sede, et i Principi del secolo, e tra la causa di Dio e quella degli

huomini, et a comprendere, che nel caso nostro il cedere con un' aperta sommissione alle ragioni della Chiesa, sarebbe altrettanto glorioso al Re, quanto egli si reputa gli sia di sostenere il puntiglio, et essere superiore agli altri negli affari temporali : onde sicome gli accennati sentimenti di questa Corte sono apparsi pregiudiciali a quasi tutti gli affari, che io ho havuti da trattare, così dubito molto che seguendo l'aggiustamento fra le Corone possano esser valevoli ad impedire che se ne raccolga tutto quel frutto che si potrebbe sperare in benefitio della Christianità, et io l'avviso semplicemente à V. E. acciochè le sia noto quanto si persista qui in tali doglianze, e per sodisfare al debito, che mi corre di ragguagliarnela.

Le 13, Bonvisi transmet le projet que l'empereur a fait traduire pour lui, et qu'il envoie à Ratisbonne ; V. Em. y verra les dispositions pour la trêve, mais je crains qu'il soit trop tard » (1).

(1) Ex Germanico translatam Proiectum decreti Commissionis Caesareae pro comitiis : Ratisbonensibus 8 iunii 1684.

Meminerint adhuc praesentes electorum, principum et statuum celebres consiliarii, legati et deputati, quatenus a Commissione Caesarea iis nunc modo sub 23 praeteriti mensis maij, mala consequentia obsidionis Luxemburgensis a Corona Galliae avide susceptae repraesentata fuit, casu quo illa nude negligeretur, eo usque dissimulando, ut hicce locus, cuius tanquam praecipui antemuralis non solum circuli Burgundici, verum et totius Imperii summe interest, in manus extraneas praesertim autem tam potentis vicini caderet.

Siquidem vero interea notitia advenit, quatenus dicta obsidia omni violentia in dies magis prosequatur, et hoc fortalitium tam magni momenti defectu prompti succursus nimis periculose angustietur per hoc Burgundicus a caeteris Imperii circulis resecaretur, diversique electores, principes et status Imperii una cum suis praecipuis ditionibus Galliae discretioni, et dispositioni exponerentur, verum et fundamentalia Imperii infringerentur : S. C. Maiestas vigore sui supremi offitii Caesarei, et tenore iuratae capitulationis electivae non poterat, nec debuerat ulterius differre sollicite et paterne reflectere, qualiter memorato fortalitio Luxemburgense et consequenter eius provinciae (: quae non solum tanquam Burgundico circulo incorporatum, verum et de se ipsa antiquum et praecipuum S. R. I. membrum consideranda sit :) uti et periclitanti una Germanicae patriae possibiliter suffulciendum foret. Quare clementíssime decrevit, cum = et penes suos sublimes confoederatos in = et extra Imperium dicto loco omnibus,

Le 19, Ranuzzi mande trois lettres ; dans la première il

---

quas Omnipotens Protector iustae causae concesserit, viribus in auxilium venire.

Volebat proinde de supremo Caesareo offitio, et potestate, universos S.R.I. electores, principes et status adhortatos esse, ut status, totusque Orbis Christianus advertat Suam Mtem Caesaream (: licet se obligatam inveniat extrema quaeque pro liberatione Luxemburgensi cum suis sublimibus confoederatis adhibendi, nec non hunc in finem universos Imperii status enixe adhortandi :) in tot viis, ac modis uti hactenus, ita etiam nil unquam omisisse, quod pro pacifico repulsu Galliae in dies crescentis violentiae conducere posset. Igitur Clementissime, paterneque declararet, singulariter autem ob considerata consilia plurium S. R. I. electorum, principum et statuum, maxime tamen intuitu Christianitatis in necessitate constitutae, se tanquam pacificum, et christianum monarcham, armistitium cum Rege Xmo (: in quantum hoc sui supremum concernit locum :) ad decem annos non recusare, et quidem eum in modum, pro uti nomine altememorati Regis tam in praesentibus Imperii comitiis, quam alibi per eius ministros proposita fuit. Ast dum uniformiter Sua Mtas Catholica profusionem sanguinis inter christianos cordicitus ponderando ut inaequalem finem se animose coniungant, huic membro in necessitate constituto, debitam opem tempestive praestent, et per hoc imminens eorum propriae conservationi periculum Leonino, ut antiquitus, animo Germanico antevertant, dummodo non universi incrementum Galliae Coronae taliter expectare velint, qua finaliter pro conservatione Germanae libertatis, imo usque in liberam electionis Romani diadematis, media prae manibus adhuc existentia magis, magisque infirmari possent ; meminisse tametsi suam Maiestatem Caesaream perspicaciter eorum, quae in simili casu decreta executionis imperialis continent ; siquidem vero ista necessiantem hanc necessitatem (: considerando dolendam, et tam in circulorum, quam totius Imperii comitiis notoriam tarditatem :) iam dum ob morae periculum non attingant, ideo animosam resolutionem in arena captandam, et possibili celeritate exequendam fore.

Ut et S. R. I. electores, principes et status, illa m potius contra hostem hereditarium hoc rerum statu applicatum, suasque vires illuc adhibitas summe desideraret : igitur dum ad crebras Suae Sanctitatis adhortationes communi Christianitatis quieti taliter reflecteret, ex eo S. Mtas Caesa se de pacifica eius intentione sat superque informatam, securamque inveniret, Sua Mtas Caesa polliceretur non minus alte memoratam S. R. Mtem eo commoturam, qua ad idem tempus decem annorum, et quidem sub alternativa a praefata S. Mte Xmà 17 novembris Hagae Comitis oblata (: qualiter ea per illud in associatione tum temporis constitutorum confederatorum proiectum elucidata, et ad regiam Galliarum Mtem ab eorundem ministris

écrit : « j'ai remis au roi le bref visant Gênes (1), lui avouant la grande douleur de N. S., qui, constitué par Dieu chef de

---

transmissa fuit :) inducias armorum comiret, et consequenter (: dummodo obsidio Luxemburgensis cesset :) Curtracum et Dixmudum conditionibus antedictis Galiicae Coronae pendente armistitio relinqueret.

Desiderarct autem S. M. Caesa ab electoribus, principibus et statibus acceleratam deliberationem, quomodo durante armistitio statuum, plerumque in Imperio destitutorum, ac laesorum à coronis Galliae et Daniae, una et Sermi Ducis Lotharingiae, tanquam constatus protectionis participis apud S. R. I. porrecta memoralia observanda, necnon limites determinandi erunt, cum S. M. Caesa iuribus eorumdem neutiquam praeiudicare cogitaret.

Ast utpote tale armistitium decem annorum principaliter eo tendit, qua post eius conclusionem plenum pacis salubre opus quantocyus *(sic)* suscipiatur, et virtute Westphalicae et Neomagiensis restabiliatur, denique Orbis christianus in quietem contra inimicum hereditarium adaequatam ponatur. Ita et de se ipso subintelligi, quod per hoc a dispositione praefatorum pacis tractatuum cedendi nulla sit opinio, faciendo S. M. Caesa hanc ipsam declarationem cum ista expressa reservatione, nisi S. M. Xma in tesseram sui pro universa Christianitatis quiete saepius contestati zeli ab obsidione Luxemburgensi, aliisque attentatis hostilibus (: per quae alias optima Xtas in bellum cruentum involveretur, et de quo S. M. Caesa coram Deo, et bonis hominibus excusanda foret :) ex notoria sua generositate primitus desistere velit.

Et haec foret augustissimi Caesaris pro bono Imperii, totiusque Christianitatis citra praeiudicium opinata denique declaratio, clementissima spe nisus illam, prouti de animo sane paterno emanat, ita et a S. R. I. electoribus, principibus et statibus aequaliter suscipiendam, nec non patriotice secundandam esse : De super etiam S. M. Caesa eorum acceleratam, et salutiferam declarationem pro necessitate urgente clementissime expectans ecc.

(1) Le 17, Cybo lui avait annoncé que l'armée navale sous Gênes après les cinq heures accordées par le commandant pour les satisfactions demandées, commença le bombardement de la ville, y jetant beaucoup de bombes ; on continua ainsi jusqu'au 22, où il y eut trêve, durant laquelle on transmit à la ville de nouvelles propositions ; mais ayant eu un refus on continua les hostilités jusqu'au 28, jour en lequel l'armée est partie en laissant sa destination. S. S. en fut informée par l'archevêque qui lui a écrit la désolation de la ville et la dévastation d'églises et de monastères, dont les nonces se sont enfuies. « Le pape m'ordonna de prier l'ambassadeur d'écrire au commandant de suspendre jusqu'après avoir entendu les résolutions de S. M. S. Exc. a écrit mais trop tard, car l'armée était partie. J'espère que les démarches de N. S. auront influé sur l'esprit de S. M. »

l'Eglise, ne pouvait que mettre sous les yeux de S. M. les devoirs de la religion, en ces moments surtout où tous les princes sont en mouvement contre les Turcs ; que N. S. espère qu'un roi aussi puissant, auquel ont été concédées prudence et piété, ne voudra pas continuer la guerre. J'ai prié S. M. de désister à troubler la République et les génois, de les remettre dans sa grâce comme ils le désirent ; ajoutant aussi la demande que l'on fasse sortir de la Bastille l'envoyé génois. Le roi m'a répondu qu'il éprouvait un grand respect pour le bref ; que Gênes s'était conduite bien mal envers lui, mais que par égard aux bons offices de S. S., il recevrait les génois en grâce lorsqu'ils changeront de conduite et lui donneront des satisfactions convenables ; mais au sujet de ma demande S. M. dit qu'elle avait appris que la République avait mis à mort, même en imposant des tailles, plusieurs français sans fondement d'aucun crime mais uniquement par haine contre la nation et que, avant de décider, il voulait être certain de ces faits. Alors j'ai répondu que si à Gênes les français ont été poursuivis, cela doit avoir été l'effet d'une surexcitation populaire en voyant les maisons incendiées, et que peut-être il a été difficile aux magistrats de saisir les coupables au milieu de ces tumultes. Mais tout ce que j'ai pu dire est resté sans résultat, parce que le roi répliqua qu'il voulait recevoir la nouvelle positive si tout cela avait été toléré par l'autorité publique. J'ai demandé à S. M. de se contenter de la suspension d'actes hostiles contre la République, qui, depuis le départ de l'armée, se réduisent à la persécution des navires génois, et d'accorder du temps afin de pouvoir préparer les satisfactions à donner à S. M. J'en ai parlé aussi à Croissy mais sans effet, car on dit qu'il faut voir les faits et ne pas se contenter de paroles ; comme ont déjà fait les génois lorsqu'ils ont recouru au roi d'Angleterre. Enfin, conclut-il, il est évident que, pour arranger cette affaire, il faut que la République décide ce qu'elle croit plus opportun de faire » (1).

(1) Le 25 juillet, Cybo approuve ce qu'il a dit au roi, au sujet de Gênes,

Par la seconde, il informe qu'on a envoyé l'ordre d'arrêter tous les génois (1). On a déjà commencé ici, mais on veut que la mesure soit exécutée en même temps à Lyon, Marseille et ailleurs ; on doit séquestrer les effets des génois, parmi lesquels on dit qu'il y en a pour 1,800.000 fr. sur l'Hôtel de ville (2).

Dans la troisième il (3) avertit Cybo que, parlant au roi de

à son retour de Valenciennes. « Le pape désire que les bonnes intentions de S. M. pour l'acommodement avec la République puissent conduire à un résultat par l'entremise de l'envoyé ; on veut croire qu'il est déjà remis en liberté. » Et, le 5 août, il ajoute que la République n'a pas encore répondu à ce que N. S. lui a fait savoir ; on a appris que l'on discute la question afin de se décider.

(1) A la date du 15 mai, on avait publié de Turin un arrêt du roi, ordonnant de confisquer tout navire génois dans la Méditerranée et l'Océan, voulant empêcher le commerce que les génois font sur ces mers.

(2) Dans une feuille à part, à la même date, on lit : Ces jours-ci est parti pour le Canada un certain La Lale qui, dans ces dernières années, a fait la découverte d'un grand fleuve qui du Canada va se jeter dans la mer du Mexique vers l'extrême limite de la Floride. Le roi lui a donné deux vaisseaux, deux compagnies de soldats, un ingénieur, huit missionnaires; entre hommes et femmes ils sont au nombre de 500 et doivent fonder la colonie Colbert.

(3) Le 12, il avait mandé que Mellini l'informait qu'à ses démarches auprès de la Cour pour l'accord, on lui a répondu que l'on a remis à l'ambassadeur impérial l'acceptation de la réponse aux propositions du 5 novembre dr. Le très-chrétien, soit qu'il le sache par des dépêches interceptées au courrier impérial à Bayonne, ou autrement, a dit au card. Bonvisi qu'on s'est résolu alors que le temps était passé et que par surcroit on avait transmis l'acceptation à l'ambassadeur de l'empereur ; il est possible que le retard ait été provoqué par le très-chrétien, voulant occuper Luxembourg. Ayant averti l'internonce en Flandre qu'on avait chanté le Te Deum pour la conquête de cette place, et à son tour le prélat l'ayant dit au marquis de Grana, celui-ci me fit prier de faire savoir la nouvelle à Mellini, afin qu'il obtienne l'accord même avec la cession de Luxembourg du moment qu'il est déjà entre les mains des Français. « Ayant besoin d'un passeport pour le courrier extraordinaire que j'envoyais à Madrid pour Mellini, j'ai prié Croissy de me le livrer ; mais il n'a été donné que la veille de ma rentrée à Paris, et le ministre même a déclaré qu'il se réservait de m'en donner l'explication. Je crois que la raison fut que l'on voulait attendre la confirmation de la nouvelle ; et on a annoncé la conquête de Luxembourg avant qu'elle fût

l'accord pour la trêve, « S.M. resta ferme dans ses déclarations précédentes, et ajouta que dans mon voyage j'ai dû voir ses troupes et que tout est en ordre pour continuer la guerre. » Aujourd'hui expire le dernier délai touchant la neutralité de la Hollande ; ici on espère qu'elle se déclarera pour la neutralité, car on sait que le prince d'Orange, qui l'a combattue ces jours ci, parla avec l'envoyé de France des intérêts de sa principauté et de ses biens dans la Franche Comté ; et si la

---

réelle, mais je suis justifié du chant du Te Deum à la présence du roi. » Et, à son tour, le 15, Mellini avait mandé à Cybo :

Questo Sig^r Ambasciatore dell' Imp^re con tutto secreto mi confidò li giorni passati, che coll'ultime lettere confidentiali tenute dal Sig^r Imp^re, gli veniva ordinato di convitare S. M^tà Catt^ca ad entrare nella triplice lega sacra contro il Turco, e di premerla, perche si aggiustasse con la Francia come potesse, ò con trattato, ò con tregua, con mostrare di venire astretto dall' istesso Sig^r Imp^re à soggettarsi ad ogni aggiustamento, e di sacrificare le sue particolari convenienze per le più importanti del ben comune della Christianità, e per la depressione Ottomana, e per la maggior sicurezza dell' Imperio Catt^co, e dell' Augustissima Casa : Mi hà poi detto S. Ecc^za che di già haveva passati gli offitii col Rè, et altri ministri, e che sì bene li haveva trovati duri per non voler cedere Luxemburgo, e perche suppongono che quando questo resti occupato dalle presenti armi Francesi, non vi possa più essere forma di aggiustarsi ; non ostante non disperava di poterli ridurre con la continuatione delle sue premure, e passando questo trattato in tutta confidenza per essere interesse domestico delle due Case, mi hà incaricato S. Ecc^za il non darmene per inteso in niun modo, e che solo potevo io continuare gli offitii generali per la pace, ò per la tregua uniformandomi col Sig^r Ambasciatore di Venetia, il quale per ordine havuto dalla sua Rep^ca col corriero straordinario hà già passati efficaci uffitii anco per scritto, accioche S. M^tà Catt^ca contribuisca in facilitare la pace, o tregua per poter poi aiutare con le sue forze le Rep^ca già tanto impegnata per la causa publica della Christianità, e per la privata della Casa d'Austria, mediante la lega stabilita col Sig^r Imp^re, e col Rè di Polonia, della quale diede parte in forma : prima però di presentare l'offitio volse farmelo leggere per sentire il mio parere, usando meco detta partialissima confidenza in tutto che và operando. Tuttavia non è stato risposte nè à detti Sig^ri Ambasciatori, nè à me sopra gli ultimi, e nuovi offitii passati ; di ciò che seguirà non lascerò di dar minuto conto à V. E., e continuerò à premere per me stesso, e far premare à detti Sig^ri Ambasciatori per loro medesimi, accioche si facilitino le dispositioni per la perfettione d'un opera così santa, e cosi necessaria.

Hollande y consent, le catholique aura un mois et demi pour accepter les propositions de la France du 29 avril d[r].

Le 21, Muzio informe que jusqu'à présent on n'entend pas dire que la France fasse des démarches pour intéresser la Cour contre Milan et les Génois ; si l'ambassadeur en a reçu l'ordre il ne saurait à qui s'adresser, car le duc est à Verceil et Madame ne s'en occupe plus ni le duc ne lui en parle: on ne peut pas exprimer combien le fils a d'antipathie pour sa mère, tandis que la duchesse aime sincèrement sa belle-mère (1).

Le 25, Cybo répond à Ranuzzi : (2) « V. S. a été prudente en parlant de la nouvelle reçue de la Hollande que, à la Haye, on négocie l'accord, que la Cour y est disposée et que l'empereur accepte à condition qu'il soit général et que rien ne soit arrêté en particulier comme elle le saura de Bonvisi. S. S. trouve que la période d'un mois fixée par le roi est trop brève et espère qu'on en demandera la prolongation et qu'elle sera concédée ». Et, le même jour, il l'approuve d'avoir traité avec civilité l'ambassadeur d'Espagne ; d'avoir parlé au roi, à Croissy et au P. La Chaise au sujet du Jubilé, recommandant à leur piété d'assurer le repos public, afin que les fidèles implorent la bonté divine pour le bien de la chrétienté et la

(1) Et, le 1[er] juillet, il ajouté qu'on l'a averti que l'ambassadeur de France a reçu l'ordre de veiller sur ce que font les Génois et sur les traités qu'ils ont avec les Espagnols ; l'ambassadeur laisse aussi comprendre que la guerre pourrait bien avoir lieu en Italie ; que son roi n'est pas satisfait de la punition infligée aux Génois. On dit que dans le Dauphiné et dans le Lyonnais sont réunis 30,000 hom. ; ils ne peuvent être destinés seulement pour la Catalogne. Et, le 8, il dit qu'il ne voit faire aucun préparatif ; que l'on voudrait vivre en paix avec tous et même que l'on a fait passer beaucoup de blé aux Génois, quoique l'année ne soit pas très-bonne. Mais, le 20, Cybo lui écrit : « S. S. a été bien contente d'apprendre que jusqu'à présent on n'a rien fait pour engager la Cour à participer aux mouvements qu'on craint en Italie ; V. S. doit observer et en référer ».

(2) Le 26, le nonce écrit que Croissy lui a dit que, en outre des provinces de la Hollande, la Frise et Gröningue, celles d'Utrecht et d'Ourivel ont demandé à ce qu'il soit désisté à des actes hostiles dans les Pays-Bas, qui ont promis la neutralité si l'Espagne dans six semaines ne s'est pas accordée avec la France.

destruction de l'ennemi commun. « Mais les prières auraient plus de fruit si elles étaient accompagnées de la suspension d'armes, sans les incendies et les dévastations qui sont si douloureuses quoique faites contre les ordres du roi ; et V. S. doit travailler pour que l'on donne des ordres plus rigoureux ».

Le 26 (1) Ranuzzi écrit :

Martedi passato parlai nuovamente al S^r di Croissy sopra l'affare di Genova, per promovere quanto m'era possibile la sospenzione delle hostilità, affinchè gl'accidenti, che possono andar seguendo non intorbidino maggiormente le cose, e soministrino materia à render più difficile l'aggiustamento, et havendomi egli replicato qualche l'altra *(sic)* m'haveva detto, ch'il Rè non può sodisfarsi delle sole parole, se i Genovesi non giustificano il loro preteso buon desiderio col entrar in trattato. Io gli rimostrai l'impossibilità di fare ciò, se non si pone in libertà il ministro, com' altre volte gl' havevo detto, aggiungendo ch' il Rè non deve più havervi difficoltà, mentre s'è saputo certatamente, non havere quella Republica praticati gl'atti di risentimento contro la nazione Francese che si erano supposti ; e ch'il pretendere, che nel mentre questo vien ritenuto, la Repub^ca ne mandi un' altro, non sarebbe cosa ragionevole ne pratticabile. Mi disse che ne havrebbe parlato al Rè, ne havendomi fatto saper altro, son hoggi tornato à trovarlo per intender ciò ch'egli havesse riportato da S. M., e dopo havermi affermato, che quì s'hà rincontro, che non solo i nazionali Francesi non sono stati mal trattati, in Genova, ma anche con atti di molta humanità sono stati condotti in sicuro, m'hà detto, ch' il Rè è disposto à far porre in libertà il ministro suddetto, accioche possa seco trattarsi, ogni volta ch'io dia parola per lui, che non partirà da Parigi. Io gl'ho risposto che il partire, mentre v'è apertura all' aggiustamento non sarebbe confacevole all' interessi di quella Republica, e però probabilmente ne meno secondo la volontà d'essa, mà ch' io non posso entrare à darne parola, ne parermi convenevole l'esigerla dal ministro, che non può legarsi senza la permissione della Repub^ca. Hò fatto saper tutto quello che passa al suddetto ministro, acciò che ne sia informato, et intanto

(1) Le même jour, il informe que Saint-Olon ayant laissé à Gênes des meubles, que l'on dit de grande valeur, pour être transportés en France, un des lieutenants, avec la permission du roi, a séquestré l'argenterie et le mobilier de l'envoyé de Gênes, comme gage au cas où les effets de Saint-Olon seraient volés au jardin.

procurarò di superare le difficoltà che si fanno per vederlo libero, et in stato da poter intraprendere qualche cosa, poiche se bene S. M. s'è dichiarata anche per mezzo del suo ambasciatore all' Haya, che non hà havuto, ne hà alcun disegno di occupare la città di Genova, nondimeno per la quiete d'Italia par necessario di veder incaminato l'aggiustamento di quest' affare quanto più sollecitamente sarà possibile. Ch'è quanto posso riferire à V. Em^a^ in questo proposito. etc.

Et, le 3 juillet, il ajoute qu'ayant intercédé pour la mise en liberté de l'envoyé de Gênes, on lui a répété qu'il faut avoir la certitude qu'il ne s'enfuira pas. Demandant à Croissy s'il se contenterait que l'on traitât l'accord conjointement avec les Espagnols, S. Exc. répondit que Gênes (1) ayant

(1) Le 20, Cybo lui écrit :

Lundì sera fù questo Sr Ambasre all' udienza di N. Sre e gli rese una lettera del Rè risponsiva al Breve di S. Be sopra 'l successo di Genova. Ella è piena di filial rispetto verso S. Stà ; e quanto al negozio dice, che S. Mtà non hà usato il rigore contra quella Repca, se non dopo ch'erano riuscite inutili tutte le vie della dolcezza, usate per obligarli à dare alla Mtà S. sodisfazioni ragionevoli ; e di più, che S. Mtà non hà voluto attaccare alcuna piazza, ò paese dipendente dalla Pepca per far vedere à S. Be, e à tutta l'Italia, quanto S. Mtà sia lontana dal voler portare la guerra nel tempo che vorrebbe ristabilire la pace in tutta l'Europa ; per il qual motivo hà fatto dichiarare dal suo ambasciatore all' Haya, che S. Mtà vuole obligarsi di non attaccar la città di Genova, ne piazza, ò paese, che ne dipenda. Quanto poi al risentimento usato contro la medesima, dice S. Mtà, che se bene si riserba la libertà di farglielo tuttavia provare, se la Repca non cambia condotta ; nondimeno si contenta, che la medesima confidi à S. Be ciò che pretende di fare per sodisfazione di S. Mtà e ch'ella debba agli uffici, et interposizione della Stà S. il suo intiero ristabilimento nella sua real grazia, e la mancanza di tutte le ostilità, che li vascelli, e galere di S. Mtà potranno esercitare per mare contro tutto quello, che può appartenere à quello Stato.

Di tal tenore è la risposta di S. Mtà, la quale hà cagionato nel cuor paterno di N. Sre particolar consolazione per le replicate dichiarazioni, che vi sono, di non voler' attaccare nè la città di Genova, nè piazza, ò paese, che ne dipenda, nè portar quà la guerra. Quanto poi alle sodisfazioni pretese da S. Mtà per ricever nella sua primiera grazia la Repca medesima, S. Be che non hà notizia precisa dei sentimenti di essa, spedisce hora per intender quali siano in ordine à queste dichiarazioni fatte dalla

accepté que S. S. ou le roi d'Angleterre fit des propositions sans perdre de temps, car Gênes semble rester trop attachée à l'Espagne, cela pourrait donner lieu à de nouveaux désastres. On voit qu'ici on a intérêt à séparer les accords l'un de l'autre. « J'ai, écrit-il, averti de tout l'envoyé. On dit qu'à la demande de donner sa parole d'honneur de ne pas quitter Paris, Marini aurait répondu de ne pouvoir le faire sans ordres de la République car on lui avait écrit de partir en congé » (1). A cette date, Mellini annonce que l'envoyé génois est venu lui dire qu'il est urgent que tous les princes d'Italie se liguent afin de ne pas laisser réduire la République dans la misère et que c'est S.S. qui doit proposer cette ligue comme étant le prince qui a le plus d'autorité. « J'ai répondu que d'autres fois on avait déjà fait des démarches à ce sujet, mais que le pape, comme père, ne pouvait pas se déclarer contre aucune puissance catholique, pour ne pas compromettre l'indépendance qu'il doit maintenir vis-à-vis d'eux, que

---

M[tà] S.; e subito, che ne habbia notizia, saranno à V. S. Ill[ma] partecipati colla risposta di S. S[tà]; che tanto hà fatto sapere al S[re] ambasciatore.

Tratanto dovrà ella rappresentare al Rè il godimento sentito da S. B[e] per la filiale deferenza di S. M[tà] alle sue paterne preghiere; e nel significarle il sopradetto, procurar di sempre più addolcire l'animo reale per disporlo à tutte le facilità verso l'effettivo aggiustamento colla Rep[ca] in grazia della S[tà] S., e molto più del servizio universale di tutta la Christianità, e della causa publica, ai progressi della quale dovrebbero presentemente contribuire le applicazioni e le forze dei principi Cristiani, ecc.

(1) Le 17, il ajoute que l'on attend toujours les décisions de Madrid, mais que pour Gênes on avait l'ordre de faire savoir à l'envoyé que S. M. ne traitera plus l'accord, si auparavant on ne restitue les effets saisis aux français et si l'on n'indemnise ceux qui ont souffert; qu'on l'avertit afin que la République puisse prendre ses mesures et fixer le mode de conduite. Relativement au consul de France retenu en prison à Gênes, Croissy s'exprime de manière à faire comprendre que l'on voit avec déplaisir que la République montre de vouloir traiter d'égal à égal avec le roi; « mais j'ai fait observer qu'il fallait pardonner aux génois car ils sont dans une grande inquiétude à la suite des faits » (a).

(a) Dans un avis de Paris de ce jour on lit que le roi a retiré la prohibition visant le port des costumes avec broderie d'or et d'argent.

seulement il pouvait travailler à ramener la paix en aplanissant les différends. J'ai rappelé les démarches auprès du très-chrétien en faveur de Gênes et fait comprendre que le pape devait se borner à cela afin de ne pas l'exaspérer. L'envoyé répliqua que tout cela était bon, mais que le meilleur moyen pour arriver à la paix c'était la ligue, qui ne pouvait s'effectuer que par l'initiative de S. S. J'ai dit que j'avais l'ordre de ne plus parler de ligue, concluant que Gênes étant proche de Rome, la République pouvait s'y adresser directement ».

Le 4, Bonvisi écrit à Cybo :

L'Inviato di Francia fece hieri gran premura di esser dà mè, et io volsi riceverlo, non ostanti i miei gravi dolori, per pigliar l'occasione di parlarli seriamente delle materie correnti, come feci con estrema libertà, che fù sommamente gradita (1). Egli mi disse di non esser informato à pieno dell'intenzioni del suo Rè, mà che sentendo dà mè, che la principal difficultà per la tregua consisteva nel credersi che l'Italia fosse esclusa dalla sicurezza, e particolarmente Genova, voleva sperare che il suo Rè si renderebbe alle efficaci e paterne istanze di

(1) Le 20, Cybo lui répond :

Non men efficace, che opportuno è stato il discorso tenuto da V. E. con cotesto Sr Inviato di Francia in ordine à gl'affari publici. Per quel che riguarda il negozio di Genova, che tanto relieva per la quiete, e sicurezza d'Italia ; il Rè Xmo rispondendo al Breve pontificio, dice, che S. Mtà non hà voluto attaccare alcuna piazza, ò paese dipendente dalla Repubblica, per far vedere à S. B., et à tutta Italia, quanto la Mtà S. sia lontana dal voler portar la guerra nel tempo che vorrebbe ristabilir la pace in tutta l'Europa : per il qual motivo hà fatto dichiarare dal suo ambasciatore all' Haya, che S. Mtà vuole obligarsi di non attaccar la città di Genova nè piazza ò paese, che ne dipenda. Aggiugnendo però che si riserba la libertà di continuare il suo risentimento contro la Repubblica, ove questa non le dia ragionevoli sodisfazioni, contentandosi, che intorno à queste la Repubblica medesima confidi à S. B. quel che voglia fare : onde S. Stà, che non hà precisa notitia de' sentimenti di essa, spedisce per intenderli e participarli poi a Monsr Nunzio Ranuccio : Ciò comunico a V. E. per tutto quel che una tal notitia possa valerle, mentre ella con indefesso studio procura di unir tutti gl'aiuti per il servizio della causa pubblica. Non s'è lasciato mai, ne hoggi si lascia d'incaricar Mr No, in Polonia, che stimoli efficacemente quel Rè ad uscire in campagna ; e si vuol credere, che S. Mtà hora vi sia perche havea data speranza à Monsr No di trovarsi sotto il padiglione à X del corrente. ecc.

S. Stà, purchè la Republica di Genova facesse qualche humiliatione verso il Rè, et io rispuosi che sè questo dovesse consistere nel mandar un'ambascieria ; quei SSri forse si ci *(sic)* ridurebbero, mà se l'humiliationi dovessero esser pregiudiziali alla loro libertà, et alla loro sicurezza, credevo che più tosto vorebberro arrischiar tutto. Mi assicurava l'Inviato replicatamente della buona intenzione di S. M. par la quiete, et io, rispuosi, che bisognava dimostrarla con i fatti. Venendo all' esplicita promessa, che assicurasse l'Italia, et egli più volte mi disse che sperava doversi concedere all'istanze di S. Stà, mà che per i moti del Nort S. M. non potrebbe fare esplicite promesse, perchè quei prencipi dependevano dà lui. Replicai che quando la tregua comprendesse l'Italia, poco sarebbe importato che nel Nort continuassero i moti perchè le forze erano bilanciate, mà che l'invasione dell' Italia impediva i progressi della lega contro il Turco, e non era decoroso per il Rè Christianissimo che ciò seguisse, et appoggiai con fortissime ragioni i miei sentimenti, et egli mai dissenti, anzi sempre accrebbe le mie speranze, onde stimerei bene che S. Stà calcasse la mano con reiterate esortazioni, sapendo che gli Spagnuoli se vedranno assicurata l'Italia, consentiranno à tutto e l'Imperatore desidera vivamente la tregua per havere i soccorsi dell' Imperio, che saranno abondantissimi È ancora necessario spingere il Rè di Polonia à vigorose operazioni, perchè come V. E. haverà veduto dalla copia, che hieri mandai, degl'ordini dati al Sigr Carde Pio, qui si teme che il Rè voglia operare lentamente, e che consapevoli di ciò i Turchi con le corrispondenze, che il Tekeli hà in Polonia, voglino fare verso questa parte tutti gli storzi, e però è necessario il solito vigore pontificio, tanto in Francia (1), quanto in Polonia etc. etc.

(1) Le 11, il ajoute : « l'envoyé de France est revenu me faire visite et s'est mis de suite à parler d'affaires, demandant ce qu'on décidait touchant la trêve ; j'ai répondu qu'on l'accepterait comme la propose le très-chrétien, si elle est universelle et comprenne l'Italie, laissant tout en l'état où il se trouve et que probablement l'empereur obtiendrait l'acceptation des Espagnols, y comprise la cession de Luxembourg en échange de l'alternative. Le ministre dit qu'il n'est pas informé de la volonté absolue du roi, d'autant plus que S. M. s'est vengée de ce qu'a fait Gênes, mais que quelqu'autre démarche de la part de la République eut été nécessaire. J'ai répondu que celle-ci pouvait envoyer une ambassade pour justifier ce qui s'est passé, mais non accorder des restrictions visant sa liberté, car plutôt que de céder elle préfèrera se perdre entièrement. Quant aux affaires du Nord, j'ai dit que le roi pouvait aider ses alliés sans passer par l'Allema-

P. S. L'Inviato di Francia nega assolutamente la demolizione delle muraglie di Treveri, mà bensì che si siano atterrate tutte l'altre fortificazioni. Temo che le pendenze del Nort difficultino i Trattati, quand' anche s'assicurasse l'Italia, per qualche cenno datomene dal Cancelliero di Corte ; mà nondimeno mi anderò aiutando.

Le 8, Jacobelli informe que l'ambassadeur césarien l'a fait appeler et en confidence lui a dit qu'à sa Cour on est inquiet à propos du rapprochement du roi de Pologne avec la France que l'on veut faire par l'intermédiaire de S. S. ; sachant que le roi en a fait prier le pape par son envoyé à Rome et que S. S. a donné des instructions dans ce sens à Mgr Ranuzzi. S. Exc. m'a dit que cette union ne pouvait créer que des désagréments et amener la dissolution de la ligue, parce que la France ayant à Varsovie le marquis de Béthunes, celui-ci fera son possible auprès des membres de la Diète pour la troubler. Et il ajouta que par les derniers courriers de Paris on a la certitude d'une alliance de la France avec les Turcs, et malgré que le cardinal Pio fut chargé d'en parler au pape on lui avait ordonné de m'en parler aussi » (1).

Le 10, Ranuzzi annonce que l'on a remis à la Cour le traité avec les Etats Généraux ; et que l'ambassadeur de Hollande a

gne, mais par la voie de mer. L'envoyé fit ensuite une objection touchant la durée de la trêve, mais je lui ai fait observer que Ranuzzi avait écrit qu'il n'y aurait pas de difficulté pour qu'elle fût de 10 ans, et que l'on pourrait arriver à un moyen terme. Plus tard vint me voir le chancelier de la Cour, je lui dis tout et l'empereur, l'ayant appris, m'approuva et me laissa arbitre de continuer ; j'ai, par conséquent, mandé mon auditeur chez l'envoyé pour l'informer : qu'ayant parlé avec les ministres, je pouvais mieux le rassurer sur les dispositions ; il vint en personne m'exprimer son contentement et il promit d'en écrire à Paris et à Ratisbonne, ajoutant qu'à propos de la tranquillité de l'Italie il espérait que S. S. en aurait pleine satisfaction ».

(1) Le 15, Cybo répond que l'on ne pouvait pas empêcher la réconciliation du roi de Pologne avec la France ; tandis que la ligue oblige à continuer la guerre, on laisse pleine liberté dans toutes les autres affaires. Malgré cela, le roi, par la bouche de son envoyé, a donné l'assurance de vouloir rester fidèle à la ligue jusqu'à l'extrême, de manière qu'il n'y a pas à douter qu'il la soutiendra, car il a engagé, non moins que son honneur, sa conscience.

écrit à son collègue à Madrid pour qu'il fasse le possible afin que le catholique l'accepte. (Le traité portait la date du 29 juin) (1).

Le 13, Mellini écrit à Cybo :

Non potea il corriere spedito da V. E. a Mons. Ranucci tornar costà così presto, mentre da quel Ministro Apostolico fu spedito a me, e fu astretto a trattenersi in Baiona per l'accidente che accennai a V. E. colle mie precedenti. L'armata di Francia, che partì da Genova, venne ne' mari di Catalogna, dove tuttavia si ritrova, havendo preso Cadaches, e disegnando la conquista di Rosas. Quanto alla Tregua ho finalmente a forza d'importunità ricavata la risposta, che viene in copia, la quale dimostra tuttavia gli animi alterati ; ma essendo nel tempo istesso giunta per corrieri straordinarij di Francia, e di Fiandra la notizia d'essersi risoluta nell' Haya la Tregua di 20 anni, con darsi dal Cristianissimo alla Spagna sei settimane di tempo per dichiarare se concorra, o nò nella concluzione di essa, voglio credere che in fine sia per riconoscersi la convenienza d'abbracciarla, la quale io non mancherò d'inculcare colla replica a tal Biglietto, rimostrando quanto sia per trovare strano Sua Santità che si dica ch'ella non tratta di mettere alla ragione il cristianissimo, quando sin ora ha impiegati tutti gli sforzi maggiori de' suoi paterni uffici a questo fine ; ma qui si vorrebbono leghe, e scommuniche.

La Piazza di Lussemburgo si stima di molta importanza, e dà gran fastidio ; ad ogni modo non importa tanto alla Spagna, quanto all' Imperio, e per ciò la sua perdita non farà probabilmente esser qui insuperabili le difficoltà. Non si sa però, se per parte dell' Imperatore e dell' Imperio siasi tuttavia concorso in detta Tregua, e di là sola-

---

(1) Le 3, il informait Cybo que Bonvisi lui avait transmis la copie d'une lettre à S. Em., du 13 juin, rapportant sa conversation avec l'envoyé du très-chrétien à qui il demandait si son roi accepterait la trêve dans ces conditions : le catholique cédant Luxembourg avec Beaumont et Bouvines, et la France restituant Courtray et Dixmunda ; qu'il répondit affirmativement au cardinal mais qu'il fallait se décider bien vite. Et, le 9, que de Cologne on annonce que le 4 est arrivé à Bonn un envoyé impérial pour exhorter S. A. à s'unir aux autres princes à la défense de l'empire contre la France, disant toutefois que l'empereur consent à conclure une trêve de dix ans et même plus pour avoir la paix, espérant que l'Espagne aussi y adhèrera. Le 16, il ajoute que l'armée de Bavière s'unit à celle du Cercle de Franconie, de Saxe et de Souabe et attend l'ordre de marcher.

mente potrebbono nascere le ripugnanze maggiori, ancora che nelle circonstanze dell' occupazioni, nelle quali l'Imperatore si trova, si possa credere, che stimerà convenirgli di chiuder gl'occhi à pregiudizii minori per assicurarsi a la ricuperazione dell' Ungheria.

Mi servirò della notizia della nuova rimessa fatta da S. S. d'altri 100 mila fiorini in Polonia, benchè la risoluzione delle Decime sin ora sia stata molto tenue per rappresentar qui la soprabbondante generosità, et applicazione della S. S. in pro della publica causa. Et etc. (1).

Le 15, Jacobelli informe Cybo :

Il Residente in Milano avvisa in publico non esservi più dubbio, che il Sig[r] Duca di Mantova habbia accordato al Rè di Francia di ricevere in Mantova il presidio Francese con la promessa del Rè di sostenere al figliolo naturale di S. A. la succesione in quel Ducato. Che di Spagna erano venuti ordini al Governatore di Milano di sottoscrivere la Lega con Genovesi; et insieme gli sia stato ordinato di fare un staccamento di un corpo di quelle militie, che hora vi sono nello stato di Milano per mandarle in Catalogna, considerandosi che per il bisogno di ciò che potesse succedere contro Genovesi, sarebbero stati sufficienti le truppe, che sarebbero restate, mentre tutti gli altri principi d'Italia si dovevano unire per sostenere la libertà della Rep[ca] di Genova quando questa fosse stata attaccata dal Rè di Francia, mà che quest' ordine non solo non sia per eseguirsi dal Sig[r] Governatore, mà che sapeva che S. E. rispediva con rimostrare la necessità di accrescere non che diminuire

(1) Et, le même jour, il ajoute :

Nell' udienza ch'ebbi dà S. M. le rappresentai gl'uffici premurosissimi, che Sua Beatitudine havea passati col Re Cristianissimo sopra l'affare di Genova, e che la Santità Sua stava tutta applicata a procurar di rimovere da ogni parte l'occasione di veder più oltre inquietata la cristianità, non solo per liberarla dalle turbolenze, e discordie intestine, ma ancora per promuovere le convenienze della medesima sù gli avantaggi del nemico commune in una congiontura sì propizia di ridur quel Tiranno a non poterle più nuocere. Che si doveva gradire, e corrispondere a questa zelante applicazione della Santità Sua, massime che molto importava agli stessi interessi Austriaci che non si lasciassero cader in vano tanti, e sì religiosi sforzi di Sua Santità ; onde convenire che vi facessero le più mature riflessioni, e che si pigliassero presto i dovuti stabilimenti. Di questo tenore parlai pure al Sig. Marchese d'Astorga, et ad altri Ministri. Si sono tenuti varii consigli ordinarii, e straordinarii, ma sinora senza risoluzione. Et etc.

le truppe nello stato di Milano per le voci che corrono, che siano per calare nel Monferrato 20,000 Francesi, e per la poca apparenza che gli altri principi d'Italia siano per unirsi alla difesa di Genova.

Avvisa ancora che il Rè di Francia habbia fatto intendere al Sig^r Duca di Modena di non proseguire il trattato del suo matrimonio con la Principessa di Neoburgo, non approvando egli tale accasamento, e che sarà sua cura di dargli moglie di qualità, e di sodisfatione.

Le 24, Ranuzzi écrit : « hier, est arrivé de Madrid un courrier envoyé par l'ambassadeur césarien à l'empereur, porteur aussi de lettres du card. Mellini et du ministre impérial pour lui notifier que l'Espagne remet à l'arbitrage de l'empereur la solution de la question, pourvu que la trêve fut générale, y compris les coalisés et Gênes, et le priant d'en transmettre un pli au marquis de Grana ; ce qu'il fit, en envoyant un de ses domestiques à Bruxelles. J'ai informé de tout l'envoyé de Gênes, afin qu'il engage la République à travailler pour la conclusion d'un accord ; mais il m'a répondu, comme autrefois, qu'il n'avait aucun ordre et ne croyait pas que la République consentirait à traiter sans que, d'abord, il fût mis en liberté. Lui ayant fait comprendre qu'en envoyant un courrier il pourrait se procurer l'ordre, il répliqua que, de l'endroit où il se trouvait (la Bastille), il ne pouvait rien faire ni mander personne. Je lui ai fait dire que désormais le roi était engagé ; qu'il était nécessaire de se décider, le priant pour mon compte de réfléchir, mais il n'a rien voulu entendre. On est revenu à la charge, lui faisant considérer la prudence avec laquelle agissent des princes plus puissants que la République ; qu'il ne fallait pas seulement penser à la justice mais suivre ce que conseille la prudence. On a fini par le persuader à écrire à la République afin qu'elle fasse ses propositions ».

Le 26, l'abbé Tanara écrit de Bruxelles : « le gouverneur a reçu de son frère, ambassadeur impérial à Madrid, une lettre l'avertissant que le catholique accepte la trêve proposée par la France et signée par les Provinces Unies, à la condition que la trêve soit générale, comprenne Gênes et toute l'Italie, en outre de l'Allemagne et de la Suède. On espère arriver à une

conclusion, parce que l'on écrit de Ratisbonne que l'électeur de Brandebourg, d'accord avec les ministres impériaux, insiste avec vigueur pour que l'Italie et la Suède puissent rester tranquilles » (1).

Le 27, Mellini écrit à Cybo :

Ancorche io mi persuada che poco prima ò dopo l'arrivo di questa havevà S. B[ne] l'avviso tanto desiderato dell' aggiustamento frà le due corone, nondimeno per compire con le mie obligationi, e per ogni casoche occorresse devo partecipare à V. E. le notitie da mè secretamente sapute, oltre quelle avvisate in piano ; e sono ; l'essersi qui risoluto d'accettare la Tregua de 20 anni concertata dalli Olandesi, con fare apparire però, che prima di haver saputo detto concerto, era stato data nova, et ampla plenipotenza al Sig[r] Imperatore di concluderla à suo gusto, e nel miglior modo che potesse, e si spedi per tale effetto à i *16* del corrente un straordinario à Cesare con informarlo di tutti i loro sentimenti e con insinuarli, che per aderire à i suoi, dimostrati sempre inclinati à qualsivoglia aggiustamento, aderivano à quello che S. M[tà] Cesarea stabilisse e che per non far conoscere che l'Olanda fusse la legislatrice, saria bene che egli integro nella Dieta di Ratisbona, ò nel Congresso dell' Haya, il ministro Cesareo facesse la propositione di accettare la progettata tregua dalla Francia, con la formatione di un nuovo trattato, e delle sue capitolationi, con l'inclusione specifica di Genova, e del resto dell' Italia, e che in ogni caso di ostinata contradizzione della Francia sopra le dette Capitolationi si credeva necessario far della necessità virtù, pigliando quelle che se le volesse dare par poter respirare almeno qualche poco nelle presenti angustie, supponendosi, che anco con le parole, e termini generali, e con il preambolo esteso dalla Francia di dar la quiete all' Europa, venga compresa, e Genova, e l'Italia, perche se venissero queste infestate, nè l'Europa goderebbe la quiete offerta, e promessa, nè la Tregua sarebbe universale, secondo che si è supposta. In oltre è stato qui scritto dall' Ambasciatore di Spagna residente in Inghilterra, che quel Rè gl'haveva detto, che pigliaria sopra di sè la garantia speciale di Genova, e la Generale della Tregua universale, onde con questa sicurezza sudetta ; altri motivi,

(1) Le 13 août, Cybo engage Mellini à continuer ses démarches auprès de la Cour, pour la décider à accepter la paix ; « N.S. ne se lassera pas de prier Dieu pour qu'il inspire au roi les décisions qui peuvent le mieux tourner au bénéfice des Etats de S. M. et de la chrétienté ».

hanno creduto qui convenire abbracciare la Tregua nel modo che si potrà havere, ancorche in essa resistesse la Francia di specificare Genova. Il dubbio che si haveva se l'Imperatore si fosse potuto mutare dopo la perdita di Luxemburgo, resta già svanito con l'arrivo di un straordinario spedito da S. M^{tà} Cesarea al Marchese di Grana, e da questo, quà havendo rimostrato S. M. C. che nonostante detta perdita, conveniva per necessità di accommodarsi, e di abbracciare ogni partito conseguire la Tregua, et havendo avvisato anco il detto Marchese di Grana, che in conformita delle precedenti instruzzioni, che teneva in caso di veder vacillanti, ò alienati gl'Olandesi, haveva già scritto al Sig^{r} Imperatore, che si pigliasse ogni arbitrio per concludere subito quella Tregua che li paresse, dandoli ad intendere di haver la piena facolta per darla à S. M^{tà} Cesarea. Si stima che detto Signor Imperatore possa haver ettettuato il novo trattato anco prima di esserli gionto il sudetto corriero straordinario, per il credito che poteva dare à detto Marchese, e non lasciare avvicinarsi il breve termine delle sei settimane prescritte, per non mostrare di soccombere al solo fatto dalli Olandesi. Non mettendosi dunque qui in dubbio il compimento di detta Tregua, ò in un modo, ò nell' altro, quando dalla Francia non si renda per solo voler la guerra, mi pare di poter anticipare à S. B^{ne} et à V. E. le mie Umilissime congratulationi, le quali rinoverò à miglior tempo, pregando in tanto Dio per il compimento di queste, e di quei santi e felici progressi tanto bramati dalla S^{tà} Sua e da me'.

Avvisa ancora il Sig^{r} Imperatore con il sudetto Corriero che haveva gradita la risposta datali da questa M^{tà} sopra il matrimonio dell' arciduchessa con l'Elettor di Baviera, il quale insinua di non voler ultimare per adesso per lasciar passare questa campagna, e per tenere tanto più impegnato nelle sue assitenze il detto Elettore ; e per ultimo dà parte della vittoria ottenuto dal Sig^{r} Duca di Lorena nella sua prima uscita, con la speranza di continovare simili avvisi, tanto più so potrà essere assistito con le armi ausiliari dell' Imperio, e dalli aiuti di questa corona nel caso della mancanza della guerra di Fiandra.Tutte le sudette notitie le hò havute in somma confidenza da alcuni miei particolari anici (sic) ben' informata per essersi imposto secreto à tutti, et osservato questo specialmente dal Sig^{r} Ambasciatore dell' Imperatore, dal quale non hò saputo cosa alcuna, non havendocela ne meno domandata, per non esporlo à negarmela, ò à contravenire li ordini che potesse tenere.

Le 29, Jacobelli annonce que le Sénat a été très-ému à la nouvelle que le duc de Mantoue a expédié une personne en

France pour négocier en vue d'un préside à Mantoue ; plusieurs sénateurs ont dit qu'il fallait obliger le duc à maintenir la convention conclue avec la République de ne recevoir aucun préside de quelque prince que ce fût, lorsqu'on lui en laissa la liberté pour la porte de la ville, où la République tenait le sien, ou bien en restituer la possession dans l'état où elle se trouvait jadis. Ascanio Giustiniani tâcha de modérer l'émotion du Sénat, remettant l'affaire au conseil de la Consulta ; et ensuite il a persuadé celle-ci que ce n'était pas le moment de prendre des engagements ni avec le duc, ni avec le très-chrétien. Le comte Della Torre a dit, qu'il y a trois semaines, le duc avait par écrit donné l'assurance à l'empereur qu'il ne ferait aucune nouveauté, mais que ne croyant pas le duc, il avait écrit à S. M. que, pour la sûreté de Mantoue, il ne voyait que ces deux moyens : ou une armée pour obliger le duc à ses devoirs, ou de l'argent pour le contenter et le maintenir dans la foi donnée (1).

Le 31, Ranuzzi écrit à Cybo (2) :

Poco poss'io aggiungere in quest'ordinario à quel che scrissi nel passato intorno all'affare dell'aggiustamento, poiche questo rimane tutta via ne' medesimi termini, e senza che per anco si sia superata la difficoltà, che porta la conditione dell'universalità della tregua, con la quale conditione s'accetta dall'Imp^{re}, e da S. M. Catt^{ca}, pretendendosi quì, che debba esser accettata senz'alcuna conditione, e pro mosso con trattati particolari l'aggiustamento degl'interessi del Nort, e di Genova, per comprendere anco questi nella tregua dopo il loro particolare aggiusta-

(1) Le même jour, il écrit que dans le Pregadi on a ordonné d'envoyer le prince de Parme en Dalmatie ; et au procureur Mocenigo de réintégrer les officiers morlacques qu'il avait déposés, lui recommandant de les traiter avec douceur.

(2) Le 12 août, Cybo l'informe que de toute part l'accord entre les deux Couronnes semble incertain. L'Espagne ne répond pas et l'empereur attend la diète de Ratisbonne qui, à ce qu'il paraît, acceptera la trêve, mais on ne voit pas en bon chemin les choses de Gênes ; « dans cette incertitude on ne peut dire autre à V. S., sinon qu'elle continue toujours de travailler à éliminer les obstacles qui mettent des retards ». Et, le même jour, il lui communique le résumé de la conversation entre Bonvisi et l'envoyé du très-chrétien à Vienne.

mento. Nel trattarne col S[r] di Croissy in riguardo alla Rep[ca] di Genova l'hò trovato fermissimo sù questo proposito, havendomi detto, che s'era in punto di spedire corriero à Ratisbona, per portare sopra di ciò le finali dichiarazioni del Rè, e la sua risoluzione, com'egli disse, di non voler esser più tenuto in tempo. E quant'alla Rep[ca], mi disse pure francamente, che si troverà ingannata nel darsi à credere di poter entrare congiontamente con la Spagna nella tregua senz'altro trattato particolare. All'incontro havend'io fatto avertito l'inviato di questi sentimenti del sudetto ministro, hà egli replicato di non havere alcun'ordine della Rep[ca], ne hà dato alcun argomento di speranza d'havergli, potendo essere, che quella, ch'hanno quei senatori di poter passare così unitamente con la Spagna, gli tenga renitenti dal prender quella risolutione, che più richiederebbe il servizio universale, e l'interesse loro particolare, mentr'è lontano da ogn'apparenza, che qui si sia per piegare, et in conseguenza pericoloso, che per questo rispetto svanisca l'aggiustamento, quanto più si vede avanzato. Per questa istessa cagione l'ambasciatore d'Olanda hà nella scorsa settimana spedito due corrieri, l'uno all'Haya, e l'altro à Londra, apprendendo ancor esso, che questa discrepanza frà la corona di Spagna, che si dichiara di essere per arischiare più tosto tutto, che di abbandonare la causa di Genova, e S. M. Xpma, che ricusa di conprenderla nell' aggiustamento, se non nella forma suddetta, possa disturbare tutto quello, che s'è fatto. Ch'è quanto posso rappresentare à V. Em[a]. in questa materia. ecc.

Et, le même jour, il ajoute :

E' qualche tempo che sussurra che i preparamenti dell'Elettore di Colonia che si supponevano ordinati a sottomettere quella Città, siano per andare a cadere sopra Liegi, et havendo io l'altro hieri presa occasione di entrarne in discorso col Sig[r] di Croissy, egli non negò, che l'Elettore potesse havere qualche intenzione contro detta Città, dicendomi che quando l'Elettore volesse mortificare quella Cittadinanza per i torbidi eccitati contro l'autorità sua, e che S. M. l'assistesse per fargli rendere la dovuta obbedienza, non si sarebbe potuto per questo dire, che non si volesse la tregua Ma il punto sta, che la Francia si contenga nella sola assistenza all'Elettore, e non faccia qualche altro passo, che dia maggior ombra, e gelosia per l'importanza di quel posto.

Le 7 août, il écrit encore que, malgré quelque réserve touchant les propositions des ministres impériaux à Ratisbonne, et qu'ils retirèrent ensuite, tous les collèges qui composent la diète ont accepté les propositions de la France pour la trêve,

et de comprendre dans la garantie les autres princes hors de l'empire (1), dès qu'ils auront conclu leurs accords particuliers avec la France selon la notification faite au plénipotentiaire français. Le ministre césarien a déclaré, au nom de l'Espagne, d'accepter la trêve mais que Gênes devait y être comprise, avec l'idée de tout risquer à cet effet. Les Etats Généraux ont envoyé un exprès en Angleterre pour obtenir du très-chrétien que Gênes soit inclue dans la trêve. « Moi aussi, j'ai reçu des lettres de La Haye, mais je doute fort de réussir dans mes démarches, car le roi s'est dit disposé à négocier pour plaire à N. S., espérant pouvoir s'accommoder moyennant un traité particulier ; et on pourra en tout cas trouver un tempérament pour rassurer la Cour d'Espagne à propos de l'accord avec les génois ». A la même date, il mande : « hier je suis allé à l'audience du roi pour deux motifs : la trêve et les affaires de Gênes ; touchant le premier le roi m'a dit d'avoir fait le possible en vue de donner la paix à l'Europe pour complaire S. S., et que la marche de ses armées vers le Rhin avait fait hâter le résultat des négociations et obtenir le consentement des réfractaires à admettre le respect des droits des sujets conquis à la Couronne, avec les réunions de la *Camera* de Metz, comme les autres sujets et sans en faire l'objet de capitulations, voulant trancher pour toujours la question. Et, à propos de Gênes, S. M. a confirmé sa ferme volonté de vouloir arranger l'affaire comme l'ambassadeur l'a dit à N. S., et elle n'a pas laissé de faire quelque allusion aux sentiments de la République envers l'Espagne et de sa répugnance à donner des réparations au très-chrétien. A ce propos, Croissy, plus tard, m'a dit qu'on était disposé à quelque adoucissement, attendant de voir ce que Gênes ferait pour l'armement des galères ; il évita de parler des sels, mais le

(1) Le 6, Visconti, de Cologne, avait écrit à Cybo : on dit que Brandebourg a offert ses troupes au cas où Cologne serait attaquée ; on ajoute même qu'il y a une ligue entre Brandebourg, le Danemark et les princes de Brunswick contre la Suède, mais que l'empereur refuse de l'assister, de manière que si on conclut la trêve, elle ne peut être que générale.

ministre conclut par ces paroles : si la République avait donné la faculté de négocier, tout serait déjà arrangé entre lui et moi... Il est superflu que j'assure à V. Em. que ces deux affaires attirent toute mon attention ». Et, le 14, il ajoute que pour faciliter l'accord de la trêve, on dit que S. M. a ordonné à M[r] Cressy, son plénipotentiaire, de pouvoir y comprendre Gênes aussi, pourvu qu'elle donne les satisfactions qu'il lui demande et que, le mois ayant expiré le 29, le délai fût prorogé au vingt du courant. Mais, le 18, il annonce que Croissy lui a dit que la trêve a été conclue entre les deux Couronnes, mais qu'on attend afin de la signer en même temps que l'accord avec l'empereur ; on croit que ce sera pour aujourd'hui. Quant à Gênes, le très-chrétien a promis dans un article de ne prendre ni la ville ni aucune localité de la République, se réservant de procéder contre elle si elle ne se décide pas à lui donner de satisfactions convenables (1).

Le 19, Cybo écrit à Bonvisi :

Hà udito N. S[re] con singolar godimento ciò che V. E. mi significa intorno al grave affare della tregua, cioè la total rimissione del Rè Catt[co] all'arbitrio dell'Imp[re] ; la concorde propensione delle Camere dell'Impero ad accettarla, et i salutevoli stimoli aggiunti dall'E. V. per muover l'animo di S. M. Ces[a] à stabilirla. Nel particolar'di Genova S. S. è per fare tutto quello, che può provenire dai suoi paterni officii ; desiderosa di tor' di mezzo quest' unico ostacolo, che potrebbe impedire il riposo d'Italia, e del Christianesimo tutto ; E bacio etc.

Et, le 20, Bonvisi l'informe :

Hiersera arrivò il cavallerizzo di Monsig[r] Vescovo di Aixtait commissario Cesareo in Ratisbona, con l'avviso della tregua conclusa trà l'Imperatore, e l'Imperio col Rè di Francia, rimanendovi compresa

(1) Et, le 25, il confirme que le 17 on a signé le traité avec l'Espagne et celui avec l'empire pour la trêve ; N. S. en recevra les textes par l'ambassadeur. « Croissy s'est beaucoup étendu sur le soin qu'a pris S. M. à seconder les démarches paternelles de N. S. pour la paix de la chrétienté, aussi a-t-elle voulu qu'il y en eut la preuve dans l'introduction des traités ; mais que le roi, de son côté, attend de S. S. une égale correspondance en ce qui a trait à ses désirs. Je tâcherai, dans la prochaine audience du roi, d'obtenir qu'il rappelle ses troupes de l'Allemagne afin que l'empereur ait plus de liberté dans ses mouvements ».

ancora la Spagna con Trattato particolare, e similmente tutti i prencipi e repubbliche d'Italia, e nominatamente quella di Genova, promettendo S. M. Christ^ma di non occupare alcuna parte del suo Stato, con riservarsi le sodisfazioni, che stima doverseli, per pigliarsele in altro modo, se volontariamente non le saranno date (1); e non è stato possibile il trovare sopra di ciò temperamenti adattati, nè di far dichiarare il plenipotenziario Francese, che hà sempre minacciato di rompere, sè si pretendeva di cambiare una sola parola di quello, che haveva proposto, tanto circa la sustanza. E l'urgenze dell'Ungaria, e la necessità di pronte assistenze, hà obligato di consentire à tutto; e

(1) Responsum Comitis de Crecy Sacrae Christianissimae Maiestatis plenipotentiarii ad propositionem dominorum Imperatoris plenipotentiariorum : p^ma augusti 1864.

Cum articulorum, qui ad armistitium inter Sacram Xniam Mtem ab una, et Sacram Caesaream Mtem, et Imperium ab altera partibus concludendum infrascripto plenipotentiario proponi deberent, exempla, sive ut aiunt, proiectum, quod dicte plenipotentiario heri sero extraditum fuit, inulta contineat, quae conditionum a summedicta Xma Mte saepius oblatarum acceptationem evertant, quae tamen pro fundamento quodam conventionis posita, et stabilita est, aliqua etiam, quae supradictus plenipotentiarius non satis ex se capere queat, nqp pauca, quae nullatenus admittere debeat, aut possit, non nulla etiam, quae ad ullum tractatum cuiuslibet armistitii multo minus eius armistitii, quod inter Sacram Xmam Mtem, et Imperium fieret, minime pertineant, neque ex ipsa sui natura locum in eo habere possint relinquit suprememoratus summedictae Xmae Mtis plenipotentiarius D. D. Sacrae Caesareae Mtis plenipotentiariis perpendendum, et iudicandum, an ipsi velint, et possint pro authoritate ipsis demandata aluiquibus coloquiis, seu conferentiis, quae sunt obscura, elucidare, quae difficilia, et contraria, complanare, ut ea via intra paucissimorum dierum spatium ad tractatus conclusionem perveniri possit, qui Imperii quietem quam citissime stabiliat, et omnia publica incommoda, quae ex dilatione, et mora oriri possent, quam nimium pertimescenda proveniat, quo casu supraictus plenipotentiarius etiamnum id ut se recipiet, ut velit tractatum subscribere, dummodo id intra paucissimorum dierum spatium fieret, licet post elapsum iam terminum eius temporis, intra quod concludi poterat tractatus, et concludendum fore speraverat summemerota Sacra Xma M^tas, quod postquam preteritum (?) neminem fore existimat supradictus plenipotentiarius, qui modo praecedentia eius memorialia legerit, qui non intelligat summedictae Xmae M^tis liberas iam esse manus, ita ut si ipsa jura, et actiones suas iis viis, quas opportunas indicaverit sersequatur, nemo deinceps mirari, vel queri possit. Comes de Crecy.

non si era ancora stabilita dà i prencipi la garantia del Trattato, benchè molto se ne parlasse. Non si è fatta alcuna mentione degl'affari del Nort, dicendo i Francesi, che mentre non ci era guerra aperta, e tutto consisteva in semplici gelosie, non haveva ordine di stendere la tregua à quella parte e pure non mancano occasioni di temere, perchè bisognerà che i prencipi lascino perire il Duca di Gottorp,ò lo difendino con l'armi dalle violenze del Rè di Danimarca ; si che non si fà mai alcun Trattato, che non resti aperta la porta per romperlo ; e puol essere, che si pretendino sodisfazioni tali da i Genovesi, che equivaglino alla perdita d'una parte del loro Stato, e sè bene di quà si farà il possibile per moderarle, la maggior fiducia è riposta ne i paterni offizij di N. S^re^ L'Imperatore non hà ancor dato fuori la forma del Trattato, e però il St Cancelliero di Corte non hà potuto darmene copia, e solo mi hà referito le sustanze principali, le quali sè bene possono esser state mandate à N. S^re^ à dirittura da Ratisbona. non voglio tralasciare di far pervenire alle mani di V. E. questa succinta notizia con qualche sollicitudine,e però scrivo al S^r^ abbate Borghi,che spedisca subito questo mio piego con staffetta espressa. Et à V. Em. etc. (1).

---

(1) Sommaire des articles du Traité de la trêve conclue entre l'Emp^r^ et l'Emp^re^ et S. M. T. Chr. le 18 Aoust 1684.

1. Que l'Emp^r^ et l'Imp^re^ acceptent la Trève pour 20 ans aux conditions proposées par le Roy T. Chr.

2. Que les traitez de Westphale et de Nimegue demeureront dans leur entiere force et vigueur.

3. Qu'il y aura une parfaitte intelligence entre S. M. Imp^le^ et S. M. T. Chr., et qu'elle ne pourra estre troublée sous aucun pretexte de recouvrement de droits.

4. Que S. M. T. Chr. demeurera en possession, pendant la Treve, de Strasbourg, Fort de Kiel, de tous les lieux reunis en vertu des arrests de Metz, de Brisac et de Besançon jusques au premier Aoust 1681.

5. Que S. M. T. Chr. exercera dans tous les lieux reunis tous actes de souveraineté pendant la Treve.

6. Sa M^té^ restituera a l'Emp^re^ tous les lieux reunis depuis le premier Aoust 81 exceptè Strasbourg.

7. On restituera de part et d'autre ce qui pourroit se trouver arrestè sous pretexte de repressailles.

8. Les Seig^rs^ proprietaires des lieux reunis joüiront de tous les fruits et revenus apres avoir prestè serment à S. M. qui joura aussi des droits de souverainetè, et pour ce qui regarde le spirituel les choses demeureront en l'estat ou elles se trouvent.

Le 23, Ranuzzi prévient que l'on craint que la conclusion de la trêve crée des obstacles aux négociations que, suppose-t-on, vient engager ici le comte Buzzacarini (1), car on ne

---

9. Il y aura libre exercice de religion, et libre joüissance des dixmes.

10. Des commissaires seront nommez de part et d'autre pour le reglement des limites entre l'Emp[re] et la France suivant la possession cy dessus expliquée, et ils feront executer les restitutions specifiees par le traittè.

11. On travaillera incessamm[t] au traittè de paix, et on determinera le tems et le lieu.

12. S. M. T. Chr. renonce pendant la Treve à toutes pretensions sur l'Emp[r] et sur l'Emp[re], et ceux cy renoncent aussi à toutes pretensions de souverainetè, et protection sur les lieux reunis.

13. Il y aura une entiere libertè de commerce reciproque entre les sujets.

14. Les procer des particuliers seront terminez devant les juges des lieux, et s'ils sont entre des personnes de differente iurisdiction le demandeur suivra la iurisdiction du defendeur.

15. Dans ce traittè seront compris outre l'Emp[r] et l'Emp[re] d'une part et le Roy T. Chr. d'autre tous les electorats, archevechez, evechez, abbayes, prevostez, duchez, marquisiats, landgraviats, balliages, commandes, comtez, baronies, seigr[ies], villes libres, noblesse immediate, vassaux et appartenances de l'Emp[re] soit dedans ou dehors l'Allemagne sans acception, toutes les cercles et estats de l'Emp[re] et le Roy Cath.

16. Les parties se donneront des à present toutes sortes de garantie generale, et toutes les autres puissances de la Chrestiente seront receües et invitées à donner la même garantie.

17. L'Emp[r] et l'Emp[re] donneront la méme garantie sur le traitté conclu avec l'Espagne.

18. Les parties se reservent le pouvoir de sommer dans le terme de 3 mois à compter du jour de la ratificaon *(sic)* ceux qu'ils y voudron comprendre.

19. Les contestations qui pourront survenir à l'occasion et en explication de ce traittè ne seront point poursuivies par voye de fait mais terminees à l'amiable.

20. Les ratifications seront échangé dans un mois.

(1) Le 21, Ranuzzi avait écrit :

La venuta in questa città del Conte Buzzacarini, gentilhuomo del Sig[r] Duca di Mantova, diede, fin da principio, a diversi di questi ministri di Principi d'Italia, una gran gelosia, che si è poi molto accresciuta, per essersi egli portato più volte alla Corte, e particolarmente alcuni giorni sono, che vi si trattenne li 12, 13 e 14 del corrente, insieme coll' inviato ordinario di Mantova ; vivendo nel rimanente molto ritirato. Si discorre perciò diversamente sopra tal fatto ; credendo alcuni, che sia qui per far

croit pas que le roi veuille faire de changements pour Casal ou ailleurs.

Le 28, il continue : « comme Gênes ne donne aucun signe, malgré les conseils de N. S., on s'irrite ici davantage contre elle ; et on parle déjà de préparatifs extraordinaires de galères à Toulon et à Marseille (1) ».

Le 2 septembre, Cybo félicite Ranuzzi de son travail pour la conclusion de la trêve. « S. S. a rendu grâces à la bonté divine ; elle en espère de bons résultats et m'a ordonné d'engager V. S. à continuer ses démarches pour que l'accord se fasse entre le roi et la République de Gênes (2) ». Le 6,

---

qualche nuovo trattato, o di cedere a S. Mtà il restante di Casale, e del Monferrato ; e forse ancora i crediti, che la Casa di Mantova pretende da quella di Savoia. O pure d'introdurre in Mantova presidio Francese a titolo di assicurar quello Stato à favore del Bastardo della Casa, con escluderne i successori legitimi, che sono in Spagna. Questi però sono puri discorsi, senza, che se ne abbia altro riscontro.

Si trova similmente qui un Inviato dell' Elettor di Colonia, che in questi giorni è stato ammesso all' udienza del Re ; e vi si è trattenuto tre quarti d'ora, con osservazione della Corte ; mentre non è solita S. Mtà di dare udienze così lunghe.

(1) Et, le 6 septembre, il informe : « me trouvant avec Louvois à la Cour, il me demanda ce que je savais touchant les génois ; j'ai répondu qu'ayant souffert tant de désastres ils ne se sont pas encore résignés, mais ils méritent de la compassion. Il m'a répliqué par ces mots : le roi actuellement est le maître tant des femmes que des enfants, n'ayant rien promis sinon que de ne pas toucher à leurs murs. A mon tour, j'ai répondu que S. M. ne leur demandera que ce qui est juste, surtout lorsqu'il sera bien persuadé que les Génois ont eu toujours un grand respect envers elle. Mais Louvois ajouta qu'il fallait que le doge vienne ici. J'ai laissé croire qu'il avait dit cela pour plaisanter et clore notre conversation ; toutefois je crois opportun de l'écrire ».

(2) Le 15, Cybo lui écrit encore : « comme d'habitude, ici on a publié des informations arrivées de Vienne, de Venise et de Munich, mais à propos de la trêve on a employé la phrase : on a conclu l'armistice entre l'empire, l'Espagne et la France. L'ambassadeur s'est plaint à S. S. de ce que la France a été nommée après l'Espagne ; et S. S. répondit que cela doit avoir été un simple oubli du Maître du Palais, mais que le roi est tellement grand qu'il ne peut y voir une atteinte ; toutefois S. S. ordonna de retirer les imprimés.

Ranuzzi annonce qu'il a présenté au roi les félicitations de S. B. pour la signature du traité qui assure la trêve. « S. M. m'a dit qu'elle désire toujours de complaire S. S. et qu'elle espère que N. S. voudra reconnaître l'importance de ce qu'elle a fait, vu les avantages qu'elle eut pu retirer de ses armées et auxquels elle a renoncé en acceptant l'arrangement ».

Le 13, Ranuzzi (1) écrit :

Havrà V. Em^{za} a quest'hora intesa la conclusione ch'è seguita della Tregua fra S. M. e l'Imp^{re}, e il Re di Spagna con la compressione anco della Republica di Genova, ancorche con la riserva, che si degnerà di vedere nella copia che le mando degli articoli della Tregua con la Spagna, et havrei sperato, ch'à quest'hora fosse cessato ogni dubio, che l'uso di detta riserva havesse da portar nuovi disturbi all'Italia, se la Republica fosse stata meno renitente ad approfittarsi dell'esempio degli altri, e ad accomodarsi al tempo. In questi termini cessa l'occasione d'havermi io quì da valere dei motivi che si contengono nella lettera del Sig^{r} Card^{l} Buonvisi. E' ben vero, ch'intorno ad essi mi vedo in obligo di riverentemente rappresentare a V. Em^{za} ch'il servizio publico, ch'è l'istesso di N. S. richiede, che quì si faccia tutto quello che si può per rendersi benevolo l'animo del Rè ad effetto di tirarlo al possibile à secondare i giusti desideri della S^{tá} S., al qual fine non possono contribuire discorsi di simil natura in riguardo sì alla presente fortuna del Regno, che al genio del Rè, et à quello dei ministri. Questo io dico per sodisfare alle parti del mio debito verso il servizio di S. B^{ne}, e non per sottrarmi dal peso di parlare in questa, e in altre forme anco più aspre quando così sia la volontà di S. B^{ne}, alla quale devo con una somma venerazione subordinare intieramente ogni mia operazione, come sin' hora non hò lasciato d'esseguire con la conveniente circospezione, benche debolmente, quanto m'ha comandato ecc.

Le 10, Cybo écrit à Mellini : « N. S. est bien content de l'avis que lui a donné le card. Pio, de la conclusion de la paix.

(1) Le même jour, il ajoute :

E' venuta di Spagna la ratificatione degli articoli della tregua, e per quanto mi ha detto il Barone del Val, il Corriere, che la portava è stato ritenuto prigione in Valenziana sotto mendicati pretesti, mà in sostanza per godere qualche giorno di più il di far sussistere le truppe Francesi nel paese di Spagna.

Le pape espère que la Cour n'hésitera pas à l'approuver. Le 15, Cybo informe Ranuzzi que S. S. a fait communiquer à Gênes la réponse du très-chrétien au bref ; et la République en remerciant S. B. a répondu qu'elle ne croyait pas devoir offrir de satisfactions, car on pourrait croire qu'elle fut coupable de quelque offense, tandis qu'elle a toujours manifesté du respect envers S. M. (1). Mais, le 23, il ajoute : « hier, est arrivé un courrier de Gênes au card. Spinola, pour annoncer à S. S. que la République a décidé d'envoyer G. Fr. Brignole avec des instructions et chargé d'exprimer à S. B. les sentiments précis de Gênes au sujet de ses questions avec le très-chrétien ; que ces sentiments sont empreints de respect envers un aussi grand monarque et que, comme la République l'a toujours professé, elle voulait les répéter dans la forme la plus large. Tout cela a été dit par le cardinal à S. S., qui m'ordonna d'en donner communication à l'ambassadeur, et ayant exécuté son ordre, S. Exc. m'assura qu'elle en écrirait à Paris, se déclarant contente de faciliter un accord » (2).

(1) Le 16, il informe que N. S. est très-affligé d'apprendre que près de San Remo est arrivée l'armée navale française ; S. S., qui a tant à cœur la paix de la chrétienté, craint que celle-ci n'en soit troublée. S. M. devrait réfléchir à la désolation qui est entrée dans les palais aussi bien que dans les monastères par le fait de ses armes. Néanmoins S. S. veut que V. S., au nom du pape, prie le roi d'avoir pitié et de peser, dans sa rectitude, les sentiments de dévotion de la République et d'écouter ceux de sa grande générosité, vu l'état misérable dans lequel Gênes est réduite, tandis qu'elle ne cherche qu'à rentrer en grâce.

(2) Et, le 25, il ajoute : « le card. de Ste Cécile, après avoir parlé à S. S. m'a supplié d'obtenir de S. B. l'expédition d'un courrier extraordinaire pour informer de tout V. S., et N. S. y adhéra pour faire grâce à la République qui craint que le courroux royal ne persiste contre elle. Le pape m'a donc ordonné de transmettre le bref à V. S. ; en le remettant à S. M. elle se servira des meilleures expressions que pourront lui inspirer la gravité de cette affaire et le grand désir de S. B. de la voir finie ; et, pour mieux exciter l'esprit généreux du roi, V. S. pourra ajouter que N. S. lui sera reconnaissant de tout ce que sa filiale déférence concédera à l'entremise pontificale ; le pape se sentant obligé à ne négliger quoique ce soit, afin d'empêcher que la trêve conclue avec tant de difficulté, ne vienne à être rompue. » Mais, le même jour, il mande :

Le 24, Bonvisi annonce que le chancelier de la Cour lui a parlé des subsides et des affaires de Gênes. « Au sujet de ces dernières, dit-il, j'ai répondu que N. S. attend toujours que la République lui communique ses idées, car sans les connaître le pape ne peut intervenir par ses bons offices paternels ; le chancelier se montra soucieux, trouvant que cela pourrait paralyser les effets de la trêve. J'ai demandé au chancelier et de même à l'empereur si véritablement l'ambassadeur d'Espagne avait dit que le roi d'Angleterre aurait écrit au très-chrétien qu'il devait se contenter des humiliations infligées à Gênes et abandonner toute autre prétention touchant les libertés de la République ; S. M. m'a répondu qu'elle avait fait part de la nouvelle d'après le dire de Ronquillo qui l'aurait entendu de la bouche du roi britannique, mais que toutefois l'envoyé césarien n'avait rien dit de précis à ce sujet. S. M. recommande très-chaudement cette affaire à N. S. Le chancelier m'informa ensuite que la conduite du duc de Mantoue éveillait bien des jalousies ici parce qu'il continuait ses négociations pour obtenir l'occupation française, et il me demanda si je croyais bon de suivre le conseil du card. Pio, de tenir un résident impérial à Mantoue pour surveiller ; j'ai répondu que ne l'ayant point fait avant la trêve, je ne voyais pas l'opportunité de le faire maintenant ; toutefois comme on ne peut douter que S. A. négocie avec la France pour se défendre contre l'empereur, offensé ainsi que le roi d'Espagne à cause de la cession de Casal, et plus encore pour avoir de l'argent

---

Colle lettere di Genova capitate quà ultimamente s'è havuta la notizia, che tra'l Re Catt^co^, e quella Rep^ca^ sia stabilita una lega *di 30* anni. N. S^re^ sentito questo avviso, hà mandato questa mattina dal Sr Cardinal Sta Cecilia Progovernatore per saper la sussistenza di questo avviso, e S. Em^za^ hà risposto, che sapeva essersi stabilita l'accennata lega per *30* anni, e che questa non repugna al Trattato di pace di Nimega, confermata nella presente Tregua ; ma che non sapeva ancora le particolari capitolazioni di essa.

Potrebbe forse apprendersi costì, che tal lega fosse seguita con antecedente partecipazione di N. S^re^, nel qual caso assicuri pur V. S. Illma S. M^tà^ et i ministri, che S. S^tà^ non solo non hà havuta parte alcuna in questo affare, mà, non hà saputo nemeno il principio di questa negoziazione ; nè à mè è stato mai parlato in alcun modo da persona veruna di questa materia.

pour ses caprices, il était prudent de rassurer par lettre le duc, l'engageant à diminuer les frais du préside, n'ayant rien à craindre de ses voisins. C'est l'impératrice Eléonore qui a fait le plus de tort envers la chose publique, lorsqu'elle menaça S. A., ce qui l'obligea à augmenter le préside et à dépenser de l'argent alors que ni le Saint-Siège ni les vénitiens ne pouvaient lui en donner ; il était donc à prévoir que le duc s'adresserait à qui pouvait lui en fournir ».

Le 27, Ranuzzi (1) écrit :

Questa sera s'è havuto avviso dalla Corte, che per straordinario vi sia pervenuto da Ratisbona la ratificazione della Tregua fatta dall' Imp^re e Stati dell'Imperio in modo che questo negozio è finito per tutte le parti. Con le lettere di Madrid le quali si sono pure havute hoggi hò inteso, che non sia stato ratificato dal Rè Cattolico l'articolo concernente la Republica di Genova, per haver quella Corte stimato esser di più sua convenienza di godere il benefizio delle antecedenti convenzioni con questa Corona nella pace di Nimega, per la quale l'è lecito d'assistere i suoi collegati, che d'apparire d'haver lasciato in abbondono la Republica quand'il Rè di Francia pretendesse sodisfazioni esorbitanti. Questa risoluzione quant'honorevole, e decorosa nell'apparenza altretanto può esser pericolosa alla quiete d'Italia, poiche rimanendo S. M. Christ^ma in libertà d'invadere, come più le torna conto, lo Stato di Genova hor ch'hà con la Tregua stabilito le cose dalla parte di Fiandra, e dell'Imperio, e che parte delle forze che potrebbon' esserle contrarie sono occupate contro il Turco, può essere che da questa comodità, e dal pretesto che n'hà, prenda incentivo à tentarne l'impresa, e che però si dificulti dall'una, e l'altra parte l'aggiustamento ; dà quella de Genovesi per il calore che possono ricevere dalla speranza d'essere assistiti ; e dà quella del Rè per tener' aperta la porta alla guerra per muoverla quando veda che sia per tornarle conto. Io ne dò à V. Em^za questo riverente cenno stimolato dal zelo ecc.

---

(1) Le 20, il avait mandé : que le baron del Val était retourné pour les ratifications ; qu'elles avaient été échangées chez lui par ordre du roi, mais qu'il n'y était pas question de l'article de Gênes. Et, le 14 octobre, Cybo lui répond que S. S. a été contente d'apprendre que pour l'échange des ratifications le roi lui ait donné des marques de sympathie qui correspondent bien au zèle paternel de S B. Et, le même jour, il ajoute que Berteuil, à l'audience de S. S., a eu aussi un chapelet en cadeau.

Le 18, Ranuzzi (1) informe que s'étant rendu à Fontainebleau il eut une audience du roi, et qu'après lui avoir renouvelé les félicitations de N. S. pour la trêve et la signature de l'article sur Gênes, il rappela les assurances données au pape, au nom du roi, par l'ambassadeur, et annonça que N. S., par l'entremise du cardinal de S[te] Cécile, avait été averti, de la part de la République, de l'arrivée prochaine de M[r] Jean Fr. Brignole pour exprimer les sentiments de respect de la République envers S. M. et sa ferme décision de vouloir les maintenir ; que tandis que N. S. attend cet envoyé il a appris l'arrivée dans le voisinage de Gênes de l'armée navale, de sorte qu'il craint de nouveaux malheurs pour la ville et, vu ses devoirs apostoliques, que S. S. prie S. M. de suspendre tout acte d'hostilité envers cette nation qui montre un grand désir d'obtenir ses bonnes grâces, comme elle peut le voir d'après le bref ; « j'exposai que je pouvais d'autant plus espérer qu'elle se rendrait aux prières du Pape, qu'elle arriverait toujours à temps pour faire sentir les effets de son indignation si la République ne faisait pas ce qu'il convient pour gagner l'affection royale. Le roi me répondit par des phrases d'agrément touchant ce que je venais de dire ; que quant à la République S. S. savait qu'il était déjà disposé à frapper avec vigueur et ensuite de faire bénéficier la République du fruit de l'interposition de S. B. ; mais qu'on lui correspondait mal et qu'au lieu

(1) Le 3, il avait écrit : « l'envoyé de Gênes m'a fait dire qu'il avait reçu l'ordre de donner sa parole d'honneur ; j'en ai averti Croissy, mais je crains que l'on veuille aussi une obligation de ma part, mais je ne la donne pas sans instructions de V. Em. » Et, le 11, il transmet la réponse de Croissy qui accepte la déclaration de l'envoyé, mais à condition que le nonce en écrive une autre. Le 18, il annonce qu'ayant prié le roi de l'exonérer d'écrire la déclaration parce qu'il avait bien d'autre force en main, S. M. y consentit. Le 25, il écrit que l'envoyé fait des difficultés pour restreindre son obligation à la ville de Paris et 20 lieues à la ronde et voudrait aussi atténuer la défense de partir après paroles honorables. « J'ai montré sa lettre où il promet de ne pas s'absenter sans la permission de la Cour ; mais Croissy m'a dit que c'était la volonté formelle du roi qu'il promette par écrit de ne point quitter Paris et ses alentours dans un rayon de 15 lieues, sans le consentement de S.M. A cause du retard on a diminué sa liberté de cinq lieues.»

de changer de conduite, Gênes avait noué des ligues contre lui. Dans ces conditions, a dit S. M., je ne puis prêter l'oreille à n'importe quelle demande de suspension d'armes, mais au contraire je veux que la République envoie ici le Doge avec quatre sénateurs et alors on négociera sur les satisfactions à donner. J'ai répondu que la République était prête à donner toute démonstration de bonne volonté et de respect, mais que si le Doge s'absentait, des désordres pourraient se produire dans le gouvernement ; que l'on espérait que S. M. voudra bien prendre ce fait en considération, aussi pour ne pas montrer trop de dureté envers la République ; que si elle a négocié des ligues, ce n'était pas pour offenser S. M. mais pour sa propre défense. J'ai fait observer que, jusqu'à présent, elle s'était conduite avec réserve et de manière à laisser voir son respect, ayant laissé partir le consul de France même après avoir appris que le marquis Marini était gardé à la Bastille ; que tous les français qui se trouvaient à Gênes sont partis sous escorte ; que si on a parlé de ligues, il paraît qu'aucune n'a été ratifiée, espérant toujours rentrer en grâce auprès de S. M. Mais le roi me dit qu'il ne considérait pas la conduite de la République ainsi que je l'exposais, que par conséquent il entendait que le Doge vint ici, ajoutant d'une voix forte, de manière à se faire entendre des personnes présentes : si la République se montre récalcitrante, j'aurai le moyen de l'obliger malgré elle, lui faisant voir de quel avantage ont les ligues conclues. Ayant tâché de l'adoucir, S. M. me déclara que jamais elle ne changerait d'avis et qu'elle regrettait de ne pouvoir me donner une réponse plus satisfaisante. J'en ai parlé de nouveau à Croissy, lui montrant l'opportunité de conclure quelque accord, et le ministre me répondit : que l'on pouvait le négocier même ici avec l'envoyé de Gênes, qu'il espérait faire remettre en liberté avant son retour à Paris... que touchant les satisfactions que l'on demandait, en outre de la démonstration, il y a le désarmement de quatre galères et l'indemnité des pertes subies par les sujets français ; la sûreté positive de conserver la neutralité et de pas s'unir aux puissances ennemies de la France. Croissy ne m'a rien assuré à propos du magasin de sel à

Savone, mais il m'a promis d'en parler au roi et de m'en référer. Quoique ici il est défendu aux ambassadeurs de causer d'affaires à d'autres ministres en dehors de Croissy, me trouvant avec Louvois et Seignelay, sachant que celui-ci a bien connu les dégâts produits par le bombardement de Gênes, je les ai exhortés à tâcher d'adoucir le roi, mais Louvois m'a répondu que les génois doivent bien considérer ce qu'ils sont et ce qu'est le roi qu'ils ont offensé, et se rappeler que d'autres fois leurs ancêtres ont été vus ici la corde au cou, demandant pardon de leurs faits et gestes (1). Tous les deux furent d'avis que les génois feraient bien de se dépêcher, car autrement le roi les contraindrait par la force ».Le 19, Ranuzzi ajoute qu'en outre des trois conditions il y a : la renonciation à la ligue conclue avec l'Espagne ; le départ des soldats espagnols qui se trouvent à Gênes et dans les environs ; et la réintégration par justice du comte Fieschi dans les biens qu'il réclame, et qu'en attendant on lui donne 100,000 écus. « J'ai répondu que j'en écrirais à N. S. » Et, le 25, il écrit : « voyant que dans les traités pour la trêve on ne parle pas de l'échange des prisonniers et, en ayant parlé au roi, S. M. m'a dit que je devais me mettre d'accord à ce sujet avec l'Espagne et qu'elle accepterait sans faire de traités. J'en ai écrit à Mellini, fixant l'échange à la Noël » (2).

(1) Le 25, il ajoute qu'ayant revu Louvois et Seignelay, il leur expliqua que le précédent du Doge avec la corde au cou, n'avait rien à faire avec le cas présent, car d'abord il eut lieu à Gênes même, quand y entra Louis XII l'épée à la main. Et, à propos de Fieschi, « j'ai dit avoir entendu dire que la cause avait déjà été jugée et que les réclamations furent trouvées sans fondement ; que ce serait donc exiger par la force une chose injuste. J'ai fait aussi allusion aux promesses du roi au pape, mais on m'a répondu que le roi, même avec ses demandes, fait encore une bonne part à la République et que le bien fondé de la réclamation de Fieschi résulte des documents publiés ; que depuis tant d'années n'ayant pu obtenir justice, il était compréhensible que S. M. catholique ne voulant pas ratifier l'article et que les génois se trouvant liés par les ligues, elle se délie de tout engagement ». L'indisposition de Croissy continue.

(2) Le 31, Cybo le remercie de sa relation au roi touchant Gênes. S. S. en a été bien contente, tout en désirant que son intercession ait produit une

Le 29, Bonvisi répond qu'il est content d'avoir été approuvé de n'avoir pas donné suite aux conseils de Ranuzzi. « Je ne sais si le gentilhomme envoyé ici par Gênes a bien fait de travailler à ce que les Espagnols ne ratifient pas l'article adjoint au traité de la ligue ; malheureusement, tout ce qui vient de moi est mal interprété. Mais, à mon avis, il eut dû consentir à la ratification, parce qu'on aurait mis ainsi en sûreté la ville, les forteresses et l'Etat ; avec l'exigence des satisfactions aux offenses supposées, on ne pouvait prétendre autre qu'une humble excuse et non la concession de choses contraires à la liberté et à la souveraineté de la République, mais l'ont voulu ainsi ceux qui ont traité et, s'apercevant trop tard de leur erreur, ils ont tenté de me l'endosser. Mais le v. chancelier, en présence de l'ambassadeur de Venise, a déclaré que jamais l'empereur n'a dit que le pape se réservait cette affaire et que, par conséquent, selon les lettres des plénipotentiaires impériaux à Ratisbonne, Brandebourg n'avait pas eu motif de délaisser les choses de Gênes et de l'Italie, parce que l'électeur avait toujours empêché que l'empire s'en occupât ; que, par conséquent, on avait rédigé l'article ainsi que le désiraient les Français et que l'on s'était trompé en voulant que l'empereur retirât sa ratification sur ce point et abandonnât tout à l'arbitre de la France sans plus de lien. Avec tous ces mensonges dont on se sert pour s'excuser, on ne peut plus traiter d'affaires ».

Le 2 novembre, de Fontainebleau, Ranuzzi mande que Croissy lui a dit que le roi, trouvant extraordinaire le silence de Gênes, accorde à la République un délai jusqu'à la fin de

---

meilleure disposition dans l'esprit du roi. « J'ai informé de tout le card. de Ste Cécile et il en transmet un rapport à Gênes, dans l'espoir que la République donnera ses instructions à son envoyé à Paris. S. S. espère toujours dans la magnanimité du roi ». Et, le 31, il ajoute que le pape a parlé aussi à l'ambassadeur afin d'engager le roi à ne pas troubler la paix, et S. Ex. a promis d'en écrire comme aussi son frère, le cardinal. Et, dans la troisième, il écrit que le pape serait d'avis, qu'au lieu d'imposer le désarmement des quatre galères de Gênes, on pourrait les obliger à s'unir aux vénitiennes contre les Turcs.

l'année, mais qu'ensuite il agira. « J'ai répondu que l'on avait tort de fixer un si court terme à Gênes car les réponses à mes lettres à N. S. n'étaient pas encore arrivées ».

Mais, le 5, Bonvisi annonce que l'on craint que la question de Gênes finisse par embrouiller toute l'Italie si le zèle de N. S. ne parvient à réduire les satisfactions prétendues à une simple humiliation, car toutes celles demandées pendant que l'armée était devant la ville, sont contre la liberté et la souveraineté. Peut-être que le roi d'Angleterre coopèrera comme l'a dit Ronquillo, et sous peu arrivera à Londres le secrétaire Salvago, qui n'est resté ici qu'une seule nuit. « En attendant, ceux qui m'accusent d'avoir gâté l'affaire ne savent pas donner de justifications et personne mieux que N. S. et V. Em. connaît ce que j'ai écrit à ce sujet. Je vois qu'à l'avenir je dois me tenir loin de toute négociation ; même les affaires de Mantoue vont mal ».

Le 15, Ranuzzi répond qu'il a offert ses bons offices à l'envoyé de Gênes, mais que celui-ci a répondu n'avoir encore rien reçu pour négocier ; que l'on est étonné de la dureté des conditions et que l'on désire l'aide de N. S. pour les atténuer. « Je lui ai dit de ne pas perdre de temps et de demander les facultés de négocier ». Le 20, il répète que le roi refuse toute modification ; que la République a bien tort de tarder et de vouloir presque traiter d'égal à égal avec le roi. Mais, le 25, Cybo écrit : « N. S. déplore que le roi n'ait accordé à la République que le mois de décembre, car on peut prévoir de nouvelles calamités et des troubles en Italie. Il veut donc, au cas où le roi prenne cette décision, que V. S. fasse observer à S. M. l'insuffisance d'un tel délai et combien il conviendrait à sa grandeur d'âme royale d'user de générosité envers la République, qui a décidé d'envoyer une mission extraordinaire pour traiter de cette affaire, et aussi par égard pour S. B , qui en prie S. M. avec toute affection, surtout à présent, qu'après le malheureux insuccès de Bude les Turcs seront plus féroces que jamais. Les instances pontificales visent autant le soulagement de la République que le bénéfice et l'avantage

du monde chrétien. V. S. doit tâcher de faire appel à l'âme clémente de S. M. »

Le 25, Cybo écrit à Bonvisi :

Non lascia la S. di N. S. di continuar con pontificia sollecitudine per mezo del suo Nunzio in Francia i suoi paterni, e premurosi ufficii apresso il Rè Xmo per la composizione delle pretese differenze colla Republica di Genova ; non meno per ridonar'ad essa la quiete, che per mantenerla nell'Italia tutta. Mà sentesi contuttociò, che il Rè persista tuttavia in voler dalla Repubblica medesima le richieste sodisfazioni ; dichiarando in oltre, che quand'essa non vi si disponga per tutto il mese di decembre prossimo, si risolverà à prendersele per via di forza, ciò non ostante si replica questa sera per rimuoverne la M[tà] Sua. Nel rimanente poi, che V. E. m'accenna essersi sparso costì contro di lei, come s'ella havesse rovinato quegl'affari ; certo è, che non possono i maligni non ritrovarsi imbarazzati ; poiche havendo l'E. V. operato, e detto ciò, che di quà l'è stato precisamente insinuato, e prescritto, si renderà loro sempre più impossibile il farne giustificar'il contrario ; ond'è che V. E. non dee far'alcun contro delle invenzioni di chi che sia ; contentandosi di proseguir colla solita zelante applicazione le parti proprie del suo ministero in servizio del publico riposo, secondo il desiderio di S. B[ne], la quale nell' udir'da me le richieste dell'E.V. per il suo ritorno à questa Corte, mi hà detto appunto, che anch'essa è costretta di patir amerezze, et agitazioni continue per sodisfar in tempi sì malagevoli, e sì torbidi all'incumbenze del suo supremo officio, onde reputa necessario, che pur l'E. V. ad imitazione di S. B[ne] vi si accommodi, finche l'urgenza de gl'affari lo richieda ; E le bacio ecc.

Le 6 décembre, Ranuzzi (1) ajoute en chiffre que le bruit circule que dans le Parlement le roi déclarera la Lorraine unie à la Couronne, afin de fermer la bouche à tous et l'espérance aux populations. Comme il paraît désormais impossible de retourner en arrière à propos de la restitution, on pourrait négocier quelque autre compensation sur le territoire ottoman ; il ne semble pas croyable que l'on ne puisse contri-

(1) Le même jour, il écrit que Croissy lui a dit : que l'on faisait courir le bruit que le roi voulait protéger Fieschi et acheter ensuite ses biens ; non seulement c'est faux, mais le roi veut qu'on lui donne les 100,000 écus ; que l'on étudie la cause et que si on lui donne droit on le paie.

buer en quelque manière à sortir ce prince de la misère (1).

Le 9, Cybo lui répond :

Hò distesamente riferito à N. Sre il tenor delle istanze portate da V. S. Illma al Rè in benefizio della Repca di Genova, e le risposte resele da S. Mtà sul medesimo proposito. E' veramente dispiaciuto molto à S. Be, che i suoi paterni ufficii non habbian prodotto quell'effetto, che desiderava ; e nell'istesso tempo che hà udito il contenuto della lettera di V. S. Illma, m'hà imposto di comunicar subito, sicome hò eseguito, all'Inviato di Genova, già giunto à questa Corte, i precisi sentimenti di S. Mtà nel modo appunto, ch'ella gli rappresenta, accioch'esso possa sollecitamente parteciparli alla Repca. Non lasci però V. S. Illma di tuttavia contribuire à favore della medesima quell'opera, che da lei possa impiegarvisi, secondo le opportunità, che se ne offeriscano ; ecc.

Le 10, Bonvisi mande :

Sopra gl'affari di Genova stimo di haver già dato buon conto delle mie attioni, con le attestatzioni Cesaree che mandai e dalle lettere che ho poi ricevute dà Monsigr Ranucci mi viene confermato il sospetto, che hebbi che le mie accuse fossero procedute dalle sicurezze che dà alcuni di quà furno date à quella republica che non si sarebbe fatta la Tregua, ò vi sarebbe compresa in amplissima forma, e però l'Inviato di Genova à Parigi si mostrò sempre fisso in questa credenza e non volse mai abbracciare l'insinuazione che li faceva Monsigr Nunzio, e quando poi chi trattava quà vidde di haver ingannato i suoi Principali, e che la Tregua si era stabilita, senza quei vantaggi per loro che desideravano per scusare la loro mal fondata credenza, volsero far apparire ch'il negozio sarebbe caminato come havevano rappresentato à Genova (2) sè io non l'havessi guastato con alterate rimostranze à S.M.

---

(1) Le 30, Cybo avertit que Rome n'a rien reçu de précis touchant le bruit que le roi aurait résolu l'annexion de la Lorraine à la Couronne ; ici on croit que le duc espère toujours que S. M. aura pitié de son état misérable, en le réintégrant dans ses possessions.

(2) Le 17, il ajoute :

Gl'impegni, che sempre crescono contro Genova, che non puole abbandonarsi dalli Spagnoli, et il non restituirsi le Castellanie di Dixmuda e di Courtray, tengono in grand'apprensione questa Corte che non sia per durare la Tregua con la Corona Cattolica, e se ne prova già il danno col non riceversi alcun soccorso da quella parte in tempo di così grave necessità, con pericolo della sovversione di tutta l'Italia, mentre non si è ratti-

e però fu necessario ch'io convincessi gl'impostori con l'attestazione Cesarea, che hò mandato à molti, e che spero sarà participata dà V. E. al Sig^r^ Inviato Brignole, e sè bene sono stato in questo tanto mal trattato, non dimeno in riguardo del Ben publico non lascio di far il possibile per servizio della Republica : e l'altro giorno che fù da me il Sig^r^ Inviato di Francia, nel discorso volse assicurarmi della sincerità del suo Re per la quiete d'Europa, et io li rispuosi che bisognava corrispondessero i fatti alle parole, mentre per altro le pretenzioni publicate mostravano che havessero intenzione di trasportare la Guerra in parte tanto gelosa per l'Italia, essendo impraticabile che vada il Doge à scusarsi, e che lasci la republica senza Capo con sconcerto totale dell' armonia di quel Governo. Che l'altre dimande erano contrarie alla libertà, et alla sovranità : E quella di voler rimediare la Causa de i Fieschi toccava la Giurisdizione dell' Imperio, mostrando che S. M. volesse esser Giudice di appellazione sopra le sentenze date dall'Imperatore Carlo V° e che verisimilmente porterebbe gran commozione nell'Imperio perchè se con la Tregua havevano scapitato molto alcuni membri, con questa revisione si toccava il Capo e tutti i membri, e li replicai quanto fosse più giusto l'appagarsi d'una praticabile humilia-

ficato l'Articolo che li preservava et il Ministro di Francia in Ratisbona non volse ricevere la rattificatione dell'Imperatore in nome delli Spagnoli in conformità della facultà che ne haveva, perchè già essi havevano presentata la loro in Parigi con l'esclusione del sopradetto Articolo, non havendo voluto mostrare di pretendere dì dar legge à i Genovesi, come l'havevano data à loro gl'Olandesi nel Trattato dell'Haya e così restano le mani sciolte à i Francesi di operare come vogliono, e sarà difficile che recedino dalli impegni publici, che hanno pigliato, non ostanti le Pontificie premure, e sempre più mi accorgò ch'il male è proceduto dà quel Cavaliero che trattava quà i Negozii della Republica, che assicurò il senato che sarebbero compresi nella Tregua ampiamente, ò non si sarebbe conclusa, e ciò mi viene confermato dalle lettere di Monsig^r^ Nunzio Ranucci, con le quali mi avvisa di haver avvertito il residente di Genova fin quando ritornò da Valenziena, che pensassero à i casi loro, e ch'egli li haveva risposto, che la Tregua non si farebbe senza l'ampia inclusione della Republica, e così le mal fondate assersioni di un privato hannò ruinato gl'interessi publici, e però non mi maraviglio, che per scusare un così grave errore procurasse di addossarlo a me, ma con l'Attestazione che fece l'Imperatore è apparsa la verità. Questo però non basta per rimediare al male che sovrasta, et io prego Dio che conceda à N^ro^ Sig^re^ sanità perfetta e vigore per reggere il peso della Christianità appoggiato alla sua cura, come con infinita lode Universale ha fatto fin hora. Et all'E. V. ecc.

zione, mentre dalli Algierini non havevano preteso maggior sodisfazione. Non mi assicuro però che egli riferisca queste sustanze, e tutto il bene si ha da sperare dall'efficaci istanze di N^ro^ Sig^re^ e ecc.

Le 14, Cybo envoie à Ranuzzi trois lettres : dans la première il l'informe qu'à Gênes on a fait attendre Cruciani, qui rentrait à Rome comme courrier, parce qu'au Sénat on discutait sur les satisfactions à donner à la France. Cybo lui transmet des feuilles dans lesquelles la République prétend témoigner suffisamment au monde son respect envers S. M. et exprime le regret de ne pouvoir faire tout ce que le roi a demandé, mais seulement ce qui n'est pas contraire à ses libertés. N. S. espère qu'à Paris on voudra bien réfléchir sur la nature de gouvernement de la République, composé de différentes personnes et de celles qui ont souffert le plus, donc il faut en avoir compassion. Dans la seconde, il lui annonce qu'il a remis à Brignole ses lettres, qui les a transmises à Gênes ; « mais à mon tour, écrit-il, je remets à V. S. ce qui a été résolu pour rentrer (1) dans la grâce du roi, en y joignant un bref de

(1) Hà resoluto la Republica di Genova per rimostrare à S. Mtà il sommo desiderio che tiene d'esser reintegrata nella sua real grazia, di fare un'espressa missione di quattro senatori, accioch'espongano alla Mtà S. i suoi humilissimi sentimenti, e per comprovarli cogli effetti istessi, porteranno à S. Mtà la risoluzione della Republica di restituirsi nello stato nel quale si trovavano nel primo del mese di Genn^o^ dell'anno 1683.

Questo sopradetto stato porta seco il disarmamento delle quattro galere, et il discioglimento della Lega contratta, e la licenza da darsi alle truppe ausiliarie che nessuna di queste tre cose haveva fatte la Rep^ca^ nel suddetto tempo del primo Gennaro.

La Rep^ca^ farà restituire ai Francesi habitanti in Genova che parteciparono del disastro commune à tutti gli habitatori della medesima città quel tanto de' loro beni, che con studio particolare, e con molta fatica hà potuto raccogliere della mano di gente tumultuaria.

S'induce la Rep^ca^ à tutte queste risoluzioni per poter riacquistare la real grazia di S. M^tà^ ; e perchè se le possa dar luogho à quegli atti di somma riverenza, che si come sono stati per l'addietro, così saranno per l'avvenire l'oggetto più grato de' suoi desiderii ; et appagandosi S. Mta delle sudette sodisfazioni, venga tolta di mezo qualunque altra istanza da farsi ; e sia restituita la Rep^ca^ à quella quiete, che ansiosamente sospira di havere dalle mani di S. Mta.

N. S. pour S. M. Le pape désire qu'en le lui remettant V. S. tâche de la persuader à se trouver satisfaite, tant par le caractère des points résolus que par les prières paternelles de S. S., et que, pour sa grande gloire, il use de la magnanime modération avec laquelle il traita les algériens, nation infidèle et nuisant à tout le monde. Et, par la troisième, il ajoute : « que S. S. considérant que des motifs humains et divins l'obligent à empêcher une nouvelle ruine de la République et toute occasion de guerre en Italie, et connaissant le crédit dont jouit auprès du roi Le Tellier, gr. chancelier, le pape m'a ordonné d'engager V. S. à prier cet important ministre de faire des démarches auprès du roi, et qu'auparavant de donner ses conseils il veuille réfléchir qu'étant d'un âge très-avancé, il devra bientôt rendre compte à Dieu de ses actions, et ainsi il sera poussé à faire naître chez S. M. des sentiments d'équité et de modération ».

Le 20, Ranuzzi écrit : « J'attends l'audience du roi au sujet de Gênes ; quoique Croissy m'ait dit que le roi aurait voulu que le temps accordé à la République fût plus bref, j'en ai parlé à La Chaise, lui faisant comprendre que, quand le roi fait ses

---

Alla missione del Doge si vede impossibilitata per essere il Doge il capo della direzione del Governo, dal quale non può separarsi, perchè sconvolgerebbe le antiche costituzioni di esso : et havendo aderito à quanto hà potuto per incontrare il gusto di S. Mta, spera e supplica d'esser compatita dalla sua generosa clemenza.

In quanto ai 100.000 scudi per il Conte Fieschi, alla giustizia di S. Mta rappresenta humilmente la Repca, che la causa fu decisa contro il detto Conte nel Consiglio Aulico dell' Imperre, e che in grado di revisione conceduta nella pace di Cambresì ad istanza di S. Mta Christianma è stata confirmata la prima sentenza dopo una lunga discussione di più anni, e ch'ella non possiede, che una piccola parte dei beni del medesimo Conte, et il resto consiste in diversi feudi, e si trova in mano dell'Imperre, del Rè di Spagna, del Gran Duca di Toscana e del Duca di Parma.

La Republica non parla dei danni, che hà patiti, perchè si vedono patentemente così nelle chiese, come nei monasterii di monache, e luoghi sacri, nei palazzi più cospicui, et altri nobili habitazioni ; mà non ostante queste rovine, che si vede avanti gli occhi, per quanto ella può, non vuol lasciar di procurare, come fà al presente, la reintegrazione nella real grazia.

dévotions, il pourrait saisir l'occasion pour l'exhorter à offrir à Dieu quelqu'une des satisfactions qu'il demande à la République. Le religieux m'a promis de le faire (1) ». Et, le 27, il rend compte de l'audience royale : « ayant fait considérer au roi que dans la République bien des personnes devaient délibérer et qu'il fallait accorder un délai, S. M. m'a dit sur un ton de bénignité mais ferme, que Gênes avait eu tout le temps de prendre ses résolutions, mais qu'il était dans la nature de ce monde de faire tout de mauvaise grâce. J'ai répondu en mettant en évidence les exigences du moment et la nécessité du bien public, mais je n'ai rien obtenu et le roi déclara de nouveau qu'il était résolu à ne pas accorder d'autre délai, tout en regrettant de ne pouvoir satisfaire à ma demande. J'ai fait savoir le tout à l'envoyé, l'engageant à informer de suite la République et de profiter du peu de jours qui restent, mais il refusa sous prétexte, qu'étant prisonnier, il ne pouvait ni ne voulait faire aucune expédition ».

Et, le même jour, il ajoute que Croissy lui a dit que le roi ne se bornerait plus aux conditions proposées ; que ses bonnes intentions de ne prendre la ville ni ses places resteraient sans effet, les choses ayant changé parce que la République a fait des démarches contre S. M. et que l'Espagne a refusé de signer l'article qui regarde Gênes, de manière que le roi commence à faire ses préparatifs. On sait que depuis deux mois, à Toulon et à Marseille, on prépare l'armée de mer et que celles de terre se tiennent aux frontières d'Italie ; d'où l'on conclut

(1) Le 23, Cybo répond à Mgr Muzio à Turin :

Ha intesa N. S. con particolar approvatione la parte da lei fatta per disporre il Sig[r] Duca a dare le sue truppe in caso di riforma, alla Republica di Venetia, et ha commendata, e gradita la pietà, et il zelo, con cui le è stato risposto da S. A. Sopra il motivo di passarne offitio alla corte di Francia, fattole come da se dal marchese di S. Tomaso, è necessario di sentir prima la mente di S. A. medesima perche la S. S. possa considerare ciò che le convenga di fare in questo punto. Si attenderà per tanto, ch'ella ne dia avviso prima di prendere alcuna risolutione :

Già che i voti de i teologi sopra la validità del matrimonio del principe di Carignano si sono dati fuori, si crede che V. S. Ill[ma] penserà facilmente a madarne quà copia, etc.

que l'entreprise est résolue. Toutefois, il paraît que l'on demande plutôt que la République change son Conseil et qu'elle ne perde pas de temps, car on ne doute pas qu'elle ne finisse par céder sur la proposition faite à Gênes, de faire venir le Doge, point qui est le plus scabreux. Il y aurait l'expédient de voter en Conseil par écrit sans signature, de façon que chacun puisse avoir sa liberté ; on a trouvé les votes affirmatifs peu inférieurs aux négatifs. « Si cela est vrai, comme je crois, écrit-il, il peut se faire que l'envoyé ait expédié le courrier selon ma demande ; il aurait pu faire résoudre l'acceptation des conditions dans une nouvelle proposition. Mais il ne s'est pas laissé persuader et je n'ai pu l'expédier moi-même, comme j'eusse pu le faire de mon propre chef, car le courrier Costa ne serait pas arrivé à temps pour repartir d'ici pour Gênes ». Le 30, Cybo lui répond qu'il a participé à l'envoyé de Gênes ce que Croissy a dit touchant Fieschi, mais que Brignole répondit qu'il ne voyait pas comment la République pouvait examiner la cause du dit comte, car elle a été discutée maintes fois et non par la République mais par le Conseil aulique impérial ; que les biens ne sont pas entre les mains de la République mais de plusieurs princes. Et Cybo ajoute aussi que la République a déjà contribué à faire mettre en liberté son envoyé à Paris, et désire que le cœur généreux de S. M. reste satisfait et qu'elle reprenne en grâce la République.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

F. DE BOJANI

INNOCENT XI

SA CORRESPONDANCE AVEC SES NONCES

1680-1684

TOME III

AFFAIRES POLITIQUES

TABLE ALPHABETIQUE

des personnes et des localités
citées dans les deux Parties du Volume

ROULERS (Belgique)
Imp. polyglotte de JULES DE MEESTER
Rue St. Alphonse, 9 & 11.

1913

A

B

C

H

I

K

L

M

N

W

Y

Z